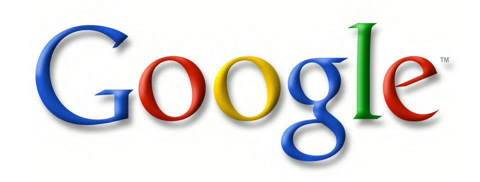
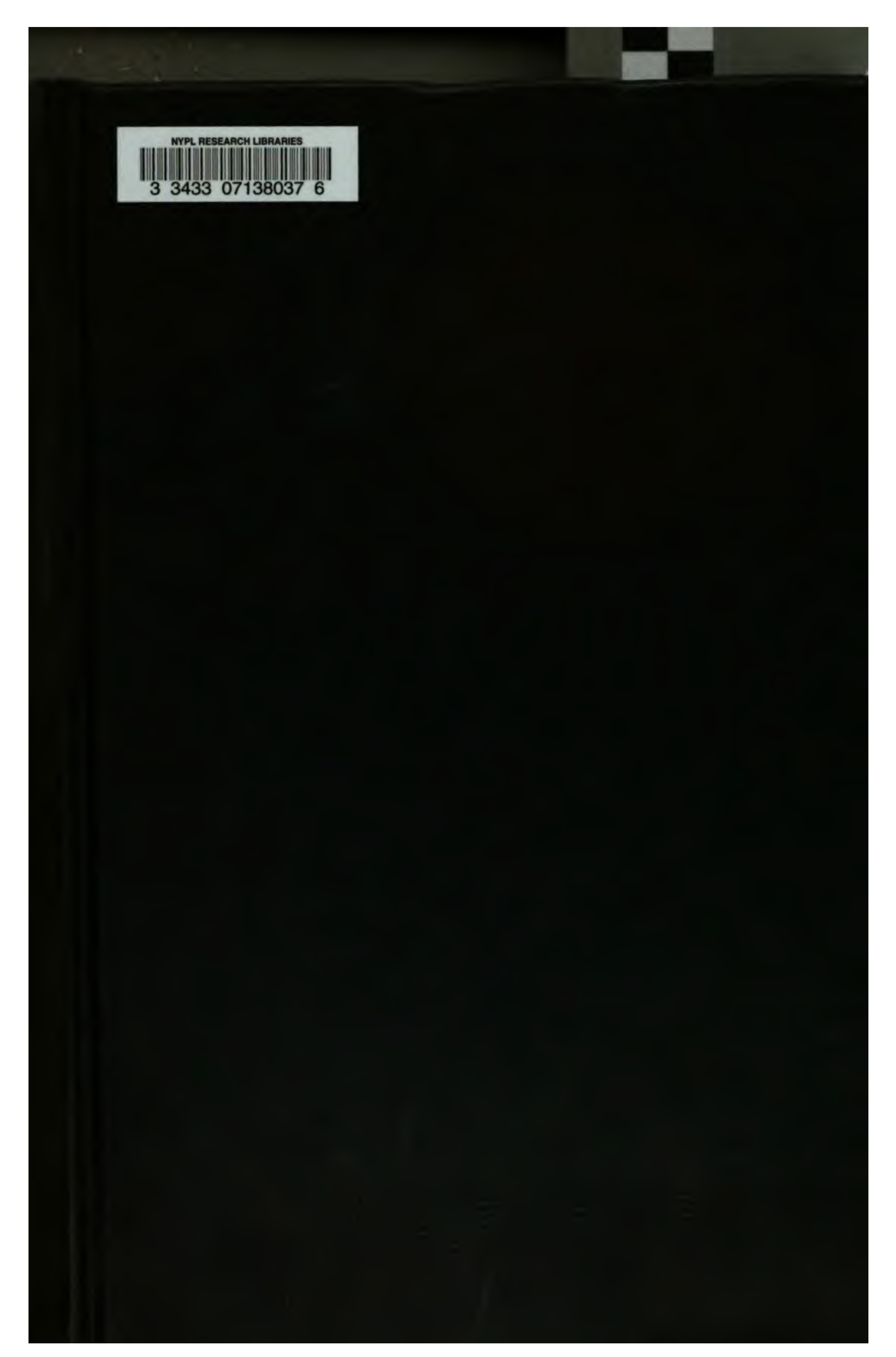




HISTOIRE

DES GUERRES

DE LA VENDÉE

PREMIÈRE PARTIE

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins,
près le Pont-Neuf.



VENDÉEN.

HISTOIRE
DES GUERRES
DE LA VENDÉE

COMPRENANT

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION
DANS LA BRETAGNE, L'ANJOU, LE POITOU, LE MAINE ET LA NORMANDIE

Précédée des Préliminaires de la Révolution en Bretagne
(1650-1832)

PAR PITRE-CHEVALIER
AUTEUR DE LA BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE

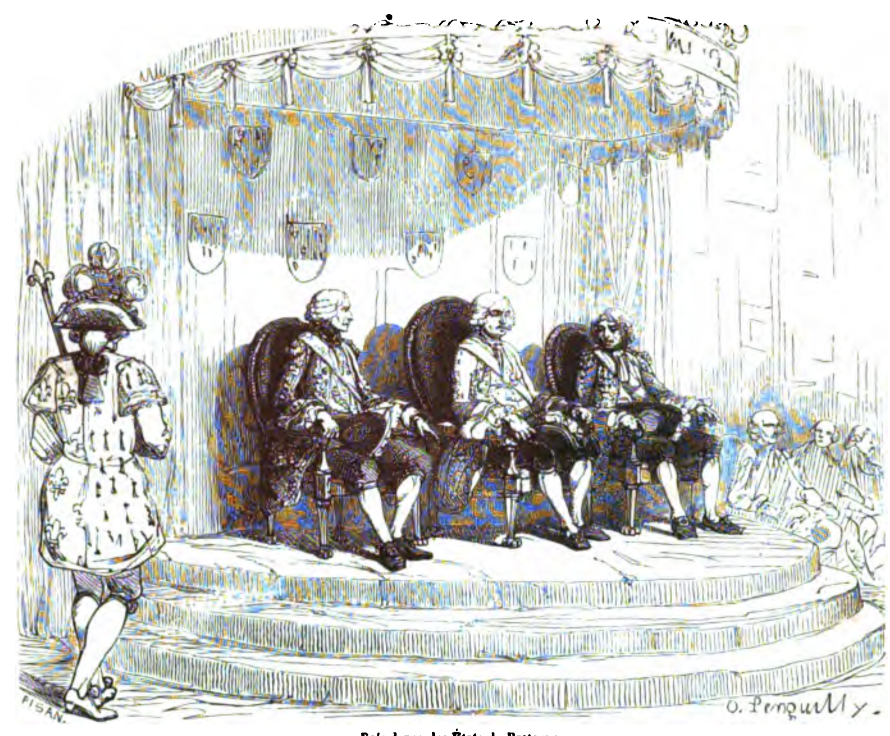
Illustrée par A. Leleux, O. Penguilly, T. Johannot.

PREMIÈRE PARTIE



PARIS
DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
35, quai des Augustins.

1851



Présidence des États de Bretagne.

INTRODUCTION.

Il m'est démontré qu'il y a plus de liberté, pour les citoyens, dans la Monarchie que dans la République.

(Paroles de l'abbé Sieyès, 6 juillet 1791.)



Hérault d'armes des États de Bretagne.

Ce livre, que nous intitulons *Bretagne et Vendée* (on verra pourquoi tout à l'heure), est non-seulement le complément naturel, mais encore la conséquence nécessaire de la *Bretagne ancienne et moderne*. C'est ce que nos lecteurs vont comprendre aisément, s'ils veulent bien revenir avec nous sur nos pas.

Lorsque nous avons raconté, dans notre premier ouvrage, les antiques origines de la Bretagne, et ses luttes séculaires contre les Romains, contre les Franks, contre les hommes du Nord, contre l'Angleterre, et enfin contre la France, avant et depuis l'union à la couronne, nous avons pu, sans sortir de l'heureuse unité de notre sujet, donner à ces divers récits tous les développements convenables, et peut-être même quelques développements nouveaux, fruits précieux de nos infatigables recherches.

Ainsi nous n'avons rien négligé pour établir le vrai caractère et l'héroïque persistance

de cette nationalité bretonne, si peu étudiée ou si mal comprise par nos plus savants historiens. Nous avons retracé quatre fois le tableau des coutumes et des institutions de l'Armorique, sous le régime celtique, sous le régime romain, sous le régime féodal, et sous le régime monarchique. Nous y avons joint, en terminant, pour n'omettre aucun point de comparaison, la statistique matérielle et morale des cinq départements de la Bretagne actuelle[1]. Ainsi encore, nous avons traité à fond de l'introduction et des progrès du christianisme dans notre pays ; — des invasions qui l'ont successivement couvert et abandonné, comme les marées font de ses rivages ; — des hommes qui l'ont illustré, depuis Du Guesclin jusqu'à Moreau, et depuis Abailard jusqu'à Chateaubriand ; — de ces guerres nationales que chantent encore nos bardes : guerres de Warok, de Morvan, de Nominoë, de Barbe-Torte, de Jeanne de Montfort et de la reine Anne. Nous avons fait avec amour le portrait en pied de cette dernière duchesse, immortelle personnification de la Bretagne, — comme nous avions relevé tous les documents du combat des Trente, résumé glorieux des victoires bretonnes. Enfin nous avons montré, dans le soulèvement de la Ligue, le dernier effort de nos armes pour briser le contrat qui nous unissait à la France : — contrat que Louis XIV, Louis XV et Louis XVI allaient attaquer désormais, au nom de la centralisation, dans nos États et dans notre Parlement.

Mais arrivé à ce nouveau champ de bataille et à cette nouvelle lutte, c'est-à-dire aux préliminaires de la révolution de 1789, nous avons vu la régularité de notre œuvre menacée par une invincible complication ; nous avons senti que nous ne pouvions suivre cette révolution dans ses conséquences les plus graves, sans violer notre titre et franchir notre cadre, en un mot, sans sortir de la Bretagne.

Qui ne sait, en effet, que la basse Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou ont été le théâtre des principaux événements de l'insurrection de l'Ouest? Il eût donc fallu quitter à chaque instant notre terrain pour errer d'un pays à l'autre, et infuser en quelque sorte l'histoire de quatre provinces dans notre histoire de Bretagne.

Ajoutons qu'il eût fallu encore, en dépit de nos promesses, donner à notre ouvrage deux volumes au lieu d'un.

Quelque historien à la toise n'eût hésité peut-être ni devant un tel amalgame, ni devant un tel développement ; mais nous, qui avons pour loi souveraine le *lucidus ordo* d'Horace ; nous qui mettons nos engagements au-dessus de nos intérêts, nous avons dû chercher un moyen d'éviter cette double confusion : et celui que nous avons adopté n'a pas rencontré d'adversaires.

Complétant la *Bretagne ancienne et moderne*, ainsi que l'ont vu nos lecteurs, par un simple résumé des événements depuis Louis XIV jusqu'à

[1] Voir les chapitres I, II, VI, XVII et XX de la BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE.

nos jours, nous avons réservé, pour une seconde publication, — découlant de la première, bien qu'indépendante en elle-même, — l'histoire spéciale de la Révolution dans la Bretagne et dans la Vendée, c'est-à-dire, dans les cinq provinces désignées ci-dessus. (On conçoit que nous prenons ici le mot Vendée dans le sens historique et moral plutôt que dans le sens géographique.)

Deux objections, cependant, nous ont été faites, et les voici dans toute leur importance.

— Comment, nous disent les uns, retrouverez-vous dans *Bretagne et Vendée* la même unité de sujet que dans la *Bretagne ancienne et moderne?*

— A quoi bon, demandent les autres, refaire l'histoire de la Révolution en Bretagne après MM. Duchatellier, Mellinet, Souvestre, Guépin, etc., et l'histoire de l'insurrection vendéenne après madame de La Rochejaquelein, MM. de Scépeaux, de Sapinaud, de Puysaie, de Bourniseaux, de Beauchamp, de Quatrebarbes, Deshautschamps, Georges Duval, Ourliac, Crétineau-Joly, et tant d'autres?

Notre réponse à ces deux objections sera toute l'explication de notre titre et de notre plan.

D'abord, personne n'a plus d'estime ni plus de reconnaissance que nous pour nos devanciers : ils en trouveront souvent la preuve dans nos pages [1] ; mais si nous croyons devoir prendre la plume après eux, c'est pour faire, tout en profitant de leurs travaux, autrement ou plus qu'ils n'ont fait eux-mêmes.

M. Duchatellier ne jette qu'un coup d'œil rétrospectif sur les événements, depuis 1750 jusqu'à 1788, et s'enferme d'ailleurs exclusivement en Bretagne. D'autres s'enferment non moins exclusivement en Vendée. M. Crétineau lui-même, qui a seul embrassé les cinq provinces, n'ouvre son récit qu'à l'insurrection de 1793.

Pour nous, au contraire, la Révolution, prise *ab ovo*, date, en Bretagne, non pas de 1793, ni même de 1789, non pas du règne de Louis XVI, ni même du règne de Louis XV, mais de la grande querelle des États et de la

[1] Il en est quatre à qui nous devons une mention particulière. Pour les faits de la Révolution proprement dite, nous avons puisé des renseignements précieux dans la belle HISTOIRE DE NANTES, du docteur Guépin ; dans la curieuse HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE, de M. Duchatellier ; et dans l'HISTOIRE DE LA MILICE ET DE LA COMMUNE DE NANTES, véritable monument auquel M. Mellinet a consacré sa vie entière. Si ce laborieux et intègre annaliste trouvait des imitateurs dans nos grandes villes, notre histoire nationale ferait un progrès immense. Quant à l'insurrection de l'Ouest, nos plus grandes obligations sont à l'histoire partiale, mais complète et si attachante, de la VENDÉE MILITAIRE, par M. Crétineau-Joly. Cet hommage lui sera d'autant moins suspect, que notre point de vue diffère habituellement du sien ; qu'en lui empruntant beaucoup de faits, nous lui avons emprunté peu de jugements ; que nous avons tâché d'être aussi large dans nos opinions qu'il nous a semblé être exclusif dans les siennes, et de rendre notre style aussi simple que le sien nous a paru solennel. — Les autres sources de notre récit seront indiquées dans le courant de l'ouvrage, et nous attendrons la fin de la publication pour remercier MM. les bibliothécaires, les archivistes, et toutes les personnes qui ont bien voulu nous communiquer des documents verbaux ou manuscrits.

Cour, entamée sous le règne de Louis XIV. En retraçant, — depuis cette époque jusqu'au procès de La Chalotais, et depuis le procès de La Chalotais jusqu'à l'affaire des Cordeliers de Rennes, — l'histoire si importante et si inconnue des États, du Parlement et des Communes de Bretagne, nous prouverons quel rôle considérable notre province a joué dans les préliminaires de la Révolution. Nous montrerons comment cette lutte légale de la Noblesse et de la Magistrature contre la Royauté devait engendrer fatalement, sur les ruines de celle-ci, la lutte sanglante de la Bourgeoisie contre la Noblesse. En un mot, sous les États de Bretagne des dix-septième et dix-huitième siècles, nous verrons poindre les États Généraux de France de 1789; sous les orages du Parlement de Rennes, les tempêtes de la Convention nationale; sous les assemblées des Communes bretonnes, les clubs des Jacobins et des Sans-Culottes [1].

Telle sera la première partie de notre histoire.

Voilà des assertions bien hardies et bien nouvelles! nous dira-t-on. — Nouvelles, sans doute, pour ceux qui, acceptant les effets sans remonter aux causes, n'ont étudié la Révolution française que dans les histoires datées de 1789. Mais nous qui sommes descendus dans les entrailles du volcan pour y chercher les causes de son explosion, nous qui avons entendu cette révolution gronder, près de cent ans à l'avance, dans les plaintes et dans les doléances des États, dans les remontrances et dans les arrêts des Parlements, dans les soulèvements populaires, dans les pamphlets libéraux, à travers le développement des Communes et des Milices, et le mouvement des idées et des mœurs pendant tout le dix-huitième siècle, — nous n'avancerons pas un seul fait dont la preuve ne soit en notre main.

Nous prouverons que la Bretagne, qui avait servi si fidèlement la Monarchie française au dedans et au dehors, tant que celle-ci avait respecté les clauses de l'Union, devint, sans cesser de la servir au dehors, son plus funeste adversaire au dedans, du moment que les clauses de cette Union furent menacées.

Nous prouverons que les premiers et les plus terribles coups furent portés à l'autorité de Louis XV et de Louis XVI par la Noblesse des États de Bretagne; par cette Noblesse, jalouse à tant de titres de sa vieille nationalité, gardienne incorruptible de ses priviléges, comme des franchises et des deniers du pays; par cette Noblesse qui ne pouvait se soumettre à l'unité française qu'au mépris d'un serment solennel, et aux dépens de ses plus chers intérêts liés à ceux de la Bretagne elle-même; par cette Noblesse qui, — après avoir refusé le don gratuit aux vices de la Régence, après avoir

[1] Sans doute, le même mouvement se faisait dès lors sentir sur tous les points de la France, et en particulier dans les pays d'États et de Parlements. (Nous n'aurons pas la folle prétention de chercher en Bretagne toutes les racines de la Révolution française.) Mais nulle part ce mouvement avant-coureur ne fut aussi précoce, aussi soutenu, aussi décisif que dans notre province; c'est là tout ce que nous voulons dire, et cela suffit à notre démonstration.

livré à ses bourreaux quatre têtes illustres (Poncallec, Ducouëdic, Talhoüet et Montlouis), — après avoir résisté au duc d'Aiguillon, quand le Tiers et le Clergé se soumettaient, — après avoir bravé la confiscation, l'exil et l'emprisonnement, — après avoir reproché tout haut à Louis XVI de violer le serment de Louis XII, — traduite enfin au pied du trône de ce prince en la personne de quatre députés, lui proposa la paix ou la guerre au milieu d'une armée de gardes, et laissa tomber la guerre de son manteau en se coiffant publiquement devant Sa Majesté.

Nous prouverons qu'aucun Parlement, même celui de Toulouse, même celui de Paris, ne fut, dès 1760, aussi altier dans son indépendance que le Parlement de Rennes ; — que, placé entre sa fidélité à la Monarchie et sa fidélité à la Bretagne, il ne put défendre la seconde sans résister à la première ; — que, s'arrogeant dès lors en quelque sorte les priviléges des États par son droit souverain d'enregistrement, ligué avec tous les Parlements de France dans un intérêt de corps, et avec la Noblesse bretonne dans un intérêt national, il dut combattre pied à pied la Cour, tout en protestant de son dévouement au prince, humilier de jour en jour la Royauté sous ses remontrances prétendues très-humbles, et jeter ainsi au milieu des pouvoirs ébranlés cette confusion qui les perdit les uns par les autres ; — que, frappé enfin sur sa chaise curule par les grenadiers de Rohan, comme l'ancien sénat romain par les soldats de Brennus, il laissa (en voyant trop tard l'abîme creusé par lui-même) la Monarchie sans force et sans considération devant cette rude main du Tiers-État, qui allait broyer Monarchie et Parlement tout ensemble.

Nous prouverons que les Communes bretonnes, et surtout la Commune de Nantes, s'érigeant à leur tour en parlements au petit pied, adressaient aussi leurs remontrances à Louis XVI, et le forçaient quelquefois de leur donner raison.

Nous prouverons que, joignant l'action à la parole, et suivant une impulsion irrésistible, la Noblesse, la Magistrature et les Municipalités bretonnes, dès le milieu du dix-huitième siècle, tenaient au Roi, sous les formes apparentes du respect, le langage de la révolte et de l'insurrection ; — qu'à la même époque le vocabulaire de la bourgeoisie de Rennes et de Nantes n'était autre que celui des révolutionnaires de 1789 ; que les brochures et les pamphlets, dont l'influence croissait avec leur nombre, accusaient déjà le *despotisme* et la *tyrannie*, invoquaient la *constitution* et la *liberté*, faisaient appel à l'*opinion publique*, prêchaient aux *citoyens* la *représentation nationale* ; — que les miliciens de Nantes, ayant depuis des siècles leur organisation électorale, leurs droits et leurs priviléges, s'intitulaient à bon droit *les fils aînés de la liberté* [1], etc., etc.

[1] Cette ardeur révolutionnaire de la ville de Nantes est fort ancienne, et ne s'est jamais démentie. Après avoir devancé la rébellion sous la Monarchie, les Nantais furent républicains avant la république :

Nous prouverons que le Clergé breton lui-même, du moins celui des villes, se montra d'abord favorable aux idées de la Révolution, s'associant au mouvement des Communes, prenant part aux fêtes populaires; et qu'il fallut, pour le rendre hostile, toute l'intolérance de cette philosophie, queue impure de Voltaire et des Encyclopédistes, puis toutes les fureurs de cette révolution même contre la religion qui lui avait fourni ses principes, inscrits à chaque page de l'Évangile.

Nous prouverons que la Bretagne avait commencé à donner, dès 1788, l'exemple de ces fédérations qui enveloppèrent la France comme d'un réseau, lorsque la Montagne et la Gironde furent aux prises.

Nous prouverons, enfin, que la plus grande part revient au Tiers-État breton, non-seulement dans l'explosion de 1789, mais dans les travaux de l'Assemblée nationale; — que la révolution éclata réellement aux États et dans les rues de Rennes dès janvier 1789; — que le signal de la révolte parlementaire fut donné par les députés de nos quarante-deux villes, qui réclamèrent le vote par tête et le nombre égal pour les trois ordres; — que le signal de l'insurrection populaire fut donné par l'étudiant Moreau, *général du Parlement*, et par ce jeune Omnes qui alla soulever la bourgeoisie nantaise; que, de là, la traînée de poudre remonta jusqu'au grand foyer parisien; et qu'à Paris même le premier club important fut ce fameux Club breton qui allait devenir celui des Jacobins.

Nous expliquerons cette initiative par l'ancienne organisation des Communes bretonnes (surtout de celles de Nantes et de Rennes), habituées de longue main au régime représentatif, aux assemblées d'États, aux délibérations municipales et aux luttes parlementaires.

Les mêmes raisons nous feront comprendre le rôle actif des députés de la Bretagne dans les discussions de la Constituante, et leur utile influence sur ses premières opérations.

Voici ce que nous lisons dans un pamphlet publié à Nantes dès les premiers jours de 1789, pamphlet qui résumait les opinions de la bourgeoisie : « Tous les hommes sont égaux devant la loi. Le roi de Maroc et les gentilshommes bretons ne soupçonnent pas cette vérité. Ceux-ci admettent cependant une parité; c'est entre eux et le roi. Il est le *primus inter pares*. Si la branche des Bourbons manque, il est clair qu'il n'y peut succéder qu'un G. H. de Bretagne... Hommes aussi ridicules que vains, quand reviendrez-vous à la nature et à la raison? Soyez donc bien convaincus que le bouvier a deux jambes et un ventre comme vous; que le plus grand roi sur son trône n'est jamais assis que sur son c... » Les Sans-Culottes parisiens ne se permirent ces aménités qu'en 1792. Deux ans après cette publication, le 23 avril 1791, les envoyés de la Commune de Nantes à Paris parlaient ainsi à l'Assemblée nationale : « Nous avons renoncé au nom de Bretons, à ce nom qui eut de l'éclat dans des temps de ténèbres, pour prendre le nom de Français, qui doit illustrer l'univers dans un siècle de lumières. Mais si vous fûtes les fondateurs de la liberté, nos concitoyens en furent les premiers soldats. Ce furent eux qui, huit mois avant la Révolution, formèrent la première assemblée de Commune; qui envoyèrent loin de leurs foyers le premier corps de citoyens armés pour la conquête de la liberté; qui donnèrent l'éveil et le premier mouvement à toutes les Communes de France; qui envoyèrent auprès du trône la première députation qui ait réclamé les droits de l'homme! » Et l'Assemblée nationale applaudissait, car ces paroles étaient autant de vérités.

Est-ce à dire que nous accuserons la Noblesse, le Parlement et les Communes bretonnes de la chute de la Royauté, de l'assassinat de Louis XVI et des excès de la Révolution? A Dieu ne plaise! La Bretagne, après ses franchises, n'aimait rien tant au fond que la Monarchie; et cette dernière n'avait qu'à ménager ces franchises chatouilleuses pour garder son alliée la plus sûre et la plus puissante. Nous attribuerions donc plutôt à la faiblesse de la Royauté elle-même sa propre perte et les maux qui en furent la conséquence, si un tel jugement nous était permis devant l'échafaud du roi-martyr. Mais c'est ici le cas de rappeler que les hommes s'agitent sans savoir où ils vont, que la Providence seule connaît le but où elle les mène. Qui eût dit aux acteurs de 1789, et surtout à ceux de 1760, que la guillotine de 1793 se dressait derrière le rideau? Qui eût cru que les États Généraux, appelés comme une famille autour de Louis XVI, renfermaient la Convention qui devait lui trancher la tête? En toute révolution, les mauvaises intentions se cachent derrière les bonnes, les méchants et les traîtres n'apparaissent qu'après les braves et les dupes. Ceux-ci se laissent compter au grand jour, quand ceux-là demeurent innombrables dans l'ombre. Gardons-nous donc de confondre sans justice et sans pitié les uns avec les autres, — les sages qui appelaient une révolution nécessaire avec les fous qui bouleversèrent la France, — ceux qui demandaient la liberté à la Monarchie avec ceux qui firent une tyrannie de la République. Ce serait confondre La Chalotais avec Danton, le comte de Botherel avec le chevalier de Saint-Just, les admirables cahiers des Bailliages avec les horribles institutions de l'an II, Louis XVI lui-même avec Robespierre. Gardons-nous surtout d'accuser la Bretagne, qui perdit tout en défendant ce qui lui restait, et qui expia si cruellement son courage et ses illusions! pays originairement et essentiellement libéral[1] (tout notre premier ouvrage l'a démontré[2]), la Bretagne devait-elle, en 1760, se laisser enlever ses franchises sans protes-

[1] Cette application que nous faisons du mot libéral montre assez que nous le prenons dans le sens large et élevé de son étymologie, dans le sens général de LIBRE, d'INDÉPENDANT, d'AMI DE LA LIBERTÉ, de l'INDÉPENDANCE, et non dans le sens étroit d'ANTI-MONARCHIQUE ou de QUASI-DÉMOCRATIQUE, inventé par nos politiques de l'école anglaise ou américaine, ces impitoyables corrupteurs de la langue. Nos anciens barons de Bretagne n'avaient pas attendu les leçons de l'Angleterre ou des États-Unis, pour employer cette expression dans les traités et dans les actes « CONSENTIS DE LEURS FRANCHES ET LIBÉRALES VOLONTÉS. » Entendu ainsi, le mot LIBÉRAL s'applique aux monarchies comme aux démocraties, suivant que les unes et les autres accordent plus ou moins de liberté aux peuples. Or on a vu, par l'épigraphe de cette introduction, que l'avantage est donné sous ce rapport aux monarchies, par un des plus grands républicains de 1791. — Ne vit-on pas, en 1790, les usements congéables de la Bretagne défendus par Tronchet, comme la coutume la plus libérale, et déclarés par la Société d'agriculture « tellement utiles au peuple, que la France entière devrait les adopter? » (BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE, p. 275.) Les gouvernements les plus démocratiques n'exhument-ils par chaque jour, au nom de la liberté, des institutions enterrées au nom de la tyrannie? Et n'en avons-nous pas un exemple frappant sous les yeux, en ce moment même, dans la résurrection des conseils de prud'hommes?

[2] Voir, dans la BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE : le chapitre Ier, ORIGINES; le chap. II, DOMINATION ROMAINE; le chap. VII, FÉODALITÉ; le chap. XVII, FÉODALITÉ. MONARCHIE. Voir surtout, au chap. XIII,

tation? Pouvait-elle prévoir, en 1789, qu'une révolution libérale comme elle-même enfanterait tant de désastres ; — que cette révolution, réchauffée dans son sein, la déchirerait la première ? — L'indépendance et la liberté ne ressemblent-elles pas à des sœurs ?

De même que notre Noblesse et notre Parlement avaient rempli une mission nationale en défendant contre la Royauté les clauses du contrat de l'Union, — de même, une fois ce contrat déchiré, nos communes crurent accomplir un devoir patriotique en saluant des libertés qui venaient compenser leurs franchises.

Nous aurons donc à louer souvent les mêmes vertus de part et d'autre, comme nous aurons à condamner les mêmes fautes et les mêmes erreurs.

On sait d'ailleurs comment nos gentilshommes et nos magistrats périrent en embrassant cette royauté qu'ils avaient combattue, et comment nos Communes sortirent de leur rêve devant la guillotine de Carrier.

Ceci nous mène à la seconde partie de notre histoire.

Cette seconde partie se divisera en deux périodes : 1° Oppression et désenchantement de la Bretagne ;—2° Soulèvement et lutte contre la République.

Dans la première période, nous verrons notre province expérimenter cette République... Nous verrons nos cités, — associées naguère si chaudement aux espérances de la Révolution, à ses travaux, à ses clubs et à ses fêtes, — se refroidir de jour en jour, en recevant l'esclavage pour prix de leurs franchises immolées aux nouvelles idoles. Nous verrons nos campagnes, dès l'abord inquiètes et consternées, passer de la méfiance à l'indignation, puis arriver au regret du joug féodal sous le poids des libertés démocratiques. Nous verrons bientôt cités et campagnes livrées comme une proie choisie aux conventionnels les plus féroces, aux tribunaux et aux comités révolutionnaires, à la loi des suspects, aux dénonciations civiques, aux impôts et aux réquisitions forcées. Nous verrons les temples fermés, les autels abattus, la religion proscrite, les consciences violées, les prêtres déportés ou massacrés, la Raison adorée par la démence, l'Être suprême dé-

le chant du Breton Saint-André, sur la SERVITUDE FRANÇAISE pendant les guerres du duc Jean IV et du roi Charles V :

Et si pensoient défendre fort
Leur liberté jusqu'à la mort !
De servitude avoient horrour,
Quand ils voyoient tout à l'entour
Comment en France elle regnoit,
Fou etoit qui paour n'en avoit.

Les Bretons ne pouvaient oublier qu'il n'y avait eu chez eux, avant et depuis César, que des quasi-esclaves, PENE SERVI ; et qu'aux temps les plus durs de la féodalité, ils avaient ignoré le servage, quand la France entière y était soumise. Ce souvenir, toujours présent, fut le plus grand obstacle à l'Union ; il poussa, en 1789, les cités bretonnes au-devant de la Révolution, comme il souleva, en 1793, les villages contre cette même Révolution, — lorsqu'il fut démontré qu'elle mentait à toutes ses promesses, et que les libertés nouvelles n'étaient que la confiscation des libertés anciennes. — Quoi de plus conséquent, au fond, que ces apparentes inconséquences de la Bretagne ?

crété par l'athéisme, les cloches fondues en boulets ou en gros sous, la cendre des morts jetée au vent, les républicains de 89 immolés comme aristocrates par ceux de 93, l'égalité comprise à la façon de Tarquin, c'est-à-dire l'égalité de misère et non de jouissance, comme parle le *Vieux Cordelier*, vingt-cinq millions d'esclaves écrasés par cent mille tyrans, au nom de cette effroyable plaisanterie : FRATERNITÉ OU LA MORT ! la société tout entière gouvernée par la Terreur, le gouvernement tout entier personnifié dans le bourreau !



Exécution sous la Terreur.

Nous verrons les populations bretonnes partagées en victimes héroïques et en dupes ridicules, les comédies les plus burlesques à côté des tragédies les plus sanglantes : là, la noblesse et le clergé bornant leur courage à mourir, et s'élevant au ciel par les degrés de l'échafaud ; là, la bourgeoisie coiffant le bonnet rouge, singeant les Romains du temps des Gracques, et balbutiant jusqu'à Quimper le jargon des sans-culottes parisiens ; là, le peuple, fidèle à ses croyances, au grand ébahissement de Camille Desmoulins, et criant aux commissaires de la Révolution : « Hâtez-vous de nous guillotiner, pour que nous ressuscitions dans trois jours ! »

Non-seulement la Bretagne, mais la France entière rappelait alors le célèbre mot de Périclès : — Mon enfant gouverne la Grèce. — Eh, com-

2

ment cela? — Cet enfant gouverne ma femme, ma femme me gouverne, je gouverne Athènes, Athènes gouverne la Grèce; donc mon enfant gouverne la Grèce. De même, en 1793, on eût pu dire que le faubourg Saint-Antoine dominait la France; car il dominait Paris, qui dominait les autres villes, qui dominaient les campagnes. Aussi verrons-nous les communes rurales de la Loire-Inférieure se plaindre amèrement de la nouvelle aristocratie des grandes communes, *plus funeste que toutes les aristocraties d'autrefois.*

Ces influences de la Révolution sur les diverses classes ne nous occuperont pas moins que les influences des diverses classes sur la Révolution. Ce serait méconnaître le sens même du mot révolution, que de négliger ou d'effleurer une pareille étude. Les rôles, si contraires en apparence, de nos villes et de nos villages, avant, pendant et après la Terreur, nous fourniront surtout des observations très-curieuses. Que défendaient les villes contre la Monarchie, puis contre les villages? La liberté. Que défendaient les villages contre la République et contre les villes? La liberté. Le but était le même. Le point de vue seul différait. Tandis que les bourgeois voyaient naturellement la liberté dans l'égalité, qui les élèverait au niveau des nobles, dont ils ne pouvaient plus souffrir les priviléges; les paysans voyaient la liberté dans ces priviléges même de la Noblesse, qui étaient depuis si longtemps leur abri patriarcal[1]. Les premiers, champions de l'avenir, risquaient d'abandonner le corps pour l'ombre, comme le chien de la fable; les seconds, soldats du passé, soutenaient, suivant leurs dictons prudents, qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, et qu'entre plusieurs maux il faut savoir choisir le moindre. Les uns puisaient leur force dans l'espoir, les autres dans l'expérience. Chez ceux-là comme chez ceux-ci nous condamnerons la violence en excusant la bonne foi. Mais lesquels, en définitive, avaient tort ou raison? Ni les villages, ni les villes absolument. On ne peut nier toutefois une chose évidente depuis cette époque : — C'est que quatre révolutions successives ont donné tort au passé la veille de la bataille, pour lui donner raison le lendemain de la victoire; c'est que les bourgeois, aujourd'hui les maîtres, ont renoncé à courir après l'égalité, et qu'ils rétablissent sous d'autres formes les priviléges abolis par eux-mêmes. Cela prouve que les meilleures révolutions valent rarement le sang et les larmes qu'elles coûtent, et que l'humanité,

[1] Un écrivain qu'on n'accusera pas de défendre la Féodalité, M. Thiers lui-même, convient qu'elle était aussi douce à la Bretagne qu'elle avait été dure au reste de la France. « Le régime féodal, dit-il, s'était empreint, en Bretagne et en Vendée, d'un caractère *tout patriarcal*, et la Révolution, *loin de produire une réforme utile dans ce pays, y blessa les plus douces habitudes et y fut reçue comme une persécution*.... Les seigneurs entretenaient avec les paysans des rapports continuels et faciles.... Ils faisaient la chasse en commun.... Les prêtres, d'une grande pureté de mœurs, exerçaient un ministère tout paternel.... On subissait l'autorité du seigneur, on croyait à la parole du curé, *parce qu'il n'y avait ni oppression ni scandale.* » (Thiers. HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION, tome IV, page 79.)

en général, est comme l'homme en particulier : — Un malade, impatient et capricieux, qui veut que ses médecins changent de temps en temps l'apparence de son régime et le nom de ses maladies. — Espérons que les médecins politiques de l'avenir supprimeront du moins la saignée dans le traitement des peuples.

Au milieu des premiers excès de 1793, le Fédéralisme breton, — qui espérait sauver la tête de Louis XVI sans perdre la République, qui voulait l'union, dit Mellinet, et non pas la séparation, la centralisation administrative, et non pas le despotisme parisien, — nous offrira, dans sa lutte contre les Jacobins, des scènes d'une admirable énergie.

L'attitude de la Commune de Nantes sera particulièrement remarquable. Menacés à la fois par les Vendéens prêts à tomber sur eux, et par la Montagne prête à leur vomir Carrier, les Nantais feront face aux deux périls avec le même courage, et chargeront Sotin et Morel d'aller porter à la Convention la mémorable adresse rédigée par Peccot : « Citoyens représentants, nous venons vous dire la vérité... Vos débats scandaleux ont retenti dans tous les coins de la France... Le peuple vous avait envoyés pour faire des lois, et vous ne savez pas vous en imposer à vous-mêmes! » Puis, entendant les égorgeurs et les tricoteuses murmurer dans les tribunes populaires : « — Trembleriez-vous devant ces tribunes, ajoutera le député nantais? C'est à elles de trembler! Qu'elles nous écoutent, qu'elles frémissent, mais qu'elles soient en silence! »

Une vigueur semblable, et peut-être plus grande encore, se retrouvera chez ces vingt-six administrateurs du Finistère, présidés par Kergariou, incorruptibles défenseurs de la Gironde, qui se laisseront décréter sans peur, juger sans défense et décapiter sans regret. Les Quimperois eussent payé ce courage aussi chèrement que les Nantais, si la basse populace de Quimper eût été disposée comme celle de Nantes aux massacres juridiques.

Alors Carrier, Pocholc, Bréard, et toute la bande des proconsuls [1], accourront *montagnardiser* la Bretagne, c'est-à-dire la régénérer par la guillotine, la fusillade et la noyade. Alors se déploiera, dans toute sa désolation, le tableau que nous esquissions tout à l'heure. Alors on apprendra tout ce que ces trois mots : la TERREUR EN BRETAGNE, contiennent de lâches barbaries et de sublimes dévouements. Alors nos champs et nos forêts seront livrés à la flamme par les *Colonnes infernales;* nos populations, hommes, femmes et enfants, seront immolées chaque jour par hécatombes. — *J'ai cru devoir tout égorger et tout brûler*, dira naïvement Lequinio, qui n'en sera pas moins taxé de modération. Les eaux de la Loire, encombrées de morts, empoisonneront les vivants. Les Sans-Culottes porteront, en guise de cocardes, les

[1] Sauf la populace dont nous venons de parler, on verra que les abominations de la Terreur en Bretagne, même à Nantes, furent l'ouvrage des émissaires étrangers, et non pas des habitants; et qu'à ceux-ci, au contraire, revient, quoique tardivement, tout l'honneur de la résistance à ces abominations.

oreilles sanglantes des royalistes. La cité de Nantes ne sera plus qu'une vaste guillotine, dont Carrier fera tomber le couperet sur douze mille têtes en quatre mois. Alors enfin on verra jusqu'où peuvent aller la perversité humaine et la patience de Dieu.

Cependant cette patience devait avoir un terme, et depuis neuf mois déjà le fléau vengeur était aux mains des Vendéens et des Bretons.

En voyant la République dépouiller les prêtres et les nobles, nos paysans avaient dit tout d'abord « que c'était là un vol, et que ce désordre ne conduirait à rien de bon; » ils avaient ensuite chassé à coups de bâton les apôtres révolutionnaires; ils avaient mis leurs seigneurs à la tête des gardes nationales; ils avaient déserté la messe des prêtres assermentés, pour écouter, en pleine campagne, le genou en terre et l'arme au bras, la messe des curés proscrits. Les gendarmes intervinrent, et les séditions commencèrent. — « Rendez-nous vos armes! » criaient les républicains aux paysans. Et les paysans répondaient : « Rendez-nous notre Dieu! » Puis on croisait la fourche et le sabre; la fourche avait nécessairement le dessous, mais le sang des nouveaux martyrs enfantait des vengeurs.

Telle fut l'origine de l'insurrection.

Ces scènes se répétaient depuis le commencement de 1793 dans la Bretagne, dans le Poitou et dans l'Anjou, lorsque la conscription vint combler la mesure. Nos villageois pouvaient se laisser tuer par les ennemis de leur Dieu; mais aller combattre dans leurs rangs, jamais! ils se levèrent donc en masse, à Fontenay, à Challans, à Machecoul, à Saint-Florent-le-Vieil, etc. Et comme il leur fallait un drapeau, comme leurs adversaires criaient : Vive la République! ils adoptèrent la cocarde blanche, et commencèrent à crier : Vive le Roi!

Quand ce mot, ou plutôt ce symbole, le Roi, n'eût pas été le représentant naturel de leurs principes attaqués par les républicains, les hommes de l'Ouest n'eussent pas manqué de suivre, en cette occasion, la vieille politique de la Bretagne, — associée tour à tour, suivant l'irrésistible intérêt de son indépendance, aux Grands-Bretons contre les Romains, aux Romains contre les Franks, aux Franks contre les Normands, à l'Angleterre contre la France, à la France contre l'Angleterre. Nos paysans auraient probablement crié : Vive la République, s'ils avaient vu, dans la Monarchie, en 1793, l'ennemie de leurs libertés, comme notre Noblesse et notre Parlement l'y avaient vue en 1760.

Nous reconnaîtrons donc, dans l'insurrection de l'Ouest, un soulèvement libéral et populaire, si jamais il en fut! Des paysans défendant leurs églises et leurs chaumières, armés de faux, de bâtons et de fusils rouillés; voilà les soldats! Un perruquier de village, un voiturier regardé comme un saint, un garde-chasse; voilà les premiers chefs! Les uns et les autres s'appellent en sonnant le tocsin; ils s'en vont en guerre avec une croix sur la poitrine et

un morceau de pain dans la poche; ils s'agenouillent et prient avant la bataille; ils sautent à grands cris sur les soldats républicains qu'ils désarment; ils s'élancent à la gueule des canons *pour les empêcher de faire du mal;* ils se rallient autour d'un chêne après la victoire, et ils retournent chez eux faire la moisson; voilà leur science militaire!

Vit-on jamais rien de plus simplement admirable, et ces hommes ne rappellent-ils pas les apôtres, allant conquérir le monde, l'Évangile à la main? Dieu se plaît à confier les œuvres les plus sublimes aux instruments les plus modestes.

Pourtant il fallait des généraux à cette armée villageoise. Où les eût-elle trouvés, sinon dans les manoirs? Il y avait surtout quatre gentilshommes qui avaient appris à détester la République en voyant aux Tuileries les massacres du 10 août : c'étaient Charette, Marigny, Lescure et La Rochejaquelein. Les paysans vont les prendre dans leurs châteaux.



« Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi : si je meurs, vengez-moi. »

Ces quatre héros en attirent cent autres. Le commandement est imposé, sous peine de mort, à ceux qui le refusent. Mais de peur que l'insurrection

ne perde son caractère, Cathelineau le voiturier sera généralissime, tant qu'il vivra. Voilà la grande armée catholique et royale organisée. Voilà la Bretagne et la Vendée aux prises avec tout le reste de la France. Voilà cette guerre si justement appelée par Napoléon la Guerre des Géants.

Pour rester à la hauteur de ce merveilleux sujet, il nous suffira d'appeler les hommes et les choses par leurs noms, de laisser aux chiffres et aux faits leur inimitable éloquence. Quelles figures de rhétorique pourraient rendre ces multitudes fidèles allant au combat, le fusil d'une main et le chapelet de l'autre, se faisant absoudre sur le champ de bataille comme les anciens croisés, joignant la prière et le chant des psaumes aux détonations de la mitraille, s'emparant des canons ennemis, à coups de bâton, quand il ne leur restait pas d'autres armes : — ces femmes, agenouillées le long des chemins, sur le passage de leurs époux et de leurs frères, ou priant pour eux dans les églises désertes, au pied des croix mutilées ; — ces autres femmes, nobles brigandes, amazones aux siéges des châteaux, sœurs de charité dans les chaumières ; — MM. de Montdyon et de Langerie, courant, à douze ans, au-devant des balles ; — La Rochejaquelein, grand capitaine à vingt ans, et qui offrait le combat corps à corps aux prisonniers républicains ; — Lescure, qui en sauva plus de vingt mille, et qui les défendait contre ses propres soldats ; — Bonchamps, dont le dernier soupir fut : Grâce et pardon ; — Charette, fusillé devant cinq mille hommes, et commandant le feu, au cri de : Vive le Roi, etc., etc. Quelles phrases représenteraient dignement cette lutte titanique de la Convention nationale contre l'insurrection bretonne et vendéenne ; — les fureurs et les épouvantes de celle-là devant le calme religieux de celle-ci ; — cette suite de légions et de généraux, vainqueurs à toutes nos frontières, venant se broyer sur un coin de la France, contre une armée de paysans multipliée sous leurs coups ; — cette armée de paysans faisant trembler la République qui faisait trembler l'Europe ; lui imposant une capitulation ignominieuse après avoir fatigué ses soldats et ses bourreaux ; — vaincue à son tour, mais survivant à son propre épuisement ; poursuivant la guerre de buissons et d'embuscades après la guerre en rase campagne ; traquée au fond des bois comme les bêtes fauves et obligée de se battre à leur manière ; cachant ses derniers fusils dans les sillons et dans les chênes [1] pour défendre un reste d'existence ; ne cédant qu'au génie de Hoche, le seul adversaire qui fût à sa taille ; abandonnée à son heure suprême par les rois qui n'avaient qu'à lui tendre la main.... et vengée enfin par la chute de cette République à qui elle avait laissé le fer mortel au cœur.

La réaction thermidorienne et ses conséquences en Bretagne ne forme-

[1] Il y a quelques années, on a trouvé dans le creux d'un arbre le squelette d'un de ces derniers Vendéens, morts au bout de leur force et de leur sang. Les restes des bras s'enlaçaient encore au fusil ; les grains du chapelet se mêlaient aux débris des os.

ront pas le chapitre le moins intéressant de notre histoire. Ce réveil des idées monarchiques, après le sanglant cauchemar de la Terreur, sera surtout curieux dans la ville républicaine de Nantes, au milieu des retours montagnards provoqués par les derniers succès vendéens. Comment l'esprit calculateur des Nantais n'eût-il pas perdu toute illusion en établissant le bilan de la République : — Cinq à six milliards gaspillés en trois ans, la fleur[1] de la population décimée sous toutes les formes, les bienfaits et les réformes de 1789 annihilés, le plus pur des libertés municipales, commerciales et morales confisqué ; — le tout pour aboutir à des hontes et à des misères telles que celles-ci : Les propriétaires mourant d'inanition au milieu de leurs domaines, les rentiers réduits au trente-cinquième de leurs revenus, les pauvres n'ayant plus même la ressource de la charité publique, la France entière criant : J'ai faim ! comme autrefois Charles VI, les plus grands fonctionnaires départementaux recevant pour tout salaire une livre de pain par jour, l'armée sans subsistances, le gouvernement sans autorité, la société sans foi et sans mœurs, la ruine et l'abîme partout, l'espérance et le salut nulle part. Alors on verra le jargon révolutionnaire frappé d'horreur ou de ridicule, les Terroristes et les Maratistes dénoncés et poursuivis, les bourgeois revenant aux belles manières avec affectation, les gouvernants découragés sortant des affaires, les orateurs du forum, les magistrats du tribunal, pour s'enfermer dans la vie de famille, les arbres de la concorde substitués aux arbres de la liberté, des Vendéens étalant en pleine rue les couleurs royales à la faveur de l'amnistie, et ce cri de : Vive le Roi ! qui faisait naguère tomber les têtes, autorisé dans un banquet au nom de la franchise des opinions.

Grâce aux hésitations de la Monarchie absente, et grâce à la corruption du Directoire, le puissant génie d'un capitaine s'emparera de ces réactions providentielles. Pareil à ces colosses qui « se montrèrent sur la terre après le déluge, au berceau de la société[2], » Napoléon se dressera sur les débris de l'ancien monde, à l'entrée du monde nouveau. Ce grand homme ralliera nos forces dispersées autour de son épée victorieuse, et domptant au nom de la gloire un peuple disposé par la Terreur à subir le premier joug, il substituera, sous des apparences libérales, le despotisme militaire au despotisme républicain ; — jusqu'au jour où la Monarchie proscrite (mémorable enseignement !) reviendra, la Charte à la main, comme la colombe de l'arche avec le rameau d'olivier, et se fera pardonner les fautes d'une émigration de vingt-trois ans et les désastres d'une double invasion étrangère, — en réalisant enfin les immortelles promesses de 1789, en achevant l'œuvre

[1] Nous n'entendons point par ce mot la portion la plus élevée, mais la meilleure, en général, de la population ; car il est démontré aujourd'hui (puisse le peuple s'en souvenir !) que la très-grande majorité des victimes de la Terreur fut plébéienne.

[2] Expression de M. de Chateaubriand (ÉTUDES HISTORIQUES. — Dernier chapitre).

des États Généraux et de l'Assemblée nationale, en réparant les maux faits à la liberté par la République, en rattachant l'avenir au passé, sur l'abîme comblé de 93.

Est-il nécessaire de démontrer, après cet enchaînement des faits, que la Vendée rentre dans cette seconde partie de notre histoire, sans en rompre d'aucune façon l'unité? Tous les mobiles et tous les caractères de l'insurrection de l'Ouest (nationalité et religion, principe populaire et moral, défense de l'autel et du foyer, de la foi publique et de la liberté individuelle) ne disent-ils pas assez haut que cette insurrection s'est allumée et entretenue au foyer des idées bretonnes, que la Vendée est la sœur, sinon la fille de la Bretagne, que l'une n'aurait point existé sans l'autre, ou n'aurait existé qu'un moment? Nous ne saurions trop le répéter, et nous y reviendrons sans cesse : Toutes deux repoussèrent, par leurs paysans, le despotisme républicain, comme la Bretagne avait repoussé, par sa Noblesse et son Parlement, le despotisme monarchique. Les motifs du combat étaient donc au fond les mêmes; les armes, le champ de bataille et l'ennemi étaient seuls changés.

Les efforts et les résultats parlent encore plus explicitement. Suivez, en effet, la marche de la Vendée depuis 1793 jusqu'en 1799. Va-t-elle à Paris attaquer les Goliaths de la Convention? Elle y songe à peine. Mais elle ne cesse de remonter vers la Bretagne, et d'aller y chercher sa force. Si notre géant ne touche point le sol breton, il perd, comme Antée, ses avantages. Toutes ses espérances sont au delà de la Loire. Charette, le César de l'Ouest, n'aspire qu'à passer ce Rubicon. Quand la Vendée tiendra Nantes, c'est-à-dire la Bretagne, elle bravera Paris; elle aura trouvé le point d'appui d'Archimède, elle fera sauter la République. Nantes lui échappe-t-il, voyez-la s'élancer sur Dol et sur Pontorson. Qui la ressuscitera des tombeaux du Mans et de Savenay? Ce sera la Chouannerie, sa sœur, cette insurrection toute bretonne, — dont nous étudierons le caractère particulier. Où iront-elles ensemble verser leur dernier sang? Sur la plage de Quiberon, toujours en Bretagne!

Ici s'arrêtera notre histoire de la Révolution proprement dite. Mais nous la compléterons par le récit de l'insurrection de 1815, et par un coup d'œil sur la Bretagne et la Vendée depuis cette époque jusqu'à la nôtre.

Ainsi donc, pour nous résumer : Influence démocratique de la Bretagne contre la Monarchie, depuis 1675 jusqu'à 1789; réaction monarchique de la Bretagne et de la Vendée contre la démocratie, depuis 1793 jusqu'à nos jours; et, dans l'un et dans l'autre cas, principe également libéral, conséquence parfaite de la Bretagne avec elle-même. Voilà tout notre livre.

Il va sans dire que le point de vue politique d'un tel livre (si politique

il y a) sera exclusivement libéral et chrétien ? La cause des Bretons et des Vendéens sera notre cause, avant comme après 1789, parce que nous sommes pour les opprimés contre les oppresseurs, quel que soit le drapeau de ceux-ci ou de ceux-là, — et pour la liberté contre la tyrannie, que l'une ou l'autre s'appelle Monarchie ou République. Les insurgés de l'Ouest seront nos amis et souvent nos héros, — non pas pour avoir relevé la bannière de tel ou tel prince, de tel ou tel seigneur[1] (ceux qui les ont méconnus à ce point les ont rapetissés de toute la tête), mais pour avoir soutenu la plus sainte des guerres, pour avoir combattu *pro aris et focis*, — pour avoir défendu, au péril de leur corps, leur âme elle-même, attaquée dans son for intime et sacré.

De cette hauteur, inaccessible à toutes les passions contemporaines, nous apprécierons les hommes et les choses avec indépendance et bonne foi. Libre de tout lien dans le passé comme dans l'avenir, animée d'une sainte horreur pour tout ce qui ressemble à l'enrôlement, n'ayant rien à craindre ni personne à ménager, notre histoire ne reconnaîtra d'autre loi que notre conscience, d'autre parti que la vérité, d'autre devise que la devise bretonne, c'est-à-dire la franchise quand même. On l'a déjà vu, toutefois, par l'exposé qui précède, l'impartialité de nos jours, ce fatalisme sans cœur, ne sera point notre muse. Au nom de l'honneur, principe éternel et immuable, nous oserons flétrir le mal et glorifier le bien partout où ils se trouveront.

N'oubliant jamais que libéral veut dire généreux, quand nous relèverons les morts sur le champ de bataille, nous ne regarderons pas s'ils sont blancs ou bleus, pourvu qu'ils soient blessés par devant. Nous saurons admirer l'indépendance des Communes bretonnes comme l'indépendance de la Noblesse, le courage de La Chalotais comme celui du comte de Botherel, le génie de Hoche comme le génie de Charette, les La Rochejaquelein, les Bonchamp, les Lescure, les Cadoudal du camp républicain comme ceux du camp royaliste (quelle armée française n'a pas ses héros?). — Mais nous condamnerons les fautes de la Monarchie aussi bien que les crimes de la Convention, les *chauffeurs* de la Chouannerie aussi bien que les *noyeurs* de la Loire, la pusillanimité des princes ou les intrigues des gentilshommes aussi bien que l'ineptie ou la cruauté de leurs adversaires.

[1] La meilleure preuve que l'intérêt monarchique et nobiliaire était un moyen bien plus qu'un but, un drapeau bien plus qu'un mobile pour nos paysans, c'est qu'abandonnés de la grande majorité de leurs seigneurs qui avaient émigré à la suite des princes, — et délaissés (pour ne pas dire trahis) par les princes eux-mêmes qui furent ingrats depuis le commencement jusqu'à la fin, — ils n'en continuèrent pas moins de se battre en héros, avec le petit nombre de nobles qu'ils avaient mis à leur tête ou que leur envoyait l'armée de Condé. Il y avait donc en eux-mêmes un sentiment supérieur à l'amour de cette noblesse et de cette monarchie dont ils recevaient si peu de secours; et que pouvait être ce sentiment sinon l'instinct de leurs libertés, — libertés religieuses, civiles et morales, et jusqu'à la liberté de vivre, — que la République venait leur faire abjurer, le couteau sur la gorge !

Enfin nous considérerons les faits en historien et non pas en partisan, en philosophe et non pas en journaliste; nous jugerons les hommes sur l'intention de leur cœur et non sur la couleur de leur drapeau. Nous n'entendons pas autrement le vrai libéralisme, et cette politique est celle de l'Évangile.

Avis à ceux qui cherchent des pamphlets dans l'histoire, et qui veulent attacher des cocardes à toutes les plumes !

Nous ne terminerons pas cette Introduction sans y joindre un témoignage que nous recueillons à l'instant même, et qui vient ajouter l'autorité du génie à celle de nos humbles convictions sur les guerres vendéennes. C'est une page de M. de Châteaubriand,—c'est-à-dire un chef-d'œuvre en quelques lignes, — que tout le monde lira un jour dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, et que nous sommes glorieux de pouvoir transcrire ici.

L'illustre écrivain n'a-t-il pas dit quelque part : « Il ne s'est rien fait de grand dans l'histoire ancienne sans qu'il s'y trouvât un Gaulois ; il ne s'est rien fait de grand dans l'histoire moderne sans qu'il s'y trouvât un Français? » Nous dirons à notre tour : On ne peut aborder aucune grande question religieuse, politique, morale ou littéraire, sans rencontrer M. de Châteaubriand.

Le passage des *Mémoires* que nous citons termine un parallèle entre la révolution d'Angleterre et la révolution française, entre les royalistes anglais et les soldats vendéens. Après avoir raconté le dévouement des paysans de Boscobel, et surtout des cinq frères Pendrill, au prétendant Charles II, l'auteur poursuit ainsi :

PORTRAIT D'UN VENDÉEN.

« N'a-t-on pas cru lire un épisode de nos guerres de l'Ouest pendant la Révolution? La fidélité semble être une des vertus de l'ancienne religion chrétienne; les Pendrill gardaient le culte de leurs aïeux, ils avaient une cachette où le prêtre disait la messe...

« Mais, quoi qu'il en soit des bûcherons de Boscobel, près du *Chêne royal*, maintenant tombé, les Pendrill sont-ils des soldats vendéens ?

« Un jour, en 1798, à Londres, je rencontrai, chez le chargé d'affaires des princes français, une foule de vendeurs de contre-révolutions. Dans un coin de cette foule était un homme de trente à trente-quatre ans, qu'on ne regardait point, et qui lui-même ne faisait attention qu'à une gravure de la mort du général Wolf. Frappé de son air, je m'enquis de sa personne. Un de mes voisins me répoudit : « Ce n'est rien ; c'est un paysan vendéen porteur d'une lettre de ses chefs. »

« Cet homme, qui n'était rien, avait vu mourir Cathelineau, premier

général de la Vendée et paysan comme lui; Bonchamp, en qui revivait Bayard; Lescure, armé d'un cilice non à l'épreuve de la balle; d'Elbée, fusillé dans un fauteuil, ses blessures ne lui permettant pas d'embrasser la mort debout; La Rochejaquelein, dont les patriotes ordonnèrent de *vérifier* le cadavre, afin de rassurer la Convention au milieu de ses victoires sur l'Europe. Cet homme qui n'était rien avait assisté aux deux cents prises et reprises de villes, villages et redoutes, aux sept cents actions particulières et aux dix-sept batailles rangées; il avait combattu trois cent mille hommes de troupes réglées, six à sept cent mille réquisitionnaires et gardes nationaux; il avait aidé à enlever cinq cents pièces de canon et cent cinquante mille fusils; il avait traversé les *colonnes infernales*, compagnies d'incendiaires commandées par des conventionnels; il s'était trouvé au milieu de l'océan de feu qui, à trois reprises, roula ses vagues sur les bois de la Vendée; enfin il avait vu périr trois cent mille hercules de charrue, compagnons de ses travaux, et se changer en un désert de cendres cent lieues carrées d'un pays fertile.

« Les deux Frances se rencontrèrent sur ce sol nivelé par elles. Tout ce qui restait de sang et de souvenir dans la France des Croisades lutta contre ce qu'il y avait de nouveau sang et d'espérances dans la France de la Révolution. Le vainqueur sentit la grandeur du vaincu : Thureau, général des républicains, déclarait que « les Vendéens seraient placés dans l'histoire au premier rang des peuples soldats. » Un autre général écrivait à Merlin de Thionville : « Des troupes qui ont battu de tels Français peuvent bien se flatter de vaincre tous les autres peuples. » Les légions de Probus, dans leur chanson, en disaient autant de nos pères. Bonaparte appela les combats de la Vendée « des combats de géants. »

« Dans la cohue du parloir, j'étais le seul à considérer avec admiration et respect le représentant de ces anciens *Jacques* qui, tout en brisant le joug de leurs seigneurs, repoussaient, sous Charles V, l'invasion étrangère : il me semblait voir un enfant de ces Communes du temps de Charles VII, lesquelles, avec la petite noblesse de province, reconquirent pied à pied, de sillon en sillon, le sol de la France. Il avait l'air indifférent du sauvage ; son regard était grisâtre et inflexible comme une verge de fer; sa lèvre inférieure tremblait sur ses dents serrées; ses cheveux descendaient de sa tête en serpents engourdis, mais prêts à se dresser; ses bras, pendants à ses côtés, donnaient une secousse nerveuse à d'énormes poignets tailladés de coups de sabre : on l'aurait pris pour un scieur de long. Sa physionomie exprimait une nature populaire, rustique, mise par la puissance des mœurs au service d'intérêts et d'idées contraires à cette nature; la fidélité naïve du vassal, la simple foi du chrétien s'y mêlaient à la rude indépendance plébéienne, accoutumée à s'estimer et à se faire justice. Le sentiment de sa liberté paraissait n'être en lui que la conscience de la force de sa main et de

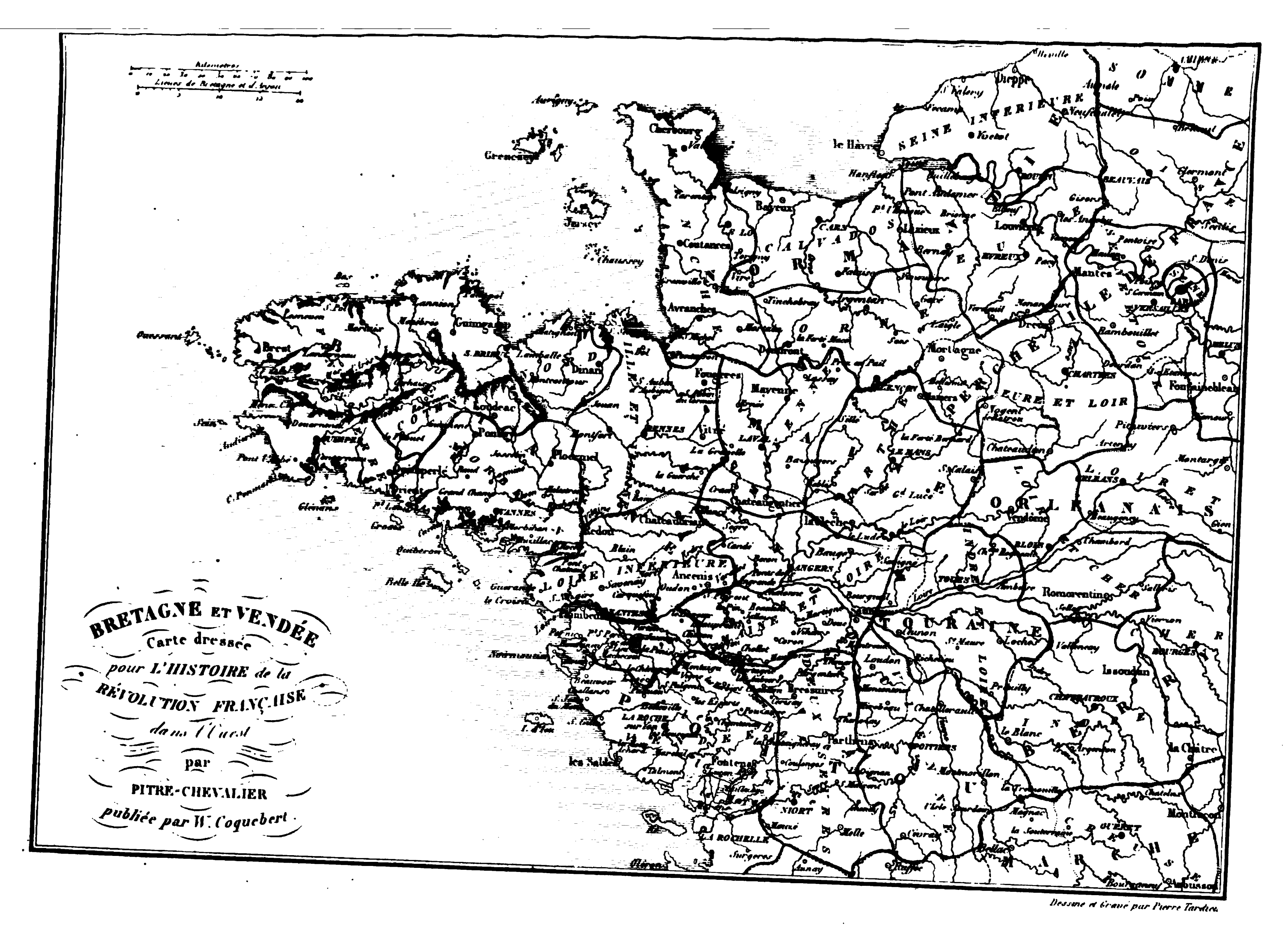
l'intrépidité de son cœur. Il ne parlait pas plus qu'un lion; il se grattait comme un lion, bâillait comme un lion, se mettait sur le flanc comme un lion ennuyé, et rêvait apparemment de sang et de forêts : son intelligence était du genre de celle de la mort. Quels hommes dans tous les partis que les Français d'alors, et quelle race aujourd'hui nous sommes ! Mais les républicains avaient leur principe en eux, au milieu d'eux, tandis que le principe des royalistes était hors de France. Les Vendéens députaient vers les exilés; les géants envoyaient demander des chefs aux pygmées. L'agreste messager que je contemplais avait saisi la Révolution à la gorge, il avait crié : « Entrez, passez derrière moi ; elle ne vous fera aucun mal, elle ne bougera pas; je la tiens. » Personne ne voulut passer : alors Jacques Bonhomme relâcha la Révolution, et Charette brisa son épée. »

Quand M. de Châteaubriand parle ainsi, quel historien n'aurait pas le courage de la franchise ?

PITRE-CHEVALIER.




THE ASTOR LIBRARY

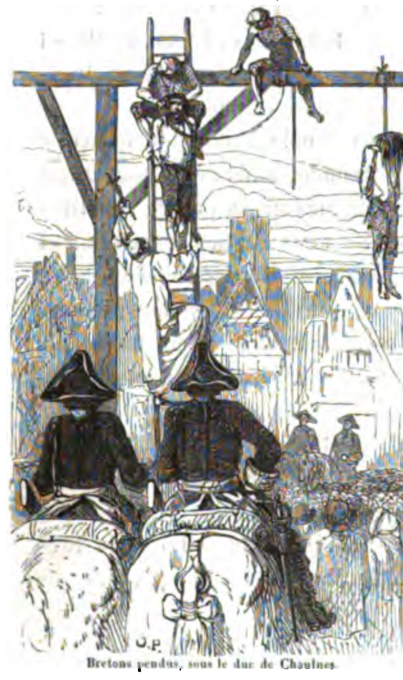


Dessiné et Gravé par Pierre Tardieu.


Habitants de Rennes chassés de leurs maisons.

CHAPITRE PREMIER.

A quelles conditions la Bretagne s'était unie à la France. — Constitution de la Bretagne, garantie par les Rois. — Rôle habile de la France, rôle loyal de la Bretagne.— Empiétements de la Monarchie, sous Henri II, sous Charles IX, sous Henri III, sous Henri IV, sous Louis XIII et sous Louis XIV. — Impôts. — Franchises des villes supprimées. — Les Gouverneurs et les Intendants.—Plaintes et remontrances. — Administration de Chaulnes. — Le Timbre et le Tabac.—Insurrection.— Répression. — Mme de Sévigné.


Bretons pendus, sous le duc de Chaulnes.

APRÈS dix siècles de luttes héroïques, la Bretagne ne s'était point donnée sans conditions à la Monarchie française.

Tout en épousant Charles VIII, l'épée sur la gorge, en 1491, Anne de Bretagne avait joint à son contrat, dit l'abbé Irail, un article secret, « portant qu'elle conserverait toute son autorité dans la province, qu'elle la gouvernerait suivant ses anciennes lois, que le roi de France y serait seulement le mari de la duchesse. »

Quelques mois après, les franchises de la Bretagne furent réservées dans toutes les formes aux États de Nantes. Il y fut stipulé qu'aucun impôt ne serait

levé dans le pays sans le consentement desdits États, et que les Bretons n'auraient d'autres juges que leurs magistrats et leur Parlement national.

On sait comment la reine Anne, femme si soumise d'ailleurs, sut maintenir ces priviléges, et comment sa rivale, madame de Beaujeu, « trouva chaussure à son pied, » toutes les fois qu'elle voulut toucher aux hermines.

En épousant Louis XII, à Nantes en 1499, Anne établit plus nettement encore les franchises bretonnes. Il fut convenu : « que le roi n'innoverait rien au gouvernement de la Bretagne, tant pour ce qui regardait l'Église que pour ce qui estoit de la Justice, de la Chancellerie, du Conseil, du Parlement, de la Chambre des Comptes et de la Trésorerie; que le Roi maintiendroit le païs dans les mêmes libertez, droits et priviléges dont il avoit joui sous les ducs; que, quand les offices vaqueroient, les lettres de provision seroient expédiées par la Chancellerie de Bretagne; que, quand il seroit question de lever des tailles, des foüages ou quelque autre subside, les États seroient convoqués pour en faire l'octroi à la manière accoutumée; que les sujets du duché ne seroient point adjournés hors de la province en première instance, mais seulement par appel, et cela en deux cas seulement, comme il avoit déjà esté décidé tant de fois; que le Roi ne tireroit point les nobles hors du païs pour servir dans ses armées, si ce n'estoit dans le cas d'une extrême nécessité ou du consentement de la reine et des États. »

Enfin, lorsque François I[er], de concert avec les États de Vannes, consomma l'union de la Bretagne à la France, en 1532, il confirma, ratifia et approuva par serment « tous et chacun desdits priviléges, exemptions, franchises et libertés reconnus aux Bretons par ses prédécesseurs [1]. »

Tel était le traité synallagmatique conclu entre la Monarchie française et la Bretagne. La première régnait sur la seconde, mais ne la gouvernait pas. La seconde obéissait à la première, mais suivant sa propre constitution. Et, d'âge en âge, de règne en règne, les deux parties renouvelaient ce traité. Et, pour que rien ne manquât à l'authenticité des conventions, à l'inviolabilité du serment, — avant chaque tenue d'États, les commissaires du Roi et les députés bretons juraient solennellement d'en maintenir l'esprit et la lettre, — les uns au nom de Sa Majesté, les autres au nom de la province.

Nous avons dû rappeler à nos lecteurs ce contrat politique, et nous les prions de ne pas l'oublier un seul instant, car c'est ici le point de départ de tous les événements que nous allons raconter.

Avouons-le tout de suite; l'acte d'Union plaçait la Monarchie et la Bretagne dans un cercle vicieux. Leurs constitutions, déjà si opposées, ne

[1] *Bretagne ancienne et moderne*, chapitre seizième, pages 535, 536, 540, 553.

pouvaient que se choquer de jour en jour dans leurs développements respectifs. Plus la Monarchie, multipliant ses attaques, étendrait un pouvoir absolu sur le reste de la France, — plus la Bretagne resserrerait, pour se défendre, ses institutions à la fois aristocratiques et populaires, — nous dirions représentatives, si le mot n'eût pas été inventé trop longtemps après la chose. Il était donc impossible à la première d'exécuter longtemps le contrat, comme il était impossible à la seconde de le laisser anéantir. Les inexorables progrès de la centralisation devaient, d'ailleurs, amener la Monarchie à passer le niveau administratif sur la Bretagne, et la Bretagne ne pouvait s'assujettir à ce niveau sans la résistance acharnée qu'on va voir.

Ajoutons que, si le plus souvent la Monarchie eut le rôle habile en ce combat, la Bretagne ne cessa pas d'y avoir le noble rôle. Par la nécessité même de leurs positions, l'une attaquait avec le parjure et la duplicité, avec la force et le despotisme; l'autre se défendait au nom de la foi promise, de la faiblesse opprimée, des libertés envahies. Si la Bretagne ferma obstinément l'oreille aux belles paroles de la centralisation, aux promesses dorées de l'unité française, on doit convenir que tous les gouvernements sont venus l'un après l'autre justifier ses méfiances, en faisant la plus petite part dans leurs faveurs à la province qui méritait peut-être la plus grande.

Qu'on ne s'étonne donc pas si le même Breton qui crie aujourd'hui : Vive la France[1] ! aurait crié en 1675 comme en 1760, comme en 1793 : *Malo mori quàm fœdari !*

A peine les rois de France avaient-ils signé l'acte d'Union qu'ils commencèrent à l'enfreindre. Toutefois, Charles VIII et Louis XII ne purent guère y toucher ouvertement, tant que la reine Anne fut là pour le défendre. Mais une fois cette dernière duchesse inhumée à Saint-Denis, — on se rappelle avec quelle pompe, — les successeurs de ses deux maris ne cessèrent d'empiéter, de règne en règne, sur les franchises de la Bretagne.

Henri II, tout en rendant le Parlement sédentaire, y glissa un certain nombre de magistrats français, au moyen desquels il espérait mitiger l'indépendance de cette cour redoutable.

Dès lors les charges qui devaient être le privilége des Bretons furent partagées entre eux et les étrangers. Des offices nouveaux furent créés en faveur de ceux-ci, à l'encontre de ceux-là.

Le principe qui attribuait exclusivement aux États le vote des impôts reçut une première atteinte sous Charles IX. Un subside fut levé en Bretagne par les généraux des finances, sans « l'avisement » des Trois Ordres. On fit peser ce subside sur les populations rurales, dans l'espoir qu'il pas-

[1] Voir la Conclusion de notre *Bretagne ancienne et moderne*, dernier chapitre, dernière page.

serait inaperçu. Mais toutes les franchises, comme toutes les classes, étaient également sacrées pour les États. Ils protestèrent immédiatement contre cette violation des coutumes du pays.

Tel fut le commencement de ces Plaintes et de ces Remontrances, qui devaient un jour s'élever au ton de la menace, et faire trembler la Monarchie sur son trône.

L'attaque et la défense se renouvelèrent sous le même règne et sous le règne suivant; car, dans le cahier des Remontrances de 1576, nous voyons les États « supplier Sa Majesté de mettre en considération leurs précédentes Remontrances, et d'ordonner que les pactes et accords faits au mariage de feu, de bonne mémoire, la duchesse Anne de Bretagne, reine de France, soient inviolablement observés, et qu'il ne soit fait désormais aucunes levées de deniers sans le consentement des Estats, — faisant en même temps défense aux généraux des finances d'en faire aucun département, à faute de quoi lesdits Estats protestent dès à présent d'injustice contre eux et les prennent à partie pour leur faire, en leur privé nom, réparer tout. »

En 1632, nouvelle entreprise de la Monarchie contre la prérogative des États de Bretagne. Sous prétexte que les gages des officiers du Parlement et de la Chambre des Comptes n'avaient pas été payés à temps, le Conseil du roi Louis XIII, ou plutôt du cardinal de Richelieu, fit lever par simple ordonnance les fouages de 1632-1633. Les Trois Ordres réclamèrent si vigoureusement, que le prince de Condé, qui les présidait, fut obligé de déclarer, au nom de Sa Majesté, « qu'elle n'avait jamais entendu porter la moindre atteinte aux franchises de la province. »

On verra la Monarchie reproduire cette formule à la suite de toutes ses tentatives, et miner obstinément la constitution bretonne en protestant non moins obstinément de son respect pour elle; — comme ces bretteurs prudents qui, appelés sur le terrain par leurs adversaires, déclarent qu'ils n'ont pas voulu les offenser, et recommencent à les insulter le lendemain. — Ceci, du reste, est l'éternelle et inévitable histoire de toutes les monarchies et de toutes les constitutions possibles.

Cette fois, les États furent ou semblèrent être dupes de la patte de velours; mais ils demandèrent qu'à l'avenir aucun édit ne pût s'exécuter « sans leur avisement et consentement, » — ce qui leur fut accordé ou du moins promis, « conformément aux priviléges octroyés de tout temps à la Bretagne. » Telles furent les propres expressions du Conseil du Roi.

Or, si Sa Majesté croyait bien dire en parlant ainsi, son erreur était grande, car ces mots soulevèrent de plus belle Messeigneurs des États. Rétablissant aussitôt la question et définissant à merveille l'état politique de la Bretagne, ils répondirent « que les droits de la nation bretonne ne dérivaient pas de priviléges octroyés, mais que la constitution du pays, dont la base était l'aristocratie et non le despotisme d'un seul, avait précédé

la puissance des ducs et des rois, — laquelle puissance avait pris accroissement par concession, et très-souvent par usurpation. »

Déjà, sous forme rétrospective, la remontrance tournait en accusation.

Mais ce fut surtout en attaquant les franchises des villes, en sapant leurs institutions communales, que les rois affaiblirent la constitution bretonne. La pierre angulaire de nos municipalités était l'élection : élection dans le clergé, élection dans les magistratures, élection dans les milices; là résidaient l'indépendance de tous et la liberté de chacun; là portèrent incessamment les coups de l'autorité royale.

On a vu, dans la *Bretagne ancienne et moderne*, quelle puissance salutaire les évêques empruntaient aux suffrages du peuple, dont ils devenaient ainsi les pasteurs responsables. Cette puissance était déjà bien déchue au seizième siècle, les évêques étant alors nommés directement par le pape, ou simplement élus par le chapitre. Cependant François I[er] ne put souffrir même ce dernier reste d'élection. A la mort de l'évêque Hamon, en 1531, il manda au chapitre de Nantes : « Chers et bien amés, nous avons bien voulu vous écrire que, par l'un d'entre vous, vous nous envoyiez votre privilége d'élire, si aucun vous en avez, pour iceluy faire voir et visiter à notre Conseil... Et, en attendant, nous vous défendons très-expressément que n'ayiez à procéder à aucune élection de votre futur évêque... Si n'y faites faute, *tel est notre plaisir.* »

La décision du Conseil royal était facile à prévoir. Néanmoins, « les gens des États du pays et duché de Bretagne » élevèrent de très-humbles remontrances. François I[er] passa outre, déclara l'élection supprimée, et nomma évêque le chanoine Louis d'Acigné; — puis il vint en personne à Nantes imposer son élu au chapitre récalcitrant.

Au milieu des désordres sanglants de la Ligue, la Monarchie, pêchant en eau trouble, multiplia ses atteintes aux immunités de nos villes rebelles. Elles-mêmes en firent souvent le sacrifice aux exigences du duc de Mercœur; mais c'était du moins dans l'espoir de les recouvrer avec leur indépendance.

N'oublions pas de citer la glorieuse désobéissance des magistrats bretons à l'ordre qui leur enjoignait de compléter les massacres de la Saint-Barthélemy. La ville de Nantes surtout, qui comptait un grand nombre de Huguenots, fut admirable en cette circonstance. Repoussant avec indignation la lettre sanguinaire du gouverneur, duc de Montpensier, le maire Harrouys de la Semeraye, le sous-maire Leloup du Breil, et les échevins Billy de la Grée, Mahé, Fyot de la Rivière, Davy, de Launay, Houyg, Lebret, Quantin et Bretaigne (noms immortels!), jurèrent de maintenir l'édit de pacification, et bravèrent à la fois la volonté royale et la fureur populaire. La Milice bourgeoise suivit ce noble exemple en s'armant pour désarmer la multitude, et l'on vit les Calvinistes nantais défendus et sauvés par de véritables Catholiques.

Charles IX et Catherine de Médicis confièrent leur vengeance à M. de Sançay, depuis longtemps déjà commandant du château, « véritable tyran du moyen âge, » qui pesa durant vingt-cinq ans sur la Commune et la Milice nantaise. Mais la même loyauté qui avait inspiré la résistance de nos compatriotes au Roi inspira leurs protestations contre l'exécuteur de ses rancunes; — jusqu'au jour où, détesté des gouverneurs et de la Cour elle-même, cet intraitable commandant donna sa démission (1580).

Henri IV enfin, ce prince si libéral, ne fut pas meilleur à nos aïeux que ses indignes prédécesseurs. S'attaquant aux nouveaux maires [1], comme François I[er] s'en était pris aux anciens évêques, il punit l'obstination des Ligueurs de Bretagne en violant la promesse qu'il avait faite à nos cités de maintenir leur droit d'élection. Voici ce que rapporte, à ce sujet, le *Livre doré* des maires de Nantes. En vertu des anciens règlements consentis par le Roi, l'assemblée de ville, réunie le 1[er] mai 1599, devait élire trois candidats à la charge de maire, six candidats aux places d'échevins, et présenter cette double liste au Roi « pour sur iceluy nombre de personnes Sa Majesté prendre un des trois qu'il lui plairait pour maire, et deux des six autres pour échevins. »

(Nos libertés municipales sont-elles plus étendues après trois révolutions, et nos élections ne semblent-elles pas calquées sur les élections bretonnes?)

Or, tandis que les Nantais préparaient ces listes, Henri IV leur ordonna d'y inscrire le sieur Gabriel Hus de la Bouchetière, trésorier des États de Bretagne, royaliste éprouvé, que les Ligueurs avaient emprisonné dans le temps. Les Nantais « remontrèrent humblement au Roi que sa reconnaissance envers le sieur de la Bouchetière était fort touchante, mais que ce n'était pas une raison pour porter atteinte à la liberté de leurs suffrages. » Et le protégé de Sa Majesté n'eut pas l'honneur d'être élu.

Une désobéissance si nouvelle pour la Monarchie jeta le Béarnais dans une grande colère; il écrivit de sa main à la ville de Nantes : — « Je trouve fort estrange de ce qu'il y en ait eu quelques-uns d'entre vous si hardis que de nommer des gens que je ne veux qui soient nommés. Ma volonté étant telle que le sieur de la Bouchetière soit élu, qu'il n'y ait aucune faute, et que je sois obéi en cela! »

La ville n'osa pas résister deux fois. Le droit céda à la force : Gabriel Hus fut nommé, — et le roi gascon, voulant effacer le souvenir de cette lutte, félicita les Nantais de leur attachement « dès longtemps reconnu. »

Le même prince ne traita pas mieux la Milice que la Commune. Des offi-

[1] Nos magistrats avaient reçu les noms de maires, d'échevins et de juges-consuls, vers le milieu du seizième siècle. Le premier maire, les premiers échevins et les premiers juges-consuls furent installés à Nantes sous Charles IX, en novembre 1564. Ces magistrats devaient être élus par cinquante notables, élus eux-mêmes par la Commune. L'élection du premier maire, Drouet de l'Angle, se fit au milieu d'une émeute excitée par M. de Sançay, qui, trouvant le Roi trop généreux, voulait empêcher par la force l'exécution de son édit, — sauf à donner plus tard ses raisons à Sa Majesté.

ciers de son choix furent substitués par la force aux officiers élus. Enfin, il greva la province de nouvelles charges financières, notamment de la place de grand voyer de Bretagne, créée en faveur de M. de Sully.

La triple brèche était ouverte, et les rois suivants ne manquèrent pas de l'élargir. Mais la cité de Nantes, cette *république communale* si fière de l'antiquité de ses droits, devait faire payer chèrement à la Royauté le bon plaisir de Henri IV et de ses successeurs!

Dans les autres villes, comme à Nantes, le principe électif céda de jour en jour au caprice de la faveur, à l'arbitraire du despotisme, aux prétentions de l'hérédité, à la corruption de l'or. Cette dernière plaie surtout dévora comme un cancer les pures institutions de la Bretagne. Nous verrons toutes les charges devenir successivement vénales, sans en excepter les grades de la Milice bourgeoise! La Monarchie, se faisant brocanteuse de libertés, en viendra jusqu'à confisquer et à revendre tour à tour à nos plus pauvres cités leurs moindres priviléges.

Comment s'étonner après cela que les Communes bretonnes aient donné le signal de la Révolution?

La main terrible de Richelieu ne pouvait manquer de s'appesantir sur la Bretagne. On connaît la sanglante affaire de Henri de Talleyrand, comte de Chalais, décapité sur la place du Bouffay de Nantes par un bourreau novice qui lui donna trente-cinq coups de hache. Richelieu achevait sur les derniers grands seigneurs l'œuvre d'extermination commencé par Louis XI sur les derniers grands vassaux. Ainsi, chose remarquable! ces deux illustres ouvriers de l'Unité monarchique portèrent leurs plus rudes coups en Bretagne. Louis XI était venu à Nantes préparer la ruine de la Féodalité. Richelieu fit tomber, à Nantes, une des plus hautes têtes de l'Aristocratie. Il avait fallu plus d'un siècle et demi pour élever le trône absolu de Louis XIV; cent soixante ans séparèrent le compère de Louis XI et le bourreau du cardinal.

Sous prétexte que César de Vendôme avait conspiré avec Chalais, le cardinal-ministre le força de démolir, à ses propres frais, les citadelles de Guinguamp, de Lamballe et de Moncontour, que la fille de Mercœur lui avait apportées en dot. — Puis il lui accorda une indemnité de 350,000 livres, et ce fut la province démantelée qui paya cette somme!

Pour mâter plus solidement la ville de Nantes, Richelieu s'en fit nommer gouverneur et capitaine, par le Roi, qui n'était que son instrument. Tous deux néanmoins durent céder une fois à l'obstination bretonne. Louis XIII avait demandé aux Nantais leurs canons (les *Douze Apôtres*), pour assiéger la Rochelle. Les Nantais, qui avaient besoin de ces canons, les refusèrent à deux reprises. Richelieu menaça. Les Nantais persistèrent, et le Roi céda enfin, « prenant les représentations de ses sujets en bonne part. » Mais, à la place des canons, la ville fournit aux troupes royales deux cents

habits complets, deux cents paires de souliers, et 12,000 livres sonnantes.

Si la Bretagne avait le dernier mot, la Monarchie avait le dernier écu.

La charge d'intendant de Bretagne, si onéreuse au pays, fut créée par Richelieu, au profit du comte d'Étampes. Le Parlement de Rennes protesta contre cet empiétement sur ses droits, et interdit solennellement l'entrée de la cour au nouveau fonctionnaire.

On voit que le Parlement ouvrait la lutte aussi dignement que les États (ceux-ci lançaient à la même époque les remontrances citées plus haut).

Malgré toutes ces vexations (ceci est à noter), la Bretagne resta fidèle à la Monarchie, pendant les guerres de la Fronde. L'exemple de tant de villes soulevées, surtout en Guyenne, ne put ébranler la loyauté de nos aïeux. Aussi furent-ils autorisés à relever quelques forteresses, tandis qu'on ne cessait d'en abattre partout ailleurs.

Mais déjà Louis XIV venait d'entrer au Parlement, la cravache à la main, et le grand centralisateur allait bientôt envoyer à la Bretagne cet impitoyable duc de Chaulnes que la Cour surnommait le *bœuf*, et que nos Bretons, moins galants, poursuivaient du sobriquet de *gros cochon*.



Le duc de Chaulnes, insulté par le peuple de Rennes.

Après avoir reconnu, comme tous ses prédécesseurs, les franchises du

pays, Louis XIV chargea ses ministres de les supprimer sans vergogne. Ce fut alors, dans chaque ville, une lutte journalière entre la garnison et la Milice, entre le commandant et la Commune, entre les généraux des finances et les contribuables, — lutte abrégée par cette raison suprême : « Je le veux ! » ou « l'État, c'est moi ! » et terminée par l'emprisonnement ou la confiscation, l'arquebusade ou la potence.

Il faut dire que le despotisme royal était bien servi par la hauteur et la cupidité de ses agents. Sauf quelques exceptions fort rares, les gouverneurs, les commandants et les intendants de Bretagne, s'élevant d'abord au niveau du maître, disposaient de tout en rois absolus. Ils se faisaient combler de dons par les villes ; ils trafiquaient des places et des suffrages, des priviléges et des immunités[1] ; ils avaient leur petite cour au dedans et leur petite armée au dehors. Ils eussent dit volontiers comme le Roi : — Qu'on ne fasse faute à nos ordres, car tel est notre bon plaisir.

On ne saurait imaginer jusqu'où allait cette tyrannie française envers les Bretons. Une piquante chronique du temps de Louis XIII va nous en donner l'idée. Le maréchal de la Melleraye commandait alors à Nantes.

« Madame de la Melleraye faisait mettre ses sœurs en princesses romaines, au-dessus d'elle en des fauteuils, tandis qu'elle se plaçait, après, sur une chaise à l'ordinaire. A Nantes, car c'était là son empire, les principales femmes de la ville s'asseyaient autour d'elle, sur de petits tabourets hauts de demi pied ; et, s'il y en avait quelqu'une qui eût la taille gâtée, elle la faisait tourner de tous côtés, feignant d'admirer sa taille. Une fois elle se coiffa ridiculement, pour leur faire croire que c'était la mode ; mais peu se montrèrent assez simples pour donner dans le panneau. On n'osait danser sans le lui faire savoir ; et quand elle avait promis de s'y trouver, elle attendait que tout le monde fût assemblé, et puis elle mandait qu'elle

[1] Pour moi, écrivait le maréchal Victor d'Estrées en 1715, je ne saurai jamais ce que c'est que de prendre de l'argent pour mes suffrages, *comme ont fait par le passé les autres gouverneurs*.

En 1717, le droit d'élire le maire fut racheté par la ville de Nantes au prix de 88,818 livres.

La même année, le gouverneur maréchal de Montesquiou refusa les clefs de Nantes, sous prétexte qu'on ne les avait pas présentées à la porte de la ville. « *Mais*, ajoute le registre municipal, *on s'est bien aperçu que c'étoit seulement en veüe de profiter du bassin d'argent dans lequel on les auroit présentées ;* au moins a-t-on assuré dans le monde qu'on en a usé de mesme à Rennes, où la communauté *a été obligée de racheter le bassin du capitaine des gardes, moyennant 250 livres, afin de le rendre à ceux à qui on l'avoit emprunté !* (Melliuet, t. IV, p. 386. — T. V, p. 7 et 14.)

Ces cadeaux forcés dataient de loin. On ne voit que cela sur les registres de nos villes depuis l'Union : cadeaux en argent et en nature, en étoffes et en bijoux, en provisions de toute espèce. On trouverait aujourd'hui fabuleuses les sommes dépensées par la ville de Nantes en festins, en galas, en vins fins, en hypocras, en confitures, en pâtisseries, en bonbons, offerts, *suivant les usages de la Cour*, aux rois et aux gouverneurs, à leur suite et jusqu'à leur valetaille.

Lorsque Louis XIII visita Nantes en 1614, son grand écuyer réclama les tapisseries tendues sur son passage, et il fallut les racheter au prix de 150 écus. Il fallut de même racheter à un maréchal des logis les décorations auxquelles Poussin, inconnu encore, avait mis la main. Enfin, les valets de pieds du Roi réclamèrent les deux dais de velours sous lesquels avait marché leur maître, et la ville dut indemniser ces messieurs de 320 livres, toujours *suivant les usages de la Cour*. (Registres de Nantes, 1614.)

n'y pouvait aller; et alors il fallait renvoyer les violons, car c'eût été un crime capital que d'avoir fait une assemblée quand Madame avait témoigné qu'elle n'en pouvait être. Elle était jolie et chantait bien. »

C'était cette même grande dame qui, entendant menacer de l'enfer un gentilhomme débauché, s'écriait naïvement : — Dieu y regardera à deux fois avant de damner un homme d'une telle naissance!

« M. de la Melleraye vivait tyranniquement à Nantes. Comme on se moule aisément sur un mauvais patron, le commandant du château de Nantes, Chalusset, voulut faire aussi le petit tyranneau dans un bal du château où le maître n'était pas. Chalusset parut avec son hausse-col (pour trancher du commandement), et ne fit danser que ceux de la cabale de sa femme. Or, il y avait à Nantes une autre cabale qu'on appelait vulgairement le *fretin*, dans laquelle pourtant se trouvaient les plus jolies de la ville. Cette pauvre cabale ne faisait que regarder les autres. Enfin un gentilhomme, Bois-Yvon, qui avait ses inclinations dans ce fretin, prit sa dame par la main, et, de concert avec elle, comme Chalusset allait prendre une dame pour danser, ils l'arrêtèrent, et, se mettant à genoux, lui chantèrent tous deux ce couplet :

Qu'il plaise à votre hausse-cou,
Monsieur, d'avoir pitié de nous,
Landerirette.
Le fretin vous crie merci,
Landeriri.

« Le couplet achevé, ils se mirent à danser, laissant Chalusset tout étourdi de son aventure. Ainsi le fretin entra en danse, et eut sa revanche tout le reste de la soirée. »

Si les choses en étaient là dès le temps de Louis XIII, qu'on se figure où elles en arrivèrent sous Louis XIV. Le plus charmant des historiens, madame de Sévigné, nous édifiera tout à l'heure à cet égard.

Du reste, quelques années après, le maréchal de la Melleraye fut puni par où il avait péché. C'était à la fin de 1651. Les États se tenaient à Nantes. Lorsque la ville eut copieusement régalé les Trois-Ordres, un vif débat s'engagea sur la présidence, entre le duc de Vendôme, le duc de Rohan et le duc de la Tremouille. M. de la Melleraye, prenant fait et cause contre le duc de Rohan (sans doute parce que c'était le seul Breton des trois), posta la Milice bourgeoise autour de la salle des Jacobins, où l'assemblée se trouvait réunie. Bientôt la duchesse de Rohan se présente avec grand appareil. Elle trouve les rues barricadées, et reçoit l'ordre de faire reculer son carrosse. Elle adresse alors au maréchal les reproches les plus violents. Celui-ci lui répond avec hauteur, peut-être avec insolence, et la duchesse le soufflette en pleine rue de sa pantoufle. Puis une partie de la Noblesse la ramène en triomphe aux Cordeliers. Mais le maréchal, furieux,





LE DUC DE CHAULNES,

Gouverneur de Bretagne.

la poursuit jusqu'à cette demeure, et la menace de l'en chasser à coups de canon, si elle ne quitte à l'instant la ville. La duchesse en appela au Parlement, qui allait lui donner gain de cause, lorsque, à la façon du lion, Louis XIV mit les trois ducs d'accord, en leur interdisant de paraître aux États.

Toutefois, le règne de Louis XIV vit un progrès du Tiers-État, fort étonnant pour cette époque. En 1667, Dumesnil-Lorido, maire de Nantes, assista aux États de Vannes, l'épée au côté, comme capitaine des capitaines de la Milice bourgeoise. Les Nantais ne manquèrent pas de consacrer le fait, et votèrent à M. Lorido et à ses successeurs « une épée et un porte-épée décents. » Ils décidèrent en même temps qu'on réunirait dans la grande salle de la communauté les portraits de tous les maires.

L'aveugle République a détruit cette collection précieuse en 1793, sans remarquer qu'elle s'acharnait contre les portraits de ses ancêtres.

En 1669, Louis XIV manda et ordonna à ses bien amés Nantais, pour une fois seulement, disait-il, et sans que cela pût tirer à conséquence, d'avoir à reconnaître un échevin sans élection (M. de la Morinière). « *Car tel était le bon plaisir de Sa Majesté.* » Les Nantais se plaignirent au Parlement de Rennes. Le Parlement défendit à l'échevin de siéger. Mais Louis XIV ordonna derechef, et il fallut obéir. La Commune et la Cour ne se soumirent toutefois qu'en protestant, pour n'en pas perdre l'habitude.

Le Roi qui devait révoquer l'Édit de Nantes avait facilement vaincu la Noblesse et la Magistrature bretonnes sur le terrain des questions calvinistes; mais un autre débat religieux, presque aussi grave, venait de surgir entre Louis XIV et nos Communes; et celles-ci furent moins accommodantes que les États et le Parlement. Il s'agissait de l'établissement des Jésuites en Bretagne. Les Révérends Pères avaient contre eux l'Église et l'Université, mais le Roi et la Cour étaient pour eux. *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.* La ville de Nantes résista aussi longtemps et aussi fortement qu'on pouvait résister à Louis XIV. Elle céda enfin en 1671. Les Jésuites, triomphants, prirent possession de l'hôtel de Briord. Leur installation, toutefois, n'eut pas lieu sans protestations; le Clergé, la Chambre des Comptes et le Présidial refusèrent d'y assister.

Hâtons-nous de dire que la Commune, qui les avait si fort redoutés, ne tarda pas à reconnaître leurs services, et que, grâce à eux et aux Oratoriens, l'instruction devint moins coûteuse au dix-septième siècle qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Ce fut alors que le gouvernement de la province fut confié à Charles d'Ailly, duc de Chaulnes, et que les querelles de la Bretagne et de la Monarchie commencèrent à devenir sanglantes.

Le grand Roi était à l'apogée de sa puissance et de sa gloire, l'Europe entière tremblait devant ses volontés, — lorsque la femme d'un pauvre

menuisier de Nantes appela nos populations à la révolte. Cette femme audacieuse se nommait Veillone. L'épouse d'un confiseur se joignit à elle pour braver Louis XIV et ameuter la foule. — Mais commençons par expliquer la nature et la cause de l'insurrection.

Des historiens à l'œil myope ont jugé cette insurrection sans importance, parce que la victoire demeura promptement à Louis XIV. Ils n'ont pas vu que cette victoire de la force armée ne fut qu'apparente; qu'étouffé sans être éteint, le feu, c'est-à-dire le droit, ne cessa de couver sous la cendre, et que la Bretagne fit payer à Louis XV et à Louis XVI les dragonnades et les *penderies* de Louis XIV.

Quoi de plus grave, d'ailleurs, quoi de plus intéressant que cette lutte d'une province opprimée contre le géant de la Monarchie? Qu'est-ce que notre moderne opposition, comparée à une telle résistance? Qu'est-ce que nos despotes sans prestige et sans gloire, à côté de ce roi-soleil qui brûlait tout ce qui ne s'agenouillait pas devant lui? Que sont les arrêts de la Cour des Pairs et du Conseil d'État, près des verrous de la Bastille et des potences de Rennes? Il fallut donc aux populations bretonnes autant d'héroïsme que de souffrance, pour oser se mesurer avec un maître comme Louis XIV, et il n'a manqué qu'un historien à cet épisode de nos annales pour en faire la digne préface de la Vendée et de la Chouannerie.

Malheureusement, tout ce qui tenait à la Bretagne était « de si peu de chose » aux beaux esprits et aux écrivains de ce temps-là, que nos matériaux se réduisent à peu près aux lettres écrites par Madame de Sévigné à sa fille, de son château des Rochers (près Vitré). Outre sa grâce impérissable, ce témoignage a le grand mérite d'être oculaire. La terrible et touchante vérité perce plus d'une fois sous le dédain charmant de la noble habituée de Versailles. Et ce dédain-là même, chez une Française qui était presque Bretonne, chez une femme qui assistait en riant au supplice de ses compatriotes, est à la fois la plus rude condamnation de Louis XIV, et la meilleure justification de la Bretagne.

Quant à l'origine du soulèvement, la voici :

Vainqueur depuis dix-huit ans sur tous les champs de bataille et dans tous les cabinets européens, Louis XIV avait résolu d'écraser la seule puissance qui se flattait d'arrêter son soleil, la Hollande. Elle lui était doublement odieuse, comme auxiliaire de l'Espagne et comme refuge des républicains et des calvinistes. Pour cette guerre d'extermination, le prince habile devint roi passionné; il abandonna la politique qui avait fait sa grandeur, oublia les leçons de Colbert pour écouter les flatteries de Louvois, et se mit toute l'Europe sur les bras par l'envahissement des Provinces-Unies. Il perdit, en même temps, l'affection de ses propres sujets, en les accablant d'impôts, multipliés sous toutes les formes. L'argent est le nerf de la guerre; or Louis XIV n'avait jamais assez d'argent.

Madame de Sévigné va nous dire par quels moyens il obtenait l'aveu des États, quand il ne pouvait s'en passer pour de nouveaux subsides. Jamais la corruption n'avait été pratiquée avec une telle magnificence. Toutes les faveurs du grand Roi étaient pour les gouverneurs qui savaient dorer la pilule, et pour les députés qui la faisaient avaler au pays. Cela s'enlevait au milieu des plus belles promesses, des plus riches cadeaux, des plus succulents dîners, *inter pocula*. Et qui payait les frais de ces dîners? Nos villes elles-mêmes, prises les premières à l'hameçon royal. Une fois les millions votés et les vins bus, on sentait qu'on avait promis plus qu'on ne pouvait tenir. Mais déjà le collecteur demandait la bourse ou la vie, et le soldat ou le bourreau exécutait la menace.

Tandis que les uns se soumettaient, et qu'on sabrait ou pendait les autres, les États, arrachés à leur ivresse par les cris des victimes, imploraient la clémence du Roi, qui daignait oublier les révoltes passées et promettait du soulagement pour l'avenir. Puis survenait une nouvelle guerre, amenant un nouveau subside. Et les dîners et les votes, les dragonnades et les penderies recommençaient de plus belle.

Qu'était-ce donc, lorsque les dragonnades précédaient les votes, et que Louis XIV prenait l'argent des Bretons avant de le demander aux États? Ainsi furent établies, au mépris de toutes les clauses de l'Union, et toujours pour cette ruineuse expédition de Hollande, les nouvelles fermes du tabac et du papier timbré (1673-1675).

Ce double coup d'État fut le coup de grâce pour la Bretagne.

Telle était cependant l'autorité de Louis XIV, que notre Noblesse, fascinée par lui, n'osa pas remuer, sacrifiant pour la première fois le courage à la prudence. (Nous devons d'autant moins lui épargner ce reproche, qu'elle s'en lavera bientôt par une revanche éclatante, et qu'elle ne l'encourra plus qu'aux jours funestes de l'émigration.) Mais le peuple, sur qui l'impôt tombait directement, le peuple, atteint à la fois dans sa vie et dans sa liberté, ne put contenir son vieux cri de guerre : — *Malo mori!* et répondit avec un héroïsme aveugle à l'appel de la Veillone.

M. de Molac, gouverneur de Nantes, fit arrêter cette femme par la garnison, et l'emprisonna au château. La Milice seule eût peut-être coupé court à l'émeute; mais, suspecte et désorganisée, elle ne fut pas réunie. Les esprits, d'ailleurs, étaient exaspérés à tel point, que la religion même ne put les calmer. L'évêque de Nantes, M. de la Beaume, homme simple et conciliant, essaya de haranguer la foule, qui réclamait en hurlant la Veillone. Pour toute réponse, la femme d'un confiseur cria : « Saisissez-le! » Et quelques furieux, encouragés par la masse, osèrent porter la main sur le prélat, et l'enfermer dans la chapelle Saint-Yves. Puis ils déclarèrent qu'il subirait le même traitement que la prisonnière du château, et qu'ils ne le relâcheraient qu'en échange de celle-ci.

On se figure l'embarras de M. de Molac. S'il tenait bon, l'évêque pouvait être massacré ; s'il cédait, il donnait gain de cause à la révolte, et il se perdait lui-même. Rendons-lui cette justice, il aima mieux risquer sa position que de verser le sang de ses compatriotes. Il élargit la Veillone, et fit tomber l'émeute par une amnistie.



L'évêque de Nantes, prisonnier de l'émeute.

Cette généreuse conduite n'attendit pas longtemps sa récompense. Accusé de lâche faiblesse, M. de Molac fut remplacé temporairement par M. de Lavardin, plus digne instrument du duc de Chaulnes.

Mais déjà l'insurrection de Nantes avait trouvé des échos, et les percepteurs des nouvelles taxes étaient partout accueillis de la même manière. Le gouverneur crut dompter le peuple en faisant tirer sur lui, en tuant une cinquantaine de mutins et en jetant le reste dans les prisons. Mais le sang versé dans les émeutes est de l'huile répandue sur la flamme. Ces rigueurs ne firent que soulever le reste de la province.

Les populations de Morlaix, de Quimper, de Fougères, de Dinan, etc., pillèrent les bureaux du tabac et du timbre. Tous les paysans de la basse Bretagne s'armèrent au bruit du tocsin, comme au temps de Varok et du roi Morvan. Beaucoup de receveurs et de commis furent massacrés ou brûlés dans leurs maisons. Nantes s'insurgea de nouveau. Rennes imita son exemple, et les deux capitales à la fois se trouvèrent en feu.

A Rennes surtout, le mouvement fut terrible. La duchesse de Chaulnes s'y vit assiégée et presque lapidée dans sa demeure, tandis que son mari appelait aux armes les gentilshommes, et s'enfermait avec eux à Port-Louis. Tous les Bretons qui le secondaient furent déclarés traîtres à la Bretagne. Les nobles saisis par les paysans étaient aussitôt pendus aux clochers, l'épée à la ceinture. (Les Chouans ne traiteront pas mieux, en 1794, les gentilshommes récalcitrants.) Bref, la question nationale surgissait derrière la question de l'impôt, et l'éternelle guerre de race allait recommencer, lorsque Louis XIV abandonna la force pour la ruse.

Le grand Roi connaissait l'esprit des Bretons, et n'avait pas oublié la récente aventure du chevalier de Rohan-Guémené. Il n'y avait pas un an que cet illustre libertin, dernier champion des prétentions de sa famille sur la Bretagne (on sait que les Rohan voulaient remonter jusqu'à Conan Meriadek, et avaient souvent disputé la couronne à nos ducs), avait rallié dans une conspiration étouffée adroitement, les Bretons qui rêvaient encore l'indépendance de leur patrie, et s'était assuré de l'appui des Hollandais en leur promettant quelques points des côtes de l'Ouest. L'amiral Tromp assaillit en effet Belle-Isle, et menaça les bouches de la Loire. Mais il dut se retirer devant les colonnes mobiles de la Milice nantaise, et le chevalier de Rohan fut décapité comme coupable *d'alliance avec les ennemis de l'État.* On savait bien que ce n'était là qu'un de ses crimes; mais on fit semblant d'ignorer l'autre, de peur qu'il ne trouvât des imitateurs en Bretagne. Il devait en trouver en effet, et d'aussi excusables que Rohan-Guémené l'était peu. Mais ce dernier coup de la nationalité bretonne était réservé à la régence de Philippe d'Orléans.

Qui sait néanmoins où se serait arrêtée l'insurrection de 1675, si elle eût éclaté avant la mort du chevalier de Rohan?

Voici quel fut le stratagème de Louis XIV. Ne pouvant obtenir les contributions par ses receveurs, et n'ayant pas assez de troupes pour forcer la main aux Bretons, il feignit de renoncer à son projet, et fit publier par le duc de Chaulnes la suspension des édits, avec une amnistie générale. La province entière fut dupe. Tout y rentra dans l'ordre et déposa les armes. Les agents du Roi complétèrent l'illusion en bénissant sa clémence... Or, la campagne d'Alsace terminée, voici venir, au milieu des bénédictions, toute une armée sur la Bretagne. Aussitôt les édits et les receveurs reparaissent, mais flanqués cette fois du soldat et du bourreau. M. de Chaulnes rentre à Rennes avec quatre mille hommes. Villes et campagnes sont inondées de garnisons. Il faut payer la taxe ou mourir! La moitié de la population se soumet, l'autre moitié se livre aux tourmenteurs. On fusille, on roue, on pend, à l'aventure, par centaines et par milliers... Ceux qu'on épargne vont encombrer les galères... On enlève à Rennes ses États et son

Parlement. On propose à celui-ci de rentrer, à condition qu'il laissera bâtir une citadelle. Il refuse et s'exile en masse, préférant tous les maux à un tel remède. Et cela dure jusqu'à ce que le dernier sou soit arraché de la dernière bourse : jusqu'à ce que les États consternés aient promis trois millions, « ce qui ne s'était jamais vu, » dit madame de Sévigné. Alors M. de Chaulnes propose d'envoyer une députation au Roi « pour l'assurer de la fidélité de la province, pour le remercier d'avoir bien voulu envoyer des troupes pour la remettre en paix, et lui déclarer que sa Noblesse n'a eu aucune part aux désordres. » La députation part et se croise avec de nouvelles garnisons... Elle arrive à Versailles, tombe aux pieds du Roi, et reçoit pour toute grâce cette réponse : « Que Sa Majesté est contente de la Bretagne et de son présent, qu'elle veut bien oublier le passé, et que c'est par confiance qu'elle envoie ici huit mille hommes, comme on envoie un équipage chez soi quand on n'en a que faire. »

O descendants de Nominoë, de Barbe-Torte et de Montfort! est-ce à vous qu'on parlait ainsi?

Telle fut en gros l'insurrection de 1675. Madame de Sévigné va maintenant nous en donner les détails, c'est-à-dire nous y faire assister comme elle-même. Et, pour que rien ne manque à ce tableau de la tyrannie française en Bretagne, nous allons suivre l'illustre châtelaine dans toutes les vicissitudes de son séjour de province, recueillir toutes ses impitoyables confidences et tous ses ingénieux cancans sur les Bretons; en un mot, passer avec elle une saison entière au château des Rochers. Dans une telle compagnie, le charme n'aura d'égal que l'instruction, et l'histoire est trop heureuse de réaliser, par de telles diversions, l'*utile dulci* d'Horace.

Madame de Sévigné, alliée par son mariage aux premières familles bretonnes, habitait tour à tour le château des Rochers et le château du Buron. Le premier se voit encore près de Vitré, et le second près de Nantes[1]. Dans l'un et dans l'autre, on a conservé avec un soin pieux *la chambre de madame de Sévigné*, le lit où elle rêvait à sa fille, le fauteuil et la table où elle lui écrivait ses lettres immortelles.

La noble dame s'arrachait de Paris vers le mois de mai pour se diriger à grandes journées vers la Bretagne. Grandes journées, c'est le mot! Encore en fallait-il six, et quelquefois douze, pour arriver au terme du voyage. Il est vrai que les équipages étaient considérables : « Deux carrosses, sept chevaux de trait, un cheval de bât, sept chevaux de selle » et toute une escorte de cavaliers. « Je voudrais me voir passer dans ma voiture. » La marquise avait dans sa poche le portrait de sa fille, et, dans sa voiture, son fils, en personne, avec la Mousse et le « bien bon » (l'abbé de Coulanges). Tout cela

[1] Et non pas « *aux portes de Rennes*, » comme l'a dit un historien-feuilletoniste, qui a bouleversé dernièrement toute la géographie de la Bretagne. Il ne s'est trompé que d'une trentaine de lieues.

cheminait, causant et riant, lisant Corneille ou Nicolle, et jetant l'esprit à pleine portière... On n'allait pas loin sans accident. « Un de nos beaux chevaux demeura dès Palaiseau... Nous partons à deux heures du matin pour éviter l'extrême chaleur... Notre essieu rompit hier dans un lieu merveilleux. Nous fûmes secourus par le véritable portrait de M. de Sotenville et par madame sa femme, qui est assurément de la maison de la *Prudoterie*, où le ventre anoblit. » — La marquise approche de la Bretagne. Les épigrammes vont pleuvoir.

On arrivait ainsi jusqu'à Malicorne, chez M. de Lavardin, d'où l'on écrivait à sa chère fille en Provence. Ou bien l'on allait chercher la Loire et les bateaux à Orléans... Là, tous les mariniers se disputaient l'illustre voyageuse... « L'un nous paraissoit trop jeune, l'autre trop vieux, l'un avoit trop d'envie de nous avoir, cela nous paraissoit d'un gueux dont le bateau étoit pourri. Enfin la moustache et le procédé d'un grand garçon fort bien fait nous ont décidés. » Voilà tout le monde embarqué avec chevaux et carrosses... Nouveaux accidents et nouvelles saillies... « J'ai fait placer dans le bateau le corps de mon grand carrosse... Nous avons baissé les glaces, l'ouverture du devant fait un tableau merveilleux..... Les portières nous donnent tous les points de vue qu'on peut imaginer... Nous ne sommes que l'abbé et moi dans ce joli cabinet, sur de bons coussins... tout le reste comme des cochons sur la paille... On a un petit fourneau, on mange sur un ais dans le carrosse, comme le roi et la reine. » Mais gare les sables qui encombraient déjà la Loire! « Nous engravâmes hier, et nous demeurâmes à deux cents pas de notre hôtellerie, sans pouvoir aborder... Nous arrivâmes enfin, à minuit, dans un *tugurio*, où étoient trois vieilles femmes qui filoient et de la paille fratche, sur quoi nous avons couché sans nous déshabiller. — Nous voulons, contre vent et marée, arriver à Nantes; nous ramons tous. »

Que diriez-vous aujourd'hui, Sévigné, si vous voyiez nos chemins de fer? — Il nous semble entendre la réponse de la femme d'esprit : « Je regretterois mon carrosse, mon bateau et mes aventures. »

Mais voici le grand château de Nantes qui se dresse au bord du fleuve. M. de Lavardin s'avance « avec plusieurs gentilshommes et cinq ou six flambeaux de poing devant lui, » et vient donner la main à madame la marquise... Réceptions et festins solennels à Nantes, chez le gouverneur; — à la Seilleraye, chez M. d'Harrouïs, trésorier des États de Bretagne; — chez les aimables filles de Sainte-Marie, — au Buron « d'où l'on revient toute triste d'avoir vu tomber les vieux chênes...; » et chez cette « espèce d'intendante, madame de Nointel, qui fait la sotte et l'entendue, dont la compagnie seroit bonne pour madame de Molac, et où l'on mange de si gros poissons, que le moindre ressemble à *la signora balena!* »

Nous voilà décidément en Bretagne! Les brocards ne s'arrêteront plus.

Ainsi comblés d'honnêtetés, on part pour sa dernière étape, c'est-à-dire qu'on prend la route de Rennes. « Nous trouvons les chemins fort raccommodés par l'ordre de M. de Chaulnes; mais les pluies en ont fait comme si deux hyvers étoient venus l'un sur l'autre. Nous avons toujours été dans les bourbiers et dans les abymes d'eau. Nous arrivâmes à Rennes la veille de l'Ascension. Cette bonne Marbœuf voulait m'avaler et me loger... Mais nous partîmes à dix heures, et tout le monde me disoit que j'avois trop de temps, que les chemins étoient comme dans cette chambre. Ils étoient si bien comme dans cette chambre, que nous n'arrivâmes qu'après minuit, et toujours dans l'eau... Tous les pavés sont devenus impraticables, les bourbiers sont enfoncés; les hauts et bas, plus hauts et bas qu'ils n'étoient. Enfin, voyant que nous ne voyions plus rien, et qu'il falloit tâter le chemin, nous envoyons demander du secours à *Pilois* (le jardinier des Rochers). Il vient avec une douzaine de *gars :* les uns nous tenoient, les autres nous éclairoient avec plusieurs bouchons de paille, et tous parloient si extrêmement breton, que nous pâmions de rire... Enfin, avec cette illumination, nous arrivâmes ici, nos chevaux rebutés; nos gens tout trempés, mon carrosse rompu, et nous assez fatigués... »

Mais dès le lendemain la belle dame se délasse en écrivant une longue lettre à sa fille, en retrouvant « ce petit cabinet et ces livres, ces allées que Pilois élève jusqu'aux nues, » et surtout en esquissant d'un trait malin les caricatures du pays. — Nous allons voir ici que les courtisans de Louis XIV ne traitaient pas nos Bretons mieux que Sa Majesté elle-même.

C'est d'abord mademoiselle du Plessis, véritable bête noire que la marquise a baptisée mademoiselle de Kerlouche : « La Plessis nous honore souvent de sa présence. Elle disoit hier à table qu'en basse Bretagne, aux noces de sa belle-sœur, on avoit mangé pour un jour douze cents pièces de rôti... Elle n'en voulut jamais rabattre un seul poulet. N'avez-vous point quelque *exagéreuse* comme celle-là!... Son goût pour moi me déshonore! *Je jure sur ce fer* de n'y contribuer d'aucune douceur, d'aucune amitié. Je lui dis des rudesses abominables... Mais j'ai le malheur qu'elle tourne tout en raillerie. Elle est donc toujours autour de moi... Heureusement elle fait la grosse besogne. La voilà qui me coupe des serviettes... Elle vous salue avec sa roupie ordinaire. Quand il fait beau, elle me fait rire; mais quand il pleut, je lui donnerois bien un soufflet. »

C'est la petite personne qui remplace mademoiselle du Plessis « quand celle-ci prend des *lavements* pour ses *brûlaisons;* — joli petit bouchon qui nous réjouit fort. Je voudrois que vous l'eussiez vue manger une beurrée longue comme d'ici à Pâques... Sa naïveté nous délasse du moins de l'esprit *fichu* de la Plessis. »

C'est cette belle qui dit à ses amants : « Vous pouvez m'aimer tant qu'il

vous plaira; mais je ne puis du tout vous *réciproquer*. » Et cette autre belle, au système contraire, « qui a épousé à la hâte le fils d'un vieux fou, président à mortier, parce que la première chose qu'elle fit après l'avoir envisagé, ce fut d'être grosse; de sorte qu'elle fut mariée, et accoucha six semaines après. Mais elle croit que, pourvu que l'on voye son mari, on ne peut la blâmer... »

C'est la présidente de Cor..., « qui pleure comme une enfant aux États, parce que le premier président de la Chambre des Comptes a voulu avoir un fauteuil aussi bien que son mari... »

C'est mademoiselle de Lanion, « que M. de Rohan trouve belle dès l'année passée, et qui, en dépit de son futur, donne dans la Seigneurie à bride abattue. »

C'est le marquis de Pomenars, accusé de fausse monnaie, et payant en fausses espèces les frais de son acquittement. « Pomenars sollicitoit à Rennes avec une grande barbe. On lui demanda pourquoi il ne se faisoit point raser. — Le roi me dispute ma tête, dit-il; quand on saura à qui elle doit demeurer, si c'est à moi, j'en aurai soin. »

Ce sont les modes, les réunions et les *grandes cabales* de Vitré : « Mademoiselle de Croqueoison se plaint de mademoiselle du Cernet, parce que, l'autre jour, à un bal, il y eut des oranges douces dont on ne lui fit point part. Il faut entendre là-dessus la Launay! Je vous ai parlé de la Launay : elle étoit bariolée comme la chandelle des Rois, et nous trouvâmes qu'elle ressembloit au second tome d'un méchant roman... La *Biglesse* joue *Tartufe* au naturel... — Vous aurez, ma fille, quelque peine à rallonger les robes courtes; mesdemoiselles de Kerborgne et de Kerlouche les portent au-dessus de la cheville du pied... Je laissai, ces jours-ci, retourner chez soi un carrosse plein de *Fouesnellerie*, par une pluie horrible, faute de les prier de bonne grâce de demeurer. Jamais ma bouche ne put prononcer les paroles qui étoient nécessaires..... — Nous vîmes danser une Basse-Brette qu'on nous avoit assuré qui levoit la paille; ma foi, elle étoit ridicule et faisoit des haut-le-corps qui nous faisoient éclater de rire..... — Une de nos belles, ayant entendu parler des médianoches, dit, à quatre heures du soir, qu'elle venoit de faire médianoche chez la présidente. Cela est bien d'une sotte bête qui veut être à la mode..... — M. de *Brukenver* dansa le passe-pied avec mademoiselle de *Kerinikili*..... — Nous vîmes une fort jolie fille qui feroit de l'honneur à Versailles, mais elle épouse M. de *Querignisignidi*, fort proche voisin du Conquet, et fort loin de Trianon. Ne m'attaquez pas sur les noms, j'y suis forte maintenant..... — Nous trouvâmes, au devant de nous, MM. de *Kercado*, de *Crapado*, de *Kerignimini*, sérieusement *uno drapello eletto*, avec quarante femmes ou filles de qualité, toutes rouges comme du feu. Je ne vis rien qui pût m'empêcher de leur souhaiter d'autres maris que M. votre frère..... Nous les baisâmes tous,

les hommes et les femmes; ce fut un manége étrange..... La sueur nous surmontoit..... »



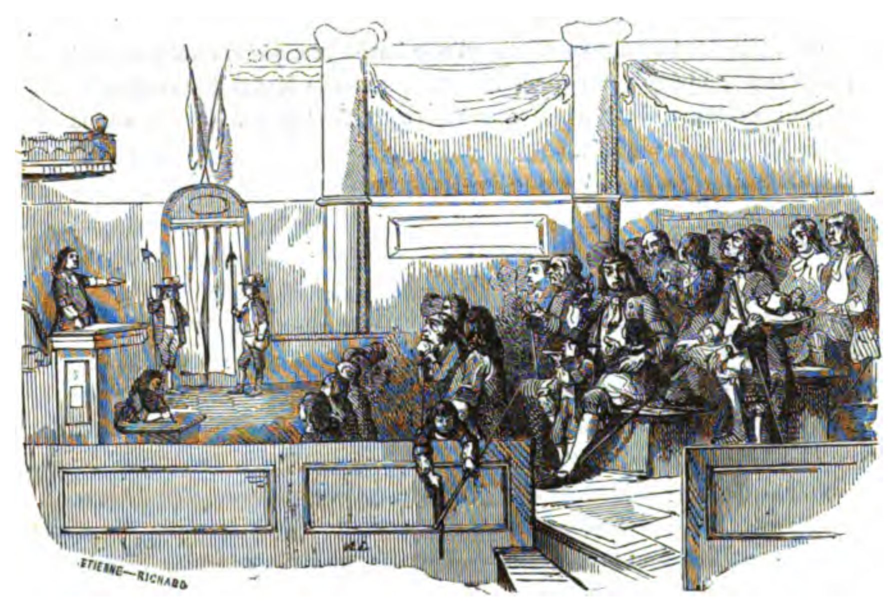
« Je reçus hier toute la Bretagne, à ma tour de Sévigné. »

Ce sont les fermiers de la marquise, dont elle se venge ainsi, quand ils ne la payent pas exactement : « Je vis arriver, l'autre jour, une belle petite fermière de Bodégat, avec de beaux yeux brillants, une belle taille, une robe de drap de Hollande découpé sur du tabis, les manches tailladées..... Ah! Seigneur, quand je la vis, je me crus bien ruinée : elle me doit huit mille francs! — Ce matin, il est entré un paysan avec des sacs de tous les côtés. Il en avoit sous ses bras, dans ses poches, dans ses chausses; car, dans ce pays-ci, c'est la première chose qu'ils font que de les délier..... Le bon abbé, qui va droit au fait, crut que nous étions riches à jamais : — Ah! mon ami, vous voilà bien chargé! Combien apportez-vous? — Monsieur, dit le fermier en respirant à peine, je crois qu'il y a bien ici trente francs. C'étoient tous les doubles de France qui s'étoient réfugiés dans notre province avec les chapeaux pointus, et qui abusent ainsi de notre patience. »

C'est la milice de Rennes, qui fait damner M. de Chaulnes : « Chose

étrange, que de voir mettre le chapeau à des gens qui n'ont jamais eu que le bonnet bleu sur la tête! Quand ils veulent saluer, l'arme tombe d'un côté, le chapeau de l'autre. On leur a dit qu'une fois dans les rangs ils ne doivent aller ni à droite, ni à gauche; ils se laissaient rouer l'autre jour par le carrosse de madame de Chaulnes, sans vouloir se retirer d'un seul pas, quoi qu'on pût leur dire. Enfin ces bas Bretons sont étranges. Je ne sais comme faisait Du Guesclin pour les avoir rendus les meilleurs soldats de France. »

La tournure de nos gentilshommes n'agréait pas plus à madame de Sévigné que la tournure de nos paysans. Comment la petite-maîtresse de Versailles eût-elle pardonné à ces descendants des anciens chefs bretons, ruinés ou dépouillés par la France, qui vivaient au milieu de leurs vassaux comme des pères de famille, qui labouraient eux-mêmes leur champ borné par un tronçon d'épée, qui venaient aux États en sabots et en habit de bure, et déjeunaient quelquefois, en pleine séance, d'une beurrée de pain noir, partagée avec leurs enfants assis sur leurs genoux[1] !



Gentilshommes en famille, aux États de Bretagne.

Il n'y avait que M. de Lomaria qui trouvait grâce devant l'inexorable marquise. C'est qu'il dansait si bien le menuet et le passe-pied! « Je voudrais que

[1] Nous citerons plus loin une lettre écrite par le maréchal de Montesquiou, gouverneur de Bretagne, au régent Philippe d'Orléans, pour demander la répression de ces *familiarités*.

vous eussiez vu l'air de M. de Lomaria, et de quelle manière il ôte et remet son chapeau! Quelle légèreté! quelle justesse! Il peut défier tous les courtisans! Il a soixante mille livres de rentes et sort de l'Académie... Il fut un peu, hier au soir, tout auprès de la cadence. Je ne sais s'il n'était point ivre... Il y a des gens qui ont de l'esprit, dans cette immensité de Bretons, il y en a qui sont dignes de me parler de vous. »

Il y en avait même qui étaient dignes de riposter à madame de Sévigné, témoin celui-ci : « Vous savez comme je suis sujette à me tromper. Je vis, avant dîner, chez M. de Chaulnes, un homme que je crus être le maître d'hôtel : — Mon pauvre monsieur, lui dis-je, faites-nous dîner; il est une heure, je meurs de faim. Cet homme me regarda et me dit : « Madame, je voudrais être assez heureux pour vous donner à dîner chez moi. Je me nomme Pécaudière. Mon château n'est qu'à deux lieues de Landerneau. » C'était un gentilhomme de basse Bretagne!... Ce que je devins n'est pas une chose qu'on puisse redire. »

Aussi, peu de jours après, la marquise avoue « qu'elle aime nos Bretons. Ils sentent un peu le vin, dit-elle à sa fille, mais votre fleur d'orange ne cache pas de si bons cœurs. »

Il fallait citer tous ces sarcasmes d'une Parisienne *qui aimait nos Bretons*, pour faire comprendre ce qu'était la Bretagne à la Monarchie de Louis XIV, et pour expliquer la réponse que fera cette Bretagne à la Monarchie de Louis XV et de Louis XVI.

Mais tandis que la châtelaine des Rochers plaisante ainsi nos bons aïeux, voici M. le gouverneur qui vient leur demander trois petits millions... Voici nos seigneurs des États qui, de tous les points de la province, s'assemblent à Vitré ou à Rennes. La scène change comme par enchantement. Les cajoleries succèdent aux épigrammes, les vins les plus doux aux railleries les plus amères...

> Eh! bonjour, monsieur du Corbeau,
> Que vous êtes joli, que vous me semblez beau!...

Cette comédie des États avait trois actes, qu'il importe de distinguer.

Premier acte. Les dîners et les bals. « M. de Chaulnes arriva dimanche soir, au bruit de tout ce qui peut en faire à Vitré... On mange à deux tables dans le même lieu... La bonne chère est excessive. C'est ici le pays de la viande bien piquée, comme le pays du beurre de la Prévalaye... Et pour les pyramides de fruits, il faut faire hausser les portes... Nos pères ne comprenaient pas qu'il fallût qu'une porte fût plus haute qu'eux... Une de nos pyramides, avec vingt ou trente porcelaines, fut si parfaitement renversée en entrant, que le bruit qu'elle causa fit taire les violons, les hautbois et les trompettes... Une infinité de présents, des pensions, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois

la semaine, une grande *braverie*, voilà les États... J'oublie trois ou quatre cents pipes de vin qu'on y boit. Aussi, tous les pavés de Vitré semblent métamorphosés en gentilshommes. On voit arriver en foule, au vaste banquet, riches et pauvres députés : M. le premier président, les procureurs et avocats généraux du Parlement, huit évêques, MM. de Molac, de Lacoste, Coëtlogon, Rohan, Lavardin, d'Harrouïs, le trésorier, dont la maison va être le Louvre des États... Cinquante bas Bretons, dorés jusqu'aux yeux, cent Communautés, etc. Je ne crois pas qu'il y ait une province assemblée qui ait un aussi grand air que celle-ci... Toute la Bretagne était ivre aujourd'hui... Quarante gentilshommes avaient dîné en bas, et avaient porté quarante santés. Celle du Roi avait été la première, et tous les verres cassés après l'avoir bue... Sa Majesté, en effet, a écrit de sa propre main des *bontés infinies pour sa bonne province de Bretagne*... Il s'est élevé jusqu'au ciel des cris de Vive le Roi! et tout de suite on s'est mis à boire, mais boire, Dieu sait! Je n'ai pas beaucoup d'esprit, mais il me semble que je dépense ici ce que j'en ai en pièces de quatre sous... Quand pourrai-je me taire et mourir de faim? » — Hélas! madame la marquise, c'est ce qui arrivera bientôt à la province!

Deuxième acte. L'argent voté dans les fumées du vin, les libéralités extravagantes, les places et les suffrages achetés et revendus, la vénalité sans frein et sans pudeur... C'est toujours notre témoin qui parle : « Les États ne doivent pas être longs. Il n'y a qu'à demander ce que veut le Roi, on ne dit pas un mot, voilà qui est fait! » Louis XIV entendait ainsi le gouvernement parlementaire. « Notre présent est déjà fait. On a demandé trois millions, nous avons offert sans chicaner deux millions cinq cents mille livres. (On n'était encore qu'à l'année 1671.) Pour le gouverneur, il trouve, je ne sais pas comment, plus de quarante mille écus qui lui reviennent. M. de Lavardin aura quatre-vingt mille francs, M. de Molac deux mille pistoles. M. Boucherat, le premier président, le lieutenant du Roi, autant; le reste des officiers à proportion, etc. » (Notons qu'il ne s'agit point ici d'appointements, mais de dons gratuits.) « Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps des Bretons que d'eau sous les ponts, puisque c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les États. Le jour de la signature, on ajouta deux mille louis d'or à madame de Chaulnes, et beaucoup d'autres présents. Ce n'est pas que nous soyons riches, mais nous sommes honnêtes. Entre midi et une heure nous ne savons pas refuser nos amis... On voulait enfin, dans l'humeur de faire des présents, proposer aux États d'envoyer dix mille écus à madame de Grignan (fille de madame de Sévigné, gouvernante de Provence!), et M. de Chaulnes soutenait qu'on écouterait la proposition... D'Harrouïs s'embarquait à payer cent mille francs plus qu'il n'avait de fonds, et trouvait que cela ne valait pas la peine d'en parler... Un bas Breton me dit qu'il avait pensé que les États

allaient mourir, de les voir ainsi faire leur testament, et donner leur bien à tout le monde. »

Ce bas Breton avait encore plus d'esprit que vous, madame de Sévigné, car il était un prophète!

Troisième acte. La perception des sommes votées, c'est-à-dire le collecteur, le soldat et le bourreau. Ceci nous mène à 1675, la fatale année du timbre et du tabac. Le peuple joue le principal rôle, et la comédie devient un drame.

« Nos pauvres bas Bretons s'attroupent quarante, cinquante, par les champs, et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent *meâ culpâ* : c'est le seul mot de *françois* qu'ils sachent; comme nos François, qui disoient qu'en Allemagne, le seul mot de *latin* qu'on disoit à la messe, c'étoit *kirie eleison*. On ne laisse pas de pendre ces pauvres bas Bretons; ils demandent à boire et du tabac, et qu'on les dépêche, et de *Caron pas un mot!* M. de Chaulnes amène quatre mille hommes à Rennes pour en punir les habitants. Il a mandé que si on sortoit ou si on faisoit le moindre bruit, il ôteroit pour dix ans le Parlement de cette ville. On croit qu'il y aura bien de la *penderie*, M. de Chaulnes n'a pas oublié toutes les injures qu'on lui a dites, dont la plus douce et la plus familière étoit *gros cochon*, sans compter les pierres dans sa maison et dans son jardin. C'est cela qu'on va punir... M. de Chaulnes a transféré le Parlement à Vannes; c'est une désolation terrible. La ruine de Rennes emporte celle de la province. On ne croit pas que nous ayons d'États, et si on les tient, ce sera *pour racheter encore les édits que nous achetâmes deux millions cinq cent mille livres il y a deux ans, et qu'on nous a tous redonnés; et on y ajoutera peut-être encore de mettre à prix le retour du Parlement à Rennes.* »

On voit que la Monarchie avait tout profit à supprimer les franchises bretonnes. Chaque violation du traité d'Union lui rapportait plus ou moins d'argent. « M. de Montauron s'est sauvé pour ne point entendre les cris de Rennes en voyant sortir son cher Parlement. Les mutins se sont sauvés de même. Ainsi, les innocents pâtiront pour les coupables. *Mais je trouve tout fort bon, pourvu que les quatre mille hommes de guerre ne m'empêchent point de me promener dans mes bois*, »

Nous voudrions pouvoir effacer ces lignes inconcevables des lettres de madame de Sévigné; mais il faut qu'on juge de la cruauté des bourreaux par l'insensibilité du témoin.

« Il y a présentement cinq mille hommes à Rennes, car il en est venu encore de Nantes. Ils vivent, ma foi, comme en un pays de conquête, nonobstant notre bon mariage avec Charles VIII et Louis XIII. C'est une chose pitoyable que l'étonnement et la douleur des Bretons, qui n'avaient rien vu de pareil depuis les guerres de Montfort et de Blois. Ce sont des larmes et des désolations! On a fait une taxe de cent mille écus sur le bourgeois; et si



Ch. Jacque del. et sculp.

HABITANTS DE RENNES

Chasses de la Ville (1675).

BRETAGNE ET VENDEE.

W. Coquebert Editeur


THE ASTOR LI

on ne trouve point cette somme dans vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par des soldats. On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir sur peine de la vie; de sorte qu'on voyait tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher... Avant-hier on roua un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré. Il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville, comme ceux de *Jasseron* à Aix. Il a dit en mourant que c'étaient les fermiers du papier timbré qui lui avaient donné vingt-cinq écus pour commencer la sédition, et jamais on n'a pu en tirer autre chose. On a pris soixante bourgeois : on commence demain à pendre... Tous les villages contribuent pour nourrir les troupes, et l'on sauve son pain en sauvant ses denrées... Enfin, vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bretagne, et c'est dommage. »

Nous avons dit plus haut le dénoûment de cette tragédie : trois millions promis par les États et une députation envoyée au roi, qui fit la réponse que l'on sait. Les États furent quittes pour huit mille pistoles de plus, octroyées à leurs ambassadeurs. « Nos folies de libéralités sont parvenues au comble de toutes les petites maisons du monde; heureusement, nous ne sommes plus si roués. Un en huit jours seulement pour entretenir la justice. *Il est vrai que la penderie me paraît maintenant un rafraîchissement...* J'ai une toute autre idée de la justice depuis que je suis en ce pays : vos galériens me paraissent une société d'honnêtes gens qui se sont retirés du monde pour mener une vie douce. Nous vous en avons bien envoyé par centaines, mais ceux qui sont demeurés sont plus malheureux que ceux qui sont partis... Vous me demandez si tout de bon nous sommes ruinés? Oui et non. Si nous voulions ne point partir d'ici, nous y vivons pour rien, parce que rien ne se vend. Mais il est vrai que pour de l'argent, il n'y en a plus dans cette province... Et voilà qu'on nous envoie encore douze mille hommes, qui vivent comme s'ils étaient toujours au delà du Rhin! »

N'oublions pas de flétrir les Bretons qui osaient insulter à ces douleurs publiques. « Nos États sont levés, il nous manque neuf cent mille francs de fonds. M. de Rohan n'osait, dans cette tristesse, donner le moindre plaisir; mais M. de Saint-Malo (l'évêque Guémadeuc), *linotte mitrée*, âgé de soixante ans, a commencé... Vous croyez que ce sont les prières de quarante heures? C'est le bal à toutes les dames et un grand souper!... Ç'a été un scandale public... M. de Rohan, honteux, a continué, et c'est ainsi que nous chantons en mourant... »

Au milieu de ces hontes et de ces misères, la Bretagne « aliéna, vendit et tracassa si bien, » qu'elle paya ses trois millions, « en y joignant les mêmes libéralités qu'à l'ordinaire. *Nous serons si sots, que nous prendrons La Rochelle !* » conclut, en riant toujours, la marquise de Sévigné.

Terminons par un trait qui montrera que les gentilshommes bretons n'étaient guère mieux traités que le peuple par les ministres du Roi. Un homme de cœur, M. de Coëtquen, commandant une place importante en Bretagne, était allé se plaindre à Louis XIV des rigueurs du duc de Chaulnes. Pour toute réponse, il fut renvoyé dans son gouvernement; mais, à son retour, il « se fit un honneur » de braver M. de Chaulnes, en passant un jour à Rennes sans lui rendre visite. « A neuf heures du soir, comme il était à son hôtellerie et n'avait plus qu'à se coucher, il entend arriver un carrosse et voit monter dans sa chambre un homme avec un bâton d'exempt; c'était le capitaine des gardes de M. de Chaulnes, qui le prie, de la part de son maître, de venir jusqu'à l'évêché : c'est où demeure M. de Chaulnes. M. de Coëtquen descend, et voit vingt-quatre gardes autour du carrosse, qui le mènent sans bruit et en fort bon ordre à l'évêché. Il entre dans l'antichambre de M. de Chaulnes, et y demeure un demi quart d'heure avec des gens qui avaient ordre de l'y arrêter. M. de Chaulnes paraît enfin, et lui dit : « Monsieur, je « vous ai envoyé quérir pour vous ordonner de faire payer les *francs-fiefs* dans « votre gouvernement. Je sais, ajouta-t-il, ce que vous avez dit au Roi, mais « il le fallait prouver. » Et tout de suite il lui tourna le dos, et rentra dans son cabinet. Le Coëtquen demeura fort déconcerté, et, tout enragé, regagna son hôtellerie. »

De telles violences justifient-elles les éloges que madame de Sévigné et Saint-Simon prodiguent au duc de Chaulnes? « C'était, dit Saint-Simon, — sous la corpulence, l'épaisseur, la pesanteur et la physionomie d'un bœuf,— l'esprit le plus délié, le plus délicat, le plus souple, avec tout l'agrément et la finesse possibles, jointe à une grande capacité et à une continuelle expérience, et la réputation de la plus exacte probité, décorée à l'extérieur d'une libéralité et d'une magnificence également splendide, placée et bien entendue, et de beaucoup de dignité avec beaucoup de politesse. » Madame de Sévigné renchérit encore sur ces louanges. Mais comblée d'honneurs et d'avantages par le gouverneur de Bretagne, elle ne faisait que lui payer sa dette de reconnaissance. L'histoire indépendante a parlé depuis, et M. de Sismondi déclare que le duc de Chaulnes ne montra dans son gouvernement ni prudence, ni loyauté, ni modération.

La Bretagne était désormais sous les pieds de Louis XIV. Il le lui fit sentir jusqu'à son dernier jour. En 1685, il rejeta comme *désagréables* les trois candidats élus pour la mairie de Nantes, et ordonna qu'on choisît, *avec une entière liberté de suffrages*, trois autres noms « qui eussent toutes les qualités requises pour lui plaire. » L'ironie de ces expressions n'est-elle pas charmante?

La même année, eut lieu la révocation de l'Édit de Nantes. On sait quel coup ce fut pour la France entière, où personne ne put vivre désormais sans être catholique. Le Roi se flatta de réduire les protestants bretons par l'élé-

gante et douce parole de Fléchier, qu'il envoya prêcher à Nantes. Mais il fallut bientôt joindre la violence à la persuasion, et la Bretagne eut aussi ses DRAGONNADES; c'est-à-dire que des dragons furent logés et nourris chez les calvinistes jusqu'à l'abjuration ou à l'émigration de ces derniers; « et cela, disait l'ordonnance, par toutes sortes de voies, » sans en excepter les voies de fait.

Les élections municipales étaient la seule entrave qui gênât encore le despotisme de Louis XIV. Il choisit pour les briser le moment où le commerce de nos villes était ruiné par la guerre, où les flottes d'Angleterre et de Hollande venaient lancer la mort et l'incendie jusque dans nos ports[1], où nos populations, sans travail et sans ressources, livraient leurs derniers sous aux collecteurs de l'impôt.

C'était en 1693. Le comte de Rosmadec avait remplacé à Nantes le comte de Molac. Le maire Noblet du Villo attendait un successeur; l'assemblée de ville se préparait à nommer les candidats selon l'usage, lorsqu'elle reçut du Roi l'injonction suivante : « Pour l'entière confiance que nous avons en la personne de notre très-cher et bien-aimé Julien Proust, sieur du Port-Lavigne... nous lui donnons et octroyons par ces présentes l'office de notre conseiller, maire de la ville et communauté de Nantes, *créé héréditaire* par notre édit du mois d'août 1692; pour avoir, tenir et dorénavant exercer, en jouir et user par ledit Proust, ses successeurs et ayants cause, *héréditairement*, aux gages de 2,180 livres par chacun an, à prendre par préférence sur les deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville... Ledit Proust présidera aux assemblées générales et particulières qui se feront pour les affaires de Nantes, allumera les feux de joie, portera la robe rouge, etc., etc. Et si, n'y faites faute, car *tel est notre bon plaisir.* »

Ainsi, d'un trait de plume, Louis XIV changeait nos maires électifs, derniers défenseurs des libertés communales, en maires héréditaires et perpétuels à son choix, c'est-à-dire en très-humbles valets de Sa Majesté. Il déterminait la forme et la couleur de leur livrée, l'importance et l'étendue de leurs services... et ne laissait plus à la Bretagne que le droit de payer leurs gages *sur ses deniers patrimoniaux.*

Cette ordonnance annulait en même temps l'élection du premier chef de la Milice, puisque le maire en était le colonel-né.

La vénalité des charges allait également bon train. Le marquis de Sévigné acheta cent quatre-vingt mille livres la charge héréditaire de lieutenant général de la ville et comté de Nantes. En 1695, les maires vendaient publiquement les moindres grades de la Milice bourgeoise. Un M. de Boisgour osa rappeler les franchises jurées par Louis XIV; mais M. de Sévigné lui imposa silence.

[1] Les Bretons prirent d'éclatantes revanches sur les Anglais et les Hollandais, par les exploits de Du Guay-Trouin, de Cassard et de leurs dignes compagnons d'armes (V. la *Bret. anc. et mod.*, p. 611).

Six ans après, toutefois, les réclamations de la ville eurent plus de succès auprès du maréchal d'Estrées, qui rétablit les élections de la Milice, *conformément à l'ancien usage.*

Cette réparation s'étendit même à toute la Bretagne.

Accablé dans sa vieillesse par la mort de tous ses enfants et par les désastres de la guerre d'Espagne, Louis XIV éprouvait enfin le désir de soulager ses peuples. Malheureusement il était trop tard... Et le grand roi mourut impopulaire, surtout chez les Bretons, laissant la Monarchie épuisée par ses excès et la Bretagne prête à venger ses injures.





Vue de l'ancien château de Nantes.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Louis XV et le Régent. — Réveil de la nationalité bretonne. — États de 1717. — Refus du don gratuit par acclamation. — Attitude des Trois Ordres. — 30,000 hommes en Bretagne. — Conspiration de Cellamare. Rôle qu'y joue la Noblesse bretonne. — Plan des conjurés. — Insurrection. — Répression violente. Arrestations, jugements, exécutions. — Talhouet, Poncallec, Ducouëdic, Montlouis. Curieux détails. — Relation du Père Nicolas.



Le Régent Philippe d'Orléans.

Louis XV n'ayant que six ans lorsque Louis XIV mourut, le duc Philippe d'Orléans fut déclaré Régent de France (1715).

On connait les vertus et les vices de cet homme, dont on serait tenté de dire, comme de Richelieu :

Il a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il a fait trop de mal pour en dire du bien.

Quant à nous, le dernier vers pourrait être notre devise, car le Régent ne fit guère que du mal à la Bretage, et cela devait être : la naïveté ne saurait aimer la rouerie, et la corruption ne pardonne jamais à la droiture.

Louis XIV avait laissé le gouvernement de la Bretagne à l'un de ses enfants

naturels, le comte de Toulouse. Le Régent, dont les premiers actes furent autant de démentis au grand Roi, enleva indirectement notre province au comte-amiral, en y envoyant le maréchal de Montesquiou avec le titre de commandant au nom de Sa Majesté. La malveillance du maître était assez indiquée par le choix du serviteur, et celui-ci ne se donna pas la peine de la dissimulation. Malgré tous les honneurs et tous les présents dont Rennes et Nantes le comblèrent, il fit dans ces deux capitales l'entrée la plus dédaigneuse et la plus insolente, refusant les clefs de la dernière ville, comme nous l'avons déjà dit, parce qu'on ne les lui offrit pas dans un bassin d'argent. Cette morgue fut bientôt imitée par les moindres officiers du maréchal, qui se firent un jeu d'insulter jusqu'à des femmes, et de pousser à bout la patience de la Bretagne.

La réponse de la Bretagne ne se fit pas attendre.

Déjà nos Trois Ordres avaient relevé la tête depuis qu'ils ne sentaient plus peser sur eux le grand sceptre de Louis XIV. Nos seigneurs s'étaient souvenus que leurs aïeux régnaient naguère dans leurs grands et petits fiefs; nos évêques et nos chapitres, que leurs prédécesseurs avaient créé les institutions et les libertés de nos villes; nos Communes et nos Milices, qu'elles n'étaient devenues françaises qu'à la condition de garder ces libertés, jurées et violées par tous les rois. Les uns et les autres n'attendaient donc qu'une occasion de réparer le passé et d'assurer l'avenir, par une manifestation éclatante[1]. Cette occasion se présenta aux États de Dinan en 1717.

On sait qu'aux termes de l'acte d'Union, et sauf les empiétements de la Monarchie, la Bretagne ne devait au Roi que certains droits particuliers, auxquels elle ajoutait ce qu'elle appelait le *don gratuit*, spontanément voté par les États. Craignant qu'on ne lui refusât ce don facultatif, à la suite de ses exactions à main armée, Louis XIV l'avait rendu obligatoire sous forme de capitation ou d'abonnement, et en avait élevé le chiffre jusqu'à trois millions par tous les moyens qu'on a vus. Les États supportèrent cette double offense et cette double infraction jusqu'en 1689. Ils réduisirent alors la capitation à un million cinq cent mille livres. Les Trois Ordres, réunis à Dinan en 1717, sous l'impression de mouvements populaires encore menaçants, résolurent d'aller plus loin que les États de 1689, et de rentrer dans l'ancienne liberté du don gratuit. Le Régent fut informé par ses espions de leur dessein; et, voulant du moins emporter le vote par acclamation, il réduisit volontairement la capitation de cinq cent mille livres. Le maréchal de Montesquiou ne demanda donc qu'un million aux États de Dinan. La manœuvre était adroite, et propre à écarter un dangereux précédent; mais

[1] Dès les commencements de la Régence, l'insurrection bretonne avait grondé dans des libelles et des pamphlets, plus ou moins séditieux, et dont la Royauté se plaindra hautement tout à l'heure.

les puritains bretons connaissaient le Régent et le proverbe : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

Ils persistèrent à donner une leçon à l'homme qui gouvernait la France dans le boudoir des courtisanes. Ils ne voyaient, d'ailleurs, qu'un droit là où le Régent ne voyait qu'un calcul. Voici comment ils parvinrent à concilier ce qu'ils devaient à la Royauté avec ce qu'ils se devaient à eux-mêmes.

Lorsque le maréchal de Montesquiou déposa sa demanda d'un million, dont il croyait le succès assuré d'avance, le président de la Noblesse, au lieu de réclamer le vote par acclamation, déclara, séance tenante, que cette demande, toute réduite qu'elle fût, n'en était pas moins, sous sa forme obligatoire, un attentat flagrant aux priviléges de la Bretagne. En même temps, il se fit apporter les contrats de mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII et Louis XII, et d'un ton solennel il en donna lecture à l'assemblée.

Cette lecture fut pour notre Noblesse le chant du coq annonçant à saint Pierre son infidélité, la voix du peuple criant à Brutus : Tu dors, et Rome est dans les fers ! A cet appel, adressé à nos seigneurs par *leur cousine* la reine Anne du fond des caveaux de Saint-Denis, la vieille nationalité bretonne sortit de sa propre tombe, dont la Monarchie croyait avoir scellé la pierre. En vain le maréchal de Montesquiou insista avec sa hauteur et sa morgue habituelles; les États répondirent qu'ils souhaitaient donner à la Royauté les marques les plus éclatantes de leur zèle et de leur dévouement, mais qu'ils entendaient rendre au don gratuit le caractère facultatif établi par les contrats, — qu'ils ne devaient point en fixer le chiffre avant d'avoir examiné l'état financier de la province (elle était alors endettée de plusieurs millions), — que le vote par acclamation leur était en conséquence impossible.

Une telle réponse était une déclaration de guerre. La nouvelle n'en fut pas plutôt parvenue au Régent, qu'il ordonna la dissolution des États et la levée des subsides par ordre du Roi, sans le consentement des Trois Ordres.

Les considérants de l'ordonnance trahissaient la mystification de la Cour. « La Royauté, disait-elle, devait s'attendre à des actions de grâces pour tout ce qu'elle avait fait en faveur de la province, et non à une opposition séditieuse et criminelle, excitée par des écrits et des libelles insensés. »

Le Régent n'était pas de taille à continuer ainsi le grand Roi. La Bretagne accueillit son coup d'État par un cri d'appel à l'indépendance, et la Noblesse et le Parlement s'unirent pour défendre à tout prix l'acte d'Union. Tandis que trente mille hommes arrivaient de tous côtés sur la province, une députation bretonne prit hardiment la route de Paris. Elle fut présentée à l'audience royale par le comte de Toulouse, ennemi du duc d'Orléans, et M. de

Blosac prononça, au nom de ses compatriotes, un discours plein de force et de modération[1]. Le Régent répondit par cette seule phrase, brève et dédaigneuse, que M. d'Argenson laissa tomber au nom de Louis XV : *Le Roi, messieurs, ne touchera point aux priviléges de votre province.*

Cette vague promesse, incessamment répétée, et que la Cour s'apprêtait à violer pour la centième fois, excita une telle irritation en Bretagne, que l'intendant, M. Feydeau de Brou, courut à Paris en informer le duc d'Orléans.

Nos divers États avaient pris en cette affaire une attitude toute nouvelle et bien propre à inquiéter la Monarchie.

La Noblesse et le haut Clergé, alliés de la Cour depuis un siècle, s'étaient brusquement retournés contre elle. La Noblesse surtout avait retrouvé toute l'énergie de son esprit national. Elle se levait en masse et renouait ses anneaux rompus, avec l'activité du serpent que la chaleur fait sortir d'un long sommeil.

Le Parlement, qui n'avait jamais eu grande sympathie pour les États (son propre pouvoir s'effaçant devant cette complète représentation de la province), embrassait ardemment, cette fois, la cause des Trois Ordres, et réclamait avec plus de fermeté qu'eux-mêmes contre l'atteinte portée à leurs prérogatives. C'est qu'il venait de pressentir la nouvelle force que sa permanence et son droit d'enregistrement puiseraient dans les luttes périodiques des États et de la Cour, et d'inaugurer cette alliance offensive et défensive avec tous les Parlements de France, qui devait rappeler à la Royauté les plus terribles jours de la Ligue et de la Fronde[2].

[1] « Sire, votre Parlement et tous les ordres de votre État s'étaient persuadé avec justice que votre heureux avénement à la couronne rendrait à la France le calme si désiré; cependant, les armes dont nous sommes environnés de toutes parts nous avertissent de notre disgrâce; ces armes, qui semblaient n'être destinées que pour concourir avec nous à maintenir la gloire de votre règne, se tournent, par une fatale méprise, contre la plus fidèle de vos provinces; elles y marchent par obéissance, comme dans un pays ennemi, et vos soldats étonnés ne savent eux-mêmes concilier cet ordre avec les acclamations des peuples et les vœux qu'ils entendent de tous côtés pour la prospérité de Louis XV. Nos ennemis se sont servis du prétexte du prétendu refus du don gratuit pour nous déclarer rebelles, comme si un délai de vingt-quatre heures pouvait nuire à cette discussion; ils savaient cependant que l'objet de Votre Majesté n'était pas de nous épuiser, mais d'accorder notre zèle avec notre pouvoir. L'exemple de Votre Majesté, si exacte à payer ses dettes, semblait nous prescrire l'obligation de satisfaire aux nôtres, afin de rétablir nos forces et que Votre Majesté pût trouver de nouvelles ressources : la justice et votre intérêt semblaient lui permettre ce que la politique a quelquefois toléré. Voilà le grand crime de vos sujets. Nous sommes dignes de la protection du souverain, car obéissance, fidélité, rien ne nous manque; malgré cela, si on en croit nos ennemis, on doit nous punir comme des rebelles, et faire tout le contraire des Romains, qui laissaient les nations subjuguées dans la forme ancienne de leur gouvernement. Un roi ne peut trop imiter le roi des rois, qui ne rompit jamais le traité qu'il avait fait avec son peuple tant qu'il demeura soumis à ses lois et qu'il n'implora pas le secours de rois étrangers. Votre Parlement et votre peuple, Sire, vous demandent la même grâce, et il semble ne rien dire de surperflu en ajoutant son dévouement et en réitérant ses protestations respectueuses. »

[2] Voici ce que la cour de Rennes écrivait au Parlement de Paris, dont la Régence avait exilé quelques membres : « Nous avons appris avec bien de la douleur ce qui est arrivé à quelques-uns de vos membres, qui viennent d'éprouver la disgrâce de Sa Majesté. Nous ne pouvons vous donner des marques plus vives de l'intérêt que nous prenons à ce qui vous regarde, qu'en faisant au Roi de très-humbles, très-soumises et

Quel auxiliaire restait-il donc à la Monarchie contre tant d'adversaires? La Bourgeoisie bretonne, ou du moins les députés qui la représentaient aux États. Ces députés étaient les maires de nos quarante-cinq premières Communes; or, depuis que les rois avaient confisqué l'élection, la plupart de ces maires étaient les très-humbles serviteurs de Leurs Majestés.

Le Tiers État, d'ailleurs, en attendant qu'il devînt le plus furieux ennemi de la Royauté, avait besoin de s'unir à elle contre le Parlement, le Clergé et la Noblesse, — entre lesquels son orgueil naissant étouffait de jour en jour. Il ne savait trop si ce Parlement, cette Noblesse et ce Clergé faisaient une guerre bien franche à la Monarchie, ni s'il devait compter beaucoup lui-même sur l'appui de cette dernière; mais, alliés ou rivaux, sincères ou non, son intérêt lui ordonnait de les affaiblir les uns par les autres, en portant sa minorité tantôt à gauche, tantôt à droite, — jusqu'au jour où, devenu majorité à son tour, il les écraserait tous ensemble et s'élèverait sur leurs débris.

— L'État, c'est moi, avaient dit successivement les grands vassaux et la Royauté.

— L'État, c'est moi, allait dire aussi le Parlement.

Observant cette marche des choses, le Tiers sentait qu'il dirait enfin comme les autres : l'État, c'est moi !

Cette pensée n'était encore qu'un grain de poudre; mais ce grain de poudre, multiplié d'année en année, devait amener avant la fin du siècle l'explosion des Cordeliers de Rennes.

En attendant leur divorce, le Tiers État Breton et la Royauté savouraient les douceurs de la lune de miel. La réduction de la capitation, proposée par le Régent, était un soulagement particulier pour la Bourgeoisie. Nous en trouvons l'aveu dans une lettre du maréchal de Montesquiou au duc d'Orléans[1], lettre qui confirme ce que nous venons de dire par ces paroles significatives : ***Le Tiers s'est conduit, dans toutes les affaires des États, avec beaucoup de soumission et de zèle...***

Cependant la Bretagne ne s'était pas trompée en voyant un nouveau leurre dans la réponse du Régent à M. de Blosac : l'acte d'Union fut encore une fois violé en présence d'une garnison de trente mille hommes. La Cour imposa l'obéissance absolue avant l'examen de tout grief, et les États votèrent le don gratuit, comme contraints et obligés.

Ce fut alors que la Noblesse bretonne, lasse de protester en vain par des

très-respectueuses remontrances pour obtenir la liberté de vos confrères. Comme nous n'avons tous pour objet que le service de Sa Majesté et le bien de l'État, nous vous assurons d'une parfaite intelligence, nécessaire pour y concourir, et d'une attention continuelle pour nous conformer aux sages délibérations dont vous voudrez bien nous faire part. » Rennes, le 3 septembre 1718.

[1] « La réduction que S. A. R. a la bonté d'accorder à la Bretagne lui attirera tous les cœurs. *Ce soulagement tombe* UNIQUEMENT *sur le Tiers, etc...* » (Archives du royaume, section administ. II. 328.)

paroles, résolut d'opposer la force à la tyrannie des roués, et s'affilia, pour briser le sceptre du Régent, à la célèbre conspiration de Cellamare.

Le duc d'Orléans venait de mettre le comble à son impopularité par une honteuse alliance avec l'Angleterre : « Alliance frauduleuse et traîtresse, dit Saint-Simon, acceptée par les Anglais dans l'unique but de diviser la France d'avec l'Espagne, et d'en profiter. » L'Espagne voulut en profiter elle-même, et il se rencontra un homme qui se crut capable de faire la contre-partie de l'œuvre de Louis XIV, en supprimant les Pyrénées aux dépens de la France. Cet homme était le cardinal Alberoni.

Fils d'un paysan des environs de Parme, Jules Alberoni avait été longtemps sonneur de cloches dans la cathédrale de cette ville. L'Église, mère de toute égalité, prit dans ses bras l'enfant de chœur pour l'élever jusqu'au trône des rois. Alberoni se fit d'abord remarquer par sa grâce à porter la robe d'écarlate et le surplis de mousseline. Combien de fortunes ont une origine pareille! Bientôt il devint chanoine et chapelain de l'évêque de Saint-Donnin. Puis il s'attacha comme secrétaire et comme espion au duc de Vendôme et le suivit en Espagne, où la princesse des Ursins le produisit à la cour. Il avait toute l'audace et toute la souplesse qu'il faut pour réussir sur ce théâtre. Il y joignit l'égoïsme et la dissolution, qui complètent le courtisan. Après avoir marié Philippe V à Élisabeth de Parme, le nouveau cardinal-ministre fit chasser de Madrid sa première bienfaitrice, et devint le Richelieu du Louis XIII espagnol. Il donna aussitôt l'essor à ses vastes pensées, rétablit l'agriculture et le commerce, la marine et l'armée, éteignit la dette nationale, et résolut d'accomplir les deux éternels projets de l'Espagne : le rceouvrement des États d'Italie et l'usurpation de la couronne de France.

Pour arriver à ce dernier but, il fallait d'abord déposséder le duc d'Orléans de l'administration du Royaume. Alberoni proposa adroitement une ligue aux ennemis-nés du Régent, aux fils naturels de Louis XIV, — qu'en dépit des suprêmes volontés de ce prince, on avait déclarés inhabiles à lui succéder, si Louis XV venait à mourir. Ces héritiers dépossédés par le Régent étaient le duc du Maine et le comte de Toulouse. Homme paisible et sans ambition, ce dernier rejeta les propositions du cardinal, et la Cour se hâta de le récompenser en le confirmant dans « tous les honneurs » de son gouvernement de Bretagne. Restait le duc du Maine, qui par lui-même n'était rien, mais dont l'épouse avait au cœur le sang et l'orgueil des Condé, — nom déjà si fatal à la Monarchie. Aux premières ouvertures d'Alberoni, l'impatiente duchesse se vit déjà reine de France, et tendit les deux mains à tous les conspirateurs. Peu lui importait l'arrière-pensée de chacun, pourvu que le duc d'Orléans fût renversé! Le plus habile s'élèverait à sa place, et la duchesse se flattait d'être le plus habile. Alberoni s'en flattait aussi, pour de meilleures raisons, et son agent actif était le prince de Cellamare, ambassadeur d'Es-

pagne en France[1]. Le complot, organisé sous le nom de celui-ci, fut donc une coalition de tous les ennemis du Régent.

Au milieu de ces ennemis, l'Espagne pouvait-elle oublier la Noblesse bretonne, son ancienne alliée contre Henri IV; — et, toute rouge encore du soufflet qu'elle venait de recevoir, cette Noblesse fut-elle bien coupable en croyant sauver à la fois la Bretagne et la France?

Car tel fut le généreux espoir des complices qu'Alberoni et la duchesse du Maine trouvèrent parmi nos seigneurs. La plupart ignoraient les vues secrètes de Philippe V sur la couronne de Louis XV, et ceux qui les connurent se réservaient sans doute d'y mettre ordre en temps et lieu. Après avoir brisé par la main de l'étranger l'homme qui était pour eux le fléau de leur pays, ils auraient bien su rejeter de ce pays l'étranger lui-même, comme ils avaient rejeté l'Anglais après les guerres de Montfort, et l'Espagnol après les guerres de la Ligue. Il fallait même toute la présomption d'Alberoni pour compter encore sur les Bretons en face d'un tel souvenir. Mais la monarchie espagnole ne pouvait oublier qu'elle avait construit et occupé longtemps les plus belles forteresses de nos côtes, et la domination de la Bretagne était une de ses idées fixes depuis la fin du quinzième siècle.

D'ailleurs l'alliance des Espagnols et des Bretons contre les déportements de la Régence était encore une Sainte-Union, et le motif religieux, si puissant en Bretagne, venait compléter la justification de nos aïeux. « Philippe V, leur disait Alberoni, est le roi catholique par excellence, tandis que le Régent se fait publiquement honneur de l'irréligion; et cette irréligion, ajoutait-il avec justice, le plonge dans des excès de licence dont les siècles les plus corrompus n'ont point eu d'exemple, et qui, en lui attirant le mépris et l'indignation des peuples, fait craindre à ceux-ci les châtiments les plus terribles de la vengeance divine. » — Ces paroles n'avaient rien d'exagéré pour les Bretons, aux yeux desquels le Régent était un véritable Antechrist.

Enfin il y avait en Bretagne un parti nombreux pour lequel le roi d'Espagne n'était pas plus étranger que le Roi et le Régent de France; nous voulons parler de ces Bretons pur-sang qui s'étaient à peine regardés comme Français après le double mariage de la reine Anne, et qui se croyaient plus qu'affranchis du serment de l'Union vis-à-vis d'une Monarchie obstinée à violer ce serment depuis trois siècles. Ces hommes loyaux

[1] Voici un curieux spécimen de la correspondance symbolique de Cellamare avec Alberoni : « Je continue de cultiver notre vigne, mais je ne veux pas tendre la main pour cueillir les fruits avant leur maturité... Les premières grappes qui doivent rafraîchir la bouche de ceux qui sont destinés à boire le vin, se vendent déjà publiquement, et chaque jour on en portera au marché d'autres qui sont sur la paille... » (Juillet 1718.) « J'ai fait voir les perles que la reine m'a envoyées, afin que je les vende avantageusement à celui qui prétend les acheter. Mais elles ne sont point sorties de mes mains, et n'en sortiront qu'après que la vente aura été faite dans les formes requises... Cependant, je les garde sous double clef... » Août 1718. (Archives des affaires étrangères.)

et fiers se trouvaient d'autant plus libres qu'ils avaient mieux tenu leur parole jusqu'alors. Qu'on leur reproche donc, si l'on veut, la naïveté de leurs illusions ou l'exaltation de leur patriotisme; — mais qu'on ne leur fasse pas un crime d'avoir enfreint un pacte qu'ils croyaient rompu, d'avoir appelé leur allié le plus puissant contre leur plus dangereux ennemi, en un mot d'avoir rêvé l'affranchissement de la Bretagne par la substitution du régent Philippe V au régent Philippe d'Orléans. Bourbon pour Bourbon et cousin pour cousin, n'avaient-ils pas le droit de préférer, à celui qui confisquait leurs dernières franchises, celui qui s'engageait à les leur restituer toutes ensemble?

— Mais alors, dira-t-on, ils devaient faire ouvertement une guerre nationale, et ne pas conspirer dans l'ombre avec des étrangers.

— Assurément, cela eût été plus héroïque et leur eût beaucoup mieux convenu, mais cela n'eût-il pas été insensé, sans paraître moins criminel? Qu'auraient-ils pu faire, un contre mille, sinon tomber follement sur le champ de bataille ou honteusement sur l'échafaud?

Parce que la Monarchie leur prenait leur indépendance, était-ce une raison pour lui sacrifier encore leur vie? — Entre mourir sans aucun résultat et conspirer avec quelque chance, qui n'eût préféré avec eux le dernier parti?

Il ne faut donc pas juger ces hommes comme des sujets perfides et rebelles, mais comme des alliés trahis ou des ennemis sur la défensive, tout au plus comme des victimes d'une glorieuse erreur. Et si l'histoire doit ménager l'éloge à leur entreprise, elle ne peut du moins la condamner sans condamner toutes les représailles et toutes les manœuvres politiques.

Quant à nous, — pourquoi hésiterions-nous à le dire? s'il y a dans la conspiration de Cellamare quelque chose de noble et de vaillant, c'est, à nos yeux, le rôle des conjurés de la Bretagne.

Leur grand crime fut de prendre au sérieux une intrigue de cour, de ne pas sentir qu'ils servaient d'instruments à des ambitieux. Quoi de plus navrant que de voir ces hommes de cœur mis en avant par les roués cachés dans la coulisse; ces soldats abandonnés au milieu de l'action, et expiant par une mort infâme la lâcheté de leurs capitaines?

Les vues secrètes des coalisés ne différaient pas moins profondément que leurs caractères. Derrière le mot d'ordre public et commun, qui était la chute du Régent, il y avait le plan des Espagnols, le plan des Parisiens et le plan des Bretons.

L'Espagne et Paris s'accordaient à demander la convocation des États-Généraux. Tel fut toujours en France le premier cri des mécontents, la préface obligée de toute révolution. Alberoni pensait que les États donneraient la régence à Philippe V et le déclareraient apte à succéder à Louis XV. La duchesse du Maine croyait obtenir les mêmes avantages pour son débile

époux; mais elle feignait d'appuyer les prétentions du monarque espagnol. Tous deux, au jour venu, comptaient rallier par des agents, par de l'or, par des promesses, et surtout par les mille pamphlets qu'ils rédigeaient d'avance, les villes mécontentes, la noblesse indignée, et le peuple toujours prêt à changer de maître.

Le plan des Bretons, une fois le Régent renversé, était d'exiger la restitution de toutes les franchises confisquées depuis l'Union, — ou l'abolition de l'Union elle-même et le retour à l'ancienne indépendance. Le premier de ces projets était assurément légitime et possible; mais rien n'était disposé pour l'accomplissement du second, — beau rêve de quelques têtes plus ardentes que sensées.

Outre cet intérêt national, nos gentilshommes voulaient sauver la couronne et la vie de Louis XV, que les chefs de la conspiration disaient menacées par l'ambition du Régent. Cette calomnie était absurde, car le duc d'Orléans fut toujours dévoué à Louis XV; mais elle avait trouvé crédit en Bretagne, où l'immoralité du Palais-Royal rendait tous les crimes vraisemblables.

Depuis longtemps déjà, les émissaires allaient et venaient de l'ambassade espagnole au salon de la duchesse du Maine, et des manoirs bretons à la cour de Philippe V[1]. En attendant que la Bretagne tirât les marrons du feu, les intrigants les croquaient en imagination, et entassaient paperasses sur paperasses. Cette conspiration d'écrivains publics avait rédigé des lettres du roi d'Espagne à tout le monde : — au roi de France, pour l'inviter à convoquer les États-Généraux ; — aux États-Généraux, pour leur rappeler leurs anciens droits et leurs nouvelles obligations ; — aux Parlements et à la Noblesse, pour les plaindre de toutes les injures qu'ils avaient reçues de la Régence ; — à la Bretagne, enfin, pour lui promettre la restauration de sa vieille nationalité. On avait fait mieux encore (il est si facile de triompher et de régner, la plume à la main !), on avait préparé une requête à présenter à Philippe V par les États-Généraux assemblés. Dans cette requête, les États dénonçaient les attentats du duc d'Orléans contre la France et contre Louis XV, et priaient le roi d'Espagne, comme le plus proche parent de ce dernier, de prendre en main la Régence, et de rendre au pays ses libertés, et à la couronne son éclat.

Le duc d'Orléans et l'abbé Dubois, son ministre, avaient connu ces menées de fort bonne heure; mais le premier voulut des preuves matérielles, et tous deux laissèrent grossir l'orage, pour l'étouffer avec plus d'éclat. La Bretagne leur en fournit l'occasion, en se chargeant de mettre « le feu aux mines. »

Laissant les Parisiens écrivailler et bavarder dans l'ombre[2], nos gen-

[1] Les messages bretons passaient la frontière dans des étuis et des bouteilles de vin.

[2] Gentilshommes, abbés, courtisanes, se réunissaient pêle-mêle à l'arsenal et à l'hôtel de Sceaux, où ils menaient de front la galanterie et la politique. Ils prenaient si peu au sérieux leur propre intrigue, qu'ils appelaient la duchesse du Maine la *Reine du grand roman*.

tilshommes, qui ne savaient que manier leur épée, s'armèrent pour agir au grand jour, et donnèrent le signal de l'indépendance.

Chaque manoir devint un foyer de rébellion, et les châtelaines se firent les chefs de l'enrôlement. La tradition a glorifié le courage des dames du Hirel, de Bizeüil, de Kerpardarme, de Lambilly, de Bourgneuf, de Mellac, de Kaukoën, de Bonamour, etc., et voué à l'exécration la dame d'Égoulas, qui vendit au Régent les secrets de ses frères[1]. Porté de château en château, de village en village, de chaumière en chaumière, le pacte fédératif était signé par les Nobles dans les hautes salles armoriées, et juré par les paysans au fond des bois, au milieu des landes, dans les grottes des fées et dans les cercles de pierre. Les derniers Bretons, assis encore à la table ronde, buvaient l'hydromel et le cidre au salut de la patrie, tandis que les derniers bardes, remontant sur le dolmen, se rappelaient avec transport les chants de l'antique liberté. Le serment des confédérés était solennel et terrible ; chacun s'engageait à mourir pour la sainte cause, ou à voir son écu traîné, comme jadis, *à la coue de son cheval.*

Nous dirons tout à l'heure les noms des principaux conjurés. Leurs chefs furent MM. de Guer de Poncallec, de la Boëssière, Lambilly, du Couëdic, de Melac-Hervieux, de Montlouis, les trois Talhouet, les deux Polduc, cadets de Rohan[2], qui rêvaient encore la couronne ducale, et tous les petits-fils de ces anciens *tierns* bretons, enfants de la même famille, liés à leurs vassaux par les mêmes intérêts, par les mêmes travaux et par la même langue ; tous regrettant, sous l'oppression monarchique, leur libre aristocratie représentative ; tous impatients de châtier l'insolence des intendants et des gouverneurs, — insolence dont le maréchal de Montesquiou avait dernièrement comblé la mesure en saluant à peine, de la portière de son carrosse, les six cents Nobles des États, venus à cheval au-devant de lui. Ceux qui connaissent les gentilshommes de Bretagne savent qu'une telle insulte suffisait pour les soulever en masse.

On fortifia de toutes parts les tourelles, on rouvrit les souterrains, on décrocha du mur les épées de fer. On reprit les drapeaux d'hermines qui avaient repoussé, soixante ans, les fleurs de lis ; on retrouva les vieilles devises, les vieux cris de guerre, les vieux signaux d'appel et de ralliement. Talhouet de Bonamour appela sa troupe *les soldats de la liberte;* du Koskaër inscrivit sur sa bannière : *Pour le Droit et la Raison*; Lambilly devint *maître Pierre;* et du Koskaër, *le chevalier du Bon Sens. — Entrer dans la*

[1] Correspondance de l'intendant de Bretagne avec M. Le Blanc (1719). — (Arch. des aff. étr.)

[2] Les historiens, qui ont voulu faire des brigands de ces gentilshommes, ont crié bien haut que MM. de Poncallec et de Rohan-Polduc étaient traduits devant la justice pour la contrebande du tabac. Le fait de cette accusation est vrai ; mais, outre que la chose n'a pas été jugée, ces nobles n'eussent fait que continuer, sous forme de contrebande, la guerre du timbre et du tabac, commencée par leurs pères sous le règne de Louis XIV. Cela prouverait seulement qu'ils avaient le courage, après plus de quarante ans, de protester encore contre les impôts établis au mépris de l'acte d'Union.

forêt voulait dire entrer dans la conspiration. Au propre comme au figuré, ces mots étaient d'une justesse formidable. Une veste de coutil et un chapeau de paille d'où pendait un ruban noir, tel était l'uniforme des sauveurs du pays. Voici un échantillon de la correspondance des chefs : Poncallec écrivait à Montlouis : « J'ai cent hommes dans ma forêt et autant chez moi, que je payerai à huit sous par jour, faites-en de même et donnez vingt pistoles à chacun des gentilshommes de vos cantons, comme Tiralouet, Coidnet, etc. »

Le Parlement, qui avait enregistré les protestations des derniers États dissous au milieu des menaces et des lettres de cachet, le Parlement était secrètement d'accord avec les insurgés. — Quand la condition d'un acte est violée, l'acte n'est-il pas nul? disait la loi romaine, oracle d'alors. L'Union était donc abolie par la Monarchie elle-même, et la Bretagne avait le droit de reprendre ses franchises. Ainsi raisonnaient tout haut les parlementaires les plus accrédités; — ce qui ne les empêcha pas, du reste, — pour montrer combien ils faisaient peu de cas de l'intrigue Cellamare et combien l'insurrection était à leurs yeux purement nationale, — de condamner par un arrêt sévère la lettre de Philippe V aux Parlements de France.

En un mot,—excepté les villes, facilement contenues par les garnisons, et peu disposées d'ailleurs à la révolte, — toute la province et surtout la basse Bretagne allait *entrer dans la forêt*, comme au temps de Montfort, lorsqu'après une longue attente, trop courte encore, hélas! arriva dans les eaux de Port-Louis la flotte espagnole[1], chargée d'appuyer le mouvement, apportant trois mille hommes d'élite avec des munitions et des armes, et lançant des proclamations au nom de Philippe V, roi d'Espagne et *Régent de France*.

Ce secours, qui devait donner des ailes à l'insurrection, l'arrêta court et la paralysa. A la vue de ces Espagnols, qui les avaient tant opprimés sous la Ligue, nos populations ne sentirent plus que la haine de l'étranger : elles désapprouvèrent leurs chefs, et refusèrent de les suivre. Le maréchal de Montesquiou, prévenu de longue main, saisit l'occasion pour frapper un coup décisif. Il repoussa les conjurés qui venaient au-devant des vaisseaux, et enchaîna les uns et les autres, en leur interdisant toute communication.

Alors les gentilshommes firent des efforts aussi vains que désespérés pour rallier leur parti. Les Communes les plus dévouées les punirent, en les abandonnant, d'avoir appelé les Espagnols en Bretagne. Imitant les oiseleurs, ils donnent à leurs valets des habits de paysans; ils convoquent leurs vassaux, sous prétexte de chasser les loups, ils les réclament comme bûcherons pour travailler dans la forêt. Soins inutiles! Ils veulent sonner le tocsin dans les paroisses; les magistrats font couper les cordes des cloches. Deux prêtres

[1] Hervieux de Mélac, Bonamour et Lambilly étaient allés à Madrid presser le départ de l'*Armada*. Suivis jusque-là, sans le savoir, par les espions du Régent, ils avaient rapporté une lettre hypocrite de Philippe V aux insurgés bretons, qualifiés *les plus fidèles sujets du roi Louis XV!* On savait trop bien à Madrid qu'ils se révoltaient seulement contre la Régence.

seuls arrivent à l'appel, amenant des mendiants en guenilles. La dernière ressource de ces capitaines sans armée fut de se donner rendez-vous dans un bois, avec chacun deux chevaux et un valet. Ils se trouveront encore au moins cinq cents. Ils courront droit à Rennes, enlèveront le maréchal de Montesquiou, ou se feront tuer sur la place. Dernière et cruelle illusion!... Le jour venu, douze hommes seulement parurent; les autres étaient morts ou en déroute!

Cependant, au premier bruit de l'explosion, le Régent et Dubois, jugeant l'affaire mûre et fatigués de jouer avec leur proie, s'étaient assurés du corps de délit par la saisie des dépêches espagnoles. Ils y trouvèrent les plans et les listes du complot, mais aucune signature. Ce n'était pas là le compte du duc d'Orléans; il lui fallait une conspiration bien établie, pour triompher par la justice ou par la clémence; et cet homme qui avait été jusque-là si adroitement modéré, se laissa aller en même temps à la faiblesse et à la colère. Malheureusement pour sa gloire, sa faiblesse épargna les forts et les méchants, et sa colère tomba sur les faibles et sur les gens de cœur.

Après avoir acheté les aveux dont il avait besoin, après avoir fait tomber à ses pieds la duchesse du Maine, après avoir relevé sa puissance de tout l'abaissement de ses ennemis, le Régent pardonna aux Parisiens, faute de pouvoir les condamner, et réserva toutes ses rigueurs pour la malheureuse Bretagne. Qu'on n'exalte donc pas sa générosité avant de connaître sa vengeance; celle-ci ne prouve-t-elle point que celle-là était encore de l'habileté? Il faut néanmoins attribuer ici la plus odieuse part à Dubois, car, avec tous ses vices, le duc d'Orléans n'était pas cruel.

Au lieu de frapper les personnes, le Régent eût volontiers frappé le pays, en ôtant à la Bretagne ses dernières libertés représentatives. C'eût été dépasser d'un seul coup Louis XIV lui-même; mais le maréchal de Montesquiou, consulté sur ce projet, répondit que si on touchait à une telle corde, la révolte partielle deviendrait générale et ne s'éteindrait plus que dans des flots de sang.

Il fallut alors se borner à punir les insurgés, mais on voulut du moins épouvanter par leur supplice le Parlement et les États qu'on ne pouvait atteindre.

Le Régent, ou plutôt son ministre, envoya d'abord au maréchal de Montesquiou les ordres et les moyens de répression les plus violents. Abandonnés et dispersés, comme on a vu, les Nobles et leurs derniers compagnons furent traqués de châteaux en châteaux, de forêts en forêts, de défilés en défilés, par une armée de vingt mille hommes, organisée en compagnies mobiles. Les dragons retrouvèrent, pour cette chasse humaine, toute la barbare adresse qu'ils avaient déployée dans le Languedoc. Des traîtres vendirent au poids de l'or la correspondance des gentilshommes et jusqu'au secret de leurs retraites, car, à défaut de les dompter, la Régence corrompait les Bretons, et enseignait la fourberie la plus lâche

à ces champions de la vieille loyauté. La Vieuxville, grand vicaire de Nantes, simulant, dit Lemontey, une visite diocésaine, suivait les traces des fugitifs de presbytère en presbytère. Rochefort, jeune lieutenant de cuirassiers, avait l'audace de les épier plus directement sous les haillons d'un mendiant en pèlerinage. Dès qu'on avait découvert ainsi le dernier asile d'un chef et de ses hommes (c'était ordinairement au plus profond des bois), les troupes royales, conduites par les espions, entouraient silencieusement leurs victimes, et le bruit roulant de la mousquetade annonçait au loin la mort des rebelles. S'ils étaient surpris dans un village isolé, le village périssait avec eux dans les flammes. Ceux qui échappaient au fer et au feu étaient traînés, les menotes aux mains, jusqu'au château et au Bouffay de Nantes pour y être livrés aux juges, c'est-à-dire aux bourreaux.



Restes de l'ancien Bouffay de Nantes.

Ce double office était rempli par une Chambre du Roi ou Cour Prévôtale, composée de treize hommes sûrs, et armés de pouvoirs exception-

nels. Pourquoi cette dernière violation de la loi contre des accusés qui avaient leurs juges naturels dans le Parlement de Bretagne ou dans tout autre Parlement de France? C'est que ni le Parlement de Bretagne ni aucun Parlement n'eussent condamné les héroïques dupes de l'intrigue de Cellamare. Les créatures du Régent, qui se chargèrent de cette odieuse mission, peuvent donc être considérées comme des exécuteurs politiques. Ils furent institués le 3 octobre 1719, et s'installèrent à Nantes à la fin du même mois.

Cette sanglante illégalité ranima l'irritation publique éteinte par l'arrivée des Espagnols, et si la Bretagne, en proie aux garnisons, ne put arrêter le cours de cette prétendue justice, elle en flétrit du moins avec énergie les complices et les instruments. En vain le Régent et Dubois continuèrent de prodiguer l'or aux traîtres et la menace aux fidèles; leurs espions de la veille se retournèrent contre eux-mêmes, et leur renvoyèrent avec horreur le prix du sang; ils trouvèrent à peine quelques misérables assez lâches pour signaler à la Chambre Royale ses victimes; — de façon que, sur cent quarante-huit accusés, on n'en put saisir que quatre: MM. C. C. de Guer, marquis de Poncallec, T. S. de Montlouis, L. Le Moyne de Talhouet et du Couëdic. Tous les autres eurent le temps de gagner l'Espagne, sauf un petit nombre qui restèrent inconnus dans le pays.

L'Université de Nantes en corps vint recommander aux juges bourreaux une province « plus malheureuse que coupable. » M. de Châteauneuf-Castaigniers, président de la Chambre, fut surnommé le *Président savoyard*. Il était, en effet, de Chambéry. L'on n'avait pas osé, ou l'on n'avait pas pu charger un Français de ce rôle. Le peuple injuria comme délateurs, et menaça de mort tous les témoins qui se rendirent à l'appel de la Cour. Malgré l'arrêt « qui les plaçait sous la sauvegarde du Roi, ainsi que les dénonciateurs et les révélateurs; » malgré « la défense expresse à tous gentilshommes et autres, nommément aux communautés et maisons religieuses, de donner retraite aux coupables et de se rendre dépositaires d'aucun de leurs papiers, — avec injonction de les dénoncer au plus tôt, » — ce fut à qui refuserait au Tribunal les moindres renseignements; à qui recueillerait, au péril de ses jours, les malheureux poursuivis d'asile en asile. Tout le monde se fit gloire d'effacer ainsi les trahisons qui avaient signalé les commencements de cette affaire.

Une glorieuse et touchante tradition, conservée dans la famille de Bruc, raconte ainsi les aventures du marquis de Poncallec et de ses compagnons: Enfermés d'abord au château de Poncallec, non loin d'Hennebon, ils y furent surpris par des cavaliers qui avaient entouré de chiffons les pieds de leurs chevaux; — mais ils s'évadèrent par un souterrain, et se réfugièrent au milieu de la nuit dans un cimetière. Là, dit-on, s'élevait un if énorme et creux, dans lequel les fugitifs parvinrent à trouver place. Ils y restèrent

quinze jours entiers, nourris et gardés en secret par les paysans, dont aucun ne préféra le riche prix de leurs têtes à la mort infâme qu'il encourait en les sauvant. Ils quittèrent enfin cet étrange asile pour s'embarquer sur des vaisseaux espagnols. M. de Poncallec seul refusa cette voie de salut, un devin, prétend la tradition, lui ayant prédit *qu'il mourrait par la mer.* Il traversa toute la France, en bravant mille périls, et il allait toucher le sol castillan, ajoute une relation contemporaine, lorsqu'il fut arrêté dans les Pyrénées, déguisé en moine, et ramené de garnison en garnison jusqu'au château de Nantes.



Telle était la fermentation réveillée par toutes ces rigueurs, que le Régent, n'osant abolir les États, voulut du moins les remettre à une autre année. Mais, fort de ses trente mille hommes, le maréchal de Montesquiou l'en dissuada encore, en lui conseillant de se borner à réduire les priviléges de la Noblesse[1]. « Si les États sont remis, écrivait le comman-

[1] Cette lettre, que nous avons trouvée aux Archives du royaume, avec d'autres pièces non moins

dant, toute la Bretagne croira qu'elle n'en aura plus, ce qui fera renaître le tumulte. Si vous les réunissez, au contraire, dans un temps où tout est crainte, il y a grande espérance que cette crainte fera ces États tranquilles, sans que personne ose y prendre le parti de ceux à qui on fera le procès. Il ne faut rien appréhender là-dessus, et faire ce qu'on croira de

importantes, et qu'on verra plus loin (Section administrative, H, 228) montre quel cas la Monarchie faisait du serment de l'Union, et avec quel empressement elle cherchait toutes les occasions de le violer.

« Monseigneur, dit le maréchal, les tumultes, assemblées et désobéissances à vos ordres fournissent à V. A. R. un PRÉTEXTE SPÉCIEUX de faire un nouveau règlement pour la tenue des États. » Ce règlement eût consisté à réduire les Nobles votants à cent cinquante ou deux cents, c'est-à-dire à décimer d'un trait de plume la représentation nationale... à ne recevoir que les députés porteurs d'une lettre du Roi, à obliger chacun d'opiner à sa place et tranquillement, à *empêcher les gentilshommes d'introduire leurs enfants dans les salles*, etc., etc. — Le maréchal propose de mettre les États de cette année à Vannes, « n'y ayant point d'évêque, ou du moins qui ne sera point sacré; en ce cas ce serait M. de Tréguier qui présiderait, comme ancien, — homme très-désirable et *d'un dévouement infini pour les affaires du Roi*. » (6 octobre 1719.)

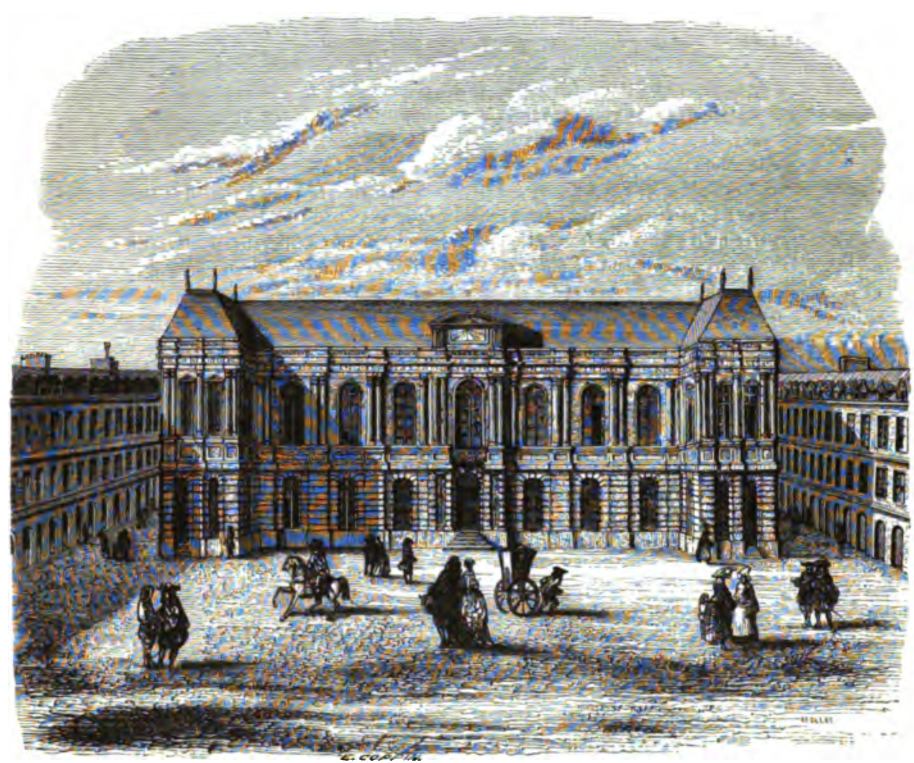
Trois mois plus tôt, le maréchal, supposant que les États se tiendraient à Nantes, avait trouvé un moyen *spécieux* de les faire délibérer sous le canon. « Il faudrait, disait-il naïvement, envoyer dès à présent un bataillon à Nantes. Aux approches des États, on ferait entrer ce bataillon au château, sans qu'il y eût en cela rien de forcé, le Roi pouvant mettre au château de Nantes telle garnison qu'il lui plaît. » A la marge de cette lettre nous trouvons écrit de la main du Régent : — « *Attendre encore!* »

La Cour tremblait de perdre aux États l'appui du Tiers, et de le voir s'allier à la noblesse dans l'intérêt du pays : — « Le maréchal de Montesquiou, si violent pour les gentilshommes, était plein de ménagement pour les Communes : « Gardez-vous d'ôter aux villes la disposition de leurs octrois, écrivait-il à l'intendant. Cela chagrinerait le Tiers, ce corps que nous pouvons opposer à la Noblesse, et qui a bien fait jusqu'ici... Si cela le mettait dans le parti de la Noblesse, comme je le crains, *ce corps-là nous échapperait pour toujours!* » — « Toutes les villes de la province, écrivait de son côté l'évêque de Nantes, crient miséricorde contre la ferme des octrois; vous allez indisposer le Tiers qui a fait son devoir dans toutes les occasions. Si le Tiers et la Noblesse se réunissent, on ne fera rien aux États! »

Mais les plus curieuses révélations que nous fournissent les Archives sur cette époque sont dans un rapport secret adressé, de Saint-Malo, au Régent par Gervais de la Mabonnais, exempt de ses gardes du corps, envoyé en Bretagne, avec mission de tout voir et de ne rien cacher à S. A. R. Les hommes et les choses sont impitoyablement passés en revue par ce dénonciateur officieux. « Le gouverneur, M. le comte de Toulouse, avait d'abord trouvé le secret de se faire haïr, avec toutes les qualités qui en auraient fait aimer d'autres... Mais depuis 1718, il a rencontré des partisans et pourrait devenir dangereux (la Régence craignait encore l'union du comte de Toulouse et du duc du Maine). M. de Montesquiou a montré tantôt de la fermeté, tantôt de la dureté et du travers, des paroles piquantes et des airs de mépris... S'il eût eu quelques égards pour la Noblesse, beaucoup de gentilshommes eussent pris le bon parti... M. de Montesquiou, à ce qu'on publie en Bretagne, a reçu des présents considérables pour tirer d'un méchant pas le trésorier Montaran, accusé de prévarications... » Après de grands éloges aux commissaires du Roi, MM. de Coetquen et de Croissy, le rapporteur passe « au reste des États : — M. de La Trémouille, président, s'est fait aimer pour sa bonne chère... On doit souhaiter à son successeur des talents aussi essentiels... M. de Rieux, quoiqu'il soit mon parent, se met hors d'état d'être bon à quelque chose.... Les gentilshommes de ses fiefs venaient dans le besoin, comme des enfants perdus qu'on lâche pour des coups désespérés... M. du Glesquer n'a de mérite que la force de ses poumons, etc., etc. » La Mabonnais arrive enfin à la conspiration et à ses conséquences : — « La Noblesse s'est laissé mener par différents principes... L'esprit de rébellion a conduit quelques-uns de ces messieurs en petit nombre. Beaucoup d'honnêtes gens, sans trop approfondir la matière, ont été entraînés par les premiers sous la spécieuse apparence de leurs priviléges et du bien public. La multitude a donné tête baissée dans tout ce qu'on lui a inspiré; elle est composée de jeunesse et de gens sans bien. Ses courriers voltigeaient dans la campagne pendant les nuits pour rassembler ceux qui s'y étaient dispersés, quand il s'agissait de faire quelque fracas, et l'on fournissait de l'argent à ceux qui auraient été obligés de se retirer trop loin, pour les faire subsister dans la ville, de crainte qu'ils

mieux haut la main... Il ne faut jamais tâter ces gens-ci, il faut leur faire justice, et rien de plus... »

Les plus rudes ennemis de la Cour, en effet, n'étaient point alors aux États, ils étaient au Palais du Parlement, à Rennes. On le verra bientôt.



Palais du Parlement, à Rennes.

La confiance de M. de Montesquiou, quoique juste au fond, était néanmoins un peu exagérée. — Les trois Ordres ne furent pas plutôt assemblés, qu'une députation de la Noblesse alla reprocher au Régent de punir toute

n'eussent manqué au besoin. Il est facile d'éviter ces inconvénients dans la suite, et de découvrir à point nommé les auteurs de ces troubles On peut ôter la voix aux jeunes gens qui n'ont pas vingt-cinq ans. Est-il naturel que, n'ayant pas atteint l'âge prescrit par nos lois pour disposer de leurs biens propres, ils soient maîtres de ceux de leurs compatriotes et de la tranquillité de toute une province? Un évêque qui se chargera d'un mémoire sur ce sujet, le fera aisément passer, sans qu'on puisse accuser les commissaires du Roi de violer de nouveau les privilèges de Bretagne, ou sans qu'un gentilhomme qui le proposerait se mette toute la jeunesse à dos.

« Les bien intentionnés rentreront dans le devoir, pour peu qu'on leur témoigne de la douceur et de la bonne volonté, jointes à quelques effets. Les pauvres ne pourront rester longtemps, et s'ils le font aux dépens d'autrui, on saura bientôt le libéral qui les tient à sa solde.

« Le clergé est soumis, et s'il ne l'est pas entièrement, on en viendra à bout sans peine. Messieurs les évêques de Nantes et de Vannes sont dévoués à V. A. R. Ils feraient merveille si l'on pouvait s'en servir avec fruit dans les principes. Il faut qu'ils s'assurent l'amour et l'estime des gentilshommes de

la province de la rébellion de quelques-uns, et le prier de rappeler une partie des régiments « qui semblaient vouloir conquérir une seconde fois la Bretagne. » Il va sans dire que le Régent promit quelque chose et ne fit absolument rien.

leurs diocèses, sans parler d'États que par hasard, de crainte de les mettre en garde et se rendre suspects. L'évêque de Tréguier ne s'est point encore déterminé... L'évêque de Dol est pointilleux, fort attentif à un procès, incapable d'une affaire d'État. M. de Rennes a accepté la constitution; il est bien avec le Parlement qui y est opposé, ce qui me fait croire qu'il est susceptible de modifications. MM. de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper sont gens pacifiques. M. de Saint Brieuc... a gagné l'affection de la Noblesse; il est capable par là de rendre de grands services. Les abbés se repaissent de l'envie d'être évêques. On les ferait aller bien loin dans cette idée. Il est aisé de faire tomber les voix des députés des chapitres si elles sont contraires au bien de l'État. Un agrégé est d'un grand secours pour cet effet. L'agrégé est un second député que les chapitres peuvent nommer pour assister aux États. On n'en nomme aucun qu'il ne le demande, parce qu'il y va à ses frais, et qu'il n'y a point de voix délibérative distincte du premier député. S'ils se trouvent cependant de différents avis, la voix de l'un ou de l'autre devient caduque et ne se compte plus. Ainsi les évêques et les abbés, avec un peu d'application, sont maîtres des délibérations de leur corps. Le Tiers État est composé des maires des villes et des sénéchaux des juridictions. Il n'y a que ces derniers à appréhender parce qu'ils dépendent du Parlement. Je puis assurer V. A. R., monseigneur, que c'est ici le plus fort de nos ennemis. Il n'y a point de petit membre de cette Cour supérieure qui ne se croie en droit et capable de gouverner l'État. N'ayant pu réussir à faire valoir ses prétentions, il a tâché de tout brouiller. Jaloux de l'autorité des États dont il est obligé de suivre les décisions, il a donné des conseils pernicieux pour s'en rendre l'arbitre et le maître. Les avis, les protestations de la Noblesse qui devaient leur être rapportés, comme dans une espèce de tribunal supérieur, partaient de cette source. Le Parlement de Bretagne réglait les mouvements de la Noblesse. Il y a quelque chose de plus, c'est que le Parlement de Paris formait à son tour la conduite de celui de Bretagne. Les principes de toutes ces Cours sont immuables. Leurs assemblées sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont annuelles. La crainte peut les retenir. Il faut empêcher que cette crainte cesse, et être continuellement sur ses gardes. La taxe de Montaran et des maltôtiers de la province a été le prétexte en partie de tous les mouvements. Ces gens-là, en vérité, en méritaient une, aussi bien que ceux du reste du royaume. La manière de la demander était un juste sujet de la faire refuser, quoique le soulagement des peuples par ce moyen aisé les mît en situation de fournir des subsides plus forts en des occasions pressantes... Cette taxe a été un prétexte. Ceux qui étaient à la tête de la Noblesse ne souhaitaient pas qu'elle eût lieu et qu'on acquittât les dettes. J'ai entendu dire qu'il était à propos de toujours devoir, afin que la raison plausible de la pauvreté empêchât de rien demander ou de fournir quelque chose de plus. Cette raison, et quelques autres pareilles, pour des demandes qu'on ne cherchait pas à obtenir, telles que la suppression des pensions, seront le motif de nouvelles plaintes qu'on fera aux États prochains, et il y aura encore une bourrasque à essuyer pour le don gratuit.... Il paraît ici manifestes sur manifestes, du roi d'Espagne et du gouverneur de Cadix, avec quantité d'autres imprimés. Monseigneur l'évêque de Saint-Malo en reçut un qu'il fit remettre cacheté à M. le marquis de Coatquen, qui en retint une copie pour vous l'envoyer... »

La conclusion du rapport n'en est pas la partie la moins curieuse. « Après tout ce que je viens d'avoir l'honneur de représenter à V. A. R., monseigneur, qu'elle me permette, s'il lui plaît, de lui dire qu'elle ne doit envisager que deux objets, la couronne par la mort du Roi, ou de rester duc d'Orléans; que monseigneur le duc de Chartres n'a point de gouvernement; que dans ces deux occurrences, celui de Bretagne convient beaucoup; le nombre de ses ports, la bravoure de ses peuples, la difficulté de pénétrer dans ses extrémités peuvent causer un grand bien ou un grand mal. Un gouvernement pareil entre les mains d'un amiral de France (le comte de Toulouse), lui servira toujours de retraite, surtout en rétablissant les capitaineries gardes-côtes. Elles sont inutiles, parce qu'il n'y a point de descente à craindre; elles sont dangereuses, parce que ce sont des espèces de troupes réunies sous des chefs qui dépendront de lui. Je suis peut-être tròp hardi, monseigneur, de vous parler de la sorte; mais mon zèle pour vos intérêts n'est pas un crime.... J'ai l'honneur, etc. — A Saint-Malo, le 19 février 1719. — Gervais de La Mabonnays, exempt de ses gardes du corps. »

Sur un papier attaché à cette pièce est écrit : *A lire*. Et plus bas : *Cette lettre a été adressée à S. A. R., qui l'a rémise à M Leblanc pour me la communiquer. En rendre compte à S. A. R. quand je l'aurai lue.*

En même temps, venait de paraître une brochure audacieuse (car la presse essayait déjà sa puissance), intitulée : *Apologie de la Noblesse et du Parlement de Bretagne.* Les chefs de l'insurrection y recevaient le titre de *Pères de la patrie,* de *Défenseurs de ses priviléges,* et la Cour, qui méditait leur jugement, s'y trouvait jugée elle-même au Tribunal des Nobles et des Parlementaires. L'arrêt qui ordonna la suppression de cet écrit ne servit qu'à lui donner des ailes, et il alla de manoir en manoir entretenir le feu caché sous la cendre.

Si la Cour prévôtale eût alors prononcé sa sentence, nul doute que les États de 1719 n'eussent été formidables. Mais tout en préparant la condamnation, les juges laissèrent le temps d'espérer la grâce, et la Noblesse se condamna au silence prévu par le maréchal, — de peur de faire tomber d'un mot la hache sur la tête de ses frères...

Toute inquiétude enfin calmée du côté des États, la Chambre de Nantes reçut l'ordre de frapper... Et MM. de Poncallec, de Montlouis, de Talhouët et du Couëdic comparurent devant leurs juges, le mardi de la semaine sainte, 26 mars 1720. Un seul jour suffit aux débats, à la condamnation et à l'exécution ; tant la honte et la peur aiguillonnaient le tribunal !

Pour que rien ne manquât à l'iniquité, — de tous les conspirateurs qu'on eût pu saisir, les quatre accusés étaient les moins coupables. Ils avaient sans doute organisé ou secondé la résistance bretonne, qu'ils croyaient légitime, mais sans *tirer l'épée ni un seul coup de pistolet contre l'État.* Telle fut du moins leur protestation jusqu'au dernier moment. Aussi la sentence fatale les surprit d'autant plus qu'ils croyaient avec toute la Bretagne leur acquittement inévitable... Afin de suppléer par des aveux à l'insuffisance des charges, on avait usé près d'eux et de leurs familles de la plus infâme duplicité. — « Déclarez tout, leur avait-on dit, à ce prix vous aurez votre grâce. » Et, ne soupçonnant pas qu'on pût violer une parole donnée au pied de l'échafaud, ces nobles cœurs et ces bouches sincères s'étaient ouverts en pleine confiance ; leurs frères, leurs sœurs et leurs femmes avaient livré leurs secrets pour assurer leur salut... Madame de Talhouët avait provoqué l'incarcération volontaire et les aveux de son mari, sûre de conserver ainsi un père à l'enfant qu'elle portait dans son sein ! — Un tel complot ne mérite-t-il pas autant d'exécration que celui des accusés méritait d'indulgence?

Il faut donc trancher le mot, la condamnation de ces hommes fut une lâche barbarie, leur mort fut un véritable martyre. Nous en appelons au témoin oculaire et impartial qui nous a laissé le récit de leurs derniers moments, au Révérend Père Nicolas, confesseur de M. Le Moyne de Talhouët. Plusieurs parties de la *Relation fidelle* ont été imprimées à Nantes. Mais elle est digne d'être publiée tout entière et sans altération, dans la touchante simplicité de son style et de son orthographe. C'est ce que nous allons faire

d'après le manuscrit même du Père Nicolas, précieusement conservé par un descendant des Talhouët, qui a bien voulu nous le communiquer. On y verra le spectacle admirable d'un courage sans ostentation et d'une résignation sans faiblesse, les naïves protestations de la justice contre l'iniquité, de l'honneur contre la honte et de la jeunesse contre la mort; on y verra surtout une piété qui rappelle la foi des premiers chrétiens.

Dès le matin du jour fatal, toute la ville de Nantes était en émoi. La sympathie publique se prononça hautement en faveur des accusés; mais on les tint soigneusement éloignés des regards. La justice du Roi s'accomplit comme un crime, à huis clos, dans l'intérieur de la forteresse. On ne voyait que soldats à toutes les issues, dans toutes les cours, sur le passage des prisonniers et dans la grande salle d'audience. Lorsque les gentilshommes y comparurent, il faisait à peine jour (il était cinq heures du matin). Cette lugubre tragédie devait s'ouvrir et se fermer à la lueur des flambeaux. Les hommes vils et les choses honteuses ont peur du soleil.

Ce fut un spectacle étrange que cette entrevue des juges et des accusés. D'une part, treize hommes en cheveux gris, endurcis par tous les vices de la vieillesse, soldés au poids de l'or pour faire tomber quatre têtes... De l'autre part, ces quatre têtes qui formaient à peine ensemble un siècle et demi. Poncallec n'avait pas vingt-deux ans, et Talhouët n'en avait pas trente; du Couëdic seul avait atteint l'âge mûr. En voyant les rudes visages, les cheveux flottants, les vêtements rustiques et l'attitude altière des enfants de la Bretagne, M. de Châteauneuf et ses collègues affectèrent de les regarder et de les traiter comme des sauvages. Quoi de plus sauvage, en effet, pour les roués de la Régence, que la foi naïve et forte, l'ignorance des intrigues et le courage imprudent? Quoi de plus ridicule que des hommes qui avaient tenu leur parole en croyant à celle des autres? Quoi de plus ignorant que les nobles dupes des espions d'Albéroni et des danseuses de l'hôtel de Sceaux?

La vérité est que Poncallec, Talhouët, du Couëdic et Montlouis étonnèrent la Chambre par la mâle franchise de leur contenance et de leurs paroles. Confirmant les aveux arrachés d'avance à leurs familles, ils reconnurent l'erreur dont ils étaient victimes, sans appeler l'indulgence par aucune dénonciation. Ils convinrent avoir conspiré, non pas contre le Roi, mais contre le Régent, non pas pour l'ambition espagnole, mais pour l'indépendance bretonne, — croyant user du droit de légitime défense. Ils persistèrent à déclarer qu'ils n'étaient point de ceux qui avaient pris les armes.

Les débats durèrent toute la journée, et les accusés crurent plus que jamais leur condamnation impossible...

Mais la preuve qu'elle était prononcée d'avance, c'est que M. de La Griolais, grand prévôt de Nantes, n'attendit pas la fin des délibérations pour aller prier quatre frères Carmes *de se rendre aux ordres de la Cour.*

Toute la ville alors connut la sentence avant qu'elle fût rendue, et tomba dans une stupeur mêlée d'épouvante et d'indignation.

Cependant l'espoir allait croissant dans le cœur des braves gentilshommes, sûrs d'avoir mérité de reste l'acquittement promis à leurs aveux, lorsque, entre quatre heures et demie et cinq heures, on vint leur faire lecture de l'arrêt qui se terminait ainsi :

La Chambre royale... déclare lesdits de Guer de Poncallec, Le Moyne de Talhouët, de Montlouis et du Couëdic, atteints et convaincus des crimes de lèze-majesté et félonie, pour réparation desquels lesdits sont condamnés à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé à cet effet en la place publique de la ville de Nantes.

Voilà comment les juges chargeaient le bourreau de tenir leurs promesses.

L'arrêt devait être exécuté le jour même, tant on appréhendait l'émotion populaire. Les quatre condamnés n'avaient que deux heures pour se préparer à mourir.

Nous laisserons parler maintenant le Père Nicolas, et nous n'interromprons son récit que pour y intercaler les détails empruntés à d'autres relations.

« Vous souhaités, monsieur, une relation fidelle de ce qui s'est passé à Nantes, le mardy de la semaine sainte, 26 mars 1720. Voicy, dans toute la sincérité possible, quels furent les derniers sentiments des quatre gentilshommes qui eurent la tête tranchée.

« Messieurs les Commissaires de la Chambre royalle s'assemblèrent vers les cinq heures du matin. Leur séance ne finit, ni leur dîné ne commença, qu'à la demie après quatre heures du soir. M. de La Griolais, grand prouost de Nantes, étoit venu avant quatre heures chez les RR. PP. Carmes demander, par ordre de la Chambre royalle, quatre confesseurs pour assister des Gentilshommes à la mort.

« Les Pères Pierre, Mathieu, Georges et Nicolas se rendirent au chasteau de Nantes, conduits par M. de Galiné, exempt de la maréchaussée. On les introduisit dans la chambre que MM. les Commissaires venoient de quitter pour aller dîner après avoir porté leurs jugements. M. de La Griolais les avertit que quatre Gentilshommes étoient condamnés à la mort, et que leurs arrêts devoient être exécutés sous deux heures. Il ne falloit pas manquer de leur en donner avis, afin qu'ils prissent mieux leurs mesures et qu'ils missent ordre à leurs affaires et conscience.

« Un officier de la Chambre vint peu de temps après dire aux quatre relligieux que l'un d'eux entrat dans une petite chambre voisine. Le Père Pierre, comme le plus ancien, s'avança. Il aperçut, en entrant, Monsieur le marquis de Poncallec à genoux, à qui on finissoit de lire son arrest de mort. La douleur qui le saisit luy fit répandre quelques larmes; mais il ne fit

aucune résistance lorsque les exécuteurs lui lièrent les mains et le fouillèrent, sans lui laisser en toutes ses poches autre que son mouchoir. Il fut, dans l'instant, conduit à la chapelle avec son confesseur. « Pensez-vous, mon père, lui dit-il d'abord, que Dieu veuille bien me pardonner mes péchez? » Le confesseur lui proposa plusieurs motifs en la miséricorde infinie de Dieu. Le marquis ajouta qu'il auoit toujours beaucoup compté sur la protection de la Sainte Vierge.

« Les Pères Mathieu et Georges, destinez pour assister Messieurs de Montlouis et du Couëdic, entendirent aussy les derniers moments de leurs arrêts, quand on les leur signifia, et les suivirent dans la chapelle, quand, après leur avoir lié les mains et les avoir fouillés, on les conduisit successivement. La frayeur des jugements de Dieu et le regret de l'avoir offensé furent les premiers sentiments que ces Messieurs témoignèrent d'une manière fort chrétienne à leurs directeurs, qui n'omirent rien pour leur rendre tous les services, selon qu'ils pouvoient, de leur charité.

« Monsieur de Talhouët Le Moyne fut le dernier à qui on prononça l'arrest. Je fus introduit dans sa chambre lorsque le greffier en lisoit les derniers mots. Il étoit pour lors à genoux comme avoient été les trois autres Messieurs. Immédiatement derrière luy étoient debout trois ou quatre exécutteurs. On me fit demeurer un peu plus loing. Il me semble encore voir Monsieur de Talhouët se releuer d'un air fort pensif, les yeux baissés, mais avec la plus grande tranquillité du monde, pendant que les exécutteurs lui lioient les mains et le fouilloient. On le conduisit, et on me dit de le suiure dans la chapelle. Comme nous y entrions, M. le marquis de Poncallec qui n'auoit rien dit, voyant entrer MM. de Montlouis et du Couëdic, s'écria : « Ah! voilà un bien honnette homme que l'on fait mourir! » Il voulut l'embrasser en disant : « Ah! quelle injustice! » Puis, se tournant vers moi : « Ah! Père, quelle injustice! » M. de Talhouët luy répondit trop bas pour que je le pusse entendre; je dis seulement alors : « Eh! Messieurs, ce que nous ne pouvons empescher, souffrons-le d'une manière grande, généreuse et chrétienne : receuez de la main de Dieu et non de la part des hommes la disgrace qui vous est arriuée. »

« Comme M. de Poncallec continuoit de parler un peu haut, M. de Montlouis et le Père Mathieu qui étoient dans le confessionnal le prièrent de ne point interrompre; c'est ce qui fit le retirer à main droite au haut de la chapelle. Je fis alors un petit compliment à M. de Talhouët, tout bas, pour ne point faire de peine à nos voisins : « La Providence me destine à vous rendre service, Monsieur, dans une occasion bien importante, mais bien triste : c'est pour moi bien de l'honneur, mais bien de l'affliction. Puisque Jésus-Christ a bien voulu mourir pour nous, nous mourrons aussi très-volontier pour luy et pour notre salut; honorés-moy, je vous prie, Monsieur, de toutte votre confiance : je ne la demande que pour votre utilité. Ah! Mon-

sieur, il faut mourir d'un grand cœur pour celuy qui est mort pour nous et dans la même semaine qu'il est mort pour vous. » M. de Talhouët me répondit qu'il regardoit comme une grande grâce de Dieu de mourir dans la semaine sainte, et témoigna que je luy ferois toujours plaisir de luy parler de la passion de Jésus-Christ.

« Comme il me parut s'auancer vers moy, je pris la liberté de l'embrasser. J'ajouttay d'un ton plus plus hardy : « Oh! Monsieur, le monde s'éuanouit et s'enfuit loin de vous; l'éternité s'anonce et se présente à vous; j'ay ordre de vous le dire, Monsieur, l'éternité qui est si longue, n'est éloignée de vous que de l'espace de deux heures : deux heures de temps bien courtes, mais bien ménagées, vous procureront une éternité de gloire et de bonheur; ne perdons pas un moment d'un temps sy prétieux, oublions tout le monde, ne pensons plus qu'à Dieu, au ciel et à l'éternité. » M. de Talhouët se mit à genoux pour commencer sa confession, qui étoit depuis peu de temps; mais, comme M. de Poncallec, quoyqu'il fût à l'autre bout de la chapelle, pour peu qu'il parlât, faisoit tout retentir, M. de Talhouët me dit : « En vérité, le marquis parle sy haut que l'on ne s'entend pas parler. » Je le priai de se seoir et d'examiner un peu sa conscience, pendant que j'irois appaiser M. de Poncallec, qui se plaignoit auec assez de modération, mais d'un accent un peu trop élevé. Jamais je ne luy entendis prononcer aucuns jurements, ny aucunes parolles injurieuses. Voicy à peu près ce qu'il disoit : « Quelle injustice! lier les mains à des gentilshommes; cela ne se doit pas faire. Nous voilà donc condamnez à mort, sans jamais avoir tiré l'épée ny un seul coup de pistolet contre l'État. Voilà donc cette royale Chambre qu'on disoit agir avec tant de douceur! Quelle douceur! Tant de fois on m'auoit dit : *Poncallec, dis tout, déclare tout ce que tu sçais; c'est le moyen de n'auoir point de mal*. J'ai fait tout ce qu'ils m'ont demandé, et ils ne font pas ce qu'ils m'ont promis. On me disoit dimanche, que M. de Miâne auoit entre ses mains la grâce de M. de Montlouis. Quoy donc, luy lier les mains et à nous aussy! sommes-nous donc les quatre victimes, pendant qu'on en épargne d'autres plus coupables que nous. » Il ne nommoit cependant personne. »

Cette scène se passoit dans la chapelle où Louis XII, épousant la reine Anne, avait juré, en son nom et au nom de ses successeurs, de maintenir à jamais les franchises de la Bretagne. Et c'était pour avoir défendu ces mêmes franchises que quatre gentilshommes allaient porter leurs têtes sur l'échafaud. Faut-il s'étonner des violentes réflexions du marquis de Poncallec, dont l'esprit juste était sans doute frappé d'un tel rapprochement.

« Touttes les plaintes de M. du Couëdic étoient de s'écrier de temps en temps : « Seigneur, pardonnez-moy mes péchez; mon Dieu, sauuez mon âme! » M. de Montlouis gardoit toujours un profond silence, parce qu'il ne sortoit presque pas du confessional. Je m'auançay fort respectueusement

vers M. de Poncallec, et luy dis d'un ton assez bas, afin qu'il me répondît de même : « Ah! Monsieur, que je suis désolé de vous voir dans une sy triste situation; il me semble auoir eu autrefois l'honneur de vous voir au collége de Rennes : ah! que ne puis-je, à quel prix que ce soit, contribuer à votre consolation. — Ah! mon père, me dit-il, d'un ton et d'un air fort doux, nous sommes condamnez. — Eh bien, Monsieur, repris-je, le Fils de Dieu a bien voulu être condamné luy-même le plus injustement du monde. Ce qui se trouue le plus admirable dans tout le cours de sa passion, c'est qu'au milieu de touttes les injustices et de tous les outrages qu'on luy faisoit, il gardoit un silence qui a quelque chose de diuin. C'est le propre des grandes âmes de souffrir courageusement touttes les plaintes injustes. » Nous nous entretînmes tout bas et admirablement, M. de Poncallec et moy, enuiron l'espace d'un *miserere*. Son confesseur, qui entendoit ce que nous disions, se joignit à moy pour l'encourager, et l'exhorter à un silence généreux. Nos exhortations eurent tout le succez que nous souhaittions. Je me retiray, en saluant. MM. de Poncallec et du Couëdic, qui étoient sur le marchepied de l'autel, se saluèrent. Ce dernier, voulant me rendre mon salut : « Où est, dit-il, mon chapeau! où sont nos chapeaux? — Ah! qu'auons-nous besoin de nos chapeaux, répondit en souriant M. de Poncallec, l'on nous en ostera bientost le moule. »

« A peine fus-je de retour auprès de M. de Talhouët, pour entendre sa confession, que M. de Poncallec et M. du Couëdic se mirent à genoux pour commencer la leur; ce qu'ils firent à différentes reprises. Comme il n'y auoit qu'une chaise pour M. de Talhouët et pour moy, je le fis toujours asseoir, excepté quand j'entendis sa confession à deux reprises, ou quand nous nous mîmes à genoux tous deux pour faire ensemble quelques prières. Je passay le reste du temps à me promener d'un bout de la chapelle à l'autre, en ruminant ce que je pourrois dire de plus touchant à M. de Talhouët pour l'animer et le consoller. A mezure qu'il me venoit quelques pensées, j'allois les luy suggérer, et puis je me repromenois. Il m'écouttoit toujours auec bien de l'attention; et, après auoir entendu sa confession, je luy demanday sy je pourrois luy rendre quelques seruices, en écriuant à quelqu'un de sa famille ou de sa connoissance. Il me pria d'écrire à madame de Talhouët, son épouse, et me répetta deux ou trois fois son adresse, crainte que je l'oubliasse. Environ demi quart d'heure après, je luy dis qu'il falloit s'armer de patience, et de courage, et de résignation contre les approches de la mort; que sy la vue d'une mort prochainne luy causoit quelques allarmes, il falloit se remettre deuant les yeux Jésus-Christ au jardin des Oliues plongé dans une tristesse mortelle et une sueur de sang à la vue du calice de sa passion, et malgrez des impressions sy terribles, protestant généreusement plusieurs fois à son Père qu'il demandoit l'accomplissement de sa sainte volonté. M. de Talhouët me répondit qu'il

n'étoit pas tant affligé de mourir, que de laisser une femme désolée et de pauvres enfants sans aucune ressource: il répetta ces mots : *Pater non mea voluntas, sed tua fiat*). Je luy représentay Jesus-Christ dans la croix, qui auoit été extrêmement affligé de la désolation de sa sainte mère, qu'il voyoit présente, comme elle l'auoit été de la mort de son diuin fils : « Unissés, luy dis-je, votre affliction à celle de Jesus et de Marie sur le caluaire; recommandez-leur madame votre épouze et messieurs vos enfants; ils ne perdront pas leur père qui est dans les cieux. Vous-même, en y allant deuant eux, leurs servirés de puissant intercesseur auprès de Dieu; il est le protecteur des veuues et des orphelins. » Nous fîmes ensemble quelques prières. « N'écriués point d'abord à mon épouze, me dit-il : enceinte, je crains qu'en receuant la nouuelle de ma mort, elle meure de douleur, parce que c'est elle qui est cause que je suis icy; cause innocente! elle croyoit bien faire, aussy bien que tous mes amis qui me conseillèrent comme elle, de me rendre, parce qu'ils s'imaginoient que le prince Régent ne demandoit qu'une soumission. » Il m'enjoignit en même temps d'écrire à madame Sainte-Catherine, relligieuse hospitallière de Guemenez, dans l'espérance qu'elle prendroit touttes les mezures possibles pour disposer peu à peu madame de Talhouët à une sy triste nouuelle.

« Pendent que j'inspirois à mon pénitent différents motifs de bien souffrir, différentes pensées pieuses et des aspirations vers le ciel, je dis par hazard ces mots : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam*; je fus agréablement surpris de voir qu'au lieu de répetter comme il auoit coutume les mots et les prières que je luy insinuois, il continua par cœur ce psaume jusqu'à la fin, auec autant de présence d'esprit que l'auroit pu faire l'homme le plus tranquille. »

Voilà un *sauvage* qui comprenait et récitait de mémoire un psaume latin tout entier. Y avait-il à la cour de Versailles et du Palais-Royal beaucoup de roués capables d'en faire autant?

« Vers ce temps, M. de La Griolais, grand prouost de Nantes, entra dans la chapelle, tenant d'une main un encrier auec des plumes, et de l'autre du papier blanc; il me dit tout bas qu'il étoit appropos de sçauoir si ces quatré messieurs auoient quelques deptes, soit à l'églize, soit à quelques particuliers, afin que l'on écriuit les premières sur le papier commun, les secondes sur le papier timbré, pour que les formalités de justice fussent mieux observées. Il resta par prudence auprès de la porte en dedans, et m'enjoignit d'aller faire à tous, de sa part, cette proposition. J'allay d'abord à M. de Poncallec; mais, son confesseur étant assez proche de luy, après auoir fait une profonde réuérance au marquis, je dis comme en confidence au confesseur, mais d'un ton assez distinct pour que le marquis pût l'entendre : « Voilà M. de La Griolais, grand prouost de Nantes, qui vient d'entrer, il ne vient icy que pour faire plaisir à ces Messieurs. Il demande,

et il est prest d'écrire sur du papier commun ou du timbré, les deptes dont ces Messieurs seroient redevables ou à l'église ou bien aux particuliers; il y va de l'honneur et de la conscience de ces Messieurs de les déclarer; ils ont trop de cœur et de piété pour ne pas le faire, faites-en la proposition à M. de Poncallec. » J'auançai trois ou quatre pas pour dire à peu près la même chose à M. du Couëdic et à son confesseur tout à la fois, parce que tous les deux se tenoient debout et appuyez sur la cornière de l'autel, et se joignoient de sy prest, qu'on ne pouuoit parler à l'un sans parler à l'autre.

« Comme je descendois au bas de la chapelle, je vis M. de La Griolais et M. de Poncallec se saluer mutuellement auec toutes sortes de ciuilités, et le père Mathieu, confesseur de M. de Poncallec, vint en même temps à ma rencontre. « Votre Monsieur, me dit-il, a-t-il quelques deptes? Il est de son honneur et de sa conscience de le déclarer. Parlez-luy-en. M. le grand prouost s'offre de les faire payer. » Le père, retournant aussytost vers son pénitent, ils ne tardèrent pas à me venir demander tous deux le nom de M. le prouost. Je le leur dis, aussy bien que le sujet de sa venue. M. de Talhouët, au lieu d'aller, comme firent les autres et comme je l'invitois, parler luy-même à M. de La Griolais, me témoigna qu'il ne souhaitoit plus parler à personne qu'à moy, et me chargea de dire à ces Messieurs qu'il ne se souvenoit pas de rien deuoir à personne qui ne fût connu à son épouze, qui ne manqueroit pas de payer aussi exactement que luy-même.

« Dans cette première visite, M. de La Griolais écrivit assez confusément sur un même papier, ce que ces Messieurs lui dirent confusément eux-mêmes. Il les salua tous chacun en particulier. Comme il en agissoit avec eux d'une manière fort civile, il en reçut aussi toutes sortes d'honnestetés. Je ne pus, dès lors, me dispenser de luy dire tout bas que j'étois charmé des dispositions sagement chrétiennes où je voyois M. de Talhouët. Il souhaita luy parler un moment luy-même; mais, après que ce Monsieur lui eut dit tranquillement qu'il s'appeloit Le Mòyne de Talhouët, et que, comme il l'auoit déclaré, il ne se souvenoit pas devoir rien à personne qui ne fût connu à son épouze, qui ne manqueroit pas de payer tout, M. de La Griolais sortit et ne tarda pas à reuenir.

« Il me donna commission d'aller demander à ces Messieurs s'ils auoient quelques arrangements particuliers à mettre dans leurs affaires temporelles. M. de Poncallec répondit, d'un ton un peu élevé : « Deux heures pour mettre ordre à toutes nos affaires temporelles et à notre conscience! N'est-il pas vrai, M. de La Griolais, que les Turcs nous donneroient plus de temps! — « Pour moi, reprit M. du Couëdic, il me faudroit pour le moins huit jours, afin de mettre à mes affaires tout l'ordre que je dois; mais notre arrest porte du moins vingt-quatre heures, je feray toute ma diligence possible. — « Pourvu que j'observe ma confession généralle, dit M. de Moutlouis,

je seray content; mais ce n'est pas trop d'une nuit pour la bien faire. »

« M. de La Griolais, rempli de charité et de politesse, pour ne point faire peine à ces Messieurs, parut fort approuver ce qu'ils disoient, et se chargea d'en faire le rapport à M. de Chasteauneuf et de l'appuyer de tout son pouvoir. Il m'auoit peu auparavant témoigné estre fort mécontent de la manière d'agir des exécuteurs, qui avoient osé fouiller dans leurs poches ces quatre Messieurs, pour leur enlever tout ce qu'ils auoient. Il les pria même de déclarer chacun en particulier combien on leur auoit pris, avec promesse d'en faire sa plainte pour qu'on leur rendit. Il écrivit sur un papier, qu'il y auoit vingt pistoles dans la poche de M. de Montlouis, deux louis d'or et sept écus à M. de Talhouët, cinq ou six écus à M. du Couëdic. Pendant que M. de La Griolais s'absenta pour reporter sa requeste à M. le commissaire de la Chambre royalle, j'allay dire à M. de Talhouët, toujours retiré en prières au bas de la chapelle, qu'ils avoient quelques espérances de voir le lendemain; que M. le grand prouost étoit allé, à la prière des trois autres Messieurs, vers MM. les commissaires, solliciter un jour de délay; mais, au lieu de se réjouir, comme je l'espérois, de cette nouvelle, il me répondit, en jetant un grand hélas : « Mon père, ce délai ne serviroit-il point au diable pour nous perdre? Pour moy, je suis tout prest : pourquoy attendre jusques à demain pour mourir? »

« Je le félicitai sur une aussi heureuse disposition. Il me dit alors que madame de Talhouët n'ignoroit qu'une seule de ses dettes, qui étoit cinquante écus dus depuis longtemps à son frère, officier dans les troupes, mais qu'il n'étoit pas nécessaire d'en rien dire à M. de La Griolais, parce que madame de Talhouët ne manqueroit pas de les donner au moindre avis que je lui en donnerois. Je me vis alors un peu embarrassé : la parfaite confiance que M. de Talhouët témoignoit pour son épouze, ne laissoit aucun doute de son zèle à payer cette dette; mais la crainte de la confiscation de ses biens me fit appréhender qu'on la mît hors d'état de le faire.

« Dans le moment que je me promenois en rêvant sur cette difficulté, M. de La Griolais rentra et me dit d'aller demander à ces Messieurs en quel endroit ils souhaitoient être enterrés. C'étoit leur dire en taille-douce : « Votre requeste est rejetée, il faut mourir sans délay. » Cependant M. de La Griolais, pour s'exempter de donner aucune réponse précise et claire qui pût allarmer ces Messieurs, leur dit assez haut, qu'il était venu transcrire aussy ce qu'il n'auoit écrit pour chacun d'eux que confusément sur un papier commun. Pendant que je faisois mes tours, il se mit à écrire sur le prie-Dieu de la chapelle, à main gauche, près de M. du Couëdic, et, quand je demanday à M. de Poncallec s'il y auoit quelques enfeux à Nantes où il déziroit estre inhumez, il déclara aussitost : « Je veux être enterré dans l'églize des pères Carmes de Nantes, et priez M. le greffier de demander trente pistolles de mon argent pour prier Dieu pour moy. » M. du

Couëdic me répondit quand je lui fis une semblable demande : « Hélas! mon père, pourvu que mon âme soit bien, que l'on mette mon corps où l'on voudra. »

« En retournant vers le bas de la chapelle, j'apperçus M. de La Griolais, qui étoit dans une posture fort gênée, tenant d'une main un chandellier et un encrier, et écriuant de l'autre. Je lui tins le chandellier, tandis que je le consultay tout bas sur la depte de cinquante écus que M. de Talhouët m'avoit déclarée, qu'il jugea appropos de mettre sur ses papiers. Voici ce qu'il eut la bonté d'écrire : « Premièrement : M. de Le Moyne de Talhouët abandonne entièrement soin de ses affaires temporelles et de ses enfants à la disposition de sa chère épouze; secondement : il ne se souvient de rien devoir qui luy soit inconnu, que la somme de cinquante écus qu'il doit depuis longtemps à M. son frère, officier dans les troupes. » Je fis signe ensuite à l'un des quatre gardes ou archers qui étoient au milieu de la chapelle, de venir tenir le flambeau auprès de M. de La Griolais qui continuoit d'écrire. Comme M. de Montlouis étoit au confessional, je dis à son confesseur qu'il auoit ordre de luy demander son intention pour le lieu de sa sépulture; et j'allay faire la même demande à M. de Talhouët, qui me dit n'avoir aucune connoissance particulière à Nantes, et me fit à peu près la même réponse que M. du Couëdic. J'allay faire mon rapport, lorsqu'un des gardes m'avertit que M. de Talhouët m'appeloit. « Je souhaite, dit-il alors, mon père, être enterré dans votre églize, parce que j'ai beaucoup de confiance dans la sainte Vierge, qui y est spécialement honorée; et, quand on rendra l'argent qu'on m'a pris, retenez les deux louis d'or; pour les sept écus... (il demeura un peu pensif) employez-les à faire des prières chez vous. » Après lui avoir dit quelque chose touchant M. de La Griolais et la dévotion qu'il auoit à la sainte Vierge, j'allay prier M. de La Griolais d'asjoutter ce troisième article au billet de M. de Talhouët : qu'il souhaittoit estre enterré dans l'églize des Carmes de Nantes, et que, pour faire des prières à son intention, on leur donnât deux louis d'or et sept écus qu'il avoit sur luy quand on luy prononça son arrest.

« Le confesseur de M. de Montlouis vint aussy rapporter qu'il déziroit estre enterré chez les Carmes. M. de La Griolais dit alors un peu plus haut : « En voila donc trois qui demandent à estre inhumez dans votre églize. M. du Couëdic, déterminez-vous. L'églize des pères Carmes est une des plus belles églizes de la ville. » M. du Couëdic répondit : « Je vous prie, Monsieur, que l'on ne me sépare pas des autres; j'ai trois louis d'or dans une veste qui est dans ma chambre, qu'on les donne au père. » M. de Montlouis dit aussi à M. de La Griolais qu'il avoit déposé trente-quatre livres entre les mains de M. de Simiane, qu'il souhaittoit qu'on les donnât aux pères Carmes pour son enterrement et pour des prières; il demanda de plus que son chien couchant, qui étoit chez M. de Lépinay, fût donné à

M. de Simiane. — M. de La Griolais, après avoir achevé d'écrire, sortit.

« Lorsqu'il revint pour la dernière fois, il étoit botté et tout prêt à monter à cheval; en entrant, il déclara que M. de Chateauneuf différoit l'exécution d'une demi-heure, parce que les deux heures prescrites par la Chambre royalle étoient expirées et au delà. Ensuite, après avoir doucement représenté à ces Messieurs que toutes les loix ordonnoient qu'un arrest de mort fût exécuté le jour même qu'il est prononcé, il se retira.

« Vers ce temps, M. de Talhouët se ressouvint qu'il deuoit un port de lettre, et me pria de le dire à M. de La Griolais. « C'est une bagatelle, lui dis-je. — Cela est vrai, me répliqua-t-il, mais il ne faut pas faire le moindre tort à personne. Les sept écus, ajouta-t-il, que les exécuteurs m'ont pris, je les avois reçus en prest ou en don de M. de Villeneuve Hersulier; mandez-le à mon épouze, elle ne manquera pas de les luy rendre aussitôt qu'on luy demandera. »

« Une demi-heure après, les trois exécuteurs entrèrent dans la chapelle. Le principal fit une espèce de compliment ou d'excuse à M. de Poncallec. Il serra ensuite les liens dont ses mains étoient attachées. M. de Poncallec dit alors que cela étoit fort inutile, qu'il iroit tranquillement à l'échaffaut, sans avoir les mains liées. Sur ce que l'exécuteur lui représenta que c'étoit à regret qu'il luy faisoit cette peine, mais que son devoir l'y obligeoit: « Fais donc! » dit froidement le marquis. L'exécuteur alla pour en faire autant à M. du Couëdic; mais, l'ayant trouvé assez serré, il ne le toucha pas. Alors M. du Couëdic s'écria : « Après vingt-huit ans de services, voilà donc ma récompense! J'ai de moi-même exposé mille fois ma vie et ma teste pour le Prince, et il me la fait ôter aujourd'huy sur un échaffaut! » L'exécuteur s'avança vers M. de Talhouët; mais quand je luy dis d'un ton un peu chagrin : « Il a les mains assez liées! » il s'en retourna vers la chapelle, sans venir jusques à nous.

« M. de Montlouis, dont la confession ne finissoit point, retarda notre sortie encore près de demi-quart d'heure, que j'employay à animer M. de Talhouët, en lui représentant les dispositions extérieures et intérieures de Jésus-Christ conduit à quatre différents tribunaux et au Calvaire, par les rues de Jérusalem. Nous sortîmes et marchâmes jusques à la place du Bouffay, dans cet ordre : M. de Poncallec le premier, ensuite M. du Couëdic, puis M. de Talhouët, et enfin M. de Montlouis; chacun de ces Messieurs avoit son confesseur à sa gauche, pour l'entretenir; un des exécuteurs marchoit après M. de Poncallec; l'autre après M. du Couëdic, le troisième après M. de Montlouis.

« Ce dernier, en descendant l'escalier du château, leva les yeux vers une fenestre où étoit madame son épouze, et luy dit fort tendrement : « Adieu, madame. » Je l'entendis luy répondre avec beaucoup de larmes et de cris, mais je ne distinguay pas les parolles.

« A peine fûmes-nous sortis du chasteau, que l'on fit halte, pendant que M. le greffier de la Chambre royalle lisoit tout haut un papier, en faisant prononcer à l'exécuteur les mêmes paroles que luy. »

Pour se figurer toute l'horreur de cette scène, il ne faut pas oublier qu'il était plus de neuf heures et qu'il faisait déjà nuit sombre. Le sinistre convoi marchait à la flamme des torches, agitées par un vent d'orage. Tantôt cette flamme semblait s'éteindre, et les groupes noirs se confondaient dans les ténèbres; tantôt elle jetait ses lueurs brusques et sanglantes aux visages des condamnés, des confesseurs et des bourreaux. On voyait étinceler au loin les épées et les fusils de toute la garnison, rangée sur deux haies depuis le château jusqu'au lieu du supplice. Derrière cette double digue s'agitait l'océan populaire, dont les flots pressés, et tumultueux comme ceux de la Loire, affluaient par toutes les rues adjacentes et débordaient le long du Port Maillard. Au premier aspect des martyrs, un cri de miséricorde était parti de toutes les bouches. Mais la lecture de l'arrêt fatal avait converti cette rumeur en un profond silence. Les gentilshommes, qui attendaient peut-être un mouvement d'insurrection, jetèrent un regard désespéré sur la foule et repartirent avec accablement.

« La marche recommença. « Vous voyez, mon père, me dit M. de Talhouët, nous nous laissons conduire comme des agneaux à la boucherie. — C'est en cela, luy répliquai-je, Monsieur, que vous vous rendez plus semblable au Fils de Dieu. Il pouvoit d'une seulle parolle renverser et anéantir tous ses ennemis, mais il crut qu'il étoit plus digne de luy de faire éclatter la pénitence que la force. Il y a plus de générosité à supporter courageusement le mal que de le repousser avec impatience; il y a plus de mérite devant Dieu et plus de véritable gloire devant les hommes. » Quelques moments après, les cris et les gémissements du peuple, que nous entendions, me donnèrent occasion de luy dire : « On plaint votre sort, Monsieur, et on ne plaignoit pas celuy du Fils de Dieu. » Il me protesta plusieurs fois qu'il n'avoit dans le cœur le moindre ressentiment contre ceux qui le faisoient mourir, ni contre aucunes autres personnes. Il produisit pendant la marche plusieurs actes de foy, d'espérance et de charité, de contrition, de résignation; et récita encore plusieurs versets du *Miserere*.

« Comme nous entrions dans la place du Bouflay : « Est-ce icy, mon père? me dit-il. — Oui, Monsieur, c'est icy votre calvere, luy répliquai-je, c'est ici que vous devez quitter la terre pour aller au ciel; les cieux sont déjà ouverts pour vous, sy vous souffrez bien généreusement et chrétiennement. »

« Plus nous avancions, et plus nous découvrions de soldats, c'est ce qui me fit luy dire :

« Il y a infiniment plus d'anges qui vous attendent et vous recevront avec joie dans le ciel, qu'il n'y a de soldats pour être témoins de votre départ. »



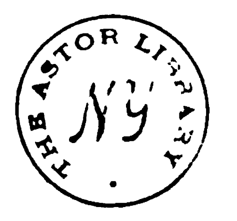
Ch. Jacque del et sculp

LES QUATRE GENTILSHOMMES BRETONS

Conspiration de Cellamare. (1720)

BRETAGNE ET VENDÉE

W. Coquebert Éditeur



La garnison formait un large cercle au milieu de la place; dans ce cercle de fer s'élevait l'échafaud; au delà fourmillait l'innombrable multitude; les torches éclairaient vivement le centre; la circonférence se perdait dans l'ombre. Le greffier, sur son cheval, lut encore à haute voix la sentence; un exécuteur la redit lentement sur l'échafaud, puis on commença les préparatifs du supplice... De nouveaux cris poussés par la foule, quelques malédictions sur le Régent et sur la Cour prévôtale, réveillèrent au cœur des gentilshommes un dernier espoir, étouffé bientôt par la force armée. On n'entendit plus, au milieu de l'horrible silence, que l'appel des exécuteurs, les discours des religieux et les prières des victimes... Frémissant de ne pouvoir leur porter d'autre secours, le peuple s'agenouilla sur la place et dans les rues pour prier avec eux. Ce spectacle était sublime et déchirant.

« On nous plaça comme en file à douze ou quinze pas de l'échaffaut, que nous voyions de côté. M. du Couëdic se trouva le plus avancé, M. de Talhouët le touchoit, et M. de Poncallec étoit un peu à l'écart, près de M. le greffier, qui étoit à cheval, à la teste de plusieurs cavaliers et faisoit encore répetter les parolles à l'exécuteur. M. du Couëdic, en considérant l'échaffaut, s'écria : « O monde trompeur! Quel malheur de s'y fier! Après vingt-huit ans de services, est-ce donc là ma récompense? » Son confesseur et moy, nous le consollâmes le mieux qu'il nous fut possible, en le priant de faire attention aux récompenses éternelles.

« M. de La Griolais m'envoya dire par son exempt, M. de Galiné, qu'il falloit empescher ces quatre Messieurs d'avoir la vue sur l'échaffaut. M. du Couëdic et M. de Talhouët y tournèrent le dos à la première prière que nous leur en fîmes. M. de Poncallec, malgré les instances de son confesseur et les miennes, le regardoit toujours en nous disant : « Quel spectacle, pères, quel spectacle! »

« L'exécuteur ayant demandé à M. de La Griolais par lequel il commenceroit, il luy dit de les prendre au hasard, mais que M. de Poncallec restât le dernier, parce qu'il ne paroissoit pas si disposé que les autres. Il s'adressa à celui qui se trouva le plus proche; c'étoit M. de Montlouis, qui luy dit : « Pourquoy moy le premier? » L'exécuteur l'assura qu'il en souffriroit moins. Son confesseur l'exhorta à regarder en tout la volonté de Dieu et à l'accomplir généreusement. Il alla ensuite dire adieu aux trois autres; ils firent tous quatre leurs adieux, et réciproquement ils s'embrassèrent pour la dernière fois, autant que le pouvoient des personnes qui avoient les mains liées. L'exécuteur monta le premier, le patient ensuite, et le confesseur alloit le dernier. Sur l'échaffaut, M. de Montlouis fit paroître beaucoup de fermeté, de piété et de résignation. Quand je le vis prest à s'agenouiller auprès du poteau, je dis un peu haut : « *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis.* » Je ne prononçay que les quatre premiers mots : M. du Couëdic et M. de Talhouët continuèrent avec moy, et le dernier ajouta le *Salve Regina*, en regardant tantost le ciel,

nom. — Je m'appelle *La Mer*, répondit le bourreau. Poncallec tressaillit au souvenir de la prophétie qui lui avait dit : *Tu mourras par la mer*, prophétie qu'il avait cru éluder en évitant la flotte espagnole... Ainsi la fatalité triomphait par un jeu de mots. Quoi qu'il en soit de ce détail, la hache tomba pour la quatrième fois, et un dernier cri s'éleva de la foule, disant : — Malheur à la Monarchie !

Malheur à la Monarchie en effet, car, tandis que la force, la jeunesse et le courage recevaient ainsi, sur l'échafaud de Nantes, les baisers sanglants de la mort, « la décrépitude impuissante » cherchait vainement à se raviver à Paris, dans les petits appartements du Palais-Royal. Là il y avait aussi des lumières; des baisers, des instruments de supplice, une victime et un exécuteur. Mais ces lumières étaient les flambeaux d'une orgie, ces baisers étaient des baisers de courtisanes, ces instruments de mort étaient tous les vices réunis, cette victime était la monarchie expirante, et cet exécuteur était le Régent de France !

« Après toutes ces exécutions, un des messieurs de la maréchaussée vint à nous dire d'aller faire ouvrir notre églize, pour recevoir les corps de ces Messieurs. Nous tâchâmes à prendre notre chemin vers les Rotisseries et par la rue Baclerie ; mais nous trouvâmes les rues barricadées par quantité de charrettes et trois rangs d'infanterie ; de sorte qu'il nous fallut retourner par la rue du Port-Maillard, par où nous étions arrivés. Cette rue, aussy bien que celles du Château et des Jacobins, étoient barricadées et bordées de soldats des deux côtés.

« Fort peu après notre retour, les exécuteurs, escortés par plusieurs archers à cheval, amenèrent les quatre corps dans un chariot. Au lieu de venir comme nous l'espérions à la porte de l'église, ils s'arrêtèrent à la porte du couvent ; et les corps, sans autres linges que leurs chemises, furent transportés par le cloître sur le tombeau des relligieux, où nous avons coûtume de mettre nos relligieux morts, pendant l'office de la messe de leur enterrement. Afin de faire le lendemain la même chose pour les quatre Messieurs, nous eûmes soin de distinguer les quatre têtes, et, après avoir placé chacune avec le corps qui lui convenoit, on en marqua les noms sur quatre billets différens avant de les ensevelir. M. de La Griolais vint luy-même reconnoistre et approuver la distinction qu'on avoit faite. Quelque temps après, M. de Chateauneuf nous envoya dire par un de ses gardes, qu'il falloit, dans la nuit même, et au plutost, enterrer ces corps sans aucun son de cloches ni chants d'églize, avec ordre de dire la grande messe du lendemain avec des ornemens blancs. Le Père sacristain fit entrer des femmes dans le bas chœur de l'églize pour ensevelir les corps, et quatre hommes pour faire quatre fosses sur une même ligne, au haut de la nef, pendant que les relligieux, qui étoient dans le chœur d'en haut, récitoient matines et laudes de l'office canonial. Après qu'ils eurent fini, le Révérend Père Fortunat,

sous-prieur, fit les quatre enterremens en récitant, avec les autres relligieux, mais sans chanter, la prière ordinaire de l'Églize pour l'inhumation des morts. M. le marquis de Poncallec fut placé le premier, du costé de l'Évangile, vis-à-vis l'autel de Sainte-Anne; à costé de sa fosse est celle de M. Le Moyne de Talhouët; M. du Couëdic est vis-à-vis la porte du chœur, et M. de Montlouis devant l'autel de Saint-Joseph. Les quatre fosses éloignées de deux ou trois pieds les unes des autres, chacune distinguée par un carreau de fayence. M. de La Griolais les vint voir de grand matin, et, sur ce que le Père sacristain lui représenta que nos rubriques nous deffendoient le mercredi saint, à la messe, les ornemens blancs, et ne permettoient que les violets, il dit quo l'intention de M. de Chateauneuf étoit seulement que nous ne nous servissions point d'ornemens noirs, comme on a coutume pour marques de deuil; et que, pourvu que la grande messe ne fût pas pour ces Messieurs, nous ferions bien de célébrer le plus que nous pourrions de messes basses pour le repos de leurs âmes; ce que l'on n'a pas manqué d'exécuter ponctuellement [1]. »

Ainsi les victimes bretonnes étaient poursuivies jusqu'après la mort. On refusait à leur ombre, et la cloche qui sonne pour tout le monde, et l'appel aux prières communes, et les chants de l'église, et le deuil des funérailles. Ce n'était rien encore : la Chambre Royale confisqua leurs biens : leur écusson fut arraché de toutes les maisons et de toutes les chapelles de leurs

[1] Le père Nicolas, suivant les intentions de son pénitent, fit part à madame de Talhouët du sort de son époux. Il reçut alors de la veuve une lettre qui achèvera d'édifier nos lecteurs. On verra que les femmes de ces *sauvages* étaient dignes en tout de leurs maris.

« Mon cher époux n'est donc plus, mon très-Révérend Père, et j'ay été privée de recevoir ses derniers soupirs... Ah! mon père, que ce calice est rude et amer pour moi, et que mon cœur en est pénétré! Je perds le plus aimable et le meilleur époux qui jamais ait été, et cela, par ma faute. Je fus trompée, trompée, mon cher père, par des officiers qui le furent eux-mêmes, et je fus assez malheureuse que de le porter à s'aller rendre entre leurs mains, sur la parolle qu'ils m'avoient donnée que c'étoit un sûr moyen pour obtenir sa grâce. Il suivit aveuglément tous mes désirs, et par malheur, le plus insupportable pour moy, c'est son amour et le mien qui nous a perdus! Quels étoient ses sentimens à cet égard, ô mon très-cher père? et de quelle manière s'est-il expliqué à notre égard, ô mon très-cher père? Que vous a-t-il dit des quatre pauvres orphelins qu'il m'a laissés avec un bien qui ne va pas à deux cents livres, pas même à cent livres de rente? Mandez-moi, je vous prie, par la sainte Passion de Notre Sauveur, tous ses sentimens et tout ce qu'il vous a dit à mon sujet. Que j'appréhende qu'il m'ait fait quelques injustices pour le malheureux avis que je luy ay donné! Je vous prie, mon cher père, puisque vous êtes celuy de mon cher époux, mandez-moy tout ce qu'il vous a dit de moy et de nos très-chers enfants; dites-moy encore sy vous estes persuadé que son âme généreuse et noble ait trouvé grâce auprè de Dieu. Mon amour et mon cœur sont avec luy, mon père, et ce sera la dernière mort qui me donnera de l'attache à Dieu.

« Vanité trompeuse du siècle de fer, je ne veux plus aspirer qu'à l'éternité bienheureuse, pour y voir mon Dieu et mon cher Talhouët! Quel spectacle, mon cher Père, d'une femme qui n'a pas encore vingt-quatre ans! La voir perdre son cher époux aimé d'une passion qui tenoit de l'idolâtrie, de le voir périr innocent d'un crime imputé, et de périr d'une main sy criminelle et sy barbare; et me laisser quatre pauvres petits enfants, dont l'aîné a cinq ans! Voilà l'état pitoyable où je me suis réduite moy-même! Heureuse, hélas! s'il ne m'avoit jamais connue! Encore une fois, mon cher père, que vous en a-t-il dit, et croyez-vous pouvoir m'assurer qu'il soit devant le Seigneur? Oh! sy cela est, que je suis consolée et que je vay travailler ardemment pour le joindre devant mon Seigneur et mon Dieu! Que

domaines ; on combla les fossés de leurs châteaux; les futaies plantées par leurs aïeux furent coupées à neuf pieds du sol...

Philippe V ne put retenir un torrent de larmes lorsqu'il apprit l'horrible sort de ses nobles alliés.

La Bretagne, qu'on voulait épouvanter par ces exemples, laissa tout faire sans mot dire et sans tirer l'épée... mais c'était pour attendre une meilleure occasion qui ne devait pas tarder.

La Monarchie vient de la blesser au cœur, de la flétrir publiquement, de la traîner sur l'échafaud ; à son tour, elle prendra la Monarchie corps à corps et la combattra jusqu'au pied de la guillotine... mais avec cette différence que ce sera toujours pour se défendre et jamais pour se venger. La preuve, c'est que la Bretagne embrassera son ennemie, dès qu'elle verra se lever une ennemie plus terrible; c'est qu'à la République aussi bien qu'à la Monarchie, elle saura livrer sa tête avant de livrer ses libertés ; — c'est qu'elle reviendra enfin sincèrement à la Monarchie, quand celle-ci lui rendra l'équivalent de ses anciennes franchises, avec la constitution de 1789 et de 1815.

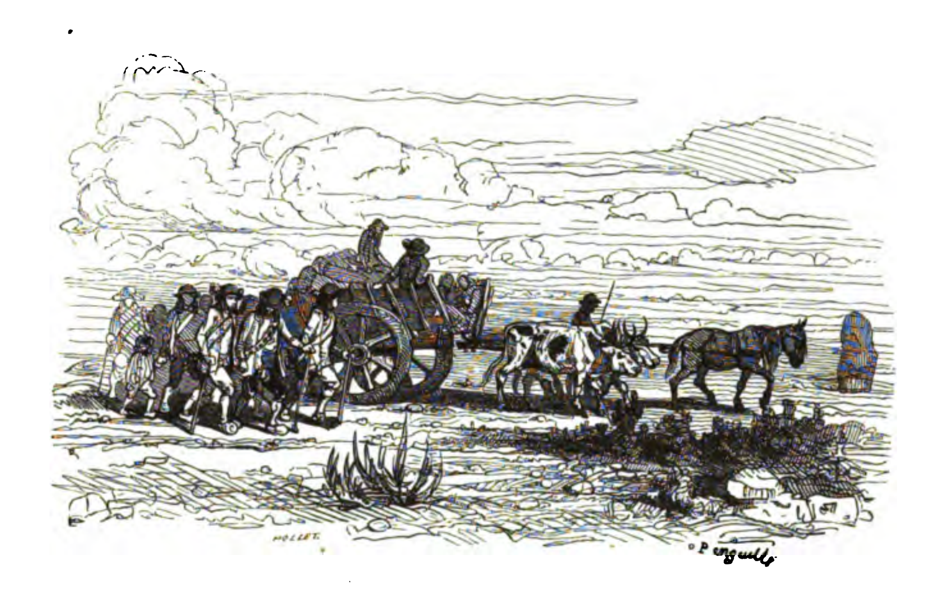
En attendant, les populations bretonnes réhabilitèrent hautement la mémoire des quatre martyrs. Leurs images furent recueillies, comme des images de saints, dans les manoirs et dans les chaumières, et la poésie populaire chanta, sous mille formes, le dévouement de leur vie et l'héroïsme de leur mort.

n'ai-je été assez heureuse pour mourir le même jour et du même genre de mort que luy! Adieu encore une fois, vanités et plaisirs du monde, je vous abandonne pour jamais, pour pleurer mon cher Talhouët. J'attends vos consolations, mon cher père, ne refusez pas de me satisfaire sur ce que je vous prie de me mander, je vous en conjure par le précieux sang de mon Sauveur et par la mémoire d'un homme dont je suis persuadée que vous vous ressouviendrez dans vos saints sacrifices. Sy vous voulez suivre mon avis, vous employerez l'argent qu'il a donné à dire des messes; je crois que son âme sera plus soulagée que sy vous faisiez plusieurs services. Oh! mon père, que mon âme est trempée d'amertume et que la plaie dont mon cœur est percé est grande et douloureuse! Ne pouvez-vous point, par vos prières, m'obtenir du Seigneur de voir et de parler à mon cher Talhouët? O mon père, sy la compassion a quelque place dans votre cœur, obtenez-moy cette grâce, et veuillez vous souvenir dans toutes vos prières de la plus malheureuse et de la plus désolée femme qui fut jamais au monde. Je recevrai de vous avec joie la consolation que vous voudrez bien me donner; vous m'êtes cher, puisque vous reçûtes les derniers soupirs de mon cher époux.

« De Talhouet Le Moyne.

« J'oublie à vous dire que ma plus forte passion est de finir mes jours, et de vous demander de prier Dieu de donner à mon âme les mêmes dispositions qu'il a données à mon cher époux et de me retirer de ce monde; icy je vous prie de considérer, mon père, dans quel péril je seray exposée, sy je ne puis obtenir du Seigneur d'appeler à luy une jeune personne qui n'a pas encore vingt-quatre ans, qui se voit réduite dans une extrême misère. Pour mes enfants, je suis assurée que leurs parens en auront plus de soing que sy je leur restois : ainsi, mon cher père, promettez-moy de supplier le Seigneur qu'il veuille m'appeler du monde dont le démon est le maître, pour m'unir à mon cher époux : jamais le désespoir de sa mort ne sortira de mon cœur. O mon cher père, sy vous aimez la mémoire de cette innocente victime, priez le Seigneur de ne pas nous refuser et qu'il veuille me faire la grâce de mourir saintement en véritable chrétienne, avec les mêmes dispositions de mon cher Talhouët, trop heureuse, hélas! sy on vouloit finir le sacrifice de ma mort de la même manière dont on l'a commencé. Dites-moy, s'il vous plaist, les propres termes dont mon amour, je veux dire mon cher époux, s'est servi quand il vous a parlé de sa malheureuse épouse : ayez la bonté de me faire réponse au plustost. »

Les États, de leur côté, ne se montrèrent pas moins fermes qu'auparavant. Convoqués, six mois plus tard, à Ancenis, — aussi loin que possible de la Bretagne-Bretonnante, et tout près de cette ville de Nantes encore pleine de la terreur du 26 mars, — on vit les rudes gentilshommes de la Cornouaille et du Léonais, appelés si justement les *épées de fer*, arriver en famille sur leurs chariots rustiques, traînés par leurs petits chevaux aux jambes d'acier et guidés par leurs fermiers à longues chevelures.



Le don gratuit fut voté sans acclamation, comme aux États de 1717 : et la Monarchie comprit trop tard que le sang répandu ne lui avait rien rapporté.

Cependant la prétendue justice n'avait pas terminé son œuvre. Quatre magistrats du Parlement de Rennes furent brutalement expulsés de leurs charges, au mépris de la loi qui les déclarait inamovibles et inviolables. Le lendemain même de l'exécution des quatre gentilshommes, seize autres accusés, qu'on n'avait pu saisir, furent suppliciés en effigie. C'était Talhouët de Bonamour, de Lambilly, Jacques de Melac-Hervieux, Denis de La Beraye, Talhouët de Bois-Laurent, Trevelec de Bourgneuf, Coquart de Rosolan, le comte de Polduc-Rohan et son frère le chevalier de Polduc, du Coësquer aîné et son frère l'abbé de Coësquer, de La Houssaie père, de La Boissière de Kerpedon, le chevalier de Crosco, Groëllo de Kerantré, de La Villegley.

La Chambre ordonna encore l'exécution des décrets décernés contre le

chevalier de Keraly, les deux Fontaine, le chevalier des Maretz, Pomphily, les deux Chardonnet de Bicheret, Kervasi, La Landelle, Penneverne, le chevalier de Nedo, Vologne, Le Moutier, Coüador, de Saint-Germain, Pénelé, de l'Isle Rouge, Lescoüet de Guérande, le vicomte et le chevalier de La Bedoyère, Dumas, Despréaux, Renaudier, Brangollo, Kerognan de Trezel, Brisson, l'abbé Bourguillot, la demoiselle d'Isternaud, Le Bronnec, Mehu, La Bousse, Tremoret, Gergot, La Pierre, Julien Moyon et Crapaul.

Enfin la Chambre décida qu'il serait plus amplement informé contre Coüé de Salarun, le chevalier de Coatargan, Hyroé de Keranguen, Roger, de Kerledé Derval, Lantillac de Kerpoisson, de Soursac, Bourneuf de Trevelec, Saint-Pern du Lattay, Becdelièvre du Boissy, Kersulquen, Hugonnier, dame de Mont-Louis, comte de Noyan, Kerberec, Keroüet, Lezelay, Kerdaniel de Kerias, de Goasfroment, du Boëtier, Le Mintier, Nagle, Chemindy, marquis de la Roche, Trans de Bois Baudry, le recteur de Besné, le prieur de Langonnet, le prévôt de l'église de Guérande, demoiselle du Hirel, Jacquette Legros, demoiselle Biseüil, veuve Borré, demoiselle de Kerpondarme, Chesnin, Crespel, Kerprovost, Girault, dame de Lambilly, dame de Bonamour, dame de Bourgneuf, dame de Mellac, demoiselle Brudent, demoiselle Chemindy, vicomte du Polduc, de Tournemine, Salarun de Brionel, chevalier du Passay, Tailladet, Kergoat de Kergus, demoiselle de Soursac, Rolliveau frères, Daudigué, du Sable, Polduc-Madec, Planchette de Trehé, Lefevre de Goustans, La Maufredaye, Belloudeau, Le Boëxier le Gentil dit le Manchot, Levillau des Rabines, d'Estoret, Maderan, Lappartien, Vitasse dit Monplaisir, Moussay dit Lamotte, Lemerle, Lebœuf, Berger dit La Roche, Le Ray, Ledaigne, Le Fur, Lecorvec, Puil, les trois frères Moyon, le chevalier de Lescoüet, Boisgelin, le comte de Corlay, de Saint-Gilles, et la Lapierre, aubergiste à Pontchâteau.

Ces noms ferment la liste, la plus complète que nous ayons pu réunir, des conjurés de la Bretagne. On voit que tous les rangs y sont confondus, et, qu'à ce titre encore, l'entreprise était nationale.

M. de Châteauneuf reçut pour récompense de sa mission à Nantes la place de prévôt des marchands de Paris.

Les poursuites continuèrent quelque temps contre les fugitifs et les contumaces; mais on vit bientôt qu'il fallait s'arrêter, sous peine de faire le procès à toute la Bretagne, et le Régent publia, le 15 avril, une amnistie qui se fondait naïvement sur cette impuissance. « En rendant, disait-il, la punition aussi générale que la faute, il y aurait à craindre qu'il ne se rencontrât un trop grand nombre de personnes engagées dans le crime, »

On excepta toutefois de cette clémence imaginaire vingt-six Bretons qui furent cités devant une nouvelle Chambre, à l'Arsenal de Paris. — Mais, « quand on fut las de payer les commissaires, dit Lemontey, le crime, les accusés, le tribunal, tout s'évanouit. »

Restaient les exilés, qui se mouraient du mal du pays à la cour du roi d'Espagne. Au milieu des splendeurs de l'Alcazar, et sur les bords charmants du Guadalquivir, ils pleuraient leurs sombres manoirs et les côtes sauvages de l'Armorique. L'ironie des roués les poursuivait jusque dans leur misère. « Il y a ici de pauvres Bretons, écrivait de Madrid le maréchal de Tessé. Ils sont d'une figure à faire croire qu'ils ne feront plus révolter la Bretagne... Qui les déchausseroit les trouveroit chèvres-pieds... »

Au lieu de rappeler tout simplement ces malheureux, on prolongea leur exil en exigeant d'eux des soumissions qui révoltèrent leur orgueil. M. de Brou écrivait au garde des sceaux : « Tous les exilés se sont promis de ne faire aucune démarche pour leur rappel. Ils laisseront agir leurs parents et leurs amis, mais déclareront toujours qu'ils n'y ont aucune part... Il est donc certain qu'ils ne seront que plus fiers à leur retour, et qu'aux États prochains, non-seulement ils ne seront pas corrigés, mais encore cela sera d'un très-mauvais exemple pour les autres. »

On tenait la même rigueur aux magistrats dépossédés de leurs charges. Et gentilshommes et magistrats surent inspirer à leurs familles l'énergie de leurs propres sentiments. En vain deux évêques conjurèrent madame de La Royrie de solliciter le rappel de son époux auprès du maréchal de Montesquiou... Elle refusa de faire la moindre démarche, déclarant que son mari devait rentrer sans condition, que son rappel était une réparation qui lui était due[1].

Les uns cédèrent enfin, vaincus par la nostalgie, la Cour trouva un biais pour céder aux autres; et tout sembla rentrer dans l'ordre... Mais ce calme apparent n'était que le précurseur de nouveaux orages.

Ce fut alors qu'un horrible désastre vint combler les malheurs de cette fatale année 1720[2]. Nous voulons parler de l'incendie de la ville de Rennes. Allumé dans la nuit du 22 au 23 décembre, chez le menuisier Boutrouel dans la rue Tristin, — attribué par les uns à l'ivresse de cet homme, et par

[1] Le maréchal, achevant de perdre son autorité au milieu de ces résistances unanimes, M. de Valincourt avait été obligé d'écrire au garde des sceaux : — « Voici une lettre de M. de Montesquiou sur le rappel de M. Bonamour. Il seroit à souhaiter que, toutes les peines passant par les mains de M. le maréchal, Son Altesse Royale y voulût bien aussi faire passer les grâces, faute de quoi il achèvera de perdre le peu de crédit qui lui reste dans la province. Il y a quelques gens du Parlement qui commençoient à aller chez lui, mais les enquestes tiennent ferme, et *il y a dans la ville une demi-douzaine de vieilles sorcières qui sont plus séditieuses et qui font plus de mal que les hommes. Elles se sont déclarées les ennemies jurées du maréchal*, *et ne parlent ni ne rendent le salut à ceux qui le voient.* Un exemple, sur une ou deux de ces créatures, feroit autant de bien que tous ceux qu'on a donnés jusqu'à présent. » Ainsi la régence était réduite à sévir contre les femmes ! (Archives du royaume. Section administrative, II. 228.)

[2] On trouvera tous les détails de cet événement dans l'*Histoire de Rennes*, que viennent de publier, en cette ville, chez Édouard Morault, MM. E. Ducrest de Villeneuve et D. Maillet ; — ouvrage plein de méthode, de sagesse et d'érudition, et dont le style trahit l'excellente plume à qui nous devrons bientôt l'*Histoire du Parlement de Bretagne*. Nous citerons souvent l'*Histoire de Rennes*, et nous n'avons qu'un reproche à lui faire, c'est d'être trop courte dans sa dernière partie. Mais ce défaut est celui des bons livres. Le second travail de M. de Villeneuve comblera, d'ailleurs, les lacunes du premier.

les autres, mais sans vraisemblance, à la vengeance d'un grand seigneur, — cet incendie dura plus de huit jours et dévora 32 rues ou places (3,284 maisons habitées par 13,100 ménages), ruina 38,000 personnes, tua ou blessa 6 à 7,000 individus, et causa en somme une perte de 90 millions. Le Palais fut sauvé par une sorte de miracle; et, comme il n'existe pas de mal sans compensation, Rennes dut à cette calamité les beaux quartiers qu'on y admire aujourd'hui..... Malheureusement on ne refait point les monuments historiques, et cette ville n'offre aucune de ces ruines pittoresques dont nos cités bretonnes sont presque toutes si fières.



Restes de la tour de Pirmil, à Nantes.



Parlement de Bretagne.

CHAPITRE TROISIÈME.

Règne de Louis XV. — Le duc de Penthièvre et le duc d'Aiguillon en Bretagne. — Réaction d'indépendance dans la Noblesse et dans le Parlement. — MM. Rallier et Mellier. — Batailles de Fontenoy et de Saint-Cast. — Épigramme de La Chalotais. — États de 1752, de 1756 et de 1760. — Inflexibilité de la Noblesse. — Lettres de cachet. — Misère du pays. — Affaire des Jésuites et de La Chalotais. — Lutte du Parlement et de la Royauté. — Remontrances. — Arrestations. — Pamphlets. — Émeutes. — Les J. F. S. — Unanimité contre le duc d'Aiguillon. — États de 1764. — Procès de La Chalotais. — Son emprisonnement. — Sa défense. — Sa réhabilitation. — Affaiblissement de la Monarchie. — Toute-puissance du Parlement.



Jésuite.

La Bretagne vit avec joie la fin de la Régence, et salua par des fêtes publiques la majorité de Louis XV. Ce fut surtout en haine du duc d'Orléans qu'elle nomma le nouveau roi le *Bien-aimé;* elle ne devait pas tarder d'ailleurs à lui retirer ce titre glorieux, en le voyant continuer à Versailles les désordres du Palais-Royal, et livrer son peuple avec lui-même aux caprices des roués et des favorites.

Louis XV avait rendu aux villes bretonnes, moyennant finances, quelques-unes des franchises confisquées par Louis XIV. Quand il voulut

ressaisir comme son aïeul, sauf à les revendre encore dans l'occasion, il trouva notre bourgeoisie plus décidée que jamais à les maintenir. Ainsi la Commune de Nantes fit des remontrances à l'intendant Latour sur les abus de la capitation. L'intendant s'étonna *qu'un maire osât lui prescrire des conditions pour remplir ses ordres*, et la Commune lui refusa sans hésiter l'enregistrement.

Ceci se passait en juin 1733. La Révolution de 1789 n'était-elle pas déjà dans les esprits ?

Mais bientôt la Communauté de Nantes fit mieux encore. Elle reçut le serment des officiers municipaux qui l'avaient prêté jusque-là entre les mains des lieutenants du Roi. — Le maréchal d'Estrées, alors gouverneur de Nantes, provoqua un édit qui suspendit toute élection jusqu'à nouvel ordre. Et cependant, à ce moment-là même, Louis XV déclarait, par lettres patentes, ratifier, autoriser et continuer les franchises bretonnes reconnues par tous ses prédécesseurs !

Comment la Bretagne eût-elle respecté un pouvoir qui se moquait ainsi de ses propres paroles ?

Autre fait caractéristique. Le sieur Liautaud de Troisville, échevin de Nantes, se propose pour aller aux États, au détriment de M. Vedier, maire, et la Commune le choisit pour député. Le gouverneur, comte de Toulouse, se plaint d'*une telle audace*, et défend à M. Liautaud d'aller aux États. La Commune en appelle à ses priviléges, et maintient son élu. Que fait alors le maire, qui était député de droit, et qui n'avait qu'un mot à dire pour casser l'élection ? — Il sacrifie son intérêt particulier à l'intérêt général, déclare s'en rapporter à la voix publique, et se désiste en faveur de M. Liautaud. Le Tiers comprenait déjà que l'union fait la force. Il allait devenir invincible.

Enfin le peuple lui-même commençait à se remuer. Le 12 août 1735, un gabarier entre à la Bourse de Nantes, en dépit des règlements contraires. En vertu de ces mêmes règlements, on le met à la porte. Ses confrères accourent le soutenir, déchirent les ordonnances, et maltraitent les négociants. L'émeute devient si grave, que le maire et la Milice arrivèrent, et qu'il fallut jeter en prison les gabariers.

Nantes fut punie de son indépendance par la translation à Rennes des deux facultés de droit (1736).

Un coup terrible était en même temps porté à la nouvelle Noblesse de Bretagne, dont le droit d'entrée aux États fut réglé d'après l'ancienneté de l'anoblissement. Aussi les Trois Ordres délibérèrent-ils encore, cette année-là, devant une garnison de douze mille hommes.

Sur les entrefaites, le comte de Toulouse mourut tranquillement comme il avait vécu, et le gouvernement de Bretagne fut donné à son jeune fils le duc de Penthièvre, qui devait être l'homme le plus vertueux de ce siècle pervers.

Le duc de Brancas devint en même temps lieutenant général du Roi dans la province. Madame de Brancas reçut, à son entrée à Nantes, « une pièce de satin, brodée de soie, du dernier goût, cadeau auquel ladite dame parut très-sensible. »

On voit que les Bretons combattaient la Monarchie avec armes courtoises. — Ils n'en faisaient pas moins rude guerre aux ennemis de la France; et l'honneur de la victoire de Fontenoy (1745) doit être partagé entre le maréchal de Saxe et un pauvre canonnier de Nantes, nommé Pierre Toucart [1].

Ce fut aussi vers ce temps que les Bretons repoussèrent les Anglais de Lorient, de Quiberon et de Belle-Isle.

En 1748, l'excellent duc de Penthièvre visita son gouvernement, et fut reçu à bras ouverts dans toutes nos grandes villes. — Je ne veux pas d'honneurs; je ne veux pas de dépenses, s'écriait-il; je ne veux que vos cœurs. Et il fit supprimer clefs d'argent, arcs de triomphe, dais et feux d'artifice. — Ces clefs sont en bonnes mains, gardez-les, disait-il en souriant, aux magistrats qui les lui offraient malgré lui. — Attendez, du moins, mes amis, que j'aie mérité votre reconnaissance ! répondait-il au peuple qui portait aux nues ce nom de Penthièvre, — antique souvenir de nationalité bretonne.

De tels hommes auraient sauvé la Monarchie, si elle eût pu être sauvée.

Malheureusement, Vignerot de Richelieu, duc d'Aiguillon, faisait presque en même temps son entrée en Bretagne, en achetant pour 600,000 livres au duc de Chaulnes, fils de l'ancien gouverneur, la charge de lieutenant général du Roi. Les États le punirent de cet audacieux traité par une réduction considérable sur la gratification. Ils ne lui donnèrent que 60,000 livres après

[1] Ce fait, inaperçu des historiens, est rapporté ainsi dans une lettre du duc de Richelieu : « Le maréchal de Saxe croyait bien la bataille perdue ; déjà il avait fait prévenir le Roi de repasser le fleuve, et Sa Majesté hésitait sur le parti qu'elle prendrait. J'étais auprès du Roi, et je lui dis : — Sire, M. de Saxe a raison, il convient que Votre Majesté se mette d'abord en sûreté, ainsi que Monseigneur le Dauphin ; pour nous, tant qu'il y aura la moindre espérance de succès, nous ne devons pas quitter la partie. — Mais, dit le Roi, vous allez vous faire tuer pour rien. — Non, Sire, lui dis-je, votre maison n'a pas donné, et nous avons encore deux petites pièces qui n'ont pas encore servi ; si nous pouvions entamer la colonne anglaise... Le roi me dit : — Maréchal, il n'y aura plus rien après pour protéger la retraite. — Permettez-moi, Sire, de vous observer, ajoutai-je, que les ennemis ne s'attendent pas à ce dernier effort ; que nous les étonnerons et que probablement les Anglais eux-mêmes seront obligés de se retirer. J'en ai l'intime conviction. — Faites comme vous l'entendrez, dit le Roi... Alors, je partis au galop, et je fis avancer les deux pièces. Il y avait un brave homme, natif de Nantes, nommé Pierre Toucart, qui était chargé de les diriger ; je le connaissais pour un garçon plein de courage et d'intelligence, je lui dis : — Toucart, allons, vite, pointe bien tes pièces, et fais-nous un passage là dedans pour la maison du Roi. — Monseigneur, répondit-il, bientôt votre chemin sera ouvert. Et vive le Roi ! Et voilà mon diable d'homme qui fait si bien, mais si bien, qu'en moins de rien la colonne ennemie fut entamée et nous dedans. » Malgré l'authenticité de ce témoignage, le nom de Pierre Toucart est demeuré inconnu, et son heureuse action a été attribuée par tous les historiens au duc de Chaulnes. Voilà comme on écrivait l'histoire ; mais le moment est venu de rendre à Toucart ce qui appartient à Toucart.

en avoir donné 100,000 à son prédécesseur, sans compter 15,000 *pour madame la lieutenant général*. D'Aiguillon était ruiné, si le Roi ne lui eût envoyé 100,000 livres.

Comment le peuple, qui voyait ces tripotages publics, en eût-il respecté les auteurs ?

Les Bretons aimaient pourtant cette Royauté, qui se déconsidérait à plaisir. Ils le prouvèrent en courant baiser la main de Louis XV, après l'attentat de Damiens. Ils mirent un empressement si cordial à cette démarche, que la famille royale en fut touchée jusqu'aux larmes.—Ah ! s'écria madame Louise, tout le monde voudrait être Breton aujourd'hui !

Quel spectacle eût alors offert la chambre de Louis XV, à l'homme qui eût pu lire dans l'avenir ! On y voyait au chevet du roi : —le grand Dauphin, qui malheureusement ne devait régner qu'au ciel ; — et dans leurs chaises ou dans leurs berceaux : — le duc de Berry, qui devait être Louis XVI, le roi-martyr ; — le comte de Provence, qui devait être Louis XVIII, le roi de la Charte ; — et le comte d'Artois, qui devait être Charles X, le roi proscrit. Ajoutons que la députation bretonne était présentée par le duc de Penthièvre, grand-père maternel de Louis-Philippe d'Orléans, le roi de juillet.

L'histoire de tout un siècle et de trois révolutions était là, résumée en quatre personnages.

Avant de passer à l'administration du duc d'Aiguillon et aux terribles affaires des Jésuites et de La Chalotais, citons deux hommes qui venaient d'être les bienfaiteurs de la Bretagne, M. Gérard Mellier, maire de Nantes, et M. Rallier, maire de Rennes. L'un et l'autre se virent continués jusqu'à trois et quatre fois dans leurs fonctions, par la double confiance du Roi et de leurs concitoyens. M. Rallier aida puissamment la ville de Rennes à se relever du désastre de 1720 ; et M. Mellier, après dix années d'une administration exemplaire (1720-1730), mourut chef de la Milice et de la Communauté nantaise, l'épée d'honneur au flanc et l'esponton à la main [1].

Ses funérailles furent solennelles et magnifiques, en dépit de l'intendant M. de Latour, dont la jalousie voulait en fixer les dépenses à vingt-cinq pistoles. Comme colonel de la Milice, le mort fut porté et accompagné par ses frères d'armes, toutes compagnies assemblées, officiers et sergents en tête, l'esponton et la hallebarde en main, la pointe vers la terre,

[1] « En homme intelligent, dit Mellinet, M. Mellier avait compris qu'à l'époque où il vivait, il n'y avait de tranquillité à attendre qu'à deux conditions : satisfaire la vanité de la classe aisée, donner du travail au peuple, sans cesser de l'instruire de ses devoirs envers Dieu et envers les hommes. Il remplit la première en donnant de l'éclat aux fêtes où paraissaient la milice bourgeoise et les fonctionnaires municipaux en costumes, où le commerce le disputait à la Noblesse par le luxe, où l'adresse des riches chevaliers du Papegault, sous leur éclatant costume rouge, était un aliment à un amour-propre qui ne nuisait à personne ; car le peuple, après un travail abondant qu'il trouvait sans discontinuation dans les nombreux travaux entrepris pour l'embellissement de la cité, courait à ces fêtes comme à un délassement. » (*Histoire de la Commune et de la Milice de Nantes*, par Mellinet, t. V, p. 98).

le fusil sous le bras, la crosse haute, les tambours voilés et battant en sourdine.



En 1758, eut lieu la fameuse victoire de Saint-Cast, à laquelle contribuèrent si puissamment trois mille cinq cents gardes-côtes normands et bretons. Sur quatre mille Anglais, deux cents à peine regagnèrent leurs vaisseaux. Le duc d'Aiguillon avait dit à ses soldats : — Français ! montrez qui vous êtes, quel roi vous servez, et quel chef vous conduit.

Après son triomphe, toute la Bretagne le porta aux nues... Les États, assemblés à Nantes, le fêtèrent comme un sauveur. Et c'était pourtant le même homme que la malédiction générale devait bientôt poursuivre. Une épigramme prépara ce fatal revirement.

M. d'Aiguillon était entré avant la bataille dans un moulin, d'où il sortit blanc comme un meunier. Des malins prétendirent qu'il n'avait pas vu d'autre poudre à Saint-Cast, et La Chalotais, procureur général au Parlement, laissa échapper le mot célèbre : *Si notre général ne s'est pas couvert de gloire, il s'est du moins couvert de farine.*

Ce trait vint frapper le duc au cœur, au milieu de ses ovations, et les rires publics retournèrent malheureusement le fer dans sa blessure. On va voir avec quel acharnement il se vengea de La Chalotais et de toute la Bretagne.

Au reste, les rigueurs de sa politique avaient précédé celles de sa vengeance, et les Bretons avaient appris à le connaître aux États de 1752. Cette affaire mérite d'être traitée spécialement.

L'idée fixe de la Monarchie était d'établir l'impôt territorial en Bretagne comme dans le reste de la France : — idée simple et juste en thèse générale, mais particulièrement incompatible avec l'acte d'Union.

Louis XIV, le premier, avait demandé cet impôt temporairement.

Les États le refusèrent tant qu'ils purent, et ne pouvant l'éviter tout à fait, ils en retinrent du moins l'administration, comme dans le Languedoc[1].

La question reparut avec le second duc de Chaulnes, qui demanda aux États de 1750 le vingtième que la France payait depuis quelques années. Comme ses prédécesseurs, il ne l'obtint que par la violence, et son successeur, M. d'Aiguillon, se flatta vainement d'être plus heureux.

Les ministres de la Monarchie oubliaient ou ne voyaient pas que les terres bretonnes étaient déjà grevées au profit du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État lui-même, et qu'amener la lutte sur ce terrain brûlant, c'était préluder au nivellement de 1789. (Dès 1752, le vingtième, dans l'évêché de Rennes, dépassait le dixième de 1749.)

Le duc d'Aiguillon suivit, du reste, aux États de 1752, la tactique de la Cour. Il s'assura du Clergé secondaire et du Tiers par toutes les promesses et toutes les concessions imaginables : mais la Noblesse et le haut Clergé demeurèrent incorruptibles, et défendirent les libertés du pays, au péril de leurs libertés personnelles.

Le débat des Trois Ordres fut violent et prolongé.

Les nobles, présidés par M. de Lorgeril, et puis par M. de Lorge, résistèrent aux Communes[2] avec une fermeté toute bretonne. Voyant enfin que la persuasion était impossible, M. d'Aiguillon demanda et reçut ordre d'employer la force ; il fit jouer les lettres de cachet, cette dernière raison du

[1] Un savant compatriote avec qui nous sommes heureux de nous rencontrer, M. Baron du Taya, s'exprime ainsi dans sa curieuse notice sur les États de 1752 (*Impartial* du 12 mai 1848) : « Au milieu du dix-huitième siècle, la France était monarchie absolue, soutenue par ses lois fondamentales et par des appuis résistants ; notre Bretagne était pays constitutionnel, nous avions des représentants et des droits. » Pour combler l'abîme qui séparait la Bretagne et la France, « pour mettre à exécution les projets de réforme financière de MM. de Machault et de Vauban, il fallait un pouvoir central plus fort que celui de Louis XIV, que celui de Napoléon ; ou bien il fallait une révolution sociale. Les Bretons de 1752 ne voulaient ni le joug d'un pouvoir central absolu élevé jusqu'au despotisme fiscal, ni une révolution. Ils étaient conservateurs dans la vraie acception de ce mot. »

[2] Quelques communes, cependant, restèrent dans l'opposition. M. du Taya cite la Commune de Quintin représentée par un de ses aïeux, dont nous allons trouver le nom sur la liste des proscrits.

despotisme. On frappa d'exil ou de détention MM. de Piré, de Kersauson, de la Besneraye, de Kerguezec, de Kératry, de Begasson, oncle et neveu, de Saint-Pern du Lattay, Baron du Taya, de Varincourt, Beschard, de la Bedoyère, Troussier, de Langourla, de Sceaux et le Mintier. Ces six derniers furent jetés à leurs frais dans des forteresses; après quoi l'impôt fut perçu comme aux plus beaux jours de Louis XIV.

Si la victoire de M. d'Aiguillon n'était rien moins qu'honorable, il faut convenir qu'il en profita avec adresse et modération. Il se mit aussitôt à parcourir le pays; il fit tracer des routes, il arma les côtes, il facilita le commerce et l'agriculture; il récompensa hautement les Communes de leur soumission. Il affecta même la générosité envers la Noblesse rebelle, en sollicitant l'absolution des exilés et des captifs, et en distribuant aux grandes familles des bénéfices, des régiments, des abbayes, des places de gardes-marine, etc.

Mais tout cela compensait-il le droit de voter qu'on enlevait à nosseigneurs des États?... Ils ne furent donc pas dupes de tant de faveurs, et, tout en se laissant mettre à la tête des gardes-côtes, ils protestèrent contre les motifs de l'institution.

Aussi la lutte recommença-t-elle en 1756, sur la demande d'un nouveau vingtième. Cette fois, la Cour, passant de la violence à la ruse, essaya d'escobarder l'impôt aux États, en faisant tout simplement enregistrer l'arrêt du conseil au Parlement. Mais, chose remarquable, et telle était la puissance de l'opinion! le duc d'Aiguillon lui-même s'opposa à cette tentative, et les faits justifièrent bientôt ses pressentiments. En effet, la cour de Rennes, bien qu'elle eût déjà commis une pareille faiblesse en 1750, et bien que ce fût une occasion d'augmenter encore ses prérogatives, sacrifia généreusement l'esprit de corps à l'esprit national, et s'entendit avec la Noblesse pour le rejet de toute capitation non votée par les États. Les Trois Ordres se retrouvèrent donc face à face avec le même antagonisme, et le nouveau vingtième fut extorqué par les mêmes moyens qu'en 1752.

Cette résistance de la Noblesse était d'autant plus méritoire, que les charges repoussées par elle tombaient de tout leur poids sur la Bourgeoisie, représentée par des hommes sans indépendance depuis que les maires et les échevins relevaient du bon plaisir des rois.

M. d'Aiguillon ne pouvait entretenir l'illusion du Tiers que par un dévouement affecté à ses intérêts. C'est ce qu'il eut l'esprit de faire, en multipliant les travaux d'utilité publique, en réduisant les corvées de casernement et de fourrage, en retirant à l'intendant l'administration des routes, pour la restituer à une commission des États,— l'ordonnance des payements exceptée.

Tout cela eût été fort louable, si tout cela n'eût toujours visé à la suppression du droit de vote, et si les débauches de la Cour n'eussent absorbé

les économies de la France; car c'était pour enrichir des libertins et des courtisanes, qu'on ruinait le commerce, la navigation et l'industrie bretonnes. Voici la preuve des misères du pays dans une lettre du duc d'Aiguillon lui-même au contrôleur général, en 1750 :

« Je ne dois pas vous le cacher, monsieur, le nombre des *capités* a diminué de plus de vingt mille en Bretagne, par l'augmentation prodigieuse des milices, par la perte immense des matelots (ils passaient au service de la Hollande et de l'Angleterre), et par les nombreuses épidémies qui ont ravagé le pays. Toutes les taxes ont sensiblement augmenté depuis seize ans. La capitation seule s'est élevée de 188,000 livres à 400,000 livres, et ainsi des autres. »

Et, cependant, un troisième vingtième, une deuxième et une troisième capitation furent levés en 1760, et le casernement fut porté de 550,000 livres à près de deux millions. Les États, cette fois, se tinrent à Nantes, et il y eut des scènes qui montraient l'animosité des esprits. Un gentilhomme se plaignit hautement qu'on n'élevât pas un mausolée aux quatre seigneurs décapités en 1720, — déclarant que nul n'était plus digne qu'eux des honneurs publics. D'autres rappelèrent avec énergie, qu'aux termes de l'acte de l'Union, le Roi ne pouvait que demander l'impôt comme les anciens ducs; qu'aux États seuls appartenait le droit de le consentir et de l'administrer; que la Monarchie ne pouvait aller plus loin sans violer son serment, et la Bretagne sans renoncer à son existence. En pleine séance, l'abbé Desnos, évêque de Rennes, créature du gouverneur, traita de bâtard l'abbé de Saint-Aubin. Celui-ci répliqua sur le même ton, et tous deux s'accablèrent d'injures.

M. d'Aiguillon n'en triompha pas moins, grâce au Tiers, et sa femme reçut un cadeau de 15,000 livres. Les États promirent d'être les parrains de l'enfant que madame la duchesse portait encore, si cet enfant était un garçon... et déjà tout se disposait pour la grande cérémonie... lorsque

La signora mit au jour une fille !....

C'est alors que l'affaire des Jésuites éclata, et réunit tous les partis contre le duc d'Aiguillon.

Depuis un siècle, les Jésuites avaient pour eux la Cour, et contre eux la Magistrature et le Clergé. Leur persistance et la volonté de Louis XIV les avaient établis en Bretagne, malgré les évêques, malgré le Parlement et malgré les Communes. Les préventions de celles-ci cédèrent d'abord à l'excellente méthode d'éducation des Révérends Pères, et leurs colléges obtinrent un tel succès, qu'il fut impossible aux Universités de soutenir la concurrence. *Inde iræ*. De là aussi quelques abus des Jésuites, assez graves pour nécessiter l'intervention de la justice. Ce n'est rien de vaincre, disait un grand général, le tout est de savoir user de la victoire. Les

Jésuites, qui avaient tant de talents, n'eurent point celui-là. Ils laissèrent trancher tout à coup dans sa base l'arbre qu'ils élevaient depuis deux siècles et dont ils venaient d'étendre les rameaux jusqu'à la Chine et au Paraguay, où ils avaient établi le chef-d'œuvre des républiques. Ces hommes prodigieux, qui avaient raffermi le catholicisme ébranlé par le géant de la Réforme, ne surent pas se défendre eux-mêmes contre les pygmées du Jansénisme. Frappés de cet esprit de vertige qui annonce la chute des pouvoirs, ils ne montrèrent dans leur dernière lutte que faiblesse et incapacité. D'utiles ils se rendirent redoutables, de redoutables ils devinrent suspects, de suspects accusés. Janséniste aveugle, et cousine germaine de l'Université, la magistrature les jugea sans vouloir les entendre. La première pierre qui atteignit le pied d'argile des colosses fut le célèbre arrêt qui condamna leur général à payer ses dettes, et révéla le formidable mécanisme de leur société. En même temps leur violente expulsion du Portugal vint donner gain de cause à leurs ennemis. Bref, le Parlement leur porta le dernier coup en se faisant juge et partie dans l'examen de leurs doctrines[1]. Ces doctrines, comme toutes celles des casuistes, ressemblent aux cloches, à qui la bonne ou la mauvaise volonté fait dire tout ce qu'elle veut. Or, ce fut la mauvaise volonté qui interpréta les livres des Jésuites; et ceux des Jansénistes qui les condamnèrent eussent pu être interprétés tout aussi défavorablement. Mais une fois lancée dans une réaction, l'opinion publique ne s'arrête jamais. On remonta, dans l'histoire des disciples de Loyola, jusqu'à l'assassinat d'Henri IV, et les crimes ou les folies de quelques séides furent attribués à toute la Compagnie. On lança contre eux un déluge d'injures et de calomnies dont l'absurdité aurait dû suffire à leur justification. On oublia leur science pour ne voir que leurs erreurs, leurs aumônes pour ne voir que leurs richesses, leurs qualités pour ne voir que leurs défauts, leurs avantages pour ne voir que leurs inconvénients. En un

[1] Ce sont là les grandes causes de la dissolution des Jésuites, mais il est une petite cause qu'il ne faut pas oublier, c'est la vengeance de madame de Pompadour. Qui sait même si toutes les foudres lancées contre les enfants de Loyola ne sortirent pas plus ou moins directement du cotillon de cette favorite ? Dans le royaume des entremetteurs les courtisanes sont reines ! Voici le fait, tiré des mémoires du temps, et rapporté par un journal qu'on ne soupçonnera pas de partialité en faveur des Jésuites, par le *Constitutionnel !* Désirant couvrir les désordres de sa vie du voile de la religion, madame de Pompadour avait prié un révérend père de la compagnie de Jésus de lui servir de confesseur. Elle croyait trouver un *Tartufe* tout plein d'accommodements avec le ciel, moyennant une bonne sinécure : elle tomba sur un honnête homme, qui lui donna une leçon méritée. — Madame, lui écrivit-il, dans l'état de scandale habituel où vous vivez, je ne pourrais vous absoudre que devant les hommes, en violant tous mes devoirs; si vous désirez que je vous absolve devant Dieu, quittez d'abord la Cour et le Roi, et je suis prêt à vous ouvrir la miséricorde infinie. — Madame de Pompadour, en déchirant cette lettre, jura la perte des Jésuites, et il y eut dès lors à la cour un parti pour eux et un parti contre eux. Le premier était-il sincère? sa défaite permet d'en douter. Le second triompha, grâce aux philosophes, plus indulgents pour Jeanne Poisson que les révérends pères.

« C'est la philosophie, dit d'Alembert, qui par la bouche des magistrats a porté l'arrêt contre les Jésuites. Le Jansénisme n'en a été que le rapporteur. »

mot, ces courageux instituteurs du peuple devinrent, aux yeux prévenus, les plus lâches instruments de la Royauté.

Telle fut l'idée qui les perdit notamment en Bretagne, où l'on condamnait alors systématiquement tout ce qu'appuyait la Cour. On peut dire qu'ils y furent victimes des circonstances, et que le Parlement les immola sur l'autel du patriotisme.

On appréciera, du reste, les torts des deux partis, par les violences réciproques auxquelles ils se livrèrent. Cet épisode n'est pas le moins intéressant de la lutte de la Bretagne et de la Monarchie, — représentées ici par la Chalotais et par le duc d'Aiguillon, les deux plus grands ennemis qu'on vit jamais aux prises.

Ce fut au mois d'août 1761 que la cour de Rennes, s'attaquant la première à la terrible Société, exigea le dépôt des *Instituts des Jésuites*, et chargea le procureur général Caradeuc de La Chalotais de lui en rendre compte. Celui-ci mit trois mois à rédiger son fameux rapport, et le lut au Parlement pendant quatre séances. C'est peut-être, en fait de style et d'argumentation, le chef-d'œuvre des réquisitoires ; mais ce n'est après tout qu'un réquisitoire, dont la réfutation eût été très-facile. Ajoutons que c'était un acte de hardiesse d'autant plus remarquable, car il en fallait certes jusqu'à la témérité pour lancer la première pierre aux Jésuites, quand ils pouvaient ressaisir encore leur puissance. On sait que le rapport de La Chalotais concluait à leur dissolution immédiate.

Cette dissolution fut prononcée par la cour le 23 décembre 1761, en dépit ou plutôt à cause de l'opposition du peuple et de la Noblesse [1] et des quelques parlementaires gagnés par le duc d'Aiguillon.

Le Parlement de Paris n'imita le Parlement de Rennes que l'année suivante. Choiseul ne donna donc que le coup de grâce au grand corps abattu par La Chalotais.

Mais la Bretagne, qui croyait avoir coupé le bras droit du despotisme, fut bien étonnée lorsqu'elle apprit comment Louis XV se consolait : — Soit, dit ce nouveau roi fainéant, en signant l'arrêt des Jésuites; je ne serai pas fâché de voir le père Desmarets, mon confesseur, en abbé.

Aux termes du jugement de la cour de Rennes, les Jésuites devaient quitter leur habit et vider les colléges bretons avant le 2 août 1762. Leurs livres, désignés dans la sentence, furent déchirés et brûlés par la main du bourreau, au pied du grand escalier du Palais.

Le jour fatal arrivé, une scène terrible et touchante se passa au collége de Rennes. Les Jésuites y réunirent leurs élèves pour leur faire un adieu

[1] En se séparant du Parlement dans cette affaire, où la Bretagne devait être jouée encore une fois, la Noblesse montrait autant de clairvoyance et de désintéressement qu'elle en montra bientôt par sa nouvelle alliance avec le Parlement, lorsque le véritable intérêt national revint sur le tapis.

solennel. Il y eut des larmes et des embrassements, des menaces et des prières, des protestations et des prophéties. La Chalotais et le Parlement furent maudits et dénoncés à la colère divine. Les proscrits jurèrent d'être immortels et prirent le ciel à témoin de leur serment[1].

On doit avouer qu'ils l'ont tenu, en effet, jusqu'à ce jour, renaissant de leurs cendres comme le phénix, et survivant à toutes nos révolutions.

Le peuple, excité par les Jésuites, leur fit aussi ses adieux, en brûlant dans les carrefours l'effigie de La Chalotais, et en dansant à l'entour, au chant des couplets dirigés contre lui. Pendant un mois et plus, ce ne fut qu'émeutes, conciliabules, vociférations, et autodafés contre autodafés. — Le bourreau jetait au feu parlementaire les libelles des Jésuites, et la multitude jetait au feu populaire le compte-rendu du procureur général.

Malgré la résistance de la Noblesse, les divers présidiaux de Bretagne enregistrèrent l'arrêt du Parlement. La Commune de Nantes s'empressa d'enlever son école d'hydrographie *aux ci-devant soi-disant Jésuites.* (On reconnaît le jargon révolutionnaire.) Tout ce qu'elle y gagna fut de voir ses facultés de théologie, de médecine et des arts suivre à Rennes ses facultés de droit. Elle tira les marrons du feu, dit Mellinet, et ce fut sa rivale qui les croqua.

Mais ce fut bien plutôt la Cour qui fit voir à nos aïeux qu'ils étaient tous des Ratons. En effet, lorsque la ville de Rennes, après s'être obérée pour former un nouveau collége, réclama les titres de ses droits sur sa propre fondation, M. de Lamoignon répondit « *que ces titres étaient en la main du Roi, et que son intention était de les garder et de ne les remettre à personne.* » — *Sic vos non vobis.*

Puis les États de 1764-1765 furent à peine assemblés à Nantes, que le duc d'Aiguillon vint demander une nouvelle augmentation de subsides aux populations dont lui-même avouait la misère.

Ainsi tout le monde était dupe de la Cour en Bretagne; — et ceux qui l'avaient combattue et ceux qui l'avaient servie pour ou contre les Jésuites, — et le peuple qui perdait du même coup, sans indemnité, la liberté et la gratuité de l'enseignement, — et la Noblesse récompensée par une nouvelle atteinte à ses priviléges de l'appui qu'elle avait prêté au Roi, — et la cour de Rennes elle-même qui payait les frais de la guerre après s'être crue victorieuse.

Aussi n'y eut-il qu'une voix dans les États contre les deux sous pour livre réclamés au nom du Roi. Le Tiers lui-même, ce complaisant allié de la Cour, n'hésita plus à lui tourner le dos. Noblesse et Bourgeoisie oublièrent leurs

[1] M. Ducrest de Villeneuve tient ces détails de son grand-père, qui se trouvait au collége de Rennes parmi les jeunes témoins de cette scène. (*Histoire de Rennes*, p. 369 et suiv.)

dissentiments dans l'intérêt commun[1]. Le duc d'Aiguillon se trouva enfin seul contre tous.

C'est ici le plus rude combat que la Bretagne ait livré à la Monarchie. Nous allons en raconter toutes les vicissitudes, depuis l'insurrection parlementaire jusqu'à l'emprisonnement et au triomphe de La Chalotais.



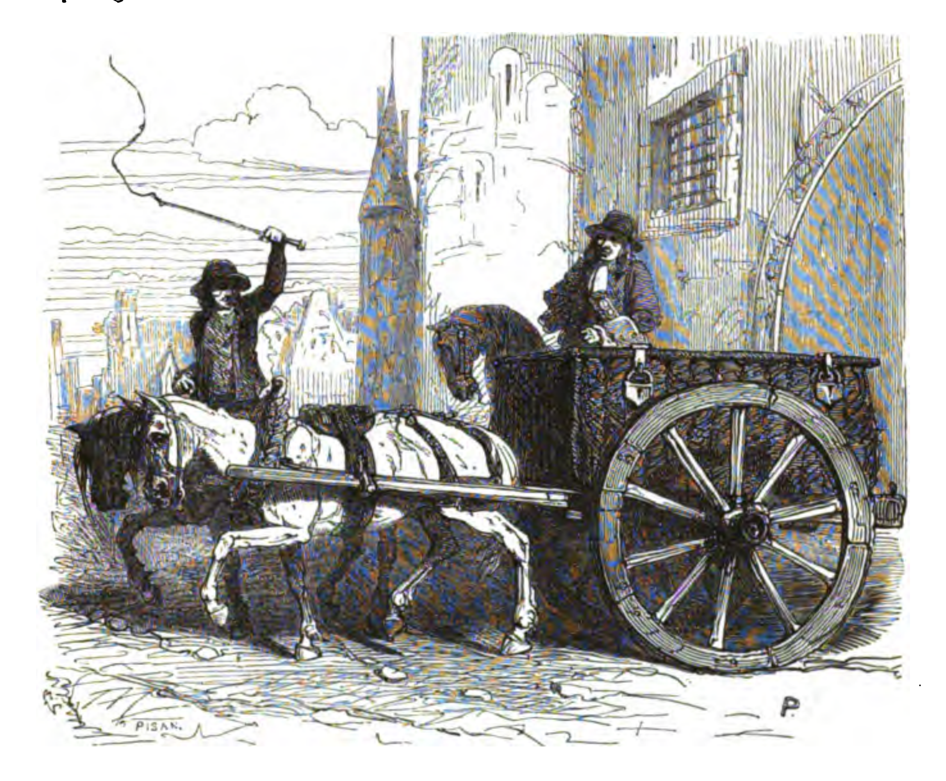
La Chalotais.

Sous la forme de deux nouveaux vingtièmes, la question était toujours ce droit de voter l'impôt, cette clause fondamentale de l'Union, pour

[1] Accord d'autant plus remarquable, que ces dissentiments avaient éclaté à l'ouverture des États, avec une violence qui annonçait, de plus en plus, l'orage de 1789. Le Bureau de ville de Nantes prétendit assister *en épée*, et eut gain de cause contre la Noblesse, grâce à l'appui des chapitres. Les seigneurs se vengèrent par un mémoire, *où ils persiflaient l'Église et bourraient le Tiers*, suivant l'expression de celui-ci. D'autres mémoires ripostèrent aussitôt, et la terrible question de l'égalité fut soulevée dans cette mêlée de pamphlets. « Le plus pauvre artisan, disaient les Bourgeois, paye plus de capitation que le plus riche gentilhomme. » Et toute la Révolution grondait sous cette phrase ! — Les maires se plaignirent des railleries altières que la Noblesse leur jetait à la face en pleine discussion. « S'il faut, disait un de ces magistrats, de la hardiesse pour parler en public, il faut de la témérité pour le faire aux États de Bretagne. Le zèle ferait affronter les huées ; mais la crainte d'être chansonné maussadement, d'être peint avec les plus noires couleurs dans des libelles affreux, arrête un honnête Bourgeois, et le silence est le seul abri des Patriotes. » (Encore le langage de la Révolution.) « Les anoblis font cela, disait un noble de vieille souche, en persiflant l'anoblissement municipal : mais, monsieur le maire, vous devez distinguer un homme de qualité d'un simple gentilhomme, et un noble d'ancienne extraction d'un anobli. — Quoi ! répliquait le maire, ne sommes-nous pas tous égaux dans la salle des États ! — Nous égaux, monsieur le maire ! Est-il possible ! Il y aurait des gens qui se croiraient les égaux d'un La Trémouille ! »

Après des querelles d'une personnalité si vive, l'union des Trois Ordres contre la Cour n'est-elle pas un trait frappant de nationalité ? (*Entretiens sur l'assemblée des États de Bretagne.* — Pamphlet in-8°.)

laquelle nos paysans avaient été pendus sous Louis XIV, et nos gentilshommes décapités sous le Régent. Sauf le banc des évêques qui n'osait trop combattre la Cour, les Trois Ordres sentirent le péril national, et résolurent de sauver à tout prix leur palladium. Vainement le duc d'Aiguillon rappela l'utilité des dépenses qu'il avait entamées pour les communications de la Bretagne; vainement il fit sonner l'état déplorable dans lequel étaient encore les chemins, et la grossière insuffisance des moyens de transport entre les plus grandes villes[1].



On lui répondit qu'il ruinait la province, trop pauvre pour ces travaux de luxe; et les accusations de concussions qui devaient l'accabler plus tard furent déjà murmurées autour de lui. Bref, les États rappelèrent encore une fois ses serments à la Monarchie, et s'inscrivirent solennellement contre

[1] La route de Rennes à Brest était la seule praticable dans les beaux temps, et l'on mettait neuf jours à se rendre en poste à Paris. Les voyageurs étaient cahotés dans une lourde voiture assez semblable à une galiote hollandaise, et sur l'avant de laquelle s'élevait, dit M. Duchâtellier, une espèce de panier en clisses, doublées de fortes planches, où l'on renfermait les prisonniers sous cadenas, — comme les veaux qu'on mène à la foire. Peu de temps avant la Révolution, cet étrange véhicule mettait encore six jours à se rendre de Rennes à Paris. Avant le départ, les voyageurs faisaient leur testament, et recevaient l'absolution d'un Récollet attaché à ce service. Des vieillards qui ont vu cela dans leur enfance verront, avant leur mort, le chemin de fer de Paris à Rennes.

la demande des deux nouveaux sous pour livre, ordonnée, au mépris de ces serments, par un simple arrêt du Conseil royal.

Le duc d'Aiguillon, suivant son usage, voulut passer outre; mais la Chambre des vacations du Parlement de Rennes, se prononçant pour les États, défendit aux agents du fisc de lever les deux vingtièmes, « sous peine de concussion » (arrêt du 16 octobre 1764)[1].



Président à mortier.

Le gant était ainsi jeté par toute la Bretagne ; la Cour le releva, non pas toutefois immédiatement. Une des particularités de cette lutte, c'est le temps que mettait la Monarchie à préparer ses coups. Elle sentait que la raison n'était pas de son côté, et ne savait trop comment déguiser l'arbitraire. Le 3 décembre seulement, le Parlement assemblé reçoit les lettres patentes du Roi, qui cassent l'arrêt du 18 octobre et ordonnent la levée des deux sous *par provision*. Que fait alors le Parlement? — Ce qu'aucun Parlement n'avait jamais osé : il renvoie au Roi ses ordonnances par la poste et en fait déchirer les affiches, déclarant toute justice suspendue en Bretagne. Le défi tournait en bravade, presque en insulte.

Le 22 décembre, nouvel ordre de Sa Majesté ainsi conçu : « DE PAR LE ROI. Nos amés et féaux, nous n'avons pu voir, sans un extrême mécontentement, le parti inusité et sans exemple que vous avez pris de nous renvoyer

[1] Voici en quels termes les députés des États présentèrent à Louis XV les remontrances enregistrées au Parlement, — simple et authentique résumé des souffrances de la Bretagne : « Votre Parlement, Sire, devoit présenter à un Roi, père de ses sujets, les malheurs d'un peuple écrasé sous le poids des corvées... Les dispositions prises pour les chemins, quelque onéreuses qu'elles fussent, mettoient le corvéieur en état de travailler avec activité... Mais on viole toutes les promesses qui lui avoient été faites... Il est transporté d'une route sur une autre... Il doute si, lorsqu'il aura fini sa tâche, on ne lui en destine pas une nouvelle... Tout est devenu arbitraire... On ne se contente pas de son temps et de son travail, on l'oblige à fournir à prix d'argent le travail d'autrui ; de là le découragement, les peines et les garnisons fréquentes .. Un malheureux corvéieur, qui paye 40 sous de capitation, et qui n'a pour vivre que ce qu'il peut gagner dans la journée, est tenu d'entretenir six toises de chemin, ce qui ne peut être évalué à moins de 9 livres par année, c'est-à-dire le quadruple et plus de la capitation... Comment la classe la plus pauvre des citoyens pourroit-elle soutenir une taxe aussi accablante d'un impôt déjà excessif ? — On vous dit, Sire, que personne ne se plaint. C'est que personne n'ose se plaindre... Tous les particuliers sont dans la dépendance, leur voix est étouffée par la crainte... Il n'y a qu'un corps libre, toujours subsistant, comme votre Parlement, qui puisse porter au pied du trône le cri que la Nation y porteroit elle-même... » (Remontrances du Parlement de Bretagne, du 11 août 1764.)

nos lettres patentes du 7 novembre dernier. Vous devez savoir par quelle voie nos cours peuvent s'adresser à nous, lors même qu'elles font difficulté à l'enregistrement de nos lettres. Nous avons donc chargé notre procureur-général de vous remettre le paquet que vous nous avez si irrégulièrement adressé à ce sujet, et que nous n'avons pas jugé à propos de recevoir. Nous lui avons en même temps ordonné de faire toute diligence nécessaire pour que vous procédiez sans délai à une nouvelle délibération sur l'enregistrement de nosdites lettres patentes. Si n'y faites faute, car tel est notre bon plaisir. Donné à Versailles le 16 décembre 1764. *Signé* LOUIS. »

Et joignant l'action à la parole, le Roi fait arracher de leurs siéges quatre membres de la cour de Rennes, tandis que les ministres prennent sur eux d'intercepter les plaintes de la cour elle-même. (Janvier 1765.)

Cependant, armé des lettres patentes, le duc d'Aiguillon reparaît aux États, le 22 janvier. Il menace et défie les Trois Ordres, les taxe d'ingratitude, exalte *ses propres excès de complaisance*, et leur communique les volontés *absolues* du Roi[1].

La Noblesse répond par ce raisonnement calme et péremptoire : « Un

[1] Le roi parlait ainsi dans sa *Lettre aux gens des États de la province de Bretagne :* « L'ordre de la Noblesse, soulevé par des esprits turbulens, n'a cessé de former jusqu'à présent des incidens et des difficultés à ce que nous pouvions désirer de plus juste, et souvent n'a pas craint de troubler par ses clameurs les délibérations les plus instantes, jusqu'à manquer essentiellement aux personnes qui méritent le plus d'égards par leur caractère, par leur place, et qui, par leur zèle pour notre service et le bien de la Province, sont dignes de toute notre bienveillance. Les deux autres Ordres, quoique plus modérés et plus tranquilles, n'ont pas toujours assez résisté à ces mouvemens, et s'y sont souvent laissé entraîner. De là, en différentes occasions, des événemens auxquels nous devions le moins nous attendre. Après bientôt quatre mois, la séance de votre Assemblée, nos affaires et celles de la Province les plus intéressantes, se trouvent encore indécises, et tous les jours retardées par de nouveaux incidens : le bail de ses fermes expiré sans renouvellement, et avec un dommage presque irréparable pour elle ; de nouveaux inconvéniens survenus par l'interruption de service auquel notre Parlement de Bretagne vient de se porter, et qui, nonobstant la dernière délibération que vous avez prise, semble avoir été soutenue par les auteurs des mouvemens qui vous agitent. Votre Assemblée dégénère de plus en plus en discussions et en tumulte ; les affaires de notre État en souffrent ; celles de la Province dépérissent, et les peuples qui la composent en sont les victimes. Vous ne pouvez donc considérer trop sérieusement qu'il ne nous seroit pas possible de laisser les choses dans une pareille situation, sans manquer à ce que nous nous devons à nous-même, à notre État, et surtout aux peuples dont les intérêts nous sont confiés. Après en avoir usé en père, nous nous trouverions bientôt dans la nécessité d'agir en maître, et d'user du pouvoir souverain que nous tenons immédiatement de Dieu, dont nous ne sommes comptables qu'à lui seul, pour vous commander et pour vous contraindre. Nous ne le déployons jamais qu'à regret, et si nous n'y sommes forcés par vos écarts : vous devez donc revenir sans différer à une conduite plus réglée et plus soumise ; et pour nous donner une première marque de ce retour que nous voulons bien attendre de vous, il ne peut vous rester qu'à obéir aux ordres que nous vous donnons aujourd'hui. Ainsi nous vous faisons cette lettre pour vous dire et déclarer que notre intention et expresse volonté est que vous délibériez définitivement et dans les vingt-quatre heures de la notification de la présente, à peine de désobéissance, sur le secours extraordinaire qui vous a été et est demandé de notre part, pour tenir lieu des deux sols pour livre ; comme aussi que vous délibériez sans délai, tant sur les autres demandes que nous vous avons fait faire, que sur vos autres affaires ordinaires. dont nous vous faisons défenses expresses de vous distraire, pour quelque cause et sous quelque condition que ce soit. Donné à Versailles le 17 janvier 1765. *Signé* LOUIS, *et plus bas*, PHÉLIPEAUX. » (Registres du Parlement de Bretagne).

secours extraordinaire a paru de nature à ne pouvoir être continué en temps de paix. De secours extraordinaire qu'il étoit, il seroit à craindre qu'il ne devînt un subside ordinaire : et d'ailleurs quelle ressource resteroit-il pour le temps de guerre, si les secours extraordinaires subsistent en temps de paix ? Si l'on abandonne la dénomination pour s'attacher à la chose même, c'est-à-dire aux deux sols pour livre, c'est une imposition nouvellement établie et depuis la paix. La partie du secours extraordinaire qui deviendroit une addition aux octrois des villes, est une imposition nouvelle et très-onéreuse pour le peuple, vu qu'elle porte sur tous les objets de consommation. — Que gagneroit l'État en nous endettant sans mesure pour le libérer ? Nos dettes sont constamment les dettes de l'État même. »

La force seule pouvait rétorquer de tels arguments. *On le fit bien voir aux États*. On se passa de leur vote, et l'on enjoignit au Parlement de reprendre l'exercice de ses fonctions, en commençant par l'*enregistrement pur et simple des lettres patentes.*

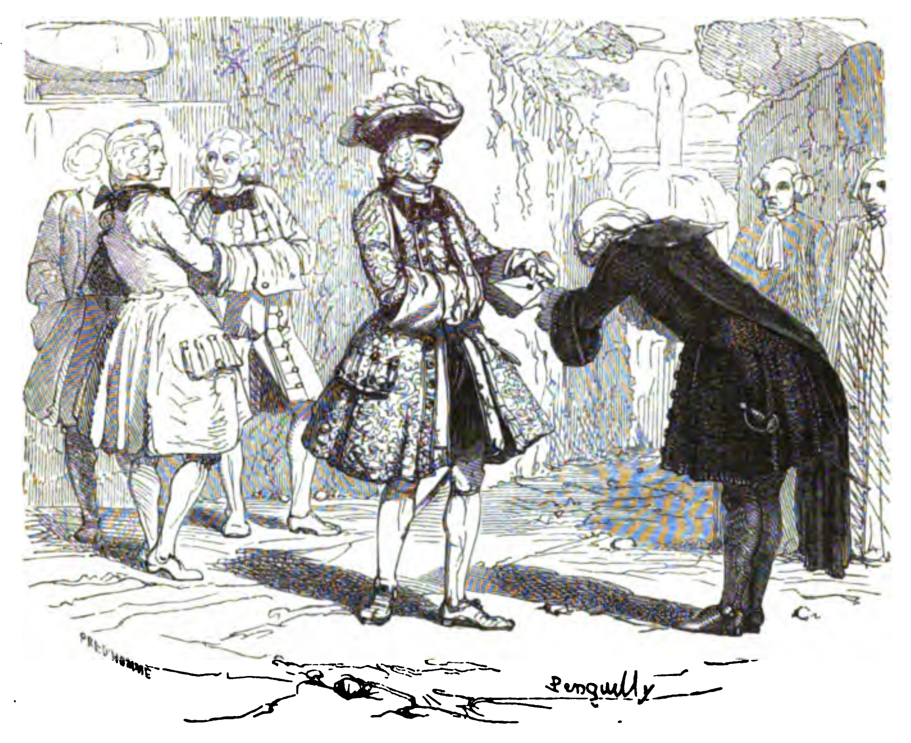
Cest alors que nos magistrats, restés seuls sur la brèche, délibérèrent les fameuses remontrances[1], que quatre-vingt-trois d'entre eux présentèrent à

[1] Ces remontrances n'étaient pas moins remarquables par la forme que par le fond. On en jugera d'après les fragments qui suivent. « Sire, la dignité de votre règne à chaque instant compromise, l'abus qu'on fait de votre nom, dont on ose revêtir les ordres les plus injustes, la sainteté des loix que nous voyons enfreindre, le caractère sacré de leurs ministres qu'on s'efforce de rendre méprisables aux yeux de la Nation dont ils sont l'organe et le soutien, les droits primitifs de la province foulés aux pieds, sacrifiés à des vues d'intérêt personnel ; enfin, l'impossibilité où se trouve votre Parlement de faire parvenir ces tristes vérités jusqu'à vous : — telle est, Sire, la foule effrayante des motifs qui conduisent vos magistrats au pied du trône. C'est dans votre cœur paternel qu'ils viennent avec confiance déposer les plaintes de la province et ses malheurs..... Votre Majesté, indignée de ce tableau, regardera avec horreur des hommes dont le système odieux est de persuader au Monarque qu'il est au-dessus de la loi, et dont l'unique but est d'établir et d'étendre leur puissance particulière, sous le prétexte spécieux de conserver l'autorité Royale dont ils abusent. » (On ne pouvait désigner plus clairement le duc d'Aiguillon. L'opposition savait déjà très-bien attaquer la Royauté dans la personne de ses ministres.) Après ce début venaient des considérations sur les abus de la souveraineté, sur les prérogatives et les services des Parlements, et sur l'équilibre des lois et des pouvoirs ; puis l'énumération des promesses de Sa Majesté à la Bretagne, « dont elle voulait, disait-elle, maintenir toujours les priviléges ; » puis la réfutation mot à mot des lettres-patentes, au nom des engagements communs de la province et de la Monarchie ; — le droit de vote des Trois Ordres, première franchise de la Bretagne, immémoriale et inaliénable, reconnue par les ducs avant l'Union, et depuis l'Union par les rois et par Louis XV lui-même ; — « car nous citerons à Votre Majesté, pour dernière preuve, le jugement authentique porté par elle-même sur ce droit des États dans l'assemblée de 1762. Votre premier commissaire fit inscrire sur le registre des États, l'ordre qui vous avoit été surpris, pour que le consentement de deux Ordres à une imposition prévalût sur le refus du troisième. C'étoit en cela même reconnoître qu'il falloit du moins le consentement de deux Ordres. Mais Votre Majesté, convaincue par les remontrances de son Parlement, et par les raisons des États, de la nécessité du concours et du consentement des Trois Ordres en matière d'imposition, vient de révoquer cet ordre.

« Tels sont les titres, Sire, sur lesquels les États ont formé opposition à l'enregistrement de la déclaration du 21 novembre 1763, en ce qui concerne la perception des deux nouveaux sols pour livre. Ils ont demandé qu'il fût sursis à la levée d'une imposition à laquelle ils n'auroient pas consenti.

« Votre Parlement pouvoit-il se dispenser de recevoir cette opposition, comme il avoit reçu toutes

Louis XV, en sa Cour de Versailles, le 18 mars 1765. Écoutons les registres du Parlement :



Députés du Parlement présentant des remontrances à Louis XV.

« Ce jourd'hui, dix heures du matin, messieurs du Parlement de Bretagne, au nombre de quatre-vingt-trois, ont eu audience du Roi. M. le premier

les autres ? Pouvoit-il ne pas surseoir à la levée d'un impôt qui, dénué du sceau de l'approbation des États, nécessaire pour le rendre légitime, cessoit de l'être aussitôt qu'ils réclamoient, et dont par conséquent la perception eût dégénéré en une concussion publique; autorisée par notre silence, contre les droits et les libertés de la province ? » Les magistrats continuaient par la justification de leur conduite à l'égard des lettres patentes, et par la dénonciation implicite du duc d'Aiguillon, auteur de tous les maux de la province. Enfin, leur péroraison contenait ces paroles que la Monarchie entendait pour la première fois, et qui étaient comme la préface des États généraux de 1789. « La loi porte les obligations du Prince avec ses droits. Que les sujets, en remplissant toutes leurs obligations, réclament leurs droits légitimes ; qu'ils défendent leur liberté primitive : ce sentiment fait germer le patriotisme : le fondement de la grandeur et de la durée des empires est dans les cœurs d'un peuple qui aime les Rois, et dans les Rois la patrie. Un ministre, occupé de ses intérêts, veut que le pouvoir du Souverain soit sans bornes, afin de pouvoir tout pour lui-même : et distinguant sa fortune de celle de l'État, il est souvent prêt à sacrifier l'État à sa fortune. C'est en vain, Sire, qu'on chercheroit à vous persuader qu'il est impossible, sans blesser la dignité Royale, de réformer les abus autorisés sous votre nom ; Votre Majesté, guidée par sa sagesse, fera ce qu'ont fait les rois ses prédécesseurs ; et marchant sur les traces de ce Prince chéri, à qui la France déféra le nom de Sage, elle dira comme lui, que la gloire des

président avoit voulu commencer sa harangue. Le Roi l'a interrompu, et a dit : *Vous avez ordonné à deux de mes sujets de contrevenir à mes ordres : Vous avez fait arracher et supprimer des arrêts de mon Conseil : Vous m'avez renvoyé par la poste des lettres patentes : Votre cessation de service a ruiné ma province de Bretagne; et vous venez me faire des remontrances : c'est un excès de bonté de ma part de les recevoir.*

« Après ce discours, le Roi a donné au premier président le papier où le discours étoit écrit de sa main, en lui disant : *Tenez, prenez, et partez;* le tout d'un ton sec et ferme. M. le premier président ayant fini sa harangue, et présenté les remontrances du Parlement, le Roi lui a dit : *J'y ferai réponse mercredi.* »

Voici cette réponse du Roi, qu'il remit lui-même, contre l'usage, au premier président :

« J'ai lu vos remontrances; elles sont écrites avec une chaleur que je désapprouve, et j'en défend toute impression. Vous y dites que je n'ai pas été instruit, rien de plus faux; j'ai lu tout ce que vous avez fait, et on ne vous a rien adressé que je n'aie ordonné moi-même. Retournez sans délai à Rennes; que votre service soit repris dans les premiers jours de votre rentrée, je vous l'ordonne expressément. Je ne répondrai au reste que quand vous m'aurez obéi : c'est le seul moyen de mériter le retour de ma bienveillance. »

Et dix jours après, le 31 mars, « environ les sept heures et demie du soir les États de Bretagne étant encore assemblés, messieurs les commissaires du Roi, après avoir été reçus au bas du théâtre par la députation ordinaire, entrant en séance, et ayant pris leur place, M. le duc d'Aiguillon présenta l'arrêt du Conseil d'État, portant la levée des deux sols pour livre en sus des droits déjà perçus, selon les forme et teneur dans la province de Bretagne, — duquel arrêt, après en avoir donné lecture à l'assemblée, il ordonna l'enregistrement en sa présence, lequel fut fait et

Rois est de réformer eux-mêmes ce que la suggestion leur a surpris de contraire à la justice. Elle rétablira les droits de la Nation attaqués ; elle rendra aux lois leur vigueur, et à leurs ministres la confiance que méritent leur zèle et leur fidélité.

« Mais s'il étoit possible qu'on pût encore vous déguiser la vérité ; si, sous l'empire du plus juste des Rois, la surprise parvenoit encore à faire succomber l'innocence sous les coups d'une administration injuste ; votre Parlement, Sire, qui lui a déjà fourni des victimes, est prêt à faire encore d'autres sacrifices. Inébranlables dans nos principes, nous élèverons toujours la voix contre tout ce qui pourroit intéresser votre gloire et le bonheur de la Nation.

« Uniquement pénétrés de ces sentiments qui caractérisent le magistrat, nous nous trouvons honorés de la haine de ceux que la fermeté de l'homme juste importune, et qui regardent notre attachement à la justice comme la censure de leur conduite.

« Quelle gloire en effet pour nous, Sire, de voir notre vertu consacrée par la haine de l'envie, et scellée de l'opposition des ennemis de l'État ?

« *Reproches précieux, injures honorables, puissent (pour le bonheur de la France) les magistrats qui nous succéderont ne s'estimer jamais plus heureux que lorsqu'ils auront, comme nous, la force et le courage de les mériter !* » (Arrêts et remontrances du Parlement de Bretagne.)

signé par MM. les présidents des Ordres, devant les commissaires et PAR ORDRE DU ROI [1]. »

Réduit ainsi à l'impuissance, le Parlement n'avait plus qu'à plier ou à rompre. S'il eût plié, c'en était fait des dernières franchises bretonnes. Il préféra s'immoler lui-même sur l'autel de la patrie.

Le 6 avril 1765, la cour de Rennes, toutes chambres assemblées, prit l'arrêté suivant : — « Vivement touchée d'avoir perdu la bienveillance du seigneur Roi, par les moyens qu'elle a cru les plus capables de la mériter : pénétrée de douleur en voyant que sa conduite a paru si irrégulière à Sa Majesté, qu'elle s'est portée à en faire les plus vifs reproches à son Parlement, avant même d'avoir lu les remontrances qu'il lui présentait ; considérant que des magistrats traités aux yeux de toute la France comme complices de désobéissance, de manquement de respect à l'autorité royale, et auxquelles elle a imputé d'avoir ruiné une province confiée à leurs soins, ne peuvent plus porter avec décence le nom de magistrat ; considérant qu'ils ne peuvent plus se flatter d'aucune espérance, puisque ledit seigneur Roi, instruit, persiste néanmoins à désapprouver leur conduite et à condamner les prétentions de la province au sujet du plus essentiel de ses droits... ladite cour arrête que ledit seigneur Roi sera très-humblement supplié de trouver bon qu'elle lui remette les pouvoirs dont il l'a jugée indigne. »

Cet arrêté fut envoyé immédiatement à Louis XV, avec une lettre qui se terminait ainsi : « Telles sont, Sire, les circonstances qui, sans altérer nos sentiments d'amour et de respect pour votre personne sacrée, nous forcent de substituer à des efforts inutiles et désapprouvés nos vœux les plus ardents pour le rétablissement des droits et franchises de la province. Nous ne nous prêterons jamais à leur renversement... Les magistrats qui nous remplaceront pourront être aussi attentifs à leur devoir, aussi dévoués à Votre Majesté, aussi zélés pour le maintien du droit national :

[1] Pour se faire une idée de l'aveuglement de la Royauté et de l'injustice de ses ministres, non-seulement il faut se rappeler les traités solennels qui se trouvaient ainsi foulés aux pieds, mais encore il faut savoir que la Bretagne, même en gardant ses priviléges et en écartant ce nouveau subside, eût encore été la plus obérée de toutes les provinces de France. Si elle était exempte de la taille et de la gabelle, combien de charges bretonnes venaient compenser, et au delà, ces deux impôts français ! Sans parler des dons gratuits et des emprunts multipliés tous les ans, il y avait les *grands et petits devoirs* (4 millions par an, non comptés les frais de régie, les profits des fermiers, etc.) ; la *capitation*, devenue exorbitante depuis le commencement du siècle ; les droits des cinq grosses fermes, payés, suivant le tarif de 1667, sans préjudice des droits établis par les ducs sur les mêmes objets, etc., etc. Qu'on ajoute à cela les torts immenses faits à la Bretagne par les Anglais, dont elle était le point de mire continuel ; ses côtes et se ports ravagés et bombardés les uns après les autres ; quarante mille hommes enlevés par une épidémie apportée à Brest ; le commerce de la compagnie des Indes à peu près anéanti ; celui de la Martinique, des îles africaines et de la morue, ruiné par la concurrence anglaise, et l'on se figurera la misère du pays, avouée par le duc d'Aiguillon dans la lettre citée plus haut. Du reste, pour la parfaite intelligence de toutes ces questions d'Etats, de votes, d'impôts et de constitution, nous devons renvoyer nos lecteurs au chapitre XVII[e] de la *Bretagne ancienne et moderne*.

puissent-ils être plus heureux et mériter votre bienveillance par les mêmes motifs qui nous l'ont fait perdre, et que nous avons cru devoir nous l'assurer! »

Le Parlement s'engageait toutefois à continuer ses fonctions, jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté d'envoyer d'autres juges.

Pour toute réponse, le Conseil d'État enjoignit, le 10 avril, aux agents du fisc de percevoir les deux vingtièmes, « à quoi, tous détenteurs seraient contraints par les voies dues et accoutumées, sous peine de payer le double, et autre plus grande peine, s'il y avait lieu. »

Nouvel arrêt du Parlement, du 26 avril, défendant ce qu'ordonnait le Conseil d'État.

Autre arrêt des juges et consuls de Nantes, refusant d'obéir au Roi et se pourvoyant en cour de Rennes.

Arrêt du Conseil d'État, du 3 mai, cassant les délibérations de Rennes et de Nantes.

Enfin, le 22 mai, démissions en masse de soixante-seize membres du Parlement : — « *Pénétrés*, disaient-ils, *du plus profond respect pour le seigneur Roi, de l'attachement le plus tendre pour sa personne sacrée, et du zèle le plus pur pour le bien de son service...*, mais incapables de continuer ce service sans le retour de la bienveillance dudit seigneur Roi, et sans le rétablissement des lois fondamentales de la province. »

Douze membres cependant refusèrent d'abdiquer et demeurèrent au service du Roi. Ce furent M. le président de l'Angle de Coëtuhan, MM. les conseillers de grand' chambre de Marnière de Guer, doyen, Desnos des Fossés, sous-doyen ; Huart de la Bourbansaye, de la Bourdonnaye de la Bretesche, Du Parc de Kerivaux, de Rosily, de Caradeuc de Kerenroy, le Borgne de Coetivy ; MM. des enquêtes, Blanchard du Bois de la Muce, de la Foret-d'Armaillé, et Conen de Saint-Luc.

Ces membres dissidents reçurent aussitôt de Sa Majesté des félicitations qui achevèrent de les perdre dans l'opinion publique.

Les soixante-seize démissionnaires annoncèrent leur retraite à tous les Parlements de France; et ceux-ci, prétendant ne former qu'un seul corps divisé en classes, firent cause commune avec la magistrature bretonne.

Le Parlement de Paris adressa au Roi ses très-humbles, c'est-à-dire ses très-hautaines remontrances « sur le dévouement héroïque et l'injuste sort de la Cour de Rennes, sur les droits et les franchises incontestables de la Bretagne, et sur l'état d'oppression, d'accablement et de destruction où elle était réduite par la substitution de la force à la loi. Bref, à l'exception des ministres et des flatteurs de Louis XV, la France entière se prononça pour les Bretons contre la Cour. Leur intérêt particulier devint l'intérêt de tout le monde : la nation en masse se leva derrière la province, et la

Royauté sentit le vent de la Révolution passer sur sa couronne chancelante.

Il faut dire que c'était l'heure fatale où Louis XV, abîmé dans la débauche, disait : « Après nous le déluge! » Embarrassée des traditions de Louis XIV, la Monarchie hésitait entre le despotisme de la veille et les libertés du lendemain. La Cour était un salmigondis de toutes les opinions. Le Roi méprisait Voltaire et détestait les philosophes. Madame de Pompadour les aimait et les protégeait. Voltairiens par mode et par insouciance, les courtisans regardaient les idées nouvelles comme des hochets. Ces enfants jouaient avec des armes à feu sans se douter qu'elles allaient leur éclater dans la main. Le pouvoir feignait de braver l'opinion publique, et il se laissait dominer par elle. Il détruisait sans fonder, ou plutôt il laissait tout tomber de soi-même. La grande affaire du Roi était de s'amuser, la grande affaire de madame Pompadour était d'amuser le Roi, et la grande affaire de la Noblesse était d'amuser madame de Pompadour. Tandis que Louis XV dépensait cent millions au Parc-aux-Cerfs, à corrompre des jeunes filles, l'administration du royaume était une curée où chacun tirait à soi la substance des populations. Et cependant, la Bourgeoisie, grandissant de jour en jour, commençait à s'élever au niveau de la Noblesse. La formidable artillerie des économistes et des encyclopédistes battait en brèche la vieille société. Montesquieu révélait dans l'*Esprit des Lois* le secret de la Providence, en exaltant les institutions anglaises, la division des pouvoirs, le système représentatif, l'accord de la Royauté, de l'Aristocratie et du Peuple. Enfin J.-J. Rousseau, dépassant Montesquieu et rêvant le retour de l'humanité vers le régime antique, publiait, dans *l'Émile* et dans le *Contrat social*, tout le programme de la République de 1793.

Comment la Bretagne eût-elle cessé d'être constitutionnelle, au moment où la France entière aspirait ainsi à le devenir? Et ne voit-on pas combien cette impulsion générale fortifiait, et justifierait, s'il en était besoin, le mouvement particulier de notre province. Chose étrange, et dont personne ne se doutait alors! la Bretagne, en reculant vers le passé, la France, en s'élançant vers l'avenir, tendaient absolument au même but.

A la nouvelle des événements de Rennes, un double cri s'éleva de toute la Bretagne : cri de félicitation pour les magistrats démissionnaires, et cri de réprobation contre les membres dissidents. L'exaspération fut telle, que les têtes les plus ardentes méditèrent encore de rompre avec la France, et de *rentrer dans la forêt*, comme au temps de Poncallec. Le fils d'un ancien élève des ponts et chaussées, qui tenait de son père les détails du complot, les a confiés à l'historien de la *Révolution en Bretagne*. Quelques hommes considérables s'étaient mis à la tête des conjurés. Leur plan était de congédier tous les officiers ministériels, de s'assurer des caisses publiques, et de faire sortir de l'ombre une armée organisée secrètement. L'élève en question avait, dans cette future armée, un commandement de trois

cents bûcherons occupés dans la forêt de Rennes, qui relevait alors du domaine royal.

Ce projet chimérique s'évanouit avant d'éclater, mais l'explosion de l'opinion publique n'en fut pas moins violente. La ville de Rennes surtout se trouva partagée en deux camps, qui se battirent à coups de langue ou de plume dans les salons, et à coups de poing dans les carrefours. Les démissionnaires, noyau du parti national, avaient pour eux la grande majorité de la Noblesse et du peuple. Les dissidents, représentant la Cour, étaient défendus par le duc d'Aiguillon, par les Jésuites et par le haut clergé. On conçoit que les Jésuites surtout faisaient rage contre le Parlement, qui les avait condamnés. Il n'y eut chansons, satires et libelles qu'on ne se jetât de part et d'autre à la tête. Le bon grain, comme l'ivraie de la presse, se développait dans ce fumier scandaleux et fécond. On en jugera par les échantillons que voici :

ÉPITAPHE DU PARLEMENT DE BRETAGNE

LORSQU'IL DONNA SA DÉMISSION AU MOIS DE MAI 1768.

Passant, ci-gît un Corps qui, dès demain peut-être,
Du Lazare à tes yeux va retracer le sort.
C'est un Juste qu'on pleure, et tu verras le Maître,
Aussi bon que puissant, ressusciter le mort.

RÉPONSE, ATTRIBUÉE PAR LES UNS AUX JÉSUITES, ET PAR LES AUTRES A MADAME LA PRÉSIDENTE DE L'ANGLE DE COETUHAN.

Votre épitaphe est fort jolie,
Il n'y manque, messieurs, qu'un peu de vérité.
Mais du Lazare à vous quelle diversité !
Par l'effort de la maladie
Ce juste au tombeau fut porté,
Et jamais son ami ne l'eût ressuscité,
S'il s'était en fureur lui-même ôté la vie.

JAM FOETET.

Le Roi lui-même n'était pas épargné. Lorsqu'il avait reçu les démissions, M. de Saint-Florentin, ministre d'État, avait d'abord écrit à Rennes, avec un dédain affecté « que Sa Majesté partait pour la chasse, et ne s'occuperait des affaires de Bretagne qu'au retour d'un voyage de Saint-Hubert. » Soit que Louis XV ne connût pas cette réponse, soit qu'il eût changé d'avis (et les deux cas sont également possibles), M. le premier président d'Amilly reçut bientôt une nouvelle lettre de M. de Saint-Florentin, félicitant les douze membres non démis, et commençant par ces mots, assez comiques après trois mois de lutte : « Le Roi, monsieur, COMMENCE à s'occuper des affaires du Parlement de Bretagne. Sa Majesté a remarqué avec beaucoup de satisfaction qu'il existe douze magistrats qui refusent d'abdiquer, etc. » Le lendemain même de la distribution de cette lettre, dès sept heures du

matin, la parodie suivante était répandue dans la ville, et chantée sur l'air : *Robin ture-lure-lure.*

I

De votre feu Parlement,
Et de sa déconfiture,
Le Roi s'occupe à présent,
Ture-lure,
Sans se presser, je vous jure,
Robin ture-lure-lure.

II

Avec satisfaction,
Le Roi, dans cette aventure,
Voit douze Robins Bretons,
Ture-lure,
Garder la magistrature,
Robin ture-lure-lure.

III

Observateurs du serment
Qu'on fait en Magistrature,
Ces héros du Parlement,
Ture-lure,
Refusent leur signature,
Robin ture-lure-lure.

IV.

Vous direz aux non démis,
Comme une chose très-sûre,
Qu'ils sont du Roi les amis,
Ture-lure,
C'est lui qui les en assure,
Robin ture-lure-lure.

V

Pour promettre plus que moins
A ces chères créatures,
Le Prince étendra ses soins,
Ture-lure,
Jusque sur leur géniture,
Robin ture-lure-lure.

VI

Vous leur promettrez aussi
Que, dans toute conjoncture,
La Cour sera leur appui,
Ture-lure,
Jusque sur leur géniture,
Robin ture-lure-lure.

VII

Envoyez-moi promptement
Une épître sans rature,
Écrite lisiblement,
Ture-lure,
Le Prince en prendra lecture,
Robin ture-lure-lure.

Deux autres parodies dans le même goût furent imprimées et chantées sur l'air célèbre : *Accompagné de plusieurs autres*. On lisait dans l'une :

Je suis, monsieur, *et cætera*,
Car même aux premiers magistrats
Je ne mets point — *j'ai l'honneur d'être*,
Le petit comte Florentin.
Fait à Versailles le sept juin
L'an mil sept cent soixante-cinq.
Transcrivez douze fois ma lettre.

Puis il est écrit sur le dos
Et contre-signé Phélippeaux ;
Que l'on remette cette épître
A *monsieur, monsieur d'Amilly*,
Auquel, comme *juge démis*,
Je ne puis donner aucun titre.

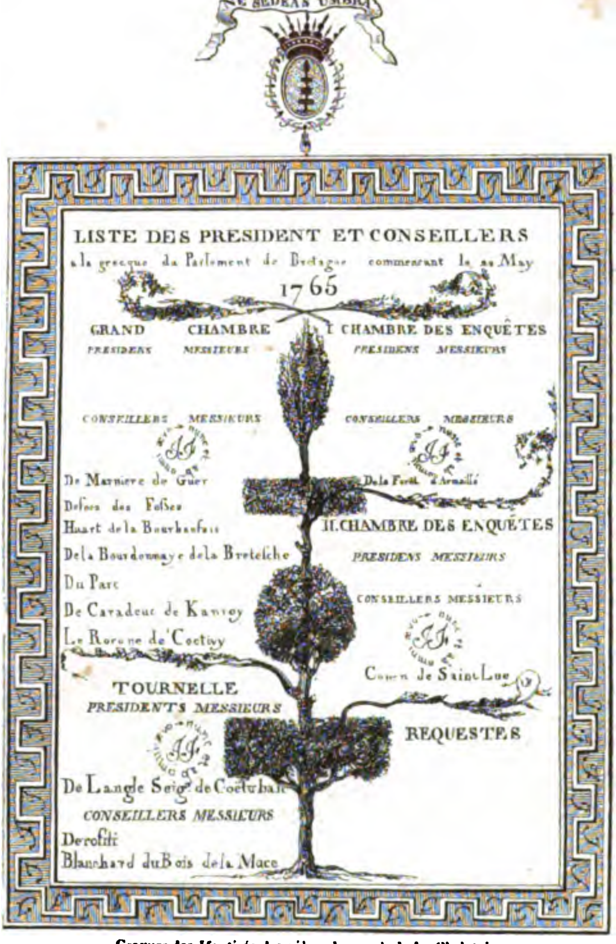
Les caricatures se joignirent aux pamphlets. Les douze magistrats furent représentés sous vingt formes diverses, plus ridicules les unes que les autres. Réveillés le matin au bruit des chansons et des brocards populaires, ils trouvaient leurs portes ornées de croquis insolents, d'allégories menaçantes, de carcans et de potences auxquels ils étaient attachés en effigie, etc.



Le peuple de Rennes insultant les Ifs.

Enfin, parut la fameuse gravure des Ifs, qui obtint un succès universel. Sur un cartouche formé par des ifs, on lisait les douze noms réprouvés.

Les deux lettres I F figuraient quatre fois à droite et à gauche, entourées de la devise: *Nunc et in omni ævo*. Les mêmes lettres se multipliaient dans une bordure à la grecque, et le tout était surmonté d'un petit if, protégé d'une couronne royale en ifs plus petits encore, avec un cercle d'I F à l'entour, et cette légende au sommet : *Ne sedeas in umbra*[1].



Gravure des Ifs, tirée des pièces du procès de La Chalotais.

On comprend sans peine ce jeu de mots ou plutôt ce jeu de lettres. En vain les douze magistrats traduisirent I F par *Juges fideles*. Tout le

[1] Les commentaires en vers et en prose ne manquèrent point à la célèbre gravure. — Témoin cette Fable et ce Rondeau :

FABLE.

Dans une enceinte où regne la Déesse
A qui l'on voit une balance en main,
Ces jours passés un orage inhumain
Mit le désordre et sema la tristesse.

monde traduisit par Jean-F.....: et le nom d'*Ifs*, avec cette signification grossière, demeura aux amis de la Cour. Au moyen de cette interprétation polie, chacun les insultait ouvertement. — Ce sont des Ifs! voilà les Ifs! disait-on sur leur passage, en les montrant du doigt.

Quant aux démissionnaires, ils reçurent le nom d'*Orangistes*, et voici comment. Tous les ans, les dames de la halle offraient un bouquet de fleurs d'oranger à chaque membre du Parlement, pour la procession de la Fête-Dieu. Elles ne l'offrirent cette année-là qu'aux magistrats démis. La nationalité se nichait partout.

Il va s'en dire pourtant que cette nationalité, comme tout ce qui est exclusif, exagérait un peu les choses. Sans doute les magistrats dissidents risquaient les priviléges de la province; mais on verra qu'ils n'entendaient

Maint arbre verd et fertile en bon fruit,
Maint arbrisseau promettant d'être utile,
Enfin, l'honneur, l'esprit de cet asyle,
Tout, en un mot, sembloit être détruit.
On ne vit plus que les tristes fantômes
De quelques Ifs, qui seuls étoient restés
En nombre pair de douze bien comptés.
Tout aussi-tôt ces superbes atômes
Dirent: « C'est nous qui sommes aujourd'hui
« De cet asyle et la gloire et l'appui:
« Oui, désormais nous verrons sous notre ombre
« Se rassembler des Citoyens sans nombre,
« Qui chaque jour viennent offrir des vœux
« A la Déesse adorée en ces lieux.
« Nous regnons seuls dans son palais auguste:
« Fut-il jamais un triomphe plus juste?
« Un plus beau choix? Enfin, quel autre peut
« De nos talents égaler l'avantage?
« En un clin d'œil nous changeons de visage,
« Et nous prenons la forme que l'on veut:
« On nous façonne, et l'on taille nos têtes
« En prêtre, en moine, en Jésuites, en Bêtes:
« *Et dans ces lieux, par nous seuls embellis,*
« *C'est à nous seuls de regner sur les Lys.*
Insolemment ils tenoient ce langage,
Quand la Déesse, exhalant ses regrets,
Vint tout en pleurs, et contemplant de près
La troupe d'Ifs qui survit à l'orage,
Vit dans leur sein maint limaçon caché,
Mainte chenille et maint crapaud niché.
A cet aspect la Déesse interdite,
Avec effroi prenant soudain la fuite:
« Hélas, dit-elle, en ce triste séjour
« Tout le venin, tout le poison funeste,
« Tous les serpens cachés jusqu'à ce jour,
« Avec les Ifs c'est tout ce qui me reste.
« O Jupiter, dit la Déesse en pleurs,
« Viens, hâte-toi de finir mes malheurs.

point les sacrifier, et qu'ils surent défendre l'inviolabilité de la magistrature dans la personne de La Chalotais. Celui-ci, d'ailleurs, avait lui-même désapprouvé et combattu longtemps les démissions, et n'avait donné la sienne qu'à l'extrémité, en soumettant son opinion à celle du plus grand nombre.

Tandis que ces scènes agitaient la rue, des événements plus graves se passaient dans les régions supérieures. Les Communes, les Ordres religieux, les Facultés, les Tribunaux appuyaient de leur adhésion l'insurrection parlementaire. Des garnisons multipliées venaient accabler et intimider la province, et le duc d'Aiguillon méditait sa dernière vengeance contre le chef de ses ennemis, le procureur général La Chalotais. C'est le moment d'ésquisser et de mettre en parallèle le caractère et la vie de ces deux personnages.

Le duc d'Aiguillon, né en 1720, était neveu du maréchal de Richelieu,

« Et rends la vie au séjour que j'habite,
« Rappelle, hélas! tous mes Arbres chéris;
« Et que les Ifs, dont l'approche maudite
« Des bons sujets peut corrompre l'élite,
« Soient dans un coin condamnés au mépris.

RONDEAU CONTENANT QUATORZE VERS.

Parmi les Ifs, en très-gros caractère,
Fade *Conen*, je vois ton nom placé.
Auprès de toi seroit très-bien ton frere [1],
Sombre Docteur, qu'aux autres on préfère,
Pour tous les cas où Beuve n'a parlé.
Certes, alors seroit récompensé
L'Abbé Conen, d'être si bien placé,
Et retiendroit *Geffroy* [2], sans nous déplaire.
Parmi les Ifs.
Du *petit Duc* [3], qu'il soit favorisé,
Du *petit Juif* [4] il sera bien prisé.
Lors on verra leur *ami Bourdelière* [5]
Lever la tête en cheminant derrière
L'Abbe Conen, dignement encensé,
Parmi les Ifs.

Nous trouvons toutes ces curieuses pièces, en divers pamphlets contemporains, et surtout dans le *Procès instruit extraordinairement contre MM. de La Chalotais, de Caradeuc, Charette de La Gacherie, Picquet de Montreuil, Euzenou de Kersalaun, du Bourgblanc, Charette de La Colinière*, etc., 4 vol. in-12, publiés en M DCC LXX, avec cette épigraphe : *Ad perpetuam sceleris memoriam.* — Ouvrage supprimé et brûlé par arrêt du conseil d'État.

[1] L'Abbé de Saint-Luc, chanoine de Rennes, très-dévoué aux Jesuites.

[2] M. Geffroi de La Villebranche, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, eut beaucoup de peine à se decider à signer l'acte de démission. Il rentra depuis au Palais.

[3] Le Duc d'Aiguillon, Commandant en Bretagne.

[4] M. Coniac, Sénéchal de Rennes.

[5] M. Richard de La Bourdeliere, Docteur en Droit, Greffier des Facultés à Rennes, établi Commissaire intermediaire des États, par le credit du duc d'Aiguillon, dont il etait le fidèle émissaire.

et tenait son duché de cette marquise de Combalet, nièce favorite du cardinal-ministre.

Il parut très-jeune et brilla d'abord à la cour de Louis XV. Il fut même le rival du Roi près de la belle duchesse de Chateauroux ; — ce qui lui valut un commandement dans l'armée d'Italie. Il servit assez honorablement et fut blessé en 1742 à Château-Dauphin, mais ce fut moins à sa bravoure qu'à sa dextérité qu'il dut sa rapide élévation. Parmi ses titres secrets à la faveur de Louis XV, on cite un recueil de poésies[1] tiré à douze exemplaires, et qui dépasse en impiété et en obscénité toutes les hardiesses de l'époque. Elevé, comme on a vu, au commandement de la Bretagne, l'heureuse victoire de Saint-Cast acheva d'en faire un personnage. Il cacha si bien son libertinage et son irréligion, qu'il devint le chef du parti du Dauphin, de celui des Jésuites et des ennemis du Parlement. Ses amis et ses créatures, enthousiasmés de son adresse, en firent dès lors un second Richelieu, et l'opposèrent publiquement au ministre-duc de Choiseul, chef du parti parlementaire. M. d'Aiguillon était réellement plein d'esprit et de fermeté, mais de cet esprit sans principes et de cette fermeté arbitraire qui devaient user les derniers ressorts de la Monarchie. En fait de pouvoir absolu, il joignait l'exemple au précepte, et l'exemple tombait malheureusement sur la Bretagne. Aux qualités d'un despote, il en joignait tous les défauts : — fastueux jusqu'à la prodigalité, — hautain jusqu'à l'insolence, — intrigant jusqu'à la corruption, — oppressif jusque dans le bien qu'il faisait, — vindicatif jusqu'à la perfidie et à la cruauté. Son grand talent était de diviser les Trois Ordres pour régner sur eux, de mâter les révoltes de la Noblesse bretonne en retenant le Tiers et le Clergé sous la dépendance de ses faveurs. Il échoua cependant, comme on sait, aux États de 1764, et toutes ses violences et toutes ses intrigues ne purent le relever dans la province. Tel était le champion de la Cour.

Louis-René de Caradeuc de La Chalotais était né à Rennes, le 6 mars 1701. Il montra de bonne heure la supériorité de ses talents et de son caractère, et se fit à la fois des amis parmi les parlementaires jansénistes et parmi les écrivains philosophes. Procureur général au Parlement depuis 1551, son grand titre à la popularité fut, suivant l'usage, une de ses œuvres les moins remarquables, le compte rendu sur les constitutions des Jésuites.

Si ces derniers eussent triomphé, c'en était fait de la réputation de La Chalotais. Mais ce fut La Chalotais qui triompha, et il devint aussitôt le premier magistrat de France. Toutes les gloires étaient réservées à cet homme, la gloire littéraire, la gloire politique, la gloire du martyre ; — et il faut dire que la dernière fut la seule qu'il ne méritât point. Ses véritables chefs-d'œuvre sont ses *Mémoires* que nous citerons tout à l'heure, et son

[1] *Recueil de pièces choisies, rassemblées par les soins d'un cosmopolite*. Ancône, 1735, in-4°. Quelques bibliophiles partagent l'*honneur* de cette infamie entre la duchesse de Conti et le duc d'Aiguillon



LA CHALOTAIS,

Procureur général au Parlement de Bretagne.


THE ASTOR LIBRARY
NY

Essai d'éducation nationale, pour remplacer l'éducation jésuitique. « Celle-ci, dit-il, produisait d'excellents écoliers. — Il s'agit maintenant de faire d'excellents citoyens. » — Mais les systèmes de Loyola et de La Chalotais se ressemblent plus qu'ils n'en ont l'air, car un bon écolier contient presque toujours un bon citoyen. Quoi qu'il en soit, l'honneur du mouvement qui se fit alors dans les idées revient à notre procureur général. Il fut imité par Diderot dans son *Éducation publique*, et il inspira plus d'une page éloquente à l'auteur d'*Émile*.

Depuis sa victoire sur les Jésuites et l'immense succès de ses écrits, La Chalotais régnait, pour ainsi dire, sur tous les parlements du royaume. Sa vaste et infatigable correspondance le rendait presque aussi puissant à Paris, à Rouen, à Toulouse, à Bordeaux qu'à Rennes. C'est grâce à lui que tous les parlementaires purent se considérer comme membres d'un seul corps, et former cette ligue qui donna un coup si fatal à la Monarchie. Personne ne connaissait mieux que La Chalotais le droit public de France et de Bretagne. Personne n'était plus capable de poser les limites du pouvoir absolu, et de faire subir aux hommes et aux choses du passé les progrès de l'avenir. N'en trouvait-il pas le germe dans cette constitution représentative de la Bretagne, que sa charge était de défendre tous les jours?

A tant de qualités, La Chalotais joignait un défaut qui causa tous ses malheurs. Il abusait de son esprit. Non content de triompher de ses ennemis par son éloquence, il les humiliait encore par ses sarcasmes. Ses bons mots n'étaient pas moins célèbres que ses réquisitoires. Nous avons déjà cité son épigramme sur le vainqueur de Saint-Cast. Elle fut le signal d'un feu roulant qui rendit le duc d'Aiguillon aussi ridicule qu'il était devenu odieux. La Chalotais avait d'autant plus beau jeu contre le *petit despote*, qu'autant celui-ci était méprisé pour ses vices, autant celui-là était honoré pour ses vertus ; — car le seul reproche qu'on ait fait à sa vie privée, c'est un certain faible à l'endroit du bon vin, encore ce reproche vint-il de ses ennemis, et fut-il à peine justifié. Tel était le champion de la Bretagne.

Non-seulement le duc d'Aiguillon connaissait le franc parler de La Chalotais sur son compte, mais il savait très-bien que l'inflexible procureur, allié secret du duc de Choiseul, était l'âme du parti national, et dans les États, et dans le Parlement. Il savait que cette voix éloquente soulevait ou calmait les orages de la cour de Rennes, et que cette plume énergique avait rédigé les remontrances qui dénonçaient au Roi « l'auteur de tous les maux de la Bretagne. »

Il savait enfin que La Chalotais avait osé dire à Louis XV, au nom du Parlement et des Trois Ordres, que les Bretons étaient à la fois opprimés et pillés depuis trop longtemps, et que le seul moyen d'obtenir leur obéissance, était de les délivrer « d'un commandant infidèle, lâche et exacteur. »

Tout le crédit que le duc d'Aiguillon avait à la Cour, fut dès lors employé à perdre le procureur général. Les ministres se coalisèrent, excepté Choiseul et Praslin, pour exciter la colère du Roi. On en a déjà vu les effets contre la province livrée sans défense à l'autorité militaire. Mais il fallait au commandant furieux la liberté de La Chalotais, et sa tête s'il était possible.

Ce fut alors que M. de Saint-Florentin reçut une première lettre anonyme, timbrée de Rennes et ainsi conçue :

Monsieur,

Inutilement louez-vous la conduite des douze à quinze membres du Parlement de Bretagne qui ont refusé de se démettre de leurs charges sous prétexte d'obéissance au Roi. Ils ne passeront jamais que comme des traîtres et des coquins, et les autres seront toujours regardés comme de vrais protecteurs et défenseurs de leur patrie.

Au surplus, monsieur, vous m'avouerez que, le peuple nourrissant le Roi et sa suite, il lui est bien permis de se plaindre, voyant qu'un aussi bon prince est journellement trompé et séduit par une troupe de scélérats de toute espèce qui l'environne.

Il est cependant temps de rendre justice, ou tout irait mal, au grand malheur de quelqu'un.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très-humble serviteur.

Bientôt arrivèrent au même ministre deux nouveaux billets anonymes, également timbrés de Rennes, et orthographiés de la sorte :

Tu est J. F. autant que les 12 J. F. magistras qui ont echapé à la deroutte generalle. Rapporte cecy à Louis pour quils comance donc nos affaire et puis ecris en son non, maies sans son sù, belle épîtres aux 12 J. F. magistra.

Dis à ton maitre que malgré lui nous chasserons ses 12 J F et toy aussy.

A monsieur de Saint-Florantin, ministre segretaire d'Estat, en Cour.

M. de Saint-Florentin présenta ces lettres au Roi, qui s'en plaignit amèrement. On chargea M. de La Vrillière de prendre des informations. Cet autre ministre était oncle du duc d'Aiguillon, dont il secondait prudemment les vengeances. Il montra les pièces à un jeune maître des requêtes, nommé de Calonne, intrigant ambitieux qui n'aspirait qu'à sortir de l'ombre. Celui-ci n'eut pas plutôt vu les billets, qu'il s'écria : — *C'est l'écriture de M. de La Chalotais !*

Calonne était-il de bonne foi ? Inventait-il un moyen de s'attirer les faveurs de la Cour, ou jouait-il une comédie montée par le duc d'Aiguillon et La Vrillière ? Les lettres étaient-elles l'œuvre sincère d'un Breton fana-

tique ou d'un criminel obscur? Faut-il y voir un guet-apens tendu au destructeur des Jésuites par quelqu'une de ses victimes? Ces mystères d'iniquité n'ont pu s'éclaircir dans une interminable procédure. Mais ce qui a été certes le moins prouvé, ce qui était le plus éloigné de toute vraisemblance, c'est l'assertion du maître des requêtes.

Un homme du caractère et de la position de La Chalotais aurait compromis à la fois ce caractère et cette position par une infamie anonyme! Personne ne pouvait le croire, excepté ses ennemis.

a Monsieur

Monsieur de saint florantin
Ministre segretaire destat
en Cour

tu est j f autant que les 12 j f
Magistras qui ont echapé a la
deroutte generalle raporte cecy
a louis pour quils conance done nos
affaire et puis ecris en son non Males
sans son sû belle epitres au 12 j f
Magistra

Fac-simile des lettres anonymes.

Malheureusement ceux-ci avaient l'oreille du Roi; et, profitant de son indignation, ils lui arrachèrent l'ordre de sévir. Le duc de Choiseul laissa faire, n'osant trahir l'intérêt qu'il portait à l'accusé, et prévoyant que ses rivaux entraient dans une voie de perdition.

On multiplia les coupables et les délits, tant on avait peur d'en manquer! Des agents de police nommés *hocquetons* furent lancés sur Rennes avec des instructions impitoyables. Ils saisissent et enlèvent le graveur Ollivant, soupçonné d'avoir publié la gravure des Ifs; le jeune Bouque-

rel, auteur présomptif de la première lettre à M. de Saint-Florentin; le marquis de La Roche et M. de La Belangerais, etc., etc. Des magistrats tels que MM. de Bourgblanc et de Kersalaun, coupables tout au plus de patriotisme, sont emprisonnés ou exilés, les uns hors de la province, les autres dans leurs terres. On arrête enfin M. de La Chalotais et son fils, Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc, tous deux procureurs généraux en concurrence [1], leur secrétaire, M. Boudesseul, et MM. Picquet de Montreuil, Charette de La Gacherie et Charette de La Colinière, conseillers au Parlement. Les deux premiers sont brutalement conduits et enfermés au château fort du Taureau, près Morlaix. La vengeance du duc d'Aiguillon n'était pas même dissimulée par ses agents. Ecoutons La Chalotais :



Le château du Taureau.

« Le 11 novembre, à une heure après minuit, on investit l'hôtel des procureurs généraux. On place des cavaliers, la baïonnette au bout du fusil, à la porte en dedans de l'appartement de madame la procureuse générale, qui, après avoir fait cinq fausses couches, passe le temps de sa grossesse sur une chaise longue: on arrête le père et le fils. Ils demandent à parler à M. de Brocq, par l'ordre de qui ils sont arrêtés, on le leur refuse; ils demandent à lui écrire, on le leur refuse encore. On repousse, la baïonnette au bout du fusil, la belle-sœur et les enfants qui veulent embrasser leur

[1] MM. de La Chalotais avaient obtenu cette insigne faveur du Roi, l'année précédente.

frère et leur père; on leur refuse des valets pour s'habiller. Ils demandent copie des ordres qu'on leur intime, on ne leur en donne point, et jusqu'à présent ils n'ont eu copie d'aucuns. Le subdélégué vient, il met le scellé sur les papiers du père et du fils, et il leur accorde enfin la consolation de recevoir les adieux des leurs et de les embrasser.

« On les conduit à quarante-cinq lieues, au travers d'une province où ils sont connus et aimés, ils trouvent sur leur passage les peuples frappés d'étonnement et de consternation. A Morlaix, une ancienne fille de qualité de la maison de Loc-Maria demande à embrasser son cousin et son neveu, on la refuse avec dureté; ils lui parlent du haut d'un escalier en bas : on dit que l'officier a été blâmé de cette condescendance. On avait fixé le lieu de leur captivité au château du Taureau, à trois lieues en mer, où on ne relègue que des gens de sac et de corde; un officier invalide y commande, créature de M. le duc d'Aiguillon; il exécute avec la plus grande dureté les ordres qu'il reçoit... Ils sont mis dans des chambres d'invalides, le fils sur un grabat sans rideaux, cachot où l'on ne peut faire de feu à cause de la fumée, où l'on ne peut lire, n'ayant de jour que par le verre dormant au-dessus de la porte. D'abord le père et le fils pouvaient être ensemble et se voir; l'ordre référé, signé LOUIS, ne portait pas le contraire. Le commandant trouva l'ordre équivoque; il écrit au ministre, qui lève la difficulté par une lettre de bureau : on sépare les captifs; quatre fusiliers, par l'ordre du commandant, arrachent de force le fils d'entre les bras du père; des invalides et des cantiniers seuls versaient des larmes. On refuse au fils de le laisser écrire à sa femme, en remettant même au commandant sa lettre; et sa femme ayant écrit trois fois au commandant pour le prier de dire de ses nouvelles à son mari, cet officier honnête lui a renvoyé ses lettres trois semaines après, sans dire au mari les moindres nouvelles de sa femme. »

Cependant le duc de Choiseul cherche à calmer l'orage, et fait offrir aux démissionnaires une voie pour rentrer dans l'obéissance. Le 12 novembre 1765 le Parlement est convoqué sur un ordre de Sa Majesté, qui lui demande encore une fois d'enregistrer purement et simplement le *secours extraordinaire*[1]. Mais inébranlables dans leur conviction, trop irrités d'ailleurs pour se dédire, les magistrats, neuf exceptés, renvoient les lettres patentes au comte de Saint-Florentin, et, persistant à réserver le droit essentiel de la province, refusent d'enregistrer l'impôt « avant que la Cour et les États se soient entendus à cet égard. » De l'insinuation on revient aussitôt à la violence; tous les démissionnaires en masse sont exilés, et les six détenus menacés d'un procès criminel. Puis on tente de constituer un nouveau Parlement pour lui confier le jugement de ses pairs, selon le vœu

[1] On avait, depuis longtemps déjà, substitué ce nom à celui des deux vingtièmes, mais le bout de l'oreille perçait sous la peau d'emprunt, et la Bretagne ne fut pas dupe de cet escamotage.

de la loi. Quelques membres démis sont adroitement compris dans la nouvelle cour, réduite, d'ailleurs, à un premier président, neuf présidents, cinquante conseillers, deux avocats généraux et un procureur général. Mais cette dernière tentative avorte encore dans l'opinion publique. Dix-sept membres à peine se présentent à l'ouverture, le 5 décembre. Le chapitre de la cathédrale leur refuse la messe du Saint-Esprit. Ni avocats, ni députés des chapitres et des abbayes ne viennent prendre leurs places. On croit pourtant avec cette « ombre de cour souveraine » donner suite au procès, et les six détenus sont ramenés à Rennes.

« Après trente et quelques jours de captivité dans les cachots du Taureau, dit La Chalotais, on fait de nouveau traverser la province aux Magistrats. Sur la route, même surprise du public et du peuple qui s'attroupent sans être ameutés. A Rennes, enfermés chez les religieux Cordeliers dans des chambres dont on avait presque entièrement muré les fenêtres, gardées par des dragons du régiment de Beaumont d'Autichamp, on les mène au milieu de huit ou dix fusiliers par les rues de la capitale, siége du Parlement, et leur domicile; on les conduit à leur hôtel pour voir faire l'inventaire de leurs papiers par M. l'intendant. Celui-ci peut contempler le travail de trente et quelques années, les monuments d'une vie qui n'a pas été passée dans l'oisiveté, des extraits, des collections de droit public et de droit particulier, de religion, de philosophie, d'histoire, de belles-lettres, qu'il regarde ou feint de regarder avec une sorte d'étonnement; il feuillette toutes les lettres sans en excepter une seule; il en saisit plusieurs, il les paraphe avec moi; il fait le lendemain la même opération chez mon fils; le fisc devient le censeur et le réviseur du ministère public. On nous renferme sous les verrous, et nous partons le lendemain et le surlendemain, avec des lieutenants du régiment de Beaumont, pour le château de Saint-Malo, où nous sommes enfermés avec un peu plus de compliments qu'au château du Taureau; mais chez le militaire subalterne en France, c'est toujours le même protocole et ordre : il n'est question que du ministre et du commandant; le Roi est sous-entendu. »

Les coaccusés de MM. de La Chalotais furent traités comme eux, et leurs papiers saisis de la même manière. Calonne alors, qui avait tout intérêt à exagérer l'affaire, publie qu'il a trouvé les preuves d'une conspiration, que le procureur général et son fils ont provoqué tous les parlements à la désobéissance, que des associations criminelles disposent les peuples à rompre les freins les plus sacrés, que de là partent des libelles anonymes outrageants pour la Majesté Royale, des libelles séditieux, un système de calomnies contre les plus fidèles sujets du Roi, etc., etc.

La France ne croit pas un mot de ces accusations. Elle proteste d'une seule voix contre les ennemis de La Chalotais. D'un héros qu'il était déjà, celui-ci devient alors un martyr. « La nation, dit Lacretelle, intervient avec

ardeur dans un démêlé qui lui est annoncé comme la lutte du patriotisme et de la tyrannie. On dirait qu'elle se croit représentée par les États et le Parlement de Bretagne. » Mais peu importe l'opinion publique à Calonne, pourvu que son rôle grandisse par la résistance même qu'il éprouve! L'ambitieux atteint déjà son but, car le voici procureur général de la Chambre criminelle établie à Saint-Malo, composée de trois conseillers d'État et de douze maîtres des requêtes (20 janvier 1766).

Ainsi, après mille hésitations qui trahissaient sa maladresse et sa pusillanimité, le gouvernement, bravant les souvenirs de la conjuration de Cellamare, se décidait pour la forme de jugement la plus illégale et la plus impopulaire. Il livrait les Magistrats de Rennes à une Cour prévôtale! C'est que le duc d'Aiguillon, caché dans la coulisse, tenait toujours les fils de l'intrigue; et ce champion du despotisme à outrance, habitué à conduire les choses militairement, espérait brusquer une conclusion fatale.

Mais il fallait du moins prouver quelqu'un des crimes annoncés avec tant de fracas. Or, les commissaires de Saint-Malo ne pouvaient y parvenir à travers les dédales de leur vaste procédure. La montagne en travail menaçait d'accoucher d'une souris.

Des trois lettres anonymes, la première avait été avouée par le jeune Bouquerel, qui demandait pardon d'avoir écrit, dans un moment d'exaltation patriotique, ce que pensait et disait tout le monde à Rennes, — et qui, d'interrogatoire en interrogatoire, ou plutôt de torture en torture, devait finir par devenir fou à lier et par mourir on ne sait où...

Restaient les deux billets attribués au procureur général, et cent onze autres pièces amassées par Calonne. En vertu de ces pièces, M. de La Gascherie était prévenu d'avoir excité des soupçons sur l'administration des chemins; MM. Picquet de Montreuil et de Kersalaun, d'avoir rapporté au Parlement des conversations recueillies à Versailles au sujet de leur députation; tous enfin d'avoir conspiré contre la Royauté, représentée par le duc d'Aiguillon en Bretagne. Mais en vain tortura-t-on les paperasses du dossier-monstre, on n'en put faire sortir que des charges insignifiantes [1]:

[1] Nous avons dépouillé minutieusement les cent treize pièces produites par Calonne, et voici ce que nous y avons trouvé de plus *grave* contre les accusés :

Lettres de La Chalotais a son fils (produites sous la cote A). — Paris, 8 février 1764 : « Je me fais peindre par le fameux Latour. Je n'ai jamais pu m'en dispenser, car il s'est emparé de moi comme un enthousiaste... Cela m'ennuie à crever... » — Du 11 février : « Votre *petit despote* (le duc d'Aiguillon) est donc bien fâché des remontrances de votre Parlement. Tant mieux! tout le monde en est bien aise ici, car il est fort haï, et il est peu aimé à Versailles... Il ne s'agit que d'avoir raison, d'être très-respectueux envers le Roi et ferme envers les commandants, et de ne leur rien passer contre les règles. Notre *petit despote* a fait une grande étourderie en commençant par se fâcher et par fâcher les autres... Vos remontrances sont un miel et un sucre contre lui auprès de celles des autres Parlements. Ayez les propos les plus honnêtes et les actions les plus fermes... » — Du 4 décembre : « M. d'Aiguillon veut perdre le Parlement et quelques particuliers dans l'esprit du Roi. C'est un fou qui se perd lui-même dans l'esprit du public et de la nation... On en impose quelque temps par des calomnies et des impostures, mais

quelques réunions inoffensives des magistrats chez la marquise de La Roche, au château du Boschet, et au jardin public du Thabor; des correspondances confidentielles dans lesquelles ils parlaient entre eux des affaires de Bretagne, s'exhortant à la fidélité au Roi comme à la fermeté devant le duc d'Aiguillon; pas d'autre complot, d'ailleurs, que celui d'hommes pénétrés des droits de la Bretagne confiés à leur sollicitude, et de l'animosité des ministres de la Monarchie contre ces droits et contre leurs défenseurs; pas d'autre ligue que celle d'honorables membres du même corps, liés par des devoirs et des priviléges communs, et rapportant naturellement tout à La Chalotais, comme à leur chef le plus capable, le plus intrépide et le plus illustre.

la vérité perce à la fin, et le Roi est juste. Nous crierons tant ici et ailleurs, que l'on nous écoutera. Nous avons tous confiance dans la justice de Sa Majesté, qui sera instruite. » — Du 14 décembre : « J'attends de vos nouvelles, mon cher fils, et de celles de Fruglaye (gendre de La Chalotais), et des États. Nous avons appris la parade de M. d'Aiguillon, qui pleure quand il veut... Mandez-nous donc la mort de l'évêque de Rennes, qu'on dit bien mal. » — Du 20 janvier 1765 : « Vous savez les préparatifs des funérailles du Parlement et des États, que les ministres voudraient faire; mais le Roi, plus honnête homme qu'eux, ne veut point le mal. Il veut la paix, et mérite qu'on la fasse pour lui, à quelque prix que ce soit... Pour les ministres, M. d'Aiguillon, son oncle, etc., ils méritent la haine publique et particulière... Le Laverdi (contrôleur général) a, je crois, de bonnes intentions, mais il ne sait pas de quoi il s'est chargé. Les autres ne passent pas pour en avoir de bonnes. Je vois très-clairement que tout ceci culbutera avant peu. Il n'est pas possible que cela dure. »

LETTRES DU MARQUIS DE POULPRY A M. DE LA CHALOTAIS (cote B). — Du 18 octobre 1764 (Paris). « Madame de Poulpry porte au contrôleur général un bulletin fort détaillé qu'un de mes amis m'a envoyé de Nantes, pour lui faire voir toutes les manœuvres indignes qu'on a fait faire à ces deux Ordres vendus et prostitués, pour brider la Noblesse, et empêcher qu'on n'approfondisse les abus de cette administration si applaudie. » (On voit que ceci était antérieur à la réunion du Tiers à la Noblesse.) — DU MÊME AU MÊME : « Le public approuve la conduite du parlement, et trouve seulement que les douze restants se déshonorent et seront les seuls qui perdront leurs charges, parce qu'il faudra bien que l'affaire s'accommode; que les démettants reprendront, et ne voudront point souffrir parmi eux ces douze déshonorés. On en parlait de même lundi tout haut à Versailles. L'on a mandé ici que le président de Langle de Coëtuhan (non démis), avant de prendre son parti, avait consulté les casuistes Boursoul, Saint-Aubin et autres, lesquels avaient décidé qu'on ne pouvait en conscience donner ses démissions, et qu'il fallait en tout obéir au Roi. Vos casuistes sont de grands J. F., ainsi que ceux qui les croient. »

LETTRES DE M. DE KERSALAUN A M. DE LA CHALOTAIS (cote E). — Rennes, 20 septembre 1764. « On dit qu'on nous mande à Paris pour qu'il ne paraisse pas que tout ce que l'on veut accorder aux États le soit à la sollicitation du Parlement. Quelle petite politique! Ceux qui l'ont imaginée croient apparemment le public aussi sot qu'eux. » — DU MÊME : Mai 1765. « Par tout ce que j'entendis hier dans la journée, je vois peu d'apparence d'éviter la démission. En effet, il faut s'y résoudre ou à la guerre civile. L'arrêt du Conseil en impose la nécessité, ou celle de souffrir, contre tout droit et raison, la levée des deux sols pour livre. Je voudrais bien qu'il fût possible de différer seulement de quelques jours; mais la fermentation est si grande, que je n'ose espérer... L'arrêt du Conseil est rempli de faux faits et de sophismes démontrés dans les mémoires du Parlement. On suppose que le Parlement s'oppose à la perception des deux sols pour livre, et c'est au contraire le Parlement qui est juge de cette opposition. » (La véritable question ne pouvait être mieux posée... L'opposition venait en effet des seuls États... Et le Parlement devait suspendre l'enregistrement jusqu'à ce que cette opposition fût levée par un accord entre les parties. De même que la cour de Rennes eût dépassé ses pouvoirs en agissant contre le vœu des États; de même, la Monarchie dépassait les siens, en exigeant un enregistrement quand même. Sans cette digue intermédiaire du Parlement, la Bretagne et la Royauté auraient sans cesse empiété l'une sur l'autre, et l'acte d'Union eût été chaque jour mis en pièces.)

RAPPORT DE M. DE BEGASSON A M. DE LA CHALOTAIS SUR LES ÉTATS DE NANTES (cote F). — 7 novembre 1764. « Je ne suis pas ici d'une grande utilité; vous savez la marche ordinaire : deux Ordres

Quant aux deux grossiers billets sur les J. F., les efforts de Calonne pour y montrer l'écriture de M. de La Chalotais surpassent toutes les complaisances et toutes les niaiseries attribuées aux *Experts assermentés près les Cours Royales et les Tribunaux.* Le fameux Prudhomme, élève de Brard et de Saint-Omer, immortalisé par Henri Monnier, est un prodige de finesse et de bonne foi auprès de MM. Thomas Boitel, Jean-Guillaume Paillasson, Dauterpe, Lefèvre, Royllet, Tiré et Bordes, *membres de l'Académie royale d'Écriture* (sic), *et jurés experts-vérificateurs des signatures, comptes et calculs contestés en justice,* — employés et payés successivement par les ennemis de

toujours réunis avec l'autorité pour avilir la dignité des États, et détruire jusqu'à l'ombre de la liberté de l'assemblée. . J'ai lu mon mémoire (contre la demande faite par le duc d'Aiguillon de la commission des grands chemins). Il a été donné à la face des *Athéniens*, etc. »

LETTRE TROUVÉE SOUS LES SCELLÉS DE M. DE LA BELANGERAIS (cote O).

Un éternel engagement
Avec lui doit être charmant.
Doux espoir, tu me rends rêveuse !

Cela s'accorde fort bien avec le chant, et quoique le style ne soit pas merveilleux, il me semble suffisant pour une ariette. — Vous avez reçu, m'a-t-on dit, quatorze exemplaires de l'estampe des Ifs : vous allez me trouver bien indiscret, mais je meurs d'envie d'en avoir cinq ou six. Oh ! le bon usage que j'en ferai ! » Et dessus était écrit : — A M. de La Belangerais, à Rennes, en son hôtel.

FRAGMENTS D'UNE AUTRE PIÈCE SAISIE CHEZ M. DE LA BELANGERAIS (cote O).

Sur l'air des Feuillantins.

Laverdy prêche aux États
Qu'on est las
De leurs ennuyeux débats ;
Il raisonne dans son style
Comme un contrôleur habile.

Qui l'aurait dit ? Qui l'eût cru,
Qu'un fœtu,
Tout prêt à montrer le c.,
Aurait appris à la terre
Ce qu'un contrôleur peut faire ?

La finance dans sa main,
Va d'un train
A faire bien du chemin ;
Les effets changent de gîte.
Ah ! qu'un contrôleur va vite !

C'était une parodie de la fameuse lettre de M. de Laverdy au duc d'Aiguillon, du 8 décembre 1764, — lettre communiquée par celui-ci aux États, qui faillirent en demander justice au Roi. On peut se figurer le tout par ce commencement : « *En vérité, monsieur le duc, la folie de vos États de Bretagne devient incurable.* » Cette inconcevable lecture donna lieu au couplet suivant : *Réponse d'Aiguillon à Laverdy.*

Vos ordres ont été suivis,
Et dès dimanche avant midi,
Rohan publia votre ouvrage.
A l'instant ils crièrent tous
Que tous les deux nous étions fous,
Mais que vous l'étiez davantage.

LETTRE DE M. PICQUET DE MONTREUIL A M. DE LA BELANGERAIS (cote O). — Versailles, 16 dé-

La Chalotais pour prouver comme quoi ce procureur général avait écrit deux lettres de portefaix en goguette. Nous recommandons à l'hilarité de nos lecteurs et à la malice de M. Monnier les deux ou trois cents pages de dissertations desdits experts sur les lettres bouclées dans la queue, les ovales pincés, les crochets, les pleins revers, les pleins pochés, les plumes tenues à face ou tournées en dedans, les rondeurs terminales, les jambages, les effets, les poches d'encre, les accents graves et autres, les contours et les tournures, etc., etc. Il y a là toute une comédie que Molière eût saisie au vol, et qui n'eût pas moins valu que le *Malade imaginaire* ou le *Médecin malgré lui*. Mais reprenons le fil des événements.

Le nouveau Parlement, choisi par la Cour et rentré le 19 janvier[1], tout en rapportant l'arrêté qui interdisait les visites au duc d'Aiguillon, avait demandé au Roi le rappel des magistrats exilés, et fait difficulté de continuer le procès La Chalotais et collègues. Mais ce n'était, dit-on, qu'une comédie concertée avec les ministres pour donner à croire que les accusés étaient réellement coupables. Le fait est que le peuple traita de vendus les magistrats rentrés en fonctions, et que l'instruction de Saint-Malo poursuivit tranquillement son cours.

Le 28 janvier 1766, sur les conclusions de Calonne et de M. Lenoir, conseiller rapporteur, la commission décréta la prise de corps contre MM. de La Chalotais, de Caradeuc, Charrette de La Gascherie, Picquet de Montreuil, Charrette de La Colinière, etc. M. Lenoir commença immédiatement l'interrogatoire, et l'échafaudage de Calonne acheva de crouler devant les réponses des détenus. Tous commencèrent par récuser hautement les commissaires, en réclamant leurs collègues comme juges naturels, et ils ne répondirent à M. Lenoir que *par respect pour les volontés du Roi*. Puis

cembre 1764. « La lettre du contrôleur, qui a été lue à la Noblesse le 9 de ce mois, est tout à fait folle. Cet ouvrage est digne de son auteur, et vaut la peine d'être mis en chanson... Que serait-il devenu, si la Noblesse avait arrêté cette lettre, et qu'elle demandât au Roi sa justification ? Si cette lettre a été écrite pour être lue à la Noblesse, elle est folle et indécente. Si elle a été écrite pour le duc seul, il y a bien de la noirceur à lui de l'avoir rendue publique. *Tout ceci pour vous seul*, s'il vous plait, monsieur, car je ne veux point passer pour critique. Vous savez qu'on ne dit plus à Paris la *Cour du Parlement*, mais le *Parlement de la Cour*. Faute de mieux, je vous dis des balivernes. Pour vous, monsieur, qui êtes dans le pays des grandes nouvelles, j'espère que vous voudrez bien continuer à me les mander. Surtout si Dieu disposait de notre digne prélat (M. Desnos, évêque de Rennes), ne me le laissez pas ignorer, je vous prie, afin que je lui dise un *De profundis* de bon cœur. » — Suit une longue lettre sur un projet de pacification proposé par Calonne au nom du ministère, projet dont la révélation, demandée tout bas par Calonne lui-même, fut ensuite reprochée tout haut par Calonne en personne aux magistrats dont il avait surpris la confiance par cette prétendue ouverture.

[1] Ce Parlement, très-réduit, se composait de la sorte (les noms écrits en italique sont ceux des magistrats non démis) : Présidents : MM. de La Briffe d'Amilly, premier président, Boisgelin de Cucé, de Montbourcher de La Maignane, de Cornulier de Boismadeuc, *de Langle de Coetuhan*, le Prestre de Châteaugiron, de Farcy de Caillé; Conseillers : MM. *de Marnière de Guer, Desnos des Fossés, Huart de La Bourbansais, de La Bourdonnaye de la Bretesche*, de Brilhac ou Brignac, *du Parc, de Caradeuc de Kerenroy*, de Foucher père, Geoffroy de La Villeblanche, Bouin de La Villebouquay père, *le Borgne de Coëtivy, de La Forêt d'Armaillé, Conen de Saint-Luc, Blanchard du Bois de La Muce*, Fourcher de Quehillac, le Prestre de Châteaugiron, deuxième avocat général.

ils repoussèrent une à une les charges de l'accusation. M. de La Chalotais prouva facilement qu'au lieu de conspirer contre le Roi, il avait passé dans son cabinet, à la ville et à la campagne, sept heures par jour à remplir les devoirs de sa charge, à rédiger des mémoires sur les finances de la Province, des traités de religion, de philosophie, d'histoire et d'éducation. Il rappela que les démissions avaient eu lieu contre son gré, qu'il était donc absurde de lui en faire un crime. Enfin, lorsqu'on lui présenta les odieux billets qu'on osait lui attribuer, il ne put contenir son indignation, et son éloquence effraya ses accusateurs. Écoutons-les eux-mêmes : « A dit que, s'il est prouvé qu'il soit auteur des anonymes et de l'envoi qui en a été fait à M. de Saint-Florentin, il consent dès à présent sa condamnation pleine et entière sur le tout, qu'il offre même de donner sa tête et de signer la présente déclaration. Et sur-le-champ a pris la plume et a signé : *de Caradeuc de La Chalotais.* »

L'attitude de MM. Charrette, de Kersalaun et Picquet de Montreuil [1], ne fut pas moins digne ni moins courageuse. L'interrogatoire de M. Charrette de La Gascherie fut une véritable inquisition. Dans l'absence de faits positifs, on le questionna sur ses pensées et ses dispositions secrètes. N'ayant rien trouvé chez lui qui pût le compromettre, on l'accusa d'avoir brûlé ses papiers, lui faisant ainsi un crime de ce qui faisait son innocence. On lui reprocha enfin d'avoir écrit à M. de Kersalaun sur du papier à plis triangulaires, qui ne pouvait être que du papier de conspirateur! On accusa tour à tour MM. de Montreuil et de Kersalaun d'avoir caché et d'avoir révélé la réponse de M. de Maupeou à leurs remontrances du 31 août 1764 : « M. de La Gascherie met le feu dans le Parlement pour venger sa querelle particulière, et le Roi en est instruit. » Déjà, cependant, ce crime étrange avait été puni d'un exil de près d'une année.

Les interrogatoires des témoins furent pires encore que ceux des accusés. Plusieurs d'entre eux, enlevés militairement au milieu de la nuit, se virent questionnés sous l'impression de la terreur. D'autres rivalisèrent, pour la bonne foi et le désintéressement, avec les *membres de l'Académie royale d'Écriture*. Et malgré tous ces moyens de despotisme et de corruption, l'innocence des magistrats ne faisait que ressortir plus clairement.

Enfin deux horribles découvertes vinrent montrer que les juges ne valaient pas mieux que leurs instruments, ou plutôt qu'eux-mêmes étaient des instruments prêts à frapper sur des ordres supérieurs. « La condam-

[1] Cette famille était une des plus anciennes et des plus considérées du Parlement de Bretagne, qui avait alors pour greffier en chef M. Picquet du Boisguy, cousin germain de M. Picquet de Montreuil Chose remarquable, et nouvelle preuve de l'unité du rôle de la Bretagne avant et depuis 1789 ! Ces noms, illustrés dans la lutte parlementaire de notre province contre le despotisme monarchique, ne s'illustreront pas moins dans la lutte militaire de cette même province contre le despotisme de la République. Nous trouverons à la tête des Vendéens et des Chouans M. de Charrette et M. Picquet du Boisguy, dignes continuateurs, sur cet autre champ de bataille, des chefs du Parlement de 1764.

nation semblait si infaillible, disent les historiens de Rennes, que l'on faisait déjà en secret les préparatifs de l'exécution. Le sieur Mazin, ingénieur, avait fait conduire la nuit, à la citadelle de Saint-Malo, deux ou trois charretées de planches pour construire un échafaud, dont il avait dessiné le plan, qu'il eut l'indiscrétion de montrer à quelques personnes. Le hasard amena une autre découverte qui compléta la signification de la première. Deux étrangers, accompagnés d'une caisse d'instruments dont ils révélèrent l'importance par le soin qu'ils en prenaient, se présentèrent dans le même temps aux portes de Saint-Malo; et l'on observa avec étonnement qu'ils ne furent pas fouillés, selon l'usage, par ordre du commandant, et que celui-ci, en les dispensant de la formalité, ajouta qu'il les connaissait. On ne tarda pas d'apprendre que c'étaient des bourreaux. »



Château de Saint-Malo.

Ces nouvelles inspirèrent une telle horreur à tout le monde, que le Roi, réveillé en sursaut au milieu de ses plaisirs, rompit l'intrigue ourdie sans doute à son insu, et déclara la Chambre de Saint-Malo dissoute comme incompétente (14 février 1766). Les commissaires vinrent à Rennes affronter la haine publique, et ne furent reçus qu'à l'hôtel du duc d'Aiguillon. La ville était alors fort agitée par les derniers Jésuites, qui, n'ayant pas encore été proscrits par le pape, ne cédaient aux édits qu'en tirailleurs. Exclus de

toutes les autres paroisses, ils prêchaient à la cathédrale au milieu d'une grande affluence.

Les magistrats envoyés de Paris pour compléter la cour de Rennes et poursuivre le procès ne furent pas mieux accueillis que les commissaires de Saint-Malo. Ils ne trouvèrent d'autres portes ouvertes que celles du duc d'Aiguillon, de l'évêque et de l'intendant. La plupart de leurs collègues, pour ne pas les recevoir, avaient gagné leurs terres. On leur tournait le dos jusque dans la rue. D'autre part les avocats refusaient de plaider, malgré les ordres du Roi, et quoique le commandant menaçât leurs enfants de la milice. Renforcée en vain de quinze démissionnaires, la cour ne pouvait atteindre le chiffre de soixante, fixé par le dernier édit. On interrogeait cependant les complices des accusés, et l'on multipliait les arrestations. On emprisonna ou l'on assigna le chevalier de La Chalotais, madame et mademoiselle de Caradeuc, le comte de la Fruglaye, mademoiselle de la Gascherie, M. de Kerguesec, président des Nobles aux derniers États, MM. de Piré, de Bégasson, de Poulpry, etc. — Enfin, le 22 mai, les détenus de Saint-Malo furent renvoyés par lettres patentes devant le Parlement de Rennes, et quelques avocats, à force d'intrigues, se décidèrent à plaider. — Le duc d'Aiguillon déclara au président de Montbourcher que le Roi voulait un jugement avant la réunion des États.



« Écrit avec un cure-dent. » (La Chalotais.)

Ce fut alors que M. Geffroy de la Villebranche, procureur général, reçut de Paris l'éloquent mémoire lancé par La Chalotais du fond de son cachot. Déjà cet écrit avait fait éclater dans toute la France une explosion d'en-

thousiasme. Répandu à Bordeaux, dans ce Parlement que l'accusé demandait pour juge[1]; dévoré à Paris de tous ceux qui savaient lire, sans en excepter les enfants et les femmes, ce mémoire avait mis le comble à la popularité de La Chalotais. L'illustre captif avait trouvé moyen de l'écrire, en dépit de la vigilance de ses geôliers, avec un cure-dent trempé dans de la suie délayée, sur les feuilles de papier qui enveloppaient ses aliments. Lui-même en convenait ainsi à la dernière page :

« *Fait au château de Saint-Malo, le 15 janvier 1766; écrit avec une plume faite d'un cure-dent, de l'encre faite avec de la suie de cheminée, du vinaigre et du sucre, sur des papiers d'enveloppe de sucre et de chocolat.* »

En tête on lisait ces mots, faits pour attendrir les cœurs les plus durs : « *Je suis dans les fers; je trouve le moyen de former un mémoire; je l'abandonne à la Providence. S'il peut tomber entre les mains de quelque honnête citoyen, je le prie de le faire passer au Roi, s'il est possible, et même de le rendre public pour ma justification et celle de mon fils.*

Le reste contenait le récit dont nous avons cité un fragment, et la plus énergique protestation contre tout ce qui avait eu lieu jusqu'au 13 janvier. Ce mémoire fut bientôt suivi de plusieurs autres, où La Chalotais, connaissant enfin ses crimes, réfutait mot à mot ses délateurs.

Tout le monde connaît, à ce propos, le célèbre témoignage de Voltaire : « *Mon sang a bouilli quand j'ai lu ce mémoire, écrit avec un cure-dent et gravé pour l'immortalité. Malheur à qui la lecture de cet écrit n'a pas donné la fièvre! Mais le malheur des honnêtes gens est d'être lâches. On gémit, on se tait, on soupe et l'on oublie.* »

La Cour fit tout ce qu'il fallait pour empêcher La Chalotais d'être oublié. Elle supprima sa justification comme un libelle, et en doubla le succès s'il était possible.

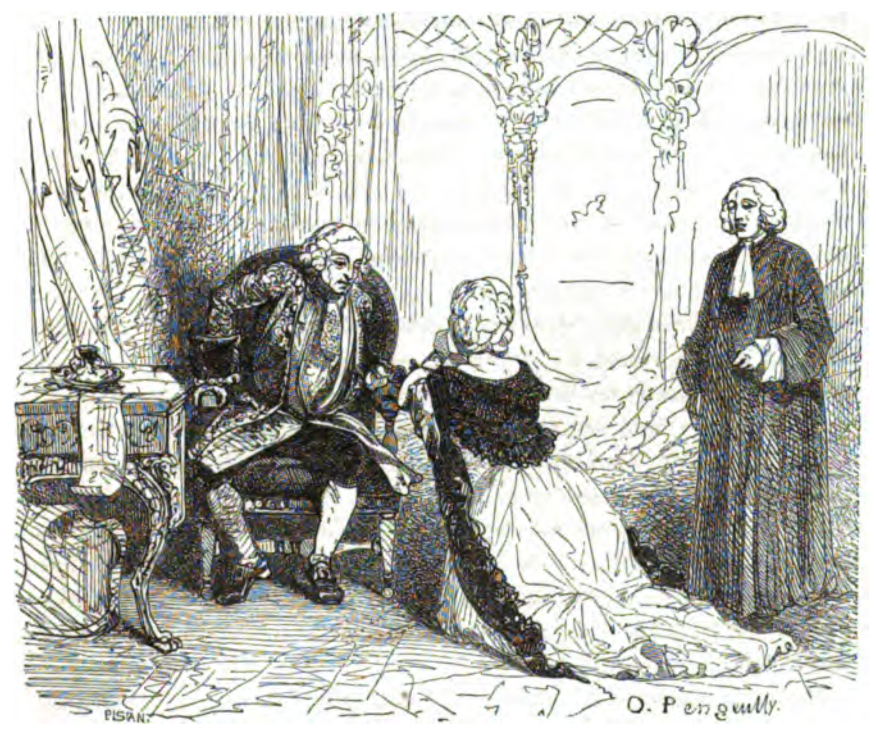
Cependant l'accusation, tombant pièce à pièce, n'avait plus pour base que les deux anonymes attribués à La Chalotais (lettres patentes du 5 juillet). Les ennemis du procureur général s'acharnèrent de plus belle à ces tristes moyens. Ils firent venir et payèrent experts sur experts pour confirmer le témoignage des *membres de l'Académie Royale d'Écriture*. Ils tourmentèrent si bien Bouquerel pour nommer ses prétendus complices, que le malheureux, saigné au pied, noyé de bains et de douches, acheva de perdre la tête. On le fit disparaître, le disant mort, et l'on n'entendit plus parler de lui.

Sur ces entrefaites, La Chalotais, séparé de ses coaccusés, fut conduit de Saint-Malo à Rennes, dans une chaise à porteurs, escorté d'un piquet de dragons. On l'enferma au couvent des Cordeliers, fortifié tout exprès, et que le duc d'Aiguillon nommait lui-même le fort Saint-François. Toutes ces précautions ne purent étouffer la gloire du martyr, et il triompha encore jusqu'au milieu des fers. Les vingt premiers avocats de Rennes si-

[1] Par sa cédule évocatoire signifiée au procureur général, et rejetée par arrêt du Conseil royal.

gnèrent une consultation repoussant le témoignage des experts comme insuffisant. L'accusé vit ses juges eux-mêmes presqu'à ses pieds. Les présidents d'Amilly et de Montbourcher sortirent de sa prison les larmes aux yeux, et allèrent chanter ses louanges par toute la ville. Le duc d'Aiguillon, qui feignait adroitement de se tenir à l'écart, réchauffait en vain le zèle de ses agents grands et petits. Sa proie échappait de jour en jour à sa vengeance. Malgré toutes les instances de ses créatures, le Parlement traînait tant qu'il pouvait en longueur. En attendant, la corruption ne prenait plus la peine de dissimuler. Les experts étaient *travaillés* jour et nuit par les ennemis de La Chalotais. L'intendant, M. de Flesselles, leur faisait porter du vin et des friandises. La police les enveloppait d'une sorte de majesté inviolable. Aussi trouva-t-on à grand'peine un huissier pour les assigner à comparaître devant la Cour.

Malgré l'insouciance de Louis XV, ces indignités lui parvenaient de temps en temps, et le mystère d'iniquité se dévoilait à ses yeux. La fille de La Chalotais, madame de la Fruglaye, s'était rendue à Paris avec son avocat, M. Étasse, et avait distribué une nouvelle requête des accusés au Roi.



Madame de la Fruglaye devant le comte de Saint-Florentin.

Cette dame fut outrageusement reçue par le comte de Saint-Florentin, qui la prit pour une de ses sœurs, enfermée par ses ordres au couvent de

Sainte-Marie, où elle mourut sans revoir sa famille. Madame de la Fruglaye fut elle-même chassée de Paris avec son avocat. Heureusement Louis XV valait mieux que son ministre, il admit la requête en sursis des accusés. En même temps, plusieurs grands jurisconsultes déclarèrent, comme les avocats de Rennes, que la déposition d'experts suspects ne suffisait pas pour soutenir l'accusation.

Enfin, le 19 septembre, un arrêt du Conseil d'État évoqua de Rennes à Paris toute la procédure, « pour être statué ainsi qu'il appartiendrait. »

L'arc-en-ciel se dessinait de plus en plus dans l'orage. Le Roi intervenait évidemment. Les innocents respirèrent, et les calomniateurs frémirent devant l'œil du maître. Les uns et les autres savaient que Louis XV n'était pas méchant : c'était, en effet, le seul vice qui lui manquât.

Les rigueurs n'en continuèrent pas moins envers les captifs à Saint-Malo et à Rennes. Ceux qui avaient manqué de faire tomber leurs têtes espéraient les faire mourir de douleur et de chagrin. « Je suis aux Cordeliers, dit La Chalotais, sous la consigne la plus violente, minutée par M. d'Aiguillon, consigne qui n'a peut-être pas d'exemple à l'égard des plus grands criminels. On me défend d'écrire au Roi et aux ministres. On me laisse à peine quelques livres. Quand j'ai demandé la liberté, dont jouissent tous les citoyens, d'avoir un procureur, un avocat, de conférer avec qui bon me semblerait, on m'a répondu que M. de Saint-Florentin ne le voulait pas... On m'avait pourtant promis, à Saint-Malo, que j'obtiendrais tout cela à Rennes... En arrivant, j'avais sollicité la permission de prendre des bains... Après un mois, sur les représentations de mon chirurgien, qui avait observé, en présence de l'officier qui me garde, ma rétention d'urine et les glaires sanguinolentes que j'avais rendues avec quelques sables, M. Burrin, qui commande, a pris sur lui de les permettre. Le froid survenu ne m'a permis de les prendre que pendant quinze jours... On ne nous épargne aucun des mauvais traitements que les lâches, quand ils ont tort, infligent à leurs ennemis. On défend aux cordeliers de se mettre aux fenêtres quand je me promène. Même défense aux citoyens qui ont des maisons à plus d'une portée de fusil. »

Et, tandis qu'on traitait l'accusé avec tant d'inhumanité, on accablait sa famille d'ordres illégaux, de lettres de cachet. Nous avons dit les brutalités subies par madame de la Fruglaye. Tous les enfants de La Chalotais avaient été traités de même. Son secrétaire, au cachot depuis un an, n'avait pas même été interrogé !

Enfin, désespérant de survivre à tant de persécutions, La Chalotais déposa chez un notaire de Rennes son testament, qu'il avait écrit à Saint-Malo dès le mois de février. On y lit ces paroles solennelles qui complètent sa justification, et qui durent ébranler ses plus cruels ennemis : « En cas que ma mort arrive... par rapport à mon âge (il avait alors soixante-

six ans), à ma santé, qui a toujours été faible, et aux indignes traitements par lesquels on semble chercher à me faire périr, soit en me privant d'air, ce dont ma poitrine est affectée, soit par rapport à la rétention d'urine que j'ai contractée depuis trois mois et qui peut m'ôter la vie en deux heures de temps, etc... je déclare, comme si j'étais près de paraître devant Dieu, et devant peut-être y comparaître bientôt, que j'ai été indignement et faussement calomnié, et mon fils également; que je n'ai aucune part, directement ni indirectement, à la confection ni à l'envoi des billets anonymes à M. le comte de Saint-Florentin... *Qu'ainsi, Dieu me soit en aide, consentant qu'il me punisse éternellement si je mens...* Je supplie Sa Majesté de me rendre ses anciennes bontés, si je vis; et, si je meurs, je les lui demande pour mes enfants, et particulièrement pour mon fils, aussi injustement accusé. (Château de Saint-Malo, 16 février 1766.) — CODICILLE : Prévoyant ma mort prochaine, par les douleurs aiguës que j'ai ressenties cette nuit, je déclare répéter les dispositions de mon testament de Saint-Malo, concernant les billets anonymes que l'on m'a calomnieusement imputés... Je pardonne à M. de Saint-Florentin, à M. d'Aiguillon et à M. de Flesselles, ma mort dont ils sont cause. (Fait aux Cordeliers de Rennes, ce 11 novembre 1766, dans le douzième mois de mon injuste captivité [1].) »

[1] Tant de souffrances ne pouvaient abattre le courage de La Chalotais, ni l'empêcher de lancer à la tête de ses calomniateurs deux nouveaux mémoires aussi éloquents que le premier. Rappelant à Calonne sa modeste contenance avant son élévation : « Ah ! s'écriait-il, j'avoue que je ne reconnus point à Saint-Malo l'humble procureur de Douai que j'avais vu à Versailles. Je trouvai un homme monté sur des échasses hautes de plusieurs pieds depuis qu'il était devenu maître des requêtes et partie publique, s'étalant, se pavanant, car il était, comme dans les ambassades, celui qui a le secret de la Cour. Il tenait même une sorte de maison qui vraisemblablement lui était bien payée, de même que sa livrée, toujours neuve, et ses fréquents voyages. » Puis remontant du fond de son cachot sur son siége de procureur général : « Sire, disait l'accusé au Roi, comme votre ministre légal, je dois vous avertir que l'on répand dans votre province de Bretagne une semence de division capable de troubler les États les mieux affermis. Une armée d'espions est distribuée dans la province. Le mal a gagné dans presque tous les Ordres. Le cœur de votre Noblesse, comme étant le plus élevé, en est le plus exempt. On sait ce que sont des espions; on peut juger de l'infamie des personnes par l'infamie de la chose. Il faut bien, à quelque prix que ce soit, que ces gens-là gagnent leur argent, qu'ils dénoncent, qu'ils calomnient, qu'ils exagèrent. Il faut, pour se faire valoir et pour obtenir des grâces, qu'ils renchérissent, qu'ils deviennent faux témoins, et finissent par être faussaires. Sire, faites éclater votre indignation contre ces pestes publiques, et la paix et la tranquillité régneront en Bretagne, et vous continuerez d'être le Roi le plus aimé du meilleur des peuples. (Écrit à Saint-Malo, comme mon premier mémoire.) » Se dressant enfin devant ses délateurs, et retournant contre eux leurs accusations, La Chalotais concluait ainsi : « Je dis que le premier qui m'a attribué les billets anonymes était un fripon ou un fou... Quel droit a M. de Saint-Florentin de supposer que je sois moi-même un insensé et une bête? On ne commence pas à soixante ans à faire des folies et à commettre des crimes, quand on a vécu en homme sensé, et qu'on a toujours joui d'une bonne réputation. Je n'ai jamais violé l'ordre public ni les lois; grâce à Dieu, je ne suis pas tombé en enfance ni en démence. Ma conduite est tellement innocente, qu'on est réduit à m'attribuer les lettres d'un fou pour me rendre coupable... Lier les mains à son adversaire pour le laisser égorger, équivaut à un assassinat. Et voilà pourtant ce qu'on fait avec moi! Je n'ai cessé de demander à M. de Saint-Florentin la liberté de chercher le faussaire, auteur des lettres anonymes. Quel a été le résultat de toutes mes demandes? De resserrer mes liens et d'aggraver mes tortures! Ah! je ne les connais que trop ceux qui ont fait faire les anonymes, ou du moins qui en sont responsables. Ce sont ceux dont la haine et la fureur ont appelé contre moi les

Les prisonniers restés à Saint-Malo, et particulièrement M. de Caradeuc, étaient plus malheureux encore. On leur défendait de prendre l'air, même sur la plate-forme du château, élevée de plus de soixante pieds au-dessus de la mer. Et pourtant madame de Caradeuc, malade de son côté, écrivait à son mari : « Je voudrais bien savoir si vous ressentez les maux d'estomac que vous avez si souvent quand vous ne faites point d'exercice, et les étouffements qui vous ont fait tant souffrir les hivers. » Bientôt le sieur de Fontette, commandant la citadelle, fit mieux encore. Il enjoignit aux prisonniers de payer leurs aliments, et, sur leur refus, il les menaça de les laisser mourir de faim. Il allait consulter là-dessus ses chefs, ou en faire semblant, lorsque les Malouins, instruits de cette vexation, déposèrent 10,000 francs chez un traiteur pour la nourriture des captifs. On reconnait là les nobles compatriotes de Duguay-Trouin. Voici comment les accusés communiquaient avec leurs familles : « Tu iras aux Cordeliers, écrivait madame de Caradeuc, regarde bien sous la tuile d'un des pieds du lit... Regarde aussi à la chandelle moulée qu'on t'enverra : casse-la par la moitié. Tâche de faire savoir la même chose à ton père. »

Cependant la cour de Rennes s'était dispersée, après avoir envoyé la procédure à Paris. L'époque des États approchait, mais on n'osa les convoquer au milieu de l'irritation publique. Ils furent renvoyés aux derniers jours de 1766. Les accusés arrivèrent à la Bastille à la fin de novembre. Leurs familles ne purent en franchir avec eux les portes. La Chalotais ne reçut point les adieux de sa fille mourante. Ce fut le dernier coup de ses ennemis : on voit qu'il frappait au cœur.

Alors, enfin, Louis XV écoute Choiseul, et ouvre tout à fait les yeux. Il voit qu'il s'agit de sauver sa couronne engagée dans une lutte fatale ; que le peuple attribue ouvertement au duc d'Aiguillon le crime dont on accuse La Chalotais ; que, s'il est condamné par quelques juges, l'autre le sera par la France entière, et la Royauté peut-être avec lui ; en un mot, que le sang du magistrat breton serait la première goutte de ce déluge que l'amant de la Pompadour réservait à son successeur. Le Roi prend donc le seul parti qui fût encore raisonnable, et il finit par où il aurait dû commencer. Le 22 décembre 1766, il éteint, par un acte de son pouvoir suprême, tout délit et toute accusation ; il supprime et casse les procédures de Rennes, de Saint-Malo et de Paris ; il déclare *qu'il ne veut point trouver de coupables, que l'honneur des magistrats n'est pas même compromis*, et il impose, sur le tout, un silence absolu.

Cette réparation ferait beaucoup pardonner à Louis XV, s'il avait eu le

calomniateurs et les faussaires ! M. d'Aiguillon est notre principal délateur. Il a fait entrer M. de Calonne et M. de Saint-Florentin dans sa querelle, et il a compromis l'autorité du Roi ! M. de Calonne affirme comme vrais des faits qu'il sait positivement être faux. Je n'accuse pas M. de Saint-Florentin nominément d'avoir fait faire les billets anonymes, mais je l'accuse de me les avoir faussement, méchamment et persévéramment attribués : je l'accuse d'être le fauteur du faux et le recéleur du faussaire ! » *(Mémoire de La Chalotais.)*

courage de la consommer entièrement. Mais au lieu d'en accepter les conséquences en réintégrant les accusés au Parlement de Rennes, en rejetant Calonne dans l'ombre, et en rappelant le duc d'Aiguillon, ce qui eût assuré sa popularité personnelle en Bretagne, il se contredit lui-même au point de n'oser acquitter ceux qu'il déclarait innocents, et les *aiguillonistes* aux abois arrachèrent à sa faiblesse un arrêt d'exil.

« Sa Majesté, écrivit M. de Saint-Florentin à la cour de Rennes, a résolu de ne point rendre sa confiance à ses deux procureurs généraux, et de les tenir éloignés de sa province de Bretagne. Elle vous ordonne de suppléer à leurs fonctions. » Sa Majesté maintint également les réductions faites au Parlement par l'édit de novembre 1765. « Ce nombre de conseillers et de présidents, disait-elle, suffit à l'administration de la justice. »

En conséquence, MM. de La Chalotais et de Caradeuc furent bannis à Xaintes; M. Picquet de Montreuil à Angers; MM. Charrette de la Gascherie et de la Colinière à Autun, et M. de Kersalaun au Mans. Leurs familles ne purent les embrasser qu'à vingt lieues de Paris, tant on craignait une ovation publique !

Cette conclusion ambiguë ne pouvait suffire aux magistrats ni à leurs amis. Le Parlement de Paris protesta. Les exilés publièrent des mémoires et des consultations, en réclamant des juges et une satisfaction complète. On supprima leurs mémoires, et l'on fit solliciter leur démission par des agents. Le célèbre Duclos, maire de Dinan, et ami de La Chalotais, se chargea de cette mission près de lui. Celui-ci lui pardonna en l'embrassant, mais ne lui accorda rien. Les autres exilés surent de même garder cet honneur que Louis XV avait déclaré intact. Ils attendirent l'avénement réparateur de Louis XVI pour reprendre l'hermine sans tâche.

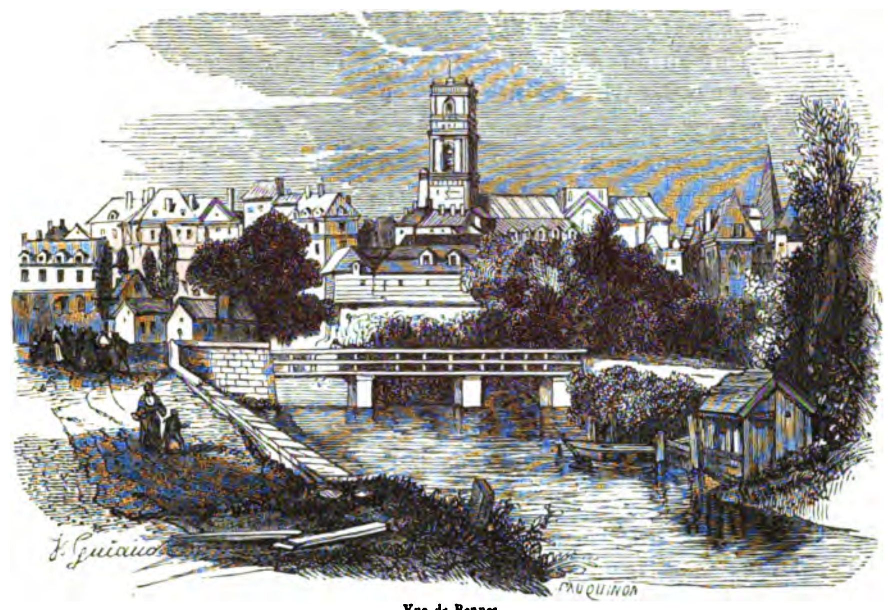
Ainsi finit ce mémorable épisode de la lutte parlementaire. Tel est le coup le plus rude qui eût été porté encore à la vieille Monarchie, et le plus grand pas que la Bretagne ait fait faire à la France vers la Révolution. Désormais la Royauté absolue, passant à l'état de fantôme, n'eut plus que les apparences de la vie. Dans ce contact sympathique avec la Bretagne, la France était devenue CONSTITUTIONNELLE. L'attitude et l'indépendance de nos États et de notre Parlement lui avaient appris ce que c'est qu'une représentation nationale. Elle voyait poindre à l'horizon l'aurore de 1789, et rien ne pouvait plus détourner ses yeux d'une telle espérance. Toutes les prévisions de la Monarchie furent trompées dans cette affaire, imprudemment engagée par la vengeance ministérielle. Le Roi, si puissant et si sacré jusque-là, perdit son prestige en même temps que sa force. Le Parlement fit voir que ce colosse avait aussi son pied d'argile. Le nuage inviolable qui l'entourait fut déchiré de pamphlets et d'épigrammes... La France fut dès lors divisée en deux partis irréconciliables. D'un côté, la Cour, les jésuites, les ministres, les gouverneurs et les intendants; de l'autre, les Parlements, et, derrière les Parlements, la Nation. Les cours

de Rennes et de Paris, dans leurs remontrances, s'étaient déclarées le *siége*, le *tribunal*, le *symbole* du pays : le Roi proscrivit en vain ces mots : ces mots allaient devenir des choses. Les Parlements, comme l'hydre antique, ne pouvaient plus périr sans donner naissance aux États Généraux. Cela est si vrai, que la Représentation nationale a, depuis cette époque, emprunté leur nom. Les brûlantes discussions soulevées par les troubles de Bretagne eussent avancé la Révolution de dix ans, sous un règne plus sérieux que celui de Louis XV. Heureusement pour celui-ci, tout finissait encore par des chansons : les coups de hache étaient réservés à son malheureux successeur... Et non-seulement cette querelle acheva de séparer la Royauté de la Nation, mais elle accéléra la division de la Nation elle-même... La Noblesse bretonne, armée des priviléges du pays, en abusa pour humilier le Tiers, et le Tiers, ligué avec le Roi et le Clergé, apprit à braver les dédains de la Noblesse. On voit qu'en dernière analyse, tout cela profitait à la Bourgeoisie. Elle gagnait, de jour en jour, ce que perdaient ses rivaux. Elle faisait son éducation en poursuivant sa croissance. Elle allait avoir bientôt toutes ses dents, et Dieu sait le terrible usage qu'elle devait en faire !

Mais, en attendant ce dernier combat, reprenons l'histoire de la guerre.



Les Constitutions des Jésuites brulées à Rennes.



Vue de Rennes.

CHAPITRE QUATRIÈME.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV. — Débats sur le rappel de l'*Universalité* du Parlement. — Nouvelle scission entre les Trois Ordres. — Derniers coups d'État du duc d'Aiguillon. — Il est révoqué, mis en accusation, flétri par la Cour des Pairs. — Réaction antiparlementaire. — La Dubarry et le Triumvirat d'Aiguillon, Maupeou et Terray. — Tous les Parlements sont cassés. — Parlement Maupeou. — Ministère d'Aiguillon. — Derniers excès de la Monarchie. — Imminence de la Révolution. — Avénement de Louis XVI. — COUP D'ŒIL SUR LA CONSTITUTION BRETONNE. — Divisions — Adminstration, etc. — LES ÉTATS. — Leur organisation et leurs fonctions. — Système financier. — LE PARLEMENT : Son origine, son histoire, son rôle politique et judiciaire. — Liste des officiers du Parlement. — Communes, Milices, Gardes-Côtes, Amirauté, etc.



Gentilhomme paysan.

Aussi maltraitée dans sa communauté que dans son Parlement, Rennes avait vu, cette même année (1766), le sieur Hévin, son maire, brusquement révoqué : ce n'était pas la première fois qu'elle subissait un tel affront. Nous avons dit toutes les atteintes portées aux franchises municipales de Nantes; celles de Rennes avaient été sabrées plus cruellement encore. Ses maires, si libres jadis, et si puissants par l'élection, avaient été les premières victimes des commandants. Assez débonnaire jusque-là, la Commune osa, cette fois, défendre M. Hévin. Elle recourut au bon duc de Penthièvre, gouverneur *in partibus* de la Bretagne; mais celui-ci avait les mains liées, comme tous les hommes de bonne intention. Il ne put rien pour un magistrat dont le crime

était de déplaire au duc d'Aiguillon et de prendre parti pour La Chalotais.

Enfin les États s'ouvrirent à Rennes le 29 novembre. Les Trois Ordres, fatigués de leurs querelles, eussent probablement fait trêve, si le duc d'Aiguillon n'eût encore divisé pour régner. La Noblesse voulait demander, avant tout, au Roi le rappel de l'*Universalité* du Parlement. Ce mot devint un nouveau drapeau de discorde. Le commandant cajola ou intimida si bien l'Église et le Tiers, qu'il les ameuta de nouveau contre la Noblesse, et rejeta toutes les réclamations de celle-ci. Elle les adressa alors aux princes, aux ministres et aux pairs du royaume; mais le duc d'Aiguillon parvint à la désorganiser elle-même (et ce fut là son chef-d'œuvre), en faisant signer au président, et à quatre-vingt-trois gentilshommes, une protestation contre leur propre ouvrage! Et cependant ce rappel de l'*Universalité* était tellement populaire, que toute la ville de Rennes avait fait écho à la Noblesse. On introduisit dans la salle des États un petit-fils de La Chalotais, âgé de cinq ans, dont le tuteur arracha des larmes à l'assemblée en l'implorant pour son illustre aïeul... On conçoit tout le ridicule que le commandant jeta sur ce naïf coup de théâtre! Trois mois entiers se passèrent en débats scandaleux entre les Trois Ordres! Les nobles et les commissaires du Roi s'insultèrent grossièrement. Deux gentilshommes furent arrêtés et enfermés au château de Pierre-en-Cise; deux autres furent exilés dans leurs terres. Il y eut des duels où le sang coula. Des intrus, poussés par le duc d'Aiguillon, se chargèrent de le venger l'épée à la main. On publia des faits comme celui-ci : Après avoir autorisé certain gentilhomme suspect à siéger malgré les Nobles : — « Un homme qui porte ce que vous avez au côté, lui dit le commandant, ne se laisse pas impunément mettre à la porte. » Bref, les affaires du pays furent expédiées par l'Église et le Tiers, en dépit ou même en l'absence de la Noblesse, au gré du ministre qui les tenait enchaînés; et le tout finit par l'enregistrement d'un règlement nouveau qui frappait dans sa base la Constitution bretonne (1767).)

D'après ce règlement, composé de cent trente articles, la majorité suffisait même dans les cas où l'unanimité était autrefois nécessaire. L'Ordre opposant perdait jusqu'au droit de constater son opposition. De plus, outre les vingt-cinq ans exigés déjà, aucun noble ne pouvait siéger sans posséder des biens-fonds en Bretagne, sans payer au moins trente livres de capitation, sans descendre de gentilshommes votants en 1532, ou maintenus par la réforme de 1668. Ce règlement était un véritable arrêt de mort pour la Noblesse; aussi jeta-t-elle les hauts cris contre son enregistrement, et le fit-elle réformer, bientôt après, aux États de Saint-Brieuc.

Le duc d'Aiguillon ne perdait pas une occasion de braver ses ennemis. Il alla, en 1768, présider à Nantes une assemblée générale des Jésuites, qui agitaient encore la Bretagne et la divisaient en deux camps. Leurs dé-

fenseurs s'appelèrent désormais les *Aiguillonnistes*. L'autre camp se vengea du *petit despote* en lui attribuant une tentative d'empoisonnement faite, disait-on, sur La Chalotais, qu'on harcelait en vain pour obtenir sa démission.

Cet illustre magistrat était toujours le héros de la Bretagne; la question parlementaire surnageait au milieu de toutes les questions, et la vie politique envahissait la société entière. Les Communes, les procureurs, les avocats, les étudiants, demandaient à grands cris le rappel de l'*Universalité*. (Ce mot était dans toutes les bouches.) Il faut dire que depuis 1756 les étudiants de Rennes, organisés en corps, avaient leurs registres, leur prévôt et leurs délibérations, vainement interdits en 1767 par un arrêt du Parlement.

Le nouveau Parlement lui-même, tout en obéissant au Roi, qui l'avait constitué, ne cessait de réclamer le retour des bannis, afin de retrouver la considération publique. Louis XV rappelait donc les démissionnaires, au fur et à mesure qu'ils recevaient leurs soumissions.

Enfin, le 9 juillet 1769, vaincu par les instances universelles, le Roi rappela tous les Parlementaires avant l'édit de novembre 1765. Leur rentrée eut lieu le 15 au bruit de mille acclamations. Le Palais fut illuminé, et tous les corps de la Bretagne vinrent complimenter la cour, remontée au chiffre de soixante-dix conseillers. La Chalotais et ses amis n'étaient pas encore là... Mais leurs noms furent glorifiés en séance publique, et leur exil reproché au Roi comme un attentat à sa justice.

La révocation du duc d'Aiguillon pouvait seule amener le retour de ses victimes. A la fin, l'époque si attendue de cette révocation sonna pour la Bretagne. Mais cette province ne pouvait laisser partir son *petit despote* sans régler ses comptes avec lui. Dès qu'il cessa d'être inviolable pour elle, elle formula contre lui les accusations d'infidélité au Roi, d'abus de pouvoir, de dilapidation, d'attentat aux priviléges des Trois Ordres, et d'insulte à leurs représentants. Saisi de tous côtés de ces accusations, le nouveau Parlement, non moins hostile au duc que l'ancien, s'apprêtait à lui faire un procès solennel. Comment, d'ailleurs, eût-il refusé justice à La Chalotais, qui, toujours frappé d'exil et réduit au silence, ne pouvait se justifier qu'en faisant condamner le duc d'Aiguillon comme calomniateur et suborneur de faux témoins. C'est ce que l'illustre magistrat s'offrait de prouver sûrement et publiquement à la cour de Rennes. Tant de charges et de plaintes, dont plusieurs étaient trop vraisemblables, ne pouvaient être étouffées par les illustres amis du commandant. En vain le chancelier Maupeou cassait au nom du Roi les procédures du Parlement, le Parlement poursuivait sa marche et faisait brûler les pamphlets du duc d'Aiguillon. Se voyant enfin seul contre tous, celui-ci sentit qu'il avait fait son temps, et qu'il fallait sortir des affaires en habile homme. L'essentiel

était de n'être pas jugé par la cour de Rennes. Il réclama donc le jugement de ses pairs, et fit évoquer par Maupeou sa cause au Parlement de Paris, érigée en Cour des Pairs. Le duc était bien sûr que ce Parlement, saisi du jugement de son plus grand ennemi, se compromettrait par des violences qui fourniraient le prétexte qu'on cherchait pour le dissoudre.

Ceci était un coup monté entre le Roi et le fameux triumvirat du duc d'Aiguillon, de l'abbé Terray et du chancelier Maupeou. La récompense de ceux-ci devait être la succession du ministère Choiseul et Praslin. Et ils compléteraient alors leur ouvrage par la destruction de tous les Parlements.

Mais en acceptant le rôle de bouc émissaire, le duc d'Aiguillon jouait gros jeu; et s'il n'y laissa pas sa fortune, il y perdit son honneur.

Soupçonnant le piége qu'on lui tendait, le Parlement de Paris affecta d'abord une modération exemplaire. Maupeou, déconcerté, le fit harceler par le Roi, qui combla l'accusé de faveurs révoltantes. Alors la Cour appela contre le duc d'Aiguillon les amis de La Chalotais. Ceux-ci firent des révélations si imprévues et si graves, que le Roi fut obligé de venir au secours de son compère. Il évoqua le procès dans un lit de justice, et défendit au Parlement de poursuivre... Mais il n'était plus temps, et les triumvirs avaient compté sans leurs hôtes. Le Parlement désobéit *très-humblement* au Roi, regarda sa protection pour l'accusé comme une preuve de ses crimes; et ne pouvant le condamner sur une procédure incomplète, le déclara, par arrêt du 4 juillet, *prévenu de faits qui entachaient son honneur, et suspendu des fonctions de la Pairie.*

Ainsi la haute comédie tournait au tragique. La Vérité brûlait le boisseau qu'on avait jeté dessus... La Chalotais et la Bretagne étaient vengés malgré le Roi. Prévoyant une cassation immédiate, le Parlement répandit son arrêt par milliers d'exemplaires, et toute l'Europe apprit que le favori de Louis XV était *entaché*. Il va sans dire que les rieurs furent encore contre lui, et qu'il fut accablé d'un nouveau déluge de chansons et d'épigrammes.

Un tel exploit couronnait et dépassait tous les hauts faits du Parlement; mais celui-ci avait joué son existence même, et ses ennemis l'étouffèrent dans son triomphe.

A leur tête figurait une nouvelle favorite, la comtesse Dubarry, — cette prostituée qui venait de sauter d'un tripot dans le lit du vieux Roi. — Le duc d'Aiguillon passait pour son premier amant : il se montrait du moins son ami dévoué. Il lui avait concédé à Nantes des terrains qui l'enrichirent en gâtant le plan de cette ville. La Dubarry, par reconnaissance, disait chaque jour au Roi : — « Coupe la tête à ton parlement, la France, ou bien ce sera lui qui te la coupera! »

Cette exécution fut résolue le jour de la condamnation du *petit despote*,

« *Il est temps*, dit Maupeou, *de retirer la couronne du greffe;* » et le mot fit fortune parmi les alliés du triumvirat. L'arrêt du parlement de Paris fut cassé le lendemain même par le Conseil d'État, qui enjoignait au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair de France. Puis les triumvirs, Louis XV à la tête, allèrent arracher du greffe de la cour toute la procédure des affaires de Bretagne. Après quoi, le ministère Choiseul et Praslin fut dissous, ces deux personnages exilés; d'Aiguillon, Terray et Maupeou élevés à leur place; enfin le Parlement cassé et les magistrats dispersés par la force...

Les Parlements de province eurent bientôt le même sort, mais la cour de Rennes ne tomba point sans protestation. On sent quelles vengeances elle eut à subir de la part de l'ancien commandant, devenu tout à coup premier ministre. Les instruments de ces vengeances étaient le comte de Goyon et le duc de Fitz-James. Après avoir refusé d'enregistrer les ordonnances de Maupeou, le Parlement fit brûler par le bourreau les billes qui les appuyaient. Il fallut faire enlever les Magistrats chez eux par les soldats de la garnison. Il y eut des émeutes et des combats acharnés dans les carrefours. Enfin le duc de Fitz-James fit enregistrer militairement l'édit qui supprimait l'ancienne cour, et installa de la même façon la Magistrature créée par le chancelier. Il va sans dire que les exclusions portèrent toutes sur les noms indépendants, marqués de noir par la main du duc d'Aiguillon.

Ainsi fut accompli par trois courtisans et par une prostituée un coup d'État devant lequel eût reculé Louis XIV. En moins d'un an, ce vaste et terrible corps parlementaire avait disparu comme par enchantement. La Cour, aveuglée par ce succès, crut l'avenir du despotisme assuré en France. Elle ne sentit pas que les philosophes et le peuple applaudissaient parce qu'on venait encore de travailler pour eux; et qu'il fallait que les rouages du Gouvernement « fussent bien vermoulus, » puisque le ressort même de la résistance tombait en poudre au contact d'une courtisane. Maupeou, d'ailleurs, sut assurer la popularité de sa réforme en rendant la justice gratuite, et en supprimant l'hérédité et la vénalité des charges.

Encore un mot sur le duc d'Aiguillon avant de le laisser maître des destinées de la France.

Tant qu'il avait pesé sur la Bretagne et persécuté La Chalotais, l'animosité avait été trop grande de part et d'autre pour que chacun vît autre chose que les défauts de son adversaire. On se rendit mutuellement plus de justice, quand des deux côtés on eut posé les armes. Le duc d'Aiguillon, dans ses Mémoires justificatifs, donna des éloges au caractère des Bretons, et même à l'intrépidité des Parlementaires; et les Bretons pardonnèrent bien des exactions et bien des infidélités à leur ancien commandant, en jouissant de cet immense bienfait légué par son administration : huit cents lieues de

routes achevées ou commencées dans toute la Bretagne. L'agriculture, le commerce et l'industrie, en se développant sur ce réseau de communications fécondes, oublièrent ce qu'elles avaient coûté de sueurs et de larmes, d'illégalités et de concussions; et la mémoire du duc d'Aiguillon est aujourd'hui tout à la fois populaire et détestée en Bretagne, comme celle de Louis XI et de Richelieu en France. Nous avons jugé assez sévèrement les vices et les mauvaises actions de cet homme, pour rendre une justice égale à ses qualités et à ses services.

On sait, du reste, tout le mal qu'il fit comme ministre de Louis XV : la banqueroute de l'État, le pacte de Famine, le premier partage de la Pologne, la misère et la corruption poussées jusqu'à l'extrême, la Monarchie enfin avilie aux yeux de tous, tels furent les résultats du ministère d'Aiguillon (1770-74).

Telles furent aussi les circonstances au milieu desquelles Louis XVI monta sur le trône; circonstances tellement fatales, tellement incurables, que le plus honnête et le mieux intentionné des rois ne put sauver la Royauté.

Avant de raconter ce règne de Louis XVI, au bout duquel la Bretagne vit son ancienne Constitution s'abîmer avec la Monarchie, qu'elle tenait corps à corps depuis l'Union, — nous allons imiter les peintres qui se hâtent de faire le portrait des mourants aux approches de l'heure suprême; c'est-à-dire que nous allons esquisser à grands traits cette Constitution bretonne telle que trois siècles de luttes l'avaient laissée : assez forte encore, après une si longue épreuve, pour ne succomber qu'avec la société tout entière.

Cette esquisse complétera les trois tableaux que nous avons tracés aux chapitres VII et XVII de la *Bretagne ancienne et moderne*.

Nous avons déjà dit que les rois de France, depuis l'Union, régnaient sur la Bretagne, mais ne la gouvernaient pas. Elle était administrée, suivant ses anciennes institutions et franchises, par ses Trois Ordres, réunis (tous les ans jusqu'en 1630, et depuis 1630 tous les deux ans), sous la surveillance et la direction des commissaires du Roi.

Le premier de ces commissaires était le gouverneur, ou, à son défaut, le commandant en chef. Les autres étaient choisis par Sa Majesté parmi les lieutenants généraux et les lieutenants du Roi de la province, le premier président, les trois plus anciens présidents du Parlement et de la Chambre des comptes, l'intendant, les procureurs, avocats, receveurs et contrôleurs généraux, le grand maître des eaux et forêts.

Les commissaires formaient, au nom du Roi, les demandes d'impôts et de subsides, que les États accordaient, modifiaient ou refusaient, et dont ils se réservaient l'administration.

Cette administration était confiée à une commission permanente, tirée des Trois Ordres, et nommée commission intermédiaire.

Dans ses rapports avec la Royauté, la Bretagne était l'apanage d'un des enfants de France. A ce titre le Roi s'y faisait des revenus considérables, en dehors des impôts votés par les États. C'étaient : 1° l'aliénation momentanée des biens de l'Église; 2° la taxe régulière des décimes sur les bénéfices, datant de 1516, et le don gratuit particulier du clergé, renouvelé depuis la même époque de cinq ans en cinq ans au moins, et qui tenait lieu aux ecclésiastiques de capitation, depuis qu'ils avaient racheté ce dernier tribut par vingt-quatre millions en 1710.

Ces droits, joints à ceux qu'accordaient les États, ne rapportaient pas moins de vingt-cinq à vingt-six millions par an au trésor royal.

Les grandes divisions de la Bretagne étaient toujours celles de Haute et Basse : la première, composée des cinq diocèses de Dol, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Nantes et de Rennes; et la seconde, comprenant les quatre évêchés de Vannes, de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon et de Tréguier. Ces démarcations étaient suivies dans l'assemblée des États et dans la levée des contributions.

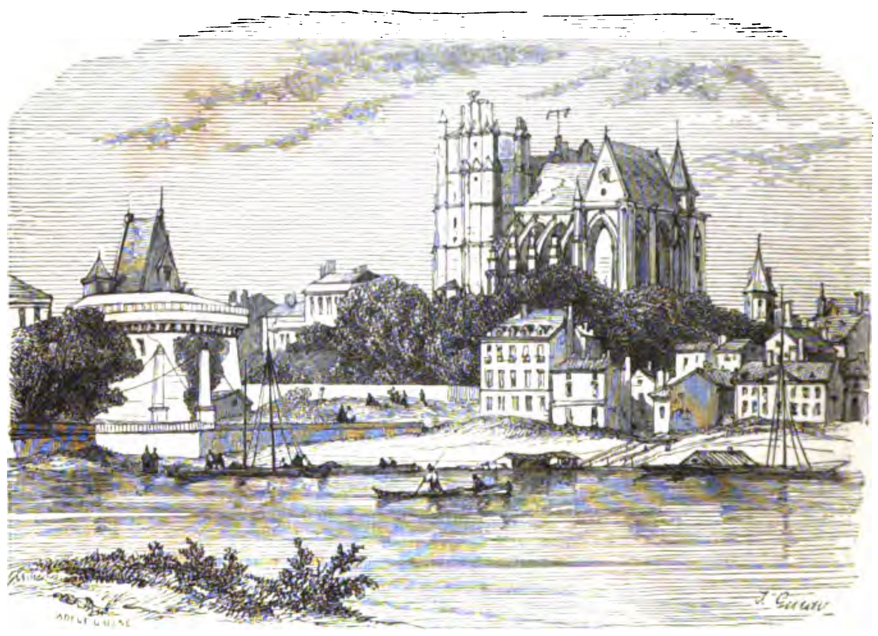
La division militaire était beaucoup plus simple. La Bretagne formait un seul gouvernement, d'autant plus considérable que l'amirauté de la province y était unie, ce qui donnait au gouverneur le dixième de toutes les prises de mer. Aussi cette grande charge était-elle presque toujours dévolue aux princes du sang.

Le gouvernement se partageait en deux lieutenances générales, qui se subdivisaient en plusieurs petits gouvernements, dont quelques-uns n'embrassaient qu'une ville ou même qu'une forteresse. L'une des lieutenances comprenait le comté et évêché de Nantes. L'autre, dite des huit évêchés, embrassait le reste du pays. Les deux lieutenants généraux avaient sous eux trois lieutenants de Roi : le premier pour le comté nantais; le second pour Quimper, Léon, Saint-Brieuc et Tréguier; le troisième pour Rennes, Saint-Malo, Dol et Vannes. Ces charges étaient héréditaires depuis 1693, mais la vénalité ne s'y mêlait pas moins.

L'administration judiciaire, civile et militaire, se composait du Parlement, de la cour des aides, des quatre siéges présidiaux dans les quatre sénéchaussées de Rennes, Vannes, Nantes et Quimper; de vingt-cinq autres juridictions, barres ou prévôtés royales : de deux mille trois cent vingt-six juridictions particulières (haute, moyenne et basse justice), appartenant aux seigneurs; de cinq consulats, d'une grande maîtrise des eaux et forêts, de huit maîtrises spéciales, de sept siéges d'amirauté, d'une intendance de marine, d'une chambre des comptes fixée à Nantes (son nom définit ses attributions), d'une intendance générale [1], ayant soixante-quatre

[1] Chargée de veiller à la perception des impôts, au commerce, aux grands chemins, aux édifices et travaux publics, aux communautés de villes, au tirage des milices, aux francs-fiefs. Mais toutes ces fonctions étaient fort réduites par le privilége qui laissait aux États l'administration des finances.

subdélégations, de plusieurs commissariats des classes et de marine, d'un bureau des finances, de deux hôtels des monnaies, de quarante-sept brigades de maréchaussée, de vingt à vingt-cinq capitaineries de gardes-côtes, de dix départements des ponts et chaussées, de soixante-huit postes aux chevaux, de quarante-cinq postes aux lettres, d'une académie d'agriculture, de commerce et des arts, etc.



Vue de Nantes.

La Noblesse bretonne, divisée en huit régiments, de dix compagnies chacun, ne reconnaissait, comme ailleurs, ni baillis ni sénéchaux, mais choisissait elle-même ses officiers, sauf les colonels, que nommait le Roi.

L'administration ecclésiastique comprenait les neuf évêchés, leurs neuf chapitres, dont les chanoines étaient conseillers-nés des prélats; mille trois cent soixante-quinze paroisses, deux cent cinquante-trois trèves ou succursales, en tout, mille six cent vingt-huit églises, dont quatre cent neuf seulement relevaient du Roi; sans compter trente-huit abbayes d'hommes et six de femmes, cent un couvents d'hommes et cent de femmes, vingt-cinq églises collégiales, quarante hôpitaux, sept Hôtels-Dieu, une commanderie de Malte (en Tréguier), une infinité de prieurés, de chapelles fériennes, d'établissements de bienfaisance; enfin, une université, composée des quatre facultés de théologie, médecine, arts et droit, d'où relevaient les colléges et les écoles.

Les officiers ecclésiastiques chargés des cures avaient d'abord été payés par les évêques; bientôt ils se firent des revenus séparés, et organisèrent le système des bénéfices. Mais la collation de ces bénéfices demeura dans la main des évêques, sauf les six mois apostoliques, pendant lesquels le Pape en disposait (Concile de Constance, 1414). Les cures n'étaient données qu'à des Bretons, et au concours.

La population de la Bretagne était, en 1789, suivant M. Necker, de deux millions deux cent soixante-seize mille âmes.



Vue de Quimper

La limite des langues française et bretonne, chose remarquable, était à cette époque la même à peu près qu'aujourd'hui. Le français n'a fait depuis que des trouées çà et là dans les villes, les bourgs et les ports. Les habitants des évêchés de Rennes, de Dol et de Saint-Malo parlaient tous français. Ceux de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon et de Tréguier parlaient presque tous breton; ceux de Saint-Brieuc, de Vannes, et même de Nantes (où est la colonie bretonne de Guérande), parlaient les deux langues.

Nous avons parlé de l'amirauté et des gardes-côtes. L'amiral « avait pouvoir sur tout ce qui regardait la marine. » Il donnait les commissions pour la course, et nul ne pouvait armer ni commander un navire « sans son attache. » Il pourvoyait aux offices des sept siéges d'amirauté de son ressort. Son insigne était une ancre posée en pal derrière l'écu de ses armes.—La

garde-côte ne s'était d'abord étendue qu'à une demi-lieue de la mer, mais depuis le duc d'Aiguillon, elle s'étendait à deux lieues. Chaque capitainerie comprenait plusieurs paroisses, dont les habitants étaient sujets au guet à tour de rôle, à deux revues par an, à l'exercice tous les mois, à la garde de certaines munitions, d'une épée, d'un fusil et autres armes. Les capitaines gardes-côtes étaient exempts de divers impôts de ville et du service des armées. Les simples gardes l'étaient eux-mêmes du logement des soldats et de l'étape, de la milice de terre, etc. Leur service obligé durait six ans, après lesquels ils jouissaient de quelques priviléges.

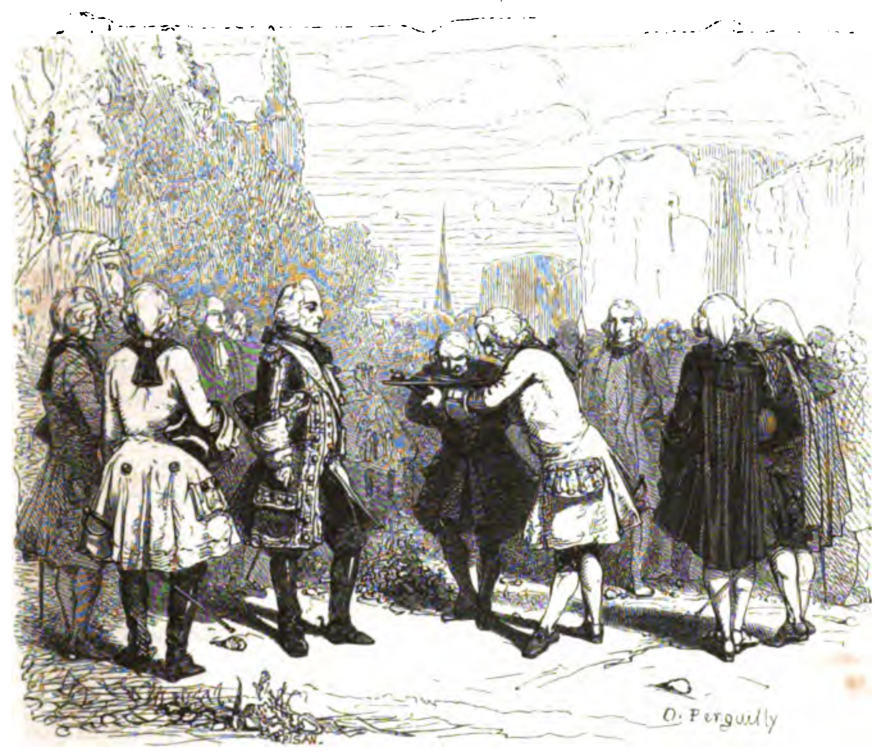
Nous avons cité encore l'académie bretonne d'agriculture, du commerce et des arts. Cette compagnie si utile, fondée par les États de 1757, fut la première qui s'établit en France, et servit de modèle à celles de Paris, de Rouen, du Mans, d'Angers, de Bourges, de Riom, d'Orléans, de Limoges, de Soissons, de Caen, etc. Son bureau général était à Rennes, et ses règlements et ses travaux pourraient édifier les sociétés les plus libérales du siècle présent. Écoles publiques et gratuites dans les principales villes; encouragements et récompenses aux cultivateurs, aux industriels et aux artistes; établissement des prairies artificielles; développement de la culture des pommes de terre, etc.; perfectionnement des plantations, des irrigations, des récoltes du chanvre et du lin, de l'élève et de la reproduction des bestiaux, des instruments et des moyens de labourage, des rapports des maîtres et des fermiers, etc.; rien n'était négligé par cette excellente association, engloutie dans la tempête républicaine et imparfaitement remplacée de nos jours.

Sans répéter ce que nous avons dit sur les États de Bretagne dans le chapitre de notre premier ouvrage, intitulé : *Féodalité.— Monarchie*, auquel nous renvoyons les lecteurs de *Bretagne et Vendée*, — nous rappellerons : 1° que l'Église avait dans les États, sur la Noblesse et le Tiers, et la Noblesse sur le Tiers, une préséance honorifique; 2° que les suffrages des Trois Ordres n'en étaient pas moins égaux; 3° que le vote définitif avait lieu par Ordres; 4° que l'unanimité des Trois Ordres était exigée dans certains cas; 5° que la majorité de deux Ordres suffisait dans quelques autres.

Les mesures votées de la sorte avaient encore deux épreuves à subir : 1° le contrôle de la Chambre des comptes; 2° l'enregistrement au greffe du Parlement. Ce Parlement se trouvait ainsi, grâce à sa permanence, le représentant de la nation dans l'intervalle des États.

On voit que nous n'avons pas abusé des mots en traitant la Bretagne de pays *constitutionnel*. L'acte d'Union n'était-il pas une véritable Charte, fixant les droits et les devoirs du Roi et de la Nation? Les États n'étaient-ils pas une Chambre des députés? Le Parlement ne formait-il pas comme

une Chambre des pairs? La différence est-elle si grande, — abstraction faite de l'abus des pouvoirs, — entre les préfets, les lieutenants généraux d'aujourd'hui, et ces gouverneurs ou commandants à qui nos villes remettaient en des plats d'argent leurs clefs, mais non pas leurs franchises?



Réception d'un Commandant.

On conviendra que si nous avons inventé quelque chose depuis ces institutions, c'est uniquement la manière de s'en servir. Il nous reste à montrer, toutefois, que nos aïeux ne s'en servaient pas trop mal.

Au temps du duc d'Aiguillon, le Tiers était représenté aux États par les maires-députés des quarante-trois principales villes de Bretagne; Rennes, Nantes, Vannes, Saint-Malo et Morlaix envoyaient seules deux députés. L'Ordre de l'Église se composait des neuf évêques [1], des députés des neuf

[1] Les évêques siégeaient en rochet, soutane et camail violets, et bonnet carré; les abbés en soutane et camail noirs, et bonnet carré; les députés des chapitres en soutane noire, manteau long et bonnet carré; les agrégés en habit noir, sans manteau. Les gentilshommes n'avaient que l'épée pour uniforme; les députés du Tiers se saisirent peu à peu de ce privilége de l'épée; les députés de Saint-Malo, de Nantes et de Brest l'obtinrent même pour le *bureau de ville assistant*; les députés du Tiers siégaient d'ailleurs en habit noir, petit manteau et cravate; leurs agrégés, sans manteau.

chapitres et de tous les abbés du pays, en somme au plus quarante personnes, à cause des nombreuses absences. L'Église et le Tiers réunis ne formaient donc guère que quatre-vingts à quatre-vingt-dix têtes, non compris les agrégés qui assistaient sans voix délibérative.

La Noblesse[1], au contraire, envoyait aux États jusqu'à sept ou huit cents députés, et quelquefois davantage; car pas un gentilhomme ne voulait manquer au devoir patriotique, depuis le grand seigneur empressé de déserter les fêtes de Versailles, jusqu'au paysan campagnard qui, comme Cincinnatus, quittait la charrue pour le gouvernement. L'arrivée de tous ces personnages au siége des États y attirait un commerce, un mouvement et un bruit extraordinaire. C'était un prodigieux coup d'œil que ce mélange d'épées d'or et d'épées de fer, d'habits de velours et de culottes de bure, de perruques poudrées et de chevelures nationales, de petits maîtres rompus au langage de la Cour et d'anciens barons parlant l'idiome des Celtes.

Le nombre imposant des Nobles, l'indépendance altière et l'incorruptible vertu de la plupart, leur eussent assuré une prépondérance continuelle dans les assemblées d'États, si cette prépondérance ne leur eût été disputée et souvent ravie par trois causes diverses : 1° l'usage qui faisait voter par Ordres et non par têtes, et prévaloir souvent deux Ordres contre un seul; 2° l'état de sujétion dans lequel la Monarchie retenait le Tiers et le Clergé, depuis que la nomination et le sort des évêques et des maires était à la discrétion du Roi et des ministres; 3° l'inexpérience de la majorité des Nobles, entraînés, les uns par la violence de leur caractère, les autres par les préjugés opiniâtres de la routine, presque tous par la chaleur de leur patriotisme et la morgue de leur naissance. Ajoutons à cela les divisions qui n'ont jamais cessé de régner dans notre Noblesse, comme dans celle de tous les États aristocratiques[2], depuis les premiers Tierns armoricains jusqu'aux derniers chefs de l'Ouest; — divisions fondées sur l'esprit de contradiction qui est le grand ressort des natures bretonnes, et sur le principe démocratique inhérent à toutes les institutions du pays. — Il arrivait très-souvent que la discussion, commencée aux États par les sarcasmes et les injures, se terminait en champ clos et l'épée à la main, par la mort ou le premier sang de l'un des adversaires.

On se figure qu'un des points les plus contestés entre la Noblesse et les commissaires du Roi était la fixation des cas où l'unanimité des Trois Ordres devenait nécessaire. Pour l'une et l'autre partie, c'était là une question de vie et de mort. Avec l'unanimité, la Noblesse restait toujours victorieuse. Avec la simple majorité, la Cour triomphait à coup sûr. Les gentilshommes affirmaient donc que le vote de toute espèce d'impôts exigeait

[1] Depuis 1736, il fallait cent ans « de gouvernement noble non contesté » pour siéger aux États. On voit donc combien la Noblesse de Bretagne était encore ancienne et nombreuse avant la Révolution.

[2] Témoin les Écossais et les Polonais se déchirant autour du chêne royal et sur les ruines de Varsovie.

l'unanimité. Ils s'appuyaient sur les anciennes ordonnances et les anciens usages des États[1], consacrés par un dernier règlement en 1687. Mais comme ce règlement parlait spécialement de dons et de gratifications, la Cour, avec le Tiers et le Clergé, soutenait qu'en fait de dons seulement l'unanimité était de rigueur, que la majorité suffisait pour les impôts ordinaires. Alors la Noblesse s'écriait qu'à l'entendre ainsi, il n'y avait pas un impôt en Bretagne qui ne fût un don, témoin le don gratuit, le premier de tous les impôts ordinaires. Et la querelle se continuait de la sorte,—jusqu'au jour où le commandant et les deux Ordres, prouvant le mouvement à la façon du philosophe antique, votaient les impôts malgré ou même sans la Noblesse, qui protestait en masse, envoyait ses remontrances au Roi, et en appelait à la prochaine assemblée.

En 1762, Louis XV vida cette querelle à l'exemple du lion, et sans souci de se contredire lui-même, en faisant enregistrer d'autorité un ordre aux États de voter, d'inscrire et d'exécuter la perception de tout impôt à la pluralité de deux Ordres contre un. La Noblesse réclama vivement, mais on sait ce que devenaient ses réclamations.

Les gentilshommes, toutefois, avaient trouvé un moyen de sauver leur influence, en se retranchant dans la Cour des comptes, et surtout dans le Parlement, auquel venaient aboutir en dernier ressort les questions agitées aux États. Au dix-huitième siècle, presque toutes les charges de la cour de Rennes étaient occupées par les membres de la plus pure et de la plus ancienne Noblesse, comme on pourra s'en convaincre par les listes citées plus bas. Là, les Bruc, les Caradeuc, les Charette, les Montreuil, les Kersalaun, les La Bourdonnaye, les Cornulier, etc., se retrouvaient tout armés en face de la Monarchie, et refusaient d'enregistrer, comme magistrats, les édits qu'on leur avait imposés, comme députés.

Ainsi que nos Chambres actuelles, les États se divisaient pour leurs travaux en commissions et en comités divers. Nous avons dit ailleurs[2] le lieu, le théâtre et le cérémonial de leurs réunions. Théâtre est le mot propre, car on nommait ainsi la salle des délibérations des Trois Ordres. Quand on «discourait aux États,» tout le monde devait être à sa place. Le Tiers opinait le premier, la Noblesse ensuite, enfin l'Église. Chaque président d'ordre énonçait l'avis de son Ordre, après quoi l'évêque, président de l'assemblée, proclamait l'avis unanime ou prépondérant. Après la clôture, un député de chaque Ordre portait au Roi le cahier de remontrances. C'est ce qui s'appelait la grande députation.

[1] Ces usages étaient tellement enracinés en Bretagne, que les députés bretons aux États-Généraux assemblés à Blois, reçurent l'injonction de ne rien consentir *sans l'avis uniforme des Trois Ordres*. En 1570, 71 et 72, la demande du racquit du domaine n'eut aucun effet pendant trois sessions, par le refus du Tiers d'y contribuer. En plusieurs circonstances, les rois et Louis XV lui-même avaient reconnu aux États ce droit de n'enregistrer les impôts qu'après le consentement des Trois Ordres.

[2] *Bretagne ancienne et moderne*, chapitre XVII. *Féodalité. — Monarchie.*

Chaque Ordre avait, outre le théâtre, sa chambre particulière, où ses membres délibéraient entre eux et recueillaient leurs suffrages respectifs. Le théâtre même servait de chambre à la Noblesse, qui n'eût pu trouver une autre salle assez grande pour la contenir. Cette particularité la rendait encore moins accessible aux suggestions et aux séductions des commissaires du Roi. Ceux-ci se dédommageaient amplement dans les chambres du Tiers et de l'Église. C'est là que la corruption travaillait en grand et en petit, à haute et à basse voix; qu'on prodiguait les promesses ou les menaces de la Cour aux évêques, aux abbés, aux chanoines, et surtout aux maires et aux échevins, éligibles et révocables à merci. Aussi, la première chose que faisait le commandant, quand il voyait naître une discussion de mauvais augure, c'était de faire demander les chambres par le Tiers et par le Clergé. Une fois *chambrés*, comme on disait, il était sûr de ces deux Ordres. La Noblesse ne le savait que trop, et elle s'opposait de toutes ses forces à cet abus du règlement. Plus d'une fois la demande des chambres, repoussée par les gentilshommes, amena dans l'assemblée de véritables émeutes et des suspensions interminables.

Le résultat le plus fatal de ces dissensions était d'exaspérer de jour en jour les Trois Ordres les uns contre les autres, et surtout le Tiers-État contre la Noblesse. Aux États de 1759-60, M. de Vay, gentilhomme nantais, dragon de patriotisme, s'oublia jusqu'à se jeter sur l'évêque de Saint-Brieuc, au moment où ce prélat signait un enregistrement illégal ordonné par la Cour: et pendant ce temps-là, un sieur Dessaulx mettait le poing sous le nez du duc de Rohan, qui se préparait à faire comme l'évêque de Saint-Brieuc. Nous avons signalé plus haut les scandaleux débats de monseigneur Desnos et de l'abbé de Saint-Aubin. Les hommes ont toujours été et seront toujours les mêmes. Il y avait dans les États de Bretagne des violences, des intrigues et des coalitions, tout comme dans nos chambres modernes.

Après avoir refusé aussi longtemps que possible à Louis XIV les énormes subsides réclamés par le duc de Chaulnes, les États les avaient accordés à la condition de les payer sous forme d'abonnement, c'est-à-dire en quelque sorte à forfait. Les Trois Ordres étaient devenus alors les fermiers de ces impôts, moyennant une somme convenue et fixe, qu'ils se chargeaient, à leurs risques et périls, de lever sur la province. Ils continuaient ainsi de faire leurs affaires en famille. Ils écartaient du pays les insatiables nuées des exacteurs. Ils opéraient une répartition aussi équitable et une perception aussi douce, que l'une eût été arbitraire et l'autre vexatoire de la part des agents étrangers. C'était là, certes, un chef-d'œuvre de politique. Mais bientôt les loups-cerviers de la finance persuadèrent à la Monarchie qu'elle était dupe; que la fixité de l'abonnement la privait des accroissements successifs de l'impôt; que le peuple était une éponge qu'il fallait pressurer au jour le jour; — et toutes ces belles doctrines qui devaient aboutir à la ban-

queroute de l'abbé Terray. Depuis lors, l'abonnement fut presque toujours refusé à la Bretagne, qui se vit souvent à la merci des collecteurs chargés de fournir aux débauches du Palais-Royal et du Parc-aux-Cerfs.

Cependant, les branches les plus importantes des finances revinrent, en 1734, aux mains de la Commission intermédiaire, formée de quatre-vingt-dix membres pris également dans les Trois Ordres, et distribuée par bureaux dans les neuf évêchés. Ces commissaires se chargeaient du rôle et du recouvrement des impositions, du casernement et des étapes, etc. Les premiers soupçons élevés contre le duc d'Aiguillon, au sujet des grands chemins, obligèrent celui-ci de céder encore aux Commissaires, en 1756, l'examen des plans et des projets, les ordres de dépense et les bordereaux de recettes.

En somme, les charges ordinaires et extraordinaires que les États de Bretagne étaient tenus d'acquitter étaient, outre le don gratuit qui se votait le plus souvent le jour de l'ouverture, les appointements du gouverneur, des officiers généraux de la province, d'une partie des officiers du Parlement, de ceux des États et de la maréchaussée (gendarmerie d'alors); les frais des députations et ceux de la tenue des États; la solde d'un régiment de dragons en temps de guerre; les intérêts des sommes dues par les États à titres de contrats de constitution; la dépense des étapes; celle des ponts, chaussées et grands chemins; les honoraires du trésorier (près de cent mille livres) et les intérêts de ses avances; les nombreux jetons d'argent qui se distribuaient à chaque assemblée; les dégâts de la salle, la construction du théâtre et des chambres, la musique, les aumôniers, les impressions, etc.; la solde des présidents (neuf mille livres pour celui de l'Église, autant pour celui de la Noblesse, et six mille livres pour celui du Tiers); diverses pensions secrètes ou publiques, aumônes, secours, indemnités aux Communes, au commerce, à l'agriculture, etc.; une rente de douze cents livres pour enfermer les mendiants pendant la session, etc.; —articles qui, tous réunis, dit l'abbé Manet, ne formaient pas un total annuel moindre de cinq millions quatre cent vingt-quatre mille soixante-onze livres, — toujours indépendamment du don gratuit et des revenus royaux additionnés ci-dessus.

Les deux principales ressources des États, pour faire face à tant de dépenses, étaient : 1° les produits de la ferme des *Devoirs* (petit et grand); 2° l'impôt qualifié d'emprunt, qui se levait sur les contribuables aux *Fouages*.

1° Le grand et le petit Devoir n'étaient autre chose que la taxe des boissons, — taxe fort légère pour les boissons d'usage personnel, nulle pour les communautés et maisons ecclésiastiques, mais très-lourde pour les cabaretiers et les marchands; de sorte qu'elle pesait particulièrement sur les étrangers et sur la populace. En 1773, la ferme générale des Devoirs s'éleva à quatre millions neuf cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze livres.

2° On donnait en Bretagne le nom de fouage (qui dérive de *foyer*), aux contributions par feux ou familles, établies, en 1277, sur les terres des roturiers seulement, parce qu'alors les gentilshommes faisaient la guerre à leurs frais. Les fouages, survivant injustement à cet usage, continuèrent de peser exclusivement sur les propriétés rurales non nobles (la Noblesse n'y était sujette que pour ses domaines congéables[1]); aussi les plaintes furent-elles générales et croissantes, et les États autorisèrent-ils un très-grand nombre de fouagistes, notamment en 1577, 1638, 1640 et 1693, à se racheter de cet impôt par une somme une fois payée. La répartition des fouages fut dès lors très-bizarre : il y avait des bourgs et des villages comptés pour beaucoup de feux — et d'autres pour quelques-uns, pour un seul, pour un demi-feu, pour un quart de feu, pour un douzième de feu. En 1789, il ne restait plus en Bretagne que trentre-trois mille vingt-quatre fouages non rachetés, dont, suivant Manet, quatre mille trois cent seize dans le diocèse de Saint-Malo, où ils produisaient, quelques années auparavant, 144,955 livres 5 sols 4 deniers.

Le duc d'Aiguillon lui-même, dans ses Mémoires, donne les plus grands éloges aux mesures prises par les Trois Ordres pour prévenir jusqu'au soupçon d'abus et de concussion dans le maniement des finances bretonnes. Le trésorier général, éligible et amovible, était nommé et révoqué par les États. L'avis d'un seul Ordre suffisait pour le destituer sans explication. Il devait être confirmé tous les quatre ans dans sa charge. Les receveurs particuliers relevaient de lui directement et exclusivement. Responsable de toute la recette aux Trois Ordres, il soumettait d'abord ses comptes à la Commission intermédiaire, qui les approuvait provisoirement ; puis aux États assemblés, qui faisaient vérifier chaque article par une Commission spéciale, et n'approuvaient qu'après la confrontation de tous les rapports ; puis enfin à la Chambre des comptes, qui revisait encore le tout sous les yeux de trois députés et du procureur syndic des États. A la suite de toutes ces épreuves seulement, le trésorier ou ses ayants cause, recevaient une décharge générale. Et si, même après quittance, un soupçon venait à s'élever, le Parlement était encore là pour faire le procès aux coupables et les condamner ou les absoudre, suivant leurs mérites.

L'origine du Parlement de Bretagne se perd dans les commencements de notre histoire. Sa première organisation date d'Alain Fergent. (Voir le règne de ce prince dans la *Bretagne ancienne et moderne*.)

Depuis cette époque jusqu'au mariage d'Anne de Bretagne, le Parlement ne cessa de se développer et de rendre les plus grands services au pays. Après l'Union à la couronne, Charles VIII érigea les Grands-Jours de Bretagne en 1495. Ces Grands-Jours furent abolis en 1553 par Henri II,

[1] Voir l'explication des domaines congéables au chap. *Féodalité*, de la *Bretagne ancienne et moderne*.

qui rétablit le Parlement breton sur de larges bases, tout en cherchant à l'affaiblir par l'introduction de magistrats étrangers[1].

Aux termes de son ordonnance, le Parlement se composait de deux Chambres, comprenant quatre présidents, trente-deux conseillers (moitié Bretons et moitié Français), un avocat et un procureur général, deux gref-

[1] Nous joindrons à ces documents parlementaires un titre fait pour intéresser un grand nombre de familles. C'est la *liste générale de Nos Seigneurs du Parlement de Bretagne, depuis son érection en 1554 jusqu'en 1754, — imprimée par ordre du Parlement, à Rennes, chez Guillaume François Vatar, à la Palme d'or.* (M.D.CCLIV.) Cette liste comprend: Messires les premiers Présidents et Présidents à mortier, messieurs les Présidents, Conseillers, gens du Roi: Avocats généraux, Procureurs généraux, Greffiers en chef, civil et criminel, et Greffiers en chef, garde-sacs. Nous l'avons fondue sans distinction de titres et par ordre alphabétique, nous bornant à supprimer le second nom des officiers qui en portaient deux, c'est-à-dire, inscrivant seulement *de Caradeuc* pour *de Caradeuc de La Chalotais*, etc.

Alesme (d'), Allain, Allaneau, Allixant, Amphairnel (d'), Amys, Aradon (d'), Argentré (d'), Argouges (d'), Artur, Audebert, Aulnette, Auroux, Auvril, Ayrault,

Baillet, Bailleul, Barillon, Barjot, Barrin, Beaucé (de), Beauclerc (de), Bec-de-Lièvre (de), Bégasson (de), Bélinaye (de la), Bernard, Berruyer (le), Bertaud, Berthou, Bertrand, Bervet (le), Berzian, Bidé, Bigot (le), Bigotière (de la), Bintinaye (de la), Bitault, Blain, Blanchard, Blavon (de), Bobril (du), Boderu (du), Boilesve, Bois (du), Boisadam (du), Boisbaudry (du), Boisgeslin (du), Boispeau (du), Boisyvon (du), Boju ou Bouju, Bonin, Bonnier, Bonvoisin, Borgne (le), Boschier, Boterel, Boucault, Boucher, Bouchet (du), Bouexic (du), Bouexière (de la), Bougars, Bouilly (du), Boulay (du). Bourdonnaye (de la), Bourgneuf (de), Boutin, Boux, Bragelogne (de), Braillon, Brandin, Brandon, Brecheu, Bregel, Brehand (de), Breugat (de), Breslay, Brilhac (de), Brossays, Brue (de), Bruslon, Budes, Burdelot, Busnel, Butault.

Cador, Cahideuc (de), Cailleteau, Calon, Cappel, Caradeuc (de), Carpentier, Casset, Cézy (de), Chaffault (du), Challot, Challonge (du), Chalopin, Champion, Chapelle (de la), Charette, Charlet, Charnacé (de), Charnières (de), Charpentier, Chat (le), Châteautro (de), Châtelier (du), Chauvel, Chertems (de), Chevalier (le), Chesne (du), Choart, Chohan, Chouet, Cillart, Clavier (le), Clausse, Clisson (de), Coetanscoure (de), Coetlogon (de), Colin, Colledo (du), Colobel, Conen, Conlac (de), Constantin, Corbiere (de la), Corbinaye (de la), Cormier, Cornulier (de), Corvaisier (le), Coscaer (du), Cosnier, Cotereau, Couespelle (de), Courriolle, Courtoys, Cousinot, Coutel, Couturier, Crespin, Croc (de).

Damboise. Damours, Dandigné, Danielo, Delbene, Denyau, Derbrée, Derval (de), Descartes, Deslandes, Desnos, Despinose, Dessefort, Divin (le), Dodieu, Dondel, Drac (du), Dreux, Drouet, Dubot, Duc (le), Duliepvre, Duval.

Emeret, Enjorrant, Ernothon (d'), Escu (de l'), Espronière (de l'), Eudo, Eveillard, Euzenou.

Fabrony, Fail (du), Faisant, Farcy (de), Faucon (de), Febvre (le), Ferré, Ferret, Ferrier (du), Ferron, Fescan (de), Feuvre (le), Feydeau, Filleul, Fleuriot, Fleury, Folnaye (de), Fontaine (de la), Forest (de la), Fortis, Foucault, Foucher (de), Foulé, Fouquet, Fourché, Fournier, France (de), Franchet, Francheville (de), Frere (le), Freslon, Fresnay (du), Fresne (du), Fumée.

Gabart, Gabriau, Gall (de le), Gallichon, Gallope, Garnier, Garrault, Gascher, Gaudin, Gaullay (du), Gaussault, Gautier, Gazet, Gedouin, Geflot, Geffroy, Gelin, Gibon, Girard, Girault, Glé, Godart, Godelin, Gedes, Godet, Goignet, Gonidec, Goureau, Goussault, Gouvello (le), Gouyon (de), Gouz (le), Gras (le), Grasmenil (du), Gravelle (de), Greal (de), Grée (de la), Grimaudet (de), Grignon, Gueguen, Guerin, Guerry, Guersans (de), Guesclin (du), Guette (de la), Guichard ou Guichardy, Guillard, Guillaubé, Guiny (du), Guyton.

Halgouet (du), Han (du), Hardaz (du), Harouis, Harpin, Hay, Hennequin, Henry, Herée (de), Heuzey, Hillerien (de), Hingant, Houlle (de la), Houssay (du), Huart, Hubert, Huby, Huchet, Hus, Hutteau, Hevin.

Jacobin (le), Jacquelot, Jaulnier, Jegou, Jeune (le), Imbault, Joly, Jorel, Jouhan, Jouneaux, Jourdan, Irland, Julienne.

Kercabin et Quercabin (de), Kergus (de), Kermarec (de), Kermeno et Quermeno (de), Kerroulas (de), Kerouartz (de), Kersauson (de), Kverlen (de), Kergarion (de).

Labriffe (de), Lallemant, Lambilly (de), Lancson (de), Lande (de la), Langan (de), Langle (de), Lanjamet (de), Lantivy (de), Larlan (de), Lasnier, Launay (de), Laurens, Lay (le), Lescouet (de), Lesrat (de), Levier (le), Lièvre (le), Lignieres (de), Limonnier (de), Lingier, Loaisel, Loisel, Long (le), Longueil (de), Lopriac (de), Loup (le), Louvel, Loz, Lucas, Luxembourg (de), Lyais, Lys (de).

Macé, Maistre (le), Malescot, Malon, Marbeuf (de), Marec, Marest, Margueris (de), Marin (de), Marinieres (de), Marniere (de), Marot, Marqueraye (de la), Martin, Martin (de Saint-), Martine (de), Mathieu, Maumillon, Meilleur (le), Melot, Menard, Meneust (le), Menguy, Merdy (du), Mesmin (Saint-), Mézangé (de), Mezouarn (de la), Mezuillac, Michau, Miniac (de), Moëlien (de), Mondin, Mondoré (de), Monneraye (de la), Monnier, Montalembert (de), Montbourcher

fiers, civil et criminel, six huissiers, un receveur et un payeur des gages, un receveur des amendes, un garde et un concierge. Une des Chambres siégeait à Rennes en août, septembre et octobre, et l'autre à Nantes en février, mars et avril. Toutes les deux jugeaient sans appel les procès criminels et civils du ressort de la Bretagne. Les évêques de Nantes et de Rennes y avaient séance, voix et opinion délibératives.

(de), Montdoulcet (de) Montescot (de), Montigny (de), Morant (de), Morellon, Motte d'Aubigné (de la), Moussaye (de la), Moyne (le).

Nepveu, Nicolai, Nicolas, Noblet, Noe (de la), Noir (le), Noüe (de la), Nully (de).

Ogier, Ogeron.

Pain, Parc (du), Parent, Pepin, Percevaulx, Pern (de Saint-), Peschart, Petau, Phelypeaux, Phyrus, Picquet, Pidoux, Pigeon (le), Piguelaye (de la), Pinart, Plessix (du), Plœuc (de), Poisson, Poix (de) Pont (du), Pontual, (de), Porcaro, Porec, Porte (de la), Potier, Poueze (de la), Poulpiquet (du), Poulpry (du), Poussepin, Poyet, Prestre (le) Prevost, Prioul, Provost, Picot.

Quelen (de), Quelo, Queraly (de), Querboubel (de), Querguezec (de), Quermenguy (de).

Racinoux (de), Raoul, Rasseteau, Ravenel (de), Rays (de), Reffuge (de), Regnault, Regnier, Regnouard (de), Repichon, Reste (du), Riviere (de la), Robien (de), Robin, Robinaye (de la), Roche (de la), Roche-Mace (de la), Rocquel, Rogier, Romelin (de), Roscouet (du), Rosily (de), Rosmadec (de), Rosnyvinen (de), Roux (le), Rouxeau, Roy (le), Ruellan (de).

Saguier, Saliou, Saluden (de), Sanguin, Sarant (de), Sauldraye (de la), Saulnier, Savonniere (de), Senechal (le) Seran (de), Serazin (le), Servon (de), Sevigné (de), Sevin, Sauveur.

Talhouet (de), Tanouarn (de), Tavernier (le), Testu, Thevin, Thierry, Thou (de), Thurin, Tituau, Tonelier, (le), Toublanc, Touche (de la), Tregueneau, Tremereuc (de), Tremigon (de), Trevegat (de), Trevelec (de), Trimollerie (de la), Trogoff (de), Trouillet, Turcan, Turpin.

Vaillant (le), Vallée (de la), Vassenr (le), Vauloué (de), Vayer (le), Verdier (du), Vetus, Viart, Vicomte (le), Viette, Villeoutris (de la), Visdelou (de).

L'exemplaire de cette liste, que nous avons sous les yeux, vient de M. Picquet du Boisguy, greffier en chef du Parlement La Chalotais. Nous y trouvons ajoutés à la main les noms et les dates suivantes :

PREMIER PRÉSIDENT, 1777 : du Merdy de Catuélan.—PRÉSIDENTS A MORTIER, 1756 : Le Prestre de Chateaugiron ; de Farcy de Cuillié. — 1775 : Raynault de La Houssaye ; de Marnière de Guer ; de Cornulier. — 1776 : Talhouet de Boishorom. — 1756 : Boislève de Chambalon ; de Kerouartz ; Saliou de Chefdubois. — 1778 : Colin de La Biochais. CONSEILLERS, 1755 : de La Foret d'Armaillé ; Ferron du Quengo : Caradeuc de Vern ; Pelaye de Coniac ; Boux du Bourgon ; de Moellien. — 1756 : Trouillet : de Kergariou ; du Bouëxic de Pinieux ; de La Bourdonnaye de Liré. — 1757 : Piccot de Peccadeuc. — 1758 : Le Loup de La Biliais ; Le Gouvello de La Sauvagère. — 1759 : Dupont ; de Plœuc ; Mesnard de Toucheprés. — 1760 : de Marnière de Guer ; Duchesne-Ferron ; Devay. — 1761 : Bourdonnaye. — 1762 : de Montluc. — 1763 : du Bourgblanc ; Charette de La Colinière ; Bonin de La Villebouquais. — 1764 : Morel de La Motte. — 1770 : La Tullaye de Vavesme. — 1771 : Devay de La Fleuviais. — 1770 : Jacquelot du Boisrouvray. — 1771 : Kermarec de Trauvant. — 1775 : Guerry ; Euzenou de Kersalaün ; Farcy de Pontfarcy ; Dubois-Tuillé ; Rouxeau des Fontettes ; Farcy de Saint-Laurent ; de Beaucourt ; Le Nepveu ; Fournier de Trelo ; de Rosnivinen ; de La Fresnais ; de Comble. — 1776 : Caradeuc ; du Matz ; de Ruays. — 1777 : du Verdier de Genouillac ; de la Touche Limousinière ; de Talhouet Brignac ; de Ravenel du Boistilleul ; Le Gonidec de Tressan ; de Kerguz de Troffagan. — 1778 : Le Gouvello du Kerimat ; du Boispéan. — 1779 : de Chateaubriand de Combourg ; de la Bintinaie ; de Kergoulaher ; de Lesguern de Kerveatc'hou. — AVOCATS GÉNÉRAUX, 1775 : du Bourgblanc de Kermanac. — 1779 : Loz de Beaucours. — PROCUREURS GÉNÉRAUX, 1764 : Anne Jacques Raoul de Caradeuc, fils de La Chalotais. GREFFIERS EN CHEF, Picquet du Boisguy. — 1770 : Louvel de La Maisonneuve. — 1756 : Hévin. — 1758 : Sauveur. — 1764 : Vatar de La Mabilais.

Voici encore d'autres noms, recueillis sur les notes qu'a bien voulu nous communiquer M. Ducret de Villeneuve : De Breilhoussay, du Boisrouvré, de La Prégenterie, de La Bertière, de La Marche, de Virel, de La Briffe, de Champeaux.

N. B. Enfin, pour les noms qui manqueraient à ces listes, nous renvoyons à notre récit précédent, où ils se trouveraient épars, notamment depuis l'année 1760 jusqu'à l'année 1770

Depuis ce moment jusqu'à l'affaire La Chalotais, le Parlement subit les modifications ou plutôt les agrandissements qui suivent.

En 1557, Henri II le transporta à Nantes, et créa une Chambre des enquêtes, avec quatre présidents et sept conseillers, mi-partie Français et Bretons.

En 1560, Charles IX enleva le Parlement à Nantes et le rendit sédentaire à Rennes, d'où il ne sortit plus.

En 1577, Henri III joignit à la Grand'Chambre et à la Chambre des enquêtes une Chambre de Tournelle, avec deux nouveaux présidents, douze conseillers, un greffier; et en 1581, le même prince érigea une Chambre des requêtes, avec deux présidents et huit conseillers, un greffier, etc.

En 1600, après les troubles de la Ligue (pendant lesquels on avait vu deux Parlements en Bretagne, celui du Roi et celui du duc de Mercœur, se battre à coups d'arrêts), Henri IV porta de trois mois à six mois chaque session de la cour de Rennes.

En 1684, Louis XIV déclara originaires de Bretagne les familles de magistrats y domiciliées depuis quarante ans, et non originaires les familles domiciliées depuis le même temps hors de Bretagne. Le même prince créa, en 1700, plusieurs charges de greffiers en chef au Parlement; et, en 1504, deux charges de présidents à mortier, six de présidents et huit de conseillers (toujours mi-partie originaires et non originaires). Il réunit en même temps à la cour de Rennes la Chambre des eaux et forêts. En 1706, il attribua à la Grand'Chambre du Parlement tous les procès relatifs aux grands et petits Devoirs de Bretagne. En 1514, il déclara que les charges d'avocats généraux pouvaient être gérées indifféremment par des Bretons et par d'autres.

En 1724, Louis XV réunit les deux semestres du Parlement en une seule cour de Parlement ordinaire, avec une Grand'Chambre, une Chambre de Tournelle, deux Chambres des enquêtes, deux Chambres des requêtes et une Chambre de vacations. (Les deux Chambres des requêtes furent, cette même année, fondues en une seule.)

En 1726, Louis XV attribua à la Grand' Chambre les appellations des sentences consulaires, et en 1729, les instances concernant l'usurpation des titres de noblesse.

Quelques extraits du règlement de 1732 donneront une idée du lien étroit qui rattachait la politique à la justice dans le rôle du Parlement.

« Seront portées directement en notredit Parlement les appellations des jugements rendus en matière des Devoirs de la province de Bretagne : Impôts et Billots, Traites, Ports et Havres, Fouages, Tabac, et généralement sur tout ce qui concerne nos Droits, ceux de nos fermes et de nos

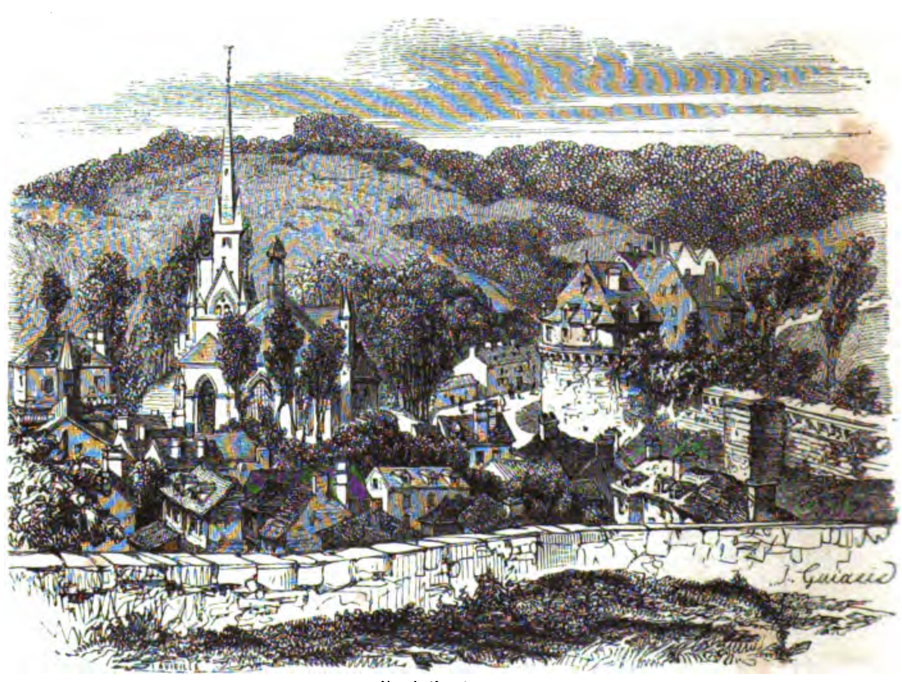
domaines ; levées des deniers ordinaires et extraordinaires, contraventions aux baux des États, etc.

« Connaîtra, en outre, ladite Cour... des affaires qui concernent le fond des priviléges par Nous accordés aux Villes, Paroisses et Communautés de notre province de Bretagne ; des règlements au sujet des Assemblées desdites Villes, Communautés et Paroisses. »

Enfin, le Parlement était juge suprême des titres de noblesse donnant droit de siéger aux États, même pour les gentilshommes non originaires de Bretagne.

Tels étaient les restes de la vieille Constitution bretonne avant la Révolution de 1789. Joignez à cela l'organisation des Communes de villes et des Communes rurales, des Chapitres, des Paroisses, des Milices bourgeoises[1], organisation qui, malgré la confiscation ou l'altération du principe électif, offrait encore une si grande indépendance nationale ; — et vous pourrez vous représenter une dernière fois l'édifice qui allait s'écrouler avec l'ancienne Monarchie française.

[1] Voir le premier chapitre de cet ouvrage, et les chapitres *Féodalité*. — *Monarchie* (VII et XVIII) de la *Bretagne ancienne et moderne*.



Vue de Fougères.



Chateau de Vitré.

CHAPITRE CINQUIÈME.

RÈGNE DE LOUIS XVI : — Son portrait. — La Bretagne respire. — Rappel du Parlement. — Réparations. — Impossibilité de sauver l'ancienne Monarchie. — Symptômes révolutionnaires. — Guerre d'Amérique. — Du Couëdic. — Lafayette aux États. — Famine. — Nouvelles rigueurs du pouvoir. — M. de Thiard et le Parlement. — 1788 : la Révolution commence en Bretagne. — Troubles de Rennes et de Quimper. — Députation au Roi. — Renvoi et rappel du Parlement. — LES DERNIERS ÉTATS DE BRETAGNE. — Lutte de la Noblesse et du Tiers. — Collisions. — Émeutes. — AFFAIRE DES CORDELIERS. — Omnes à Nantes. — Pacte d'union. — Explosion générale. — CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.



Omnes-Omnibus à Nantes.

IL était temps que la petite vérole vînt emporter Louis XV. Si ce prince avait vécu encore un an, il aurait vu éclater la Révolution française. Les réformes de Louis XVI retardèrent l'explosion de quinze années ; et ce premier roi constitutionnel eût peut-être sauvé la Monarchie, sans les incurables maux légués par son prédécesseur. L'édifice était tellement caduc, que la main qui voulut le restaurer ne fit qu'en aggraver la chute. Il

est vrai que cette main, douée de la douceur qui répare, manqua de la fermeté qui consolide. Mais gardons-nous de reprocher à Louis XVI ses défauts et ses malheurs ; ils ne furent pas moins féconds que ses qualités et ses succès, et c'est notre génération qui en recueille les fruits. Comme la Religion, la Politique a ses martyrs, la Monarchie constitutionnelle devait donc avoir le sien. Cet excellent symbole n'eût peut-être jamais fleuri sur le sol de France, sans la pure rosée du sang de Capet, et sans l'horrible fumier de 1793. L'invasion de la République a inauguré l'ère libérale, comme l'invasion des Barbares avait signalé l'ère chrétienne.

Arrivé au trône à la fleur de l'âge, Louis XVI avait autant de vertus que son aïeul avait eu de vices. Il était simple et austère, laborieux et instruit, plein de bonne foi et de bonne volonté. Il aimait sincèrement et profondément la France et les Français. S'il eût joint à cela la dignité extérieure et la décision de caractère, c'eût été un roi parfait, en même temps un homme accompli. Toutefois, sa correspondance, récemment complétée par M. Feuillet, et qui sera bientôt publiée, apprendra à ses amis comme à ses ennemis (mais ce prince a-t-il encore des ennemis ?) qu'il eut au commencement de son règne beaucoup plus d'idées et de résolution qu'on ne l'a cru. Le vertige ne le prit qu'au milieu de l'orage, lorsqu'il vit ses projets déjoués et ses intentions méconnues. Alors le pilote de l'État perdit de vue son étoile et laissa chanceler le gouvernail. Flottant entre les impressions de son cœur et celles de sa tête, entre la philosophie et la dévotion, entre le passé et l'avenir, il subit jusqu'à la fin ce cruel martyre de sentir et de vouloir le bien, sans pouvoir l'exécuter !

Le premier acte de Louis XVI fut une rupture éclatante avec les scandales du dernier règne. Il chassa la Dubarry, purifia la cour, congédia d'Aiguillon, Maupeou, Terray, et appela aux affaires Miromesnil, Sartine, Vergennes et Turgot : Turgot qui avait le cœur de l'Hôpital et la tête de Bacon. Malheureusement le jeune Roi trahit déjà sa faiblesse en nommant Maurepas premier ministre, et en laissant Choiseul dans la disgrâce.

La Bretagne respira comme la France, et salua Louis XVI avec amour. Le bon duc de Penthièvre, revenu enfin dans son gouvernement, représenta dignement la nouvelle Royauté aux États de 1774. Il y répéta son mot favori : — Je ne veux point d'honneurs, je ne veux que vos cœurs. — Il sont à vous ! repartit l'évêque de Rennes au milieu des bravos. Imitant leur vénérable président, ces États se bornèrent à soulager les maux de la province.

Bientôt les Parlements furent rappelés de l'exil, et la Bretagne revit enfin ses magistrats dispersés depuis dix ans. La Chalotais et ses compagnons rentrèrent en triomphe à Rennes. L'illustre procureur général reçut du Roi des lettres de marquis. M. Hévin reprit ses fonctions de maire.

Toutes les victimes du duc d'Aiguillon furent plus ou moins vengées[1].

En même temps, Louis XVI confiait l'évêché de Nantes à un saint, M. Fretat de Sarra. Intronisé malgré lui, cet homme de Dieu se voua tout entier aux pauvres et aux malades. Un jour qu'une famille l'invoquait, il s'aperçoit que son revenu est épuisé, que son argenterie et ses bijoux ont été vendus... Il allait donner sa croix d'or, suprême insigne, lorsqu'il avise les deux glaces de son salon : « A quoi servent ces glaces? » dit-il à son vicaire général ; et sans attendre la réponse, il les vend au profit de la malheureuse famille. Un autre jour, il se présente en habit court chez la duchesse de Rohan à Blain : « Excusez-moi, madame, dit-il naïvement; j'aurais bien voulu venir en soutane, mais je n'en ai qu'une, et elle est déchirée. » On disait, en le voyant quêter : « Il faudra bientôt faire pour lui ce qu'il fait pour les autres. »

Cependant de graves symptômes annonçaient chaque jour que Louis XVI avait entrepris l'impossible. Ce n'était plus le Parlement ni la Noblesse qui menaçaient la Monarchie; tous trois, au contraire, allaient s'unir contre leur ennemi commun, le Tiers-État. Fortifié par sa longue connivence avec le pouvoir, ce grand corps ne pouvait rester dans l'état de sujétion royale où l'avait placé le duc d'Aiguillon, ni abjurer les rivalités ardentes allumées par celui-ci entre nos Trois Ordres.

Le commandant de Nantes étant absent pour le *Te Deum* chanté à l'occasion du sacre de Louis XVI, M. de La Ville, maire et colonel de la milice bourgeoise, prit place dans le banc du Gouvernement. La sénéchaussée voulut l'en exclure, et une émeute faillit éclater en pleine cathédrale. Le maire tint bon. La Commune lui donna gain de cause contre le sénéchal, et l'affaire, grossie de pamphlets et de mémoires, alla jusqu'au Parlement, qui la laissa tomber (1776).

Alors eut lieu la brillante guerre d'Amérique, où la noblesse de France jeta son dernier feu, où Lafayette et tant de capitaines s'immortalisèrent, et d'où les conquérants de l'indépendance américaine rapportèrent la contagion de la liberté.

L'année 1777 vit passer en Bretagne trois grands personnages : le comte d'Artois (Charles X), qui fut émerveillé de la beauté des Nantaises ; Joseph II, empereur d'Allemagne, frère de Marie-Antoinette, et le jeune Poniatowsky, futur lieutenant de Napoléon. Qui eût alors prédit les destinées de ces princes?

[1] Pour que rien ne manquât à la délicatesse de cette réparation envers MM. de La Chalotais, le Roi déclara dans ses lettres patentes : « Que s'il avait paru jusque-là différer de comprendre MM. les Procureurs généraux dans les grâces répandues sur les illustres magistrats, victimes de la calomnie et objets de la persécution, ce n'était pas qu'il désirât se convaincre davantage de leur innocence et de leurs sentiments de respect. (*Registres du Parlement* — *Histoire de Rennes*, etc.)

L'enthousiasme pour La Chalotais était si vif en ce moment, que son portrait fut inauguré à Machecoul dans une fête publique, où l'on vit, dit une relation, des vieillards de quatre-vingts ans quitter leurs béquilles pour danser autour du feu de joie.

Au milieu de cette fièvre libérale, on juge si les Communautés relevaient la tête. — Sire, écrivait la Commune de Nantes au Roi, le 25 avril 1778, vous avez déclaré que vous vouliez régner par l'observation des règles. C'est cette promesse royale qui nous donne l'assurance d'adresser à vos ministres nos très-humbles représentations contre une atteinte portée à notre constitution municipale. Un ordre expédié le 17 avril dernier renverse, dans l'objet le plus essentiel, la *liberté des élections*, dont une possession de près de quatre siècles avait fait un *droit national*. En conservant sur la liste des éligibles, pour la place de procureur-syndic, l'officier qui a fini son exercice, cet ordre contredit les lois les plus solennelles, et *attaque le droit sacré de la propriété*, etc.

Enfin, l'ingénieur Ogée, qui venait de terminer son grand *Dictionnaire de Bretagne*, réimprimé aujourd'hui par de savants commentateurs, le dédiait, non point aux États, comme il eût fait quelques années plus tôt, mais à la *Nation bretonne*. Ce mot dit où en étaient les choses.

Mais quelle canonnade retentit entre Brest et Portsmouth?

C'est l'immortel combat de la frégate anglaise la *Quebec*, commandée par le capitaine Farmer, et de la frégate française la *Surveillante*, commandée par le capitaine du Couëdic. Qui oserait écrire l'histoire de la Bretagne sans raconter ce prodige de l'héroïsme breton?

Charles-Louis du Couëdic de Kergoäler, dont nous avons déjà vu l'illustre nom dans nos annales, était né le 17 juillet 1740 dans le château de Kerguelenen, commune de Pouldregat (Finistère), où sa mère fit ses couches pendant une courte absence de Quimperlé. Aussi cette ville réclame-t-elle l'honneur d'être la vraie patrie de du Couëdic. Ayant perdu à six ans son père, capitaine de la noblesse quimperoise, il fut élevé dans le château de Lezardeau, à la rude manière de Du Guesclin. Par exemple, il passa tout un hiver sans habit, après avoir laissé les lambeaux du sien aux branches d'un arbre. Mais il se réchauffait en luttant avec les paysans de son âge, et quelquefois même avec les hommes, dans les pardons et les foires des paroisses voisines. L'éducation de son corps ainsi faite, il alla faire l'éducation de son esprit au collége de Quimper, d'où il sortit à seize ans pour entrer dans la marine royale. Il se fit successivement remarquer sur tous les vaisseaux qu'il monta, fut six mois prisonnier en Angleterre, échappa par miracle aux naufrages, et reçut la croix de Saint Louis avec le commandement de la frégate la *Surveillante*. Elle sera, dit-il, mon tom-

beau ou mon char de triomphe. — Voici comment elle fut l'un et l'autre.

Après quelques brillants débuts, le 4 octobre 1779, *la Surveillante* et son capitaine furent expédiés de Brest en croisière à la hauteur de l'île d'Ouessent, avec le cutter *l'Expédition*, conduit par M. de Roquefeuil; tous deux étaient chargés, par le comte Du Chaffault, commandant l'escadre franco-espagnole, d'observer une division anglaise prête à quitter Porstmouth.

Le même jour et presque à la même heure sortirent de Porstmouth la frégate *le Quebec*, sous les ordres du capitaine Farmer, et le cutter *le Rambler*, sous les ordres du lieutenant Georges. Pour compléter la coïncidence, les deux frégates et les deux cutters portaient le même nombre de canons et de matelots.

Le surlendemain, à la pointe du jour, les quatre navires se reconnurent en pleine mer. Du Couëdic arbore aussitôt le pavillon de France, Farmer déploie le drapeau d'Angleterre: chacun tire le canon de défi, et le feu commence de part et d'autre [1].

Se rapprochant, à mesure que la lutte devenait plus acharnée, les deux vaisseaux finissent par se trouver presque bord à bord. Au bout d'une heure et demie, les trois mâts de *la Surveillante* tombent à la fois, et ceux du *Quebec* les suivent de quelques minutes. Voilà les deux frégates rases comme deux pontons et dans l'impossibilité de manœuvrer.

Le duel héroïque n'en continue pas moins. Un grand désordre affaiblit l'artillerie du *Quebec*, mais le capitaine de *la Surveillante* a reçu deux balles, dont l'une au sommet du crâne. Ces graves blessures ne l'empêchent pas d'ordonner l'abordage.

— Allons, mes amis, crie-t-il à trois neveux qui se battent à ses côtés, c'est aux Du Couëdic de donner l'exemple !

Au même instant, une troisième balle lui traverse le corps et va se loger dans les reins. La plupart de ses officiers étaient blessés ou morts. Son lieutenant, le chevalier de La Bintinaye, à peine âgé de vingt-deux ans, avait eu le bras droit emporté d'un coup de canon. M. Penquer, officier auxiliaire, avait péri en criant : Vive le Roi ! MM. de Lostanges et Vautier étaient blessés très-grièvement. Du Couëdic lui-même versait à flots son sang par ses trois blessures. N'importe, il sera plus fort que la douleur. Il s'appuie aux débris d'un mât, et le porte-voix d'une main, l'épée de l'autre, il commande encore à haute voix.

[1] Mellinet cite un épisode de ce combat, qui recommande à la postérité le nom de Lemanq, second pilote de *la Surveillante*. Le pavillon dont le soin lui était confié fut coupé par un boulet de canon et tomba à l'eau : un cri de joie s'éleva aussitôt de la frégate ennemie. Lemanq l'entendit, quand déjà, ayant saisi un autre pavillon, il était monté aux haubans d'artimon, en l'agitant aux yeux des Anglais, surpris d'une telle audace. Il resta ainsi, bravant les boulets, les balles et la mitraille, jusqu'à ce qu'on eût rehissé le pavillon de poupe. L'intrépidité est souvent heureuse : ce brave descendit sain et sauf du poste périlleux qu'il s'était imposé. Voilà les hommes que Du Couëdic avait lui-même choisis parmi nos Bretons pour former l'équipage de *la Surveillante*.

Déjà le beaupré de *la Surveillante* est engagé dans les manœuvres ennemies; les pistolets à la ceinture, le poignard aux dents, la hache au poing, tous les Bretons vont s'élancer à l'abordage... Mais des tourbillons de flamme et de fumée les arrêtent... C'est *le Quebec* qui brûle!

Alors vous eussiez vu s'opérer une révolution sublime : plus de victoire ni de défaite, plus d'ennemis ni de combat. Des frères secourus par des frères : voilà tout!

— Cessez le feu! a crié Du Couëdic, et tous les canots à la mer!

Mais ces embarcations, criblées de coups, font eau de toutes parts; l'incendie va consumer les deux navires! Les canons du *Quebec*, partant d'eux-mêmes, continuent de mitrailler *la Surveillante*, et le beaupré de celle-ci a déjà pris feu dans l'abordage. En même temps sa flottaison, traversée par les boulets, laisse entrer les flots dans la cale. Brûler et sombrer à la fois! Ce double péril arrache un cri aux plus braves. Mais vainqueur de la souffrance, Du Couëdic triomphe aussi du désespoir. Ses matelots, rassurés par son exemple, dégagent enfin *la Surveillante* et l'éloignent du vaisseau enflammé.

Le Quebec offrit alors un horrible spectacle : pris entre le feu et l'eau, tous ses hommes réclamaient à grands cris un secours impossible : Du Couëdic n'avait pas la moindre yole à leur envoyer. Il fit sauver, cependant, par les deux cutters qui avaient renoncé au combat, quarante-trois Anglais, qui l'aidèrent à leur tour à sauver *la Surveillante*.

Quant au capitaine Farmer, appelé en vain par son rival, il fit ce que Du Couëdic eût fait à sa place : il jura de quitter son navire le dernier, et à cinq heures du soir, il s'ensevelit dans l'explosion du *Quebec*. Cette explosion retentit jusqu'à vingt lieues, remplit le ciel de flamme et de fumée, et couvrit *la Surveillante* de débris volcaniques.

Au milieu du silence qui couvrit cette catastrophe, Du Couëdic, ranimant sa voix éteinte, annonça aux ennemis recueillis à son bord qu'ils n'étaient point ses prisonniers, mais ses hôtes... Et *la Surveillante* fut le théâtre d'une scène dont le souvenir devrait éteindre à jamais toute guerre entre les nations. Anglais et Français, blessés et mourants, s'embrassaient avec effusion de larmes, se jurant, sur les cadavres de leurs morts, une éternelle fraternité.

Le surlendemain, *la Surveillante* opérait son entrée triomphale à Brest, saluée par les canons et les équipages des cent vaisseaux espagnols et français. Du Couëdic mourant fut porté à terre sur un brancard d'honneur, escorté de ses frères d'armes et des lieutenants généraux des deux flottes.

— Quelles douleurs et quelles blessures, disait-il, ne seraient pas guéries par tant de gloire?

Tous les officiers du régiment d'Austrasie vinrent le complimenter en corps. Quimperlé, sa patrie, le déclara « le héros de la Bretagne. » Saint-

Mâlo lui envoya « la palme du courage. » Louis XVI joignit à ses félicitations les épaulettes de capitaine de vaisseau.



Capitaine de vaisseau en 1779.

Du Couëdic reportait modestement tous ces honneurs à ses officiers et à ses soldats, à MM de Lostanges, Penquer, de La Bintinaye, Dufrexeau, Moncousu, Vautier, etc., et ne profitait de son crédit que pour recommander au Roi les familles de ceux qui l'avaient précédé au tombeau. Entouré, sur son lit de souffrance, de veuves et d'orphelins suppliants :

— Qui aurait jamais cru, disait-il en souriant devant la mort, que Du Couëdic, sixième cadet de Bretagne, serait un jour un homme à protection?

Ce fut ainsi qu'il expira le 7 janvier 1780, trois mois après son glorieux combat, n'ayant pas encore quarante ans.

Les États de Bretagne de 1780 et de 1782 enregistrèrent la gloire de Du Couëdic, et placèrent son portrait dans la salle de leurs délibérations; un graveur anglais envoya ce même portrait à la veuve du vainqueur de Farmer, avec une lettre qui honorait également l'artiste et la femme.

Louis XVI, qui avait rempli le vœu du héros breton en donnant à ses captifs l'hospitalité de la France, Louis XVI déclara les enfants de Du Couëdic (un fils et deux filles) *enfants de l'État*. La veuve et la famille du capitaine Farmer reçurent les mêmes honneurs de la Grande-Bretagne [1]. Enfin, un tombeau de marbre noir, surmonté d'une pyramide, fut élevé à Du Couëdic par ordre du Roi, dans l'église de Saint-Louis à Brest.

Détruit par les Vandales de 1793, à cause de l'écusson qu'il portait [2], ce monument a été relevé par Napoléon en 1805. Moins féroce, d'ailleurs, que ses instruments, la République avait conservé aux Du Couëdic leur pensions nationales, qui n'ont été supprimées qu'en 1832... Voilà de ces économies qui ruinent leurs auteurs.

Le combat de *la Surveillante* fut immortalisé sous toutes les formes par la littérature, la poésie et les arts. Louis XVI en fit faire trois tableaux, dont un pour madame Du Couëdic. Ce tableau, qui est encore le trésor de la famille, en fut un jour le palladium. C'était à Nantes en pleine Terreur. Une maison avait été signalée à l'*armée de Marat* comme un repaire d'aristocrates. Une bande de sans-culottes en force les portes et s'élance jusque dans la salle où se trouvait une femme sans défense. Les furieux allaient mettre la main sur elle, lorsqu'elle leur montre le tableau de *la Surveillante* suspendu à la muraille :

— Voilà comment Du Couëdic servait la patrie, leur dit-elle avec force. Ne savez-vous donc l'imiter qu'en arrêtant sa veuve ?

Ces mots firent tomber à genoux les républicains, qui se retirèrent avec des larmes dans les yeux.

L'unanimité des opinions devant la gloire de nos armes ne se retrouvait malheureusement point dans les questions politiques. A la division de nos Trois Ordres se joignait la division des pouvoirs faits pour les concilier. Une grande querelle éclate eu 1779 entre la Commune de Nantes et la cour des Comptes au sujet des élections municipales. La cour réprimande la ville. La ville en réfère au Roi. Le Roi lui donne raison et menace la cour de l'exil; celle-ci proteste en *très-humbles remontrances* à Sa Majesté. —

[1] Le fils de Du Couëdic a servi la France sous la Monarchie et sous l'Empire. Ses deux petits-fils la servent encore dans la marine militaire. L'un et l'autre ont rappelé le courage de leur aïeul en gagnant sur le champ de bataille leurs épaulettes et la croix d'honneur. Gloire oblige aujourd'hui comme autrefois Noblesse.

[2] Croira-t-on que cette niaiserie barbare vient d'être renouvelée, en plein dix-neuvième siècle, par des gens qui ont arraché les armes de La Tour d'Auvergne du piédestal de sa statue; comme si la Noblesse n'appartenait pas à l'histoire; comme si un écusson pouvait ressusciter un privilége; comme si la plus belle gloire du premier grenadier de la République n'était pas d'avoir été gentilhomme!

Pauvre Majesté, dont chacun déchirait le manteau, sous le prétexte et la forme du respect!

L'année suivante, nouveaux débats et nouvelle confusion. La levée des octrois de Nantes avait été augmentée par ordonnance de Necker, successeur de Turgot. Il fallait bien que cette ville soldât l'appui de la Royauté. Les États de Bretagne protestent au nom des franchises du pays :

— Les octrois, disent-ils, sont affaire nationale et relèvent des Trois Ordres.

— Les octrois, répond le ministre, sont affaire municipale, et relèvent de Sa Majesté.

Le ministre avait rigoureusement tort. Mais Nantes se soumit à la dette de reconnaissance. S'unissant alors aux États, le Parlement défend à la cité d'exécuter l'ordonnance royale. Et voilà trois pouvoirs aux prises en même temps. La municipalité cède à la cour de Rennes et suspend la levée des octrois, jusqu'à l'enregistrement de l'ordonnance par la cour des Comptes. Or, la cour des Comptes, d'accord avec le Parlement et les États, refuse net l'enregistrement. Ainsi, par l'imprudence de son ministre et par sa propre longanimité, Louis XVI est acculé aux coups d'État. Le 20 août, le lieutenant général comte de Goyon se présente militairement à la cour de Comptes[1]. Cette cour souveraine, envahie par un soldat du Roi, était justement présidée par M. de Becdelièvre, dont les aïeux avaient plus de trois cents ans de services continus dans les premiers emplois de la magistrature, de l'Église et de l'armée bretonnes.

— Monsieur, demande le magistrat au commandant, où sont vos lettres de créance?

— Les voici. Et le comte de Goyon remet l'ordre royal d'enregistrement.

— Il faut que la cour délibère, reprend M. de Becdelièvre, et elle ne peut le faire en votre présence.

— Ma consigne est d'être présent, et un soldat ne connaît que sa consigne. J'ai l'honneur de parler au nom du Roi.

— Alors, monsieur, vous resterez seul ici... La séance est levée par la cour.

Tous les magistrats quittent en effet leurs siéges.

— Prenez garde, messieurs, s'écrie le comte de Goyon, vous pourrez vous repentir de désobéir au Roi

— Avant d'obéir au Roi, nous devons obéir aux lois.

Et M. de Goyon, resté seul avec le greffier, fait transcrire de force l'ordre royal sur les registres. Après quoi il se retire comme il était venu, et la cour, rentrée en séance, proteste d'*illégalité*.

Ce coup d'État jeta la désorganisation dans la Commune, et surtout dans

[1] Seconde compagnie souveraine de la province, fondée par les anciens ducs, la cour des Comptes de Nantes comprenait un premier président, sept présidents, un procureur et deux avocats généraux, deux substituts, trente-quatre maîtres des comptes, huit correcteurs, trente-quatre auditeurs et six généraux des finances, dont l'un tenait la bougie lors de l'adjudication de la ferme des Devoirs.

la Milice de Nantes. Comme il arrive dans toutes les crises, les faibles donnèrent leur démission, et l'armée civile n'exista plus que pour monter la garde [1].

Cependant le procès en litige ne fit que s'envenimer de jour en jour. Lorsque la municipalité alla, suivant l'usage, prier la chambre des Comptes d'assister aux élections des officiers municipaux, elle ne fut pas même reçue par le premier président. Elle se vengea en inscrivant dans ses registres les félicitations du Roi sur sa conduite, avec une indemnité de 2,000 livres. La chambre des Comples biffa cette inscription et mit des observations sévères à la marge; ce qui porta au comble la fureur du bureau de ville et la déplorable confusion des pouvoirs.

La Bretagne célébra néanmoins la naissance du fils de Louis XVI avec un enthousiasme qui dénonçait la loyauté de ses intentions. Son obéissance à la Royauté eût égalé son dévouement au Roi, si la fatalité de sa position ne l'eût mise en état de défense continuelle. Hélas! elle était loin de prévoir que le Dauphin, salué par ses joyeuses acclamations, devait, quelques années après, expirer de misère et de douleur au fond d'un cachot!

La ville de Rennes était plus agitée encore que la ville de Nantes. Des émeutes journalières y annonçaient l'imminence d'une explosion. Les spectacles et les rues, notamment la rue Royale, en étaient le théâtre ouvert à tous. Le Parlement sévissait en vain. Aux réunions à coups de poing succédaient les réunions délibérantes. Les étudiants, le peuple et jusqu'aux femmes, préludaient aux clubs révolutionnaires. Les questions politiques devenaient, de jour en jour, plus implacables. L'inexorable cause de ces troubles était l'embarras croissant des finances. Necker, pas plus que Turgot, ne pouvait combler l'abîme du déficit. Les édits bursaux se succédaient au Parlement, dit l'*Histoire de Rennes*, ainsi que les lettres de jussion et les enregistrements d'autorité. Pour comble de malheur, les récoltes de 1783

[1] A ce propos, Mellinet fait une observation très-juste sur les gardes nationales. Le service onéreux qu'on leur impose, et surtout le service de nuit, ne sert qu'à les décourager inutilement. Elles puiseraient beaucoup plus d'importance dans quelques réunions périodiques et d'obligation, où les armes et les uniformes seraient revus avec soin, et où chacun trouverait ses motifs de confiance dans la vue de la force commune. (*Histoire de la Commune de Nantes*, t. V.)

L'uniforme de la milice de Nantes, avant 1789, était ainsi réglé:

Habit bleu de roi; parement, collet, doublure, veste et culotte cramoisis; boutons unis, de cuivre doré; chapeau bordé de velours noir. — Deux épaulettes en or, terminées par un trèfle relevé en bosse, et broderie sans aucune frange, pour le colonel. — Épaulette semblable, à gauche, avec contre-épaulette, en or, pour le lieutenant-colonel. — Deux épaulettes en or, terminées par un trèfle en or, bordé d'un bouillon d'or, sans broderie ni frange, pour le major. — Épaulette semblable, avec contre-épaulette, pour les capitaines. — Épaulette en or, terminée par un trèfle en or, mêlée de carreaux de soie cramoisie, avec contre-épaulette, pour les lieutenants et enseignes. — Épaulettes de soie cramoisie, sans franges ni autres ornements, avec galon sur le collet et sur les manches, pour les sergents-majors et les sergents de ronde. — Épaulettes de drap bleu, brodées d'un cordonnet de soie cramoisie, pour les autres sergents. (*Histoire de la Commune de Nantes*, t. V.)

furent nulles ou mauvaises, et l'hiver de 1784 horriblement rigoureux. La tardive proclamation de la paix ne fit qu'ajouter au nombre des affamés. Pendant quatre mois de suite, le froid, la glace et la neige suspendirent les travaux en Bretagne. Le peuple, mourant d'inanition, assiégeait les boulangeries en plein jour. Il fallut en donner la garde aux soldats. Il s'ensuivit des rixes et des collisions. Le sang coula dans les rues de Rennes, et l'émeute rentra aux théâtres.

Attendri de ces maux jusqu'aux larmes, le Roi s'en rapporta aux États sur l'augmentation des octrois; et les États, se piquant de générosité, consentirent cette augmentation pour alléger l'impôt des grains, — non sans voter, dans leur reconnaissance, des statues à Louis XVI. C'est ainsi qu'ils eussent toujours répondu à la Royauté, si elle avait toujours respecté leurs franchises. Mais Louis XVI lui-même ne devait pas tarder à se contredire. L'heure fatale du vertige allait sonner pour lui (1785).

Cette même année vit les Milices bretonnes achever de se désorganiser par les démissions de leurs chefs. Ce qu'il y avait de curieux, c'est qu'en renonçant à leurs charges, ces derniers prétendaient en garder les priviléges.

Les priviléges étaient alors la grande ambition de tout ce qui se rapprochait de la Noblesse. La Bourgeoisie réclamait l'égalité, pour laisser les corvées au peuple. Faudra-t-il donc s'étonner quand, voyant toutes les charges retomber sur lui seul, le peuple aussi viendra réclamer l'égalité à sa manière, c'est-à-dire par le pillage, le meurtre et l'incendie? Ainsi va le monde, hélas! Les partisans de l'égalité ne regardent jamais au-dessous d'eux; et *ôte-toi de là, que je m'y mette*, est la devise de toutes les révolutions.

L'année 1785 fut encore marquée par deux événements : la mort de La Chalotais et la présence de La Fayette aux États.

Dès que le Parlement sut la maladie de l'illustre procureur général, il envoya chaque jour deux conseillers s'informer de ses nouvelles. Le 2 juillet, toute la ville de Rennes apprit que La Chalotais était mort. Aussitôt, dit M. Ducret de Villeneuve, ses parents et ses amis se présentèrent, selon la coutume, au parquet, et demandèrent l'entrée du Parlement, qui leur fut accordée. L'avocat général Hercule Du Bourgblanc supplia, en leur nom, la cour d'assister aux obsèques du marquis de Caradeuc de La Chalotais. Elles furent célébrées trois jours après, dans l'église de Saint-Jean, avec une solennité royale. Tout le Parlement et tous les présidiaux y assistèrent en robes. La ville entière suivit le corps à sa dernière demeure, et porta le deuil du procureur général.

Nous avons dit par quels talents et par quelles vertus La Chalotais mérita la popularité. Sa grande faute, répétons-le, comme l'origine de tous ses malheurs, fut son réquisitoire contre les Jésuites, réquisitoire arrangé sans conviction, de l'aveu même de son auteur. Voici, en effet, ce

qu'il écrivait le 4 juillet 1761, au duc d'Aiguillon, en lui envoyant son fameux travail : *Vous ne vous embarrassez guère, monsieur le Duc, des constitutions des Jésuites;* NI MOI NON PLUS. *Cependant, il faut bien que vous sachiez ce qui en a été bien ou mal en Bretagne.* Quant à l'irréparable coup porté à la Monarchie par La Chalotais, il n'est que trop justifié par le cas de légitime défense. La Chalotais était libéral comme tous les esprits élevés de son époque, comme le fut Louis XVI lui-même, qui le réhabilita si noblement. Reprocher à cet homme les excès de la Révolution, ce serait lui reprocher la mort de son propre fils. Car ce dernier, si populaire en 1762, fut guillotiné comme ennemi du peuple en 1793, — lorsque la République se mit à dévorer ses aïeux en attendant qu'elle dévorât ses enfants.

Comment La Fayette, natif de l'Auvergne, siégea-t-il aux États de Bretagne? En vertu de l'origine de sa mère, qui était Bretonne, et dont les biens étaient en grande partie situés dans notre province. Lorsque la reine Marie-Antoinette reprocha au vainqueur d'Amérique d'avoir trempé, sans être Breton, dans l'opposition bretonne :

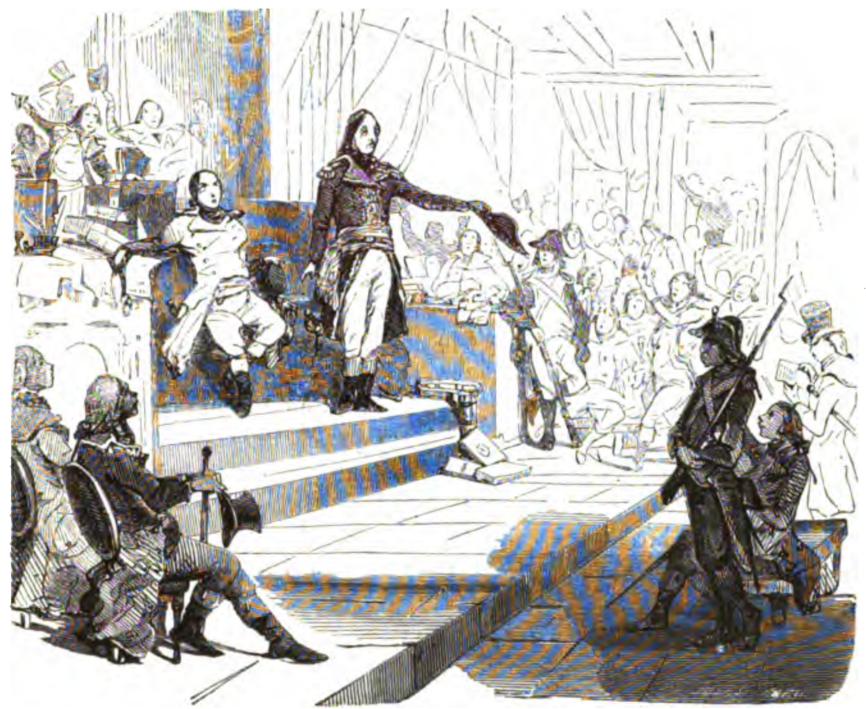
— Madame, lui répondit-il avec à-propos, j'appartiens à la Bretagne comme Votre Majesté appartient à la maison d'Autriche.

Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs, le triomphe de La Fayette aux États de 1785 fut encore une affaire nationale. Les Bretons exaltaient en sa personne la nombreuse et vaillante noblesse que leur pays avait envoyée à la guerre d'Amérique, et dont plusieurs membres étaient présents dans la salle même des délibérations. Il y avait dans l'auréole de La Fayette un reflet de la gloire de Du Couëdic.

Le fait est que, dès son arrivée à Rennes, l'ami de Washington fut entouré d'une multitude enthousiaste, dont les acclamations l'accompagnèrent jusqu'au grand escalier du Palais. Écoutons le procès-verbal des États :

« M. le marquis de La Fayette est entré dans l'assemblée : la présence de ce héros, dont la renommée s'est plu à faire retentir les exploits d'un bout du monde à l'autre, a répandu la joie la plus vive dans l'assemblée, qui l'a témoignée par les plus grands applaudissements. M. le marquis de La Fayette a été invité à se placer sur le banc des barons, auprès de M. le président de la Noblesse. M. l'abbé de Boisbilly a repris son rapport : il a parlé de l'utilité dont seraient les canaux pendant la guerre, et du fruit qu'on en retirerait en temps de paix; à ce dernier mot, M. l'abbé de Boisbilly, regardant M. le marquis de La Fayette, a ajouté : *Combien n'est-il pas flatteur d'avoir en ce moment sous les yeux un des principaux guerriers qui aient contribué à nous la procurer!* M. le marquis de La Fayette s'est retiré quelque peu de temps après, en renouvelant aux États les témoignages de sa sensibilité à la réception flatteuse dont ils l'avaient

honoré, ajoutant qu'il espérait devenir bientôt un membre de leur assemblée, et qu'il conservait toujours un cœur breton. »



La Fayette aux États de Bretagne

A travers ces joies trompeuses, la Révolution poursuivait sa marche. Pris entre le cours fatal des événements et sa bonne volonté personnelle, Louis XVI s'enfonçait dans la voie des contradictions, et préparait le mal en méditant le bien. D'une main il signait la glorieuse paix de Versailles et l'affranchissement des derniers serfs royaux, et de l'autre il élevait Calonne à la place de Necker, — Calonne, cet intrigant que nous avons vu à l'œuvre, homme dont tout l'esprit se composait de charlatanisme, et dont l'administration ne fut qu'une débauche financière. Econome et simple par lui-même jusqu'à l'austérité, Louis XVI laissait les dépenses de la reine, du comte d'Artois et de la Cour, monter, en huit ans, jusqu'à 861 millions. Et tant de complaisance ne lui assurait pas même l'autorité chez lui. La Noblesse se moquait de ses idées libérales et de sa tournure disgracieuse; l'Église outrageait l'innocence de sa femme; et le peuple, égaré par la calomnie, apprenait à violer la Royauté.

C'étaient encore, il faut le dire, les Trois Ordres de Bretagne qui respec-

taient le plus sincèrement le Roi, — tout en se défendant *mordicus* contre ses ministres. Mais chaque victoire remportée par la vieille indépendance bretonne était célébrée comme une conquête par la jeune liberté française; de sorte que, sans le savoir et sans le vouloir, par la nature même des choses, la plus dévouée des provinces se trouvait à la tête de la Révolution.

Après avoir cédé publiquement aux Nantais dans l'élection d'un maire[1] (1787), — fait inouï depuis les traditions de Henri IV, de Louis XIV et de Louis XV, — le Roi donna les plus rigoureux pouvoirs à M. de Bissy, comte de Thiard, pour continuer à Rennes l'œuvre de MM. de Goyon et de Montmorin.

En voyant le bon duc de Penthièvre représenté par un commandant en chef tel que M. de Thiard, — honorable, mais impassible champion du régime militaire, — les Bretons se tinrent pour avertis et se mirent aussitôt sur la défensive. Déjà M. de Kersalaun, conseiller au Parlement, avait repris le chemin de la Bastille, et le doyen de la Faculté de droit était cité à comparaître à Versailles. On savait d'ailleurs que M. le cardinal Loménie de Brienne, qui venait de succéder à Calonne, avait entrepris d'en finir avec les Parlements de France.

Exposons les circonstances toutes nouvelles de cette dernière lutte, où les Parlements français et la Royauté changèrent complétement de rôle.

Pénétré de la nécessité des réformes, Louis XVI avait résolu d'en prendre l'initiative. La popularité était en effet le seul moyen de sauver la Monarchie. Mais il fallait une autre main que celle de Louis XVI, de Calonne, de Brienne et même de Necker; il fallait la main d'un Louis XI et d'un Richelieu, pour lâcher et comprimer à la fois le torrent amoncelé depuis des siècles... On voulut d'abord remédier aux finances. — Là était la grande plaie, dépôt de toutes les autres. — L'idée radicale et logique d'un seul impôt territorial, avec suppression des fermes et des corvées, fut remise en avant par le rusé Calonne, mais frappée aussitôt de sa propre déconsidération et repoussée par les privilégiés en masse, qui le renversèrent alors comme traître à leur cause. Cependant son successeur, moins suspect, fit accepter cette grande réforme à l'Assemblée des Notables, avant-courrière des États généraux, — et l'on espéra un moment que tout allait se réparer sans perturbation. — Cela fût arrivé peut-être en effet, si Brienne, plus résolu que le Roi, eût présenté en bloc les nouvelles ordonnances aux Parlements. Mais en leur portant d'abord les édits accessoires, il leur donna le temps d'organiser leur résistance; et le jour où l'impôt territorial apparut au greffe, cette antique citadelle de la liberté devint la forteresse du privilége. Or, telle était malheureusement la popularité des parlementaires, telle

[1] Louis XVI avait nommé par ordonnance M. Ballais. La Commune réclama son droit d'élection. Le Roi retira son ordonnance, et agréa un des candidats légalement élus. (Mellinet, tome V.)

était, au contraire, l'impopularité des ministres, que l'aveugle opinion fut pour les premiers défendant les intérêts des castes, contre la Royauté protégeant l'intérêt général. Le Parlement de Paris compromit sa vieille gloire dans cette déloyale opposition, — ambitieusement dirigée par le duc d'Orléans, de funeste mémoire. — Toutefois, les remontrances des magistrats se terminèrent par une déclaration qui prouva qu'ils ne soutenaient point sincèrement les priviléges, que l'instinct révolutionnaire était chez eux comme chez tout le monde. S'avouant incompétents pour rétablir les impôts, ils renvoyèrent la question aux États généraux de France ; et cette parole magique, cette *ultima ratio* du peuple, devint le cri de ralliement universel.

Ce fut alors que la Monarchie, devançant la Révolution pour la contenir, promit d'elle-même ces États généraux, si ardemment invoqués, et ensevelit les Parlements dans les réformes suivantes : Suppression des chambres des enquêtes et des requêtes ; abolition des tribunaux d'exception ; limitation du ressort des cours souveraines par la création de cours inférieures ; remaniement de l'ordonnance criminelle ; institution d'une cour plénière pour l'enregistrement des lois, composée de seigneurs, d'évêques, de conseillers d'État, et de MM. de la Grande Chambre du Parlement de Paris. (Lit de justice du 8 mai 1788.)

Sauf le rétablissement de la Cour plénière, qui sentait encore le despotisme, ces réformes étaient excellentes, mais elles venaient trop tard. Tel fut presque toujours le malheur de Louis XVI. N'ayant que la moitié de ce qu'il attendait, le peuple accueillit ce qui lui était offert par une réprobation unanime ; et les Parlements, appelant toute la France à leur aide, rendirent à la Monarchie le coup qui les frappait, en l'obligeant d'établir ses réformes par les moyens les plus despotiques. La cour de Paris renouvela en tombant ses protestations. Celle du Dauphiné mit le pays en révolte ouverte. Toutes les autres l'imitèrent avec plus ou moins de succès. Huit d'entre elles furent exilées par la force des armes. Enfin le Parlement de Rennes eut son tour, mais il serait injuste de le condamner comme les autres.

La situation de ce Parlement était en effet tout exceptionnelle. Les réformes qui promettaient la liberté à la France, en abolissant les priviléges, menaçaient l'indépendance de la Bretagne, dont les priviléges formaient toute la base. Ce qui était pour celle-là la rénovation était pour celle-ci la centralisation, c'est-à-dire, la ruine et l'assujettissement. La question n'était pas, pour notre province, d'être plus ou moins libre, mais d'être encore ou de cesser d'être la Bretagne... Plus on oubliait l'acte sacré de l'Union pour le violer, plus elle s'en souvenait pour le défendre. Et qu'on ne lui reproche pas d'avoir entravé ainsi le progrès général, d'avoir compromis à la fois la Monarchie et la Révolution ; en un mot, d'avoir méprisé les bienfaits de l'Unité française : ce serait lui reprocher la plus belle de toutes ses ver-

tus, sa nationalité; ce serait méconnaître le cœur des peuples, qui ressemble tant au cœur des hommes; ce serait condamner cruellement le sauvage qui embrassait l'arbre vierge de son pays au milieu de nos forêts cultivées; l'enfant du peuple qui préférerait la libre pauvreté de sa famille aux gênants honneurs de l'adoption du riche.

« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre, » a dit un charmant poëte de nos jours. Ainsi parlait la Bretagne en 1788, du moins par la bouche de la Noblesse et de tout ce qui tenait à elle; car la Bourgeoisie de nos villes allait bientôt sacrifier son patriotisme aux réformes françaises. Et malheureusement, cette disposition n'était que trop justifiée par le dédain croissant des gentilshommes.

Ajoutons enfin qu'indépendamment de son aversion naturelle pour la centralisation, l'aristocratique Bretagne n'avait que faire des constitutions incertaines demandées au Roi par la France; elle qui jouissait depuis un temps immémorial d'une constitution éprouvée, en rapport avec ses mœurs, d'une organisation municipale à laquelle on n'avait qu'à rendre la pureté des élections, et d'une représentation des Trois Ordres, où le Tiers seul avait quelque chose à désirer.

Voilà les circonstances au milieu desquelles le comte de Thiard vint, au nom des réformes françaises, assiéger le boulevard des libertés bretonnes; c'est-à-dire, si l'on veut nous permettre cette comparaison, appliquer à la santé le régime de la maladie.

Dès qu'on sut à Rennes l'arrivée du commandant, armé déjà des prochaines ordonnances, la fermentation des esprits annonça la violence de la lutte. Le Parlement, toutes chambres assemblées, protesta d'avance (le 5 mai 1788) « contre toute loi nouvelle qui pourrait porter atteinte aux lois et aux constitutions du royaume en général, et aux droits, franchises et libertés de la Bretagne en particulier; contre toute altération, dans le fond ou dans la forme, de l'administration de la justice, qui ne pouvaient être consenties que par les États généraux pour le royaume, et par les États de Bretagne pour la province; enfin, contre toute inscription illégale et forcée sur les registres de la cour. »

Les adhésions ne se firent pas attendre : celle de la Noblesse et des commissions intermédiaires des États fut présentée, à leur tête, par le comte de Botherel, procureur général syndic de son ordre. On y retrouve l'ancienne et loyale intrépidité des gentilshommes bretons, *cousins de la duchesse Anne,* dont le comte rappelait formellement à Louis XVI le contrat d'union avec Louis XII, son prédécesseur [1].

[1] « Lorsqu'une alarme universellement répandue, disait M. de Botherel, a jeté la consternation dans toutes les parties du royaume; que les coups de l'autorité surprise se multiplient de la manière la plus effrayante, qu'ils frappent sur les citoyens de tous les ordres; lorsque la Magistrature est peut-être sur le point de se voir la victime de son inviolable attachement aux lois; que des ordres impré-

Après les commissions des États vinrent tous les corps publics : le présidial, les eaux et forêts, le conseil des avocats, le bureau communal, les Facultés de droit, le consulat, la milice, le chapitre, etc. Toutes ces protestations étaient recueillies par la cour jusqu'au soir, et enregistrées jusqu'au lendemain matin. La foule assiégeait les portes du Palais, applaudissant chaque députation au passage. De son côté, M. de Thiard faisait entrer à Rennes toutes les garnisons voisines, dont la tenue menaçante exaspérait les habitants.

Tout à coup les magistrats apprennent que leurs collègues de Paris ont été enlevés de leurs siéges à main armée. Ils représentent au Roi que les États généraux sont la seule ressource de la nation dans une telle extrémité... Mais au moment même où ils rédigent cette remontrance, ils reçoivent du comte de Thiard l'ordre de s'assembler le lendemain 10 mai, à sept heures du matin, pour recevoir les ordonnances de Sa Majesté.

Dès cinq heures, la cour entière était au Palais. Le Merdy de Catuëlan, premier président, monte à son siége élevé. Les présidents à mortier se rangent autour de lui, dans leurs robes écarlates, fourrées d'hermine; puis les conseillers, les gens du Roi, les huissiers et les greffiers, dans leurs robes noires. On connaît la grande et belle salle du Palais de Rennes, avec ses magnifiques peintures et ses lambris dorés. Qu'on se figure donc l'imposante réunion de ces magistrats, calmes et fermes sur leurs bancs, attendant sans armes l'arrivée de la force militaire, comme l'ancien sénat de Rome attendait l'invasion gauloise... Derrière le premier président, deux rideaux de soie écartés laissaient voir un vaste tableau de sinistre augure, représentant un lit de justice de Louis XIV, ce roi qui entrait au Parlement la cravache à la main.

Bientôt M. de Catuëlan apprend que les grenadiers de Rohan-Montbason couvrent la Motte, et que d'autres soldats remplissent les Cordeliers. Il ordonne alors aux huissiers de fermer les portes de la salle. On convient

vus et précipités font descendre tout à coup, et au même instant, des commissaires du Roi dans toutes les provinces; que la voix publique nous apprend que la France entière est menacée des plus grands malheurs; lorsque tout, jusqu'au mystère impénétrable dont on s'enveloppe; annonce les projets les plus désastreux; lorsqu'enfin les ennemis de la chose publique et des vrais intérêts du Roi semblent avoir formé le dessein funeste de rompre le lien réciproque et sacré qui unit le souverain aux peuples, comme les peuples au souverain, nous nous montrerions indignes de la confiance de la nation qui se repose sur notre vigilance et notre zèle, nous trahirions le plus cher de nos devoirs, nous serions absolument insensible au cri du patriotisme et de l'honneur, si, dans une pareille extrémité, nous ne nous empressions pas de réclamer, d'une manière authentique et solennelle, contre toute atteinte qui serait portée à la constitution nationale.

« Spécialement chargé par les gens des Trois États de veiller à la conservation des constitutions de la province, consignées dans les anciens contrats, nous déclarons réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage du roi Louis XII et de la duchesse Anne; du traité des États de Bretagne avec François Ier; et enfin, du contrat renouvelé depuis d'année en année, et reconnu encore à la dernière assemblée des Trois Ordres. »

qu'elles resteront closes à toute sommation contraire aux franchises du pays, et qu'en cas d'irruption, chacun demeurera muet sur son siége.

Sept heures sonnent. Le comte de Thiard arrive sur la place, accompagné de ses gardes, de Bertrand de Molleville, intendant de la province, de pages et de laquais chargés de cocardes et d'aiguillettes. Pressé par la multitude aux cris de *Vive le Parlement! Haro sur les traîtres!* il franchit sans s'émouvoir le perron, traverse les voûtes du Palais, et pénètre jusqu'aux portes de la Grande Chambre. Ses gardes frappent en vain; personne n'ouvre. Enfin s'avance le greffier en chef Buret, assisté de deux huissiers à verge. Il demande au commandant ses lettres de créance.

— Je ne vous en dois point, réplique M. de Thiard; j'ai ordre du Roi d'entrer de gré ou de force dans la Grande Chambre du Parlement.



Grenadiers forçant l'entrée du Parlement à Rennes.

Tandis que le greffier va porter cette réponse aux magistrats, elle vole de bouche en bouche à l'extérieur, et la foule excitée menaçait le comte et l'intendant... lorsque des soldats débouchent des Cordeliers, et se répandent l'arme au bras dans les salles du Palais. Le greffier reparaît au même instant, et somme, au nom de la cour, M. de Thiard de se retirer. Mais lui-même est retenu par le commandant, qui enjoint aux grenadiers de forcer la salle du parquet. Là, le comte s'enferme avec le greffier, lui remet les ordres du Roi et le renvoie aux magistrats. Alors seulement la cour fait ouvrir la Grande Chambre, « pour éviter une scène dangereuse

aux citoyens déjà violemment agités. » Le commandant, l'intendant et leurs officiers entrent, le chapeau à la main, et demandent où sont leurs places. Toute la compagnie reste couverte, immobile et silencieuse. Les huissiers étaient sortis sur un signe du président. Celui-ci prend enfin la parole, et réclame de nouveau les lettres de créance. Second refus du comte de Thiard, — et seconde sommation de la cour, qui déclare ne pouvoir délibérer au milieu des baïonnettes.

Mais au lieu de céder, le commandant remet au président, aux conseillers et au greffier en chef, trois lettres closes du Roi, qui leur défendent de désemparer. Les magistrats demeurent sur leurs siéges par obéissance, et écoutent sans mot dire l'arrêt de mort du Parlement. Après la lecture des ordonnances qui partagent leurs dépouilles entre les présidiaux, les cours royales et la cour plénière, le comte requiert le procureur général de les enregistrer purement et simplement, et, sur le refus de celui-ci, il les fait transcrire par le greffier en chef; après quoi il ordonne à la cour de lever la séance.

— Monsieur le comte, dit alors le premier président, la compagnie me charge de vous témoigner toute sa douleur. Elle ne peut reconnaître les lois qu'elle vient d'entendre, et elle portera ses représentations au pied du trône.

Puis tous les magistrats se retirent en silence, et le peuple les salue de nouveaux cris : *Vive le Parlement!* répétés par tous les échos de Rennes.

A leur tour, MM. de Thiard et de Molleville quittent le Palais, et la scène change à leurs dépens. Pris entre la foule qui sortait à flots avec eux et celle qui venait de reconduire les magistrats en triomphe, en vain ils se font un rempart de sabres et de baïonnettes; le peuple, furieux, et surtout les étudiants, les poursuivent de cris de mort et de projectiles de toute espèce : *Haro! haro sur les traîtres! Mort à Bertrand l'oppresseur!* Et des pierres, des morceaux de bois, des bouteilles, pleuvent sur la chaise de l'intendant, la mettent en pièces, et l'atteignent au milieu des débris. M. de Thiard lui-même, qui payait bravement de sa personne, reçoit à l'épaule une bûche destinée à son compagnon. — Aux armes! crient alors les gardes poussés à bout; et l'escorte, arrivée rue de Montfort, allait présenter les baïonnettes à l'émeute, lorsque, assailli par un groupe de forcenés, Blondel de Nouainville, chef du détachement, s'écrie d'une voix généreuse :

— Ne nous égorgeons pas, mes amis! Je suis citoyen comme vous. Halte, grenadiers! Telle est l'inconstance populaire, que ce mot heureux calme la tempête. — *Bravo! bravo l'officier!* Et M. de Thiard, oublié, gagne son hôtel, tandis qu'on assiége M. de Nonainville pour l'embrasser. Malheureusement, les soldats croient qu'on en veut à sa personne, et se précipitent dans la mêlée, qui les repousse à coups de pierres. Cette méprise

amène un vrai combat, dans lequel le triomphateur, blessé à la joue, voit couler son sang.

— Eh quoi! vous me caressiez tout à l'heure, s'écrie-t-il, et vous me déchirez maintenant! Voilà bien la popularité!

Ce sont alors des milliers d'excuses qui l'accablent... Et M. de Thiard, revenant avec trois magistrats, rétablit enfin l'ordre.

Il faut rendre cette haute justice au comte, qu'il avait rempli sa cruelle mission le plus doucement possible.

Mais l'ordre ne pouvait durer. Malgré la modération du commandant, qui ferma les yeux sur les scènes du 10 mai, cette collision avait remué le volcan social jusque dans ses entrailles. Rien ne pouvait plus empêcher l'éruption. Une jeunesse brave et enthousiaste la hâtait sans le savoir. Les étudiants de Rennes avaient alors pour prévôt un détestable élève, qui devait être un capitaine accompli. C'était Moreau, de Morlaix, déjà surnommé *général du Parlement*. Dépensant au café le prix de ses inscriptions, chef des plaisirs comme des travaux de ses camarades, doué d'un sang-froid et d'un coup d'œil infaillibles, Moreau s'était rendu populaire, non-seulement à Rennes, mais dans toute la Bretagne. On eût pu deviner le rival de Bonaparte, en le voyant, assisté de son chancelier et de son greffier, se faire obéir de toute l'école, diriger les délibérations, maintenir la police et la discipline, organiser une démonstration, une émeute ou une fête, et disposer de la réputation des actrices, qui ne pouvaient débuter qu'après l'avoir visité solennellement devant tous les élèves réunis. A partir du 10 mai, Moreau fut à Rennes l'instrument actif de toutes les insurrections bourgeoises.



Maison de Moreau à Morlaix.

De son côté, la Noblesse ne s'endormait pas. Son doyen, M. de Champsavoye, ayant reçu des ministres la défense de tenir aucune assemblée, répondit, au nom des gentilshommes, « qu'ils regardaient comme infâmes ceux qui accepteraient des places dans l'administration nouvelle, — et cela par dévouement aux vrais intérêts de Sa Majesté et à ceux de la province; — déclarant illégaux les actes de violence exercés contre la Magis-

trature, et suppliant le Roi de punir les ministres qui l'avaient trompé. »

En même temps, Phélippes de Tronjoly et Le Minihi de La Ville-Hervé, protestant à la tête du présidial, citèrent l'exemple de Brutus immolant ses fils à la chose publique. (On voit que les paroles, comme les faits, annonçaient la Révolution.)

L'école de droit et Moreau firent plus encore : ils jurèrent « de lier leur sort à celui des magistrats opprimés, et de renoncer à leur profession si ces magistrats perdaient leurs pouvoirs autrement que par délibération nationale. » Puis ils sommèrent, par une circulaire publique[1], toutes les universités du royaume de suivre leur exemple. En consacrant ce serment prêté entre ses mains, le Parlement lui-même nota d'infamie tout membre qui consentirait à entrer dans la cour plénière.

Jugeant dès lors toute conciliation impossible, M. de Thiard suspendit, au nom du Roi, les réunions parlementaires, et fit venir de nouvelles troupes et des munitions, sous les ordres du colonel d'Hervilly, malgré les protestations de la commission des étapes et casernements.

Le Parlement, bravant à son tour la défense royale, s'assemble et somme le comte de retirer les troupes. Puis il reçoit les plaintes réitérées de M. de Botherel, l'inflexible syndic, il supplie encore le Roi de rapporter les ordonnances enregistrées par la force, et ne quitte enfin le Palais que devant les menaces d'arrestation. Toutes ces mesures étaient prises sur les conclusions du procureur général de Caradeuc, qui poursuivait l'œuvre de son père avec les Talhouet, les Kersalaun, etc.

Dans la nuit du 1er au 2 juin, la maréchaussée, munie de lettres de cachet, frappe aux portes des magistrats pour les enlever de leurs hôtels. Mais la plupart échappent, sur les avis de l'école aux aguets, et grâce à l'indécision du grand prévôt, M. de Melesse, que M. de Thiard avait menacé de vingt ans de prison pour le faire obéir. M. Bouin de La Villebouquay, capitaine au régiment de Penthièvre, avait positivement refusé ses services, et tous les gentilshommes bretons l'avaient imité d'un commun accord; — si bien qu'il fallut les renvoyer dans leurs garnisons avec tous les soldats du pays. Ces braves se seraient fait tuer plutôt que de porter la main sur leurs magistrats.

Cependant la ville de Rennes semblait prise d'assaut. Tandis que le régiment de Rohan se range sur la Motte, celui de Forêt sur la place Louis XV, et celui de Penthièvre sur la place du Palais, — ayant tous leurs sacs pleins

[1] Cette circulaire mérite d'être citée. On jugera encore ici par les paroles où en étaient les choses.

« Monsieur le prévôt, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'un arrêté pris par mes confrères de Rennes : « L'ordre des avocats suspendra toute fonction devant les magistrats qui seraient assez lâches pour renoncer au plus beau de leurs droits : l'enregistrement... A l'exemple de MM. de la cour, nous avons cru devoir nous refuser à prêter le serment d'être fidèles aux lois de notre pays devant des hommes qui concourraient à leur destruction après avoir juré d'en être les défenseurs ou les organes.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc. *Signé* : MOREAU, prévôt des étudiants en droit de Rennes. »

de cartouches, — les magistrats, prévenus par leurs amis, s'évadent de leurs demeures, les uns en robes, les autres en chenilles; ceux-ci par les portes, et ceux-là par les fenêtres... Heureusement l'obscurité de la nuit les dérobait aux yeux des soldats. Traqués de rue en rue par les patrouilles, ils se dirigent vers leur commun asile, l'hôtel du conseiller Farcy de Cuillé. Mais ils le trouvent cerné par les troupes, et n'y pénètrent qu'en escaladant les murs sous toute espèce de déguisements.

Les voilà enfin réunis après mille efforts et mille périls. Mais que feront-ils contre un pouvoir appuyé de trois régiments? Cette scène friserait le comique si elle n'était sublime... Ces magistrats, assiégés dans une chambre par les baïonnettes, n'ayant pour défense que leur courage et leur bon droit, les uns à demi-nus, les autres travestis, se souviennent qu'ils sont encore le Parlement de Bretagne; ils jurent de défendre jusqu'au bout leur constitution; ils se forment en séance autour d'une table, et ils délibèrent comme dans la grande salle du Palais. Étrange et prodigieux contraste! Ici le calme et la gravité d'un tribunal jugeant une question suprême, là le tumulte et les cris de l'émeute, les boutiques ouvertes et fermées, le choc des troupes et de la multitude. Bientôt trois huissiers se rendent de l'hôtel de Cuillé à l'hôtel du Gouvernement, porteurs d'un arrêt qui enjoint à M. de Thiard de retirer la force armée du Palais, afin que la cour reprenne librement ses fonctions. Pour toute réponse, M. de Melesse arrive consterné, pleurant de honte, entouré d'une foule en colère, et demande à notifier aux magistrats cinquante-huit lettres de cachet. La porte lui est refusée, et trois nouveaux conseillers viennent prendre séance.

Le jour avait commencé au milieu de ces débats, mais il devait être encore plus orageux que la nuit. Toute la population de Rennes étant accourue, le quartier du Palais n'était plus qu'une mer agitée d'hommes et de femmes, de bourgeois et de soldats, de cavaliers et de piétons. Le colonel d'Hervilly, du régiment de Rohan, se présente avec un détachement que lui seul a voulu conduire. Il entreprend de cerner l'hôtel de Cuillé. Mais une troupe de gentilshommes lui barrent le passage, et le peuple se range derrière eux. Les paroles de paix de ceux-ci se croisent avec les ordres furieux du colonel. Il empêche violemment un noble de franchir la porte. Les gens du Roi demandent et supplient à leur tour. Vains efforts! Les deux partis en viennent aux mains. La foule veut arracher à M. d'Hervilly ses épaulettes. Il ordonne à ses soldats de charger leurs armes. Les gentilshommes le traitent d'insolent bourreau. Une compagnie de chasseurs accourt à son aide. Les fusils sont braqués sur la multitude. Elle se précipite dessus, elle écarte les baïonnettes, elle se rue sous les chevaux en criant : Au tocsin! aux armes! Les jeunes gens reviennent armés, en effet; et le carnage allait commencer, lorsque d'autres Nonainville, unis aux magistrats et aux gentilshommes, font décharger les fusils en l'air et dispersent l'émeute.

Malheureusement le colonel d'Hervilly reparaît, et un nouvel attroupement le suit et le harcèle. « Une jeune fille, pensionnaire d'une communauté, dit M. de Villeneuve, s'élance contre lui et le provoque en duel. On applaudit la Clorinde de Rennes, on hue le colonel, qui refuse d'être un Tancrède, » et les grenadiers finissent par dégager leur chef.



Jeune fille de Rennes défiant le colonel d'Hervilly.

Cependant la cour assiégée adresse une nouvelle sommation au comte de Thiard. Les gens du Roi la lui portent au milieu des acclamations populaires; mais ils trouvent l'hôtel du Gouvernement entouré de gardes, et s'efforcent en vain de lever la consigne. Le peuple exaspéré s'en charge et leur ouvre un passage à travers les baïonnettes. (Cette étrange longanimité des soldats ne prouve-t-elle pas qu'ils défendaient à regret une mauvaise cause, et le commandant lui-même, en dépit de toute sa modération, n'eût-il pas donné des ordres rigoureux, s'il eût été sûr de l'obéissance de ses troupes?)

Les gens du Roi pénètrent ainsi dans le salon du comte de Thiard, et lui présentent leur sommation de retirer les troupes. Le comte, pris au dépourvu, balbutie un prétexte..... Il ne peut agir, dit-il, que de concert avec l'intendant. Il croyait bien demander l'impossible, M. de Molleville étant à l'heure même assiégé par l'insurrection, qui jetait contre lui ses derniers feux.

Mais le commandant parlait encore, que la foule arrive comme un torrent sous ses fenêtres. Au milieu des cris : Haro! à la potence! au feu l'intendant! M. de Molleville, éperdu, s'élance dans les bras de son collègue..... Traqué dans son propre hôtel, le malheureux l'avait quitté sous un dégui-

sement; puis reconnu et poursuivi de rue en rue, il n'avait échappé que par miracle. Au moment où il franchissait le seuil tutélaire, une pierre, qui devait lui broyer la tête, vint éclater contre le mur et blessa un dragon de ses débris.

En même temps les mutins enfoncent les gardes, envahissent la caserne, brisent les meubles, coupent les brides des chevaux, désarment la sentinelle et mettent la guérite en pièces... Ils allaient pénétrer dans les appartements, si la députation de la cour ne les eût fait reculer. Passant aussitôt de la fureur à l'enthousiasme, ils oublient l'intendant pour les magistrats, et reportent ceux-ci en triomphe à l'hôtel de Cuillé, en criant : Vivent le Parlement et les lois!

L'émeute était d'autant plus acharnée que les femmes s'en mêlaient, — les femmes du peuple surtout, accourues en masse des faubourgs de Rennes.



Femme du peuple en 1788.

Tout cela ne donnait point satisfaction à la cour. M. de Melesse vient pour la seconde fois inutilement avec ses lettres de cachet. Mais son émotion est telle, qu'il tombe frappé d'un coup de sang dans la rue. On le dépose dans une maison voisine, on le saigne et on le transporte chez lui, — où il ne se releva que quinze jours après.

Nouvelle délibération de la cour, nouvelle sommation au commandant, nouveau refus de celui-ci, nouvelle ovation populaire. Alors M. de Thiard jure d'en finir, et envoie une brigade dissoudre l'assemblée. La brigade est relancée avec perte, et les délibérations continuent.

Tout à coup, à quatre heures de l'après-midi, des cris de joie succèdent aux cris de mort, des applaudissements aux violences. M. de Thiard retire enfin les troupes!... La cour s'ajourne alors au vendredi suivant, et reçoit les félicitations de la Noblesse et de la commission des États. Mais c'était là le chant du cygne... Un nouveau brigadier se présente avec des ordres impitoyables. Le procureur général annonce que le sang va couler si la lutte recommence. Et la cour lève la séance, en protestant contre la force qui la disperse. Puis les magistrats, quittant le boulevard parlementaire au milieu

des trépignements, des cris et des larmes de la population, regagnent leurs hôtels respectifs, où la maréchaussée vient les emprisonner aussitôt.

Un grand nombre, cependant, trompèrent encore les sentinelles, et reprirent séance le lendemain dès six heures à l'hôtel de Cuillé. Mais aucun soldat n'ayant paru, la ville resta en repos. Pendant une heure et demie, la cour délibéra si elle lancerait un arrêt de prise de corps contre les sieurs de Thiard et de Molleville. La proposition fut rejetée par vingt-six voix contre vingt-deux. Les magistrats déposèrent les lettres de cachet qu'ils avaient reçues, et le procès-verbal des violences exercées à leurs domiciles. Ils rendirent un décret contre les attroupements, pour éviter de nouveaux désordres. Puis ils se séparèrent en protestant plus fortement que jamais contre toute violation des droits de la nation, de la Bretagne et de la magistrature. Ceci se passait le 3 juin. Le 6, nouvelle assemblée, comme il était convenu; mais la maréchaussée avait arrêté dans l'intervalle ou exilé le plus grand nombre des magistrats. Réduite à dix-neuf membres, la cour ne put que protester contre sa mutilation, et s'ajourna indéfiniment.

Pendant ce temps-là, le feu gagnait toute la province. M. de Goyon, accueilli par la cour des comptes de Nantes comme M. de Thiard par le Parlement, la dissolvait de la même manière, et M. de Becdelièvre adressait au Roi les plaintes les plus énergiques, auxquelles s'associait la Communauté nantaise. D'autre part, les grands bailliages et les présidiaux renvoyaient à l'intendant l'ordonnance royale, comme étrangère à leur juridiction. Les évêques ordonnaient des prières publiques pour écarter du pays le fléau de l'avertissement. Le Tiers-État protestait à son tour par l'organe des Communes. Provoquées par l'infatigable comte de Botherel, presque toutes déclarèrent la constitution violée, adhérèrent aux mesures du Parlement, et demandèrent l'appel immédiat au Roi.



Dame de Rennes en 1788.

L'insurrection remontait du Forum à la Tribune sans rien perdre de son intensité. Le conseil d'État ayant cassé toutes ces remontrances par arrêt du 20 juin, cent plumes bretonnes répondirent pour la magistrature réduite au silence. On vit paraître « *un arrêt*

du conseil d'État du peuple français, imprimé chez la veuve de la Liberté, au Symbole de l'Espérance, cassant l'arrêt du conseil d'État du Roi. » Dans un autre imprimé, les dames de la Noblesse de Rennes protestaient à leur guise, ou plutôt à celle d'un spirituel anonyme, qui ne fut point désavoué par elles.

Et qu'on ne blâme pas, au nom de la liberté, cette unanimité des Bretons contre des réformes libérales. Ce serait méconnaître non-seulement la position exceptionnelle de la Bretagne, dont nous parlions plus haut, mais la portée tout exceptionnelle aussi pour cette province des ordonnances royales du 8 mai. En effet, en disputant à la Noblesse ses priviléges, à la Magistrature sa souveraineté, à la Nation bretonne ses franchises, ces ordonnances menaçaient particulièrement le Tiers-État et le peuple, accablés déjà d'impôts disproportionnés, et qui n'avaient d'autres boucliers que le Parlement et la cour des Comptes pour repousser des subsides multipliés de jour en jour. D'après l'organisation de Brienne, l'enregistrement, cette *ultima ratio* du fisc, allait se trouver à la disposition de « ceux-là même qui n'abusaient que trop souvent de la munificence du prince, et se partageaient à l'envi les dépouilles des populations, » ainsi que l'avait remontré la commission des États dans sa protestation du 20 juin. La fatale question de l'Impôt dominait toutes les autres, en attendant la question plus fatale encore de l'Égalité. Les Trois Ordres serraient les rangs contre l'ennemi commun, sauf à se retourner ensuite, — vainqueurs ou vaincus, — les uns contre les autres, et à se disputer avec fureur ces priviléges sauvés des réformes de la Monarchie.

Enfin le Parlement, rejoignant ses tronçons et s'unissant à M. de Botherel et à la commission des États, en qui se résumaient les pouvoirs de la province, envoya ses dernières remontrances à Louis XVI, en sa cour de Versailles, par MM. de La Houssaye, de Talhouet, de Kersalaun, Du Boisbaudry, Demué, de La Bourdonnaye, de Lucinière, de Combles, Du Bouëtiez, de La Bintinaye, de Lesguern, de La Noue, et le procureur général de Caradeuc.

Mais le Roi blâma cette démonstration par une lettre sévère, et l'on sut bientôt que les douze députés étaient enfermés à la Bastille...

Il s'agissait décidément pour les Bretons de plier ou de rompre. Ils se souvinrent d'eux-mêmes et de leur devise : *Potiùs mori quàm fœdari !...*

Réunie de tous les points de la province à Vannes et à Saint-Brieuc, la Noblesse adresse à son tour douze députés au Roi : MM. de La Fruglaye, de Guer, de Tremargat, de Carné, de Bédée, de Cicé, de La Bourdonnaye-Montluc, de La Rouërie, Du Bois de La Ferronnière, de Nétumières, Godet de Chatillon et de Becdelièvre. Ils arrivent à Paris, et font appel à tout ce qui porte un cœur breton. Les ducs de Rohan et de Praslin, les marquis de Boisgelin et de La Fayette accourent à leurs assemblées. Le ministère s'ef-

fraye, et masque sa peur de violence. Les députés bretons sont enlevés dans la nuit du 14 juillet, et jetés à la Bastille, tandis que leurs amis reçoivent la destitution de toutes leurs charges. Brienne se flattait qu'un si rude coup ferait reculer la Bretagne. Il ne la connaissait pas! Toute sa conduite en cette affaire ne le prouvait que trop.

La nouvelle fatale arrive dans la province comme l'ouragan sur une mer impatiente. Vingt récits, plus étranges les uns que les autres, en augmentent encore la gravité. Suivant les uns, les députés n'ont pas même été reçus à Versailles; suivant les autres, on a voulu les intimider par un appareil formidable. Ils ont comparu devant Louis XVI, assis sur son trône, la couronne au front et le sceptre à la main, entouré de toute sa Cour et de tous ses gardes. Mais, bravant tout cela du haut de leur patriotisme, et traitant avec le Roi de puissance à puissance, les douze gentilshommes lui ont rappelé le serment de l'Union et lui ont proposé fièrement la paix ou la guerre... Puis, réprimandés par le monarque, ils ont laissé tomber la guerre de leurs manteaux, et se sont couverts publiquement devant Sa Majesté. — Exalté par ces bruits, chacun jure sur sa tête de sauver le pacte d'Union. Le peuple se presse à grands cris aux portes des familles atteintes dans leurs chefs. Les douze captifs sont nommés d'une seule voix les héros de la Bretagne et les martyrs de la liberté. Leurs femmes prennent le deuil, montent en voiture et volent à Paris. Les dix mille soldats entassés à Rennes ne peuvent contenir l'effervescence générale. Les Nobles se relèvent comme un seul homme, et s'assemblent à Vitré. L'Église et le Tiers se joignent à eux. Plus de rivalités devant l'intérêt de la patrie. Les Trois Ordres jurent de multiplier les députations au Roi, à mesure qu'on les emprisonnera, — jusqu'à ce que le pays entier s'insurge, comme au temps des anciennes guerres, — ou que le ministère, assiégé par cette marée montante, rétablisse la constitution dans son intégrité.

Dix-huit membres partent d'abord pour réclamer la liberté de leurs collègues ou les suppléer à Versailles. Mais arrivés à Pontchartrain, la force armée les rejette en Bretagne. Nouvelle erreur de Brienne, qui croit encore avoir vaincu.

Cette fois, ce ne sont plus douze, ni dix-huit députés qui s'élancent vers Paris; c'est un bataillon de cinquante-trois abbés, gentilshommes et bourgeois, c'est toute une représentation nationale, décidée à parvenir au Roi morte ou vive, et chargée par la solennelle réunion des Trois-États : 1° de maintenir toutes les protestations antérieures; 2° de demander la restitution des franchises bretonnes; 3° de provoquer l'élargissement des prisonniers de la Bastille.

Installée à Paris le 15 août, la grande députation étonne ses amis et ses ennemis par cette simple majesté de l'indépendance. Le Roi et ses ministres comprennent enfin ce que c'est que les volontés bretonnes! Mais après

tant de rigueurs et de violences, le moyen de reculer sans tomber dans le mépris public? Aussi Brienne consigne impitoyablement les Bretons, et les écarte des marches du trône... jusqu'au jour qui vient l'en précipiter lui-même (25 août).

On sait l'éclat et le scandale de cette chute : la convocation tardive des États-Généraux; l'émeute sanglante qui bouleversa trois jours la capitale; le mannequin-cardinal promené dans les rues, confessé de vive force par un prêtre et brûlé au milieu des clameurs et des danses; enfin la rentrée triomphale de M. de Necker, surnommé le sauveur de la France, et qui malheureusement ne put le devenir.

Pas une faiblesse et pas une honte ne manquèrent à cette fatale reculade de la Monarchie. Le pouvoir défit sans dignité ce qu'il avait fait sans modération. Tout en criant : Vive le Roi! le peuple apprit comment on lui forçait la main. L'édit sur les grains ne put arracher le pain de la foule au Pacte de famine; et la révocation des ordonnances du 8 mai, le rappel des Parlements dissous, ne donnèrent aux nouveaux ministres que la force d'aller d'un abîme à l'autre : de l'Assemblée des Notables à celle des États-Généraux, — convoqués enfin pour le 5 mai 1789.

Les premiers lauriers de la victoire du 25 août furent pour les députés bretons. Necker essaya néanmoins d'épargner au Roi le triomphe de ses vainqueurs, en faisant de leur retraite immédiate une condition de l'élargissement de leurs collègues; mais ils n'étaient pas hommes à reculer si mal à propos. Se passant de la permission du ministre, et s'autorisant de leurs pouvoirs ainsi que de la faiblesse de la Cour, ils se rendirent sans intermédiaires à Versailles le dimanche 31 août, et se rangèrent comme en bataille sur le passage du Roi, dans la grande galerie des glaces. Louis XVI fit contre mauvaise fortune bon cœur, et ne se souvint que des services rendus par la Bretagne à la France. Il reçut gracieusement le terrible mémoire des députés, et le lut à l'instant même en se rendant à vêpres.

Nous donnons ci-dessous en entier[1] cette pièce importante, transcrite sur

[1] MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU ROI,

A Versailles, le 31 août 1788,

PAR MESSIEURS LES CINQUANTE-TROIS DÉPUTÉS DES TROIS ORDRES DE LA PROVINCE DE BRETAGNE.

AU ROI, EN LUI PRÉSENTANT CE MÉMOIRE. — SIRE, écouter avec bonté les doléances de ses peuples, les accueillir quand elles sont justes, c'est le devoir des Rois. Présenter avec respect ces réclamations, en attendre l'effet avec une confiance inébranlable, voilà le nôtre. Nous ne vous le dissimulerons pas, Sire, Votre Majesté a rendu la vie à nos espérances; elles se sont accrues au point de nous persuader que c'est moins à des représentations qu'à des actions de grâces que nous devons nous préparer.

MÉMOIRE AU ROI. — SIRE, nous venons déposer dans le sein de Votre Majesté le cri de notre douleur et l'expression de nos vœux; des enfants ne pourroient-ils se plaindre à leur père sans s'exposer à perdre son affection? Au milieu des plus cruelles circonstances, la Noblesse de Bretagne s'étoit assemblée; elle avoit choisi douze des siens. Il leur étoit recommandé d'exposer à vos regards, et le ta-

l'original avec toutes ses signatures. On jugera si un prince réduit à sourire à ceux qui lui parlaient ainsi n'était pas détrôné d'avance; si jamais nos chambres modernes ont tenu aux rois constitutionnels un langage plus ferme et plus énergique. Et malheureusement pour Louis XVI, le mémoire de nos députés était sans réplique. Tant que le pacte d'Union subsistait, la justice et la bonne foi étaient de leur côté, l'injustice et le parjure étaient du côté de la Monarchie, — qui ne pouvait cependant satisfaire la France sans

bleau déplorable des malheurs qui affligeoient la province, et le tableau plus effrayant encore de ceux qui la menaçoient. A leur approche, il s'est élevé, autour de votre personne sacrée, des barrières impénétrables, et les efforts qu'ils ont pu faire pour les surmonter, loin de les conduire au pied du trône, les ont menés dans le fond d'un cachot odieux; ils ont perdu leur liberté en venant réclamer nos franchises. Tous les Ordres se sont émus à cette nouvelle; tous ont payé le tribut d'intérêt que leur imposoit la reconnoissance. Tous nous ont nommés pour leurs Députés; nous venons remplir une mission honorable que nous ne saurions nous habituer à croire dangereuse. Un monarque, Sire, est chargé de faire le bonheur de son peuple, et cette tâche, vous ne la répudierez pas. Mais il est homme; il ne peut ni tout voir ni tout entendre; autant il a de sujets éclairés et fidèles, autant il a d'yeux et d'oreilles placés sur la surface de son empire, qui sont obligés de lui faire savoir ce qui se passe de contraire au bien de la grande famille dont il est le chef. Une députation qui remplit ce devoir donne à la patrie un témoignage de zèle, au Souverain une preuve d'attachement, et c'est à ces grands caractères qu'est marquée la démarche des douze gentilshommes enfermés à la Bastille. Sire, une prison et des fers doivent-ils être le prix du zèle et de l'attachement? On a voulu vous rendre leur patriotisme suspect; on vous a parlé de députations illégales, d'assemblées illicites. Vous êtes, Sire, le conservateur de la justice en France; la justice est le premier et le plus essentiel patrimoine de l'homme en société; elle en tient lieu à celui qui n'en a point d'autre. Toutes les fois que dans le Royaume un individu croit que les loix sont violées à son égard, il a un recours de droit à Votre Majesté. Mais, Sire, ce droit qu'ont les individus appartient encore plus aux corporations. La Noblesse a vu briser le contrat qui vous soumet la Bretagne; elle a vu rompre les liens qui l'unissent à votre couronne; elle a ressenti le contre-coup des infractions faites aux droits de la province. Un concert d'inquiétudes et d'alarmes a réuni ses membres; tous ont tourné les yeux sur le trône. Ils ont dit unanimement : Avertissons le Prince des projets désastreux que l'on tente en son nom; qu'il en connoisse l'illusion, le danger, et que sa religion, que nous devons instruire, que son équité, qu'on ne peut invoquer en vain, arrêtent le cours de ces funestes entreprises. Ah! Sire, quelles loix de pareilles assemblées, de pareilles délibérations ont-elles pu blesser? Que Votre Majesté daigne y faire attention; l'infidélité, la révolte ne marchent pas avec éclat; jamais elles ne se produisent avec cette solemnité. Enfoncées dans l'ombre, elles s'y cachent long-temps, s'occupant de secrettes pratiques, de complots ténébreux; et, quand elles en sortent pour insulter à l'autorité, pour braver les ordres légitimes, ce n'est pas par la voie des députations au Souverain qu'elles manifestent leurs desseins pernicieux. La conduite seule de nos compatriotes malheureux, si l'on est malheureux en souffrant pour la cause publique, suffisoit donc pour les justifier. Comment seroient-ils coupables? ils ne furent point accusés. Comment peut-on les punir? on ne les a point entendus. Nous osons, Sire, vous attester leur innocence. Si vous avez des soupçons contr'elle, nous sommes prêts à les détruire. S'il vous faut un garant de leur dévouement pour votre service, de leur passion pour votre personne, nous vous offrons le peuple breton entier qui parle par notre bouche, et qui sait tout ce que ces cœurs généreux recèlent d'honneur, de franchise et de loyauté. Ne souffrez donc pas, Sire, qu'ils continuent de gémir dans l'enceinte de ces murs détestés; qu'ils restent plus long-temps dans une situation qu'il est même douloureux de peindre, et si cruel de sentir. Ne souffrez pas qu'ils soient plus long-temps éloignés de votre Cour, ces personnages distingués (MM. les ducs de Chabot et de Praslin, M. le comte de Boisgelin, M. le marquis de Serent, M. le marquis de La Fayette) qui occupoient, auprès de Votre Majesté, des emplois honorables, et jouissoient d'une confiance méritée par la plus noble conduite. Ne souffrez pas non plus que les lettres de cachet, surprises aux embarras de la sollicitude royale, viennent épouvanter les paisibles habitans du fond de nos provinces (MM. de Maubreuil, de Freslon de Saint-Aubin, de Saint-Pern de La Tour); qu'elles réduisent les uns à fuir leurs asyles, sans autres compagnons de leur fuite que les besoins qu'ils

détruire les franchises provinciales. Disons aussi : malheureusement pour la Bretagne; car telle était la double fatalité des choses, qu'en disputant ses derniers priviléges à la Royauté, la Bretagne hâtait la Révolution qui devait abolir tous les priviléges. Plus les deux lutteurs s'acharnaient l'un contre l'autre, plus ils approchaient de l'abîme où ils allaient tomber ensemble.

Le mémoire fut communiqué à toute la famille royale, qui dut joindre aux

éprouvent et l'insupportable idée de ceux auxquels leur absence livre ce qu'ils ont de plus cher; — tandis qu'elles en précipitent d'autres dans des cachots infects, où ils perdent leur santé, leur fortune, toute joie, et enfin tout amour pour le Gouvernement. Car, Sire, la fin d'un bon Gouvernement, c'est l'assurance des propriétés à ceux qui s'y sont soumis; or la plus sainte de toutes les propriétés est celle de sa personne, sans laquelle toutes les autres n'ont ni charme ni valeur. Mais, outre cette propriété qui regarde les individus, et qui ne peut leur être enlevée que par la loi, il en est d'autres qui regardent la province, et que Votre Majesté a juré de lui conserver. Deux années ne sont point encore révolues depuis que vos commissaires, stipulant pour vous, Sire, ont accordé « qu'aucuns édits, déclarations, arrêts du Conseil, etc., n'auront aucuns effets, s'ils n'ont été consentis par les États, et vérifiés par les Cours souveraines de la province; qu'il ne seroit rien changé aux nombre, qualités, fonctions et exercices des officiers de la province; ce faisant, qu'il ne sera fait aucune création d'officiers ni de nouvelles juridictions. » En ratifiant vous-même les clauses de l'accord par des lettres signées de votre main, enregistrées en votre Parlement ainsi qu'en votre Chambre des Comptes, vous vous êtes obligé « de le faire garder par tous ceux et ainsi qu'il appartiendroit. » Vous avez ordonné aux Magistrats qui composent ces deux Cours souveraines « de faire lire, publier et registrer et le contrat et la ratification qui l'agrée et l'approuve. » Vous leur avez enjoint « de garder de point en point le contenu d'icelui, selon la forme et teneur, sans y contrevenir, ni souffrir qu'il y soit contrevenu. » Maintenant, Sire, qu'on nous envoie des édits, des déclarations qui n'ont été ni consentis par nos États, ni vérifiés par nos Cours; maintenant qu'on crée de nouveaux officiers, qu'on renverse nos tribunaux, qu'on veut établir sur leurs ruines de nouvelles juridictions, vous avez mis votre autorité en contradiction avec elle-même; vous avez forcé vos Cours souveraines à s'opposer à l'exécution de vos ordres en vertu de vos ordres mêmes, et nous ne balancerons pas à vous le dire, avec le courage que commandent la vérité et le respect qu'inspire le Monarque; on vous a fait fouler aux pieds un engagement irréfragable; on vous a fait dédaigner vos serments; on vous a fait manquer à votre parole. Sire, on ne s'est donc pas souvenu ce que c'est que la parole des Rois. Autant ils sont élevés au-dessus des particuliers qui vivent sous leur empire, autant leur parole doit être plus ferme, plus inébranlable. Où elle se fait entendre la méfiance doit disparoître, le doute s'évanouir, et c'est des Rois de France surtout que l'on a cette opinion, qui les honore tant, que leur parole est spécialement sacrée. Un de vos prédécesseurs, fameux par ses revers (les Rois ne sont pas à l'abri des revers), est encore plus fameux par cette maxime adoptée de tous ceux qui ont tenu le sceptre françois : « que si la bonne foi et la vérité étoient perdues, on retrouveroit la première dans le cœur, et la seconde dans la parole des Rois. » C'est en vain que l'on nous proteste, de votre part, que nos droits seront respectés, que l'on nous assure en votre nom de la conservation de nos priviléges. Au moment où l'on nous dépouille de nos franchises, au moment où l'on se joue de nos libertés, un pareil langage ne semble plus que la suite du projet de joindre l'ironie à la désolation dont on nous investit. Vous nous annoncez, Sire, l'assemblée de nos États pour le mois d'octobre, et c'est d'eux que vous attendez la connoissance du vœu de la province. Nous vous l'apportons, Sire. Mais pourquoi nous tenir jusques-là dans les convulsions, dans les angoisses qui travaillent toute la province? Sire, notre contrat est clair, il est précis. Vous ne pouvez pas mettre provisoirement en vigueur parmi nous des édits non consentis par nos États, non vérifiés par nos Cours, ni introduire en Bretagne des jurisdictions nouvelles. Vous ne le pouvez pas sans déclarer que vous ne vous croyez point lié par des actes solemnels; que vous n'êtes point astreint à tenir des conditions que vous avez souscrites, et que vous comptez pour rien des obligations que vous avez jurées. Au nom de votre gloire, retirez, Sire, vos édits; rendez-nous nos tribunaux; rendez-les à la France entière; rendez enfin à nos vertueux Magistrats une liberté dont ils vous consacroient l'usage, et au sacrifice de laquelle, nous en sommes certains, ils joindroient celui de

gracieusetés de Louis XVI les marques publiques du plus vif intérêt. Le comte d'Artois se surpassa dans cette comédie de belles paroles. Mais bientôt il fallut y ajouter les actions, et la première fut la mise en liberté des *héros de la Bretagne*.

La délivrance de ces nouveaux martyrs fut célébrée par des fêtes nationales dans toute la province, comme naguère celle de La Chalotais et de ses compagnons. La fête de Nantes eut lieu par souscriptions de vingt-quatre livre au moins [1]. Quelques jours avant, un gentilhomme des envi-

leur vie, s'il étoit utile au maintien de cette gloire qui leur est aussi précieuse qu'à vous. Faut-il à Votre Majesté des motifs plus puissans pour la déterminer à rétablir l'ordre antique, à l'abri duquel la paix et le bonheur ont si long-temps fleuri chez les Bretons? Qu'elle jette les yeux sur la malheureuse Armorique dont la face a si prodigieusement changé en si peu de tems. Elle y verra nos côtes et nos grands chemins infectés par des brigands qui s'encouragent au crime par l'impunité; l'habitant des villes, sans cesse exposé au vol, à l'incendie, à l'assassinat. Le commerce que la confiance alimente et qui ne peut vivre sans la sûreté, expirant, délaissé par ses deux mères nourrices. Point de Magistrats, par conséquent plus de loix; elles ont été exilées avec eux. Des tribunaux dont l'enceinte respectable est occupée par des soldats étonnés et fatigués de les profaner si long-temps; des prisons qui s'ouvrent pour recevoir pêle-mêle le crime et l'innocence, sans que l'un ni l'autre puissent prévoir quand ils auront des vengeurs, la mauvaise foi triomphante et la probité aux abois. Eh bien, cette terre déplorable, battue par tant de fléaux, elle vous appartient, Sire; ces peuples assiégés par tant d'infortunes, ce sont les vôtres! Et, pour combler nos calamités, des troupes avancent encore vers la province; leurs dispositions hostiles répandent par-tout la terreur. Mais que veulent ces soldats? Nous donner des chaînes? Sire, les despotes veulent régner sur des esclaves; mais un Roi de France ne voudra jamais pour sujets que des hommes libres. Ah! ne permettez pas qu'à la veille des États-Généraux, devenus indispensables, solemnellement promis par Votre Majesté, le crédit public s'anéantisse, en substituant à une monnoie nécessaire le plus vicieux de tous les moyens, un papier dangereux, sans fondement légal, et, par conséquent, sans confiance, un papier indivisible dans la proportion des besoins d'un chacun. Dites un mot, faites un geste, et les brouillards pestilenciels qui couvrent tout le Royaume se dissiperont, et les rameaux de la félicité reverdiront pour ombrager de nouveau les habitans consolés de la Bretagne. Que votre nom, qu'on a tenté de travestir en épouventail de la vertu appellée désobéissance, de l'honneur nommé rébellion, soit porté jusqu'au ciel par ces concitoyens illustres dont vous terminerez la captivité; par ceux dont vous ferez cesser les allarmes; par leurs épouses, par leurs pères, par leurs enfans, à l'empressement et à la tendresse de qui vous allez les rendre; par ces Magistrats, plus satisfaits de pouvoir encore servir leur patrie que glorieux de voir triompher la cause qu'ils ont défendue; par les agriculteurs, les commerçans, les citadins et tous les gens de bien dont vous comblerez les vœux en rétablissant la constitution de la province; et nous, à qui vous aurez ordonné de porter la nouvelle de tant de bonheurs, nous nous joindrons à ce peuple enivré pour bénir votre règne, pour en souhaiter la durée, et pour désirer à nos arrière-neveux un Roi qui vous ressemble. »

MM. l'abbé de Corcin, l'abbé de Lesné, l'abbé de La Tullaye, l'abbé de Mélient, l'abbé de Poulpiquet, l'abbé de Douhet, l'abbé de Puyferré, l'abbé de Roquancourt, l'abbé de Launay de Carheil, l'abbé Gault, l'abbé de La Goublaye de Nantois, l'abbé Du Margaro, l'abbé Du Portal, l'abbé Collet, l'abbé de Boutouillic, l'abbé Du Masnadau, l'abbé Le Gonidec, l'abbé Micault.

MM. de Montmuran, de Boishue, Du Cambout de Coislin, Loz de Goaffroment, Du Dresnay, Penfentenyo de Cheffontaines, de La Moussaye, Barbier de Lescoët, Gouvello de Kyaval, Meherenc de Saint-Pierre, Le Roux de Coëttando, Le Senechal, de Gourcuff, de La Belinaye, Hay des Nétumières, de Bruc de Montplaisir, Du Chastel, de Lorgeril.

MM. Le Gros, Trehu de Mont-Thierry, Plumard de Rieux, Meslé, Juguet de La Bretonnière, Le Dissez de Penanrun, Montjarret de Kjégu, Bernard, Poullet, Jallobert fils, Miorcec de Kdanet, Hervé de Chef-Dubois, l'abbé Le Maitre, Le Coq, Robin de Painpouille, de Launoy-Provost, Gaultier.

[1] Voici la liste de ces souscriptions, relevée par Mellinet et curieuse à plus d'un titre. D'abord elle contient presque tous les noms des anciennes familles de Nantes; ensuite, la plupart de ces familles,

rons avait préludé par un feu de joie, solennellement béni par le curé, qui, en présentant la torche au maître, avait prononcé ce discours significatif : « Ce jour est le jour de la patrie : *dies patriæ*... La guerre distingue les héros, les malheurs de l'État distinguent les *citoyens patriotes;* la disgrâce, l'exil, la mort même distinguent les gentilshommes et les magistrats bretons. Mais dans ces différentes classes la religion trouve des saints. C'est l'amour de la patrie et de la liberté qui a conduit au plus redoutable des châteaux les douze

unies en 1788 sur le terrain patriotique, se déchireront bientôt avec fureur sur le terrain révolutionnaire.

Le chapitre de la cathédrale, 600^{tt} ; le chapitre de la Collégiale, 120^{tt} ; la Chambre des Comptes, 1200^{tt} ; le Présidial, 300^{tt} ; l'Amirauté, 180^{tt} ; les eaux, bois et forêts, 120^{tt} ; le consulat, 1000^{tt} ; la communauté des procureurs, 600^{tt} ; la communauté des notaires, 300^{tt} ; MM. l'abbé Dachon de La Billière, de L'Achon, Adine, Angebault père, Angebault fils, Dauguy de Vue, Anthus, Arnous père, Arnous de La Noë, Arnous-Rivière fils, Aubry de La Fosse, d'Aux de Bournay, Babut, Badou, le marquis de Baillache, Bellais et Maugars, Barbier de La Barre, Barthélemy, Baudouin, de Beaufranchet, de Becdelièvre du Brossay, Beconnais, de Bedeau, Bedert aîné, L. Bedert, Bellot de Grandville, Van Berchem, Bernard aîné, Bernard, A. Bernard, Bernède, L. Berthault aîné, Berthault du Marais, de Besné, de Besné de la Grand-Cour, de Bidé, de Bidé de Chavagnes, C.-D. Bizeul, Van Bobart et Prasle, Bodin des Plantes, Boitard, de La Bossère, de La Botinière, Bouchaud de La Pignionnerie, Bouguer de La Bregeollière, Bourcard, Boursier de La Robinière, de Bouteiller père, Ch. de Bouteiller, H. de Bouteiller, Brée de La Tousche, de La Bretesche, Briau aîné, le comte de Bruc du Cléray, le vicomte de Bruc, le baron de Bruc, de Bruc de Montplaisir, Bureau de La Batardière, du Buron, Cadou, Cagnat, le comte du Cambout, Canel, de Carheil de Launay, de Carheil de La Guichardais, Cebert, du Célier, de Chabot, l'abbé de Chapteuil, Chanceaulme, de Charbonneau de l'Étang, de Charbonneau de La Pilotière, de Chardonnet, Chardot, de Charette de Boisfoucaud, Chaurand frères, L.-J. Chevalier, de Chevigné de Bois-Cholet, A. Chiron, J. Clauchy, Cocaud de La Villauduc, de Couëtus aîné, Colas de Malmusse, Colas père et fils, de La Colessière, de Collobel, Cornet, de Cornibert, le chevalier de Cornulier du Vernay, le chevalier de Cornulier de La Caraterie, Cotteaux, Cottin, Cottineau, de Courson, Courtois, Coustard, le comte de Coutance, Crignon, de Coëne, A.-F. Delaville, Delisle, Delisle de La Ferté, Delisle de La Nicolière, Deloynes père, Deloynes fils, Deloynes des Varreux, de Derval, des Ridelières-Leroux, Desclos-Lepeley frères, Desvaux, Dominique Deurbroucq, Deurbroucq jeune, F. d'Haveloose, Diboisne et fils, Digueron de Beauvoir, Drouet, M. Drouet, L. Drouin, Drouin de Parçay, Dubern, Dubois-Violette, Duchesne, du Collet, du Coudray Bourgault, Ducros, Duparcq, le marquis du Pas, du Poirier, du Rondier, Édelin de La Praudière, Ertault de La Bretonnière, Espivent, Espivent de La Villeguevray, Espivent de La Villeboisnet, le chevalier de L'Estourbeillon, Fellonneau de Grave, Ficher et compagnie, Jacques Fleuriot, le chevalier de Fleuriot, Leflo de Tremello, Forget père, Forget fils, Foucault aîné, F. Foucault, Foucault, de Freslon, de Fresneau père, de Fresneau fils, Fronst, Fruchard, du Fumet, G. et P. Gallon, Julien Gaudin, Gaugy, Gazet, Gédouin, Gélée de Premion, Gerbier, Geslin, Goupilleau, le comte de Goyon, le maréchal de Goyon, de Goyon fils, le major de Goyon, de Goyon de Rochefort, de Goyon de La Louinays, Graslin, de Guibert, Guillon père, Guillon fils, Guinebaut, du Guiny, Gullmann, Haguelon, Haudaudine, Hélie, Houstat, de Jacquelot, Dominique Jacquier, Jacquier et Bosset, Jaillant de Chantelot, de Jaillart, Jamet, de Jasson père, de Jasson fils, Jogues aîné, Jogues-Domerville, de Julienne, de Jussé, de Kerambar, Karcher, de Kergus père, de Kergus fils, le chevalier de Kerusec, de Kervégan, Labouchère, Laennec de La Renardais, Lagarde, Arnaud-Lamaignère, Lamaignère aîné, Langevin, P. Lasalle, Adrien Lavigne, Lebeau, Lebourg, de L'Écochère, Legris aîné, Lejeune de Malherbe, Lemasne de Chermont, Lemasne frères, Lemesle, de l'Épine, Lepot, Leroux de Commequiers, C. Leroy, Letourneulx, Levêque, Libault, de Lieutaud père, le lieutenant général de Lieutaud, Lincoln, de Lirot de La Petouillère, le chevalier de Lirot, E. Lobry, Lormier, Lory père, Lory du Gazon, de Luzançay oncle et neveu, Luzeau de Bazilleul, de Maillard de Bois-Selis, l'abbé de Malboissière, Marion de Procé, Jacques Marion, Mariot, le marquis de La Maronnière, de Martel, de Maubreuil, de Maugé du Port d'Or, Maussion, Antoine Menard, le comte de Menou, Merot père, Merot fils, Merot de La Gibraye, Meslé, Michaud, Michel, Millet père et fils, Julien Millet, J.-J. Minyer, Mocquart, Moller, Montaudouin, Montaudouin de La Clartière de Montauré, le chevalier de Monti de Bellevue, de Monti de L'Ormier, de Monti de la Cour de Bouée, de Monti de Rezé, le lieutenant de Monti, de Monti de La Hunaudière, Juchault de La Moricière, Mosneron aîné, Mosneron de Launay, Mosneron du Pin, Lemoyne de La Tour, de La Mulonnière, O'Diette, Onfroy de Breville, d'Orvault, Paimparay, Pâris, Parran fils, Parthon et Thoinet, Pelard de Montigny, Pelloutier, Pelletier, de Saint-Pern, Hallouin de La Pénicière père, Hallouin de La Pénicière fils, Perrin de La Courbejeollière, Th. Pesnaud, Petit des Rochettes, Philippe, Pichaud, de La Privedière, Plombard et Legris, Plumard de Rieux, l'abbé de Pontual, le vicomte de Pontual, de Pontual de Jouvante, Portier,

héros que la Bretagne se glorifie d'avoir vus naître dans son sein. En les y voyant rentrer, qui de vous, ô mes concitoyens, ne verserait des larmes de joie?... Vous les voyez couler, monsieur... Assurez donc ces héros que l'Armorique a eu ses Régulus comme l'ancienne Rome, et qu'en se couvrant de gloire aux yeux des hommes, ils ont mérité, par leurs vertus chrétiennes, la couronne de l'immortalité. »

Les *héros* et les *saints* furent glorifiés ainsi dans presque toutes les villes, — mais non pas toutefois à l'unanimité; car leurs succès mêmes divisaient déjà nos trois Ordres, — comme on va le voir par les événements de Quimper.

Quelques jours après, le 24 septembre, le Parlement de Paris faisait sa rentrée triomphale — et triomphale surtout par les Bretons. Les magistrats parisiens, moins populaires qu'eux, se laissèrent glorifier en leurs personnes. Nos députés arrivèrent au Palais, à travers les acclamations de la foule. Là, des officiers en robes courtes vinrent les recevoir au bas du grand escalier. Les tambours battirent aux champs comme pour l'entrée du Roi, et les magistrats, se découvrant, crièrent avec le peuple: — *Honneur aux Bretons! Chapeau bas devant les députés de Bretagne!*

Le Parlement de Rennes eut bientôt son tour. Le 10 mai, les troupes quittèrent le Palais, et les magistrats rappelés s'y installèrent immédiatement. Tous les corps publics vinrent les féliciter. Il y eut un *Te Deum* en robes rouges aux Jacobins. La cour fit élargir trois prisonniers, dont elle paya les dettes, et la fête se termina par un feu de joie sur la place Royale.

Cependant, quelques membres étant encore en exil, les remontrances au Roi recommencèrent dès le lendemain...

Mais le jour fatal d'une autre lutte — *summa dies, ineluctabile tempus* — était arrivé. Victorieuses en commun de la Monarchie, la Noblesse et la Bourgeoisie se retrouvaient face à face, avec leurs rivalités implacables. Toutes deux sentaient que les États-Généraux annonçaient une nouvelle ère politique, qu'une bataille décisive allait se livrer entre le passé et l'avenir; et l'une comme l'autre avait inscrit sur sa bannière: *Vaincre ou mourir pour la liberté!* Or la liberté, pour la Noblesse, c'est le maintien des fran-

Portier fils, Portier de Lantimo, Prébois, de Prud'homme de L'Angle, de Quelo; les recteurs de Saint-Clément, de Saint-Denis, de Saint-Jean, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Saint-Nicolas, de Sainte-Radégonde, de Saint-Saturnin, de Saint-Vincent, le comte de Rezé, le vicomte de Rezé, le chevalier de Rezé, Richard de La Pervenchère, Richer aîné, Richer cadet, Richeux, Riédy, Rivet père, Rivet fils, de Robineau, le chevalier de La Roche-Saint-André, Roger de La Mouchetière, Rogues, du Roretais père, de Rosily, Rousseau des Melotries, de La Roussière, Roux, Rozier, Rucher-Bazclais, de Santo, Sarrebourse, O'Schiell, Chut et Delessart, Schweighauser et Dobrée, le marquis de Secillon, Aug. Simon, Siochan de Kersabiec, Souther, le chevalier de Saint-Aignan, de Stockar, Simon de Kerviou, J. Tanguerel, Taschereau, J.-B. Thébaud, de La Thébaudière, Tarin, J. Tessier, Thoinet aîné, Thoinet jeune, Thomas du Cordie, Thurninger, Tourghouillet, Tobin, de Tollenare, de Thouaré, la comtesse de Trèves, le marquis de Trevelec, Mlle de Trevelec Kerolivier, de La Tullaye, de La Tullaye de Coetguelfin, de La Tullaye de Varennes, de La Turmelière, de Tussac, Urien, Uthof et Haentjens, le chevalier de Vay de La Perverie, de Valleton du Désert, de Valleton frères, Vallot, F.-M. Van Neunen junior, de Vaudoré frères, de Villaine, Villemain, le président de La Villchebo, Wilfelscheim, J. Wilms.

chises bretonnes, dont faisaient partie ses priviléges; et la liberté, pour le Tiers-État, c'était l'abolition de ces priviléges, — même aux dépens des franchises bretonnes. Si la cause des premiers semblait plus nationale, la cause des seconds paraissait plus sociale. Mais laissons ces paroles creuses et sonores, pour trancher le mot propre et vrai, une fois pour toutes : Derrière son drapeau plus ou moins fastueux, chacun avait son intérêt personnel et sa devise secrète. Celle de la Noblesse était : — *Ce qui est bon à prendre est bon à garder*. Celle du Tiers-État, nous l'avons déjà dite : — *Ote-toi de là que je m'y mette.*

La grande députation était encore à Paris, que déjà la division éclatait en Bretagne. Vingt libelles persuadèrent au Tiers que la noblesse le dupait sous le masque de la nationalité, qu'un grand complot se tramait contre lui entre l'Église et les Gentilshommes, et que les plus dangereux instruments de ce complot n'étaient autres que le Parlement et la Commission des États. Aussi, quand M. de Botherel vint à Quimper, le 15 août, croyant trouver encore tous les Bretons unis, quelle fut sa surprise, à lui naguère porté en triomphe, de se voir accueilli par des huées populaires : — *Vivent le Roi et le grand Bailliage! Au diable le Parlement!* etc,

Un revirement si brusque ne démonta point le courage du syndic. Un domestique lui ayant jeté son bonnet de laine à la figure, il le lui remit froidement en lui disant : — Vous allez vous enrhumer, mon ami.



M. de Botherel : « Vous allez vous enrhumer, mon ami. »

Toute la bourgeoisie de Quimper, gagnée par le présidial, et surtout par le sénéchal Le Goazre de Kervélegan — homme de bien d'ailleurs, — s'était

retournée en masse contre les parlementaires si exaltés la veille, et réclamait à grands cris ces ordonnances du 8 mai qu'elle avait tant maudites. — Notre histoire sera désormais remplie de ces réactions.

La question patriotique cédait la place à la question révolutionnaire. L'incendie parlementaire avait allumé le volcan social.

Le 16 et le 17 août, toute la ville si calme de Quimper fut en rumeur. La population couvrait les places, où des jongleurs l'excitaient contre ses amis de la veille. On lisait sur les murs de la cathédrale des affiches hostiles au Parlement, intitulées : *Arrêts du conseil du peuple.* On demandait à grands cris les Bailliages, et surtout les États-Généraux.

Après de vains efforts de conciliation, la Commission des États céda au Présidial, et M. de Botherel se retira.

Cette première émeute de la Bourgeoisie eut ses contre-coups dans la plupart des villes. Quelques-unes allumèrent des feux de joie, et brûlèrent l'effigie du Procureur syndic. L'enlèvement des grains par les accapareurs vint compliquer encore ces désordres à Saint-Brieuc, à Morlaix, à Pont-l'Abbé, à Lamballe.

Ce fut alors que nos députés triomphèrent, et que les Parlements furent rétablis. Nouvelle réaction nationale, et second revirement de la population — notamment à Rennes. Le grand Bailliage, qui s'y était établi, fut expulsé par Moreau et par ses jeunes gens, à la barbe de MM. de Thiard et de Molleville. Les saturnales de Paris furent singées dans la ville parlementaire. On y promena des mannequins et des ramoneurs [1] en robes et en simarres, représentant Brienne, Lamoignon et les membres du Bailliage. Les étudiants s'étaient d'avance assurés de la neutralité des chefs de la garnison, — tous émules du chevalier de Nonainville, que Louis XVI avait décoré de la croix de Saint-Louis. Un seul officier, nommé Langeron, ayant voulu dissiper la foule, se vit abandonné de ses soldats, et dut quitter Rennes avec les Baillis.

Mais au milieu de cet accord apparent, le levain de désunion trahissait son aigreur. Le marquis de Kersalaun, ce double martyr de l'indépendance bretonne, ne trouva que de l'ingratitude à Quimper, lorsqu'il revint des cachots de la Bastille. Cet illustre doyen du Parlement fut ridiculisé dans un factum absurde, et tellement insulté dans sa personne et dans sa famille, que la cité quimpéroise eut besoin de la clémence du Roi.

A mesure que la fièvre révolutionnaire s'emparait du peuple, il montrait à quels excès pouvait aller son délire.

Enfin arrivèrent les États de 1788-89, qui furent les derniers États de Bretagne et le premier acte de la Révolution. Longtemps la Cour, qui les

[1] M. Du Couëdic, un des magistrats échappés à la Bastille, terminait ainsi un rapport burlesque sur cette journée : « *Et à cette fin que personne n'en ignore, le présent sera affiché aux plus hautes cheminées de ces messieurs.* » Par cette folie d'un homme grave, qu'on juge de la démence populaire!

redoutait, hésita à les convoquer; mais c'eût été violer de nouveau les franchises à qui elle venait de faire réparation.

Car tout en demandant à grands cris les États-Généraux, la Bretagne n'en tenait pas moins à sa représentation particulière; et elle montra bientôt que les représentants français n'étaient point ses oracles, en faisant colporter par les rues de petites poupées mobiles, figurant les membres de la seconde assemblée des Notables. A tout ce qu'on leur demandait, ces poupées répondaient *oui* par un signe de tête, et les marchands qui les vendaient criaient : — *A deux sols les Notables!*





« A deux sols les notables! »

Les ministres songèrent à réunir les trois Ordres à Nantes, puis à Ancenis, puis à Saint-Brieuc. Ils finirent par leur assigner Rennes et l'époque du 29 décembre 1788.

Aussitôt le Tiers-États breton, devançant la France entière, entreprit de résoudre la grande question que l'abbé Siéyès ne formula que trois mois après :

— Qu'est-ce que le Tiers-État? — Tout!

— Qu'a-t-il été jusqu'a présent? — Rien!

— Que demande-t-il? — A devenir quelque chose.

Dès le mois de janvier 1788, — c'est-à-dire près d'une année avant l'explosion de brochures, de journaux et de pamphlets, que publièrent en France

tant d'avocats, de bourgeois, d'écrivains et même de prêtres,— M. de Kervélegan avait lancé ses *Réflexions d'un philosophe*, avec cette épigraphe :

Parcere subjectis et debellare superbos.

« Est-il bien vrai, ô mes concitoyens, s'écriait-il, que vous songiez enfin à briser les chaînes humiliantes que l'orgueilleuse Noblesse nous fait porter depuis un temps immémorial? Êtes-vous enfin résolus de sortir de l'esclavage dégradant où vous avez rampé jusqu'ici? Voulez-vous enfin recouvrer votre *première liberté*, le plus beau des titres humains? On nous a vexés, macérés comme des bêtes de somme. La Noblesse et le Clergé se sont emparés de tout. Ces ennemis du bonheur des peuples possèdent les plus grands biens et ne payent rien à l'État! Et nous, avec rien, nous sommes obligés de faire face à tous les besoins de la chose publique! Demandons au gouvernement protection contre ces *usurpateurs*, qui ont violé à notre égard toutes les lois de l'association ! »

Sans doute il régnait une violente exagération dans les *Réflexions d'un philosophe*. Mais il y avait un fond de vérité dans ces mots significatifs d'*usurpateurs* et de *première liberté*. Le Tiers y indiquait par là qu'il s'appuyait sur le passé tout aussi bien que la Noblesse; que si elle défendait des titres acquis, il réclamait des titres enlevés.

Qu'attendait en effet la Bretagne de ses États particuliers, et qu'attendait la France de ses États-Généraux?

La France, tombée de siècle en siècle de la Monarchie représentative de Clovis et de Charlemagne à la Monarchie absolue de Louis XIV et de Louis XV, — voulait voir renaître, sous une forme nouvelle, ces assemblées nationales où toutes les classes votaient par milliers; cette discipline de l'Église primitive, si différente du Clergé du dix-huitième siècle; en un mot, l'identification du monarque avec son peuple, et l'administration du pays par le pays, — avec la Noblesse pour avant-garde et pour ornement du trône, mais sans toute cette masse de priviléges, qui n'avaient plus de sens ni de contre-poids.

La Bretagne, sans doute, grâce à son caractère et à sa position, était moins dégénérée que la France de cette *liberté première* rappelée par M. de Kervélegan; mais elle n'avait pu, malgré l'énergie de sa lutte incessante, échapper à la contagion despotique, avant et depuis son incorporation à la Couronne. Nous avons dit toutes les franchises municipales, c'est-à-dire bourgeoises, que lui avait enlevées la Monarchie. Nous avons vu ses populations pressurées par les gouverneurs, les intendants et les soldats du Roi. Ses principaux seigneurs, gâtés par les habitudes hautaines de Versailles, avaient oublié leur vie libérale et toute familière au milieu de leurs vassaux. Ces traditions patriarcales n'étaient plus conservées que par les gentilshommes campagnards, fort nombreux il est vrai, mais de plus en plus

mouchait vivement, — et les brochures pleuvaient dru comme grêle.


Député de l'Église.

Les Bourgeois développaient, sous toutes les formes, cet argument favori : « Nos aïeux étaient serfs (ce qui n'était vrai que pour la haute Bretagne), et nous sommes libres. N'ayant plus les mêmes principes, nous ne pouvons plus être régis par les mêmes lois. Nous portons toutes les charges de l'État, sans en partager les prérogatives ; nous devons partager les unes et les autres avec les gentilshommes. »

De son côté, la Noblesse et le Clergé répondaient, le plus souvent par la plume du chevalier de Guer : « Bretons et Français, Prêtres, Nobles et Bourgeois, nous avons tous juré de maintenir la constitution de notre province. Si nous l'attaquons sur un point, elle croulera par tous les autres. L'inégalité de l'impôt n'est qu'un levier pour soulever le peuple. Exemple : M. Le Bouteiller de Nantes, le plus riche négociant de la province, ne paye que 1,340 livres pour une fortune évaluée 6 millions. Un gentilhomme qui aurait 150,000 livres de rente, payerait 3,600 livres. »


Député de la Noblesse.

Et le Tiers de riposter aussitôt : « Il faut que la Noblesse nous croie imbéciles, pour oser nous dire que notre constitution est immuable. Sans doute le Roi et ses Ministres ne doivent point y toucher, mais, comme les Bretons d'autrefois l'ont faite pour eux, les Bretons d'aujourd'hui peuvent la refaire. Les lois se sont toujours modifiées avec les mœurs ; et, puisqu'on parle de représentation, un petit nombre de Nobles ne peuvent prévaloir contre la classe la plus nombreuse, la plus riche et la plus importante. M. Le Bouteiller paye, en France et aux colonies, 67,000 livres d'impôt, et tout négociant



E. Coppin del. *Roze sc.*

ÉTATS DE BRETAGNE

paye plus à l'État que dix gentilshommes ayant la même fortune. »

Ce qu'il y avait de curieux, c'est que, d'un côté, beaucoup de Nobles, comme MM. Le Bouteiller, de Kervélegan, etc., appuyaient les réclamations des Bourgeois, et que, de l'autre côté, la Noblesse attirait à son parti les femmes les plus influentes du Tiers.

« C'est là bien connaître le caractère français! s'écriait l'avocat de la Bourgeoisie. Une jolie femme peut-elle avoir tort, et quel est le Visigoth assez gauche pour disputer contre elle? Ces missionnaires emplumés vont, avec toute la ferveur des prosélytes, prêcher de cercle en cercle votre doctrine! Ah! croyez-moi, mesdames, la politique n'est pas faite pour vous. Créées pour nous plaire et pour faire régner la paix, suivez plutôt l'exemple des Sabines qui, les bras tendus, les cheveux épars, les yeux noyés de larmes, se précipitaient entre les deux armées pour les séparer. »



Député du Tiers.

Presque tous les pamphlets du Tiers sortaient de Nantes. Un gentilhomme en fut si exaspéré, qu'il s'offrit d'aller, à la tête de douze cents Nobles, étouffer la Révolution dans son berceau. « Il est bon d'avertir ces messieurs, répliquèrent les Nantais, que nous ne les craignons pas plus qu'un essaim de mouches; et que, s'ils s'avisaient de nous faire la moindre grimace, nous n'aurions qu'à leur jeter nos bonnets [1]. »

Telles furent les dispositions violentes dans lesquelles se réunirent les derniers États de Bretagne.

Les Députés du Tiers et leurs agrégés s'assemblèrent à Rennes, du 16 au 27 décembre, rédigèrent le cahier de leurs réclamations, et jurèrent entre autres articles :

[1] Quelques voix modérées s'élevaient pourtant au milieu de ces provocations. Une brochure parut, qui en appelait sagement de la Noblesse à elle-même, lui citant ses héros d'autrefois, si dévoués à l'indépendance populaire,—et ses héros de la veille, La Fayette, Du Plessis, La Rouërie, et tant d'autres, versant leur sang pour assurer aux Anglo-Américains les mêmes droits que réclamait la Bourgeoisie bretonne. « Cette brave Noblesse, s'écriait l'auteur, ne sera pas plus sourde que Louis XVI aux cris de deux millions d'hommes. Elle préviendra les justes demandes du Tiers et l'intervention du souverain. C'est alors qu'elle sera vraiment grande et illustre! Qu'il est beau d'abandonner les droits qu'un usage abusif, mais long, semblait consacrer! » Cela eût été en même temps très-beau et très-habile: mais cela ne dépassait-il point les forces humaines?

1° Qu'on voterait, dès l'ouverture des États, par têtes et non par Ordres; — 2° Que le Tiers s'abstiendrait de délibérer *sur toutes affaires quelconques* avant d'avoir obtenu l'égalité d'impôt et de représentation.

Ils avaient reçu ce mandat impératif de leurs commettants, sous peine de désaveu formel. Leur cheval de bataille était l'usage adopté à Grenoble, où le Tiers figurait en nombre égal aux deux autres Ordres. Bientôt ils s'appuyèrent de l'opinion du Roi et des Ministres eux-mêmes, qui décidèrent, par l'ordonnance du 27, et suivant le vœu de la minorité de la seconde assemblée des Notables, que le Tiers serait aussi nombreux aux États-Généraux que la Noblesse et le Clergé réunis. Un journal royaliste, l'*Ami du Roi*, affirme que Necker hâta cette promulgation, pour encourager la Bourgeoisie bretonne avec laquelle il était d'accord. Le fait est que l'ordonnance du 27 fut accueillie à Rennes et ailleurs par des feux de joie et des danses.

On attribue même au ministre la recrudescence des pamphlets qui plaidèrent en ce moment pour le Tiers. En divisant ainsi la Bretagne, la Cour se flattait de soumettre enfin cette province au royaume, sans se douter que le royaume lui-même allait lui échapper à la suite de la province.

— Pourquoi n'en serait-il pas en Bretagne comme en France? s'écrièrent les députés de la Bourgeoisie bretonne.

Leurs aïeux et eux-mêmes disaient le contraire depuis trois cents ans. Mais en ce moment, le patriotisme avait perdu la parole. Treize membres pourtant l'écoutèrent encore, et refusèrent de toucher à la constitution.

Au mouvement et au bruit qui animait Rennes, on eût deviné qu'un événement suprême allait s'y accomplir. D'une part, plus de neuf cents gentilshommes étaient accourus de tous les points de la province. Ceux mêmes qui se trouvaient hors de France avaient franchi mer et monts pour être au rendez-vous[1]. Les salons du président et du gouverneur ne désemplissaient pas. On s'assemblait et l'on se concertait du matin au soir. Les plus exaltés montaient la tête aux plus calmes, et les anoblis, fascinés par l'éclat de leur nouveau blason, étaient les plus obstinés à l'endroit des privilèges. Les gentillâtres, qui n'avaient que la cape et l'épée, faisaient

[1] Près de deux mois d'avance, M. Gillard de Kéranflech écrivait de Rennes au jeune Pic de La Mirandole : « Mon très-cher compatriote, vous qui savez résister aux démons tentateurs dans un pays asservi par Kervélegan, je vous engage à ne pas manquer la tenue prochaine des États. Ce sera une tenue mémorable et nombreuse, suivant les apparences, dont je serais fâché de ne pas être. Il y aura de la dissension entre la Noblesse et le Tiers, qui veut nous faire descendre jusqu'à lui, ou s'élever jusqu'à nous. C'est un petit nombre d'avocats, ambitieux à l'excès, qui ont conçu ces beaux songes, etc.»

Un autre gentilhomme, le marquis de La Belinaye, était en voyage à Londres avec un prince du sang (le prince de Condé, je crois), lorsqu'il apprit la convocation des États à Rennes. Il était, ce jour-là même (jour de la fête du prince), indispensable à une comédie dans laquelle il jouait le premier rôle. Ni les prières, ni les ordres, ni les menaces de l'Altesse Royale, ne purent le retenir une heure « Monseigneur, dit fièrement le marquis, je vous obéirais en toute autre circonstance; mais devant le membre souverain des États de Bretagne, vous n'êtes plus que M. de Bourbon, et je ne connais que mon droit et mon devoir. » Et laissant la fête interrompue, il partit sans autre bagage que son épée.

moins de discours, mais se disposaient à l'action. Arrivés de leurs manoirs avec une queue passée de mode, et un habit de soie puce ou aurore, on les reconnaissait aux *rapières de fer* dont ils portaient le nom, rapières qu'avait rouillées le sang des ennemis de la France, et dont ils menaçaient aujourd'hui ce qu'ils appelaient les ennemis de la Bretagne. D'une autre part, les députés du Tiers, assistés et soutenus des corporations, des écoles et du peuple, se réunissaient au milieu de la foule sur la place du Palais, près de l'hôtel de ville, et autour du café de l'*Union*, devant la statue équestre de Louis XIV.

Le vent de la Révolution agitait toutes ces têtes, comme un océan près de se déchaîner.

Aux approches du jour décisif, le cahier des réclamations du Tiers fut cérémonieusement déposé, par Trélu de Monthiéry, au greffe de la municipalité de Rennes, qui déploya, pour la dernière fois, dans les rues, ses échevins aux longues robes et aux toques de velours, avec ses hérauts d'armes aux cottes pailletées d'or, aux clairons retentissants.

Le 28, ce fut le tour des hérauts des États : revêtus de leurs riches costumes, brodés d'hermines et de fleurs de lis, coiffés de leurs énormes chapeaux à plumes flottantes, et montés sur des chevaux caparaçonnés de housses traînantes en drap d'argent, brodées aussi de lis et d'hermines, ils annoncèrent à son de trompe, dans tous les carrefours de Rennes, l'ouverture solennelle des États de Bretagne.

Le lendemain, les trois Ordres, leurs présidents en tête, se rendirent, séparément, au couvent des Cordeliers, disposé pour les recevoir[1]. Les évêques et les abbés en robes violettes et en rochets brodés, la croix d'or au cou, la mitre au front, — et les Nobles en habit à la française, avec le cadogan poudré et l'épée à la ceinture, étaient précédés par la maréchaussée, officiers et trompettes en tête. Le Tiers, en bonnets et en manteaux noirs, était précédé seulement par les hérauts.

Le comte de Thiard, présidant au nom du Roi, et portant le grand uniforme de lieutenant général, prit place au sommet du théâtre, dans son riche fauteuil élevé sur un trône, et abrité d'un énorme dais violet et blanc, semé de fleurs de lis et d'hermines, avec des franges et des crépines d'or. Derrière lui, sur les marches, se rangèrent ses pages, son capitaine des gardes, son secrétaire et ses gentilshommes, — formant comme une double cascade de velours, d'or et d'argent.

Sur deux autres fauteuils non moins riches, à droite et à gauche du trône, s'assirent le président de l'Église et le président de la Noblesse; et sur des bancs couverts de tapisseries, les évêques et les abbés à la suite de leur président, et les principaux gentilshommes à la suite du leur. Le

[1] Cet édifice occupait l'emplacement de la rue qui va du Palais à la porte Saint-Georges.

reste de ces deux Ordres se répandit sur l'amphithéâtre, disposé en retour de chaque côté.

Enfin, tout au bas, le président de la Bourgeoisie, M. Borie, sénéchal de Rennes, se mit devant son accoudoir de serge verte, et le petit groupe du Tiers se partagea quelques bancs de bois, — d'où il allait s'élancer jusqu'au dais de velours et d'or.

Cette première séance fut consacrée, suivant l'usage, au cérémonial, à la réception des commissaires du Roi, au discours du président, à la vérification des pouvoirs.

Le lendemain matin, 30 décembre, les trois Ordres allèrent processionnellement à la messe du Saint-Esprit, en revinrent de même au milieu d'une affluence considérable, et commencèrent leurs travaux par le vote du don gratuit et le renouvellement des fermes. Le Tiers avait résolu de donner sans discussion cette marque de confiance au Roi ; mais une fois les deux votes émis, M. Borie se lève et dit à la Noblesse et au Clergé : — Vous n'irez pas plus loin sans nous entendre.

Et il propose de mettre en délibération les griefs de son Ordre.

La Noblesse et le Clergé demeurent sourds, — et s'occupent des commissions intermédiaires.

Le 31, nouvelle sommation du Tiers et nouveau refus des deux autres Ordres, — qui passent à la chiffrature des registres. Une acclamation part des tribunes et engage le Tiers à persister. M. Borie déclare, en effet, que lui et ses collègues ne voteront plus rien qu'ils n'aient obtenu attention et justice.

Le 1er janvier 1789, impuissante devant l'inertie du Tiers, la Noblesse dépêche un courrier au Roi, et menace de fermer les tribunes au peuple, si les tumultes du dehors y pénètrent.

Durant sept jours, le Tiers réitère ses sommations et persévère dans son refus de concours. La fermentation des esprits allait éclater en violences, lorsque arrive, le 9, un arrêt du conseil d'État qui enjoint à l'assemblée de se dissoudre immédiatement, et aux Députés du Tiers d'aller renouveler leurs pouvoirs, chacun dans sa ville.

Dévoués au Roi et sûrs de lui, ceux-ci obéissent et quittent la salle en silence ; mais la Noblesse demeure, se déclare en permanence, et l'intrépide chevalier de Guer propose à ses collègues un serment ainsi conçu :

« Tous les nobles renouvellent par *acclamation* le serment de demeurer inséparablement liés et unis pour la défense de la constitution, et de la conserver sans céder à des ordres évidemment surpris, en bons et loyaux sujets et serviteurs du Roi ; déclarant, sur la foi invariable de leur serment, qu'ils n'entreront jamais dans aucune administration publique autre que celle des États, *formés et réglés* selon la constitution actuelle des

règlements de cette assemblée, et qu'ils n'y coopéreront jamais par leur présence ni d'aucune autre manière. »

La Noblesse entière prononça ce serment d'une voix unanime, et avec un élan qui était du moins un vaillant anachronisme. Ce fut d'avance, et en sens contraire, le serment du jeu de paume de la Bretagne. Mais les gentilshommes bretons ne devaient pas rester les maîtres à Rennes, — comme les députés du Tiers-État le devinrent à Paris.



Serment de la Noblesse aux Cordeliers.

En attendant, la Noblesse reçut aux Cordeliers l'adhésion de l'Église; puis elle rédigea une protestation signée de neuf cent soixante-cinq gentilshommes, et qui doit être citée comme le dernier cri de la nationalité bretonne. L'arrêt du 3 janvier y était qualifié d'attentatoire aux droits de la Bretagne et de la Monarchie tout ensemble, à l'intérêt du peuple comme à l'intérêt de la Noblesse. « Nous déclarons, disaient en terminant les signataires, que tout changement qui serait fait à la forme constitutive des États de cette province, sans avoir été librement délibéré et consenti à l'unanimité par les Trois Ordres, — pour l'avantage de l'un d'entre eux, — rendrait lesdits États inconstitutionnels; — et que si aucun gentilhomme consentait à être membre d'une pareille assemblée, quelque nom qu'on lui donnât, quand même il paraîtrait forcé par des ordres qu'un citoyen ne doit pas reconnaître quand ils sont contraires aux lois, — *nous le regardons comme déshonoré, et, sous le serment de l'honneur, nous le jugeons traître à*

la patrie. La présente déclaration est également prononcée contre ceux qui prétendraient représenter la Noblesse aux États-Généraux en vertu d'une élection qui n'aurait pas été faite dans le sein de l'assemblée nationale de la province. »

La Noblesse et le Clergé adressèrent en outre un mémoire collectif au Roi, — dans lequel ils reprochaient vivement aux ministres de laisser la Bretagne sans administration; — d'encourager les complots et la révolte du Tiers par la tolérance de mille libelles incendiaires; de substituer, en un mot, l'anarchie au despotisme, et la pusillanimité à la violence. « Vous annoncez des États-Généraux, répétaient les deux Ordres; mais ils ne pourront rien changer à notre Constitution, — sans violer l'article 22 de notre contrat, ainsi conçu : « Le Roi ne peut promulguer aucunes lois contraires « aux droits, franchises et libertés de la Bretagne, sans le consentement « des États, — *quand même ces lois seraient faites pour la généralité du « Royaume.* »

« Quant à nous, il est un sacrifice au-dessus de notre volonté comme au-dessus de notre pouvoir, c'est celui de notre Constitution. »

Historiquement et logiquement, la Noblesse avait cent fois raison. Mais c'est une preuve de plus qu'en fait de politique, la logique aboutit quelquefois à l'immobilité, c'est-à-dire à la mort. Certes, les gentilshommes bretons eussent été de meilleurs hommes d'État, s'ils eussent compris que le jour de l'avénement du Tiers et de l'unité française était arrivé..... Inébranlables comme le granit de leurs manoirs et comme les chênes de leurs forêts; — invariables dans leur antique devise : — *Potiùs mori quàm fœdari!* ils aimèrent mieux mourir, en effet, que de sacrifier leur manteau d'hermine. Nous l'avons déjà dit : ce fut une grande erreur, mais ce fut une erreur glorieuse, — glorieuse du moins pour tous ceux que nous verrons, fidèles à leur serment, tomber en héros ou en martyrs sur le champ de bataille ou sur la guillotine.

Cependant, les Communautés s'assemblaient, suivant l'ordonnance royale, pour renouveler les pouvoirs de leurs députés. Prévoyant qu'ils allaient revenir plus forts qu'auparavant, la Noblesse appela le Parlement à son aide, et celui-ci, non moins âpre à la teneur des constitutions, désobéit à son tour au Roi, en défendant toute assemblée de Commune. Les assemblées n'en furent que plus nombreuses et plus ardentes; et le Parlement, déjà suspect, se vit enveloppé dans l'impopularité de la Noblesse. Pouvait-il, d'ailleurs, faire respecter son autorité, au moment même où il violait celle du Roi? Ainsi, les esprits tourbillonnaient comme un sable embrasé au gré du simoun révolutionnaire. Suspendue aux États, la lutte continuait au Tribunal à coups d'arrêts, à Versailles à coups de députations, dans la rue à coups de libelles. Chaque sentence du Parlement, qui brûlait ces libelles, en faisait naître un millier de leurs cendres. Les lettres

du chevalier de Guer au peuple, et les réponses du peuple au chevalier de Guer, répandues à profusion dans la ville et dans la campagne, enflammaient surtout les deux partis.

Enfin, des insultes on en vint aux coups, et voici comment la chose est rapportée par une relation du Tiers.

Les domestiques du Parlement et de la Noblesse formaient à Rennes une population redoutable et insolente. Soit qu'ils fussent excités par leurs maîtres, soit qu'ils prissent naturellement fait et cause pour eux, ils provoquèrent les étudiants et les bourgeois, en faisant parodier à des portefaix en simarres ou en robes noires les délibérations du grand bailliage, ou les assemblées des corporations et des Communes. Puis, afin d'amener la collision qu'ils désiraient, ils convoquèrent le peuple en masse au champ de Montmorin (champ de Mars), au moyen de billets répandus par mille espions, à l'effet de tenter une grande démarche auprès du Parlement.

C'était le matin du 26 janvier. Les bourgeois, prévenus, ne donnèrent dans le piége qu'en petit nombre, mais les valets y entraînèrent sans peine une foule de curieux. Un des meneurs, Dominique Hélaudais, serviteur de la commission des canaux, s'élance sur une table et s'évertue à prêcher l'assistance. Il omet adroitement la question politique, il crie contre la misère du pauvre peuple, contre les accapareurs et contre la cherté du pain; bref, il propose de courir au Palais en solliciter la diminution. Ses complices l'applaudissent à grand bruit; il se met en marche avec eux, et voilà tout le monde lancé comme les moutons de Panurge.

Cependant la cour, informée du rassemblement, envoie six conseillers pour le disperser; mais au seuil même du Palais ces magistrats sont arrêtés par nos compères... On les salue avec respect, on leur jette des placets, on crie : Vive la Noblesse et le Parlement! Si bien qu'une troupe d'étudiants sort du café de l'Union pour contempler avec ironie *ces réclamants de la Constitution noble*. C'était justement là ce que ceux-ci attendaient.

Pleins de joie et de vin, dit la relation, ils échangent avec leurs adversaires des railleries, puis des provocations, puis des coups de poing... Ils s'arment de cotrets amassés dans la rue, envahissent le café, et allaient assommer les étudiants... si la maréchaussée n'était survenue... Elle se jeta bravement dans l'émeute avec les commissaires du Parlement. Mais il était trop tard. Le sang avait coulé!

Aux bâtons succèdent les couteaux, les épées et les pistolets. Des combats particuliers s'engagent. Plusieurs gentilshommes paraissent, et, loin de calmer les esprits, les excitent encore. Un laquais menaçait un jeune homme; un garde de ville veut l'arrêter; lui-même est couché en joue par un marquis... On se poursuit, on ferraille de rue en rue, et

plus d'une porte qui s'ouvre trop tard ne reçoit que des blessés ou des morts.



Émeute de Rennes. — Gentilhomme blessé.

Ainsi parle la relation, sans doute partiale, des bourgeois. Elle accuse MM. de Guer, de Trémergat, de Kératry, Du Boisbril, de Boisgelin, de Montluc, de Botherel, etc. Celle des gentilshommes nie le complot; elle affirme que la première attaque vint des étudiants, armés et cuirassés; et qu'un écrit anonyme avait engagé les bourgeois de Rennes à égorger pendant la nuit les nobles logés chez eux. On voit, par ces exagérations même, que les têtes ne se possédaient plus, et que les deux partis étaient capables de tout.

Enfin, les combattants se dispersent devant le comte de Thiard, escorté des magistrats et des nobles qui désapprouvent leurs gens.

Aussitôt la cour diminue le prix du pain, autorise la dénonciation des accapareurs, défend aux habitants de s'assembler, et ordonne aux patrouilles d'incarcérer tout porteur d'armes. Mais à peine l'arrêt est-il publié, que c'est à qui le violera. Tandis que les gentilshommes tiennent bon aux Cordeliers, Moreau et les étudiants s'organisent en États au petit pied dans la salle de l'École, — où des membres du Tiers délibèrent publiquement avec eux. — Jamais pareille anarchie n'avait bouleversé Rennes. La Noblesse et le Parlement bravaient le Roi. La Bourgeoisie déchirait la Constitution et foulaient aux pied la justice. Si le comte de Thiard défendait la Royauté contre les nobles, il entraînait le Tiers à la Révolution; s'il réprimait l'explosion du Tiers, il consacrait la révolte des gentilshommes. Il

réalisait ainsi la prédiction faite par ceux-ci à la Couronne : son action et son inaction devenaient également funestes.

Le feu, d'ailleurs, allait gagner les villes voisines, où circulait cette brûlante adresse des jeunes Rennais. — « Bretons! voulez-vous vivre libres ou languir esclaves? Neuf cent soixante-douze nobles ne sont pas faits pour asservir la Bretagne! — Rassemblez-vous contre l'ennemi. Opposez l'audace à l'audace, le serment au serment, la force à la force! Accourez soutenir vos frères de Rennes. — Arrivez tous, unis par un contrat social, le même jour et à la même heure, sur la place du Palais. — Protestons de notre *dévouement au Roi, dont les intentions sont pleines de justice;* et jurons de mourir une fois, mais de mourir libres, plutôt que de mourir chaque jour en vivant dans la servitude! »

En même temps, des députés de la jeunesse couraient chercher du secours à Nantes, à Saint-Malo et ailleurs. Celui qui partit pour Nantes se nommait *Omnes*. Sa famille appartenait à cette ville et son nom était populaire. En 1784, il avait sauvé deux voyageurs entraînés sous la glace avec leur voiture. Le Roi l'avait décoré d'une médaille d'or avec cette inscription glorieuse : — *Omnes omnibus.* On se figure l'effet d'un tel nom, qui résumait la pensée révolutionnaire?

Cependant, le Présidial instruisait contre les auteurs de l'émeute, dont on avait opéré l'arrestation; mais la Noblesse eut peur de la vérité, ou se méfia du tribunal. Dès le matin du 27, on apprit que le Parlement enlevait le procès au Présidial, pour le renvoyer à la Cour de Bordeaux. C'était ravir au Tiers l'immédiate justification qu'il attendait. La Commune s'assemble donc et proteste, — d'autant plus vivement qu'Hélaudais venait d'être élargi.

Sur les quatre heures, les gentilshommes se rendent à la salle des États, malgré l'avis des plus sages d'entre eux. Les jeunes gens, de leur côté, délibéraient à l'École de droit. Tout à coup, disent MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, un artisan, un teinturier, frappé sur la porte de l'École par le couteau d'un laquais, entre dans l'assemblée en agitant sa main sanglante. (Les nobles assurent, dans leur mémoire, que cet homme jouait la comédie; mais la chose est peu vraisemblable.) A cette vue, la jeunesse se lève en masse et se précipite vers les Cordeliers. Arrivée sur la place du Palais, devant le café de l'Union, son quartier général, elle en trouve la porte gardée. — Le grand prévôt, M. de Melesse, cherchait à saisir à la fois l'assassin de l'artisan et les nouveaux perturbateurs. Les étudiants aperçoivent M. de Cherville, procureur général, et lui demandent l'arrestation du confiseur Vignon, principal boute-feu de la Noblesse. — Mais pendant qu'ils débattent cette question, plusieurs gentilshommes sortent des Cordeliers, situés à l'Est de la place, et somment les jeunes gens de se retirer, en les menaçant de leurs armes. Des coups de pistolet sont tirés,

et, quoiqu'ils n'aient atteint personne, la lutte de la veille recommence à ce signal, plus sanglante et plus acharnée encore. Un bataillon de jeunes nobles s'élance des États, l'épée à la main. Les cris de ralliement retentissent; la foule s'amasse en hurlant... Le tocsin accroît le désordre et l'épouvante. Toute la ville de Rennes devient un champ de bataille. Ici des groupes entiers se ruent les uns contre les autres. Là, les étudiants et les gentilshommes croisent le fer deux à deux. Les coups de feu se répondent des fenêtres à la rue, du Palais aux Cordeliers. Des deux côtés le courage est égal, mais aussi la fureur. Spectacle affreux d'hommes de cœur qui s'égorgent, et qui seraient dignes de s'embrasser! Un seul gentilhomme encourt la malédiction des deux camps, en tirant d'une fenêtre sur des jeunes gens qui venaient de lui laisser la vie.

Les historiens de Rennes citent les plus cruels et les plus touchants épisodes. « M. de Boishue tombe, après une lutte de quelques instants, sous l'épée de son antagoniste. Une femme à une fenêtre applaudit... C'est sa mère! Elle n'a pas reconnu son fils, qui meurt sous ses yeux. »

Plus loin, M. de Saint-Riveul est victime d'un emportement que son propre adversaire n'a pu calmer. Comme M. de Boishue, il est porté dans une maison voisine par les vainqueurs consternés...

Lemerer, qui deviendra un avocat si brillant, allait recevoir la mort d'un officier de marine; un de ses amis le sauve en jetant d'un second étage une chaise entre les deux champions.

M. de Montbourcher fait, comme la veille, l'impossible pour calmer les rivaux et pour sauver les victimes. Assailli par un bourgeois (Ulliac ou Ulot), et forcé de joûter avec lui, il le désarme et le presse dans ses bras, en s'écriant : — Voilà comme je me bats avec un concitoyen!

Un autre bourgeois, Louason, va périr sous les coups des valets excités par un noble. Celui-ci se repent tout à coup et veut protéger son ennemi. — Laissez-moi, s'écrie Louason, j'aime mieux mourir!

Deux fois le maréchal comte de Goyon faillit succomber, malgré ses cheveux blancs, à cette raison du plus fort dont naguère il donnait l'exemple. Un ouvrier le sauve, et le supplie de jeter sa croix et son épée. — Jamais! répond le vieillard, qui gagne au péril de sa vie la salle des États.

Le comte de Thiard et le Parlement, les gardes et la maréchaussée, se jettent en vain dans la foule; elle s'ouvre à leur aspect, sans les toucher, mais reprend la lutte derrière eux, ou va la continuer ailleurs. Les bourgeois l'avaient rendue égale et de plus en plus meurtrière, en forçant les magasins du Roi, et en s'emparant de toutes les armes de la Milice.

Enfin, après trois heures de combat, on parvient à faire rentrer la Noblesse aux Cordeliers; mais son président, le comte de Boisgelin; est obligé de l'enfermer pour la retenir. « Couverte de sang et de blessures, »

elle veut retourner encore au champ de bataille. « L'épée d'une main, la torche de l'autre, » elle dépouille un magasin d'armurier dans l'enceinte du cloître. Elle s'organise en neuf compagnies, par diocèses. Il faut que les vieillards, au nom de l'humanité, et les évêques, au nom de Dieu, viennent lui arracher les armes des mains. Elle se retranche alors dans la salle des États comme dans une forteresse, et attend une nouvelle occasion de vaincre ou de mourir.

Les bourgeois, de leur côté, traitent en armes pour une trève, avec M. de Thiard.

Cependant le torrent populaire n'est point rentré dans son lit. Mille bras déchirent les affiches de la cour à mesure qu'elle instruit sur l'émeute; mille voix proposent de brûler les nobles dans les Cordeliers, ou de les forcer de sortir en attaquant leurs familles. Mais l'heure de ces infamies n'était pas sonnée; il fallait encore deux ans à la populace pour arriver là !

Pendant les soixante-douze heures qui suivirent, Rennes fut partagée en deux bivouacs : les nobles passèrent le jour et la nuit aux Cordeliers, et les bourgeois à l'hôtel de ville. Les premiers avaient fait de leur théâtre brisé des palissades, et entassé dans la salle des États des munitions comme pour un siége; les seconds recevaient de toutes parts des promesses et des nouvelles de secours; et le comte de Thiard, ministre d'une Royauté impuissante, voyait en tremblant ce déplacement soudain des pouvoirs; ce Tiers-État, mer soumise et silencieuse hier, dressant aujourd'hui ses mille flots rugissants, et près d'anéantir à la fois tous ses maîtres, en broyant les derniers nobles dans le dernier cloître.

Heureusement l'intrépide neutralité du commandant lui assurait la même influence sur les deux partis. Secondé par les pères à l'hôtel de ville, et par les évêques aux Cordeliers, il obtint enfin : de la Noblesse, qu'elle ne s'ensevelirait point sous les ruines du couvent; et des bourgeois, qu'ils la laisseraient sortir avec l'épée pour toute arme.

C'est ce que les gentilshommes firent, le 30 janvier, après avoir clos en forme les États, — au milieu d'un peuple qui les maudissait encore, en admirant leur contenance héroïque, — et qui se souvint à peine qu'il était hier le peuple breton, à la vue de ceux qui emportaient dans leurs manteaux la Constitution de la Bretagne.

Il avait été convenu que, de part et d'autre, il n'y aurait plus d'attroupements, et que personne ne se montrerait dans la rue avec des armes à feu.

Telle fut la fin des derniers enfants de Varok, de Barbe-Torte et de Montfort, fin toute chevaleresque et quelque peu sauvage, comme il convenait aux descendants de tels hommes! Ce jour fut réellement le jour suprême de la Bretagne; et, bien plus que le contrat de la reine Anne, bien plus que les dragonnades de Louis XIV, bien plus que les exécutions du Régent, bien

plus que les ordonnances de Louis XV et de Louis XVI, l'affaire des Cordeliers consomma la fusion de la province.

A partir de ce moment, il n'y eut plus d'aristocratie, plus d'États, plus d'institutions bretonnes. Soldant avec les franchises du pays leurs nouveaux priviléges, les bourgeois en masse, c'est-à-dire les gouvernants du lendemain, se proclamèrent irrévocablement Français. L'antique nationalité, chassée par la nationalité moderne, se réfugia au cœur des nobles vaincus et des paysans résignés, — jusqu'au jour de sa dernière explosion dans les guerres de la Vendée et de la Chouannerie.

La jeunesse révolutionnaire de la plupart des villes imita dès lors la jeunesse de Rennes, qui venait de s'enrôler en forme sous les ordres de Moreau, avec un ruban pour insigne et la devise : *Vaincre ou mourir !*



Moreau et la jeunesse de Rennes.

Et tandis que le Tiers-État triomphait ainsi en Bretagne, il en était encore en France à préparer ses armes ! L'élection des députés aux États-Généraux n'était pas même entamée !

N'avions-nous donc pas raison de dire, dans l'Introduction de cette histoire, que c'est la Bourgeoisie bretonne qui a commencé la Révolution de 1789, Révolution préparée, durant un siècle, par la Noblesse et le Parlement breton. La Noblesse et le Parlement avaient déconsidéré la Monar-

chie ; le Tiers-État frappa de mort l'Aristocratie. La Démocratie n'avait plus qu'à marcher sans obstacles.

Elle arrivait, de Nantes à Rennes, au moment même où l'on signait la paix, dans la personne d'un millier d'auxiliaires amenés par *Omnes*.

« Citoyens, leur avait crié celui-ci, reçu triomphalement en pleine Bourse, la patrie est en danger; marchons pour la défendre. » Et, séance tenante, au milieu d'une fièvre générale, en s'embrassant les uns les autres, les Nantais avaient rédigé leur fameuse protestation :

« Frémissant d'horreur à la nouvelle de l'assassinat commis à Rennes, convoqués par le cri de la vengeance et de l'indignation contre cette Noblesse, dont l'égoïsme furieux voudrait éterniser le tribut des larmes de la misère, nous nous en affranchissons dès aujourd'hui ! L'insurrection de la liberté et de l'égalité intéressant tout vrai citoyen du Tiers, nous, jeunes gens de toutes professions, élevons un tombeau aux deux martyrs de la liberté, et pleurons sur leur cendre jusqu'à ce qu'elle soit apaisée par le sang de leurs bourreaux. Jurons de partir en nombre suffisant pour en imposer aux aristocrates, et de faire tout ce que la nature, le courage et le désespoir inspirent. »

Puis, armés de pistolets d'arçons et de haches d'abordage, ils étaient partis sur des chariots, semant partout leurs proclamations ardentes, et recrutant de ville en ville de nouveaux combattants. Arrivés à moitié chemin, ils avaient reçu de Moreau l'annonce du traité de paix, et l'invitation de rétrograder; mais, voulant fraterniser et pactiser avec les Rennais, — malgré deux sommations du commandant, ils étaient entrés dans la ville, après avoir laissé leurs armes au faubourg de la Madeleine. C'était le lendemain même de l'évacuation des Cordeliers. Leur conduite, du reste, fut tellement conforme au traité, malgré toutes les ovations dont ils devinrent l'objet, que M. de Thiard les félicita de leur esprit d'ordre et de conciliation. Le moyen de sévir, au nom du Roi, contre des jeunes gens qui lui juraient amour et respect? — car ce fut le premier article du pacte d'union qu'ils signèrent avec la jeunesse de Rennes.

Ils protestèrent seulement, et plus tard, contre le Parlement qui avait condamné leur journal de route et décrété *Omnes omnibus* : « Nous des séditieux ! et vous, magistrats, qu'étiez-vous donc, lorsque sous le dernier règne vous scandalisiez l'Europe et désoliez la France, par vos cessations de service, par vos démissions combinées et par votre acharnement contre tous ceux qui ne partageaient pas votre fanatisme ? »

Étrange enseignement, de voir les chefs de la Révolution défendre la Royauté contre ses adversaires !

Les Nantais, reconduits par une députation de Rennes, rentrèrent, le 10 février, dans leur ville, sur des voitures et des chevaux couverts de lauriers, aux cris de : Vive le Roi ! vive M. de Necker !

Le pacte du Tiers-État enlaça bientôt toutes les Communes bretonnes. L'Anjou, qui devait se lever le premier contre la Révolution, répondit à l'appel de Rennes, par un serment analogue à celui des Nantais ; serment confirmé par les femmes d'Angers en ces termes curieux :

« Nous, mères, sœurs, épouses et *amantes* des jeunes citoyens de la ville d'Angers, assemblées extraordinairement, lecture faite des arrêtés de tous messieurs de la jeunesse, déclarons, que si les troubles recommençent, et, en cas de départ, *nous nous joindrons à la nation*, prenant pour fonctions toutes les consolations et tous les services qui dépendront de nous. Protestons de notre soumission au Roi ; mais jurons de périr plutôt que d'abandonner nos *amants*, nos époux, nos fils et nos frères. »



Serment des femmes d'Angers.

On voit, dans cette fédération des Bourgeois, qu'ils allaient beaucoup plus loin qu'ils n'en avaient l'air, que tout en respectant la Royauté, ils admettaient déjà la souveraineté nationale, qu'ils regardaient les droits des citoyens comme supérieurs au pouvoir, et qu'ils faisaient bon marché de la propriété en ravissant à la Noblesse une possession séculaire.

Ceci ne fut pas la conséquence la moins terrible de l'obstination des gentilshommes. Le Tiers, en les dépossédant de vive force, perdit le sentiment de pudeur qui l'eût retenu, et arriva ainsi à l'axiome des brigands : — Il est plus sûr de tuer ceux qu'on dépouille.

Cependant, la guerre de plume avait repris son cours aussitôt après la

suspension d'armes. Chaque parti se justifiait et accusait l'autre dans ses relations et dans ses mémoires au Roi. Et puis, restaient à juger les provocateurs de la double émeute de Rennes. Le Tiers jetait feu et flamme contre le Parlement, qui avait enlevé au Présidial le second procès comme le premier. Et les gentilshommes appuyaient de toutes leurs forces l'évocation de leurs amis du Palais. Le Roi fut loin de les mettre d'accord en renvoyant l'affaire à la cour de Bordeaux. C'était, en effet, une concession évidente à la Noblesse, et ce jeu de bascule peint toute l'indécision du Gouvernement.

Alors parut le fameux pamphlet du Tiers, cité dans notre Introduction : — « Nobles aussi ridicules que vains, soyez donc bien convaincus *que le bouvier a deux jambes et un ventre comme vous, et que le plus grand Roi du monde, sur son trône, n'est jamais assis que sur son c...*

Ces violences étaient encore des exceptions... La majorité discutait sur un ton d'épigrammes qui rappelait la Fronde. Il parut une requête des dames pour siéger aux États généraux. Toute fille ou femme de quinze ans serait électeur, et toute mère éligible. Mais elles ne parleraient à la tribune que par monosyllabes.

Le plus éloquent champion du Tiers était Volney, le futur auteur des *Ruines*, qui commençait à Rennes sa réputation, si exagérée depuis. Enfermé seul incognito, avec une presse, dans la rue Saint-Georges, il était à la fois le rédacteur et l'imprimeur de la *Sentinelle du peuple*, dans laquelle il fustigeait impitoyablement les privilégiés. Il apprit bientôt qu'on allait le saisir, et il trouva le meilleur moyen d'échapper aux poursuites. Le château délabré de Maurepas, sur la route de Fougères, était redouté de tout le pays comme hanté par des revenants. Volney s'y retira avec sa presse, et personne n'osa l'y aller prendre. — Toute la nuit il rédigeait et composait son journal, et tous les matins une laitière philosophe en recevait les feuilles humides et les portait à la librairie Vatar, où Nobles et Bourgeois s'en disputaient la lecture. Le Parlement surtout y était malmené sous l'emblème d'une cour de ramoneurs, siégeant en robes rouges et noires à la Motte et devant le Palais.

Enfin, parut la lettre royale qui appelait toutes les Communautés de France à nommer leurs députés aux bailliages, puis aux États-Généraux, suivant les ordonnances du 27 décembre et du 24 janvier.

1° Tous les Français, âgés de vingt-cinq ans, et imposés à la capitation, devaient s'assembler au chef-lieu de leur Communauté, — rédiger le cahier de leurs plaintes et remontrances au Roi, et nommer leurs députés au bailliage, à raison de deux députés par cent électeurs. Ces premiers députés devaient s'assembler ensuite au bailliage, rédiger le cahier définitif et nommer entre eux les députés aux États-Généraux [1].

[1] Le nombre des électeurs définitifs du Tiers-État fut de vingt-cinq mille pour toute la France, ce qui suppose deux millions cinq cent mille électeurs primaires, c'est-à-dire un électeur primaire pour neuf ou dix individus.

2° Les députés aux États-Généraux devaient être au nombre de mille au moins, répartis en raison composée de la population et des contributions des bailliages.

3° Les députés du Tiers, nous l'avons déjà dit, devaient être aussi nombreux que ceux de l'Église et de la Noblesse réunis.

(On reconnaît l'élection à deux degrés et tout le programme proposé par le Tiers breton aux derniers États de Rennes.)

4° Quant à la Noblesse et au Clergé, les individus possédant fiefs ou bénéfices devaient élire directement leurs députés. Les autres devaient choisir, à raison de un sur dix, les mandataires chargés de nommer leurs députés définitifs.

Les élections devaient se faire en avril, et les États-Généraux se réunir le 4 mai à Versailles.

La Noblesse et le haut Clergé de Bretagne, le Parlement et la cour des Comptes répondirent à la lettre du Roi par de nouvelles protestations, réclamant la représentation de la province aux États-Généraux par des députés élus dans ses États particuliers, et désavouant tout député breton qui serait nommé suivant les ordonnances royales. Mais ces protestations se perdirent dans les acclamations de la Bourgeoisie courant en masse aux élections.

Voici quelle fut la répartition des électeurs définitifs et des députés aux États dans les sénéchaussées du duché de Bretagne.

Villes.	Électeurs.	Députés.
Fougères	18	
Hédé	4	2
Saint-Aubin-du-Cormier	4	
Nantes	40	8
Guérande	4	
Auray	8	
Rhuys	2	2
Vannes	12	
Châteaulin	8	
Châteauneuf	4	
Carhaix	8	2
Gourin	4	
Quimperlé	4	
Concarneau	4	3
Quimper	16	
Lannion	26	4
Morlaix	8	
Jugon	9	3
Saint-Brieuc	6	

Six autres sénéchaussées, ayant le droit de députer directement, choi-

sirent : — Rennes, 7 députés ; — Hennebon, 3 ; — Brest, 2 ; — Lesneven, 2 ; — Dinan, 2 ; — Ploermel, 4[1] ;

Nous avons sous les yeux la plupart des volumineux cahiers du Tiers-État breton ; et l'analyse de ces curieux monuments, tombés dans un injuste oubli, va nous prouver qu'ils contenaient en germe, non-seulement toutes les réformes accomplies depuis cinquante ans, mais encore une infinité de mesures que réclament aujourd'hui les économistes les plus avancés. Il nous suffira de citer les articles suivants :

« Abolition des priviléges et droits féodaux de tous genres, moyennant remboursement, ou de plein droit ; — communauté des droits, des charges et des taxes ; — un seul et même rôle de contributions pour tous les citoyens ; — admission égale des roturiers aux emplois militaires, civils et financiers ; — abolition de la vénalité des places de judicature ; — liberté individuelle ; — liberté de la presse ; — création de codes uniformes sur la police, le droit civil et criminel ; — réduction des pensions et des emplois publics ; — répression des droits de chasse ; — suppression des corvées et des droits de casernements ; — abolition des jurandes ; — suppression des traites provinciales ; — entretien et réparation des routes vicinales ; — création de dépôts de mendicité ; — uniformité des poids et mesures ; — nouvelle organisation de l'ordre judiciaire ; — responsabilité ministérielle et obligation de prendre l'assentiment des Etats-Généraux pour toute levée d'impôts ; — publication des comptes de Communes ; — suppression des quêtes ; — établissement de banques provinciales ; — impôt sur les chiens de chasse, les chevaux, les voitures, les chaises à porteurs, et, en particulier, sur les laquais, sur les faiseurs d'affaires et les financiers ; — impôt progressif sur plusieurs points ; — défrichement des terres incultes dans un temps donné ou leur abandon ; — établissement d'un cours de sages-

[1] M. Duchâtellier, qui nous fournit ces tableaux, détaille ainsi l'élection de Quimper : « Convoqué pour le 7 avril, ainsi que le portait l'ordonnance du sénéchal Le Goazre, le Tiers-État de la ville de Quimper se divisa de la manière suivante pour la formation du corps électoral : les maîtres en chirurgie, 5 maîtres, 2 délégués ; — l'assemblée des médecins, 2 délégués ; — l'assemblée des avocats, 19 avocats, 2 délégués ; — le collége des notaires, 4 notaires, 2 délégués ; — la communauté des procureurs, 18 procureurs, 2 délégués ; — la 1re réunion : les employés, négociants et artistes, 75 membres, 2 délégués ; — la 2me réunion : les employés, négociants et artistes, 153 membres, 2 délégués ; — l'assemblée des orfévres, 3 membres, 2 délégués ; — les fermiers et cultivateurs, 34 personnes, 2 délégués ; — la *Frairie* de Saint-Éloy, 43 maîtres et compagnons, 1 délégué ; — la *Frairie* de Saint-Crépin, 51 membres, 13 compagnons, 1 délégué ; — la *Frairie* Saint-René, 16 maîtres tisserands, 1 délégué ; — la *Frairie* Saint-Joseph, 20 maîtres charpentiers, plus 24 compagnons, 1 délégué ; — les maîtres tailleurs, 34 maîtres et compagnons, 1 délégué ; — les maîtres bouchers, 29 maîtres, 1 délégué ; — les perruquiers, 11 maîtres, 9 adjoints, 1 délégué. — Divers : 28 maçons, 18 couvreurs, 4 vitriers, 2 ferblantiers, 1 passementier, 7 chaudronniers, 3 tanneurs, 8 charbonniers, 13 sabotiers ; en tout, 84, 1 délégué. — Divers : boulangers, meuniers, fourniers, pâtissiers, cuisiniers, rôtisseurs-traiteurs et aubergistes ; en tout, 60, 1 délégué. — Le présidial, 1 délégué ; — l'amirauté, 3 membres, 1 délégué. — Trente et un mandataires se trouvèrent ainsi chargés de la rédaction des cahiers et de la désignation des électeurs définitifs ayant mission de nommer les députés aux États, sous la présidence du sénéchal. » (Duchâtellier, *Histoire de la Révolution*, etc., t. Ier, ch. VII.)

femmes par arrondissement; — aliénation des domaines de l'État ; — suppression des recours en dispense ecclésiastique près de la cour de Rome : examen de capacité des notaires devant une commission désignée par les juges des lieux ; — suppression, pour toute la France, de l'impôt du sel, et suppression du droit de débit sur les boissons, sauf à le remplacer par un droit d'entrée et un droit de production dans les pays du cru; — exemption de taxes pendant un certain temps pour les desséchements de marais, plantations ou défrichements ; — faculté au colon, dans le domaine congéable, de disposer des bois qui lui sont nécessaires moyennant remboursement, et faculté de planter; — concours pour tous les emplois militaires, civils, de judicature ou de finance ; — adjudication au lieu de marchés pour les fournitures destinées au service public ; — concours pour certaines places de l'administration, etc., etc., etc. »

N'oublions pas le *maintien intégral des franchises de la Bretagne*, que les électeurs du Tiers-État, par la plus naïve contradiction, réclamèrent encore au milieu des réformes qui annulaient ces franchises ; semblables aux députés de nos chambres actuelles, qui votent un paragraphe annuel à la nationalité polonaise ! ..

Par une exception toute libérale à ses propres ordonnances, le Roi, considérant que le haut Clergé de Bretagne comptait à peine trente représentants, autorisa neuf assemblées diocésaines du bas Clergé. Elles se tinrent dans les neuf évêchés, presque en même temps que celles du Tiers-État. Rennes fournit 40 électeurs mandataires ; — Nantes, 40 ; — Vannes, 24 ; — Quimper, 32 ; — Léon, 20 ; — Tréguier, 20 ; — Saint-Brieuc, 20; — Dol, 16 ; — Saint-Malo, 32 ; — et les cahiers de ces humbles ministres de Dieu firent voir combien l'Évangile populaire se rapprochait, sur certains points, des principes de la Révolution [1].

[1] Ces cahiers demandèrent, en effet, « la protection du Roi et de la nation pour la religion catholique, et l'exclusion des citoyens non catholiques de toute charge, emploi, patronage, etc ; — la souveraineté absolue du Roi en fait de législation, mais le consentement préalable de la nation en fait d'impôts ; — l'exemption de tout subside pour les classes les plus souffrantes et les plus pauvres ; — la réforme matérielle et morale des prisons ; le rappel de l'ordre instituteur des jésuites ; — des mesures contre la licence de la presse et de la librairie, et contre les progrès du luxe et la dépravation des mœurs ; — la répression de la mendicité, corruptrice des mœurs et cause de désordres de toute espèce ; — la fondation de bureaux et ateliers de charité dans les paroisses ; — l'établissement d'écoles dans les campagnes, et de pédagogies dans les bourgs et petites villes pour préparer la jeunesse à l'enseignement public des collèges patentés ; — la recherche des moyens de prévenir la cherté du pain, presque toujours occasionnée par le monopole des villes et des campagnes ; — la simplification et la perception des impôts également répartis ; — l'égalité des charges publiques avec droit égal de tous les citoyens à tous les emplois ; — l'appel d'un nombre proportionnel égal des trois ordres dans les tribunaux et les municipalités ; — le règlement invariable des droits respectifs des seigneurs et des communes ; — *la conservation intégrale des droits, priviléges et franchises de la Bretagne* ; — l'admission des recteurs en nombre suffisant aux États de la province ; — l'abolition de la distinction injurieuse du haut et bas Clergé ; la rédaction d'un seul catéchisme pour tout le royaume, et d'un code ecclésiastique établissant l'uniformité de doctrine, de discipline et de rit, dans toute l'Église gallicane ; — la remise en vigueur des lois ecclésiastiques et civiles concernant les conciles et les synodes ; — la sup-

La Noblesse et le haut Clergé se réunirent ensemble à Saint-Brieuc, du 10 au 20 avril. Le Roi, par une nouvelle exception fort sage, les avait autorisés à s'isoler du Tiers, afin de s'entendre sur l'annulation de leur serment des Cordeliers, « et sur la surprise dont les évêques et les abbés semblaient y avoir été victimes. » Mais ceux-ci, quelle que fût leur conviction secrète, n'eurent pas le courage de se dédire, et les deux Ordres persistèrent à se retrancher dans la constitution bretonne. Ils demandèrent derechef au Roi l'assemblée ordinaire des trois Ordres de la province pour élire les députés aux États-Généraux,— consentant (mais trop tard, hélas!) à ce qu'ils avaient si imprudemment refusé trois mois plus tôt : *A une représentation plus étendue de l'Église et du Tiers, et à l'égale répartition des impôts entre tous les citoyens.* — Ces propositions furent enregistrées sur l'heure par le Parlement, présent à la séance en la personne des magistrats membres-nés de la Noblesse.

Les deux Ordres surent bientôt que leur demande était rejetée comme auparavant, et, réunis dans une séance solennelle, ils y jetèrent le dernier soupir de la nationalité bretonne. Jurant, comme leurs aïeux, de vivre et de mourir sous l'empire de la constitution; ils refusèrent de participer à des élections qui la violaient; ils désavouèrent tous députés aux États-Généraux nommés en dehors des États de la province, et ils chargèrent M. de Boisgelin, leur président, de remettre cette protestation à tous les pouvoirs du royaume.

Les évêques protestèrent en outre contre la division établie dans le Clergé par le règlement du 16 mars.

Ainsi la Bretagne ne se trouva représentée aux États-Généraux que par les députés du Tiers-État et du bas Clergé. Ces députés furent :

1° Pour le Clergé : MM. Allain, recteur de Josselin (évêché de Saint-Malo); — Binot (Nantes et Guérande); — Chevalier (Nantes); — Choppier (Nantes et Meulan); — Delaunay (Tréguier); — Expilly (Saint-Pol-de-Léon); — Gabriel (Vannes); — Garnier (Dol);—Guegan (Vannes);—Guillon (Rennes); — Guino (Quimper et Concarneau); — Hingant (Rennes); — Hunault (Rennes); — Latyl (Nantes et Guérande); — Leissegues de Rosaven (Quimper et Concarneau);—Loedon de Keramen (id.); Loaisel (Vannes); Lucas (Tréguier);—Maisonneuve (Nantes);— Moyon (id.); — Ratier (Saint-Malo); — Richard de Lavergne (Marche de Poitou et de Bretagne-Clisson); — Ruello (Saint-Brieuc) ; — Simon (Dol); — Vaneau (Rennes); — Dom Verguet (Saint-Pol-de-Léon).

2° Pour le Tiers-État : MM. Auvinet (sénéchaussée de Montaigu. Poitou et Bretagne); — Baro de La Chapelle (Nantes); — Baudoin de Maison-

pression de la pluralité des bénéfices ; — un remède efficace à la multiplicité scandaleuse des monitoires ; — une indemnité due pour la suppression des dîmes, aucune propriété ne devant être aliénée sans indemnité ; — l'assurance d'une retraite honnête aux ecclésiastiques affaiblis par l'âge. »

Blanche (Lannion); — Billette (Quimperlé); — Blin (Nantes); — Boullé (Ploërmel); — Chaillon (Nantes); — Chapelier (Rennes); — Corentin-Lefloch, laboureur (Hennebon); — Carolier Dumoustoir (id.); Cottin (Nantes); — Coupard (Dinan); — Couppé (Lannion); — Deneuville (Saint-Brieuc); — Dusers (Vannes); — Fermon-Deschapeliers (Rennes); — Fournier de La Pomerais (Fougères); — Francheteau de La Glossetière (Poitou et Bretagne;) — Gagon-Duchenay (Dinan); — Gérard, laboureur (Rennes); — Giraud-Duplessis (Nantes); — Gleizen (Rennes); — Guinebaud de Saint-Mesme (Nantes); — Hardy de Lalargère (Rennes); — Huart (Rennes); — Jarry (Nantes); — Lanjuinais (Rennes); — Laville-Leroux (Hennebon); — Ledéan (Quimper); — Legendre (Brest); — Le Goazre de Kervelegan (Quimper); — Le Golias (Quimperlé); — Le Guen de Keraugal (Lesneven); — Le Guiou de Kerincuff (Quimper); — Le Lay de Grantugen (Lannion); — Lemoine de La Giraudais (Fougères); — Lucas de Bourgerel (Vannes); — Mazurier de Penannech (Lannion); — Moyot (Brest); — Palasne de Champeaux (Saint-Brieuc); — Pellerin (Nantes); — Perret de Trégardoret (Ploermel); — Poulain de Corbion (Saint-Brieuc); — Prudhomme de Kerangon (Lesneven); — Robin de Moréry (Ploermel); — Thuault (Ploermel); — Trebol de Clermont (Quimper); — Varin (Rennes).

On remarquera le grand nombre de Nobles ou d'anoblis qui figurent parmi les députés du Tiers-État breton.



Volney au château de Maurepas.



Procession des députés aux États-Généraux.

CHAPITRE SIXIÈME.

Ouverture et séances des États-Généraux. — Cahier des Trois Ordres. — Fautes de la Monarchie. — Rupture des Trois Ordres. — Serment du Jeu de Paume. — Prise de la Bastille. — Explosion générale. — Division des esprits. — Les hommes de 89 et les hommes de 93. — Contre-coup en Bretagne. — Comités et clubs révolutionnaires. — Le club breton. — Les volontaires nationaux. — Attitude des Nobles et des Paysans. — Émeute à Lannion. — Dernière résistance du Parlement. — Fédération de Pontivy.



Louis XVI.

ENFIN sonna la dernière heure du monde féodal, le 5 mai 1789. Le même jour aurait dû sonner la première heure d'une Monarchie nouvelle; mais c'est ce que ni le Roi ni ses ministres ne surent ou ne voulurent pas comprendre. Reculant en un seul jour autant qu'ils s'étaient avancés depuis un an, il firent d'une assemblée de frères une assemblée de rivaux, et relâchèrent la Révolution qu'ils avaient captivée. L'excellent et malheureux Louis XVI ne devait plus sortir du labyrinthe des faiblesses et des contradictions. Expliquons-nous en quelques mots. Nous voici à l'un de ces grands carrefours de l'histoire, où, pour reconnaître sa route, il faut regarder en avant et en arrière.

Nationale et populaire depuis Clovis, et surtout depuis Philippe-Auguste

jusqu'à Louis XIV, — absolue et impopulaire depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI, la Monarchie (question bretonne à part) était redevenue nationale et populaire sous Louis XVI, Turgot et Necker, en défendant le peuple contre l'aristocratie, — comme elle l'avait défendu jadis contre la féodalité. Toutes ses réformes de 1788 portaient ce caractère libéral. Elle avait, de gré ou de force, fait un double appel à l'opinion publique, frappé les privilégiés dans les Parlements et dans la Noblesse, élevé le Tiers au niveau des deux autres Ordres, assimilé enfin la Nation à une famille dans la convocation des États-Généraux. Que lui restait-il à faire pour compléter son œuvre et assurer sa propre restauration avec la restauration nationale? — Réparer la seule faute qu'elle eût commise en 1788, en cessant de distinguer avec affectation trois Ordres hiérarchiques; — se poser résolûment comme arbitre entre les résistances de la Noblesse et les envahissements de la Bourgeoisie; énoncer sans hésitation et sans arrière-pensée les grandes mesures qui devaient fonder la nouvelle Constitution de la France; acquérir ainsi et justifier la confiance du Tiers-État, avec lequel elle aurait sûrement vaincu l'opposition de la Noblesse; en un mot, s'emparer de la direction des États-Généraux, pour la rendre conciliante, régulière et féconde.

Au lieu d'agir de la sorte, la Royauté (ou plutôt la cour, qui domina le bon sens de Louis XVI) oublia la Révolution commencée par elle-même, et sembla vouloir, comme Pénélope, détruire tout ce qu'elle avait produit. Elle fit, de l'ouverture des États-Généraux de la France, une cérémonie à Versailles; elle divisa plus maladroitement que jamais les Trois Ordres; elle ranima toutes leurs rivalités par des questions de costume et d'étiquette jetées en travers de l'élan national. Réagissant par les privilégiés dans la forme, tandis qu'elle agissait contre eux dans le fond, elle laissa croire aux Nobles qu'elle revenait à eux, et aux Bourgeois qu'elle les abandonnait; elle ne présenta que de vagues formules de bienveillance et des alignements de chiffres à ces douze cents hommes assemblés pour renouveler la Constitution. — Bref, elle perdit à la fois le reste de son prestige et de son influence, changea ses ennemis de la veille en alliés compromettants, ses amis en adversaires désenchantés, — et laissa le bras du peuple, — c'est-à-dire la force aveugle, — prendre avec colère le gouvernail de l'État.

Ajoutez à cela toutes les plaies qui se rouvrirent dans le corps social, sous les mains inhabiles de ses médecins : — l'abîme des finances creusé jusqu'à la banqueroute; les derniers ravages du Pacte de famine; la fatalité d'un hiver horrible et d'un été sans récoltes; — et vous vous expliquerez comment le beau rêve de 1789 aboutit au hideux cauchemar de 1793!

Les députés bretons furent des premiers et des plus vivement choqués des trois costumes, si outrageusement différents, et du cérémonial si in-

tempestif, imposés aux Trois Ordres pour la procession et l'ouverture des États [1] à Versailles. Tout disposés, la veille, à terminer les discussions haineuses, ils reprirent leurs rancunes avec cet uniforme d'huissiers qu'on leur fit mettre à côté des habits dorés de la Noblesse. Ils ne purent se défendre de triompher du silence glacial qui accueillit leurs rivaux, et des acclamations dont ils furent eux-mêmes salués par tout le monde. Ils oublièrent cependant ces impressions fâcheuses à la vue du bon Louis XVI ému jusqu'aux larmes, et disant à ses sujets réunis : — « Tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments! » Alors l'enthousiasme et l'ivresse furent universels. Toutes les mains applaudirent, toutes les bouches crièrent : — Vive le Roi ! Tous les cœurs battirent à l'unisson, et la Monarchie française se fût rouvert encore un avenir immense, si les paroles qui en devaient être le gage étaient aussitôt tombées de ses lèvres. — Malheureusement le reste du discours du Roi, gonflé de phrases et vide de choses, ne fut pas moins insignifiant dans le fond que dans la forme. — Malgré les applaudissements qui le suivirent, on put voir tout de suite qu'il n'avait point concilié les esprits. Louis XVI s'étant couvert, les gentilshommes imitèrent son exemple. Quelques députés du Tiers en firent autant ; d'autres s'y opposèrent. — De là une rumeur sourde et les mots : — Couvrez-vous! Découvrez-vous ! triste conséquence des puérilités de l'étiquette et de la division des Trois Ordres, — jusqu'au moment où le Roi, cédant trop tard (comme il devait le faire jusqu'au bout), força tout le monde à se découvrir en se découvrant lui-même.

Cette petite scène annonçait toute l'obstination de la Noblesse, toutes les prétentions du Tiers, toutes les faiblesses et tous les malheurs de la Royauté.

Puis vint le discours du garde des sceaux, — qui promettait du moins des réformes positives, mais dont, par une fatalité réservée à Louis XVI, l'organe

[1] Un député de Nantes écrivait à ce sujet : « Un je ne sais quel grand maître des puérilités de la Cour a prétendu s'ériger en législateur de nos bas et de nos culottes. Il revêt messieurs de la Noblesse d'un *habit à manteau d'étoffe noire*, décoré d'un *parement d'étoffe d'or*, avec *veste analogue au parement du manteau, culotte noire, bas blancs, cravate de dentelles, chapeau à plumes blanches retroussées à la Henri IV*, sans oublier les *boutons d'or*. Je crois, en vérité, qu'on se propose de nous rendre un objet de risée, en nous faisant paraître ici dans un équipage grotesque. On a vu les héros de la scène : voici des personnages un peu moins brillants. De par M. le grand maître, les *députés du Tiers-État* porteront *habit, veste et culotte de drap noir* ; leurs *bas* seront pareillement noirs. Ce n'est pas tout, M. le grand maître a cru devoir rogner les *boutons et les ganses* de nos chapeaux, et, après nous avoir lié le cou avec une cravate de mousseline, il a fini par affubler nos épaules d'un manteau court. Ce qu'on nous ordonne là est fort sot et fort minutieux, a dit quelqu'un de nous; mais après tout, pourquoi ne le ferions-nous pas? — Pourquoi? Parce qu'on nous ordonne de le faire .... Si j'étais curé, plutôt que de me conformer aux ordres de monsieur le grand maître, je quitterais, je crois, ma soutane. » — C'est ainsi que, par des bagatelles, la Cour poussait à la révolte cette Bourgeoisie naguère si soumise au Roi! (*Archives de la commune de Nantes*. — Mellinet, t. VI.)

de M. de Barentin fit perdre les trois quarts. Le Tiers n'entendit que trop cependant le funeste paragraphe qui rendait illusoire sa double représentation en laissant subsister le vote par Ordre. On donnait, il est vrai, aux États-Généraux le droit de proposer au Roi le vote par tête; mais c'était jeter d'abord au sein de l'assemblée la pomme de discorde, et remettre en question toutes les espérances de la Bourgeoisie.

M. de Necker, au lieu de réparer cette faute, l'aggrava par une autre, en accablant les États d'un discours financier qui dura trois heures, — sans accorder un seul mot aux préoccupations politiques. Il fut accusé d'avoir cédé, en cela, aux suggestions de la Cour, et il laissa à Versailles la meilleure part de sa popularité.

Le lendemain même, l'orage commença, à propos de la vérification des pouvoirs. La Noblesse maintint la délibération par Ordre avec les trois divisions, et la constitua immédiatement. Le clergé adopta un plan de conciliation proposé par le Roi; mais le Tiers-État, imitant les Bourgeois des États de Rennes, refusa de délibérer autrement que par tête, et en commun. — Les États se trouvèrent suspendus, et le peuple, affamé, accusa les Nobles de complot. Ce fut alors que le Tiers, poussé par l'abbé Syeyès, franchit le Rubicon, entraîna le clergé dans son élan, et, laissant la Noblesse à l'écart, se déclara ASSEMBLÉE NATIONALE. Puis vinrent les nouvelles concessions et les nouvelles réactions de la Cour, — puis le serment du Jeu de Paume, où le Tiers inaugura sa souveraineté, — puis le second discours du Roi, qui eût peut-être encore réparé le mal en fondant les Trois Ordres en un, et qui, par l'opiniâtre maintien de leur division, gâta les plus généreuses promesses; — Enfin, le refus motivé du Tiers-État de se séparer sur l'ordre royal, et la fameuse déclaration de Mirabeau à M. de Brézé : — *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes!* (Séance royale du 23 juin.)

Ainsi les États-Généraux de la nation devinrent les États particuliers de la Bourgeoisie, et les privilégiés en masse se trouvèrent exclus du gouvernement.

A partir de ce moment, le Roi, désobéi en face, fut détrôné de fait, et la Royauté n'exista plus que de nom. Un seul mois venait de lui ravir le prestige et la popularité reconquis en quatorze ans! Toute sa puissance morale étant passée à l'Assemblée, il ne lui restait plus que le pouvoir matériel, dont la bonté de Louis XVI était incapable de faire usage. Il le montra dès le lendemain de la séance royale, en n'osant punir la flagrante révolte du Tiers. Il recula devant la complicité des gardes françaises qui crièrent : — Vive la nation! devant l'agitation de Paris, qui menaçait de se ruer sur Versailles; et devant la minorité des Nobles eux-mêmes, qui rejoignirent la majorité de l'Église ralliée aux Bourgeois. Réduit enfin à s'entourer de

troupes étrangères, il céda pour la centième fois, et toujours trop tard, et toujours à demi, en invitant les débris de la Noblesse et du Clergé à se réunir, *pour la forme*, à l'Assemblée Nationale.

On sait les irréparables conséquences de toutes ces tergiversations; le complot de la Cour pour ressaisir le pouvoir à main armée, le renvoi et le rappel soudain de Necker, l'insurrection de Paris, la prise de la Bastille, les premiers égorgements populaires, la Révolution accomplie par la force brutale et légitimée par le Roi, qui arbora dans la rue la cocarde tricolore (17 juillet).

Dès lors, ce ne fut plus seulement la Royauté qui se trouva perdue, ce fut la Nation entière, dont la queue emporta la tête; ce fut la Révolution elle-même, que ses partisans éclairés livrèrent à ses séïdes aveugles. Ce rêve excellent des gens raisonnables de tous les partis, cette borne salutaire qui eût rattaché l'avenir au passé, la Monarchie constitutionnelle, un instant debout entre deux abîmes, disparut dans le plus effroyable, c'est-à-dire, dans l'anarchie.

Dans nos pages, comme dans les événements, la France se divisera désormais en deux partis : — Les esprits sains et calmes, forts et courageux de 1793, dont le but est irrévocablement dépassé, et qui vont périr, en y revenant, à titre de contre-révolutionnaires; — et les malades ou les fous, les intrigants ou les imbéciles, qui, révolutionnaires quand même, engendrèrent, sans le vouloir, les scélérats de 1793.

Les hommes de 89 (pour rentrer dans notre sujet), en offrant à la Bretagne une constitution faite à l'image de la sienne, eussent peut-être rallié les éléments les plus résistants à l'unité française; les hommes de 90 et de 93 ne sauront qu'y jeter la discorde politique, la guerre civile et la misère universelle, — jusqu'au jour où notre province, après vingt-quatre ans de tyrannie, républicaine ou impériale, recevra enfin de la Monarchie constitutionnelle ressuscitée, l'équivalent des franchises qu'elle avait tant disputées à la monarchie absolue!

Quant aux privilégiés, qui restaient de gré ou de force en dehors du mouvement de 1789, nous allons les voir former aussi, notamment en Bretagne, deux classes entièrement distinctes. Les uns méditeront la contre-révolution par l'extérieur et par la restauration de l'ancien régime; — les autres la méditeront par l'intérieur et par une réaction nationale et constitutionnelle. — Les premiers, gentilshommes ou abbés de cour, chefs de la coterie obstinée qui vient de perdre Louis XVI, aveuglés jusqu'au bout par des préjugés incorrigibles, suivront, avec le comte d'Artois, ce déplorable torrent de l'émigration, qui jettera hors du pays ses forces les plus vives, et pousseront la violence révolutionnaire jusqu'à la frénésie, en armant l'Europe monarchique contre la France républicaine. — Les seconds, nobles d'épée ou de charrue, prêtres fidèles à leur poste et

à leur mandat, auront le courage de braver les périls qu'attirera sur eux la déroute de leurs frères. Instruits par les événements à renier le despotisme d'un seul, comme à désavouer le despotisme de tous, ils regretteront sincèrement leur inflexibilité de 1789, et ils s'efforceront de ramener la nation dans les voies raisonnables, soit en participant aux travaux de l'Assemblée Constituante, à laquelle ils imposeront un frein salutaire, — soit, quand la Convention aura forcé ce frein, en défendant, au sein de leurs communes, les dernières libertés et les dernières croyances du pays. La plupart tomberont sur l'échafaud, victimes de leur énergie et de leur foi, — et ceux qui survivront deviendront les dignes chefs des géants populaires de la Vendée, puis les glorieux otages de la nouvelle union de la France avec la Monarchie, — lorsque celle-ci rapportera de l'exil la Charte d'alliance rêvée en 1789.

Si les émigrés ont droit à notre indulgence et à notre compassion, — surtout les émigrés de 1792-93, que nous sommes loin de confondre avec ceux de 1789-91, — il va sans dire que notre éloge et notre admiration seront pour les nobles et les prêtres qui ne déserteront pas la patrie.

Le contre-coup des événements de Paris avait retenti en Bretagne plus



Comité révolutionnaire.

fortement que partout ailleurs. S'associant au triomphe de l'Assemblée

Nationale et de la Commune parisienne, toutes nos villes grandes et petites se hâtèrent d'imiter la capitale. La Bourgeoisie se rua sur ses nouveaux priviléges comme sur une proie. Les mairies s'organisèrent souverainement, — les Milices reprirent leurs armes et leurs exercices, — les moindres corporations s'assemblèrent comme de petits États. Des hôtels de ville aux carrefours, ce ne furent que délibérations, *serments civiques*, illuminations et feux de joie. Il se forma partout, jusque dans les villages, des comités de sûreté générale (nom de fatal augure) chargés de correspondre avec les députés à Paris, et des réunions qui empruntèrent à l'Angleterre le nom de *clubs*, devenu depuis si fameux. Tout le monde enfin se disputait les lambeaux de cette autorité que la Monarchie venait de laisser tomber dans la rue.

A tant d'impatience et à tant d'âpreté, qui n'eût prévu déjà l'égarement et le conflit du lendemain?

Au milieu de cette fièvre révolutionnaire, il n'était plus question des franchises bretonnes que pour mémoire, et Dieu sait comment elles figuraient dans les actes des nouvelles communes! En voici un piquant exemple.

A la première nouvelle de la prise de la Bastille, annoncée ainsi par un Parisien à un Nantais : — « Vous aviez juré la vengeance, nous l'exécutons. On répète le mot du maréchal de Broglie : — *Il faut faucher Paris*, etc. » A cette nouvelle, disons-nous, le délire bourgeois fut à son comble. Les moindres bicoques lorgnèrent leurs forteresses, et se demandèrent s'il ne fallait point aussi les abattre. Plus d'une tourelle inoffensive tremble sous le lierre qui la festonnait. La célèbre Quiquengrogne de Saint-Malo et le vieux château de Nantes, si admiré de Henri IV, faillirent tomber du contre-coup. Dans cette dernière commune, il se forma, autour des débris de la Milice, un corps de volontaires, qui débuta par enlever, de concert avec les habitants de Paimbœuf, la caisse publique de cette ville, et par distribuer au peuple affamé un convoi de grains qui descendait la Loire, — le tout sous les canons et les menaces d'une frégate du Roi, réduite à l'inaction. En même temps, M. de Monti et quelques nobles étaient poursuivis dans les rues, la baïonnette aux reins. Bref, la multitude triomphante et déchaînée propose de terminer la fête par l'assaut du château de Nantes. Les volontaires les calment à peine en courant sommer M. de Goyon, chef de la forteresse, d'en livrer les clefs à la ville. Le commandant prévoit les fatales conséquences d'un refus, et cède à la Milice, à condition qu'elle gardera le château avec la troupe. Or, devinez le scrupule qui vint alors à cette Milice, occupée à fouler aux pieds toutes les institutions d'autrefois?

« Les Bourgeois de Nantes, dit la relation officielle, en acceptant de se placer sous les ordres de M. de Goyon, consentirent, pour cette fois, à déroger aux priviléges qu'ils tenaient de Jean V, de ne recevoir d'ordre que

de leurs officiers immédiats. Ils jurèrent de maintenir l'ordre et la garantie des propriétés. »

Quelques jours après, les volontaires nationaux furent organisés, non-seulement à Nantes, mais dans toutes les villes bretonnes.

« A l'instant même, dit Mellinet, les loustics du grand corps de garde de la halle baptisèrent chaque compagnie, avec des allusions qu'il ne nous est plus donné de saisir quant à la localité, mais qui rappelaient d'une manière assez burlesque les désignations employées dans les armées royales : les grenadiers furent appelés *Royal-Tonneau*; les compagnies du centre, *Royal-Écritoire*, *Royal-Bombance*, *Royal-Cocu;* les compagnies de chasseurs, *Royal-Cotillon;* les marins, *Royal-Goudron;* la cavalerie, *Royal-Crottin;* une compagnie de jeunes élèves, *Royal-Bonbon.* »

N'oublions pas de dire que les comités de sûreté générale, absorbant à la fois les communes et les tribunaux, s'investirent immédiatement des pouvoirs dont ils devaient si cruellement abuser : — police intérieure et extérieure des villes, faculté de poursuivre les délits publics et disposition de la force armée. Tout cela se fit d'abord assez paternellement, comme à Quimper [1], où le premier comité se composa du bureau municipal, de seize électeurs et de sept ecclésiastiques; — mais on n'en commença pas moins à exiger des citoyens le serment civique, emportant adhésion à tous les actes de l'Assemblée Nationale, et à regarder comme suspects ceux qui refusaient de le prêter.

A Rennes, dès que l'on sut que Necker rentrait au ministère, Bailli était maire de Paris, et La Fayette général en chef de la garde nationale, l'assemblée civile et militaire fit la loi au commandant, M. le comte Langeron. On souscrivit d'enthousiasme à tout ce qu'avait fait l'Assemblée des États. — Il y eut réjouissance patriotique, *Te Deum*, parade, feu de joie. Chose curieuse! cette fête de l'égalité se termina par l'augmentation du pain pour les riches, et par sa diminution pour les pauvres; puis la jeunesse envahit l'Arsenal et les meilleurs postes de la ville. En vain, le comte Langeron voulut faire marcher ses troupes. — Elles crièrent comme les volontaires : *Vive la nation!* et huit cents soldats passèrent sous le drapeau bourgeois, tandis que le reste jurait de ne jamais verser une goutte de sang français.

A ces cris de : Vive la nation! on ajoutait encore ceux de : Vive le Roi! car Louis XVI avait retrouvé quelque popularité dans les ovations de la rue. Mais il ne pouvait plus garder cette popularité qu'en demeurant l'esclave du peuple; et le jour où il voudrait reprendre sa couronne, on lui impose-

[1] « Les tambours et les hérauts parcourant la ville, dit M. Duchâtellier, on vit toutes les garnisons, les volontaires et les corps constitués, se réunir sur le champ de bataille, et y attendre les officiers de la communauté, qui arrivèrent, revêtus de leur mantelet de taffetas noir, et précédés de leurs hérauts. Chaque corporation avait ses présidents et ses commissaires en tête. Le régiment de Rouergue était sous les armes, et chacun venait à son tour prêter le serment civique, etc. »

rait le bonnet phrygien, comme on lui avait imposé la cocarde tricolore.

Du reste, même avant d'approuver l'Assemblée Nationale, la municipalité de Rennes l'avait dépassée en suspendant la levée de toutes contributions pour le Roi, pour la Noblesse et pour le Clergé, non sans inviter les autres Communes à imiter son exemple, et à s'armer à cet effet. Celles-ci répondirent aussitôt par une offre de quarante mille hommes; et l'Assemblée Nationale, ainsi devancée sur la pente fatale, ne put arrêter, par ses décrets, ce premier dépouillement des Nobles et des Prêtres.

Devant cet élan révolutionnaire des villes, que devenaient les châteaux et les chaumières? — Les châteaux formaient déjà les deux camps dont nous parlions tout à l'heure. Tandis que la majorité des Nobles se retiraient sous leurs tentes, ou protestaient, comme nous allons le voir, — la minorité s'associait ou feignait de s'associer au mouvement du Tiers. Les uns y étaient poussés par leur courage, les autres par leur faiblesse, et tous par l'espérance de diriger le torrent en se jetant au milieu de son cours. — Le serment civique fut prêté à Quimper par quarante-sept nobles ou anoblis ; à Rennes, par quatre-vingt-dix-huit, et par quelques-uns dans presque toutes les villes. Malheureusement, ces nouveaux adeptes de la Révolution n'étaient pas de force à la contenir; quelques-uns même compromirent leur cause par des scènes ridicules. — Un monsieur Duplessis de Grénédan, conseiller au Parlement de Rennes, se livra comme un jouet à la multitude, se laissa porter de l'église au Palais, et couronner d'une branche de chêne en pleine rue, sans s'apercevoir qu'il donnait à rire au public. A Quimper, on découvrit qu'un individu qui s'inscrivait avec les Nobles assermentés était condamné à 400 livres d'amende pour usurpation du titre de gentilhomme. On sent combien de tels personnages enlevèrent d'influence aux adhésions de la Noblesse.

La résistance avait plus d'ensemble et plus de dignité. La Chambre des vacations, en l'absence de la cour, refusait d'enregistrer les décrets de l'Assemblée Nationale, et même les déclarations du Roi qui lui ordonnaient de le faire. — Les commissions intermédiaires des États refusaient, de leur côté, de se dessaisir des affaires. Le haut Clergé protestait vivement, surtout dans les évêchés bas bretons et de Tréguier, de Léon et de Quimper.

Dans cette dernière ville, le vieux marquis de Kersalaun eut une nouvelle occasion de montrer sa fermeté de caractère et de principes. La population, irritée contre lui depuis les torts qu'elle avait eus à son égard, se mit en tête de le faire sortir de Quimper; et les volontaires, au mépris de tous leurs engagements, le sommèrent « de vider les lieux. » Pour toute réponse à cette absurde violation des libertés individuelles, le marquis déclare que, loin de quitter la ville, il allait établir son droit d'y rester en la parcourant avec sa famille. Et, quittant son hôtel avec le vicomte son fils, et madame de G....., sa fille, sa perruque de magistrat sur la tête, et son



E. Coppin del

CLUB BRETON

BRETAGNE ET VENDÉE


THE ASTOR LIBRARY

de Bretagne. — Ses comptes rendus devinrent alors un journal important. Enfin, il choisit pour lieu de réunion le couvent des Jacobins, et donna ainsi naissance à ce club des Jacobins qui domina si cruellement la Convention.

Non-seulement la Bretagne donna à la France l'exemple des clubs, mais elle lui donna encore l'exemple des fédérations. Dès l'ouverture des États-Généraux, sans parler de la coalition provoquée par *Omnes*, un acte fédératif avait été signé à Rennes, — adopté par le prévôt général et la maréchaussée, et solennisé au bruit du canon dans le champ de Montmorin, par les représentants de la plupart des villes. C'était là le prélude de la grande fédération de Pontivy. — Mais avant de rapporter cet acte célèbre, un mot sur les troubles qui le précédèrent dans la basse Bretagne, notamment à Lannion, et sur la dernière résistance du Parlement de Rennes.

Une des généreuses illusions du Tiers, après avoir renversé le passé, était de fonder l'avenir sur le rétablissement de l'ordre. Ainsi l'Assemblée Nationale ayant maintenu la levée de la *Traite* et des *Devoirs* pour 1790, les Communes exécutèrent ce vote conservateur en dépit de leur manie destructive. M. Duchatellier rapporte, à cet égard, un fait curieux arrivé à Quimper. Le sieur B..., marchand de vin de cette ville, croyant toutes les anciennes lois bonnes à mettre au rebut, invita, par une circulaire, tous ses confrères des quarante-quatre cités à refuser l'impôt des *Devoirs*. Des fanatiques ou des imbéciles le prirent au mot, et il s'ensuivit des émeutes autour de quelques bouchons. Que font alors la garde nationale et le comité de Quimper ? ils suspendent le sieur B... de ses fonctions, lui enlèvent son grade d'aide-major, et le font garder à vue par un cavalier de la maréchaussée.

« Ordre au cavalier de la maréchaussée, dit cette étrange consigne, de ne jamais perdre de vue, même dans l'intérieur de sa maison, le sieur B..., qui ne pourra sortir ni s'éloigner de cette ville. Ordre de le suivre et de l'accompagner partout, de l'empêcher de se trouver dans aucune assemblée tumultueuse ; et, pour que sa consigne puisse s'exécuter la nuit, ordre au sieur B... de monter un lit dans la chambre où il couche pour le cavalier de la maréchaussée ; — ce dernier répondant corps pour corps du sieur B..., qui ne pourra sortir de sa maison avant sept heures du matin, et sera tenu de rentrer à quatre heures du soir. »

Que de brouillons il eût fallu condamner à la même surveillance pour soumettre aux lois ceux qui s'habituaient à les fouler aux pieds ! La moitié des révolutionnaires de l'époque n'eût bientôt plus suffi pour garder l'autre à vue !

Le plaisant fut que l'interdiction du sieur B... se prolongea deux mois, et qu'il dut payer son geôlier 4 livres par jour et 4 livres par nuit, en vertu d'un arrêté du conseil de 1775 !... En fait de contradictions et d'incon-

séquences, les révolutions tiennent souvent de la comédie. Ce révolutionnaire détenu à 8 francs par jour au nom d'une vieille loi ne serait-il pas un bon héros de vaudeville?


L'aubergiste B... et le cavalier de la maréchaussée.

Mais la grande question n'était pas alors celle des vins, c'était celle des blés, dont la récolte avait été détestable ou nulle, et qui, malgré les décrets les plus sévères, devenaient la proie des accapareurs. Au commencement d'octobre 1789, il n'y avait de vivres que pour quinze jours dans les magasins de la marine de Brest. Le conseil de cette ville députa six de ses membres vers les Communes voisines pour y faire des achats d'urgence. Arrivés le 16 octobre à Lannion, ils apprirent que les blés achetés par eux dans le pays allaient être arrêtés par le peuple. Ils eurent recours à l'autorité municipale; mais elle se trouvait concentrée, en l'absence du maire, dans la tête bretonne d'un certain Cadiou, qui disposait en despote du bureau de ville. Il répondit aux députés qu'il ne pouvait protéger leur convoi de grains sans l'assentiment du peuple réuni en assemblée générale. C'était laisser aux marins brestois le temps de mourir de faim. Les délégués font de vains efforts auprès de la Milice et des volontaires.— Les blés arrivent sur ces entrefaites, escortés par huit miliciens de Pontrieux, sous les ordres de M. Chrétien. Nouvelles instances des députés de Brest, à qui Cadiou

promet ironiquement que si les grains sont arrêtés, ce sera la première affaire soumise aux délibérations du peuple. Or, en attendant, le peuple criait dans la rue : « Trottez, trottez, mes b.....; mais du blé, on vous en f..... avec une pipe ! » On voit que ceci préludait aux gracieusetés des sans-culottes. A neuf heures du soir, les treize voitures de grains s'avancent; la foule s'élance dessus, et les dételle aussitôt. Le major Chrétien se rend avec sa petite troupe chez Cadiou, qui se fait dire absent. Alors, soldats et officiers sont assaillis par des forcenés, qui les renversent à coups de bâton ou de baïonnette, et les traînent dans la rue.



Emeute à Lannion.

En vain M. Rivoalan, homme dévoué, les protége. Il est menacé, comme eux, d'être jeté à la rivière : — C'est un gueux ! criait-on. C'est le général des fraudeurs, il faut le pendre ! Et le malheureux était déjà à demi étranglé, quand une femme de sa connaissance l'arrache aux bourreaux. Bientôt c'est le tour de Chrétien. Une bande, où se trouvait Cadiou en personne, l'attaque à coups de couteau, puis à coups de pierres, et le traîne pour la seconde fois dans le ruisseau. Dégagé par une patrouille, il s'aperçoit qu'on lui a pris son portefeuille. Il le réclame, un pistolet à la main, et la lutte

recommence. — Il faut le pendre! crient les furieux, et déjà l'un d'eux lui jette une corde au cou. — Oui, oui, répond Chrétien, pendez-moi à la plus haute flèche de vos clochers, afin d'appeler à Lannion tous les vrais citoyens qui seront mes vengeurs. Ces mots heureux sont applaudis par quelques gens, et la multitude lâche sa victime.

Cependant les députés de Brest avaient quitté le champ de bataille; — et grains, attelages et conducteurs, étaient au pouvoir de l'émeute.

Le lendemain, jour de dimanche, la population de la ville, accrue de celle des campagnes, assiége dès le matin l'auberge des *Fraudeurs de Brest* (on appelait ainsi les mandataires). Les meneurs s'élancent jusqu'à leurs chambres, et allaient en enfoncer les portes, quand Le Hir, Guilhem, Bernard, Béranger et Demontreux, leur ouvrent d'eux-mêmes et descendent à demis nus. — Au tribunal! à l'auditoire! — Et les délégués sont entraînés de gré ou de force par le torrent. Comme ils traversaient les halles, un boucher prend sa hache, se rue sur Le Hir, et veut lui fendre la tête. — Pas encore! lui dit un autre en le désarmant, le temps n'est pas venu!

« Ils arrivent à l'auditoire, dit M. Duchatellier; tout est envahi, les cris les plus perçants se font entendre. La table du greffier, le banc des témoins, le siége des juges, sont couverts de gens en haillons. Au milieu de la foule sont des femmes dont le geste animé frappe l'assemblée entière d'une perturbation frénétique, que rien ne peut arrêter. Vainement les juges s'avancent-ils pour prendre leurs siéges; il sort du milieu de cette tourbe un murmure criard qui s'élève au milieu des bouffées du vin. L'alloué Cadiou lui-même, qui, en l'absence du sénéchal, se trouvait le premier juge du lieu, et aurait dû s'emparer de son siége, n'ose ou ne veut pas le faire; il se tient près d'une petite table en bois de chêne, sur laquelle les plus ardents font retentir les lourds martellements de leurs poings, comme des arguments qu'ils exposent à leur chef. C'est de là que Cadiou essaye de la main quelques gestes tendant à obtenir le silence pour les délégués de Brest. Mais ceux-ci s'efforcent en vain de se faire entendre; au lieu de magistrats, ce sont des tigres aux yeux ardents qu'ils rencontrent; et si quelque chose arrête ces derniers, c'est qu'ils sont encore aux premières heures du jour, et que cette soif de désordre qui les pousse n'a pas encore atteint toute son intensité... Bernard et Guilhem sont cependant colletés et maltraités de coups. Demontreux est menacé de la mort. Tous sont poussés et refoulés dans les encoignures, — quand Guilhem, essayant de se faire entendre, veut exposer le motif de leur mission. Les imprécations s'élèvent et redoublent; et c'en était fait de leurs personnes, si le lieutenant-maire Meshir et M. de Miniac, qui jusqu'alors avaient inutilement plaidé leur cause en breton, seule langue familière aux membres de l'assemblée, ne se fussent jetés au travers de ceux-ci, les conjurant de ne pas souiller leurs mains dans le sang. » — Signez, dit alors Cadiou, signez au plus vite que vous renoncez

aux achats de grains dans les environs de Lannion, et nous pourrons encore tout arranger peut-être... — Non certes, ils n'achèteront pas de grains! s'écrie un des perturbateurs, car ils ne sortiront pas vivants de l'auditoire!

Et tout le monde d'applaudir et de s'apprêter au carnage... Heureusement, Meshir entraîne les délégués dans la chambre du conseil. Là, Cadiou les somme de nouveau de signer un abandon pur et simple des grains enlevés par le peuple.

— Je ne signerai pas! répond Demontreux, car ce serait compromettre notre caractère. Vous êtes maîtres du blé, de nos personnes, de notre vie, mais non pas de notre honneur! Et tous ses collègues, exaltés par son courage, font dresser procès-verbal de leur protestation.

On se figure alors le redoublement de cris, de gestes et de menaces. Un boucher saute sur la table du juge, aiguise son couteau sur son affiloir, et se propose pour exécuteur du peuple, tandis que vingt autres enragés mettent le poing sous le nez des Brestois. « Ceux-ci, calmes et imperturbables, » croisent les bras et gardent le silence.

Un homme adroit s'écrie en ce moment : — Il faut emmagasiner le blé. Et cette proposition suspend encore l'attentat. Mais le sanguinaire boucher ranime bientôt ses compagnons ; et les cris : — A la lanterne! à la lanterne! vont cette fois être suivis d'exécution, — quand M. de Kerdanet, rentrant une clef à la main, annonce que les grains sont « acquis au peuple, » et enfermés dans les magasins de la ville.

— Bravo! bravo! hurlent les furieux, au milieu de quelques protestations en faveur des délégués... Ces protestations font relever les couteaux sur leurs têtes... Mais le lieutenant-maire jure au peuple de lui représenter ses victimes, après les avoir jugées ; — ce qui n'empêche pas l'assemblée de les obliger, le fer sur la gorge, à signer leur renonciation avant de quitter la salle.

Les délégués signèrent enfin... et furent conduits par les miliciers vers Morlaix, où ils protestèrent immédiatement contre l'attentat du bureau de Lannion.

Nous avons raconté cette scène en détail, pour montrer comment le peuple s'essayait, dès 89, au maniement du pouvoir.

La conduite des magistrats de Lannion souleva toutefois l'indignation générale. Les volontaires des cités voisines marchèrent en armes sur la ville séditieuse. Les comités permanents leur fournirent de l'argent et des munitions. Le jeune Daniel du Coloë, de Brest, commanda l'expédition. L'élan fut d'une telle énergie, qu'arrivé à Morlaix, M. du Coloë comptait déjà près de trois mille hommes, et qu'il dut envoyer des courriers à toutes les villes pour contenir leurs Milices. Les commissaires des Communes réunies, dominant ainsi Lannion par la force, firent reprendre les grains interceptés, solder les troupes qui étaient venues les défendre, et arrêter Cadiou.

De son côté, l'Assemblée Nationale informa contre Lannion ; mais Alquier, le rapporteur, montra peu de bonne foi en attribuant ces troubles à l'évêque de Tréguier, parce qu'il avait eu le courage d'adresser au Tiers ces paroles prophétiques : « Si aujourd'hui l'on envahit les propriétés des deux premiers Ordres de l'État, qui vous garantira les vôtres pour l'avenir ? »

Nous avons déjà dit que le Parlement de Rennes (Chambre des vacations) refusait d'enregistrer les décrets de l'Assemblée Nationale. Ce refus réitéré souleva presque le même mouvement que l'affaire des grains de Lannion. Nantes, Vannes, Ploërmel, Rennes même, dénoncèrent la Chambre des vacations aux députés de la France. Le 15 décembre au soir, Le Chapelier, représentant de Rennes, demanda que le Parlement fût remplacé par un tribunal provisoire, tiré des quatre présidiaux de la province. Il eut la témérité d'appuyer sa proposition en déclarant les magistrats de Rennes indignes de confiance, comme tous entachés de noblesse. On n'était pas encore habitué à faire un crime aux gentilshommes de leur naissance ; — de sorte que ces paroles malencontreuses firent éclater une tempête dans l'Assemblée. Robespierre ne put se faire entendre. Le vicomte de Mirabeau donna un démenti insolent à Le Chapelier. M. de Menou déclara que celui-ci n'avait pas sa tête. Bref, le Parlement fut cité sous quinze jours à la barre de l'Assemblée Nationale : il y comparut le 8 janvier 1790, dans la personne de son président, M. de La Houssaye, et des dix conseillers de la Chambre des vacations. M. de La Houssaye présenta une défense très-habile et très-digne. Il rappela les franchises bretonnes aux députés, qui naguère encore les défendaient comme lui. « L'année dernière, s'écria-t-il, tous les avocats de Rennes, dont plusieurs siégent dans cette assemblée, disaient au Roi : « Vous ne laisserez pas subsister des projets qui ne peuvent s'exécuter sans le consentement de nos États. Nos franchises sont des droits et non pas des priviléges, comme on a persuadé à Votre Majesté de les nommer, pour la rendre moins scrupuleuse à les enfreindre. Les corps ont des priviléges, les nations ont des droits. Le Parlement breton dit et fait aujourd'hui ce que faisaient et disaient hier ses accusateurs, — ce que demandaient les cahiers de l'Église, de la Noblesse, et même des grandes Communes qui forment les deux tiers de la province, cahiers dont l'Assemblée Nationale est en ce moment dépositaire. Les lois que vous avez rendues ne peuvent être publiées sans le consentement des États de Bretagne. Les magistrats bretons, en les enregistrant, eussent manqué au premier de leurs devoirs. » Ces paroles, d'une logique inexorable, furent vigoureusement appuyées par le vicomte de Mirabeau et MM. de Cazalès, d'Espréménil et Maury ; mais au nom du fait accompli, Le Chapelier[1],

[1] « Oui, la Bretagne avait des franchises, dit Le Chapelier ; oui, nous les avons chéries, défendues, tant que les Français ont été endormis sous les chaînes du despotisme. Mais le joug odieux a été

Lanjuinais et de Fermont, obtinrent de l'Assemblée la condamnation du Parlement. Les membres traduits furent déclarés inhabiles à toutes fonctions, jusqu'à ce qu'ils eussent prêté serment de fidélité à la Constitution acceptée par le Roi.

Les franchises bretonnes étaient déjà mortes; mais on peut dire que cet arrêt les enterra. Le 3 février suivant, un nouveau décret remplaça le Parlement breton par une cour supérieure, sous la présidence de M. de Boishorant, qui rallia vingt conseillers de l'ancienne magistrature.

Ainsi finit le célèbre Parlement de Bretagne. Il avait été le premier défenseur des libertés du pays, il en fut le dernier champion. S'il confondit, en périssant, ces libertés avec les priviléges de la Noblesse, on ne peut guère en faire un reproche à sa raison, au moment où la République allait établir sur ses ruines une tyrannie mille fois pire que celle des Nobles.

Les autres grands corps de la province s'étaient, pour ainsi dire, éteints d'eux-mêmes. Depuis plus de six mois, la Cour des Comptes enregistrait silencieusement à Nantes les décrets révolutionnaires qui devaient aboutir à sa propre suppression.

Les plus importants de ces décrets avaient été rendus par l'Assemblée Nationale dans ses fameuses séances de jour et de nuit, du 4 et du 5 août, — pendant lesquelles on avait vu Nobles, Prêtres et Bourgeois s'unir pour frapper du même coup le régime féodal.

Il faut rappeler sous quelles influences avait eu lieu cet enthousiasme destructeur. Investi de la puissance révolutionnaire, et poussé par la faim, cette conseillère aveugle, le Peuple avait brisé tout lien de subordination, et dominait à la fois la Législature et la Royauté. On avait massacré à l'Hôtel de Ville Foulon et Berthier, suspects d'être les chefs du Pacte de Famine. Ce premier sang versé en avait développé le goût, qui s'était communiqué des villes aux campagnes; excitées comme des taureaux par l'écarlate, quelques populations s'étaient insurgées contre les Nobles, avaient attaqué les châteaux, brûlé les archives, refusé l'impôt, et tué même des seigneurs. Malheureusement les gardes nationales et les municipalités toléraient plutôt qu'elles ne réprimaient ces attentats. — Et, à l'exception des provinces de l'Ouest, où les Nobles n'avaient que les Bourgeois pour ennemis, le régime féodal y étant trop doux pour soulever les paysans, la France se voyait menacée d'une immense Jacquerie, si l'Assemblée ne se hâtait d'y mettre ordre. C'est alors, — admirable spectacle! — que les députés de la

secoué, le peuple breton a renoncé de lui-même à ces franchises, qui, seulement utiles contre le Ministère, étayaient le despotisme des Nobles. Quand le Peuple abandonne ses priviléges, est-ce aux Parlements à les réclamer? Une assemblée de toutes les Communes exprime le vœu que les États de Bretagne ne fussent plus réunis. Le Parlement se croit-il donc supérieur à la Nation même? — Et d'ailleurs, ce Parlement, qui se prétend conservateur des franchises, a violé cent fois ces franchises! il enregistrait, sans le consentement des États, presque toutes les lois des ministres. Nous connaissons 10,000,000 de francs d'impôts non consentis, et cependant enregistrés et perçus. »

Noblesse se lèvent eux-mêmes et sacrifient leurs priviléges sur l'autel de l'égalité. Le vicomte de Noailles demande le rachat des droits féodaux et l'abolition sous rachat des corvées et servitudes. Le duc d'Aiguillon propose l'extinction de toutes les franchises des villes et communautés, et l'égale répartition des charges publiques. Ces deux motions sont accueillies par une acclamation générale. Le Chapelier, de Rennes, présidait cette mémorable séance. L'Assemblée déclare qu'elle anéantit le système féodal, qu'il n'y aura plus de priviléges en fait de subsides, et que tous les citoyens seront admissibles à tous les emplois ecclésiastiques, civils et militaires. Une exaltation fébrile s'empare de tout le monde. « Chacun veut offrir un sacrifice, dit M. Lavallée, une lutte de générosité s'engage, dans laquelle un évêque propose l'abolition des dîmes, un magistrat l'administration gratuite de la justice, toute la Noblesse la suppression du droit exclusif de chasse. La tribune est envahie, les secrétaires n'ont pas le temps d'écrire. On vote par acclamation la révision des pensions, la réforme des corporations des métiers, l'abolition des justices seigneuriales sans indemnité, de la vénalité des offices, des droits casuels des curés, des annates, de la pluralité des bénéfices, etc., etc., etc. Puis les députés des pays d'États viennent offrir la renonciation aux priviléges de leurs provinces; les villes privilégiées demandent que leurs libertés locales soient confondues dans le droit commun des Français [1]. Tous veulent être régis par une même loi, une même justice, une même administration. Enfin l'Assemblée, avec des transports d'enthousiasme, proclame Louis XVI restaurateur de la liberté française, et se sépare au cri de Vive le Roi! »

Admirable dévouement! répétons-le. — Mais dévouement insensé, qui, en croyant sauver les propriétés, sonnait leur Saint-Barthélemy! Sans doute il était temps d'abolir les priviléges féodaux, — mais non pas sans une indemnité quelconque, dont le principe eût maintenu celui de la propriété même! Il fallait débattre et fixer, modestement, mais absolument, le rachat des droits de la Noblesse et du Clergé, au lieu de donner au peuple entier cet exemple d'un dépouillement arbitraire, — qu'il n'était que trop disposé à suivre contre ceux mêmes qui le lui offraient. Telle fut l'opinion de Louis XVI; et il eut le courage de l'exprimer. — Je ne me ferai point, dit-il, le détrousseur de mes sujets les plus fidèles! — Mais il fallut bien céder à la force, et promulguer le décret fatal.

C'était mettre d'avance, aux châteaux et aux églises, ce feu qui devait dévorer jusqu'à la dernière chaumière vendéenne!

On sent que l'accord étrange du 5 août ne dura pas au sein de l'Assem-

[1] Au moment de sacrifier officiellement leurs vieilles franchises, les Communes bretonnes les plus révolutionnaires éprouvèrent toutefois quelque hésitation. Cette hésitation se transmit à leurs députés, qui demandèrent et obtinrent, à cet effet, des pouvoirs sans limites. Mais une fois le sacrifice consommé, les villes se précipitèrent en avant pour s'étourdir, et reprochèrent aux députés leur modération. Ainsi, M. Baco, de Nantes, fut obligé de se défendre deux fois contre ses électeurs impatients

blée. Les partis s'y dessinèrent dès le lendemain plus tranchés que jamais. Les constitutionnels : Mirabeau, Barnave, Duport, Lameth, Syeyes, Le Chapelier, Lanjuinais, etc., formèrent le côté gauche ; les réactionnaires : Cazalès, Maury, etc., occupèrent le côté droit ; et les conciliateurs : Mounier, Malhouet, Lally, etc., se groupèrent au centre. Mais ceux-ci ne tardèrent pas à sentir leur impuissance. Les constitutionnels, aux prises avec l'impossible, tombèrent de la politique dans la philosophie, en décrétant les *Droits de l'homme et du citoyen* : abstraction métaphysique, imitée du *Contrat social*, laquelle posait des théories inflexibles sans en donner l'application pratique, et prodiguait au peuple une infinité de droits sans lui parler d'un seul devoir, si ce n'est celui de l'insurrection, déclaré hautement le plus saint de tous.

Les constitutionnels ne songèrent pas qu'il suffirait de les prendre au mot pour détruire leur propre ouvrage ; comme ils oublièrent qu'en décrétant la souveraineté du peuple, ils soulevaient toute l'Europe monarchique, et préparaient l'invasion de la France.

Les Droits de l'homme votés, il ne restait plus qu'à donner tout pouvoir à l'Assemblée nationale, et à retirer toute autorité au Roi. C'est ce qui eut lieu. Les constitutionnels passèrent ainsi, sans y prendre garde, de la Monarchie absolue à la République démocratique, — brisant en aveugles la Monarchie constitutionnelle, cet unique palladium de la nation.

On sait tous les orages que souleva la question du *veto*, dernier lambeau du manteau royal. En vain Mirabeau, parlant en homme d'État, le réclama de toutes ses forces, et déclara qu'il aimerait mieux, sans le *veto*, vivre à Constantinople qu'à Paris ; — le Peuple qui ne comprenait ni le mot ni la chose, effraya l'Assemblée par ses adresses (et celles des Communes bretonnes ne furent pas les moins violentes), par ses chansons sanguinaires : — *Madame Veto avait promis — de faire égorger tout Paris*, etc. ; par ses menaces aux députés monarchiques *d'éclairer leurs châteaux ;* — au Roi de marcher sur Versailles, et aux Bourgeois eux-mêmes de frapper leur despotisme naissant ! Bref, le *veto* royal fut déclaré seulement suspensif pendant deux législatures ; et cette demi-mesure déchaîna l'anarchie en mécontentant tout le monde.

Le Peuple, à qui ces discussions ne donnaient pas à manger, se souleva de nouveau le 5 octobre. Une armée de femmes hurlantes assiégea le Roi dans Versailles, et le força d'accepter la déclaration des Droits de l'homme.

On connaît les fureurs du lendemain, le palais forcé, les gardes du corps tués à leur poste, la Reine traquée dans sa chambre, le Roi ramené à Paris, sous la surveillance de la garde nationale, le Peuple enfin maître absolu de la Révolution, et les derniers modérés s'enfuyant de l'Assemblée nationale, *comme d'une caverne d'anthropophages*.

On attribua aux menées du duc d'Orléans ces mouvements qui éclataient

de tous côtés à la fois. Il y eut sa part sans doute, et ce ne fut pas la moins funeste; mais lui-même n'était que l'instrument fort petit des immenses causes de la Révolution, dont la plus puissante, à cette heure, était la FAIM !

De Paris et de Versailles, l'anarchie s'étendit à tout le royaume. Une lutte désespérée s'établit entre ceux qui voulaient sauver le pays en arrêtant la Révolution, et ceux qui voulaient le sauver en la poussant jusqu'au bout. Ces derniers, ivres d'enthousiasme et de liberté, avaient l'ardente et inflexible foi des premiers chrétiens. Comme eux, ils devaient accomplir de grandes choses, entremêlées d'affreuses violences contre ceux qu'ils traitaient d'hérétiques; mais l'esprit de Dieu n'était point avec eux comme avec les premiers chrétiens, ou du moins c'était cet esprit de colère et de punition dont la Providence anime ses anges exterminateurs.

Ce fut alors que la France entière se rua à la tribune, aux clubs, au Forum; que la vie publique absorba complétement la vie privée, et que toutes les Communes et toutes les gardes nationales se fédérèrent contre les modérés, comme firent les Milices bretonnes et angevines à Pontivy.

Nous avons déjà dit que l'élan fédératif avait été donné à la France par la Bretagne; les dates en sont la preuve irrécusable. Sans rappeler encore le pacte d'*Omnes omnibus*, le premier de tous; dès le 20 mai 1789, l'ouverture des États-Généraux avait produit à Rennes une seconde fédération, solennellement consentie par toutes les villes de Bretagne. Le 30 novembre de la même année, la jeunesse de Quimper, à la suite des troubles de Lannion, invita toute la jeunesse bretonne à renouveler l'acte fédératif. La jeunesse normande se joignit à elle, et Laval seul promit 300,000 livres « pour envoyer l'armée nationale à Paris exterminer les derniers ennemis de la constitution. » Enfin, lorsque toutes les provinces, et surtout les provinces méridionales, eurent leurs fédérations, aucune ne fut plus nombreuse ni plus imposante que la réunion des Bretons et des Angevins à Pontivy.

Partis en même temps de tous les points de la Bretagne et de l'Anjou, deux cents jeunes gens, en habits de gardes nationaux[1], représentant une

[1] Voici la liste de ces représentants des Milices de l'Ouest, telle que l'a recueillie M. Duchâtellier, avec l'indication alphabétique des villes où ils avaient été élus :

A Angers : Choudieu, Perard. — A Antrain : André de Guedevaux, Gohin. — A Audierne : Gloaguen. — A Auray : Glain, Humphry. — A Baud : Cocatrix, Landren, Loher. — A Bazouges : Bonenfant de la Hellandière. A Belle-Ile : Les députés de Vannes, par procuration. — A Bignan : Le Bouhellec fils. — A Brest : Blad, Millet. — A Broons : Duhoux. — A Callac : Guyot, Fercocq. — A Cancale : Mirey, Dujardin. — A Carhaix : Alain de Launay, Lemoal, Baneat. — A Châteaugiron : Legué. — A Châteaulin : Les députés de Quimper, par procuration. — A Chatel-Audren : Hamon de Kerello, Cadiou le jeune. — A Combourg : Préciaux de Grandmaison, Aoasta. — A Concarneau : Palliern, Bellot. — A Corlaix : Garnier, Goueffic. — Au Croisic : Poton, Letorzec le jeune, Lepré, Chedaneau. — A Dinau : Beslay fils, Berthelot de Vildé. — A Dol : De Lespine-Chantelou, Leveel. A Faouet : Brizeux, Chardevel. — A Faon : Les députés de Quimper, par procuration. — A Fougères : Gérard, Fromont. — A Gourin : Bosquet du Rocler. — A Guémené : Guayder Duboterf, Laurent, Dutertre. — A Guerande : Lareix, Chotard. — A Guingamps : Robinet, Bruneau de Camarel. — A Hedé : Les députés de Pontivy, par procuration. — A Hennebont : Durand, Caris, Voirdye. — A Josselin : Rouault du Coiquelan, le Féburier. — A Jugon : Rebours de la Barbotais, Guyomar. — A Landerneau : Goury, Legerville. — A Landivisiau : Les députés de Morlaix, par procuration. — A Lanmeur : Les mêmes. — A Lamballe : Boulair de la Villemoisan, le Dissez de Pennanrun, Onfray. — A Lanion : Desbraux, Perret, Deminiac, Marbaud. — A la Cheze : Bernard ,

armée de cent cinquante mille hommes, se trouvèrent assemblés, le 19 janvier 1790, dans la ville centrale de notre province. Reçus et fêtés chez tous les bourgeois, et même chez quelques nobles, ils commencèrent, à la façon des anciens Etats, par aller entendre la messe à la paroisse, tambours et garde civique en tête. Le respect de la religion, comme le dévouement au Roi, était encore à l'ordre du jour. « On voulait, dit le procès-verbal, unir l'amour de la patrie à l'amour de Dieu, pour fixer le caractère de la sainte confédération projetée. »

Après la messe, et dans l'enceinte même de l'église, Choudieu, Moreau et Girard prononcèrent des discours sur la nécessité de l'union patriotique. Puis, groupés dans les chapelles latérales, les jeunes députés nommèrent les commissions chargées de vérifier les pouvoirs. A trois heures, on forma le bureau dans le réfectoire des Pères Récollets, offert par eux-mêmes aux jeunes gens de l'Ouest. Moreau fut porté à la présidence; Choudieu, Ponsard, Le Quinio, Guépin, Blin, Blad, Dagorne, Beslay et de Champeaux s'assirent à ses côtés, sur une estrade, au fond de la salle. Le reste des députés occupait la vaste pièce, et la multitude des curieux se pressait dans le cloître. L'assemblée se déclara d'abord légitime, et autorisée par l'intérêt public, — ce qui ne laissait pas que d'être un implicite aveu d'illégitimité; puis, après quelques paroles et beaucoup d'acclamations, il fut décidé qu'un acte authentique consacrerait l'œuvre des fédérés.

Le lendemain, la grande nouvelle de la condamnation du Parlement éclata comme une bombe au milieu de la réunion. Des orateurs peu généreux, rappelant les Cordeliers et le champ de Montmorin, donnèrent à grand bruit le coup de pied de l'âne au lion renversé. Moreau sentit que ces invectives étaient sans courage et sans à-propos, et, après des efforts réitérés pour imposer silence à la haine : « Puissent nos magistrats, dit-il habilement, ne jamais oublier que la volonté du peuple est imprescriptible! qu'ils soient citoyens comme nous, et nous leur pardonnons une

Tresenguy-Guillemot. —A la Guerche : Razeau de Serinais —A la Roche-Derieu : Tauvet, Lesaux — A la Roche-Bernard : Preciaux, Legrip de Trené, Haumont des Prés. — A Lesneven : Dagorne, Priser. — Au Vieux-Marché : Les députés de Lamballe, par procuration. — A Locornan : Leissègues. — A Locminé : Pepion, Caslac, Turiau Moriceau. — A Lorient : Deschiens, Lemir, Ulliac. — A Loudeac : Raffray, Nehel de Plancis. — A Matignon : Les deputés de Lamballe, par procuration. — A Malestroit : Chaignard de la Hublais, Aubert, Fabrony. — A Moncontour : Glais de la Villeblanche, Gautier du Taillis. — A Morlaix : Traoulen, Leloutre, Martin, Delorme. — A Paimbœuf : Blanchard du Châtel. — A Paimpol : Lambert, Thomas de Keranneaux. — A Plencé : Les deputés de Jugon, par procuration. — A Ploermel : Dumay, Eonnet. — A Pontrieux : Lebrigand, Bernard. — A Pontivy : Guépin, Tabier, Violard, de Kerisouet. — Au Port-Louis : Rattier. — Au Pouliguen : Les députés du Croisic, par procuration — A Quimper : Gouez, Girard, Demizit. — A Quimperlé : Tremizeau, Billette. — A Quintin : Mercier, substitué par M. Belhom, Basset, Henri de la Touche. — A Rennes : Moreau, Ponsard, Blin, Morice du Lerain. — A Rhedon : Lallemand, Latouche, Hemery, Besnié. — A Rhuis : Le Quinio de Kerblay, Pichon. — A Rochefort : Gillet, Jouan. — A Rostrenen : Verdier, Jolivet. — A Rohan : Leboucher, Leverger. — A Saint-Brieuc : Champeaux, Bousard, Hamelin. — A Saint-Mayeux : Coledo de Kervily. — A Saint-Malo : Moulin, Chifoliau, absent. — A Saint-Pol : Lorin, Perreault. — A Saint-Servan : Bourdas, Pagelet. — A Tintiniac : Les députés de Combourg, par procuration. — A Treguier : Dugoasmeur du Portail, Lesblaye. — A Vannes : Bourgerel aîné, Grignon. — A Vitré : Lecocq de Lecotais, Frin des Bœuvrières. — A Uzel : Bonamy, Boissière, Colin.

Fait en commission, le 15 janvier 1790. *Signé :* Beslay fils, Dagorne, Gouez, L. Moulin, Poton, Boulard, Moreau, Pérard, Robinet et Ulliac.

erreur fatale à eux-mêmes. » Ces paroles de paix furent couvertes d'applaudissements et consignées au procès-verbal.

Spectacle étrange et prodigieux que ces jeunes gens, à peine sortis des bancs de l'école, frappant de leur clémence hautaine les vieux magistrats qui les condamnaient la veille, — et cela par l'organe d'un étudiant de septième année qui n'avait pas su mériter son diplôme, d'un avocat manqué destiné à devenir un si grand capitaine, enfin de ce Moreau qui devait un jour se trouver face à face avec le destructeur de la Révolution qu'il avait commencée, — comme autrefois César et Pompée se rencontrèrent sur les débris de la république romaine[1].

Le 27 janvier, l'acte fédératif fut délibéré solennellement, et le 29, on alla à l'église remercier Dieu de cette union, et en jurer le maintien perpétuel. En tête de la procession marchaient les grenadiers de la milice bourgeoise, puis le président Moreau, dans son uniforme d'artilleur national, au revers amarante, et les commissaires civils de Quimper en habit à la française, enrichi de broderies d'acier ; — puis, par ville et par ordre alphabétique, tous les fédérés en uniformes, aux revers variés de chamois, d'amarante et de rose, puis les compagnies des chasseurs nationaux, celle de la maréchaussée, celle des dragons, aux corsets rouges à revers noirs, tous enseignes déployées, épée nue à la main, au son des trompettes et au roulement des tambours, au milieu d'une double haie de peuple accouru de tout le pays environnant.

Arrivés à l'église, les dragons formèrent le cercle dans le chœur, le comité prit place à gauche, le président et le bureau à droite, derrière eux la garde civique et la maréchaussée, les porte-drapeaux des deux côtés de l'autel, les deux cents députés dans la nef.

Bientôt le président monta en chaire, et donna lecture de l'acte fédératif, ainsi conçu :

ACTE FÉDÉRATIF.

« Jaloux de donner à la patrie de nouvelles preuves d'un zèle qui ne s'éteindra qu'avec nos jours ; — jaloux de déconcerter les projets odieux d'une cabale sans cesse renaissante ; — jaloux enfin de voir succéder aux troubles qui nous ont trop longtemps agités une paix durable :

« Nous, jeunes citoyens français, habitant les vastes pays de Bretagne et d'Anjou, extraordinairement assemblés par nos représentants à Pontivy, pour y resserrer les liens de l'amitié fraternelle que nous nous sommes mutuellement vouée, avons formé et exécuté, au même instant, le projet d'une confédération sacrée, qui sera tout à la fois l'expression des

[1] Peu de jours après son avénement, le premier consul Bonaparte, ayant rencontré le général Moreau, le toisa des pieds à la tête : « Savez-vous bien le bruit qui court? On dit que nous sommes César et Pompée ! — Quant à moi, répondit Moreau, je sais du moins qui n'est pas César. »

sentiments qui nous animent, et des motifs qui nous rapprochent malgré les distances.

« Nous avons unanimement arrêté et arrêtons :

« De former, par une coalition indissoluble, une force toujours active, dont l'aspect imposant frappe de terreur les ennemis de la régénération présente.

« De vouer à la nouvelle constitution du royaume un respect et une soumission sans bornes, et de soutenir, au péril de notre vie, les décrets émanés de la sagesse du sénat auguste qui vient d'élever l'édifice de notre félicité.

« De renouveler au père tendre, au monarque citoyen, qui met sa gloire et son bonheur dans celui de ses peuples, l'hommage respectueux de notre amour.

« De ne reconnaître entre nous, malgré la nouvelle division des provinces, nécessaire à l'administration du royaume, qu'une immense famille de frères, qui toujours réunis sous l'étendard de la liberté, soit un rempart formidable, où viennent se briser les efforts de l'aristocratie.

« De nous prêter enfin mutuellement tous les secours qui seront en notre puissance, sans y mettre d'autres conditions ni d'autres bornes que celles que nous inspireront l'honneur et le patriotisme, qui, jusqu'à ce jour, ont dirigé nos démarches, persuadés qu'avec de pareils guides, il est impossible de s'égarer.

« Et, pour mettre le dernier sceau à nos engagements, nous avons arrêté qu'un serment solennel et public appellerait sur nous la protection du Dieu de paix, que des cœurs purs invoquent avec confiance. »

Tout le monde avait écouté cette lecture dans le plus profond silence. Moreau descend de la chaire, le prêtre officiant monte à l'autel, un bruit de chants graves et d'instruments guerriers répond à sa voix, et la messe est célébrée avec la pompe réservée aux fêtes annuelles.

Après l'office, Moreau prend la place du prêtre à l'autel; d'une main il y dépose son grand sabre d'artilleur, de l'autre main il déploie l'acte fédératif, et il en renouvelle la lecture, en y ajoutant le serment qui suit :

« Nous jurons par l'honneur, sur l'autel de la patrie, en présence du Dieu des armées, amour au père des Français. Nous jurons de rester à jamais unis par les liens de la plus étroite fraternité; nous jurons de combattre les ennemis de la Révolution, de maintenir les Droits de l'homme et du citoyen, de soutenir la nouvelle constitution du royaume, et de prendre, au premier signal du danger, pour cri de ralliement de nos phalanges armées : Vivre libre ou mourir ! »

Moreau reprend alors son sabre, le place à gauche de l'autel, fait ouvrir par un des commissaires le registre de l'assemblée, et y signe la formule de son engagement. Puis on appelle chaque député par son nom, et tous

vont successivement prononcer le serment sur l'autel, et le signer aux mains des commissaires. Après eux, viennent jurer et s'inscrire une foule d'adhérents : les commandants des corps armés, les magistrats municipaux, les bourgeois notables, le curé Huart-des-Garennes, et les prêtres Bris, Bècre et Guegan.

Enfin les tambours et les trompettes donnent le signal du départ, — et les fédérés se retirent bras dessus, bras dessous, au bruit des acclamations populaires.

Ainsi fut scellé l'acte d'union de la Bretagne et de l'Anjou révolutionnaires. — Et cet acte, à l'insu même de la plupart de ses auteurs, avait une tout autre portée que celle indiquée par ses procès-verbaux. Des hommes tels que Le Quinio, Blad, Choudieu, etc., qui devaient siéger aux rangs les plus montagnards de la Convention, voyaient déjà venir et appelaient de leurs vœux un régime républicain. Les relations qu'ils nouèrent à Pontivy, et qu'ils resserrèrent de plus en plus, firent leur force et assurèrent leur triomphe[1]. N'avaient-ils pas déjà formé une sorte de gouvernement au sein du gouvernement? N'avaient-ils pas décidé « qu'un mode de correspondance, calqué sur l'organisation administrative, » lierait entre elles toutes les municipalités de la Bretagne et de l'Anjou ; qu'ils demanderaient à l'Assemblée Nationale la faculté d'écarter des élections primaires « les ci-devant privilégiés, tels que les Tremargat, les Montluc et les de Guer? Enfin, ne devinrent-ils pas tous, au sortir de Pontivy, autant de missionnaires de la Révolution, qui allèrent jusque dans le Poitou enflammer les esprits pour les doctrines démocratiques?

L'Assemblée Constituante, encore digne de son nom à cette époque, se méprit donc sur l'acte fédératif de Pontivy, lorsqu'elle le fit imprimer dans son procès-verbal du 20 mars suivant, et l'envoya, comme un modèle à suivre, à toutes les provinces de France.

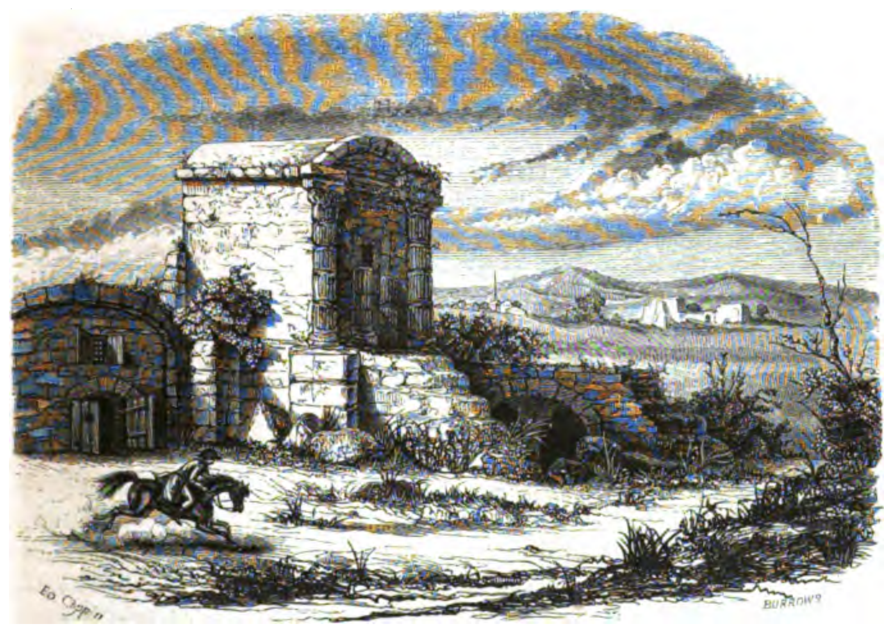
Ce fut alors que la propagande révolutionnaire commença à effrayer les campagnes de l'Ouest. Elles refusèrent aux villes leurs provisions ordinaires; les laboureurs de Saint-Martin et du Rosier pillèrent un convoi de cent vingt tonneaux de grains qui descendait d'Angers à Nantes, et ces deux grandes cités allaient être affamées comme Brest, — si les volontaires, exécutant leur pacte, n'eussent forcé les paysans d'aller aux marchés...

Ce résultat fut du moins un bienfait de l'association de Pontivy, en attendant ses déplorables conséquences. Nous allons voir ces conséquences

[1] Ils commencèrent par envoyer des adresses à tous les pouvoirs publics, au nom de la Bretagne et de l'Anjou. *Nos seigneurs*, disaient-ils à l'Assemblée Nationale, donnez à nos Milices volontaires une énergie formidable. Que par elles, la Constitution, qui est votre ouvrage, allume partout le flambeau du patriotisme! Que l'étendard de la liberté se déploie sur la surface du globe, et que tous les peuples de la terre s'écrient : « *La Grèce avait été, les Romains ont passé ; les Français seront toujours.* »

arriver, d'autant plus rapides et plus irrésistibles, que la grande majorité des fédérés et de leurs adeptes, animés d'intentions excellentes, croyaient pousser la France au bonheur en la précipitant vers l'abîme.

Et c'est à dater de ce moment que nos sympathies se partageront entre deux classes de victimes également honorables, également touchantes : les victimes du passé et les victimes de l'avenir, les victimes d'autrui et les victimes d'eux-mêmes, les royalistes incorruptibles qui succomberont à leur dévouement, et les républicains de bonne foi qui succomberont à leur conviction ; — en un mot, les Vendéens et les Girondins, ennemis par malentendu, qui se battaient au fond pour la même cause, martyrs également sacrés de l'indépendance, et dont le sang, mêlé sur l'échafaud, a engendré la liberté constitutionnelle.



Vue d'un ancien édifice près Pontivy.



Vue de Lorient.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Travaux de l'Assemblée Constituante : Nouvelles divisions et nouvelle administration de la France. — Difficulté de ces réformes dans l'Ouest. — Puissance de la Noblesse et du Clergé. — Élections primaires de 1790. — Émeutes sanglantes à Brest et ailleurs. — Fédération générale à Paris. — Exaltation patriotique. — Commencement des persécutions et des saturnales. — **La question religieuse** : Vente des biens ecclésiastiques. — **Constitution civile du Clergé** : Les prêtres assermentés et non assermentés. — Proscriptions. — Attentats. — Fermentation générale dans l'Ouest.



Ancienne maison des Jacobins au port Maillard, à Nantes.

En lâchant la bride aux Milices et aux Clubs, l'Assemblée Constituante s'était donné plusieurs millions de tyrans. Poussée par eux sur la pente des réformes radicales, elle perdit le fruit de ses meilleurs travaux par sa précipitation, et ne s'arrêta qu'en tombant enfin dans l'abîme.

Son œuvre décisive fut la suppression des anciennes provinces et la division de la France en quatre-vingt-trois départements. On sait que la Bretagne en comprit cinq : les départements de la Loire-Inférieure, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et

du Finistère, qui correspondirent à peu près aux anciens évêchés et comtés de Nantes, — de Rennes, — de Saint-Malo, Saint-Brieuc et Tréguier, — de Quimper et Léon. C'était donner le coup de grâce au régime féodal, et ouvrir franchement l'ère des sociétés nouvelles (15 janvier 1790). Entre les mains d'un pouvoir sage et considéré, cette mesure eût aussitôt constitué l'unité française; entre les mains des hommes de 90, elle prépara le démembrement de la Bretagne et des provinces qui formèrent la Vendée.

Ces provinces, en effet, n'étaient pas mûres pour une telle révolution, ou du moins son application y demandait une foule de biais qui échappèrent aux esprits absolus de l'Assemblée Nationale. On s'en aperçut bientôt aux élections des nouvelles municipalités, c'est-à-dire : des trente-six membres du conseil départemental et des cinq membres du directoire exécutif, des administrateurs du district subordonnés à ceux du département, et des administrateurs de la commune subordonnés à ceux du district. Telle était la hiérarchie, tout entière élective. Les citoyens actifs, c'est-à-dire, contribuables de trois journées de travail, choisissaient parmi les contribuables de cent cinquante à deux cents journées, des électeurs qui nommaient les députés à l'Assemblée Nationale et les administrateurs de département, de district et de commune. Les Parlements furent remplacés par trois ordres de tribunaux électifs et temporaires : un tribunal criminel par département, un tribunal civil par district, un tribunal de paix par canton. Une cour suprême veillait à la conservation des formes judiciaires. Les matières criminelles furent soumises au jury, etc., etc.

Au fond, tout cela était un véritable bienfait, et nous en jouissons pleinement aujourd'hui. Mais on va voir par quelles circonstances tout cela devint une persécution pour nos pères de Bretagne et de Vendée[1]. C'est là, du reste, le défaut, ou, si l'on veut, la gloire des assemblées dominées, comme la Constituante, par l'esprit philosophique, d'élever des systèmes impossibles dans le présent, mais admirables... pour l'avenir.

En Bretagne, d'abord, tout le monde n'avait pas approuvé l'enthousiasme avec lequel les représentants de la province avaient sacrifié ses franchises sur l'autel de la patrie, — en dépit du mandat qui leur enjoignait de les conserver intactes. La Noblesse et le Clergé, dont les priviléges reposaient sur ces franchises, jetèrent surtout feu et flamme. Or, malgré leur défaite aux États particuliers et généraux, ces deux Ordres étaient encore fort puissants en Bretagne.

La Réformation de 1668 avait constaté dans la province 16 à 1700 familles nobles, ce qui ne fait pas moins de 16 à 17,000 individus. Joignez-y 2,200 familles usurpatrices, contre lesquelles il y eut arrêt, mais qui ne

[1] Il va sans dire qu'à partir de ce moment, toutes les fois que nous parlerons de la Vendée en général, nous comprendrons sous ce mot les provinces qui ont formé la Vendée militaire. (Voir notre *Introduction*.)

reparurent que fort tard sur le rôle des contributions; joignez-y encore les anoblis, très-nombreux depuis 1668, et vous trouverez, en 1790, plus de 30,000 individus jouissant en Bretagne des priviléges de la Noblesse, c'est-à-dire, de l'exemption de la plupart des impôts ; ayant, au contraire, leur trésor particulier, leurs justices, leurs prévôts, leurs tabellions, leurs moulins, fours, halles, pressoirs, et tous ces droits féodaux compensés jadis par des devoirs analogues, mais devenus réellement abusifs depuis qu'ils n'avaient plus ce contre-poids. Cela était si évident, que la plupart des seigneurs fidèles au pays, surtout les petits seigneurs châtelains, avaient laissé tomber en désuétude les plus onéreux de ces droits. Mais loin de diminuer leur influence locale, cette concession l'avait décuplée en leur assurant la reconnaissance et le dévouement des paysans. D'ailleurs, plus ils rendaient leur autorité douce et patriarcale, moins naturellement ils étaient disposés à se la laisser ravir.

Le Clergé breton n'était pas moins imposant que la Noblesse, et il était plus vénéré et plus aimé encore. Sans parler du Clergé régulier, si nombreux et si prépondérant, il y avait jusqu'à cinq prêtres, terme moyen, dans les bonnes paroisses; quelques-unes en comptaient jusqu'à douze[1]. Les évêques ne relevaient pour leurs affaires que de la feuille des bénéfices. Les curés avaient toute liberté de pensée et d'action (*proprio motu*). Ils nommaient les desservants aux annexes de leurs paroisses, et approuvaient les vicaires que leur présentaient les évêques. On sait qu'ils enregistraient, comme les notaires, les actes civils, contrats, testaments, etc. Un grand nombre devaient leurs cures au concours, et presque tous y étaient inamovibles. Au-dessous d'eux pullulaient une infinité de jeunes *kloër* (clercs) qui exerçaient le sacerdoce en attendant un vicariat ou un bénéfice. Presque tous sortis de la masse des paysans, dont quelques-uns portaient encore les longs cheveux; regardés par leurs parents et par leurs amis comme des êtres supérieurs, ces kloër passaient des années entières chez les fermiers, mangeaient avec eux le pain de seigle et les crêpes de sarrasin, leur chantaient tour à tour des chansons et des cantiques, élevaient les enfants et mariaient les fiancés, partageaient les travaux et les habitudes, les peines et les plaisirs de la famille, et acquéraient ainsi une popularité sans bornes, dont on peut juger encore par les milliers de *sones* (chants domestiques) où s'éternise leur doux souvenir. Il faut dire que les kloër justifiaient et maintenaient leur influence par la vie la plus irréprochable et la plus édifiante. Si l'exemption des taxes du *devoir* pour les prêtres en conduisait quelques-uns à l'abus des liqueurs fortes; si d'autres

[1] Un des moins riches évêchés de la province, l'évêché de Cornouailles, contenait, en 1790, dix-neuf prébendes, huit abbayes, dix-sept prieurés, vingt-trois communautés, trente-sept chapellenies et mille dix fondations. Il y avait au moins mille cinq cents prêtres et religieux dans tout le Finistère, qui n'en renferme aujourd'hui que cinq cents et quelques.

exhalaient quelque pudique amour dans une élégie anonyme et touchante, les bons exemples de tout le reste dérobaient comme un nuage ces erreurs passagères. La pureté du Clergé breton était tellement connue, que les abbés ou les chanoines sans mœurs étaient obligés de porter leurs désordres hors du pays. Il en était à peu près ainsi dans les cinq provinces de l'Ouest.

On se figure avec quelle défiance une Noblesse et un Clergé constitués ainsi virent l'ancien ordre de choses renversé de fond en comble, la nouvelle division et la nouvelle administration de la France, le bouleversement des domaines féodaux, des Communes et des paroisses, et tous les pouvoirs publics, le droit de délibérer, de voter, d'élire et de juger, confiés à ce peuple souverain qui devait en faire un si terrible usage ! Aussi, les élections municipales de 1790 furent, en Bretagne, un étrange spectacle.

Tout corps municipal devait se composer d'un maire, d'un nombre d'officiers proportionné à la population, et d'un nombre double de notables, formant l'ensemble du conseil général de la Commune. Ce conseil général ne s'assemblait que pour les cas extraordinaires d'impôts, de travaux et d'acquisitions. Le bureau de ville, ou conseil municipal proprement dit, composé du maire et du tiers des officiers municipaux, dirigeait les affaires courantes, avec l'aide d'un conseil particulier formé chaque mois de tous les officiers municipaux.

Bien que les conseils de Communes et les bureaux de ville fussent subordonnés à ceux des districts et des départements, ils secouèrent souvent leur joug au moyen de la force publique dont ils disposaient, — et poussés par les clubs de citoyens actifs ayant le droit de délibérer.

Cependant les germes de désordres ne se développèrent pas immédiatement dans les municipalités de l'Ouest. Frappés d'abord du rapport apparent des nouvelles institutions avec leurs anciennes libertés communales [1], les Bretons se portèrent avec empressement aux élections primaires de 1790. On y vit une foule de paysans ne sachant ni lire ni écrire, dicter leurs bulletins aux écrivains jurés ; on y vit surtout une grande partie du Clergé secondaire. Encore pleins d'illusions sur le point de départ évangélique de la Constitution révolutionnaire, les curés lurent au prône, tant en breton qu'en français, la loi et les instructions électorales ; et dans presque toutes les paroisses, particulièrement à la campagne, les prêtres furent élus membres du conseil de Commune. Avant et après les élections, ce furent partout des messes du Saint-Esprit, des autels en plein air [2], des processions, des *Te Deum* et des serments civiques sur l'Évangile. — Dans la ville la

[1] Voir la *Bretagne ancienne et moderne*, chap. FÉODALITÉ.

[2] L'installation de la mairie de Kervégan à Nantes fut particulièrement solennelle. L'immense cortége de la Milice, de la Commune, de la garnison, du Clergé et du peuple, se rendit entre les deux belles promenades des Cours, — où la statue de Louis XVI surmonte aujourd'hui la colonne de la Liberté.—

plus bretonnante de la basse Bretagne, à Saint-Pol-de-Léon, les révérends pères Minimes et Carmes s'associèrent d'eux-mêmes à l'élan patriotique.

Ceux qui pressentaient jusqu'où irait cet élan savaient bien que les populations et le Clergé de l'Ouest ne le suivraient pas jusqu'au bout. Mais combien peu de gens se doutaient encore qu'une Révolution, saluée ainsi par les prêtres et le peuple, arriverait si vite au renversement des églises et des chaumières ! L'impossibilité de prévoir de tels excès, répétons-le, sera l'éternelle excuse des révolutionnaires de bonne foi. Nous disons des révolutionnaires de bonne foi, car déjà une partie des meneurs ne l'étaient plus, et méditaient la destruction de l'autel et du trône, tout en jurant fidélité à l'un et à l'autre.

Il faut rendre cette justice aux Nobles, que ce furent eux, en ce moment, dont l'œil porta le plus loin dans l'avenir. Il est vrai qu'en attendant l'incendie de leurs châteaux, leurs priviléges en combustion étaient là pour les éclairer. Malheureusement, au lieu de se jeter en masse dans le courant, qu'ils eussent ralenti, comme beaucoup d'entre eux l'avaient déjà fait, ils s'obstinèrent de plus en plus, — sauf un très-petit nombre, — à rester à l'écart de la Révolution ou à braver les révolutionnaires.

Cette attitude hostile des hommes qui avaient naguère en main les intérêts de la province jeta les nouveaux administrateurs dans des embarras inextricables. Qu'on se représente, en effet, toutes les affaires de la Bretagne interrompues d'un seul coup par l'entier remaniement du territoire et de la population. Ce fut un déplacement, et partant un conflit d'intérêts, dont le chaos seul peut donner l'idée [1].

« L'amphithéâtre était couvert, dit Mellinet, d'un magnifique tapis, sur lequel s'élevait un autel couvert d'un tapis de velours cramoisi, bordé en franges et glands d'or. Aux quatre coins de l'amphithéâtre se montraient des faisceaux d'armes, des canons, des fusils, des drapeaux et guidons des différents corps militaires. Le régiment de Rohan et les troupes nationales formèrent un carré autour de cet autel civique ; et le maire de Nantes, après avoir examiné avec attendrissement la foule immense des citoyens dont la place, les deux promenades, le faîte des maisons voisines et les arbres des Deux-Cours, étaient chargés et couverts, leva la main sur l'autel de la patrie, et, dominant seul ainsi toute cette population rassemblée, au milieu d'un silence religieux, il dit d'une voix forte : *Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi, au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi !* Puis, s'avançant successivement jusqu'à l'autel, les officiers municipaux et les notables dirent : *Je le jure !* A l'instant, un cri unanime de : *Vive la Nation ! vive le Roi !* se répéta, comme un écho, jusqu'à chaque extrémité des Deux-Cours, au bruit des instruments militaires et des salves d'artillerie, sans qu'aucune discorde vînt affliger ce grand jour... Ce fut peut-être le dernier jour d'union. »

[1] M. Duchatellier en trrce un tableau curieux. « Les nouvelles municipalités recevaient coup sur coup : ici un rapport sur les biens ecclésiastiques... dont les revenus doivent être payés en argent, et quelquefois même en nature, aux mains des receveurs publics, qui auront à exiger le transport des denrées ou à en assurer le charroi ; là un rapport sur un arriéré, que la commission intermédiaire ne veut point acquitter à telle ou telle fabrique ; ici la pétition particulière d'un capucin qui demande à quitter son couvent, mais que ses *frères* le laissent sortir nu ; plus loin, un autre rapport sur la contribution patriotique, ou sur la perception provisoire des vingtièmes ; là des demandes sans nombre des maisons religieuses et des anciennes corporations ; d'autres demandes des corps nouvellement institués, des électeurs, des ministres du Roi, des comités de l'Assemblée législative, des particuliers

Le conflit des opinions en résulta nécessairement, et le premier enthousiasme s'éteignit dans les larmes et dans le sang. Témoin les tumultes de Quimper, de Lorient, de Vannes, de Brest et de Nantes.

A Quimper, l'antagonisme des Nobles, des Bourgeois, éclata au sujet d'un vieux pilote de l'île de Batz, nommé Jean Robin. Assis d'abord au fauteuil de la présidence, cet ancien compagnon de mer de Duguay-Trouin dut le céder à M. de Kérincuff, — n'étant point officier, parce qu'il n'était pas gentilhomme, malgré soixante-dix ans de glorieux services. Telle était la loi en ce temps-là. Bientôt après, dans la même ville, M. de Toulongeon, colonel du régiment de Rouergue, refusa de rassembler sa troupe aux ordres du conseil municipal. La troupe et la garnison ne s'entendirent pas davantage à Lorient et à Vannes.

A Brest, il y eut une véritable bataille entre la municipalité et les nobles de la marine. Ce corps, animé de l'esprit aristocratique le plus agressif, entretenait depuis longtemps des rivalités ardentes chez les habitants et chez les soldats. Là, plus que partout ailleurs, les deux camps étaient tranchés et près d'en venir aux mains. Or, au moment des élections, la ville était justement pleine de troupes de terre et de mer, convoquées pour de nombreux armements. Le jour donc où l'autel de la patrie, — décoration de toile peinte, — s'éleva sur la place de la Liberté, aujourd'hui le Champ de bataille, un jeune étourdi nommé Patrice, lieutenant du régiment de Beauce, encouragé par les railleries de ses camarades et des officiers de marine, dessina en face, sur le mur du café Veaux, *un monceau d'excréments*, avec cette inscription : — *Autel de la Patrie.* Qu'on s'imagine l'effet d'une telle insulte sur les électeurs réunis au café, puis sur tous les Bourgeois de Brest, esprits révolutionnaires, s'il en fut ! En quelques instants, des milliers de voix menacent le lieutenant et des milliers de bras le cherchent dans le café. Vainement les citoyens Maubranche et le Bronsort entreprennent de l'excuser et de le sauver, les plus furieux le leur arrachent des mains, et l'entraînent en criant : — A la lanterne ! — Une multitude en délire le déchire de coups, et se dispute les lambeaux sanglants de son corps. On abaisse un réverbère, on lui passe la corde au cou ; mais, au moment de l'étrangler, cette corde casse. Alors on le traîne jusqu'au Pont de terre, on lui sépare la tête du tronc, et l'on jette ses membres dans un égout.

D'autres officiers auraient eu le même sort, si des citoyens courageux ne

même. Et tout cela sans règles, sans précédents, sans analogues, avec égale chance d'être approuvé ou contredit... Manquant de fonds, les administrateurs prennent, ici dans la caisse du receveur des bois de la couronne, là dans celle des fermiers du Devoir, l'argent qui leur est indispensable. Manquant de local, ils somment les religieux de leur ouvrir leurs couvents pour s'y transporter, eux, leurs personnes, leur mobilier et leurs papiers. Et cependant, accablés de demandes avant d'être installés, il faut, afin de suivre les affaires qui se présentent, s'organiser, diviser le travail, se créer un personnel et des bureaux, et prévenir les embarras, au moins avec autant de soin qu'on en pourra mettre à suivre ces affaires elles-mêmes, pour les terminer et assurer la marche des services publics. »

les eussent protégés. Le charcutier Lauvergeat en sauva deux en les prenant sous ses bras nus, et en écartant la foule de son long coutelas.

Le souvenir de cette scène palpitait encore à Brest, lorsque, le 6 septembre suivant, tandis que la Constituante votait le nouveau Code pénal de la marine, — quinze cents matelots de l'amiral de Rioms envahirent le port, et ne rentrèrent dans l'ordre qu'après s'être assurés que leurs plaintes arriveraient aux législateurs. Quelques jours après, *le Léopard* ayant amené à Brest des Conseillers de Saint-Dominique, victimes d'une révolution mal comprise en France, un matelot de ce navire insulta M. d'Entrecasteaux, major du *Patriote*. L'arrestation de ce matelot souleva tout l'équipage, aux cris de: *Vive la Nation! les Aristocrates à la lanterne!* Ce cri devenait partout le mot d'ordre populaire. En même temps, les mariniers de la ville dressaient une potence pour y attacher le major général de Marigny. L'anarchie la plus complète envahit à la fois le port et la flotte. L'amiral de Rioms envoya sa démission au Roi. La Commune ordonna le désarmement du vaisseau *la Ferme*, qui lui désobéit en mettant à la voile.



Château de Brest.

Enfin, l'ordre ne se rétablit que par l'intervention de deux commissaires de la Constituante, qui promirent aux marins d'appuyer, à l'Assemblée, leurs protestations contre les peines de la liane, de l'anneau,

de la chaîne et de l'attache au grand mât. Chacun faisait sa petite révolution, pourquoi les matelots n'auraient-ils pas fait la leur? — Ces émeutes eurent toutefois leur importance : elles soulevèrent la grave question du pavillon national, et firent adopter le drapeau tricolore, — nouveau brandon de discordes qui ne s'éteignit que dans une mer de sang.

Les troubles de Nantes furent habilement calmés par le colonel comte d'Hervilly,— que nous avons déjà vu à Rennes, et qui, ballotté par les vents de la Révolution, — dénoncé le 2 avril, remercié le 25 mai, mis plus tard à la lanterne, reparaîtra dans le désastre de Quiberon.

Mais les grands désordres devaient avoir lieu en juillet, — ce mois révolutionnaire par excellence. — Il avait été décidé que l'anniversaire de la prise de la Bastille serait célébré à Paris par le concours et la fédération générale de tous les volontaires du royaume. Les Milices bretonnes envoyèrent comme les autres leurs députés à cette fête : Lafayette et le Roi les honorèrent particulièrement, et tout le monde salua en eux les fils aînés de la Révolution. Exaltés par ce triomphe, ils revinrent en Bretagne [1] avec des sentiments d'animosité contre les Nobles et les Prêtres, et donnèrent le signal des persécutions aux Communes, — notamment à Quimper et à Quimperlé.



Église de Quimperlé.

[1] Les dames de la halle de Nantes allèrent au-devant des volontaires nantais, et leur adressèrent ces paroles, qui peignent l'effervescence du moment : « Excusez si je vous demandons pardon de ne

Depuis un mois déjà, la Noblesse, jetée tout à fait en dehors de la Nation par les élections dernières, et à peine représentée par quelques voix à l'Assemblée nationale, avait reçu de celle-ci le coup de grâce par le décret du 19 juin 1790, décret qui abolissait les titres, armes et armoiries, et supprimait la Noblesse comme corps de l'État. Dans l'enthousiasme du retour, les fédérés se chargèrent de l'exécution de ce décret; à Quimperlé, ils attaquèrent bravement les balcons armoriés, et ils en mirent les écussons en pièces. Des balcons, ils passèrent aux meubles qu'ils jetèrent par les fenêtres, puis ils coururent aux églises, et mutilèrent les tombeaux à coups de sabre. En vain le district dénonça ces faits à la Commune. La Commune répondit qu'elle n'avait point d'ordre à recevoir du district, et elle laissa les passions suivre leur cours.

Les gardes nationaux de Quimper s'y prirent plus régulièrement. Après avoir promené dans les rues la nouvelle bannière fédérale aux trois couleurs [1], conduite par leur colonel M. de Kergariou, — (un de ces révolutionnaires de bonne foi qui sauront porter leur tête aux Jacobins), ils signalèrent à la mairie les insignes féodaux des balcons et des portes; un ordre formel les fit enlever le jour même, et ils alimentèrent le soir un feu de joie, autour duquel on dansa en criant, — Vive la nation! Vivent les fédérés!

— Toutes les haines qui déchirent la France vont s'apaiser au souvenir de cette cérémonie! s'écriaient les administrateurs départementaux.

Mais cette cérémonie fut justement l'inauguration des saturnales qui allaient ensanglanter la France.

Dès la fin de l'année précédente, l'Assemblée nationale avait gâté ce qu'elle avait fait de mieux et préparé ce qu'elle allait faire de pis, en touchant à la question religieuse. Acculée par le déficit au gouffre de la banqueroute, elle avait déclaré, sur la proposition de Talleyrand, que le Clergé n'était pas propriétaire, mais administrateur de ses biens; que la Nation, qui les lui avait donnés, pouvait les reprendre en se chargeant des frais du culte (19 décembre 1789). Matériellement, c'était offrir quelques millions pour recevoir quatre milliards; moralement, c'était achever la propriété déjà fort malade, c'était supprimer en masse le premier ordre de l'État; c'était frapper de mort la religion, en faisant de ses ministres les instruments salariés du pouvoir temporel. Mais le sophisme destructeur de l'évêque d'Autun n'était pas d'une exécution facile : on ne déracine pas avec un décret un principe descendu du ciel et incorporé

vous offrir qu'une couronne de chêne; mais j'avons réfléchi que le laurier était la verge avec laquelle j'étions comme fouettées; car, vous le savez bien, n'y avait que ceux qui faisaient la guerre qui le portiont, c'est-à-dire ceux qui saccagiont le pauvre défunt de genre humain... Mais, à propos, songez que je n'voulons plus être appelées les *Dames de la halle*. Qu'est-ce que ça signifie, ça, *Dames?* Je sommes les citoyennes de la halle. »

[1] Avec ces inscriptions : *Confédération nationale*, et *Constitution*.

depuis dix-huit siècles à la terre ! Les quatre cents premiers millions de biens ecclésiastiques dont l'Assemblée ordonna la vente ne trouvèrent pas d'acheteurs. La Révolution chancela un instant sur le terrain qu'elle abordait. « Cela ne tiendra pas ! » s'écria toute la France épouvantée... Alors naquirent les assignats, dignes enfants d'une telle crise, et cette mesure, qui devait ruiner le pays en deux ans, rendit assez de crédit à la Révolution pour la remettre en marche. L'idée fatale vint de la Commune de Paris. Elle proposa et l'Assemblée décida que les Municipalités seraient autorisées à acheter elles-mêmes les biens nationaux qui ne trouveraient pas d'acquéreurs, afin de les revendre plus tard aux particuliers ; mais que, n'ayant pas de quoi payer ces biens comptant, elles donneraient sur les revenus communaux des bons portant intérêts, avec lesquels l'État obéré payerait ses dettes. On voit que la combinaison ne manquait pas d'adresse. « Le Trésor public s'acquittait, les créanciers avaient en main un gage sûr et réel, qu'ils pouvaient transformer en terre, et la vente se trouvait opérée d'elle-même. Plus tard on généralisa l'opération en changeant les billets municipaux en billets d'État ou *assignats*, et l'on rendit la circulation des assignats forcée. Alors les créanciers se trouvèrent réellement remboursés, puisque le papier devenait une monnaie véritable. Leur hypothèque fut d'ailleurs assurée ; car un décret limita la quantité des assignats à la valeur des biens mis en vente, et ordonna le brûlement immédiat des assignats rentrés ; de sorte que les biens ecclésiastiques devaient se trouver vendus en même temps que le papier-monnaie se trouverait supprimé. » Malheureusement le gouvernement, abusant de son nouveau crédit, fit circuler beaucoup plus d'assignats qu'il n'avait de biens pour leur servir d'hypothèque, — et de là la déconsidération de ce signe fallacieux, — et la déconfiture universelle. Le Clergé se remua vivement pour arrêter le mal dans son origine ; mais ses spoliateurs hypocrites le flétrirent, en le renvoyant aux intérêts spirituels. Ses amis abusés lui promirent que du moins le sanctuaire resterait indépendant !... Et à peine les prêtres furent-ils dépouillés, qu'on entreprit de les asservir ! La boîte de Pandore était ouverte. Tous les crimes et tous les malheurs allaient s'en échapper.

Déjà compromise et fourvoyée dans ses derniers décrets, l'Assemblée nationale acheva de se perdre et de perdre la Révolution en votant la Constitution civile du Clergé. Les mêmes législateurs qui avaient déclaré que leur œuvre, basée sur l'égalité évangélique, réaliserait la parole de Jésus-Christ, refusèrent de reconnaître le catholicisme comme religion de l'État. Ils abolirent les vœux monastiques et supprimèrent les congrégations, excepté celles qui se consacraient aux malades. Puis, calquant la division ecclésiastique sur la division civile, ils firent un diocèse de chaque département, proscrivirent les chapitres métropolitains ; et, brisant le concordat de 1517 et toute la discipline ecclésiastique, soumirent les évêques et les

curés aux choix des électeurs primaires. Ces mesures insensées, que Mirabeau et tous les grands esprits blâmèrent sans avoir le courage de braver l'impopularité en les attaquant, furent l'ouvrage de la plus monstrueuse coalition qu'on ait jamais vue, de la coalition des Voltairiens et des Jansénistes, également hostiles à la cour de Rome et au Clergé. Ce fut là le dernier soupir de cette secte envieuse, dont le souffle avait déjà renversé les Jésuites, — et qui n'a pas fait moins de mal à la religion que la philosophie et l'incrédulité. (Février-juillet 1790.)

Sans doute, les évêques opposèrent une résistance hautaine à quelques propositions conciliantes des législateurs; mais, franchement, pouvaient-ils avoir confiance en des hommes qui les avaient déjà dépouillés? Et le catholicisme n'est-il pas, comme les voûtes de ses cathédrales, un ensemble compact et merveilleux dont on ne peut détacher une pierre sans entraîner toutes les autres? Bref, l'Assemblée mit le comble à ses fautes et ouvrit le puits de l'abîme en exigeant du Clergé le serment à sa nouvelle Constitution. Tout ecclésiastique devait prêter ce serment dans sa commune et dans son église; ceux qui le refusaient étaient immédiatement remplacés, et la double liste des prêtres assermentés et non assermentés préludait dignement à la future loi des suspects. (Novembre 1790.)

Le malheureux Louis XVI, après avoir consulté le Pape, dont il ne suivit pas le conseil, signa, sous les menaces d'une nouvelle émeute, cet arrêt de mort de la liberté de conscience, cet établissement de deux Églises rivales, cet appel public à la guerre civile (27 décembre 1790). Ce jour-là, tous les prêtres de la Constituante, à l'exception de soixante-quatre curés, refusèrent le serment et abandonnèrent l'Assemblée à son délire. Les cinq sixièmes du Clergé les imitèrent successivement, se laissèrent remplacer par des intrus sans mœurs ou sans foi, et les excommunièrent avec tous ceux qui recevaient d'eux les sacrements. On vit dès lors, dans tout le royaume, deux clergés hostiles, l'un réfractaire, vertueux et croyant, l'autre constitutionnel, scandaleux et impie. Derrière celui-ci se rangea la populace égarée des villes, regardant comme des ennemis de ses libertés les prêtres qui défendaient la plus sacrée de toutes. Et c'en était fait du catholicisme en France, s'il n'eût trouvé dans l'Ouest une arche de salut, si les paysans bretons et vendéens ne se fussent levés autour des derniers ministres de Jésus-Christ.

Mais avant de raconter les exploits de leur insurrection, nous devons exposer les épreuves de leur patience.

Disons d'abord qu'en Bretagne, plus que partout ailleurs, la Constitution civile et le serment du Clergé furent une persécution aussi gratuite qu'absurde, attendu que les prêtres bretons n'avaient rien fait pour la provoquer. On peut en croire l'histoire girondine de Mellinet, où nous trouvons cette déclaration solennelle sur le Clergé le plus maltraité par la

Révolution, sur le Clergé de Nantes. « Ce que nous pouvons attester, c'est que les attaques du philosophisme ont été bien injustes en ce qui regardait notre localité. Nous avons lu, page par page, les registres capitulaires de la cathédrale et de la collégiale, les registres des communautés ; nous avons parcouru jusqu'aux plus secrètes délibérations de l'administration départementale, du district, de la mairie, des sociétés populaires, tous ces registres où les accusations n'étaient pas épargnées; eh bien (et les preuves accumulées dans ce livre le prouveront), nulle part, soit dans les délibérations les plus intimes du Clergé, soit dans les accusations les plus virulentes des corps révolutionnaires, nous n'avons trouvé des actes sérieux propres à justifier, à excuser les persécutions dont le Clergé de Nantes a été l'objet. Et cependant nous avions vécu, ajoute Mellinet, avec des philosophes qui ménageaient peu le culte, et ces hommes nous avaient persuadé que le Clergé s'était attiré la persécution par ses fautes; que si la religion avait été pure, ses ministres ne l'avaient pas été. — Mais lorsque tout s'est déroulé sous nos yeux, lorsque nous avons eu en main tous les actes de la cité, soit des ministres du culte, soit des délégués du pouvoir ou du peuple, il nous a été donné d'apprécier par nous-même la conduite de chacun; alors, avec quel sentiment pénible nous avons vu comment la calomnie était facilement accueillie, comment les préventions les plus injustes étaient facilement adoptées!. . Puisse cet aveu convaincre tous nos lecteurs! »

Depuis longtemps déjà, la Révolution mettait le Clergé dans une position intolérable. Elle lui criait : « Ne vous occupez pas des intérêts temporels, enfermez-vous dans l'église. » Puis, au premier embarras, elle allait lui dire : « Aidez-nous à rétablir l'ordre dans nos affaires. Quittez le temple pour la place publique. » Le moyen de satisfaire à des exigences aussi contradictoires? Aussi, quoi qu'il pût faire, le Clergé devint-il suspect aux révolutionnaires; et, lorsqu'il voulut se défendre contre leurs attaques, ses moindres paroles et ses moindres actes furent érigés en crimes. Les soi-disant inventeurs de la tolérance religieuse organisèrent la plus odieuse intolérance politique. Ils prétendirent régler jusqu'aux moindres détails du culte, ils violèrent tous les secrets du sanctuaire, déchirèrent tous les nuages de l'autel, envahirent, le sabre en main, la tribune sacrée, et installèrent le saint sacrement dans la rue.... Faut-il s'étonner après cela de l'insoumission des prêtres de l'Ouest... Et si l'on compare leur résistance aux violences de leurs ennemis, ceux-ci ne sont-ils pas de vrais persécuteurs, et ceux-là de véritables martyrs?

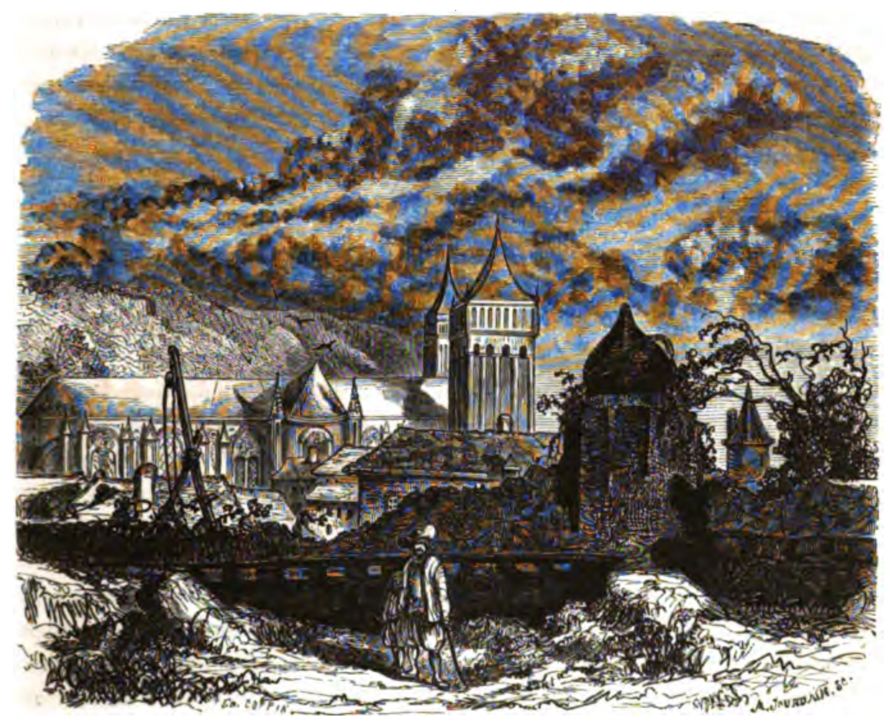
Lorsque les évêques et les curés bretons apprirent le bouleversement légal de la discipline religieuse, et reçurent l'ordre de quitter leurs églises ou d'y prononcer un serment contraire à la vieille foi, ils sacrifièrent presque tous leur place à leur conscience, et l'exercice du culte se trouva suspendu

dans la moitié de la province. Monseigneur de la Laurencie, évêque de Nantes, refusa des premiers le serment. Il ne fut prêté dans cette ville que par les prêtres de l'Université, dont le célèbre Fouché était alors professeur. M. de la Laurencie conserva ses adhérents sous le nom de *petite église*. On juge quel élan cette dissidence imprima aux persécutions. Les chanoines furent arrachés publiquement de la cathédrale par les commissaires du Directoire, et le dimanche suivant, il n'y eut à Saint-Pierre qu'une messe, sans diacre ni sous-diacre. La ville s'étourdit au milieu des imprécations de la populace ; mais les esprits sages sentirent que la Révolution était blessée au cœur, et les campagnes s'épouvantèrent en se voyant abandonnées de Dieu.

A Quimper, le vénérable prélat, Conen de Saint-Luc, était mourant, lorsqu'il reçut l'ordre de jurer la Constitution dans son église devant le corps municipal. Déjà, quelques jours avant, les commissaires avaient dressé des échelles contre les murs de la cathédrale pour y briser les écussons épiscopaux des Lanros, des Rosmadec et des Tréanna. Puis la cure de Kerfeuntun étant vacante, la Commune préparait la nomination du nouveau titulaire, suivant le décret du 12 juillet. Inébranlables dans leurs convictions, et bien qu'ils n'aient plus d'existence légale, les chanoines de Quimper s'assemblent autour du lit de leur évêque, et, suivant les vieilles lois de la discipline, investissent en son nom l'abbé Valet de la cure de Kerfeuntun. La Commune déclare l'investiture nulle, et notifie la loi au prélat et au chapitre. Nouvelle assemblée de celui-ci auprès du moribond, qui expire de douleur en prévoyant les maux de l'Eglise française... Les chanoines protestent hautement, en cédant « à ce pouvoir de la force qui brise tout et ne respecte rien. » Mais le Département, passant outre, pose les scellés à l'évêché, et convoque les électeurs pour nommer le successeur de M. de Saint-Luc. Nouvelle protestation du chapitre dissous, qui en appelle à tout le Clergé du diocèse, et l'invite aux obsèques solennelles du premier martyr de la Constitution. Non-seulement les prêtres, mais les paysans en masse affluent dans la chapelle ardente, où l'ancien évêque repose, la figure découverte, la mitre en tête et la crosse à la main. Là, d'une seule voix les pasteurs jurent de mourir plutôt que de prêter le serment, et leurs ouailles jurent de les défendre jusqu'au dernier soupir. Admirable et touchant accord, dont le Département s'épouvante, mais dont il ne mesure pas la portée... La persécution légale continue donc. Et tandis que quelques prêtres sans foi ou sans courage font le serment dans leurs églises désertes, la moitié des réfractaires assemble autour d'elle les populations fidèles, et l'autre moitié, désespérant de la France et prévenant la proscription, rejoignit la Noblesse sur la terre d'exil.

Les premiers fugitifs de Quimper s'embarquent à Benodet; ceux du Morbihan à Vannes et à la Roche-Bernard ; ceux des Côtes-du-Nord et

d'Ille-et-Vilaine à Legué, à Binic et à Saint-Malo ; ceux de Nantes et d'Angers, à Paimbœuf et à Saint-Nazaire, et ainsi sur toutes les côtes et dans tous les havres de l'Ouest. — Désolante et irréparable désertion, qui rappelait la fuite de l'antique Israël : *Super flumina Babylonis*, et qui allait livrer la France à tous les démons exterminateurs de la guerre civile.



Ville et Cathédrale de Quimper.

Le diocèse de Léon se trouvait supprimé par les nouvelles divisions de la Bretagne. Mais l'évêque de la Marche, ancien capitaine de cavalerie, dont l'illustre nom était populaire, avait résolu de ne quitter son siége que par la force. Il renvoya aux directeurs de Morlaix leurs notifications, déclarant tout net qu'il n'en tiendrait compte. Les chanoines firent mieux encore, ils ne décachetèrent pas même l'ordre qui les supprimait, et ils continuèrent tranquillement leurs fonctions. Le procureur syndic somme le Directoire d'aller poser les scellés à Saint-Pol, le Directoire s'en dispense *pour des motifs personnels et religieux*. Ce fut une des rares administrations qui eurent le courage de résister au torrent. Mais les clubs de Morlaix, de Brest et de Landernau s'offrent de marcher en armes vers Léon. Alors le Département réprimande le district insubordonné, et charge celui de Brest d'aller saisir les chartes, ornements et vases sacrés du diocèse et du

chapitre de Saint-Pol. — Impuissante et funeste victoire de la force brutale, et singulière façon d'inaugurer la liberté religieuse!

Pendant ce temps-là, tous les curés du Léonnais protestaient du haut de leurs chaires contre cette prétendue liberté qui n'était que la violation des consciences, et l'abbé Vallet, à la tête de ses paroissiens, forçait la sacristie de Kerfeuntun et montait en triomphe à l'autel.

A la vue de ces terribles symptômes, les révolutionnaires, qui n'avaient pas su les prévoir, comprirent qu'ils étaient allés trop loin... Mais il n'était plus temps de faire halte sur la pente fatale. La France tout entière se précipitait vers la guerre civile, — comme ces immenses convois lancés à pleine vapeur sur nos *rail-ways* d'aujourd'hui.

A partir de ce moment (1791), les hommes de cœur séparés de la Révolution se résignèrent à être victimes, et les honnêtes gens attachés à cette même Révolution s'étourdirent pour devenir bourreaux.

On vit, d'une part, les plus grands courages se borner à disparaître ou à souffrir, et d'une autre les meilleures inspirations engendrer par faiblesse ou par entêtement les actions les plus horribles...

Déjà la discorde secouait ses brandons sur les assemblées populaires et sur les municipalités : le club des capucins de Nantes réclama et obtint la publicité des débats communaux. Il eut la triste joie d'y voir mourir l'université nantaise, qui, dépouillée déjà par Rennes de sa faculté de droit, avait du moins conservé jusque-là ses facultés de théologie, de médecine et des arts.

Enfin les élections ecclésiastiques vinrent mettre le feu aux campagnes. Les gens du pays de Nantes s'agitèrent pour M. de la Laurencie. La garde nationale dut courir à Basse-Goulaine et à Guérande protéger la Constitution. L'émigration, grossissant de jour en jour, devint comme un torrent qui sépara l'ancienne France de la nouvelle. L'armée de Condé naquit à Coblentz et appela l'Europe au secours de la Monarchie. Les Bourgeois se disputèrent entre eux leurs nouveaux priviléges avec la même jalousie et la même puérilité qu'ils avaient déployées contre les Nobles. Il y eut à Nantes, le 2 février 1791, une scission solennellement ridicule entre les maîtres et les garçons perruquiers. Les femmes apportèrent leurs séductions aux clubs, en attendant qu'elles y apportassent leurs fureurs. Celui des amis nantais de la Constitution reçut le serment civique des dames et des demoiselles de la ville, entre les mains du président Coustard, toujours prêt à déclamer des discours... Ces grands clubs firent des petits, composés *des jeunes amis de la Constitution*. Les enfants voulurent s'armer comme leurs pères, et les écoliers parler comme leurs maîtres. Des discours et des armes, dit Mellinet, semblaient résumer l'époque. On vota la suppression du *très-humble serviteur* au bas des lettres. Les plus grands abatteurs de préjugés et de formules en venaient aux mains pour les moin-

dres faits d'étiquette, comme il arriva sur le port de Nantes, à l'inauguration du drapeau tricolore... C'était le 10 avril 1791. Au signal donné par le trois mâts *le Mirabeau*, le pavillon national devait être arboré au mât d'artimon par tous les navires, qui, pour rendre la substitution plus frappante, avaient hissé d'abord le pavillon blanc. La garde nationale et la garnison étaient là sous les armes. Quand la nouvelle bannière déploya ses trois couleurs, tous les volontaires d'une seule voix crièrent : Vive la Nation ! en élevant leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes. Le régiment de Rohan seul, fidèle à la discipline militaire, resta immobile et muet. Son colonel, le comte d'Hervilly, avait donné jusque-là tous les gages possibles à la Révolution. Il était aimé et respecté de toutes les opinions à Nantes. Eh bien, parce qu'il n'avait pas voulu crier : Vive la Nation! sans crier : Vive le Roi ! — parce qu'il refusa de pousser, devant les menaces populaires, ce cri qu'il avait cent fois proféré volontairement, — la foule se rua sur lui pour le mettre à la lanterne, et les chefs de la garde eurent beaucoup de peine à lui sauver la vie. L'émeute devint si terrible, que la municipalité ordonna au colonel de quitter Nantes, et l'y contraignit le lendemain malgré ses conciliantes explications. — Que les Nantais s'étonnent après cela de retrouver M. d'Hervilly à Quiberon ! — Quelques jours plus tard, ils furent moins sévères pour le major de Royal-Picardie, vieux soldat, à cheval sur la discipline et se moquant de tout le reste... Les amis de la Constitution allèrent au-devant de lui. — Les amis de la Constitution, qu'est-ce que c'est que ça? demanda-t-il... — Des patriotes qui viennent au nom de la Nation... — La Nation? Ah oui ! un grand mot... Moi, je ne connais que le Roi et le Ministre. Les amis de la Constitution se retirèrent sans crier à la lanterne, le vieux major les ayant trop bien éclairés. Heureusement Royal-Perche les dédommagea bientôt en acceptant des cravates aux trois couleurs et en criant avec eux : Vive la Nation !

Ce fut alors que MM. Beaufranchet et Français allèrent rappeler à l'Assemblée nationale que, *si les Parisiens avaient été les fondateurs de la liberté, les Nantais en avaient été les premiers soldats!*... Puis ils tâchèrent de rattraper quelques-unes des franchises qu'ils avaient immolées *avec leur vieux nom de Bretons* sur l'autel de la patrie... Mais l'Assemblée leur répondit logiquement qu'il n'y avait plus de privilèges depuis qu'il n'y avait plus de despotisme. Et ces belles paroles furent tout ce qu'obtinrent les premiers soldats de la liberté...— Mais nous voilà bien loin des élections ecclésiastiques.

Ces élections remplirent les premiers mois de 1791, et joignirent partout le ridicule à la violence. D'abord, entre les prêtres assermentés de bonne foi, c'était à qui ne serait pas évêque. Devenir évêque constitutionnel, c'était devenir chef de religion, et ce poste ne convient qu'à des prophètes ou à des intrigants. A défaut de prophètes, les électeurs choisirent

des intrigants, ou même des inconnus. Les Nantais, assemblés dans leur cathédrale le 13 mars, dimanche gras, offrirent la crosse à M. Minée, curé des Trois-Patrons, à Saint-Denis, sous prétexte qu'il était né à Nantes. Nous copions textuellement la nouvelle de cette élection dans un journal du temps:

« Jamais Nantes n'avait vu un carnaval plus gai que celui d'hier : « demain; les électeurs du département de la Loire-Inférieure nommeront « un nouvel évêque : demain, les bons citoyens se réjouiront encore ! »

N'était-ce pas dire clairement : — Demain le carnaval continuera?

M. Minée répondit « que le vœu du corps électoral était la voix de la Providence, » et il accepta la crosse. Malheureusement il ne manquait au nouveau pasteur qu'un troupeau. D'abord les paysans en masse refusèrent de le reconnaître [1], et la garde nationale de Nantes passa l'année à courir les champs pour y faire élire et y installer de vive force les curés constitutionnels. Dans la ville même, les gens sans religion se rangèrent seuls autour de M. Minée. Le maire, M. de Kervégan, homme trop sensé pour avoir confiance en lui, le reçut avec des paroles froides et laconiques. Il prit possession de sa cathédrale, avec l'aide de la police et de la garde en armes. Un déluge de pamphlets le signalèrent au mépris de tous les bons chrétiens, et révélèrent la conduite scandaleuse de ses vicaires. Toutes les maisons religieuses lui furent impitoyablement fermées.

S'érigeant alors en arbitre des règles canoniques, le Directoire départemental entreprit de faire ouvrir à M. Minée le couvent des Couëts, fondé par la bienheureuse Françoise d'Amboise, et dont madame de La Roussière était supérieure. Le dialogue suivant s'établit entre la spirituelle abbesse et M. Maurain, chargé de la fatale commission :

— Monsieur, je me félicite comme vous des libertés conquises par tous les Français, et surtout de la liberté de conscience : voilà pourquoi je veux profiter de celle-ci, et ne puis recevoir M. Minée.

[1] Le tableau suivant, tiré de Mellinet, montrera quelle fut la fermentation des esprits durant toute l'année 91 : *Sorties faites par les citoyens de Nantes pour protéger les curés constitutionnels :* le 5 mai, ils envoyaient cent hommes à Chalans ; le 7 cinquante hommes à Saint-Aignan, et vingt-cinq à Carquefou : quatre cents hommes durent s'y rendre le lendemain, en même temps que cinquante marchaient sur Saint-Aignan. Le 15 mai, cent gardes nationaux firent une excursion à la Basse-Indre. Le 22, trois détachements, de cent hommes chacun, se montraient à Sucé, Saint-Herblain et Saint-Sébastien. Le 29, deux détachements d'égale force allèrent à la Chapelle-sur-Erdre et au Pont-Saint-Martin. Le 25 juin, vingt-cinq hommes remplissaient une triste mission aux Couëts. Le 12, cent hommes étaient envoyés à Treillères. Le 19, une expédition, forte de six cents hommes et de quarante cavaliers, avec deux pièces de quatre, servies par trente canonniers, marcha sur le Temple. Le 24, on envoya vingt-cinq hommes à Saint-Aignan, et cinquante à Varennes, et, le 29, deux cent quatre-vingt dix à Machecoul, et soixante à Vallet. Le 2 juillet, les gardes nationaux se joignirent aux troupes qui allèrent débusquer six cents Vendéens qui occupaient le château de la Poutière, auprès des Sables. Le 19, un détachement de soixante hommes faisait une troisième excursion à Carquefou. Le 28, vingt hommes allaient à Bouguenais, et, le 19 septembre, vingt-cinq à Angers. Le 3 octobre, six cents hommes marchaient sur Saint-Georges, et le 9 du même mois, une colonne de deux cents hommes d'infanterie et de quarante de cavalerie, avec deux pièces de quatre, servies par cinquante canonniers, fut envoyée à Marmelais. (Mellinet, *Histoire de la Commune de Nantes.*)

—Mais, madame, je viens ici au nom de la loi, et il n'y a point de liberté sans le respect de la loi.

— Vous avez parfaitement raison, monsieur. Veuillez me citer la loi qui oblige les couvents à recevoir la visite des évêques.

— Madame, cette visite est consacrée par d'anciens usages.

— Usages gothiques, monsieur, abolis par le siècle des lumières, et que ne saurait défendre un homme de progrès comme vous.

— Mais, madame, il faut bien cependant que toute chose ait une limite.

— Veuillez donc, monsieur, fixer la limite de la liberté de conscience... Cette liberté nous force-t-elle, nous religieuses, à être catholiques constitutionnelles? Toute la question est là. Nous sommes de pauvres femmes soumises aux lois. Mais montrez-nous, encore une fois, celle qui nous enjoint de recevoir M. Minée...

M. Maurain se retira... honteux comme un renard qu'une poule aurait pris. Le Directoire départemental en appela solennellement à l'Assemblée constituante; mais le Directoire du district de Nantes, plus expéditif, déclara les religieuses des Couëts *passibles des plus grandes peines*. La populace constitutionnelle prit le district au mot, et menaça les sœurs de les fouetter publiquement si elles n'ouvraient leur porte à l'évêque; elles s'adressèrent au Département, qui leur donna une garde militaire, non moins redoutable pour elles que leurs ennemis... Ce fut alors qu'une troupe de mégères en haillons, conduites malheureusement par des dames en robes de soie, assaillit et força en plein jour le couvent inoffensif. Ces démons en cornettes saisirent les religieuses, levèrent ou déchirèrent leurs robes, et les fouettèrent jusqu'au sang. Qu'on se figure, si l'on peut, cette orgie furibonde, les affronts et les imprécations des exécuteurs, la résistance et les gémissements des victimes; d'une part, tout ce que l'ironie, l'impiété et la rage ont de plus cruel; de l'autre, tout ce que la pudeur, la religion et le désespoir ont de plus lamentable!... On vit une des plus riches dames de la ville fustiger de sa main la supérieure, en proférant d'horribles blasphèmes et des plaisanteries dégoûtantes. Les autres excitaient leurs instruments en guenilles, et criaient aux vierges échevelées et demi-nues : — C'est une besogne qu'on vous épargne, mes sœurs, vous qui vous fouettez, dit-on, pour mériter le paradis!... Grâce à nous, vous en trouverez la porte ouverte à deux battants!...

Rien de plus contagieux que le délire. Les hospitalières de Saint-Charles au Sanitat endurèrent le même supplice; puis, la populace voulut se mêler à la fête : elle envahit le deux cloîtres en hurlant : Vive M. Minée! Elle traîna dans les rues les religieuses en lambeaux, les entassa dans des fiacres sur la Fosse, et les promena le long de la Loire avec d'affreuses clameurs jusqu'au château, dont elle fit leur prison. Les belles

dames qui conduisaient l'expédition, au nom de la *communion des femmes patriotes*, s'étaient installées sur les siéges auprès des cochers, le bonnet rouge et la couronne de chêne au front, toutes fières des hideuses acclamations qui saluaient leur passage.

Deux cents ans auparavant, les mêmes religieuses avaient reçu le même traitement des huguenots... Mais alors le respect et la pitié des catholiques eurent bientôt guéri leurs blessures. — En 1591, elles ne trouvèrent que la proscription le lendemain de leur supplice, et elles prièrent en vain pour un peuple qui fouettait des vierges consacrées à son soulagement.

Il y eut cependant, comme toujours, une réaction de pitié dans la population nantaise, et le nom de *fouetteuses des Couëts* resta aux énergumènes du 3 juin. Mais M. Pellerin, l'avocat des religieuses, n'en fut pas moins emprisonné au château [1], et le Département n'en ferma pas moins tous les couvents, et toutes les églises non desservies par des prêtres assermentés.

Ainsi furent installés à Nantes la religion constitutionnelle et ses premiers pasteurs. Nous les verrons bientôt à l'œuvre, — et particulièrement M. Minée !...

Des scènes analogues affligèrent les cinq départements bretons, où pas un évêque ne consentit à prêter le serment. Partout, les électeurs et les clubistes envahirent les cathédrales, profanèrent la tribune de vérité, singèrent les invocations au Saint-Esprit, et installèrent dans le sanctuaire leur scrutin sacrilége. M. Expilly, curé de Morlaix et député à l'Assemblée nationale, fut élu évêque de Quimper, à la place du vénérable Conen de Saint-Luc. A Rennes, M. de Girac, président du clergé aux derniers Etats, eut pour successeur l'abbé Le Coz, ancien principal du collége de Quimper, homme de bien, d'ailleurs, et apologiste sincère de la Constitution civile.

Des siéges épiscopaux, le désordre et la persécution descendirent jusqu'aux plus humbles paroisses. Un nuage de bulles et d'écrits religieux creva sur la province entière. Presque tous les anciens curés et vicaires, refusant le serment, durent être remplacés de vive force. La municipalité de Saint-Pol réclama quatre cents hommes contre les paysans du diocèse, où l'intrépide évêque de Léon continuait d'officier, en dépit des scellés et des menaces. Lorsqu'on l'eut obligé de fuir par un ordre d'arrestation, il dépista adroitement ses Argus, et gagna l'Angleterre, d'où ses lettres pastorales ne circulèrent pas moins en Bretagne [2].

[1] Son grand crime fut qu'on trouva chez lui cette lettre adressée par une personne de Nantes à madame de Bruc de Montplaisir, en sa terre du Breil : « Si vous avez reçu le paquet que mon mari vous envoie, ne le portez pas chez M. Pellerin parce qu'il est soupçonné. Si vous craignez le district, cachez bien votre argent, vendez bœufs et vaches, etc... » On doit s'attendre à tout de gens sans religion... On voit que la terreur commençait à s'établir dans l'Ouest.

[2] M. Souvestre rapporte une anecdote qui fait le plus grand honneur à l'esprit libéral de M. de La Marche. Il visitait un jour une grande dame avec six ou huit curés. En se mettant à table, il vit son

Le Clergé avait trouvé un auxiliaire illustre dans le comte de Botherel, l'ancien procureur syndic. Il en trouva un plus vigoureux encore dans l'abbé Coroller, curé de Saint-Mathieu de Quimper, dont les amis de la Constitution saisirent le libraire et les écrits comme incendiaires, sans autre forme de procès; si bien que le Département fut obligé de défendre officiellement le plus rude adversaire de la Constitution.

Au milieu d'une telle crise, les Directoires ne pouvaient agir sans multiplier les mécontents. Dans les paroisses fidèles à la vieille règle (et c'étaient à peu près toutes les paroisses rurales), il eût fallu arrêter, au nom de la nouvelle loi, les troupeaux entiers avec les pasteurs. Dans les paroisses divisées en deux camps, le prêtre citoyen dénonçait le prêtre catholique à la colère humaine, et le prêtre catholique dénonçait le prêtre citoyen à la vengeance de Dieu. Si quelque jeune vicaire ou quelque vieux curé, cédant à la terreur, faisait d'une voix et d'une main tremblantes le serment constitutionnel, le peuple en masse désertait l'église profanée. Si la force publique intronisait le prêtre assermenté, c'était une émeute inévitable et parfois une lutte sanglante.

Le rapport suivant de la municipalité de Saint-Pol au district de Brest, après le départ de M. de La Marche, rend énergiquement cette perplexité du pouvoir : « La séquelle de la bigoterie s'accroît, mais, pourvu que les campagnes ne s'en mêlent point, on pourra en venir à bout. Le bruit aujourd'hui répandu dans le peuple est que, passé dimanche, curés ni vicaires ne diront plus la messe. S'il avait été possible de prendre un milieu à cela, les murmures n'auraient pas été si grands. Mais nous sommes trop loin de l'Assemblée nationale pour nous entendre sur des remplacements instantanés; au surplus, là comme là, et au bout du fossé la culbute. »

En vain quelques prêtres assermentés, voyant leurs églises vides et tous les fidèles réunis autour des pasteurs déposés, réclamèrent pour que chacun entendît la messe dans sa paroisse. En vain quelques autres, comme l'évêque Expilly, engagèrent d'une voix doucereuse les abbés réfractaires à se consacrer temporairement à l'instruction des enfants et des pénitents aux approches de la solennité de Pâques; personne ne se laissa prendre au piége, et la Fête-Dieu de Saint-Pol donnera l'idée de ce qui se passait dans tout l'Ouest.

Le curé Dumai et son vicaire Poullain, après avoir chanté la messe dans la cathédrale déserte, au milieu de la municipalité, de la garde nationale et de la garnison, entreprirent, assistés de deux bedeaux, cette procession du Kreisker, que suivaient autrefois tant de milliers de fidèles.

couvert seul, et demanda où dînaient ses compagnons. — A l'office, monseigneur, lui fut-il répondu. Il se lève aussitôt, et se dirige vers la porte.— Où allez-vous donc? — Je vais dîner avec mon Clergé. La grande dame profita de la leçon et fit compléter les couverts, avec force excuses.

Aujourd'hui, pas une tenture aux murailles, pas une fleur dans la rue, rien que les écharpes tricolores et les baïonnettes des fusils autour du Saint-Sacrement. On avait ordonné aux lazaristes de sonner les cloches du Kreisker, mais les cloches étaient restées muettes. Deux gardes nationaux courent en demander raison : ils trouvent la porte fermée. — Les clefs de la tour! — Cherchez-les! — Ils forcent un secrétaire et trouvent les clefs. Voilà la tour ouverte, mais point de cordes aux cloches. Il fallut se passer de carillon comme de tout le reste. Cependant le curé arrive avec son cortége officiel ; deux cierges seuls sont allumés, et les religieux ont caché le Saint-Sacrement dans la niche. Le curé furieux l'en arrache, donne la bénédiction aux baïonnettes, laisse un détachement dans l'église. à la façon des conquérants, et s'en retourne avec sa procession. Comme il repassait dans la grande rue, deux écoliers se mettent à une fenêtre, le chapeau sur la tête et la pipe à la bouche. L'un crache sans façon sur le prétendu curé, et l'autre reproche au Dieu constitutionnel de n'avoir point de queue... Nouvelle sortie de la garde qui s'empare des deux impertinents. Puis à l'issue de la messe, assemblée extraordinaire des Notables, qui décrètent des poursuites contre les religieux et contre les écoliers, et font fermer l'église du Kreisker.

Si la religion constitutionnelle n'avait pas été flétrie d'avance, de pareilles scènes auraient suffi pour la tuer sous le ridicule. Aussi, loin de se fortifier, perdit-elle chaque jour de ses rares adeptes. Beaucoup de districts remirent indéfiniment les élections ecclésiastiques, au mépris formel de la loi. D'autres, comme celui de Brest, ne parvinrent jamais à se réunir pour remplacer les anciens pasteurs. Plusieurs curés, assermentés d'abord, se repentirent ou se détrompèrent, et rétractèrent publiquement leurs erreurs. Témoin MM. Goret et Jannau, de Brest et de Landernau, et M. Cormaux, de Plaintel (Côtes-du-Nord), sur qui les paysans chantent encore :

O saint Cormaux, délivrez-nous
Des habits bleus et des juroux !

Ce fut alors que la persécution jeta le masque. Les prêtres réfractaires furent chassés de leurs paroisses, arrachés de leurs églises, traqués dans leurs retraites, et amenés devant les districts... Mais telle était l'exaltation populaire en leur faveur, que la répression manqua d'ensemble, et acheva de compromettre la cause révolutionnaire. Ici, la Commune cédait à l'église en tremblant de frayeur; là, elle se ruait contre sa rivale avec frénésie. Ailleurs, elle passait de la faiblesse à la violence, ou réciproquement. Tandis que les volontaires de Brest et de Landernau arrêtaient les prêtres insermentés, le Directoire de Morlaix refusait de les poursuivre, « et s'en rapportait au temps pour accomplir la révolution... »

Les considérants de cet arrêté sont remarquables : « Considérant que toute loi pénale qui s'appesantit ou doit s'appesantir sur tous les sujets de

l'Empire ne peut être que l'expression de la volonté générale d'un peuple libre ou celle de ses représentants;

« Considérant que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses;

« Considérant qu'il serait cruel de bannir et de livrer à la merci publique des citoyens dénués de toutes ressources, qui pour céder au cri de leur conscience, ont sacrifié leur fortune et l'aisance dont ils jouissaient, etc.

« Le Directoire de Morlaix exprime le désir qu'il soit sursis à l'exécution de l'arrêté du Département, parce que l'exécuter serait porter atteinte à la tranquillité publique, et que le temps seul peut opérer une révolution que les persécutions ne sauraient déterminer. »



Vue de Morlaix.

M. Jacob, élu évêque des Côtes-du-Nord, n'installa qu'à la force des baïonnettes une centaine de nouveaux prêtres dans son diocèse. A Plédran, lorsque le citoyen Boyer voulut occuper sa cure, il fut assailli par une troupe de femmes qui le chassèrent avec son répondant jusqu'à Saint-Brieuc. — Il nous faut un bon prêtre, et non pas un *jureur!* lui criait-on; malheur à vous, si vous montez à l'autel! — Et malheur à ceux qui défendront cet *intru!* ajouta un officier municipal; je lui casse la tête à l'instant même!

Il faut dire que les débuts des curés constitutionnels n'étaient pas faits pour mériter la confiance de leurs ouailles. Nous avons vu leur conduite dans la Loire-Inférieure et le Finistère. Dans les Côtes-du-Nord, le nou-

veau curé de Plancoët, sachant que son prédécesseur était mourant, força la porte de sa chambre avec quatre fusiliers — et lui administra l'extrême-onction, les baïonnettes sur la gorge. — Dans le Morbihan, le *jureur* d'Hennebon fut dénoncé par le juge de paix et le conseil municipal pour avoir enterré sans déclaration un enfant mort-né, dont une de ses nièces, cohabitant avec lui, était accouchée en pleine cure..... Voilà quels étaient désormais les représentants de la Révolution dans les campagnes.

Exceptons-en néanmoins quelques prêtres attachés sincèrement à la Révolution, hommes faibles mais généreux, chrétiens abusés mais de bonne foi, — qui croyaient défendre la religion tout en la compromettant. — Girondins du nouveau Clergé, dignes aussi de toute notre compassion ; — car, excommuniés comme les autres, le peuple les enveloppa dans sa haine aveugle, et ils furent les victimes du fanatisme, comme leurs rivaux furent les martyrs de l'impiété.

En Bretagne surtout, combien de jeunes kloërs, anciens frères de classe, ayant au fond les mêmes croyances et les mêmes vertus, se trouvèrent divisés par la Constitution civile : ceux-ci jureurs, ceux-là réfractaires, se maudissant entre eux publiquement, et priant tout bas les uns pour les autres !.....

Nous avons dit fanatisme, et nous laisserons le mot, car nous sommes justes envers tout le monde, et la bonne cause eut ses mauvais partisans. C'est une preuve de plus de sa bonté même, puisqu'elle n'en a pas moins triomphé de l'erreur. Nous saurons donc flétrir ceux qui provoquaient la persécution par l'intolérance et quelquefois par la cruauté. Cependant,— rappelons-nous le témoignage de Mellinet, — cette faute appartient aux défenseurs du Clergé plutôt qu'au Clergé lui-même. Sans doute il eut ses fanatiques dans son propre sein, — quelle guerre religieuse en serait exempte ? — mais ce fut en très-petit nombre, et il éprouva le plus souvent la justesse du proverbe :

Craignez un imprudent ami :
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Quels amis imprudents, par exemple, que ceux qui firent circuler dans les campagnes et réciter aux paysans de 1791 ces couplets si peu conformes à la charité catholique :

ACTE DE FOI.

Je crois fermement que l'Église,
Quoi que la Nation en dise,
Du Saint-Père relèvera
Tant que le monde durera ;
Que les Évêques qu'elle nomme,
N'étant point reconnus de Rome,
Sont des intrus, des apostats,
Et les curés des scélérats,
Qui devraient craindre davantage
Un Dieu que leur serment outrage.

ACTE D'ESPÉRANCE.

J'espère qu'avant qu'il soit peu
Les apostats verront beau jeu,
Que nous reverrons dans nos chaires
Nos vrais pasteurs, nos vrais vicaires;
Que les intrus disparaîtront;
Que la divine Providence,
Qui veille toujours sur la France,
En dépit de la Nation,
Nous rendra la Religion.

ACTE DE CHARITÉ.

J'aime avec un amour de frère
Les rois d'Espagne, d'Angleterre,
Et les émigrés réunis
Qui rendront la paix au pays.
J'aime les juges qui sans faute
Condamneront les patriotes,
Le fer chaud qui les marquera,
Et le bourreau qui les pendra.

Il faut dire, au résumé, qu'en fait de violences et de folies, les Constitutionnels donnèrent toujours l'exemple aux Catholiques, et les surpassèrent depuis le commencement jusqu'à la fin dans la proportion de cent contre dix,—témoin cette *messe du peuple breton par un patriote mal costumé*, sacrilége parodie du saint sacrifice, qui se chantait chez les Révolutionnaires dès le commencement de 1789, — en mémoire des sanglantes journées rennoises des 26 et 27 janvier[1].

[1] Cette pièce étrange, imprimée à Sainte-Anne d'Auray, chez Jean Guestré, libraire, a été reproduite par M. Émile Souvestre dans ses *Mémoires*, si intéressants, *d'un Sans-Culotte bas-breton*. Voici la partie nommée *Tractus* dans les missels :

« Ce fut pour les ignobles vaincus (les Nobles) un jour de ténèbres, d'affliction, d'angoisses.

« Les humbles furent élevés, et ils dévorèrent les superbes.

« Ils ont dû être confus, ces ignobles, pour avoir tenu une conduite abominable ; ou plutôt la confusion n'a pu les confondre, ils ignorent ce que c'est que rougir.

« Ils ont mis le poignard aux mains de leurs serviteurs, et ils les ont payés pour répandre le sang du peuple.

« Loin d'en rougir, ils en ont tiré vanité, et loin de s'en repentir, ils ont gardé parmi eux ceux qui avaient sollicité cette horreur et l'honneur de marcher à la tête des assassins.

« Un des leurs est tombé mort à leurs pieds.

« La mère, qui l'avait excité, placée à une fenêtre, le vit tomber, et jetait les hauts cris. — Partout battu et terrassé, le noble honteux exprime ainsi ses regrets : — Ah ! le peuple m'a pris par le côté faible, aussi m'a-t-il aisément dépouillé de ma gloire. — Je suis devenu le sujet de ses chansons et de ses railleries — Il m'a en horreur, il me fuit avec dédain, et il ne craint même pas de me cracher au visage. »

L'Évangile est ainsi conçu :

« Gloire à vous, Père des êtres ! Dès le commencement du monde, dit le Seigneur, j'ai eu en exécration l'orgueil, et la prière de l'humble m'a été agréable. Je veux effacer la mémoire des superbes de l'esprit des hommes. Je les exterminerai avec une de leurs mâchoires, avec la mâchoire d'un poulain d'ânesse. Cette classe de Nobles est sans bon sens, sans sagesse. Ils m'ont attaqué par leur insolence, et le bruit de leur orgueil est monté jusqu'à mes oreilles. Je leur mettrai un cercle au nez et un mors à la bouche, en leur faisant rebrousser chemin ; je les ferai devenir moins qu'ils n'étaient au commencement. Le temps est venu, mon peuple, que vous allez secouer le joug de tous ces tyrans en robes, en simarres et en épées. Alors le prêtre sera comme le citoyen, le seigneur

Mais nulle part la fermentation des esprits ne fut plus vive, la persécution plus flagrante et la résistance plus acharnée que dans l'évêché de Vannes, cette pépinière des Chouans ! — C'est de là que partit véritablement, dès le 13 février 1791, le signal de la grande insurrection de l'Ouest, — et cet épisode capital mérite d'être traité à part et en détail. On y verra une preuve de plus que la Vendée a reçu l'exemple et l'élan de la Bretagne, et qu'en faisant de la Chouannerie la queue de la Vendée, tous les historiens ont méconnu la date des événements, non moins que la nature des hommes et des pays.

comme le serviteur, la maîtresse comme la servante, le noble comme le bourgeois, celui qui emprunte comme celui qui prête; ainsi, l'occasion étant favorable, réclamez hautement vos droits, et remettez-vous en possession du privilége de vos pères. »

Le *Pater* est digne du reste :

« Notre Père qui êtes assis sur le trône des Français, que cette révolution soit heureuse pour le raffermir, pour la gloire de votre nom, pour la durée de votre règne, pour l'exécution de votre volonté toujours soumise aux lois. Assurez-nous nos propriétés, vengez-nous des offenses qu'on nous a faites jusqu'ici en abusant de votre nom et de votre autorité; ne nous exposez plus à la puissance des Nobles, mais délivrez-nous-en tout à fait. Ainsi soit-il. »



Porte de prison à Vannes.



Saint-Brieuc.

CHAPITRE HUITIÈME.

PREMIÈRES INSURRECTIONS. Le Morbihan donne l'exemple. — M. de Francheville du Pélinec. — 3,000 paysans marchent sur Vannes. — La religion hors la loi. — Les curés proscrits. — FUITE ET ARRESTATION DE LOUIS XVI. — Les émigrés à Coblentz. — Recrudescence révolutionnaire. — Scission du Peuple et de la Bourgeoisie. — Fin de la Constituante — LES CLUBS. — Jacobins et Feuillants. — Anniversaire du 14 juillet — Adresse de Nantes. — Fatalité de la Révolution. — LES BONS RÉVOLUTIONNAIRES. — Anarchie et misère générale. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : Décrets contre les émigrés et contre les prêtres. — Guerre à l'Europe. — Les volontaires.



Vue de l'ancienne tour d'Oudon.

Aux motifs généraux qui allaient soulever les populations de l'Ouest contre les derniers actes de la Révolution, et surtout contre la Constitution du Clergé, un motif particulier se joignait dans le cœur des paysans bretons. Ce motif, nous le proclamerons d'autant plus vite et d'autant plus haut, que tous nos devanciers l'ont ignoré ou méconnu : c'était cet instinct national que nous avons vu survivre chez les Celtes à la domination romaine et aux invasions germaniques. C'était cette vieille haine des *Gallaoued* (mauvais Gaulois, Français), développée par onze siècles de guerre, et que

n'avaient pu dompter ni le mariage d'Anne de Bretagne, ni le despotisme de Louis XIV et de Louis XV, ni les bienfaits récents de Louis XVI, ni l'émancipation révolutionnaire; en un mot, c'était cet esprit de race, si opiniâtre et si inflexible, incarné par les bardes, depuis la soumission des deux Bretagnes, dans cet immortel Arthur qui remplit encore toutes les traditions de l'Armorique. Telle est, à cet égard, l'immuabilité bretonne, et telle est la connexité et l'unité de nos deux ouvrages, que nous pouvons reproduire textuellement au milieu de *Bretagne et Vendée*, ce que nous disions au commencement de la *Bretagne ancienne et moderne*. « Nous ne saurions trop appuyer sur la persistance des Celtes-Bretons dans leur langue, dans leurs institutions et dans leurs mœurs; car toute leur histoire n'en sera que la démonstration pendant deux mille ans. Les Romains et les Germains, les Normands et les Français, frapperont tour à tour et à coups redoublés sur cette indestructible nation: telle terre, telle race. Elle supportera ces assauts, comme les caps de son « paradis de pierre » supportent le choc éternel de l'Océan. Enfin, quand on l'aura dépouillée, pièce à pièce, de toutes les réalités, il lui restera encore l'illusion, que rien ne peut ravir. Les Gallaoued et les *Saozon* s'imaginent que le prince des chevaliers bretons, le grand Arthur, est mort. Erreur! « Arthur vit et attend! Des pèlerins l'ont trouvé en Sicile, enchanté, sous l'Etna. Merlin, le dernier barde, est aussi quelque part; il dort sous une pierre, dans la forêt, captivé par sa Vyvyan. Telle est, depuis tant de siècles, l'indomptable espérance des Bretons, *inconquerable will*, comme dit Milton. »

La domination française avait plus ou moins effacé l'empreinte gauloise dans les villes de la Bretagne, et surtout de la haute Bretagne, et voilà pourquoi ces villes, et notamment les pays de Rennes et de Nantes, s'étaient associés si chaudement à la Révolution. Mais le vieil esprit subsistait dans toute sa vigueur chez les paysans de la basse Bretagne, qui vivaient toujours avec leurs seigneurs à peu près comme les anciens Celtes avec leurs *pencenned* (chefs de famille), et qui s'intitulaient justement eux-mêmes *les durs enfants de l'Armorique*. Nous voulons parler des populations du Finistère, du Morbihan et d'une grande partie des Côtes-du-Nord. Là, le nom de Gallaoued était encore une flétrissure réservée aux Bretons dégénérés, et surtout aux citadins et aux courtisans. Là, l'étranger qui demandait son chemin en langue française, ne recevait pour réponse qu'un regard de plomb, avec un sourire niais et ironique. Là, non-seulement la Révolution, dans ses bienfaits même, fut une persécution pour des gens qui n'en avaient aucun besoin; mais elle réveilla toute leur farouche indépendance, lorsqu'elle s'avisa de toucher à ces prêtres sortis de leurs chaumières, et qui leur prêchaient la loi divine dans l'idiome natal, à ces héritiers des saints qu'ils invoquaient depuis le berceau jusqu'à la tombe, à ces successeurs des évêques et des curés qui avaient été les premiers et



Adolphe Lefeuvre del. Marks sculp.

PREMIER RASSEMBLEMENT

BRETAGNE & VENDÉE.

W. Coquebert Editeur.

Imp. Fessart ... Paris

les derniers champions de leurs franchises. Ils retrouvèrent, au fond de leur mémoire, les chants nationaux des combats d'Arthur et d'Hoel, de Warok et de Morvan, de Montfort et d'Anne de Bretagne, et les souvenirs plus récents de la Ligue sous Mercœur, des révoltes contre Louis XIV, de la conspiration de Cellamare, et des luttes du Parlement La Chalotais. En un mot, la guerre qui devait plus tard s'appeler Chouannerie, guerre de race autant que de principes, naquit dès lors au sein de la Bretagne; ou plutôt elle y ressuscita avec les mêmes armes, la même tactique et les mêmes idées qu'autrefois; — comme nous le verrons en comparant les batailles de 1793 à 1815 à toutes les anciennes batailles armoricaines, sans en excepter celles du temps de César.

L'instinct celtique était particulièrement vivace dans le Morbihan, sur cette terre toute couverte encore de monuments druidiques, et dont le catholicisme n'avait pu faire la conquête qu'en greffant le bois du Calvaire sur la pierre du Menhir. A Vannes, d'ailleurs, et aux alentours, les ministres de la Révolution furent beaucoup moins révolutionnaires qu'à Quimper et à Saint-Pol, et il s'y rencontra un évêque tout aussi incorruptible que MM. de Saint-Luc et de La Marche. Ajoutons que là, plus que partout ailleurs, la Noblesse et le Clergé s'entendaient, et exerçaient sur tout le pays une influence d'autant plus irrésistible, qu'elle était plus salutaire et plus méritée.

Dès le mois de juillet 1790, les électeurs primaires avaient demandé la conservation de leur ancien prélat, monseigneur Amelot. Assuré ainsi de l'appui des petits et des grands, il refusa non-seulement de jurer la Constitution, mais d'évacuer son diocèse et de livrer ses archives. Son Clergé en masse suivit cet exemple, et l'administration resta paralysée à Vannes, n'osant affronter l'indignation des campagnes. Quelques violences néanmoins firent bientôt éclater cette indignation, et les paysans de Sarzeau et des Communes environnantes s'assemblèrent un jour plus de trois mille au bruit du tocsin de leurs paroisses.

Cette révolte imposante, nous l'avons déjà dit, avait lieu au commencement de février 1791, trois mois avant les petites échauffourées indiquées, plus haut, et deux grandes années avant l'insurrection vendéenne !

Dès le mois précédent, les mêmes Communes avaient protesté par l'organe de leurs officiers municipaux contre toute atteinte à l'exercice du culte et à la liberté des consciences. Le département leur avait répondu par l'arrestation de quelques prêtres,— et, renonçant alors à la persuasion, les paysans avaient recouru à la force.

Quand ils se virent ainsi près de quatre mille hommes réunis par la même pensée, ils jurèrent tous de verser leur sang plutôt que de supporter les intrus. Pour ces humbles héros animés de la foi naïve du charbonnier, l'installation des intrus était la mort même de la religion. Ils

couraient donc à la défense de celle-ci comme les premiers chrétiens couraient au martyre. Cependant il leur fallait un chef rempli de la même foi qu'eux-mêmes. Entre tous les gentilshommes du pays, ils choisirent le seigneur de Sarzeau, M. le comte de Francheville du Pélinec.

C'était un ancien officier de marine chargé d'ans et couvert de blessures, mais encore plein de force et de courage, et tout à fait digne d'ouvrir la carrière aux la Rochejacquelein et aux Cadoudal. Il avait d'ailleurs pour les Brezonnek plus d'un titre à les guider contre les Gallaoued. Un de ses aïeux, grand échanson du duc François II, avait été pris tout sanglant par La Trémouille sur le champ de bataille de Saint-Aubin-du-Cormier ; un autre avait fait baisser pavillon à l'impitoyable ironie de madame de Sévigné, qui le trouvait si savant, si spirituel et si honnête, qu'elle écrivait à sa fille : « Rassurez M. de Grignan, qui peut craindre que je ne l'épouse; une autre veuve, jeune, riche et d'un bon nom, l'a épousé depuis deux ans, ayant refusé des présidents à mortier. C'est tout dire. » — Plusieurs Francheville enfin avaient dignement combattu le despotisme royal dans les Parlements du dix-huitième siècle, — notamment Jean-Baptiste-Joseph de Francheville, devenu président à mortier en cédant sa charge d'avocat général à La Chalotais. Le comte du Pélinec était donc merveilleusement placé pour combattre à son tour le despotisme démocratique. Et puis c'était un de ces braves à tous crins dont le péril est l'élément, et qui aiment à se jeter à corps perdu dans les entreprises impossibles. Plusieurs aventures de sa vie l'avaient rendu populaire en Bretagne.

Lorsqu'il n'avait encore que son épée de gentilhomme et qu'il méritait aux États le surnom de *chevalier de la Tribune* par son assiduité galante auprès des dames, il se trouva un beau jour, sans savoir comment, accablé d'honnêtes créanciers; si bien qu'il imagina de se déclarer officiellement défunt, en priant sa mère désolée de faire honneur à ses signatures. A mauvaise tête de fils, excellent cœur de mère. C'est là la règle générale. Madame de Francheville pleura son fils à chaudes larmes et paya généreusement toutes ses dettes. Elle en eût payé bien d'autres pour revoir l'ingrat un seul jour! Au bout d'un an..... notre enfant prodigue s'ennuie d'être mort et ressuscite en pleine paroisse de Sarzeau..... Les premiers visages qu'il rencontre sont justement les serviteurs du château paternel. Ils le prennent pour un revenant, et s'enfuient épouvantés..... Le voilà comme le menteur pris au mot. Il s'est si bien dit mort, que personne ne veut le croire vivant! Il attrape enfin une jardinière par son cotillon, et il s'en fait reconnaître à sa galanterie d'autrefois .... Il apprend alors qu'il arrive justement pour son service anniversaire ! Vous sentez que le *De profundis* tourna en *Te Deum*, et que jamais veau gras ne fut tué ni mangé plus joyeusement.

Ce qu'il y eut de plaisant dans la fête, ce fut la figure de certain

collatéral obligé de rendre au ressuscité la moitié de son héritage.

Un autre jour, le comte de Francheville avait reçu, dans je ne sais quelle affaire, un superbe coup d'épée au milieu de la poitrine. Or, ce même jour, ou plutôt cette même nuit, avait lieu certain bal masqué où il s'était promis de rire. Exact au plaisir comme à la bataille, il se dit le soir dans son lit : « Tout le monde me croit agonisant ; — personne ne me reconnaîtrait donc au bal..... Il faut que j'y sois mort ou vif. Je ne me serai jamais tant amusé !.... » Et voilà notre gentilhomme qui bande sa blessure, se poudre et se fait beau des pieds à la tête, cache sa pâleur sous le masque, et se traîne au gai rendez-vous..... Là, la musique et le spectacle le raniment. Il tire du fourreau son esprit, non moins flamboyant que son épée..... Il fait affoler toutes les dames, trembler tous les maris et enrager tout le monde..... lorsqu'un flot de sang trahit enfin son incognito, et le triomphateur est remporté mourant dans son lit... Mais un homme qui bravait ainsi la mort devait la faire reculer longtemps.

N'ayant plus d'ennemis à combattre sur terre, ce vieux marin avait attaqué l'Océan lui-même, qu'il s'étudiait à dompter par une digue impuissante, au moment où les paysans vinrent dans son château de Truscat le prier de se mettre à leur tête.

Hésita-t-il devant la guerre civile, comme la plupart de ses successeurs, ou comprit-il qu'il s'agissait de sauver la Religion et la Monarchie par ce remède désespéré ?—Il ne fit pas du moins longtemps attendre sa décision, car, le 13 février, il marchait sur Vannes avec ses trois mille paysans.

Spectacle étrange et terrible pour des gouvernants enivrés de leur triomphe, que cette première armée de soldats en sabots et en vestes de bure, tenant d'une main le chapelet et de l'autre le fusil ou le bâton, et venant dire à la Révolution, comme les rochers de leurs côtes aux flots de la mer : — Nous vous avons laissé renverser les châteaux et arriver jusqu'au pied des autels..... mais nous vous arrêtons ici ! Vous n'irez pas plus loin !

Et il n'y a pas à se méprendre sur le mobile et le but de ces braves gens, — car, avant de partir, ils avaient passé la nuit à prier ; ils avaient entendu la messe et baisé le crucifix ; ils avaient fait trois fois processionnellement le tour de l'église de Sarzeau.

Si cette première expédition eût réussi, toute la Bretagne et toute la Vendée se levaient peut-être deux ans plus tôt et vingt fois plus redoutables. Maître de Vannes, M. de Francheville l'était de Lorient et de Quimper ; le tocsin volant de clochers en clochers soulevait trois cent mille paysans, et détachées en masse du reste de la France, les cinq provinces de l'Ouest arrêtaient brusquement la Révolution.

Mais, prévenus par un espion, les administrateurs de Vannes eurent le temps d'appeler à leur secours les volontaires de Lorient et le régiment de Walsh, qui, laissant venir leurs ennemis indisciplinés, les enveloppèrent

d'un feu roulant, et les mirent bientôt en déroute. Une cinquantaine restèrent sur le champ de bataille, les autres regagnèrent leurs clochers ; les prisonniers furent livrés à la rigueur des lois, et le pays, qu'eût exalté leur triomphe, tomba le lendemain dans la terreur.

Plusieurs paroisses des environs de Lorient firent leur soumission, et quelques prêtres de Vannes s'inscrivirent pour le serment ; les autres furent dénoncés comme instigateurs de l'assassinat des patriotes. Bref, le Département releva la tête, et la persécution s'y trouva organisée, grâce à la société des Amis de la Constitution qui fut improvisée à Vannes, et aux trois commissaires envoyés sur les lieux par l'Assemblée Nationale.

M. Amelot, accusé d'avoir encouragé le soulèvement, fut cité et conduit à Paris par deux gardes nationaux.

Quant à M. de Francheville du Pélinec, il attendit une meilleure occasion de reprendre l'épée, et on retrouvera ses cheveux,—blancs comme sa bannière,—à tous les combats de la Chouannerie,—jusqu'à 1796, — époque à laquelle il se fit tuer pour sauver un jeune capitaine, léguant son œuvre inachevée à son digne fils, au comte Desils et à Georges Cadoudal.

Cependant aucune force humaine ne pouvait faire aller les Nobles et les Paysans morbihanais à la messe des jureurs. M. Le Masle, curé de Pontivy, élu évêque à la place de M. Amelot, n'osait pas même occuper son siége. Les fidèles, assemblés dans les maisons de retraite de Vannes et de Josselin, conspiraient tout haut en faveur de l'ancien Clergé. Les commissaires nationaux fermèrent ces maisons ; mais le foyer se ranima sur d'autres points. Les femmes surtout, dit leur Mémoire, « portèrent l'exaltation jusqu'à la démence. » Une désorganisation sourde envahit la plupart des Communes rurales ; il fut impossible d'y trouver des officiers municipaux, tous étant excommuniés et maudits publiquement. Les mariages consacrés par les jureurs étaient déclarés sacriléges, et les enfants qui en résulteraient flétris comme bâtards. Tous les actes civils se rédigeaient, en dépit des lois nouvelles, chez le prêtre insermenté qu'on n'osait assiéger en son presbytère. Dans le district d'Auray, notamment, il n'y avait plus ni Administration, ni Culte, ni Justice.

Les commissaires choisirent donc la paroisse de Pluneret pour faire un exemple. Tous les magistrats y avaient donné leur démission, motivée sur les dangers qu'ils couraient. Les commissaires assemblent les habitants dans une chapelle, ils les haranguent, les supplient, les menacent, leur expliquent longuement la Révolution ; — mais ne peuvent réinstaller les officiers municipaux. Un paysan, secouant sa longue chevelure et brandissant son pen-bas, déclare au nom de tous, dans l'énergique idiome des Celtes, qu'ils n'acceptent ni les nouvelles contributions, ni la religion nouvelle, ni surtout le serment des prêtres ! — « Vous attaquez en même temps le Saint-Père et le Roi, s'écrie l'agreste orateur ; eh bien, nous les

défendrons contre vous; car notre âme est au Saint-Père et notre corps au Roi! » A cette éloquence sublime sans le savoir, les assistants font écho... Les femmes s'élancent dehors et remplissent leurs tabliers de pierres. Les hommes lancent leurs bâtons sur les commissaires nationaux. Et ceux-ci allaient être assommés ou lapidés, si Beysser n'eût chargé les paysans à la tête de vingt-cinq dragons... Il fallut cantonner des troupes de village en village pour empêcher les populations de revenir à la charge avec M. de Francheville[1].

Les mêmes scènes eurent lieu dans tout l'évêché. M. Lemasle, arrivé à Vannes, fut insulté en pleine rue. Les libelles et les chansons tombèrent comme grêle sur ses rares adhérents. Les enfants eux-mêmes fuyaient à leur approche, en criant : —Voilà les jureurs ! Un ancien vicaire de l'évêché distribuait des dispenses de bans pour tous les mariages faits par les abbés réfractaires...



Prêtre réfractaire officiant sur une lande.

« Et quand ceux-ci, dit M.Duchâtellier, abandonnaient enfin aux soldats leurs églises, — où le curé jureur ne trouvait plus que le désert, — on

[1] A propos de cet honorable nom, nous devons rectifier tout de suite une erreur de lieux qui nous a été signalée depuis l'impression des pages précédentes. Ce ne fut pas au château de Truscat en Sarzeau, mais au château de Kervézo, près de Musillac, que M. de Francheville revint après sa longue disparition. Ce ne fut pas non plus à Truscat, mais à une autre propriété qu'il possédait dans la presqu'île de Rhuis, que les populations de ce pays vinrent le chercher pour le mettre à leur tête. Ce qui nous a trompé, c'est que la terre de Truscat est aujourd'hui la résidence du fils de M. de Francheville du Pélinec; mais en 1791, cette terre appartenait à une autre branche de la famille.

les voyait, — touchant spectacle, — suivis de nombreuses populations... s'arrêter sur quelque lande déserte, ou au pied d'une croix renversée. C'était là que l'office était chanté, et c'était là que des milliers d'hommes, mus par la parole du prêtre, se détachant des choses de ce monde, demandaient le ciel à leurs pasteurs en fuite, et, pour s'y préparer, l'extrême-onction. »

Et les choses en étaient là, non-seulement dans toute la Bretagne, mais dans tout l'Ouest de la France. « Le prêtre constitutionnel, dit M. Souvestre, ne trouvait personne qui voulût lui parler, lui vendre, ni le servir; on eût dit un de ces maudits auxquels les sociétés antiques interdisaient l'eau et le feu. Quant aux insermentés, la persécution leur avait donné une sainteté nouvelle et une invincible puissance. Ce n'étaient plus seulement des prêtres, mais des martyrs. Entendre une de leurs messes, se confesser à eux, recevoir de leurs mains le viatique, suffisait pour le salut. Il y en avait même, comme M. Cormaux, qui faisaient des miracles; aussi regardait-on comme un honneur et une bénédiction de les cacher. Chaque paroisse avait au moins un de ces proscrits, qui, de leurs retraites, exerçaient une royauté absolue sur les âmes; à eux seuls appartenait le droit *de lier ou de délier sur la terre*. On leur amenait de plusieurs lieues, au milieu de la nuit, des enfants à baptiser, des mourants à bénir. Chassés des églises, ils dressaient un autel dans les bruyères, au fond des bois, ou sur la grande mer. Alors des enfants de chœur allaient de ferme en ferme, le bâton de houx à la main; ils frappaient au petit volet de chêne, en disant à demi-voix : Demain..... à minuit..... dans tel carrefour, sur telle colline ou près de tel écueil. Et le lendemain, femmes, enfants, vieillards, tous étaient au lieu indiqué, la tête nue et le chapelet à la main. »

Ce fut alors que le pauvre Louis XVI acheva de perdre la tête, et résolut de fuir une Révolution qu'il ne pouvait dompter. La fédération du 14 juillet 1790 avait été son dernier jour d'illusion. Il fut bientôt abandonné par Necker, qui emporta le reste de sa popularité. Désespérant dès lors de l'intérieur, il se tourna vers l'extérieur, et, séduit par les plans des émigrés, il oublia la France pour la Monarchie, et appela les rois de l'Europe à son secours. Sur ces entrefaites, et après un sublime effort pour sauver l'Etat, Mirabeau s'éteignit dans la débauche, — laissant aux factions les débris de la Royauté. Louis XVI, éperdu, prit la route de la frontière, et fut arrêté, comme on sait, à Varennes le 21 juin 1791. — Jouet de la Révolution jusque-là, il en devint le prisonnier, en attendant qu'il en fût la victime; — et c'est à partir de ce moment, — chose étrange, — qu'il se montra vraiment roi jusqu'au sommet de l'échafaud. Il y a des courages qui ne savent pas lutter, mais qui succombent admirablement. Tel était le courage de Louis XVI et de sa royale famille.

Tel fut aussi désormais, par une sorte de résignation contagieuse, et à

la seule exception des hommes de l'Ouest, le caractère de toute la fraction du parti monarchique et religieux, qui resta aux prises avec la Révolution. La Noblesse et le Clergé avaient longtemps partagé les illusions de la Cour et les tergiversations du Roi. En attendant la fin de l'orgie révolutionnaire, l'émigration était devenue une mode et une partie de plaisir. On partait pour Coblentz en sortant de l'Opéra... On quittait son château et sa famille comme pour un voyage d'agrément. Les femmes s'en allaient avec leurs maris et les filles avec leurs pères... On portait en Angleterre et en Allemagne l'insouciance, les vices et l'impiété voltairienne. On appelait des décrets de l'Assemblée nationale à la botte du maréchal Bender. Mais quand on vit enfin l'orgie se prolonger et se constituer, le Roi se perdre sans retour, et la démocratie envahir la France, — alors on se replia stoïquement sur soi-même, et l'on attendit le coup de grâce à la façon du gladiateur... Les plus frivoles habitués de l'Œil-de-Bœuf rappelèrent l'intrépidité des roués de la Régence à la bataille de Fontenoy. — Les plus timides séminaristes retrouvèrent le calme des premiers chrétiens livrés aux bêtes du cirque. La Noblesse résolut d'être digne et gracieuse jusqu'à la mort, le Clergé ferme et vénérable jusqu'au martyre. Malheureusement ce touchant spectacle donné à l'intérieur devait avoir un fâcheux contraste dans celui qui vint de l'étranger. La futilité de la Cour et les erreurs de l'ancien régime s'y étaient transportées avec le comte d'Artois; et l'héroïsme antipatriotique des braves de l'armée de Condé fut loin de suffire à compenser les énormes fautes de l'émigration [1].

La fuite et l'arrestation de Louis XVI brisèrent le dernier frein de la Révolution... Toutes les fureurs qui se contenaient encore firent explosion. — Nous voilà enfin délivrés, s'écrièrent les Jacobins, d'un roi imbécile et d'une reine scélérate! — Voici le moment, ajoutait Marat, de faire tomber la tête des ministres, de La Fayette, de tous les municipaux et de tous les traîtres ! — L'Ogre qui allait dévorer ses propres enfants comme Saturne, la République, en un mot, sortit de son antre, amenée au jour par Robespierre et Pétion. Les Jacobins en demandèrent la reconnaissance immédiate à l'Assemblée nationale. Au fait, il ne restait plus de la Royauté que le nom du Roi. Il fut rayé des actes publics, où l'on mit *la Nation et la Loi*, tout court. Les monarchistes-constitutionnels firent inutilement un suprême effort. Il n'en résulta qu'une horrible émeute, où La Fayette se vit obligé de faire tirer sur la multitude. Dès lors une nouvelle division sépara la France nouvelle en deux parts. Fatal retour des choses d'ici-bas! la Bourgeoisie, ralliée trop tard aux constitutionnels, vit le peuple se ruer contre elle avec les républi-

[1] Une de ces fautes les moins pardonnables fut de sacrifier le monarque lui-même à la Monarchie, de souffler et d'accroître le désordre en France, afin d'y amener plus tôt les étrangers. C'est ce qui a fait dire à Marie-Antoinette, dans les lettres que publiera bientôt M. Feuillet du Conches : « *La première pierre de l'échafaud de Louis XVI a été posée par les princes et les nobles émigrés* »

cains, — comme elle-même s'était ruée avec le peuple contre la Noblesse. Voyant de leur côté leurs ennemis se déchirer entre eux, les émigrés de Coblentz reprirent espoir, et obtinrent des rois, à Pilnitz, une vague mais honteuse promesse d'invasion. Cette nouvelle mit le comble à l'exaltation révolutionnaire, et avança encore les affaires des Jacobins. L'Assemblée nationale ayant achevé la constitution, se sépara en décrétant que ses membres ne pourraient faire partie de la prochaine législature. C'était ouvrir la carrière à toutes les ambitions républicaines des clubs et des journaux. Le même vertige poussa La Fayette et Bailly, ces deux derniers modérateurs, à quitter leurs fonctions de général et de maire; si bien qu'il ne resta plus au pouvoir un seul des hommes qui avaient fait le serment du Jeu-de-Paume! (Septembre 1791.)

En Bretagne, comme ailleurs, la fuite de Louis XVI avait exalté les passions. Par exemple, on vit à la Fête-Dieu de Nantes, à côté de l'évêque Minée, ce futur apostat, le général Dumouriez, ce futur déserteur, monter à l'autel, et bénir le peuple en maudissant le Roi. Les volontaires foulèrent aux pieds les fleurs de lis de leurs uniformes et brisèrent toutes les enseignes à l'effigie royale. A Rennes, à Quimper, à Vannes, à Lorient, à Brest, les administrateurs se constituèrent en permanence, couchèrent dans les mairies, surveillèrent les routes et les campagnes, et arrêtèrent tout ce qui flairait l'*incivisme*. On n'hésita plus à faire main basse sur les prêtres réfractaires. On recommença de plus belle les serments à la Constitution et les proclamations démocratiques. « Le Roi est parti, s'écria la Commune de Nantes, mais le véritable souverain, la Nation, reste; le pouvoir ne fait donc que remonter à sa source. » Et le peuple de crier déjà : Vive la République!

De leur côté, les contre-révolutionnaires ne s'endormaient point. Ils adoptèrent pour signes de ralliement un ruban noir et un bonnet, avec cette inscription : *Dum spiro, spero*. Il y eut des prises d'armes sur la Loire, dans le Morbihan, aux châteaux de Préclos et de la Proutière. M. de La Lezardière parut vers Machecoul, à la tête de six cents villageois. La garde nationale de Nantes montra dès lors sa bravoure, et Dumouriez prédit qu'elle enfanterait des prodiges. Vingt-sept personnes furent saisies au Préclos, par les Milices de Vannes et de Malestroit. Partout, sous prétexte de répression, les âmes pieuses furent tourmentées, et les gens qui ne criaient pas : Vive la Nation ! dénoncés aux districts. La Commune de Lorient dénonça le Roi lui-même et tous les aristocrates en masse : « — Le crime de ce monarque hypocrite est trop avéré... Louis XVI est l'ennemi capital de la France... Il a médité l'assassinat de la Nation... Il est l'égal des tyrans chargés de l'exécration du genre humain! — Les deux cent quatre-vingt-dix députés qui ont protesté contre sa suspension sont des traîtres putréfiés, voués à l'opprobre et à l'infamie.... Mettons à prix la tête du premier potentat qui attaquera la France !... Le temps des proscriptions est arrivé. »

Les proscriptions, en effet, se multiplièrent de toutes parts. Sur le simple vœu des Amis de la Constitution, on visita, on désarma, on arrêta les châtelains, les aumôniers, les étrangers eux-mêmes. Tous les prêtres non jurés reçurent les chefs-lieux pour prison, et tout citoyen qui eut avec eux des rapports fut livré à l'accusateur public.

En un mot, sous le nom de révolutionnaires et de contre-révolutionnaires, la moitié des Français se prit corps à corps avec l'autre moitié ; — et il va sans dire que, dans cette lutte d'un acharnement sans exemple, il y eut des deux côtés des violences et des perfidies, — comme il y eut des deux côtés de l'héroïsme et de la bonne foi ; car le moment était venu de décider enfin à qui appartiendrait l'avenir, — et le fanatisme était arrivé de part et d'autre à son apogée ; — le fanatisme, cette source bouillonnante des vertus et des crimes des hommes.

Par exemple, l'enlèvement des derniers moines de Redon causa une sorte de bataille autour du clocher de Saint-Sauveur.



Clocher de Saint-Sauveur, à Redon.

Une réaction populaire eut lieu à Nantes contre les Fouetteuses des

Couëtz, dont plusieurs furent à leur tour fouettées par des mégères catholiques, qui manquèrent d'en précipiter une dans la Loire. Les prêtres réfractaires, ballottés du séminaire au château, se virent tour à tour incarcérés et relâchés, selon que le vent de l'émeute soufflait pour ou contre. Les administrations, poussées par les clubs, si elles se modéraient, — repoussées par les campagnes, si elles allaient en avant, se voyaient sans cesse obligées de proclamer la loi martiale et de déployer le drapeau rouge...

Alors commencèrent à pleuvoir les dénonciations, ces infâmes lâchetés des partis, qui devaient faire tomber tant de têtes! Toutes les mairies et tous les clubs en furent inondés, et l'animosité générale se multiplia par les animosités individuelles.

Alors aussi la puissance envahissante des clubs domina tous les pouvoirs publics... A Nantes seulement, il y en avait cinq ou six : le club des Capucins, le club des Pénitents, le club de Saint-Denis, etc., etc. Les moindres bourgades avaient leurs *Amis de la Constitution*. Ces sociétés, composées électivement et moyennant une souscription très-faible, des notabilités de l'administration, du commerce, de la finance, des arts et métiers, où par conséquent le maître perruquier s'asseyait auprès du noble rallié à la Constitution, avaient encore quelque chose de la gravité naïve des assemblées qui avaient rédigé les excellents cahiers de 1789; elles gardaient encore, vis-à-vis de la Révolution, dit Duchâtellier, « cette candeur de l'enfant qui reporte la main sur le tranchant d'un sabre parce qu'il ne s'y est pas blessé la première fois; » mais déjà l'élément républicain s'y introduisait de jour en jour... et l'on y sentait poindre la carmagnole et le bonnet rouge de 1793.... C'étaient les clubs qui avaient conçu et réalisé l'armement des masses, la fédération, les serments civiques. Réunis à toute heure du jour et de la nuit, depuis la fuite du Roi, ils épiaient surtout les contre-révolutionnaires, saisissaient leurs écrits, dénonçaient leurs menées, faisaient arrêter leurs personnes, les poursuivaient à outrance devant les districts, chassaient aux armoiries dans les hôtels, les châteaux et les églises, traquaient les prêtres insermentés et protégeaient les prêtres constitutionnels, renforçaient la garde et les patrouilles, contrôlaient la taxe du pain et de la viande, correspondaient d'une ville à l'autre, et s'affiliaient aux grands clubs de Paris, même aux clubs de Londres, où furent députés Bougon et Français, de Nantes [1].

[1] « Nous pouvons vous assurer, écrivaient-ils à leurs commettants, que le peuple anglais est pour le moins aussi enthousiaste de la Révolution française que le peuple même de France... Nous fûmes voir hier l'opéra de la Confédération des Français au Champ-de-Mars. Depuis six semaines on joue cette pièce tous les jours, et tous les jours la salle est pleine à cinq heures, quoiqu'on ne commence qu'à sept. Il n'y avait plus de place lorsque nous arrivâmes, mais, dès qu'on nous entendit parler français, on s'empressa de nous placer sur le devant des loges... sans nous connaître. On a eu toutes sortes d'attentions pour nous, et on nous a forcés d'accepter des rafraîchissements. Le premier acte de cet opéra représente l'arrivée de différentes personnes à Paris pour la Fédération. Le second.

Les grands clubs parisiens étaient — celui des Jacobins, fils du club Breton et père de la Montagne,—et celui des Feuillants ou modérés, prédécesseur de la Gironde. Tandis que la Bretagne entière subissait l'impulsion du premier, la ville de Rennes, seule, eut le courage de s'y soustraire. La société des Amis avait là pour président Lanjuinais, et pour membres Chévigné, Le Chapelier, Varin, de Fermon, Lemerer, etc., qui encoururent à leur honneur l'animadversion jacobine.

La plupart de ces clubs occupaient les couvents d'où l'on avait chassé les moines et les religieux. Les Amis de la Constitution de Quimper s'assemblaient dans la magnifique chapelle des Cordeliers, qui achève de tomber aujourd'hui. Les insignes de la passion du Sauveur dominaient encore le fauteuil du président.

Les clubistes avaient aussi leurs fêtes civiques, prélude des fêtes de la Raison, et l'anniversaire de la prise de la Bastille fut la grande solennité de 1791. Chaque département avait reçu de Paris un plan en relief de l'ancienne forteresse, avec une table de pierre tirée de ses débris, et portant la date du 14 juillet. Au milieu des bannières fédérales déployées en plein air; devant l'autel de la Patrie, où brûlait une flamme vive, symbole du feu patriotique ; sur la plus grande place de chaque ville, décorée de banderoles, de feuillages et de fleurs, — cette table et ce plan de la Bastille furent apportés en triomphe au bruit de mille acclamations. Les curés constitutionnels chantèrent la messe, bénirent les drapeaux, et parlèrent de l'affranchissement d'Israël, de la prise de Jéricho, cette bastille antique, de Phocion et d'Aristide, de tout enfin, excepté de Jésus-Christ. Après quoi vinrent les éternels serments à la Constitution... puis les banquets et les danses, enlaçant de leurs replis bruyants les cités entières.

Cette époque fut marquée à Nantes par une adresse à l'Assemblée nationale, qui résumait généreusement les dernières illusions des vrais constitutionnels : « Vous saurez sauver la République en maintenant l'inviolabilité royale... Les Français n'oublieront pas leurs serments pour recommencer une révolution qui est terminée, ou pour remplacer un monarque fonctionnaire par un monstrueux conclave de quatre-vingt-trois Rois. — Nous ne voulons qu'un Roi, messieurs ; nous le voulons inviolable et sacré dans sa personne, parce que la majesté du peuple se réfléchit

les travaux du Champ-de-Mars ; le troisième, la Confédération même. Dans le second acte, on voit des capucins en bonnets de grenadiers, des filles qui caressent des abbés, le Roi qui vient donner un coup de bêche, et tout le monde travaillant et chantant : *Ça ira, ça ira*. Au troisième acte, les officiers municipaux en écharpe, l'Assemblée nationale, les gardes nationales, l'évêque d'Autun en habits pontificaux, et des prêtres qui chantent ; un régiment d'enfants en uniformes chantant : *Moi, je suis soldat pour la patrie*, en français et en anglais. Tout cela nous paraît très-nouveau au bord de la Tamise, et chaque couplet est redemandé et applaudi jusqu'au délire. On nous a dit, dans plusieurs hôtels et au parc Saint-James, qu'au sortir de la fête donnée, le 14 juillet, par la Société de la Révolution de Londres, les convives arrêtaient tous les Français qu'ils rencontraient, leur serraient la main en leur disant : *My dear brother*, ce qui veut dire, mon cher frère. »

sur lui, parce que enfin la Royauté est notre propriété. — Hâtez-vous de nous donner notre sainte Constitution, — et tombe seulement le glaive de la loi sur les fauteurs du départ de Louis XVI... »

Bonne foi vraiment touchante, et qui explique toute la FATALITÉ de la Révolution ! Qui eût dit aux auteurs d'une telle adresse que cette Révolution était à peine à moitié chemin, et que le glaive de la loi tomberait le lendemain sur leurs propres têtes? — Ainsi, même à la fin de 1791, ceux qui menaient la Révolution n'en prévoyaient pas les désastres ! — Comment oser, après cela, reprocher à ceux qui la repoussèrent, d'en avoir méconnu les bienfaits? — Ce n'est certes pas à nous qu'il convient de jeter ce blâme à nos pères, aveuglés et troublés par la cendre et la fumée de l'éruption, à nous qui, parcourant, la lumière à la main, les entrailles éteintes du volcan, nous disputons depuis cinquante ans sur ses laves et sur ses débris.

Il va sans dire que les modérés de Nantes furent bientôt calomniés avec la même rage que les aristocrates.

Et cependant, lorsque Louis XVI, en congédiant l'Assemblée nationale, avait juré l'ensemble de la Constitution, son esprit droit et libéral y avait vu tant de bonnes choses désirées par lui-même [1], qu'il s'était flatté d'un dernier espoir de réformer les mauvaises... « Rien n'est perdu encore ! » s'était écriée la Reine. Et la Nation avait semblé un moment réconciliée avec la Monarchie... Mais le grand vice de la Constitution de 1791 était d'être exclusivement politique, et par conséquent insuffisante pour une Révolution foncièrement sociale. Elle laissait, en effet, toutes les classes armées et acharnées les unes contre les autres ; dépouillant les nobles de tout, excepté de leur ressentiment; donnant tout aux bourgeois, excepté l'art de s'en servir; excitant l'ambition du peuple sans la satisfaire, et s'exposant ainsi au double feu de ceux qui avaient perdu et voulaient reprendre, et de ceux qui avaient gagné et voulaient encore envahir. C'est ce que les hommes du temps ignoraient presque tous, et ce qu'ils apprirent d'une façon si terrible en passant de la théorie à la pratique.

En Bretagne surtout et dans l'Ouest, l'application de la Constitution devint de jour en jour plus impraticable. Pour remanier ainsi de fond en comble l'administration publique, il eût fallu la confiance et le concours de tous les esprits sages... Or presque tous les esprits sages étant opposants, les affaires échurent d'elles-mêmes aux intrigants et aux brouillons.

Il se rencontra pourtant des administrateurs loyaux et fermes qui entreprirent d'arracher les Communes à l'anarchie jacobine, de lutter à la fois contre l'aristocratie et contre la démocratie. Ces courageux dévouements sont la plupart restés dans l'ombre, comme il arrive d'ordinaire

[1] On trouvera dans les lettres que va publier M. Feuillet la preuve que Louis XVI méditait et voulait, dès le commencement de son règne, avant que la lutte révolutionnaire eût bouleversé sa tête, les meilleures réformes léguées à la France par la Constitution de 1791.

aux hommes du juste-milieu. — Mais nous en verrons plusieurs arriver au grand jour de l'échafaud, pour prix de leur obscur héroïsme; et nous ne manquerons pas de glorifier ces nobles enfants de la Révolution, puritains de 89, fourvoyés dans l'orgie de 93, qui voulurent faire et firent souvent le bien au milieu des éléments du mal déchaînés.

Il y a dans tout incendie deux sortes de libérateurs, ceux qui font jouer les pompes au milieu du feu, et ceux qui renversent le toit enflammé pour sauver les toits voisins. Dans l'incendie révolutionnaire, le premier rôle fut celui des Girondins de tout étage, et le second fut celui des Vendéens et des Chouans. Or, nous ne saurions trop le répéter, c'est à tort qu'on a cru devoir abaisser ceux-ci pour exalter ceux-là, et réciproquement. Il est temps de montrer que les uns et les autres ont droit aux mêmes éloges, et nous serons fiers et heureux de remplir cette tâche. Notre sympathie pour les Girondins ne sauvera pas plus les Jacobins de notre justice, — que notre admiration pour les Vendéens ne sauvera les brigands de notre sévérité.

En attendant, nous disions que le rêve de la Constitution devint impossible à réaliser. Il y eut à Nantes, pour les assignats et le prix du pain, des émeutes, où le vénérable maire (Kervégan) fut insulté par le peuple. L'anéantissement du commerce de Saint-Domingue combla la détresse de cette grande ville et de tout le pays environnant. En basse Bretagne, l'anarchie coulait à pleins bords. Dans tout le Finistère, le seul district de Pontivy était à peu près organisé à la fin de 91, et la répartition des nouvelles taxes commençait à peine à se faire en exécution des lois promulguées depuis un an! Des masses d'ouvriers sans pain attendaient l'organisation des travaux publics. Des malades mouraient abandonnés dans les hôpitaux, confisqués comme biens ecclésiastiques. Les religieux refusant l'inventaire de leurs propriétés, il fallait forcer et fouiller tous les couvents les uns après les autres. Et puis, quelles difficultés pour la vente de ces propriétés, pour le rachat ou la suppression des droits féodaux! — Ajoutez à ces embarras les élections municipales renouvelées après deux ans[1], et qui donnèrent beaucoup de magistrats hostiles à la Révolution, — les partis opposés se dénonçant et se provoquant dans les districts, dans les clubs, dans les corps de garde, dans la rue et jusque dans les églises. « Le prêtre L... de Morlaix écrit que son père est un schismatique et l'évêque un faux prophète. Le curé patriote D... avoue que le cri de son sang ne peut l'empêcher de signaler l'incivisme de la municipalité de Primelin. L'huissier F... se plaint de ne pouvoir sortir sans être charivarisé, sifflé et menacé de mort, etc., etc. »

[1] Celles de Nantes furent une lutte acharnée entre les campagnes et la ville, entre la démocratie populaire et l'aristocratie bourgeoise. M. Minée y perdit ses phrases et fut obligé d'abandonner à son cours un torrent que rien ne pouvait plus ralentir.

Irritées de leur propre impuissance, les administrations les plus modérées dans le principe devaient aboutir à toutes les violences de l'arbitraire. Elles devaient finir par sabrer, à la façon d'Alexandre, cet autre nœud gordien qu'elles ne pouvaient débrouiller. C'est ce qui arriva dès la fin de 1791. L'amnistie prononcée le 14 septembre au sujet de la proclamation de la Constitution fut révoquée ou violée partout, et la guerre reprit ouvertement entre les patriotes et le clergé réfractaire.

Pendant ce temps-là, l'Assemblée législative, qui avait remplacé la Constituante, enlevait à la fois à la Révolution et à la Monarchie leurs illusions d'un moment. Là la Gironde[1] et la Montagne[2], associées d'abord contre les Feuillants pour se diviser bientôt, déterminèrent la guerre civile et la guerre étrangère par les fameux décrets contre les émigrés et contre les prêtres.

Le premier enjoignait au comte de Provence, qui avait protesté contre l'acceptation de la Constitution par Louis XVI, et aux quinze mille gentilshommes rassemblés au delà du Rhin, — de rentrer immédiatement en France, — sous peine de déchéance pour le prince, et de confiscation et de mort pour les autres. Le second décret livrait à la justice les prêtres réfractaires, et enjoignait aux départements d'en adresser les titres à l'Assemblée. On ne laissait pas même à ces malheureux la chétive pension qui leur avait été allouée en indemnité de leurs biens. C'était donc les placer, après les avoir dépouillés, entre la faim et l'apostasie (novembre 1791).

Appuyé de tout le parti constitutionnel, Louis XVI opposa son *veto* à ces mesures tyranniques. « On m'ôtera plutôt la vie, s'écria-t-il, que de me faire sanctionner de tels décrets!... » En agissant ainsi, il était certes dans la Constitution, mais il n'était pas dans la Révolution, qui laissait déjà la Constitution derrière elle, — et qui, n'ayant plus que de la méfiance pour le fugitif de Varennes, se disposa résolûment à la guerre du dedans et du dehors. — Le pauvre Roi s'y résigna lui-même, après avoir inutilement sommé les émigrés d'obéir. Il choisit alors pour ministres les Girondins Servan, Clavier, Roland, et toute la France fut appelée sous les drapeaux de Luckner, de La Fayette et de Rochambeau. La guerre la plus solennelle de l'histoire, la guerre qui devait renouveler la face de l'Europe, la guerre de vingt-cinq ans allait commencer!

Ce fut partout un élan d'enthousiasme patriotique impossible à décrire : les révolutionnaires avaient trouvé ce lien d'union qui devait être leur force, et qui devait donner à l'Europe un spectacle si formidable et si glorieux!

La guerre! la guerre! Ce cri électrique retentit en Bretagne comme

[1] Les députés du centre gauche prirent le nom de Girondins, parce que les députés de la Gironde furent leurs premiers chefs.

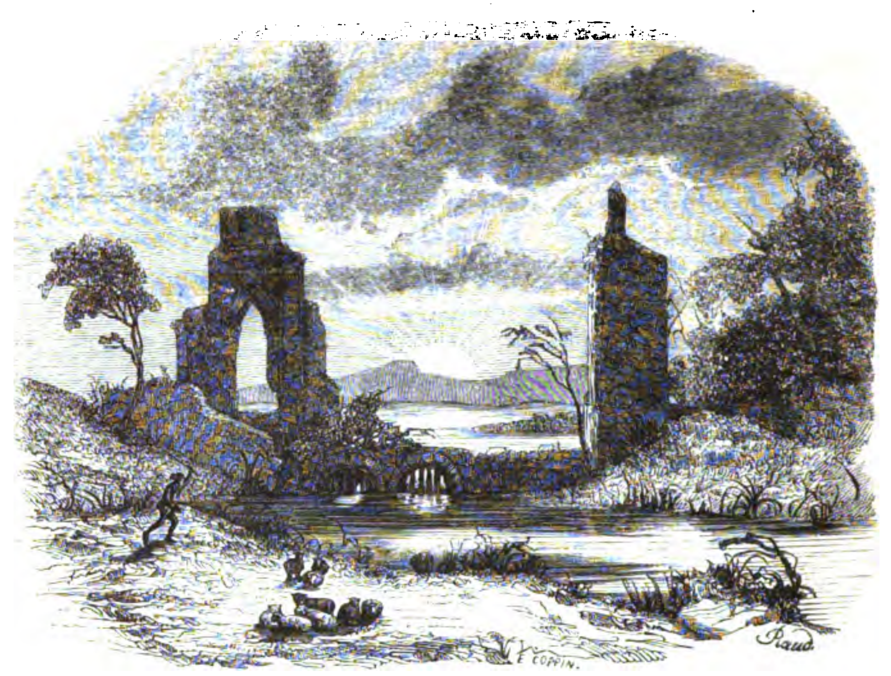
[2] Ainsi nommée parce que ses membres occupaient le sommet de l'extrême gauche.

ailleurs. « Les rois nous envoient la guerre, envoyons-leur la liberté! disait le peuple en courant aux armes. — Des hommes et du fer, et la patrie est sauvée! » — Et le fils demandait un fusil à son père, et tous deux se donnaient la main pour marcher ensemble. Et l'on se disputait l'honneur d'arriver les premiers aux frontières, et les femmes, regrettant de ne pouvoir combattre, brodaient les étendards qu'elles apportaient au département. Et les nouveaux régiments de volontaires, assemblés autour de l'hôtel de la patrie, juraient de vaincre ou de mourir pour la liberté! Et les jeunes filles elles-mêmes, montant à la tribune, haranguaient leurs frères, la pique à la main. Et la ville de Nantes, menacée de la disette, offrait 2,000 soldats à la nation. Et les archers de ville annonçaient de rue en rue, à son de trompettes, « la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie. »

C'était le titre qu'avait pris le futur empereur François d'Autriche en attendant son élection et son couronnnement.



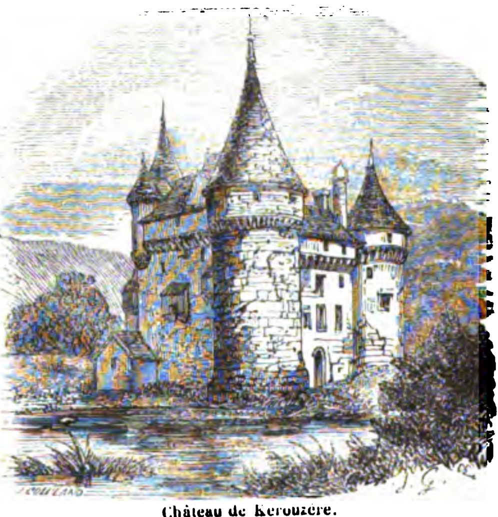
Ancienne cathédrale de Treguier.



Ruines de l'Abbaye de la Trappe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Les Calvairiennes de Carhaix. — *Mort aux prêtres!* Révoltes à Fouesnant et ailleurs. — COMPLOT DE LA ROUERIE : — Caractère de ce gentilhomme. Son premier échec. — La *Patrie en danger !*—Le 10 août. — Fin de la Monarchie. — Séquestre et vente des biens nationaux. — Arbres de la liberté. — Massacres au dedans, victoires au dehors.—PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE. LA CONVENTION NATIONALE, 1793. — Mort de Louis XVI. — La Montagne et la Gironde. Levée de 300,000 hommes. — Mort de La Rouërie. — Imminence de la guerre civile dans l'Ouest.



Château de Kerouzère.

Les départements n'avaient pas attendu les décrets de l'Assemblée législative pour violer l'amnistie en remettant la main sur le clergé. Les scènes les plus déchirantes vinrent émouvoir tout l'Ouest en faveur des nouveaux martyrs, — et surtout en faveur des moines et des religieuses, arrachés de force à leur vie de pénitence et de dévouement, et jetés sans défense et sans ressource au milieu d'une société qui les traitait en parias. Lutte horrible et inouïe entre la prière et le blasphème, entre le cha-

pelet et le sabre! Un jour, les nationaux forçaient le cloître pour y inventorier les ornements de l'autel, ce mobilier du bon Dieu; le lendemain, pour compter et étiqueter les sacs de farine dans les greniers; un autre jour, pour sommer les frères ou les sœurs de rompre leurs vœux et de déchirer leur froc. « Car il n'était recluse ou professe, si jeune et si timide qu'elle fût, » dont le voile ne fût soulevé dix fois par la main des révolutionnaires. Et pendant ce temps-là, les pauvres sœurs redoublaient leurs oraisons et leurs austérités pour mériter le secours de Dieu, leur seul défenseur. Elles priaient toute la nuit et jeûnaient tout le jour. Elles recevaient dans l'ombre, à huis clos, la communion de quelque aumônier proscrit avant elles, et qui leur enseignait de précepte et d'exemple à souffrir le martyre pour la foi. Et leurs pauvres réclamaient vainement, au point du jour, l'aumône accoutumée... Et la populace des villes accourait les insulter à travers les grilles du couvent. Ou bien les paysans venaient en masse leur crier qu'on les aimait, qu'on priait et qu'on mourrait pour elles! Quelquefois, comme à Lesneven, le district, attendri, demandait leur conservation. Mais l'impitoyable département blâmait le district, et il fallait enfin se disperser devant les baïonnettes. Combien de violences de ce genre eurent lieu dans les départements de l'Ouest, couverts d'abbayes et de prieurés de toutes sortes.

L'expulsion des Calvairiennes de Carhaix fut un véritable drame. A toutes les visites et à toutes les sommations, ces pauvres filles avaient répondu qu'on les arracherait des grilles de leur parloir. La population des montagnes et des landes voisines était accourue à leur aide. Les milliers de mendiants qu'elles nourrissaient étaient là, grouillant sous les haillons, tendant l'écuelle de bois où ils recevaient la soupe, et remplissant l'air de lamentations et de prières navrantes. Le jour fatal, toute la ville se joignit aux campagnes. Une heure s'écoula sans que les officiers chargés de l'expulsion eussent le courage de paraître. Enfin, au moment où les sœurs distribuaient leur dernière aumône aux pauvres, les trois charrettes requises pour l'enlèvement s'avancèrent, escortées par la garnison de Carhaix, sous les ordres de deux municipaux et du procureur syndic. Les soldats se postèrent aux issues du couvent et leur chefs entrèrent au parloir.

— Que voulez-vous? demanda une sœur converse.

— Parler à votre supérieure.

— Elle est sans doute en prière.

— Allez la chercher.

Bientôt parut une petite femme, en longue robe noire, avec béverlet éclatant, un chapelet de bois et de cuivre à la ceinture. Elle s'excusa de s'être fait attendre. Elle pansait une de ses sœurs à l'infirmerie.

— Madame, dit le procureur syndic, vous connaissez sans doute l'arrêté

du département, vous n'y avez cependant point déféré. Les délais sont épuisés. Voulez-vous sortir librement?

— Je veux et je dois mourir ici, tel est mon engagement devant Dieu.

— La loi ne le reconnaît point, et vous somme de quitter ces lieux à l'instant.

— Je ne les quitterai que par force. Vous êtes les maîtres de mon corps et non pas de mon âme.

Alors un des officiers municipaux donne le signal et l'exemple. Les grenadiers secouent la grille de bois, la font voler en éclats et se trouvent en face des vierges du Calvaire. La supérieure tombe à genoux, le front dans la poussière; ses sœurs l'imitent aussitôt, et toutes, d'une seule voix, entonnent le ***Miserere***. La multitude des assistants éclate en menaces et en sanglots. Les exécuteurs s'arrêtent pâles et tremblants. Trois fois encore le procureur somme les religieuses de le suivre à leurs cellules pour y chercher leur bagage. Il n'obtient d'autre réponse que les versets du lamentable psaume. Enfin les grenadiers passent, les yeux fermés, sur le corps des sœurs, violent, le sabre en main, le pieux gynécée, emballent à la hâte les matelas et les scapulaires, les meubles et les livres d'heures, les empilent dans les trois charrettes, et le soir venu, les transportent à la mairie, entre deux haies d'hommes armés.

Plus de cloître, plus de tourière, plus de religieuses, nonnes ou professes. A chaque porte un factionnaire; dans les longs corridors un agent municipal, essayant ses clefs à toutes les serrures; et à la place des femmes voilées, des aumôniers en prière et des mendiants recevant la soupe, une troupe de cantinières, de patriotes et d'enrôlés, parlant de guerre et de Chouans, d'aristocrates et de salut public [1].

De Carhaix, les sœurs furent ensuite menées au chef-lieu et déposées à la maison d'arrêt, en attendant la mort ou la déportation.

On peut juger par cette scène de toutes les autres. ***Ab unâ disce omnes.***

A Nantes, le directoire, assemblé de nuit, vota l'incarcération des prêtres, sous les menaces de la foule hurlant: — ***Mort aux calotins!*** et demandant qu'ils fussent abandonnés à la colère publique. Le maire n'apaisa l'émeute qu'en donnant à haute voix l'ordre de proscription. Et Dieu sait avec quelle violence il fut exécuté! Traqués de rue en rue et d'asile en asile, les prêtres s'échappèrent déguisés, ou furent traînés à la maison de Saint-Clément. Tous ceux qui les cachaient risquaient leur vie. Les familles suspectes de religion furent harcelées de visites domiciliaires.

Et cependant il se trouva une quantité de femmes, et surtout de femmes du peuple, qui se dévouèrent au salut des pasteurs, et qui déployèrent en cette circonstance une adresse et un courage admirables.

Doit-on s'étonner, après cela, que la contre-révolution multipliât ses

[1] Duchâtellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de la Bretagne*, tome II.

révoltes dans l'Ouest, que la Noblesse et le Clergé, poursuivis ensemble, s'entendissent pour leur salut commun, et que les campagnes affamées en même temps qu'excommuniées, refusassent les contributions à des gens qui leur prenaient à la fois leur argent et leurs prêtres[1]. Car, il ne faut pas l'oublier, à côté de l'abîme religieux, l'abîme financier allait toujours s'élargissant, et sur ce terrain fatal, les révolutionnaires eux-mêmes se déchiraient entre eux. Ainsi, les directoires de Morlaix, de Saint-Malo, de Lesneven, etc., s'inscrivirent contre les dernières mesures départementales. Beaucoup de districts refusèrent le logement et le matériel aux curés jureurs, et maintinrent ouvertement les anciens prêtres. A Saint-Thégonec, M. Allonet ne put trouver de répondant pour sa messe, et fut insulté par son propre bedeau. Le conseil municipal lui refusa la bannière de la paroisse, et faillit l'étrangler quand il voulut s'en saisir. A Plouënan, l'abbé Touboulic fut hué en plein collége électoral : — « Nous sommes tous enfants du même père, lui dit le président. Nous n'avons pas besoin de serment pour voter. » Et le jureur, foulé aux pieds, couvert de crachats, fut chassé de l'église avec tous ses acolytes. Les gens de Crozon, ceux de Bruz, ceux de Fougères, ceux de Vezin, prirent les armes et donnèrent la chasse aux commissaires départementaux.

Ceux de Fouesnant et des environs, conduits par le juge de paix Alain Nédelec, s'organisèrent au nombre de 300 ou 400, et livrèrent, le 10 juillet 1792, une bataille en règle aux gardes nationaux de Quimper. Les gardes, vainqueurs, campèrent dans l'église et dans le cimetière de Fouesnant, d'où ils repoussèrent les villageois à coups de canon. Cette affaire où beaucoup de sang coula, est antérieure de six semaines au combat de Bressuire, cité comme le premier combat vendéen. Hélas! les hommes de l'Ouest s'habituaient déjà aux horreurs de la guerre civile. On vit dès lors les révolutionnaires faire paître leurs chevaux sur la tombe des morts, et dresser leur litière sur les dalles profanées de l'autel; on les vit le lendemain rentrer à Quimper avec des chants de triomphe, traînant après eux trois charretées de morts et de blessés, qui arrosaient la route de leur sang comme des bœufs ramenés de l'abattoir!

Jugé et condamné par le tribunal criminel de Quimper, Nédelec étrenna en Bretagne le nouvel instrument du docteur Guillotin.

Le sang coulait aussi dans la Loire-inférieure, à Pontchâteau, à Savenay, à Donges, à Montoir, à Vendille, où les Briérons, soulevés pour leurs prêtres, massacrèrent les dragons envoyés contre eux. On leur répondit en les arrêtant

[1] Ce fut une des plus grandes fautes de la Révolution de confier aux mêmes hommes cette double mission si contradictoire. Pour se figurer toutes les avanies et toutes les misères de ces missionnaires du fisc et des cultes, chargés de violenter les bourses et les âmes, de courir après les contribuables et après les curés, il faut lire les rapports de Guezno et d'Abgral sur le Finistère, de Dufrexon et de Robineau sur la Loire-Inférieure.

et en brûlant leur maison, — funeste signal de l'incendie qui allait s'allumer partout.

Ce fut alors qu'éclata le fameux complot de La Rouërie, qui eût été, six mois plus tard, le chef-d'œuvre des conspirations.

Armand Tuffin, seigneur de La Rouërie, près Saint-Malo, était un de ses personnages admirablement doués, qui peuvent tout, pour le mal comme pour le bien. Il fut d'abord officier des gardes françaises et brilla dans les orgies et dans les duels, dans les ruelles et dans les coulisses. Il tua le comte de Bourbon-Busset, fut expulsé de la maison du Roi, et devint, en Bretagne, un des chefs de la Noblesse. C'était l'époque de la grande opposition parlementaire. Tout à coup, cet homme, qui avait commencé comme Faublas, résolut de finir comme Rancé. Il entra dans un couvent de la Trappe. Mais le bruit de la guerre de l'indépendance l'arrache de la solitude. Il jette le froc, reprend l'épée, se fait appeler le colonel Armand, et illustre ce nom dans la campagne d'Amérique. De retour en Bretagne, il fait partie de la députation de 1787, qui réclamait au Roi les priviléges de la province. Il a l'honneur d'être enfermé à la Bastille, d'où il sort triomphalement avec ses compagnons. Nous avons raconté plus haut ces préliminaires de 1789. Bientôt, comme on l'a vu, le Tiers-État renonce aux vieilles franchises bretonnes pour les nouvelles libertés françaises. Fidèle aux premières, M. de La Rouërie provoque et signe les protestations de l'Église et de la Noblesse. Enfin la parole ne lui suffit plus. Il faut qu'il y joigne l'action! Rallié contre la Révolution à la Royauté, qu'il vient de combattre, il remue, dès 1789, toute la Bretagne du fond de sa terre de Saint-Malo.

« En effet, dit M. Souvestre, rien ne manquait à Tuffin pour devenir chef de parti. Il ne possédait pas seulement toutes les qualités, mais, ce qui est aussi rare, peut-être, tous les vices nécessaires pour jouer ce rôle. Audacieux, adroit, trop mobile pour tomber dans de longs découragements, il avait cette impressionnabilité pour ainsi dire volontaire, qui permet tour à tour l'exaltation et le calcul, la bonne foi et la dissimulation. Longtemps occupé d'intrigues de femmes, il avait appris à serpenter habilement entre les amours-propres; on pouvait le surprendre, jamais le déconcerter. Doué enfin d'un courage que l'on citait dans une Noblesse où le courage était la plus vulgaire des vertus, il était capable d'exécuter tout ce qu'il osait concevoir. Orgueilleux, du reste, et capable d'une mauvaise action lorsqu'elle le conduisait au but, mais patient comme tous les hommes de cour, gai comme tous les voluptueux, il pouvait braver la faim, la soif, la fatigue et le froid sans se plaindre ni s'abattre. »

M. de La Rouërie eut d'abord une idée toute nationale, ce fut de courir à Coblentz arrêter le mouvement de l'émigration. Nous avons déjà dit quelle frivolité les émigrés affichaient à cette petite cour. Persuadés que

la Révolution finirait par des chansons, comme la Fronde, ils continuaient à rire de tout, suivant l'habitude prise avec Voltaire. Le marquis de La Rouërie (on lui donnait ce titre, bien qu'il ne figure pas dans la réformation) joignait du moins à la légèreté de mœurs la solidité de caractère. Tout en dansant avec ses amis sur le volcan, il leur enseigna le moyen d'en combattre l'explosion. Il leur dit surtout que c'était en France, et non pas sur le Rhin, qu'ils pouvaient sauver la monarchie [1]. Le comte d'Artois et ses amis le prirent pour un rêveur. On le remercia de son zèle, et l'on continua de danser. La Rouërie jura de prouver sa thèse par l'action, et revint en Bretagne, où il convainquit les gentilshommes. Il obtint enfin l'adhésion des princes, le 5 décembre 1791, et il put entamer l'exécution de son grand projet. On vit alors cet homme faire une sorte de miracle, en créant une association dans le pays le plus morcelé par les intérêts. Il arrivait seul et sans appui à Rennes ou à Vannes, et le lendemain il avait organisé un comité royaliste animé de son ardent esprit. Il enveloppa ainsi non-seulement les cités, mais les villages des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, dans une organisation latente aussi vigoureuse que la constitution révolutionnaire. Les victimes des patriotes apprirent à leur tour que l'union fait la force. En restant le véritable chef de cette ligue, Tuffin eut l'adresse de persuader à tous ses membres qu'il était leur instrument, et il ne mit réellement dans son secret que Tinténiac, Fontevieux, le major américain Chaffner et Thérèse Le Moëllien. (Les femmes mettent leurs beaux yeux dans toutes les conspirations.)

« Thérèse Le Moëllien, dit M. Crétineau, est la parente de La Rouërie. Jeune fille pleine de cette exaltation qui produit les Charlotte Corday et les martyrs royalistes, elle a consacré sa jeunesse et sa beauté à la cause dont La Rouërie est le représentant. Elle aime ce major américain qui, en apprenant les dangers dont le trône de Louis XVI est entouré, abandonne sa patrie et sa famille pour prouver au roi de France que les républiques ne sont pas toujours ingrates. Chaffner, homme d'intelligence et d'activité, est l'intermédiaire entre les conspirateurs bretons et les royalistes des autres provinces. Son origine, sa position, son accent même, tout contribue à tromper les inquiétudes soupçonneuses de la Révolution. Chaffner s'est lié avec La Fayette, avec les Lameth et tous ces gentilshommes qui, à l'école de Washington, ont appris le rudiment de l'indépendance républicaine. Par La Fayette il a connu les orateurs puissants de cette époque; son exal-

[1] Il règne, dans les lettres de La Rouërie au comte d'Artois, une appréciation des hommes et des faits de la Révolution, merveilleuse chez un courtisan de ce temps-là : « Je crains, monseigneur, osait-il dire au prince le 13 janvier 1790, que les personnes dont vous êtes entouré ne comprennent pas parfaitement la position des choses. De grandes fautes ont été commises, de plus grandes encore se préparent... Avant de songer à prendre *l'appui problématique des puissances*, j'ai cru devoir tenter une organisation intérieure qui pourrait s'étendre fort loin. La Révolution s'est faite maladroitement impie et cruelle en Bretagne. Les paysans détestent déjà la bourgeoisie, qui les traite comme des serfs. L'heure d'agir me semble arrivée. » (Crétineau-Joly, *Vendée militaire*, t. III.)

tation américaine lui donne le droit d'entrer dans leurs secrets. C'est par Châffner que La Rouërie peut mesurer la portée de ses coups; c'est à Chaffner qu'il doit les renseignements les plus précieux; c'est Chaffner qui, de près ou de loin, veille avec une tendresse de père sur le conspirateur et sur sa belle complice. À l'aide de ce levier, dont lui seul connaît la puissance, La Rouërie manœuvre presque à coup sûr; il a déjà opéré bien des prodiges, lorsque, le 2 mars 1792, les princes lui confèrent des pouvoirs illimités. »

Ces pouvoirs, signés des comtes de Provence et d'Artois, enjoignaient enfin aux gentilshommes *de ne pas augmenter l'émigration, leurs services étant plus importants au dedans qu'au dehors*; — recommandation tardive, — malheureusement accompagnée d'une menace des puissances européennes.

La Rouërie convoqua aussitôt à son manoir tous les chefs de son association : pour le Morbihan, Lantivy-Dureste, La Bourdonnaye-Coëtcandec, de Silz, le villageois Guillemot, de Troussier, etc.; — pour le pays d'Avranches, Saint-Gilles; — pour Ille-et-Vilaine, La Haie-Saint-Hilaire; — pour Fougères, le jeune Aimé du Boisguy, que nous verrons général à seize ans; — pour Montfort, du Boberil; — pour le Finistère, d'Ampherné et Kerbalanec; — pour les Côtes-du-Nord, Pontbriand et Boishardy; — puis encore Grout de La Motte, La Guyomarais, Limoëlan, Bertin, de Launay, etc. Désilles tient la caisse, Loisel la plume, et Fontevieux sert de courrier.


La Rouërie surpris par la garde nationale de Saint-Malo.

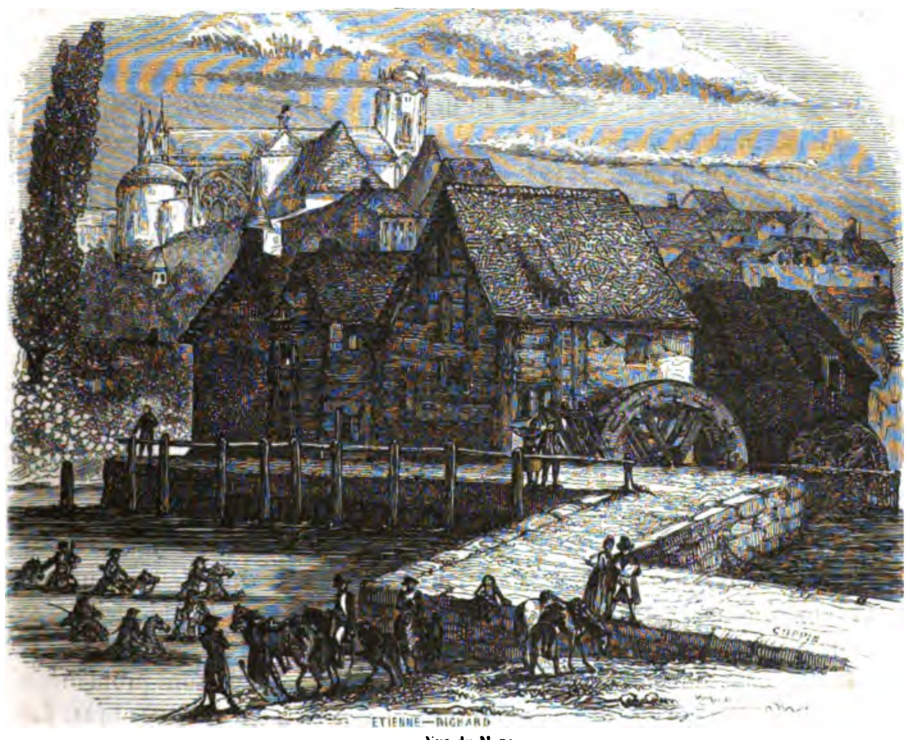
Prévenus par des espions, les gardes nationaux de Saint-Malo et de Saint-

Servan surprennent l'assemblée au milieu de la nuit; mais averti lui-même par sa contre-police, La Rouërie disparaît avec ses amis dans un souterrain, et les nationaux ne trouvent que des domestiques étendus dans leurs lits.

Le conspirateur ajourne alors l'insurrection pour y associer le peuple des campagnes, — s'apercevant trop tard (et ce fut sa grande faute) qu'il aurait dû commencer par là. — Mais il n'a pas le temps d'arrêter plusieurs agents subalternes, tels que Charles Elliot et René Malœuvre, qui tombent, avec vingt autres, au pouvoir des patriotes, en essayant de soulever les garnisons de Rennes et de Lorient.

Tandis que ces malheureux périssent sans livrer le secret de La Rouërie, celui-ci reprend ses excursions audacieuses de ville en ville et de château en château, et continue de grossir et d'organiser son parti en y rattachant les mécontents de toutes les classes.

Par exemple, il enrôle en basse Bretagne des légions de mendiants, — argus infaillibles et missionnaires insaisissables, hôtes et confidents de tous les ménages,—au moyen desquels, se trouvant partout sans se déplacer, il voit et entend tout ce qui se dit et se fait chez ses amis ou ses ennemis, — et prêche la contre-révolution sur tous les champs de foire, dans toutes les assemblées de Pardons, et sur la pierre de tous les foyers.



Vue du Mans.

La Rouërie fait mieux encore au pays du Mans. En attendant les soldats

que les mendiants lui recrutent, il trouve des soldats tout prêts—et quels soldats ! — dans les contrebandiers du sel, aguerris de père en fils à tous les dangers.

Trente mille familles du Mans, d'ailleurs très-honnêtes, vivaient de cette lutte éternelle. C'était l'état des quatre frères Cottereau, types de Chouans que nous verrons bientôt à l'œuvre. Enfin, du même coup de filet, La Rouërie gagne les employés de la gabelle eux-mêmes, que les dernières réformes venaient de laisser sans ressource et sans pain.

On voit quel rôle capital eût joué cet homme avec de tels moyens, si la fatalité de sa destinée lui en eût laissé le temps...

Cependant la contre-révolution était encore mieux servie à Paris qu'en Bretagne, par les excès mêmes de la Révolution. Le 20 juin a sonné ; au premier cri de : *Vivent les sans-culottes !* les Jacobins ont triomphé des Feuillants en déroute. Le peuple a coiffé le Roi du bonnet rouge. La Prusse et le Piémont se lèvent avec l'Autriche contre la France. Tous les pouvoirs cessent de fonctionner. Les ministres se retirent en masse, et l'Assemblée législative déclare *la patrie en danger* (11 juillet 1792).

Le canon annonce cette terrible crise de ville en ville. Toutes les assemblées sont en permanence, toutes les gardes nationales en mouvement. La fièvre patriotique rallie de nouveau les opinions révolutionnaires. Sur chaque place s'élève un autel de la patrie. Les officiers municipaux y reçoivent les noms de tous ceux qui veulent marcher aux frontières. A Paris, quinze mille hommes s'enrôlent en un seul jour !

Alors paraît le manifeste du duc de Brunswick entrant en campagne (28 juillet) : il sommait tous les Français de rentrer dans l'obéissance au Roi, sous peine de mort et d'incendie général. Un cri de fureur républicaine répond à ce défi monarchique. Louis XVI lui-même le désavoue, mais il n'a plus la confiance de personne. Toutes les sections de Paris demandent sa déchéance et la réunion d'une Convention nationale. En vain La Fayette et les Girondins eux-mêmes viennent à son secours. Les Montagnards s'arment publiquement contre lui.

Enfin arrive en Bretagne cette lettre de M. Coustard, député de Nantes :

« Paris, dix heures du matin. Vendredi, 10 août, dans la salle de l'Assemblée nationale.

« Quel jour, bon Dieu ! luit sur notre patrie infortunée ! Vous avez su les attentats commis avant-hier sur plusieurs députés : ils n'étaient que le prélude des horreurs de ce jour. Le tocsin a sonné toute la nuit dernière. Deux cent mille hommes sont en armes et demandent la déchéance du Roi. Le sang coule même à la porte de notre enceinte : les têtes sont promenées dans les rues ! Le Roi et sa famille sont venus se jeter dans nos bras. Le château vient d'être forcé dans l'instant à coups de canon. La force publique est nulle. Le conseil de la Commune est cassé par un arrêté des sections.

Nous sommes à notre poste, et nous sommes résignés à tous les événements.

« A onze heures, comme je finissais ma lettre, on est venu nous annoncer qu'il se préparait une scène de carnage au château. Vingt députés ont été nommés pour se jeter au milieu de ces furieux et tâcher de leur faire entendre la voix de la loi. J'ai brigué l'honneur de cette entreprise périlleuse. Au moment où nous entrions par les Tuileries, des coups de canon répétés sont partis de la cour du Carrousel; une fusillade terrible des Suisses qu'on voulait égorger et des assaillants, a frappé nos oreilles; des blessés fuyant la mort se sont précipités de toutes parts; nous avons été séparés, précipités par la foule et forcés de rentrer à l'Assemblée. Le canon et la fusillade continuent. Je finis, tant d'horreurs me glacent le cœur. Adieu. J'ai été assez heureux pour sauver un malheureux Suisse poursuivi et qui demandait la vie.

« ANNE-PIERRE COUSTARD. »

Il faut l'avouer à la honte des villes bretonnes, les héros du 10 août avaient été les fédérés de Brest, de Morlaix, de Quimper, etc., qui égalèrent, s'ils ne surpassèrent, le féroce courage des Marseillais; si bien que la section jacobine de Saint-Marceau décida qu'elle s'appellerait désormais section du Finistère[1].

Le lendemain, Louis XVI, abandonné des Girondins comme des Montagnards, était *suspendu de ses fonctions* et emprisonné avec toute sa famille, jusqu'à ce qu'une Convention nationale eût décidé de son sort et décrété un nouveau gouvernement.

Et pendant quarante jours la France demeura sans pouvoirs et sans lois, menacée au dehors par toute l'Europe en armes, et dominée au dedans par les forcenés de la Commune de Paris qui criaient déjà : *La liberté ou la mort!*

Et tandis que les hommes sages, désertant leur poste, — comme il arrive toujours en ces crises, — livraient la majorité impuissante aux violences de la minorité, les Jacobins fêtaient leur victoire en plantant partout des arbres de la Liberté, se ruaient le sabre à la main dans toutes les maisons suspectes d'incivisme, et envoyaient aux quatre-vingt-trois départements le nouvel et suprême instrument de leur justice.

« *Nous avons l'honneur de vous prévenir*, écrivaient les administrateurs bretons au ministre Clavière, *que la machine à décapiter du sieur Schmidt* (*chargé des intérêts du docteur Guillotin*) *nous est arrivée en bon état, ce* 20 *août* 1792. » Parfait symbole de l'affreux triumvirat sorti du 10 août, et qui, sous le nom de Comité de surveillance, menaçait déjà toutes

[1] Les volontaires bretons et marseillais s'étaient rendus en armes à Paris, où, sous prétexte de défendre l'Assemblée nationale, ils restèrent malgré cette Assemblée qui leur commandait d'aller au camp de Soissons, et malgré leurs administrateurs qui les rappelaient dans leurs foyers. Ainsi l'anarchie gagnait tous les corps, sous forme d'enthousiasme civique.

les têtes comme un triangle d'acier : DANTON, ROBESPIERRE et MARAT[1].

Dans toutes les villes de l'Ouest, la *précieuse machine* fut solennellement essayée par les magistrats, dont la plupart devaient y monter un jour comme les brebis qu'ils décapitèrent pour l'expérience. Ces têtes d'agneaux abattues par l'exécuteur annonçaient leur sort à tous les innocents, nobles, prêtres et femmes, qui gémissaient déjà dans les prisons révolutionnaires.

Ce n'était point la France qui avait exigé la déchéance du Roi, c'était Pétion et les sections parisiennes. Les départements bretons n'osèrent protester, mais envisagèrent l'avenir avec terreur. Les plus déterminés se dirent comme Belval, syndic du Finistère : « Le Roi est un monstre » (ainsi le pauvre Louis XVI était jugé en ce moment), mais je tremble que sa déchéance ne soit le signal de la guerre civile. »

Qu'on se représente donc l'effet d'un tel événement sur les populations fidèles aux vieilles croyances ! D'ailleurs, si quelque illusion leur était restée sur la Révolution, celle-ci ne tarda pas à réaliser l'inscription de l'enfer : *Lasciate ogni speranza.*

Alors toutefois se produisirent en Bretagne ces intrépides administrateurs dont nous parlions plus haut, qui, ne pouvant déserter leur poste sans mettre le comble à l'anarchie, s'attachèrent à la Révolution comme on s'attache à un homme ivre pour l'écarter de l'abîme ; qui entreprirent d'épargner à leur province les sanglants excès qui déshonorèrent Paris, et qui, s'élevant au-dessus des partis au nom de la chose publique, repoussèrent avec la même énergie la guerre civile, l'invasion étrangère et la tyrannie jacobine. Aux prises avec des campagnes insurgées, avec une populace furibonde, avec des caisses épuisées, avec un commerce anéanti, avec la banqueroute et la famine générale, ces hommes, — fous si l'on veut, mais fous héroïques, renoncèrent à leurs propres affaires pour les affaires communes, cessant de voir leurs femmes et d'embrasser leurs enfants, mangeant et dormant au bureau de la municipalité, tenant d'une main la Constitution pour protéger tout le monde, et de l'autre, des pistolets pour se défendre eux-mêmes, — soutenus jusqu'à

[1] La lettre de Clavière, annonçant l'envoi des guillotines, disait qu'il avait recommandé au sieur Schmidt d'apporter la plus grande célérité dans la construction de ses machines, et qu'il s'empressait d'en faire part aux quatre-vingt-trois départements. Le procureur-général-syndic du département de la Loire-Inférieure transmettant cette même lettre, ajoutait : « Vous serez sans doute bien aise d'apprendre qu'on s'est occupé de faire construire la machine destinée au supplice des criminels, et que bientôt celle qui est nécessaire à votre tribunal sera prête… » Et la planche figurative de l'instrument et de son échafaud, jointe à la lettre de Clavière, portait au bas du dessin qui reproduisait les deux bras de la machine et la bascule avec un patient que l'on y avait représenté, cette singulière instruction manuscrite, sorte de manuel destiné au justicier, et que le ministre ou ses employés n'avaient pas dédaigné de rédiger : « Pour éviter que le tranchoir ne s'ébrèche, il faut avoir soin de ne laisser tomber le mouton de toute sa hauteur que pour l'exécution. Il faut aussi avoir l'attention, avant l'exécution, de décrocher la corde du mouton, pour qu'il soit entièrement libre dans sa chute. » (Duchâtellier, *Hist. de la Révolution en Bretagne.*)

l'échafaud par cette grande idée de 89, qu'ils voulaient sauver à tout prix du chaos de 93, et qu'ils voyaient dans un prochain avenir renaître de leur propre sang versé pour elle!

Ce n'est pas à de tels républicains que nous reprocherons quelques mesures violentes, échappées à leur bonne foi comme des coups de feu dans la mêlée. — Leurs propres fautes appartiennent à ceux qui les trompèrent en les poussant de la liberté à la tyrannie, — comme ils les avaient déjà trompés en les poussant de la Monarchie à la République; — à ces ambitieux sans tête comme Pétion, ou sans cœur comme Robespierre et Marat, qui dominèrent la France entière avec la canaille des faubourgs parisiens, qui se dévorèrent entre eux après avoir dévoré leurs compétiteurs, et qui, — sauf un petit nombre d'indigènes, — furent représentés dans l'Ouest par des hommes étrangers au pays.

Le grand malheur de l'Ouest fut sa position exceptionnelle en face de la guerre civile. Non-seulement elle servit de prétexte aux brigands des deux partis pour écraser les honnêtes gens, mais elle exalta l'esprit des honnêtes gens eux-mêmes, et les entraîna des deux côtés jusqu'au fanatisme.

Les faits qui nous restent à raconter seront donc entremêlés désormais de bonnes et de mauvaises intentions, d'entraînements fougueux jusqu'à la barbarie, et de retours héroïques vers l'humanité.

La Loire inférieure donna l'exemple de l'énergie en livrant, dès le 20 août, aux commissaires, tous les suspects précédemment dénoncés. A cet effet, des troupes furent envoyées par le général Demarcé, contre toutes les paroisses remuantes. Cet exemple fut imité par la plupart des départements.

On sévit surtout contre les prêtres insermentés. On les força d'opter entre l'exil et la prison. On offrit trente-deux livres par tête à quiconque les amènerait au district. Il s'en trouva bientôt une multitude entassée dans le château de Nantes, où, sans compter ceux du pays, Maine-et-Loire en envoya trois cents, et la Sarthe cent-soixante-huit. Enfin parut la loi qui ordonnait leur déportation en masse (26 août).

Aussitôt, la populace assiége le château en criant: — Mort aux prêtres! et leurs gardes eux-mêmes font écho à ces cris menaçants. C'était le moment exécrable où « les travailleurs du peuple souverain » massacraient à milliers les prisonniers de Paris, et promenaient au bout d'une pique la tête de la princesse de Lamballe (2—5 septembre). Une scène pareille eût ensanglanté Nantes, sans la fermeté de l'administration. Elle engagea les prêtres à se déguiser et à s'enfuir par la voie de mer. La Milice refoula courageusement les assassins, et défendit ses captifs jusqu'aux bâtiments qui les emmenèrent en Angleterre ou en Espagne. Plusieurs ecclésiastiques remercièrent le département des adoucissements apportés à leur sort.

Tel fut le dernier acte de liberté de la Commune de Nantes. Le conseil exécutif de Paris la mit dès lors sous la surveillance de deux commissaires, « chargés d'instruire et d'éclairer les habitants, » c'est-à-dire, de leur apprendre à massacrer les aristocrates.

Lorsque ces terribles agents arrivèrent, les pauvres prêtres étaient encore à Paimbœuf, où il se passa une scène étrange que nous a racontée l'un d'entre eux [1].

Les gendarmes, chargés de les garder, dînaient à leurs dépens dans la meilleure auberge de l'endroit, — quand un clubiste de Nantes vient annoncer les commissaires parisiens, et sommer prêtres et gendarmes de remonter la Loire avec lui. Heureusement, il n'apportait en fait de pouvoirs que le vin dont il s'était gorgé chemin faisant; il avait navigué jour et nuit, il avait couché dans l'eau et il s'était époumonné à hurler : *Mort aux calotins !* Bref, il tombe ivre-mort ou du moins ivre-muet, — et les gendarmes délibèrent s'ils ramèneront les prêtres à Nantes. M. Benoît entendit alors cette curieuse conversation entre deux prophètes sans le savoir :

— Le fait est que le département avait un bon moyen de se débarrasser de tous les insermentés d'un seul coup.

— C'était de les condamner et de les exécuter *par le jugement du peuple*, comme les prisonniers de l'Abbaye?

— Non ! c'était de prendre deux ou trois vieilles carcasses de navires, d'y embarquer les diseurs de messe, et une fois au large, de les couler corps et biens dans la Loire! Voilà ce que le département aurait fait, s'il avait été franc patriote.

Cette opinion revint-elle plus tard à Carrier, ou son génie se rencontra-t-il avec celui des honnêtes gendarmes dans l'invention des noyades? C'est ce que l'abbé Benoît n'a pu nous apprendre, mais dans l'un et dans l'autre cas, sa révélation n'en est pas moins curieuse.

En attendant Carrier, les geôliers des prêtres décidèrent qu'ils exécuteraient leur première consigne, et ceux-ci échappèrent ainsi à la mort qu'ils eussent trouvée à Nantes. Embarqué du reste avec eux et toujours buvant pour se tenir en haleine, le clubiste ne lâcha sa proie qu'au bout de quatre grands jours; — et lorsque le malheureux fut enfin dégrisé, on reconnut un honnête homme égaré par la fièvre jacobine. Ce massacreur qui demandait la tête des calotins finit par leur dire adieu en pleurant dans leurs bras. Fidèle et triste image du sanglant délire qui s'emparait de la France entière!

En combien d'autres lieux les prêtres ne furent-ils pas dès lors exterminés en détail, conduits devant la gueule des canons, à coups de sabre et de

[1] Le vénérable abbé Benoît, curé de Bouzillé, près la Marilais, qui exerce encore, à 80 ans, le saint ministère, — répandant les bénédictions sur les lieux qui l'avaient vu maudire.

baïonnette, outragés de propos infâmes et de chants sacriléges, entassés pêle-mêle dans leurs églises profanées, couchés en joue s'ils essayaient de prier Dieu, et fusillés quelquefois s'ils bravaient leurs insulteurs !

Le directoire du Finistère avait interdit tous les journaux susceptibles de troubler l'ordre, et parmi eux l'*Ami du peuple* de Marat, qui prêchait l'extermination générale. Cette modération souleva les hommes du 2 septembre. Des administrations entières furent dénoncées et suspendues pour incivisme. La Commune de Paris lança dans l'Ouest ses plus fougueux missionnaires. Royou-Guermeur arrive en poste à Quimper, flanqué d'écrits incendiaires en ballots. Il s'installe à l'ancien évêché, harangue le peuple à grand bruit, prêche de rue en rue les *bons principes*, c'est-à-dire, l'épuration de la société par la guillotine ; — si bien que le directoire l'arrête et le cite à sa barre. Il se déclare envoyé par les ministres pour opérer la levée en masse des patriotes et la vente des biens d'émigrés.

En effet, l'expropriation des émigrés avait été décrétée le 23 août, par l'Assemblée législative, — devant les menaces d'un tocsin général dans la Commune de Paris.

Mais il manquait à Guermeur les signatures de Roland, de Pétion et de Vergniaud, qu'il traitait d'aristocrates. Les administrateurs eurent donc le courage d'emprisonner cet ami de Marat, qui lui écrivit au fort du Taureau : « Vous serez bientôt à même de prendre à partie vos oppresseurs. J'ai traîné dans les boues vos coquins de députés de Quimper, *comptez que je vous vengerai de ces scélérats !* »

On le verra bientôt tenir sa promesse.

Déjà, le nouveau ministre de la justice, Danton, frappait à coups redoublés sur la France monarchique et religieuse, et particulièrement sur les provinces de l'Ouest.

— Il faut, disait-il, une convulsion nationale pour faire reculer les despotes, il faut que le peuple se porte en masse sur ses ennemis pour les écraser d'un seul coup. — Et, visites domiciliaires, ventes des biens nationaux, arrestations des suspects, se multipliaient de jour en jour. En même temps, la double guerre sévissait au dedans et au dehors. Huit mille Vendéens enlevaient Bressuire (où nous les trouverons tout à l'heure), et les troupes allemandes, forçant nos frontières, prenaient Longwy et Verdun.

Une armée de commissaires et de procureurs fit payer ces échecs aux nobles et aux prêtres de l'Ouest. On dressa la liste des émigrés, de leurs biens, de leurs enfants et de leurs proches. Leurs receveurs et leurs intendants, sous peine de se voir traités comme suspects, apportèrent leurs comptes aux comités de surveillance. Ce fut dans toute la Bretagne un bouleversement général de l'ancienne société, une immense hécatombe de propriétés séculaires. — Vous avez chez vous quelques fusils de chasse et du plomb à giboyer ? — Suspect ! Rendez-vous avec toute votre famille

au district. Et malheur à vous, si vous ne criez pas : Vive la Nation ! A bas la Monarchie ! — Vous êtes une femme dont le seul crime est de porter un beau nom, madame de Coatsancours, de la Bretèche, ou même simplement madame Tronjoly? — Suspecte ! — Vous recevez vos amis à votre château? — Conciliabule ! — Vos fermiers ne vont pas à la messe des jureurs ? Impiété ! — Vous relevez une tourelle croulante! — Attentat à la sûreté publique. On vous enlève de votre maison, on vous jette dans une chapelle ou dans un couvent gardé par les nationaux ; vos domestiques vous y apportent à manger, s'ils en ont le courage ou les moyens; et trois fois par jour, vous devez répondre à l'appel de la municipalité. Mais si vous avez un fils, un frère, un parent quelconque sur la liste de l'émigration, vous n'en serez pas quitte à si bon marché. D'abord, vous devez à la Nation pour chaque absent deux hommes armés et équipés, ci : 1201 livres 14 sols par tête. Ensuite, vos biens seront inventoriés, séquestrés et vendus à bas prix à ceux qui vous les enviaient depuis des siècles. Fussiez-vous, comme Anne Parscaux, dame de Keryon, restée seule à la garde du manoir de famille, une troupe armée jusqu'aux dents viendra frapper à votre porte et la forcer, si vous hésitez à l'ouvrir. Les commissaires mettront votre mobilier *sous la main de la Nation.* Ils se feront servir à boire et à manger dans votre salle. Plus ils vous dépouilleront, plus il faudra vous montrer généreux. Des gendarmes resteront la nuit à garder vos appartements. Ils fouilleront vos paillasses, vos cloisons, vos papiers et vos meubles les plus intimes. Après quoi, ils vous laisseront la garde de vos biens jusqu'au jour de leur vente, avec menace de mort, si vous en détournez un fétu !

« Mais plus triste encore, dit M. Duchâtellier, sera l'aspect de cette autre maison veuve de ses maîtres, et qui brillait naguère de tout le luxe de ses hôtes. Plus de fanfares retentissantes et d'aboiements prolongés, aux jours d'une chasse où la noblesse des environs se donnait rendez-vous. Brezal, dont les Tinteniac et les Kersauson firent longtemps les honneurs, laisse vainement apercevoir de loin ses longues cheminées et ses combles élancés, la hache aura bientôt déparé cette belle demeure de sa riche ceinture de verdure, et déjà ses cours et ses avenues ne voient plus ces coursiers qui les parcouraient naguère avec tant de légèreté. Il y a bien encore quelques gens de service répandus çà et là dans les cuisines et les salles basses du château ; mais on peut voir, à ces croisées restées ouvertes, à ces jalousies sorties de leurs gonds, à ces portes d'avant-cour qui ne se ferment plus, et que les animaux domestiques souillent chaque jour de leurs ordures, que les maîtres sont loin... Cette maison a passé aussi *sous la main de la Nation*, comme en témoigne un procès-verbal d'octobre 1792.

« Les maîtres viennent de partir précipitamment, car voilà leur toilette et ses essences, une valise et des guêtres de route, qu'ils n'ont point eu le

temps de prendre. Plus loin, dans la bibliothèque, un bougeoir, des cahiers de musique sur leur pupitre, un violon et son archet renversés à terre, avec la chaise qui les supportait. » Et il faut voir sur les procès-verbaux les estimations de ces riches mobiliers! Vingt-trois volumes de gravures pour l'*Encyclopédie* : 10 livres. Ingrate Révolution ! — Un vieux portrait, peut-être un Rigaud ou un Mignard, 6 livres. — Ensemble : un coffret à feuilles d'or, sur son tabouret, un prie-Dieu, six cadres dorés et leurs gravures, une écritoire et une table à pieds de biche, total : 10 livres!



Ruines de l'Abbaye de Charroux.

Tout cela est vendu à l'encan, et non-seulement tout cela! mais le château, la chapelle, le jardin, les grands bois, les plaines fertiles et les belles métairies ! — Et qui achète à vil prix ces biens nationaux ?— Ceux qui en ont chassé les maîtres dans cet espoir. — Quelquefois, hélas! le serviteur qui feignait de pleurer leur départ. — Quelquefois aussi, disons-le, un honnête homme qui feint de voler pour restituer un jour !

La femme et l'enfant de l'émigré ont beau prouver que tel ou tel bien leur est propre. La femme perd son douaire et sa part de communauté. Tout au plus lui accorde-t-on, ainsi que pour l'enfant, un lit et du linge, quelques habits, quelques meubles et quelques ustensiles de cuisine.

Depuis la fin d'août 1792, tous les murs des édifices publics furent couverts d'affiches énormes, portant au sommet l'œil de la loi, des faisceaux de piques et de rameaux surmontés du bonnet phrygien, et d'un

côté, la description du domaine à vendre, de l'autre, son évaluation détaillée.

Heureux l'émigré qui peut sauver un coin de terre, en tirant des effets de commerce sur son fermier, en supposant des créances, des baux ou des contrats de cession !



Château-de-Baiouges.

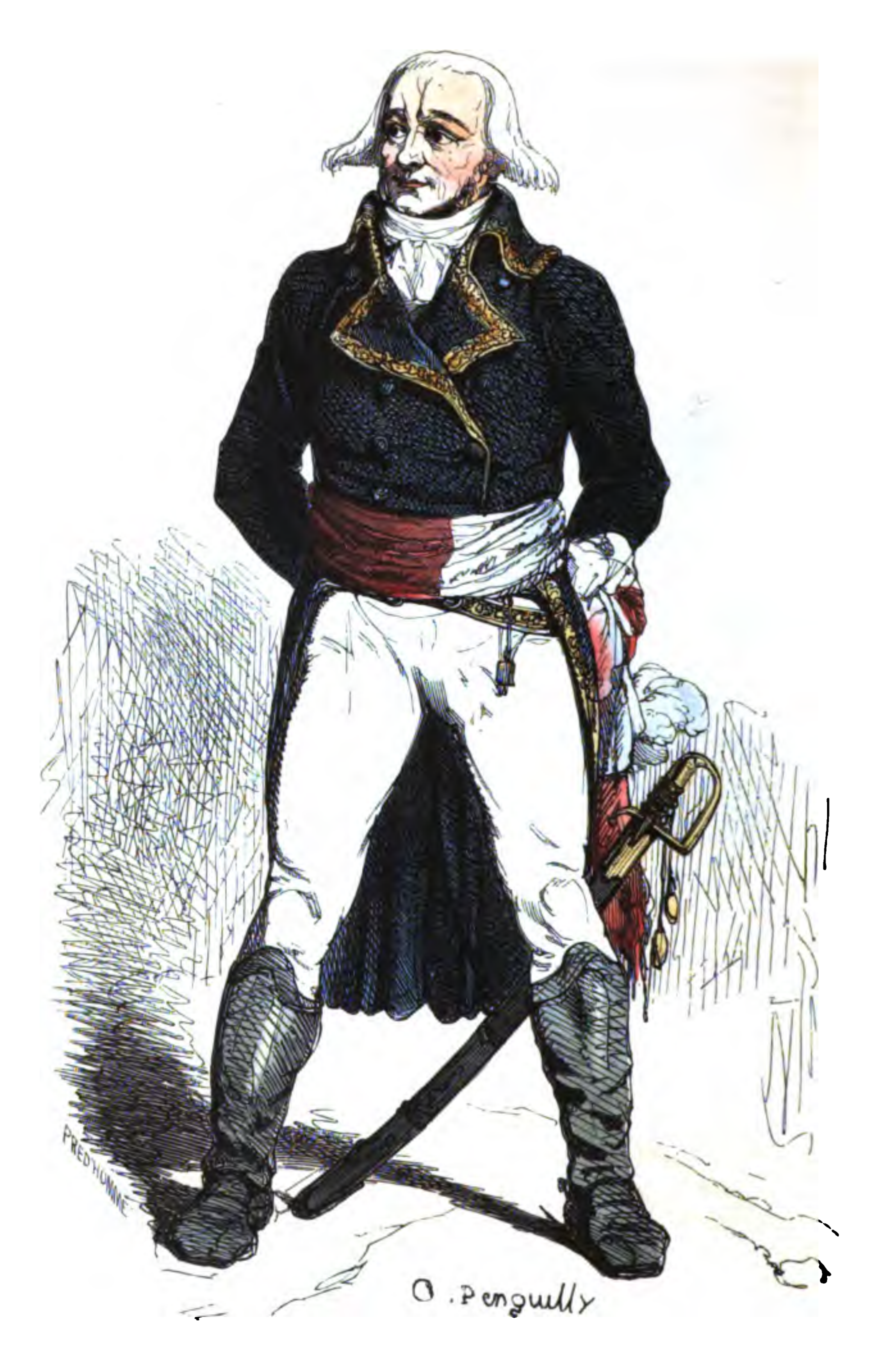
Et cependant, les corps constitués, assemblés pour les élections des députés à la Convention nationale, se promenaient par les villes, en faisant répéter à toutes les sections le serment de « maintenir la liberté et l'égalité, l'intégrité de l'Empire français, la souveraineté du peuple, et la *sûreté des personnes et des propriétés !* » — Et les candidats à la nouvelle députation répétaient à haute voix le même serment (8 septembre 1792) ! Incroyable illusion ou incroyable ironie !

Ces élections, qui allaient enfanter 93, furent dominées en tout lieu par les émissaires de la Commune de Paris, — par ces brigands reconnus qui dilapidaient les fonds publics, comme les propriétés particulières, qui pillaient le garde-meuble, les églises, les dépouilles des victimes de septembre, et qui allaient passer du vol juridique à l'assassinat légal.

A leur exemple, les bandits ordinaires, n'ayant plus de frein, arrachaient aux femmes leurs bijoux en public, pour en faire, disaient-ils, hommage à la patrie.

Les Girondins, sortant de leur beau rêve, repoussaient trop tard ces





KELLERMANN.

honteux alliés, qui devenaient leurs maîtres et allaient devenir leurs bourreaux.

En vain Roland protestait au nom des provinces contre le despotisme de Paris, et menaçait de réunir la Convention au delà de la Loire. En vain Vergniaud s'écriait : « Nous ne sommes plus esclaves des tyrans couronnés, mais des plus vils et des plus détestables scélérats. » En vain l'Assemblée législative défendait d'obéir aux commissaires de la Commune et ordonnait aux citoyens de résister par la force aux visites domiciliaires. Elle se voyait elle-même, à son dernier jour, menacée d'un assassinat général, et réduite à se placer sous la sauvegarde du peuple.

Tout profitait aux Jacobins, à l'extérieur comme à l'intérieur, les victoires comme les échecs de la France. Le patriotisme entraînait les cœurs généreux aux frontières. La Nation tout entière passait dans l'armée. Deux mille volontaires, affluant de toutes parts, partaient chaque jour de Paris[1]. Avec ces jeunes héros, Dumouriez et Kellermann réparent, à Valmy, les défaites de Longwy et de Verdun. Les Prussiens battus évacuent ces deux places et sortent de France. Custine enlève Mayence et Francfort aux Autrichiens, qui se vengent en brûlant sept cents maisons à Lille. Montesquiou envahit la Savoie, et Anselme le comté de Nice. Bref, la Révolution, de plus en plus hideuse au dedans, paraît en ce moment si admirable au dehors, que tous les rois tremblent sur leurs trônes en écoutant sonner la première heure de l'an Ier de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

C'était le 24 septembre 1792. Il y avait deux jours que la Convention était assemblée à Paris. Les Corps administratifs de Nantes délibéraient dans l'attente. Tout à coup, midi sonne, un courrier s'avance couvert de poussière, laisse son cheval épuisé dans la rue, entre sans se faire annoncer, et remet une dépêche du ministre de l'Intérieur. C'était la proclamation de la République, signée Pétion, Condorcet, Brissot, Rabaud-Saint-Étienne, La Source, Vergniaud et Camus.

« La Royauté est proscrite, disaient-ils, et le règne de l'Égalité commence. » Et prophétisant sans le savoir, « Il ne faut pas nous le dissimuler, ajoutaient-ils, autant ce glorieux régime nous promet de biens, si nous sommes dignes de l'observer, autant il peut nous causer de déchirements, si nous ne voulons pas y approprier nos mœurs. Il ne s'agit plus de défenses et de maximes, il faut du caractère et des vertus ! L'esprit de tolérance, d'humanité, de bienveillance universelle, ne doit plus être seulement dans les livres de nos philosophes ; il faut qu'il devienne l'esprit national par excellence, il doit respirer sans cesse dans l'action du Gouvernement et dans la conduite des administrés.

[1] On vit à Nantes des enfants, pouvant à peine porter une arme, se présenter pour partir comme soldats et s'indigner d'être refusés. — Plusieurs avaient douze ans au plus. On ne voulut pas désespérer ces jeunes courages. La mairie en forma une compagnie sédentaire, sous le nom de compagnie des jeunes élèves de la garde nationale (Mellinet, t. VI, p. 399).

Aussitôt, le canon tonne, et convoque les patriotes à la première fête républicaine. On lit de carrefour en carrefour le décret de la Convention. Les garnisons et les milices s'assemblent sous les armes. On entoure les arbres de la liberté. On en plante de nouveaux. On les surmonte du bonnet phrygien apporté par les citoyennes, qui assistent armées de lances à la cérémonie.

« Une pique et des poignards, s'écrient les amazones de Nantes, voilà désormais les bijoux des dames françaises ! Des femmes telles que nous feront pâlir les tyrans ! Que celle qui refuserait de porter la pique soit dédaignée de ses compagnes, et même de tous les bons citoyens. Ce ne pourrait être qu'une aristocrate, ou quelque fade poupée ambulante, dont le corps sans âme n'a de ressort que pour marcher, danser et faire la révérence. Souvenons-nous des Lacédémoniens ! Priez donc, messieurs, le corps administratif de nous faire délivrer des armes, que nous jurons de ne quitter que lorsque tous les tyrans seront exterminés ! »

Et il fallut les empêcher, par la force, de suivre leurs amants, leurs frères, leurs époux, qui couraient par milliers aux frontières.

Effroyable et merveilleux fanatisme qui engendrait la gloire au dehors et le crime à l'intérieur. Après ces beaux discours sur la liberté, on demandait la tête des prisonniers du château. L'évêque Minée dénonçait en chaire les aristocrates et les soi-disant grands, les moines et les prêtres réfractaires, les statues et les monuments publics ! Désormais, tout le monde s'appellera citoyen. Le costume national sera le bonnet rouge, posé sur des cheveux gras, — « avec le reste, assez à l'avenant, pour qu'on puisse se dire *sans-culotte.* » Le titre de *muscadin* va devenir un titre de mort.

L'inauguration de la République fut particulièrement solennelle à Brest. Au milieu des troupes et de la foule répandues sur les ports, on brûla au pied de l'arbre de la liberté tous les insignes de la Royauté et de la Noblesse arrachés à la dunette des vaisseaux, dont les nouveaux noms furent proclamés au bruit de la mousqueterie et de l'artillerie de la rade. (*Le Royal-Louis*, s'appela *le Républicain; le Diadème, le Brutus*, etc.)

Est-ce à dire que cette joie officielle était dans tous les cœurs ? — Loin de là ! Ceux qui avaient demandé une Monarchie constitutionnelle renièrent directement ou indirectement la République. Lisez le procès-verbal du citoyen Kergariou et des administrateurs du Finistère, révolutionnaires si ardents jusqu'à ce jour. — Point de signatures cette fois ! Ni danses, ni feux de joie, ni banquets à Quimper. Quelques paires de guêtres déposées sur l'autel de la patrie. Voilà tout !

Le renouvellement des fonctionnaires, en octobre et en novembre, fut plus significatif encore. Là, où cent électeurs étaient venus en 90 et en 91, il n'en parut pas la moitié en 92. Beaucoup d'élus repoussèrent leurs fonc-

tions, — surtout parmi les curés. — Et cependant, on avait abaissé l'âge d'électeur à 21 ans, et porté l'indemnité de déplacement à trois francs par jour et à quinze sols par lieue. — En outre, dans le seul district de Quimper, quatre communes eurent leurs élections troublées par des fraudes scandaleuses et par des luttes sanglantes. A Concarneau et à Pont-Labbé, on se battit une nuit entière autour de l'urne violée par tout venant.

Voyant ainsi diminuer leurs forces, les sans-culottes bretons redoublèrent de violence. — Ceux de Lorient n'avaient pas attendu la proclamation de la République pour imiter les massacres de Paris. — Le 14 septembre, un cri d'alarme retentit dans la petite ville. On annonce que les émigrés et les Anglais vont débarquer et envahir la Bretagne. On dénonce le négociant Gérard comme auteur de cette trame et comme affilié de La Rouërie. Sans la moindre vérification, on l'arrête au milieu des cris *A la lanterne!* Le peuple assiége sa prison et veut le juger à l'instant. La mairie et les commissaires le protégent en vain. Les ouvriers les insultent et les bravent, enfoncent la ligne des gardes, brisent les portes du cachot, arrachent le captif aux magistrats, l'assassinent sur la place, et traînent de rue en rue son corps mutilé. C'étaient des femmes qui s'en disputaient les lambeaux! Un misérable enlève la tête d'un coup de sabre, et la met au bout d'une pique; d'autres se partagent les membres ensanglantés; un enfant de quatorze ans les précède en jouant du flageolet; et ce hideux cortége force l'entrée de la maison commune. Les cannibales se promenèrent ainsi jusqu'au soir, après quoi ils lancèrent la tête de leur victime au balcon de sa famille, sur le quai Marchand, et son cadavre dans les eaux du port, où il surnagea le lendemain toute la journée. Ses amis l'y recueillirent la nuit suivante pour lui donner la sépulture.

Alors, on découvrit que Gérard, simple armateur pour la traite, n'avait aucun rapport avec les émigrés! Plusieurs de ses meurtriers furent saisis encore tout couverts de son sang!

« Eh bien! quelques jours après, Le Quinio et les députés du Morbihan demandaient leur grâce à la Convention. »

Le département protesta avec une indignation qui lui fait honneur, mais ses nobles paroles furent inutiles[1].

Trois semaines après, une autre commune du Morbihan, la commune

[1] « On a proposé à la Convention, disaient les administrateurs, une amnistie sur cette scène d'horreur. En d'autres termes, on lui a proposé le décret d'anarchie universelle. Oui, si la sagesse de l'assemblée était séduite par une telle proposition, quelque couleur qu'on y donne, le sol de la France sera bientôt désert. La loi a ses ministres dans un État bien gouverné, et si un groupe altéré de sang se met à la place des ministres de la loi, la République sera bientôt dissoute. La faveur que méritent les événements relatifs à la Révolution du 10 août n'a point de rapport avec l'assassinat de Gérard, ou bien vous décréterez que tous les crimes trouveront protection dans le temple de la loi. Nous demandons vengeance des assassins de Gérard. »

rurale du Guiscrif, se soulevait en sens contraire pour arracher ses prêtres à la mort. Et les mêmes administrateurs qui avaient défendu Gérard avec courage, faisaient tirer sur des enfants et des femmes, dont le seul crime était de protéger les hôtes de leurs chaumières! — Les meilleurs révolutionnaires se croyaient obligés à ces violences pour repousser l'accusation de contre-révolution qui pendait sur leurs têtes.

Les Girondins, cependant, se flattaient encore de sauver la patrie. Représentants des provinces qui ne voulaient plus subir la tyrannie parisienne, forts de leur nombre, de leur talent et de leur courage, ils espéraient former une constitution républicaine, où la Bourgeoisie de 1789 aurait les pouvoirs publics. Mais déjà la Montagne avait crié : « – Il n'y a pas de crime en temps de révolution! Il faut que le peuple achève son œuvre jusque dans le sang! » Entre ces deux partis flottaient les hommes du centre (la *Plaine* ou le *Marais*) portés de cœur et de conviction vers la Gironde, mais déjà effrayés des menaces de la Montagne, dont ils allaient sanctionner tous les excès sous le prétexte du salut public. Les Girondins et les Montagnards étaient inconciliables. C'était l'Ordre et l'Anarchie, la province et la capitale, le Tiers-État et la populace, le 10 août et le 2 septembre.

Les premiers avaient renversé le Roi pour relever la société, les seconds voulaient renverser la société elle-même et réaliser une égalité sauvage.

Les Girondins accusaient les Montagnards de dictature, et les Montagnards accusaient les Girondins de fédéralisme. Ils s'accusaient aussi réciproquement de livrer la France aux étrangers, les uns par leur violence, les autres par leur faiblesse.

Malheureusement les Girondins faiblirent en effet, non pas devant la contre-révolution, mais devant la Révolution elle-même. Leur supériorité les aveugla. Ils s'épuisèrent en débats personnels. Ils exaspérèrent Danton, qu'ils pouvaient rallier; fortifièrent Robespierre, en l'accusant trop tôt; rirent imprudemment de Marat qui demandait 300,000 têtes, laissèrent arriver à la commune Chaumette et Hébert, ces bêtes féroces déguisés en magistrats, et après la conquête de la Belgique par Dumouriez, décrétèrent que la Convention « était le conseil général d'insurrection de tous les peuples. » Ce n'était pas le moyen de calmer les sans-culottes qui demandaient à grands cris la tête de Louis XVI.

La Convention avait achevé d'isoler la famille royale, en condamnant les émigrés au bannissement perpétuel, et à la mort tous ceux qui rentreraient en France. La Gironde ne voulait s'occuper du sort de Louis XVI qu'après avoir rétabli l'ordre légal; mais la Montagne, qui attachait sa propre vie à la mort du Roi, demanda son jugement immédiat. Robespierre et Saint-Just espéraient même une exécution sans jugement, c'est-à-dire, un assassinat pur et simple entre quatre murs. Les Girondins crurent sauver la tête du monarque, en obtenant qu'il serait jugé par la Convention. Ils

s'aperçurent bientôt que c'était changer seulement la forme de l'assassinat. Ni la dignité suprême du royal accusé, ni la simplicité touchante de ses explications, ni le cas de légitime défense qui l'avait un instant égaré, ni l'éloquence de ses défenseurs, Malesherbes et Desèze, ni ses protestations en faveur d'une révolution qu'il avait conçue sans pouvoir l'exécuter, qu'il avait aimée sans en obtenir de retour, ni la monstrueuse violation de toutes les lois à son égard depuis le 10 août, ni l'appel au peuple que lui offrirent les Girondins comme dernière planche de salut, rien ne put arracher l'illustre victime aux bourreaux Jacobins.

L'année 1793 sonna pour la France, et le 21 janvier vit le fils de saint Louis monter au ciel. Il y entraîna tous les anges gardiens du pays, qui resta livré à une armée de démons.

La Bretagne n'avait pas attendu le 21 janvier pour se jeter en travers de la Montagne. Plus courageux que ceux de Paris, les Girondins de l'Ouest entreprirent, dès la fin de 1792, cette lutte de Titans qu'allait compliquer la guerre civile.

Le 10 décembre, la populace nantaise livre aux flammes les généalogies et les papiers de famille, la bibliothèque de l'Oratoire et du séminaire, le Livre Doré des maires de Nantes, etc... M. Francheteau sauve une partie de ces archives, en abandonnant quelques dossiers sans importance. Quinze jours après, MM. Kervegan et Giraud-Duplessis refusent d'être maires; M. Baco accepte cette charge terrible, où il s'agissait de risquer sa vie et son honneur!

M. Baco se montra républicain inflexible, mais administrateur généreux, et fit tout ce qu'il était possible de faire pour écarter de Nantes l'anarchie parisienne. Il fut d'abord vivement secondé par son conseil de commune qui, protestant contre les *conspirateurs de cafés*, contre les *tyrans de tribunes*, contre les *brigands de place publique*, envoya Sotin et Morel porter à la Convention cette énergique adresse de Peccot, — véritable monument de la foi girondine [1] (7 janvier 1793). Elle exaspéra tellement les Mon-

[1] Nous en avons cité l'exorde dans notre Introduction. En voici d'autres passages non moins remarquables : — « Représentants, notre langage vous paraîtra hardi. C'est notre dessein, et nous voulons qu'il vous étonne, qu'il vous force à sauver la République ! Hommes du 21 septembre, qu'est devenue cette République que vous avez proclamée ? Est-il donc dans vos destinées que vous aurez voulu faire le bonheur de vingt-cinq millions de citoyens, et que vous ne l'aurez pas pu ? Est-il décidé que la vertu, le courage et vos sublimes efforts vers la hauteur de vos fonctions auront été un vain spectacle aux yeux de l'Europe qui vous contemple ? Nous ne le souffrirons pas ! Où sont vos ennemis ! Nos armées ont chassé et fait pâlir tous les tyrans. Vos ennemis sont dans votre sein même ! Eh bien ! osez guérir le corps politique ! Vous nous avez entendu ; c'est assez ! Que sont donc, au poids d'un peuple, ces tribunes audacieuses qui veulent vous faire la loi ? La sanction de vos décrets est-elle devenue l'héritage d'une poignée de spectateurs admis à vos séances ! Les tyrans sont à terre, et les factieux vous dominent ! Souffre donc notre reproche, ville superbe et fortunée ! c'est une tache que nous voulons épargner à ta mémoire !..... Citoyens de Paris, dites-nous si vous êtes encore dignes de la liberté, ou si vous n'êtes que de perpétuels révolutionnaires ? Dites-nous si vous

tagnards, que Bourdon, chancelant d'ivresse, cria au président Fermon, député de Rennes : — Vous n'osez pas répondre? — Je vous rappelle à l'ordre! répondit le président. — Il faut le rappeler à l'eau! dit Legendre, avec un éclat de rire, et Chambon repoussa vigoureusement Bourdon d'un coup de canne. Telle était la dignité parlementaire des Jacobins.

La ville de Nantes fut dès lors marquée de noir par Robespierre, en attendant que Carrier vînt la marquer de rouge.

L'exemple de ces protestations girondines avait été donné dès le mois d'octobre 1792 par l'administration du Finistère. Après avoir emprisonné Royou-Guermeur, elle écrivit aux quarante-huit sections de Paris, aux conventionnels et aux quatre-vingt-trois départements : — Chassez tous ces agitateurs du peuple qui le mettent en insurrection pour l'asservir! — Ces hommes de sang ont osé provoquer l'assassinat en votre nom. Nous sommes las de voir les hommes généreux devenir les jouets d'une poignée d'ambitieux, qui n'ont que le masque du patriotisme! Le sang ne doit plus couler. Les listes de proscription doivent disparaître de la terre de liberté! *Songez à qui appartient la gloire de la journée du 10 août!* Nous n'avons pas brisé les fers du despotisme pour reprendre ceux de ces infâmes intrigants qui veulent la dictature ou le triumvirat! Citoyens des quatre-vingt-trois départements, que votre adresse suive de près la nôtre! Si la Convention ne peut retrouver la paix à Paris, *il est d'autres villes qui sauront la lui procurer!* »

De là l'accusation de fédéralisme et de scission sous laquelle la Montagne écrasa la Gironde, au nom de la République une et indivisible.

L'intrépide Kergariou, président du Finistère, n'en écrivit pas moins à la Convention : — Nos plus grands ennemis sont dans votre sein! les Marat, les Robespierre, les Danton, les Chabot, les Bazire, les Merlin, et leurs complices, voilà les vrais contre-révolutionnaires. Ils ont le titre de vos collègues, mais ils sont indignes même du nom de Français! Chassez-les au plus tôt! Repoussez-les du sanctuaire de vos délibérations... Vous ne pouvez respirer le même air que des scélérats!... »

Et Quimper et Nantes envoyèrent à Paris deux cents volontaires chargés de joindre l'action à la parole. Les autres chefs-lieux s'associèrent plus ou moins directement à cette impulsion, qui divisa la France républicaine en deux camps acharnés.

n'avez brisé le sceptre de la Royauté que pour vous asseoir sur son trône? Dites-nous pourquoi vous nous laissez outrager ici dans la personne de nos représentants? (Ces mots soulevèrent une émeute dans l'assemblée! — Ce n'est pas vrai! s'écrièrent les Montagnards... — C'est vrai! s'écrièrent les Girondins! Sotin continua sans s'émouvoir.) — La France, libre partout ailleurs, doit-elle être esclave à Paris? Non! Si des séditieux habitent parmi nous, il faut les étonner par votre contenance. Si leur nombre vous effraye, appelez-nous, et nous les punirons; car nous savons, nous, contenir les séditieux; et nous avons juré de mourir pour notre patrie! » (Malheureusement le fanatisme ajouta, en parlant de l'infortuné Louis XVI) : « Le tyran vous est un obstacle, que sa tête tombe sous le glaive de la loi! Périsse le dernier des Français plutôt que l'immortel ouvrage que vous avez commencé! »

Ce fut alors que la Montagne emporta la balance en y jetant la tête sanglante de « Louis Capet. »

Les sans-culottes savaient bien qu'un tel coup leur assurait la victoire, en mettant la Révolution dans l'impossibilité de reculer. Ils entraînèrent donc en avant la France à jamais séparée du passé, frappant avec l'épée leurs ennemis extérieurs, et leurs ennemis intérieurs avec le couperet de la guillotine... jusqu'au jour où les paysans de l'Ouest leur dirent, en se levant comme un seul homme :— Vous n'irez pas plus loin !

Ce jour devait être celui de la levée des 300,000 hommes...

La loi fatale avait été décrétée le 24 janvier, trois jours après l'exécution de Louis XVI. Tous les hommes de dix-huit à quarante ans étaient requis de tirer au sort pour marcher à la frontière. De son côté, l'Europe monarchique lançait 400,000 soldats contre la République française. On voit que la lutte, de part et d'autre, s'annonçait d'une façon gigantesque.

Dès que la levée en masse fut promulguée, une scission profonde s'établit entre les villes et les campagnes de l'Ouest. Dans les villes entraînées par la foi républicaine, ce fut un essor effréné vers la guerre extérieure, un cri de mort général contre tous les rois du monde. « Toutes les côtes de Bretagne étaient dégarnies de soldats, les forts en ruine et désarmés ; il suffit d'un appel, et soudain six mille volontaires se présentent, mille ouvriers terrassiers accourent. On relève les épaulements, on porte à bras les canons sur la crête de nos rochers, on gratte le salpêtre aux parois des caves pour fabriquer de la poudre, on arrache les gouttières aux manoirs féodaux pour fondre des balles. Les femmes cousent des guêtres qu'elles vont déposer sur l'autel de la patrie, les enfants font de la charpie, les vieillards s'enrôlent dans les compagnies de vétérans et apprennent l'exercice. Tout se lève, tout travaille, tout se prépare enfin à soutenir la lutte qui va s'engager [1]. »

Dans les campagnes, la terreur des paysans rappela celle qui avait glacé la France au commencement de l'an mil, lorsque les superstitions populaires s'attendaient au jugement dernier. Les Vendéens et les Bretons, rabattant leurs grands chapeaux sur leurs longues chevelures, se regardèrent entre eux d'un œil farouche, et se demandèrent s'il était encore temps de sauver l'autel national et le foyer domestique.

Ce fut alors qu'on apprit la mort obscure de Tuffin de la Rouërie, l'homme qui eût si bien développé ces germes de guerre civile ! Dieu l'avait enlevé dès le 30 janvier précédent, comme pour laisser à l'insurrection de l'Ouest son caractère libre et spontané.

Les derniers efforts du conspirateur breton n'avaient pas été les moins

[1] Emile Souvestre, *Mémoires d'un sans-culotte bas breton*, tome II, p. 166.

audacieux, s'ils avaient été les moins habiles : il avait tenté d'ébranler la Révolution par la main de ses propres auteurs! Étendu sur un lit de souffrance et dévoré par une fièvre mortelle, il trouve, au pied même de ce lit, un nouvel instrument de ses projets. C'est Latouche-Cheftel, son médecin et son ami, — un de ces jeunes révolutionnaires qui ont gardé le rêve de 89. Latouche se rend à Paris, où il sonde le ministre Danton, de la part de Tuffin...

« Je le tiens ! écrit-il bientôt à ce dernier. Danton pense que, pour sauver le pays du mauvais pas où il est engagé, les hommes qui ne veulent pas sa ruine doivent se réunir dans un commun accord; mais, ajoute-t-il, il faut de l'or, beaucoup d'or pour acheter les membres de la Convention. »

Et La Rouërie, déjà ruiné, ruine ses amis, et s'adresse au trésor des princes...

Or, à ce moment-là même, son œil de lynx parcourant sa correspondance, y saisit l'indice d'une trahison... Vient-elle de Latouche seul ou de Latouche et de Danton? C'est ce que le marquis ne peut deviner. Quant aux ministres anglais, qui divisaient déjà tous les partis en France, il reconnaît clairement leur adroite perfidie!

Le fait est que, maître de tous les fils du complot monarchique, Danton lance alors cette farouche proclamation que les mairies d'Angers, de Vannes et d'autres villes de l'Ouest déclarèrent incendiaire et liberticide.

« Encore une fois, citoyens, aux armes!... Que toute la France soit hérissée de piques, de baïonnettes, de poignards! que tout soit soldat! Enfonçons les rangs de ces vils esclaves de la tyrannie! que le sang de tous les traîtres soit le premier holocauste offert à la liberté, afin qu'en avançant sur l'ennemi commun, nous n'en laissions derrière nous aucun qui nous puisse inquiéter! »

Ce coup terrible épuisa les forces de La Rouërie. Errant dès lors de forêt en forêt, de ravin en ravin; traqué d'asile en asile par des ennemis qui avaient son secret; n'osant soulever son armée de contrebandiers et de mendiants, de peur d'accélérer la perte de Louis XVI, dont le jugement durait encore, il ne fit plus que languir jusqu'aux premiers jours de 1793. « Alors il se retira, sous le nom de Gasselin, au château de la Guyomarais, dans la forêt de la Hunaudaye. Les bons soins de cette famille, les consolations pleines de courage et d'espérance de Thérèse Lemoëlien, allaient le sauver peut-être. Mais la nouvelle de l'exécution de Louis XVI frappa si vivement cette imagination, depuis longtemps exaltée par les périls et le travail, que le gentilhomme breton expira huit jours après la mort du Roi. »

La fin de La Rouërie demeura près de deux mois secrète. « La Révolution avait perdu ses traces; Latouche-Cheftel les cherchait partout sans les

trouver. Les Anglais furent plus heureux[1]. » Ils révélèrent à la Convention la retraite de son ennemi, par l'entremise des amis de la constitution de Londres affiliés aux Jacobins de Paris...

Aussitôt Morillon et Barthe, agents de police, se rendent à Lamballe, avec ordre de prendre La Rouërie mort ou vif. Il inspirait tant de craintes à la Révolution, que Morillon demanda sept mille hommes pour l'arrêter! On investit nuitamment le château de la Guyomarais, on en saisit tous les habitants... mais on cherche en vain le marquis... Enfin, un jardinier, mis à la question, conduit les agents près d'un angle de mur, sous un jeune cerisier, et leur dit :

— L'homme que vous cherchez est là!

— Il est donc mort?

— Et enterré, suivant ses désirs, avec toute sa correspondance et tous ses papiers...

Les agents creusent la fosse, et y trouvent, en effet, le cadavre et les plans de La Rouërie[2]... A défaut d'une victime, ils tenaient une hécatombe!

D'autres papiers furent découverts chez Desilles, à la Fosse-Hingant, — où des caisses d'argenterie disparurent sans procès-verbal. Morillon, dénoncé par Barthe, n'en fut pas moins condamné quatre mois après, pour procédés de douceur envers la famille Desilles.

Il manquait toutefois à la Convention la liste des complices de La Rouërie. Thérèse Lemoëlien la brûla lorsqu'on vint l'arrêter. Action généreuse, sans doute, mais qui perdit la conspiration. Compromis par la liste fatale, tous les confédérés se seraient battus jusqu'à la mort. Sauvés par sa destruction, la plupart renoncèrent à la partie ou l'ajournèrent.

Ainsi se terminèrent la vie et le complot de La Rouërie. Ainsi fut dispersée, par la nouvelle de sa mort, l'armée que sa pensée avait fait sortir de terre, et que du fond de son tombeau, son ombre allait lancer contre la République. « Cet homme, dit M. Souvestre, avait creusé le sol avec ses ongles pendant trois ans! Il avait amassé de la poudre grain à grain! il avait dérobé, à force de patience, une étincelle au soleil! et lorsqu'il ne lui restait plus qu'à mettre le feu à sa mine, il était mort de la fièvre comme un enfant! »

On jugea plus tard, à Paris, vingt-sept de ses complices. Douze montèrent sur l'échafaud, en s'embrassant avec gaieté. Il y avait là trois femmes, soutenues par Thérèse Lemoëlien. L'une d'elles, madame de La Touchais,

[1] Crétineau-Joly, *Vendée militaire*, édition in-18, t. III, p. 84.

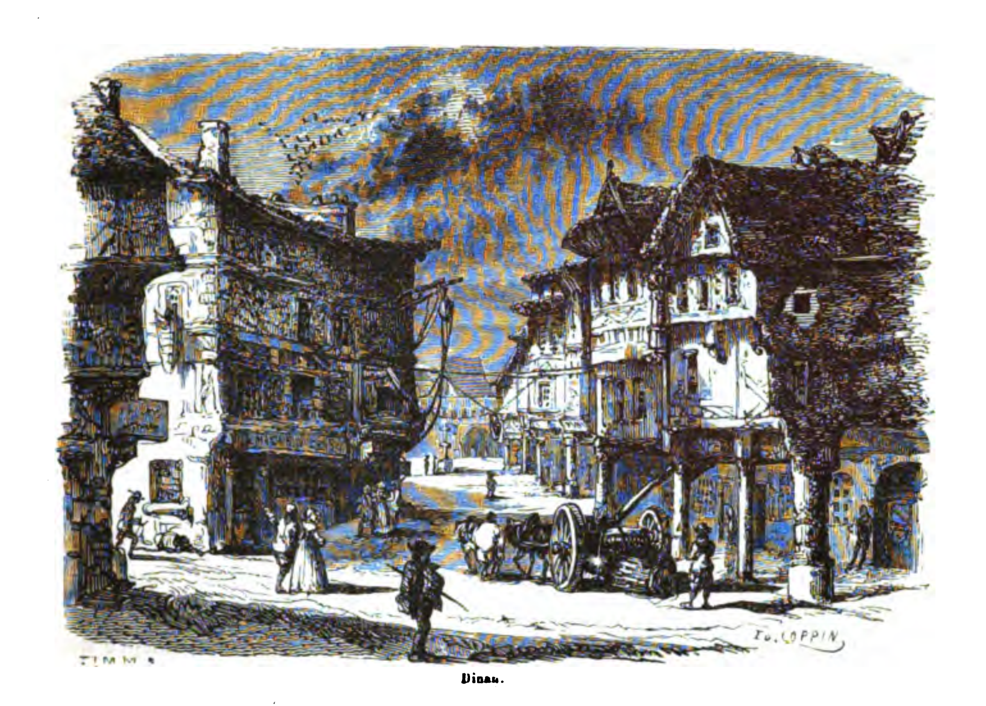
[2] Les émigrés assemblés à Jersey et à Guernesey devaient appuyer par un débarquement l'insurrection du pays, s'emparer du Clos-Poulet, près Saint-Servan, et gagner de poste en poste toute la Bretagne. Le signe de ralliement était un sacré-cœur écarlate sur fond violet, avec couronne blanche.

mourait à la place d'une sœur dont elle avait pris le nom. Tous refusèrent énergiquement les services des prêtres constitutionnels.

En vérifiant le cadavre de La Rouërie, la République avait cru reconnaître « le cadavre de la guerre civile... » Elle avait compté sans le peuple, c'est-à-dire, sans Dieu, qui attendait le jour de la levée en masse.



Église d'Hennebont.


Dinan.

CHAPITRE DIXIÈME.

Esprit des villes et des campagnes. — Libéralisme des paysans. — Véritables causes et véritable caractère de l'insurrection de l'Ouest. — Les Bretons et les Vendéens plus républicains que la République. — MARS 1793. — Conscription. — Soulèvement general. — Frénesie des premiers insurges. — Massacres à la Roche-Bernard et ailleurs. — Revolte des cinq départements bretons. — Premiers chefs royalistes. — Attitude des républicains à Nantes.


Site du chateau de l'Aithuisière, près la Flèche.

AVANT de raconter l'explosion populaire de l'Ouest, disons un mot des derniers excès qui la rendirent inévitable.

Les administrations départementales envoyèrent à la Convention des félicitations sur la mort de Louis XVI, et quelques-unes s'oublièrent jusqu'à dénoncer le jeune Louis XVII, sous prétexte « d'extirper les racines de l'arbre monarchique. »

La délation fut, d'ailleurs, partout à l'ordre du jour. On put être infâme et l'avouer hautement, dit Mellinet.

Quant aux prêtres, on ne se borna pas à les laisser mourir dans des lieux infectes, on les accusa de continuer leur ministère, de faire des prosélytes *à travers le guichet de leur prison*, et l'on décida que ce guichet ne s'ouvrirait plus que pour le geôlier.

Présidant une cérémonie funèbre, à l'occasion de l'assassinat du régicide Le Pelletier, l'évêque Minée s'écria : — Les Égyptiens condamnèrent les cadavres des Rois ; Le Pelletier a fait infiniment davantage. Il a jugé à mort la Royauté elle-même !... Et toute la populace de répondre : — Mort aux Rois, mort aux aristocrates, mort aux calotins !..

Voilà ce qui se passait dans les villes de l'Ouest.

Dans les campagnes, c'était une persécution de toute minute, organisée de chaumière en chaumière... Croyant étouffer la foi et la liberté, à force de commissaires et d'agents, la Convention poussait à bout la patience des hommes les plus dociles. Au moindre péril de la Révolution, au moindre revers de ses armées, les Jacobins déchargeaient leur fureur contre nos populations, — qu'ils accusaient de tous les malheurs de la France.

Cette accusation n'était pas seulement une calomnie, c'était encore une ingratitude. Les paysans de l'Ouest, et surtout les Bretons, se souciaient fort peu de la Monarchie en elle-même ; ils étaient plus républicains au fond, et dans le sens libéral du mot, que les gens du 10 août et du 21 septembre. Si ces derniers leur eussent apporté un véritable affranchissement, ils eussent trouvé en eux leurs partisans les plus intrépides et les plus dévoués. On vient de voir que, même au sein de la persécution montagnarde, tout le génie de Tuffin n'avait pu les soulever au nom des émigrés de Coblentz... C'est au nom de la liberté même, et à son nom seul, qu'ils devaient bientôt s'insurger en masse. Ecoutons à cet égard un témoignage qui ne sera pas suspect, celui de l'empereur Napoléon :

« Des missionnaires républicains envoyés dans les campagnes de l'Ouest, dit-il en ses *Mémoires*, furent écoutés du peuple aussi longtemps qu'ils n'eurent d'autre but que de lui prouver les avantages de la Révolution, qui abolissait les corvées, les dîmes, les droits féodaux, etc.; mais du moment où ils dirent que le Roi était un tyran, les nobles des ennemis de la patrie, les prêtres des imposteurs, la Religion un mensonge, — l'exaltation du peuple ne connut plus de bornes, et les prédicateurs de l'anarchie purent à peine se dérober à la fureur populaire. »

Encore une preuve que les hommes de l'Ouest se soulevèrent dans un intérêt exclusivement libéral, — c'est qu'ils laissèrent la Convention proscrire et dépouiller les émigrés, juger et guillotiner Louis XVI, et qu'il fallut pour leur faire prendre les armes, que l'oppression bouleversât leurs propres consciences et leurs propres foyers.

Mais après la violation des églises et la dispersion des prêtres, la Révolution eût peut-être contenu les paysans, tout exaspérés qu'ils fussent, si

elle n'eût attaqué à la fois, par la levée de 300,000 hommes, leurs deux fibres les plus délicates : la liberté individuelle et l'amour du pays. Combattre sous le drapeau exécré de la Convention, et aller se faire tuer loin de leurs chaumières ; ce double sacrifice était au-dessus de leur résignation.

— Puisqu'il faut mourir, nous mourrons chez nous ! tel fut le cri unanime des Bretons et des Vendéens.

S'ils avaient défendu les gentilshommes fidèles au pays, et s'ils les mirent à la tête de leurs bandes, c'est que ces gentilshommes étaient leurs frères encore plus que leurs maîtres. Sous une féodalité patriarcale leur vie commune était une vie d'égalité[1] ; leur guerre d'insurrection fut la continuation naturelle de cette vie. Ils lui donnèrent même un nom plus significatif encore, en l'appelant la *guerre d'amitié*.

Tous les historiens ont accordé le pas à la Vendée sur la Bretagne, dans l'insurrection de l'Ouest. Nous avons déjà relevé cette erreur ; ce n'est pas pour y tomber à notre tour. Nous continuerons donc de suivre la marche historique et géographique des événements, en racontant le soulèvement breton, commencé depuis plus d'une année, avant de passer au soulèvement vendéen, qui, du reste, fut encore à moitié breton, et qui ne date réellement que de mars 1793.

La Bretagne, dit avec justesse M. Crétineau, grâce à son terrain boisé et accidenté, favorisait plus que tout autre pays le développement de cette pensée qui a fécondé la liberté des nations anciennes et modernes : de l'Arabie par les montagnes, de la Hollande par les eaux, — et l'on pourrait ajouter de l'Afrique par le désert, et du Caucase par le climat.

Le caractère des Bretons, bien plus encore que leur pays, les poussait en avant du Poitou et de l'Anjou. Ces deux dernières provinces n'avaient pas fait un seul mouvement, que déjà les Brezonnek, prenant la Révolution au mot, voyaient dans l'insurrection le plus saint des devoirs. Tandis que le Clergé vendéen se résignait à la proscription et au martyre, on a vu quelle fut la résistance des prêtres de la Bretagne, et surtout du Morbihan. Et les deux populations avaient suivi l'impulsion des deux églises ; au lieu de se borner, comme leurs paisibles voisins, à encourager les pasteurs dans la souffrance, à leur donner asile et à entendre leurs messes au fond des genêts, les Bretons les avaient maintenus dans le presbytère et dans le temple, avaient chassé les curés constitutionnels à coups de bâton, — étaient venus enfin, au nombre de trois mille, attaquer Vannes avec M. de Francheville du Pelinec... Il ne faut pas oublier ce naturel opposé des Bretons et des Vendéens : d'un côté, le rôle agressif, l'ardeur à la lutte, la résistance infatigable : — de l'autre, le rôle passif, l'hésitation devant le combat, le découragement après la défaite. Sans doute, le réveil du lion vendéen, que nous glorifierons tout à l'heure, ne sera que plus héroïque

[1] Voir la *Bretagne ancienne et moderne* chap. VII, *Féodalité*, et chap. XIX. *Tableau du pays*

après sa longue patience, et c'est à lui qu'appartiendront alors les plus nobles dévouements et les plus illustres victoires... Mais au sein même de ses triomphes, nous retrouverons cette méfiance de soi-même qui est son trait distinctif; — tandis que le Breton, sans arriver jamais à l'ensemble de l'élan vendéen, persévérera jusqu'à la fin, et malgré les plus durs échecs, dans ses luttes partielles et multipliées.

Voilà pourquoi la Chouannerie, née longtemps avant la Vendée, mourut encore longtemps après elle.

La République s'était imaginée qu'il suffirait de menacer les Bretons pour les enrôler sous son drapeau. « Cette œuvre de sans-culottisme ne sera pas longue à accomplir, avaient écrit Barthe et Morillon ; que les levées s'effectuent avec du canon et des coups de fusil, et personne ne résistera. »

Du moins, eût-il fallu pour cela une loi précise et des ministres accrédités. Or rien de plus vague que la loi du 24 janvier, rien de moins considéré que les hommes chargés de son exécution.

Le contingent de chaque commune devait être fixé dans les vingt-quatre heures de la promulgation. Des registres d'enrôlements volontaires restaient ouverts pendant trois jours, et si le nombre des inscrits ne complétait pas le contingent, les appelés réglaient eux-mêmes le moyen d'y parvenir. De là mille conflits et mille querelles entre les citoyens et les officiers municipaux. Les uns veulent que le contingent soit diminué, les autres que les fils de veuves et les frères de conscrits soient exempts; d'autres, qu'il n'y ait point d'exemptions, puisque la loi se tait à cet égard ; d'autres enfin (et c'est le grand nombre), que chacun reste à la garde de sa province, ou tout au plus des côtes voisines. En vain les commissaires mettent sur les billets : *soldats de la patrie*. Ces *billets d'honneur*, comme ils les appellent, ne séduisent nullement les paysans bretons.

Joignez à ces ambiguïtés de la loi, l'irritation des esprits, et l'impuissance des magistrats, et vous concevrez qu'il y avait là toute une contre-révolution,

Ce qui acheva de soulever les villages, c'est que les villes furent ménagées à leurs dépens, — sous prétexte qu'ils ne fournissaient pas assez de volontaires. « Faites peser la réquisition sur les paroisses les plus récalcitrantes, » écrivait imprudemment le pouvoir exécutif. Et plus imprudents que leurs chefs eux-mêmes, les commissaires promettaient les postes les plus éloignés et les plus dangereux à tous ceux qui ne marcheraient pas librement. Les paysans furent donc convaincus qu'on prétendait les mener à la boucherie, et rien de plus naturel alors que leur réponse : — Autant vaut mourir chez nous !

Ce mot définit parfaitement toute leur insurrection, dans laquelle l'esprit de parti le plus aveugle a pu seul voir un complot organisé d'avance... Ce fut le mouvement le plus libre et le plus spontané qu'offre l'histoire ancienne et moderne. Les persécutions religieuses avaient rempli le vase de l'irrita-

tion populaire, la levée en masse fut la dernière goutte qui le fit déborder. Si jamais la voix de la foule fut la voix de Dieu, ce fut, certes, en cette circonstance, où tant de milliers d'hommes, à la même heure et sans se consulter, eurent la même pensée, jetèrent le même cri, et firent la même action!

Que les Républicains et les Royalistes, les uns pour condamner La Rouërie, et les autres pour l'exalter, cessent donc d'attribuer à ses plans un soulèvement qui vint leur donner un éclatant démenti. La Rouërie avait voulu (et nous avons déjà dit que ce fut sa grande faute), opérer l'insurrection des masses par la Noblesse, au nom du Roi et des princes. Ce furent au contraire les masses qui entraînèrent la Noblesse, au nom du peuple et de ses intérêts. La Rouërie partait d'en haut, en s'appuyant sur l'Europe. Les paysans s'élancèrent d'en bas, en s'appuyant sur la France. Le gentilhomme opposait à la République la devise de la Monarchie. Les conscrits opposèrent à cette même République sa propre devise : celle de la liberté et de l'égalité. La Monarchie ne vint que le lendemain du soulèvement donner son drapeau et son organisation à l'armée populaire de l'Ouest; et l'on vit alors en Bretagne et en Vendée cet étrange et merveilleux spectacle, si méconnu jusqu'ici par les historiens : — D'un côté, un gouvernement qui s'intitulait République, et qui dépassait toutes les corruptions et toutes les tyrannies de la Monarchie absolue ; de l'autre côté, une armée de paysans qui réalisait, sous le drapeau de la Monarchie, toutes les théories et toutes les habitudes de la République.

Nous sommes né beaucoup trop tard pour être témoin des événements de 1793, mais nous en avons interrogé, depuis quinze ans, sur les lieux, les principaux acteurs; et, dernièrement encore, nous sommes allé chercher sous les plus humbles toits de Bretagne et de Vendée les derniers conscrits de la levée en masse.

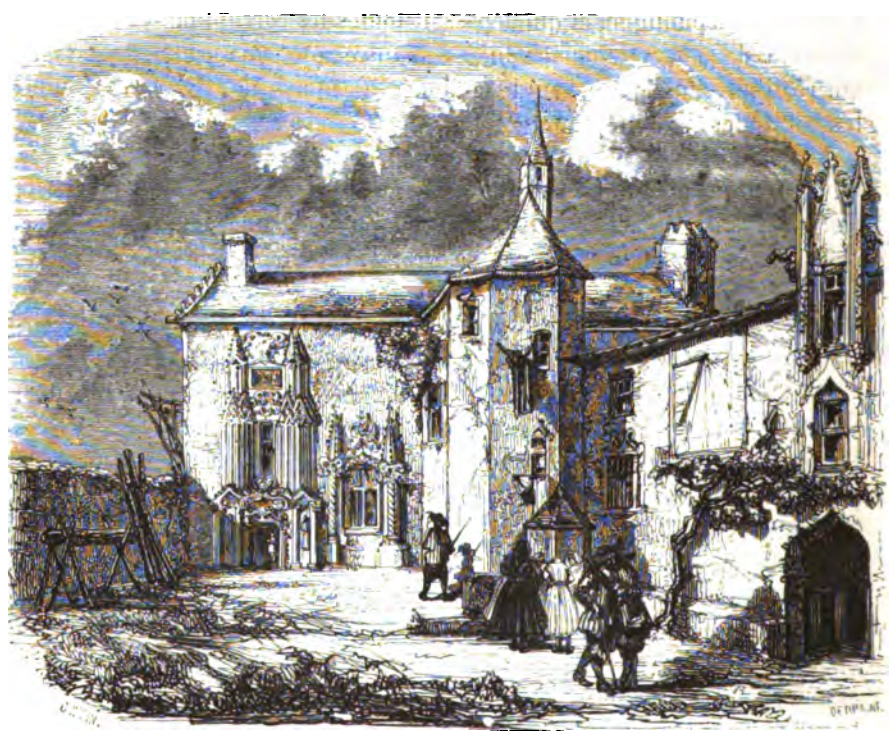
En Vendée comme en Bretagne, nous avons demandé à ces hommes :
— A quoi pensiez-vous en vous soulevant contre la République?

En Vendée comme en Bretagne, ces hommes nous ont tous répondu :
— Nous pensions à nous défendre et à nous venger; à nous venger des maux soufferts depuis trois ans, et à nous défendre de ceux que nous apportait la réquisition. Nous ne songions pas plus à la Monarchie qu'aux Monarques! — Nous ne savions pas même où étaient les princes et les émigrés. Nous savions seulement qu'on avait enlevé ou tué nos prêtres, que nos pères mouraient sans confession, que nos enfants naissaient sans baptême, que nos filles ne pouvaient plus se marier devant Dieu. Nous savions qu'on nous avait promis l'abolition des impôts, la liberté et l'égalité, et que les impôts augmentaient tous les ans, que la liberté devenait une horrible tyrannie, et que nos nouveaux maîtres étaient aussi insolents que les anciens étaient aimables. Nous savions enfin qu'après nous avoir ôté la liberté de croire, on venait nous ôter, par la conscription, jusqu'à la

liberté de vivre, en nous forçant de mourir pour la cause même de tous nos tourments. Cela était au-dessus de la patience humaine, et nous nous sommes levés sans réflexion, parce que la nôtre était à bout ! Nous avons ensuite accepté les idées et les ordres des Nobles, parce que les Nobles étaient nos amis et nos protecteurs ; nous sommes devenus leur armée, parce qu'il le fallait bien pour continuer la guerre ; nous avons crié vive le Roi ! parce qu'il s'agissait de combattre la République ; — enfin, nous avons voulu relever le trône, parce que c'était relever en même temps l'autel et le foyer.

Mais reprenons et suivons le cours des événements. Ils seront plus éloquents que toutes nos réflexions.

A l'exception de quelques levées partielles, qui s'accomplirent avec facilité et même avec enthousiasme (comme à Nantes, et dans certaines villes du Finistère), on peut dire que toutes les paroisses bretonnes repoussèrent la loi du 24 janvier. Dans le Finistère même, si puissamment administré, on ne put contenir les territoires de Lesneven, de Brest, et surtout de Saint-Pol-de-Léon.



Saint-Pol de Léon.

Cette répulsion fut particulièrement énergique dans le Morbihan.

On y vit la Roche-Bernard, Rochefort, Pontivy, Plumeliau, Vannes même, assaillies ou enlevées par des milliers de paysans réfractaires. Dans la Loire-Inférieure, Machecoul, Saint-Philbert, Clisson, Champtoceaux, Ancenis, Mauves, Carquefou, Chateaubriant, Blain, Savenay, Guerande, le Croisic, Couëron, eurent le même sort. Dans l'Ille-et-Vilaine, ce furent Pacé, Plelan, Redon, Bain, la Guerche, Vitré, Fougères, Dol et leurs environs. Dans les Côtes-du-Nord, l'agitation porta sur Lamballe, Dinan et toutes les communes du centre.

Les premiers rassemblements eurent un caractère de bravade et de curiosité. Par exemple, Noyal et Musillac tirant avant Questemberg, les gars du dernier village coururent aux deux premiers, voir comment se passaient les choses. Là, traversant les hameaux deux à deux, armés de bâtons à tête, remplissant les cabarets et les rues de cris de ralliement et de chants d'indépendance, ils grossirent le torrent, sans savoir où ils le mèneraient, — et quand ils se trouvèrent en force, ils attaquèrent la mairie.

Pour eux, la mairie, c'était le pouvoir, c'était la République, c'était surtout la conscription !

Ainsi les deux rives de la Vilaine furent couvertes de bandes ralliées les unes par les autres, et voilà comment ces ruisseaux devinrent un océan; ces troupes éparses, une armée ; cette insurrection, une guerre civile !

Réveillés en sursaut par les avis lancés de tous les districts, l'administration de Vannes se déclare le 14 mars en permanence. C'était le jour même du recrutement. Les magistrats et la garde nationale vont au-devant de huit cents rebelles, qu'ils somment en vain de retourner sur leurs pas. D'autres bandes rejoignent celle-ci, et elles forcent la ville sous le feu de la garnison. On déploie le drapeau rouge et la loi martiale. On s'assomme d'une part; on se fusille de l'autre. L'autorité ne prend le dessus qu'en s'assurant de cent cinquante réfractaires.

— Quelles sont vos intentions ? leur demandent les juges de paix.

— Puisqu'il n'y a plus de Roi, de loi, ni de prêtres, répondent-ils, nous voulons *crocher* avec la Nation. Nous voulons savoir de quel droit on prétend recruter. Nous ne connaissons plus de maîtres. Nous nous lèverons tous !

Et déjà les plus effrayants rapports viennent justifier cette menace. « Citoyens, écrit la municipalité de la Roche-Bernard, dix à douze paroisses des districts de Savenay et de Guerande sont en pleine insurrection; l'attroupement est, dit-on, de cinq à six mille hommes. Ils ont assassiné le trésorier du district de Savenay, cinq gendarmes, le curé constitutionnel et plusieurs autres citoyens. Cette insurrection se propage et s'étend déjà à Pont-Château. Nous craignons une pareille insurrection dans notre district. La commune de Férel a refusé son contingent ; les habitants ont répondu ironiquement qu'ils *veulent tous marcher*. A

Musillac, les commissaires ont pensé être égorgés et n'ont pu rien faire. A Péaule, les choses sé sont passées de la même manière. Nous n'avons pas de nouvelles de Rieux, mais sûrement le même esprit y est répandu. La voiture de la poste est arrêtée à Pont-Château ; la diligence au Temple. Les séditieux brûlent tous les papiers qu'ils trouvent, forcent les habitants des campagnes à les suivre, et sur leur refus, brûlent leurs maisons. »

On reconnaît à ces vengeances des hommes poussés à bout par trois ans de résignation.

Les administrateurs et la milice de Vannes allaient courir au secours de leurs voisins, quand le tocsin, sonnant à dix lieues à la ronde, leur annonce qu'eux-mêmes vont subir un nouvel assaut. Ils restent sous les armes jusqu'au milieu de la nuit, et apprennent alors les affreux événements de la Roche-Bernard.

Nous laisserons parler les derniers magistrats de cette ville. On comprendra l'exagération d'un mémoire écrit sur les cadavres de leurs collègues, et tout imprégné de leur propre sang. Il faut que nos lecteurs s'habituent à la guerre civile ; nous allons désormais marcher sur les corps humains.

« Abandonnés à nous-mêmes, en face du pays entier révolté contre nous, nous ramassâmes à la hâte tout ce que nous avions d'armes et de munitions ; nous prîmes quelques pierriers dans des chasse-marées qui se trouvaient dans notre rivière de Vilaine ; nous convoquâmes la gendarmerie de Musillac, les employés aux douanes de tout le district, et ce qu'il y avait de bons citoyens dans les environs pour se joindre à notre garde nationale et au détachement du cent neuvième régiment que nous avions ici en garnison. Mais que pouvait cette petite troupe contre une multitude immense, armée de fusils, de pistolets, de sabres, de faux, de brocs, de bâtons et autres armes ? Notre ville, ouverte de tous côtés, n'était pas d'ailleurs en état de résister à cette multitude furibonde, et tout nous présageait une perte évidente. Cependant, nous nous présentâmes au-devant de l'ennemi, dont nous ignorions jusqu'alors le nombre. Ce fut donc le vendredi, 15 de ce mois, environ midi, que les deux armées, bien inégales en nombre, se trouvèrent en présence presque à l'entrée de notre petite ville. Du côté des révoltés, ils comptaient cinq à six mille hommes ; et, du nôtre, il n'y en avait pas deux cents. Deux d'entre les premiers furent envoyés vers nous, portant un billet non signé, qui nous sommait de nous rendre. Ils furent retenus au Directoire ; bientôt après, l'un de ceux qu'ils avaient forcé de marcher à leur tête entra aussi en ville, pour engager les administrateurs à ne pas opposer de résistance, d'autant qu'elle paraissait inutile, et que c'était le seul moyen d'épargner le sang de nos concitoyens. Le maire et les officiers municipaux en écharpe firent donc ployer le drapeau rouge, défendirent de faire feu et rendirent la ville, dans l'espérance que les personnes et les propriétés seraient respectées. Mais, ô malheur

déplorable! dans le temps même que les deux partis s'embrassaient en signe de paix, un coup de fusil, parti en l'air, sert de prétexte ou de signal aux révoltés pour commencer le carnage. Aussitôt on entend des décharges de mousqueterie sur les nôtres. Le tumulte, la confusion, le pillage et la mort en sont les malheureuses suites: vingt-deux habitants tombent morts sur la place, où sont assommés à la suite de leurs blessures; un grand nombre est blessé, presque tous sont désarmés et dépouillés de leurs vêtements. Une horde furibonde entre alors dans la ville en poussant des cris horribles, frappe et maltraite tous ceux qu'elle rencontre; se précipite vers la salle du Directoire, s'empare du citoyen Sauveur, président, et du citoyen Le Floch, procureur-syndic du district, restés à leur poste; les charge de chaînes, les conduit en prison, en les réservant pour le lendemain à une mort douloureuse. Les cris de *vive le Roi! vive la bonne religion!* retentissent de toutes parts; la cocarde blanche est arborée, bon gré, mal gré; le pillage commence et se continue pendant au moins vingt-quatre heures. Tous les papiers et registres du Directoire, du district, et tous ceux du greffe du tribunal, sont aux flammes. Les meubles et ornements de ces deux administrations sont également brûlés ou brisés; les portes et les fenêtres sont rompues. Un magasin de vins appartenant au citoyen le Breton de Ranzigat, situé dans la même maison, est forcé: deux barriques de vin se trouvent vides en un moment, et huit autres sont mises en coulage... Le pillage, les menaces, les coups, les brigandages de toute espèce se continuent ainsi, jusqu'au lendemain; et les patriotes les mieux prononcés sont ceux qui souffrent le plus de dommages dans leurs personnes et dans leurs biens. Ce fut le samedi 16, au matin, que les citoyens Sauveur et Le Floch, président et procureur-syndic du district, furent arrachés de la prison où ils avaient été jetés la veille, pour être impitoyablement massacrés de sang-froid. Grand Dieu!... comment exprimer ici les horreurs de cette triste journée! Le seul souvenir nous glace d'effroi, nos yeux se baignent de larmes, nos cœurs et tous nos sens se pétrifient de la douleur la plus profonde. Ces deux victimes, ces martyrs de la liberté et de l'égalité, paraissent au milieu des rebelles escortés de leurs bourreaux. L'un d'eux, le procureur-syndic veut parler; on lui lâche un coup de feu presqu'à la sortie de la prison: il tombe et se relève; un second coup lui est aussitôt porté: il tombe à genoux et essaye encore de se relever. Mais des hommes de sang l'en empêchent; il est percé de plusieurs coups de pique, et il expire pour avoir aimé et servi la patrie, lui qui a rendu pendant toute sa vie des services à ses concitoyens. Sauveur, président du district, est conduit par les rues, comme le fut autrefois le Sauveur du monde; il est mutilé, frappé. Un coup de pistolet à poudre lui est tiré dans la bouche; tout son corps n'est bientôt plus qu'une meurtrissure; les mains jointes et les yeux levés au ciel, il pardonne à ses ennemis et

prie pour eux ; il les appelle ses amis. On veut qu'il crie *vive le Roi!* avant de mourir, et il crie *vive la République française!* Plusieurs personnes intercèdent pour lui pendant la marche, mais tout est inutile. En passant devant le Calvaire, on veut qu'il fasse amende honorable : il lève les yeux, adore la croix, et crie *vive la Nation!* Alors on lui tire l'œil gauche d'un coup de pistolet ; on le conduit plus loin en l'accablant d'opprobres ; on le pousse quelques pas en avant : il demeure debout, tranquille et immobile, les mains jointes et la face vers le ciel. On lui crie, avec d'horribles imprécations, de recommander son âme à Dieu, et en même temps on lui tire un coup de feu : il tombe et se relève en pressant sur ses lèvres la *médaille* qu'il portait au cou comme insigne de ses fonctions administratives ; un autre coup de feu lui est aussitôt porté, et le renverse. Il se traîne encore auprès d'un fossé ; et un genou en terre, il s'écrie dans la plus grande tranquillité d'âme : *Mes amis, achevez-moi, ne me faites pas tant languir. Vive la Nation!* O Dieu ! la belle, mais la cruelle mort ! il est percé et assommé de mille coups ; il rend sa belle âme à son Sauveur, dont il avait l'honneur de porter le nom [1]. »

Tel fut l'irréparable prologue du drame qui allait ensanglanter la Bretagne. On voit que le plus beau rôle n'y appartient pas aux insurgés ; et ces terribles représailles, qu'on va leur rendre au centuple, nous rappellent la confidence que nous faisait naguère un de leurs chefs. « *Une fois en guerre réglée*, nous disait-il, *les paysans de l'Ouest furent aussi humains que le permirent les circonstances ; mais aucune parole ne saurait exprimer la frénésie de leur premier soulèvement.* »

Toutefois, les magistrats de la Roche-Bernard ne citent naturellement que les cruautés de leurs ennemis et l'héroïsme de leurs alliés. Sans rien ôter à la gloire républicaine du jeune Sauveur, et sans justifier l'égarement sanguinaire des paysans, nous devons ajouter que les deux partis eurent leurs héros comme leurs martyrs dans l'affaire de la Roche-Bernard. On vit un gentilhomme, M. Du Plessis, bravant la fureur des villageois, aller chercher des médecins pour leurs victimes, leur porter lui-même ses secours et ses soins, et sauver dans sa maison, au risque de sa propre vie, le lieutenant Monistrol. On vit aussi la femme Priour-Ducordic se faire la gardienne intrépide et la servante dévouée des patriotes, leur donner son

[1] « Nous devons dire, concluent les rapporteurs, que si quelqu'un a mérité les honneurs du Panthéon français, c'est sûrement Joseph Sauveur, président du district de la Roche-Bernard. Tous ceux qui ont connu particulièrement ce jeune martyr de la liberté et de l'égalité, lui rendront la justice qu'il mérite. Né à Rennes, avec d'heureux talents, il les a centuplés par sa vie active ; strict observateur des lois de la République, il les avait toutes gravées dans sa mémoire, et travaillait de toutes ses forces à les faire exécuter ; aimable dans la société, il aimait à rendre service. Les pauvres, en le perdant, ont perdu un père ; ses concitoyens, un modèle de toutes les vertus sociales et religieuses ; le district de la Roche-Bernard, un oracle ; la République française, un héros : mais nous avons la ferme assurance de trouver en lui un protecteur dans le ciel. »

lit, sa table, sa bourse, et les arracher, sous divers déguisements, aux poursuites de ses propres amis.

Il faut dire aussi que Joseph Sauveur, enthousiaste révolutionnaire, avait souvent excité les citoyens de Rennes et de la Roche contre les paysans ; — qu'il s'était montré justicier impitoyable envers les prêtres réfractaires ; — enfin, que les rebelles lui attribuaient le coup de feu qui avait abattu un des leurs quand ils fraternisaient avec les habitants.

Encore une fois, tout cela ne justifierait rien ; mais tout cela montrait à la République qu'après avoir semé le massacre, elle allait recueillir le carnage.

On se figure sans peine que la réaction n'épargnait pas les prêtres assermentés.



« Un curé patriote, écrivait le commissaire Le Dissez, a éprouvé les traitements les plus barbares .. On l'a conduit jusqu'à Pontivy, en vou-

lant le forcer de prendre part à l'attaque : sur son refus, on l'a assommé. En route, on l'avait forcé de se mettre à genoux devant une croix et d'y demander pardon de son apostasie. »

Les vainqueurs de la Roche, grossis de village en village, se jetèrent sur Rochefort, sur Redon et sur Guérande. Déjà l'insurrection avait trouvé d'habiles capitaines. Elle le fit voir à Ploërmel et surtout à Pontivy. La garde nationale y fut écrasée par les paysans, qui s'emparèrent à coups de fourches d'une pièce de canon. Le lendemain, 16 mars, ils échangèrent une fusillade de cinq heures, revinrent dix fois à la charge avec furie, et ne se retirèrent qu'en se voyant pris entre deux feux. Leur attaque avait été conduite avec une intelligence qui trahissait un chef expérimenté.

« On assure, dit le rapport du commissaire Le Dissez, qu'un ex-curé était parmi ces *brigands*, qu'il les exhortait au carnage, et qu'il promettait le ciel à ceux d'entre eux qui viendraient à périr. Un fait très-sûr, c'est que tous reprochaient aux habitants de Pontivy *d'avoir concouru à détruire la religion*. »

A Rochefort, le chevalier de Silz commandait les villageois, sous le nom de général de Rochefort. Il avait sous ses ordres Mont-Méjan, dit Dupuis, Chevalier, Guérin, La Rivière et La Roque. Il donna des premiers le pavillon royal à l'insurrection, et l'organisa par contingents de communes, qui se relevaient les uns les autres. Les Bleus manquèrent à la défense de Rochefort dont les Blancs s'emparèrent, le 16, sans coup férir. Mais une bande qui survint au moment de la capitulation, égorgea trois administrateurs dont elle avait à se venger.

Le délire et la terreur étaient désormais dans les deux partis. En voici la preuve saisissante dans une lettre de madame de Mont-Méjan à son mari. « Continue, je t'en prie, à m'écrire un petit mot tous les jours... Malestroit menace de nous égorger. Il y en a même qui nous conseillent d'aller vous rejoindre pour mettre nos vies en sûreté... mais j'aime mieux me faire égorger chez moi que d'aller chez les autres, qui ne me cacheraient peut-être pas. Tous ici prient Dieu pour toi et pour ta troupe... Tu sais sans doute que les canons sont braqués jusqu'au Pont-Réan depuis Rennes... Il y en a beaucoup de ta paroisse qui reviennent. Ils filent presque tous le long... S'ils font de même, nous sommes perdus. Je t'en prie, pense à moi. J'ajoute encore un pain noir... il pourra servir à Jean, qui m'a dit qu'il avait quelquefois grand'faim, et puis une paire de bas et une chemise. »

Ainsi commençaient les héroïques misères de la vie de partisans...

Les républicains avaient aussi leurs beaux dévouements; témoin le citoyen Le Becheu, qui écrivait aux directeurs de Vannes : « Citoyens, on cherche des maisons pour loger les braves qui nous arrivent. J'ai la communauté du Père Éternel en propriété et celle de la Visitation en ferme; je mets le tout à votre disposition, et je ne demande aucun dédommagement...;

six paires de souliers tout neufs existent chez moi, je les offre; 200 fagots sont en ma possession et conséquemment à la vôtre. J'ai 800 francs, c'est bien peu de chose; j'en garde 200 pour les besoins de ma maison, j'en prêterai 600 en attendant la paix. Enfin, tout ce que je possède est au service de la Nation. Corps et biens, rien ne sera épargné; si j'étais utile soit pour écritures, soit pour courses, j'y emploierai les jours et les nuits, tant que les forces me le permettront. Je n'ai d'autre intention que de prouver à ma patrie que je suis un de ses enfants, et que je veux vivre avec elle ou mourir pour sa défense. »

Il y a là une grandeur et une naïveté qui rappellent l'ancienne Rome. L'exemple de Bécheu fut imité par beaucoup de citoyens... mais ces vertus privées ne pouvaient rendre à la Révolution l'ascendant moral que lui avaient enlevé ses crimes publics.

En trois ou quatre jours l'explosion des campagnes avait ébranlé les cinq départements bretons. Dans l'Ille-et-Vilaine, on se battait à Redon, à Fougères, à Montfort, à Vitré, à Rennes, à Pacé, à Plélan, à Mordelles, à Brutz, etc. — A Bain et à Janzé, le curé constitutionnel guidait les patriotes au feu. Dans les Côtes-du-Nord, Lamballe et Dinan étaient en armes. Dans le Finistère, le général Cauclaux ne dompta qu'avec peine les environs de Brest, de Lesneven et de Saint-Pol-de-Léon.

Cette dernière ville fut, depuis le 14 jusqu'au 24 mars, un véritable champ de bataille. « Le tirage, dit M. Pol de Courey, dans son excellente notice sur Saint-Pol, devait avoir lieu le 14 aux Minimes. Les patrouilles, se croisant dans la ville, ne pouvaient ralentir les masses qui s'attachaient aux pas des jeunes gens appelés et que leurs parents ne quittaient pas plus que les victimes destinées à la mort. Femmes, enfants, jeunes filles et vieillards étaient abandonnés à un mouvement inaccoutumé d'inquiétude et de terreur; la foule était immense. Les cabarets étaient encombrés de paysans ainsi que plusieurs maisons, où des dames, dit-on, leur servaient à boire. Ils se portèrent en foule sur l'église où le tirage était commencé, dissipèrent les soldats qui leur furent opposés, et le même jour le conseil, délibérant sur ces événements, ordonna le déploiement du drapeau rouge. » Des secours arrivèrent de Morlaix avec deux pièces de canon, les volontaires du Calvados et les commissaires conventionnels. On fit quelques arrestations le 15, et un drapeau blanc remplaça le drapeau rouge en signe de pacification. Le tirage s'effectua, mais en l'absence des conscrits... « Le mardi suivant, 19 mars, jour de marché à Saint-Pol, au moment où les rues obstruées de monde, de chevaux, de marchandises et de charrettes, ne permettaient plus aux patrouilles de circuler librement, la ville fut enveloppée par un parti considérable de paysans des communes voisines, qui se présentèrent en armes par plusieurs routes à la fois. La fusillade fut surtout vive au bas du Portzmeur et sur la place de la cathédrale, où les

troupes faisaient face aux insurgés s'avançant par les rues aboutissantes. MM. Bottoré de Kerbalanec père et fils et un valet de pied du manoir de Tronjoly, en Cléder, se faisaient, dit-on, remarquer par la justesse des coups qu'ils tiraient, tandis que les paysans, placés derrière eux, leur chargeaient des fusils à mesure. Les canonniers et le bataillon du Calvados, dont le chef fut tué, eurent particulièrement à souffrir; ce bataillon se débanda même en entier, et les volontaires s'enfuirent par plusieurs directions et particulièrement vers la grève. Mais les canonniers de la garde nationale de Morlaix tinrent bon, et le canon tiré à mitraille du grand portail de la cathédrale sur ceux des insurgés qui occupaient la place de la Croix au Lin, les débusqua. Ils se retirèrent peu à peu vers le soir, sans être inquiétés ni poursuivis. Le tocsin avait sonné toute la journée, et le bruit s'étant répandu dans les rangs des patriotes, que le maire, M. Prudhomme-Keraugon, ne l'avait fait sonner que pour appeler les habitants des campagnes sur la ville, et qu'il s'était en outre opposé à ce qu'on distribuât aux troupes qui avaient manqué de munitions celles qui étaient en dépôt à la mairie, une quinzaine de volontaires du Calvados s'y présentèrent à la nuit. Ayant demandé à parler au maire, ils se jetèrent sur lui, le percèrent de plusieurs coups de sabre et de baïonnette, le traînèrent sur la place, et ils allaient l'achever, lorsque MM. Salaun de Kertanguy frères et quelques autres habitants l'arrachèrent de leurs mains. M. Prudhomme-Keraugon n'en fut pas moins suspendu de ses fonctions par les commissaires de la Convention, et le citoyen Conversi fut mis à sa place. Les volontaires du Calvados se répandaient journellement par petites troupes dans les fermes isolées, y commettaient toutes sortes de dilapidations et de rapines, et enlevaient aux paysans les portefeuilles où ceux-ci renfermaient leurs assignats. Aussi la municipalité, dans la prévision de nouvelles tentatives de révolte, demandait de nouveaux secours à Brest, et le général Canclaux, après avoir eu un engagement à Plabennec, se dirigeait en toute hâte par Lesneven sur Saint-Pol, accompagné du citoyen Prat, commissaire du district de Lesneven, des volontaires de Brest, d'un détachement de dragons nationaux et de deux pièces de canon. Les paysans, instruits de son approche, coupèrent, le samedi 23 mars, le pont de Kerguiduff sur la route de Lesneven, afin de lui barrer le passage. Les troupes et la garde nationale de Saint-Pol partirent le lendemain, dimanche des Rameaux, avec des chariots chargés de poutres et de planches pour le rétablir. Plusieurs milliers de paysans en défendaient les abords, et le combat s'engagea. Le canon avait été démonté, et l'affaire allait devenir fatale aux troupes de Saint-Pol, lorsque la colonne du général Canclaux, arrivant du côté de Lesneven, jeta le désordre dans les rangs des insurgés, qui évacuèrent le champ de bataille en escaladant les fossés voisins de la route, mais derrière lesquels cependant ils continuèrent un feu nourri. Ils ne

purent toutefois empêcher la jonction des deux corps républicains, mais ils ne cessèrent de les inquiéter pendant leur marche sur Saint-Pol ; aussi, pour y arriver, le général Canclaux fut obligé de faire jouer de nouveau le canon à la hauteur de Plougoulm, et à la jonction du chemin de Landivisiau. Il fut assez heureux pour entrer en ville avant la nuit, car sans cela ses pertes eussent été encore plus grandes. Il se hâta d'écrire aux maires des communes insurgées, telles que Plougoulm, Siberil, Cléder, Roscoff, Plouescat, Plounevez, Plouzévédé, Tréflaouenan et Plouvorn, et il allait les occuper militairement, quand des envoyés de ces communes vinrent faire des ouvertures pour leur soumission et le rétablissement de la paix.» Un traité fut alors signé par les commissaires, en dépit de la Commune qui protesta vainement contre les *vexations du despotisme militaire*.

Mais déjà l'insurrection s'agglomérait en armée,— armée d'autant plus terrible, qu'elle était insaisissable, — et elle trouvait chaque jour de nouveaux chefs dans les anciens complices de La Rouërie. La conspiration politique se fondait et se relevait dans le soulèvement populaire. On distingua dès lors, à la tête des paysans de Fougères, le jeune Picqnet du Boisguy ; — dans le Morbihan, la famille Du Guiny, M. de Silz, les seigneurs de Penhoët;— dans le Finistère, M. de Lez.... et plusieurs prêtres ; — dans les Côtes-du-Nord, le chevalier de Boishardy et presque tous les nobles du département. Mais les meneurs les plus influents furent partout les simples laboureurs qui, comme Yves Helloco, de la paroisse d'Aléneuc, quittèrent la charrue *pour se battre en famille jusqu'à la paix.*

Il nous reste à exposer l'insurrection de la Loire-Inférieure, et c'est par là que nous allons entrer en Vendée.

Dès le 13 mars, un comité central et souverain s'était formé à Nantes, sous la présidence du maire Baco, pour assurer par tous les moyens l'exécution de la loi du 24 février. Ce comité lança d'abord ses bataillons de volontaires contre les communes soulevées. Mais telles furent bientôt les menaces de ces communes, qu'on dut songer à la défense de la ville elle-même. On jugera de la terreur qui s'y répandit par la tyrannie de cette mesure.

Le comité ferma toutes les chambres et sociétés de lecture, « sur ce qu'elles ne pouvaient rien pour échauffer l'esprit des citoyens, et qu'elles éloignaient, *comme centres de conversation*, les habitants du seul objet qui méritait de fixer leur attention. »

Les Nantais montrèrent en effet la plus grande énergie contre les insurgés villageois. Ils se portèrent à la fois sur Machecoul, sur Couëron, sur Mauves, sur Saint-Philbert, sur Clisson, sur le Cellier, sur Blain, sur Savenay, sur Varades, sur Carquefou, sur Châteaubriant, etc.

En même temps, — contraste remarquable ! — la compagnie des jeunes Nantais, s'unissant à la compagnie du Finistère, sauvait, à Paris, la Con-

vention menacée d'égorgement par douze cents Jacobins. On ne peut qu'admirer cette attitude des Girondins bretons, faisant reculer à la fois les deux partis extrêmes, dans l'espoir d'une conciliation nationale : dernier rêve de la Révolution avant le réveil de la Terreur.

Le spectacle, du reste, était imposant des deux côtés. Dans les campagnes, une armée de paysans soulevée contre la liberté des villes ; dans les villes, une armée de citoyens repoussant la liberté des campagnes. Ici, de pauvres gens, traqués dans leurs foyers, défendant à coups de faux et de bâtons cette vieille croix de Jésus qui avait sauvé le monde. Là, les fanatiques d'une religion nouvelle imposant à coups de fusil leur symbole, et convaincus qu'il allait à son tour sauver la France. De part et d'autre le dévouement mêlé à la barbarie, — les actes de violence aux cris de liberté, — le courage héroïque à la fureur sanguinaire...

Voici comment les corps de Nantes résumaient la situation du pays, le 11 mars : « La sédition et l'insurrection ont éclaté dans les campagnes ; à Couëron, Doulon, Mauves, à la porte de Nantes ; à Saint-Philbert, district de Machecoul ; à la Haye, district de Clisson ; au Cellier, dans celui d'Ancenis ; à Blain, à Savenay, sur tous les points de notre territoire, des attroupements se sont formés ; on a forcé les maisons des bons citoyens, on a enlevé leurs armes, on a dévasté les maisons communes, arraché les fusils qui y étaient en dépôt ; on a mis en fuite et maltraité des officiers municipaux ; les commissaires des districts ont été repoussés ; le citoyen de Lorme, l'un d'eux, a été assassiné et mis en pièces. Nous apprenons à chaque instant des nouvelles plus alarmantes les unes que les autres. *Point de Roi, point de lois !* est le mot de ralliement des brigands, et le fanatisme et la fureur les guident.

« Dans cet état de crise et d'insurrection générale, quelles sont nos ressources ? Nous avons plus de vingt mille séditieux à réprimer, plus de cent mille hommes encore chancelants à contenir, et nous n'avons, pour opposer à tant d'ennemis coalisés, que la seule garde nationale de la ville de Nantes. Que serait-ce, citoyens, si l'ennemi de l'extérieur venait joindre ses forces à ces brigands et effectuait en ce moment une descente ? »

A l'intérieur de Nantes, défense était faite de délivrer des passe-ports aux hommes au-dessous de 40 ans, avec interdiction de tout congé aux gardes nationaux : on tolérait l'engagement de jeunes citoyens au-dessous de 18 ans, pourvu qu'ils eussent la taille de 5 pieds au moins. On transformait en boulets le fer des canons hors de service, et tous les vieux plombs en balles. On formait un contrôle exact des gardes nationaux de toutes les sections en état de marcher à la première réquisition, en distinguant ceux à pied, ceux à cheval, ceux armés de fusils, ceux armés de piques (les vétérans). Au dehors, les paysans occupaient toutes les issues de la ville, à une lieue à la ronde, et venaient tirer jusque sur les senti-

nelles des portes. Ils avaient un camp retranché dont on voit encore les traces derrière le pont du Cens.

En vain, les administrateurs leur criaient en vingt proclamations : — « Habitants de la campagne, quelle erreur est la vôtre ! Vous vous révoltez dans la crainte de tirer à la milice, comme si nous eussions voulu vous y soumettre, tandis que la loi vous autorisait à délibérer paisiblement sur la manière de faire la levée de vos hommes. Il ne s'agit pas de quitter vos foyers pour aller combattre sur une frontière éloignée ; les hommes que l'on nous demande à tous ne doivent servir qu'à défendre nos côtes contre les ennemis qui, vous le savez bien, viendraient pour tout saccager... Rentrez dans vos foyers ! Faites-nous ensuite parvenir vos plaintes. Envoyez-nous des députés. Et il ne dépendra pas de nous qu'ils ne vous reportent des réponses satisfaisantes... »

Il était trop tard pour parler ainsi... Les paysans ne pouvaient croire les administrateurs qui leur promettaient l'indulgence, — après les commissaires qui avaient dit, comme Barthe et Morillon : — Il faut faire la levée à coups de fusil et de canon, et envoyer en masse tous les récalcitrants à la frontière !

D'ailleurs, un tribunal extraordinaire venait d'être créé pour juger tous les rebelles qui seraient pris les armes à la main. Le glaive de la loi se croisait avec la baïonnette.

Grande alerte le 15 mars ; le président Beaufranchet écrit au comité du Morbihan : « Nos maux sont extrêmes. Demain, sans doute, Nantes sera livrée au pillage. Une troupe immense de brigands nous enveloppe. Ils sont maîtres de la rivière depuis Paimbœuf jusqu'à Ingrande. Tous les chemins sont fermés : aucun courrier n'arrive jusqu'à nous. Nos subsistances sont pillées. La famine est au moment de nous assaillir. Au nom de l'humanité et de la fraternité, donnez-nous de vos nouvelles. Adieu, frères ; peut-être cet adieu est le dernier que nous vous donnons. »

Cependant les gardes nationaux triomphent sur la route de Vannes et à Saint-Philbert ; mais ils sont repoussés à Clisson, d'où ils battent en retraite sous un feu de haies qui les décime, à travers six lieues de pays.

Le maire Baco redouble d'activité. Il comprend qu'en face de l'insurrection de l'Ouest, Nantes va devenir la citadelle de la République. Une fonderie de canons est établie aux Cordeliers. Les chevaux de luxe sont mis en réquisition. On répare les fortifications, et on en construit de nouvelles. On distribue toutes les armes qu'on trouve dans les magasins du commerce. On en fabrique, jour et nuit, avec tous les fers qui tombent sous la main. On fait des balles avec les chapes en plomb de la cathédrale, et des boulets avec les cloches de Saint-Donatien, patron de la ville ! On arme des bateaux pour rétablir la navigation de la Loire. On improvise soldats tous les citoyens qui ont passé l'enfance ou qui n'ont pas atteint la vieillesse.

Les étrangers eux-mêmes ne peuvent échapper à cette réquisition. Beaucoup de Hollandais, dit Mellinet, étaient établis à Nantes, où ils avaient conservé leur ancien costume national ; au reste, on les reconnaissait aisément, même sous ce costume, à leurs cheveux blonds, à leur teint frais et rosé, et les femmes surtout, jolies, grandes, bien faites, aux formes arrondies et gracieuses, recevaient de nombreux hommages. Cela n'empêcha pas d'obliger leurs maris à s'armer et à se joindre à la garde nationale pour la défense de la ville.

On se disposait enfin à s'égorger en France entre Français, comme on s'égorgeait sur la frontière entre Français et Autrichiens.

Ce fut alors que la Vendée tout entière se trouva debout à côté de la Bretagne.



Vue du château de Saumur.

HISTOIRE

DES GUERRES

DE LA VENDÉE

DEUXIÈME PARTIE



Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins,
près le Pont-Neuf.


THE ASTOR LIBRARY



SAINT PIERRE

Cathédrale de Poitiers

BRETAGNE & VENDÉE

HISTOIRE
DES GUERRES
DE LA VENDÉE

COMPRENANT

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DANS LA BRETAGNE, L'ANJOU, LE POITOU, LE MAINE ET LA NORMANDIE

Précédée des Préliminaires de la Révolution en Bretagne

(1650-1832)

PAR PITRE-CHEVALIER

AUTEUR DE LA BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE

Illustrée par A. Leleux, O. Penguilly, T. Johannot.

DEUXIÈME PARTIE



Si j'avance, suivez-moi! si je recule, tuez-moi! si je meurs, vengez-moi!

PARIS

DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

35, quai des Augustins.

1851



Ruines du château de Tiffauges.

CHAPITRE ONZIÈME.

LA VENDÉE : Tableau géographique et moral. — Limites — Collines.— Rivières. — Villes et Campagnes. Forêts. — Divisions : Le Bocage. La Plaine. Le Marais. Les Iles.— Description du Bocage : Fortifications naturelles. — Sites : Clisson, Tiffauges, Torfou. Mortagne. les Herbiers, etc. — Description de la Plaine et du Marais. — Les départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, etc. — Portrait, caractères et mœurs des Vendéens Les Gatineux. Les Laboureurs. Les Cabaniers. Les Huttiers. Les Colliberts, etc.



Châteaugontier.

Nous avons déjà dit que nous entendons par Vendée toutes les parties de l'Anjou, du Poitou, du Maine et de la Normandie qui se joignirent à la Bretagne dans l'insurrection de l'Ouest. Ces quatre provinces, et surtout les deux premières, vont jouer désormais un rôle si important dans notre histoire, que nous devons, avant de les montrer à l'action, en tracer le tableau géographique et moral, ainsi que nous avons fait de la Bretagne en notre ouvrage précédent [1].

L'ensemble de ce grand théâtre de la guerre civile a pour limites, d'un

[1] Voir la *Bretagne ancienne et moderne*, Introduction et Chapitres Ier, VII, XVI et XX.

côté, la mer qui bat les côtes de Bretagne dans toute leur étendue, et de l'autre côté, une ligne qui part de la Manche, près du Calvados, remonte l'Orne jusqu'à la source du Sarthon, suit cette rivière jusqu'à la Sarthe, va traverser la Loire à Saumur, et aboutit à l'Océan, près des Sables-d'Olonne. Ce territoire renferme au moins cinq millions d'habitants. Nous en examinerons successivement les points principaux.

Et d'abord, la Vendée militaire proprement dite,—celle qui se compose de portions de la haute Bretagne, de l'Anjou et du Poitou, — occupe environ huit cents lieues carrées sur la carte de la France. Elle est bornée, à l'est, par le Pont-de-Cé, Brissac, Doué. Thouars, Partenay; — au sud, par la route de Niort à Fontenay, Luçon et les Sables-d'Olonne;—à l'ouest, par les côtes de la mer jusqu'à Paimbœuf; — et au nord, par la rive gauche de la Loire jusqu'au Pont-de-Cé. Elle comprend donc presque tout le département de la Vendée, — une partie de celui des Deux-Sèvres, — et toute la rive gauche de la Loire dans les départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure.

En général, ce fleuve doit être considéré comme une ligne de séparation constante entre la Vendée et la Chouannerie. Nous avons déjà signalé et nous signalerons encore beaucoup d'autres différences entre ces deux guerres. Ces différences provenant surtout du caractère respectif des deux pays, on ne saurait trop établir la démarcation géographique de ces derniers.

L'auteur des *Guerres des Vendéens et des Chouans*, dont la statistique se rapporte le mieux à nos propres observations, donne au moins huit cent mille âmes à ce grand centre vendéen. Cette population est presque toute répandue dans les campagnes, en des fermes isolées et multipliées à l'infini. Il n'y a pas une seule ville considérable, et les petites villes elles-mêmes ne sont pas très-nombreuses. Ces petites villes ou gros bourgs sont :

Dans le département de Maine-et-Loire, Brissac, Doué, Vihiers, Chemillé, Chollet, Beaupreau, Jallais, Saint-Florent et Chalonne; dans le département des Deux-Sèvres, Thouars, Argenton, Chatillon et Bressuire; dans le département de la Vendée, Montaigu, Mortagne, les Herbiers et Challans; dans le département de la Loire-Inférieure, Machecoul, Clisson et Paimbœuf.

Il est à remarquer que le seul rôle de ces villes dans l'insurrection a été de la combattre activement, ou d'en être les victimes passives.

Trois chaînes de coteaux assez élevés, sinon continus, traversent la Vendée : les deux premières partent de Chantonnay, de Chambretaud et et des Herbiers, pour courir, — l'une, de l'ouest au sud-est, par Reaumur, Pouzauge, Saint-Pierre-du-Chemin, le Buignon et Allone; — l'autre, de l'ouest au nord-est, par Mont-Mercure, Saint-Mars-la-Reorte, Mallièvre,

Chatillon, Saint-Georges-du-Puits-de-la-Garde et la Salle-de-Vihers, jusqu'au coteau du Layon qui se dirige vers Martigné, Thouaré et Beaulieu. La troisième ligne part du côté de Mallièvre, près Chatillon, et borne le cours de la Sèvre nantaise, en passant par Mortagne, Tiffauges et Clisson.

Du Layon à la Loire, s'étend un vaste plateau.

Tout cela est arrosé par une multitude de rivières et de ruisseaux qui tous, — chose remarquable, — naissent et meurent dans le pays. Les principaux sont : en Maine-et-Loire, le Maine, le Layon et l'Eure ; — dans les Deux-Sèvres, la Sèvre niortaise, l'Aulise, la Vendée, le Thouet, l'Argenton et la Sèvre nantaise; — dans la Vendée, le grand et le petit Lay, l'Yon, le Jaunay, la Vie, le Ligneron, l'Ognon, la Boulogne, le Tenu et l'Achenau.

On distingue en Vendée le Bocage, la Plaine, le Marais et les Iles.

Le Bocage, ainsi nommé à cause des ombrages qui le couvrent, embrasse, de l'est à l'ouest et dans le sud, plus des deux tiers du territoire. Il occupe la partie septentrionale du département de la Vendée, depuis la Sèvre nantaise,— et les limites du département des Deux-Sèvres jusqu'au Marais occidental et à l'Océan.

Au nord et à l'ouest de la Plaine et du Bocage, sur la rive gauche de la Loire, se trouvent le pays des Mauges et l'ancien pays de Retz, qui furent pour l'insurrection une pépinière de soldats invincibles.

La Plaine est la langue de terre comprise entre le Bocage et la limite méridionale du département de la Vendée.

Le Marais occupe le voisinage de la mer, qui le couvrait autrefois, — notamment de Machecoul à Saint-Gilles.

Les Iles sont celles de Boin, Dieu, de Noirmoutier et du Pilier.

Le Bocage est le centre et en quelque sorte le résumé de la Vendée sous tous les rapports. On y trouve peu de grandes forêts [1], mais une quantité de petits bois, et le pays tout entier semble couvert d'arbres, — tant les clôtures y sont rapprochées et multipliées ! Ces clôtures se composent d'un talus de cinq pieds de haut et d'une haie vive et épaisse, surmontée d'arbres plantés sans ordre, — le plus souvent de chênes séculaires qu'on étête de cinq ans en cinq ans. Il faut gagner un point bien élevé pour distinguer, au milieu de cette mer de feuillage, les carrés jaunes ou verts des moissons, le toit plat et rouge des métairies, le clocher d'ardoises

[1] Les plus importantes sont (ou étaient, hélas ! car tous les ans la cognée les décime) : la forêt de Vesins, près Maulevrier, — la forêt de Princé, — celle de Chantemerle, près la Châtaigneraie,— celle de Vouvant, — celle de l'Absie, — celle de Machecoul, — celle de la Foucaudière, près Beaupréau, — celle de Longeron, près Mortagne, — celle du Breuil-Lambert, près Thouars, — la forêt de Brossay, près Doué,— la forêt de Brignon, près Argentan,— la forêt de Beaulieu, près Chemillé, — la forêt du Parc, près Saint-Florent, — la forêt de la Meilleraie, qui comprend celles de la Saisine et de la Ferrière, — la forêt de Secondigny, — la forêt de Gramont.

d'une paroisse voisine, le ruban sinueux ou moiré d'une rivière, et quelques landes couvertes d'épines ou de genêts; encore ces genêts eux-mêmes sont-ils de véritables bois par leur épaisseur et leur élévation.

Aujourd'hui, des routes stratégiques tirées au cordeau traversent en tous sens les fourrés du Bocage, mettent à nu tous ses mystères et rallient toutes ses habitations. Mais en 1793, c'était un obscur et inextricable labyrinthe, où se croisaient, entre un dôme de verdure et un gouffre de boue, ces terribles chemins creux qui engloutirent tant de républicains, et que les gens du pays eux-mêmes ne reconnaissaient qu'après une longue habitude et chacun sur son terrain familier.

Beaucoup de ces chemins étaient encaissés jusqu'à dix ou douze pieds au-dessous du niveau des terres. Les convois y faisaient à peine trois lieues par jour. Une fois engagés dedans, les attelages ne pouvaient plus s'y retourner. Il n'y avait que deux grandes routes, celle de Nantes à Saumur par Chollet, et celle de Nantes à la Rochelle par Montaigu. Encore, dit Kléber en ses *Mémoires*, ces grandes routes n'offraient-elles d'autres avantages qu'un peu plus de largeur; car flanquées par le même système de clôtures, on ne pouvait s'y déployer nulle part, et les embuscades et les surprises y étaient aussi dangereuses que fréquentes.

Cette disposition du Bocage dont aucun autre pays ne saurait donner l'idée, en faisait comme un vaste camp disposé pour une guerre de défense, où les retranchements se succédaient de vingt pas en vingt pas sans interruption, où chaque morceau de terre formait une redoute avec ses fossés et ses remparts — remparts de branches, de feuillage et d'épines que l'habitant perçait çà et là comme un sanglier, tandis que l'étranger perdu n'y voyait qu'un mur infranchissable.

Tous les efforts du génie humain n'auraient pu élever des fortifications semblables, résultat successif du travail de dix-huit siècles[1], et les gouvernements qui cherchent à les détruire depuis cinquante ans, n'y sont pas encore parvenus.

Beaucoup de points du Bocage, en effet, peuvent encore donner l'idée de ce qu'il était autrefois. Là, de minute en minute, vos pas et vos yeux s'égarent, soit au bout d'un champ de genêts à dérober un régiment, soit à l'angle d'un carré de choux à couvrir une armée de Petits-Poucets. Vous hésitez entre un sentier creusé par un torrent et qui semble descendre vers l'enfer, — et un échalier qui gravit le flanc d'un talus, escaladant le ciel entre deux chênes monstrueux. Quelque direction que vous choisissiez, vous retrouvez un carrefour semblable au détour de chaque haie, et si l'expé-

[1] Ce genre de clôture remonte effectivement, dans le Bocage, à l'antiquité la plus reculée, soit que les indigènes aient voulu se défendre ainsi contre les vents de la mer voisine, soit que leur amour de l'isolement soit aussi ancien que leur propre existence.

rience ou le hasard ne vous guident, vous n'arriverez pas avant la nuit au but de votre voyage.

Alors, malheur à vous si vous êtes sujet à la peur ou à la superstition ! Une fois perdu dans l'ombre, au milieu de cette forêt de haies vives, de ces touffes de coudriers et de chèvrefeuilles, de troënes et d'églantiers, — les chênes aux bras tordus, au tronc décapité, vous sembleront une armée de fantômes ; vous prendrez les graines écarlates du houx pour des prunelles sanglantes, et les jeux de la lumière et de la brise évoqueront à vos yeux toutes les illusions de la forêt d'Armide. Heureux si vous ne rencontrez point, au clair de la lune, un âme en robe blanche laissant voir les étoiles à travers ses plis, un feu follet qui vous entraînera dans les fondrières d'un marécage, un loup-garou traînant ses chaînes sur le roc avec des éclats de rire diaboliques, ou un sorcier à la longue barbe, au manteau noir et au bonnet pointu ! — car l'imagination du Vendéen peuple encore ainsi plus d'un coin mystérieux du Bocage.

Enfin peut-être entendrez-vous, au milieu du silence, les aboiements d'un chien. Dirigez-vous de ce côté ; c'est une habitation. Ni troupeaux, ni bergers ne couchent dehors en ce pays. Si mieux encore un chant villageois frappe votre oreille de ses notes traînantes, vous êtes près d'une famille achevant la veillée. Ce chant est l'adieu d'un jeune gars qui vient de voir son amoureuse. Les gens heureux sont complaisants : celui-ci vous conduira par un chemin sûr au toit hospitalier de la métairie.

Nous y reviendrons bientôt nous-même étudier les mœurs des Vendéens. Terminons auparavant notre exploration topographique.

Il ne manque aux sites du Bocage, pour avoir une célébrité européenne, que d'être placés dans la Suisse ou dans l'Italie, dont ils égaleraient les plus ravissants points de vue.

A l'entrée même de cet élysée vendéen, — après avoir franchi les hauteurs de Vallet, d'où le magnifique château de la Noë domine un panorama de dix lieues, — vous rencontrez la Sèvre et Clisson, qui rendraient jaloux Tibur et Tivoli. Par une harmonie peut-être unique en France, Clisson tout entier n'est qu'une grande *fabrique* italienne. (On appelle ainsi les compositions d'architecture poétique dont l'Italie la première a fourni l'exemple.) Toutes les maisons de la petite ville brûlées pendant la Révolution, ont été rebâties sur le modèle de la charmante *villa* que MM. Cacault et Lemot[1] leur ont donnée pour reine. Elle s'élève au confluent de la Sèvre et de la Moine, en face du vieux château d'Olivier de Clisson, au centre d'un paysage où la nature a réuni tout ce qui peut charmer les yeux. On la reconnaît de loin aux arcades superposées de ses hautes terrasses, à leurs piliers enroulés de pampres verts, — aux briques rouges qui en dessi

[1] C'est le célèbre sculpteur à qui Paris doit la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf.

nent vivement les cintres pleins, — aux fleurs de toutes espèces qui épanchent leurs parfums des vases de marbre, et surtout à son parc si justement fameux sous le nom de Garenne, où foisonnent les statues et les rochers, les monuments et les souvenirs, où le chant des oiseaux, le bruit du feuillage et la chute des cascades se fondent en un concert merveilleux. Là, les deux rivières tour à tour se dérobent sous les bosquets et reparaissent en nappes éblouissantes, s'endorment en berçant des îles pleines de fleurs, se réveillent au choc du granit qu'elles blanchissent d'écume, et réfléchissent comme une suite de tableaux, les frontons grecs ornés de bas-reliefs, les statues sur leur piédestal, les grottes de mousse et de lichen, les guirlandes de feuilles et de fleurs, les groupes de lavandières penchées sur l'eau, et dans le lointain les hautes tours noires de la forteresse gothique, les arches du pont qui la joint à la ville, et enfin la ville elle-même étagée sur les deux rives avec ses blanches terrasses bordées de briques rouges. Descendez dans ce verdoyant dédale et comptez-en les douces surprises. Voici un temple assis sur un amas de roches volcaniques, et dont la façade se voile de mélèzes et de saules pleureurs... C'est le tombeau des restaurateurs de Clisson, MM. Lemot et Cacault. De là, leurs fantômes embrassent d'un coup d'œil toute leur création. Voici le buste de Henri IV sur sa colonne, à la place où le grand roi dressa sa tente pour le siége du château. Ce buste est le modèle de la belle figure du Pont-Neuf. Voici un obélisque qui reproduit exactement la fameuse aiguille de Cléopâtre à Memphis. Il consacre ici la mémoire des guerriers vendéens, sans acception de drapeau. Voici le musée Cacault, où les chefs-d'œuvre de l'Italie trouvèrent un refuge contre la guerre. Mercure a été plus impitoyable que Mars. Les héritiers du maître ont dispersé ses bronzes, ses marbres et ses toiles. Voici la chapelle de Toute-Joie, fondée par un des successeurs de Clisson à la nouvelle du premier exploit de son fils. Voici enfin le château des seigneurs eux-mêmes, une des plus belles ruines qui nous restent du moyen âge ! — Nous ne ferons aujourd'hui que saluer ces murs de seize pieds d'épaisseur, ces tours et ces escaliers gigantesques, ces cours où piaffaient des bataillons à cheval ; la guerre civile nous ramènera bientôt, aux lueurs de sa torche, devant le *grand puits* où gémissent les âmes de quatre cents Vendéens !... — Visitons plutôt, sur l'autre rive, la grotte où se cachèrent, dit-on, Héloïse et Abeilard avec l'enfant de leur amour ; et ce temple de Vesta qui fait pleurer les Italiens de souvenir et de regret, comme le sauvage de l'Inde à la vue de l'arbre de son pays ; c'est ici, en effet, qu'on retrouve le paysage de Tivoli tout entier, c'est ici que Poussin avait admiré des sites qui le poursuivaient jusqu'à Rome, et que notre plume n'aura pas l'audace de retracer après ses pinceaux.

L'œuvre de MM. Lemot et Cacault ne mérite qu'un reproche, c'est de gâter quelquefois la nature par l'excès de l'art, de la contrarier par des

arrangements prétentieux et des amalgames sans harmonie. On est tenté de s'écrier comme Berchoux, au milieu de ces imitations de l'antique :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

Un point de vue du Bocage moins coquet que Clisson, mais plus vierge et plus étendu, moins vanté par les voyageurs, mais qui mériterait de l'être davantage encore ; c'est la vallée de Tiffauges, située à quelques lieues de sa rivale. Elle est surtout admirable à contempler du haut des vastes ruines du château de Barbe-Bleue. (Le peuple désigne ainsi le célèbre Gilles de Retz, dont nous avons raconté ailleurs la voluptueuse et sanglante histoire.) Le repaire de cet illustre assassin s'élevait sur le roc vif, au sommet d'un coteau entouré de précipices, à la place occupée jadis par un castrum de Jules César. En mesurant d'en bas cette effroyable montagne de pierres, on croit voir surgir, du fond d'un ravin des Alpes, un des fantastiques châteaux imaginés par l'Arioste. Bien que Tiffauges, démantelé par Richelieu, s'écroule pierre à pierre depuis cette époque, il occupe encore une telle étendue et forme une telle masse, qu'il faut une demi-heure pour en faire le tour et une journée pour en étudier les détails. C'est une suite d'enceintes, de remparts, de douves et de bâtiments, à fatiguer le plus infatigable antiquaire, et à confondre l'imagination la plus habituée aux énormités du moyen âge. Un torrent gronde et bouillonne au pied de la grande tour, au fond d'un ravin plein d'ombres et de vertiges. Les arbres eux-mêmes semblent se pencher avec effroi sur ce gouffre, qui les déracine et les dévore l'un après l'autre. Devant la haute porte, désarmée aujourd'hui de ses chaînes et de sa herse, mais garnie encore de ses verrous saillant d'un mur de douze pieds, — un chemin creusé dans le roc a remplacé l'étroit sentier qu'on n'abordait autrefois qu'en tremblant. Il y a dans la cour de l'est une chapelle souterraine du quatrième siècle, où l'on descend par un trou noir, comme les mineurs dans leur puits phosphorique. Dernièrement, une chapelle supérieure s'est affaissée au-dessus, écrasant de ses décombres les colonnes qui avaient vu le Bas-Empire ; de sorte que le pied foule ici une poussière de quatorze cents ans ! Et, du sommet sourcilleux de ces ruines humaines, toutes les splendeurs de l'immortelle nature se déploient dans la vallée. La Sèvre tourbillonne à vos pieds autour des usines et des moulins de Tiffauges, jette une poussière blanche au flanc noir des rochers, disparaît sous les arches des ponts et sous les voûtes des arbres, et s'enfuit, — au travers des îles en fleurs, des coteaux étagés à perte de vue, des prés couverts d'aunes et de peupliers, — vers le magnifique château du Coubouros et vers son parc qui serait royal, — si les rois en avaient un pareil.

La plaine de Torfou est tout près, avec sa colonne funèbre. Nous la visiterons tout à l'heure, au bruit foudroyant de la mitraille.

A Mortagne, on retrouve encore la Sèvre et ses rives délicieuses. Ici les îles se multiplient tellement, que la rivière, cachée par leur végétation. semble rouler sous un bois touffu. La route qui la côtoie, — suspendue à droite et à gauche de l'abîme, — passe à bon droit pour un chef-d'œuvre.

De Mortagne aux Herbiers, la route va toujours s'élevant jusqu'au mont des Alouettes, ainsi nommé sans doute parce qu'on n'y entend plus des bruits du Bocage que le chant de cet oiseau balancé dans l'air pur qui fait ondoyer les blés d'or. On aperçoit de là les tours de Saint-Pierre de Nantes et la flèche de Luçon, c'est-à-dire, presque toute laVendée, avec ses églises, ses manoirs et ses champs de bataille. Au nord, c'est Torfou; à l'est, Mortagne, Saint-Fulgent, les Quatre-Chemins, Pont-Légé, les Brouzils; au midi, Poncharron, Luçon, Fontenay, etc. Les Herbiers,— que la tradition dit avoir été la fameuse Herbadilla, cet Herculanum de l'Ouest, — justifie plutôt son nom par la fraîcheur de ses alentours; la charmante ville est, en effet, cachée dans son val, comme un nid au sein d'une corbeille de verdure et de fleurs.

Il faut encore citer : la campagne de Mallièvre, où les fortifications et les voies romaines disparaissent parmi les bois, les rochers et les ondes; (toujours la Sèvre, fuyant comme Galatée à travers les saules); — le Puy-du-Fou, dont les ruines rappellent à la fois l'âge gothique et la Renaissance, et d'où l'œil embrasse un horizon de plaines et de coteaux, de champs et de forêts, d'eaux vives et dormantes; — Mont-Mercure, où les parcelles de topaze et d'améthiste étincellent dans le quartz hyalin, à l'ombre des aliziers, des bouleaux et des trembles,—comme des diamants semés dans une chevelure qui commence à blanchir; — Pouzzauges, que les Italiens nomment Pouzzole, tant ce lieu leur rappelle la patrie! Ici les bastions antiques se perdent dans le ciel avec un clocher de la Renaissance; la vue retrouve l'horizon du mont des Alouettes, dont les sept moulins tournent au nord, au-dessus des flots verdoyants; le bois de la Folie domine le Bocage entier de sa haute futaie dont, à vingt-cinq lieues de distance, les navigateurs de l'Océan d'Aquitaine reconnaissent la verte cime dans les nuages du levant.

Rien de frais et de luxuriant comme la végétation de toute cette partie du Bocage. Les sentiers y ressemblent à des allées de charmilles. Vous marchez sur une pelouse épaisse, entre deux rangs d'arbres festonnés de clématites, de roses sauvages et de chèvrefeuilles. A travers ce filet odorant et serré, vous voyez à peine l'or des épis flotter dans les champs, les taureaux curieux dresser leurs jeunes cornes à l'échalier des pâturages, et, çà et là, d'énormes rochers gris montrer leurs fronts moussus entre les branches de chêne.

La Grainetière, le Parc-Soubise, les Essarts, la Ferrière, forment la transition du Bocage à la Plaine. La Grainetière a son abbaye en ruines.

— chef-d'œuvre gothique qui s'égrène depuis neuf cents ans, au milieu du lierre et des pruniers agrestes, — au centre d'un paysage à faire tomber à genoux le Génie de la peinture. Le Parc-Soubise a l'ombre de Henri IV errante sous ses grands arbres,— à la place même où Catherine de Rohan lui dit ces fières paroles : « Je suis trop pour être votre maîtresse, et trop peu pour être votre femme. » Les Essarts ont leur tour sarrasine, au pied de laquelle l'imagination relève les chevaliers des croisades, le spectre du duc Jean V, prisonnier des Penthièvre, et celui de Mercœur, le dernier champion de la Ligue. A la Ferrière, vous ne reconnaissez pas la terre du Bocage ; au lieu d'étaler au dehors ses richesses, ce sol noir les cache dans ses entrailles. Le fer et le minerai débordent en ces lieux depuis le temps des Romains; des bans calcaires et de nombreux coquillages y indiquent aussi le séjour de l'Océan à une époque anté-historique. La végétation vendéenne ne reparaît qu'aux abords de la Roche-sur-Yon, aujourd'hui Bourbon-Vendée. Cette ville improvisée par Napoléon, et qui ressemble à un faubourg de Paris, n'avait, en 1793, que les débris de son château, quelques rues mal bâties, — mais un paysage admirable qu'ont défiguré les moellons tirés au cordeau.

A deux lieues de Bourbon-Vendée, au village de Fontenelles, on montre encore un remarquable tombeau gothique dans les ruines d'une abbaye d'Augustins.


Tombeau gothique dans l'abbaye de Fontenelles.

Outre cette langue de terre qui sépare le Bocage de Bourbon-Vendée, et qu'on nomme la Plaine inférieure, il y a de l'autre côté du Bocage la Plaine supérieure, qui s'étend d'Airvault à Saumur, mais qui n'a d'autre rapport avec la Vendée que d'être enclavée dans ses limites.

La partie la plus curieuse, sinon la plus importante de la Vendée après le Bocage, c'est le Marais. Il se divise en marais desséché, marais mouillé et marais salant.

Les marais desséchés l'ont été au moyen de digues et de canaux achevés en grande partie par les anciens moines (l'un de ces canaux s'appelle encore le canal des Cinq-Abbés.) La digue des Hollandais indique aussi que ce peuple industrieux a mis la main à ces grands ouvrages. La mer a cédé

ainsi un terrain considérable. On y trouve aujourd'hui des routes parfaitement tracées, des tertres couverts de bourgs et de villages, des fermes bien bâties de distance en distance, des champs dorés de belles moissons. et des prairies fourmillant de bestiaux. Les digues reçoivent, par des vannes établies dans leur épaisseur, les eaux nécessaires à l'irrigation périodique des canaux. Ceux-ci communiquent entre eux, de façon à se partager également le flux bienfaiteur. Les uns conduisent à la mer le superflu, les autres portent le nécessaire au sein des fermes les plus écartées. Les grands canaux de desséchement ont environ neuf mètres de largeur. Ils repoussent la mer au moyen de portes busquées, larges de quatre mètres.

Le marais mouillé est situé en dehors des ceintures d'endiguage. Ses parties les plus élevées sont inondées depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-juin, et quelquefois plus longtemps encore. Les parties basses ne se dessèchent jamais entièrement. On n'a pu les exploiter qu'en les coupant de canaux sans nombre, tous ralliés entre eux, et séparés par des terriers de quelques mètres de large, rechargés en couronne du produit de l'excavation. Ces terriers sont d'une fertilité inépuisable. Les saules, les frênes, les aubiers, les peupliers et même les chênes y poussent comme par enchantement, et leur émonde fournit une multitude de fagots qui s'exportent à la Rochelle et à l'île de Rhé. Leurs troncs, recherchés sous le nom de *cosses de marais*, alimentent de leur feu brillant toutes les bonnes maisons de la Plaine. Dans les fonds les plus bas croît une forêt de plantes marécageuses et notamment le roseau (*arundo phragmites*), qui sert à chauffer le four à pain, à fasciner les digues et à couvrir les cabanes des huttiers. Ces cabanes sont faites de branchages et de boue. Chacune renferme une famille entière, père, mère, enfants, valets, avec une ou deux vaches, quelques brebis et des chiens. Tout cela est pêle-mêle sous le même toit, et n'a pour s'ébattre au dehors qu'un espace de vingt-cinq à trente pas, séparé par les eaux du reste du monde. Le silence de ce désert marécageux, le cri lugubre des oiseaux aquatiques, l'ombre projetée sur les canaux par les arbres entrelacés, la teinte grise ou foncée du feuillage de ces arbres, la vue de ces hommes et de ces femmes qui vont chercher en bateau leur nourriture et celle de leurs vaches, — tout cela inspire au premier abord une tristesse mêlée d'horreur et d'épouvante. Mais lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de ces oasis, un beau jour de printemps ou d'été, on est charmé malgré soi par la fraîcheur des berceaux, par les détours infinis de l'onde, par la variété d'oiseaux qui semblent autant de fleurs ailées, et surtout par le rare spectacle d'une population contente de son modeste sort.

Pour les marais salants, nous ne saurions que répéter ce que nous avons dit des marais de Guerande. Et nous renvoyons le lecteur au dernier chapitre de la *Bretagne ancienne et moderne*[1].

[1] Il est cependant une conformation particulière aux marais vendéens; ce sont les *bossis*, digues

Nous l'y renvoyons aussi pour la topographie de la Loire inférieure.

Quant aux départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres qui complètent la Vendée militaire, celui-là par l'ancienne province d'Anjou, et celui-ci par le reste du bas Poitou, tous deux rappellent généralement la conformation du Bocage (dont le second forme d'ailleurs une partie notable); l'un et l'autre n'en diffèrent que par la variété des productions.

On sait que Maine-et-Loire est la patrie des vins capiteux que nos aïeux préféraient aux vins de Champagne. Tous les coteaux y sont donc tapissés de vignes. La terre de bruyère domine dans les vallons, mais sans nuire à leur fécondité. Ici comme dans les Deux-Sèvres, les innombrables clôtures d'arbres et de haies vives font croire à chaque instant au voyageur qu'il parcourt encore les champs des Herbiers ou de Tiffauges.

Un des voyages les plus intéressants qu'on puisse faire en Vendée, après celui du Bocage proprement dit, — c'est de traverser le département de Maine-et-Loire, par la levée, depuis Chouzé jusqu'à Ingrande. On trouve au point de départ le confluent de la Vienne et de la Loire, qui s'enlacent en bouillonnant au pied de Candes et de Montsoreau. Le grand fleuve vous accompagne de ville en ville, portant, comme le Rhin de Victor Hugo, tous ses affluents et toutes ses îles *à bras tendus*. Vous saluez sur ses bords le village de Dampierre, dernier séjour et tombeau de Marguerite d'Anjou, reine de la Grande-Bretagne. Déjà le château fort de Saumur vous apparaît, dominant du haut de son roc et la campagne et la cité. Bientôt la Loire déploie sous vos yeux sa nappe d'un quart de lieue de large. Puis la levée suit la rive droite, à travers des massifs de verdure et de fleurs. Vous passez dans le jardin de la Vendée qui vaut bien celui de la Touraine. Voici les châteaux et les parcs, les clochers et les paysages, qui défilent en se multipliant dans les eaux, comme dans les glaces d'un kaléidoscope : Saint-Lambert, Lamotte, Bounois, Chenehutte, les villas de Saint-Clément des Levées, la tour gothique du manoir de Trèves, l'église charmante de Cunault, les Roziers, plus riants que leur nom; — Gennes, un des plus curieux sites de France; — le Cadran, Thoureil, l'ancienne abbaye de Saint-Maur.— et les plaines dorées de l'Anjou qui ne vous séparent de la Loire que pour vous y ramener plus vite. Salut à la vieille citadelle d'Angers, plus noire encore que ses noires maisons d'ardoises. Salut à la porte de la cathédrale, armée d'un bataillon sculpté dans la pierre. Salut au magnifique château de Serran, — aux ruines terribles qui se mirent dans l'étang du Verger ! — Voici la Loire qui vous attendait à Champtocé avec ses eaux les plus belles et ses rives les plus grandioses. Vous ne la quittez plus jusqu'à Ingrande, où vous arrivez tout ému encore du point de vue magique de Montrelais.

assez élevées pour être livrées au labour, et qui servent, après la récolte, de chaussées de passage

Les Deux-Sèvres ont aussi leur Bocage, leur Plaine et leurs Marais. Le Bocage y reçoit plutôt le nom de Gatine ou Gastine. On retrouve ici les deux chaînes de collines du département de la Vendée. L'une incline au sud-ouest, et l'autre incline au nord-est. La première jette ses eaux dans l'Océan, par la Sèvre niortaise; et la seconde dans la Loire, par le Thouet. Celle-ci se partage jusque vers le milieu, en plusieurs branches latérales; elle s'étend ensuite en largeur, et forme au nord du département un vaste plateau sillonné de rivières. On en compte plus de trois cents, et chacune arrose sa vallée particulière. Ces vallées sont entrecoupées de roches suspendues, de petits bois, de châteaux en ruines et de métairies à toits rouges, qui forment un nouveau paysage à chaque mouvement du sol. La partie Est de la Gatine, et notamment l'arrondissement de Parthenay, est beaucoup moins fertile que la partie septentrionale. La Plaine et le Marais des Deux-Sèvres en occupent le côté occidental et le côté méridional

La ville de Niort, capitale des Deux-Sèvres, est une des plus agréables cités du Poitou; une de ses églises paroissiales est un bijou d'architecture gothique.



Vue de Niort.

Ce n'est point par les grandes routes qu'il faut visiter et juger ce département; c'est par ses chemins les plus abrupts et les moins fréquentés. Il se dérobe, par sa variété même, à toute description générale. Nous nous



Ad. Rouargue del. *Huyot sculp.*

ÉGLISE NOTRE DAME

À NIORT

BRETAGNE & VENDÉE.

W. Coquebert, Editeur


THE ASTOR LIBRARY
NY

réserverons donc d'en retracer chaque partie, à mesure que le cours des événements nous y portera.

Nous en ferons autant pour les portions de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne et de la Manche, qu'il nous faudra visiter bientôt avec les bandes de la Chouannerie.

Passons maintenant au portrait et au caractère, à la vie et à l'histoire des Vendéens proprement dits. Les Chouans du Maine et de la Normandie auront leur tour.

Généralement, le Vendéen est de taille moyenne, mais bien prise; il a la tête forte, le cou épais, le teint jaune ou pâle, la figure sèche et impassible, les yeux petits, mais perçants, les cheveux noirs et plats, la parole lente, la démarche lourde et la contenance modeste. Nous disons généralement, car il y a plusieurs exceptions. Les riverains de la Loire, qu'on a surnommés les grenadiers de la Vendée, se font remarquer par leur belle stature, par l'éclat de leur visage et par la dignité de leur maintien. Dans le Marais, les hommes sont grands et découplés, ont la figure expressive, la tournure dégagée, la parole théâtrale et la démarche hautaine.

La même opposition se fait remarquer dans les femmes. Celles du centre n'ont le plus souvent d'autres charmes que la douceur de leur physionomie ou la fraîcheur de leur jeunesse. Celles du Marais, au contraire, à partir de Challans et même de Machecoul, sont d'une pureté de lignes, d'une richesse de formes et d'une vivacité de carnation à séduire à la fois le poëte, le statuaire et le peintre.

Le fond du caractère vendéen est la fierté tempérée par l'intérêt. De là son dévouement au noble de l'ancien régime qui le traitait en frère, et sa haine pour le bourgeois de la Révolution qui voulut le traiter en esclave. Du reste, un tempérament bilieux et passionné contenu par une grande pudeur; — un esprit lent, mais sûr et profond: — un cœur généreux, mais emporté et vindicatif; — une fidélité inébranlable, mais une prudence cauteleuse dans les relations et dans les engagements; — une extrême naïveté de mœurs et d'habitudes, avec une observation et une réflexion pénétrantes; — un attachement indissoluble à sa religion et à sa famille, à son pays et à son toit, aux traditions de ses pères, et en général à tout ce qui tient au passé: tel est le Vendéen. Il a, ou du moins il avait, beaucoup de superstitions,—comme tous les hommes d'imagination et de recueillement. En 1793, il ne respectait rien tant, après son curé, que le sorcier de son village. Cette faiblesse du Vendéen, combinée avec sa prudence, produit un mélange de défiance et de crédulité des plus bizarres. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il se méfie de lui-même plus que de personne; aussi, en toutes choses, ses résolutions sont tardives, mais énergiques. Ses passions et ses convictions le transportent, en désespoir de cause, de la nonchalance à l'activité, de la peur à l'héroïsme, de l'amour

de la vie à la recherche de la mort. Il l'a bien montré en devenant tout à coup le premier soldat du monde, lui qui était jusque-là le plus paisible des laboureurs.

Le Vendéen parle si peu, qu'on pourrait presque dire qu'il ne parle jamais. Nul n'applique mieux le proverbe *trop gratter cuit, trop parler nuit*. Il y a surtout deux mots qu'il est impossible de lui arracher, c'est *oui* et *non*. Il a, pour éviter de les prononcer, des à peu près, des périphrases et des circonlocutions interminables. Si vous lui dites qu'il fait froid, il vous répondra qu'il ne fait pas chaud ; si vous lui dites : Cette femme est belle, il vous répondra : Elle n'est pas indifférente; c'est ainsi que ses jugements sur les questions les plus légères se bornent toujours à ne dire ni oui ni non. Encore un résultat de sa prudence : une fois sa parole donnée, il en sera l'esclave ! il a bien le droit de ne pas la risquer légèrement. Sa taciturnité s'explique aussi par sa solitude. Isolé du monde en sa maison, isolé de sa famille elle-même en son champ, isolé du voisin qui travaille auprès de lui derrière une haie impénétrable, il passe les trois quarts de sa vie dans la seule compagnie de ses bœufs et de son chien, quand il a un chien.

Cependant, il ne faut pas confondre la réserve timide du Vendéen avec l'altier quant-à-mot du Breton. Nous avons déjà signalé la dissemblance morale de ces deux peuples; nous aurons occasion d'y revenir souvent. Leurs seuls rapports sont la conformité de leurs croyances politiques et religieuses; bien peu d'Angevins et de Poitevins ont gardé cette empreinte de la race celtique, si marquée encore chez les paysans armoricains. Autant ceux-ci, — comme Du Guesclin, leur grand homme, — sont violents, âpres et obstinés ; autant les Vendéens, — sauf peut-être les hommes du pays de Retz, — cachent de douceur et d'aménité sous leur sauvagerie mélancolique. Après les plus cruelles défaites et les plus brillantes victoires, ils n'aspiraient qu'à retrouver le calme régulier de leurs travaux, — tandis que les Chouans étaient toujours prêts à quitter la charrue pour le fusil. Généralement, il y a quelque chose de plus profond dans le cœur et dans l'esprit de l'enfant de la Bretagne, quelque chose de plus naïf dans le cœur et dans l'esprit du Vendéen. Gardez-vous néanmoins de vous fier en aveugle à la naïveté poitevine : elle n'est parfois qu'un rôle admirablement joué. Le paysan se donne alors pour imbécile et *gouaille* ainsi (c'est son mot) ceux qui se croient plus fins que lui[1]. La *gouaille* est la

[1] La gouaille produit souvent des traits de la plus fine bonhomie. En voici deux qu'a cités M. de Bournisaux dans son histoire :

Un paysan, allant se confesser, à Pâques, dit à son curé, dans l'espoir d'être bien accueilli, qu'il venait de lui envoyer un lièvre : le pasteur parut d'autant plus satisfait de ce cadeau, qu'il n'avait point de lièvre pour mettre dans son pâté. Après avoir été confessé, le paysan se retire. Rentré chez lui, le bon curé demande à voir le lièvre qu'on lui a envoyé : la servante assure qu'elle n'a rien vu : le maître se fâche ; la servante, pour se justifier, va chercher le paysan. Celui-ci se présente, le cha-

plaisanterie favorite des Vendéens, et le plus grand plaisir qu'on puisse leur faire, c'est de les gouailler ou de se laisser gouailler par eux. Les plus nobles seigneurs s'en faisaient et s'en font encore aimer par cette familiarité qui n'exclut jamais le respect.

Une grande preuve de la sociabilité du Vendéen, c'est le succès avec lequel il s'est appliqué au commerce, depuis que la civilisation a pénétré chez lui. — Sa vieille foi et sa moralité ont souffert sans doute de ce progrès matériel; mais il est à remarquer que son indépendance n'y a rien perdu. Il est devenu aussi imperturbablement fier devant l'insolence du bourgeois moderne qu'il était doucement soumis devant la courtoisie de l'ancien gentilhomme. Il est aujourd'hui de l'opposition, et de l'opposition la plus avancée : témoin les députés qu'il envoie à la chambre. Il passera du royalisme au républicanisme, si le gouvernement n'y prend pas garde.

Ce caractère national des Vendéens a donné lieu à de longues dissertations sur leur origine. On a voulu prouver qu'ils n'étaient ni Gaulois ni Franks,— qu'ils descendaient d'une colonie d'Alains et de Teyphales (d'où Tiffauges) établis sur la Loire et les Deux-Sèvres, du troisième au cinquième siècle. Ce ne serait pas là les distinguer beaucoup des Franks, puisque ce serait les rattacher comme eux à la grande famille scythogermanique [1]. Mais il suffit d'examiner la position de la Vendée, sur le théâtre de toutes les luttes de la Bretagne contre les Franks, les Normands et les Saxons,— pour se convaincre que les Vendéens sont nécessairement un peuple hétérogène, composé des divers peuples qui se sont disputé les Marches bretonnes, angevines et poitevines.

Au lieu d'aller chercher la source de leur indépendance dans une pureté de race invraisemblable, il est bien plus naturel de l'expliquer par

peau à la main, en riant d'un air malin. « Jacques, ne m'as-tu pas envoyé un lièvre ? — Oui, monsieur le curé. — Ne l'a-t-on pas remis à ma servante ? — Non, monsieur. — A qui l'a-t-on donné? — En venant à confesse, j'ai vu un lièvre dans mon chemin, je lui ai crié d'aller chez vous ; mais je vois bien que, pour me faire pièce, le maraud n'a pas voulu s'y rendre. » Cette réponse perd ici une partie du sel qu'elle a en patois.

Un autre Vendéen, ayant tué un lièvre, résolut de le porter à son maître qui demeurait à la ville voisine. Il part le lendemain ; et, avant de se rendre à sa destination, il entre chez un cordonnier pour y chercher des souliers. Ce dernier, voulant lui parler en particulier, lui proposa de passer dans son arrière-boutique ; le Vendéen y consent, pose son sac à terre et le suit. Dans l'intervalle, les garçons du cordonnier ouvrent le sac, prennent le lièvre et y substituent un roquet mort de la veille. Cependant le Gatineux revient, et, sans s'apercevoir de la supercherie, met son sac sur son dos, et va chez son maître qu'il trouve à table avec quelques amis. Après le premier compliment, il lui fait part du succès de sa chasse et du cadeau qu'il vient lui faire ; tandis que le maître s'épuise en remercîments, notre paysan, d'un air gai et triomphant, délie son sac, prend le prétendu lièvre, le soulève par les oreilles, et en fait voir la tête à la compagnie. On peut juger des éclats de rire qui se firent entendre. « Qu'est-ce, Thomas ! est-ce là le cadeau que tu veux me faire? » Le paysan déconcerté ne répondait mot ; enfin, tournant de tous côtés la tête du roquet : « *Pargoy*, s'écria-t-il, *t'as beau faire ta mine de chin, tu n'en es pas moins un lèvre, da !* »

[1] Voir la *Bretagne ancienne et moderne*, chapitre I[er] : *Origines celtiques*.

l'état de lutte permanent de leurs aïeux et par les franchises exceptionnelles qu'ils surent arracher à l'ambition des conquérants, comme nous le verrons tout à l'heure en examinant l'ancienne constitution des Marches.

Il n'en existe pas moins en Vendée des divisions et des haines de race, — notamment entre les *Bigots* de la Plaine et les *Gatineux* du Bocage. Avant de s'unir contre la Révolution, ils formaient deux peuples rivaux, n'ayant ni la même figure, ni le même costume, ni les mêmes usages. Les Bigots méprisaient les Gatineux comme des barbares, et les Gatineux traitaient les Bigots de fripons et d'impies. Les Blancs et les Bleus des deux camps se sont maltraités, pendant la guerre civile, avec un acharnement particulier. Enfin, même aujourd'hui, les Bigots sont beaucoup plus civilisés, et les Gatineux beaucoup plus naïfs, — ce qu'on peut attribuer d'ailleurs au pays tout autant qu'à la race : la Plaine a naturellement plus de villes et de bourgades, et partant plus de commerce et d'industrie que le Bocage.

La guerre de 1793 à 1800 a trouvé ses meilleurs soldats dans le pays des Mauges et du Loroux (rive gauche de la Loire), dans le Bocage de la Vendée, dans celui des Deux-Sèvres et dans le Marais occidental. Le Marais méridional et la Plaine se sont abstenus autant que possible. Souvent même, les petites villes de la Plaine ont vivement défendu la République. La lutte n'a pas été moins énergique dans le département de Maine-et-Loire, — qui était alors, avec la Loire-Inférieure, le plus commerçant de la Vendée.

Le pays des Mauges est célèbre par son indépendance depuis Jules César, qui l'appelait déjà *mala gens*, mauvaise nation. Telle est même l'origine de son nom, suivant quelques antiquaires. Suivant quelques autres, Mauges vient de *metalgicus* : *Pagus metalgicus*, pays de mines. Les mines y sont, en effet, nombreuses et s'y multiplient tous les jours. Mais des couleurs et des étymologies, il ne faut pas disputer

Charrette, qui s'y connaissait, faisait le plus grand cas des paysans du Loroux, de Machecoul, de Légé et des environs. Ces petits hommes de fer étaient indomptables. Toute la Vendée avait fait sa soumission, qu'ils tenaient encore tête à la République.

Leurs beaux voisins du Marais sont loin d'avoir la même réputation. Faibles et maladifs sous les apparences de la force et de la santé, ils passent généralement pour les Gascons de l'Ouest. Ce sont les viveurs, les richards et les *farauds* d'un pays. « Le Maraichain, nous disait un vieux brave de Légé, est meilleur à table qu'au feu. Le fusil et le canon qu'il manie le plus volontiers, c'est la fourchette et la bouteille. Il aime beaucoup les disputes et les querelles, mais jusqu'au premier sang. Quand les choses vont au delà, il quitte le rôle d'acteur pour celui de témoin... On

reconnaît le vantard à la façon dont il jette sa bourse sur un comptoir de boutique et d'auberge... Le Bocager, au contraire, tire son argent de sa poche sou par sou, avec de gros soupirs. L'un prodigue ses écus à ses amis, — l'autre leur prodigue son sang, dans l'occasion. »

Cependant, quelques corps de Maraichains ont déployé, pendant la guerre, des qualités précieuses : une habileté de tir, une adresse gymnastique et une entente de la stratégie qu'ils doivent à leur vie de chasseurs et à leur lutte éternelle avec les eaux.

Les gens du Marais ne tranchent pas moins par le costume que par le caractère sur le reste des Vendéens. Ils portent de larges pantalons rehaussés de ceintures écarlates, des vestes de drap fin, à boutons argentés, d'énormes chapeaux entourés de velours et quelquefois de rubans. Ils ont presque toujours à la main la grande perche qu'ils appellent *ningle*, et à l'aide de laquelle ils franchissent des canaux de dix à vingt pieds de large. Les femmes étalent un véritable luxe d'étoffes éclatantes, de soieries et de dentelles, de dorures et de bijoux. Leur coiffe altière, élevée de deux pieds, rappelle le fameux hennin du quatorzième siècle. Un gros cœur en or pend au-dessous de leur épais chignon, sur l'opulente carnation de leur cou. Des chaînes d'argent attachent les clefs du ménage à leur ceinture. Des boucles du même métal brillent sur leurs souliers, dont la forme coquette fait valoir les bas à fourchettes rouges.

Même richesse à l'intérieur des habitations : grands lits de bois peint, bourrés de plume jusqu'au ciel ; — piles de linge blanc et parfumé dans les armoires ; — vaisselier garni de faïences de toutes les couleurs ; — cellier rempli de vin de la Plaine, de la Saintonge ou de l'Anjou ; — table toujours couverte de pain blanc, de beurre frais et de poisson délicat, quelquefois d'une oie grasse ou d'un excellent canard, avec un service d'argenterie massive. Et puis, les jours de foire ou de marché, un train complet de voyage pour aller à Beauvoir, à Challans ou à Machecoul : autant de maîtres, autant de juments bien nourries, autant de lourds valets montés comme leurs maîtres.

Ce bien-être cependant n'est pas le lot de tous les Maraichains, — mais seulement des fermiers commerçants et des petits propriétaires, connus sous le nom de Cabaniers. Le Marais, qui est le pays des contrastes, offre, à côté de ces richards ambulants, de pauvres laboureurs isolés dans les canaux, où leur intelligence s'étiole en même temps que leur corps, et qui n'ont pour nourriture que le lait de leurs vaches et le produit de leurs filets et de leur fusil. Il est vrai que ce produit est abondant, surtout l'hiver. Alors le Maraichain n'a qu'à sortir de sa cabane pour surprendre dans les bouillonnements du sable le *peignant* qui entr'ouvre sa coquille rouge, ou le *meil* qui siffle dans l'eau comme un serpent. Il n'a qu'à pousser, la nuit, sa barque au large pour lancer sa poudre à des bandes de canards sau-

vages. Et l'été, ces canards, apprivoisés sans peine, pullulent et se nourrissent dans les fossés voisins.

Le Maraichain le plus à plaindre est l'habitant du Marais mouillé, qu'on nomme *Huttier*, du nom de sa maison de terre et de branchages, mais dont la demeure véritable est sa yole (il dit sa *niole*), à laquelle il semble incorporé comme le Centaure antique à son cheval. Le Huttier vit en effet sur l'eau, les deux tiers de l'année. Il naît et grandit, mange et dort, travaille et voyage, se marie et meurt dans la case étroite de sa barque. Il la quitte à peine quelques instants pour vendre sa chasse ou sa pêche au rivage prochain. Il la fait voler sur les eaux au moyen d'une perche ou rame appelée pégouille. Il court sans cesse avec elle au-devant du gibier qu'il abat à coup sûr, ou du poisson qu'il enveloppe dans ses longs filets.

Rien d'étrange à voir comme les promenades des Huttiers, par un beau jour de fête, sur la vaste nappe argentée dont l'Océan couvre leur pays. Le village s'élève sur un monticule au-dessus du Marais. Un gai carillon ébranle le clocher réfléchi dans l'onde... A ce signal, les huttes éparses tressaillent sur leurs tertres lointains. Des coiffes blanches s'en détachent par groupes, comme des goëlands effleurant le sol de leurs ailes blanches... Chaque famille s'installe dans son bateau, chaque bateau se rallie au bateau voisin, et, de tous les îlots de cette mer tranquille, vingt flottilles prennent leur essor vers le centre commun... Les bateaux cinglent d'ordinaire deux à deux, et tellement rapprochés, que ceux qui les remplissent ont l'air de marcher sur l'eau en se donnant le bras. Ainsi les Huttiers vont au baptême de leurs enfants, à l'enterrement de leurs pères, au mariage de leurs filles. Ainsi leurs prêtres vont leur porter les secours de la religion, leurs médecins les secours de l'art, et leurs amis les secours de l'amitié.

Nous avons vu chez eux le spectacle d'une noce, et nous ne l'oublierons jamais. Dès le matin, la barque nuptiale fut entourée de toutes les yoles d'alentour, pavoisées de rubans et de feuilles de tamarin, montées par les Huttiers et les Huttières dans leurs plus beaux habits de fête. Le signal du départ fut donné par la *veze*, qui réveilla mille échos joyeux à perte d'ouïe. Les chants et les coups de fusil alternaient avec la musette champêtre. Le soleil levant changeait le Marais en une plaine de nacre enflammée. Après la messe, le repas eut lieu sur la flottille. Deux barques chargées de vivres allaient de rang en rang servir les autres. Puis elles s'établirent au centre. On se serra tout à l'entour, et les bateaux devinrent une grande table flottante. La fête se termina par des chants, des coups de fusil, des danses même, et, le soir venu, par une joute entre les barques illuminées... Les époux furent conduits, sur les onze heures, à leur hutte de famille. Leur batelet y entra sans peine, car l'eau s'élevait jusqu'à la moitié des murs. Ils n'eurent qu'un mouvement à faire pour passer de ce batelet dans le lit

nuptial... et barques et convives, chants et musique se dispersèrent et s'évanouirent dans toutes les directions.

Outre les Huttiers proprement dits, il y a dans le Marais une classe d'hommes à qui l'on donne aussi ce nom, mais qu'il ne faut pas confondre avec les premiers, et dont le nom véritable est celui de *Colliberts* (têtes libres). Plus vagabonds et plus sauvages encore que les Huttiers, méprisés généralement comme des crétins, dont ils n'ont toutefois que l'apparence, les Colliberts passent pour les descendants des anciens *Agesinates combolectri*, que les Scythes Teyphaliens d'abord, et les Normands ensuite, auraient chassés vers les embouchures du Lay et de la Sèvre niortaise. Le fait est que ces hommes n'ont jamais subi la servitude féodale, du moins la servitude de corps. Ils pouvaient de tout temps, et quand bon leur semblait, quitter leur habitation pour une autre. Ils mettaient leurs priviléges sous la tutelle des abbayes auxquelles ils fournissaient le poisson gratuitement. On les appelait alors *homines conditionales*. Ils transportaient avec eux leurs huttes peintes,— aussi inconstantes que leur caractère ; — ils se couvraient de peaux de bêtes fauves, se teignaient les cheveux et les membres, comme les premiers Bretons, et rendaient un culte à la Pluie, ce fléau redouté des chasseurs et des pêcheurs. Aujourd'hui encore, ils vivent à part, dans leurs bateaux et leurs cabanes, du fruit de leur chasse et de leur pêche. Ils ne se marient qu'entre eux ; — mais leur race va se perdant chaque jour, décimée par l'insalubrité de leur vie.

Par les types, les costumes et les usages du Marais, on peut se figurer ceux des Iles. Les femmes de l'île Dieu et de Noirmoutier sont plus belles et plus *braves* encore dans leurs ajustements que les Maraichaines; et cette dernière île offre, dans la paroisse de Barbatre, une population qui dépasse en sauvagerie grossière tout ce que nous avons dit des Colliberts et des Huttiers.

Dans tout le reste de la Vendée, le costume peut se définir ainsi. Pour les hommes : une veste de laine. — gris bleu dans la haute Vendée, brun foncé dans l'autre partie ; — sous cette veste, un gilet de laine blanche ou de grosse cotonnade croisé sur la poitrine ; — un pantalon bariolé, moitié fil et moitié laine ; — de gros souliers ferrés ou des sabots très-couverts ; — un chapeau rond à fond plat et à larges bords ; — les cheveux coupés en rond, à la façon des clercs, et tombant plus ou moins sur les épaules. Autrefois, presque tous les Vendéens portaient des guêtres qui montaient jusqu'au genou, et garnissaient d'armes ou d'argent une ceinture de mouchoirs rouges ou bleus, — ce qui formait, avec l'ampleur de leur veste à double basque, un ensemble de tenue remarquable. Ils le défigurent aujourd'hui par la suppression de la ceinture et des guêtres, et par la réduction de la veste, du chapeau et de la chevelure.

Les femmes se coiffent d'une aune de demi-fil ou de mousseline, re-

levée ou rabattue sur un serre-tête, entortillée ou plissée en barbes, suivant la mode de chaque paroisse. Elles couvrent souvent cette première coiffure d'une *caline* flottante, espèce de capuchon blanc ou noir attaché par des lacets de même couleur. Elles ont aux pieds des sabots noirs, — qui se découvrent et s'allégent de jour en jour; — autour de la taille, une brassière d'étoffe bleue, couvrant un corset qui pourrait s'appeler une cuirasse, — et sur les hanches, deux jupons de laine rayée qui descendent avec roideur jusqu'à la cheville. — Un tablier de coton et un fichu en mouchoir de Cholet complètent ce disgracieux costume. Il n'emprunte un peu de caractère qu'à la mante courte et ouverte à l'Italienne, qui le cache à demi les dimanches ou les jours de voyage.

Entrons maintenant dans une ferme du Bocage ou de la Plaine. C'est chose facile, car ici tout est ouvert. La cour n'a ni murs ni haies. Elle est jonchée d'ajoncs épineux et de genêts flétris, qui seront du fumier l'année prochaine. D'un côté s'élève la demeure du métayer, de l'autre la demeure de ses bestiaux ; entre les deux, un grand chêne ombrage les instruments de labour et de charroi. L'habitation du maître n'a qu'un rez-de-chaussée ; une porte au milieu, une fenêtre à droite et à gauche, les festons d'une treille au-dessus, voilà tout. Pénétrons dans l'intérieur, nous y serons bien reçus. Une grande et unique pièce sert de salon, de salle et de chambre à coucher. Une vaste cheminée en occupe le haut bout. Des fusils de chasse et de munition la surmontent : autant d'hommes dans la ferme, autant de fusils. C'est là le premier luxe du Vendéen. Ces morceaux de bois ou de pierre, debout aux angles de l'âtre, sont des siéges de famille. Là, les ménagères filent et cousent, le soir, à la lueur fumeuse de la résine. A droite et à gauche se dressent les lits, entre leurs quatre colonnes supportant un ciel carré, le tout drapé de lambrequins et de rideaux de serge verte ornés de galons couleur d'or. La plume et la laine s'y entassent à une telle hauteur, qu'on ne peut l'atteindre qu'en montant sur ces longs coffres en cerisier qui servent à la fois de bancs et de gradins. Au chevet, vous reconnaissez les pénates du catholique : le bénitier de faïence, le rameau de buis bénit, le crucifix et l'image des patrons, quelquefois un portrait de Charette ou de La Rochejacquelein, autres patrons de la Vendée. Toutes les murailles de la pièce sont cachées par une série d'armoires et de buffets en cerisier. Cet acajou du pays prend toutes les formes sous la main des sculpteurs villageois. Il se couvre de ronds et de losanges, de feuilles et d'oiseaux, s'enrichit de belles ferrures de cuivre ou d'acier, et excite souvent, par sa naïve richesse, la convoitise des amateurs et des marchands de bric-à-brac. Au milieu de tous ces meubles remplis de linge et d'habits, voici la longue table de famille, garnie de ses bancs et de ses chaises. Il y a toujours dessus un gros pain enveloppé dans la nappe : offrande et symbole éternel de l'hospitalité. Personne n'entre ici, riche ou pauvre, connu



FEMME DE BOURBON-VENDÉE.



ou inconnu, sans qu'on lui propose de *manger un morceau* et de *boire un coup*. Gardez-vous bien de refuser, si vous voulez plaire à votre hôte ; gardez-vous surtout de lui offrir de l'argent, ce serait une offense mortelle. — *Je ne suis point aubergiste!* répondrait fièrement le laboureur.

L'ordinaire du Vendéen n'est pas, d'ailleurs, à dédaigner. Il se compose d'un bon pain de froment mêlé d'un peu de seigle, — du petit vin blanc du cru, qui chatouille vivement le gosier, — quelquefois d'un quartier de porc ou de volaille, — souvent d'un excellent gibier, car c'est ici le pays de la chasse et des chasseurs, — et toujours d'un beurre et d'un laitage de la fraîcheur la plus appétissante.

En 1793, l'agriculture, avec ses procédés les plus simples, était l'unique industrie du Vendéen. Il y joignait, pour tout commerce, la vente de ses bestiaux et des toisons filées par sa femme et par ses filles. Ces divers produits de la quenouille se réunissaient aux fabriques de Cholet, dont les mouchoirs se vendaient à Paris comme mouchoirs de l'Inde. On voyait aussi, tous les dimanches, les paysannes de la Plaine supérieure et des confins de la Vienne apporter leur travail de la semaine aux tisserands de Poitiers.



Vue de Poitiers.

Suivant, de père en fils, la marche tracée depuis des siècles, — comme les bœufs qu'il guide éternellement dans le même sillon, — le laboureur de

Vendée labourait comme avaient labouré ses aïeux. Grâce à la fertilité du sol et à l'absence de toute espèce de luxe, il récoltait plus de blés ou de vins qu'il n'en pouvait consommer, plus de choux et de navets qu'il n'en fallait pour nourrir les élèves de son étable. Après chaque moisson, il laissait reposer ses terres pendant trois ou cinq années, quelquefois plus longtemps, et c'est alors qu'on y voyait pousser cette forêt de genêts qui s'élevait jusqu'à six ou huit pieds de haut, — refuge des troupeaux contre les chaleurs de l'été, et retranchement des habitants contre les périls de la guerre. Ces genêts avaient encore une utilité périodique. Lorsqu'on les arrachait, afin d'ensemencer de nouveau, on réservait la tige pour chauffer le four, puis on étendait la brindille sur le champ labouré; quand elle était sèche, on y mettait le feu, et la cendre de cet incendie doublait la fécondité du sol. On voyait et l'on voit encore, au temps des semailles, tout l'horizon du Bocage enflammé jusque dans le voisinage des forêts.

Aujourdhui les terres se reposent moins longtemps, et les moyens de culture se perfectionnent d'année en année.

Après les durs travaux du jour, les fermiers, et surtout les fermières, se délassent aux jeux de la veillée. Les femmes se rangent en cercle, accroupies sur leurs talons, la quenouille au sein, le fuseau dans les doigts. On raconte ces éternelles histoires de loups-garous condamnés à courir chaque nuit sept paroisses en expiation de leurs crimes. Pendant ce temps-là, les jeunes garçons font la cour à leur *bonne amie*... Celle-ci laisse tomber son fuseau pour les éprouver, et sourit à celui qui le ramasse avant les autres. Au sourire elle ajoute parfois, — insigne faveur, — une châtaigne ou une prune cuite. Si quelqu'un veut lui dérober ce gage de préférence, elle tire sa quenouille, et un duel s'engage aux applaudissements de l'assemblée. La veillée finit souvent par une *frisée*, — gavotte du Poitou, qu'on danse tous ensemble au chant traditionnel. Les vieilles femmes se rangent alors le long des murs et doivent laisser reposer leurs fuseaux. Si l'une d'elles enfreint cette loi, un jeune homme lui arrache sa quenouille, en allume la filasse et la jette dehors, au bruit des éclats de rire.

Les Vendéens ont encore le divertissement des ***Rilles*** et du ***Burlot***. Donner les rilles à ses voisins, c'est les régaler lorsqu'on tue un cochon. Cette petite fête est précédée des jeux du palet et des boules, — le grand jeu vendéen! Le repas est suivi de danses et d'un sermon plaisant récité par quelque beau diseur. Le Burlot est la clôture de la moisson, l'enlèvement de la dernière gerbe. Avant d'y toucher, les métiviers appellent le maître[1], sous prétexte qu'ils ne peuvent l'arracher de terre. Ils passent autour de

[1] « Dans chaque métairie commune, il y a six métiviers qui partagent entre eux le sixième boisseau : ce qui fait la trente-sixième partie pour chacun d'eux. Dans la Plaine, chaque métivier n'a que la quarante-deuxième gerbe de la moisson. Les femmes et les enfants glanent, en outre, une partie de leur nourriture annuelle. » (J. de Bourniseaux, édition de 1819.)

la gerbe de gros câbles qu'ils feignent de tirer inutilement. Ils se font ainsi donner à boire, comme pour renouveler leurs forces, — et quand ils ont vidé la dernière bouteille, la gerbe cède d'elle-même à leurs efforts. On voit que ceci rentre dans la gouaille. Le maître ajoute au vin le prix d'une oie grasse, laquelle se mange à si grande joie et s'arrose à si longs flots, que les moissonneurs couchent presque tous cette nuit-là dans les fossés.

Il faut dire que, comme les Bretons, les Vendéens boivent à mort. C'est un rapport de plus à signaler entre eux. On retrouve encore, ou du moins on retrouvait naguère en Vendée des luttes qui rappellent la soule de basse Bretagne. Deux paroisses se défiaient au combat et se disputaient une barrique de vin, — dans la personne de leurs plus vigoureux athlètes. Chaque parti s'attelait au bout d'un câble; celui qui entraînait l'autre avait la barrique. Et vainqueurs et vaincus s'enivraient de compagnie.

Mais c'est surtout en Dieu que les Vendéens se réjouissent, et leurs véritables fêtes sont les fêtes religieuses. A la Chandeleur, ils font des crêpes pour garder leurs blés de la carie. Aux Rameaux, ils plantent une branche bénite dans leur champ. A la Saint-Jean, ils allument de grands feux, comme en Bretagne. A Noël, ils arrosent de libations et entourent de chants et de prières la bûche de minuit, etc.

Après les fêtes religieuses, la grande fête du Vendéen, sa fête annuelle par excellence, celle qui dure au moins la moitié de l'année, c'est la chasse! L'homme et le pays semblent faits pour cette petite guerre. Elle était jadis la communion permanente du seigneur et du fermier ; elle est encore pour celui-ci une source d'abondance et un excellent commerce. Dans les plus pauvres chaumières du Bocage, le voyageur est sûr de trouver, à toute heure, quelques pièces de gibier suspendues à la poutre du plafond.

Chez tous les paysans, le mariage est le résumé des usages domestiques. Voici donc le tableau d'une noce vendéenne.

Les jeunes gens se recherchent et se connaissent aux *assemblées* du dimanche, — consacrées, le matin, à la quête des domestiques, et, le soir, au plaisir et à la danse. Ici, comme dans toutes les campagnes, l'amour se fait à coups de pied et à coups de poing, et se traduit par des niches et des surprises à casser bras et jambes.

Quand les deux familles sont d'accord, chacun invite à la noce tous ses parents, alliés et amis, c'est-à-dire, presque toute la paroisse. Le matin du grand jour, les jeunes filles revêtent la mariée de la robe en drap de Silésie bleu, de la ceinture argentée que le mari seul pourra défaire, et de la coiffe à longues barbes, où toutes celles qui veulent se marier dans l'année fichent une épingle. Autrefois, le fiancé se poudrait, ce jour-là, comme son seigneur. On rencontre encore cet usage en quelques cantons.

Le cortége se rend à l'église. Le parrain et la marraine de la future marchent derrière elle, le parrain portant un énorme gâteau à bénir, la mar-

raine portant une épine blanche garnie de rubans et de fruits, et une quenouille avec son fuseau. Avant d'unir les époux, le prêtre bénit, outre les anneaux, treize pièces d'argent que l'homme donne à la femme. Tous ces symboles s'expliquent d'eux-mêmes. L'épine et les fruits, ce sont les joies et les douleurs d'ici-bas; la quenouille, c'est le travail; le gâteau, c'est la communion du ménage; l'argent, c'est la protection du mari. Au milieu de l'office, les cloches sonnent le glas funèbre, toutes les voix chantent le *Libera*, et tous les cœurs prient pour l'âme des morts.

Au sortir de l'église, la mariée s'arrête et reçoit le baiser d'adieu de sa famille et de ses amis. Les garçons la saluent de coups de pistolet et de coups de fusil. Chasseur par état et soldat par souvenir, le Vendéen ne connait pas d'autre sérénade que l'explosion de la poudre enflammée. Soit qu'elle marche, soit qu'elle chevauche, soit qu'on la porte à travers les chemins creux, l'épouse doit se rendre de l'église à la maison par la ligne la plus directe. Si elle prenait le moindre détour, elle abandonnerait le sentier de la vertu. Arrivés sur le seuil conjugal, on présente aux mariés du vin, du beurre et du pain frais. A jeun et fatigués, ils acceptent ce premier repas. En même temps, une pyramide de fagots s'élève dans le pré voisin; on y met le feu, et la flamme tourbillonne en l'air, au bruit des détonations.

C'est le signal des premières danses. La vèze et souvent le violon y répondent. La foule joyeuse se divise en couples. Aux *courantes* succèdent les *rondes*, aux *rondes* le *pichefrit* national. Deux jeunes gens et deux jeunes filles se font vis-à-vis. Chaque danseur est derrière sa danseuse immobile. Par-dessus l'épaule de celle-ci, il provoque son adversaire en s'agitant sur une mesure croissante... Tout à coup les deux rivaux s'élancent, se donnent la main, dansent ensemble ou séparément, et se placent devant leurs danseuses, qui recommencent le même exercice. S'il faut en croire M. Massé-Isidore, qui nous fournit ces détails, le pichefrit remonte aux danses guerrières des anciens Agésinates.

Mais voici l'heure du dîner. Sous une vaste tente de toile blanche, tout le monde se range autour d'une table chargée d'assiettes d'étain, de bouteilles et de plats homériques. Le couvert de la mariée est le seul qui mérite ce nom. L'époux la sert debout, la serviette sur le bras, jusqu'au dessert. Alors cessent les chansons qui ont accompagné le repas[1]. On apporte les gâteaux offerts aux mariés par leurs parrains et leurs marraines. Ce sont de véritables monuments dans lesquels entrent deux boisseaux de farine. Les plus vigoureux garçons de la noce les soulèvent sur leurs bras et les portent en dansant autour des tables. Tous les convives les imitent, armés de leurs assiettes d'étain qu'ils entre-choquent en l'air, — non sans

[1] Il y en a une sur la bouillie de millet, — une autre sur l'oiseau qu'on fait envoler d'une soupière, — vingt autres sur vingt sujets du même genre, — le tout entremêlé des lazzi intarissables du ménestrel, dont la triple fonction est d'amuser, de faire danser et de boire toute la journée.

détacher quelques parcelles des gâteaux. Encore un souvenir de l'antiquité, qui fait rêver à la danse des Corybantes. Des cadeaux de toute espèce sont offerts de la même sorte aux époux : du linge, de la vaisselle, de l'argent, de petits sabots et des bonnets enfantins.

Nouvelles danses jusqu'au souper, et, après le souper, nouvelles cérémonies. Une porte s'ouvre. Une troupe de jeunes filles s'avance, soutenant un énorme bouquet d'épines chargé de rubans; de fruits et de fleurs. Elles le présentent tristement à l'épousée. Celle-ci tombe en pleurant dans les bras de sa mère. L'émotion gagne toute l'assistance, et les jeunes filles chantent cette fameuse chanson de la mariée qui se retrouve dans toutes les campagnes de l'Ouest, avec quelques variantes. C'est l'adieu de l'amour à l'hymen, du plaisir au devoir, de la virginité à la maternité. L'expression en est tour à tour impitoyable et touchante :

Ce bouquet fruitager
Que ma main vous présente,
Il est fait de façon
A vous faire comprendre
Que tous ces vains honneurs
Passent comme les fleurs...
Vous n'irez plus au bal,
Au bal, aux assemblées ;
Vous resterez à la maison
Pendant que nous irons...
Adieu, château brillant,
Beau château de mon père...
Adieu la liberté...
Il n'en faut plus parler !... Etc.

Et la chanson n'exagère pas. Le sort de la paysanne est, en effet, l'opposé du sort de la femme du monde. La liberté et la joie de celle-ci commencent avec son mariage ; l'esclavage et les peines de celle-là datent du jour de ses noces.

Tandis que la mariée fond en larmes, le plus jeune de ses frères, se glissant sous la table, lui dérobe sa jarretière rouge... Ses sanglots redoublent à ce vol symbolique, mais déjà les toasts joyeux les couvrent. La jarretière est coupée en petits morceaux, et chaque convive en décore sa boutonnière. Parfois, le jeune frère enlève aussi un soulier, qu'il met à l'enchère et adjuge au plus offrant. Le mari le rachète à ce dernier, et le prix retourne au trésor fraternel.

Tout à coup on entend frapper à la porte. « Ce sont des étrangers qui demandent l'hospitalité ; ils sont trois ou quatre. Ces vieillards n'ont point été conviés à la noce ; ils arrivent de loin : leurs souliers poudreux, leurs habits jetés sur leurs bras, leurs bâtons noueux, tout en eux annonce des voyageurs. Ils entrent d'un air grave et silencieux, et demandent l'hospitalité. Qu'on les connaisse ou non, peu importe, ils sont invités et admis au banquet conjugal. Deux d'entre eux portent, dans une corbeille couverte

d'un voile blanc, ce qu'on appelle le ***Moumon :*** c'est ordinairement une colombe, une tourterelle, ou un jeune lapin enjolivé de rubans. Ils posent leur corbeille sur la table, sans la découvrir ni proférer une seule parole; si l'on veut savoir ce qu'elle contient, on la joue aux cartes. Si les voyageurs la gagnent, ils la remportent sans la découvrir ; mais s'ils la perdent, ils lèvent le voile, et le ***Moumon,*** s'échappant au milieu des plats et des assiettes, excite la plus vive hilarité[1]. »

Dans certains cantons, la nuit entière se passe en réjouissances. Dans quelques autres, les époux s'échappent vers quatre heures du matin, et vont se coucher dans une maison voisine... Mais bientôt toute la noce se met à leur recherche, et finit par les découvrir.

On leur présente alors, dans leur lit, une soupe à l'oignon et un plat de cendre. Ils doivent manger la soupe, se lever et rejoindre la compagnie. Parfois cependant la mariée renverse la soupe à l'oignon et jette le plat de cendre aux yeux des importuns. En ce cas, ils se retirent, mais en prédisant force orages domestiques.

Le lendemain, la noce continue. On refait la toilette des convives, dérangée par l'orgie de la veille. On les peigne à coups de rateau, on les poudre de farine, on les savonne avec du charbon, etc. On danse le ***branle du panier,*** qui rappelle celui des gâteaux, et dont la victime boit un litre de vin dans une tuile... On promène dans le village la batterie de cuisine des époux, qui visitent ainsi chaque maison... Enfin, lorsque la seconde nuit est venue, lorsque les plats et les barriques sont vides, les danseurs sur le flanc, les gosiers éraillés, le ménétrier ivre-mort, celui qui vide le dernier verre attache un robinet à son chapeau, et la fête se termine par le coucher solennel de la mariée. Sa mère en pleurs, entourée de flambeaux, la remet à son époux dans la chambre nuptiale... Et tous les invités vont se coucher à leur tour, les uns dans leur maison, qu'ils regagnent comme ils peuvent, les autres dans les fossés de la route, où ils cuvent leur vin jusqu'à l'aurore...

Tels sont les usages d'une noce vendéenne. Il va sans dire que beaucoup de ces usages disparaissent, les uns ici, les autres là, quelques-uns partout; mais avant la Révolution, ils étaient bien plus compliqués que nous n'avons pu le dire.

Le patois vendéen est un composé de français et de latin corrompu. Cette corruption porte spécialement sur la terminaison des mots. ***Que qu'ou y at,*** pour ***qu'est-ce qu'il y a.—Y veniont,*** pour ***ils viennent.—J'attrapimes la déroute,*** pour ***nous attrapâmes la déroute.—Poé,*** pour ***point.—Bé,*** pour ***bien.—Tombiaus*** ou ***tombea,*** pour ***tombeaux.*** Quelquefois aussi : ***Ève,*** pour ***eau; — l'arre,*** pour ***l'air; — li,*** pour ***lui; — mai,*** pour ***moi.*** Ce mot revient à la fin de chaque phrase, et amène les confusions les plus comiques.

[1] *Vendée poétique et pittoresque,* par Charles Massé-Isidore, tome I[er], page 127.

Un Vendéen, malade à l'hôpital de Doué, criait aux sœurs : — *Iou veu prendre l'arre mai !* Elles entendaient : *Je veux prendre l'armée*, et croyaient notre homme en délire. Cependant, comme il répétait jour et nuit : *Iou veu prendre l'arre mai !* elles firent venir un paysan, et lui demandèrent l'explication de ces mots. — *Parguy !* répondit l'interprète, *y veu prendre l'arre li !* Et les bonnes sœurs de comprendre moins que jamais... Alors le paysan envoie au diable ces *charpillonnes* de ville, enlève le malade sur ses épaules, et l'installe au beau milieu de la cour... On comprit, enfin, que le malheureux demandait à prendre l'air !

Les Vendéens ont, en outre, une foule de mots dont l'origine est plus ou moins inconnue : *la resciée*, la soirée ; — *hobber*, partir ; — *essoriller*, écouter ;— *hoquenasser*, ne rien faire de bon ;— *vantié*, peut-être ;— *anet*, aujourd'hui, etc., etc.

Sans former une langue régulière, tout cela présente un ensemble de naïveté remarquable auquel l'accent du pays ajoute une sorte de valeur musicale [1].

I.

[1] Jarni, Pérott', com' te v'là brave,
Com' t' as in' air émourlandé,
La jour d'vé tu d'pis qu' té baugé.
Dis-mai donc qu'as-tu vu de rare?
Gle parlon tant de tié Anglais ;
En as-tu vu? sais-tu s'qu' o lé?

II.

J'vé d' Bordea, mon ami Blaise :
Jé vu la mer et ses vesséa,
O lé bé qu'uq' chose de béa
De voire d'aux maisons sur l'éve,
O fait d'aux bonds, o fait d'aux sauts,
O va pu vite qu' d'aux chevaux.

III.

Dis donc, Pérott', t'a qu' ta d' l'entende,
Tielle affaire q'liapp'liant d'aux vesséa?
A t'au in' tête? a t'au d'aux bras?
É t'au vivant comme nous autres?
A t'au in' tête? a t'au d'aux bras,
É t'au vivant com' d'aux oséa?

IV.

Tu né ja fin, mon pauvre Blaise.
Tielle affaire q'liapp'liant d'aux vesséa,
O lé de grands coffres de bois
Que lieu mettant ballé sur l'éve,
O la in' voile é pis d'aux mats,
Le vent y buff'. é pis o vat.

V.

Jarni, si t'avais été brave,
T'en aurais ben apporté ien,
L'arions fait voir à nos voisins
Et à tos ceux du voisinage ;
I l'arions bin fait peurmené
Su la mar' a monsieu l' curé.

NOEL.

I.

Voisin Guillott', dam' o lé peurtiocop
Qu'o faut prendre en main sé deux bots
Et pis courir le trott',
Le trott et la galipotte,
Sans souliers ni bots ni botte,
Pu vite qu'in mullott,
Peur allé voir dans la grange à Guillott
Un grand Dieu qui parrait petiott,
Qui porte sur son jabott
De nos péchés un gros fagott
Qui li pèse beacop.

II.

Qu'apportrons j'i peur amuser le popott'?
Y é bé chez nous in' escargott'
Qui fait le moulinott :
Dam' jamais lieu ne s'arache
D'au papié la your j' l'atache,
Lieu l'aura tenott.
Porte li va et ta gros bouzirott,

L'histoire de la Vendée, antérieure à 1793, ne laisse pas de jeter un grand jour sur l'insurrection qui nous occupe. Un coup d'œil rapide nous montrera les aïeux des Vendéens toujours impatients du joug depuis César, et particulièrement chatouilleux sur la question religieuse.

La Vendée actuelle, que les Romains comprirent dans l'Aquitaine, était habitée par des Celtes-Gaulois qui avaient, dit-on, pour capitale Agenais (aujourd'hui Aizenais), lorsque César et Crassus vinrent en faire la conquête. Cette conquête à peine achevée, les révoltes commencèrent. Agrippa et Messala en étouffèrent deux, dont ils triomphèrent à Rome... Alors prospérèrent Chanteauceaux, Tiffauges, Durinum (Saint-Georges-de-Montaigu), etc. Toute la Vendée s'appela Teyphalie.

Au quatrième siècle, l'invasion des Barbares gagne l'Aquitaine... La domination romaine recule d'année en année. Arrive Clovis (cinquième siècle). Romains, Visigoths et Franks se disputent le terrain. Les Marches sauvent leurs franchises contre tous les partis, en passant tour à tour de l'un à l'autre... Au sixième siècle, saint Martin de Vertou établit le christianisme en Teyphalie. Ceux qui refusent le baptême sont repoussés sur les côtes, et prennent le nom de Colliberts.

Paix et fusion des races jusqu'à Charlemagne. Ce grand homme réunit le Poitou à son empire, après avoir tué Gaifre, duc d'Aquitaine, et pris

D'aux poires et pis d'aux abricots
Pour li faire d'au sirop.
Lieu si beau, si doux, si devott,
Qu'il a charmé Margott!

NOEL NOUVEAU.

I.

Pérott, terche ton chalumea,
Plaute, mé ti to té ignéa
Et t'en vé ocque nous,
Vé voir qu'uq' chose de béa
Qui allons voir tcurtous.

II.

In ange avec d'aux plumett
Vé de m'averti qu'a ménett,
O lé né chez Colas,
Dessus sa paille et dans son lett,
Un joli petit gas.

III.

Séjon rendu tau dé premé,
Peur le bezé, peur l'adoré,
Peur lavé sé drapéa
Et aussi peur poiché de l'éve
En ses seillea.

IV.

I li diré : Bonjou, monsieu,
Comment se porte le bon Dieu
Et la haut to cheu vous?
Êtes-vous bé surge joyeux?
J'en s'rons ravis tcurtous.

V.

Peur moi, i sé trop poi bardi,
I tirré le pé devant li,
Et pis i fré semblant
De préché, i créra qui dit
Merveille entre lé dents.

VI.

Serviteur, bon Dieu, nous voici:
Vous vous portez bien, Dieu merci;
Peur moi i en sé charmé,
I me portra fort bien aussi,
Mé i sé enrhumé.

VII.

Mon grand-père autrefois lisa,
O lé té bin dans l'armena
Que vous deviez naqui.
En mourant y me peurscriva
De teurjou vous servi.

son titre. L'invasion des Normands détruit l'œuvre de Charlemagne... Toute la Teyphalie est mise à feu et à sang... Puis elle se divise en fiefs nombreux, dont les seigneurs se déchirent jusqu'à ce que les Plantagenets viennent les mettre d'accord. Henri II, roi d'Angleterre, soumet l'Anjou et le Poitou. Règne de Richard Cœur-de-Lion... Au treizième siècle, querelle d'Arthur de Bretagne et de Jean-sans-Terre. Assassinat du premier. (Voir la *Bretagne ancienne et moderne.*) Henri III rend à la France la ville et la province de Poitiers.



Poitiers (Porte du Pont-Joubert).

Au quatorzième siècle, la domination française se rétablit, mais non pas sans résistance. Guerre dans le Bocage, au sujet de l'impôt du sel, refusé par le peuple à Philippe le Long. Philippe de Valois sanctionne les franchises des Marches communes de Bretagne et de Poitou. Nouvelle invasion des Anglais, conduits par le prince Noir. Bataille de Poitiers... Domination anglaise... Règne d'Édouard III. Le peuple lui refuse aussi l'impôt... Olivier de Clisson chasse les Anglais de l'Ouest. Charles VII en reprend possession (quinzième siècle). Le reste de ce siècle est rempli par les querelles des ducs de Bretagne et des Penthièvre, et se termine par l'union de la Bretagne à la France.

Nous avons dit toutes les restrictions de cette union en faveur de la Bretagne. Les Marches de l'Anjou et du Poitou gardèrent aussi leurs privi-

léges. Ces priviléges, consacrés de siècle en siècle, déclaraient les *Marcherons francs et exempts de fournir et bailler ès armées, d'un costé ni de l'austre, aucuns gens de guerre, ainsi que tous subsides et tailles, droits de débits de vin, etc.*, SUR CERTIFICATS DES RECTEURS OU CURÉS[1].

Ainsi les libertés populaires étaient placées sous la garde et la garantie des prêtres

Qu'on s'étonne, après cela, de l'accueil que reçurent, en Vendée, la constitution du clergé et la levée des 300,000 hommes !

La ferveur catholique des Vendéens de 1793 est d'autant plus remarquable, que les aïeux de ces mêmes Vendéens avaient été d'acharnés huguenots depuis la Ligue jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Ceci mérite une courte explication, et confirmera ce que nous avons dit du caractère personnel de ces hommes.

Les gentilshommes de l'Ouest étaient depuis longtemps des pères et des amis pour leurs paysans... Mais cette bienveillance patriarcale fut encore surpassée, au seizième siècle, par ceux d'entre eux qui embrassèrent le calvinisme. Ils rallièrent donc sans peine à la religion nouvelle tous les vassaux qui composaient leur famille. Or on sait la guerre horrible et les maux sans nombre dont cette conversion fut la cause. Après un siècle de fureurs et de misères, après des flots de sang versés de part et d'autre, la Noblesse protestante s'exila ou rentra dans le giron de l'Église. Les Vendéens, profitant de la leçon, y rentrèrent avec leurs seigneurs, et les prêtres catholiques redoublèrent de zèle et de vertus pour effacer les dernières traces de la Réforme... De là, l'influence plus paternelle et plus efficace que jamais de la Noblesse et du Clergé ; de là, la terreur et la résistance des paysans de 1793, en face d'une nouvelle révolution religieuse... Car, pour eux, le serment exigé des pasteurs n'était rien moins qu'un changement de culte, — plus effrayant encore dans ses conséquences que les terribles souvenirs du calvinisme.

Ces souvenirs n'ont pas cessé de vivre dans la mémoire des habitants du Bocage. Dans leurs traditions de famille, aussi bien que dans les pages de l'histoire, on retrouverait toutes les phases de la guerre de religion : —

[1] Nous pourrions citer mille titres divers des immunités et franchises des Marches. En 1434, Jean, duc de Bretagne, reconnaissant l'antiquité des franchises des Marches, défendit d'y lever aucun impôt, sur ce que les *Marcherons représentèrent qu'ils étaient exposés continuellement aux incursions des gens d'armes, pillards et larrons*. En 1438, un procès-verbal solennellement dressé par le duc de Bretagne, d'accord avec le roi de France, *déclara que, d'ancienneté, les habitants des Marches jouissaient de leurs priviléges*. Par une charte rendue à Ancenis, le 11 juillet 1487, « Charles VIII fit défense à ses commissaires, sur le fait des pionniers d'artillerie, oost et armée, étant devant Nantes, d'en lever dans les Marches, et reconnut que, par les guerres qui avaient nourri les temps passés, leurs habitants étaient francs et exempts de toute taille et levée. » Depuis l'Union, les priviléges des Marcherons consistaient dans l'exemption de la taille (moyennant une somme de 728 francs appelée *abonnie*), des fouages, des droits d'entrées et de sorties pour les provinces adjacentes (sur certificats des recteurs ou curés), des droits de débit de vins, et surtout dans l'exemption de la milice.

d'Andelot et Coligny en Poitou; — le prince de Condé; — l'héroïsme de Thomassau de Curzay[1]; — le siége de Saint-Michel en Lerm par les huguenots; — la prise de Beauvoir par les catholiques; — Lanoue à Velluire et aux Sables; — Henri IV au Parc-Soubise, à Fontenay, à Montaigu, à Clisson; — la bataille de Pirmil; — les ligueurs chassés par le grand roi; — son entrée triomphale à Nantes; — la première pacification; — puis la seconde guerre sous Louis XIII; — Parthenay de Soubise à la tête des protestants; — la prise et le pillage des Sables; — le fameux siége de la Rochelle; — enfin la pacification de Richelieu, c'est-à-dire, les châteaux et les têtes rasés du même coup.

Cette guerre d'extermination avait été précédée d'un nouveau soulèvement contre l'impôt du sel (1548). Tout le Poitou s'était armé alors, comme il le fit en 1793. Et, en lisant ce sanglant épisode dans les annales d'Aquitaine, on croit lire l'histoire de la Vendée moderne. Ce sont les mêmes hommes, « laboureurs et gens rustiques, ayant leurs prêtres à leur tête; » les mêmes moyens, le tocsin; les mêmes armes, « bâtons ferrés, arbalestes, épées, haquebouses, pougnards et autres espèces d'engins; » les mêmes chefs, « un gentilhomme choisi par les Communes pour leur grand capitaine et couronal. » Des rassemblements portés jusqu'à cinquante mille *pitaux* (paysans), — et de part et d'autre, des châteaux brûlés, des maisons saccagées, des massacres, des brigandages, etc.

Il n'y a plus de protestants en Vendée depuis la révocation de l'Édit de Nantes; mais le Concordat de l'Empire a élevé une grave dissidence entre les catholiques. Plus de trente curés refusaient encore de le recevoir en 1820, et reconnaissaient pour évêque M. de Coucy, malgré M. de Coucy lui-même. Cette secte formait ce qu'on appelait la petite Église. Il en reste encore des débris importants qui s'obstinent à n'avoir aucune correspondance sacrée avec les catholiques, et qui ont choisi pour chef un gentilhomme habitant de la Gaubretière.

Cela n'empêche pas la Vendée d'être, avec la Bretagne, le pays le plus religieux de la France. On y compte encore les couvents et les congréga-

[1] Le duc de Guise fit connaître à ce brave officier angevin, retiré du service et couvert de blessures, les intentions du gouvernement sur la manière de célébrer la Saint-Barthélemy, et lui enjoignit de s'y conformer. Cet officier s'empressa de faire la réponse suivante :

« Monseigneur, je porte d'honorables marques de mon zèle et de ma fidélité pour le service de mon roi; je chéris plus ces blessures que les marques d'honneur dont Votre Altesse me veut décorer, parce que je les ai acquises par des actions nobles. Vous me dénigreriez dans votre cœur, monseigneur, si je les acceptais en vous obéissant dans un office qui ne convient qu'aux ennemis de son roi et de son État. Il n'y a ici un seul homme dans les citoyens, ni dans la *raffetaille*, qui ne soit prêt à sacrifier son bien et sa vie pour le service du roi; mais il n'y en a pas un seul, dans ces différents états, qui voulût exercer un office aussi odieux et si contraire à l'humanité. Je suis le...

« Ce 13 août 1592. Signé THOMASSAU DE CURZAY. »

Malheureusement, on trouva un serviteur moins scrupuleux dans le comte de Montsoreau. (Voir les *Recherches historiques sur la ville de Saumur*, par M. Bodin, t. II, p. 78, etc.)

tions par centaines. Nous citerons entre autres les *Filles de la Sagesse* de Saint-Laurent-sur-Sèvres, ce monastère vendéen par excellence, dont le fondateur est le célèbre Grignon de Montfort.



Saint-Laurent-sur-Sèvres. Établissement général des FILLES DE LA SAGESSE.

Le fond du caractère religieux des Vendéens est toujours l'indépendance. Ils acceptent la domination du prêtre pour se refuser plus sûrement à toute autre sujétion, et parce que le prêtre lui-même n'est plus pour eux un homme, mais le représentant de Dieu. Tacite pourrait dire encore de ces paysans ce qu'il disait autrefois de leurs ancêtres : « Le peuple choisit ses chefs, qui commandent par l'exemple plus que par l'autorité. Personne n'a le droit ni de punir ni d'emprisonner, pas même de frapper, à l'exception des prêtres; et ce traitement on l'envisage de leur part, non comme un châtiment ni comme l'ordre d'un supérieur, mais en quelque sorte comme le commandement du Dieu qu'ils croient présider aux batailles. »

L'influence des Nobles en Vendée, toute grande qu'elle fût en 1793, était donc subordonnée à celle des prêtres. Des agents féodaux, envoyés de Paris à Maulevrier en 1789, causèrent un soulèvement des paysans, qui faillirent incendier le château. La paix ne se rétablit que par la disparition

des hommes d'affaires. Il en était ainsi toutes les fois que l'intérêt des seigneurs se séparait de l'intérêt des fermiers. Il faut dire que cela n'arrivait presque jamais, et cette solidarité matérielle engendrait la fraternité morale.

Toute la Vendée étant divisée par métairies dont les fruits se partageaient entre les propriétaires et les cultivateurs, les relations entre ceux-ci et ceux-là étaient journalières et continuelles. Les uns s'affligeaient naturellement des pertes des autres et se réjouissaient de leurs bénéfices.

Toutes les métairies qui dépendaient d'un château en faisaient en quelque sorte partie, et les métayers composaient ou complétaient la famille du seigneur. C'étaient à peu près de part et d'autre les mêmes mœurs, le même langage, et quelquefois le même habit. Le noble présidait en père à toutes les phases de la vie du fermier, à son baptême, à son mariage et à sa mort. Il était son conseil et son avocat dans ses affaires, son confident dans ses joies et son consolateur dans ses chagrins. Il lui remettait son loyer, ou même lui prêtait du grain et de l'argent dans les années de détresse. Il le faisait asseoir à sa table et le servait de sa main, toutes les fois qu'il recevait sa visite. Le métayer lui rendait la pareille chez lui dans la même occasion, — et cela se renouvelait à peu près tous les jours [1]. S'il y avait un malade à la ferme, tout le château accourait. Madame la comtesse ou madame la marquise apportait des drogues ou des douceurs, se faisait garde-malade et sœur de charité. Les bals du dimanche se tenaient dans la cour du manoir. Le maître dansait avec ses métayères, les métayers avec leurs maîtresses; l'on trinquait et l'on chantait ensemble, — sans que la familiarité oubliât jamais le respect.

Outre les métairies, il y avait les borderies, mais les métayers formaient l'aristocratie campagnarde. Ils prenaient de père en fils le nom de leur ferme. Un tel de tel endroit. Cela formait, après deux ou trois générations, une sorte de noblesse. Il va sans dire que tout serviteur des châtelains était pris à la ferme et traité comme membre de la famille jusqu'à son dernier jour.

Cette fraternité profonde avait trois racines également sacrées : la religion, l'éducation et le patriotisme. Au-dessus du noble et des paysans s'élevait le prêtre qui, l'Évangile à la main, enseignait la plus grande de toutes les égalités, l'égalité chrétienne. Puis, les enfants du riche et les enfants du pauvre suçaient le lait de la même nourrice, partageaient pendant toute leur enfance les mêmes jeux, les mêmes habits et la même existence. De

[1] La plupart des nobles familles vendéennes ont conservé ces habitudes patriarcales. Dans ce vieux pays d'égalité évangélique, il n'y a guère que les enrichis et les parvenus qui fassent manger leurs fermiers à la cuisine, qui refusent d'aller à leurs noces et qui affectent de les tenir à distance. Aussi faut-il voir le mépris et la haine des villageois pour ces prétendus libéraux, cent fois plus insolents que les anciens aristocrates. — Tant il est vrai que l'égalité morale est presque toujours en raison inverse de l'égalité politique.

là les amitiés indestructibles, les dévouements à la vie, à la mort, dont la Vendée a fourni tant d'exemples! Enfin les Nobles tenaient au pays comme les fermiers, y revenaient sans cesse après la guerre ou les voyages, en étaient de temps immémorial les défenseurs-nés, les magistrats paternels. les administrateurs assidus.

C'est ici le cas de signaler une nouvelle différence entre la position des Vendéens et celle des Bretons vis-à-vis de la Révolution française. Tandis que la Vendée tout entière était sous ce régime de métairies que nous venons d'exposer, — le domaine congéable, expliqué par nous ailleurs[1]. régnait dans le Finistère et sur divers points du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Or, les lois de 1791-92 furent très-avantageuses aux domaniers bretons, qui avaient toujours manqué d'argent. — en leur permettant de rembourser le fonds de leurs fermes en assignats, et de devenir ainsi propriétaires du sol, comme ils l'étaient déjà des superficies. En Vendée, au contraire, le paysan était capitaliste et non propriétaire foncier. Son trésor se composait du produit de la vente de ses bestiaux, et il le consacrait à l'extension de cette industrie, sans songer à l'acquisition des terres seigneuriales. Il se trouvait ainsi presque toujours en avance avec son seigneur, et devenait souvent son bailleur de fonds et son créancier. De là l'intime liaison des deux classes vendéennes dans le soulèvement de 1793; — le dépouillement de la première entraînait nécessairement la ruine de la seconde. Il n'en faut pas davantage pour expliquer comment toutes les parties de la basse Bretagne où le domaine congéable était en vigueur refusèrent de s'associer à la grande insurrection de l'Ouest.

L'intérieur des châteaux vendéens était aussi simple que leurs habitants Les parcs fermés étaient très-rares. La pièce principale était une grande salle garnie de vieux meubles, de portraits de famille et d'attributs de chasse. Dans les petits manoirs, la cuisine et la salle à manger se touchaient, et parfois même elles ne faisaient qu'un. La table était toujours copieuse, mais jamais recherchée. On voyageait à pied ou à cheval, ou dans des charrettes à bœufs, — comme les rois de la première race. L'absence ou l'état des chemins ne permettaient guère le carrosse.

Le seul luxe des nobles Vendéens était celui de la chasse. Quelques-uns le poussaient même assez loin, et les équipages de M. de Lescure père étaient si dispendieux, qu'ils le ruinèrent. Dès qu'un quartier de chasse était assigné, c'était à qui s'y rendrait de toutes parts, nobles et paysans, jeunes et vieux. Les curés avertissaient tout le monde au prône. Chacun prenait son fusil et courait au rendez-vous. Les chasseurs postaient les tireurs, qui se conformaient strictement à tout ce qu'on leur ordonnait. « Dans la suite, dit madame La Rochejacquelein, on les mena au feu de la même manière et avec la même docilité. »

[1] *Bretagne ancienne et moderne*. chap. *Féodalité*, passim, et chap. *Féodalité-Monarchie*.

Beaucoup de citadins, surtout dans le Bocage, prenaient aussi part aux chasses des nobles,— moins dédaigneux ici que partout ailleurs envers le Tiers-État. Aussi verrons-nous un grand nombre de bourgeois parmi les officiers de l'armée vendéenne. Et si d'autres, adoptant la Révolution qui les élevait à l'aristocratie, firent une guerre énergique aux ennemis de la République, presque tous les épargnèrent ou les sauvèrent quand l'occasion s'en présenta. Ceux qui les trahirent et les tuèrent, ailleurs que sur les champs de bataille, furent tout à fait des exceptions, — particulières aux villes obligées d'user de représailles contre les châteaux. C'est ce qui arriva surtout dans la Plaine et dans les pays de Retz et de Nantes.

L'ennemi du bourgeois vendéen était plutôt le paysan que le gentilhomme. Le paysan se faisait un jeu de gouailler ou même de vexer tout parvenu qui se donnait des airs de grand seigneur. Aussi ces deux classes furent les plus acharnées l'une contre l'autre pendant la Révolution.

Quelques derniers traits compléteront ce tableau des mœurs patriarcales de la Vendée en 1793.

On n'y voyait pas un mendiant et pas un aubergiste, — ce double fléau des campagnes. Celui qui n'avait ni feu ni lieu n'avait qu'à entrer à la première ferme venue, il y trouvait du travail, un gîte et du pain. Ainsi du voyageur, quelle que fût sa condition. L'hospitalité l'attendait et l'hébergeait de porte en porte, d'un bout à l'autre de la Vendée.

Presque tous les traités se faisaient de vive voix, sans notaire ni papier, et se gardaient religieusement sur parole, pendant une suite de générations.

On savait à peine ce que c'était qu'un voleur dans le pays. La confiance générale était telle, que les maisons restaient ouvertes tout le jour et se fermaient à peine durant la nuit.

Les délits les plus fréquents en Vendée étaient et sont encore les coups et blessures,— et quelques attentats à la pudeur, suites fatales de l'ivresse ou explosions d'un tempérament comprimé.

Nous terminerons par quelques lignes fort justes de M. Crétineau-Joly :

« Autant le Breton est âpre, emporté et tenace dans ses idées, autant le Vendéen a de douceur et d'aménité dans le caractère. Façonnés de longue main aux tourmentes des guerres civiles, les enfants de l'Armorique ont tous encore dans la tête et dans le cœur un peu de ces instincts belliqueux qui caractérisaient leurs grands hommes... Habitants d'un pays plus riant et plus tranquille, les Angevins et les Poitevins n'avaient pas les mêmes mœurs. Tout était contraste en eux, tout, jusqu'à la bravoure, ne procédant pas des mêmes causes, ne produisant pas les mêmes résultats. Plus expansifs, plus joyeux, même à travers ce fonds de tristesse qui caractérise l'habitant du Bocage, les paysans de l'Anjou et du Poitou n'avaient jamais

été nourris de cette passion militaire qui acclimata chez les Bretons la sombre énergie dont ils donnèrent tant de preuves. Les guerres de succession, de religion ou d'envahissement ont bien aussi passé sur la tête de leurs ancêtres ; mais ces guerres n'ont laissé aucun fiel dans les cœurs, aucune trace sur ces dernières provinces. Après la victoire ou la défaite, les paysans ont repris leurs travaux de la semaine, leurs plaisirs du dimanche, comme si rien n'avait troublé les simples félicités de leur vie et les joies de la famille..... Les Vendéens de 1793 ne savaient des choses et des hommes que ce qu'ils en apprenaient au prône de leurs curés. — Ils pratiquaient avec simplicité toutes les vertus chrétiennes, et ne se doutaient guère qu'ailleurs il en pût être autrement. Aussi, ces hommes encore primitifs ne comprirent-ils rien aux passions que 1789 avait fait déborder. »



Cabaniers du Marais vendéen.


Saint-Florent.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Insurrection vendéenne : Ses causes véritables. — Mémoires de M. Lucas-Championnière. — Affaires de Bressuire, de Saint-Florent, de Cholet, de Chemillé, de Machecoul, etc. — Cathelineau. — Stofflet. — Bonchamps. — D'Elbée. Sapinaud, etc. — Les généraux républicains.


Officier vendéen.

Le complot de La Rouërie avait, dès 92, enveloppé la Vendée, sous le nom de Confédération poitevine et par l'entremise influente du prince de Talmont. Mais, là comme en Bretagne, toute l'habileté du grand conspirateur n'avait pu qu'enrôler les gentilshommes sans entraîner les paysans. Les Vendéens aussi attendaient que la Révolution vînt les traquer dans leurs chaumières. Ils laissèrent, sans bouger, tomber la Monarchie et la tête de Louis XVI. Ils repoussèrent la constitution civile du clergé, mais

sans lui opposer d'autres armes que la fidélité à leurs croyances. Ils tournèrent le dos aux curés constitutionnels, mais sans leur faire violence comme en basse Bretagne; ils recueillirent et cachèrent leurs prêtres proscrits, allèrent entendre leur messe et recevoir leur bénédiction dans les genêts, mais sans leur former un rempart de leurs corps et de leurs fusils, comme les Morbihannais.

Tous les soulèvements qui précédèrent celui de 93 manquèrent, en effet, d'ensemble et de suite. C'étaient des émeutes désordonnées terminées en boucheries inhumaines.

Ainsi, près de Bressuire, au moulin de Cornet, le 24 août 1792, le poêlier-maire Delouche, après avoir incendié le district de Châtillon, lance une masse de paysans contre les gardes nationaux des villes voisines. Ces malheureux sont facilement mis en pièces, et leurs vainqueurs emportent au bout de leurs baïonnettes des oreilles, des nez et des mains sanglantes. En vain le patriote Duchatel défend la vie des prisonniers. Ils sont massacrés jusqu'entre ses bras, et son dévouement ne lui rapporte qu'une noble blessure. La commission de Niort est plus indulgente : elle acquitte et relâche tous les survivants.

Comment les plus paisibles Vendéens eussent-ils souffert de telles atrocités sans représailles? — Joly, chirurgien de Machecoul, venge, aux Sables-d'Olonne, les victimes de Bressuire. Près de la Garnache et de Beauvoir, le perruquier Gaston revêt l'habit d'un officier qu'il tue, et conduit les Maraichains au carnage. Danguy, de Vue, se rue sur Pornic. Mais Souchu surtout, le féroce Souchu, ravage le bas Poitou.

Souchu était tout simplement un bandit qui exploitait au profit de sa rage personnelle le mécontentement des Vendéens; il poussait au meurtre, au pillage et à l'incendie tous ceux qui voulaient le suivre, et il s'entourait avec affectation d'un conseil supérieur auquel il donnait de sa main l'exemple des exécutions sommaires.

Enfin, parut la loi du recrutement, flanquée des tribunaux criminels; — et, devant cette *ultima ratio* de la tyrannie républicaine, toute la Vendée se leva, avec la Chouannerie, au même cri de ralliement :

« Puisqu'il faut mourir, mourons au pays, et mourons pour la liberté de nos consciences et la liberté de nos foyers !... »

A ceux qui douteraient encore des véritables causes de cette insurrection, nous allons opposer, comme dernier argument, un témoignage que personne ne récusera. C'est celui d'un contemporain habitant du pays, d'un témoin et d'un acteur des événements, d'un officier des plus distingués de l'armée de Charette, en un mot, de M. Lucas-Championnière. Tout le monde sait, dans l'Ouest, quels étaient la bravoure généreuse, l'esprit de justice et de bonne foi, la science modeste et la sagacité profonde de M. Championnière. Tout le monde sait qu'après vingt ans d'une retraite

philosophique, nommé député de la Loire-Inférieure malgré lui et presqu'à l'unanimité, il se consacra aux devoirs de son mandat avec un dévouement et un zèle dont il mourut victime; mais tout le monde ne sait pas qu'il a laissé à sa famille des mémoires manuscrits, pleins de révélations curieuses sur les guerres de la Vendée, révélations faites avec cette franchise et cette autorité d'un homme qui dit : — J'étais là, j'ai vu, j'ai entendu, j'ai agi de la sorte !

Notre étoile a voulu qu'aucun de nos prédécesseurs n'ait fait usage de ces précieux manuscrits (M. Mellinet seul en a cité un passage). Ils viennent de nous être confiés par les fils de M. Championnière,— qui honorent aujourd'hui la science et le barreau, comme leur père honorait l'administration[1]; et notre surprise n'a eu d'égale que notre joie, en trouvant dans ces pages véridiques la confirmation de toutes nos idées sur la guerre de l'Ouest. Nous nous appuierons donc souvent sur l'opinion de M. Lucas-Championnière. Or voici cette opinion sur l'origine du soulèvement vendéen :

« Les commencements de la Révolution n'effrayèrent point les habitants de nos campagnes plus que ceux de la ville ; chacun, au contraire, se flattait d'améliorer son sort. Le paysan crut devenir bourgeois, le bourgeois s'imagina être gentilhomme, plusieurs nobles même osèrent attendre pour eux les honneurs qu'on ne rendait qu'aux grands; il n'y eut pas jusqu'aux vicaires qui se réjouissaient de l'indépendance où ils allaient vivre, et j'ai vu des mémoires faits par eux, où ils demandaient à être salariés par la nation pour n'être plus soumis aux caprices de leurs curés. Le bourgeois avait vu avec plaisir le seigneur dépouillé. Le paysan rit en voyant la réquisition s'étendre sur les biens du bourgeois ; le raisonnement de chaque classe, en voyant piller celle qui la précédait, était que les riches seraient toujours assez riches; les uns et les autres, frappés tour à tour, n'ouvrirent les yeux que lorsque le coup tomba sur leurs têtes. On avait déchargé les campagnes de la dîme, cet impôt pesait peu sur les simples paysans, parce qu'ils ne le payaient pas exactement ; les fermiers n'en sentirent point le bénéfice, il retourna aux propriétaires. Le présent, qui semblait devoir plaire aux paysans, ne suffit pas pour leur donner confiance en ceux qui tracassaient leurs prêtres ; ce fut l'époque du mécontentement général. Mais dès lors la Révolution avait fait de grands progrès ; les Jacobins, semant partout leur doctrine, s'étaient emparés des esprits les plus disposés à les écouter ; déjà, ce qu'il y avait de mauvais sujets, beaucoup de procureurs, sergents et autres, composaient les gardes nationales, les municipalités, les districts, et exerçaient sur leurs concitoyens la plus minutieuse tyrannie ; plus qu'eux tous, les prêtres assermentés soufflèrent le feu de la

[1] La médecine et la jurisprudence, en particulier, doivent les lumières les plus utiles à M. J. Lucas-Championnière, rédacteur en chef du *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques*, et à M. P. Lucas-Championnière, auteur de l'excellent *Traité des Droits de l'Enregistrement*.

discorde, en excitant leurs partisans aux plus grandes vexations contre ceux qui refusaient d'aller à leurs messes : *voilà les auteurs de la guerre!*

« Tandis que beaucoup de villes de France avaient déjà vu, arrosés de sang, les premiers jours de la Révolution, Nantes jouissait encore d'un calme si parfait, que ses habitants n'ont pu concevoir quelle avait pu être la cause de la guerre civile dans la Vendée : c'est que les maux qu'on éprouvait dans les campagnes n'étaient pas sensibles pour les habitants des villes. Ceux-ci ne voyaient pas, chaque jour, les crimes des prétendus patriotes, et ne se trouvaient pas exposés à en être les victimes. Qu'on se rappelle l'incendie des châteaux, dans les années 1791 et 1792; qu'on revoie les noms des administrateurs des districts et municipalités de Paimbœuf, Machecoul, Montaigu, Clisson et autres lieux environnants; on ne trouvait partout que cette classe d'hommes que la Révolution semblait vouloir anéantir, des procureurs sortant des juridictions seigneuriales, des maltôtiers, rats de cave, tous gens habitués à vivre du produit des larmes de leurs concitoyens. Dans le nouveau régime, les principaux emplois leur furent encore confiés; se livrant alors à toute leur inclination, l'orgueil, l'ignorance et la méchanceté présidèrent à leurs actes journaliers. Le moindre sujet leur fournissait l'occasion de punir ceux qui n'étaient pas de leur bande, et leurs dénonciations étaient reçues sans examen par le département. C'était un crime de ne pas aller à la messe du curé constitutionnel, c'en était un plus grand d'aller à celle d'un prêtre réfractaire; c'était un crime de désapprouver ou même de ne pas partager les violences révolutionnaires, le plus grand de tous les crimes était de vouloir rester paisible. Aux foires et dans tous les lieux publics, les gardes nationaux, au lieu de maintenir l'ordre, ne cherchaient qu'à exciter des querelles, pour avoir le droit d'arrêter l'homme qui leur déplaisait. Qu'est-il besoin, d'ailleurs, d'en dire davantage, les réfugiés ne se sont-ils pas fait connaître, et la plupart n'ont-ils pas figuré parmi les bandes les plus furieuses? En 1791, quelques parties de la Vendée, entre autres Saint-Christophe-du-Ligneron et Châtillon-sur-Sèvres, semblèrent donner le signal de la guerre; mais ces petites insurrections furent apaisées dès leur naissance, les gardes nationales de toutes les villes environnantes y tombèrent en masse; à leur approche, les paysans prirent la fuite, et les habitants des villes furent convaincus que ceux des campagnes ne pourraient jamais leur résister. Ils se trompaient: ces soulèvements avaient été excités par quelques mauvais chefs, et peu de gens y avaient pris part; plus d'un an après, les paysans *s'insurgèrent d'eux-mêmes*, et les plus hardis, excitant et menaçant ceux qui refusaient de les suivre, la révolte devint générale. On a répandu que les prêtres et les nobles en étaient les auteurs, *j'ai vu tout le contraire.* Les paysans allaient chercher chez eux les gens de quelque distinction, maltraitaient ceux qui refusaient de marcher; et le plus grand nombre de

ces derniers se sauvait dans les villes, dès que l'occasion s'en présentait. Le soulèvement ne fut général et n'eut quelque succès que parce que les paysans défendaient leurs intérêts. Les prétendus patriotes avaient désarmé, au nom de la loi, tous ceux qu'ils traitaient d'aristocrates, et cet enlèvement des armes, dans le même temps qu'on prêchait l'égalité, l'abolition des droits de chasse, etc., dans un temps où des bandes de voleurs parcouraient et désolaient les campagnes, annonçait évidemment de funestes projets. On publia, peu de temps après, la demande du contingent; les patriotes prétendaient qu'eux et leurs enfants seraient seuls exempts; *des listes furent supposées de tous ceux qui devaient aller aux frontières;* et ce sont ces jeunes gens, dont on voulait faire les défenseurs de la République, qu'on doit regarder comme les premiers acteurs de la guerre. Partout, le même jour, on avait envoyé des commissaires pour organiser la levée; la même cause exista partout et eut partout le même effet.

« Voici comme on doit envisager les commencements et la durée de la guerre de la Vendée. Les habitants, révoltés de l'esclavage où on les réduisait, s'insurgèrent pour se venger de leurs oppresseurs. Le souvenir de l'ancien régime, qui, malgré ce qu'on a dit des seigneurs, était en général beaucoup plus doux, et la comparaison faite avec l'état actuel, firent crier : Vive le roi! Mais qu'on ne s'imagine pas pour cela que les paysans voulussent voir renaître les droits féodaux qui leur étaient à charge et les autres corvées auxquelles ils étaient sujets. La guerre dans laquelle ils s'engagèrent, malgré le soulagement qu'on disait leur avoir accordé, est, au contraire, la plus grande preuve de l'extrémité où leurs administrateurs les avaient réduits. Mais cette guerre offensive changea bientôt d'objet, lorsque la peine de mort fut prononcée contre tous les individus qui avaient porté les armes, lorsque des malheureux, qui n'avaient pris part à la révolte que forcément, furent traités comme s'ils eussent été réellement coupables; quand le ravage, l'incendie et tous les genres de crimes furent portés dans la Vendée par ordre du gouvernement; alors, chacun se vit forcé de se défendre, et, quoiqu'on criât toujours : Vive le roi, le plus grand nombre ne songeait guère qu'à sauver sa propre vie. »

Depuis que la levée des 300,000 hommes était décrétée, les jeunes gens vendéens se demandaient entre eux : — Tirerons-nous à la milice? — Ma foi, nenni! répondaient-ils tous. Mieux vaut mourir au pays qu'à la frontière. Ce fut le 10 ou le 13 mars qu'ils se rendirent dans les districts pour voir les listes d'enrôlement. Cette journée se termina par des menaces et des injures... « Mais on apprit, dans la nuit, que les patriotes faisaient demander des secours dans les villes. On assura même que le district de Machecoul avait fait fabriquer un grand nombre de menottes pour emmener à la frontière les jeunes gens, attachés deux à deux. A cette nouvelle, le tocsin sonne de toutes parts, les campagnes retentissent du cri de

vengeance, et l'on se porte en masse aux chefs-lieux, où l'on brûle tous les papiers, sans en excepter les registres de l'état civil. » Les insensés, qui détruisaient ainsi leurs propres titres de famille, croyaient enlever au gouvernement ses moyens d'oppression, et rendaient la pareille aux Républicains, qui brûlaient, de leur côté, toutes les archives et tous les monuments de l'histoire.

Ce qui se passa, le 10 mars, à Saint-Florent-le-Vieil, donnera l'idée de toute l'insurrection vendéenne. Saint-Florent est un des plus beaux points de vue de la Loire, entre Angers et Nantes, sur la rive gauche,— soit qu'on regarde d'en bas le clocher de la petite ville et sa colonne de granit, élevés de deux cents pieds au-dessus des eaux, ou les maisons accrochées au flanc du roc, qu'elles semblent gravir en s'appuyant les unes contre les autres, — soit que, du haut de la terrasse des Bénédictins, soutenue par de vieilles tourelles tapissées de lierre, on promène les yeux sur l'île Moquard et l'île Batailleuse, bercées au milieu de la Loire comme des nids de verdure, sur le sable fin qui les encadre d'un cercle d'or étincelant de paillettes, sur le petit village de Meilleraye assis à l'autre bord, entre la fraîcheur des ombrages et la fraîcheur des ondes, et sur le cours majestueux du grand fleuve, tantôt fuyant et disparaissant par des courbes adoucies à perte de vue, tantôt formant des lacs bleus qui semblent dormir en réfléchissant les peupliers et les nuages.

Saint-Florent est également célèbre dans l'histoire et dans la légende. Aux temps des grandes luttes entre les Francs et les Bretons, cette pittoresque borne des deux empires était sans cesse arrosée de sang et couverte de cendres. C'est sur le clocher de cette abbaye que Charles le Chauve et Nominoë firent tour à tour élever leurs statues, l'une menaçant l'Armorique, l'autre menaçant la France. C'est là qu'en souvenir de ces mauvais jours, les moines chantaient, à la messe, leur célèbre prose contre le formidable roi breton [1]. C'est là enfin, c'est dans quelque grotte de cette rive enchantée, que l'abbé Moron s'endormit un jour pour cent ans, — et rentra, le siècle suivant, au monastère, tout étonné de n'y plus reconnaitre personne et d'être inconnu de tout le monde [2].

C'était donc le 10 mars. Les commissaires du district étaient assemblés dans la chapelle des Bénédictins, dont on avait fait l'église paroissiale en attendant qu'on la brûlât. A la porte du lieu saint, une coulevrine chargée à mitraille menaçait les jeunes gens qui refuseraient de venir tirer. Ceux-ci arrivaient par bandes sous la gueule du canon, avec leurs parents, leurs fiancées et leurs amis; leurs rangs grossissaient d'heure en heure sur la place du Puits-Billot; — mais pas un ne répondait à l'appel qui les

[1] Voir la *Bretagne ancienne et moderne*, règne de Nominoë.

[2] Un de nos jeunes poëtes les plus éloquents, M. Siméon Pécontal, vient de ressusciter avec un grand bonheur cette charmante tradition dans son beau recueil de *Ballades et Légendes*.


THE ASTOR LIBRARY



CATHELINEAU.

attirait à l'église. Les têtes s'échauffèrent ainsi de part et d'autre. Un commissaire s'avance et harangue les récalcitrants avec violence : — Venez tirer, ou vous allez mourir ! — Mourons plutôt que de tirer ! s'écrie un jeune gars de Chanzeaux, René Forêt, — revenu depuis peu de l'émigration. Un coup de canon part et laboure les rangs des conscrits. Mais déjà tous se sont rués sur la pièce et dispersent ou assomment de leurs bâtons les artilleurs et les commissaires. De là, ils courent au district, brûlent les papiers, distribuent la caisse, et, maîtres ainsi du terrain, célèbrent leur victoire par un feu de joie et des libations.

Ils se retiraient le soir, chacun chez soi, croyant naïvement que tout était fini, lorsque six d'entre eux traversèrent le bourg du Pin-en-Mauges.... Ils rencontrèrent un bel homme de trente-cinq ans, à l'œil vif et pur, à la démarche aisée, à la figure aimable et imposante. Cet homme était Jacques Cathelineau, pauvre marchand colporteur de laine, père de cinq enfants qui jouaient sur le seuil de sa petite maison,— humble sage, vénéré du pays entier comme un saint, — oracle et arbitre aimé sur tous les champs de foire d'alentour. Cathelineau venait d'apprendre la révolte de Saint-Florent, tout en pétrissant de ses bras nus le pain bis de sa famille. Il avait aussitôt endossé sa veste de bure, et, malgré les instances de sa femme en pleurs, il allait voler au secours de ses frères... C'est alors qu'il aperçut les jeunes gens qui s'en retournaient chez eux. A l'instant, cet homme de génie en sabots devina sa destinée et celle de son pays.

— Que comptez-vous faire maintenant, mes amis? demanda-t-il aux villageois.

— Nous tenir tranquilles et reprendre nos travaux.

— Alors, vous allez tous mourir !

— Comment cela ?

— Les gendarmes, que vous avez battus ce matin en vous unissant contre eux, vont venir demain vous prendre ou vous tuer l'un après l'autre dans vos chaumières.

Et développant son dilemme avec l'ardente éloquence qui lui était naturelle :

— Oui, mes enfants, vous ne pouvez plus être que les victimes ou les ennemis de la République. *Ce que vous venez de faire exige une suite* [1]. Votre combat d'une heure veut une guerre de dix ans ! Une fois assemblés ainsi, vous ne pouvez plus vous disperser. Vous étiez paysans ce matin, vous voilà soldats ce soir. Ainsi donc, adieu à la chaumière et à la famille, à la bêche et à la charrue ! Il faut vivre désormais sur les champs de bataille, manier le sabre et s'atteler au canon ! Il ne s'agit plus d'attaquer des commissaires et des gendarmes, d'enfoncer des portes et de brûler des papiers ; il s'agit de défendre vos femmes, vos sœurs, vos enfants et vous-

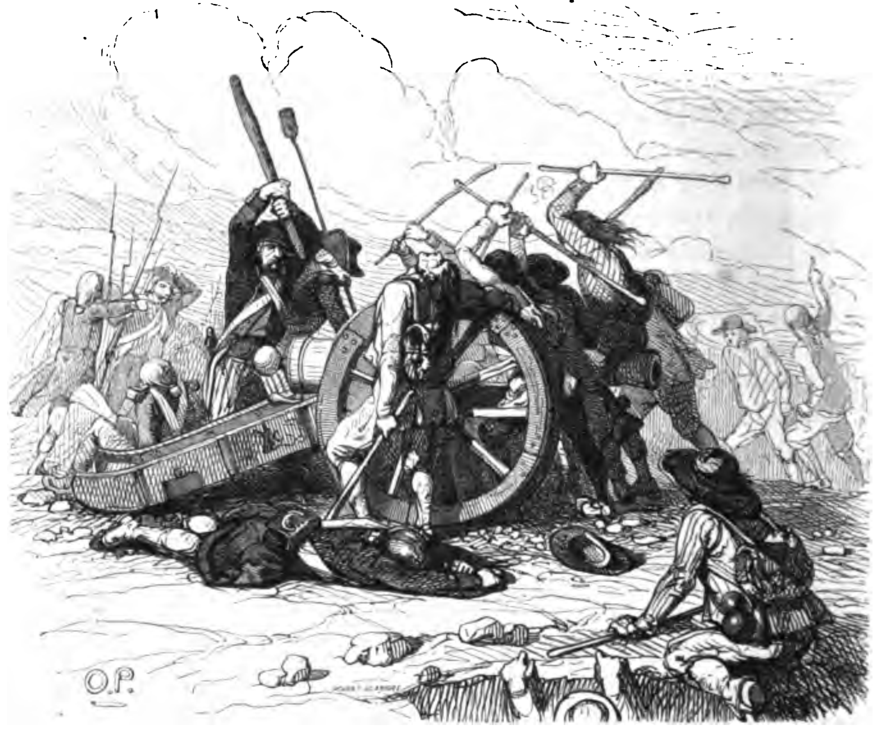
[1] Ces paroles si caractéristiques nous ont été rapportées textuellement par un vénérable chanoine de la cathédrale d'Angers, qui faisait alors partie du groupe de jeunes gens harangué par Cathelineau.

mêmes contre les armées que la République va lancer dans ce pays. Aux armes donc, mes enfants! Sauvez vos autels et vos foyers !

Et déjà tous les gars du Pin se rangent autour de Cathelineau le voiturier, leur parent ou leur ami. Ils sont vingt-sept, aujourd'hui[1], et n'ont à la main que des bâtons; — dans trois mois, ils seront vingt mille, et assiégeront Nantes, sous les ordres du généralissime Cathelineau.

Telle fut l'héroïque simplicité du soulèvement vendéen.

Cathelineau et ses compagnons, recrutant des forces de métairie en métairie, arrivent, le 14 mars, à la Poitevinière. Le tocsin sonne de clocher en clocher. A ce signal, tout paysan valide fait sa prière, prend son chapelet et son fusil, ou, s'il n'a pas de fusil, sa faux retournée, embrasse sa mère ou sa femme, et court rejoindre ses frères à travers les haies. La petite troupe attaque le château de Jallais, défendu par les soldats du 84e de ligne et par la garde nationale de Chalonnes, sous les ordres du médecin Rousseau. Celui-ci croit broyer ou disperser ces assiégeants sans discipline en faisant braquer sur eux une pièce de six; mais les intrépides gars improvisent la tactique qui leur vaudra tant de victoires. Ils se jettent tous à la fois ventre à terre, laissent passer la mitraille sur leurs têtes, se relèvent et s'élancent comme l'éclair, et enlèvent la pièce et les artilleurs.



Ils baptisent aussitôt ce premier canon le *Missionnaire*. Ils envoient

[1] René Blon, Jean Blon, Etienne Gaudin, René Lecler, Joseph Gaudin, Charles Gaudin, Mathurin

Rousseau, leur prisonnier, porter leurs sommations à Chalonnes, et vont eux-mêmes surprendre Chemillé, où ils saisissent trois nouvelles pièces et des fusils. Là, Cadé, chirurgien de Saint-Laurent, et Perdrian, soldat habile, amènent de nouvelles recrues à Cathelineau.

On se figure à quel point ces premiers succès des campagnes exaspéraient le républicanisme des cités ! Les administrateurs siégeaient nuit et jour, les milices nationales couraient aux armes, les *citoyennes* déposaient des bonnets rouges et des drapeaux tricolores sur l'autel de la Patrie. Mais rien de tout cela ne pouvait arrêter le torrent de l'insurrection.



Les mêmes scènes se passaient en même temps sur tous les points de l'Anjou et du Poitou. Traqué à Chanzeaux par les gendarmes, René Forêt

Gaudin, Pierre Rochard. Jean Gabory, Jacques Rochard, Pierre Rochard, Joseph Piton, René les Rochard, Pierre Manceau, René Soyer, Etienne Manceau, René Jamain, Jean Moreau, Jacques Lesureau, Mathurin les Courants, Michel les Courants, Pierre les Courants, Piton aîné, Louis les Rochard, Pierre Verron, René Oger et Joseph Monier.

tire sur eux, sonne le tocsin et soulève la paroisse et les environs.

A Maulevrier, Stofflet, garde-chasse des comtes de Colbert, homme brutal et résolu, voit avec indignation enlever du château de ses maîtres les douze canons offerts, en 1540, au comte de Maulevrier par la République de Gênes. Il appelle et arme douze cents paysans. Tonnelet, autre garde, en réunit cent cinquante, et leurs rangs se grossissent des insurgés de Mauves, chassés par les nationaux de Nantes.

Les gens de Pouzauges et des alentours forment une petite armée, mettant à leur tête MM. Sapinaud de La Verrie et Royraud, et livrent, à Saint-Vincent, une bataille en règle aux Bleus, commandés par le général Marcé. Là, comme à Jallais, les canons sont enlevés à coups de fourche, et les ennemis écrasés à l'improviste. Déjà Sapinaud avait vaincu de même aux Guérinières.

Tout le centre du Bocage, de Chantonnay aux Herbiers, — tout le pays, de Fontenay à Nantes, sont en armes sous les ordres de Béjarry, de Verteuil et autres châtelains. Les districts de Chantonnay et des Herbiers ont été enlevés d'assaut et pillés, aux cris de : Mort aux Bleus!

Arrive le 15 mars.— Stofflet, Tonnelet et Forêt s'unissent à Cathelineau pour attaquer Cholet, défendu par le marquis de Beauveau, procureur-syndic, ancienne victime des lettres de cachet. — Étrange opposition qui se renouvellera souvent dans cette guerre!

Déjà les rebelles formaient un corps imposant, et s'intitulaient, non pas encore armée royale, mais armée chrétienne,— non pas restaurateurs du roi, mais défenseurs des *bons prêtres*. Les Bleus les nommèrent dès lors *Vendéens*, parce que la plupart appartenaient au département de la Vendée.

Stofflet et l'aumônier Barbotin « enjoignent aux habitants de Cholet de livrer leurs armes aux commandants de l'armée chrétienne,—promettant, dans ce cas seulement, d'épargner les personnes et les propriétés. »

Le marquis de Beauveau répond en sortant à la tête de la garde nationale. Le combat commence, et dure cinq heures. Le courage et l'acharnement sont égaux de part et d'autre. M. de Beauveau est tué avec une foule de notables. Les débris de sa troupe ne regagnent le château qu'à la faveur d'un calvaire, au pied duquel les vainqueurs s'agenouillent au plus fort du carnage. Mais le moyen d'échapper à des hommes qui allaient au-devant des balles, le chapeau bas, la poitrine découverte et les mains jointes[1]! Le château est forcé à son tour, et les officiers municipaux se rendent avec leurs défenseurs. On leur attache les mains derrière le dos, et on les garde à vue sous les halles. — On fait, dans toutes les rues et dans tous les environs, la chasse aux Bleus. On brûle les archives et les registres du district. On épargne les habitants, à qui l'on ne demande qu'un lit et du pain; mais on enferme soigneusement au château cent patriotes suspects,

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par un officier républicain, t. I, p. 75.

— qui seraient morts, comme le jeune Ballard, sans l'intervention des chefs, surtout de M. d'Elbée, à qui Cathelineau et Stofflet remirent le commandement.

La religion dominait les paysans jusque dans leurs vengeances les plus terribles : « Un jour, dit le président du tribunal de Cholet dans son journal, un bon paysan, armé d'une pique, vint me prévenir que l'abbé *** allait paraître. Il ajouta d'un air pénétré : Monsieur, je vous aimons bien. Je sommes bien fâchés de vous voir ici; je ne nous soucions point de Nobles, je ne demandons point de Roi ; mais je voulons nos bons prêtres, et vous ne les aimez point!... — J'aime les prêtres qui prêchent l'union et la paix, répondis-je... — Tout de même, monsieur, reprit-il, confessez-vous, je vous en prions; car, tenez, j'avons pitié de votre âme, et il faudra pourtant bien que je vous tuïons. »

De Cholet, Cathelineau court, à Vihiers, repousser les gardes nationales de Saumur. Il leur enlève le fameux canon donné par Louis XIII au château de Richelieu. Les Vendéens croient distinguer sur sa riche culasse une image de la Vierge ; ils le baptisent *Marie-Jeanne*, et ils en font leur palladium.

La garde nationale d'Angers n'est pas plus heureuse à Jallais et à Mont-Jean, où les villageois, entraînant avec eux le comte de La Bouère, la dispersent et la mettent en déroute.

Les scènes de Cholet se renouvellent, le 21, à Chalonnes. Le maire Vial propose en vain aux patriotes de s'ensevelir sous les ruines de la ville. Le conseil de Maine-et-Loire, épouvanté, demande à la Convention nationale « un *tribunal d'abréviation*, pour faire tomber les têtes des conspirateurs. »

Mais toutes les mesures de rigueur ne font que donner des ailes à l'insurrection. Elle s'étend, comme une traînée de poudre, de la Loire à la mer; — et la Convention, n'ayant pas d'armée pour la combattre, vote deux millions pour la corrompre. Autant valait jeter ces deux millions dans les flots de la Loire. Heureusement pour la République, les fêtes de Pâques approchaient. Les Vendéens interrompent leurs victoires pour remplir leurs devoirs religieux, et leurs ennemis profitent de cette trêve pour se préparer à vaincre à leur tour.

Nous avons assez montré combien le soulèvement de l'Ouest fut populaire et libéral. Le choix des nobles qui le commandèrent ne sera qu'une nouvelle preuve de cette vérité.

Cathelineau avait dit, dès le commencement : « Nous sommes aussi braves que les gentilshommes, mais ils sont plus savants que nous ; c'est à eux de nous diriger. » Aussitôt, les habitants de chaque village coururent prendre un chef au manoir le plus proche. Les seigneurs, qui venaient de voir échouer le complot de La Rouërie, ne purent croire d'abord au succès

des paysans. Ils regardèrent leur révolte comme une échauffourée sans conséquence, comme un coup de tête dont ils seraient cruellement punis. Tous, ou presque tous, refusèrent donc, au premier abord, de s'y associer; et ce fut par dévouement, — sinon par force, — qu'ils cédèrent à cette voix du peuple, où ils ne reconnaissaient pas la voix de Dieu.

Ainsi, M. de Sapinaud, un des premiers chefs de la Vendée centrale, dînait au Boisis, près la Gaubretière, lorsque les insurgés vinrent l'arracher de la table de famille. Ils le menèrent à sa maison du Sourdis, où il quitta ses habits pour se déguiser en paysan. Convaincu que ses soldats l'abandonneraient le lendemain, il voulait du moins éviter d'être reconnu par les patriotes. Comme il tardait un peu à s'apprêter, les villageois le sommèrent de faire diligence, et le harcelèrent jusqu'à ce qu'il fût à la tête de leur bande. — Que m'auriez-vous fait, leur demanda-t-il, si j'avais refusé de vous conduire?—Je vous aurions f.... un coup de fusil, lui répondirent-ils froidement. Il comprit enfin l'héroïque résolution de ces hommes, et, en deux jours, il fit avec eux la conquête du pays.

C'est ainsi que MM. de Charette, de La Rochejacquelein, de Lescure, d'Elbée, de Bonchamps, Dommaigné, etc., passèrent à l'improviste de la retraite au champ de bataille. Nous parlerons plus loin des deux premiers. Dommaigné était un capitaine de carabiniers retiré du service.

Louis-Marie, marquis de Lescure, était né le 13 octobre 1766. La Révolution l'avait trouvé, à dix-huit ans, capitaine à la suite dans le régiment de Royal-Piémont. C'était un homme sombre, mais excellent, vénéré de son père lui-même, dont les désordres lui léguèrent la ruine. Il rétablit sa fortune, après avoir payé toutes ses dettes. Il fit mieux encore : il réforma son caractère, en épousant mademoiselle de Donnissan. Dès lors, la Vendée n'eut point de chef plus doux, plus modeste et plus chrétien.

A toutes les vertus de M. de Lescure, le marquis Artus de Bonchamps joignait les plus grands talents militaires. Né le 10 mai 1760, il fit l'expédition des Indes, sous les ordres du célèbre Bailly de Suffren. Il brisa son épée et quitta la France, lorsqu'on lui demanda de jurer la Constitution. Mais les intrigues de l'émigration ne tardèrent pas à le rebuter. Il trouva un rôle plus digne de lui dans la guerre vendéenne, et il le remplit jusqu'au bout avec un héroïsme qui n'eut d'égal que son habileté. Ses soldats furent toujours les mieux disciplinés et les plus humains de toute l'armée catholique. Ils l'aimaient comme un père et l'écoutaient comme un oracle. Il avait su — chose rare — inspirer la même confiance à ses collègues. « M. de Bonchamps était d'une taille moyenne, mais bien prise, dit M. Crétineau; son teint brun, ses cheveux noirs et épais, ses yeux expressifs et ses lèvres un peu grosses, formaient un ensemble qui révélait la force unie à la douceur. »

Nicolas Stofflet portait aussi son caractère sur son visage. Mais l'un et

l'autre étaient tout l'opposé de ceux de Bonchamps. Grande taille, membres musculeux, teint brun, figure accentuée, expression dure, regard impérieux, parole ardente, avec un accent lorrain : tel était le garde-chasse de Maulévrier. Il s'éleva au commandement par une activité infatigable, par une fermeté que rien n'intimidait, et surtout par une intelligence fort supérieure à son éducation. Il était plutôt craint qu'aimé des paysans, mais l'exemple de son courage enfantait des prodiges. Quand on avait dit : *M. Stofflet est en avant*, personne ne restait en arrière. Né le 3 février 1753, à Barthélemont, près Lunéville, Stofflet avait d'abord servi dans la gendarmerie du roi Stanislas; il gagna l'estime du comte de Colbert, officier supérieur dans le même corps. Celui-ci l'emmena en Vendée, et lui confia la garde de sa forêt et de son château. Nous avons déjà vu comment il sut les défendre.

Les Vendéens appelaient M. d'Elbée le général la Providence : c'était toujours, en effet, la Providence qu'il invoquait au moment du combat. L'exaltation de son courage était communicative et entraînante, mais son opiniâtreté n'était pas assez justifiée par son esprit.

Bernard de Marigny faisait l'admiration des Blancs et la terreur des Bleus par sa haute taille et sa figure martiale. C'était un véritable soldat, amoureux de la guerre pour elle-même. Né à Luçon, en 1753, il avait été officier supérieur dans la marine royale, et il bornait son ambition, disait-il, à obtenir un grade analogue dans l'armée de terre.

Le marquis de Donnissan, beau-père de M. de Lescure, avait fait la guerre de sept ans. Il refusa de commander en Vendée, comme étranger au pays, mais devint gouverneur des conquêtes royales, et se montra plein de sagesse et de conciliation.

Toutes ces nobles têtes étaient dominées par la grande et populaire figure de Cathelineau, entouré de ses quarante-deux parents[1]. Ce paysan de génie était la complète incarnation de la Vendée. Ses frères d'armes l'appelaient le *Saint d'Anjou*, et se croyaient en sûreté quand ils se battaient près de lui. Ce prestige se reflétait sur son visage. Il était beau, sans doute, mais ses soldats le trouvaient admirable. Il vit encore dans leur souvenir et vivra dans celui de leurs enfants, comme le type accompli de la beauté virile. C'est par les conseils de Cathelineau, chantre de l'église du Pin, que toutes les paroisses infestées de curés intrus avaient enveloppé le crucifix d'un crêpe noir. Le bon Dieu portait ainsi le deuil de son Église. Quoi de plus touchant que cette naïve inspiration?

Les noms des autres chefs vendéens arriveront sous notre plume avec les événements qui les feront surgir. Mais avant d'aller plus loin, nous devons expliquer la manière dont chefs et soldats faisaient la guerre.

Les premières armes des Vendéens furent les bâtons qu'ils avaient pris

[1] Sur ces quarante-deux, trente-six périrent dans les guerres de l'Ouest. Perrine Godin, cousine germaine de Cathelineau, fut tuée les armes à la main, le 16 octobre 1793, à la bataille de Cholet.

pour se rendre au tirage. Une fois en pleine révolte, ceux qui avaient des fusils de chasse les décrochèrent de la haute cheminée; ceux qui n'en avaient pas saisirent des fourches, emmanchèrent des faux à l'envers, se firent des sabres avec des faucilles, et attendirent ainsi que la défaite des Bleus leur procurât des armes régulières. Les premiers soldats de Cathelineau ne manquaient pas de s'armer aussi du chapelet et du sacré cœur. Ils allaient au combat en priant à haute voix, et, comme nous l'avons déjà vu, suspendaient leurs coups pour s'agenouiller devant les calvaires. Dans la suite, la fureur guerrière emporta cette ferveur religieuse. L'armée de Charette, en particulier, oublia souvent qu'elle faisait partie de l'armée catholique. Mais une haute piété régna toujours dans la grande armée proprement dite.

« Tout ce que l'on a dit et écrit du courage vendéen (c'est un républicain qui parle) est croyable pour l'observateur qui habitait le pays. » Le Vendéen, muni de l'absolution, courait à la mort comme à une fête, bien sûr d'aller droit en paradis. C'est ainsi qu'il se ruait à la gueule des canons, et les enlevait d'assaut, s'il n'était pas broyé par la mitraille.

Le tocsin était le signal du rassemblement pour les métairies. À cet appel répété de clocher en clocher, chaque homme abandonnait sa maison, ses travaux et sa famille, prenait ses armes avec du pain pour quelques jours, et se rendait au lieu convenu, dans la clairière d'un bois, dans un champ de genêts, dans une chapelle abandonnée, ou même sur la place d'un village où l'on était sûr de se trouver en force.

Les ordres de rassemblement disaient : Au saint nom de Dieu, de par le Roi, la paroisse de... se rendra tel jour, à tel endroit, avec ses armes et du pain.

Là, on s'organisait par compagnies et par clochers. Chaque compagnie choisissait son capitaine par acclamation. C'était d'ordinaire le paysan connu pour le plus fort et le plus brave. Tous lui juraient obéissance à la vie, à la mort. Ceux qui avaient des chevaux formaient la cavalerie ; ceux qui n'en avaient pas se réservaient d'en prendre aux Bleus. Ainsi des fusils, des pistolets et des sabres. Le reste, c'est-à-dire, la grande majorité, composait les piétons, — d'autant mieux nommés, qu'un certain nombre allaient pieds nus, et qu'il y avait parmi les autres moins de souliers que de sabots. Il va sans dire que chacun avait pour uniforme son habit de paysan tel quel, — plus ou moins déguenillé, suivant l'âge et les chances de la guerre. Une précaution que personne n'oubliait, c'était d'attacher à sa boutonnière, à côté du chapelet et du sacré cœur, sa cuiller de bois ou d'étain.

Bien peu de chefs parvinrent à équiper régulièrement un corps complet. M. de Bonchamps fut peut-être le seul. Ses chasseurs, après la prise de Saumur, portaient l'habit vert fleurdelisé, le pantalon blanc, le gilet

blanc, les revers blancs et les épaulettes vertes. Cette uniformité fit l'admiration des Bleus, mais elle ne dura pas longtemps.

Généralement, les compagnies vendéennes offraient le coup d'œil le plus étrange et le plus disparate : c'étaient des chevaux et des hommes de toutes tailles et de toutes couleurs, — des selles entremêlées de bâts, — des chapeaux, des bonnets et des mouchoirs de tête, — des reliques attachées à des cocardes blanches, — des cordes et des ficelles pour baudriers et pour étriers, — des étendards et des épaulettes républicaines pendues à la queue des chevaux, etc., etc. Les victoires amenèrent l'abondance des armes et des munitions, sans rien changer au désordre de la tenue.

Les chefs n'avaient guère plus de coquetterie. Les capitaines de paroisse n'ajoutaient à leur costume villageois qu'un long plumet blanc, fixé à la Henri IV sur le bord relevé de leur chapeau [1]. Les officiers gardèrent leur premier habit de gentilhomme tant qu'il dura; mais la plupart négligèrent de le renouveler, et le remplacèrent par tout ce qui leur tomba sous la main. Un adjudant général de la République, introduit dans les bois de Vesins, refusa de reconnaître M. de La Rochejacquelein sous sa veste de bure et son bonnet de laine, avec son bras en écharpe dans un grossier mouchoir. On vit le chevalier de Beauvallier aller au feu en robe de procureur. Quand M. de Verteuil se fit tuer, il portait deux cotillons de serge grise, — l'un attaché au cou, et l'autre à la ceinture. M. Roger avait un turban et un habit turc, dépouille d'un acteur ambulant.

A la bataille de Fontenoy, Henri de La Rochejaquelein parut avec un mouchoir rouge de Cholet à la tête et un autre en cravate. Les Bleus se mirent à crier : « Tirez sur le mouchoir rouge. » Les Blancs supplièrent La Rochejaquelein de renoncer à ce costume. Il refusa. Alors tous l'adoptèrent, et le mouchoir rouge fut la distinction des chefs vendéens. Un grand

[1] Les anciens capitaines de paroisse conservent leur plumet comme un objet sacré. Il y a quelques mois, nous nous rendions de Legé à Grand-Lande par un des plus sauvages petits chemins de la Vendée. Après avoir traversé des ruisseaux coupés de ponts rustiques, des échaliers pratiqués dans les racines des chênes, des haies et des champs couverts d'une gelée blanche comme la neige, nous arrivâmes au hameau du Pas-Châtaignier. Là, nous trouvâmes, dans une métairie cachée sous les feuilles, un vieillard de quatre-vingt-sept ans, presque aveugle, mais encore ingambe et vigoureux. C'était Jean Volard, l'ancien capitaine de la paroisse de Grand-Lande, un des plus intrépides compagnons de l'intrépide Couvreur. Cet homme a versé son sang sur tous les champs de bataille de la Vendée. Il a vu sa maison brûlée, ses parents massacrés, son humble patrimoine anéanti. Il lui restait une pension du gouvernement; il n'en a plus que le brevet. Il avait une épée d'honneur décernée à son courage; les soldats de l'Empire sont venus, quinze contre un, l'arracher de ses mains octogénaires... Mais il garde encore, au plus profond de son armoire de ménage, un trésor que rien n'a pu lui enlever : c'est son plumet blanc, qui a vu deux ou trois cents batailles ! Quand sa femme, aussi vieille et aussi verte que lui, nous montra cet humble et glorieux insigne, le vieux brave le contempla avec larmes. à travers le nuage qui couvre ses yeux; — et comme je lui offrais, pour l'éprouver, de lui acheter ce plumet un prix considérable, il détacha en souriant deux ou trois plumes écourtées par les balles, m'en fit présent avec une bonne grâce charmante, et replaça lui-même son palladium au fond de l'armoire. « Je n'ai plus guère de sang dans les veines, dit-il, mais on ne m'arracherait ce plumet qu'avec la dernière goutte »

nombre y joignaient des nœuds de rubans blancs ou verts, des morceaux de toile blanche, ou même des feuilles de chêne et du papier.

Quand chaque capitaine de paroisse avait compté sa compagnie, reconnu son chef de division, et celui-ci son général, on convenait de se trouver tel jour, à tel endroit, ou de se réunir sur tel signal. Ce jour-là, il ne restait plus dans les métairies que les femmes et les enfants. Tous les hommes valides se rendaient, avant le jour, au lieu désigné. Avant d'attaquer les Bleus ou d'essuyer leur charge, la troupe entière tombait à genoux, chantait un cantique, et recevait l'absolution d'un prêtre. Nous avons déjà dit, toutefois, que cet usage disparut dans le courant de la guerre. C'était se trahir et perdre du temps : chacun pria suivant son inspiration.

Quelques prêtres ne se bornaient pas à bénir les armes, mais les maniaient encore avec adresse et courage, — non pas cependant au commencement de la guerre. Tous, au reste, étaient déguisés et armés de pistolets. Ils ramenaient les fuyards au combat en leur montrant le crucifix, et ils assistaient héroïquement les blessés jusque sous la gueule des canons. Nous verrons les femmes partager ce rôle de dévouement avec les prêtres.

La tactique des Vendéens est devenue célèbre. Pendant que leur avant-garde attaquait l'ennemi de front, tout le corps d'armée l'enveloppait, en se dispersant à droite et à gauche : (— *Egaillez-vòus, les gars!*). Ce cercle invisible se resserrait en tiraillant à travers les haies, et si les Bleus ne parvenaient point à se dégager, ils périssaient tous dans quelque carrefour ou dans quelque chemin creux. Arrivés en face des canons adverses, les plus intrépides Vendéens s'élançaient en faisant le plongeon à chaque décharge (*Ventre à terre, les gars !*), et s'emparaient des pièces en exterminant les canonniers. Au premier pas des Républicains en arrière, un cri sauvage des paysans annonçait leur déroute ; ce cri trouvait à l'instant et de proche en proche mille échos effroyables, et tous, sortant comme une fourmilière des broussailles, des genêts, des coteaux et des ravins, se ruaient corps à corps à la poursuite et au carnage. Chacun démontait un Bleu, l'égorgeait ou lui brûlait la cervelle, et lui prenait son cheval, son argent et ses armes. On conçoit quel était l'avantage des indigènes, dans ce labyrinthe fourré du Bocage, dont eux seuls connaissaient les détours. S'ils étaient vaincus, ils trouvaient le même avantage pour fuir... Aussi leurs chefs avaient-ils alors toutes les peines du monde à les rallier. Ils n'y parvinrent guère que deux fois, à Torfou et à Dol. Ces soldats primitifs n'entendaient rien à la retraite ; il n'y avait point pour eux de milieu entre la victoire et la déroute. Quand ils n'avaient pu enlever aux Bleus leurs canons, et que ceux-ci les ébranlaient par une vigoureuse décharge, ils se débandaient dans tous les sens, et retournaient chez eux attendre une meilleure occasion.

Le Vendéen n'avait donc rien du soldat régulier. Il ne savait pas même

faire une patrouille, ni monter une garde. Il s'endormait tranquillement sur son fusil de sentinelle, et son chef était obligé de prendre sa place pour veiller sur le camp. Même inhabileté dans les siéges, — qui furent tous mortels pour la Vendée. Quant aux combats nocturnes, c'était la terreur des plus intrépides.

L'autorité des officiers était toute précaire et persuasive. Charette seul et Stofflet se firent obéir par la force et s'érigèrent en dictateurs. Les autres généraux avaient plutôt une influence morale qu'un pouvoir militaire. Les Vendéens étaient, dans toute l'acception du mot, des hommes libres se battant librement et gratuitement pour une cause et sous des chefs de leur choix. Les arrêts, les emprisonnements et les peines afflictives les soulevaient d'indignation, et furent toujours parmi eux des exceptions rares.—Personne n'a le droit, disaient-ils, de mettre en prison ceux qui se battent à leurs dépens pour Dieu et le Roi.—Lorsqu'après la défaite de Savenay, on voulut les contenir par la terreur, on ne fit que hâter la démoralisation et la perte générale.

« Le Vendéen, dit M. Crétineau, garde son individualité jusque dans les camps. Il s'asseoit à la table de son général. Il veut prendre sa part des conseils, bien sûr de se présenter le jour où on fera appel à sa valeur. Dans cette prétention, commune aux Bretons ainsi qu'aux Manseaux, il ne faudrait pas chercher une trace d'orgueil. Le paysan de l'Ouest, quand il se sait prévenu du danger, est plus sûr de lui. L'incertitude inquiète son courage, et, dans ses défiances, il a toujours une arrière-pensée qu'on peut le trahir. Libre et sincère, il ne cache ni à lui ni aux autres la vérité. Si un gentilhomme a faibli : « Ce que vous avez fait n'est pas beau pour un noble, » lui avouent-ils dans leur rude franchise. On en a entendu même dire à leur général : « Vous avez été un peu lâche à tel choc. » Et personne ne peut taxer ces jugements d'injustice ou d'irréflexion. Les volontaires ont vu, ont jugé leurs officiers sur le champ de bataille. Il est donc inutile de chercher à les faire revenir sur leurs premières impressions. »

Les Vendéens égorgeaient et dépouillaient, comme nous avons dit, leurs ennemis directs, les soldats républicains; — mais ils ne pillaient dans les villes que la mairie, où ils brûlaient les registres, les étendards et les habits bleus. Ils firent justice eux-mêmes de tous les voleurs et de tous les assassins qui se glissaient dans leurs rangs; et, lorsque la Chouannerie dégénéra en brigandage, ils refusèrent obstinément de s'y associer. Le mot *chouanner* devint alors chez eux synonyme de voler, — comme au commencement émigrer avait signifié prendre la fuite. On reconnaît là l'inexorable bon sens des paysans de l'Ouest.

La masse des combattants vendéens se divisait en trois classes [1].

« La première se composait de gardes-chasse, de braconniers, de con-

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par un officier supérieur des armées de la République.

trebandiers, excellents tireurs, la plupart armés de fusils à deux coups et de pistolets. Ils formaient le corps des éclaireurs; ils n'avaient pas besoin d'officiers pour les commander; ils se portaient rapidement le long des haies et des ravins, sur les ailes de l'ennemi, qu'ils cherchaient toujours à dépasser. Ils ne tiraient qu'à portée, et il était rare qu'ils manquassent leur coup. La seconde classe était celle des paysans les plus déterminés et les plus exercés au maniement du fusil. C'était la troupe des braves : ils avaient appris à se connaître dans les combats. Il serait difficile de se faire une idée de leur intrépidité et de leur audace dans l'action. Les plus entreprenants soutenaient les tirailleurs, que l'on regardait comme les premiers soldats de l'armée; les autres attaquaient sur la ligne de l'ennemi: mais ils ne marchaient sur lui que lorsque les ailes commençaient à plier. La troisième classe, composée du reste des paysans, la plupart mal armés, formait une masse confuse autour des canons et des caissons, que l'on tenait toujours à une grande distance. »

L'artillerie était généralement mal servie. Cependant quelques canonniers se rendirent formidables par leur adresse. Quand les canons manquaient aux paysans, dans les premiers jours de l'insurrection, ils en figuraient avec de grosses poutres arrondies, braquées sur des charrettes. Ce simulacre sauva de la destruction plus d'un village et plus d'un château.

La cavalerie, composée des hommes les plus intelligents, servait à la découverte de l'ennemi, à l'ouverture de la bataille, à la poursuite des fuyards, et surtout à la garde du pays, après la dispersion des soldats.

Car les armées vendéennes n'étaient point permanentes, — et ceci est leur caractère essentiellement distinctif. Chaque division se réunissait, sur l'ordre des chefs, pour telle ou telle expédition, — mais elle se séparait immédiatement après, cédant la place et les armes à une autre division qu'elle devait relever à son tour. La durée de ces expéditions alternatives ne dépassait guère une semaine. Ce terme fatal arrivé, — quel que fût le dénoûment, — le paysan retournait faire sa moisson, embrasser sa femme et *prendre une chemise blanche*. Il est vrai qu'il revenait avec la même exactitude au nouvel appel de ses chefs Il eût fait la guerre ainsi, sans se décourager, pendant vingt ans. La République le savait bien, lorsqu'elle brûla les chaumières de l'Ouest! C'était l'unique et infaillible moyen de réduire le pays. — Ah! monsieur, nous disait naguère un vieillard qui frémissait encore à ce souvenir, quand ces incendies commencèrent, ils ôtèrent toute la hardiesse au pauvre monde! — Une fois éloignés de leur clocher, séparés de leur famille et privés de leur maison, les Vendéens ne formèrent qu'une armée sans ordre et sans vigueur, décimée par la nostalgie, non moins que par la discorde,— et, d'efforts en efforts désespérés, ils aboutirent aux désastres de Savenay, du Mans, de Dol et de Quiberon. Nous l'avons dit à la première page de ce livre : le Vendéen est un géant,

mais un géant comme Antée, — qui perd toute sa force en quittant le sol maternel.

Les seuls corps permanents étaient ceux des volontaires, excellentes compagnies grossies de fermiers sans fermes, d'artisans sans ouvrage, de valets sans place et même d'étrangers. (M. de Bonchamps avait rallié 800 Allemands transfuges de l'armée républicaine.) C'est avec ses bandes de volontaires que Charette devint si redoutable au pays de Retz et du Marais.

Les paroisses armées communiquaient entre elles au moyen de courriers établis dans toutes les communes et toujours prêts à partir. Ces courriers, versés dans les moindres détours du pays, se glissaient invisibles à travers les lignes des Bleus. C'étaient souvent des enfants et des femmes qui portaient dans leurs sabots les dépêches de la plus terrible gravité. Nous les verrons déployer dans ces fonctions un courage et une adresse au-dessus de tout éloge.

Les Vendéens avaient organisé une correspondance télégraphique au sommet de toutes les hauteurs, de tous les moulins et de tous les grands arbres de leur pays. Ils appliquaient à ces arbres des échelles portatives, observaient des plus hautes branches la marche des Bleus, et tiraient un son convenu de leur corne de pasteurs. Ce son, répété de distance en distance, portait la bonne ou la mauvaise nouvelle à tous ceux qu'elle intéressait. La disposition des ailes de moulins avait aussi son langage. Ceux de la montagne des Alouettes, près les Herbiers, étaient consultés à toute heure par les divisions du centre.

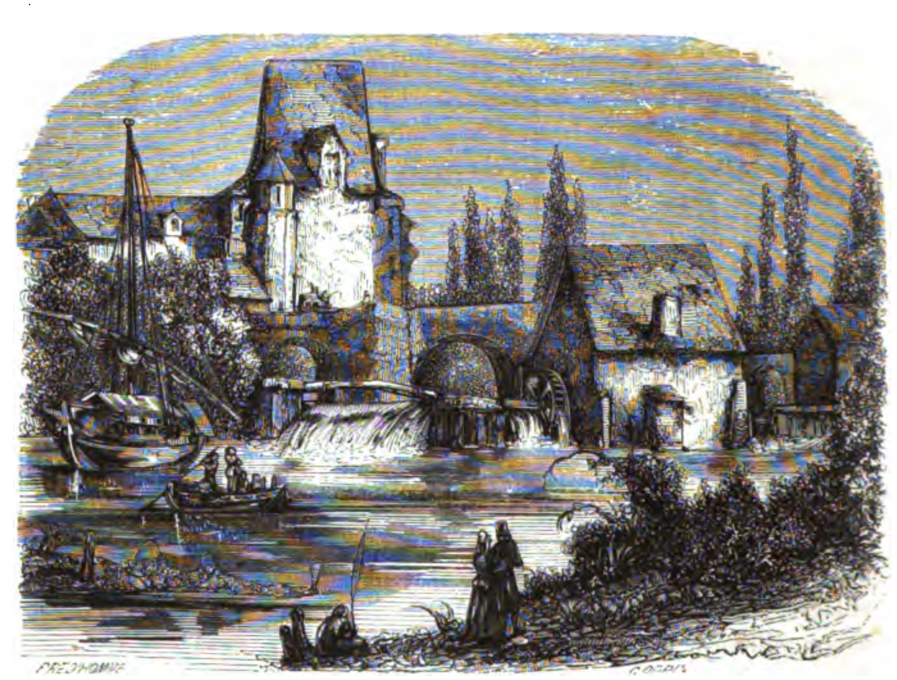
Tout Vendéen fit d'abord la guerre à ses frais, — payant ses dépenses de sa bourse et vivant de l'humble pain de son ménage. Plus tard, quand les chaumières et les châteaux furent brûlés, il fallut aviser à former un trésor général. On émit des *bons au nom du Roi*, que quelques officiers gaspillèrent sans vergogne. Les paroisses se cotisèrent pour les fournitures de grains, de bœufs et de moutons. « Les femmes apprêtaient le pain, et, à genoux sur les routes où les paysans devaient passer, elles récitaient le chapelet, en attendant les soldats auxquels elles offraient l'aumône de la foi. Elles distribuaient les denrées apportées dans leurs charrettes, et, comme il leur était interdit de suivre l'armée, après avoir demandé des nouvelles de tous ceux qui leur étaient chers, elles retournaient dans leurs villages, racontant ce qu'elles avaient vu. Il n'y avait donc point d'intendance militaire. On ne put même jamais organiser un service régulier. Plusieurs chirurgiens combattaient avec les Vendéens, et, après la bataille, ils établissaient des hôpitaux volants; mais le quartier général des blessés fut toujours à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans la communauté des Filles de la Sagesse. On portait là les malades des deux partis, et ils rencontrèrent toujours les mêmes soins et un dévouement égal[1]. »

[1] Crétineau-Joly, *Vendée Militaire*, in-18, t. Ier, p. 79.

Plusieurs historiens ont tracé sur le papier de beaux tableaux de l'état-major vendéen. Nous nous garderons de reproduire ici ces tableaux faits après coup, et qui pourraient donner une fausse idée de l'organisation militaire de l'Ouest[1]. Cette organisation, répétons-le, n'eut jamais la régularité d'une armée permanente. Toujours et partout, les chefs furent les plus braves, — sans distinction de rang ni de naissance. Tel qui n'était que soldat la veille, devenait capitaine le lendemain, par la force des choses, et *vice versâ*. Notre récit montrera, d'ailleurs, tour à tour, et fera reconnaître à leurs exploits ceux qui furent plus ou moins longtemps généralissimes, généraux, chefs de divisions, etc.

Hâtons-nous d'arriver à M. Henri de La Rochejaquelein et à M. de Charette, — c'est-à-dire, aux deux héros les plus populaires et les plus opposés de l'armée vendéenne.

[1] On trouvera, à la fin de cet ouvrage, les listes de chefs vendéens et chouans dressées sous la Restauration.



Vue des restes du château de la Flèche.


THE ASTOR LIBRARY



Ch. Jacque sculp.

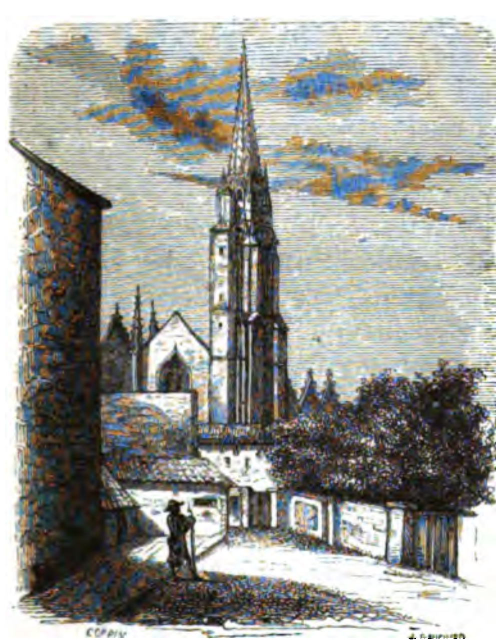
UNE EMBUSCADE.



Château de Mortier-Crolle. — Ruines de la chapelle.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Le triomphe ou la mort imposés aux généraux républicains.—Marcé, Berruyer, Ligonnier, Boulard, Quétineau, etc. —Manifeste des insurgés.—Leur victoire à Chemillé. Leur défaite au Ménil.—HENRI DE LA ROCHEJACQUELEIN. — Affaires des Aubiers, de Bressuire, etc. — Le bas Poitou. — Massacres de Machecoul. — Souchu. — CHARETTE ET SON ARMÉE. — Succès de Beysser. Revanche de Charette. — Prise de Thouars. — L'évêque d'Agra. — Les Blancs à Fontenay. Leur conseil supérieur. Ses proclamations.



Clocher de Fontenay-le-Comte.

L'APPARITION de Henri de La Rochejacquelein dans l'armée vendéenne n'eut lieu que le 11 avril. Nous allons résumer les événements qui la précédèrent.

On a vu que la semaine sainte avait rappelé les paysans aux devoirs de Pâques. Pendant cette trêve de Dieu, le pays sembla calmé comme par enchantement; il n'y eut d'affaire grave que l'attaque des Sables-d'Olonne par le chirurgien Joly; et la Convention, croyant qu'elle n'avait plus qu'à punir, se mit à discuter les décrets de sa vengeance. Mais elle délibérait encore. le lendemain même de Pâques, quand les Vendéens, munis de la com-

munion, s'élancèrent des hameaux, comme les abeilles de la ruche...

En vain, les autorités républicaines répétaient à ces braves gens : « Frères égarés, nous ne voulons que votre salut. *Il ne s'agit pas de quitter vos foyers pour aller combattre au loin... Ceux d'entre vous qui tomberont au sort n'auront qu'à défendre nos côtes contre les ennemis du dehors.* Acceptez nos propositions de paix, sinon vous subirez les rigueurs de la loi, etc., etc. »

Il était trop tard. Les *habitants des campagnes* ne croyaient plus à la République. Ils lui firent cette belle réponse, qui devint le manifeste de l'Ouest :

« Nous ne sommes point armés pour nous entre-détruire les uns les autres, mais bien pour résister à l'oppression et pour faire entendre nos justes plaintes qui, quoi que vous en disiez, ont été trop souvent rejetées. Aujourd'hui que vous vous dites disposés à les écouter et même à les faire valoir, nous allons vous les retracer en peu de mots.

« 1° Ecartez de nous le fléau de la milice, et laissez aux campagnes des bras qui leur sont nécessaires. Vous nous parlez d'*ennemis qui menacent nos foyers*; c'est là que nous saurons les repousser, s'ils viennent nous attaquer; c'est là que nous saurons défendre contre eux et contre tous autres nos femmes, nos enfants, nos bestiaux et nos récoltes, ou périr avec eux.

« 2° Rendez à nos vœux les plus ardents nos anciens pasteurs ; ceux qui furent, dans tous les temps, nos bienfaiteurs et nos amis; qui, partageant nos peines et nos maux, nous aidaient à les supporter par de pieuses instructions et par leur exemple. Rendez-nous avec eux le libre exercice d'une religion qui fut celle de nos pères, et pour le maintien de laquelle nous saurons verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Rendez à nos campagnes ceux de ces dignes pasteurs que vous retenez dans vos fers, et permettez à ceux qui se sont exilés de revenir nous distribuer les consolations dont nous avons si grand besoin : leur retour ramènera partout la paix, l'union et la concorde. Telles sont nos principales demandes. Nous y joignons notre vœu pour le rétablissement de la Royauté, ne pouvant vivre sous un gouvernement républicain qui ne présente à nos esprits que des idées de division, de troubles et de guerres. Vous nous parlez de *chefs qui nous égarent !* Nous ne reconnaissons de *chefs* ni de guides que l'amour de notre sainte religion, de la justice et d'une véritable liberté. Nous sommes tous unis pour la même cause, nous marchons tous au même but, et nous sommes tous animés du même esprit. Vous venez d'entendre nos demandes ; elles sont trop justes pour que nous puissions jamais nous en départir; accordez-les, et dès ce moment nous acceptons vos propositions de paix et de fraternité. »

Les magistrats de Bretagne et de Vendée rendirent aussitôt (le 2 avril) les décrets suivants :

« 1° La Convention arrête que, huit jours après la publication du présent décret, tout citoyen est tenu de dénoncer et arrêter les émigrés, ses père et mère, et les prêtres dans le cas de déportation, qu'il saura être sur le territoire de la République. Les émigrés et les prêtres qui sont dans ce cas seront conduits dans la prison du district, jugés par un jury militaire, et punis de mort dans les vingt-quatre heures.

« 2° Les citoyens pris les armes à la main seront livrés, dans les vingt-quatre heures, à l'exécuteur des jugements criminels, et mis à mort après que le fait aura été reconnu et déclaré constant par une commission militaire de cinq membres, formée par les officiers des divisions employées contre les révoltés. »

Fouché et Billaud-Varennes vinrent dans l'Ouest hâter l'effusion du sang, — au nom de ce terrible *Comité de salut public* formé après la défaite de Nerwinde et la trahison de Dumouriez. Ce Comité devint le bras droit de la Convention, et la sauva, par son énergie, des assauts du dehors et du dedans. Les généraux républicains furent traités comme les anciens capitaines carthaginois. On leur imposa la victoire ou la mort. Le vieux Marcé, battu par Sapinaud et Royrand, fut réservé pour la guillotine, où il monta l'année suivante. Ligonnier et Canclaux furent secondés par Berruyer, Duhoux, Berthier, Boulard, Quétineau, etc. On lâcha sur le Bocage les brigands intrépides connus sous le nom de vainqueurs de la Bastille. Leurs débuts néanmoins ne furent pas heureux. Chassés de Coron par les bourgeois et les femmes, ils reculèrent, neuf contre un, devant une poignée de villageois conduits par Jean Brunet.

En même temps arrivaient à l'armée républicaine ces conventionnels parasites dont la lâcheté n'avait d'égale que l'insolence. Berruyer vit tous ses plans troublés par Auguis et Carra, — Carra, forçat évadé, devenu grand journaliste ! — Bientôt la défaite de Chemillé apprit à ce brouillon ce qu'étaient les Vendéens.

Ici pourtant la trahison servait la République. L'artilleur Bruno, dit *Six-Sous*, directeur des canons pris aux Bleus, les déchargea pendant la nuit, et les bourra de terre et de sable. Surpris heureusement et dénoncé par un volontaire, il fut traîné devant Cathelineau, Stofflet et d'Elbée, et fusillé par derrière, à la vue des premières lignes républicaines. On trouva sur lui le prix de sa trahison, en or et en assignats, qu'on jeta dans les eaux du Layon. Bruno était le premier traître vendéen. Il n'eut guère de successeurs, s'il en eut.

Les volontaires nationaux qui marchaient sous les ordres de Berruyer avaient compté sur la trahison de Six-Sous. Reconnaissant à leurs morts que les canons vendéens n'étaient point chargés de sable, et assaillis d'ailleurs par Cathelineau, Stofflet, d'Elbée et Tonnelet réunis, leur épouvante jeta le désordre parmi les soldats de Berruyer. En vain celui-ci fit

emporter la Jumelière par Duhoux ; en vain lui-même s'élança bravement, à la tête de sa gendarmerie, composée des ci-devant gardes françaises. Accablé par les Vendéens, en tête et en queue, à droite et à gauche, il vit ses officiers Noël, Marchand et Mangin, tués à ses côtés, Duhoux blessé entraîné avec sa colonne, et il perdit enfin la bataille, après neuf heures de lutte, par une surprise nocturne assez singulière.

Les prisonniers Bleus faits par les Blancs, depuis le 11 mars (on voit qu'ils ne les tuaient pas encore), avaient été jetés sur une des ailes de l'armée chrétienne. Voyant, aux approches de la nuit, leurs gardiens distraits par l'inquiétude, ils s'échappent et se mettent en marche vers les lignes républicaines... Mais comme ils étaient attachés ensemble par des cordes, ils sont obligés de s'avancer de front, en ordre de bataille. Berruyer, qui ne peut les reconnaître dans l'ombre, les prend pour un renfort vendéen chargeant à la baïonnette. Ses soldats partagent son erreur et prennent aussitôt la déroute. Il ne peut retenir sur le champ de bataille que la 35ᵉ légion de gendarmerie. D'Elbée accourt la culbuter avec ses paysans, et Berruyer bat en retraite, poursuivi jusqu'à Saint-Lambert. Or cinq minutes plus tard, c'était à lui que restait la victoire, car les Vendéens étaient à bout de cartouches et de munitions, et d'Elbée lui-même allait céder, lorsque la panique des Bleus lui avait rendu l'espérance. Les Vendéens, d'ailleurs, avaient perdu Perdriau et Gaudin, et Cathelineau n'avait été sauvé que par l'intrépidité de Mathieu Sinan.

Berruyer justifia sa défaite par un rapport tellement favorable aux Vendéens, qu'il fut tenu secret. « Les rebelles, disait-il, se battent en désespérés ; mourir est pour eux le commencement du bonheur. Ces *misérables* abandonnent femmes, enfants, propriétés, pour suivre quelques prêtres *scélérats* qui, le crucifix à la main, leur promettent le ciel. Il est impossible de continuer cette guerre sans troupes aguerries. A la première attaque, mes volontaires se sont enfuis lâchement. On s'est imaginé à Paris que les troubles de ce pays seraient faciles à réprimer : on s'est trompé complétement. La guerre doit se faire ici comme sur la frontière. »

Cependant, faute de munitions, les Vendéens ne profitèrent pas du *grand choc* de Chemillé. Berruyer revint sur cette ville, et la reprit [1]. En même temps, Bonchamps et ses hommes étaient écrasés, au Ménil, par Gauvilliers. Enfin, celui-ci, formant un cercle avec Ligonnier, Berruyer et

[1] Cette nouvelle sauva les prisonniers républicains détenus à Cholet depuis un mois par le comité royaliste. On vit, à cette occasion, toute la différence du caractère breton et du caractère vendéen. Quinze cents Bretons, arrivés dans la nuit à Cholet, voulaient massacrer tous les prisonniers. Les Vendéens du pays, au contraire, agenouillés dans la cour même de la prison, priaient, les mains jointes, le bon Dieu de ne pas permettre le massacre. Le passage de d'Elbée vaincu et la dispersion de sa troupe exaucèrent le vœu de ces braves gens.



HENRI DE LA ROCHEJAQUELEIN.

Quétineau, allait broyer les quatre chefs de l'armée d'Anjou, retirés à Tiffauges, — lorsque Henri de La Rochejacquelein parut.

L'insurrection de mars avait trouvé M. de La Rochejacquelein réfugié à Clisson, avec M. de Lescure et sa famille, objet de vénération pour tout le pays. C'était jusqu'alors un jeune homme timide et un peu sauvage, grand et habile chasseur, qui avait jugé la Révolution à Paris, le 10 août, en la voyant jeter le Roi dans le ruisseau. L'ordre de tirer la milice arriva à Clisson; Henri était de la classe du tirage. Un jeune paysan qui venait de l'armée rebelle lui dit : « C'est-il bien possible, monsieur, que vous irez, dimanche, tirer la milice à Boismé, pendant que vos paysans se battent pour ne pas tirer ? Venez avec nous, monsieur; tout le pays vous désire et vous obéira. » Henri se leva et répondit : « Je pars ! » M. de Lescure voulait en faire autant; mais Henri lui confia sa famille, et lui dit en l'embrassant : « Je viendrai te délivrer, si on t'arrête ! » Il prit aussitôt, dit madame de La Rochejacquelein (alors madame de Lescure), cet air fier et martial, ce regard d'aigle, que depuis il ne quitta plus. Il partit le soir, armé d'un gros bâton et suivi de son domestique. Le dimanche suivant, des gendarmes vinrent saisir toute la famille La Rochejacquelein, et MM. de Lescure et de Marigny. M. de Lescure était tellement respecté, que le district lui fit des excuses, et lui donna la ville pour prison. Cependant Henri, continuant son périlleux voyage, avait joint l'armée d'Anjou. Il arriva pour assister à la déroute du Ménil. « Tout est perdu ! lui dirent Bonchamps, Cathelineau, Stofflet et d'Elbée; nous n'avons plus deux livres de poudre. » Henri se retira, navré, à Saint-Aubin, chez sa tante. Laissons parler madame de La Rochejacquelein. Ses simples *Mémoires* s'élèvent ici jusqu'à l'épopée :

« Il n'y avait encore aucun chef, aucun point de réunion, dans ces cantons. Les paysans, dont les paroisses n'étaient pas occupées par les républicains, arboraient le drapeau blanc, et s'en allaient joindre l'armée d'Anjou. Henri ne supposait pas qu'il eût rien à faire. Les paysans, apprenant qu'il était arrivé, vinrent le trouver en foule, le suppliant de se mettre à leur tête; ils l'assurèrent que cela ranimerait tout le pays, et que le lendemain il aurait dix mille hommes à ses ordres. Il ne balança pas, et se déclara leur chef. Dans la nuit, les paroisses des Aubiers, de Nueil, de Saint-Aubin, des Échaubroignes, de Cerqueux, d'Izernay, etc., envoyèrent leurs hommes, et le nombre promis se trouva à peu près complet. Mais les pauvres gens n'avaient pour armes que des bâtons, des faux, des bûches; il n'y avait pas en tout deux cents fusils, encore c'étaient de mauvais fusils de chasse. Henri avait découvert soixante-livres de poudre chez un maçon, qui en avait fait emplette pour faire sauter des rochers : ce fut un trésor. M. de La Rochejacquelein parut le matin, à la tête des paysans, et leur dit ces propres paroles : « Mes amis, si mon père était ici, vous

auriez confiance en lui. Pour moi, je ne suis qu'un enfant; mais par mon courage je me montrerai digne de vous commander. Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi! » On lui répondit par de grandes acclamations. Avant de partir, il demanda à déjeuner; pendant que les paysans allaient chercher du pain blanc pour leur général, il prit un morceau de leur pain bis, et se mit à le manger de bon cœur avec eux. Cette simplicité, qui n'avait rien d'affecté, les toucha beaucoup sans qu'il s'en doutât. Malgré tout leur zèle, ces braves gens étaient un peu effrayés : la plupart n'avaient pas vu le feu; d'autres venaient d'être témoins d'une défaite; presque tous se voyaient sans armes. Cependant la troupe arriva jusqu'aux Aubiers, que les Bleus occupaient depuis la veille. Les paysans se répandirent autour du village, marchant derrière les haies en silence. Henri, avec une douzaine de bons tireurs, se glissa dans un jardin assez près de l'endroit où étaient les républicains. Caché derrière la haie, il commença à tirer; les paysans lui approchaient à mesure des fusils chargés. Comme il était grand chasseur et fort adroit, presque tous ses coups portaient. Il en tira près de deux cents, ainsi qu'un garde-chasse qui était auprès de lui. Les républicains, impatientés de perdre ainsi du monde sans voir leurs ennemis et sans être attaqués en ligne, firent un mouvement pour se mettre en bataille sur une hauteur qui se trouvait derrière eux. Henri profita du moment, et se mit à crier : « Mes amis, les voilà qui s'enfuient! » Les paysans se le persuadèrent. Aussitôt ils sautèrent de toutes parts par-dessus les haies, en criant : *Vive le Roi!* Les échos augmentaient le bruit. Les Bleus, surpris d'une attaque si imprévue et si étrange, n'achevèrent pas leur mouvement et prirent la fuite en désordre, abandonnant deux petites pièces de canon, leur seule artillerie. Les Vendéens les poursuivirent jusqu'à une demi-lieue de Bressuire. Il y en eut soixante-dix de tués et beaucoup de blessés. »



Telle fut la première victoire de Henri de La Rochejacquelein. Cette victoire sauva la Vendée, qui allait périr en naissant.

Des Aubiers, Henri court aussitôt sur Tiffauges, et délivre l'armée d'Anjou. Cathelineau et Bonchamps reprennent courage. Les Vendéens rentrent successivement à Cholet, à Chemillé, à Vihiers; ils écrasent, entre Vezins et Coron, Ligonnier, qui laisse mille morts avec son artillerie sur le champ de bataille, et avoue au Comité de salut public « que ses volontaires ont non-seulement refusé le service, mais déserté presque en totalité. »

Henri et Cathelineau ne s'arrêtent pas en si beau chemin. Ils enlèvent le manoir de Bois-Groleau au brave Tribert, à qui La Rochejacquelein rend son épée, en le faisant asseoir à sa table. « Gardez, monsieur, lui dit-il, les armes dont vous vous servez avec tant de courage. » Les Blancs étaient en veine d'héroïsme. On leur tue lâchement deux parlementaires, à Sau-

mur[1] ; — et ils traitent leurs prisonniers en chrétiens, ou les renvoient sans rançon.

Cependant l'incendie, par Gauvilliers, des châteaux du Coudray, de la Fougereuse, de Montaut et de la Baronnière, poussa à bout leur longanimité. Propriétaire de ce dernier manoir, Bonchamps retient à grand'peine leur vengeance. Elle éclate enfin à la bataille de Beaupreau.

Cette bataille eut lieu, le 24 avril, entre les gardes nationaux d'Angers, secondés des vainqueurs de la Bastille, et les divisions de d'Elbée, de Cathelineau, de Bonchamps, de Stofflet et de La Rochejacquelein, appelées déjà la grande armée d'Anjou et du haut Poitou. Les paysans coururent au choc avec une telle énergie, qu'ils enlevèrent d'abord aux Bleus cinq de leurs canons. Les gardes nationales, encore peu aguerries, entraînèrent Gauvilliers dans leur fuite, — sauf la compagnie de Luynes, qui se fit hacher sous les armes. Les vainqueurs de la Bastille et les canonniers d'Eure-et-Loir moururent aussi héroïquement. La Rochejacquelein poursuivit et culbuta une seconde fois Gauvilliers, qu'il ne lâcha qu'au bord de la Loire. La Vendée n'avait pas encore remporté de victoire aussi complète.

Huit jours après, Henri tenait sa promesse, en retournant délivrer, à Clisson, Donnissan, Lescure et Marigny,— dans lesquels la Vendée trouva trois généraux de plus.

Quétineau partagea bientôt, sans le mériter, le malheur de Gauvilliers. Repoussé de Bressuire sur Thouars par vingt-cinq mille paysans, il recueillit péniblement les débris des Marseillais, qui venaient d'expier leurs sanglants débuts dans la province. Ces misérables, malgré l'honnête général et malgré les autorités de Bressuire, sabrèrent, dans leur vengeance, onze Vendéens sans armes, arrachés de leurs lits, et qui moururent à genoux en criant : « Gloire à Dieu ! Vive le Roi ! » L'armée d'Anjou passa deux jours à Bressuire, sans exercer aucunes représailles.

Voilà des faits éternellement honorables pour la Vendée. En voici d'éternellement honteux, que nous raconterons de même. Ce sont les massacres de Machecoul, qui vont nous mener droit à Charette.

Les gens du bas Poitou, en général, et, en particulier, du pays de Retz, n'avaient d'autres rapports que le courage et la foi avec les paysans de l'Anjou et du haut Poitou. C'était, du reste, nous l'avons déjà dit, un caractère entièrement opposé, — formé de tout ce qu'il y a de plus rude et de plus féroce dans le caractère breton. Dès le commencement de leur rébellion, ils déployèrent un fanatisme et une cruauté que Charette lui-même

[1] Excepté Gauvilliers, et Charleri, chef des gardes nationales et des vainqueurs de la Bastille, les généraux républicains étaient encore innocents de ces violences. Berruyer menaçait, au contraire, des peines les plus sévères les soldats qui se livraient au pillage et au meurtre. Mais cette modération ne tarda pas à être taxée d'incivisme, et à conduire Marcé, Berruyer, Ligonnier, Quétineau, etc., devant les tribunaux révolutionnaires.



Adolphe Leleux del.

SOULÈVEMENT DE MACHECOUL.

eut peine à calmer dans la suite. Leurs principaux chefs furent MM. de Coëtus, Joly, de La Roberie, Frémont du Bouffay, Savin, du Chaffault, d'Argens, Pinaud, de La Roche-Saint-André, de Goulaine, Bodereau, La Cathelinière, les deux Guérin — et M. Lucas-Championnière, qui réprima leurs excès plus que personne. Effrayés de leurs victoires successives, les patriotes de Machecoul se mirent en défense, et la lutte s'engagea avec un acharnement horrible. La cité fut envahie et pillée au cri de : « Mort aux Bleus ! » La garde nationale et la gendarmerie abandonnèrent les habitants. L'ancien député Maupassant, qui voulut résister, fut massacré sur place. Le curé constitutionnel et le juge de paix eurent le même sort. Puis, tout ce qui se trouva sous la main des paysans tomba sous leurs sabres et sous leurs fusils. On vit des femmes égorger les Bleus, leur ouvrir le ventre à coups de faucille, et danser et chanter sur leurs cadavres en lambeaux. Ce carnage, que n'excuserait pas même la fièvre du combat, fut ensuite organisé et continué froidement par un tigre nommé Souchu, ancien receveur des gabelles, — qui prétendait combattre la République avec ses propres armes.

Maître de l'esprit exalté des paysans, et investi de la dictature par la terreur qu'il inspirait, il établit dans chaque paroisse un comité de proscription, et à Machecoul un comité central, — où furent condamnés, sans être entendus, tous les prêtres assermentés, tous ceux qui avaient été à leurs messes, tous ceux qui avaient acheté des biens d'Église, ou accepté des charges municipales, ou montré un attachement quelconque à la Révolution. Ces malheureux étaient, comme disaient leurs bourreaux, exécutés au *chapelet*, c'est-à-dire, liés ensemble par les bras, et fusillés sur les douves du château. Ceux qu'épargnaient les balles n'échappaient pas aux piques, et le chapelet entraînait morts et vivants sous les eaux. Il en périt ainsi près de quatre cents, disent les rapports républicains. Une seule nuit en vit massacrer quarante-deux. Quelques-uns, comme Joubert, président du district, eurent d'abord les poignets sciés. D'autres furent enterrés tout vifs, et longtemps après, on trouva sur le lieu des exécutions un bras d'homme sorti de terre, et qui étreignait encore une poignée d'herbes mortes.

Des atrocités du même genre avaient eu lieu à Legé, à Montaigu, aux portes de Paimbœuf, et surtout à Pornic, envahi par les bandes de La Roche-Saint-André. Cette malheureuse ville nageait encore dans le sang versé par les rebelles, lorsqu'elle se vit reprise et saccagée de nouveau par les Bleus, sous les ordres d'un prêtre marié nommé Abline, — puis reprise encore et incendiée par les insurgés de la Garnache.

On a cherché souvent à expliquer les massacres vendéens de Machecoul par les cruautés d'Abline et de ses soldats, — qui enterraient leurs prisonniers jusqu'au menton et leur écrasaient la tête à coups de pierres : —



Adolphe Leleux del. — J. ... sculp.

SOULÈVEMENT DE MACHECOUL.

BRETAGNE & VENDÉE.

W. Coquebert Éditeur


THE ASTOR LIBRARY
NY

mais cela ne pourrait justifier que les vengeances d'un premier moment, et non les assassinats raisonnés de Souchu et de ses acolytes. Reconnaissons plutôt qu'en cet affreux épisode de la guerre civile, — comme en plusieurs circonstances semblables,— la rage était égale de part et d'autre, et changeait en cannibales les hommes les plus inoffensifs.

Bref, Souchu allait étendre ses proscriptions jusqu'aux chefs vendéens qui tentaient de les réprimer, — lorsqu'il trouva enfin son maître et son juge en la personne de Charette.

François-Athanase Charette de La Contrie, — issu de l'illustre famille parlementaire que nous avons vue si fidèle aux libertés bretonnes, du temps de La Chalotais, — était né à Couffé, près de Nantes, le 21 avril 1763. Comme Bonchamps, il avait fait ses premières armes dans la marine, où sa bravoure l'avait élevé du grade d'aspirant à celui de lieutenant de vaisseau. En 1790, il refusa le serment à la Révolution. Pendant la journée fatale du 10 août 1792, il essaya vainement de faire un rempart de son corps à la Royauté. « Entouré par la foule qui assiégeait le palais de Louis XVI, il allait être égorgé, raconte M. Crétineau, lorsqu'un lambeau de chair humaine se rencontre sous sa main. C'était (lui-même l'a rapporté depuis) la cuisse mutilée d'un Suisse. Il s'en empare. A l'aide de cet effroyable passe-port, il traverse la haie d'assassins qui l'entourent, et il se réfugie chez un cocher de fiacre, où, pendant huit jours, il reste caché dans un grenier à foin. » Il regagne bientôt la Bretagne sous un déguisement. Mais la nouvelle liberté l'y poursuit, l'emprisonne à Nantes comme suspect, et il ne rompt ses fers qu'à la recommandation du général de Marcé. Il rentre alors en sa modeste retraite du bas Poitou, où des plaisirs faciles le consolent des calamités de son temps. Heureusement pour la cause vendéenne, ces calamités devaient bientôt l'arracher à son insouciance.

Dès les premiers jours de mars, les gars de Machecoul et des environs allèrent chercher le chevalier Charette de La Contrie en sa petite terre de Fonteclause. Il refusa deux fois de se mettre à leur tête, et les renvoya comme des mutins sans consistance. La troisième fois, ils lui déclarèrent qu'ils le tueraient sur place, s'il n'acceptait enfin le commandement. Charette les regarda en face, devina tout ce qu'il ferait de tels hommes, et leur dit : « Je serai votre chef, — mais je le serai sérieusement. Souvenez-vous que c'est vous qui l'avez voulu, — que vous me suivrez partout où il me plaira, — que vous m'obéirez, quoi que je vous commande, — et que le premier qui élèvera sa voix contre la mienne sera fusillé à l'instant ! »

Tout le caractère et toute la destinée de Charette se révélaient dans cette harangue. Ses nouveaux soldats lui accordèrent le serment qu'il exigeait, — et, le lendemain, l'armée de Charette faisait trembler le Marais et la Plaine.

Ce chef et cette armée n'avaient rien de commun avec la grande armée chrétienne. Charette entendait et fit à sa manière la guerre de partisan. C'était un vaillant et beau cavalier, doué de tous les avantages qui font les héros du champ de bataille. Front calme et pensif, regard étincelant sous d'épais sourcils, lèvres minces et convulsives, nez audacieux, cheveux ras et cendrés, taille leste et souple, admirable de proportions, démarche élégante, quelque peu théâtrale : voilà le portrait de Charette, tel que l'adoraient les soldats et les femmes. Il n'oubliait jamais de relever sa mine par un certain luxe approprié à ses costumes les plus aventureux. Il avait aussi toutes les qualités et tous les défauts des dictateurs. Armé d'une force morale incroyable et d'une énorme confiance en lui-même, il ne souffrait ni les ordres, ni les conseils, ni la résistance, ni la contradiction ; il allait à son but envers et contre tous, aimant mieux échouer à sa façon que de réussir à celle des autres, préférant un pouvoir absolu dans les douves de son Marais au commandement disputé de la grande armée vendéenne. Il n'avait ni la piété de M. de Lescure, ni la chaleur de M. de La Rochejacquelein, ni la générosité de M. de Bonchamps ; mais il réunissait à froid tout leur courage, tous leurs talents militaires. Indomptable et infatigable à cheval et sous les armes, il rappelait, à la tête de ses bandes, Du Guesclin à la tête des grandes compagnies ; comme lui, il savait faire des héros avec des brigands. Il descendait, vis-à-vis de ses volontaires, aux plus grandes familiarités, sans rien perdre du respect et de la crainte qu'il leur inspirait. Il donnait la main aux braves, prenait les blessés en croupe, mais sabrait sans pitié les pillards, les rebelles et les *câlins* (il appelait ainsi les poltrons). Avant la bataille, il défonçait une barrique, et distribuait de sa main le vin et l'eau-de-vie. Si une rivière arrêtait ses piétons, il les prenait l'un après l'autre sur son cheval, et les passait ainsi à l'autre bord. Il relevait la force et le courage de ses soldats par un à-propos joyeux, par une anecdote piquante, par une chanson nationale. Il était sans quartier pour les patriotes, et ne s'amusait guère à compter ceux qui tombaient sous ses coups. Ce fut lui cependant qui imagina de faire jurer aux prisonniers Bleus, en les relâchant, de ne plus porter les armes contre les Vendéens, et de les tondre pour les reconnaître, s'ils manquaient à leur serment. Il va sans dire que tous ceux qui étaient repris en cet état étaient fusillés. Or comme les parjures se multiplièrent, on cessa de tondre pour fusiller d'abord.

« Il fallait bien tuer nos prisonniers ! Je n'avions point de logement où les mettre ! » nous disait naguère avec sa logique naïve un ancien soldat de Charette. Il est vrai que les Bleus justifièrent ce raisonnement impitoyable en réduisant en cendres toutes les métairies vendéennes.

Outre l'inflexibilité de son orgueil, dont les boutades compromirent plus d'une fois la Vendée, le grand défaut de Charette était celui de Henri IV. Il était, lui aussi, vert galant, et ne savait se reposer de ses exploits qu'entre

les bras des femmes. Dans les camps du Marais, comme au château de Fonteclause, il eut toujours à sa suite un sérail plus ou moins nombreux de grandes dames, de bourgeoises ou de paysannes. Non pas qu'il fût homme à bonnes fortunes dans l'acception ordinaire du mot ; il était, au contraire, tout l'opposé du dameret, et mettait sous ses pieds les conventions du monde. Mais il traitait ses favorites à la manière des pachas, — et il n'en était que plus constamment adoré.... On nous a montré en Vendée, — et surtout dans la belle population du Marais, — un grand nombre de superbes vieilles, — châtelaines ou fermières, — qui ont *suivi dans le temps M. de Charette* (c'est l'expression consacrée), et qui sont en bonne odeur même auprès des dévotes, pour le tendre souvenir qu'elles gardent de l'illustre général.

Il va sans dire que les soldats de Charette imitaient à leur façon, et autant que possible, la galanterie de leur chef.

Tel était Charette et tels étaient ses volontaires. Il rallia tout d'abord autour de lui les divisions de Bouin, de Saint-Mesme, de la Garnache, de Saint-Philbert, de Challans et de Falleron. Vieille-Vigne et Legé, qui devaient former un jour son quartier général, obéissaient encore à Vrignaud.

Pour la première et pour la dernière fois, à Machecoul, l'autorité de Charette plia devant les fureurs de Souchu. Mais bientôt celui-ci, menacé à son tour, dut choisir les absences du général pour ses exécutions sanglantes. Charette élargit toutes les femmes détenues par le comité supérieur. Il fit tonner la voix des prêtres contre les paysans assassins. Il donna son propre château pour asile au républicain Bourrier. Il garda en personne les captifs désignés par Souchu à ses bourreaux. Bref, il mâta si bien l'ancien receveur des gabelles, que ce traître, dans sa vengeance, se tourna vers les patriotes.

Le général Beysser allait entrer à Machecoul à la tête de son armée, lorsqu'un homme coiffé du bonnet rouge s'élança vers lui, une liste de proscription à la main. Cet homme était Souchu, et cette liste portait les noms de Charette et de onze chefs royalistes. Une si lâche trahison fut dignement récompensée. Dénoncé par ses nouveaux amis et repris par les Vendéens, Souchu fut conduit militairement au supplice. Un sapeur lui fendit la tête de deux coups de hache.

« Ce n'est pas moi qui le vengerai, » dit Charette en apprenant sa mort. Et, depuis ce jour, il disciplina peu à peu l'indocile armée que lui avait léguée le proscripteur. Nous disons peu à peu, car on verra plus d'une fois encore son autorité menacée par la révolte et par la calomnie.

Il ne commandait guère alors que vingt paroisses du bas Poitou. Les autres obéissaient à leurs chefs particuliers : Palluau, à Savin ;—Challans et Beauvoir, à Desabayes et aux Guerry ;— Bouin, à l'intrépide Pajot, marchand voiturier comme Cathelineau ;—Saint-Philbert, à M. de Couëtus ; — Les Sa-

bles, à Joly ; — la route des Sables et de la Rochelle, à Vrignaud, de Vieille-Vigne ; — Saint-Fulgent et les environs, à M. de Royrand ; — la rive gauche de la Loire jusqu'auprès de Nantes, à MM. de Bruc, de Lyrot, Devieux, Designy, de Flavigny, de La Chapelle et d'Audigné de Mayneuf : — les vaillants gars du Loroux, au magister Prud'homme ; — Saint-Etienne-de-Montluc, à Gaudin-Laberillais, ancien lieutenant-colonel, qui avait près de vingt mille hommes sous ses ordres.

Le sort fatal de ce dernier chef montra combien les deux partis étaient irréconciliables. Ayant voulu profiter de ses forces pour transiger honorablement avec le Directoire de Nantes, il fut accusé de trahison par ses collègues Morin-Prémion et Richard Duplessis, — arrêté contre tout droit des gens, et jeté dans les fers par les Républicains ; acquitté par ses premiers juges, puis condamné par d'autres et mis à mort.



De Sapinaud.

Cette exécution découragea tous les modérés des deux camps, qui se flattaient encore de conjurer la guerre... Il n'y eut plus dans l'Ouest, — ce fut chose convenue, — que des Bleus et des Blancs, des Patauds et des Royalistes, décidés à s'entr'égorger.

Cependant, malgré les nouveaux succès de M. de Sapinaud dans la Vendée centrale, les Républicains reprenaient une seconde fois le dessus dans la basse Vendée. Tandis que la Convention, poursuivant son système, sacrifiait le général Boulard, qui avait triomphé de Savin et de Joly sans les exterminer, Chalbos et La Barolière battaient Lyrot et Charette lui-même ; Beysser, lancé par Canclaux, commandant en chef de l'armée des côtes, enlevait le port Saint-Père à Pajot, vainqueur de la milice de Nantes. De là, il poussa jusqu'à Saint-Cyr, à Bourgneuf et à Noirmoutiers, promenant partout l'incendie et la mort. Charette voulut l'arrêter au passage. Ses paysans l'abandonnèrent sur le champ de bataille. Mille intrigues agitaient encore ces mutins. Quelques-uns, excités par une femme, tentèrent d'assassiner

leur général. Charette les sabra de sa main, et rétablit ainsi l'ordre.

Il se vengea enfin des Bleus à Legé et à Sainte-Pazanne,—à Saint-Colombin, où il en écrasa douze cents, le 6 mai, et à Machecoul, où l'ancien régiment de Lamark passa aux Vendéens avec armes et bagages. Bref, à force d'audace et de persévérance, il ramena la victoire sous les drapeaux royalistes.

« Tout va mal, écrivit Canclaux à la Convention. Nos volontaires refusent le combat ou se font battre honteusement. Les enfants de Paris ont seuls l'enthousiasme national. Les patriotes de ces provinces ne l'auront que lorsqu'on leur accordera de brûler les châteaux et de confisquer les terres à leur profit. Il faut leur offrir ce stimulant, qui leur permettra de se dévouer à la France. »

Etrange enthousiasme et curieux dévouement!

Ce fut alors que la Révolution, ne pouvant triompher par l'autorité, organisa publiquement la Terreur. Déjà, depuis un mois, les prisonniers Blancs étaient fusillés à Nantes. Quant à la guillotine, on jugera de son activité par ces simples lignes :

« Le comité central arrête que l'échafaud et la guillotine soient peints en rouge; que le dessous de l'échafaud soit garni de sable à un pied ou deux de hauteur; que l'échafaud soit renfermé de planches, et qu'il soit enjoint à l'exécuteur de prendre ses précautions pour que les exécutions soient promptes. »

Les délations pleuvaient de toute part et multipliaient les victimes [1].

Le conseil municipal autorisait le concierge des cachots du Bouffay, encombrés de suspects de tout genre, — à *ne renouveler qu'une fois par mois la paille des prisonniers, attendu la disette des fourrages, et que des contre-révolutionnaires ne méritent pas beaucoup d'égards !*

Un dame, Sophie Hervé, demeurait chez un suspect. La voilà jetée en prison! Elle écrit à *Messieurs du Département*, pour savoir son crime. « Parbleu! s'écrie un des conseillers, son crime est sur sa lettre : — à MESSIEURS du Département! — Il est clair que c'est une aristocrate. » Et la lettre ne reçut pas même de réponse.

Les tribunaux révolutionnaires des chefs-lieux étant insuffisants, on en établit dans les moindres villes, telles que Savenay et Paimbœuf. On déclara les habitants de chaque commune responsables de tous les actes

[1] Le dénonciateur du général Marcé fut Grandmaison, qui devait bientôt faire trembler Nantes. Cette lâcheté donnera une idée de toutes les autres : « Moi, Grandmaison, déclare qu'allant enseigner à tirer les armes au jeune fils du général Marcé, il y a environ deux mois, j'aperçus sur la cheminée de sa chambre ces mots : *O Richard, ô mon Roi!* Je fis observer à ce jeune homme que cette strophe n'était pas de saison, à quoi il me répondit que j'avais de bons yeux, qu'il ignorait lui-même que cela existait sur la cheminée, et qu'au surplus, dans les hôtelleries et auberges, on était sujet à voir mille choses semblables sur les murailles. J'attendis quelques jours, et voyant que ce jeune homme, soit par oubli ou autrement, n'avait point effacé cette mauvaise tirade, je me décidai à gratter avec la

contre-révolutionnaires dont ils ne livreraient pas les auteurs à la justice.

Les Vendéens répondirent à ces lâchetés par de nouveaux exploits. Aussi généreuse et aussi docile que l'armée de Charette était cruelle et séditieuse, l'armée d'Anjou s'avançait en grossissant comme une marée montante. Elle assiégea Thouars le 6 mai, le jour même de la victoire de Saint-Colombin.

Thouars est une place importante élevée sur une colline et défendue par la rivière de Thouet. Quétineau s'y croyait en sûreté après l'évacuation de Bressuire, et avait réuni là toutes les troupes battues par les Vendéens. Malheureusement, les célèbres Marseillais en faisaient partie,— « ces prétoriens en carmagnole, » aussi redoutables pour leurs chefs que pour leurs ennemis. Ne pouvant approuver la modération de Quétineau, ils paralysèrent toutes ses mesures. La défense de Thouars n'en fit que plus d'honneur au brave général.


De Lescure.

Le 7 mai, la ville était cernée par quatre côtés à la fois. Donnissan et Marigny se tenaient au port Saint-Jean; Cathelineau, Stofflet et d'Elbée au Bec-du-Château: Lescure et La Rochejacquelein au village de Vrine, et Bonchamps au passage du Gué-aux-Riches. Ces trois derniers commencèrent l'attaque. L'artillerie des deux camps joua six heures de suite. Tout à coup la poudre manqua aux assiégeants. Henri de La Roche-

pointe de mon fleuret les mots de Richard et de Roi, les dernières paroles étant encore sur la cheminée. Ce jeune homme étant parti, je continuai mes leçons à son frère aîné, qui me parut ne prendre aucun parti dans les circonstances; seulement il disait: Préparez-vous pour aller sur les côtes. Lors de la mort de Louis Capet (le général Marcé était alors à Nantes), son domestique, qui ci-devant avait servi chez M. Becdelièvre, dit avec enthousiasme: *Le testament du roi va faire un grand effet*, paroles qui paraissent avoir été dites sans conséquence, comme il dit à la mort de Pelletier: *Le diable ne lui ôterait pas*. Il y a environ quinze jours ou trois semaines que le général Marcé fils aîné m'ayant prié de lui trouver deux chambres pour lui et son domestique, je m'en chargeai, et ayant trouvé ce

jacquelein, pour aller en chercher, confie ses hommes à Lescure. Celui-ci voyait le feu pour la première fois. Il ordonne à ses soldats de passer la rivière; ses soldats refusent de le suivre. Mais Lescure connaît les paysans ; il sait qu'hors de leurs genêts, ils hésitent toujours,—que l'exemple seul peut les entraîner en plaine. Il leur donne donc l'exemple ; il s'arme d'un fusil et marche au-devant des balles. Les soldats le regardent et ne bougent pas. Lescure revient, son habit criblé de coups. Il exhorte, il menace, il supplie ; il s'élance encore jusqu'au milieu du pont. Héroïsme inutile !... Il allait mourir seul, lorsque trois braves accourent à lui... C'est La Rochejacquelein, Foret et un volontaire. Les voilà tous les quatre dans les retranchements... A cette vue, les paysans s'ébranlent, l'armée entière passe le Thouet ; — et ces moutons qui tremblaient tout à l'heure deviennent des lions acharnés.


D'Elbée.

Donnissan et Marigny font diversion et canonnent le Pont-Neuf. « Je n'ai plus que trois gargousses, dit le maître artilleur à La Bouère. — Eh bien, répond celui-ci, feu tout de même ! Nous trouverons des munitions dans la ville ! » A la première décharge, en effet, le Pont-Neuf est enlevé. De leur côté, Stofflet, d'Elbée et Cathelineau gagnent la porte de Saumur. Bonchamps et sa cavalerie, qui ont traversé le Gué-aux-Riches à la nage,luttent corps à corps avec les volontaires de la Vienne. Ces braves meurent jusqu'au dernier, sans reculer d'une semelle.

qui lui convenait, je lui rapportai que je lui avais trouvé son domicile dans la rue Jean-Jacques-Rousseau. Surpris au nom de cette rue, il me demanda pourquoi on l'appelait ainsi, à quoi je répondis qu'elle se nommait ci-devant Dauphine, et que ce nom étant proscrit, elle pouvait porter un nom plus respectable. Il me répondit : Seriez-vous flatté qu'on changeât votre nom, et quelle importance peut-on mettre à des noms de rues? ajoutant que le pays du Dauphiné existait et qu'il n'avait pas changé de nom. A quoi je lui répondis que Grandmaison est mon nom, et que le mot Dauphiné tirait son origine de Dauphin, ce qui ne devait plus exister. C'est ma déclaration. » Et voilà pourtant sur quels prétextes on faisait déjà tomber les têtes ! L'avénement de Carrier approchait.

Ils sont remplacés par les chasseurs du Midi, qui se jettent dans les rangs vendéens et s'y engloutissent. Il n'en reste plus que six debout. Quétineau lance alors sa réserve contre les assiégeants... Mais elle ne peut tenir et rentre dans la ville.

« A l'assaut ! » crie aussitôt La Rochejacquelein.... Et ses soldats commencent à ouvrir la brèche à coups de pique. Henri s'impatiente d'attendre, et demande une échelle. Il n'en trouve point, mais il avise un grand garçon de la paroisse de Courlay, nommé Texier. Il monte sur ses épaules, il arrive au parapet garni de soldats Bleus... Il les écarte à coups de fusil. Il échappe par miracle à une grêle de balles. Il se cramponne aux pierres croulantes, aux baïonnettes ennemies, à tout ce qui se trouve sous sa main, gagne bientôt la porte de la citadelle et entraîne ses compagnons vainqueurs dans la place.

Lescure y pénétrait d'un autre côté, et Bonchamps allait en faire autant... La ville et la garnison se rendirent. Le juge de paix Redon-Puy-Jourdain capitula à la hâte, et fit arborer le drapeau blanc devant Cathelineau et d'Elbée.

Cette affaire, une des plus heureuses pour les Vendéens, doit être citée comme une bataille et non comme un siége. S'il avait fallu assiéger Thouars en règle, et deux jours seulement, les paysans auraient sans doute échoué (comme cela leur arriva presque toujours), malgré la supériorité de leur nombre, qui était de vingt mille contre quatre mille. Ils réussirent, parce qu'ils attaquèrent les premiers, et qu'ils ne laissèrent pas à l'ennemi le temps de les attaquer à son tour.

Mais le plus beau triomphe des Vendéens fut de se vaincre eux-mêmes, après avoir battu les Bleus. Ceux-ci, et particulièrement les Marseillais, venaient de se livrer, dans les campagnes, aux brigandages les plus impitoyables. Les patriotes de Thouars n'étaient guère plus doux aux paysans, depuis la part qu'ils avaient prise au massacre des moulins du Cornet. Eh bien, toutes les représailles des Vendéens se bornèrent à faire un feu de joie des habits bleus, des drapeaux tricolores et des archives du district. Napoléon leur rend cette justice dans ses *Mémoires*. « Quoique la place, dit-il, eût été réellement prise d'assaut, il est remarquable qu'aucune vengeance n'y fut exercée. » Il est vrai que les vainqueurs avaient d'abord couru aux églises, où les idées de pardon descendent du haut des crucifix dans les cœurs les plus ulcérés. Là, ils étaient tombés à genoux, avaient sonné toutes les cloches et entonné des *Te Deum* de reconnaissance. Bientôt, cinq mille prisonniers furent élargis sans rançon. D'autres entrèrent avec enthousiasme dans les rangs vendéens. Les habitants suspects n'eurent d'autre châtiment que de fournir des vivres à l'armée. Les chefs signèrent de leur main des sauf-conduits pour tous les indigènes qui avaient combattu contre eux. Et quel usage fit la Révolution de ces généreux passe-ports !

Elle s'en arma comme d'autant de preuves de rébellion, et elle jeta dans les cachots les parents de tous ceux qui les avaient accordés.

Ajoutons qu'elle jeta dans les mêmes cachots Quétineau lui-même, qu'achevèrent de perdre les bons traitements de ses vainqueurs. M. de Lescure prévit le sort du brave général, et lui proposa de rester près de lui sur parole, et sans changer de parti. Quétineau, fort de sa conscience, aima mieux subir les fers de la Convention.

Les paysans ne pouvaient concevoir qu'un général bleu inspirât tant de confiance à leurs chefs. Ayant appris que Bonchamps et Quétineau coucheraient dans la même chambre, ils vinrent supplier le premier de ne pas risquer ainsi ses jours, et fortement gourmandés par lui, ils firent, toute la nuit, sentinelle à sa porte. Son domestique se glissa même jusqu'au pied de son lit, où il se coucha comme un chien de garde.

Moins scrupuleux que Quétineau, MM. de La Ville-Beaugé, de La Marsonnière, de Sanglier, Renou, Herbold, Daniaud, Duperat, Piet de Beaurepaire, etc., passèrent sous les drapeaux blancs. Les Vendéens recrutèrent aussi les jeunes de Mondyon et de Langerie, âgés, l'un de quatorze ans, l'autre de treize, et qui se battirent en héros dès le lendemain.

La prise de Thouars fut encore marquée par la singulière apparition de l'évêque d'Agra. Ce prétendu évêque n'était autre que l'abbé Guyot de Folleville, prêtre de Dol, qui avait d'abord fait le serment constitutionnel, puis s'était rétracté et retiré dans un couvent de femmes. Il persuada à ces bonnes dames et aux fidèles de Poitiers que le pape l'avait nommé évêque d'Agra et chargé du gouvernement de tous les diocèses de France. Requis par la République de marcher au secours de Thouars, il prit l'habit de volontaire, se cacha pendant la bataille, et reparut au milieu des Vendéens après leur triomphe. Fit-il croire ses mensonges aux chefs, ou ceux-ci en profitèrent-ils pour agir sur les paysans? Le fait est qu'il officia solennellement comme évêque, et s'attribua dès lors un rôle au-dessus de ses talents comme au-dessus de ses droits. Mais ce rôle eut des effets prestigieux sur l'esprit des Vendéens, — qui, pensant avoir un véritable prélat sous leurs drapeaux, se crurent désormais conduits par Dieu lui-même à la bataille.

Malheureusement, cela ne leur apprit point à profiter de leurs victoires. Ils perdirent deux jours à Thouars, et après avoir enlevé difficilement la Chataigneraie,—où ils commirent quelques désordres,—une grande partie étant retournés chez eux, ils n'arrivèrent plus que sept à dix mille à Fontenay (16 mai). Ils y furent complétement battus par Chalbos et Nouvion, et y laissèrent deux cents prisonniers, avec leur fameuse *Marie-Jeanne*. La perte de ce canon les découragea plus encore que leur défaite... Rien ne put arrêter la dispersion générale... Toute l'armée s'écoula comme un torrent, et les chefs se trouvèrent seuls avec quelques volontaires.

Ce fut alors qu'on apprécia toute l'influence de Cathelineau. Quittant l'épée pour le bâton, et de capitaine se faisant missionnaire, il traverse les petits chemins du Bocage et va de ferme en ferme rallier les paysans. « Vous aviez pillé à la Chataigneraie, leur dit-il, le bon Dieu vous a punis à Fontenay. Mais il faut reprendre *Marie-Jeanne*. Rendez-vous, dans huit jours, à Chatillon-sur-Sèvre. La victoire nous y attend !

Et, au jour convenu, trente-cinq mille Vendéens se retrouvent, en effet, sous les armes. L'évêque d'Agra les reçoit au bruit de toutes les cloches de Chatillon ; il les bénit et les absout pontificalement. Les bannières flottent et les croix brillent parmi les drapeaux. La voix des paysans s'unit à celle des prêtres... Les chants du *Vexilla*, du *Veni Creator*, retentissent au milieu des *Ave Maria* du chapelet. Toute l'armée jure de mourir ou de reprendre *Marie-Jeanne*. La voilà rangée devant Fontenay, dans la même plaine qui a vu sa déroute neuf jours plus tôt.

Les Bleus se sont fortifiés de onze mille hommes bien armés. Dans leurs rangs figurent les vaillants chasseurs de la Gironde et les volontaires du Midi, animés par la parole de sept conventionnels. Les Blancs n'ont que leur nombre et leur courage, avec quelques vieux fusils de chasse et leurs faux à l'envers. Mais leurs chefs les excitent à la fois de la parole et de l'exemple. « Allons, les gars, crie La Rochejaquelein, s'il n'y a pas de poudre dans vos poches, il y en a dans celles des Bleus ! » Lescure s'avance sous la mitraille républicaine, l'essuie sans blessures, et agite son chapeau en criant : « Vive le Roi ! Vous voyez bien, mes amis, ajoute-t-il, que les Bleus ne savent pas tirer... Ainsi donc, en avant ! »

Tous s'élancent avec lui, au pas de course. Mais un calvaire se dresse sur leur passage ; ils s'arrêtent, et tombent à genoux. Un chef leur commande de se relever. « Laissez-les prier, dit Lescure, en s'agenouillant lui-même, ils ne s'en battront que mieux tout à l'heure. » Ils se battent si bien, en effet, qu'au premier choc, ils sont maîtres de la plaine. Marigny avec l'artillerie, Lescure avec l'aile gauche, Bonchamps avec l'aile droite, Cathelineau et d'Elbée avec le centre, Dommaigné et La Rochejaquelein avec la cavalerie, font et inspirent des prodiges d'audace incroyables.

Henri de La Rochejaquelein était aux prises avec un officier du 13e chasseurs. Le cheval de celui-ci s'abat. « Rends-toi, lui dit Henri, tu auras la vie sauve. » L'officier répond en déchargeant ses deux pistolets à bout portant. Henri échappe à la mort par miracle, et sourit avec un calme héroïque... Le républicain, confondu, jette ses armes et présente sa poitrine à son adversaire : « Je me suis satisfait, dit-il ; à ton tour, et vise mieux que moi ! — Je vais me satisfaire, en effet, répond La Rochejaquelein ; garde la vie, et reprends ton cheval et tes armes. » Et, tournant le dos à l'officier, il va chercher des périls plus dignes de sa valeur.

A deux pas de là, le républicain Gabriel Beaupuy est assailli par vingt

paysans, qui lui crient de se rendre. « Je ne me rends pas à des rebelles, » répond-il. Et il combat jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Ces efforts ne peuvent sauver l'armée de Chalbos. La cavalerie, enfoncée par La Rochejaquelein, écrase en reculant l'infanterie, et la déroute devient générale. Bonchamps et Lescure entrent les premiers dans Fontenay. Ils trouvent les rues pleines de fuyards, qui se jettent à leurs genoux en criant : « Grâce ! » — « Criez vive le Roi ! dit Bonchamps, et vous n'aurez aucun mal. » Un misérable, qu'il vient d'épargner ainsi, se retourne à deux pas, et lui envoie une balle dans le corps. Il tombe de cheval, et crie à Lescure : « Songez à nos prisonniers ! » Pendant que Lescure obéit, les paysans cernent la rue, et massacrent tous les Bleus qui s'y trouvent, de peur de manquer l'assassin. Lescure arrive à la prison, la fait ouvrir au nom du Roi, et y trouve M. de La Marsonnière avec les deux cents captifs. Ils devaient être jugés et exécutés le lendemain. Ils se jettent dans les bras de leur libérateur, — qui revient avec eux suspendre le carnage.

Les Blancs étaient maîtres de la ville, de plus de trois mille prisonniers, de quarante canons et d'une masse de fusils... Mais les Bleus, dans leur fuite, avaient entraîné *Marie-Jeanne,* promettant 25,000 francs à qui la conduirait à Niort. Forêt s'élance à la recherche du trésor, avec Loyseau, Rochard et Delaunay. Ils rencontrent le merveilleux canon près de Gange, attaquent le peloton qui l'entraînait, et lui arrachent la pièce arrosée des flots de leur sang. Rochard la tenait embrassée sous une grêle de coups de sabre, lorsque sept autres paysans vinrent achever la conquête. Tous s'agenouillent aussitôt devant le canon sacré, le serrent dans leurs bras, le couronnent de feuilles et de fleurs, s'attellent au précieux fardeau, et le ramènent, triomphants, à la ville, où ils le promènent aux acclamations de l'armée entière, prosternée sur son passage.

Les patriotes riaient de cette foi naïve... Mais c'était cette foi qui faisait vaincre leurs ennemis.

Parmi les prisonniers délivrés par Lescure, il y avait un ancien officier, Joffrion, qui alla soulever tous les paysans de Bazoges en Pareds, et les conduisit à la division de Sapinaud. Il y avait aussi un capitaine de paroisse nommé Pierre Bibard, du village de la Tessoualle, dont le nom mérite l'immortalité.

Bibard était resté, le 16 mai, sur le champ de bataille, avec quatre-vingt-dix-sept braves de sa compagnie, qui, après la déroute des Blancs, se firent tous hacher sur leurs canons. Bibard, criblé de vingt-six blessures, survécut seul et fut jeté en prison. On l'y traîna, lié avec des courroies sur une forge de campagne, ayant une selle de cheval sur la poitrine, fustigé, chemin faisant, avec le chapelet qui pendait à sa boutonnière. Arrivé au grenier du château, on lui arracha jusqu'aux lambeaux de sa chemise collée sur ses blessures, et on l'abandonna ainsi nu et sanglant. Il souffrait

le martyre depuis huit jours, nourri par la pitié furtive d'un républicain, lorsqu'arriva l'affaire du 25. Pendant toute la bataille, son gardien l'accabla d'insultes et de coups, — lui mettant la pointe de son sabre sur la gorge, le lui faisant baiser comme une relique, et promettant de le couper en morceaux, si la ville était reprise. Mais comme il allait souvent regarder à la fenêtre, Bibard recueillit ses forces, s'élança sur le fusil chargé du misérable, le força de déposer sa giberne et ses cartouches, et le tint en respect, ainsi que tous ceux qui accoururent à ses cris, jusqu'à l'entrée des Blancs vainqueurs dans la prison. La Rochejaquelein, d'Elbée et Stofflet embrassèrent Bibard, et lui offrirent telle récompense de sa bravoure qu'il lui plairait. Bibard, sans dire un mot de ses souffrances, demanda la liberté de son bourreau, et l'obtint... « Souviens-toi, lui dit-il simplement, que je t'ai pardonné pour l'amour de Jésus-Christ[1]. »

« Bibard! s'écria La Rochejaquelein, en l'embrassant de nouveau quand il apprit ce noble secret, pour un verre de mon sang, je ne voudrais pas que tu n'eusses point fait ce que tu viens de faire! Les républicains ne calomnieront plus les brigands de la Vendée. »

Les trois mille prisonniers bleus furent traités comme le gardien de Bibard. On se borna à leur couper les cheveux, sur l'avis de M. de Donnissan, — ce qui fut un merveilleux divertissement pour les vainqueurs. Il va sans dire que tous les papiers du district furent pillés et brûlés comme à l'ordinaire, — avec les habits et les chevelures républicaines.

Quant aux deux millions d'assignats qu'on trouva dans la caisse ennemie, les paysans s'en firent d'innombrables papillotes. Les chefs en sauvèrent cependant la moitié, en inscrivant sur le revers : *Bon au nom du Roi*, avec la signature du conseil supérieur qui fut créé à cette époque.

Ce conseil d'administration, présidé par le faux évêque d'Agra dont l'influence allait grandissant, prit pour centre de réunion Chatillon-sur-Sèvre, et se composa de MM. Desessarts père, Carrière, de Larochefoucault, Lemaignan, Bourasseau, Michelin, Bodi et de Beauvollier aîné, trésorier général. Plus tard, on y admit encore Gendron, de La Roberie, Thomas de Saint-Marc, Duplessis, Paillon, Goudray, Barré, de Lyrot, Boutellier des Hommelles et Lenoir de Pas-de-Loup, presque tous hommes de loi. On y remarqua enfin les trois abbés Brin, Bernier et Jagault : le premier, curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre, — le second, curé de

[1] Après avoir fait avec le même courage toutes les guerres de l'Ouest, Bibard vit encore à Maulevrier. La Restauration l'avait décoré et pensionné, mais 1830 l'a replongé dans la misère. Ses plaies se rouvrent sans cesse sous sa croix d'honneur; et il serait mort de faim et de souffrance, sans la souscription qui lui assura du pain en 1839. A cette occasion, M. le comte de Colbert déploya une générosité digne de son nom, et M. Proux, l'éloquent avocat d'Angers, fit à la Vendée entière un appel qui ouvrit tous les cœurs et toutes les bourses.

Saint-Louis-d'Angers, — et le troisième, bénédictin de Marmoutiers.

Ces trois abbés jouèrent un très-grand rôle dans l'armée vendéenne, avec trois caractères entièrement opposés. L'abbé Brin en fut le Fénélon, l'abbé Jagault le Belzunce, et l'abbé Bernier le Pierre l'Ermite. La voix de celui-ci était déjà toute-puissante sur les soldats, avant qu'elle le devînt sur les généraux. Malheureusement son ambition n'était rien moins qu'évangélique.

L'influence de l'abbé Bernier au conseil supérieur eut pour effet immédiat la proclamation suivante, qu'il rédigea avec le chevalier Desessarts, et qui fut répandue en France par milliers d'exemplaires.

C'est le premier manifeste purement royaliste de l'insurrection de l'Ouest. Il ne parle, d'ailleurs, on le remarquera, qu'au nom des chefs.

ADRESSE AUX FRANÇAIS, DE LA PART DE TOUS LES CHEFS DES ARMÉES CATHOLIQUES ET ROYALES, AU NOM DE SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE LOUIS XVII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

« Le ciel se déclare pour la plus sainte et la plus juste des causes. Le signe sacré de la croix de Jésus-Christ et l'étendard royal l'emportent de toutes parts sur les drapeaux sanglants de l'anarchie. Maîtres des cœurs et des opinions, plus encore que des villes et des hameaux qui nous donnent les doux noms de pères et de libérateurs, c'est maintenant que nous croyons devoir proclamer hautement nos projets et le but de nos communs efforts. Nous connaissons le vœu de la France, il est le nôtre : c'est de recouvrer et de conserver à jamais notre sainte religion catholique, apostolique et romaine ; c'est d'avoir un roi qui nous serve de père au dedans et de protecteur au dehors, et c'est nous qu'on appelle des brigands sanguinaires ! Nous qui, fidèles à nos principes de religion et d'humanité, avons toujours aimé à rendre le bien pour le mal, à épargner le sang de ceux qui versaient à grands flots celui de nos frères, de nos parents et de nos amis ! Que la conduite de ceux qui se disent patriotes soit mise en parallèle avec la nôtre : ils égorgeaient nos prisonniers au nom de la loi, et nous avons sauvé les leurs au nom de la religion et de l'humanité [1]. »

[1] A Bressuire, continuait le manifeste, ils ont coupé par lambeaux des hommes qu'ils avaient pris sans armes pour la plupart, tandis que nous traitions comme des frères ceux que nous avions pris les armes à la main ; tandis qu'eux-mêmes pillaient ou incendiaient nos maisons, nous faisions respecter de tout notre pouvoir leurs personnes et leurs biens ; et si, malgré tous nos efforts, quelques dégâts ont été commis dans les villes que nous avons conquises pour notre bon Roi, Sa Majesté très-chrétienne Louis XVII, nous en avons pleuré amèrement ; nous avons puni avec la plus éclatante sévérité les désordres que nous n'avions pu prévenir. C'est un engagement formel que nous avons contracté en prenant les armes, et que nous remplirons au péril de notre vie. Ainsi la France va être désabusée sur les mensonges aussi impudents que perfides et absurdes de nos ennemis. .. Elle l'est depuis longtemps. Notre conduite à Thouars est connue. Cette ville, prise d'assaut comme presque toutes celles où nous sommes entrés jusqu'à ce jour, puisque deux mille soldats de l'armée

Après avoir comparé la conduite des patriotes et celle des royalistes, l'adresse appelait tous les hommes de cœur au combat, pour arriver plus vite à la réconciliation :

« Marchons tous d'un commun accord. Chassons ces représentants infidèles qui, abusant de notre confiance, n'ont employé jusqu'ici qu'à des disputes stériles, à des rixes indécentes, à des luttes déshonorantes pour le nom français, un temps qu'ils devaient employer tout entier à notre bonheur. Chassons ces représentants parjures qui, envoyés pour le maintien de la monarchie qu'ils avaient solennellement jurée, l'ont anéantie, et renversé le monarque innocent sur les marches sanglantes d'un trône où ils règnent en despotes. Chassons, enfin, ces mandataires perfides et audacieux qui, s'élevant au-dessus de tous les pouvoirs connus sur la terre, ont détruit la religion que vous vouliez conserver, créé des lois que vous n'avez jamais sanctionnées, disons mieux, que vous eussiez rejetées avec horreur, si votre cœur eût été libre, et qui ont fait du plus riche et du plus florissant des royaumes un

catholique avaient pénétré par la brèche lorsque l'ennemi capitula, est un exemple frappant de notre douceur et de notre modération. Patriotes, nos ennemis, que nous opposerez-vous encore? Vous nous accusez de bouleverser notre patrie par la rébellion, et c'est vous qui, sapant à la fois tous les principes religieux et politiques, avez les premiers proclamé que l'insurrection est le plus saint de tous les devoirs; et, d'après ce principe qui nous justifierait à vos yeux, si la plus juste cause avait besoin d'être justifiée, vous avez introduit, à la place de la religion, l'athéisme; à la place des lois, l'anarchie; à la place d'un Roi qui fut notre père, des hommes qui sont nos tyrans. Vous nous reprochez le fanatisme de la religion, vous que le fanatisme d'une prétendue liberté a conduits au dernier des forfaits, vous que ce même fanatisme porte chaque jour à faire couler des flots de sang dans notre commune patrie. Ah ! le temps est enfin arrivé, où les prestiges d'un faux patriotisme vont enfin disparaître; le bandeau de l'erreur est à moitié déchiré. O nos concitoyens! jugez-nous et jugez nos persécuteurs ! Qu'ont-ils fait ? Qu'ont fait vos représentants eux-mêmes pour votre bonheur et pour le bien général de la France? Qu'arracher de vos cœurs les principes de votre foi, que s'amasser d'immenses trésors au prix de vos larmes et de votre sang, que porter la désolation dans le sein de vos familles, en traînant de force au milieu des camps et des combats vos enfants, vos frères et vous-mêmes, qu'ils n'ont pas craint d'exposer à mille morts pour assouvir leur rage contre le trône et l'autel; et, pour s'assurer de l'impunité de leurs forfaits, ils ont enlevé à la charrue de paisibles cultivateurs, dont les bras donnaient à la patrie sa subsistance et sa vie. Ouvrez donc enfin les yeux, ô Français ! Rendez-vous à nous, rendez-vous à vous-mêmes. Ah ! ne seriez-vous donc plus ce peuple si doux, si généreux, fidèle à sa religion, idolâtre de ses rois? le peuple de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XII, de Henri IV et de Louis XVI enfin, dont le fils, ce jeune et tendre rejeton de la famille auguste des Bourbons, prêt à observer les dernières volontés d'un père qui mourut en pardonnant à ses bourreaux, vous ouvre son âme et brûle du désir d'être heureux de votre bonheur ! Seriez-vous insensibles à ce langage? Seriez-vous sourds à la voix de la religion qui, depuis trop longtemps la proie des loups ravisseurs, demande aujourd'hui ses véritables et légitimes pasteurs? Non, sans doute; vous êtes nos amis, nos frères; nous ne sommes qu'un peuple, disons mieux, qu'une famille. Nos misères, nos jouissances nous sont communes : réunissons donc nos efforts sous l'égide du Tout-Puissant, sous la protection d'un père commun. Épargnons, épargnons le sang des hommes, et surtout celui des Français. Il n'est plus aujourd'hui de place dans l'État pour ces êtres froids et égoïstes qui, languissant dans une honteuse oisiveté, affectant une coupable indifférence pour l'intérêt général, se tiennent à l'écart, prêts à s'engraisser des débris de la fortune publique et des fortunes privées. Deux étendards flottent sur le sol des Français, celui de l'honneur et celui de l'anarchie. Le moment est venu de se ranger sous l'un de ces drapeaux : qui balance est un traître également redoutable aux deux partis.

cadavre de république, objet de pitié pour ceux qui l'habitent, et d'horreur pour les peuples étrangers. Que ces arbres dépouillés de verdure, tristes images du trône dépouillé de sa splendeur, que ces vains emblèmes de la licence tombent dans la poussière, et que le drapeau blanc, signe de bonheur et d'allégresse pour les Français, flotte sur les remparts de nos cités et sur les clochers de nos fidèles campagnes. C'est alors que, oubliant nos pertes mutuelles, nous déposerons nos armes dans le temple de l'Eternel... nous proclamerons, avec la paix de la France, le repos de l'univers ; c'est alors que, confondant dans l'amour du bien public tous nos ressentiments personnels, de quelque opinion, de quelque parti que nous nous soyons montrés, nous nous réconcilierons tous au sein de la paix, pour opérer le bien général et donner à la France, avec son roi et son culte catholique, le bonheur qu'elle attendit en vain de ses représentants infidèles. Tels sont, nous osons le répéter et le proclamer hautement, tels sont nos vœux, tels sont les vœux de tous les Français. Qu'ils osent les manifester, et la France est sauvée.

« Fait au quartier général, à Fontenay-le-Comte, ce 27 mai, l'an Ier du règne de Louis XVII.

« Signé DE BERNARD DE MARIGNY, DESESSARTS, DE LA ROCHEJAQUELEIN, LESCURE, STOFFLET, DUHOUX-D'HAUTERIVE, DONNISSAN, CATHELINEAU. »

Cette proclamation fit très-peu d'effet. Les hommes de l'Ouest n'avaient pas besoin qu'on leur parlât de Louis XVII pour continuer à défendre leurs chaumières ; — et, absorbé par la lutte gigantesque de la Montagne et de la Gironde, le reste de la France demeura sourd à l'appel vendéen.

La grande armée catholique et royale (ce fut désormais son nom) n'acheva pas moins de s'organiser.

Outre le conseil supérieur, chargé de l'administration de tout le pays, on forma, dans chaque paroisse, un conseil chargé de l'exécution des ordres du premier.

A ces divers conseils furent joints des chefs militaires, chargés d'enrôler, d'armer et de nourrir les soldats.

Enfin, on prit toutes les mesures possibles pour donner quelque ensemble à des hommes et à des opérations essentiellement diverses. On y parvint à peu près, en laissant Charette à l'écart; car les rivalités et les discordes n'agitaient pas encore les autres chefs. M. de Bonchamps, dans la Plaine, avec ses excellents officiers, MM. Soyer, Martin, de Fleuriot, de Scepeaux, etc. ; — M. de Lescure, d'Elbée et de La Rochejaquelein, dans le Bocage ; — Stofflet, à Maulevrier ; — Cathelineau, dans les Mauges : — M. de Sapinaud, aux Herbiers ; — M. de Royrand, à Montaigu, etc., etc., s'entendaient pour aller au même but et pour s'appuyer dans l'occasion.

Beaucoup d'autres chefs les secondaient avec dévouement, sans fonctions bien déterminées... tels que Forestier, Tonnelet, Forêt, Villeneuve du Cazeau, les frères Cathelineau, les frères Guignard, les frères Cadi, Odaly, Bourasseau, etc.

Mais cet accord ne devait pas durer longtemps, et il fut troublé par les succès mêmes qu'il avait produits.



Château de Durtal



Église Saint-Julien, cathédrale du Mans.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

40,000 Bleus en Vendée. — Santerre. Biron, Menou, Westermann, etc. — La grande armée prend Saumur. — CATHELINEAU, général en chef. Le prince de Talmont. — Conseils des chefs. — Opinion de Bonchamps. — BRETAGNE ET VENDÉE. — LES GIRONDINS ET LES JACOBINS A NANTES. — Héroïsme des premiers : Haudaudine Baco. Guillemé, etc. — SIÉGE DE NANTES par les deux armées vendéennes. Merlin (de Douai). Canclaux. Beysser. Meuris à Nort. L'attaque et la défense. — MORT DE CATHELINEAU. — Retraite des Vendéens. — Succès et défaites de Westermann. Déroute de Santerre. Affaires de Martigné-Briant, de Vihiers, etc. — D'Elbée, général en chef. Biron et Rossignol. — Combats d'Erigne, de Doué, de Luçon. — Tinteniac. — La politique anglaise. Projets atroces des Républicains. — Arrivée de l'armée de Mayence.



Chaumière de la mère Cathelineau à Chaudron, près de Beaupréau.

LA Convention n'avait encore opposé à la Vendée que quelques détachements de la ligne, avec les volontaires des départements voisins. Elle se flattait de renvoyer ainsi les paysans mutins à leur charrue. Mais quand elle vit ces paysans devenir des soldats indomptables, quand elle vit la lâcheté ou l'indiscipline des réquisitionnaires entraîner ses généraux de défaite en défaite, quand elle vit cette insurrection qu'on lui disait morte chaque jour renaître chaque jour plus nombreuse

et plus terrible, elle comprit enfin que la guerre de l'Ouest était une affaire sérieuse,— et, désavouant les mensonges officiels de ses représentants, elle lança vers la Loire la fleur de ses clubs et de son armée. Douze mille hommes furent amenés par Santerre dans les anciennes voitures de la cour[1]. En cinq jours, une artillerie formidable arriva de Paris à Saumur. D'autres corps et une excellente cavalerie prirent le même chemin. Bref, quarante mille hommes aguerris occupèrent Saumur, Montreuil, Thouars, Doué et Vihiers.

A côté de Santerre figurait un gentilhomme républicain, Charles de Hesse, et tous deux obéissaient au général Biron, duc de Lauzun, infidèle à son nom et à ses principes. Contraste étrange, en face des Stofflet et des Cathelineau de l'armée royale! Mais nous aurons encore vingt occasions de le remarquer. Le despotisme et les aristocrates étaient du côté des Bleus; la liberté et les libéraux étaient du côté des Blancs. Heureusement pour la République, Westermann partageait le commandement avec Santerre, et Biron était surveillé de près par les Conventionnels qui avaient dénoncé Marcé, Quétineau, Boulard et Berruyer.

Après l'occupation de Fontenay, l'armée vendéenne s'était dispersée, selon son usage. Les républicains reprirent donc sans peine quelques positions; mais les paysans, délassés, reparurent bientôt, et poussèrent l'ennemi jusqu'à Saumur, qu'ils attaquèrent le 10 juin.—« Vive le roi! nous allons à Saumur! » Ce cri rallia tous les chefs et toute l'armée royale.

Saumur, avec son énorme château, est une des plus fortes clefs de la Loire. Cette ville était, d'ailleurs, bien défendue par les divisions de Berruyer, de Santerre, de Berthier, de Menou — et de Ligonnier, que la dénonciation venait de frapper à son tour. Coustard les rejoignit le 9, sans armes, sans munitions, presque sans habits, dévalisé, s'il faut en croire Philippeaux, par son collègue le général Ronsin.

Pendant toute la nuit du 9 au 10, on chanta des cantiques, on se confessa et l'on communia dans l'armée vendéenne. Dans la ville, on inau-

[1] En passant à Orléans, l'ancien brasseur du faubourg Saint-Antoine adressa au maire de Paris cette lettre caractéristique et par le style et par l'orthographe : « *Citoien* maire, je vous dois compte de mes observations et de mes opérations. La route pour un *Républiquain* est on ne peut pas plus belle; l'on y voit ces voitures de la *coure* qui transportaient le crime, transporter la vertu. Ce ne sont plus les oppresseurs, mais bien les *déffensseurs* de la République à qui elles servent. Orléans a une société populaire *excélente*. Le *citoien* Giot de *l'Arcenal*, et membre de la société de Paris, a, comme moi, assisté à plusieurs séances dans lesquelles nous avons *préchées* les principes *républiquains* et *consolés* un peu nos amis sur les craintes qu'ils avaient de voir l'aristocratie lever *audatieusement* la tête et se joindre aux sections de la Fraternité et aux grenadiers de la garde nationale de Paris, qui doivent être *incérés* au *buletin*. Où sommes-nous donc, *Républiquains!* Nous partons pour joindre le corps de l'armée, et avec des soldats comme ceux que la République a, nous *pourons* réaliser le présage du président de la Commune : *Veni, vici, vidi*. Veuillez, *citoien* maire, assurer toute la Commune de ma reconnaissance. C'est à elle que je dois le *bon heur* de servir ma patrie. Je *serez* libre et *républiquain*, où *je mourerez contant*.

« Votre ami, SANTERRE. »

gura le bonnet rouge, au milieu d'une orgie, et l'on compta les têtes que la victoire donnerait à la guillotine. Le canon des paysans vint troubler cette fête au point du jour.

Lescure ouvre l'attaque, et reçoit la première balle républicaine. Ses soldats reculent à la vue de son sang... Mais il les retient en leur criant : « Ce n'est rien, mes amis ; je reste au feu ! » Il le fait comme il le dit, et Dommaigné vient le secourir avec ses cavaliers. Il tombe en renversant le colonel Chaillou. Voilà les paysans en déroute ! Mais un hasard, un caisson renversé, arrête leurs ennemis. Lescure les ramène à la charge. Voyant leurs balles glisser sur les cuirasses, ils tirent aux visages, ajustent les chevaux à travers les roues des caissons, et enlèvent ainsi le pont Fouchard.

Sur un autre point, les Blancs sont perdus, s'ils ne prennent d'assaut le camp de Varin. La Rochejaquelein y jette son chapeau : « Qui va me le chercher. » dit-il. Et il saute le premier dans la redoute. Cathelineau et La Ville-Beaugé le suivent. Coustard arrive contre eux. Marigny l'arrête avec une de ses batteries. « A moi, colonel Weissen ! s'écrie Coustard. — Où faut-il aller? demande le colonel. — A la mort ! » Et Coustard montre la batterie vendéenne. Wessein s'élance dessus, l'emporte, mais y laisse tous ses hommes. Les géants avaient enfin des ennemis dignes d'eux. C'est ainsi qu'on mourait dans les deux camps.

Trois compagnies du régiment de Picardie font mieux encore. Voyant leur parti enfoncé, elles se jettent et s'ensevelissent dans la Loire, avec armes et bagages.

Berruyer, Berthier et Menou payent bravement de leurs personnes. Leurs chevaux sont tués sous eux, et leurs soldats les entraînent dans leur fuite sur les routes de la Flèche et d'Angers. Les Blancs se précipitent aussitôt dans la ville. La Rochejaquelein retourne les pièces ennemies contre le château, et enlève, avec Marigny, les dernières redoutes.

Quatre-vingts canons, cent mille fusils et onze mille prisonniers tombent avec Saumur au pouvoir des royalistes. La clémence des chefs prévaut encore contre Marigny, qui voulait tout massacrer. Les prisonniers sont tondus et renvoyés sains et saufs.

Cette victoire épouvanta la Convention et confondit les Vendéens eux-mêmes. On trouva, le lendemain, Henri de La Rochejaquelein, pensif, aux portes de l'église où étaient entassés les trophées de la veille : « Que faites-vous là? lui demanda-t-on. — Je réfléchis sur nos succès, répondit-il : ils étonnent mon imagination. Tout vient de Dieu ! »

Lescure retrouva à Saumur Quétineau, captif de la Convention. « Restez avec nous, » lui dit-il encore. Mais le général refusa comme la première fois. « Voilà les Autrichiens, vos alliés, en Flandre, soupira-t-il ; vous allez démembrer la France. — Jamais ! jamais ! s'écria Lescure. Nous marcherons plutôt avec vous contre les Autrichiens. — A la bonne heure,

reprit Quétineau qui serra la main du gentilhomme. Au revoir donc ! Je vais trouver mes juges. »

Il se rendit, en effet, à Paris, où la Montagne lui fit couper la tête. Sa femme, ardente républicaine, devint folle, et se mit à crier : Vive le roi ! au pied du tribunal. Elle fut guillotinée à son tour.

Quétineau était né en Vendée. Il eût mérité d'y mourir. Sa mémoire y est honorée de toutes les opinions.

Il ne manquait plus à l'armée royale qu'un généralissime. Tous les chefs furent d'avis d'en élire un, et M. de Lescure le désigna le premier. Il n'y avait certes que l'embarras du choix entre MM. de Bonchamps, d'Elbée, de Charette, de La Rochejaquelein, de Sapinaud, de Marigny, de Lescure lui-même et tant d'autres. Eh bien, le saint du Poitou mit au-dessus de tous ces gentilshommes le saint de l'Anjou, le voiturier Cathelineau !

Avant de quitter Saumur pour aller soigner ses blessures, qui versaient le sang à flots depuis sept heures, M. de Lescure appela autour de lui tous les chefs. Il y avait là La Rochejaquelein, dont l'ambition se bornait à espérer du Roi un régiment de hussards, — Marigny, qui ne demandait qu'à exterminer les Bleus comme un simple boucher,—Stofflet, élevé déjà si haut par son courage, et qui comptait bien s'élever plus haut encore, — d'Elbée, plein de lui-même et tout prêt à s'imposer aux autres, — M. de Donnissan, la sagesse et la modération incarnées. M. de Bonchamps et M. de Charette étaient absents; mais le premier, guéri de ses blessures, allait revenir, et son image brillait en première ligne dans le cœur de tous. Quant à M. de Charette, on savait qu'il commanderait volontiers, — à condition qu'on obéirait sans murmure. Cathelineau, enfin, se tenait à l'écart, sans orgueil comme sans crainte, avec son grand chapeau, sa veste et ses guêtres de paysan. « Messieurs, dit Lescure, l'insurrection prend trop d'importance, nos succès ont été trop grands, pour que l'armée continue à rester sans ensemble et sans ordre. Il faut nommer un général en chef. Je donne ma voix à l'homme qui représente le mieux ce pays et cette guerre, à l'homme qui a le premier couru et fait courir ses frères aux armes : à M. Cathelineau. »

Tout le monde applaudit. MM. de Boisy, Duhoux, d'Elbée, de Donnissan se prononcèrent aussitôt comme Lescure. Les autres chefs en firent autant, et Cathelineau fut élu généralissime à l'unanimité. L'armée entière accueillit cette nouvelle par un cri de joie. Un seul homme protesta de toutes ses forces, et ne céda, pour ainsi dire, qu'à la violence. Cet homme était Cathelineau.

Spectacle admirable et vraiment républicain, que cette armée de paysans conduite par une troupe de gentilshommes, que cette troupe de gentilshommes conduite par un paysan ! Sans doute, il y eut de la politique dans la motion de Lescure et de l'orgueil dans la modestie de ses collè-

gues. Les uns se flattèrent de commander sous le nom de Cathelineau, les autres le nommèrent pour ne pas nommer un rival. Car, autant l'élection de ce paysan simplifia la question, autant l'élection d'un noble eût entraîné de funestes débats. Mais Cathelineau, sa résistance une fois vaincue, posséda réellement l'autorité, comme il possédait les talents d'un généralissime ; et l'armée catholique et royale offrit alors à l'Europe le tableau fraternel que la République n'avait pas su lui donner.

En même temps que Cathelineau le colporteur devenait général en chef, Forestier, le cordonnier du village de Chaudron, remplaçait Dommaigné comme général de cavalerie. Et Forestier n'avait que dix-huit ans !

Et une foule croissante de nobles accouraient sous les ordres de ces chefs vêtus de bure! Charles d'Autichamp, MM. de Piron, de La Guérivière, et enfin le prince de Talmont!

Philippe de Talmont, second fils du duc de La Trémoille, — un des premiers noms de France. — avait mené jusqu'à vingt-sept ans la vie la plus follement libertine. Réveillé en sursaut par l'explosion révolutionnaire, il seconda La Rouërie dans la confédération poitevine, alla faire la première campagne de l'émigration, revint assister à l'exécution de Louis XVI, espérant l'enlever à l'échafaud ; se rejeta dans l'Ouest, où il fut arrêté, et attendait la mort dans les prisons d'Angers, lorsque l'abbé de La Trémoille, son frère, le racheta au poids de l'or. Sommé de choisir entre l'Angleterre et la Vendée : « Je choisis la Vendée, » s'écria-t-il, et il joignit l'armée royale à Saumur. Son grand nom, ses nobles manières, sa haute taille, sa belle figure, « son entrain chevaleresque,»—et ce prestige qui entourait encore les roués de l'ancien régime, — le rendirent immédiatement populaire.

On venait justement d'élire Forestier général de cavalerie. Le modeste villageois se démit de sa charge pour l'offrir au prince, et resta général en second sous ses ordres. Le fils des La Trémoille accepta sans rougir cette faveur du cordonnier. L'égalité pouvait-elle aller plus loin?

Cette égalité vendéenne s'établissait de plus en plus, jusque dans les habits. « Nobles, bourgeois et paysans, dit madame de La Rochejaquelein, portaient indifféremment les vestes et les pantalons d'étoffe grossière, taillés en masse pour l'armée. Ils y joignaient une quantité de mouchoirs rouges, en cravate, en serre-tête, en baudrier, en ceinture, en écharpe, etc. Cet accoutrement, mis à la mode par La Rochejaquelein, « leur donnait tout à fait la tournure de brigands, comme les appelaient les Bleus. »

Si l'armée de l'Ouest s'était dirigée de Saumur sur Paris, elle n'aurait pas rencontré de grands obstacles. C'est un officier républicain qui parle ainsi ; nous pouvons donc le croire[1]. Malheureusement les chefs, si unanimes

[1] « Ah ! si nos chefs avaient su s'entendre après la prise de Saumur ! s'écrient de leur côté tous

pour l'élection de Cathelineau, ne purent s'accorder pour la marche des troupes. Il est vrai que la question était extrêmement délicate; — et, quoi qu'en dise l'auteur des *Guerres des Vendéens*, rien ne prouve que la certitude même du triomphe eût entraîné les paysans loin de leurs chaumières.

Le débat fut très-orageux dans le conseil, — surtout entre Stofflet et Bonchamps. Celui-ci demandait instamment le passage de la Loire et l'alliance de la Bretagne et de la Vendée.

C'était, depuis le commencement de la guerre, l'idée favorite de Bonchamps. Voici, à cet égard, un témoignage qui a manqué à tous nos prédécesseurs, et qui, pour arriver un peu tard, n'en est pas moins irrécusable. C'est celui de l'abbé Charuau, alors attaché à la grande armée catholique, aujourd'hui curé de la paroisse de la Jumellière. Ce vénérable pasteur assistait au conseil qui fut tenu, à Gesté, par les chefs, après la défaite de Saint-Pierre-de-Chemillé, racontée par nous quelques pages plus haut. Les délibérations de ce conseil restèrent secrètes, et l'histoire n'en a point encore soulevé le mystère. Or M. Charuau a bien voulu nous confier, à cet égard, tous ses fidèles souvenirs. « M. de Bonchamps, nous écrit-il, fit observer que si la Vendée restait isolée plus longtemps et réduite à ses seules forces, elle ne tarderait pas à décliner et à succomber, — ne pouvant recruter nulle part pour combler les vides que ses succès mêmes faisaient dans ses rangs, — tandis que la République, malgré ses échecs successifs, avait toujours de nouvelles troupes à lancer contre son ennemie. Pourquoi négliger plus longtemps, poursuivit le général, notre voisine et notre alliée naturelle, la province qui nous a donné l'exemple du soulèvement, qui a la même foi, les mêmes idées et les mêmes espérances que nous, — qui n'attend qu'une occasion pour passer comme nous de l'état d'esclave rebelle à l'état de soldat vengeur. En un mot, pourquoi ne pas donner la main à notre sœur la Bretagne? Il suffit pour cela d'un pont sur la Loire et d'un corps d'armée résolu. J'ai quatre mille chasseurs dont je suis sûr, je vous les offre pour cette expédition. J'y joindrai bien cinq à six mille paysans de la rive gauche... cela formera dix mille hommes. Avec ces braves et avec une dizaine de canons, je me charge de passer la Loire, de soulever la rive droite, d'étendre le théâtre de la guerre, non-seulement à la Bretagne, mais au Maine et à la Normandie; de créer enfin, dans tout l'Ouest, une insurrection qui nous livrera Nantes et fera de cette grande ville le centre de nos opérations entre les deux pays. »

Ainsi parla Bonchamps, à Gesté, nous affirme M. Charuau, qui n'a pas oublié ce mémorable discours. « Il fit, ajoute le pasteur, tant d'impression sur le conseil, — *que ce plan si raisonnable* allait s'exécuter immédiate-

les officiers et tous les soldats vendéens qu'on interroge sur les chances de la guerre de 93, nous aurions épargné la Terreur à la France, et hâté de vingt ans la restauration de la Monarchie. »

ment, lorsqu'on apprit la victoire de La Rochejaquelein aux Aubiers, d'où les idées et les hommes prirent une autre direction. »

Eh bien, à Saumur comme à Gesté, après le triomphe comme après la défaite, M. de Bonchamps réclama le passage de la Loire et l'alliance bretonne. Il rejeta avec une nouvelle force tous les arguments qu'il avait déjà fait valoir[1]. Mais à l'autorité du raisonnement, Stofflet opposa celle de la violence. Il s'écria qu'il serait insensé d'élargir le théâtre de la guerre, que rien ne pourrait maintenir les paysans sous les drapeaux après quelques jours d'expédition, et à plus de dix lieues de leurs chaumières. Puis, comme M. de Bonchamps répondait à cette objection d'un ton de fermeté convenable, Stofflet s'emporta jusqu'à le provoquer en duel.

« Non, monsieur, répondit le marquis au garde-chasse avec la plus grande politesse; mes jours ne sont rien, mais ils appartiennent à Dieu et au Roi; et votre vie est trop précieuse à la France, pour qu'il vous soit permis de la jouer contre la mienne. »

Triste prélude des discordes qui devaient perdre un jour la Vendée !

La chose en resta là ; — mais le conseil se rangea à l'avis de Stofflet. Au lieu d'aller insurger la Bretagne pour retomber sur Nantes à coup sûr, — il fut décidé qu'on assiégerait Nantes immédiatement, pour faire ensuite appel à la Bretagne.

C'était le chemin le plus court, mais non le plus sûr, — et l'événement justifia trop tôt M. de Bonchamps.

De Saumur, les Vendéens se replièrent donc sur Angers, où ils entrèrent sans coup férir. La garnison avait fui si précipitamment, qu'elle avait pris la route de Laval pour aller à Tours. Élu maire à l'improviste, le comte de Ruillé rapprocha un instant tous les esprits, — ce qui lui valut la peine de mort en 1794.


Stofflet.

[1] On conçoit toute l'importance que nous attachons à cette opinion du plus habile général de la Vendée. Elle vient confirmer toutes les idées émises dans notre introduction, et justifier le titre même et le sujet de *Bretagne et Vendée*.

Les Vendéens ne restèrent, d'ailleurs, à Angers que le temps de vider les prisons républicaines.

Leurs rangs se grossissaient de victoire en victoire. Ils y reçurent, entre autres, les deux Soyer, René et Louis, qui s'évadèrent du collége d'Angers pour rejoindre leur frère sous les drapeaux. Le premier est mort dernièrement évêque de Luçon.

A la seule nouvelle de l'approche des Vendéens, toute l'ardeur révolutionnaire des Nantais se ranima. Il y avait là, auprès des terroristes les plus cruels et les plus insensés, d'admirables républicains et de véritables patriotes. Haudaudine, le Régulus nantais, venait d'en donner la preuve.

Pris par l'armée de Charette, à la deuxième attaque de Légé, Haudaudine avait été transféré à Montaigu avec beaucoup d'autres captifs,— et traité d'une façon qui prouvait que Charette, s'il n'avait pas encore discipliné ses bandes, ne demandait du moins qu'à faire la guerre le plus humainement possible. « Allez à Nantes, dit le chef royaliste de Montaigu à Haudaudine et à deux de ses compagnons, Babin et Chamier; proposez au comité du département l'échange des prisonniers; et jurez-nous seulement de revenir ici, quel que soit le succès de votre mission. » Les trois captifs donnent leur parole d'honneur et se rendent à Nantes. C'était le soir du 14 mai. Le comité central tenait séance. Haudaudine et ses deux amis se présentent dans leur uniforme de gardes nationaux. Ils racontent la deuxième défaite des Bleus à Légé, — et transmettent la proposition des vainqueurs.

« Traiter avec des brigands ! s'écrie le peintre Bougon, président du comité : ce serait déshonorer la République.

— Jamais l'humanité ne déshonora personne, reprend Haudaudine. Veuillez délibérer, citoyens. Nous sommes libres sur parole. Si vous refusez l'échange, nous irons reprendre nos fers. »

Le comité délibère... L'honneur et la raison vont l'emporter... lorsque l'émeute accourt étouffer leur voix. Instruits de l'affaire par les parents des captifs, les clubs et la populace assiégent la salle en hurlant : « Point d'échange, point de traité avec les rebelles !... » Cette masse furibonde envahit le sanctuaire administratif. Tous les corps constitués arrivent à leur tour. Au même instant, le général Canclaux vient annoncer quelques succès des patriotes contre les Blancs. Cette nouvelle achève d'exalter les esprits...

« Citoyens ! s'écrie Bougon, est-ce là le moment de traiter avec les brigands de la Vendée ?

— Non ! non ! jamais ! répondent mille voix. Vive la République ! »

Et la délibération suivante est prise à l'unanimité :

« Sur la proposition faite au nom des brigands cantonnés à Montaigu, qu'il soit fait un cartel d'échange pour les prisonniers qui sont en leur pouvoir et les rebelles pris par les armées de la République, les corps ad-

ministratifs de la ville de Nantes déclarent qu'il n'y a lieu à délibérer, et passent à l'ordre du jour. — Vive la République ! »

C'était décréter le massacre en propres termes. Et de tels hommes traitaient de brigands ceux qui leur proposaient le salut de leurs frères !

Haudaudine, Babin et Chamier avaient gardé le silence jusqu'à la fin... Ils se lèvent alors, et annoncent qu'ils vont reprendre leurs fers. Une émeute d'un autre genre les entoure aussitôt... La foule les presse et les supplie de rester... Leurs familles les retiennent dans leurs bras, les arrosent de leurs larmes, les attendrissent par leurs prières... Babin et Chamier cèdent, éperdus, au cri du sang... Mais Haudaudine est inflexible... Il ne voit que sa parole, et il mourra pour la tenir ! Il s'arrache à ses parents, à ses amis, à la multitude entière... Il gagne la rue, il franchit les portes de la ville, il galope sur la route de Vendée... Il rentre à Montaigu, où son héroïsme désarme ses ennemis.

Ces nobles cœurs n'étaient point rares parmi les républicains de Nantes. Les hommes tels que Peccot, Baco et tant d'autres, avaient toute l'énergie, mais toute l'honnêteté du parti de la Gironde... Ils voulaient sincèrement purifier la Révolution dans laquelle ils avaient foi, — et ils combattaient avec le même courage et la même conviction les Vendéens et les Jacobins.

Ils en donnèrent la preuve aux représentants Merlin de Douai, Sevestre, Gillet et Cavaignac, envoyés à Nantes au nom de la Montagne, pour punir cette cité de la vaillante adresse de Peccot à la Convention. Merlin de Douai, il faut le dire, était un grand jurisconsulte, un père de famille honorable, — mais il fut à Nantes le précurseur politique de Carrier. Il y terrifia tous les bons sentiments, et y déchaîna toutes les mauvaises passions. Cet épisode fera voir que la lutte des Jacobins et des Girondins entre eux n'était pas moins acharnée dans l'Ouest, que la lutte des uns et des autres contre les Vendéens.

Merlin débuta par accuser tout haut la milice nantaise d'égoïsme et de lâcheté. Le maire Baco justifia ses concitoyens par le récit de leurs services, et comme Merlin voulait lui imposer silence : — Laissez-le parler, dit Peccot, — la liberté de la parole n'est pas le privilége des calomniateurs. Le lendemain à Machecoul, dans un dîner donné par le général Beysser, la querelle recommença entre Sotin, La Coindière et Merlin : — Bientôt, s'écria celui-ci avec fureur, toute la clique Rolandine disparaîtra du sol de la liberté, et cinquante mille Parisiens viendront mettre à la raison les Nantais et leur défenseur[1]. Cinq jours après, la Commune de Nantes osait écrire à la Convention : « Nous ne vous le dissimulerons point, depuis le décret consolateur qui proclama la République, vous n'avez rien fait qui ait justifié notre confiance... La morale éternelle ren-

[1] Mellinet, *Histoire de la Commune de Nantes*, tome VII, p. 245

versée par des déclamateurs insensés, le meurtre et le pillage impunément prêchés, impunément exécutés; la souveraineté du peuple outragée par quelques hommes qui, prétendant parler en son nom, dictaient des lois à ses vrais mandataires; le pauvre négligé dans les départements, voyant des dépenses qui ne le soulageaient pas, procurer à un seul point de la République une aisance qu'on ne doit acquérir que par le travail, et nourrir de son sang des hommes oisifs qui l'insultaient chaque jour, voilà ce que nous avons vu !

« La Nation oppressée demande, sur l'impôt, sur l'industrie, sur l'agriculture, des lois qui la vivifient; elle demande une constitution qui fasse cesser l'arbitraire! et l'Assemblée représentative du peuple est forcée de délibérer sur ce qui se passe dans ses corridors; nous le disons les yeux en pleurs, elle n'y peut rétablir l'ordre! Non, les Français n'étaient pas faits pour ce degré d'abjection. »

Les clubs jacobins de Nantes empêchèrent l'envoi de cette adresse, mais le club girondin y substitua une lettre plus virulente encore aux sociétés populaires de Paris, — dans laquelle les aristocrates en bonnet rouge étaient impitoyablement dénoncés.

Ce fut alors que le Midi et les deux tiers de la France se levèrent comme l'Ouest, en faveur de la Gironde. Mais la Montagne, écrasant celle-ci, le 2 juin, comme toutes deux avaient écrasé la Royauté le 10 août, fit arrêter en bloc, et sous le feu des canons, tous les ministres et tous les députés girondins.

Telles furent les circonstances au milieu desquelles l'armée vendéenne prit la route de Nantes. — Jacobins et Girondins cessèrent aussitôt de se déchirer pour se réunir passagèrement contre l'ennemi commun.

On appelle Canclaux et Beysser; on demande des secours à la Convention, aux départements voisins; on souscrit pour équiper et armer des soldats; on fait des balles avec le plomb des tombeaux; les églises deviennent des arsenaux et des ateliers, etc.

Toute l'Europe eut alors les yeux fixés sur Nantes. Cette ville devint un moment la capitale de la Révolution. Si elle devenait la capitale de la Monarchie, c'en était fait de la République! « Maîtres de Nantes, dit Napoléon, Charette et Cathelineau n'avaient qu'à réunir leurs forces pour marcher sur Paris. Rien n'eût arrêté la marche triomphante des armées royales : le drapeau blanc eût flotté sur les tours Notre-Dame, avant qu'il eût été possible aux armées du Midi d'accourir au secours de leur gouvernement. »

Eh bien, tout cela serait arrivé, sans l'énergie d'un seul homme, et cet homme fut le maire Baco. Les généraux pensaient à capituler, — lorsque Baco jura qu'il s'ensevelirait plutôt sous les ruines de la ville. Cette scène fut d'une grandeur véritablement antique.

Les corps constitués étaient réunis, Merlin et Gillet, Beysser et le colonel d'artillerie Bonvoust se trouvaient à la séance ; on délibérait sur l'impossibilité de défendre la ville et sur la nécessité de capituler avec les Vendéens. — Soudain Baco entre, déploie d'une main frémissante la sommation que deux prisonniers nantais viennent de lui apporter de la part des chefs royalistes[1]. La lecture de cette pièce est écoutée dans le plus morne silence... En se voyant réclamés pour otages, Merlin et Gillet *pâlissent d'effroi* (nous transcrivons le procès-verbal) ; Baco les rassure avec dédain, et leur promet de tenir la sommation secrète... Mais ils se croient perdus, ajoute l'acte authentique, et ils trament déjà le plus noir complot. Cependant le maire se tourne vers ses conseillers et les interroge du regard... Personne n'ouvre la bouche.

— Vous vous taisez ! s'écrie Baco; eh bien, j'ai parlé pour vous... J'ai répondu à ce manifeste que les Nantais ne composaient pas avec des Brigands! j'ai répondu que nous péririons tous, ou que la liberté triompherait !

[1] AUX CITOYENS, MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NANTES.

Angers, le 20 juin 1793.

Messieurs, aussi disposés à la paix que préparés à la guerre, nous tenons d'une main le fer vengeur, et de l'autre l'olivier de la paix. Toujours animés du désir de ne point verser le sang de nos concitoyens, et jaloux d'épargner à votre ville le malheur incalculable d'être prise de vive force : après en avoir mûrement délibéré en notre conseil, réuni au quartier général à Angers, nous avons arrêté à l'unanimité de vous présenter un projet de capitulation, dont le refus peut creuser le tombeau de vos fortunes et de celles d'une partie de la France, et dont l'acceptation, qui vous sauve, va sans doute assurer à la ville de Nantes un immense avantage et un honneur immortel. En conséquence, nous vous invitons à délibérer et statuer que le drapeau blanc sera de suite, et dans l'espace de six heures, arboré sur les murs de la ville ; que la garnison mettra bas les armes, et nous apportera ses drapeaux pliés *comme nationaux* ; que toutes les caisses publiques, tant du département, du district et de la municipalité, que des trésoriers, des quartiers-maîtres de l'armée, nous seront pareillement apportées ; que toutes les armes nous seront remises ; que toutes les munitions de guerre ou de bouche nous seront fidèlement déclarées, et que tous les autres effets, de quelque genre que ce soit, appartenant à la République française, nous seront indiqués et livrés, pour que, par nous, il en soit pris possession au nom de S. M. très-chrétienne Louis XVII, roi de France et de Navarre, et au nom de *Monsieur*, le régent du royaume ; qu'il nous sera remis pour otages les députés de la Convention nationale, de présent en commission dans la ville de Nantes, et autres dont nous conviendrons. A ces conditions, sortiront de la ville, sans tambours ni drapeaux, les officiers seulement avec leurs épées, et les soldats avec leurs sacs, après avoir prêté serment de fidélité à la religion et au Roi, et la ville sera préservée de toute invasion et de tout dommage, et mise sous la sauvegarde et protection spéciale de l'armée catholique et royale. En cas de refus, au contraire, la ville de Nantes, lorsqu'elle tombera en notre pouvoir, sera livrée à une exécution militaire, et la garnison passée au fil de l'épée. Nous avons l'honneur de vous faire passer, messieurs, plusieurs de nos proclamations, qui vous instruiront plus en détail de nos véritables sentiments, et nous vous donnons l'espace de six heures pour nous faire connaître votre refus ou acquiescement à nos propositions.

Nous avons l'honneur d'être très-parfaitement, messieurs, vos très-humbles et obéissants serviteurs.

Les Commandants des armées catholiques et royales,

DONNISSAN, BERARD, D'HERVOUET, D'ELBÉE, CH. DES ESSARTS, DUHOUX D'HAUTERIVE, LA TRÉMOILLE, DE LA ROCHEJAQUELEIN, PIRON DE LA VARENNE, COMIX, LE CHEVALIER D'AUTICHAMP, CATHELINEAU, STOFFLET, LATOURRY.

Tout le monde continue de se taire, et surtout les deux représentants. Le colonel Bonvoust se lève enfin, il déclare loyalement que toutes les probabilités sont pour la défaite, et il demande qui prendra sous sa responsabilité la défense d'une ville ouverte et presque sans garnison, — contre une armée qui s'élèvera peut-être à cent mille hommes?...

— Ce sera moi! répond Baco; nous serons tous soldats, et nous vaincrons ou nous mourrons au cri de Vive la République!

— Oui! répète le général Beysser, entraîné par l'exemple, vive la République! et honte aux lâches! ajoute-t-il en regardant les Conventionnels.

De ce moment, dit Mellinet, son sort est décidé comme celui de Baco.

Bonvoust se résigne froidement à mourir et crie à son tour : — Vive la République!

Aussitôt l'assemblée entière se lève par un mouvement électrique, le cri de Baco passe de bouche en bouche, retentit sur la place, court de rue en rue, et devient une acclamation générale.

— Et maintenant, continue le maire, pas une parole de plus... Des œuvres et des armes! voilà ce qu'il nous faut. Je propose la fermeture immédiate des clubs, — et la mort à quiconque parlera de capitulation.

— Oui! oui! répètent les assistants, d'une seule voix, mourons plutôt que de nous rendre!... Et dominant ces têtes pressées — de sa haute taille, de sa figure colorée et de sa chevelure blanche, — le vieux Baco va porter dans toute la ville l'exaltation de son courage républicain...

C'est alors que Merlin et Gillet, — se parant des plumes du paon, et détrônant du même coup leur ennemi, — déclarent la ville de Nantes en état de siége, et mettent tous les pouvoirs aux mains des chefs militaires.

Ces chefs étaient Canclaux et Beysser, secondés par Pitre Deurbroucq, Dufeu, Guillemé, Bonvoust, Ogée et Demolon. Canclaux était la tête et Beysser le bras, — bras de fer, s'il en fut jamais. Il décida et annonça publiquement que si Nantes tombait au pouvoir des ennemis, il y mettrait le feu de sa main, et ensevelirait vainqueurs et vaincus dans les flammes! C'était lui, dit-on, qui avait mis à la mode, parmi certains Jacobins, l'usage de porter des culottes faites avec la peau des Vendéens écorchés après la bataille.

Sous l'impulsion de Beysser et de Baco, tout Nantais devient soldat ou travailleur. Les hommes courent aux batteries et aux tranchées, les enfants portent la hotte, les femmes du peuple manient la pioche, — les dames font de la charpie pour les blessés. Tout ce qui peut aider à la défense de la ville est improvisé avec une ardeur et une activité prodigieuses.

Pendant ce temps-là, l'armée de Cathelineau et celle de Charette s'avançaient sur Nantes. C'était la première fois que Charette consentait à s'unir aux Vendéens d'Anjou. Guerroyant jusqu'alors à l'écart, — tout entier à ses exploits et à ses plaisirs personnels, il n'avait demandé ni ac-

cordé de secours à personne[1]. Son intervention était donc fort importante, d'autant plus qu'il venait de triompher pour la troisième fois à Machecoul.

Cette pauvre ville de Machecoul était destinée à toutes les horreurs imaginables. Après un combat corps à corps dans les rues, les soldats de Charette se souvinrent encore de Souchu, et, malgré la voix de leur général, il massacrèrent plus de trois cents blessés dans les ambulances. Voilà ce que les Bleus provoquaient en refusant aux Blancs l'échange des prisonniers ! Ceci avait eu lieu le 14 juin. Le 20, Beysser fut culbuté et repoussé à son tour de la Louée jusqu'à Nantes.

Ce fut alors que, complimenté par Lescure et Donnissan, Charette promit son concours à l'armée royale. Il s'engagea à ouvrir l'attaque le 29 juin avec toutes ses divisions, par les faubourgs de Saint-Jacques et de Pont-Rousseau.

Ce jour du 29 était celui de la grande fête de saint Pierre. On l'avait choisi tout exprès pour la ferveur vendéenne. Il fut décidé qu'on donnerait l'assaut par tous les points à la fois : c'était une grande faute, et Cathelineau s'efforça de l'éviter. — Il faut laisser, dit-il, des issues à la fuite des Nantais et de leurs défenseurs... Sinon, vous doublerez leur courage par le désespoir, et vous les forcerez à vaincre ou à mourir. On ne pouvait parler plus sagement. Mais cette sagesse fut méconnue, surtout, comme on le vera, par le prince de Talmont. Cathelineau s'obstina dans son avis, — mais seul contre tous, il dut céder. Ses collègues, et surtout M. d'Elbée, s'exagérèrent les intelligences qu'ils s'étaient ménagées dans l'intérieur de Nantes, Et puis l'émulation, pour ne pas dire la jalousie, égarait déjà les chefs vendéens. En se divisant pour attaquer Nantes de toutes parts, ils croyaient entrer chacun le premier dans la ville, et accaparer ainsi les honneurs de la journée. Cette combinaison multiplia les actes de courage, mais elle sauva Nantes et perdit l'armée royale.

Le 27, MM. d'Elbée et d'Autichamp enlevèrent le bourg de Nort aux volontaires nantais conduits par le ferblantier Meuris, et à quatre cents hommes de la ligne, sous les ordres du marquis de Fumel (encore un marquis républicain !). Ce premier combat fut de mauvais augure pour les assaillants. Meuris et ses compagnons se battirent en héros ; ils moururent tous, excepté quarante-deux, — qui rentrèrent avec leur drapeau dans la ville.

Cependant Canclaux (autre marquis passé au bleu), homme courageux et habile d'ailleurs, mais sans enthousiasme, croyait encore la défense

[1] « A Légé, dit M. Lucas-Championnière dans ses mémoires, on ne fut longtemps occupé que de plaisirs. Plusieurs demoiselles et dames du pays vinrent habiter le cantonnement. Les jeux et les ris les accompagnèrent. La plus belle de ces dames était, sans contredit, madame de Larochef....... On a souvent dit qu'elle commandait une partie de l'armée, et que son courage la portait toujours au premier rang. Rien n'est plus faux. Semblable à Vénus plutôt qu'à Minerve, on disait alors que le dieu Mars de nos armées se délassait près d'elle des travaux pénibles de la guerre. »

de Nantes impossible, et allait abandonner la place avec les Représentants qui l'avaient décidé à les escorter jusqu'à Rennes. Leurs voitures étaient déjà prêtes, — ainsi que les bagages de l'état-major, et les 6 millions destinés au payement des troupes. Deux officiers de la garde nationale, Guillemé et Dufeu, s'aperçoivent de ce projet. Ils invitent respectueusement Canclaux à rentrer. Canclaux refuse trois fois sans explication. Guillemé sent alors que le général n'ose contrarier les Représentants (les Conventionnels avaient déjà dénoncé tant de braves capitaines !). Guillemé ramène donc Merlin et Gillet dans la ville sous un prétexte adroit; puis les voyant monter dans une voiture de poste, Dufeu tranche les rênes d'un coup de sabre, et dit à Merlin : — J'ai rempli vos ordres. La foule à ces mots croit que les Représentants partaient malgré eux, — et félicités sur leur courage, ils demeurent réellement par force. Merlin comprime sa fureur et rappelle Canclaux. —Celui-ci répète qu'en conscience la défense lui semble impraticable. — Eh bien, s'écrie Baco, nous nous ensevelirons sous nos murs. — Il suffira pour cela d'une mèche et d'un peu de poudre, ajoute Beysser avec son étourderie martiale. — Et penché à l'oreille du maire en lui désignant Canclaux : — Ce sera le cas de dire : — Saute, marquis !


Général Canclaux.

Canclaux poursuit froidement sa démonstration, et insinue qu'il faut capituler pour éviter le carnage.

—Jamais! reprend Baco. Vous oubliez, général, qu'il y a peine de mort contre quiconque parlera comme vous le faites. C'est à moi d'exécuter la sentence, et je vous préviens que je n'épargnerai personne.

Canclaux va répliquer sans s'émouvoir d'une telle menace, lorsqu'il est interrompu par les cris : Aux armes!... C'était Meuris et ses quarante-deux braves qui revenaient couverts de sang et de poussière... Ils racontent qu'ils ont arrêté quatre mille Vendéens pendant quatorze heures, et ce récit, qui électrise tout le monde, apprend à Canclaux ce qu'on peut

attendre des Nantais ! Il abandonne les Conventionnels à leur effroi, déclare accepter les chances du combat, — et l'homme qui allait perdre Nantes en devient tout à coup le sauveur.

Canclaux, en effet, tacticien consommé, ne pouvait s'exercer sur un meilleur théâtre ; il connaissait la ville et le pays depuis longues années. Il tira réellement un parti merveilleux de sa faible garnison.

Cette garnison, y compris les milices de Nantes et des départements voisins, se composait à peu près de onze mille hommes. Jamais, avec si peu de forces, le patriotisme de Baco ni la témérité de Beysser n'eussent repoussé les deux armées vendéennes[1].

Ces deux armées grossies, au passage de la Loire et aux approches de Nantes, de toutes les populations rurales d'alentour, s'élevaient, dit Mellinet, à près de cent mille hommes ; mais la moitié seulement de cette multitude pouvait compter comme soldats. L'autre moitié, attirée sous les drapeaux par la force ou par l'espoir du butin, marchait sans discipline, armée de faux, de piques et de bâtons.

Sur la rive gauche, Charette, de Lyrot et de Signy arrivaient par les routes de Villeneuve, de Clisson et de Saint-Sébastien.

Sur la rive droite, Bonchamps s'avançait avec l'aile gauche de la grande armée, par la route de Paris et la prairie de Mauves ; Talmont et Stofflet, avec l'aile droite, par la route de Vannes ; — Cathelineau et d'Elbée, avec le centre, par la route de Rennes. Henri de La Rochejaquelein était resté, bien malgré lui, à la garde de Saumur.



Le prince de Talmont.

Le 28 au soir, Nantes se vit entouré d'un cercle de feux et entendit comme un concert de mugisse-

[1] « Beysser, dit Mellinet, officier de dragons comme Canclaux, n'a pas plus de trente ans. On le cite comme un des plus beaux hommes de France. Son caractère vif et impétueux, ses allures toutes

ments. C'étaient les feux de bivouac des Vendéens, et les sons de leurs cornes de pasteurs,—qui remplaçaient encore pour eux les tambours.

Le 29, à deux heures précises du matin, Charette ouvrit le feu sur Pont-Rousseau, — comme il l'avait promis. Il perdit beaucoup de poudre et de boulets, avant que la grande armée lui fît écho de l'autre rive, où elle avait été arrêtée, comme on l'a vu, par l'héroïque bataillon de Meuris.

Ce retard faillit, du reste, profiter aux Vendéens. Persuadés que le plus rude assaut serait celui des ponts, Beysser et Baco s'y précipitèrent avec toutes leurs forces... Mais Canclaux, plus clairvoyant, soupçonnait une diversion, et craignait pour d'autres points bien plus vulnérables. La vigie de la tour Saint-Pierre confirma ses pressentiments, en lui annonçant deux immenses colonnes sur les routes de Paris et de Rennes... Soudain Canclaux monte à cheval et court arrêter Beysser et Baco : — Mes amis, ce n'est pas aux ponts qu'est le danger. Quelques hommes suffiront pour les défendre. N'entendez-vous pas le canon sur la route de Rennes? Là est la véritable attaque! là est Cathelineau! suivez-moi!

Le maire et les deux généraux font aussitôt volte-face, et en arrivant aux barrières de Paris, de Rennes et de Vannes, ils se trouvent à une demi-portée de canon de la grande armée. Il était sept heures du matin.

Le combat s'engage alors sur tous les points à la fois, et un double cercle de fumée tonnante enveloppe la cité entière. Chaque fois qu'une traînée d'éclairs déchire les flancs de ce nuage, le cri de Vive le Roi! répond d'un côté à l'artillerie républicaine, le refrain de la *Marseillaise* répond de l'autre à l'artillerie royaliste.

Tous les Nantais et tous les Vendéens qui étaient acteurs ou spectateurs de ce drame formidable palpitent encore d'émotion après cinquante ans, et manquent d'expressions pour rendre l'acharnement des deux partis.

Les femmes se battent comme les hommes, les vieillards comme les jeunes gens, les prêtres comme les soldats. Le prêtre constitutionnel Gambard voit un père de famille risquer sa vie. « Ote-toi de là, lui dit-il, en le prenant par le bras; c'est à moi de mourir à ta place. » Et il tombe mort, en effet, sur celui qu'il venait de sauver.

Chargé de surveiller dans l'intérieur les partisans des Vendéens, Paimparay fait jurer à tous ses vétérans de mourir plutôt que de laisser arborer le drapeau blanc.

Baco, en donnant l'exemple aux volontaires, reçoit un coup de feu à la

militaires, son adresse à manier un cheval qu'il se plaît à équiper somptueusement, le font admirer de la population; et plusieurs fois, dans la journée du 29, en le voyant rapidement se porter d'un point à un autre et s'agiter comme pour se trouver partout à la fois, la population l'accueille aux cris de Vive Beysser! C'est un fou, mais un fou très-brave; malheureusement, sa bravoure manque de l'expérience nécessaire : il est meilleur pour une charge ou un coup de main que pour un commandement réfléchi. Un peu plus tard, on l'accusera de trahison; et cette vie qu'il va risquer à Nantes pour la défense de la République, la République la donnera à ses bourreaux. »

cuisse. Il se fait porter de rang en rang dans un tombereau. « C'est mon char de triomphe, dit-il; enviez-moi tous! ne me plaignez pas! »

Canclaux, effleuré aussi par une balle, reste calme au milieu des cris d'enthousiasme. Un canonnier lui demande la permission de viser la *Marie-Jeanne* des Blancs, qui fait un horrible ravage parmi les Bleus. Il obtient cette grâce, et, du second coup, il démonte la pièce merveilleuse.

Les Vendéens ne se battent pas avec moins d'énergie. D'Autichamp remplace Fleuriot, emporté par un boulet, et lui-même a deux chevaux tués sous lui coup sur coup. Forestier réprime en vain l'imprudente ardeur de Talmont. Le prince lance ses cavaliers jusque dans le faubourg du Marchix. Il y reçoit une blessure; mais, comme le sanglier qui a vu son sang, il lutte avec d'autant plus de fureur.



Chefs vendéens offrant l'épée de généralissime à Cathelineau.

Cathelineau surpasse tout le monde, et se surpasse lui-même. Cette épée de généralissime, qu'il ne croit pas avoir méritée, il veut la gagner ce jour-là par des prodiges. Malheureusement, il oublie les devoirs de prudence qu'elle lui impose. Au lieu de surveiller et de diriger l'ensemble de son armée, à l'exemple de Canclaux, il s'élance comme un simple capitaine, et joue sa vie à la tête des plus braves. Le paysan vendéen se trahit sous le général en chef, — et, même au plus fort du siége, il trouve moyen d'*égailler ses gars*. Repoussé vivement au poste de Rennes, et déjà

démonté deux fois : « Mes enfants, dit-il à ses soldats, nous mourrons dans la ville plus utilement qu'ici. » Il met pied à terre, assemble autour de lui trois cents gars du Pin et des environs, — tous ses parents ou ses amis, — fait le signe de la croix, offre à Dieu son sang et celui de ses compagnons, et se rue avec eux sur le poste de Vannes, à travers les balles et les boulets.

« Plus de coups de fusil, mes gars ! s'écrie-t-il. C'est à la baïonnette qu'il faut enlever cette batterie. *Egaillez-vous et rembarrez!* Nos camarades nous rejoindront morts ou vifs. » Les Vendéens obéissent. Ils enveloppent les républicains et les attaquent de toutes parts. Ceux-ci se défendent en héros, mais ceux-là meurent en martyrs. Quelques-uns ont déjà pénétré jusqu'à la place Viarme. Leurs frères vont les suivre, et c'en est fait de Nantes... lorsqu'un cordonnier, qui tiraillait d'une fenêtre, reconnaît Cathelineau. Il l'ajuste avec sang-froid ; la balle atteint le général au coude, lui fracasse le bras, et va se perdre dans sa poitrine...

C'était frapper au cœur la Vendée elle-même.

Un fois Cathelineau tombé, le torrent qu'il entraînait s'arrête... Ses parents et ses amis l'entourent pour le préserver de nouveaux coups... En vain il leur fait signe de poursuivre; en vain il leur montre la route ouverte sous leurs pas... Ils ne pensent plus qu'à sauver sa dépouille, s'ils ne peuvent sauver sa vie. Que feraient-ils et que deviendraient-ils, — n'ayant plus avec eux le saint d'Anjou ? Leur foi elle-même s'ébranle comme leur courage... car ils croyaient Cathelineau invulnérable. Bref, ces hommes, qui s'avançaient comme des lions furieux, s'enfuient comme des moutons épouvantés !

La fatale nouvelle court de rang en rang, et sème partout le désespoir. Ni d'Elbée, ni Bonchamps, ni Stofflet, ni d'Autichamp, ne parviennent à ranimer les Vendéens... Ils ne peuvent que protéger leur déroute, qui devient générale à trois heures et demie.

Une nouvelle imprudence de Talmont avait achevé de donner la victoire aux Nantais. Il avait été convenu, sur l'avis de Cathelineau, qu'on laisserait un libre passage aux Bleus par le chemin de Vannes. « A deux heures de l'après-midi, on vit en effet des troupes de fuyards sortir de Nantes par cette route. M. de Talmont, emporté par trop d'ardeur et oubliant les dispositions du conseil, se laissa aller à un mouvement inconsidéré : il prit deux pièces de canon et repoussa les républicains dans la ville, » où le désespoir les rendit invincibles.

Le combat avait duré dix heures depuis l'assaut de la grande armée, treize heures depuis l'attaque de l'armée de Charette, et trente-six heures depuis l'engagement de Nort.

Charette continua même son feu jusqu'au lendemain, sur la rive gauche, et sauva ainsi les vaincus de la poursuite des vainqueurs.

Ce ne fut pas sans peine, toutefois, que la prudence de Canclaux retint l'ardeur de Beysser, — qui avait tellement exalté les Nantais, qu'ils l'eussent suivi au bout du monde. On vit des blessés se relever de leur lit de douleur pour s'élancer après les Vendéens. D'autres expirèrent de joie et de délire, en apprenant la victoire de la République.


Général Beysser.

Le fait est que la République avait été sauvée ce jour-là... Aussi la Convention déclara-t-elle que « Nantes avait bien mérité de la patrie. »

Et le rémunérateur d'un tel service devait être le proconsul Carrier ! Digne vengeur des affres de Merlin et de Gillet, qui avaient passé les douze heures de l'assaut à trembler au Département !

La journée de la Saint-Pierre coûta la vie à plus de mille Bleus et à deux ou trois mille Blancs. Les trois cents survivants du 109e de ligne n'étaient plus reconnaissables. Leurs habits, blancs le matin, étaient, le soir, gris de poudre et de fumée. A force de déchirer les cartouches, officiers et soldats (les officiers avaient pris les fusils des soldats tués) avaient le visage et les mains si noires, — qu'en les recevant dans leurs logements sur la Fosse, la population les embrassa et les porta en triomphe, aux cris de Vive le 109e !

Pendant ce temps-là, Charette retournait, avec ses volontaires, à son quartier de Legé, et les soldats de la grande armée repassaient la Loire dans toutes les barques des deux rives... Le lendemain, chacun avait regagné sa chaumière, et se consolait d'avoir perdu Nantes en recueillant sa moisson.

Les compagnons de Cathelineau, espérant encore le sauver, le déposèrent dans un carrosse, et l'emmenèrent par la route de Saint-Florent...

Westermann et Biron n'avaient pas attendu la déroute de Nantes pour faire une diversion dans le Bocage. Toutes les forces royalistes étant concentrées sur la Loire, ils marchèrent sans obstacle de Niort sur Saint-Maixant et sur Parthenay.

Lescure, encore souffrant et le bras en écharpe, accourut défendre cette dernière ville, avec quelques milliers de paysans rassemblés à la hâte. Il fut rejoint à Amaillou par MM de Beauvolliers, de Beaugé, de Beaurepaire, et par un certain M. de R...., qui reçut une bonne leçon d'égalité vendéenne.

Ce personnage arriva au camp, en habit de velours bleu, brodé de paillettes, le chapeau sous le bras, l'épée au côté, — et il réclama d'un ton dégagé le commandement du poste. Lescure le toisa d'un coup d'œil, et le chargea du bivouac pour la nuit suivante : « Qui ! moi ! bivouaquer ! s'écria le gentilhomme ; je ne suis point fait pour coucher dehors... — Comme chef, vous avez raison, » dit Lescure en riant. Et il ordonna aux soldats de se relayer pour garder l'habit à paillettes, toute la nuit, loin du feu, sous une pluie battante... M. de R.... se contenta de cette épreuve, et disparut pour toujours.

Lescure défendit en vain Parthenay. Inaugurant son système d'extermination, Westermann égorgea les sentinelles, s'empara de la ville, retomba sur Amaillou, et livra ce bourg aux flammes.

Cet incendie fut le signal de l'embrasement de la Vendée. Westermann et ses collègues ne marchèrent plus que la torche à la main.

Cependant Henri de La Rochejaquelein n'avait pu garder Saumur. De quatre mille paysans qu'on lui avait laissés, il n'en était resté que huit à leur poste. Pour dissimuler cet abandon, Henri galopait toute la nuit dans la ville, avec ses officiers, en criant : Vive le Roi ! Mais trois mille républicains ayant occupé Chinon, La Rochejaquelein se rendit au conseil supérieur, à Châtillon-sur-Sèvre.

Là, il apprend que Westermann vient de brûler le château de Lescure à Clisson [1], comme il avait brûlé le village d'Amaillou, qu'il marche sur Bressuire, et qu'il menace Châtillon. La position était des plus critiques. C'était le lendemain de la déroute de Nantes. Il n'y avait plus d'armée royale... Henri joint aussitôt Lescure. Tous deux sillonnent le pays de courriers, et rappellent les Vendéens aux armes.

« M. de Lescure me chargea, dit sa veuve (depuis madame de La Rochejaquelein), d'aller dans les paroisses de Treize-Vents et de Malsièvre, près la Boulaye, remettre les ordres pour le départ. Je partis au galop, j'arrivai à Treize-Vents, je fis sonner le tocsin, je remis la réquisition au conseil de la paroisse, et je haranguai de mon mieux les paysans. J'allai de là à Mallièvre en faire autant. J'envoyai des exprès dans les paroisses voisines, et je retournai ensuite à la Boulaye, près de ma mère. »

[1] Il ne faut pas confondre ce Clisson, près de Bressuire, avec le célèbre Clisson sur la Sèvre. Lescure laissa brûler son château avec tous ses meubles, de peur de donner l'alarme au pays par un déménagement.

Trois mille hommes seulement arrivent sous les drapeaux. Lescure et Henri se battent en désespérés. Westermann les culbute au Moulin-aux-Chèvres, entre dans Châtillon, détruit les papiers et les presses du conseil. et envoie six compagnies brûler la Durbellière, château des La Rochejaquelein.

Ces incendies mettent la rage au cœur des paysans. A l'appel foudroyant de *Marie-Jeanne*, la grande armée se réunit à Chollet. Stofflet, d'Elbée et Bonchamps viennent au secours de La Rochejaquelein et de Lescure ; et le 8 juillet, quand Westermann célébrait sa victoire par un *Te Deum* constitutionnel, il se voit entouré de bataillons qui semblent sortir de terre... En deux heures, il perd son artillerie et son armée. Il lutte presque seul contre des milliers de vainqueurs ; — et il abandonne ensuite, en rugissant de colère, non-seulement Châtillon, mais tout le Bocage.

La vengeance des paysans fut terrible, et rien ne put la modérer. En vain Lescure promet la vie sauve aux prisonniers Bleus et les enferme par centaines sous l'abri de sa clémence. « Point de quartier aux incendiaires ! » s'écrie le féroce Marigny ; et il donne de sa main le signal du massacre. Il durait déjà depuis longtemps, lorsque Lescure revient de la poursuite. — Les victimes s'attachent à ses genoux, aux pieds de son cheval, aux lambeaux de ses habits. Il ordonne aux bourreaux de suspendre leurs coups. « Va-t'en ! lui dit Marigny, couvert de sang. Laisse-moi tuer ces monstres ; ce sont eux qui ont brûlé ton château et celui de La Rochejaquelein. — Que Dieu leur pardonne comme moi ! répond le saint du Poitou, et rendons-leur aujourd'hui le bien pour le mal. » Marigny insiste et va désobéir. « Eh bien , malheureux, s'écrie Lescure, frappe-moi donc avant de frapper ces hommes ! » Et il fait un rempart de son corps aux prisonniers, en disant encore à Marigny : « Tu périras un jour comme tu as fait périr tes frères. » D'Elbée, d'une autre part, n'avait désarmé les paysans qu'en se laissant coucher en joue par les plus furieux.

Telle devait être désormais la guerre allumée par les torches d'Amaillou. Et c'étaient les plus honnêtes gens qui se livraient à ces atrocités. Quelques officiers Blancs ont saisi et défoncé la voiture de Westermann... Leurs soldats, les mains encore sanglantes, les accusent de vol et les traînent au conseil de guerre. Là, Dupérat jure sur l'honneur que la caisse était vide... Et cette parole est admise comme preuve irréfragable.

La reprise de Châtillon fit passer Westermann devant un conseil de guerre. Il frisa de près la guillotine, mais fut acquitté et reprit son commandement.

Alors on résolut d'attaquer la Vendée sur un autre point, et le général La Barolière entra en Anjou par les Ponts-de-Cé. Il repoussa les chefs royalistes à Martigné-Briant, où le conventionnel Bourbotte montra que tous les représentants n'étaient pas des lâches. Bonchamps fut emporté.

blessé, à Jallais ; Lescure, toujours souffrant, La Rochejaquelein, d'Elbée, Marigny et Stofflet se dispersèrent pour aller recruter des soldats...

Le général Santerre, *qui n'avait de Mars que la bière*, profita de cette occasion pour se faire battre par un prêtre.

C'était à Vihiers, le 18 juillet; Forestier, Piron de La Varenne, Keller, Forêt, Villeneuve, Couty-d'Herbault, de Marsange, de La Guérivière et Guignard, brûlaient de se signaler en l'absence de leurs supérieurs; mais ces hommes d'action n'avaient jamais commandé en chef, — et les paysans ne croyaient qu'à leurs quatre généraux. « Eh bien, s'écrie l'abbé Bernier, je vais leur persuader que ces messieurs sont là. » Il s'avance, en effet, pour donner aux combattants l'absolution accoutumée : puis il annonce, de sa voix irrésistible, que Lescure et La Rochejaquelein viennent de reprendre le commandement. Les Vendéens chargent sur cette assurance, et taillent en pièces l'armée de Santerre. Celui-ci donne honteusement l'exemple de la fuite. Forêt avait juré d'enfermer dans une cage de fer l'homme qui avait arrêté, par un roulement de tambour, le pardon sur les lèvres mourantes de Louis XVI... Il s'élance donc, avec Loyseau, à la poursuite du général-brasseur, et Santerre ne leur échappe qu'en franchissant avec son cheval un mur de cinq pieds.

Les Bleus avaient, en partant, mis le feu à Vihiers; mais les Blancs les chassèrent jusqu'à Saumur.

Quand Lescure arriva, le lendemain, il rencontra des paysans traînant des canons, et il s'informa de ce qui s'était passé... « Comment, général ! s'écrièrent les braves gens, vous n'étiez pas à la bataille?... C'était donc M. Henri qui nous commandait. » La même réponse était faite d'un autre côté à La Rochejaquelein, et les deux chefs apprirent ainsi la victoire qu'avait remportée leur nom. Piron, qui avait entraîné ses camarades, se nomma désormais le héros de Vihiers.

Les paysans ne se dispersèrent pas moins vite après cette victoire qu'après toutes les autres ; — et les cités vendéennes restèrent livrées aux tribunaux révolutionnaires (on en avait mis un à la suite de chaque armée), tandis que les villages étaient surveillés par le conseil royaliste rétabli à Châtillon.

Ce conseil, toujours sous l'ambitieuse influence de l'abbé Bernier, commettait plus de fautes qu'il ne rendait de services. Il entreprit l'impossible, en annulant les ventes de biens nationaux et en autorisant la circulation des assignats contre-signés par ses agents. Rendant à la Révolution violence pour violence, il exigea de toutes les autorités et de toutes les opinions le serment à Louis XVII. C'était organiser le parjure ou la proscription. Le conseil le sentit lui-même, et abolit son décret ; mais il n'en continua pas moins d'empiéter sur l'autorité militaire et de diviser ainsi les esprits et les forces royalistes. Il se divisa lui-même en deux camps, celui des avocats

et celui des généraux. L'abbé Jagault proposa sous main à ceux-ci de laisser périr le conseil ou de le réformer en masse. On n'osa pas, et le désordre ne fit que s'accroître.

Ecoutons ici un aveu remarquable de M. Crétineau-Joly : « Afin de sauver la Vendée de ses propres victoires qui, dans un temps donné, devaient consumer ses forces, une dictature puissante et honorée de tous était indispensable. Les chefs sentaient ce besoin, mais ils étaient dans l'impossibilité de le satisfaire. Un prince seul, — et ils l'appelaient de leurs vœux les plus ardents, — un prince seul, jeune, brillant, brave comme eux, avec un noyau d'armée permanente et un port de mer sur les côtes de Bretagne, ou mieux encore du bas Poitou, pouvait concentrer le pouvoir et donner de la vie, de l'activité productive, à tous ces dévouements prodigieux. *Le prince ne vint pas !* »

Or pourquoi le prince ne vint-il pas ? M. de Chateaubriand nous l'a dit avec la franchise de son génie, et l'histoire ne saurait le répéter trop sévèrement. C'est que les pygmées de l'émigration n'étaient pas à la hauteur des géants de la Vendée !... Jacques Bonhomme avait pris la Révolution à la gorge, et criait aux princes : « Je la tiens, passez ! elle ne vous fera pas de mal[1]. » Les princes n'eurent pas le courage de passer !

M. de Lescure avait comblé ce vide autant que possible, en faisant élire Cathelineau général en chef; mais Cathelineau venait de mourir sans avoir établi l'unité dans les rangs vendéens.

C'était le 14 juillet, au bourg de Saint-Florent. Cathelineau, blessé, s'était arrêté là, ne pouvant aller plus loin. Pendant quelques jours, on espéra le sauver. Lui-même était plein de confiance, et croyait bientôt retourner *au choc*. Mais tout à coup la gangrène se mit dans sa blessure, et le saint de l'Anjou mourut comme Judas Machabée. Une foule de parents et d'amis priaient, agenouillés devant la porte. La Vendée tout entière priait de même pour son général en chef... Un paysan s'avança sur le seuil, les yeux en pleurs, mais le cœur résigné : « Mes frères, dit-il, le bon Cathelineau vient de rendre son âme au Dieu qui la lui avait donnée pour défendre son nom. » Les femmes poussèrent quelques sanglots... Les hommes se regardèrent en silence. Chacun se soumit à la volonté d'en haut... Mais, dès ce moment, la Vendée fut perdue.

« Cathelineau, dit le manuscrit contemporain que nous avons sous les yeux, portait avec lui comme une source de bénédictions, qui sembla tarie lorsqu'on ne le vit plus à la tête de l'armée. Soit préjugé, soit conviction fondée, il est toujours certain que, tant qu'il a vécu, la grande armée a été invincible, et que sa mort a été l'époque d'une décadence fatale. »

Nous venons de supposer que Cathelineau était mort à Saint-Florent.

[1] Voir le fragment des *Mémoires d'outre-tombe* cité dans l'introduction de *Bretagne et Vendée*.

Nous y avons, en effet, trouvé sa tombe, si généralement et si étrangement ignorée... Nous devons cette précieuse révélation à M. Courant, curé de Saint-Florent depuis 1825, et qui, pendant le mois d'octobre dernier, a bien voulu explorer avec nous son héroïque paroisse. Après nous avoir montré la place du Puits-Billot, — ce premier champ de bataille des conscrits vendéens, — et le tombeau en marbre de Bonchamps, — ce chef-d'œuvre de M. David, que nous décrirons plus tard, — le digne pasteur nous conduisit au cimetière où dorment ses ouailles, après les fatigues de la vie. Au milieu de ce champ de la mort, s'élève ou plutôt s'écroule une petite chapelle de la Renaissance, fondée sans doute par les Malfelon, seigneurs de Durtal, dont les armoiries pendent encore à la clef de voûte. Tout près de l'éperon latéral du midi, la terre forme une saillie presque insensible. On n'y voit ni pierre, ni croix, ni arbuste. Un tapis d'herbe tour à tour verte ou jaune, semé, suivant la saison, de quelques fleurs sauvages. Voilà tout.

— C'est là pourtant, nous dit notre vénérable guide, que repose Jacques Cathelineau, général en chef des armées vendéennes !

Nous ne saurions exprimer la surprise et l'émotion que nous causèrent ces simples paroles. — Quoi ! la Restauration — malgré son ingratitude systématique — a couvert la Vendée de croix, de statues, de colonnes, de monuments destinés à immortaliser les géants de l'Ouest ! et la tombe du héros qui commandait et résumait la Vendée entière est restée dans un tel oubli et dans un tel abandon ! Et cet abandon, cet oubli, durent depuis un demi-siècle ! Et dans ce pays, où vivent encore tant de parents, tant d'amis, et tant de soldats de Cathelineau, il ne s'est pas trouvé un passant qui ait planté une croix sur cette tombe, et qui ait inscrit sur cette croix : *Ici gît Cathelineau !* Et les chrétiens qui défendent la religion, les révolutionnaires qui exaltent le peuple, les napoléonistes qui aiment la bravoure, les royalistes qui vantent la fidélité, ne s'unissent pas pour honorer les restes de l'homme le plus religieux, le plus populaire, le plus brave et le plus fidèle des temps modernes !

Nous refusions d'en croire nos yeux et nos oreilles, et nous repoussions comme invraisemblable l'affirmation du curé de Saint-Florent : mais il la réitéra d'une manière si positive, il nous assura tellement avoir connu la personne qui avait mis une pierre dans cette fosse pour la reconnaître, qu'il nous fut impossible de conserver le moindre doute.

« Lorsque, en 1827, nous dit M. Courant, le chevalier de Lostanges provoqua l'érection d'un monument à Jacques Cathelineau, je lui proposai d'abriter ce monument sous la petite chapelle de notre cimetière. M. de Lostanges approuva fort cette idée, et il résolut de la mettre à exécution : mais les Cathelineau réclamèrent vivement pour le Pin-en-Mauges, berceau du généralissime et de toute sa famille. Le monument s'éleva donc,

comme vous savez, en face de l'église du Pin [1], où les anciens chefs et soldats vendéens l'inaugurèrent sous la présidence de leur doyen, M. de Sapinaud, et du propre fils de Cathelineau lui-même. Il y avait cinq ans que la statue du grand homme était debout, — quand, au mois de juin 1832, un engagement eut lieu au Pin entre les soldats de la ligne et les paysans armés par la duchesse de Berry. Les paysans mirent d'abord les soldats en déroute; mais ceux-ci revinrent quelques jours après et se vengèrent sur le monument de Cathelineau. Sous prétexte de descendre la statue de son piédestal, ils la laissèrent tomber et la mirent en pièces. Les Républicains avaient déjà brûlé en 1793 la petite maison du général. De sorte qu'il n'y a plus rien en Vendée qui rappelle sa mémoire, — si ce n'est cette tombe ignorée ou méconnue. — On eût épargné ce crime ou ce malheur à des Français, ajouta doucement l'homme de Dieu, en plaçant, comme je l'avais conseillé, le monument de Cathelineau dans notre cimetière. »

Il est temps encore de réparer ce crime ou ce malheur, et d'exécuter l'idée si sage et si simple du curé de Saint-Florent. Nous joignons notre faible voix à la sienne pour faire appel à tout esprit juste et à tout cœur généreux. En ce moment où les mauvaises passions dorment, où les gloires et les hontes de 1793 sont jugées sans retour, — quand l'ère des discussions pacifiques succède à l'ère des divisions sanglantes, — quand le fils et le neveu des La Rochejaquelein, par un mot qui vaut les exploits de ses aïeux, repousse la guerre civile, au nom de l'avenir, du haut de la

[1] Nous l'avons vu, en effet, à cette place, et tout le monde a pu le voir jusqu'en 1832. Au centre d'un ovale de cent pieds de long, fermé par un mur d'appui et trente-deux piliers carrés, se dressait la statue du paysan-général, taillée dans la pierre par M. Molchnect. On reconnaissait Cathelineau, non-seulement à sa mâle figure tournée vers le ciel, mais à son simple costume villageois : les guêtres montant au genou, la veste croisée sur la poitrine, le sacré cœur à gauche, le chapelet à la boutonnière, les pistolets dans la ceinture. Il tenait embrassée une croix sur laquelle la pointe de son sabre indiquait l'inscription : *Dieu et le Roi*, et au pied de laquelle reposait son large chapeau, décoré du plumet blanc. La statue avait sept pieds de haut. On lisait sur le piédestal, — qui en avait neuf :

« CATHELINEAU, GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES CATHOLIQUES ET ROYALES. »

Puis, le procès-verbal de son élection par les autres chefs vendéens :

« Cejourd'hui, 12 juin, l'an 1er du règne de Louis XVII, nous soussignés, commandant les armées catholiques et royalistes, voulant établir un ordre stable et invariable dans nos armées, avons arrêté qu'il sera nommé un général en chef de qui tout le monde prendra l'ordre. D'après cet arrêté, tous les vœux se sont portés sur M. Cathelineau, qui a commencé la guerre, et à qui nous avons voulu donner des marques de notre estime et de notre reconnaissance. En conséquence, il a été arrêté que M. Cathelineau serait reconnu général de l'armée, et que tout le monde prendrait l'ordre de lui.

« Fait à Saumur, en conseil, les jour et an que dessus.

« LESCURE, DE BEAUVOLLIERS, MARIGNY, STOFFLET, DE LAUGREKIÈRE, DE HARGUE, LAVILLE DE BEAUGÉ, LA ROCHEJAQUELEIN, D'ELBÉE, DUHOUX-D'HAUTERIVE, DE BOISY, DESESSATS, TONNELET, DE BONCHAMPS. »

Les piliers circulaires portaient, inscrits par ordre de paroisses, les noms des Vendéens morts pour Dieu et le Roi, sous Cathelineau et sous ses successeurs.

tribune politique, — toutes les mains doivent s'unir sans arrière-pensée pour recueillir les ossements de Cathelineau dans sa fosse obscure ! — Qu'on les inhume donc publiquement au sein de la petite chapelle qui semble les attendre, qu'on restaure les lignes gracieuses et les ornements délicats de cet édifice ; et qu'une nouvelle statue du paysan-général repose en ce mausolée digne de lui, sous la garde de l'ange sévère qui défend la cendre des morts. Certes, les artistes ne manqueront pas pour cette œuvre populaire, — et le ciseau républicain de M. David, — qui a déjà sculpté Bonchamps à deux pas de là, — s'offrirait le premier, nous en sommes convaincu, pour tailler Cathelineau dans un marbre immortel.

On nous pardonnera cette digression. Retournons à la grande armée.

Cathelineau mort, et aucun prince ne venant le remplacer, il fallut choisir un nouveau général en chef. Cette fois, les gentilshommes se disputèrent ce titre, et ce fut M. d'Elbée qui l'escamota. Le mot n'est pas trop fort, si l'on en croit madame de La Rochejaquelein. « Tout s'arrangea, dit-elle, par une petite intrigue de M. d'Elbée. On le laissa placer en foule dans les électeurs les officiers subalternes qui lui étaient attachés. Charette, Bonchamps, Lescure et La Rochejaquelein, qui méritaient seuls l'épée de Cathelineau, ignorèrent l'élection, ou s'abstinrent d'y participer. Charette, quand il l'apprit, se contenta d'en rire. Bonchamps écrivit de son lit à d'Elbée : « Je vous fais mon compliment sur votre élection ; c'est sans doute votre grand mérite qui a déterminé les suffrages. »

Personne toutefois ne chercha à détruire ce qui avait été fait. Chacun savait que le nouveau général n'en serait pas un, et laisserait tous ses collègues maîtres chez eux. Nous avons déjà dit, en effet, ce qu'était M. d'Elbée : — homme plein de courage, mais gonflé de vanité; cœur orné de toutes les vertus, mais tête vide de tous les talents. Satisfait de son titre de généralissime, il se le fit pardonner à force de compliments prodigués à tout le monde.

Bonchamps, Lescure, Donnissan et Royrand gardèrent leurs divisions. Lescure s'adjoignit La Rochejaquelein, et Donnissan réclama Charette, — pour montrer à celui-ci qu'il n'était pas oublié. Stofflet resta major-général, Talmont chef de la cavalerie, et Marigny chef de l'artillerie.

Des intrigues d'un autre genre bouleversaient l'armée républicaine Après avoir pris ses généraux dans la Noblesse, la Convention les prenait dans les clubs. Les sans-culottes, qui criaient le plus fort, escaladaient les grades supérieurs sans voir le feu ; — témoin Ronsin et Rossignol : — l'un, auteur sifflé, devint général en chef en quelques mois ; — l'autre, garçon orfévre, toujours malade la veille du combat, mais toujours triomphant le lendemain, fut appelé le fils aîné du comité de salut public... Tous deux firent révoquer et guillotiner le duc de Biron-Lauzun, qui demanda pardon à Dieu d'avoir servi la République. En même temps Beysser

était suspendu, comme entaché de fédéralisme, si bien que Rossignol et Ronsin se trouvèrent chargés d'exécuter le nouveau plan de guerre du comité exterminateur.

Ce plan, dans lequel on reconnaissait l'habileté de Carnot, la perfidie de Fouché et la cruauté de Robespierre, consistait à ne plus agir par divisions isolées, mais en masse compacte.

L'ancien système réussit pourtant encore au général Tunq, qui, déjà vainqueur de Royrand à Luçon, égorgea au Pont-Charron Sapinaud de La Verrie, Geoffrion et leurs soldats, reprit et brûla Chantonnay, et battit derechef à Luçon Lescure et d'Elbée.

Il est vrai que Bonchamps et d'Autichamps venaient de battre aussi à Erigné et à la Roche-des-Murs, Duhoux et Desclozeaux.

En cette dernière affaire, le 6e bataillon de Paris et le 8e, acculés sur le roc, à cent pieds au-dessus de la Loire, s'y ensevelirent avec armes et bagages, au cri de Vive la république! Les Vendéens admiraient un tel héroïsme, lorsqu'ils aperçoivent une jeune et belle femme suspendue au bord de l'abîme avec un enfant dans ses bras. C'était l'épouse du commandant du 8e. — Rendez-vous, lui crie-t-on de toutes parts, il ne vous sera fait aucun mal. Mais elle ne veut pas survivre à son mari... Elle répond comme lui : Vive la République! et se précipite dans le fleuve. Delpeux, caporal du 6e, atteint de deux coups de feu et de quatre coups de sabre, s'assied seul devant l'armée vendéenne, et lui envoie ses dernières cartouches en criant : Vive la nation!

Oui, certes, elle devait vivre encore, la nation qui comptait des hommes de cette trempe. Ni Robespierre, ni Carrier, ni tous leurs bourreaux, n'étaient faits pour épuiser ce sang généreux.

Rossignol et Ronsin prirent leur revanche à Doué contre M. de Scépeaux.

Mais tout cela n'exterminait point l'hydre vendéenne, comme l'appelait Barrère. « Détruisez la Vendée, dit-il à la Convention dans son fameux rapport du 2 août. — Détruisez la Vendée, — et vous êtes maîtres de la France et de l'Europe! »

Et ce jour-là même parut le décret qui livrait le quart de la France aux flammes :

« Il sera envoyé à la Vendée, par le ministre de la guerre, dit ce décret, des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis et les genêts. Les forêts seront abattues, les repaires de rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées et les bestiaux seront saisis! Les biens des rebelles seront déclarés appartenir à la République. »

Et Barrère de répéter : « Bravo! C'est faire le bien que d'extirper ainsi le mal. Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat, et Louvois devait être accusé, car il travaillait pour les tyrans. — Le Pala-

tinat de la République, c'est la Vendée! Détruisez la Vendée! et vous sauvez la patrie! »

Ces phrases sont éloquentes sans doute. Barrère s'entendait à grandir le crime et à draper le fanatisme. — Mais pour juger l'un et l'autre dans toute leur vérité, il faut passer du théâtre dans les coulisses de la Révolution, et lire par exemple ces confidences de Brulé, commissaire national dans l'Ouest : « Nos soldats commettent des choses qui font horreur. Je ne puis rapporter tous les viols, vols, assassinats, etc. J'en citerai un seul qui fait frémir. Ils ont violé la fille du maire de Saumur, âgée de dix-neuf ans, dans les bras de sa mère. Ils ont fait subir le même sort aux deux domestiques de la maison. On m'assure que ces quatre femmes sont mortes de désespoir. »

Les clubs criaient de leur côté : « Faisons chauffer des boulets rouges; incendions d'abord une quarantaine de villages des départements insurgés. — Les innocents qui restent parmi les rebelles sont des lâches que nous ne devons pas épargner... Mais il s'agit de trouver des soldats et des chefs... Il faut cinquante mille hommes. Nous ferons marcher tous ces *coquins de bourgeois et de boutiquiers*. On les alignera à coups de bâton. Nous sommes les plus forts; usons de nos droits!... mettons des savetiers à notre tête! ces hommes-là sont seuls dignes de nous commander! »

La Convention, cependant, ne s'en rapporta pas à ces fous furieux. Elle fit venir en poste les célèbres garnisons de Mayence, de Valenciennes et de Condé.

Que devenait l'Europe monarchique, en face d'un tel mélange de grandeur et d'infamie, d'héroïsme et de lâcheté, de génie et de démence? L'Europe perdait son temps devant les places que nous venons de nommer, et dont la défense rappela les plus belles époques de l'histoire. Mais la grande faute des rois, pour ne pas dire leur grande trahison, fut d'abandonner la Vendée en feignant de la secourir. La seule amie sincère de la Vendée fut Catherine II de Russie; — mais cette illustre reine était trop loin pour agir. Les autres cabinets se conformèrent plus ou moins à la pusillanimité perfide du cabinet anglais. M. de Tinténiac en apporta la preuve aux Royalistes après la bataille de Luçon.

Le chevalier de Tinténiac, dont nous avons vu l'aïeul au combat des Trente, avait eu, comme La Rouërie et comme Talmont, une jeunesse orageuse. Au milieu des misères de l'émigration, il jura de réparer ses torts par une action d'éclat. Il se présente à Pitt, chef du cabinet de Saint-James, et s'offre de porter en Vendée les propositions de l'Angleterre. Tout le monde avait refusé jusqu'alors cette mission périlleuse. Tinténiac part avec les instructions de Pitt. Il débarque seul de nuit près de Saint-Malo. Il traverse toute la Bretagne à pied, sans passe-port ni sauf-conduit. — Un paysan le retient deux jours dans sa cabane, et le conduit aux offi-

ciers municipaux. Telle était alors l'opinion bretonne sur la République, — que ces municipaux donnent un guide et un déguisement à Tinténiac. Il trouve les mêmes secours de paroisse en paroisse, fait cinquante lieues à pied en cinq nuits, traverse la Loire au milieu des canonniers républicains, et arrive au château de La Boulaye, où il trouve l'état-major royaliste.

A la vue de ce gentilhomme habillé en paysan, les chefs conçoivent et montrent des soupçons. Mais Tinténiac gagne aussitôt leur confiance par la loyauté de ses aveux : — J'ai mérité le blâme autrefois, dit-il, laissez-moi, messieurs, mériter l'éloge aujourd'hui.

Il tire de ses pistolets ses dépêches qui leur servaient de bourre. On les ouvre... O surprise étrange ! elles sont adressées, non pas aux généraux dont la gloire sait déjà les noms par cœur, — mais au perruquier Gaston, des marais de Challans, tué depuis six mois dans une rencontre obscure! Une telle ignorance était-elle possible en Angleterre ? C'était évidemment un système combiné pour étouffer les espérances de l'émigration... Le silence de tous les journaux anglais sur les progrès de la Vendée tenait à ce système machiavélique. Les chefs s'en expliquent à cœur ouvert avec Tinténiac. Lui-même dépose sa réserve diplomatique pour reprendre sa franchise bretonne. — Lisons les dépêches de Pitt, dit-il, mais ne nous y fions pas trop.

Ces dépêches étaient de simples questions : — Quel but avait l'insurrection vendéenne? quelle étendue? — quelles chances? quelles forces? quelles relations ? Pourquoi n'entrait-elle pas en rapport avec l'Angleterre? quels secours désirait-elle? et quel port convenait pour un débarquement? Rochefort, par exemple, Lorient ou la Rochelle?

— Je ne vois là qu'un piége, s'écria Marigny ! — L'Angleterre ne songe qu'à diviser pour régner ! — Elle ne veut ni le triomphe de l'insurrection, qu'elle encourage, ni celui de la Révolution, qu'elle a fomentée ! Elle veut tout simplement ruiner la France, en y perpétuant la guerre civile, — et se rendre maître des ports qu'elle indique pour y jeter des troupes et des armes.

Tous les chefs penchaient vers cette opinion ; — mais le seul moyen de le vérifier étant une proposition sérieuse, et des secours acceptés à bon escient ne pouvant nuire à la cause royale, madame de Lescure répondit à Pitt, sous la dictée des généraux, que la Vendée s'était insurgée pour défendre la Religion, le Roi et la liberté, qu'elle recevrait, à cet effet, les secours de l'Angleterre avec reconnaissance, — que le débarquement pouvait se faire, non pas à Lorient, à la Rochelle ou à Rochefort, mais aux Sables-d'Olonne ou à Paimbœuf; — qu'il réussirait à coup sûr, s'il était commandé par un Bourbon, à la tête des émigrés de France ; que toute la Bretagne unirait alors ses forces aux troupes déjà considérables de la Vendée, etc.

On joignit à cette réponse une lettre aux princes, dans laquelle on les suppliait de venir.

Nous dirons bientôt comment les princes vinrent, — et comment vint aussi l'Angleterre : les princes, pour disparaître avant le combat, et l'Angleterre, pour le faire perdre à la Vendée...

Heureusement, les Vendéens avaient encore du courage pour longtemps ; et pendant que Tinténiac poursuivait sa dangereuse entreprise, ils livrèrent aux Bleus la seconde bataille de Luçon.

C'était le 14 août. Les deux armées se trouvaient réunies comme à Nantes. — Quel poste voulez-vous? demanda-t-on à Charette. — Le plus près de l'ennemi, répondit-il. Il ouvrit, en effet, l'attaque avec Lescure, et ils enlevèrent les premières batteries du général Tunq. Mais d'Elbée ne vint pas les seconder avec le centre, et Marigny, dans son ardeur, égara l'aile droite. L'artillerie légère des Bleus mit alors les Vendéens en pleine déroute. C'était la première fois qu'elle servait depuis le commencement de la guerre, et cette bataille en rase campagne fut une cruelle leçon pour les paysans. Après avoir perdu leurs canons et près de deux mille hommes, ils seraient tous morts au pont de Minclet, sans le dévouement de La Rochejaquelein, qui arrêta l'armée ennemie jusqu'au passage du dernier Blanc.



Charette sauvant un de ses soldats blessés.

Charette ne se montra pas moins généreux envers ses soldats. — Sauvez-moi, mon général, lui criait un brave, criblé de blessures. — Oui, mon

ami, répond Charette; il ne sera pas dit que j'aurai abandonné un Vendéen. Et mettant pied à terre jusque sous le feu des Bleus, il recueille et emporte le blessé sur son cheval.

Tunq avait triomphé, grâce à ses espions. Rossignol, qui le jalousait, le récompensa en le destituant. Il avait cependant fait fusiller en vrai sans-culotte tous les prisonniers de Luçon. Généraux et conventionnels rivalisèrent plus que jamais de haine et de fureur. Rossignol fut accusé à son tour: mais Bourbotte le justifia. Il resta à la tête de l'armée des côtes de la Rochelle, surveillée par Bourbotte, Choudieu, Ruelle et Richard, tandis que l'armée des côtes de Brest obéissait à Canclaux, — sous la garde de Turreau, de Cavaignac et de Gillet. Ces deux armées se disputaient les terribles renforts qu'apportait la garnison de Mayence; ils échurent à l'armée de Brest, avec la mission de brûler et d'écraser la Vendée.

L'incendie était plus que jamais à l'ordre du jour. Santerre écrivait, à propos d'une nouvelle réquisition en masse: « — Je préférerais des mines! Des mines à force! des fumées soporifiques! Et puis tomber dessus! » Il alla bientôt plus loin, et proposa l'empoisonnement du pays. Il réclama la présence du chimiste Fourcroy pour aviser à la plus prompte destruction des brigands. Des charlatans offrirent alors divers procédés de mort-aux-Vendéens. L'un présenta une vapeur pour les asphyxier à une lieue à la ronde...; l'autre, une boule destinée à infecter des paroisses entières... Mais ces belles découvertes, essayées sur des animaux, ne satisfirent pas les conventionnels. Tout cela est constaté dans les Mémoires du républicain Savary.

Savin, lieutenant de Charette, lui écrivait de son côté: « Nous fûmes stupéfaits de la quantité prodigieuse d'arsenic que nous trouvâmes à Palluau. On nous assura qu'un étranger, qui fut tué dans cette affaire, était chargé de notre empoisonnement général. »

C'est ici l'admirable moment de la Vendée; c'est ici que ses géants se dressent de toute leur hauteur. Voués à l'extermination par les Républicains, abandonnés par la Monarchie, trahis par l'Europe, ils jurent tous de vaincre ou de s'ensevelir sous les débris de leurs chaumières. Ils s'élancent avec Charette, avec Lescure, avec La Rochejaquelein, avec Royrand. Ils rencontrent aux Quatre-Chemins les vainqueurs de Luçon (4 septembre). Ils les exterminent corps à corps, homme par homme, et, sur huit mille, ils n'en renvoient que quelques centaines[1].

Mais alors arrive à Nantes, précédée du bruit de ses exploits, la formi-

[1] Ces Quatre-Chemins ont été, pendant les guerres vendéennes, le théâtre de cent combats plus ou moins connus. Deux routes s'y coupaient alors, presque toujours impraticables, où se rencontraient, sous d'épaisses ramures, les voyageurs allant de Nantes à Bordeaux, et les voyageurs allant de la Roche-sur-Yon vers Paris. De noires forêts étendaient leurs ombres en tout sens, à perte de vue, étouffant sous leurs voûtes sans échos l'appel des vaincus et les cris des mourants. Nul carrefour vendéen n'a peut-être absorbé plus de sang et ne s'est engraissé de plus de cadavres.

dable armée de Mayence, conduite par Kléber, Vimeux et Aubert-Dubayet (encore un gentilhomme républicain !). A cette nouvelle, les chefs royalistes s'assemblent aux Herbiers. Ils comptent froidement leurs ennemis et leurs amis, et ils se partagent le droit de mourir un contre dix. D'Elbée demeure généralissime. Bonchamps est chargé des rives angevines de la Loire ; La Rochejaquelein, du reste de l'Anjou ; Lescure, de la haute Vendée ; Charette, du pays de Nantes et du bas Poitou ; Royrand et Sapinaud, de l'armée du centre. Donnissan gouverne le pays insurgé. Stofflet, Talmont et Marigny conservent leurs anciens grades. Sauf le conseil supérieur, de plus en plus discrédité, l'organisation vendéenne se bornait à cet état-major. Encore variait-il et se réduisait-il souvent, selon les hasards de la guerre.

Ces dix généraux, avec leurs officiers décimés, avec leurs paysans sans discipline, avec leur caisse sans argent, avec leurs places sans munitions, allaient lutter contre les capitaines les plus habiles, Aubert-Dubayet, Kléber, Canclaux, Haxo, Beysser, Beaupuy, Marceau, Grouchy (toujours la Noblesse dans la République !), et contre la plus admirable armée de l'Europe, — composée de vingt-quatre mille Mayençais, de quarante et un mille soldats des côtes de la Rochelle, de quinze mille soldats des côtes de Cherbourg, et de trente-cinq mille soldats des côtes de Brest, — sans compter la masse des gardes nationales et des prétendus volontaires qui marchaient sous peine de mort.

On va voir si jamais guerre mérita mieux d'être appelée la GRANDE GUERRE !



Vendéenne se jetant à l'eau avec son enfant


THE ASTOR
NY



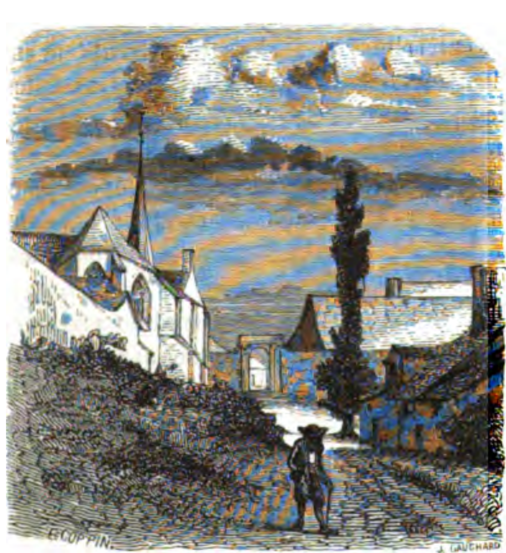
MAYENÇAIS.



Vendéennes et Bretonnes ramassant les armes des morts.

CHAPITRE QUINZIÈME.

LA GRANDE GUERRE.— Kléber et les Mayençais. — Bataille de Torfou. — Faute de Charette. — Union et rupture des chefs royalistes. — Exploits de Westermann. — Bataille de Chollet. — Lescure, d'Elbée et Bonchamps blessés à mort. — PASSAGE DE LA LOIRE. —*Grâce aux prisonniers !*— Henri de La Rochejaquelein, général en chef.—Violences républicaines.— LA VENDÉE OUTRE-LOIRE.— Sa première alliance avec la Chouannerie.— Batailles de Laval, de Fougeres, etc.



Vue de l'hospice de Mortagne prise au bas du val.

KLÉBER ne commandait que l'avant-garde de l'armée de Mayence, mais il en était réellement le chef par son influence et par son talent. Voyant la Convention se jouer de la tête des généraux, il eut toujours l'adresse d'exercer le pouvoir sans en accepter les honneurs. Véritable enfant de ses œuvres, né d'un ouvrier terrassier de Strasbourg, en 1754. il fut élevé par un prêtre, et s'adonna d'abord aux sciences exactes. Il servit en Autriche, fut architecte en France, et se fit grenadier quand la Révolution

éclata. Quelques mois après, il était général de brigade. Il unissait au plus haut degré la bravoure du soldat à la science du commandant, l'exaltation républicaine à la modération de caractère. Bonaparte l'a dépeint, quand il était encore son rival : « Orgueilleux jusqu'à l'excès, satirique, frondeur, Kléber était un homme qui, à la guerre, tout en niaisant, en plaisantant, en tâchant de verser du ridicule sur les gens auxquels il avait affaire, se laissait pousser jusqu'au bout du fossé. Il est vrai que là son amour-propre venait à son secours ; il rappelait son talent, et faisait quelquefois de fort belles choses. Rien de plus majestueux que Kléber, dans un jour de parade, dit encore l'empereur Napoléon, mais aussi rien de plus admirable au fort d'une bataille : c'était le soleil de l'enthousiasme qui réchauffait et embrasait tous les cœurs. »

La GRANDE GUERRE qui allait s'ouvrir, hâtons-nous de le déclarer, fut signalée des deux côtés par les fautes les plus graves. Les Bleus ne pouvaient triompher que par l'ensemble, en frappant de grands coups; et mille rivalités vinrent les armer les uns contre les autres. Les Blancs, au contraire, ne pouvaient se défendre que par des victoires partielles et multipliées, en continuant, de clocher en clocher, la guerre de tirailleurs ; — et, de leur plein gré, ils renoncèrent à ce système naturel ; ils méconnurent leur propre ambition et le caractère de leur pays et de leurs soldats, pour rêver une union impraticable, une armée d'expédition impossible ! Charette seul (hors quelques écarts) demeura fidèle à ses habitudes de partisan. Aussi sa petite armée de volontaires survécut-elle trois ans à la grande armée catholique ; mais elle n'échappa aux désastres de celle-ci qu'en l'abandonnant sans pudeur et sans pitié.

Les Mayençais étaient superbes et terribles à voir, lorsqu'ils firent leur entrée triomphale à Nantes. Leurs brillants uniformes et leurs figures martiales portaient encore les traces de ces quatre mois de misère héroïque, passés, comme dit Kléber, sous une voûte enflammée de bombes et de boulets. En capitulant avec ces braves républicains, les rois leur avaient imposé pour toute condition de ne plus porter les armes contre eux. Ils auraient ajouté, sans doute, et contre la Vendée, si la Vendée n'eût été délaissée par les rois.

Charette, vêtu de soie, donnait un bal à son sérail, quand les premiers pas des Mayençais firent trembler le sol vendéen. Ils n'avaient fait que paraître, et ils occupaient déjà le centre du Bocage. Ils avaient déjà versé le sang de La Rochejaquelein, de Bonchamps et de Stofflet. Piron les venge à Coron, le 16 septembre, sur Santerre et Ronsin, qui fuient, suivant leur usage, livrant leurs soldats à la boucherie. Mais ceux-là étaient excusés d'avance par leurs amis de la Montagne. Duhoux (encore un gentilhomme) a le même sort au pont Barré, où il est battu par le chevalier Duhoux, son neveu. Il est aussitôt révoqué comme traître. Cependant Charette a jeté

ses habits de fête, et s'est élancé contre les Mayençais... Repoussé tour à tour de Légé sur Montaigu et de Montaigu sur Clisson, il appelle à son aide la grande armée, qui le joint à Torfou, et il jure, avec tous ses collègues, d'y vaincre ou d'y mourir. Ils arrêtent en conseil un excellent plan de campagne. Chacun s'engage sur l'honneur à le suivre, et s'apprête au combat.

L'avant-garde des Mayençais, fortifiée de poste en poste par Beysser et par Canclaux, arrive brûlant tout sur son passage et chassant devant elle une multitude épouvantée. Les deux armées vendéennes se rangent sous les yeux de cette foule amie. Tous les chefs sont là, sains ou blessés, excepté La Rochejaquelein, qui n'a pu quitter son lit de douleur... L'abbé Bernier a dit la messe à minuit, et béni quarante mille hommes à genoux...

C'était le 19 septembre,— un des plus grands jours vendéens. Charette commence l'attaque, et se jette sur les premiers bataillons qui paraissent; mais ses paysans, découragés, refusent de le suivre. Sa cavalerie elle-même tourne bride... Alors une lutte d'un nouveau genre arrête les fugitifs. Les femmes de Tiffauges et d'alentour étaient là, priant à deux genoux pour leurs maris et leurs enfants. A la vue de leurs défenseurs en déroute, elles s'arment de fourches, de pierres et de bâtons, elles les ramènent au combat de gré ou de force. Elles supplient les braves, elles assomment les lâches, elles relèvent les faibles. A tous elles montrent l'incendie qui fume au loin et qui va les envelopper de son cercle de feu... Au même instant, Bonchamps paraît à la tête de sa division, le bras en écharpe, porté sur un brancard. Charette lui cède la place et lui fait un signe. Il a vu ses soldats rougir. Il va les rallier tout à l'heure... Bonchamps, d'ailleurs, leur a dit en passant : « Prenez garde, Vendéens, les Bleus vous regardent ! »

L'avant-garde de Mayence débouchait, en effet, sur le plateau de Torfou, marchant dans un ordre admirable, et précédée d'une compagnie de sapeurs, qui lui frayait le passage à coups de hache.

« Kléber les commande; Kléber, avec sa stature gigantesque et son imposante figure; Kléber, dont la tête, toujours surmontée d'un panache tricolore, plane au-dessus des bataillons comme le drapeau de l'armée. A la vue de ces Mayençais, si fiers de leur renommée et de l'ensemble de leurs mouvements, un frisson d'admiration parcourt les rangs. Les deux colonnes ennemies se contemplent avec un indéfinissable sentiment. C'est de la pitié ici, là c'est de l'envie. Pitié républicaine pour les Royalistes, qui, nus, mal armés, presque sans aucune régularité, s'avancent au combat; admiration des Vendéens pour ces brillants soldats légués à la République par la Monarchie, soldats si bien disciplinés, manœuvrant avec tant de précision et semblant courir à une fête. »

Bientôt ces sentiments se changent de part et d'autre en une sorte de

rage. Au premier choc, la mêlée devient horrible. Charette s'y plonge avec ses gars ranimés... Kléber tombe, atteint d'un coup de feu. Il se relève et retombe, mais ne quitte point le champ de bataille. Porté de rang en rang, il continue de diriger ses soldats. Les Mayençais s'avancent alors, combattent comme un seul homme, et enfoncent de leurs colonnes serrées la masse flottante des paysans. C'en est fait de ceux-ci, sans un miracle de bravoure. Lescure s'en charge. Il met pied à terre et s'arme d'une carabine : « Y a-t-il ici quatre cents braves capables de mourir avec moi ? » Il s'en présente dix-sept cents. Ce sont les gars des Echaubroignes, commandés par Bourrasseau. « Allez, monsieur le marquis, nous vous suivrons où vous voudrez. » Treize cents camarades se joignent à eux, et, pendant deux heures, ces braves arrêtent comme un rempart les Mayençais, — que le désordre et la crainte gagnent à leur tour. Bonchamps et Charette achèvent de les rompre par une double charge en flanc. En vain le conventionnel Merlin (de Thionville) les encourage, avec Kléber, de la parole et de l'exemple. En vain il combat au milieu d'eux, à pied et à cheval, avec l'énergie d'un simple soldat. Ces guerriers invincibles sont enfin vaincus... Ils reculent pour la première fois devant le courage vendéen... Mais Kléber est toujours à leur tête... et, tandis que son éloquence les soutient, son habileté dispose leur retraite. Le bataillon de la Nièvre se fait broyer sur ses canons. Les autres se rallient de plateau en plateau, et exécutent encore des feux de file semblables à des roulements de tambour... Qu'importe aux Vendéens, dès qu'ils ont senti leur victoire ! Ils s'acharnent pied à pied contre l'ennemi ; ils l'entament en s'égaillant à droite et à gauche ; ils couvrent la route de cadavres, grossis de leurs propres morts. On était convenu de part et d'autre de tuer tout ce qui tomberait sous la main.

Deux lieues se firent ainsi, sans relâche et sans quartier. Les officiers mayençais se brûlaient la cervelle de désespoir... Une femme les imita, pour échapper à la honte de leur défaite .. Ils allaient tous périr les uns après les autres, si Kléber ne les eût sauvés au pont de Boussay. Il appelle Chevardin, commandant des chasseurs de Saône-et-Loire : « Mettez-vous à la tête de ce pont, lui dit-il, et faites-vous tuer avec tout votre bataillon. — Oui, général, » répond Chevardin avec un calme sublime. Et prenant deux pièces de huit, il meurt avec tous ses hommes, en sauvant l'armée...

Cependant Canclaux, Dubayet et Vimeux arrivaient trop tard au secours de Kléber. « Malheureux, crie le premier aux vaincus, vous avez flétri vos lauriers de Mayence, en fuyant devant des soldats en sabots ! — Ces soldats en sabots, répondent les Mayençais, se battent aussi bien et tirent mieux que les premiers soldats du monde ! »

Le lendemain, Charette et Lescure, celui-ci entraîné par celui-là, ne purent s'empêcher de couronner leur victoire, en allant surprendre et

chasser de Montaigu le général Beysser. Ce second succès ne fut pas moins complet que le premier; mais, outre qu'il était sans importance, il détournait les vainqueurs de la marche adoptée par eux-mêmes, et il laissait Bonchamps dans l'impuissance et l'abandon. Quant à Beysser, il fut dénoncé et suspendu, malgré sa vaillante conduite, et il ne reparut plus que pour monter à l'échafaud.

Restait à battre le corps d'armée commandé par Mieskouski. Charette et Lescure s'en chargent encore (toujours contre leurs engagements formels), et ils vont l'écraser, au milieu de la nuit, dans les rangs de Saint-Fulgent. Jamais rien de si horrible ne s'était encore vu dans cette horrible guerre. Blancs et Bleus, confondus, puisaient leurs cartouches aux mêmes caissons pour se fusiller à bout portant. Cette boucherie dura huit heures. Mieskouski et Charette s'entendaient l'un l'autre, animant leurs soldats, à vingt pas de distance. Voici un détail qui donnera une idée du reste : « Au plus fort du carnage, dit madame de La Rochejaquelein, un de nos Suisses, nommé Rinks, tira un flageolet de sa poche, et se mit à jouer par dérision l'air : *Ça ira*. Entre deux couplets, un boulet emporta la tête de son cheval... Rinks se releva tranquillement, s'assit sur une borne, et continua l'air jusqu'à la mort du dernier Bleu. »

Tant de bonheurs imprudents devaient avoir un revers. Ce fut Bonchamps qui l'essuya, le 22. Seul fidèle au plan qui avait été adopté par tous, et ignorant la diversion contraire de Charette et de Lescure, dont aucun message ne lui était parvenu, il attaqua, — se croyant secondé, — les quinze mille hommes de Canclaux, à la Galissonnière, avec des forces tellement inférieures, que, malgré tout l'héroïsme du monde, il ne put triompher comme ses collègues... Il leur reprocha amèrement de l'avoir ainsi abandonné, contre toute convention, et la discorde vint les séparer, quand l'union leur était le plus nécessaire. Pour comble de malheur, cette discorde gagna les soldats eux-mêmes. Les Angevins ne pardonnèrent jamais aux Poitevins, et leurs récits sont encore pleins de récriminations contre Charette.

Le fait est que si l'on s'était entendu, et si chacun avait rempli ses engagements, — au lieu de trois victoires couronnées par une défaite, on eût écrasé successivement et complétement les Mayençais.

Jamais l'altière fantaisie de Charette ne porta un coup plus irréparable à la Vendée. Il était d'autant moins excusable de laisser Bonchamps sans secours, qu'il venait de triompher lui-même, grâce au secours de Bonchamps.

La querelle s'envenima aux Herbiers, — relativement au partage du butin ; — si bien qu'elle finit, hélas ! par une rupture ouverte. Charette et ses lieutenants regagnèrent, sans explication, leur camp de Légé. L'ensemble si heureux d'un jour aboutit à la désorganisation la plus fatale. Et

la Vendée, que le courage de ses ennemis n'avait pu vaincre, se trouva perdue par l'ambition de ses généraux.

A l'exception de Lescure, de Bonchamps et de La Rochejaquelein, qui savaient immoler leur amour-propre à l'intérêt général, toute la gloire des chefs vendéens efface à peine l'énormité de leurs torts.

Une faute non moins capitale devint la conséquence de la première. Privés soudain de Canclaux et d'Aubert-Dubayet par une destitution absurde, les Mayençais, qui adoraient ces généraux, proposèrent leurs services aux Vendéens, moyennant 400,000 livres et une solde de sept sous. Les chefs royalistes délibérèrent si longtemps, que la transaction devint impossible!

En laissant ses collègues dans l'isolement, le départ de Charette avait rouvert le pays aux Républicains. Léchelle, leur nouveau commandant en chef, inspire son incapacité des conseils généreux de Canclaux, et porte ses forces contre Bressuire, pour rentrer au cœur de la Vendée par Chatillon. Chalbos et Westermann, toujours précédés de l'incendie, détruisent l'armée de Lescure au Moulin-aux-Chèvres (8 octobre). Westermann chasse encore le conseil supérieur de Chatillon. Bonchamps, La Rochejaquelein, Duchaffaut, accourent, le bras en écharpe, et reprennent la ville avec d'Elbée. Westermann revient à son tour, avec deux cents hommes, égorge dans l'ombre les Blancs ivres ou endormis, passe tout par le fer et par la flamme, et s'en retourne en chantant la *Marseillaise* [1]. Tout cela s'était accompli en trente-six heures... Le lendemain, 10 octobre, les Blancs reparaissent, ne trouvent que des cadavres et des ruines, et s'éloignent en pleurant.

Voilà ce qu'était devenue la guerre de Vendée; et à ce moment-là même, Carrier entrait à Nantes.

Les Angevins ne pouvaient plus se sauver que par un grand coup... Ils rappellent Charette, ils le supplient... Charette marche sur Noirmoutiers sans leur répondre. Peut-être n'avait-il pas reçu leur message... mais son devoir était d'accourir de lui-même. Cependant la grande armée se recrute de tous les paysans chassés par l'incendie. Les femmes accourent avec les hommes, les enfants avec les vieillards, les troupeaux avec les pasteurs! Cette multitude se retranche derrière Chollet, n'ayant plus d'espoir que dans son désespoir et dans l'imbécillité militaire de Léchelle. Mais Kléber

[1] « Les hussards Bleus, dit madame de La Rochejaquelein, étaient ivres presque autant que nos gens. Dans l'obscurité, on combattait pêle-mêle, à coups de sabre et de pistolet. Les Bleus massacraient les femmes et les enfants dans les maisons. Ils mettaient le feu partout. Pendant ce temps-là, des officiers vendéens tuèrent un grand nombre de Républicains qui étaient si égarés, qu'ils égorgeaient tous ceux qu'ils trouvaient, sans songer à se défendre eux-mêmes... Le prince de Talmont, en descendant un escalier, fut renversé par des hussards qui montaient; ils ne lui firent aucun mal, et allèrent assassiner la maîtresse de la maison et sa fille, connues cependant pour patriotes. Il y eut des femmes, dont les maris étaient soldats républicains, qui furent massacrées par les gens de Westermann. »

et Merlin (de Thionville) dirigent ce mannequin, tout en l'insultant face à face. Ils lancent contre Chollet l'armée de Luçon, les Mayençais encore frémissants de vengeance[1] et les colonnes de Westermann. Deux jours avant la bataille, funeste présage, Lescure est blessé à mort à la Tremblaye... Bonchamps, avant de jouer le sort de la Vendée, propose encore son idée fixe : le passage de la Loire et l'insurrection de la Bretagne... On prend quelques mesures en conséquence ; mais il faut d'abord vaincre ou mourir à Chollet.

Chefs et soldats se préparèrent à la lutte avec une solennité terrible : « A Mont-Jean, dit madame de La Rochejaquelein, on se leva pour aller à la grand'messe que le curé devait célébrer dans la nuit, pour que les paysans eussent le temps de rejoindre l'armée. Nous y allâmes ; l'église était pleine. Le prêtre, qui était un bon vieillard d'une figure respectable, exhorta les soldats de la manière la plus touchante ; il les engagea à aller courageusement défendre leur Dieu, leur Roi, leurs femmes et leurs enfants, que l'on massacrait. Les coups de canon se faisaient entendre par intervalles pendant son discours ; ce bruit, notre position, l'incertitude où nous étions sur le sort de l'armée et des personnes qui nous étaient chères, l'obscurité de la nuit, tout contribuait à faire sur chacun une impression lugubre et affreuse. Le prêtre finit par donner l'absolution aux pauvres gens qui allaient se battre. »

Le 11 octobre se lève sur la lande déserte de Bégrolle. Tous les généraux sont encore là, excepté Lescure et Charette. Ils ont autour d'eux quarante mille hommes, cernés de toutes parts par trois armées. A la tête de ces armées, sont Bard, Sainte-Suzane, Haxo, Beaupuy, Kléber, Marceau, Chalbos, etc., et huit conventionnels qui enverront ces capitaines à la mort, s'ils sont vaincus. Carrier lui-même est venu de Nantes assister au combat. Les Vendéens commencent l'attaque, suivant leur usage, et enfoncent la division de Chalbos. Carrier donne l'exemple de la fuite ; il abandonne son cheval et ses armes. « Soldats, dit en riant Kléber, laissez

[1] Les Mayençais venaient d'occuper Mortagne, et voici l'état dans lequel ils avaient laissé le pays. C'est un Républicain et un témoin qui parle : « Je ne vis pas un seul homme à Saint-Hermand, à Chantonnay, aux Herbiers ; quelques femmes avaient échappé au fer. Tout ce que je pus voir de maisons sur la route et dans les bois riverains était la proie des flammes. Le ciel était obscurci de fumée. Quantité de cadavres répandus çà et là commençaient à infecter l'air. Les troupeaux n'osaient approcher de leurs étables incendiées ; les bœufs, les génisses, les taureaux égarés, faisaient retentir l'air de leurs mugissements prolongés. J'étais surpris par la nuit ; mais loin que ses sombres voiles vinssent me dérober les ravages de la guerre, le reflet des incendies qui éclairaient ma marche incertaine me les reproduisait avec plus d'horreur. Au bêlement des troupeaux, aux beuglements des taureaux, se joignaient le croassement des corbeaux et les hurlements des animaux carnassiers, qui, du fond de leurs retraites obscures, venaient dévorer les victimes éparses des combats. Enfin, j'aperçus dans le lointain une colonne de feu qui grossissait à mesure que j'avançais. C'était Mortagne qui brûlait. Qu'on se fasse une idée, si l'on peut, du désastre de cette ville, où je ne trouvai que quelques femmes éplorées et occupées à retirer leurs effets du milieu des flammes. » (Rapport d'un ancien administrateur des armées. — Mémoires relatifs à la Révolution.)

passer le citoyen représentant, et rejetez-le sur les derrières. Quand vous aurez vaincu, il tuera! » C'était parler en vrai prophète. La Rochejaquelein et Stofflet sont déjà dans Chollet, et ont retourné l'artillerie des Bleus contre eux-mêmes. Mais Haxo et Sainte-Suzanne reprennent les canons. Beaupuy et Bard rompent les lignes vendéennes... Elles se reforment, se rompent de nouveau, et se ralliaient encore avec désespoir... quand ce cri fatal retentit dans les rangs : — A la Loire ! à la Loire! C'était l'idée de Bonchamps retournée contre son propre but. C'était la défaite et la déroute de l'armée entière... L'une et l'autre furent horribles, malgré les efforts du bataillon sacré, qui tint bon jusqu'à huit heures, avec La Rochejaquelein, d'Elbée et Bonchamps.

Ces deux derniers furent blessés à mort presque en même temps, l'un d'une balle dans la poitrine, l'autre d'un coup de feu dans le bas-ventre. Il fallut emporter le premier sur un brancard, et le second sur la croupe d'un cheval, en présence de leurs soldats épouvantés... « Mourons ici avec eux ! » s'écriait La Rochejaquelein en brandissant son sabre au-dessus de sa tête. Mais lui-même fut entraîné par le torrent sur la route de Beaupreau. Cependant Piron et Lyrot arrêtèrent la poursuite des Bleus avec tant d'énergie, qu'ils repoussèrent toute une division vers Saint-Laurent-sur-Sèvre...

En voyant arriver ces soldats ennemis, les habitants les entourèrent et voulurent les massacrer; mais les missionnaires et les sœurs de Charité les sauvèrent, et leur ouvrirent la maison de Dieu, transformée en ambulance pour les blessés des deux camps. Rôle admirable de la religion, au milieu de tant d'horreurs humaines !

« Ainsi, dit Kléber, se termina cette sanglante et mémorable journée. L'ennemi perdit douze pièces de canon. Jamais il n'avait donné un combat si opiniâtre, si bien ordonné, mais qui lui fût en même temps si funeste. Les rebelles combattaient comme des tigres, et nos soldats comme des lions. »

La lande de Bégrolle et la route de Beaupreau restèrent semées de cadavres Blancs et Bleus. Le seul état-major de Kléber avait perdu quatorze chefs de brigade ou commandants. Presque tous les officiers supérieurs des Mayençais étaient blessés,— ce qui ne les avait pas empêchés, comme l'intrépide Dubreton, de combattre corps à corps jusqu'à la nuit. Quant aux chefs vendéens, on peut s'en rapporter à l'éloge de Kléber. Jamais ils n'avaient plus vaillamment expié sur le champ de bataille les funestes conséquences de leurs rivalités au conseil.

La nuit de cette journée désastreuse, Lescure, Bonchamps et d'Elbée, tous trois mourants de leurs blessures, se rencontrèrent à Beaupréau pour se dire l'éternel adieu. Ils unirent leurs dernières forces au courage de La Rochejaquelein, et ils sauvèrent les débris de leurs trois armées. Con-



MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN.

formément aux ordres de Bonchamps, d'Autichamp, de Scépeaux et Talmont avaient repoussé les Bleus de Varades, et assuré ainsi le passage de la Loire à Saint-Florent. L'armée vaincue s'achemina de ce côté, suivie de près de cent mille paysans de tout âge et de tout sexe, qui, chassés par le fer et le feu républicains, n'avaient plus d'autre asile que le fleuve ou la mort... C'était un spectacle dont rien ne peut rendre l'immense désolation... On eût dit le convoi funèbre de la Vendée, menée à la tombe par les derniers Vendéens... Bonchamps l'ouvrait, porté sur son lit de douleur... La Rochejaquelein le fermait, en arrosant son épée de ses larmes.

On arriva ainsi, le 18, au bord de la Loire. Il était temps ! Rentré à Chollet après la victoire des Bleus, Carrier avait fait mettre la ville à feu et à sang ; — et Westermann accourait ventre à terre pour sabrer ou noyer les derniers soldats vendéens... Mais ses troupes, harassées, tombant sur la route, il leur donna quatre ou cinq heures de repos... Ce fut là le salut de la grande armée.

Laissons maintenant madame de La Rochejaquelein, qui était là, nous tracer ce navrant tableau du passage de la Loire :

« Nous avions quitté Chaudron pendant la nuit. On portait M. de Lescure dans un lit qu'on avait couvert du mieux qu'il avait été possible : il souffrait horriblement. Je voyageais à côté de lui ; j'étais grosse de trois mois : tant de douleurs et d'inquiétude rendaient mon état affreux. Nous parvînmes de bonne heure à Saint-Florent. Et alors parut à nos yeux le spectacle le plus grand et le plus triste qu'on puisse imaginer, spectacle qui ne sortira jamais de la mémoire des malheureux Vendéens. Les hauteurs de Saint-Florent forment une sorte d'enceinte demi-circulaire, au bas de laquelle règne une vaste plage unie qui s'étend jusqu'à la Loire, fort large en cet endroit. Quatre-vingt mille personnes se pressaient dans cette vallée : soldats, femmes, enfants, vieillards, blessés, tous étaient pêle-mêle, fuyant le meurtre et l'incendie ; derrière eux, ils apercevaient la fumée s'élever des villages que brûlaient les Républicains ; on n'entendait que des pleurs, des gémissements et des cris. Dans cette foule confuse, chacun cherchait à retrouver ses parents, ses amis, ses défenseurs ; on ne savait quel sort on allait rencontrer sur l'autre rive ; cependant on s'empressait pour y passer, comme si au delà du fleuve on avait dû trouver la fin de tous les maux. Une vingtaine de mauvaises barques portaient successivement les fugitifs qui s'y entassaient ; d'autres cherchaient à traverser sur des chevaux ; tous tendaient les bras vers l'autre bord, suppliant qu'on vînt les chercher. Au loin, du côté opposé, on voyait une autre multitude dont on entendait le bruit plus sourd ; enfin, au milieu, était une île couverte de monde. Beaucoup d'entre nous comparaient ce désordre, ce désespoir, cette terrible incertitude de l'avenir, ce spectacle immense, cette foule égarée, cette vallée, ce fleuve qu'il fallait traverser, aux images que

Après cette déclaration noblement impartiale, M. Crétineau se trompe à son tour, en ajoutant que presque tous les Républicains, à peine rentrés sous leurs drapeaux, oublièrent la grâce du 18 octobre... Sans doute, la Convention fit tout ce qu'elle put pour étouffer le bruit de cette héroïque réponse des Vendéens à ses incendiaires et à ses bourreaux[1]; mais la vérité est que la plupart des prisonniers de Saint-Florent n'ont cessé de bénir la mémoire de Bonchamps, leur libérateur. Ce n'est donc pas à la majorité, mais au très-petit nombre, qu'on peut adresser le reproche d'ingratitude. Voici, à cet égard, deux faits significatifs, racontés par M. Crétineau lui-même :

Les années suivantes, madame de Bonchamps et sa fille entraient prisonnières à Nantes. Les honneurs militaires leur furent spontanément rendus, et, dans ces temps où tout ce qui était captif périssait dans les noyades ou sur l'échafaud, madame de Bonchamps et sa fille échappèrent à toutes ces morts, protégées qu'elles étaient par la mémoire de celui dont elles portaient le beau nom.

Haudaudine, ce Régulus nantais dont nous avons parlé, Pelloutier, Paimparay, Maucomble et Marion, notables citoyens de Nantes, se rencontraient au nombre des prisonniers de Saint-Florent. Plus d'une fois, ces républicains d'un autre âge saisirent l'occasion de témoigner à la Vendée leur reconnaissance, et ils publièrent même, le 21 juillet 1817, un certificat attestant les circonstances de leur délivrance et les motifs de leur éternelle gratitude.

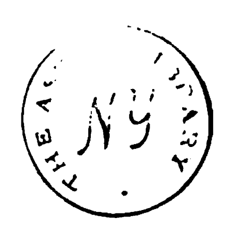
Aujourd'hui, enfin, le nom de Bonchamps est également populaire en Vendée auprès de toutes les opinions. M. David (d'Angers), qu'on ne soupçonnera pas de royalisme, a sculpté, en 1822, le héros vendéen sur son tombeau, qu'on voit encore dans le chœur de l'église de Saint-Florent[2]. Au hameau de la Meilleraye, sur la rive opposée, ont voit aussi la chaumière où Bonchamps expira. La chaumière et le tombeau ont été respectés

[1] On en trouve les preuves les plus honteuses dans le silence ou dans les mensonges du *Moniteur* et des journaux révolutionnaires,— et surtout dans le rapport de Merlin (de Thionville), adressé de Saint-Florent, le 19 octobre, au Comité de salut public : « J'arrive trop tard ici pour noyer les débris des brigands. Ces lâches ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre mille des nôtres qu'ils tenaient prisonniers. Le fait est vrai, car je le tiens de la bouche même de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher par ce trait d'incroyable hypocrisie. Je les ai pérorés, et ils ont bientôt compris qu'ils ne devaient aucune reconnaissance aux brigands. Mais comme la nation n'est pas encore à la hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez sagement en ne soufflant pas mot sur une pareille indignité. Des hommes libres acceptant la vie de la main des esclaves ! ce n'est pas révolutionnaire. Il faut donc ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action. N'en parlez pas même à la Convention. Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ou de faire des journaux. Cela s'oubliera comme tant d'autres choses. »

[2] Bonchamps est représenté sur son lit de mort, se levant à demi pour crier : *Grâce aux prisonniers !* Ces mots sont gravés sur le marbre noir du tombeau, avec les noms et les titres du général, et la date de ses trois plus grandes actions : THOUARS, V mai. — TORFOU, XIX septembre. — SAINT-FLORENT, XVIII octobre.



PASSAGE DE LA LOIRE



en 1832 comme en 1830, et ils reçoivent aussi souvent les hommages des anciens Bleus que celui des anciens Blancs.



Statue du général Bonchamps sur son tombeau dans l'église de Saint-Florent.

Il y a quelques mois à peine, un vieillard à la figure balafrée, à la démarche militaire, descendait la Loire sur le paquebot d'Angers à Nantes. Arrivé devant Saint-Florent, il tressaillit et demanda au capitaine : « Quel est ce clocher? » Et à peine lui eut-on répondu : « C'est celui de Saint-Florent, » qu'il s'écria, les larmes aux yeux : « Débarquez-moi ici ! c'est ici le terme de mon pèlerinage ! » Ce vieillard était un ancien officier de la République, un des prisonniers délivrés le 18 octobre ; et, après un demi-siècle, il venait de l'autre bout de la France s'agenouiller, avant de mourir, devant la tombe de Bonchamps...

Retournons au passage de la Loire, et laissons madame de La Rochejaquelein achever son tableau.

« Nous nous préparâmes à passer sur l'autre bord ; on enveloppa M. de Lescure dans des couvertures, et on le posa sur un fauteuil de paille, garni d'une espèce de matelas. Nous descendîmes de Saint-Florent sur la plage, au milieu de la foule. Beaucoup d'officiers nous accompagnaient ; ils tirèrent leurs sabres, se mirent en cercle autour de nous, et nous arrivâmes au bord de l'eau. Nous trouvâmes la vieille madame de Meynard, qui s'était cassé la jambe en arrivant à Saint-Florent ; sa fille était auprès d'elle, et me pria de les recevoir dans notre bateau. On embarqua M. de Lescure ; M. Durivault, ma petite fille, mon père et moi, ainsi que nos domestiques, nous montâmes dans la barque. Le brancard de madame de Meynard ne pouvant y tenir, sa fille ne voulut pas la quitter : elles restèrent toutes deux. Nous ne trouvions plus ma mère ; elle était à cheval, et avait

passé à gué jusque dans la petite île qui était non loin de la rive gauche. Elle courut de fort grands risques, et nous causa d'affreuses inquiétudes pendant longtemps ; car nous ne la revîmes qu'à Varades. Quand nous fûmes embarqués, mon père dit au matelot qui nous conduisait, de faire le tour de la petite île, et d'aller à Varades sans s'arrêter, pour éviter à M. de Lescure la souffrance d'être rembarqué une fois de plus. Cet homme s'y refusa absolument; ni prières ni menaces ne purent le décider. M. de Donnissan s'emporta et tira son sabre : « Hélas ! monsieur, lui dit le mate« lot, je suis un pauvre prêtre; je me suis mis par charité à passer les « Vendéens; voilà huit heures que je conduis cette barque; je suis accablé « de fatigue, et je ne suis pas habile dans ce métier : je courrais risque de « vous noyer, si je voulais traverser le grand bras de la rivière. » Il fallut donc descendre dans l'île au milieu du désordre ; nous trouvâmes un bateau, et nous arrivâmes de l'autre côté. Il y avait sur la plage une multitude de Vendéens assis sur l'herbe ; chacun, pour aller plus loin, attendait que ses amis eussent passé. Mon père se mit à la recherche de ma mère. J'envoyai chercher du lait pour ma fille, dans un petit hameau tout brûlé qui était au bord de la Loire. Varades est à un quart de lieue, sur le penchant d'un coteau ; M. de Lescure était impatient d'y arriver. Le temps était serein, mais le vent était froid. On passa deux piques sous le fauteuil, et les soldats se mirent à le porter; ma femme de chambre et moi, nous soutenions ses pieds enveloppés dans des serviettes; M. Durivault nous suivait avec peine. »

A côté de ces douleurs de la fille, écoutons les douleurs de la mère : car madame de Donnissan a laissé aussi des mémoires, et M. Crétineau en a extrait la page suivante :

« J'étais séparée de ma fille, parce qu'on m'avait fait monter à cheval pour franchir à gué le premier bras de la Loire. Je courais, je criais avec mes compagnons d'infortune. De petits îlots me cachaient de nouvelles difficultés ; je parvins enfin à l'autre point de l'île. J'aperçois un grand bateau et beaucoup de monde sur le pont; je veux m'élancer dedans. J'entends mille cris qui me font tressaillir. Je n'ai que la force de m'asseoir sur le bord. Le bateau était sans fond. Je me glisse, en me tenant toujours sur le bord, jusqu'au pont; on me donna la main, et me voilà sauvée du danger. Mais c'était pour tomber dans un autre; car nous n'avions aucun moyen pour traverser le bras de rivière. Tout ce qui était sur ce pont, hommes, femmes, enfants, faisaient vainement retentir l'air de leurs cris, point de bateaux. Qu'allions-nous devenir? Un brave de notre armée, fort comme Hercule, s'aperçoit que l'eau n'est pas trop profonde : il s'y jette, prend les femmes l'une après l'autre, et les sauve ainsi toutes. Je dois ajouter à sa louange et à ma honte que, quand je fus passée, je lui offris de l'argent, pour qu'il ne me quittât pas. Il me dit : « Quand les autres seront sauvées, je vous suivrai. » Je m'assis sur le sable, en réfléchissant à la générosité

de cet homme, et au tort que j'avais eu de ne pas avoir la même générosité en moi. Enfin, il vint me donner le bras. L'espérance de revoir ma fille me rendit des forces. Je me traînais, quand la grande rivière s'offrit à mes regards. Les trois quarts de l'armée réunis et levant les mains au ciel, appelaient à leur secours les malheureux prêtres qui faisaient l'office de bateliers. A force de rames, ils s'empressaient de se rendre aux vœux de cette foule. Lorsque je vis ce spectacle, je fus glacée d'effroi. Mes lèvres n'avaient plus la force de prononcer le nom de ma fille: je me croyais séparée pour jamais d'elle, de son malheureux père, de son mari, qui était blessé à mort, et je me disais : « Je les ai vus pour la dernière fois. Tout est fini pour moi : que le ciel daigne les protéger! »

« Je sortis de l'état d'angoisses où j'étais par les cris d'une multitude de personnes qui prononçaient mon nom. Je revins à moi, tout étonnée d'être encore dans ce monde, et qu'on voulût bien me sauver. On crie, d'un petit bateau, que c'est le troisième voyage qu'il a ordre de faire pour venir me chercher : il approche, on m'y porte ; mais, dans le même instant, il fut si bien rempli, que je restai sur le bord, à moitié évanouie. Le batelier fait signe à mon conducteur de m'éloigner de la foule ; mais je suis aussitôt entourée : — Madame, disait l'un, je suis un tel, émigré ; une autre : —Je suis une telle. — Hélas! leur dis-je, je ne suis pas plus sûre que vous d'être embarquée : le ciel fait son choix. Le petit bateau arrive. Un officier, que je n'oublierai jamais, nommé Delaville-Baugé, avait déjà fait quatre voyages pour me sauver; il met le sabre à la main, mon conducteur en fait autant. On m'emporte dans la barque, qui se remplit de telle manière, qu'elle pensa s'enfoncer. Mon conducteur me saisit dans ses bras, à moitié évanouie, et me conduisit dans ceux de ma fille, qui m'attendait sur le bord de la rivière. Quel spectacle, grand Dieu ! Mon gendre était sur son lit de mort, blessé à la tête ; ma fille pleurait à ses côtés, et gémissait de ce que nous allions partager son infortune. »

Et maintenant, qu'on juge, s'il est possible, de l'ensemble par ces détails ; qu'on se figure de pareils tourments endurés à la fois par cent mille fugitifs de tout âge, de tout sexe et de toute condition, placés entre l'épée sans merci de Westermann et les gouffres sans fond de la Loire, et se disputant quelques misérables barques pour arracher un reste de vie à cette double mort ! Eh bien, chose incroyable ! ces malheureux s'entr'aidèrent si généreusement, qu'un seul homme fut noyé dans cet autre passage de la mer Rouge ! Les canons même et les bagages, tout le matériel enfin, traversèrent le fleuve à Ancenis, grâce à l'intrépidité de Talmont, qui en chassa les Républicains. On les repoussa de même de Varades et d'Ingrande, et l'armée put se reposer deux jours avant de s'acheminer vers la Bretagne.

On conçoit la rage de Westermann et de Merlin, lorsqu'en arrivant, le 19, à Saint-Florent, ils aperçurent les Vendéens sur la rive gauche! Et pas

un bateau pour aller écraser cette proie qui leur échappait! car les Blancs avaient brûlé après eux tous les moyens de passage! Le conventionnel et le général se vengèrent en noyant quelques traînards et quelques femmes. Merlin égorgea même de sa main un prêtre qui osa défendre ces victimes.

Cependant la grande armée, qui n'avait plus de chef (on ne savait où d'Elbée était allé mourir), choisit d'une seule voix La Rochejaquelein pour généralissime. Henri avait à peine vingt et un ans; mais c'était le frère et l'ami des braves, officiers et soldats. Jamais sa modestie n'avait subi une telle épreuve! Fuyant les acclamations qui l'appelaient au rang suprême, il se cacha pour pleurer à chaudes larmes, s'écriant : « Je ne suis pas un général, moi! je ne suis qu'un hussard, et je n'aime qu'à me battre! » Il disait vrai, mais il s'éleva dès lors à la hauteur du commandement. Il se domina lui-même pour dominer les autres. Il devint grave, prudent, réfléchi, et l'on ne reconnut plus le bouillant officier d'avant-garde qu'aux écarts de bravoure qui l'emportèrent encore malgré lui.

Conduite par La Rochejaquelein, la grande armée ne pouvait qu'aller en avant. Les cinquante mille soldats qui la composaient encore jetèrent un dernier regard à la rive maternelle (*dulcis moriens reminiscitur Argos*), et ils prirent avec résolution la route de Laval.



Vue de Laval.

Mais, avant de les suivre dans cette voie, nous devons reporter aussi les yeux en arrière.

Des chefs qui n'étaient point à la bataille de Chollet, et qui se trouvèrent

isolés sur la rive gauche, les uns déposèrent les armes, en attendant l'occasion de les reprendre, les autres continuèrent la guerre de clocher contre les détachements républicains. Charette, obstiné dans ses écarts, occupa avec plus de gloire que de profit l'île de Noirmoutiers, cette petite Hollande vendéenne, dont les six mille habitants, pressés sur trois lieues de terrain, repoussent incessamment l'invasion de la mer. Charette y entra, à marée basse, le 11 octobre, par le banc si périlleux du Goi. Il combattit dans l'eau jusqu'au genou, et tua de sa main le chef Bleu Richer et son jeune fils. Il offrit inutilement la vie à ce dernier. « Tuez-moi ! s'écria-t-il. Je déteste les Rois, comme mon père ! Je veux mourir comme lui pour la République ! » Charette installa une sorte de gouvernement à Noirmoutiers, et envoya Pierre de La Roberie traiter avec l'Angleterre. Mais il apprit alors le désastre de Chollet, dont il pouvait s'accuser à si juste titre... « J'ai peut-être eu tort ! » dit-il d'une voix sourde; et il quitta brusquement Noirmoutiers. A Touvoie, il rencontra d'Elbée, mourant sur son brancard, et il lui offrit sa nouvelle conquête pour asile. D'Elbée accepta avec reconnaissance, et Charette regagna son quartier de Légé, où il rallia les derniers champions du bas Poitou, Joly[1], Couëtus, La Cathelinière, Savin, Pajot, Guérin, Prud'homme, Lecouvreur, Lucas-Championnière, etc. Avec eux, il tint en échec les généraux Dutreux, Haxo, Chabry, etc., et il prouva à la Convention que la Vendée n'était rien moins que soumise.

Merlin (de Thionville) proposa alors de nommer cette terre le *Département vengé*, et de la partager à de pauvres sans-culottes, à condition qu'ils en détruiraient en six mois tous les bois et toutes les clôtures.

Fayau fut plus expéditif et mieux écouté : « *Je pense*, écrivit-il, *qu'il faut envoyer en Vendée une armée* INCENDIAIRE, *pour que, pendant un an au moins, nul homme, nul animal ne puisse trouver de subsistance sur ce sol ennemi.* » Cela était trop radicalement monstrueux pour ne pas séduire la Convention. Elle approuva la chose, et le Comité de Salut Public se chargea de l'exécuter. Nous verrons bientôt à l'œuvre ses colonnes infernales. Barrère n'avait-il pas dit à la tribune : « *Il faut désoler jusqu'à la patience des Vendéens !* »

C'est là la honte éternelle de la République, qu'elle s'acharna sur la Vendée sans défense, qu'elle écrasa des femmes, des vieillards et des enfants abandonnés. On ne saurait croire toutes les horribles vengeances qu'exercèrent sur les pays de Tiffauges, de Vallet et de Clisson, les vain-

[1] Ce Joly, digne lieutenant de Charette, était la guerre civile incarnée. Un jour, afin d'obtenir de la poudre, il s'adresse à Leblanc, chef de l'artillerie. « Je n'ai point d'ordres à recevoir de vous, » dit celui-ci. Joly lui enjoint d'obéir. Leblanc refuse de nouveau. « Un royaliste qui désobéit à son chef ne vaut pas mieux qu'un républicain, » dit Joly. Et il brûle la cervelle à Leblanc. Charette aimait beaucoup ce dernier. « Je regrette sa mort, dit-il, sans blâmer Joly; mais qu'elle serve d'exemple aux insubordonnés. »

eus de Torfou, de Montaigu et de Saint-Fulgent. A Vallet, par exemple, ils s'établirent dans l'ancien château de La Noë, d'où la Révolution avait chassé cette noble famille de Bruc, qui a tant de belles pages dans l'histoire de Bretagne. Fidèles aux traditions de leurs aïeux, MM. de Bruc de Signy et de Livernière étaient d'intrépides champions de la cause vendéenne. Nous avons vu M. de Signy à la tête de sa division dans toutes les grandes batailles ; et quand nous parlerons du rôle des femmes en cette guerre, nous trouverons une comtesse de Bruc au premier rang des amazones. Il n'en fallait pas tant pour dévouer aux flammes le manoir et le domaine de La Noë. Les Bleus n'y laissèrent debout qu'un grand pin, qui servait à leurs signaux comme il avait servi à ceux des Blancs, — et une petite chapelle qui échappa miraculeusement à l'incendie, car la voûte était en simple bois de chêne.



Nouveau château de La Noë.

Tous les jours, les Républicains fusillaient et massacraient les restes de la population, à plusieurs lieues à la ronde, et les survivants, au risque du même supplice, venaient, la nuit, inhumer leurs morts à l'ombre du sanctuaire en ruine. — Triste et suprême consolation pour ces pauvres chrétiens, de reposer dans une terre consacrée, après avoir péri sans les secours de la religion. Les femmes surtout se dévouaient à cette tâche avec un courage héroïque. On les voyait, comme des fantômes, arriver furtivement sur tous les champs de bataille ou de carnage. Elles relevaient les victimes qui respiraient encore, creusaient une fosse pour les autres, et les y déposaient, en priant, avec quelque objet bénit. Combien furent

interrompues dans ce pieux travail par des soldats qui les égorgeaient, les mutilaient, et souvent les outrageaient sur les tombes qu'elles venaient d'achever [1] !

Les historiens républicains soutiennent, et quelques Vendéens accordent, qu'il ne faut point attribuer ces infamies à l'intrépide armée de Mayence, mais aux troupes conduites par Rossignol, Ronsin, Westermann, etc., dans lesquelles dominaient les voleurs, les assassins et les incendiaires. On aime à croire effectivement que les Mayençais n'ont point flétri leur gloire de soldats dans le sang des femmes et des vieillards. Ni Canclaux, ni Auber-Dubayet, ni Kléber, n'étaient hommes à souffrir de telles lâchetés. Cependant la voix publique accuse l'armée de Mayence, spécialement aux alentours de Clisson et de Vallet. Nous aimons mieux supposer qu'il y a ici erreur de nom, que les paysans ont confondu les Mayençais, qui les exterminaient sur le champ de bataille, avec les misérables qui venaient ensuite piller et sabrer leurs familles.



Rossignol.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les pillards et les sabreurs étaient en majorité. Entre mille faits qui le prouvent de reste, en voici deux des moins horribles. Les autres sont, par leur nature, impossibles à raconter.

Il y avait, sous le grand château de Clisson-sur-Sèvres, un souterrain où

[1] M. le marquis de Bruc de Malestroit, qui habite aujourd'hui La Noë, a magnifiquement réparé les désastres de la grande guerre. Sur le plateau même où s'élevait l'ancien château,—et qui domine une des plus belles campagnes de la Vendée jusqu'au cours de la Loire.—une blanche et superbe villa est sortie de terre, avec sa galerie à colonnade et ses terrasses à l'italienne, au milieu d'un parc où la nature et l'art ont confondu leurs beautés. Une chapelle neuve a aussi remplacé les ruines de la première, — parmi lesquelles on a pu compter en frémissant les os des victimes de la Terreur ! Le vieux pin lui-même est resté debout, plus gigantesque et plus vivace que jamais, — sans doute grâce aux cadavres qui ont fortifié ses profondes racines. Nous ne parlons pas des bienfaits de toute sorte répandus sur le pays par la bonté providentielle des châtelains. Ils sont de ceux qui veulent que leur main droite ignore les largesses de leur main gauche ; mais la prospérité qu'ils ont fait renaître autour d'eux, jusqu'au sein de leur plus humble métairie, est un tableau qui devient un enseignement, après les affreuses misères de 1793...

s'étaient réfugiés quatre ou cinq cents femmes, enfants et vieillards. Quelques-uns de ces malheureux y avaient conduit leurs troupeaux, et bêtes et humains vivaient pêle-mêle en ces ténèbres humides, nourris par le dévouement des Royalistes ou par la pitié des Républicains de Clisson. Les enfants sortaient, la nuit, pour implorer les uns et les autres, et pour couper de l'herbe dans les cours désertes du château. Au moindre bruit, ils replongeaient, tremblants, dans le gouffre, et, en se disputant leur butin, on leur demandait s'ils n'avaient point vu les Bleus... Cela durait depuis plusieurs semaines. Un soir, une petite fille rentre épouvantée... Deux hommes l'ont poursuivie dans les ruines jusqu'au bord du souterrain... On se représente le frissonnement général à cette nouvelle !... Les deux soldats — c'étaient des Bleus ! — entendent le sol murmurer sous leurs pas, et l'un d'eux va chercher du renfort... En un quart d'heure, l'asile est envahi, et femmes, enfants, vieillards, en sont arrachés de vive force... Quel cœur n'eût saigné à la vue de cette foule amaigrie, suppliante, éblouie par la clarté des étoiles ? Eh bien, les soldats ne se demandèrent qu'une chose : — Comment immoler le plus promptement cette hécatombe vendéenne ? Tout près de là, dans la grande cour, il y avait un puits profond, à moitié rempli d'eau. Un bourreau l'indique du geste... et tous les autres applaudissent... Alors, poussés à coups de sabre et de baïonnette, la mère et l'enfant qui s'embrassent, l'octogénaire qui tombe à chaque pas, — têtes blondes, têtes noires et têtes blanches, jeunes filles et jeunes femmes que leur beauté ne défend plus, — sont précipités comme un flot vivant dans les profondeurs de la citerne... Figurez-vous leurs cris aigus, pantelants, lamentables, leur lutte convulsive avec les armes des soldats, avec les pierres de l'abîme, avec les touffes d'herbes qui croissaient au bord !... Un enfant seul s'échappa... Accroché au fusil d'un Bleu, il toucha le cœur de cet homme, qui lui tendit la main.

« Un paysan, dit M. Walsh, fut aussi au moment de se sauver d'une manière bien étrange. Il emportait sous son bras une pièce de toile; un Républicain veut la lui prendre, le Vendéen refuse de la lui céder. Entre eux il s'engage une lutte ; tenant toujours sa toile, que le soldat de la République s'obstine à lui arracher, le paysan est amené sur le bord de la citerne : il y tombe. La pièce de toile se déroule, il ne la lâche pas. Le Républicain, de son côté, la tire à lui avec force ; le Royaliste en profite, il en fait un moyen de salut, et parvient, en appuyant ses pieds contre les murs, à atteindre le bord du grand puits. Un seul pas de plus, et il va être sauvé. Un soldat bleu s'en aperçoit : d'un coup de sabre, il lui coupe le poignet, et le malheureux Vendéen retombe mutilé et mourant. »

Bientôt les cris s'étouffèrent peu à peu... La moitié des victimes était noyée, l'autre moitié fut écrasée à coups de pierres. Quelque temps encore on vit des têtes et des bras s'agiter dans l'ombre... Puis on ne vit plus

rien... on n'entendit plus rien... L'abîme était hermétiquement fermé !...

Les témoins de cette infamie assurent, toutefois, que pendant cinq ou six jours, on entendit de Clisson la terre gémir sous les murs du vieux château.

Aujourd'hui, le grand puits est entièrement comblé; un bel arbre y plonge ses racines et y développe son feuillage.

Le père Vendengeon, d'Izernay, était connu des Bleus par sa charité, non moins que par son courage. Il n'en fut pas moins arrêté et conduit à Chollet, pour y être jugé, c'est-à-dire, condamné. Sa fille aînée le suit jusqu'à son cachot, et, arrachée violemment de ses bras, passe les jours et les nuits devant la porte. — On lui promet le salut de son père, si elle veut aller à la messe de l'intrus. Elle feint l'hésitation, et demande à consulter le captif... Mais, une fois enfermée avec lui, elle déclare qu'elle ne le quittera plus ! Pendant un mois, la corde au cou, sur une paille fétide, elle soigne et console le vieillard, dont une lourde chaîne broyait les membres. Elle passe des heures entières à soulever cette chaîne avec ses faibles mains. Enfin, Vendengeon redevient libre, à condition de ne plus cacher de nobles ni de prêtres. Toute la paroisse d'Izernay accourt audevant de lui... On le conjure, au nom de ses forces épuisées, de se tenir tranquille en sa chaumière... « Mes amis, répond-il, la foi ne suffit pas; le bon Dieu veut des œuvres... » Il se couche le soir, et dort quelques heures; mais, au milieu de la nuit, il se lève et réveille sa fille. « Mon enfant, allons visiter nos bons prêtres à la Challoire... Ils ont tant pleuré depuis mon arrestation, qu'il faut les consoler au plus tôt. — Mais, mon père, vos jambes ne peuvent vous soutenir. — Dieu me soutiendra... — Mais si les Bleus le savent? — Eh bien, nous mourrons, et nous irons en paradis. » Le vieillard et la jeune fille allèrent à la Challoire, et, le surlendemain, Vendengeon était fusillé... N'est-ce pas là une page des actes des martyrs?

Quelques semaines plus tard, dix-sept prisonniers bleus furent amenés au presbytère d'Izernay. « Tuons-les! tuons-les! criaient les enfants et les femmes; ce sont eux qui ont tué nos parents, nos frères et nos maris...» (Ceci avait lieu pendant que la grande armée s'avançait sur Laval.) Et les prisonniers allaient mourir en effet, lorsqu'un paysan accourut à leur défense : « La vie de ces hommes est sacrée, dit-il, vous ne les frapperez qu'après moi ! » Et tirant son sabre, il se pose devant la porte, seul contre tout le monde. — Or ce brave paysan était Jacques Vendengeon, dit le *Sabreur*, et ceux qu'il sauvait étaient les assassins de son père. — Un tel exemple désarma les habitants d'Izernay, qui revinrent avec Jacques apporter du pain et des vêtements aux prisonniers.

Quelques dignes Républicains rendaient la pareille à tant d'héroïsme... Mais la plupart y répondaient en attachant à leurs chapeaux, et en clouant

sur leurs tentes des oreilles et des langues de Vendéens, — mises à prix par certains représentants du peuple.

D'autres, comme nous le verrons bientôt, portaient des enfants et des têtes d'hommes au bout de leurs baïonnettes.

Retournons maintenant sur la rive droite.

Le passage de la Loire avait dérouté les beaux plans d'extermination formés par la République. N'osant braver l'artillerie royale, braquée à Varades, Beaupuy s'était dirigé sur Angers, et Léchelle vers la Bretagne.

N'oublions pas, à ce propos, comme l'ont fait tous nos prédécesseurs, de citer ici le véritable sauveur de cette artillerie royale, au milieu de la confusion du passage d'Ancenis. Ce fut un jeune et brave officier de Bonchamps, M. Le Grand de La Liraye. Investi, par son courage et par son sang-froid, comme cela arrivait si souvent dans la guerre vendéenne, du commandement passager de cette armée sans général, il arrêta le torrent qui allait abandonner tout le matériel de l'expédition, fit placer sur les premiers bateaux, *la Marie-Jeanne*, *la Marie-Antoinette*, *le Butor*, ces pièces de canon avec leurs accessoires, et les conduisit, de sa personne, à l'autre rive, défendant à qui que ce fût de les y devancer, sous les peines les plus sévères. Il repoussa jusqu'aux supplications d'un vieux comte de Barrin, ami de son père, qui faisait valoir sa faiblesse et ses cheveux blancs...

M. Le Grand, que nous retrouverons ailleurs, doit figurer au rang de ces géants modestes, si indignement oubliés par les historiens de la Vendée; — hommes de dévouement pur, qui n'aspiraient qu'à faire leur devoir; toujours les premiers au péril et les derniers au butin; satisfaits du témoignage intime de leur conscience, et glorieux de quelque pension de retraite et d'une croix de Saint-Louis, appareil tardif posé sur leurs blessures, seul rayon de gloire au milieu de leur obscurité... [1] Mais tandis qu'ils se taisent obstinément sur leurs mérites, il faut entendre la voix du peuple les exalter, autour des humbles manoirs où leurs jours s'achèvent dans les bonnes œuvres! Heureux l'historien dont la parole loyale sert d'écho à cette voix du peuple, — laquelle alors, du moins, est bien réellement la voix de Dieu.

Le rôle capital de M. Le Grand, dans le passage de la Loire, lui ouvrit le conseil des chefs, à Ancenis. Ce fut la première et la dernière fois qu'il y

[1] Toute la famille de M. Le Grand paya sa dette, en 1793, à la religion et à la liberté. Deux de ses sœurs montèrent à l'échafaud. La troisième fut assassinée dans son lit, à Ancenis. Enfin, son frère, Auguste Le Grand, mourut en brave, l'épée à la main, dans l'armée de Stoflet.—Que de gloires et de dévouements pareils à tirer de l'oubli par les historiens de la Vendée !

assista ; et plût au ciel qu'on eût adopté son excellent avis ! « Le seul moyen, dit-il, de faire triompher la Vendée, loin de ses chaumières, c'est de l'organiser et de la numéroter par bataillons... Jusqu'ici, son mobile était le patriotisme... Il faut désormais que ce soit la gloire... Comptez-vous, et nommez bien chaque chef, chaque soldat. La chose eût été impossible sur la rive gauche, où nos hommes n'étaient qu'une population militante. Elle sera praticable sur la rive droite, où ils deviennent une armée d'expédition. En tous cas, je le répète, nous ne vaincrons qu'à ce prix. »

Pour exécuter un plan si sage, il eût fallu s'unir cordialement ; et nous allons voir les discordes et les émeutes se multiplier avec les revers !....

Il faut dire que la grande armée avait reçu deux coups terribles au moment de se mettre en marche : 1° un bref du Pape qui démasquait l'évêque d'Agra, et laissait l'abbé Bernier maître absolu dans le conseil, — bref apporté de Londres par le chevalier de Saint-Hilaire, continuateur de la mission de Tinténiac ; 2° la nouvelle de l'exécution de l'infortunée Marie-Antoinette, après six mois d'effroyable misère et un jugement plus effroyable encore. A cette nouvelle, tous les Vendéens, agenouillés, fondirent en larmes, et demandèrent grâce à Dieu pour la France, tandis que les Sans-Culottes dansaient de joie comme des cannibales au milieu des villes illuminées.

L'armée se dirigea d'abord sur Ingrande. « Singulier spectacle ! s'écrie madame de Lescure, que cette marche de l'armée vendéenne : on formait une avant-garde assez nombreuse, et on lui donnait quelques canons ; la foule venait après, sans aucun ordre, et remplissait tout le chemin. On voyait là l'artillerie, les bagages, les femmes portant leurs enfants, des vieillards soutenus par leurs fils, des blessés qui se traînaient à peine, des soldats rassemblés pêle-mêle. Il était impossible d'empêcher cette confusion ; les commandants y perdaient tous leurs soins. Souvent, traversant cette foule la nuit à cheval, j'ai été obligée, pour me faire un passage, de nager, pour ainsi dire, entre les baïonnettes, les écartant de chaque main, et ne pouvant me faire entendre pour prier que l'on me fît place. L'arrière-garde venait ensuite : elle était spécialement chargée de garder M. de Lescure. Cette triste procession occupait presque toujours quatre lieues de longueur : c'était offrir une grande prise à l'ennemi ; il aurait pu sans cesse profiter du vice d'une pareille disposition. Les hussards auraient pu facilement nous charger et massacrer le centre de la colonne ; rien ne protégeait les flancs de l'armée vendéenne ; nous n'avions pas douze cents hommes de cavalerie ; il n'y avait d'autres éclaireurs que les pauvres gens qui s'écartaient dans les villages, à droite et à gauche, pour avoir du pain...

« Nous n'avions ni magasins, ni convois, ni vivres ; nulle part on ne trouvait de préparatifs pour nous recevoir. Nous voyant passer sans nous

arrêter, les habitants, même les mieux disposés en notre faveur, n'osaient s'employer pour nous, dans la crainte d'être le lendemain en butte aux vengeances des Républicains. On était donc réduit à exiger les vivres; mais jamais on n'a mis une contribution, ni autorisé le pillage. On permit, par nécessité, aux soldats de se faire donner du linge blanc et des vêtements en échange de ceux qu'ils portaient. Il m'est arrivé quelquefois d'être réduite à en agir ainsi, et à prier mes hôtes de me céder quelques hardes grossières, mais propres...

« De Candé à Château-Gontier, poursuit la noble dame, j'étais accablée de fatigue et de faim : j'étais partie sans déjeuner. En route j'avais donné mon pain à des blessés; dans tout le jour jusqu'à minuit, je n'avais mangé que des pommes. Bien des fois, pendant ce voyage, j'ai souffert de la faim. Les douleurs physiques venaient sans cesse s'ajouter aux peines de l'âme.»

Et quelles douleurs et quelles peines, en face de M. de Lescure expirant de minute en minute! « On ne put pas trouver de voiture au départ pour M. de Lescure... On le plaça dans une charrette, dont les mouvements trop durs le faisaient souffrir si horriblement, qu'il poussait des cris de douleur. Quand il arriva à Ingrande, il était presque sans connaissance : nous nous arrêtâmes dans la première maison; on donna un mauvais lit à M. de Lescure; je couchai sur du foin, et nous eûmes à peine de quoi souper. Il y avait un tel désordre, que l'on fut obligé de battre la caisse pour se procurer un chirurgien qui vînt le panser...

« Le lendemain, nous ne savions comment emporter M. de Lescure: il ne pouvait supporter le mouvement de la charrette; la calèche où voyageait ma tante était trop petite. J'allai dans le bourg avec MM. de Beaugé et de Mondyon; nous fîmes faire une sorte de brancard avec un vieux fauteuil; on mit des cerceaux par-dessus, et l'on ajusta des draps pour garantir de l'air le malheureux blessé. Je me décidai à aller à pied auprès du brancard, avec ma femme de chambre Agathe, et quelques-uns de mes gens; ma mère, ma tante et ma fille étaient parties devant. On se réunissait et l'on marchait par familles et par sociétés d'amis; chacun avait des protecteurs et des défenseurs parmi les officiers et les soldats; on tâchait de ne pas se quitter. Les combattants, après avoir fait leur devoir, songeaient à préparer des logements et des vivres aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux prêtres et aux blessés qui s'étaient ainsi attachés à eux. Nous nous mîmes en marche. M. de Lescure jetait des cris de souffrance qui me déchiraient; j'étais accablée de fatigue et de malaise; mes bottes me blessaient les pieds. Au bout d'une demi-heure, je priai Foret de me prêter son cheval: on l'avait chargé de commander l'escorte qui gardait M. de Lescure; nous voyagions entre deux files de cavalerie, et un assez gros corps d'infanterie était derrière nous. Un moment après, M. de Beauvolliers arriva avec une berline qu'il était parvenu à trouver; on avait dé-

Adolphe Leleux del.

Leguay sculp.

MARCHE DE L'ARMÉE VENDÉENNE SUR CANDÉ.

W. Coquebert Editeur


THE ASTOR LIBRARY
NY

monté et brisé un canon pour avoir des chevaux. On arrangea des matelas dans la berline, et nous portâmes le blessé dans cette espèce de lit; M. Durivault se mit aussi dans la voiture; Agathe se plaça auprès de M. de Lescure pour lui soutenir la tête : la moindre secousse lui arrachait des gémissements; il ressentait de temps en temps les douleurs les plus aiguës. Un rhume assez fort ajoutait beaucoup à son mal. Quelquefois l'humeur coulait de sa plaie à gouttes pressées; alors il éprouvait quelque soulagement, et l'on profitait de ces moments pour avancer; puis on s'arrêtait quand les souffrances recommençaient; l'arrière-garde nous rejoignait et attendait que la voiture reprît sa marche. M. de Lescure était comme mourant; il semblait n'avoir que le sentiment de la douleur : son caractère était changé; au lieu de ce sang-froid inaltérable, de cette angélique douceur, il éprouvait des impatiences continuelles et s'emportait souvent avec une sorte de violence.

« Nous avancions sur Candé. A une lieue environ de cette ville, nous entendîmes un bruit qui nous fit croire que l'on s'y battait. Nous étions alors presque seuls sur la route; j'étais à cheval; nous y avions devancé l'avant-garde; un instant après j'entendis crier : Voilà les hussards! Ma raison s'égara; mon premier mouvement fut de fuir, dans le même clin d'œil, je songeai que j'étais auprès de M. de Lescure; me défiant de mon courage, craignant que l'approche des hussards ne me frappât d'une terreur involontaire et invincible, j'entrai vite dans la voiture sans en dire la raison, pour qu'il me devînt impossible de ne pas périr avec mon mari. Les cris et le tumulte l'avaient rappelé à lui; il s'était mis sur son séant, s'avançait par la portière, appelait les cavaliers, demandait qu'on lui donnât un fusil; il voulait qu'on le descendît à terre et qu'on le soutînt; il n'écoutait pas mes représentations, et sa faiblesse seule l'empêchait de sortir de la voiture. Plusieurs cavaliers arrivèrent au galop; il les appelait par leur nom et les excitait à combattre; mais il n'y avait pas un seul officier; ils étaient tous en avant; enfin il aperçut Foret : « Te voilà! lui dit-il, à présent je suis plus tranquille; il y a quelqu'un pour commander. » En effet il se calma, se mit à vanter la bravoure de Foret, et à s'indigner de la poltronnerie de M. de S..., qu'il avait entrevu se cacher derrière la voiture. »

Nous appuyons sur ces misères particulières... elles donneront une idée de la misère générale... Si les chefs et leurs parents souffraient ainsi, quels étaient les maux des soldats et de leurs familles!

L'armée traversa sans trop de résistance Ingrande, Candé, Segré et Château-Gontier. Elle arriva devant cette dernière ville par une pluie torrentielle, qui mit le comble au désordre de l'arrière-garde. En vain La Rochejaquelein, monté sur ce cheval rapide qu'on appelait le *Daim* en des temps plus heureux, et vêtu, pour unique insigne, de la redingote bleue qui avait fait toute la guerre, allait et venait de la tête au centre, et du

centre à la queue, ralliant les fuyards, pressant les retardataires, soulageant les blessés et les femmes ; l'espérance que sa vue ranimait dans les cœurs s'évanouissait aussitôt qu'il avait disparu.


Marigny.

La garnison de Château-Gontier ne résista heureusement que deux heures... On apprit alors que les mourants laissés à Candé avaient été achevés par les Bleus... Marigny se vengea sur le juge de paix et le curé constitutionnel, qu'il égorgea de sa main aux applaudissements de ses soldats. Un délire féroce s'empara aussitôt de l'armée entière, et La Rochejaquelein ne sauva la cité du carnage qu'en faisant fusiller un Allemand qui dépouillait une femme après l'avoir sabrée. Cet exemple contint les plus furieux.

On voit que les Vendéens, même lorsqu'on les poussait à bout, n'étaient cruels que par accès rapides et en quelque sorte malgré eux. Leurs ennemis, au contraire, l'étaient habituellement et systématiquement, Marigny seul était d'avis de leur rendre la pareille en toute occasion ; — triste exemple des influences de la guerre civile sur un homme connu jusque-là par sa douceur !

Le 23 octobre enfin, l'armée paraît devant Laval. On relève son courage et on la remet en ordre en lui lisant les proclamations républicaines qui l'appelaient *horde de monstres*, lui attribuaient les crimes de ses ennemis, et la vouaient au massacre et à la noyade. Elle s'élance sur les quinze mille soldats d'Esnue-Lavallée, les met en déroute, et entre dans Laval. La Rochejaquelein fut encore sublime ce jour-là : un grenadier bleu venait de le manquer à bout portant. Il le saisit et le terrasse de la main gauche (depuis Martigné, son bras droit était toujours en écharpe). Quatre paysans accourent et vont égorger le grenadier. — Arrêtez ! leur crie le héros ; et, s'a-

dressant au Républicain : — Va dire à tes camarades que tu t'es mesuré avec le général des Brigands, qui n'a qu'un bras et pas d'armes, qu'il t'a jeté à terre et laissé la vie !

Les Vendéens n'auraient pas imité cette clémence, si madame de Montfranc n'eût intercédé pour les prisonniers bleus. La République récompensa cette dame en lui coupant la tête.

Talmont avait promis de soulever tout le pays de Laval, rempli des souvenirs de sa famille. La terreur qui glaçait les âmes l'empêcha de réaliser cette promesse. Mais un autre secours, des plus utiles, vint fortifier les Vendéens. La Chouannerie du Maine, depuis longtemps insurgée, accourut en foule, avec ses habits de peaux de chèvre, ses longs cheveux plats, ses chapeaux à larges bords, ses vieux fusils de chasse, et ses fourches de fer. Ses chefs étaient de pauvres paysans dont nous raconterons bientôt la vie : Jean Cottereau, dit Jean Chouan, et ses trois frères; Jean-Louis Treton, dit *Jambe-d'Argent*, boiteux à qui on refusait des armes, et qui allait en chercher au milieu des ennemis.

Des Bretons vinrent aussi grossir la colonne intrépide, qui, dès le mois de juin, s'était jointe à l'armée de Bonchamps, sous les ordres de Lemercier, surnommé *La Vendée*, et de ce Georges Cadoudal, qui jouera plus tard un si grand rôle ! « J'en vis arriver une troupe, dit madame de Lescure, — qui criait *Vive le Roi !* et qui portait un mouchoir blanc au bout d'un bâton. En peu de temps il y en eut plus de six mille. On donnait à ce rassemblement le nom de *Petite-Vendée*. »

Après deux jours de repos à Laval, la grande armée fut attaquée par les Mayençais et Westermann dans la lande de la Croix-de-Bataille. Le combat dura toute une nuit, et fut des plus acharnés... On s'entre-massacra sans se voir, en puisant aux mêmes caissons, comme à Châtillon-sur-Sèvres. La Rochejaquelein montra qu'il était aussi habile général que brave capitaine. Stofflet eut son cheval étouffé entre ses jambes... Un officier bleu voulait franchir un fossé, le royaliste Keller lui tend la main sans le reconnaître, puis, apercevant son uniforme à la lueur d'une décharge, il lui fend la tête d'un coup de sabre... Westermann et Beaupuy laissèrent une foule de morts sur le terrain et se replièrent sur Château-Gontier, où ils trouvèrent Léchelle et Kléber. Malgré l'avis de ce dernier, et en dépit du mauvais état des Bleus (ils étaient, comme les Vendéens, sans pain et sans souliers), une bataille générale fut résolue. Elle eut lieu le 27 octobre.

Averti dès le matin des intentions de l'ennemi, La Rochejaquelein dispose ses forces avec une prévoyance admirable : — Mes amis, dit-il aux Vendéens, il s'agit de venger la défaite de Chollet, et de sauver vos femmes et vos enfants ! De son côté, Lescure, soulagé par l'espérance, veut remonter à cheval. On l'en empêche de vive force... Mais il s'arrache de son lit,

se place à une fenêtre, et encourage les Vendéens de sa voix mourante. Électrisés par ce spectacle, tous les chefs oublient leurs dissentiments pour triompher. Stofflet, Royrand, Sapinaud, Talmont, Forestier, Donnissan, Piron, d'Autichamp, Fleuriot, attendent les ordres de La Rochejaquelein...

Du côté des Bleus, les bons généraux ne manquent pas, sans compter Kléber et Marceau; mais c'est un imbécile qui les commande et qui va les perdre. Le premier ordre de Léchelle est un modèle de *crasse ignorance* (expression de Kléber). On lui obéit pourtant, et le corps d'armée en subit la peine. Une batterie le protége heureusement à Entrames; mais Stofflet s'avance avec l'émigré Saint-Hilaire : — Vous allez voir, lui dit-il, comment les Vendéens enlèvent les canons! Et, sur un signe de sa main, Martin de La Pomeraye et ses braves se ruent sur les pièces, et les retournent contre les Bleus, après avoir tué les artilleurs..... Henri cependant anime tout de son courage et dirige tout par son sang-froid. Voyant tomber M. de Royrand, et ses soldats le pleurer : — Vous le pleurerez demain, leur dit-il, vengez-le aujourd'hui! Et ils écrasent, en effet, les Mayençais comme un seul homme. Ceux-ci voient alors Léchelle en fuite, et abandonnent leur artillerie. Westermann, Kléber et Marceau sont entraînés par le torrent... La déroute des Républicains devient générale. Les Blancs allaient *s'égailler* pour les poursuivre. Henri fait un tour de force, il les maintient en ligne. Pressés par cette masse compacte, les Mayençais se jettent dans la Mayenne. Un seul bataillon rend les armes...


Kléber.

C'est celui qui a fait le plus de mal dans le Bocage. Sur l'ordre de Stofflet, il est cerné et fusillé en masse. Bloss et Beaupuy courent au-devant des balles vendéennes. Ce dernier, enlevé du champ de bataille, adresse à ses grenadiers sa chemise trouée et sanglante. . Ils l'arborent comme une bannière, et recommencent le combat : — Eh bien, s'écrie La Rochejaquelein, est-ce que les vainqueurs coucheront dehors et les vaincus dans la ville?... Puis il enlève lui-même la position, chasse les derniers Mayençais de Château-Gontier, et pénètre vainqueur dans cette ville, le drapeau blanc à la main, après douze ou treize heures de combat.

Le triomphe des Vendéens était complet... Il les fit passer de l'abattement du désespoir au délire de la joie : — Vive le Roi ! Vive M. Henri ! criaient-ils en se partageant les dépouilles des Bleus.

Les ennemis mêmes de La Rochejaquelein ne purent lui refuser leur admiration : « Ce jeune homme, écrivit Kléber, a bravement gagné ses éperons de généralissime. Il a montré dans cette malheureuse bataille une science militaire et un aplomb dans les manœuvres, que nous n'avions pas retrouvés chez les Brigands depuis Torfou. C'est à sa prévoyance et à son sang-froid que la République doit cette défaite, qui a consterné nos troupes...» Et plusieurs années après, le général Jomini, l'expert stratégiste, écrivait aussi : « Cette grande bataille place bien haut ce jeune homme dans l'estime des gens de guerre.»

Que devenait cependant Léchelle? Il fuyait l'armée qu'il venait de perdre, et il osait dire aux derniers Mayençais : — Qu'ai-je donc fait pour commander à de tels lâches? — Et nous, répondaient ces braves expirants, qu'avons-nous fait pour obéir à un tel jean-f.....? — Quant à moi ! s'écriait Westermann, je ne lui obéirai plus ! J'aimerais mieux servir sous les Brigands que sous un pareil homme !... Ainsi, hué par ses soldats et destitué par ses officiers, Léchelle se réfugia à Nantes, où il mourut de honte entre les bras de Carrier. On prétend qu'il s'empoisonna lui-même ; il ne pouvait périr dignement que de sa propre main.

Jamais la chance n'avait tourné si brusquement ni si complétement. L'armée républicaine ne méritait plus ce nom. « Figurez-vous, dit Kléber lui-même, un tas de malheureux mouillés jusqu'aux os, sans tentes, sans paille, sans souliers, sans culottes, quelques-uns sans habit, grelottant de froid, et n'ayant pas un seul ustensile pour faire leur soupe... Figurez-vous des drapeaux entourés de vingt, trente ou cinquante hommes au plus, criant à l'envi : — Les lâches sont à l'abri, et nous périssons ici dans la misère ! etc. » Tels étaient les débris qu'il fallut ramener péniblement à Angers.

Eh bien, c'est ici que la guerre de l'Ouest devient, des deux parts, une guerre de géants ! A Chollet, la Vendée entière était anéantie; et, dix jours plus tard, elle ressuscitait victorieuse. A Laval, la République n'avait plus

de soldats ; et, douze jours après, elle retrouvait une armée !... Mais par quels moyens, juste ciel ! Voici le sublime de la Terreur !

Hommes et femmes, vieillards et enfants, sont mis en réquisition permanente. « Les jeunes gens, dit l'arrêté révolutionnaire, iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes, et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques, pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République. »

Si les hospices et les ambulances manquent pour les blessés, Esnue, Prieur et Turreau ordonnent : « On se plaint, dans les rapports, de la trop grande quantité de blessés et de malades qui encombrent l'armée, et peuvent, dans un cas de gravité, paralyser ses mouvements ou son ensemble. Les blessés et les malades, étant francs républicains comme nous, doivent, comme nous, se sacrifier au salut commun. Ils ne peuvent pas combattre et mourir les armes à la main : il faut qu'ils meurent d'une autre manière. En cas d'absolue nécessité, nous autorisons donc, dans l'intérêt bien entendu de la chose publique, à se défaire le plus humainement possible de tous ceux qui, par raison d'état sanitaire, apporteraient un préjudice quelconque à la marche ou au succès des troupes républicaines. Le patriotisme et la fraternité des généraux décideront des cas où le salut de la République commandera impérieusement ces sacrifices. »

On a besoin de poudre? Tous les bâtiments en démolition sont livrés à la commission des salpêtres... Il faut trouver des chevaux ? Chaque canton en fournira six. Ceux qui n'en auront pas en achèteront, dit Boursault. Tous les fusils à un seul coup, « n'eussent-ils que le canon de passable, » sont requis comme armes de guerre. — Les soldats sont-ils nu-pieds ? — « Tout citoyen qui ne marchera point à la défense de la patrie sera tenu de remettre à sa municipalité les souliers et les bottes qu'il a, sous peine d'être réputé suspect... »

Or, écoutez cette loi des suspects, chef-d'œuvre de Merlin (de Douai) : « Sont réputés suspects, 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourront pas justifier de leur manière d'exister et de l'acquit de leurs droits civiques ; 3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions ; ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution, etc... »

Si les souliers font défaut (et telle est la prospérité générale, qu'il y a des communes où l'on n'en trouve plus une paire !), on met en réquisition les

sabots : « Soldats, dit le ministre Bouchotte à l'armée de l'Ouest, je vais vous parler de vos sabots. On vous les donne gratis ; mais si vous les perdez, vous les payerez. La patrie préviendra vos besoins avec l'attention et la libéralité d'une mère tendre et reconnaissante des sacrifices que vous faites pour elle ; mais vous devez, en enfants soigneux et économes, ne négliger aucun moyen de lui éviter des embarras et des dépenses. » Cette naïveté n'est certes pas sans grandeur. M. Crétineau, à qui nous empruntons ces documents, a tort de l'appeler niaiserie. Plût au ciel,— il en convient lui-même, — que les Vendéens eussent emprunté à la République quelques-uns de ces moyens de terreur ! Boursault agit mieux encore que ne parle Bouchotte. Des soldats qu'il passe en revue lui montrent leurs pieds nus et sanglants : — Citoyens, dit le représentant à la foule des spectateurs, que chacun de vous ôte ses chaussures et les offre aux défenseurs de la patrie... Et cet échange, plaisamment héroïque, s'accomplit à l'instant même.

Quant à l'argent, on en trouve en mettant les riches à contribution ; et quiconque a un habit et un logis propre est taxé comme riche. De pauvres familles durent fournir des sommes qu'elles n'avaient jamais possédées. — tout cela sous peine de suspicion, c'est-à-dire, de mort ; car, si le délinquant échappait à la loi, il n'échappait pas à la dénonciation.

« Nous voulons, disait le Comité de salut public, faire le bien du peuple, — malgré le peuple. Il faut le contraindre à être libre ! le forcer à tous les sacrifices ! l'imposer pour son bonheur et pour sa gloire ! »

Aussi, les administrateurs, que la Convention rend responsables sur leurs têtes, lui écrivent-ils bientôt : — « Tout cède, tous les obstacles sont rompus ; l'égoïsme est anéanti ; l'avide commerçant, l'insatiable financier cessent leurs calculs et leur intolérable usure ; d'honorables lambeaux couvrent l'homme qui jadis vivait couvert d'habits de soie ; le pain de l'égalité honore la table du riche ; et celui qui craignait la rudesse du maroquin le plus souple marche aujourd'hui gaiement avec des sabots mal façonnés. »

— C'était un beau spectacle, annoncent, de leur côté, les représentants en mission : l'empressement a été général... pour venir mettre à notre disposition l'or, les armes et les bras des populations. Nous avons eu sous les yeux toutes sortes de dévouements. On a vu d'heureuses mères amener elles-mêmes, en chantant, les fils qui gagnaient leur vie, et les offrir à la patrie, comme des victimes sanctifiées par le plus pur désintéressement. »

Le secret des lettres fut violé, non pas à huis clos, dans un cabinet noir, mais publiquement, en vertu d'une loi formelle : « Toutes les lettres adressées à des personnes suspectes seront interceptées et remises à une commission de surveillance. » L'administration du Finistère avait inauguré cet espionnage public dès le 6 octobre 1793.

Ainsi la République improvisa une nouvelle armée. Entre la guillotine et le champ de bataille, tout le monde préféra le champ de bataille. On mit les recrues dans les villes, et les garnisons en campagne. Poussées

par les conventionnels, elles arrivèrent, comme un torrent, sur tous les points manacés.

Cependant les chefs vendéens perdaient leur temps à faire de la grandeur d'âme et surtout, hélas ! de la rivalité ; — non pas à Craon, néanmoins, où les prisonniers des deux camps furent massacrés coup sur coup. Une fois maîtres du pays, il fallait aux Vendéens de l'unité, c'est-à-dire, un régime inflexiblement monarchique. La modestie de La Rochejaquelein, l'ambition de ses collègues et la nature même de son armée s'y opposèrent. Cette armée se composait de quarante mille soldats, plus ou moins, mais aussi de cinquante à soixante mille vieillards malades, femmes et enfants. On divisa cette masse en cinq corps. Le premier fut commandé par Fleuriot et d'Autichamp, et les autres par Royrand, qui mourut peu de jours après ; par Villeneuve de Gazeau, Piron de La Varenne et Desessarts. Lyrot et de Signy continuèrent de guider les intrépides gars du Loroux et de la basse Vendée, et Marigny les artilleurs, enrichis de trente pièces enlevées aux Bleus. Stofflet demeura major général. De Hargue, Duhoux, Foret, Rostaing, Duperat, Bérard, Pérault, Landrin, Tranquille, Beauvolliers, Allard, Greslier, Le Grand de La Liraye, Durivault, gardèrent ou prirent des commandements secondaires. Il y avait, dans cet état-major, tous les talents et tous les courages. M. Crétineau cite des enfants qui se battaient comme des hommes, et des octogénaires qui les menaient au feu : MM. Le Maignan et Destouches, volontaires en cheveux blancs. Le sage Donnissan présidait le conseil militaire, substitué au conseil supérieur. Enfin l'habile curé de Saint-Laud, l'abbé Bernier, était aumônier général Mais tous ces chefs, si distingués personnellement, manquaient d'entente et d'union ; et La Rochejaquelein n'était ni en âge ni en état de les soumettre à son autorité.

La seule mesure d'organisation qui sortit des victoires de Laval fut l'émission de neuf cent mille livres de bons royaux négociables, — avec prière aux fidèles sujets de Louis XVII de les prendre en payement ou en indemnité ! Et quand ces fidèles sujets refusaient de les recevoir, on fusillait héroïquement le soldat qui dérobait un morceau de pain ! C'était répondre le plus saintement du monde aux violences de la Convention ; mais c'était oublier toutes les conditions de la guerre, et se résigner aux désastres que nous allons voir [1] !

[1] A ce moment-là même, le 9 novembre, Carrier écrivait, de Nantes, à ses collègues et aux généraux républicains : « Où votre courage mènera-t-il la nation ? A une victoire peut-être. Que font au peuple vos victoires, qui ne terminent rien ? Il faut employer les moyens extrêmes. Vous avez à délivrer le pays d'un chancre qui le dévore. Le poison est plus sûr que toute votre artillerie. Ne craignez donc pas de le mettre en jeu : faites empoisonner les sources d'eau : empoisonnez du pain que vous abandonnerez à la voracité de cette misérable armée de brigands, et laissez faire l'effet. Vous avez des espions parmi ces soldats du pape, qu'un enfant conduit. Lâchez-les avec ce cadeau ; et la patrie est sauvée. Vous tuez les soldats de La Rochejaquelein à coups de baïonnette : tuez-les à coups d'arsenic ; cela est moins dispendieux et plus commode. Je vous ouvre cet avis, auquel j'ai fait adhérer ma société populaire ; et avec des sans-culottes comme vous, je n'ai pas besoin d'en dire

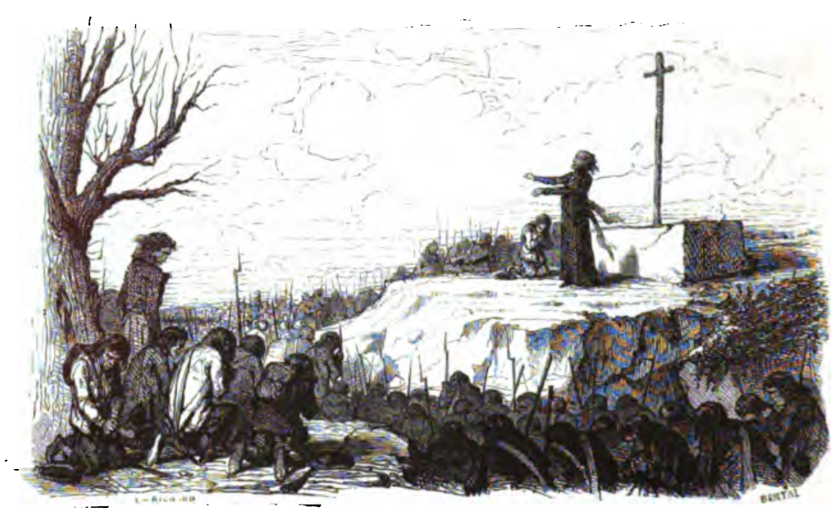
Après de longues et vaines disputes sur la marche de l'armée, sur les propositions de l'Angleterre et sur l'appel de la Chouannerie bretonne, on se décide à gagner Rennes par Vitré... Et, changeant d'avis au départ, on se dirige sur Fougères : on entre dans cette ville le 3 novembre; on y fusille en masse les Bleus, qui allaient massacrer trois cents prisonniers vendéens; on y perd quatre jours, au lieu d'aller prendre Rennes... on se brouille à mort, au sujet des écharpes adoptées par les commandants...

Et cependant les paysans bretons accouraient en foule à l'appel de La Rochejaquelein apportant des vivres, des armes et des bras indomptables!. . Admirable élan qui eût entraîné tout l'Ouest, si on se fût entendu pour le seconder!

davantage. » Le misérable se trompait. Santerre et Rossignol l'eussent applaudi ; mais Kléber s'écria : « Si Carrier était ici, je lui passerais mon sabre à travers le corps. — Il y a pourtant quelque chose à faire, balbutia Prieur. — Oui, reprit Kléber, à combattre les brigands jusqu'à la mort, mais non pas jusqu'à l'infamie. Quant à moi, si cette discussion continue, je me retire. » Les généraux ses collègues approuvèrent Kléber ; et les conventionnels remirent le projet de Carrier à d'autres temps.



Massacres républicains en Vendée.


L'abbé Bernier bénissant les armes.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Mort de Lescure. — Siége de Granville — La foi britannique. — L'abbé Le Coz. — Batailles de Pontorson et de Dol. — Kléber et Marceau — Siége d'Angers. — Joseph Barra — Fuite de l'armée vendéenne. — Bataille et massacres du Mans. — Touchants épisodes — La Rochejaquelein séparé de l'armée. — Fleuriot, généralissime. — Bataille de Savenay — Extermination de la Grande Armée.


Fragment d'une maison de la reine Blanche (au Mans).

Lescure mourut alors au village de la Pélerine, après vingt jours d'agonie, en adressant à sa femme ces belles paroles : « J'ai toujours servi Dieu avec piété, j'ai combattu et je meurs pour lui ; j'espère en sa miséricorde. J'ai souvent vu la mort de près, et je ne la crains pas ; je vais au ciel avec confiance. Je ne regrette que toi ; j'espérais faire ton bonheur. Si jamais je t'ai donné quelque sujet de plainte, pardonne-moi. » C'était le 4 novembre. Lescure n'avait que vingt-sept ans ! — Il aurait peut-être vécu encore, si on ne lui avait lu l'exécution de Marie-Antoinette... Cette



SAINT JULLIEN

[illegible]

horrible nouvelle acheva de le tuer. — Ma vie peut-elle vous le rendre? prenez-la! s'écria La Rochejaquelein en embrassant madame de Lescure.

L'armée oublia cette perte cruelle au milieu de ses propres douleurs. Les fièvres et les dyssenteries la décimaient. La discorde s'envenimait entre les chefs. L'abbé Bernier, dont l'ambition perçait de jour en jour, divisait le conseil pour y régner.

L'hiver approchait, — que faire?... Tout à coup un transfuge se présente : c'est d'Oppenheim, officier du génie. Affilié au complot de Puysaie (cet autre La Rouërie que nous retrouverons plus loin), d'Oppenheim a tenté avec le général Winsphen de soulever la Normandie et le Calvados en faveur des Girondins. Il gagne la confiance des chefs vendéens, et leur persuade d'assiéger Granville. L'arrivée de deux envoyés du ministère anglais les y détermine.

Ces envoyés sont Berlin et Freslon, deux hommes honorables : celui-ci ancien magistrat du parlement de Rennes. Ils s'avancent déguisés en paysans. Leurs bâtons contiennent des dépêches. On les brise, et l'on y trouve une lettre des plus aimables de Georges III, offrant aux Vendéens son concours immédiat, s'ils s'emparent de Saint-Malo ou de Granville. Mais brisés plus bas par Freslon, les bâtons laissent échapper une lettre du marquis Du Dresnay, chargé du mouvement royaliste en Bretagne depuis la mort de La Rouërie. Cette lettre conseille aux Vendéens de se défier des promesses de l'Angleterre. Freslon avoue qu'il partage les soupçons de Du Dresnay.

Et cependant le conseil, malgré La Rochejaquelein, s'engage à assiéger Granville avec l'appui d'une flotte anglaise, ne demandant, en outre, à Georges III que cinquante mille francs et le retour des émigrés;— surtout l'arrivée d'un Bourbon à l'armée royale! A cette dernière supplication, La Rochejaquelein s'associe comme tous les autres...

Hélas!... les Bourbons ne répondirent même pas... L'Angleterre continua de manquer à sa parole. Ses agents, qui dupaient Freslon, Du Dresnay et les généraux, étaient vendus à la Convention. D'Oppenheim, le prétendu converti, devait bientôt retourner aux Bleus... Et les Vendéens, enlacés d'un réseau d'intrigues, allèrent se broyer à Granville.

Ils arrivèrent le 9 novembre à Dol, où se forma dans leurs rangs cette cruelle *Bande noire*, ainsi nommée à cause du crêpe qu'elle portait au bras gauche. Composée de déserteurs bleus et d'assassins, cette bande rendit aux Républicains brigandage pour brigandage, jusqu'au jour où La Rochejaquelein fit fusiller deux de ses membres devant l'église de Dol.

Ce fut un nouveau sujet de démoralisation pour l'armée. Épuisée par ces longues marches dont elle n'avait pas l'habitude, atteinte de ce mal du pays qui consume le Breton et le Vendéen loin de leurs chaumières, elle éclata en murmures, en cris de détresse, et voulut reprendre la route du

Bocage... La Rochejaquelein eut beau ordonner, menacer, supplier... les abbés Bernier et Jagault parlèrent en vain au nom de Dieu et du Roi... plusieurs centaines de mutins désertèrent sans armes, avec leurs femmes et leurs enfants. Les malheureux croyaient faire pitié aux Républicains. Quelques jours après, on trouva leurs cadavres sur la route de Dol...

Après avoir occupé Avranches et Pontorson, La Rochejaquelein assiége enfin Granville, le 14 novembre, avec trente mille hommes découragés. Il somme la place de se rendre, au nom de l'humanité et de la religion. Le conventionnel Le Carpentier et les généraux Peyre et Vachot, entourés de toutes les forces du pays, lui répondent à coups de canon. Ils savent que les Vendéens, toujours malheureux dans les siéges, n'ont pas même d'échelles pour monter à l'assaut; ils savent que l'Angleterre n'enverra ni flotte ni artillerie, ou qu'elle aura soin de les envoyer trop tard! Le Carpentier en est si sûr, qu'il s'en vante tout haut.

En effet, les Vendéens, les yeux fixés sur la mer, y cherchent en vain les navires anglais; et pourtant c'était le jour, ou plutôt la nuit convenue... Les signaux étaient arrêtés de part et d'autre! mais la bonne foi se trouvait seule au rendez-vous. Cependant Talmont, La Rochejaquelein, Donnissan, Forestier, etc., pénétrèrent hardiment dans les faubourgs... M. Le Grand de La Liraye[1], toujours au premier rang, dispose les pièces d'attaque avec une telle adresse, qu'il balaye les Républicains, et les repousse sur la ville. Mais en quittant les faubourgs, ils y mettent le feu; et ce nouvel ennemi arrête les Vendéens. Bientôt les flammes se retournent contre ceux qui les ont allumées. Marigny les avive encore, en tirant à boulets rouges sur la place. Les assiégés veulent aller éteindre leurs maisons. Le Carpentier les arrête, le fusil sur la gorge. Le municipal Desmaisons meurt sur la brèche, en y traînant des enfants et des femmes chargés de munitions... Les Vendéens reviennent à la charge par la grève; ils escaladent le roc, en y enfonçant leurs baïonnettes; ils vont entrer cette fois dans la ville, et s'en emparer à l'arme blanche, lorsqu'un déserteur, un traître, leur crie : — Fuyez! nous sommes vendus!... Allard brûle la cervelle au misérable; mais le coup fatal est porté... le cri de trahison parcourt les rangs.... les plus braves s'arrêtent... les autres les entraînent. La nuit, toujours funeste aux paysans, met le comble à leur épouvante. Aux lueurs de l'incendie qui enveloppe Granville, ils aperçoivent les trois étages de forts et de canons qui les foudroient. En vain La Rochejaquelein les ramène à l'assaut; en vain les prêtres les y repoussent, la croix à la main; en vain les femmes et les enfants leur crient : — Nous sommes perdus, si vous n'êtes vainqueurs!... rien ne peut arrêter la déroute, qui renverse les chefs et leur passe sur le corps. Les défenseurs de Granville redeviennent alors citoyens,

[1] M. Le Grand est plus connu des Vendéens sous le nom de La Pommeraye, qu'il portait alors

et repoussent le feu avec le même courage que l'assaut. — Héroïque spectacle ! s'écrie avec raison Le Carpentier.

La Rochejaquelein se venge en abandonnant Ville-Dieu aux fureurs de son avant-garde. Mais une sédition complète le rappelle au centre de son armée (si une foule éperdue méritait encore ce nom). On maudit l'Angleterre en hurlant de rage, en pleurant de désespoir, et l'on accuse Talmont d'être complice de la félonie. Déjà Stofflet a saisi le prince sur le rivage; mais celui-ci se justifie noblement. Deux marins anglais viennent, en effet, de lui apporter une lettre et la moitié d'un anneau. Ce message lui était adressé par lady B...., qu'il avait aimée à Londres, en 1792. Il lui ordonnait de la rejoindre aussitôt, suivant le serment qu'il lui en avait fait. Talmont a hésité entre l'amour et le devoir : il en convient. Mais le devoir l'a emporté. La barque envoyée à sa rencontre a reçu à sa place mesdames de Cuissart et de Fay. Ce sont les soins donnés à leur départ qu'on a pris, à tort, pour des projets de fuite... Cette explication est accueillie avec transport. L'abbé Bernier et La Rochejaquelein profitent de la réaction : le général fait pleurer ses soldats de repentir, et l'armée se remet en marche, en n'accusant plus que l'Angleterre. .

Étaient-ce, en effet, des amis véritables, ces alliés qui annonçaient une flotte à Granville pour le 14 novembre, et qui l'expédiaient deux jours après la levée du siége, pour qu'elle arrivât quinze jours trop tard, sous prétexte de vents contraires ; — ces alliés qui refusaient des armes et des barques aux sept mille émigrés de Jersey, quand le canon de Granville retentissait à leurs oreilles, et qui ordonnaient de fusiller tout Français coupable de voler au secours de sa patrie?

L'abbé Le Coz, cet évêque intrus de Rennes, détenu au Mont-Saint-Michel, pour avoir repoussé le mariage, se conduisit plus dignement que les ministres de Londres : il arracha à la mort vingt prêtres réfractaires qui le maudissaient, — par des certificats charitablement faux, courageusement signés par les magistrats du district...

Les Vendéens retrouvèrent un courage désespéré pour reprendre le chemin de leur pays... Cernés par tous les généraux et par tous les conventionnels, qui semaient leur route de femmes et de malades égorgés, ils écrasèrent, le 18 novembre, dans la grande rue de Pontorson, tout le corps d'armée de Triboust. Ce fut une boucherie sans quartier, durant près de cinq heures... M. Le Grand l'avait annoncée, en tirant sa montre, avec cette héroïque plaisanterie : — C'est à quatre heures, mes amis, que le bal commence !... Il ne finit qu'à neuf heures, et laissa Pontorson encombré de morts et de mourants. Le brave Forest y resta percé de balles. Triboust avoua à la Convention que son armée avait été mise *un peu en déroute*. Pendant ce temps-là, sa femme, autorisée par lui, jouait la comédie sur le théâtre de Brest.

Les victoires des Blancs ne devaient pas plus les sauver que leurs défaites. Ils entrèrent à Dol, exténués de faim et de douleur, n'ayant pas même de linge pour panser leurs blessures. « Une pauvre femme eut pitié de nous, dit madame de Donnissan; elle vint me dire à l'oreille qu'il y avait des pommes de terre dans le fond d'un jardin. J'en fis avertir tout de suite les pauvres malades. Cette triste ressource une fois connue, le jardin fut rempli d'hommes affamés qui, avec leurs mains, arrachaient ces patates de terre et les dévoraient toutes crues. Après ce souper délicieux, nous couchâmes par terre et pêle-mêle. »

Kléber, Marceau, Savary, Rossignol, qui avait repris le commandement, voulaient cerner à Dol et détruire peu à peu les débris de la Vendée. Westermann les sauva en se ruant sur eux le 20 novembre, à minuit. Pour la première fois, La Rochejaquelein était parvenu à établir des patrouilles et des sentinelles. La masse énorme et gémissante des femmes, des blessés et des invalides, était rangée des deux côtés des rues. Au milieu, figuraient les chariots, les bagages et l'artillerie de rechange. Entre les canons et les femmes, se tenait la cavalerie, bride et sabre en main, prête à s'élancer au combat. Au premier cri de : Mort aux brigands! poussé par les soldats de Westermann, les tambours annoncent dans tout le camp qu'il faut vaincre ou mourir. Les deux partis se choquent dans l'ombre, et les Bleus reculent. — En avant la cavalerie! crie Forestier, et il enfonce les troupes de Westermann. Marceau paraît alors, et Stofflet lui résiste trois heures. Muller arrive à son tour, mais ses soldats ivres n'apportent que le désordre. Marceau rétrograde vers Kléber, et tous deux joignent leurs divisions. Westermann et Marigny, digne homonyme du Marigny vendéen, sont repoussés une seconde fois. Ce dernier, démonté et désarmé, protége la retraite avec un admirable courage. La Rochejaquelein s'élance enfin au secours de Stofflet contre Kléber et Marceau... Et ce mouvement, qui devait compléter sa victoire, la compromet par la plus fatale méprise. Voyant leur général s'éloigner au galop, les Vendéens le croient en déroute et rentrent à Dol en criant : — Tout est perdu...! Un épais brouillard ajoute encore à l'horreur de la nuit. Rien ne saurait peindre le désordre et le désespoir de cette armée de femmes, de malades et de soldats confondus. — Défendez-nous! criaient les malades...— Mourons avec nos chefs! répondaient quelques braves. — Mais la majorité, perdant la tête, et croyant voir les Bleus, se dispersaient dans toutes les directions. Marigny sabre en vain les fuyards pour les ramener dans les rangs. Les femmes du Poitou relèvent les armes qui jonchent la terre et forment un bataillon autour de lui. La veuve de Bonchamp supplie ses anciens soldats de ne pas se déshonorer. Mesdames de Lescure et de Donnissan rappellent au combat Stofflet, entraîné sous leurs yeux... Les épouses, armées de leurs enfants, arrêtent la fuite de leurs maris... Elles prennent aux morts leurs fusils, et crient avec délire : —

Au feu les Vendéennes! Les prêtres, la croix à la main, ouvrent le ciel aux braves et vouent les lâches à l'enfer. L'abbé Doucin, de l'Ile-de-Ré, crie à deux mille hommes : — Livrerez-vous vos familles au sabre des Bleus! Non! c'est impossible! A genoux, mes enfants, recevez l'absolution, et allez mourir! — Et les deux mille hommes s'élancent au cri de : Vive le Roi! nous allons en paradis! Cependant La Rochejaquelein apprend cette erreur et ce désordre. Il revient ventre à terre. Il se montre à tous! Il menace, il supplie, il désespère : — Mourons donc! s'écrie-t-il; et, les bras croisés, il affronte une batterie républicaine. La mitraille vole autour de lui sans le toucher : — Allons, dit-il, la mort ne veut pas de moi! — Et il court à l'aile droite, où l'appelle un feu roulant.... C'est Talmont qui, avec huit cents gars, arrête toute l'armée bleue, et lui cache la déroute des Vendéens! Tant d'héroïsme rallie les fuyards les plus égarés. L'abbé Doucin arrive avec ses deux mille hommes. Stofflet, Marigny et La Rochejaquelein s'unissent. — Ménagez vos dernières cartouches, dit le général aux sauveurs de la Vendée, ne tirez qu'à bout portant. — Et ces malheureux, qui se croyaient vaincus, détrompés enfin, ressaisissent la victoire. Rossignol est enfoncé; Kléber lui-même recule. Les Mayençais font d'inutiles miracles de bravoure. Marceau seul protége la retraite des Républicains jusqu'au bois de Trans.

La joie des Vendéens dépassa leur épouvante. Rentrés en triomphe à Dol, ils remplirent la vieille église en chantant le *Vexilla Regis*. Ils s'agenouillaient devant l'abbé Doucin. Ils remerciaient leurs femmes d'avoir relevé leur courage. Ils s'embrassaient comme des condamnés graciés au pied de l'échafaud.

Le lendemain, nouveau succès qui pousse vainqueurs et vaincus jusqu'à Antrain. Cent cinquante prisonniers et blessés restent au pouvoir des Blancs. Les traiteront-ils comme l'ont été les leurs à Fougères[1]? C'est l'avis du plus grand nombre; mais l'abbé Doucin et les généraux obtiennent la grâce des Bleus, qui sont renvoyés à Rennes avec des secours et ces mots de La Rochejaquelein : « C'est par des actes d'humanité que l'armée royale se venge des cruautés des ennemis. » Nous enregistrons ces faits avec d'autant plus de soins, qu'ils vont malheureusement devenir rares. Les autorités de Rennes répondirent à cette générosité en faisant trancher la tête à M. de Hargues, pris par les Bleus au combat d'Antrain. D'un autre côté,

[1] « Il faut te dire, écrivait Gainou à Robespierre, que des soldats indisciplinés se sont portés dans les hopitaux de Fougères, y ont égorgé les blessés des brigands dans leurs lits. Plusieurs femmes des brigands y étant malades, ils les ont violées et les ont égorgées après. »

« A Fougères, assure d'une autre part le Vendéen Beaunais, nous accordâmes la vie à environ 800 prisonniers. Néanmoins, après notre départ, tous les blessés que nous y avions laissés furent suppliciés de la manière la plus cruelle et la plus longue. Des incisions cruciales furent faites aux pieds, tous les membres sans exception furent coupés peu à peu; les femmes que l'on prit furent traitées de même, et des cartouches leur furent mises..... pour finir par une explosion. »

la commission militaire de Laval se vantait d'égorger les fanatiques et les scélérats par douzaines, et d'arracher de leurs niches tous les saints et toutes les saintes du pays...

Honneur aux bons Républicains qui prenaient encore le dessus de ces lâchetés! L'abbé Doucin venait d'être arrêté, et passait devant un conseil de guerre. Un témoin à charge ose raconter comment l'homme de Dieu a sauvé cent cinquante Bleus à Antrain. Les juges s'émeuvent, et, au risque de leurs jours, absolvent l'accusé.

Les Vendéens pouvaient, après leur double triomphe, occuper Rennes et rejoindre les Chouans morbihannais. Le mal du pays ne leur en laissa pas la force. Une dyssenterie cruelle les décimait d'ailleurs, et les populations les plus dévouées leur refusaient tout secours, sûres d'être, après leur départ, sabrées par les conventionnels. Bref, rien ne put détourner la marche rétrograde et fatale.

Les Bleus n'étaient pas moins désorganisés. Kléber força Rossignol de céder le commandement à Marceau. Thomas-Séverin Marceau n'avait alors que vingt-quatre ans. Né à Chartres en 1769, d'un procureur de cette ville, il avait salué la Révolution qui lui promettait la gloire; et parti enfant et soldat du toit paternel, il s'était élevé d'exploit en exploit au grade de général. M. Crétineau en fait un éloge qui ne sera pas suspect: «Sa noble physionomie, sa taille élevée, avaient un ensemble de grâce et de majesté qui séduisait. D'une fierté souvent rude et sévère, il savait faire respecter son autorité en un temps où personne ne voulait obéir. Ami de la liberté, mais encore plus ami de la patrie et de la discipline, il se montra, en Vendée comme sur les frontières, le plus implacable adversaire des excès et des réactions. Son patriotisme était aussi désintéressé que sa vertu était touchante; et lorsque, dans les défilés d'Altinkirchen, il fut, en 1796, frappé à mort par une balle tyrolienne, les Autrichiens et les Français, pour honorer tant d'héroïsme, déposèrent leurs vieilles haines sur sa tombe.»

Marceau accepta le commandement provisoire et réorganisa l'armée avec Kléber. Mais quelle que fût son activité, les Vendéens, repassant par Laval, gagnèrent Angers avant lui... C'était le 4 décembre. La Rochejaquelein et son conseil ordonnent un assaut général. Stofflet promet le pillage. Les paysans, exténués, refusent l'un et l'autre. Leurs chefs les entraînent enfin au combat. Il s'agissait de rouvrir la porte de la Vendée. Mais Angers fut bien défendu par Beaupuy, par Ménard et par les conventionnels Levasseur, Francastel, Esnue-Lavallée, qui entraînèrent les habitants aux armes. Les Vendéens cependant assaillirent avec énergie la porte Cupif. Plusieurs chefs s'y firent tuer. Et La Rochejaquelein allait forcer la position, quand le républicain Marigny le surprit par derrière. Les paysans se crurent attaqués par l'avant-garde de Marceau, et prirent la fuite en désordre. Le siége n'avait duré que deux jours.



Ad. Rouargue del. Hugot sculp.

CATHÉDRALE S^T. MAURICE

À ANGERS

BRETAGNE & VENDÉE

W. Coquebert, Éditeur



Ad. Rouargue del.   Huguet sculp.

CATHÉDRALE S^T. MAURICE

À ANGERS

BRETAGNE & VENDÉE

W. Coquebert, Éditeur


THE ASTOR LIBRARY
NY

Marigny surpassa, en cette occasion, son homonyme vendéen [1]. Richard-Duplessis s'était rendu à lui tout couvert de blessures, en disant : — Je viens de verser le sang de vos soldats, versez le reste du mien. Marigny lui jeta un mouchoir pour bander ses plaies, et le renvoya sain et sauf. Il lui demanda seulement pourquoi les Vendéens s'obstinaient à se battre. — Pour se défendre contre la République, répondit Richard, résumant ainsi d'un mot toute la guerre.

Voyant ce brave revenir au camp, La Rochejaquelein adressa à Marigny les deux seuls prisonniers faits par ses soldats, offrant d'en échanger toujours dix contre un. Un instant après, Marigny était coupé en deux par un boulet de canon. La Convention, qui l'eût destitué vivant, crut devoir honorer sa mort. Elle offrit son cheval de bataille à son père, au nom de la République.

Levasseur avait si bien exalté les Angevins, qu'après le départ des brigands, « ils firent une procession lustrale, et brûlèrent l'encens de la patrie pour purifier leurs murs du contact des royalistes. » Les conventionnels mirent leur cachet au programme de la fête en décrétant, à la façon des Iroquois, « que toutes les têtes des brigands tués pendant le combat des deux jours seraient coupées et disséquées pour être exposées sur les remparts au bout des piques. » Les médecins autorisés par le District se mirent à l'œuvre, mais le dégoût ralentit leur scalpel, si bien qu'il fallut renoncer à ce beau spectacle.

Les vivants payèrent malheureusement pour les morts. Francastel, le Carrier de la ville, avait déjà envoyé une masse de prêtres à *la pêche du corail*, c'est-à-dire, au fond de la Loire. Un troupeau de femmes ne lui avait échappé que grâce au dévouement du capitaine Payé, qui les dirigea sur Paris, au lieu de les passer par les armes. Le proconsul fit massacrer en quarante-huit heures tous les prisonniers vendéens, au nombre de près de deux cents. Les 82 ans de madame d'Aubeterre ne purent la sauver. Le jeune Norma, un enfant qui se rattachait à la vie, s'échappa deux fois tout sanglant, et fut tué dans les marais « comme un canard sauvage. »

Cependant la Vendée s'était émue au retour de ses enfants. La Bouère et Pierre Cathelineau entreprirent de leur ouvrir les Ponts-de-Cé. Ils battirent à Bressuire le général Desmarcs, qui se vanta, tout en fuyant, de les avoir mis en déroute.

C'est alors que mourut le jeune héros, Joseph Barre, dont le nom est devenu si populaire. Depuis une année, ce Républicain de douze ans se battait à la tête d'un régiment de hussards. Après avoir chargé avec fureur et terrassé deux Vendéens, il se fit tuer le 20 novembre, plutôt que de se rendre avec les deux chevaux conquis par sa bravoure. Le noble enfant envoyait à sa

[1] Cet officier républicain se nommait Bouin de Marigny. Il était d'une noble famille du Poitou.

pauvre famille, à Palaiseau, tout ce qu'il gagnait à la guerre. La Convention lui ouvrit le Panthéon, fit à sa mère une pension de mille livres, et immortalisa son nom, poétisé en celui de Barra. On sait que M. J. Chénier le plaça dans le *Chant du départ.* Tel était le système de la République : d'une main elle jetait la terreur à ses ennemis, et de l'autre, la gloire à ses amis, enfantant ainsi d'un côté tous les crimes, et de l'autre toutes les vertus.



Marceau.

La Bouère et Cathelineau arrivèrent trop tard devant Angers, et renvoyèrent leurs gars à la charrue. Marceau et Kléber venaient d'entrer dans la ville, où le premier trouva l'ordre de suspendre le second. Il cache cet ordre jusqu'au lendemain, et reçoit alors contre-ordre. Il montre l'un et l'autre à Kléber en lui tendant la main : — C'est toi qui es mon général.

lui dit-il, je ne demande que l'avant-garde au combat. — Sois tranquille, répond Kléber, nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensemble. Ce trait de chevalerie repose le cœur au milieu d'une telle époque.

Kléber et Westermann s'élancent à la poursuite des Vendéens. Ceux-ci ont occupé Beaugé et marchent vers la Flèche. Leurs chefs commencent à les abandonner avec désespoir. Beauvolliers a déjà donné ce fatal exemple. Cependant La Rochejaquelein, que rien ne décourage, entre vainqueur à la Flèche. Mais Westermann va revenir en force. Où aller? Les paysans qui désertent rencontrent le sabre des Bleus, les autres s'élancent avec leur général sur la route du Mans. Westermann passe la Loire à la nage pour les exterminer, suit leur trace semée de cadavres, mais ne peut les empêcher d'entrer au Mans le 10 décembre. Ils y traînaient deux ou trois cents prisonniers qu'ils épargnèrent comme à Laval, à la prière de quelques nobles femmes.

Les Vendéens étaient encore vingt-cinq mille environ, mais tous plus ou moins épuisés, tous chargés de femmes, d'enfants et de malades. Marceau et Kléber rejoignent, pour les achever, Chabot et Westermann. Les horribles journées du 12 et du 13 décembre se lèvent alors sur les deux camps.

La Rochejaquelein s'élance d'abord au-devant de l'ennemi, et remporte un léger avantage. Mais, en rentrant dans la ville pour y réunir son armée, quel spectacle désolant frappe ses regards! Les Vendéens, après un mois d'inanition, se sont gorgés de viandes et de vin, et dorment ivres morts dans les rues et sur la place des halles. Le général les appelle, les secoue, les harcèle en vain : il ne peut remettre sur pied que dix ou douze mille combattants. Et Westermann, le *Boucher des Vendéens*, est aux portes de la ville! Il repousse les paysans vaincus d'avance, les taille en pièces, enlève leurs barricades, est rejoint par Marceau, et se rend maître des rues. Mais les Vendéens, enfin réveillés, s'égaillent dans les maisons, en font pleuvoir une grêle de balles, et tiennent les deux généraux en échec jusqu'au milieu de la nuit. Alors paraît Kléber le mercredi 13, à trois heures du matin, et tout le Mans redevient un champ de bataille.

— Jamais, nous disait naguère un acteur de ce drame, jamais vous n'en exprimerez la sanglante horreur. Figurez-vous les convulsions de l'agonie aux prises avec les convulsions de la rage, une armée de bouchers et une armée de taureaux s'entr'égorgeant dans un abattoir, ou plutôt des bandes de démons s'exterminant dans un enfer de poudre et de fumée. La fièvre de sang fut longtemps égale de part et d'autre, tant le désespoir avait ranimé les Vendéens! A chaque décharge des Bleus, c'étaient des cris de *Vive la République!* et puis, à chaque riposte des Blancs, des cris de *Vive le Roi!* si vigoureux, si furieux, si épouvantables, que toutes les murailles de la ville en tremblaient sur leurs bases! Ensuite, il y eut un épuisement

général : les Républicains tombaient sans haleine à côté des Royalistes. Westermann lui-même, l'indomptable boucher, s'endormit dans une maison, d'où les Vendéens fusillaient ses soldats !

Bientôt les grenadiers de Kléber reprennent le combat; ils chargent à la baïonnette, enjambent des monceaux de cadavres ; et, après une lutte suprême, la plus horrible de toutes, ils enlèvent l'artillerie vendéenne. Aussitôt Bourbotte et Prieur font massacrer les derniers tirailleurs dans les maisons. Tous s'enfuient alors, comme un torrent, par la rue Dorée ; et La Rochejaquelein seul parvient à régler la retraite de quelques braves.

Maître de la ville, encombrée de morts et de blessés, de chariots et de canons, Marceau veut y arrêter l'effusion du sang. Il éloigne donc Westermann, qu'il lance à la poursuite des fuyards. Mais il ne peut contenir d'abord ses propres soldats, ni les sans-culottes, entraînés au carnage par le maire. Les enfants, les vieillards et les femmes des brigands sont traqués de maison en maison, rassemblés à coups de sabre, puis hachés, violés et fusillés. Les tricoteuses du Mans égorgent vingt-sept mères avec leurs enfants, respectées par un peloton de hussards. A la fin, l'indignation de Kléber et de Marceau l'emporte : ils arrêtent, de leurs mains, les cannibales, au milieu de cette orgie sanglante, et les ramènent, frémissants, au drapeau, en faisant battre la générale.

A côté de ces généreux vainqueurs, nommons ceux qui se montrèrent dignes de leur obéir. Les grenadiers d'Armagnac et d'Aunis protégèrent, après le combat, et sauvèrent les malheureux qu'ils venaient de battre. Vidal, lieutenant-colonel de hussards, donna son équipement et la vie à M. d'Autichamp. Une multitude d'officiers et d'habitants se dévouèrent ainsi au salut des fugitifs et des prisonniers.

Aussi, quel cœur n'aurait saigné à la vue d'un semblable désastre ! Depuis le Mans jusqu'à Laval, où s'était enfuie l'armée, quinze mille personnes de tout âge, de tout sexe, avaient succombé dans le combat ou dans la retraite. Sur cette route de quatorze lieues, on ne pouvait faire un pas sans se heurter à un mort ou à un blessé. Pas une famille qui n'eût à pleurer une partie ou la totalité de ses membres. Des communes avaient vu périr jusqu'à leur dernier représentant ! « Les soldats de Westermann, disséminés dans la campagne, dit M. Crétineau-Joly, ont recruté des patriotes manseaux, pour les aider dans leur projet d'extermination. Ils égorgent, ils assomment tout ce qui se présente; ils rabattent sur la route, où le général tient ses impitoyables assises,« ce gibier d'aristocrates, dont, comme il l'écrivait le lendemain, il a su se rassasier pour longtemps. » Le carnage dura tant qu'il y eut un Blanc à périr sous le sabre des Bleus. Ici, c'est madame de Lescure, pauvre veuve enceinte, jeune mère qui, dans les murs du Mans, a cherché à émouvoir les entrailles d'une autre mère en lui offrant sa fille unique comme otage, et que cette femme a refusée.


Adolphe Leleux — *Rose sculp.*

L'ABBÉ JAGAULT AU MANS.

BRETAGNE & VENDÉE.

W. Coquebert, Éditeur.

Bontemps, le fidèle domestique de Lescure, arracha l'enfant de cet asile où la peur, sans doute, étouffait l'humanité : et, en l'élevant sur ses bras, pour le montrer à madame de Lescure : « Je sauve, s'écria-t-il, l'enfant de mon maître. » Là, c'est de Sanglier, veuf de la veille, blessé du jour, qui, sur un cheval sans bride, emporte ses deux petites filles, malades aussi, et qui, le lendemain, meurt au milieu d'elles. Forestier, blessé, traîne par la bride son cheval blessé, lui aussi, sur lequel cependant il a placé madame de L'Épinay et ses deux enfants. Près de lui, voici des paysans qui ploient sous le fardeau dont ils ont chargé leurs épaules. Les uns sauvent une mère ; les autres dérobent un père à la fureur des soldats. En voilà qui, accablés de lassitude, s'endorment dans la boue, ou se cachent dans les fossés remplis d'eau. Partout le même spectacle s'offre aux regards ; partout la même désolation se présente. On fuyait dans toutes les directions ; mais on ne se préservait nulle part du fer révolutionnaire et de la mort. L'abbé Jagault, à la faveur des ténèbres, est parvenu à rallier plus de soixante femmes, dont il espère calmer les frayeurs. Il s'aperçoit que ces malheureuses vont être cernées par les Bleus : il réunit à la hâte les hommes qui passent devant lui, il les encourage, les met en rang, et les force à tenir tête à l'ennemi, afin d'offrir à ces femmes le temps de s'échapper. Obéissant au vœu du bénédictin, les Blancs se placent en ligne : ils résistent avec succès ; mais bientôt ils sont assaillis par une nouvelle troupe. Les femmes étaient en sûreté. L'abbé Jagault conseille la fuite ; il était trop tard : tous ces malheureux moururent les armes à la main. Protégé par le hasard, l'abbé Jagault se cache sous les morts ; il passe ainsi plusieurs heures dans la boue et dans le sang. Au point du jour, seul et blessé, il abandonne ce lieu fatal...

« Un révolutionnaire dont le nom ne souillera pas cette histoire, poursuit le même écrivain, s'était mis en mouvement pour tromper les Vendéens égarés. Il se tenait sur le chemin, s'approchait avec prévenance des femmes, des enfants, des vieillards et des hommes désarmés, qui seuls composaient ces lugubres convois ; il leur indiquait sa maison comme un lieu de repos, comme un asile sûr. Les Vendéens s'y rendaient. A peine étaient-ils parvenus sous ce toit inhospitalier, que des soldats les égorgeaient. La fille de ce révolutionnaire sentit son cœur se révolter, à l'idée d'une semblable trahison : elle prit les devants, vint, à son tour, se placer sur ce passage fatal à tous les fugitifs, et elle disait, d'une voix désolée : « Vous allez tout à l'heure rencontrer un homme qui vous offrira un asile ; résistez à ses offres : cet homme vous tend un piége ; il veut votre mort. »

De temps en temps, une voiture fermée passait, en exhalant des soupirs et des sanglots : c'était un chef qui mourait comme Lescure et Bonchamps, une brigande qui sauvait un reste de vie, une mère qui accouchait d'épouvante !... Madame de *** fut égorgée dans sa calèche, avec l'enfant

qu'elle venait de mettre au monde, et tout le reste de sa famille. Un seul fils de huit ans fut épargné, parce qu'un Bleu lui fit crier : Vive la République ! Ce Bleu lui mit un bonnet rouge, en fit un petit sans-culotte, et lui apprit à blasphémer le nom de sa mère.

« Maintenant, lorsque vous parcourez le triangle de terre renfermé entre les routes de Laval à Sillé, et celle de Sillé à Sablé, où s'accomplirent les plus cruelles scènes de cette passion, vous ne voyez pas un vieillard qui n'ait une triste histoire à vous dire, pas un village qui n'ait à vous raconter l'humanité de la plupart de ses municipaux ; car, disons-le à la gloire des partis, il y eut encore plus de pitié que de furie dans ces jours lamentables. Mais la pitié, avec toutes ses sortes de courage, est toujours limitée, tandis que le crime ne connaît pas de bornes. Un homme en sauve un autre, et il s'en tient là. Combien le sabre ou la baïonnette d'un terroriste peut-il en tuer dans une heure ? »

Toutes ces misères, toutes ces cruautés et tous ces dévouements semblent résumés en trois épisodes du plus vif intérêt : l'histoire de mademoiselle de Sapinaud, celle de mesdames Boguais et celle de mademoiselle des Meliers. De telles histoires en disent plus sur cette époque et sur cette guerre que tous les actes officiels et tous les récits de batailles.

Mademoiselle Sophie de Sapinaud, de la Gaubretière, sœur du général en chef [1], avait suivi son père avec ses deux sœurs, Aimée et Charlotte, dans la fatale expédition d'outre-Loire. Elle avait alors dix-huit ans. On l'appelait avec raison la *belle Vendéenne*. Elle portait la robe d'amazone, et cachait son timide visage sous d'épais cheveux blonds. Elle dormait par terre, dans son manteau, au milieu de l'armée, la bride de son cheval au cou, entre les jambes de l'animal. Dans la déroute du Mans, un convoi de caissons la sépara de son père. Seule au milieu de tant de bourreaux et de victimes, elle rencontre heureusement une de ses parentes, mademoiselle Robert de Lézardière, fille intrépide et vigoureuse. Elles se partagent un cheval boiteux, qu'elles traînent souvent derrière elles, et elles gagnent la campagne à la grâce de Dieu. On massacrait tout sur la grand'route, elles se lancent dans un chemin de traverse. Elles arrivent à une métairie, où elles reçoivent bon accueil. On leur donne des habits de paysanne, et elles continuent leur route. Des nationaux les rencontrent : — Où allez-vous ? — Au bourg de Brulon. Par malheur, elles lui tournaient le dos. — Vous êtes des Brigandes : suivez-nous !... On les mène au bourg en délibérant si on ne les fusillera pas chemin faisant. Elles entrent dans une auberge

[1] Aujourd'hui madame de Joannis. Retournée à son berceau vendéen après tant de vicissitudes et de douleurs, elle habite encore à la Gaubretière, au milieu des soins de sa noble famille et de la juste vénération de tout le pays. Elle vient d'y voir élever, par les soins intelligents du maire, M. de Rangot, un gracieux monument A LA MÉMOIRE DU LIEUTENANT GÉNÉRAL DE SAPINAUD, MORT LE 10 AOUT 1829, suprême consolation pour une famille si éprouvée, et témoignage heureux de l'apaisement des guerres civiles !

de Brulon, pleine de captifs qui attendaient la mort. On les dépouille brutalement, sauf leur camisole et leur jupon. Arrive M. Tison, le juge de paix (que cet humble nom soit immortel !). Mademoiselle de Sapinaud devine un homme de cœur, et lui dit qui elle est : — Silence ! répond le magistrat. Demain, vous viendrez chez moi ! Les deux fugitives s'y rendent en effet, y reçoivent des habits, de l'argent, mille soins, et y restent cachées six mois ! Pendant ces six mois, leur sauveur jouait sa tête à chaque minute. Enfin, il est surpris et dénoncé, mais il conduira lui-même ses captives au Mans. Il suit à pied la charrette qui les traîne de prison en prison, c'est-à-dire, d'église en église. Il souffre avec elles, dans ces édifices brûlés et découverts, le froid, la pluie et l'infection. Là, les prisonniers de tout âge et de tout sexe étaient entassés pêle-mêle, se servant d'oreillers les uns aux autres, se communiquant leurs maux au milieu de toutes les ordures imaginables... Et les gendarmes les insultaient parfois au réveil, ou quelques muscadins, guettant les belles Royalistes, venaient leur demander si elles avaient bien dormi. D'autres, il faut le dire, les consolaient de leur mieux, et quand elles mouraient d'inanition, allaient leur chercher au loin du pain et de l'eau. M. Tison était toujours là, ange gardien intrépide et infatigable. Mesdemoiselles de Sapinaud et de Lézardière arrivent au Mans, où il restait encore près de trois cents prisonniers. On en fusillait chaque jour un certain nombre, dont les cadavres restaient sous les fenêtres de la prison. Cette prison était un couvent fermé par des charmilles et une pièce d'eau. Plusieurs jours se passent dans une horrible anxiété. Tout à coup, M. Tison annonce à ses deux protégées qu'elles seront fusillées le lendemain. Il faut donc qu'elles s'évadent le jour même; mais par quel moyen ? Il trouve parmi les gardes un soldat que les Sapinaud ont sauvé à Mortagne. Il lui promet 10,000 francs; mais le soldat est appelé ailleurs, et le coup manque. Tison se retourne vers la ville, où il trouve des parents de mademoiselle Sophie. Un de leurs domestiques, plein de vigueur et de courage, promet d'enlever, le soir, les deux prisonnières à travers l'étang. On se figure les angoisses de celles-ci à l'heure convenue. Penchées vers le feuillage sombre et l'eau miroitante, elles guettent le moindre mouvement, le moindre murmure. Toute la nuit s'écoule, et le sauveur n'est point venu. Et voilà le jour fixé pour la mort ! Mais la mort aussi se fait attendre, et l'espoir revient avec la nuit suivante. Elles attendaient encore en frissonnant, quand M. Tison donne le signal sur l'autre bord. Les pas du domestique font clapoter l'eau. Elle monte, monte jusqu'à sa gorge. Il approche, il appelle à voix basse. Le voilà sous les fenêtres. Mais qui emportera-t-il la première ? Les deux amies se livrent un long combat de générosité. Enfin, mademoiselle Robert cède, monte sur les épaules du domestique et arrive au delà de l'étang. Mademoiselle de Sapinaud y arrive à son tour, et les voilà libres toutes les deux. Elles ôtent leurs vêtements, tellement collés à

leur peau, qu'elles l'arrachent toute sanglante. Elles prennent des habits disposés par M. Tison, mettent de grandes cocardes tricolores, donnent le bras à leurs deux libérateurs, et se réfugient chez madame de Sapinaud, mère du traducteur des *Psaumes*. Celle-ci, qui était suspecte, les loge chez une de ses anciennes femmes de chambre, dont le mari figurait au premier rang des sans-culottes. Au bout de huit jours, elles se rendent à Chartres, déguisées en lingères, avec un passe-port qu'elles ont osé fabriquer! L'une s'appelle Madeleine et l'autre Nannette Tardy. Elles descendent chez madame Jarlan, pâtissière, grosse et naïve Républicaine, qui leur raconte tout le jour l'exécution des aristocrates, et veut sans cesse les emmener au club pour y faire des *émotions*. Elles se bornent à faire des chemises pour les Bleus, à 5 sous la pièce. Madame Jarlan, toute patriote qu'elle est, sent leur distinction, les appelle mamzelles et les sert avec respect: mais si petitement, hélas! qu'elles se volent leur pain en se mentant l'une à l'autre. Un jour, la pâtissière leur propose une partie superbe : il s'agit d'aller voir guillotiner l'ancien curé de Chartres! Par bonheur, la digne femme était grosse de quelques mois. Mademoiselle Robert lui persuade qu'elle aurait un enfant sans tête... et l'effraye si bien, qu'elle renonce à son projet. Autre complication : un officier galant courtise mademoiselle de Lézardière et veut l'épouser. On s'oublie un jour, en chantant avec lui, à parler du temps où *l'on jouait de la harpe!* Singulier antécédent pour des lingères! Mais, heureusement, l'officier n'y prit pas garde. Plusieurs mois se passèrent ainsi dans le travail, la misère et la terreur. Enfin, madame Jarlan annonce aux deux ouvrières une grande nouvelle : — On vient de guillotiner M. de Robespierre, parce qu'il voulait guillotiner toute la nation! Qui s'en serait jamais douté? ajoutait la digne femme, un si bon et si aimable citoyen! Mademoiselle de Sapinaud apprend alors les malheurs de sa famille. Ses sœurs Aimée et Charlotte, l'une âgé de 23 ans, l'autre de 17, ont suivi l'armée avec leur père jusqu'au dernier combat. Charlotte, en proie à la petite vérole, a passé six semaines en marche, sans quitter son pantalon ni son amazone. « Quand on les lui a ôtés ensuite, écrit-elle, *on l'a dépouillée comme un lapin...* » Enfin, le père a été fusillé devant ses deux filles, après le désastre de Savenay. Elles ont vu sa mâchoire en lambeaux tomber sur sa poitrine, et ont entendu sa voix mourante demander, comme celle de Bayard, si Dieu lui pardonnerait? Puis, les deux jeunes filles, condamnées ensemble à la mort, et par grâce à la déportation, ont été incarcérées à Lorient, pêle-mêle avec les forçats, portant comme eux le bonnet rouge, le numéro d'écrou [1], allant chercher, comme eux, leurs rations de fèves dans une écuelle, et couchant par terre, au-dessous des bandits rangés dans leurs hamacs. Tout cela pour avoir « assisté aux prières dites par un sacristain

[1] Nous avons eu sous les yeux le numéro de mademoiselle Aimée de Sapinaud (le n° 34), conservé comme la relique d'un martyr par sa famille.

dans l'église de Bazoges; pour être restées paisibles chez elles lorsque les Brigands occupaient la commune, etc., etc. » (Nous copions le texte du jugement.) Enfin, la mort de Robespierre est venue sauver les deux nobles galériennes, avec tant d'autres victimes de la Terreur. Bref, mademoiselle Sophie de Sapinaud et mademoiselle de Lézardière reviennent à Nantes, d'où le général les fait reconduire en sûreté dans leur pays. Là, elles vivent jusqu'à la paix (touchante solidarité) du surplus de leurs anciens fermages que les paysans leur apportent chaque année, après avoir soldé les nouveaux prix aux acquéreurs républicains.

Et M. Tison, que devint-il ? Il fut sans doute victime de sa générosité, car la famille Sapinaud n'a pu retrouver de ses nouvelles, ni lui témoigner sa reconnaissance autrement que par des prières, et par la publicité qu'elle nous a chargé de donner à son nom [1].

[1] C'est M. le comte de Quatrebarbes, l'éloquent historien d'*une Commune sous la Terreur*, qui nous racontera les malheurs de mesdames Boguais « — Surprises par la déroute du Mans, comme mesdemoiselles de Sapinaud, mesdames Gourreau, de Jonchère et Boguais, s'étaient jetées dans la première cour qu'elles avaient rencontrée. Une étable abandonnée leur avait servi d'asile comme aux plus *pauvres Brigandes*; et tel était leur accablement, que, malgré cette position horrible, elles avaient pu goûter après leur prière un instant de sommeil.

Le jour commençait à paraître, jour d'hiver sombre et sans soleil, semblable à la lueur de la lampe du sépulcre. Une clarté incertaine perçait à peine un épais brouillard qui pesait sur la ville comme un immense linceul. Il n'était traversé que par les éclairs lancés des batteries ennemies. Une pluie glaciale tombait par torrents : on eût dit que le ciel voilait sa lumière pour ne pas éclairer ce grand deuil de l'humanité.

Dans ce jour de sanglante mémoire, l'hospitalité était un acte de vertu dont peu de personnes se sentaient le courage. Des menaces cruelles avaient forcé madame Gourreau d'abandonner sa retraite. Elle errait au hasard dans les rues du Mans, sans oser demander la route suivie par l'armée vendéenne. Madame de Jonchère l'accompagnait avec madame Boguais et ses trois filles ; elle donnait le bras à l'aînée, dont les traits altérés retraçaient les souffrances d'une longue maladie. Après avoir longtemps cherché à sortir de la ville, elles se confièrent enfin à une femme qui venait d'entr'ouvrir la porte de sa maison. « Suivez cette rue, répondit-elle, bientôt vous serez dans la campagne ! » Elle les trompait, la malheureuse... Quelques instants après, elles tombaient au pouvoir de soldats furieux.

Ils étaient commandés par le général Savary. Cet officier, ému de compassion à la vue de ces douleurs de mère et de tant de jeunesse et de beauté, se jette entre les soldats et leurs prisonnières, il écarte les baïonnettes qui menaçaient leurs vies. « Camarades, s'écrie-t-il, il est indigne de vous de tremper vos armes dans le sang de ces Brigandes. Si elles sont coupables, c'est au bourreau seul à en faire justice. Conduisez-les à la prison, et songez que vous répondez de leurs têtes. »

Ils obéissent en frémissant. Mais aux cris de l'un d'eux qui avait saisi sur madame Gourreau quelques pièces d'or, plusieurs se retournent et se disputent leur victime : « O ma mère, dit madame de Jonchère, vous ne mourrez pas seule, votre fille vous suivra. » Elle s'arrache des bras de madame Boguais, qui veut en vain la retenir, et se précipite au milieu des soldats. Un médaillon qu'elle portait toujours, le portrait de son plus jeune frère, alors soldat de l'armée de Condé, s'échappe de son cou. « C'est la femme du général des Brigands ! répètent ces misérables. Mort aux ennemis de la République ! » Ils n'avaient pas achevé, qu'une détonation suivie d'imprécations et de blasphèmes apprenait à madame Boguais le sort de ses amies. Elle traversait alors la grande place, remplie de malheureuses Vendéennes que l'on fusillait sous les yeux des commissaires de la Convention. En vain ces infortunées serraient leurs rangs dans l'espoir d'éviter la mort; des bourreaux infatigables écartaient les cadavres pour égorger tout ce qui respirait encore.

Les angoisses de ce trajet se terminèrent à la prison. C'était un ancien couvent où l'on avait jeté plusieurs milliers de Vendéens. Au commencement d'un hiver rigoureux, à peine quelques bottes

L'histoire de mademoiselle Angélique des Melliers est peut-être encore plus touchante.

Cette jeune personne avait été séparée de sa mère et de sa sœur pendant la bataille du Mans. Elle fut arrêtée par des soldats, qui heureusement avaient du cœur. Ils résolurent de la sauver, et la ramenèrent au général Marceau. Il fallut pour cela traverser une seconde fois la ville, inondée de

de paille couvraient l'humide pavé. Un vent glacial pénétrait à travers les fenêtres brisées ; et ce n'était qu'en se pressant les uns contre les autres que les détenus conservaient un reste de chaleur. Chaque jour, ils avaient à supporter les insultes de leurs geôliers et les interrogatoires du comité révolutionnaire. Une bande de dénonciateurs étaient accourus des villes voisines, pour savoir s'il n'y avait pas dans la foule un parent ou un ancien ami à envoyer à la mort. Tous les matins, la porte s'ouvrait pour laisser passer un certain nombre de prisonniers. Ils étaient remplacés bientôt par d'autres qui ne tardaient pas à subir le même sort.

Quinze jours s'étaient passés dans cette affreuse attente, lorsqu'un événement imprévu vint faire briller un rayon d'espérance. Parmi les officiers républicains restés au Mans, il en était plusieurs dont l'humanité égalait le courage. Un d'eux, M. de Fromental, issu d'une famille distinguée du Limousin, obtint la faveur de pénétrer dans les prisons. Il avait juré de dérober au bourreau quelques victimes, dût-il lui en coûter la vie. Troublé jusqu'au fond de l'âme à la vue de mademoiselle Eulalie Boguais qui se promenait avec sa jeune sœur ; touché de la grâce et de la sérénité de ses traits, il s'approche d'elle, et lui adressant la parole : « N'avez-vous ici, mademoiselle, ni parent ni protecteur ? — J'ai ma mère et deux sœurs, répondit Eulalie. — Je voudrais leur parler sans être entendu, » ajouta-t-il à voix basse.

Ce langage inaccoutumé, ce peu de mots prononcés d'un ton de voix plein de compassion et de douceur, remplirent Eulalie d'étonnement. Elle leva timidement ses grands yeux bleus sur la noble figure de l'étranger, et le surprit cherchant à cacher des larmes involontaires. « Monsieur, lui dit-elle, je crois que votre pitié n'est pas feinte, suivez-moi : voici la chambre de ma mère. »

Accablée sous le poids de ses peines, madame Boguais était couchée dans un coin de la prison. Une fièvre lente la consumait, ses forces l'avaient abandonnée ; elle ne les retrouvait que pour inspirer son courage à ses enfants lorsqu'elle croyait marcher avec eux au supplice. Dans ce moment, des pensées déchirantes remplissaient son cœur. Si Dieu demandait à elle seule le sacrifice de la vie, qu'allaient devenir ses pauvres filles ? Qui les protégerait ? qui remplacerait ses conseils ? reverraient-elles jamais leur père sur la terre de l'exil ? étaient-elles destinées à passer leur vie dans une obscure prison, ou, chose plus horrible encore ! à mendier la liberté et l'attendre du caprice de leurs bourreaux ? Arrachée à sa rêverie par un baiser de sa fille, elle ne put s'empêcher de tressaillir en voyant devant elle un officier républicain.

« Madame, lui dit M. de Fromental, je vous suis malheureusement inconnu, et je tremble de ne vous inspirer aucune confiance. Venu ici dans l'intention de délivrer des prisonniers, un hasard que je bénis m'a conduit près de vous. Je sais que la nuit prochaine tous les détenus de cette prison doivent être massacrés. Le geôlier m'est connu, il est accessible à l'or, je tenterai pour vous et vos enfants tout ce qu'il est donné de faire à un homme de cœur. » Sans attendre de réponse, il s'éloigne aussitôt.

Les ténèbres et le silence avaient remplacé dans la prison l'agitation du jour. Déjà le sommeil versait sur le plus grand nombre l'oubli des souffrances et des peines. Couchées aux pieds de leur mère, la tête sur ses genoux, mesdemoiselles Boguais unissaient leurs prières aux siennes, lorsque le geôlier leur fit signe de se lever sans bruit. Il les fit entrer dans un caveau dérobé qui touchait à sa chambre, en leur recommandant le silence le plus absolu. A peine y étaient-elles enfermées, qu'un mouvement insolite à pareille heure se fit entendre dans l'intérieur des cours. Des menaces, des cris de sang, des jurements effroyables se mêlaient au bruit confus de la foule et aux gémissements étouffés des victimes. Une troupe ivre de meurtre était accourue réclamer sa proie. Elle avait envahi la prison pour voir si quelques détenus s'étaient soustraits à sa rage.

Il y eut alors plusieurs heures d'un épouvantable tumulte. Partout retentissaient les cris de ces forcenés. Ils parcoururent les salles, fouillèrent en tous sens le vieux bâtiment ; et quand enfin ils se crurent assurés que personne ne manquait au sacrifice, ils descendirent dans la rue, chassant devant

sang et encombrée de cadavres... Au premier coup d'œil, le général et la jeune fille se comprirent. Tous deux, jeunes, beaux, magnanimes, ils eurent une égale confiance l'un dans l'autre. Marceau accueille la prisonnière avec bonté, la place auprès de lui dans son cabriolet, et lui demande où elle désire être conduite. — A Laval, répond-elle; j'espère y retrouver ma mère. Ils arrivent à Laval, mais madame des Melliers n'y est plus...

eux les prisonniers enchaînés deux à deux. Longtemps encore leurs flots grondèrent; de l'obscur réduit où elles étaient réfugiées, mesdames Boguais les écoutèrent avec terreur; ils expirèrent peu à peu, semblables aux vagues qui se brisent sur des récifs lointains. Puis on entendit tout d'un coup comme un roulement de tambours et le sourd murmure de l'orage ou d'une fusillade éloignée, et tout rentra dans le silence accoutumé.

Un soupirail étroit, seule ouverture par où l'air pût pénétrer, laissait tomber en ce moment la première lueur du jour. Elle éclaira deux nouveaux visages, deux autres compagnes de captivité qui devaient, elles aussi, leur salut au geôlier. C'étaient madame d'Aubeterre, abbesse du Ronceray, et une de ses religieuses. Entrées les premières au fond du cachot, elles avaient passé la nuit à prier Dieu, immobiles comme ces statues de marbre que la piété de nos pères sculptait agenouillées et les mains jointes sur la pierre de la tombe.

L'horrible vide laissé par la mort fut bientôt comblé. Dès le jour suivant, la prison était remplie. Madame Boguais et une de ses filles furent reconnues et nommées par le sieur P.... il les inscrivit lui-même sur le registre de la geôle. Cette fatale circonstance faillit détruire les espérances de M. de Fromental et déjouer tous ses projets.

Depuis le jour où pour la première fois il avait parlé à madame Boguais, cet homme généreux avait pris la résolution de la sauver ou de périr. Il s'était mis immédiatement en rapport avec le geôlier, être stupide et vénal dont les moindres services étaient achetés au poids de l'or. Vainement il l'avait pressé de favoriser l'évasion de ses prisonnières pendant la terrible nuit que nous venons de retracer. Ce misérable, incapable d'une action courageuse, voulait se mettre à prix, en prolongeant indéfiniment cette cruelle captivité.

Cependant, à force de prières et de promesses, M. de Fromental croyait pouvoir compter sur lui. Il n'attendait plus qu'une occasion favorable, lorsque le geôlier vint subitement lui déclarer qu'il avait changé de résolution. Rien ne parut vaincre la frayeur de cette âme de boue. A toutes les instances il répondait qu'il n'exposerait pas sa vie pour tirer de péril la femme d'un émigré.

« Scélérat! s'écrie M. de Fromental hors de lui, je sais que tu as déjà vendu la liberté de plusieurs prisonniers, j'en ai les preuves; et il dépend de moi de te faire couper la tête. Écoute-moi donc si tu tiens à vivre. Madame Boguais et une seule de ses filles sont inscrites sur ton fatal registre. Tu peux, sans te compromettre, fermer les yeux sur la fuite des deux autres. Si l'on te demande ce qu'elles sont devenues, tu diras qu'elles sont mortes; tu le diras, et l'on te croira, car tous les jours le bourreau prend ici au hasard et sans compter. Choisis donc entre cet or et l'échafaud. — Je veux davantage, reprit le geôlier d'un ton calme et sans laisser paraître la moindre émotion sur son visage. — Eh bien, soit : tu auras le double, mais cette nuit même je frapperai à ta porte. Malheur à toi, si tu ne me remets les deux prisonnières! — Elles seront libres, » dit le geôlier, en se retirant.

Un billet de quelques lignes instruisit madame Boguais de ce projet. Au premier sentiment de joie qu'inspira sa lecture succéda bientôt un grand serrement de cœur. Quoiqu'elle dût la vie à M. de Fromental, devait-elle lui confier ce qu'elle avait de plus cher au monde! pouvait-elle d'un autre côté rejeter sans effroi cette seule espérance de salut. En proie à une perplexité déchirante, elle resta longtemps immobile et silencieuse, plongée dans un abîme de douleurs.

« Mes chers enfants, dit-elle enfin à ses trois filles, d'une voix étouffée par les sanglots, nous allons nous séparer. Cette nuit, deux de vous vont recouvrer leur liberté! On me demande de les désigner, c'est au-dessus des forces d'une mère. — Jamais, jamais nous ne vous quitterons, répondent mesdemoiselles Boguais, en la baignant de leurs larmes. — Je suis l'aînée, interrompt Rosalie, c'est à moi de rester auprès de vous. — O ma sœur, que dis-tu là? crois-tu que nous te laisserons te sacrifier à notre place? Que devenir d'ailleurs, où aller ainsi abandonnées à la merci d'un inconnu? Ah! mille fois plutôt mourir! — Mes bien-aimées, reprend la mère, le ciel veillera sur vous, il ne

Marceau devient alors, non plus un guide respectueux, mais un père tendre et empressé pour Angélique... Il lui rend l'espérance et le courage, la comble de soins minutieux, et la confie à des hôtes qui sauront la garder et la choyer comme lui-même .. Quelque temps se passe. Marceau revient à Laval, et court chez mademoiselle des Melliers. Kléber, qui était avec lui, s'écrie dans ses mémoires : « On ne vit jamais de femme ni plus jolie, ni mieux faite, et sous tous les rapports plus intéressante. Elle avait à peine dix-huit ans, et se disait de Montfaucon. » Marceau quitte Angélique,

retirera pas la main qui jusqu'ici vous a soutenues. Mettez en lui votre confiance, et recevez toutes les bénédictions que la prière d'une mère mourante peut faire descendre sur la tête de ses enfants. »

Le jour s'écoula dans ce débat sublime de dévouement et d'amour. La nuit vint, et rien n'était encore décidé, lorsque l'arrivée du geôlier mit fin à cette cruelle incertitude. Saisissant par le bras mesdemoiselles Eulalie et Céleste Boguais, il les entraîna dans une chambre basse ; et, après mille précautions, leur ouvrit la porte d'un jardin qui donnait sur la rue.

M. de Fromental les y attendait ; il les fit monter dans un caisson couvert où étaient ses bagages : et lorsque le jour parut, un soldat dévoué conduisait le chariot sur la route d'Angers, au milieu d'une longue file de voitures. Ce convoi était destiné aux troupes de Châteaubriant. A Nort, M. de Fromental, qui l'avait accompagné jusque-là, fut obligé de se rendre à Nantes. Il donna ses instructions à son fidèle serviteur, lui remit quelque argent et une lettre pour une dame respectable de Châteaubriant, qui avait offert sa maison aux jeunes prisonnières.

Elles touchaient au terme de leurs fatigues, lorsque la mort les sépara pour toujours. Les chagrins et l'inquiétude avaient rendu malade la pauvre Céleste dès la première journée du voyage. Forcée, pour sa sûreté et celle de sa sœur, de rester étroitement enfermée sans pouvoir prendre l'air, elle arriva à Nozay dans un tel état de souffrances, qu'il lui fut impossible de continuer sa route La nuit même elle expira au milieu d'horribles douleurs.

Un mystère de sang, dont le temps n'a point soulevé le voile, environna cette agonie de quelques heures. Eulalie et son guide, ses uniques témoins, crurent reconnaître la présence du poison dans une potion calmante. Leurs soupçons tombèrent sur un misérable qui avait surpris leur secret, et qui plus tard se déroba par la fuite à la vengeance de M. de Fromental.

Une touchante hospitalité attendait à Châteaubriant mademoiselle Boguais. Elle y rétablit sa santé que tant de secousses avaient profondément altérée. C'est dans cette ville qu'elle apprit la mort de sa mère, enlevée par le typhus dans les prisons du Mans. Elle voulut alors revenir à Angers, auprès de sa jeune sœur, mais la crainte de la compromettre inutilement, ainsi que sa grand'mère, lui fit ajourner son retour.

M. de Fromental venait de lui avouer les sentiments qui remplissaient son cœur. Dans son exquise délicatesse, il voulait plus qu'un consentement dérobé à la reconnaissance ; déjà il avait obtenu celui de la grand'mère d'Eulalie ; une lettre de M. Boguais, écrite du fond de l'Allemagne, lui avait apporté tous les remerciments et les bénédictions d'un père.

Le mariage fut célébré à Châteaubriant. M. de Fromental obtint un congé qui lui permit de conduire sa jeune femme en Lorraine et de lui faire connaître sa nouvelle famille. Le désir de délivrer sa belle-sœur, mademoiselle Rosalie Boguais, le rappela au Mans. Elle était sortie de prison, grâce aux courageuses réclamations d'une femme généreuse, madame Legris de La Pommeraye, dont plusieurs Vendéennes conservent le souvenir. Un excellent homme, M. Arnoult, lui procura un passeport au péril de sa vie, et l'accompagna lui-même jusqu'à Nancy, où elle retrouva sa sœur.

Telle est la touchante histoire de madame Fromental. Je l'ai racontée dans tous ses détails, parce qu'elle m'a paru parfaitement belle, et que j'ai voulu rétablir la vérité des faits dénaturés dans plusieurs ouvrages, et surtout dans les mémoires du général Savary. Une reconnaissance et un amour sans bornes furent voués à M. de Fromental dans toute la famille Boguais Quant à lui, il continua de se montrer le meilleur et le plus généreux des hommes. Il assura dans l'exil l'existence de son beau-père, et racheta pour la lui rendre une partie de sa fortune. Mort sans enfants après cinq années d'une heureuse union, il fut pleuré comme l'ami, le bienfaiteur et le père le plus tendrement aimé. »

plus ému que la première fois, et lui fait promettre de l'informer de tout ce qui lui arrivera...

Après un séjour assez prolongé chez ses hôtes, Angélique leur annonce tout à coup qu'elle va les quitter. Ils l'aimaient déjà, ils cherchent à la retenir. — Je ne puis rester chez vous sans vous perdre, leur répond la jeune personne. C'est à moi de mourir, et non pas à vous. En même temps, elle leur montre le décret qui punit de mort quiconque recélera un aristocrate ou un Royaliste. — Je suis noble et royaliste. Adieu ! — Et elle va tout droit se dénoncer à la justice... Elle se recommande, il est vrai, du nom glorieux de Marceau, mais cela n'empêche pas les portes de la prison de se refermer sur elle.

« C'est de là, dit M. Crétineau, qu'elle adresse à une de ses parentes qui habitait la ville de Nantes une lettre pleine de douceur et de résignation, dont nous ne tirons que le passage relatif au général Marceau. Cette lettre est datée du 9 nivôse an II de la République : « Vous savez, mande-t-elle à sa tante, qu'au Mans, l'armée républicaine a obtenu une victoire complète. J'ai eu le malheur affreux d'être séparée de ma famille dans cette horrible déroute. Je désirais la mort, et je n'ai trouvé que de la pitié parmi les troupes républicaines. J'ai été sauvée par le général Marceau, qui m'a traitée non-seulement avec humanité, mais encore ai-je à me louer de son honnêteté et de sa générosité. »

Marceau n'était plus alors en Vendée... Il s'illustrait sur la frontière, et pensait toujours à Angélique... Bientôt il reçoit d'elle une lettre qui ravive encore ses souvenirs... Suivant sa promesse, elle lui annonce sa captivité à Laval... C'était l'appeler une seconde fois à son secours. Marceau, chez qui son image est devenue sans doute celle de l'épouse rêvée, quitte tout pour voler en France... Il traverse Paris, arrache au comité de Salut Public l'ordre de surseoir à l'exécution de la ci-devant Angélique des Melliers, et s'élance vers Laval au galop des chevaux de poste... Il arrive... il court... Une foule hideuse l'arrête sur la grande place... il en écarte les flots... Que voit-il ? l'échafaud dressé devant lui ! sur l'échafaud un corps sanglant, dans la main du bourreau une tête... une tête de femme qu'il tient par ses longs cheveux... la tête de mademoiselle des Melliers ! —

La douleur de Marceau fut telle... qu'on instruisit contre lui, et qu'on l'eût condamné pour avoir pleuré une aristocrate, si la pudeur de Bourbotte n'eût arrêté les poursuites... Le général regagna désespéré la frontière, où il trouva, comme on sait, une mort glorieuse.

Encore un nom d'héroïne à citer avec honneur : c'est celui de mademoiselle de Bordigné. Elle s'exposa la première aux maladies pestilentielles qui décimaient à la Mission les trois mille prisonniers vendéens, et elle les combla de soins si assidus et si généreux, qu'atteinte de la contagion, elle en mourut au bout de vingt jours.

Arrivé à Laval avec un reste d'armée qui semble un convoi funèbre, La Rochejaquelein ne songe plus qu'à reconduire ces infortunés dans leurs chaumières... si leurs chaumières existent encore!... Il place les femmes et les blessés au centre, ceux qui ne peuvent marcher sont portés par les autres... Et cette hécatombe humaine s'avance, jour et nuit, sous la pluie glacée de l'hiver, et sous l'épée insatiable de Westermann Le 16 décembre, elle est en face de la Loire... Mais aucun moyen de passage! quelques malheureux s'attachent à des poutres, et périssent engloutis ou fusillés D'autres s'élancent à la nage et sont massacrés en gagnant le bord. La Rochejaquelein et Stofflet vont chercher des toues sur l'autre rive, mais assaillis par les Bleus, ils ne peuvent repasser le fleuve! Les voilà séparés de l'armée, qui les croit morts ou captifs... Des espions promettent la vie à ceux qui rendront les armes... et Carrier les fait fusiller à mesure qu'ils arrivent à Nantes... Une scission grave s'opère à Nort... Les uns se jettent dans la forêt du Gâvre, avec Sapinaud, Forestier, etc.; les autres nomment Fleuriot général en chef, au grand chagrin de Talmont, qui les abandonne. La rivalité jusque dans la ruine! Enfin, quelques milliers de braves exténués, à demi nus, les uns vêtus de robes, les autres coiffés de turbans, ceux-ci enveloppés d'un rideau, — commandés par Marigny, Piron, Desessarts, Donnissan, Lyrot, Beauvolliers, Tinguy, l'abbé Bernier, etc., s'arrêtent à Savenay, leur dernier refuge, au milieu d'un cercle de feu tracé par Marceau, Kléber, Westermann, Beaupuy, Canuel, Savary, et toutes les forces républicaines. (23 décembre 1793.)


L'abbé Bernier.

C'était le jour suprême de la grande Vendée; il ne fut pas le moins glorieux... Le combat s'ouvre dans la boue, sous une pluie qui traversait les pores. Les Blancs chargent les premiers, avec tant de fureur, que l'avant-

garde bleue recule. Kléber accourt et la ramène au feu. — Général, nous n'avons plus de cartouches. — Eh bien, écrasez l'ennemi à coups de crosse... Les Vendéens sont bientôt écrasés en effet. Le nombre seul des Républicains eût suffi pour cela. Mais il faut voir les derniers géants vendre leur vie! Marigny revient quatre fois à la charge et intimide la mort elle-même. Ses collègues l'imitent de toutes parts. Fleuriot cède enfin et gagne les forêts voisines, à travers les canons et les fusils, les morts et les mourants; Marigny, Piron et Lyrot voulaient absolument mourir. Ils rentrent dans Savenay face à face avec Kléber. Les deux derniers tombent percés de vingt coups; Lyrot expire avec son beau cheval blanc, si connu des deux armées... Marigny fait mieux que de périr, il assure le salut des autres. Avec deux canons pointés sur la route de Guérande, il arrache aux Bleus le torrent des femmes, des enfants et des blessés. Puis il bat en retraite le dernier, avec Mondyon, Donnissan et Desessarts.

L'armée vendéenne était dispersée sans retour. Il ne restait plus qu'à l'exterminer en détail. C'était l'affaire de Westermann et de Carrier. . ils s'en acquittèrent parfaitement.


Carrier.

Madame de La Rochejaquelein va nous donner une idée de ces dernières terreurs et de ces misères suprêmes...

« J'étais vêtue en paysanne, dit-elle; j'avais sur la tête un capuchon de laine violet; j'étais enveloppée d'une vieille couverture de laine et d'un grand morceau de drap bleu rattaché à mon cou par des ficelles; je portais trois paires de bas en laine rouge, et des pantoufles vertes retenues à mes pieds par de petites cordes... Nous entendions, en fuyant, les coups de fusil et le galop des chevaux... Notre conducteur s'arrêtait à chaque instant et disait : Ecoutez! écoutez! Puis il continuait en répétant: On se bat! A chaque pas nous tombions dans des fossés pleins d'eau... A la métairie de Lagrée, paroisse de Prinquiaux, on envoya le pauvre abbé Jagault travailler avec les hommes. Il était malade, et, comme il avait beaucoup marché nu-pieds, ils étaient tout en sang... On établit ma mère à

tricoter au coin du feu, dans un coin obscur, et moi, l'on me conduisit à un moulin à vent tout à fait isolé... Je m'assis sur un sac, et j'y passai quatre heures... J'entendais le bruit des chevaux, les coups de fusil et les cris : Arrêtez les brigands ! Tue! tue! Toute la campagne était couverte de fugitifs qu'on massacrait. Les Bleus venaient heurter à la porte du moulin, pour demander à boire et à manger. Le meunier répondait qu'il n'avait rien... Puis il me rassurait et cherchait à me consoler... Je retournai à la ferme le soir, et me couchai tout habillée avec ma mère... L'étable tenait à la maison... Les cornes des bœufs, frappant contre les planches, nous réveillèrent toute la nuit en sursaut... Nous pensions qu'on venait nous prendre .. Le lendemain, je rencontrai deux cavaliers qui me firent crier: — *Vive la République!* D'abord j'eus bien peur; puis je m'aperçus que c'étaient deux Vendéens qui cherchaient à se sauver. Je gardais les bœufs avec une grosse fille armée d'un bâton. — Ne craignez rien, disait-elle, je mourrai à côté de vous... S'il ne vient qu'un Bleu, je l'assommerai ! »

Le dévouement hospitalier des Bretons était naïvement héroïque. Quand les Bleus les soupçonnaient, ils leur coupaient les oreilles, qu'ils portaient à leurs chefs... Un grand nombre furent même fusillés pour avoir sauvé des Vendéens. Leur habitude de cacher les prêtres les rendait aussi habiles qu'intrépides. « Une pauvre petite fille sourde et muette avait compris les dangers des fugitifs, et allait sans cesse les avertir, par ses gestes, du péril qu'ils couraient. Les menaces de la mort, l'argent, rien n'ébranlait la discrétion des plus jeunes enfants. Les chiens mêmes avaient pris en aversion les soldats, qui les battaient toujours ; ils annonçaient leur approche en aboyant, et ont sauvé ainsi bien du monde. Au contraire, ils ne faisaient jamais de bruit quand ils voyaient les pauvres brigands ; leurs maîtres leur avaient appris à ne pas les déceler. Il n'y avait pas une chaumière où un fugitif ne pût à toute heure se présenter avec confiance. Si l'on ne pouvait le cacher, on lui donnait au moins à manger, et on le guidait dans sa marche. Aucun de ces services ne s'achetait à prix d'argent ; les bonnes gens étaient même offensés quand on leur en offrait. Un jardinier des environs nous croyait si pauvres, que non-seulement il ne voulait pas nous vendre ses légumes, mais qu'il offrit à ma mère une aumône d'un écu. Un prêtre voulut aussi un jour lui donner douze francs, tant nous avions l'air misérable. »

M. de Marigny avait entrepris de sauver une petite orpheline, mademoiselle de Rechignevoisin. « Il servait de père à cette enfant abandonnée, et ne la quittait presque jamais. La nuit, il l'enveloppait dans son manteau, et la faisait coucher sur l'affût d'un canon. Après le désastre de Savenay, M. de Marigny entra chez un homme de la paroisse de Donges ; il le chargea de cacher et de soigner mademoiselle de Rechignevoisin. Il lui donna de l'argent, et lui annonça que s'il arrivait malheur

à cette jeune personne, il reviendrait le tuer. Cet homme était un Républicain, dont le fils était soldat. Soit crainte des menaces de M. de Marigny, soit plutôt humanité, il tint parole, et si bien, que son fils étant arrivé dans la maison, peu de moments après, avec un détachement de ses camarades, le père lui prit la main en disant : « Ta sœur est malade, elle est couchée là. » Le fils comprit qu'il y avait du mystère; et mademoiselle de Rechignevoisin fut sauvée. Cependant cet homme ne voulut pas la garder plus longtemps; il l'envoya à Prinquiaux, en lui disant de frapper où elle voudrait, que toute la paroisse était aristocrate. Elle nous y retrouva; elle prit le nom de Rosette, et se mit aussi à garder les moutons; mais nous l'évitions, ajoute madame La Rochejaquelein; car son âge et sa légèreté pouvaient nous perdre à tout instant. M. de Marigny vint s'informer de sa pupille à Prinquiaux. Bien qu'il fût connu dans le pays, et que sa tournure et sa grande taille fussent remarquables, il allait partout audacieusement; il savait parler les patois de tous les villages; il prenait le costume et les outils de toutes les professions. Le jour qu'il vint à Prinquiaux, il était travesti en marchand de volailles. Son courage, son sang-froid, sa force physique, le tiraient de tous les dangers. Il entrait souvent à Nantes, il allait à Savenay, à Pont-Château, à Donges. Il avait tout préparé pour faire révolter le pays; il avait reconnu la force des Républicains; tout son plan était réglé. Nous ne le détournâmes pas de son projet. Un coup de désespoir, quel qu'il fût, nous semblait raisonnable : aucune circonstance ne pouvait ajouter aux malheurs des Vendéens. »

La veuve de Lescure finit par se cacher dans les bois de la Minaye. « Notre cache n'était pas à deux cents pas du hameau; il n'y avait pas de feuilles; le bois était peu fourré. Julien vint nous voir ; ma mère lui dit : « La place est trop dangereuse : conduisez-nous plus loin. » Il ne le voulut pas; il allégua ses six enfants, qui n'avaient que lui pour ressource. « Eh bien, mon enfant, dit ma mère, à la garde de Dieu ! » Elle fit un bouquet de jonquilles sauvages, le mit à mon corset : « Tiens, dit-elle, ce sera un jour de fête. J'ai idée que la Providence nous sauvera aujourd'hui. » L'impression que produisirent sur moi ces jonquilles me fait encore tressaillir chaque fois que j'en vois. Nous reprîmes courage, et nous nous mîmes à marcher à travers les champs, fuyant les chemins battus, traversant les haies d'épines et les fossés pleins d'eau. Nous entendions les cris des Bleus et les coups de fusil : on fouillait le bois que nous venions de quitter. Quand nos forces furent épuisées, nous nous arrêtâmes dans un champ d'ajoncs; nous nous assîmes dos à dos, pour nous soutenir, et restâmes là plusieurs heures, sans savoir que devenir, mourant de faim et de froid. Enfin nous vîmes paraître Marianne, qui nous apportait la soupe dans un pot. Elle avait su ce qui se passait à la Minaye : elle y avait couru, et, après avoir parlé à Julien, elle avait suivi notre trace. Elle nous ramena

chez elle : nous en étions assez loin. En arrivant, je me jetai sur un lit, où je m'endormis; et dans ce moment, il parut dans le village deux cents volontaires. Ma mère n'eut que le temps de s'écrier : « Sauvez ma fille, dites qu'elle est la vôtre ! » et sortit dans le jardin, croyant bien y être prise. Les Bleus, heureusement, n'eurent pas l'idée de fouiller : ils faisaient une promenade; quelques-uns burent du lait, et tous s'en allèrent sans que je fusse réveillée. »

On sait que la noble femme était grosse. Ses couches approchaient. On imagina de la marier civilement à un paysan, pour assurer son repos; mais cet étrange projet ne put se réaliser... « Un jour, comme j'étais sur un lit, chez Cyprien, charron, un patriote de Donges vint frapper à la porte... Cyprien me dit de sortir par la porte du jardin. Je ne me levai pas assez vite. Le patriote entra. Je restai immobile, assise sur mes talons, au pied du lit, derrière les rideaux à moitié ouverts. Je passai ainsi une demi-heure sans oser respirer : une sueur froide m'inondait, et je souffrais cruellement. Le 19 avril, nous couchâmes dehors... nous nous mîmes dans un sillon : il pleuvait : cependant je m'endormis... Le lendemain, mes douleurs devinrent si violentes, que ma mère s'élança en criant au secours, et tomba sans connaissance... Je ne demandais pas mieux que de mourir... J'accouchai d'une fille, sans aucun secours, et, un instant après, d'une seconde fille. On habilla ces petites avec quelques haillons... Une cousine de Marianne se chargea de les nourrir : ils avaient été refusés de porte en porte. Trois jours après, un prêtre vint les baptiser... On écrivit les actes de baptême sur quatre assiettes d'étain, avec un clou; puis on enterra les assiettes... Douze jours après, la fille de mon hôte me cria, sans préparation : — Votre fille du Bois-Divet est morte ! Je répondis : — Elle est plus heureuse que moi. Et cependant je me mis à pleurer.

« Depuis que je me cachais, je m'efforçais de donner à mes mains une couleur moins blanche, de peur qu'elles ne me fissent reconnaître; je les frottais souvent avec de la terre; et, quelques jours auparavant, pour mieux réussir, j'avais essayé d'une teinture qui les avait noircies d'un façon bizarre, plus capable de me trahir que leur couleur naturelle. » La comédie, qui se niche partout, venait faire diversion à tant de souffrances. « Nous vîmes plusieurs fois, à cette époque, un habitant de Nantes, qui était hors la loi et réduit à se cacher : il se nommait M. de La Bréjolière. C'était un fort aimable vieillard. Il avait voulu se déguiser en paysan; mais il portait sous cet habit du linge fin, des manchettes, une montre et des odeurs. Il faisait de jolis vers de société, et y attachait tant d'importance, qu'un jour qu'il répétait une épître à ma mère, on vint avertir que les Bleus arrivaient! Le pauvre M. de La Bréjolière ne pouvait se décider à s'en aller sans finir son épître, et il continuait à la réciter en se retirant. Il nous arriva une autre aventure assez plaisante. Un des déserteurs cachés au

Dréneuf, ne se doutant pas qui j'étais, devint amoureux de moi. Il était riche paysan, et voulait faire la fortune d'une pauvre Brigande. J'écoutais fort tranquillement ses déclarations, et j'observais la singulière façon dont les gens de la campagne parlent d'amour. Un jour pourtant, il voulut m'embrasser. J'oubliai mon rôle, et lui dis, comme j'aurais pu faire une autre fois : « Jacques, vous êtes ivre. » Le pauvre garçon fut tout interdit de l'air que je pris, et il fut deux jours sans oser me regarder. Enfin il me dit que j'étais bien dure au pauvre monde, et qu'on ne l'avait jamais traité comme ça. Nous nous raccommodâmes; et je lui promis de l'écouter tant qu'il voudrait, pourvu qu'il n'essayât pas de m'embrasser. »

Toutes les femmes qui avaient suivi la grande armée eurent le même sort que madame de Lescure. Madame Neveu avait été prise en état de grossesse... On la laisse accoucher en prison, et allaiter deux mois son enfant... puis on la conduit à la guillotine : ainsi avait jugé la commission de Laval. Elle obtient de porter son fils dans ses bras jusqu'au pied de l'échafaud... elle l'embrasse une dernière fois, et se livre à l'exécuteur.— Celui-ci veut lui découvrir le cou, elle refuse :—Vous souffrirez davantage, citoyenne.—J'aime mieux cela. Et elle meurt comme madame Élisabeth.

Madame de La Roche Saint-André voit, de sa prison, ses fils aller au supplice ; elle leur crie, à travers les grilles de fer : — Mourez en Vendéens; mes enfants !

Madame d'Autichamp, déguisée en fille de basse-cour, resta une année entière au service d'un administrateur de district, pour garder les vaches par charité. Elle remplit si bien ces pénibles devoirs, que personne ne soupçonna son secret jusqu'à l'amnistie. Elle se fit alors reconnaître; et son maître lui reprocha, en pleurant, sa discrétion.

M. et madame Morisset, de Chollet, restèrent cinq semaines cachés dans un arbre, aux environs d'Ancenis : ils ne pouvaient s'asseoir que l'un après l'autre. La femme était grosse. A moitié gelée par le froid, elle alla un jour se chauffer chez une vieille métayère. Les Bleus entrèrent aussitôt, et sommèrent la bonne femme de nommer tous les habitants de sa maison: — Elle sera mise en cendres, et chacun y périra, si vous essayez de nous tromper. On juge de l'effroi de madame Morisset ! La fermière pâlit, s'en va dans une autre chambre, et revient, du plus grand sang-froid, dire aux Bleus chaque nom, présentant madame Morisset comme une de ses filles... Les Bleus se retirent contents. — Ah ! s'écrie alors madame Morisset, que je me suis crue perdue en voyant votre trouble, et que votre courage m'a étonnée ensuite !... — Ma foi, mon enfant, repart naïvement la bonne femme, il est vrai que j'ai ouvert la bouche pour vous dénoncer... mais j'ai couru me jeter à genoux, j'ai dit un *Veni, Creator;* et le bon Dieu m'a envoyé du cœur...

Les prêtres continuaient à donner l'exemple de l'héroïsme dans le mar-

tyre. Un paysan traînait un vieillard aveugle sur la route de Savenay, et l'arrachait aux baïonnettes républicaines. — Quel est cet aveugle? demandèrent les Bleus. — Mon pauvre père, citoyens, un bon patriote comme moi, répondit le paysan.—Non, messieurs, s'écria le vieillard, je suis l'abbé Gautereau. Je ne veux pas devoir la vie à un mensonge.

Ici finit l'histoire de la grande guerre, si justement nommée. Nous n'ajouterons à l'éloquence des faits que les paroles suivantes du général Beaupuy, adressées à Merlin (de Thionville), le lendemain de la bataille de Savenay :

« Enfin, mon cher Merlin, elle n'est plus, cette armée royale ou catholique. *Des troupes qui ont battu de tels Français peuvent se flatter de vaincre tous les peuples de l'Europe, réunis contre un seul. Cette guerre de paysans, de brigands, qu'on affectait de regarder comme si méprisable, m'a toujours paru, pour la République, la grande partie; et il me semble, à présent, qu'avec nos autres ennemis nous ne ferons plus que peloter...* »



Vue de Mayenne.



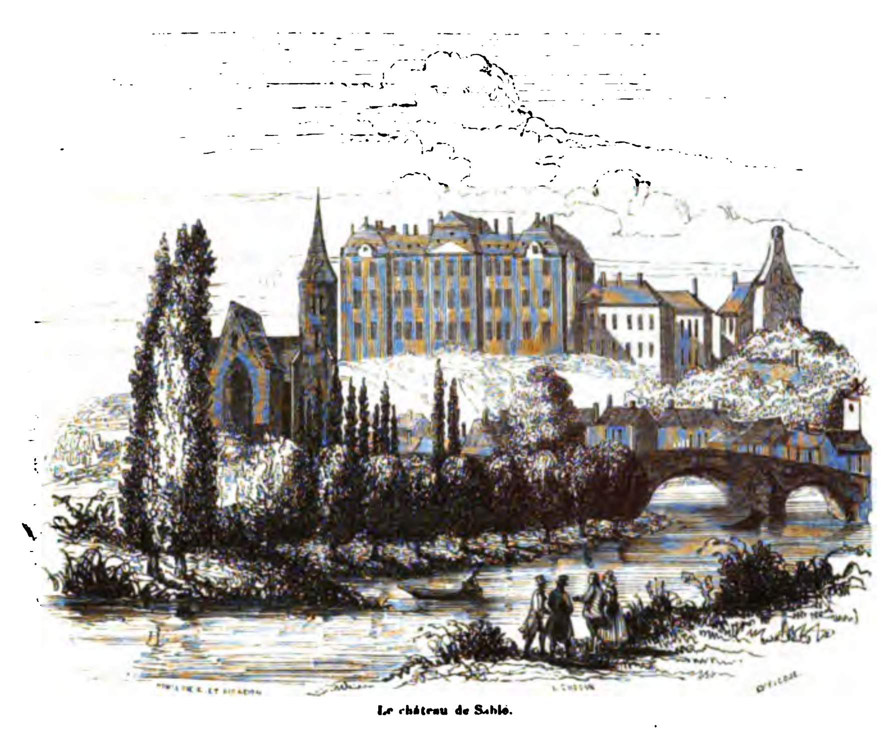
Adolphe Leleux del. *Rose sculp.*

LA FEMME TOINOT.

Refusant de livrer des proscrits

BRETAGNE & VENDÉE

W. Coquebert Editeur.



Le château de Sablé.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LA TERREUR EN VENDÉE : Exécutions. — Mort de Talmont. — Charette général en chef du bas Poitou. — Haxo à Noirmoutiers. — Mort de d'Elbée. — LES COLONNES INFERNALES : — Incendies et massacres. — Rapports officiels. — CARRIER A NANTES : — La guillotine en permanence. — Fusillades. — Noyades. — Famine. — Peste, etc. — Le jeune Hugo et Boulay-Paty. — Derniers exploits et mort de Henri de La Rochejaquelein.



Le grand chêne du carrefour près d'Evron.

BEAUPUY se flattait : la Vendée n'était pas morte, et la guerre n'était point terminée ; la République avait encore à écraser des débris palpitants, et à vaincre deux géants dans toute leur force : CHARETTE et la CHOUANNERIE.

Suivons d'abord jusqu'à la tombe ou jusqu'à l'échafaud les derniers chefs de la grande armée...

Le prétendu évêque d'Agra fut exécuté à Angers, le 4 janvier 1794 ; Desessarts père fut fusillé à Feygréac ; Pérault eut le même sort, vingt autres aussi...

Le prince de Talmont est surpris déguisé en paysan, et conduit à Fou-

gères, puis à Rennes. Esnue Lavallée l'accable de questions sur ses complices, il reste muet : — Fais ton métier, dit-il ; j'ai fait mon devoir. Il ne reçut pourtant la mort qu'au bout de trois semaines. On sait que son frère l'avait déjà sauvé au poids de l'or. Il essaya en vain d'en faire autant. Traîné, malade, à pied, dans la boue, de Rennes à Vitré, et de Vitré à Laval, il monta sur l'échafaud en criant Vive le roi, et il expira, par un lâche raffinement, devant la porte du château de ses pères... Il avait vingt-huit ans à peine. C'était le type accompli du gentilhomme brave et galant.

A peu de semaines de là, fait observer M. Crétineau, les deux plus féroces ennemis de la Vendée, Beysser et Westermann, étaient aussi guillotinés comme conspirateurs. — Moi conspirateur ! s'écria Westermann. Je demande à me dépouiller nu devant le peuple. J'ai reçu sept blessures par devant; je n'en ai qu'une par derrière : c'est mon acte d'accusation

Tous deux Alsaciens, tous deux intrépides, tous deux âgés de quarante ans, tous deux élevés au même grade, Beysser et Westermann allèrent, bras dessus, bras dessous, à l'échafaud.

Cependant La Rochejaquelein, Stofflet, Langerie et La Ville-Baugé, séparés de leurs soldats, comme on l'a vu, erraient au hasard sur la rive gauche, faisant le coup de feu contre les patrouilles républicaines, pour leur arracher un morceau de pain... Ils couchèrent, une nuit, sans le savoir, avec des Bleus, sur la même meule de paille. Henri arriva enfin près de sa sœur, à la Durbellière, et médita, dans un court repos, ses dernières batailles...

Réfugié en Bretagne, le curé de Saint-Laud préparait, de son côté, de nouveaux triomphes à son ambition.

Depuis le départ de la grande armée, Charette avait poursuivi la guerre à sa façon : ne cessant de tenir tête et à ses officiers rebelles, et à ses soldats impitoyables, et aux détachements républicains, — franchissant à la gaule les douves du Marais, traînant à bras ses canons et son matériel, empêchant les massacres lorsqu'il le pouvait, et fermant les yeux lorsqu'ils étaient inévitables; déployant, en un mot, une volonté surhumaine, dans cette guerre de détail, si bien faite pour lui.—Charette, écrivaient, en décembre 1793, Haxo et Dutruy, Charette nous fait un mal horrible. Ce Brigand a trouvé le moyen de déjouer toute la sagacité des plus habiles manœuvres...

Le 8 décembre, l'indomptable partisan a remonté le haut Poitou. Joly lui a ouvert, aux Quatre-Chemins, un camp républicain de deux mille hommes, en arborant la cocarde tricolore, et en égorgeant toutes les sentinelles. Il convoque, le 9, aux Herbiers, son état-major, qui le nomme général en chef des armées du bas Poitou. Ce ne fut pas sans peine que le vieux Joly lui accorda ce titre, qu'il convoitait publiquement. Investi, enfin, du pouvoir suprême, Charette organise et discipline ses forces, laisse à Couetus,

à Joly et à Savin leurs divisions, choisit Denis des Norois pour chef d'état-major, Hyacinthe de La Roberie pour commandant en second, et dirige au cœur de la Vendée l'armée la plus aguerrie qu'on y eût encore vue.... Le partisan devenu général rencontre, à Maulevrier, La Rochejaquelein, le général redevenu soldat (29 décembre). Celui-ci apprend à Charette l'extermination de la grande armée, — et, par sa seule présence, il lui enlève des milliers de soldats... Encore un coup, il fallait s'unir; encore un coup, l'intérêt commun fut oublié!... — Suivez-moi, monsieur, dit Charette à La Rochejaquelein.—Monsieur, répondit La Rochejaquelein, je ne suis pas habitué à suivre, mais à être suivi. Et il lui tourna le dos.

Charette, affaibli, quitte le Bocage, et regagne le bas Poitou... Trompée par cette volte-face, une colonne républicaine prend trois cents Bleus pour des Blancs déguisés, et, malgré leurs cris éperdus, les fusille, « comme soutiens de Pitt et de Cobourg. » Jamais pareil épisode se vit-il en aucune guerre?... Charette se replie sur Machecoul; mais Carpentier l'en chasse, après deux combats furieux. En même temps, Turreau, le conventionnel, successeur de Marceau le modéré, — ancien roué de la cour de Philippe d'Orléans, devenu général habile, mais bourreau fanatique, entreprend d'enlever Noirmoutiers à la garnison de Charette; il charge Haxo et Dutruy d'attaquer l'île par terre et par mer... Ceux-ci s'en emparent le 2 janvier 1794. La résistance fut désespérée. Dutruy annonça ainsi sa conquête à Carier : « — Victoire, f.....!... tout est à nous! d'Elbée, Tanguy, d'Hauterive, Massip, tous ces chefs de Brigands sont sous clef; et le rasoir national fera la fête! »

D'Elbée répara les fautes de sa vie par une fin sublime. On sait qu'il était mourant depuis la bataille de Chollet... En le voyant couvert de blessures, pâle, mais impassible, Bourbotte s'écria : — Voilà donc d'Elbée!— Turreau fut intimidé, et traita son captif avec respect. . Peut-être attendait-il des révélations. — Il n'en obtint aucune. Alors la justice républicaine fit subir à d'Elbée un martyre de cinq jours. Il répondit à un interrogatoire insultant par cette déclaration remarquable : — Je jure sur mon honneur que, bien que je préférâsse un gouvernement monarchique, j'eusse vécu en citoyen paisible sous tout gouvernement qui eût assuré ma tranquillité et le libre exercice de ma religion.

C'était la définition la plus exacte de la Vendée et la condamnation la plus sanglante de la République.

On mit d'Elbée dans un fauteuil... on le porta sur la place publique, au pied de l'arbre de la Liberté, et on le fusilla entre Duhoux-d'Hauterive et de Boisy, ses parents... Wieland, qui avait rendu Noirmoutiers à Charette, eut le même sort, malgré les protestations des Vendéens eux-mêmes. Les représentants voulaient faire la partie carrée.

Madame d'Elbée avait noblement refusé de quitter son mari; elle périt,

le lendemain, avec madame Maurin, qui lui avait donné l'hospitalité, et qui avait partagé son dévouement.

Le rasoir national décima enfin toute la population de Noirmoutiers, qu'on appela l'*Ile de la Montagne*.

J. de La Roberie, que Charette avait envoyé en Angleterre, fit naufrage à son retour; et, en lisant ses papiers, le général s'écria : — Fallait-il sacrifier pour si peu ce pauvre La Roberie!

Cependant La Rochejaquelein, joint par Stofflet, et entouré d'une poignée de gars ralliés à son nom, écrasait en détail les *pères de famille*, ce bataillon d'égorgeurs si horriblement célèbre... et se multipliait par des courses tellement rapides, que les Républicains le croyaient à la tête de dix armées.

La Convention organise alors les fameuses colonnes infernales. Douze camps retranchés, composés de soixante-dix mille hommes, occupent les meilleurs postes du Bocage, enveloppent et affament la Vendée entière, et lancent de toutes parts des troupes sans artillerie ni bagages, chargées littéralement *de tout brûler et de tout massacrer*. Turreau a obtenu ce décret formel de l'Assemblée nationale; et voici comment il en ordonne l'exécution à ses collègues : « Le général..... fera enlever du pays tous les moyens de subsistance... puis tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins, seront incendiés... enfin, les habitants suspects seront exterminés sur-le-champ. — *Signé* TURREAU. »

Le général Grignon, l'ancien boucher, ouvre la marche en disant à ses soldats : — Je sais qu'il peut y avoir des patriotes dans ce pays...! C'est égal, *nous devons tout immoler*. Les commandants, ou plutôt les bourreaux des onze autres colonnes étaient Huché, Dufour, Caffin, Amey, Charlery, Beaufranchet, Chalbos, Grammont, ancien comédien; Cordelier, Commaire et Dalliac.

La consigne infernale fut si bien remplie, que Lequinio, qui l'avait conseillée, Lequinio lui-même [1] recula devant son œuvre; mais il était trop tard!...

[1] Rien d'éloquent comme les révélations de ce représentant alors en mission à Fontenay, au centre du Bocage. Lui seul peut être cru, car lui seul ne pouvait exagérer. Ecoutons-le donc : « Le pillage, écrit-il à la Convention, a été porté à son comble. — Beaucoup de simples soldats ont amassé 50,000 francs et plus. On en a vu couverts de bijoux, et faisant dans tous les genres des dépenses d'une prodigalité monstrueuse. L'avidité d'acquérir du butin a partout engendré une fatale insouciance, dont le résultat a été le massacre des avant-postes, la surprise et la déroute des corps de défense. L'habitude de piller a étendu les effets de cette disposition coupable jusque sur les patriotes, et les richesses de ceux-ci sont devenues mille fois la proie de l'homme envoyé pour les défendre. Les délits ne se sont pas bornés au pillage. Le viol et la barbarie la plus outrée se sont représentés dans tous les coins. On a vu des militaires républicains violer des femmes rebelles sur des pierres amoncelées le long des grandes routes, et les fusiller et les poignarder en sortant de leurs bras; on en a vu d'autres porter des enfants à la mamelle au bout de la baïonnette ou de la pique qui avait percé du même coup la mère et l'enfant. Les rebelles n'ont pas été les seules victimes de la brutalité des soldats et des officiers. Les filles et les femmes des patriotes ont été souvent *mises en réqui-*

Pendant un mois entier, la Vendée ne fut qu'un bûcher continuel et qu'un cimetière immense. Voici comment les choses se passaient dans chaque commune. C'est un révolutionnaire et un témoin qui parle.

« Ils se sont divisés en douze colonnes, dit Faurès, vice-président de la commission militaire de Fontenay. La chose est simple : une armée entière, passant dans un village, ne ferait aucun butin, au lieu que, partagée en douze colonnes, elle peut tout à l'aise piller, brûler et massacrer. » C'était la division du travail appliquée à l'incendie, au vol et au carnage. « Les généraux mettaient en réquisition les charrettes des communes, enlevaient tout ce qu'il y avait de meilleur dans les maisons des patriotes, le faisaient traîner à leur suite, et permettaient à ces malheureux d'em-

sition; c'est le terme. On a fusillé indistinctement tout ce que l'on rencontrait ou tout ce qui se présentait. Des communes venant se livrer, leurs officiers municipaux en écharpe à leur tête, ont été reçues avec une apparence fraternelle et fusillées sur l'heure. Des cavaliers armés et équipés, venus d'eux-mêmes se rendre au milieu de nous et après avoir fait plusieurs lieues pour cela, ont été fusillés sans miséricorde.

« Si la population qui reste n'était que de trente à quarante mille âmes, le plus court sans doute serait de tout égorger, ainsi que je le croyais d'abord; mais cette population est immense; elle s'élève encore à quatre cent mille hommes, et cela dans un pays dont les ravins et les vallons, les montagnes et les bois diminuent nos moyens d'attaque, en même temps qu'ils multiplient les moyens de défense des habitants. S'il n'y avait nul espoir de succès par un autre mode, sans doute encore qu'il faudrait tout égorger, y eût-il cinq cent mille hommes; mais je suis loin de le croire. Le peuple du pays est bon là comme ailleurs. »

Avouer que ce peuple est bon, et l'égorger en masse, vit-on jamais un semblable délire! — Écoutons maintenant les protestations des autorités civiles contre ces horreurs militaires, et n'oublions pas que ce sont toujours les Républicains qui parlent. « Le général Grignon arriva aux Essarts, écrit le maire de la Foulière... Il fit égorger des officiers municipaux en écharpe, et cela par une erreur de nom qu'il ne donna pas le temps d'expliquer... Dans le reste de la paroisse, il fusilla de toutes mains, sans exception, ni formalité. Des hommes de ma garde nationale furent sabrés, dont deux furent mal tués et échappèrent. A la Flocelière, j'offris de lui donner une liste des grands coupables. Il me dit que c'était inutile. Il fit égorger les hommes de ma commune sans me consulter. La troupe pilla, incendia à tort et à travers. Je ne mentionne pas les massacres épars faits par les soldats. On viola les femmes, on coupa un patriote et sa servante en morceaux ainsi que deux vieilles femmes dont l'une était en enfance. Je lui disais un soir : « Il y a quelques métairies ici où l'on trouverait bien de l'argent. » Il crut que je voulais les faire piller, et me dit : « Voilà où je vous reconnais Républicain. » Je baissai les yeux et ne répondis pas. Il disait un jour : « On est bien maladroit, on tue d'abord : il faudrait d'abord exiger le portefeuille, puis l'argent sous peine de la vie; et quand on aurait le tout, on tuerait tout de même. » Il voulut aller à Pouzauges, il me prit pour guide. Il y avait de jolies prisonnières au château. Après dîner, Grignon et l'état-major allèrent prendre le café de Cythère avec elles, elles furent après fusillées. »

« Je vais déchirer le voile, s'écria dans le procès de Carrier, M. Thomas, médecin patriote de Nantes, blessé dans vingt-deux combats contre les Vendéens. J'ai vu, après la prise de Noirmoutiers, massacrer une municipalité en écharpe qui était venue pour désigner un repaire de Brigands... Un soldat avait enlevé vingt-quatre louis d'or à un Brigand qu'il avait tué. Un autre soldat tua son camarade pour avoir cet or, et vingt-cinq ou trente se tuèrent successivement.

« J'ai vu brûler vifs des hommes, des femmes, des vieillards. J'ai vu cent cinquante soldats maltraiter et violer des femmes, des filles de quatorze à quinze ans, les massacrer ensuite, et jeter de baïonnettes en baïonnettes de tendres enfants restés à côté de leurs mères étendues sur le carreau; et c'étaient les héros de 100 livres qui se livraient à ces atrocités, et l'on n'osait rien dire. »

« Devant nous, écrit le Comité révolutionnaire de Fontenay, a comparu la citoyenne Marianne Rustand, de la commune de Petit-Bourg-des-Herbiers, qui a déclaré que, lorsque les volontaires de la

porter le reste, pour avoir le plaisir barbare d'incendier leurs maisons. Après cet embrasement, ils n'étaient pas plutôt rendus au milieu de la colonne, que les volontaires, suivant l'exemple des généraux, prenaient le reste, tuaient les hommes, violaient les femmes et les filles, et les poignardaient ensuite. »

Il faudrait citer, auprès de la lâcheté des bourreaux, le courage des victimes... Mais ce serait raconter l'histoire de presque toutes les chaumières et de presque tous les manoirs vendéens. On jugera de cet énorme martyrologe par quelques épisodes extraits de nos souvenirs et des pages de nos devanciers.

Grignon arrive au Pin, près de Châtillon... Vingt paysans offrent à dîner

division de Grammont sont arrivés chez elle, elle fut au-devant d'eux pour leur faire voir un certificat qu'elle avait du général Bard, et leur offrit à se rafraîchir; mais que ceux-ci, plus furieux que des tigres, lui ayant répondu qu'ils en voulaient à sa bourse et à sa vie, lui ôtèrent environ quarante-deux livres, seul argent qu'elle avait. Non contents de cela, ils l'obligèrent, en la menaçant, à rentrer chez elle, pour leur montrer l'endroit où elle pourrait en avoir caché. Dès qu'elle fut entrée, quatre d'entre eux la prirent et la tinrent, tandis qu'au moins vingt de leurs camarades assouvirent leur brutale passion sur elle et la laissèrent presque nue. Après quoi, ils furent mettre le feu dans les granges; ce que voyant la déclarante, elle ramassa toutes ses forces pour aller faire échapper les bestiaux, ce que trois d'entre eux voyant, ils coururent après elle pour la faire brûler avec ses bœufs; et étant enfin parvenue à s'en échapper, elle se rendit auprès de sa mère, âgée d'environ soixante-dix ans, lui trouvant un bras et la tête coupés, après lui avoir pris environ neuf cents livres, seul produit de ses gages et de leur travail; enfin elle fut obligée de l'enterrer elle-même. Après quoi, elle se couvrit des hardes qu'on avait laissées sur sa mère, et parvint enfin à se rendre chez le citoyen Graffard, des Herbiers, où elle fut en sûreté, et a déclaré ne pas savoir signer. »

Le même Comité passant aux exploits de Huché, ajoute : — « Les autorités de Luçon vous diront que ce monstre a fait détruire un officier de santé dont le coup d'œil lui déplaisait. Elles vous diront qu'il a voulu faire massacrer et fusiller ces mêmes autorités. Elles vous diront qu'il a voulu forcer une fille vertueuse à aller dans le jardin de la maison qu'il habite, lui chercher de la salade, et où était un cadavre détruit par ses ordres, en lui disant : « Coquine, si tu n'y vas pas, je t'attacherai les mains, je te violerai sur le cadavre, et je te ferai fusiller après. »

« Chaque jour, disent les municipaux d'Aizenay, de Palluau, etc., on a vu Grignon, par passe-temps, et pour essayer le tranchant de son sabre, couper en deux des enfants à la mamelle : il appelait cela une distraction patriotique. Commaire a été plus loin : il en a fait une loi. Nous le voyons chaque jour prendre les premiers enfants venus, fils de Républicain ou de Brigand, peu lui importe, il les saisit par une jambe et les fend par moitié, comme un boucher fend un mouton. Ses soldats en font autant. »

Turreau donnait l'exemple en même temps que l'ordre à ses lieutenants, s'il faut croire les commissaires Morel et Carpenty : « Amey fait allumer des fours, et, lorsqu'ils sont bien chauffés, il y jette les femmes et les enfants. Nous lui avons fait les représentations convenables, il nous a répondu que c'était ainsi que la République voulait faire cuire son pain. D'abord on a condamné à ce genre de mort les femmes brigandes, et nous n'avons trop rien dit : mais aujourd'hui les cris de ces misérables ont tant diverti les soldats et Turreau, qu'ils ont voulu continuer ces plaisirs. Les femelles des Royalistes manquant, ils s'adressent aux épouses des vrais patriotes. Déjà, à notre connaissance, vingt-trois ont subi cet horrible supplice, et elles n'étaient comme nous coupables que d'adorer la Nation. La veuve Pacaud, dont le mari a été tué à Châtillon par les Brigands, lors de la dernière bataille, s'est vue, avec ses quatre petits enfants, jetée dans un four. Nous avons voulu interposer notre autorité, les soldats nous ont menacés du même sort. »

Arrêtons-nous! nous écririons ainsi des volumes sans pouvoir tout raconter... car la meilleure part de ces infamies ne saurait être exprimée dans aucune langue humaine. (*Archives du Comité de salut public*, *Archives de Nantes*, Mellinet, t. VIII, Crétineau-Joly, t. III.)

à ses soldats, et le supplient d'épargner leur village... Grignon se met à table et mange... puis il fait garrotter et sabrer tous ses hôtes. La femme Tricot, revenue de l'expédition d'outre-Loire, assistait à cette tuerie... Elle voit égorger son mari, son fils, son beau-père, sa belle-mère et sa sœur... Restait son enfant à sa mamelle : on le massacre entre ses bras; et, blessée elle-même cruellement, elle ne cesse de crier à sa famille expirante : « Songez que votre Dieu est mort sur une croix, et votre roi sur un échafaud. » On lui laissa pourtant la vie; et elle courut, de ses mains sanglantes, disputer au feu la maison de sa belle-sœur[1].

Grimaudet, de Rochebois, avait, en mourant, enseveli, dans le jardin de son château, l'unique trésor qu'il pût léguer à ses enfants... Les métayers seuls avaient son secret... Ces braves faisaient le coup de fusil contre les Bleus. Ils apprennent que le château est incendié... ils y accourent la nuit, traversent la colonne infernale, enlèvent le trésor de leur maître, l'envoient aux deux orphelins, et continuent la guerre.

Une paysanne, Marie Vineau, entend dire à Chemillé qu'on va brûler sa ferme... Elle en prend la route en courant. Un Bleu la rencontre, et, par un bon mouvement, l'engage à s'éloigner. — Je sais, répond-elle, que vous allez tuer mon mari, mon père et mes enfants, je serai auprès d'eux avant vous. Et elle disparaît, enfilant un sentier de traverse... Elle arriva en effet avant les assassins, et elle mourut avec tout sa famille.

Les enfants atteignaient parfois l'héroïsme des pères : « Il y a quatre jours, écrit le révolutionnaire Faurès, près de la Châtaigneraye, un détachement de la division Huché a rencontré un petit paysan, qui sans doute était placé là pour veiller au salut de quelque bande postée dans les bois voisins. Cet enfant, à peine âgé de neuf à dix ans, a été arrêté. Après un interrogatoire fait à coups de baïonnette, on a voulu lui promettre la vie s'il instruisait le détachement sur la route que devaient suivre les Brigands. L'enfant a souri et a répondu avec la nonchalance hypocrite qui les caractérise tous : « Quand je vous dirais où ils sont, vous ne me croiriez pas.» Et les traitements les plus durs, les promesses et les menaces n'ont pu l'amener à quelques révélations. Nos soldats l'ont tué. Une demi-heure après, de ce détachement il ne restait plus que deux hommes : ils étaient tombés dans une embuscade dont le petit était la sentinelle avancée. »

Les survivants étaient-ils moins misérables que les morts? Mourant eux-mêmes de froid, de faim et de douleur, en quelques taillis oubliés, au fond des souterrains et des caches les plus horribles, ils venaient la nuit arracher, avec les ongles, un pain calciné des ruines de leurs chaumières, ou couper

[1] Au moment même où nous revoyons ces lignes, M. Bizet, prêtre à Nantes, nous adresse le récit d'un massacre semblable, dont presque tous ses parents furent victimes à la Pacquetière. Là, on fit croire aux femmes que leurs maris étaient sauvés, qu'ils allaient tous regagner leurs foyers ensemble, — et on les conduisit en riant près des cadavres mutilés. Il n'y a presque pas de village en Vendée qui n'ait eu ainsi son champ des martyrs, où vont prier encore les veuves et les orphelins de la guerre civile.

sous le sabre des Bleus les têtes d'épis, les choux ou les pommes de terre échappés à la flamme.

Au premier coup de fusil annonçant la colonne infernale : — Entendez-vous l'horloge de mort? se disait-on de porte en porte. Et, saisissant les provisions dans la *mette*, emportant les malades et les enfants, détachant les bestiaux de l'étable, on s'enfuyait aux gîtes, à travers les genêts et les chemins creux.

Tantôt les familles s'assemblaient dans ces gîtes comme les colombes battues par la tempête, tantôt elles s'isolaient l'une de l'autre, — croyant échapper ainsi plus sûrement. Alors, au plus profond du bois, on acculait la charrette du ménage ; sur son timon levé en l'air, on étendait une paire de draps, — et sous cette tente fragile, père, mère et enfants passaient des semaines entières. — On entendait les pas des Bleues, leurs menaces, leurs coups de fusil. — S'ils découvraient la cache, tout était massacré. S'ils passaient sans la voir, on remerciait à genoux le bon Dieu.



Le refuge de Grala.

Sur quelques points touffus du Bocage, des populations entières improvisèrent des villages à l'ombre des forêts. Il n'y a pas longtemps encore, nous avons vu, dans la forêt de Grala, les restes d'un de ces villages, à l'endroit qui s'appelle toujours le *Refuge*. — De fortes branches, attachées au tronc

des arbres, formaient la charpente des habitations. Les murailles étaient figurées par d'autres branches entrelacées de feuillage et tapissées de gazon. — Ces habitations étaient alignées à droite et à gauche d'une sorte de rue pavée d'herbe épaisse. Le dôme élevé de la forêt garantissait le tout des intempéries de l'air.

Là, chacun avait transporté son ménage, son trésor, ses bestiaux et ses amours... Les hommes y étaient rares et travaillaient pour les femmes, les mères mettaient au monde et élevaient leurs enfants. Un prêtre réfractaire, — curé, par la grâce de Dieu, de cette paroisse, baptisait les nouveau-nés, bénissait les mariages, assistait les mourants et enterrait les morts. — Tels sont la vie et le cœur humain : les plaisirs mêmes, les jeux et parfois les danses du pays revivaient dans cette colonie proscrite. Mais surtout on y priait pour les braves qui défendaient encore la Vendée... car à chaque coup de canon tiré dans le lointain, que de femmes et d'enfants tremblaient pour leurs époux, leurs fils et leurs pères! On avait des courriers adroits et intrépides, des vieilles mendiantes ou de petits gars, qui, leurs sabots à la main, courbés dans les chemins creux, filant comme des lièvres dans les genêts, allaient savoir des nouvelles de l'armée et du village.... Ils ramenaient souvent un soldat-paysan, fugitif ou blessé... Alors que de questions et de soins, et que de terreurs ou d'espérances dans tout le refuge!

Telle était la vie de ceux qu'épargnait la mort.

Cependant les colonnes infernales achèvent leur mission. Huché a tout brûlé et tout tué, du Port-la-Claie à Saint-Hermine; — Dufour, au district de Montaigu; — Cardelier, de l'ouest à l'est; — Grignon, dans le sens contraire, d'Argenton-le-Château aux Herbiers... Il n'y a plus qu'un désert fumant de Clisson au Laroux, de Tiffauges à Vezins, dans tout le haut Poitou et dans une partie de l'Anjou. Plus d'un quart de la population est mort; le reste est disparu. Deux cent mille bestiaux ont péri avec leurs maîtres. Ce qu'on a brûlé de fourrage, de bois et de blé est incalculable... Les chiens de ferme hurlent sur les décombres, attendant un Vendéen pour le caresser, ou un Bleu pour lui sauter à la gorge.

Faut-il blâmer après cela les paysans qui se vengèrent sur les patriotes: les gars de Chanzeaux qui allèrent fusiller la nuit les habitants de Rablay; — ceux qui incendièrent le bourg de Thouarce et tous les bourgs qui prêtaient des pionniers aux Bleus; — ceux qui, comme les Blancs de Begrolles, arrêtaient sur la route des familles suspectes, cherchaient un prêtre pour les confesser, et s'ils n'en trouvaient point, les aidaient à faire leur prière, les massacraient et les enterraient sur place, etc., etc.

Mais il avait été donné à un seul homme de dépasser toutes ces abominations.

Cet homme était Carrier. — Il mérite un article à part dans ce livre de sang.

Jean Carrier était avocat avant que la Révolution le fit vampire. Né en 1756, à Yolai, près d'Aurillac, dans l'Auvergne, « cet homme est jeune encore et plein d'une présomptueuse ignorance. Sa taille est haute, mais un peu courbée, ses jambes ont une longueur énorme. Une chevelure noire et grasse descend sur ses épaules, son œil est hagard et petit, mêlé de bile et de sang; il a le geste brusque et la voix rauque. Quand il s'amuse à la tribune, il semble tirer les paroles de ses entrailles déchirées, et fait rouler les R comme une bête qui gronde. Il a l'air, dit son agent Mosneron, d'un charlatan et d'un tigre altéré du sang humain. Timide, alors que les femmes sont braves, il ne possède pas assez d'intelligence politique pour comprendre le danger des crimes inutiles. Venu à Paris, en qualité de membre de la Convention, il s'enivre de sa puissance, il ne voit dans le mouvement social dont il est chargé d'accélérer la marche ou de comprimer l'aventureuse fortune, que l'occasion de satisfaire la brutalité de ses mauvais penchants. » Ce portrait est de MM. Crétineau-Joly et Mellinet. Nous le compléterons d'un mot: Carrier était un Néron de mauvais lieu.

Il avait condamné Louis XVI, la reine et les Girondins, lorsqu'il fut envoyé à Nantes, « pour passer sur la Vendée, disait Robespierre, comme un fléau destructeur. » La Convention ne pouvait charger un plus digne bourreau de châtier les Girondins nantais de leur noble résistance à la Terreur.

Personne ne méritait moins que ces républicains de bonne foi le reproche de fédéralisme anarchique. Ils voulaient sincèrement l'unité, et non la division de la République, et leur conscience refusait de s'associer aux crimes seulement. C'est à ce titre qu'ils allaient si souvent combattre les Jacobins en pleine Convention. Beysser périt pour les avoir secondés contre Gillet et Merlin (de Douai). Mis aussitôt hors la loi (juillet 1793), et livrés à toute la fureur des représentants, les Nantais virent ceux-ci préluder de jour en jour à Carrier. Le Comité de Salut public, confisquant leurs dernières franchises municipales, pesa sur eux de tout le poids de sa tyrannie. Les dénonciations, les emprisonnements et les exécutions se multiplièrent. En vain les volontaires nantais prodiguaient leur sang contre la Vendée, la Vendée servait de prétexte à leur propre ruine et à celle de leurs familles. Bientôt Merlin (de Thionville) vint ajouter sa vengeance à celle de Merlin (de Douai). Gaston Baco, le sauveur de Nantes, le maire incorruptible, fut incarcéré à Paris. Enfin parut Jean Carrier, et la TERREUR A NANTES effaça les plus sanglantes orgies de l'histoire.

Ayons le courage d'écrire cette page de boue et de sang pour l'exemple des générations à venir; et que nos lecteurs veuillent bien nous pardonner l'infâme langage des hommes de l'an II.

Carrier entre à Nantes, le 8 octobre, résolu de *purger* la ville. « Eh bien, dit-il en arrivant, cinq cents têtes doivent rouler ici par jour, et je

n'en vois pas une! Il y a encore ici de l'ancien esprit breton, le fer et le feu doivent nationaliser cette ville... Tous les Nantais sont des scélérats, ajoute-t-il un autre jour. Nous jouerons à la boule avec leurs têtes. — Plus de négociants, plus de riches! Il faut leur f..... la tête à bas. — Il n'avait qu'un regret, et il l'avouait hautement, c'était de *ne pouvoir égorger lui-même* toutes ses victimes. — Le cœur d'un aristocrate, disait-il à table, serait sans doute un mets excellent. Les premières victimes de Carrier sont les prisonniers vendéens, qui affluent de toutes parts. Il destitue et chasse les derniers champions de la probité d'État, Grouchy, Canclaux, Kléber, Dubayet, etc.; il foule aux pieds, au nom de la République, le reste de ces libertés bretonnes si vivement disputées jadis à la Monarchie absolue. Nous avons peint ces mauvais jours du bon plaisir royal[1]. Qu'on les compare aux horribles jours du bon plaisir montagnard! Sans élection ni délibération d'aucune espèce, — sans autre raison que la peine de mort, — Carrier crée un maire, des adjoints, des municipaux, des commandants, etc.; il met le citoyen évêque Minée à la tête de la division administrative. A la demande du club de Vincent la Montagne, il fait prohiber tout exercice extérieur du culte, et jouer au carillon du Bouffay l'air du *Ça ira;* il organise une commission des Sept, mille fois plus atroce que celle des Dix de Venise; il s'entoure de sauteurs en guenilles, pour fêter l'exécution de Marie-Antoinette. Il déclare tous les marchands aristocrates, et propose de faire piller leurs magasins par le peuple. — « Peuple, disait-il, prends ta massue, écrase tous ces négociants, enfonce toutes ces boutiques, extermine tous ces scélérats! » Il compose un comité révolutionnaire, de Goulin, ancien négrier, plus lâche et plus crapuleux que lui-même; de Chaux, de Grandmaison, de Bachelier, de Mainguet, du maçon Jean Lévêque, du boisselier Naud, de l'horloger Bologoniel, etc., tous esclaves dignes du maître. Il donne à Phélippe Tronjoly, qui osa souvent lui résister, la présidence d'un tribunal révolutionnaire, chargé « de faire rouler les têtes » sous tous les prétextes imaginables[2].

[1] Voir toute la première partie de *Bretagne et Vendée.* — Surtout les cinq premiers chapitres.

[2] En voici quelques-uns copiés sur les registres officiels :

« Avoir, d'un air moqueur et contre-révolutionnaire, dit à une femme qui se plaignait des Brigands, de se cafetiser. — Avoir caché un prêtre réfractaire qui célébrait, en secret, certains mystères défendus par les lois. — Avoir fait baptiser son enfant aristocratiquement. — Avoir dit la messe, confessé, baptisé, enterré, suivant les usages du fanatisme. — S'être armé d'une pique en menaçant la République. — Avoir eu chez soi un gilet parsemé de fleurs de lis. — Être taré. — Avoir été l'ami des contre-révolutionnaires opulents de la cité. — Avoir accepté une fonction sans certificat de civisme. — Dangereux aristocrate par sa langue. — Dangereux par ses moyens dorés. — Domestique d'un ci-devant. — Aristocrate fieffé. — Aristocrate puant. — Fédéraliste enragé. — Tabellion contre-révolutionnaire. — Prôneur des Girondins. — Persécuteur de Marat. — Négociant accapareur. — Accapareur de navets. — Pour des mots aristocrates lâchés rue Beau-Soleil. »

Oublier de tutoyer un citoyen, parler convenablement et sans jurer, c'était jouer sa vie.

L'horrible et le ridicule se donnent la main. On met à l'amende les sabotiers qui font des sabots élégants. On inscrit dans les bureaux : — *Ici, on se tutoie*, et au-dessous : — *Fermez la port, s'il vous platt.* On supprimait, comme aristocrate, une pièce intitulée *le Château du Diable.*

Bientôt la guillotine ne va pas assez vite : elle ne coupait qu'une tête à la fois. Carrier organise les fusillades en masse. Malgré les protestations du tribunal révolutionnaire, qui voulait au moins sauver les formes, on fusille par centaines les Vendéens qui rendent les armes, sur la promesse d'une amnistie; on fusille leurs femmes, leurs enfants et leurs malades; on fusille tout ce qui tient à la noblesse, au clergé, à l'émigration ; on fusille tous ceux que la haine, l'envie ou la cupidité dénoncent ; on fusille enfin tous les gens riches ou réputés tels, pour s'emparer publiquement de leurs dépouilles. Tant de cadavres s'amoncellent dans les carrières de Gigant, qu'il faut créer une compagnie d'enterreurs : elle ne suffit pas encore à l'œuvre; l'on entasse les corps en montagne républicaine. (*Sic.*)

Enfin Carrier trouve un tombeau assez profond dans les gouffres de la Loire : il invente les NOYADES. Le mot définit la chose. On prenait les victimes par centaines; on en comblait des bateaux, et on faisait sombrer le tout. Cela s'appelait des *déportations verticales.*

Une protestation s'élevait-elle du conseil municipal? — « Vous êtes des j... f....., s'écriait Carrier, le sabre à la main et l'écume à la bouche; vous ne savez pas votre métier; je vous ferai tous guillotiner, tas de b......, si vous dérobez une tête à la République ! » Alors les honnêtes gens se taisaient et se cachaient; les hommes de cœur mouraient, les faibles obéissaient, les cannibales triomphaient, et personne n'osait respirer.

La commission militaire, après avoir condamné des milliers d'innocents en quelques semaines, refusait de ratifier un assassinat en masse... Carrier mande le président, septuagénaire affaibli par l'âge... — C'est donc toi, vieux j... f....., qui oses me résister! Si l'Entrepôt n'est pas vide dans deux heures, je te fais guillotiner toi et ta commission ! — Le vieillard rentre chez lui fou, et meurt en répétant : Ah ! Carrier ! ah ! gueux ! ah ! scélérat!

Cette intrépide garde nationale de Nantes, qui avait repoussé cent mille Vendéens, tremblait devant Carrier, soutenu par la populace.

L'administration départementale faisait antichambre une heure et demie chez le proconsul, maison Villestreux, île Feydeau[1], puis s'entendait apostropher ainsi, au sujet de l'embargo des grains : « Est-ce que cela me regarde, f...... Vous voulez me faire une c.... f.... Je montais l'année

[1] Carrier demeura ensuite à l'extrémité de la rue de Richebourg.

dernière une bourrique qui raisonnait moins que vous! Vous êtes une bande de c... (textuel). »

Le même langage résonnait dans les clubs, transformés en tabagies dégoûtantes, où des forcenés prêchaient le sans-culottisme aux chiffonnières et aux portefaix en bonnets rouges. S'il y paraissait un habit propre : « A bas le muscadin! hurlait la foule; l'aristocrate à la lanterne! » Et quelquefois pourtant un Jacobin faisait vibrer le patriotisme en ces âmes perdues, et les entraînait à la mort sur un champ de bataille vendéen [1]. Le club Vincent—la Montagne eut même l'honneur d'être dissous par Carrier, pour avoir demandé qu'on essuyât mieux la guillotine, et qu'on attachât les chiens qui allaient manger les cadavres!

La religion avait sa part de ces attentats, dans les fêtes de la Raison.— Des femmes publiques, à demi nues, le bonnet de la liberté sur la tête, et la pique à la main, y figuraient la Divinité, et y recevaient des hommages littéralement sans-culottes... Devant elles, les maratistes portaient la déclaration des Droits de l'Homme. A leur suite venaient les insignes de l'aristocratie et de la « prêtraille », foulés aux pieds par des enfants libres, dans une charrette à bœufs; puis Carrier, les autorités de la ville et les clubs formant un croissant; — les magistrats, les administrateurs et les soldats, bras dessus, bras dessous; — les bustes de Lepelletier, de Marat, etc.;—des femmes, autres déesses, figurant l'Abondance, la Victoire, la Maternité; — enfin, la multitude chantant les hymnes patriotiques de l'époque. On se rendait ainsi au pied de la colonne de la Liberté, où l'on brûlait de l'encens à *ce seul Dieu;* puis au Département où les insignes de l'aristocratie et de la *prêtraille* formaient un feu de joie, tandis que Minée, l'évêque citoyen [2], prononçait un discours athée, et que les sans-culottes dansaient en hurlant une immense carmagnole. Il va sans dire que les saints avaient été supprimés comme Dieu... On avait remplacé dans le calendrier, saint François par ***Potiron***, saint Clément par ***Chicorée***, saint Simon par ***Asperge***, saint Victor par ***Melon***, sainte Anne par ***Arrosoir***, sainte Émilie par ***Pierre à chaux***, saint Donatien par ***Canard***, sainte Ursule par ***Tonneau***, etc. Et malheur à celui qui n'adoptait pas ces beaux noms; il était déclaré suspect, c'est-à-dire, guillotiné...

Carrier mit le comble à sa puissance mortelle, en organisant trois

[1] Ou bien le caissier du club, à bout de chauffage et d'éclairage, éveillait ainsi la générosité des souscripteurs : « Frères et amis, vous vous plaignez d'être mal éclairés (Oui! oui!). Si vous êtes mal éclairés, c'est qu'il faudrait plus de lumière; s'il n'y a pas de lumière, c'est qu'il n'y a pas d'huile dans la lampe: s'il n'y a pas d'huile dans la lampe, c'est que la cruche est vide; si la cruche est vide, c'est que le marchand n'en veut plus fournir, et, s'il n'en veut plus fournir, c'est qu'on ne le paye pas... Cependant, c'est un bon sans-culotte!... Or, si on ne le paye pas, c'est qu'il n'y a pas le sou dans la grenouille. » Bravo! bravo! criaient toutes les commères. Et, à l'instant, chacune donnait une carte de cinq sous pour alimenter la grenouille et la lampe.

[2] Cet homme avait présidé à la violation des tombeaux de la cathédrale, et avait laissé mettre en lambeaux la dépouille et les membres de son propre père!

bandes d'assassins, qu'il appela l'*Armée de Marat*. Une de ces bandes était composée d'anciens esclaves nègres. Les maratistes surveillaient les suspects, les arrêtaient partout, et dirigeaient les fusillades et les noyades... Les dépouilles des victimes leur appartenaient; de sorte qu'ils tuaient pour piller, du matin au soir.—« Mes enfants, leur avait dit Carrier, vous êtes tous de bons b....., secondez mes vœux, et vous serez bien payés. *Ne vous inquiétez de rien.* » Ces bandits furent dès lors les véritables rois de Nantes.

Une *Compagnie de la Montagne* faisait à l'extérieur ce que l'*Armée de Marat* faisait au dedans... Que l'on se rappelle les massacres des colonnes infernales, et qu'on y ajoute encore, si c'est possible. Les cavaliers montagnards arrachaient des enfants des entrailles de leurs mères, et jouaient à la balle avec ces fœtus lancés de baïonnette en baïonnette: ils mutilaient de jeunes Vendéens, et faisaient baiser ces lambeaux sanglants aux filles des sans-culottes...

Le Comité révolutionnaire était le digne chef de tels soldats. Goulin, son président, s'écriait : — « Gardons-nous de recevoir parmi nous des modérés... Il nous faut des patriotes ayant le courage de boire un verre de sang humain. Quant à moi, je me ferais gloire, comme Marat, de m'abreuver du sang de tous les ennemis de la patrie [1]. »

Ce misérable débuta par faire mourir en prison M. de Montaudoin, son bienfaiteur et son créancier... Une femme lui demandait à genoux des nouvelles de son mari. — « Bah! fit-il, qu'importe! plus tôt il mourra, plus tôt nous aurons son bien... Quant à toi, citoyenne, les hommes ne manquent pas aux jolies femmes... » — « Président, disait-il à Tronjoly, qui hésitait devant le meurtre sans jugement, est-ce qu'il faut des preuves pour faire passer certaines gens au rasoir national... On leur met la tête à la fenêtre sur l'étiquette du sac. »

Chaux, ancien négociant, liquidait ses affaires et battait monnaie au moyen de la prison et de la guillotine. La prison à tous ses créanciers, la guillotine à ceux qui refusaient quittance. Puis, aux suspects de toutes classes, tant pour leur liberté, et tant pour leur vie! Et souvent la somme payée ne sauvait ni la liberté ni la vie! La beauté des victimes surtout était mise en coupe réglée par leurs bourreaux. — « Admirable époque, s'écriait Chaux, nous marchons sur les corps morts et sur les jolies femmes! »

[1] Ce Goulin, avant la Terreur, était connu comme un homme charmant. « Du moins, dit Mellinet, les femmes l'appelaient ainsi. On se le disputait dans les cercles : c'était le plus aimable roué de son temps. Nul, avant la Révolution, ne jetait plus élégamment sous le bras le chapeau à plumes; nul ne portait de meilleure grâce l'épée à poignée d'acier ciselé et à fourreau blanc; nul ne pirouettait plus légèrement sur le talon rouge, et ne roulait plus indolemment entre ses doigts la tabatière d'or; nul non plus ne savait, avec plus de laisser-aller, remuer sa jabotière à dentelle, pour en faire tomber le reste du tabac, pris avec une coquetterie d'abandon; c'était enfin, quoique bourgeois, le rival, et le rival préféré des plus spirituelles marquises de l'époque. »

Et pourtant Chaux avait de généreux antécédents. Cet homme, qui condamnait une mère pour n'avoir pas dénoncé son fils, avait adoré sa famille; il avait sauvé des orphelins en Vendée. Il était du bataillon de Meuris, à la sublime défense de Nort... Voilà ce que la République faisait de ses meilleurs enfants [1].

Chez Carrier lui-même, la folie révolutionnaire ne tenait-elle pas autant de place que la perversité naturelle? Sa femme, qu'il avait laissée dans le Cantal, n'a jamais voulu croire aux attentats de Nantes : « Ah ! les infâmes! s'écriait-elle, comme ils calomnient ce pauvre homme, qui n'aurait pas fait de mal à un agneau ! »

Grandmaison, spadassin éhonté, avait, sous l'ancien régime, obtenu, au pied de l'échafaud, des lettres de grâce pour un assassinat.

Tels étaient les ministres de Carrier.

Nous l'avons dit, les chefs-d'œuvre de ces tyrans en délire furent les noyades... Voici comment les choses se passaient. Nous choisissons un exemple entre cent. Goulin se présente, un matin, à l'entrepôt du Bouffay avec la Compagnie Marat, portant une liste de cent cinquante-cinq proscrits. On avait tant tué les jours précédents, et les ordures, les épidémies, la faim décimaient si rapidement les captifs, qu'il ne s'en trouve que cent vingt-neuf à prendre. Goulin se déclare volé, et lance des jurements atroces. Puis il aide les marats à garrotter les victimes... On les dépouille entièrement, et l'on se partage le butin en frères et amis. Le geôlier veut s'opposer au départ. On lui rit au nez; on emmène et on noie le tout, et le lendemain seulement, on lui envoie un reçu. Un autre jour, le 14 décembre 1793, à onze heures du soir, Jauzon, guichetier du Bouffay, et maratiste, fait ouvrir les chambres et les cachots... Gorgé de vin, comme ses compagnons, il soutient à peine son sabre d'une main et sa torche de l'autre, et ne peut lire la liste qu'il vient de recevoir. — « Allons, s'écrie-t-il en pirouettant, levez-vous tous et faites vos paquets. Ce sera plus tôt fini. Je suis las de garder tant d'oiseaux en cage. — Tu pleures, c....., dit un marat à un vieillard, nous allons t'envoyer au pays d'outre-Loire; tu nous en rapporteras des vivres ! » On attache tout le monde in-

[1] Pour juger l'influence des passions de ce temps-là sur les natures les plus douces, il faut lire l'histoire de Proust, honnête cloutier et membre du Comité révolutionnaire. Il y était entré par force sous la menace de mort, et tandis qu'il signait d'une main les arrestations, de l'autre il cachait et sauvait ses propres victimes. Son excellente femme importunait Carrier de demandes en grâce continuelles. Il la jeta un jour à la porte, en lui disant : « Si tu reviens, je te fais f.... dedans !... — Continue néanmoins, lui dit Proust; fais le plus de bien que tu pourras, mais sans nous perdre ! — Tiens ! s'écriait-il en rentrant chez lui, voilà une liberté; cours la porter à son adresse. Nous dormirons contents ce soir, mais n'en ayons pas trop l'air !... » Proust finit par sortir du Comité, et fut sauvé à la réaction thermidorienne par le témoignage des honorables citoyens qu'il avait rendus à la vie.

Quelle lumière cette histoire jette sur la Terreur ! mais aussi quel enseignement elle en fait sortir.

distinctement, et l'on serre les cordes à couper les membres. Un jeune homme réclame ses effets et se révolte. On lui tire un coup de pistolet, et il arrose le pavé de son sang. — « Dépêchons, criaient les marats, la marée baisse... » Et Gaulin d'ajouter : « Êtes-vous prêts, s..... gueux ? votre toilette est-elle finie ? Vous mouriez de faim et de soif ici ; vous allez boire à la grande tasse... — Qu'on nous envoie à l'ennemi, dit le paysan Le Roy, nous servirons la République. — Non, repart Grandmaison ; vous serez employés à la construction d'un fort souterrain..., comme qui dirait sous l'eau... entre deux eaux... » Et tous les marats de rire à ces grossiers lazzi. Les prisonniers sont emmenés, liés deux à deux, les mains derrière le dos. On les embarque dans une gabare, où Grandmaison les pousse à coups de hache. On vogue au large ; on s'arrête au plus profond de la Loire..... Les maratistes montent dans des batelets, et font sombrer la gabare. Tout est englouti... Les malheureux étaient près de deux cents ! Ceux qui surnagent sont assommés à coups de gaffes. Le Roy seul s'échappe miraculeusement, avec un autre homme ; mais il expie ce bonheur par trois mois de martyre [1].

« J'étais sur la gabare, dit un témoin ; j'ai vu les naufragés passer leurs bras et leurs mains à travers les fentes ; j'ai vu Grandmaison sabrer ces malheureux ; je l'ai vu plonger son sabre dans une des fentes, et j'ai entendu l'un de ces malheureux s'écrier : « Ah ! le scélérat, il me perce ! » Tous, à fond de cale, jetaient les plus grands cris, et disaient : « *Est-ce donc des Républicains qui se conduisent aussi cruellement?* » Et qui parle ainsi ? C'est un acteur du drame, un des noyeurs, le perruquier Crespin. (*Procès de Carrier.*)

Quatre-vingt-dix prêtres en cheveux blancs étaient détenus à bord d'un navire hollandais, gisant dans la fange, couverts de plaies gangrenées, mangés par la vermine, poussant des cris lamentables. Les maratistes viennent sur le pont boire et chanter des infamies ; puis ils jettent les vieillards dans des chaloupes, pour les déporter, disent-ils. C'était *une déportation verticale à l'île Chaviré.* Ils furent tous noyés devant Paimbœuf ! Quelques jours après, une nouvelle expédition eut lieu, et Carrier célébrait cette double victoire par un banquet donné sur le théâtre même du crime [2].

[1] « Jeté dans une fosse pleine d'ordure, sans lumière, pendant trois mois... Une demi-livre de pain, une chopine d'eau, voilà toute ma subsistance... J'étais comme une tonne remplie d'eau. En vain je demandais un peu de paille pour me garantir de la malpropreté la plus dégoûtante. » (Procès de Carrier, déposition Le Roy.) Et tel était le sort de tous les prisonniers.

[2] Ecoutons un des convives : « Je descends à fond de cale, je vois une table de quinze à vingt couverts ; je demande ce que c'est que ce dîner, quelle est la galiote où je me trouve : « C'est la grande tasse des calotins, me répond Laloi, et comme Lambertye a fait cette expédition, Carrier, pour l'en récompenser, lui a donné la galiote. » Enfin on se met à table : Lambertye était à droite et Laloi à gauche ; Foucaud, Robin, O'Sullivan, étaient aussi du nombre des convives : le dîner fut fort gai. Lambertye fit le récit de ses belles expéditions ; il déclara qu'il faisait sortir ses victimes deux à deux.

Le 22 janvier 1794, on annonce à Carrier que la peste est dans les prisons et va gagner toute la ville. — « Bravo, dit le proconsul; en avant les noyades ! »

Et cette fois, il les perfectionne au moyen des bateaux à soupape, si bien disposés, que personne ne s'évadait plus.

Quelques incrédules ont nié ces abominations. Qu'ils lisent l'impartial Mellinet, et qu'ils consultent le greffe de Nantes.

Mais nous ne sommes pas au bout de cette mare de sang. Un jour, les matelots d'un navire ne peuvent lever ses ancres : elles étaient accrochées à une chaloupe pleine de cinq cents cadavres! On finit par noyer ouvertement, en plein jour. Les victimes traversaient les quais aux rayons du soleil. Les femmes venaient demander grâce pour les enfants que leur tendaient les mères. Elles étaient repoussées à coups de sabre. — « Ce sont des louveteaux à étouffer, » disaient les maratistes. L'eau de la Loire devint tellement empoisonnée, qu'il fallut défendre d'en boire et d'y pêcher du poisson. L'arrêté municipal est positif. « Les noyeurs, déclare un témoin, assouvissaient leur passion sur les belles victimes; après quoi, ils les rejetaient avec les autres... Et si quelqu'une attendrissait son bourreau : « Il faut la tuer plus que jamais, disaient les marats : elle pourrait enfanter un louveteau. » Deux pauvres mères accouchèrent sur les bateaux, et ne trouvèrent grâce ni pour elles, ni pour leur fruit. Mellinet élève à six cents le chiffre des enfants noyés... Pour couvrir et oublier les cris des mourants, les exécuteurs chantaient à pleine voix, et se livraient aux prostituées qu'ils avaient emmenées avec eux et parées des dépouilles de leurs victimes.

Allons toujours. Il faut parler des mariages républicains. On attachait ensemble, deux par deux, les jeunes gens et les jeunes filles, dépouillés de leurs derniers vêtements. On les provoquait par tout ce que la lubricité peut imaginer de plus hideux ; puis on les précipitait dans l'abîme...

Combien d'innocents périrent ainsi ? Nul ne saurait le dire. Lambertye, le favori de Carrier, disait un jour, en montrant la Loire : « Il en a déjà passé deux mille huit cents. — Qu'entendez-vous par là? demanda quelqu'un. — Eh bien, reprit Carrier, deux mille huit cents Brigands sont dans la baignoire nationale. »

Et ce jour-là n'était pas le dernier jour de la Terreur !

Les bourreaux eux-mêmes ne pouvaient s'élever à la hauteur de Carrier Inquiet d'une protestation de Tronjoly, au sujet de vingt-quatre victimes,

qu'il les fouillait, les attachait, les faisait descendre dans la gabare, et les précipitait ensuite dans l'eau. Chacun des assistants ne manquait pas d'applaudir ; on indiquait à Carrier les braves camarades qui avaient contribué à cette expédition. Carrier était devenu d'une gaieté folle : il dit à Robin, avec son accent auverguat : « Chante, Robin, chante la chanson de la *Gamelle* et celle de la *Montagne.* » Robin chanta, et tous les convives choquèrent leurs verres, en répétant les refrains. »

le représentant va s'assurer par ses yeux de leur exécution. Il se trouve des enfants parmi elles, et l'exécuteur hésite... « Misérable, lui dit Carrier, veux-tu donc mourir à leur place?... » Le bourreau, effrayé, se presse tellement, qu'au lieu de trancher les cous, il coupe les têtes en deux...

Le 17 septembre 1793, le proconsul ordonne d'exécuter sans jugement cinquante Brigands, dont sept femmes jeunes et belles. Les plus jeunes et les plus belles sont quatre sœurs, — mesdemoiselles Millo de La Métaye (de la Roche-sur-Yon). L'aînée a vingt-huit ans, et la plus jeune seize. Bernard Laquèze, leur geôlier, qui a vu ces anges de douleur souffrir et prier sans un mot amer, ose aller demander à Carrier s'il n'y a pas erreur. Il obtient pour réponse un rire féroce, et revient anéanti chez le concierge Laillet. La femme de celui-ci se charge d'annoncer la fatale nouvelle aux captives. Elle ne peut que leur dire en sanglotant : « Mes amies! mes pauvres amies! » Les quatre sœurs comprennent, s'embrassent étroitement, tombent à genoux, baisent la terre comme pour lui dire adieu, et se relèvent prêtes à monter au ciel. La plus jeune remercie la femme Laillet, et lui donne sa bague en souvenir. Puis, toutes se remettent en prière jusqu'à l'arrivée des exécuteurs... Ceux-ci entrent, les bras nus et tachés de sang... Les martyres s'avancent, pâles mais résignées, à la suite des quarante-six autres victimes... A cette vue, le peuple interrompt ses cris insultants... Un morne silence règne sur la place du Bouffay... Tout à coup un chant doux et grave interrompt ce silence. Est-ce le chœur des anges du ciel, qui viennent au-devant des anges de la terre ? Non, ce sont les quatre sœurs qui, d'une seule voix, entonnent un cantique à Dieu. On dirait quatre pieux enfants allant à la première communion... Elles s'avancent ainsi jusqu'au pied de l'échafaud... Le bourreau les aperçoit, les entend, et, comme la foule, succombe à son émotion... D'un œil égaré, d'une main tremblante, il fait tomber trente-six fois le triangle d'acier ; — d'abord sur dix-huit laboureurs, puis sur dix-huit autres personnes de toute condition et de tout âge... Dix fois encore il remet en mouvement l'horrible couteau. A chaque tête qu'il abattait, il voyait avec horreur le sang jaillir sur les robes de ces quatre vierges immobiles .. Enfin, leur tour étant venu, il allait défaillir en les regardant, lorsque la voix de Carrier frappe son oreille... Le proconsul le surveillait d'une fenêtre du Bouffay... Le malheureux reprend courage, et s'approche des quatre sœurs... « Elles sont trop belles pour mourir, crie la foule. — Il n'y a rien de trop beau pour le ciel, » répond la plus jeune. Et toutes les quatre s'offrent d'elles-mêmes au supplice. Elles ne se disputent point à qui mourra la première. Elles ne pensent plus qu'à Dieu... La même extase les ravit, et leurs chants continuent en redoublant... Bientôt on n'entend plus que trois voix... puis deux... puis une seule... puis rien... Les quatre têtes étaient coupées... et le bourreau tombait évanoui... Une heure après, une

fièvre délirante le consumait. Il voyait les quatre martyres, et se jetait à genoux en criant grâce... Le surlendemain, il expirait.

« L'imbécile ! dit en riant Carrier, il s'est laissé mourir de peur... »

Madame Leloup de La Biliais et ses deux filles, précédées à l'échafaud de leur mari et de leur père, moururent comme mesdemoiselles de La Métaye. Quelques historiens les ont même confondues ensemble. Un garde national s'élança vers la plus jeune au pied de l'échafaud : « Epouse-moi, lui dit-il, et je te sauve avec ta mère et ta sœur. » Elle répondit fièrement : « J'aime mieux rendre mon âme à Dieu que de vous appartenir ! » Et lorsque le bourreau vint pour la soutenir : « Ne me touchez pas ! dit-elle avec dégoût. Je marcherai bien seule. » Et elle le fit comme elle le disait. La mère voulut être exécutée après ses deux filles, pour s'assurer qu'elles mouraient sans souillure[1]...

On avait beau fusiller, guillotiner et noyer, les captifs se multipliaient en même temps que les cadavres. Les mourants et les morts restaient pêle-mêle sur la paille des cachots. Les épidémies les plus terribles passaient des prisons à la ville... Les chiens s'enrageaient en dévorant la chair humaine. Des régiments entiers ne suffisaient pas aux enterrements. On ouvrait chaque semaine un nouveau cimetière aux portes de la ville... Un mémoire d'*enterre-morts* officiels des Brigands, à 4 fr. par jour, s'éleva en quatre mois à 10,809 fr. Et ils étaient tellement pressés de travail, qu'ils creusaient à peine le sol, et jetaient les cadavres par douzaines dans le même trou.

Encore une fois, nous n'exagérons rien. Lisez plutôt cet ordre du comité révolutionnaire :

« INCARCÉRATION DE TOUS LES GENS RICHES ET DE TOUS LES GENS D'ESPRIT QUE L'OPINION DÉSIGNE COMME SUSPECTS.

« 15 brumaire. — Signé BACHELIER, président. GOULIN, secrétaire. »

Et pesez tout le sang qu'il y a dans ces deux lignes !

Comment retracer enfin les débauches de Carrier et de ses satellites, plus hideuses encore que leurs cruautés ? La sultane favorite du représentant était la Caron, dont le père, directeur d'un bateau à soupape, l'appelait la *barque à Caron*. Elle figurait, à demi-nue, dans les fêtes na-

[1] Les honnêtes gens qui osaient braver Carrier s'épuisaient en vains efforts pour lui arracher quelques proies... Une noble dame fut sauvée par le bourreau lui-même de la plus étrange façon. Elle venait de voir tomber la tête de son mari, et passait la sienne dans la fatale lunette, lorsque l'exécuteur la relève, la prend par les cheveux, et se tournant vers le peuple : « La b..., s'écrie-t-il, elle n'avoue pas qu'elle est enceinte, elle laisserait mourir son enfant ! (La mort des femmes grosses était ordinairement remise après leur accouchement.) La victime, ne devinant pas le projet du bourreau, déclare qu'il se trompe... Mais celui-ci couvre sa voix d'injures obscènes, et la jette au pied de l'échafaud, aux applaudissements de la populace. La pauvre femme comprend enfin que ce mensonge la sauve, et remercie le ciel à deux genoux. Une riche récompense avait été promise par sa famille.

tionales, en déesse de la liberté, et présidait aux orgies inénarrables du *palais du Bœuf*, hôtel que lui avait donné le proconsul. On voyait là tout un sérail immonde, couvert des parures et des diamants, butin de la guillotine et de la noyade. On portait en chantant la santé de ceux qui allaient *boire à la grande tasse*, etc., etc. La Caron était digne en tout de son amant. Quand des femmes s'abaissaient à la solliciter, elle livrait au représentant leur beauté et leur tête. « Ce sont des aristocrates, lui disait-elle ; hâte-toi de t'en servir et de les f..... à l'eau [1]. »

Lorsque Carrier avait fait son choix parmi les plus belles victimes, le Comité venait après lui... puis les marats, puis toute la crapule sans-culottes. Ceux qui ne flétrissaient pas trafiquaient. Enfin, la guillotine recevait sa proie lorsque personne n'en voulait plus.

Reposons enfin nos yeux sur les hommes de cœur qui osèrent lever la tête quand chacun était à plat ventre, — et quand toute tête qui s'élevait ainsi tombait sous le couperet du Tarquin de Nantes.



Le jeune Hugo au château d'Aux.

Citons d'abord un noble nom, si glorieux aujourd'hui, celui de l'officier républicain Hugo, père de notre grand poëte. Carrier avait ordonné de

[1] « Ma bonne amie, on m'a envoyé une superbe femme, qui veut me demander ma protection pour lui faire grâce. J'ai répondu : Est-elle belle ? — Oui. — Qu'on me l'amène ce soir.. Elle va venir —

massacrer, au château d'Aux, sept ou huit cents paysans de Bouguenais, qui venaient de déposer les armes sur la promesse d'une amnistie. Le jeune Hugo défend à ses soldats d'obéir au proconsul. Moins héroïques que lui, ses soldats n'osent jouer ainsi leurs têtes. Il proteste, il lutte contre eux, et ne se retire que devant la force, en disant : « Vous n'êtes plus mes soldats, vous êtes les soldats de Carrier ! » — « Quand je n'aurai plus de Brigands à étouffer, s'écria le représentant à cette nouvelle, je fusillerai les patriotes de la façon de ce monsieur-là. Ils sont aussi dangereux que les autres. » Si Carrier avait eu le temps d'exécuter cette menace, la France perdait Victor Hugo.

Citons encore, entre autres, l'acteur Gourville, qui sauva quatre cents prêtres, et à qui cette noble action porta bonheur ; le ciseleur Boivin, commandant temporaire de la ville, qui foula aux pieds un ordre de massacre, en disant : « Je suis soldat pour me battre avec l'ennemi, et non pour massacrer mes compatriotes ; » le général Haxo, qui refusa péremptoirement d'être le complice de Carrier ; les femmes de la halle, qui arrachèrent à la guillotine et adoptèrent une multitude d'enfants ; les chirurgiens Thomas et Rollin, qui conduisirent avec eux la pitié dans les égouts de l'entrepôt [1] ; Fonbonne, qui enleva une fille à sa mère malgré celle-ci, et la rendit de vive force à la lumière ; le sergent Hocmard, qui, accourant sur les bateaux à soupape avec la grâce de sa sœur, apprit qu'elle était déjà noyée, et fit passer pour elle celle qui le lui annonçait ; Boursault, le conventionnel, qui voulut, sans y réussir, compléter la bonne action de Marceau, en ravissant aux noyeurs la mère de mademoiselle des Melliers ; Cuissart père, qui imita Boursault et fut plus heureux que lui ; Champenois, potier d'étain, membre du district, qui résista toujours à Carrier et l'accusa le premier publiquement ; etc., etc.

Mais l'adversaire de Carrier le plus intègre, le plus opiniâtre, et en même temps le plus habile et le plus redoutable, fut le célèbre jurisconsulte Boulay-Paty [2], sénéchal de Paimbœuf en 1788, administrateur de la

Qu'en ferons-nous ? — Nous la ferons conduire au château d'Aux... Nous l'y suivrons, et après...— Après ? — Nous aurons le plaisir de lui faire boire une tasse de thé à l'eau. (Dialogue de Carrier et de la Caron. — Déposition de la servante de celle-ci.) Presque toutes les belles prisonnières qui crurent racheter leur vie par leur honneur eurent le sort de cette malheureuse.

[1] « Je trouvai, dit le premier, en entrant dans cette affreuse boucherie, une multitude de cadavres épars çà et là. Je vis des enfants palpitants ou noyés dans des baquets pleins d'excréments humains .. Mon âme était brisée... Mon aspect fait frémir les femmes. Elles ne voyaient d'autres hommes que leurs bourreaux. Je les rassure ; je constate la grossesse de trente d'entre elles. Quelques jours après, je revins... Les malheureuses avaient été précipitées dans les flots ! »

[2] Voir, pour la naissance, le mariage, les travaux et la mort de ce grand légiste breton, le chapitre XIX de la *Bretagne ancienne et moderne*, page 627. Boulay-Paty combattit avec la même vigueur les ennemis et les vices de la Révolution. Après avoir, en personne, l'épée à la main, repoussé les Vendéens de Paimbœuf, il arracha aux sans-culottes le magnifique autel de l'abbaye de Buzay, qu'il confia aux soins du bon curé M. de Pronzat, et qui est encore l'orgueil de l'église de Paimbœuf. Avant de jouer sa tête contre Carrier, il l'avait risquée contre Ruelle et Boursault, qu'il avait rete-

Loire-Inférieure en 1793. C'était un de ces Républicains purs et désintéressés que la Montagne avait écrasés dans la personne des Girondins. — un homme véritablement antique par la science, par le courage et par la vertu.



Boulay-Paty.

La lutte commença le jour même de l'arrivée de Carrier... Le représentant ayant traité les Nantais de lâches, et déclaré qu'il ferait le tour de la Vendée avec une quenouille, Boulay-Paty lui rappela Meuris, Baco et tous les hommes qui avaient sauvé la République, le jour de la Saint-Pierre... La disette et l'affaire des grains vinrent ensuite. Boulay-Paty défendit jus-

nus à Nantes, le pistolet sous la gorge, — lorsqu'ils allaient quitter cette ville après le passage de la Loire... Député aux Cinq-Cents, en 1798, Boulay-Paty, deux fois secrétaire de cette assemblée, en fut un des orateurs les plus élégants, les plus dignes et les plus chaleureux : il y décida, par l'influence de son caractère et de son talent, le vote des lois les plus sages et les plus salutaires, — notamment sur l'agriculture, la marine et le commerce... Il sortit sans fortune de toutes ses charges, et refusa jusqu'aux témoignages de reconnaissance de Baco, dont il avait sauvé la vie en 1793. Au 18 brumaire, nul ne défendit plus vaillamment la liberté parlementaire contre le despotisme du sabre. Il fit pâlir et reculer Bonaparte, chancelant, au milieu de ses soldats. Exilé par Fouché, il se

qu'à l'extrémité les négociants de Nantes. Les voyant incarcérés malgré ses efforts, il s'adressa avec ses collègues à la Convention. C'était jouer doublement sa vie... Quand le proconsul, accusant les prisonniers de conspiration, parce qu'ils rejetaient le riz infect de la République, fit ordonner par son comité le premier massacre en masse, Boulay-Paty alla chercher le tigre jusque dans son repaire, l'amena au Département en robe de chambre, en pantoufles et en bonnet de police, et, lui faisant renier publiquement son ordre, délivra pour cette fois les prisonniers. C'est à la même occasion que le commandant Boivin prononça les belles paroles citées plus haut. Désarmé par la loi du 14 frimaire, qui enlevait au Département les mesures de sûreté, Boulay-Paty n'en continua que plus vivement sa résistance. Il fut arrêté par les sbires du proconsul, et il se sauva par ce qui eût perdu tout autre, par la calme énergie de son attitude et de son langage. Cette fois du moins (ce fut peut-être la seule), la raison et la vertu triomphèrent de la démence et du crime. Et pourtant Boulay-Paty venait d'adresser au tribunal révolutionnaire de Paris une accusation formelle contre Carrier. Ce fut la première pierre qui toucha le pied d'argile de ce colosse de la Terreur. Boulay-Paty n'avait alors que trente ans !

Les collègues de Carrier près des armées de l'Ouest le suivaient, de loin sans doute, mais le suivaient de leur mieux. Pochole dirigeait la fusillade et la guillotine à Rennes, Francastel à Angers, Bréard, Laignelot, Hens, Esnue-Lavallée, Turreau, Bourbotte, Lequinio, Jean-Bon Saint-André, Thirion, Le Carpentier, Levasseur, Laplanche et Prieur (de la Marne), à Brest, à Laval, à Niort, à Saint-Malo, à Fontenay, etc. Est-ce à dire que tous ces hommes furent des tigres comme le proconsul de Nantes ? Non, certes... La plupart, au sein de leurs familles, avaient toute la douceur et toute l'humanité possibles, et savaient se faire respecter et chérir pour leurs vertus privées. Quelques-uns, comme ce cloutier nantais, ne demandaient pas mieux que de sauver secrètement les victimes qu'ils condamnaient en public. En dehors de la Révolution, ils n'auraient pas tué une mouche; mais, engagés dans la Révolution, ils croyaient devoir faire tomber les têtes... Cette erreur était si invincible, qu'elle dure encore après cinquante ans chez ceux qui ont survécu. « Il fallait terrifier, faucher, vous disent-ils du plus grand sang-froid, et si nous étions à recommencer, nous recommencerions sans remords ! » N'est-ce pas à dégoûter à tout jamais des révolutions et des révolutionnaires ?

retira à sa petite terre de Donges, où son digne ami, le savant docteur Bessard, le sauva d'une longue maladie Il n'est mort qu'en 1830, après deux nouvelles révolutions qui n'avaient rien changé à ses principes, enseveli dans cette robe de magistrat qu'il avait tant honorée, — laissant, avec l'impérissable souvenir de ses vertus républicaines, les ouvrages qui l'ont placé au rang des Toullier et des Carré, ses illustres compatriotes.

L'aîné de ses fils a été, jusqu'à sa mort prématurée, l'un des meilleurs avocats de Rennes. L'autre, Evariste Boulay-Paty, ajoute encore à la gloire de son nom par les belles poésies couronnées deux fois à l'Institut, et que chacun sait par cœur.

A Rennes, les jeunes citoyens aident avec enthousiasme le bourreau *dans ses fatigues nationales*.

Le Batteux écrit du Morbihan à Carrier : « Ça va, mon représentant, ça va ici presque aussi crânement qu'à Nantes. Je fais rôtir les aristocrates, et toi tu les noies. Je suis donc plus chaud que toi. »

A Saumur, Félix et Miller se vantent, le 26 frimaire, d'avoir guillotiné quatre cents Brigands en quinze jours.

Jean-Bon et Laplanche font exécuter les modérés par des enfants, « pour apprendre à lire à ceux-ci dans l'âme des ennemis du peuple. » Duboy-Crancé ira plus loin. Il fera fusiller les pères par les fils.

A Angers, Francastel rivalisait littéralement avec Carrier. Il convertissait en prisons tous les monuments publics ; il inondait de sang, surtout du sang des femmes, la place de la Guillotine, et criblait douze cents Vendéens à la fois dans la prairie Saint-Gemme, sous une fusillade de quinze heures.

Partout, il faut le dire, ces bourreaux de la Terreur trouvèrent des hommes assez généreux pour leur disputer des victimes; partout les crimes et les dévouements se multiplièrent les uns par les autres. Nous citerons, entre mille, un trait fort touchant de M. David, le père de Maxime David, notre excellent peintre en miniature.

Louis David, alors âgé de vingt-trois ans, avait quitté le service militaire par un honorable scrupule. Il fut envoyé, comme contre-maître, à l'arsenal d'Angers. Mieux valait encore, en ce temps-là, forger les armes que les manier. David recevait de la République un maigre salaire, à peine suffisant à sa laborieuse existence. Il logeait dans une toute petite chambre, au dernier étage d'une de ces vieilles maisons d'Angers dont les portes sont si étroites et les couloirs si sombres. Un soir, il rentrait chez lui ; une charrette longeait la rue, portant des Brigands à la guillotine... David s'arrête, frappé de terreur et de pitié... Tout à coup, un corps rapide le heurte, le pousse dans le corridor, et y disparaît en le devançant... David monte à sa suite, jusqu'au dernier étage, et trouve à la porte de sa chambre une jeune fille, éperdue, les cheveux épars et les vêtements en désordre : — « Sauvez-moi, monsieur, lui dit-elle, au nom du ciel, sauvez-moi !... » David avait déjà ouvert son modeste logement, et mis en sûreté celle qui l'implorait. Elle lui dit alors : — « Je suis mademoiselle de L'Épine. Cette charrette conduit toute ma famille à l'échafaud; j'en suis tombée par miracle... Un autre miracle m'a jetée chez un homme de cœur... Partagez avec Dieu ma reconnaissance. » David s'enferme avec la victime et attend, en frissonnant pour elle et pour lui-même. Personne ne monte, et l'espérance succède à l'effroi... Mais ces angoisses devaient se renouveler chaque jour... Qu'un des mille Argus de Francastel eût le moindre soupçon, et c'en était fait de la noble Brigande et de son sauveur... David garda ainsi mademoiselle de L'Épine pendant six semaines. Il la

quittait le matin pour aller à l'arsenal, et revenait après son travail, en partager le fruit avec elle... Nous avons dit qu'il avait à peine de quoi vivre... Quand le dîner ne suffisait pas pour deux, c'était lui qui s'imposait les privations. Le sacrifice qui lui coûta le plus fut celui de son lit. Huit jours durant, toutefois, il le céda à la jeune fille, et, non moins respectueux que dévoué, il dormit près d'elle sur une chaise. Mais un tel repos, après les fatigues du jour, altéra sa santé... Or, s'il fût tombé malade, lui et sa compagne étaient perdus! — « Mademoiselle, lui dit-il un soir, vous avez assez éprouvé ma discrétion; accordez-moi une grâce d'où dépend notre salut commun. Permettez-moi de réparer ma force épuisée, en reprenant la moitié de mon lit. » Et désormais le jeune homme et la jeune fille, sans reproche comme sans défiance, dormirent, côte à côte et tout habillés, sur le même matelas... Un jour enfin, ils sortirent ensemble. Mademoiselle de L'Épine, qui avait son projet, entraîna David dans la campagne, et se fit reconnaître d'une troupe de Vendéens. — « Voilà mon libérateur, leur dit-elle; il est digne de marcher sous votre drapeau. » Et elle supplia David de la suivre à l'armée royale... Mais le modeste employé de la République fut incorruptible. Il dit adieu à la jeune fille, et regagna l'arsenal d'Angers.

Quand la paix ferma les plaies de la France, David, élevé en grade par une conduite exemplaire, était à l'arsenal de Châlons-sur-Marne. Il y reçut une lettre dont voici la teneur : « Je n'ai point oublié que je vous dois l'honneur et la vie. Je viens m'acquitter, en vous offrant ma fortune et ma main. *Signé* Mademoiselle DE L'ÉPINE. »

David fut touché jusqu'aux larmes et vivement tenté; mais, Républicain jusqu'au bout, il refusa discrètement.

Le dénoûment n'est-il pas digne de l'aventure?

Que pouvaient faire les derniers Vendéens aux prises avec les noyeurs de Carrier et les colonnes infernales de Turreau? Ceux qui se rendaient mouraient comme ceux qui continuaient de se battre. Mieux valait encore le champ de bataille! Les gars ressaisissent les débris de leurs armes, et s'élancent des genêts avec Charette, Stofflet et La Rochejaquelein. Celui-ci reprend la guerre de haies avec fureur, lance mille hommes sur Amey et Cordelier, emporte Chemillé, fait fuir Turreau, s'établit à Vezins, et fait, chaque nuit, une sortie sur les Bleus... Jamais le héros n'avait joué sa vie avec une telle audace. Il cherchait évidemment la mort. Il la rencontra le 29 janvier 1794.

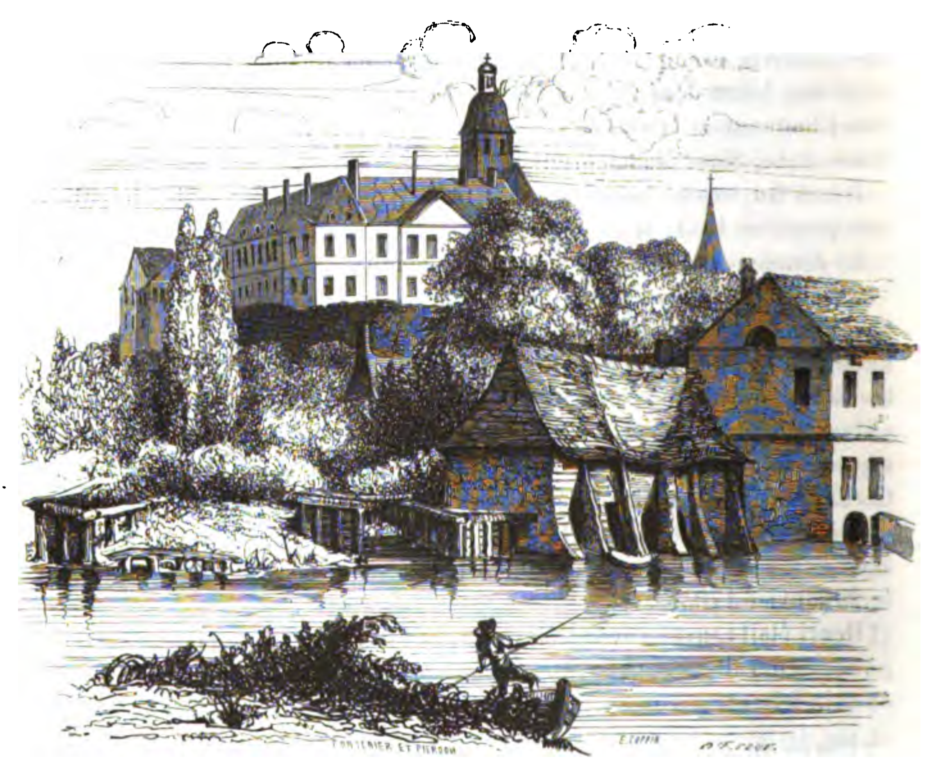
Henri était convenu avec MM. de Bruc (de Livernière et du Cléré[1]) de les joindre en Vallet, pour arrêter les incendiaires de Turreau. Il s'élance, chemin faisant, sur une colonne qui brûlait Nouaillé. Il remporte sa der-

[1] C'est par erreur qu'on a imprimé de Bruc de Signy, page 458. Le général de Signy, qui a souvent figuré dans cette histoire, n'appartenait pas à la famille de Bruc, — comme son nom l'a fait supposer.

nière victoire, et fait sa dernière bonne action. Ses soldats allaient tuer deux grenadiers bleus, surpris dans un champ. « Arrêtez ! leur crie-t-il, je veux interroger ces hommes. » Et il va droit à eux, malgré Stofflet et Beaugé. « Rendez-vous, leur dit-il, je vous fais grâce. » Mais un de ces forcenés a entendu prononcer son nom, il le couche en joue, et le tue à dix pas. La balle avait frappé au milieu du front.

Stofflet reçoit au cœur le contre-coup, il s'élance, les yeux en larmes, — lui qui n'avait jamais pleuré ! — « Qui de vous, misérables, a tué notre général ? — Moi, » répond le meurtrier. Et Stofflet lui ouvre le crâne d'un coup de sabre. Puis, s'adressant à son compagnon : « Toi, tu es libre... M. Henri t'a fait grâce. »

Un détachement républicain arrivait au galop... On ensevelit à la hâte l'assassin et la victime... Pour épargner des outrages à celle-ci, on lui met au chapeau une cocarde tricolore. La Convention, qui comptait alors plus de neuf cent mille soldats, fit vérifier le cadavre de La Rochejaquelein. Turreau écrivait, le 9 mars suivant : « J'ai ordonné au général Cordelier de faire déterrer La Rochejaquelein, et *de tâcher d'acquérir des preuves de sa mort.* »



Abbaye de Solesme



Émigrés déguisés en paysans bretons, apportant des dépêches dans des bâtons creux.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Stofflet, successeur de La Rochejaquelein. — La comtesse de Bruc. — Campagne d'hiver de Charette. — Joly et ses trois fils. — Haxo. — Marigny à Mortagne — Sa mort. — Pacte entre Charette, Stofflet et Sapinaud. — Camps retranchés, enlevés par Charette. — Bernier et ses intrigues. — La Convention renonce à la Terreur. — Chute de Robespierre. — Réaction thermidorienne. — Vimeux, Dumas et Canclaux. — Rupture entre Charette et Stofflet. — Madame Gasnier et Ruelle. — Traité de la Jaunais. — Charette à Nantes. — Fureur et soumission de Stofflet. — Pacification générale.



Tour Saint-Aubin, à Angers.

Ainsi mourut le plus jeune et le plus brillant général qu'ait eu la Vendée. « Ce héros n'avait que vingt et un ans, s'écrie Napoléon, — qui sait ce qu'il fût devenu ? »

La République, délivrée de La Rochejaquelein, se délivra aussitôt de Carrier, — comme si la mort du géant eût rendu le tigre inutile. Le proconsul, escorté de tant de milliers d'ombres, quitta Nantes, le 14 février, pour aller porter sa tête à Robespierre.

Stofflet succéda à La Rochejaquelein sans le remplacer. C'étaient le même courage et le même génie militaire ; mais quel contraste dans les senti-

ments et dans l'extérieur! Désormais la Vendée, sous Charette et Stofflet, rendit à la République extermination pour extermination.

Le nouveau général court d'abord tenir la parole de son prédécesseur auprès de MM. de Bruc; et ceux-ci le secondent à leur tour dans une vigoureuse attaque de Chollet (9 mars). Moulin, blessé et saisi, se brûle la cervelle, et les Vendéens reprennent cette ville, si souvent ensanglantée... Leur fureur, que M. Henri ne contient plus, massacre les prisonniers. Les femmes elles-mêmes en égorgent quarante-cinq... Mais soudain Cordelier tombe sur les vainqueurs épuisés... Et les voilà tous saisis d'une terreur panique.

On vit alors une jeune et belle femme prendre l'épée, s'élancer à cheval, et arrêter les fuyards. — « Quoi! Vendéens, criait cette héroïne, vous avez peur, et de qui? De ceux que vous venez de battre à l'instant! Allons! soyez dignes de vous-mêmes, et faites volte-face. »

Cette noble femme était la comtesse de Bruc du Cléré, la Brigande la plus brave peut-être de cette guerre, — qui eut aussi ses Jeanne de Montfort et ses Jeanne d'Arc. Un mouvement militaire l'avait séparée de son mari dans Chollet.

Voyant ses paroles inutiles, elle fait sauter à son cheval un énorme fossé, et se met en travers de la route : — « Non, mes amis, vous ne fuirez pas! reprend-elle en brandissant son épée; vous aurez autant de courage qu'une femme! Suivez-moi! je ne vous demande que cela! Allons réparer cette honte, ou mourir... »

Tout fut inutile... Les Vendéens en déroute ne se ralliant que le lendemain, madame de Bruc ne put accomplir un miracle.

Mais la Convention, qui croyait la Vendée morte, sut bientôt qu'elle reprenait des villes, et Turreau lui-même avoua que les colonnes infernales avaient perdu leur temps : — « Les Brigands se battent sur les ruines de leurs chaumières comme d'autres ne se battraient pas pour sauver les leurs... *Il y a là quelque chose de surnaturel, dont aucun peuple n'a donné l'exemple!* Il nous faut donc encore changer de système. Nous avons été durs (le mot est joli); essayons les voies de la douceur. »

Telle fut, en effet, la nouvelle consigne républicaine; mais les paysans s'y fiaient moins que jamais. — « Voulez-vous encore être leurrés, puis égorgés? leur demanda Stofflet. Voulez-vous déposer ou garder vos armes? — Monsieur Stofflet, répondirent des milliers de voix, nous ne vous abandonnerons point! — Marchons donc, mes enfants : c'est entre nous à la vie, à la mort!... » Ceci se passait dans la forêt de Vesins.

Le lendemain, Stofflet attaque, avec sept mille gars, la division de Cordelier, forte des héroïques débris de l'armée de Mayence... Mais Cordelier le bat par son propre système, en égaillant aussi ses soldats. Puis il court arrêter les succès de Charette dans le bas Poitou. Stofflet

se retranche dans la forêt de Vezins, d'où il repousse Huché et Grignon.

Charette se battait l'hiver comme l'été, mourant de froid et de faim avec ses volontaires, luttant d'audace ou d'adresse, à toute heure du jour et de la nuit, contre les colonnes qui sillonnaient le pays incendié, ne pouvant pas même allumer de feu de bivouac pour se dégeler les membres, — renseigné et secondé par des enfants et des femmes, qui couraient nu-pieds dans la boue et la neige... Et c'est ainsi qu'il tenait tête aux vainqueurs de l'Europe coalisée!...

Aux Brouzils, le 1er février, il attaque Dufour, et a le bras fracassé par une balle. Il continue de se battre jusqu'à ce qu'il tombe évanoui... On le relève et on veut l'emporter. — « Non, dit-il, laissez-moi ici, et combattez toujours... » Ses soldats le croient mort et s'ébranlent. Joly brûle la cervelle à quelques-uns, et sauve ainsi le général et l'armée. Quelle guerre et quels guerriers!

Charette, à peine guéri, prend sa revanche à Saint-Fulgent sur Joba, à Chauché sur Grignon, aux Essards sur La Chenaye, et fusille sans pitié les prisonniers bleus. Turreau allait l'écraser à son tour à Béjarry, « s'il ne se fût tellement soûlé, qu'il ne put tenir à cheval. » (*Rapport de son collègue Duquesnoy.*)

Il fut alors envoyé en Bretagne contre les Chouans, et Charette marcha contre les incendiaires du pays de Legé. Il bat Cordelier dans ce bourg même; puis au bord d'un torrent, où celui-ci laisse huit cents morts et toutes ses munitions.

Le féroce Joly vit tomber là deux de ses fils... Il pleurait comme une mère sur le corps de l'aîné, lorsqu'on amène les prisonniers bleus. Un d'eux se jette aux pieds du vieillard, en criant : — « Grâce, mon père! vous savez que je n'ai fait que céder à la force!... » C'était, en effet, le troisième fils de Joly, qui servait la République... Le Brutus vendéen le repousse, et le fait fusiller avec tous ses compagnons. Les Vendéens ne pardonnèrent jamais cette barbarie au général.

Encore une fois, Charette était maître du pays; mais il ne put rester à Legé, infecté par des retranchements de cadavres. Haxo fut alors lancé contre lui. — « Dans six semaines, écrivit-il au Comité de Salut public, j'aurai la tête de ce Brigand, ou il aura la mienne. »

Haxo était Alsacien, comme tant d'illustres généraux de la République. Il faisait la guerre en soldat, et non pas en bourreau; ce qui le rendait d'autant plus redoutable à la Vendée. Charette le craignait particulièrement. Il n'en commença pas moins par le battre, le 5 mars, à la Vivantière, avec des soldats qui mouraient de faim; mais, outre Charette, ces soldats avaient à leur tête Guérin, son intrépide lieutenant. Haxo triomphe à son tour, et enfonce les Blancs dans la forêt de Touvoie. Mais Charette rallie les fameux gars du pays de Retz, et attire son ennemi, le

19 mars, aux Clouzeaux, où celui-ci tombe vaincu et blessé à mort, après une sanglante bataille.

D'abord démonté par une balle, Haxo s'adosse à un arbre, donne ses derniers ordres, et brave, le sabre en main, toute l'armée vendéenne. — « Rendez-vous! » lui crie un paysan; et pour toute réponse il l'étend à ses pieds. Il pare de même les coups d'un autre. Et cinq hommes reculent devant cette tête blanche inondée de sang, cette taille gigantesque et ce sabre inévitable. Enfin, Arnaud de Vieillevigne, blessé par le général, l'achève de trois balles presque à bout portant. Charette, triomphant sur tous les points, accourait pour lui sauver la vie.

Cette défaite et cette mort consternèrent les Républicains. Bonaparte disait déjà ce qu'a écrit Napoléon : — « Charette me laisse l'impression d'un grand caractère. Je lui vois faire des choses d'une énergie, d'une audace peu communes. Il laisse percer du génie. »

Voilà, en effet, le plus beau moment de la vie de Charette... Cette campagne d'hiver suffirait à l'immortaliser. Pendant trois mois, sans vivres, sans munitions, aujourd'hui avec dix mille hommes, demain avec trente, il se battit continuellement, toujours comme il voulut, toujours où il voulut, et toujours avec succès...

Tandis que Charette reprenait son ancien territoire, Marigny rentrait dans le Bocage, après trois mois de misère vagabonde. Déguisé en marchand de volailles, il avait bravé Carrier jusqu'au cœur de Nantes, jusque dans sa maison de Richebourg. — « Je suis Marigny, le général des Brigands, lui avait-il dit en lui montrant ses poignards et ses pistolets; je vais passer quatre heures à Nantes, et je te préviens que si tu me fais arrêter, tu mourras avant moi; j'ai pris mes mesures. » Carrier eut peur de tant de courage, et Marigny, dûment renseigné, gagna de taillis en taillis le haut Poitou. Les gars de Bressuire, de Mortagne et circa s'assemblent à sa voix si connue, et la Vendée a désormais trois généraux en chef : Charette, Stofflet et Marigny.

D'un autre côté, Sapinaud, revenu aussi d'outre-Loire, avait réorganisé une armée dans la Vendée centrale; et Fleuriot, nommé généralissime à Savenay, tenait toujours, à la tête de sa division.

Marigny débute par un grand coup. Vêtu de l'habit de paysan, comme ses soldats, sans autre distinction que sa croix de Saint-Louis, il s'empare de Mortagne, le 26 mars.

Cet événement eut une portée immense. Le Normand, accusé d'avoir rendu la ville, éclaira la Convention sur ses maladresses. Dès lors, elle changea diamétralement de système, déclara les femmes, les vieillards, les enfants inviolables, et rendit à la guerre le caractère qu'elle n'eût jamais dû perdre. Lequinio, Hens, et tous les prêcheurs d'assassinat, se firent des champions d'humanité... On peut dire que la pacification data

de ce moment pour quelques populations amnistiées. Mais les soldats de Charette, de Stofflet et de Marigny, se défiant des loups sous leurs peaux de moutons, poursuivirent encore avec acharnement la guerre de broussailles. Il faut dire que plus d'un général, comme Dusirat à Chanzeaux, continuait de brûler et d'égorger, en dépit des nouveaux philanthropes du Comité de Salut public. Eux-mêmes se contredirent ouvertement, en donnant à Turreau un mois pour en finir avec la Vendée. Celui-ci essaya d'un troisième système. Il s'agissait de repeupler le pays de bons sans-culottes et d'y jeter le plus pur de la nation. — « Que les nouveaux habitants y viennent, disait Turreau, avec l'espoir de se partager les biens des ennemis de la République. Propriétaires aujourd'hui, ils seront soldats demain. Ne faudra-t-il pas qu'ils défendent leurs terres? Ils traceront avec le sang une ligne de démarcation entre eux et les paysans, et la patrie sera sauvée. »

Ce plan était gigantesque, mais impossible. Il ne réussit que sur deux ou trois points. — On les reconnaît encore à la haine des patauts et des Royalistes.

Ainsi la République perdait sa force à mesure que la Vendée reprenait la sienne. Le 18 avril, Marigny gagne une nouvelle bataille, à Clisson, contre Amey et Friederichs. Stofflet se fortifie à Maulevrier, dont il fait un camp, un refuge et une imprimerie.

Mais Turreau s'avance avec un quatrième système. — « Les Blancs, dit-il, sont vendus à l'étranger; Pitt et Cobourg sont leurs vrais chefs. » Et avec ces mots, dont on avait tant abusé déjà, le général relève le courage patriotique de ses colonnes.

Charette les laisse pénétrer dans le Marais, et néglige malheureusement la victoire pour une intrigue d'ambition. Sapinaud, Marigny, Stofflet et Charette s'assemblent à Jallais, afin d'établir l'unité dans leurs opérations. Ils avaient entre eux quarante mille hommes, dont il s'agissait de faire une puissante armée. L'abbé Bernier arrive et brouille les rivaux, déjà aigris. Ne pouvant dominer Charette, il l'empêche de dominer les autres, en fascinant Stofflet. On ne nomme donc point de généralissime; mais on signe une confédération vendéenne, et l'on convient d'agir de concert, sous peine de mort (toujours l'impossible).

Marigny doit ouvrir la campagne, et se présente au jour convenu; mais il n'obtient pas assez de vivres pour ses troupes, qui l'abandonnent... Il manque alors forcément à sa promesse. Jaloux de lui depuis longtemps, Charette et Stofflet l'accusent d'avoir poussé ses soldats à la révolte, et le traduisent devant un conseil de vingt-trois généraux et officiers. Charette fait le rapport et conclut à la peine capitale. Il vote en conséquence avec Stofflet, — qui se charge de l'exécution. En vain Sapinaud, La Bouère, Beaurepaire, etc., refusent de signer; l'arrêt fatal est rendu. Marigny

l'apprend et ne veut pas le croire... — « C'est pour m'effrayer, » dit-il en souriant.

Charette se repentit, assure-t-on, et voulut sauver sa victime ; mais, excité par l'abbé Bernier, Stofflet arrêta Marigny, malade à la Girardière, et le fit fusiller, le 10 juillet 1794, par des soldats allemands... On refusa un prêtre au condamné... Il commanda le feu avec un héroïquè sang-froid.

Cette exécution fut un crime pour Charette, pour Stofflet et pour l'abbé Bernier ; c'était aussi une faute irréparable... Que pouvaient désormais faire d'utile des chefs qui se jalousaient jusqu'à se donner la mort !...

L'indignation générale éveilla les remords de Stofflet. Les soldats de Marigny refusèrent d'obéir à ses bourreaux, et demeurèrent cachés dans les bois. — « Qu'on nous rende le chef que nous pleurons, disaient-ils, et vous verrez si nous sommes braves. » Quelque temps après, Stofflet cheminait avec deux cavaliers. Des paysans l'aperçoivent et s'écartent avec horreur. — « Voilà, disent-ils, l'assassin de M. de Marigny. » Stofflet met pied à terre, et leur répond : « Vous m'accusez d'un crime que je déplore comme vous. Si vous me croyez vraiment un assassin, fusillez-moi ! » Les paysans se turent et le laissèrent passer.

Charette et Stofflet, qui s'étaient entendus pour le mal, ne purent s'accorder pour le bien. L'abbé Bernier, les divisant pour régner sur eux, s'empara de l'esprit du garde-chasse.

Et cependant la République, si triomphante naguère, se résignait à la guerre de défense. Cinquième système de Turreau. Les Bleus, que le nom seul des Brigands terrifiait, dit-il, s'abritent derrière neuf camps retranchés, comme en autant de citadelles [1]. Ce fut le signal de la disgrâce du général et de presque tous ses lieutenants. Robespierre voulait faire cesser la Terreur, qui commençait à le gagner lui-même, et la Convention, pressentant Bonaparte, tremblait de voir un dictateur surgir de l'armée.

Stofflet, de son côté, partagea son théâtre militaire en huit divisions. Il en donna le commandement à des braves, mais il en exclut orgueilleusement presque tous les gentilshommes. Il mit, du reste, en son armée, tout l'ordre compatible avec les hommes et les lieux, faisant de chaque paroisse deux compagnies, et créant des correspondances assez sûres pour les assembler toutes en vingt-quatre heures. Personne n'avait encore obtenu des pay-

[1] Ces camps furent disposés ainsi, sous les ordres supérieurs de Vimeux : Le général Ferrand, à Fontenay, siége de l'état-major. Ferrand avait trois mille cinq cents hommes sous ses ordres. Le général Grignon, à Thouars, avec trois mille six cents ; Dutruy, en avant des Sables-d'Olonne, avec trois mille hommes ; Travot, à Courson, avec quatre mille deux cent quatre-vingt-onze hommes ; Crouzat, et bientôt après le général Jacob, à la Rouillère, avec quatre mille cinq cents hommes ; Bonnaire, à la Châtaigneraie, avec cinq mille hommes ; le général Guillaume, entre le Vic et le Lay, avec trois mille six cents ; le général Legros, à Chiché, avec dix-neuf cent soixante hommes, et Dusirat, à Montaigu, avec quatorze cents hommes.

sans une telle discipline. C'est que personne ne savait mieux les dominer que Stofflet; — dominé malheureusement lui-même par le curé de Saint-Laud, sous le nom de commissaire général des armées catholiques.

Charette avait créé onze divisions [1], et de plus organisé des tribunaux sur son territoire. Le conseil militaire jugeait les questions de vie et de mort. Les autres procès relevaient de l'abbé Bernier d'abord, puis des juges établis par le général. La police était exercée par les commissaires de paroisse, et par des inspecteurs divisionnaires. La justice était gratuite. Les confiscations payaient les frais de la guerre. Des mesures de rigueur, imitées de la Convention, fournissaient des munitions, des vivres et de l'argent. Par exemple, on séquestrait les biens des patriotes réfugiés dans les villes.

Telle fut la nouvelle organisation vendéenne, ou du moins tel fut le nouveau projet d'organisation ; car tout cela, on le conçoit, ne fut exécuté que çà et là et incomplétement.

Une chance inattendue s'offrit en même temps aux généraux. La Convention retourna une partie de ses troupes vers les frontières du Nord. Charette convoque aussitôt ses collègues, le 1er juin, à son camp de la Bezelière. Il écrase deux mille Républicains à Béjarry, et couvre la route de leur sang jusqu'à Montaigu. Il était irrévocablement convenu qu'on ne faisait plus de prisonniers.

Une amazone se distingua dans cette bataille. C'était la belle madame Dufief de Saint-Colombin. Connue depuis Torfou par sa bravoure, et rivale de madame de Bauglies dans le camp de Charette, elle gagna vaillamment, à Béjarry, la croix de Saint-Louis qui brilla plus tard sur sa poitrine. Sapinaud contribua aussi beaucoup au succès de la journée.

Le lendemain de la victoire, on en reçut la récompense. Tinténiac, échappé encore à mille dangers, sous son costume de paysan breton, apportait, dans son bâton creux, des nouvelles de l'émigration. Le comte d'Artois répondait enfin à la Vendée, après quatorze mois de silence. « Il arriverait bientôt, disait-il, et le duc de Laval et le comte d'Hervilly allaient le précéder... » Cette promesse si tardive, et qui ne devait jamais se réaliser, fut accueillie par les généraux avec enthousiasme. Ils remercièrent le comte d'Artois, et le supplièrent *de ne pas retarder le salut de la France*. Nous verrons tout à l'heure l'inutilité de ces prières...

Tinténiac apportait aussi des explications de l'Angleterre sur le *malen-*

[1] Voici comment les grades furent distribués par Stofflet et par Charette. Stofflet confia les Aubiers à Renou, Cerisay à Richard, Beaupreau à Robert et à Lhuillier, Chollet à Nicolas et à Chalon, le Loroux à Prud'homme, Argenton-le-Château à Guichard, Saint-Macaire à Monnier, l'inspection de la Loire et du Layon à Martin de La Pommeraye et à Cady, trois lieutenances à La Bouère, à Berard et à Fleuriot, la cavalerie à Rostaing, etc. Charette laissa Saint-Philibert à Couëtus, les Sables à Joly, le pays de Retz à Guérin, et donna Légé à Lecouvreur, Machecoul à Eriau, Palluau à Savin, Vieille-Vigne à Dulac, Chantonnay à Caillaud, Montaigu à Rezeau, le Marais à Pajot, Saint-Vincent à Delaunay, la cavalerie à Hyacinthe de La Roberie, etc.

tendu de Granville. « Les armes et les munitions n'attendaient qu'un bon vent : la flotte auxiliaire était toujours prête à quitter Jersey, etc., etc. » Les Vendéens crurent encore à ces belles paroles, et réclamèrent dix mille émigrés avec des fusils et de la poudre... — « Mais point de soldats anglais, dit Charette à Tinténiac ; vous êtes Breton comme moi, vous savez qu'ils perdraient notre cause ! »

En attendant le chef et les secours qui ne devaient jamais venir, les généraux vendéens recommencent à se déchirer entre eux. Défaits, le 6 juin, par Dutruy, à l'attaque de Challans, Charette accuse Stofflet de mauvaise volonté, Stofflet accuse Charette d'imprudence, et chefs et soldats se séparent, vivement irrités.

Charette alla se consoler avec son sérail à Belleville, dans une petite ferme de l'ancien château de Harpedanne, et Stofflet reprit, à la Marozière, le joug sacré du curé de Saint-Laud. Bientôt ce dernier se fit élire commissaire civil, c'est-à-dire, directeur général des armées catholiques, par tous les représentants de l'Anjou réunis (ceux du Poitou s'abstinrent). Dès lors, rien ne s'opposa plus aux empiétements de ce génie ambitieux ; mais il s'employait encore fortement à raviver la guerre, — en attendant qu'il entreprît de l'éteindre avec tant d'habileté !

Pendant ce temps-là, Robespierre, lassé de l'athéisme comme de la terreur, faisait décréter, par assis et levé, l'existence de l'Éternel, le culte de l'Être suprême. Sa fête fut célébrée partout, et Prieur en régala les cités vendéennes. Le beau moyen d'éloigner les paysans de leur bon Dieu, que cette montagne couverte d'obélisques et surmontée de la Liberté et de l'Égalité, ces vieillards et ces enfants, ces mères et ces filles, chantant : *Amour sacré de la patrie ;* ces charrues promenant de jeunes arbres civiques, entourés des quatre Saisons ; ces couples amoureux prêts à consommer publiquement le mariage de la nature ; ces bustes de Marat et de Chaslier, couronnés par des filles à demi nues, — et ces cris de Vive la République ! adressés comme souverain hommage à la Divinité !

Ceci fut le dernier chef-d'œuvre de Robespierre. De l'autel de l'Être suprême à la guillotine, il ne fit qu'un pas. Sa dictature n'avait duré que quelques mois, — mais que de maux entassés en si peu d'espace ! Ils valent la peine d'être énumérés. Une année justement avant Robespierre, les Girondins tombent, — malgré le meurtre héroïque de Marat par Charlotte Corday. Les assignats baissent, la détresse va croissant ; une fièvre de colère saisit la Montagne : elle enfante le terrible comité où figurent Barrère, Jean-Bon-Saint-André, Couthon, Herault-Séchelles, Saint-Just, Robert Lindet, Prieur de la Marne, Robespierre, Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois. Ce comité souverain brise les tombeaux de Saint-Denis. Il met les biens et la vie, l'or et le sang de tout le monde en réquisition. Il décrète le *maximum*, déclare le gouvernement

révolutionnaire jusqu'à la paix. Il écrase Lyon, Toulon et la grande Vendée. Il coupe la tête de Marie-Antoinette, pour ne plus hésiter devant aucun crime. Le vent de la Terreur souffle des quatre points cardinaux ; tout ce qui s'élève au-dessus de la boue tombe dans le sang. Enfin, les égorgeurs, n'ayant plus rien à détruire, se mettent à se dévorer entre eux. Les Dantonistes abattent les Hébertistes, et sont abattus à leur tour par le Comité. Toutes les gloires, toutes les vertus du pays, ne brillent plus qu'à la frontière, au milieu de nos armées indomptables. La Terreur envahit la France d'un bout à l'autre, comme l'ombre s'empare de l'horizon quand les astres sont éteints. Le pain et l'air manquent à la fois. On ne vit plus, on ne respire plus. Le dictateur Robespierre se fait Messie, — sans cesser d'être bourreau. Il devient alors ridicule, et sa perte commence. Dans son vertige, il frappe, il frappe, il frappe... Fouquier-Tainville propose d'établir les guillotines dans les tribunaux, pour juger et exécuter cinq cents modérés par jour... Ceci lasse enfin la patience de Dieu, qui dit à cette mer de sang : — « Tu n'iras pas plus loin! » Le 9 thermidor sonne (27 juillet 1794). Robespierre, éperdu, se brûle la cervelle, il monte à l'échafaud avec Couthon et Saint-Just, et la France sent un peu d'air rentrer dans sa poitrine.

Jamais réaction pareille ne s'était vue dans notre pays de réactions... On chasse les Jacobins; les Girondins sont rappelés... On évacue les prisons ; on déclare les cultes libres. On extermine « la queue de Robespierre ; » on divinise ceux qu'on massacrait la veille. On donne des bals des victimes... on porte des costumes *à la victime*, des bonnets *à l'humanité*, des corsets *à la justice*, etc. On foule aux pieds la carmagnole et le bonnet rouge, pour reprendre les habits efféminés de la Régence. On en reprend aussi malheureusement les vices et la dépravation... Les derniers égouts de la Terreur s'écoulent par cette voie. Aux noyeurs et aux enterreurs de Carrier succèdent les muscadins, rangés autour de *Notre-Dame de Thermidor* (madame Tallien).

Cette révolution ne pénétra que peu à peu en Vendée, où la guerre maintint quelque temps la Terreur. L'abbé Bernier, du reste, écoutant de plus en plus son ambition, écrivait à Stofflet et aux Vendéens « *de ne pas se laisser gagner par la fièvre pacifique et conciliatrice*. Il ne faut pas désarmer!.. Si cette révolution se consolide, il sera temps de parler de paix. »

Vimeux, le nouveau général en chef, annonça donc en vain la réaction thermidorienne aux insurgés. Ils refusèrent de croire aux promesses de grâce qui les avaient menés si souvent à la boucherie...

Le successeur de Vimeux, Alexandre Dumas, fils du marquis Davy de La Pailleterie et père de notre célèbre écrivain, brave capitaine et républicain généreux, ne fut guère mieux écouté. Dès qu'il vit comment on combattait les Vendéens, il donna sa démission, — « préférant, au commande-

ment en chef d'une armée d'égorgeurs, le service de simple soldat dans une guerre où l'on pût faire des prisonniers. » Plus tard, le général Savary lui contait les massacres du Bocage, et ajoutait : — « Les ordres étaient formels : qu'eussiez-vous fait, si vous les aviez reçus ? — J'aurais désobéi, répondit Dumas, ou je me serais fait sauter la cervelle. »

La Convention (il faut le dire à sa gloire) persista néanmoins dans les voies de la douceur, et rappela tous les représentants et tous les généraux impitoyables. Elle engageait en même temps sous main les Vendéens à livrer leurs chefs ; mais ces trahisons furent rares et tardives.

Sûrs encore de leurs soldats, Charette et Stofflet appelèrent, au contraire, les Républicains sous le drapeau blanc, et poursuivirent chacun sa pointe. Charette enleva au général Jacob le camp retranché de la Roullière, et au général Guillaume celui de Fréligné, où le jeune Bleu Mermet se fit brûler sur le corps de son père. (Septembre 1794.)

De son côté, Stofflet gagnait du terrain et empiétait sur l'autorité du chef du Poitou. Une affaire de papier-monnaie, émis par Bernier et repoussé par Charette, envenima la querelle... Celui-ci assigna Stofflet devant les états-majors. Stofflet refusa de comparaître, et le pacte de Jallais fut annulé...


Armée Catholique

DE PAR LE ROI

Bon commerciable de dix Sous
pour objets fournis à l'armée
remboursable à la paix

SÉRIE 6 N: 796

Stofflet

et Royale

10 SOUS

X SOUS

Papier-monnaie vendéen.

En même temps, le vieux Joly, devenu odieux aux soldats de Charette par ses rigueurs, et traqué dans les bois comme un sanglier, périssait sous les coups des gars de la Barbinière, qui le prirent pour un espion, dirent-ils, et ne le reconnurent qu'après sa mort.

Le nom de Joly est aujourd'hui un des plus terriblement héroïques des traditions vendéennes. Son caractère et son influence sont une preuve de

plus que la guerre de l'Ouest était essentiellement libérale et populaire. Joly détestait et maudissait ouvertement la noblesse et le clergé... C'est ce qui a fait croire, non sans raison, qu'il avait été condamné par Charette et fusillé sur son ordre. Quant à la femme du vieux chirurgien, elle périt réellement dans une embuscade tendue par Delaunay, qu'elle accusait de la mort de son mari...

Au commencement de la même campagne, un digne rival de Joly, l'impitoyable chef du pays de Retz, M. de La Cathelinière, assassiné, dit-on, par un de ses hommes, avait été traîné mourant à Nantes et guillotiné.

Partout, hélas ! et toujours la rivalité et la discorde. Les soldats de Joly et de La Cathelinière firent comme ceux de Marigny : ils se dispersèrent et refusèrent d'obéir à d'autres chefs.

Canclaux a remplacé Dumas et prêche aussi, mais difficilement, la conciliation. La République était encore dans la position de ce menteur de la fable, — que l'on ne croyait plus, même quand il disait la vérité.

Les Vendéens, toutefois, offrent déjà en ce moment un caractère mixte et fatal. Les populations, sans armes et sans asile, penchent de plus en plus pour la soumission. Les troupes mêmes de Sapinaud, au centre, deviennent insensiblement inactives ; mais les soldats de Charette, soutenus par leur indomptable chef, sont encore acharnés à la guerre. Convaincus que la République veut les leurrer par une nouvelle perfidie, et furieux de voir leurs familles près d'y ajouter foi, ils rendent après coup sang pour sang, et feu pour feu, aux patriotes. Ceci est l'inévitable fin, et pour ainsi dire la queue de la guerre civile. Les plus furieux même se tournent contre leurs anciens camarades qui déposent les armes. Ils vont les chercher de ferme en ferme, et les ramènent au combat sous peine de mort.

La République donne alors à la Vendée un nouveau gage de paix : c'est la tête de Carrier, son infâme persécuteur. Mais Carrier, qui paye pour tant d'autres, a dit à la Convention ce mot terriblement vrai : — « Tout est coupable ici comme moi, jusqu'à la sonnette du président ! » L'habile et savant Carnot, qui multipliait naguère les régiments, multiplie les promesses d'amnistie et de pardon. Onze représentants viennent dans l'Ouest arrêter les exécutions, ouvrir les cachots, rassurer les royalistes.

Une jolie femme de Nantes, madame Gasnier-Chambon, célèbre par son dévouement aux proscrits, donne le coup de grâce au parti guerroyant en se faisant le ministre pacifique de Ruelle, successeur de Carrier. Elle se rend près de mademoiselle de Charette, et près de Charette lui-même, avec M. Bureau de La Bâtardière et M. Bertrand-Geslin, aide de camp du général Canclaux. Ils portent un décret de la Convention qui donne aux représentants carte blanche pour pacifier les Vendéens.

Grâce à mademoiselle de Charette, l'ambassade parvient jusqu'au gé-

néral, au château de la Roche-Boulogne. Le 28 décembre, madame Gasnier l'aborde la première, en lui rendant sa sœur. Les grâces et la bonté de cette femme le touchent tellement, qu'il accepte une entrevue sur un terrain neutre avec Canclaux et Ruelle. On dit, à la vérité, que celui-ci avait chargé madame Gasnier d'une lettre qui laissait entrevoir une restauration monarchique. La réaction thermidorienne allait si grand train, que cela n'est pas invraisemblable.

Quoi qu'il en soit, Charette, disposé enfin à la paix, faute de pouvoir continuer la guerre, consulte ses officiers à Vieillevigne. Tous opinent pour un traité honorable, — excepté Savin, Le Moëlle et Delaunay. Le comte de Bruc du Cléré et Amédée de Béjarry, deux hommes d'esprit et de cœur, sont envoyés aux Conventionnels. Bertrand-Geslin répond de leur tête sur la sienne. Ils s'abouchent avec les représentants, traitent avec eux de puissance à puissance, et se convainquent du retour de tous les esprits aux idées monarchiques. Les ennemis de la Vendée étaient devenus ses flatteurs... « La Révolution avait fait son temps, disait-on; la République était impossible... Les Vendéens seuls avaient prévu juste. Les deux partis n'avaient qu'un pas à faire pour s'entendre et s'embrasser... » Il faut dire que, chez les Girondins, ce langage était une exagération, et chez les Jacobins, une hypocrisie. La Convention, qui négociait en même temps avec l'Europe, voulait à tout prix apaiser les Vendéens. Comment expliquer autrement les conditions qu'elle accepta?.. Il fut établi que la Vendée garderait ses armes, sa religion et ses lois! — Nous voulons tout ce que vous voulez, dirent les Conventionnels à l'oreille de MM. de Bruc et de Béjarry. Ce n'est plus qu'une question d'à-propos.

Bientôt les patriotes d'hier, aujourd'hui Royalistes, joignent les actes aux paroles. Le 6 janvier 1795, ils célèbrent la fête des Rois avec les Vendéens, et crient avec eux : — *Vive le Roi!* — comme dans le bon temps. Charette pouvait-il douter de ces belles protestations? lui qui, séparé du monde depuis un mois, ignorait combien la Révolution avait changé la France! S'il ne stipula point le retour des Bourbons, c'est qu'il le crut assuré de lui-même, ou bien c'est qu'il n'y tenait pas plus au fond que les paysans vendéens, — armés avant tout pour leur propre défense, et désarmés par les concessions de la République.

En vain Stofflet et Bernier s'unirent de nouveau pour arrêter l'élan pacifique donné par Charette ; en vain, à toutes les propositions des Conventionnels, ils répondirent énergiquement : — « Un Roi ou la mort! » Il fallait répondre aussi par des victoires, et ils ne trouvèrent que des soldats découragés ; il fallait prouver aux Vendéens que la République les abusait toujours, et les événements seuls devaient détromper les malheureux, soumis alors par leur propre épuisement.

Les conférences s'ouvrent à la Jaunais, à une lieue de Nantes, sur la route

de Clisson. La Convention tient tellement à leur succès, qu'elle a donné quatre millions à ses délégués pour « employer tous les moyens de séduction. »

Mais ces armes dorées ne rassurent pas les onze émissaires, — tant est grande la frayeur que leur inspire Charette ! Menuau seul ose d'abord se présenter au général, qui lui dit, après deux heures d'entretien : — « Allez maintenant prouver à vos collègues que je ne vous ai pas mangé ! » Tous arrivent enfin à la Jaunais, le 15 janvier 1795, avec une imposante escorte. — Les plus beaux soldats, sous les plus beaux uniformes de la République, saluent les guerriers en sabots, les fusils rouillés et les cocardes en papier blanc, que cette même République raillait si fort avant de fuir devant eux ! Charette rejoint les représentants et les généraux sous la tente commune. Il porte fièrement son panache et son écharpe blanche :

— « Messieurs, dit-il, vous savez que je viens ici pour la paix, et non pour l'amnistie.

— Et nous, répondent Canclaux et Launay, nous venons réunir des Français qui n'auraient jamais dû se séparer ! »

Trois jours après, le traité suivant était signé :

Section Ire. — Article 1er. Tout individu et toutes sections de citoyens quelconques peuvent exercer librement et paisiblement leur culte.

Art. 2. Les individus et ministres de tout culte quelconque ne pourront être troublés, inquiétés ni recherchés pour l'exercice libre, paisible et intérieur de leur culte.

Art. 3. Les autorités civiles et les commandants de la force armée sont chargés de tenir la main à l'exécution du présent.

A cet effet, il sera imprimé et envoyé aux autorités des départements et dans les arrondissements des armées de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg.

Ont signé : P. M. D. Launay, Lofficial, Bollet, Bruc, Jarry, Ruelle, Chaillou, Pomme, Morisson, Menuau, Dornier.

Section IIe. — Article 1er. Les Vendéens qui n'ont aucune profession ni état sont libres d'entrer dans les troupes de la République.

Art. 2. Ceux d'entre eux qui étaient naturels et habitants de la Vendée avant le mois de mars 1793 (vieux style) seront organisés en gardes territoriaux et soldés par le trésor public.

Art. 3. Ces gardes territoriaux n'excéderont pas le nombre de deux mille ; ils seront soumis aux autorités constituées civiles et militaires.

Art. 4. Leur organisation sera faite par les représentants du peuple ; ils seront divisés en compagnies, et distribués sur tous les points du territoire français ci-devant district de la Vendée, sans pouvoir en sortir.

Section IIIe. — Article 1er. Tous les bons signés par les chefs, dans les deux armées du centre et du bas de la Vendée, par le commissaire aux vivres et les délégués par eux, seront remboursés jusqu'à concurrence de deux millions.

ART. 2. Toutes les mesures d'exécution seront prises pour s'assurer de la sincérité des bons qui seront présentés à l'effet du remboursement.

SECTION IV[e] (elle fut signée à Nantes, le 26 février). — ARTICLE 1[er]. Les personnes des chefs et des habitants de la Vendée insurgée qui se soumettent aux lois de la République une et indivisible sont à l'abri de toutes recherches pour le passé.

ART. 2. Il sera accordé des secours et indemnités aux habitants de la Vendée, pour leur aider à relever leurs chaumières et maisons, pour y rétablir l'agriculture et faire revivre le commerce.

. . . .

ART. 6. Les jeunes gens de la réquisition restent dans la Vendée pour y rétablir l'agriculture et l'industrie.

Ce traité eut-il ses articles secrets, comme tous les traités? — Non ! répondaient les Républicains ; — Oui ! répondaient les Royalistes ; — lorsqu'un témoignage incontestable, celui de Napoléon, a donné raison aux Royalistes. Lisez cette page des *Mémoires* du grand homme :

« Les articles secrets des traités de la Jaunais donnent une juste idée de l'habileté des négociateurs républicains et de la crédulité des négociateurs vendéens. Les voici :

« Les Républicains, convaincus qu'après plusieurs années de combats infructueux, ils ne peuvent assujettir ni détruire les Royalistes du Poitou et de la Bretagne, sont convenus des articles suivants :

« 1° La Monarchie sera rétablie.

« 2° La Religion catholique sera remise dans toute sa splendeur.

« 3° En attendant l'époque du rétablissement de la Monarchie, les Royalistes resteront entièrement maîtres de leur pays ; ils y auront des troupes soldées aux dépens de l'État, qui seront à l'entière disposition de leurs chefs.

« 4° Les bons signés au nom du Roi, et qui ne s'élèveront qu'à 1,500,000 francs, seront acquittés sur les caisses de l'État. Les Royalistes garderont, en outre, tout ce qu'ils ont pris aux Républicains.

« 5° Les chefs et les soldats royalistes recevront de grosses sommes pour les indemniser de leurs pertes et de leurs services.

« 6° Non-seulement on ne pourra imputer aux Royalistes rien de ce qui s'est passé, mais encore on lèvera le séquestre de leurs biens et de ceux de leurs parents condamnés.

« 7° Les Émigrés qui se trouvent en Bretagne ou en Poitou seront censés n'être jamais sortis de France, parce qu'ils s'y sont battus pour le Roi.

« 8° Tous les Royalistes resteront armés jusqu'à l'époque du rétablissement du trône, et jusqu'à cette époque, ils seront exempts d'impôts, de milices et de réquisitions de tout genre [1]. »

[1] Le Conventionnel Boursault, qui était sur les lieux, n'est pas moins explicite : « Charette, dit-il. eût demandé l'abolition de la République, qu'en serrant un peu le bouton, il aurait obtenu l'objet de

Quelque opinion qu'on ait du traité de la Jaunais, qu'on y voie un chef-d'œuvre de rouerie républicaine, ou un modèle de crédulité royaliste, — comme l'Empereur Napoléon, — le beau rôle est, de toute manière, du côté des Vendéens. Sincèrement ou non, publiquement ou secrètement, la République leur donnait raison sur tous les points, leur rendait les biens qu'elle leur avait enlevés, réparait les maux qu'elle-même avait faits, consacrait la justice de leur cause et l'indépendance de leur pays : en un mot, défaisait autant que possible l'œuvre de 90 à 94. Le sang de ces pauvres villageois n'était donc perdu ni pour la France ni pour eux-mêmes. Quant à la reconnaissance officielle de la République par Charette, que signifiait-elle, lorsqu'on lui promettait officieusement la Monarchie?

Cette promesse secrète explique seule la presque unanimité avec laquelle les chefs vendéens et chouans, Sapinaud, Couëtus, Cormatin, les deux Guérin, Solilhac, de Bruc, Sauvaget, d'Epinay, Gogué, Richard, etc., adhérèrent tout à coup au traité de la Jaunais, et jurèrent fidélité aux lois de la République française [1].

Moins les dissidents de la Jaunais furent nombreux, plus ils furent violents ; dans les deux partis extrêmes, les purs Républicains crièrent à la trahison, et les purs Royalistes à la lâcheté ! Delaunay appela les soldats de Charette à la révolte ; mais celui-ci les calma par sa seule présence. — « Dans l'état des choses, il fallait traiter, leur dit-il ; je l'ai fait aussi glorieusement que possible... Reposons-nous jusqu'à ce que la République viole une paix qui lui coûte dix fois plus qu'à nous-mêmes. »

Au camp de Stofflet, l'exaspération alla jusqu'au délire. Le garde-chasse, entraîné par Rostaing et Trottouin, avait d'abord pris le chemin de la Jaunais avec des intentions conciliantes ; mais il arriva trop tard, et Bernier lui persuada qu'on se moquait de lui. — « Au diable la République et

sa demande. L'article concernant Louis XVII et sa remise aux envoyés de Charette a existé séparément. Le traité en huit articles qui promet le rétablissement de la Monarchie est vrai dans tous ses points. On l'a nié depuis ; mais je sais que Cambacérès l'a donné en original à Bonaparte, et je n'ai pas été surpris de le trouver dans les MÉMOIRES de ce dernier. J'en ai moi-même une copie, que j'ai faite à Nantes, et que, deux mois après, Hoche, à son quartier de Rennes, n'a jamais voulu croire. »

[1] L'adhésion des Chouans porte un caractère particulier de prudence et de perspicacité bretonnes : « Les Royalistes de la Bretagne, ceux de la Normandie, du Maine, et des autres provinces de France, persuadés qu'un gouvernement entièrement populaire est sujet à de fréquentes et grandes commotions, et qu'elles se font toujours aux dépens de la tranquillité d'un État et du bonheur de tous, sont convaincus que les Français, d'après leur caractère physique et moral, ne pourront jamais être heureux que sous le gouvernement d'une monarchie, ils demandent qu'entre Français il s'établisse un oubli particulier, général, entier, et réciproque du passé.

« Ils ne peuvent témoigner d'une manière mieux prononcée leur attachement inviolable aux Royalistes de la Vendée, qu'en souscrivant à tout ce que fera le général Charette pour rétablir la paix, l'union et la concorde entre les Français. Il suffira seulement que l'on promette, avec garantie, de remplir par la suite ceux des articles dont on ne pourrait pas pour le moment obtenir l'exécution ; ce n'est que par des nuances douces et insensibles que les Français doivent se flatter de ramener le bonheur parmi eux. »

Charette ! » s'écrie-t-il alors, en tirant l'épée; et, furieux des défections qui l'affaiblissent à chaque pas, il arrête Berard et Rostaing, poursuit Sapinaud et Fleuriot de La Fleuriaye, rend inutile l'intervention du bon abbé Jagault, et déclare traîtres à Dieu et au Roi tous les adhérents de la pacification... C'était montrer une bonne foi brutale et une valeur chevaleresque; mais c'était méconnaître à la fois les circonstances, le pays et les hommes.

Encore un coup, la Vendée et la Bretagne ne s'étaient battues sous le drapeau du Roi, que pour leur propre liberté...Une fois cette liberté reconquise, le drapeau du Roi ne suffisait plus à les rallier. Que de preuves n'en ont-elles pas données, depuis les affaires de 1795 jusqu'à celles de 1832?

La violation du traité de la Jaunais par la République, et la nouvelle tyrannie de Napoléon en 1814, pouvaient seules rappeler aux armes les Vendéens et les Chouans. Encore ces nouvelles levées de boucliers ne devaient-elles plus avoir l'ensemble et l'élan de la première.

L'intelligence de cet état de choses fait le plus grand honneur au génie de Charette et de ses adhérents. On ne peut louer que le dévouement personnel chez ceux qui ne le comprirent pas comme lui.

Charette, voulant jouer son rôle jusqu'au bout, avait promis de se rendre à Nantes. Il y entra, pour ainsi dire, en triomphe, le 26 février, sur son cheval de bataille. Il portait un de ces costumes luxueux qui lui plaisaient tant : l'habit bleu de roi, l'écharpe blanche aux franges et aux fleurs de lis d'or, le large chapeau surmonté du panache blanc. A sa droite et à sa gauche, marchaient le général Beaupuy et le général Canclaux. Celui-ci lui faisait les honneurs de la journée avec la politesse gracieuse d'un ex-marquis. Derrière eux, venaient quatre officiers républicains et quatre officiers vendéens; puis les états-majors des deux camps, mêlés et confondus; puis, entre deux haies de gardes nationaux, les guides de Charette ombragés du drapeau blanc; puis les représentants pacificateurs dans deux voitures ornées du bonnet de la Liberté; puis enfin, la cavalerie républicaine et une multitude immense. Au premier abord, cette multitude parut étonnée; puis elle se mit à battre des mains et à crier : *Vive Charette!* Il y eut même quelques cris de *Vive le Roi!* qui allaient trouver d'imprudents échos, lorsque les Conventionnels firent crier : *Vive la Paix!* en agitant sur leur passage des drapeaux tricolores... L'impénétrable figure de Charette s'ouvrait pour sourire et pour remercier... Tout à coup, il fronce le sourcil. On passait devant la place de Bouffay, — rougie naguère de tant de sang! Charette salue avec respect les ombres des victimes. Canclaux et Beaupuy l'imitent, et les deux états-majors se découvrent la tête.

Ainsi la Terreur n'était plus que de l'histoire ancienne!

Charette descendit et dîna chez les représentants, et ses compagnons furent reçus en frères égarés par les familles notables de Nantes. La joie des



CHARETTE.

uns et des autres tenait du délire... « Tous, sans doute, étaient de bonne foi ce jour-là, dit M. Crétineau ; un enthousiasme pareil ne saurait être commandé. »

Cependant, derrière les amis de la paix, on entendait murmurer les derniers montagnards. Charette lui-même les reconnaissait à leurs yeux sombres : et le soir, à la société populaire, il lui fallut déposer les insignes vendéens. Il fut dédommagé, au théâtre, par des acclamations flatteuses ; mais rien ne put rappeler le sourire sur ses lèvres, ni le calme dans son esprit. Un doigt fatal, comme celui de Daniel, lui montrait le terme prochain de ces expansions. On fit de vains efforts pour le retenir à Nantes. Le lendemain, il regagna son camp au galop.

Tous les royalistes qui restèrent à Nantes n'imitèrent pas la réserve de leur chef. Quelques-uns insultèrent le drapeau républicain, et manquèrent de réveiller le tigre endormi... On les écarta adroitement, en leur interdisant d'afficher la cocarde blanche. Les notables nantais n'en furent que plus généreux envers les proscrits qui affluaient chez eux. Ruelle leur donna publiquement l'exemple, et l'ancien prisonnier de Saint-Florent, M. Haudaudine [1], s'acquitta alors envers madame de Bonchamps. Sa bourse, sa maison et son crédit furent noblement ouverts à l'illustre veuve et à tous ses amis.

A ce spectacle de paix et de conciliation, pourquoi faut-il opposer un tableau de haine et de discorde : celui des chefs vendéens se calomniant et se déchirant, quand ils n'avaient plus d'ennemis à combattre ? Les insinuations les plus odieuses contre Charette partirent de la tente de Stofflet et du cabinet de Bernier. L'impérieux abbé mettait le général poitevin au ban de la Vendée, pour commander à la Vendée elle-même sous l'épée fanatique de Stofflet. Le 2 mars, un conseil de guerre, présidé à Jallais par le garde-chasse, déclara traîtres les pacificateurs de la Jaunais, et appela tous les Vendéens à détruire *cette œuvre de lâcheté.*

— Décidément, répondit Charette, Stofflet est fou. Bernier le perdra.

Désespérant de traiter avec Stofflet, Canclaux marcha contre lui. Le général, furieux, se vengea sur Prudhomme, adhérent de son rival, — qu'il fit sabrer par ses chasseurs...

Les mêmes discordes travaillaient la Convention nationale... Accusés aussi de trahison par la queue de Robespierre, les signataires du traité de la Jaunais n'osaient le rendre public. Ils enlevèrent enfin, le 13 mars, un vote approbateur, en déposant à la barre un drapeau blanc offert par Charette comme gage de sa loyauté.

Toute l'influence du curé de Saint-Laud n'avait réuni que peu d'hommes autour de Stofflet. Traqué par Canclaux, et près de tomber dans ses mains, le garde-chasse propose enfin une entrevue aux Conventionnels.

[1] Il vient de mourir octogénaire, à Nantes, au milieu de la vénération publique.

On lui impose une seule condition : de reconnaître la République « pour la forme, » comme Charette... — Impossible, répond Stofflet, je ne trahirai jamais mon drapeau !... Il parlait avec une telle sincérité, que Canclaux s'écria : « Général, votre conduite n'est pas celle d'un homme d'Etat, mais elle est assurément celle d'un brave !... »

Les hostilités recommencent. Canclaux fait fouiller toute la forêt de Vezins. Stofflet lui échappe avec l'habileté du renard. Il ordonne alors une battue, village par village; mais les derniers Vendéens, dignes des premiers, renouvellent, à Chanzeaux, les prodiges de la grande guerre. (9 avril 1795.) Déjà célèbres par leur courage et leurs malheurs, dix-sept gars de ce village, qu'a immortalisés M. le comte de Quatrebarbes, jurent de mourir tous pour sauver leurs femmes et leurs enfants. Il s'agit de leur laisser le temps de gagner les bois, en arrêtant les colonnes ennemies... Les nouvelles Thermopyles seront le clocher de la paroisse. Le signal est donné par le sacristain Ragueneau et par le curé Blanvillain, naguère assermenté, maintenant réfractaire... On se retranche dans le clocher avec des munitions et des vivres... Le général Caffin arrive, et trouve les maisons désertes. (Un petit nombre avaient échappé aux colonnes infernales.) Il cerne l'église, et promet la vie à ceux qui se rendront. « Vive la religion et vive le roi ! » répondent les dix-sept gars. Le siége du clocher commence. Les hommes occupent les meurtrières, et les femmes chargent les fusils. Pendant cinq heures, les Bleus sont décimés, sans pouvoir rendre la pareille... Enfin ils allument de la paille et du bois dans l'église, à moitié brûlée déjà... Les gars les repoussent encore par une décharge générale, mais ils reviennent mutilés et sanglants, et ajoutent un monceau de cadavres au bûcher, pour le rapprocher de la voûte... Les flammes s'élancent en tourbillons jusqu'au clocher... « Rendons-nous ! s'écrie l'abbé Blanvillain, hors de lui... — Ah ! monsieur le curé, dit Ragueneau, rachetez plutôt par le martyre votre serment sacrilége ! » Et le prêtre se résigne à mourir avec tous ses compagnons... Une balle lui traverse la cuisse, en même temps que les flammes l'atteignent. Mais il oublie sa blessure pour secourir un mourant. Il donne le saint ciboire à une femme, il s'élance... et tombe au milieu du bûcher. Bientôt Ragueneau reçoit aussi le coup mortel. Une belle fille de vingt ans se précipite sur son corps : c'est Jeanne, sa sœur. On veut l'arracher au feu qui la dévore. « Non ! s'écrie-t-elle, laissez-moi périr... » Et elle se rejette dans les flammes... Cinq femmes et treize hommes sont encore vivants... A genoux, la tête dans leurs mains, ils attendent la mort. Les Bleus les contemplent avec une admiration mêlée d'épouvante. « Rendez-vous, leur crie-t-on, vous n'aurez pas de mal !... » Deux hommes croient à cette promesse, ils sont fusillés à quelques pas... « Notre Dieu est mort pour nous, mourons pour lui ! » dit un chasseur de Stofflet, en recevant une balle dans la tête... Enfin, les

plus acharnés Républicains sont émus jusqu'aux larmes... Ils appliquent des échelles au mur, et vont sauver les derniers combattants malgré eux. Caffin promet la grâce à tous, et, conduits à Chemillé, ils l'obtinrent, en effet, le mois suivant.

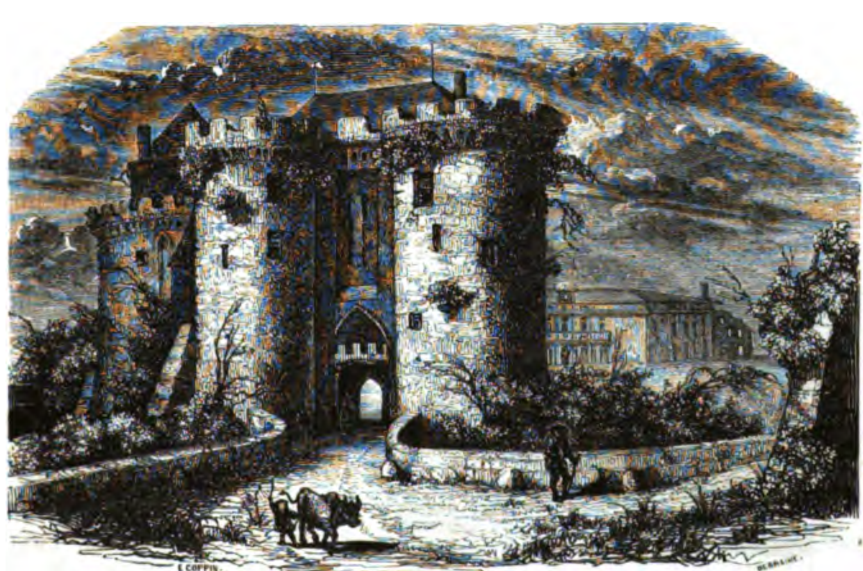
Quelques jours après, les frères Cadi prirent Châlons, et écrasèrent tout un bataillon, dans une île de la Loire.

A ces nouvelles, Canclaux tremble de voir renaître l'acharnement vendéen. Il décide, en conseil de guerre, qu'on ne versera plus le sang que par absolue nécessité. Il envoie ses soldats porter des secours et des indemnités dans ce pays de Bressuire et de Châtillon qu'ils jonchaient naguère de cadavres et de ruines.

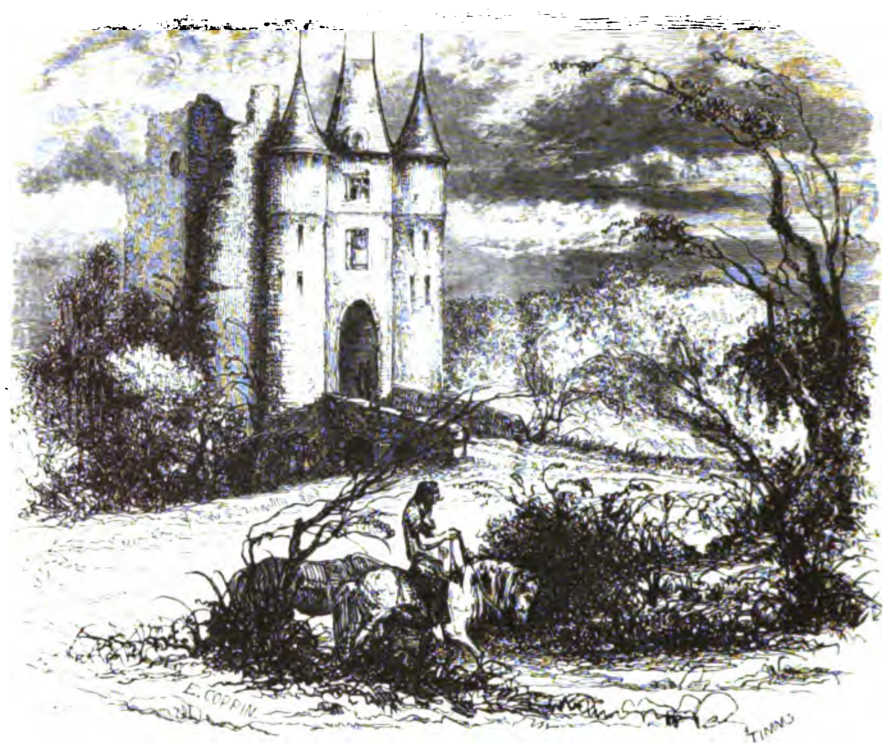
Enfin l'abbé Bernier, renonçant à l'impossible, décide Stofflet à signer, à Varades, le traité de la Jaunais, — sauf les clauses secrètes (2 mai). Le général poitevin fait noblement les choses; il stipule le retour en France de son ancien maître le comte de Colbert et sa réintégration dans tous ses biens. Puis il atténue par une proclamation les calomnies prodiguées à ses rivaux, et il invite tous les Français à devenir « un peuple de frères et d'amis. »

Douze jours avant, le 20 avril, les chefs de la Bretagne avaient traité à la Mabilais[1], de sorte que toutes les provinces de l'Ouest se trouvèrent pacifiées, du moins en apparence.

[1] Voir plus loin notre chapitre spécial sur les guerres de la Chouannerie.



Château et Hôtel-de-Ville d'Alençon.



Ruines du château de Nogent-le-Rotrou.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

L'AGENCE ROYALISTE. — Intrigues. — La guerre recommence. — Le comte d'Artois à l'Ile-Dieu. — LE DIRECTOIRE. Derniers combats de Charette. — LE GÉNÉRAL HOCHE PACIFIE LA VENDÉE. — Son système. — Prise et exécution de Stofflet et de Charette. — Derniers moments de celui-ci. Son caractère. — LA VENDÉE DEPUIS CHARETTE JUSQU'A L'EMPIRE. — D'Autichamp, Vasselot, etc., généraux sans soldats. — Bonaparte et Bernier — Nouveau rôle et mort de celui-ci. — LA PETITE ÉGLISE.



Sainte-Radegonde à Poitiers.

Ni les Vendéens, ni les Bretons, ni les conventionnels, ne se faisaient d'illusion sur l'impossibilité d'exécuter les traités de la Mabilais et de la Jaunais. Les insurgés restaient armés et administrés monarchiquement, au milieu de la France républicaine. Leur moindre contact avec les patriotes pouvait donc jeter des étincelles, — et ces étincelles rallumer des incendies. Puis la plupart des chefs étaient intéressés, par leur ambition, à recommencer la guerre. Puis enfin la paix

fit pulluler des milliers d'intrigants, comme un rayon de soleil multiplie les insectes.

Aux bataillons des géants succédèrent les clubs des pygmées, les cercles monarchiques, les agents royalistes, les marchands de contre-révolutions, les commis voyageurs de Gand et de Vérone, etc.

Rien de misérable et d'affligeant comme le spectacle de la Vendée et de la Bretagne en proie à tous ces exploiteurs du sang et de la gloire de leurs héros !

L'abbé Brottier se distingua entre tous, — *ce brouillon qui eût désuni les légions célestes*, comme disait le cardinal Maury. Captant la confiance du régent (depuis Louis XVIII), il calomnia d'abord Charette, puis l'exalta selon les circonstances, et se fit, à la tête de l'*Agence royaliste*, l'entremetteur obligé, le contrôleur et le censeur de toutes les opérations du dedans et du dehors. Il accabla le général poitevin d'émigrés-ambassadeurs, qui prétendaient lui enseigner son métier de partisan, et qui, tout parfumés encore des bals de Londres et de Coblentz, voulaient pousser à de nouvelles batailles la Vendée à peine guérie de ses blessures et sortie de ses ruines.

—Vous avez toutes vos forces et toutes vos espérances, eût pu répondre la Vendée à ces ambitieux égoïstes, vous qui, prudemment cachés pendant le combat, n'arrivez au jour que pour le partage du butin ; mais regardez ce qui me reste de mes heureux et innombrables enfants : des femmes et des vieillards mourant de faim sur des décombres, — des soldats mutilés par les sabres et criblés par les balles, — des hommes exténués de fatigues, de privations et de désespoir [1]...

[1] « La dévastation, dit M. Crétineau, s'était partout répandue. Le fer et le feu avaient tout ravagé, tout consumé, et, pour ne citer qu'un exemple de cette dévastation générale, racontons ce qui se passa sur les ruines de Chollet, lorsque ses habitants y revinrent.

« A la suite des derniers combats qui s'étaient livrés dans ses murs, cette ville, entièrement dépeuplée, resta déserte pendant de longs mois ; elle n'eut pour hôtes que les loups des forêts voisines, attirés par l'odeur des cadavres. Les chiens des métairies et des nombreuses blanchisseries qui environnent Chollet accoururent bientôt pour disputer aux loups leur épouvantable curée. Lorsque le traité de la Jaunais permit à chacun de rentrer dans ses foyers, les premiers habitants qui se présentèrent sur les débris de leur cité furent obligés de défendre leur vie contre ces animaux repus de chair humaine. Il fallut deux jours d'une chasse prudente pour leur faire abandonner la place ; encore ne fut-ce qu'en menaçant qu'ils se retirèrent dans les bois de Vezins et de Mortagne.

« Alors, maîtres des rues solitaires et des décombres sans refuges, on vit ces infortunés de tous les partis errer au milieu des ruines ; ils ne rencontrèrent un abri qu'au fond d'une de ces vastes caves de tisserands, que des maisons ébranlées sous le feu avaient protégée. Quelle ne fut pas leur surprise en trouvant là un hôte connu de tous, qui pleurait de joie et serrait dans ses bras chacun de ses compatriotes échappés à tant de désastres ! Cet hôte se nommait Adrien Garnier, le sacristain de la paroisse. Jamais il n'avait pu se décider à quitter le sol natal et à suivre les colonnes. Caché à tous les yeux dans ces catacombes recouvertes de cadavres, il avait attendu en silence la mort ou la liberté. Lorsqu'aux hurlements des bêtes fauves, qui, après le départ des armées et des habitants, prenaient possession de Chollet, il vit qu'il n'avait plus affaire qu'aux loups et aux chiens affamés, il sortit de sa retraite pour leur disputer quelques provisions. Sa première tentative fut heureuse, elle l'enhardit. Il parcourut les maisons incendiées, y recueillit des vivres, des meubles, du linge, de l'argenterie, et les effets précieux qu'il put arracher de dessous les décombres. Avec un ordre admirable, il classa, il

Les Vendéens n'avaient qu'une chose à faire : attendre sous les armes, et le plus longtemps possible, que la République exécutât ou violât le traité de la Jaunais. Mais l'Agence de Paris ne leur permit pas cette politique sage et réparatrice. Elle poussa, malgré Charette, des bandes égarées contre les colonnes républicaines... Heureusement le prudent Canclaux ferma les yeux sur ces échauffourées, et se souvint que Charette lui-même les avait prédites en signant la paix, — déclarant qu'il les désavouait d'avance. et qu'il ne pourrait les empêcher.

Mais l'ennemi le plus dangereux de la pacification fut le ministère anglais. Il lui fallait à tout prix entretenir le feu qui consumait la France... Et déjà il méditait le second acte de la comédie de Granville : l'expédition de Quiberon...

Les princes, dont on flatte l'ambition, donnent les premiers dans le nouveau piége. Ils envoient le marquis de Rivière à Charette, pour le réconcilier avec Pitt et avec Stofflet (14 mai). Charette ne cède qu'à regret au premier vœu, mais se rend cordialement au second... Il revoit Stofflet au quartier de Sapinaud, lui tend la main et lui dit : « J'oublie les intrigues qui nous ont séparés; que notre union soit désormais sincère, et ne combattons plus que la République. » Cette réconciliation fut scellée du sang de Delaunay, que Stofflet livra à la justice de Charette. C'était un transfuge de Laval, athée par fanfaronnade et brave par caprice, audacieux et intrigant par-dessus tout.

Cependant l'expédition de Quiberon se préparait ouvertement. Les agents de Puysaie allaient et venaient d'Angleterre en Vendée. Stofflet et Charette, en dehors de ces intrigues, exécutaient personnellement les traités, mais ne pouvaient empêcher les conflits de se multiplier de jour en jour. Le Comité de salut public perdit patience, et viola enfin ses serments, — d'abord en établissant un poste à Lamotte-Achard, puis en ordonnant l'arrestation de Charette (à laquelle Canclaux se refusa noblement), puis en traitant de rebelles les paysans qui se défendaient contre les exactions! Bref, le 18 juin 1795, l'adjudant général Carty vient demander à dîner au quartier d'Allard, ancien aide de camp de La Rochejaquelein, à qui Charette avait confié la division de Joly. Après un repas joyeux, les Bleus proposent au chef vendéen de le reconduire, l'emmènent dans la campagne. le désarment et le traînent prisonnier à Saumur... Charette proteste. Canclaux a les mains liées... La guerre recommence...

Entre autres parjures, la Convention avait promis de remettre aux Vendéens, avant le 13 juin 1795, l'infortuné Louis XVII, et elle le laissa mourir lentement sous les coups du cordonnier Simon. Ce fut le principal

numérota tous ces fruits d'une conquête inspirée par la charité la plus désintéressée. Il rendit à ses compatriotes, sans distinction de parti, les richesses qu'il avait accumulées, afin de les préserver peut-être d'un nouveau pillage. Pour lui, il ne conserva que le souvenir du bien qu'il avait fait. »

motif de rupture invoqué par Charette et par tous les chefs royalistes, dans la déclaration solennelle qu'ils publièrent le 22 juin, — déclaration dont on ne peut soupçonner la loyauté, sans accuser de mensonge tous les hommes d'honneur qui la signèrent[1]. (Leurs noms couvrent plusieurs pages de l'acte officiel.)

Le plan de Charette se réalisait donc pour la guerre, — comme il se fût réalisé pour la paix, si la République avait tenu ses promesses. Après quatre mois de repos, la Vendée a retrouvé et rallié ses forces... Et si elles n'offrent plus l'ensemble et l'élan de 1793, elles tiendront encore la Convention en échec jusqu'au jour qui la verra tomber.

Charette reprend les armes, le 26 juin, au cri de : Vive Louis XVIII, roi de France ! Un bataillon républicain, qui venait l'arrêter, passe en masse sous son drapeau... Il annonce alors à toutes ses divisions la mort de Louis XVII et l'avénement du comte de Provence, le soulèvement des Chouans de Bretagne et l'arrivée prochaine des émigrés à Quiberon. Ses lieutenants se lèvent comme un seul homme à son appel. Il force le camp des Essarts, le 28 juin, tandis que les deux Guérin battent les Bleus à Beaulieu et à Aigrefeuille. Il reçoit alors de Louis XVIII le brevet de lieutenant général, et cette faveur si méritée ranime la rivalité de Stofflet. Le curé de Saint-Laud défend à celui-ci de reconnaître le nouveau général et le nouveau roi.

Il faut dire que le parti royaliste était divisé au dehors comme au dedans. Louis XVIII était le roi des monarchistes constitutionnels, et Charles X était le roi des monarchistes absolus. L'antipathie des deux frères était, d'ailleurs, instinctive, et l'on sait qu'après avoir servi d'instrument à leurs favoris, elle n'a cessé qu'au lit de mort de Louis XVIII, grâce à l'intervention de madame du Cayla.

L'abbé Bernier devint, en 1795, l'agent de Charles X, comme l'abbé Brottier était l'agent de Louis XVIII. Les intrigues de ces rivaux ambitieux ne contribuèrent pas moins que celles de l'Angleterre et de la République au désastre affreux de Quiberon (16 juillet 1795).

On trouvera le récit de ce désastre à notre chapitre de la Chouannerie.

Bien que Charette n'eût contribué à l'expédition des émigrés que sous forme de diversion, il n'en reçut pas moins un contre-coup fatal, qui suspendit ses propres succès.

Le premier résultat de la victoire des Républicains et de l'abus sanglant qu'ils en firent fut d'inspirer, aux Vendéens comme aux Chouans, un acharnement qui changea la guerre en boucherie. Charette répondit aux fusil-

[1] S'il fallait joindre une preuve de plus aux *Mémoires* de Napoléon et aux aveux de Boursault, on la trouverait dans les *Mémoires de Barrère*, récemment publiés par M. Carnot. « L'histoire recherchera, dit Barrère, quels traités étrangers et imposteurs autant qu'antinationaux furent faits à la Jaunais, — entre le troisième Comité de salut public et les envoyés de l'armée catholique, — traités qui trouvèrent une SOLUTION QUELCONQUE *dans la mort précoce du fils de Louis XVI*, détenu au Temple. »

lades d'Auray par l'extermination de quatre cents prisonniers bleus. « Je vous déclare, écrivit-il aux généraux républicains, qu'à l'avenir, je sacrifierai homme pour homme, toutes les fois qu'on égorgera un émigré. »

La cause royaliste n'avait plus d'espoir que dans Charette et dans ses braves Poitevins. Rivière et autres envoyés accoururent leur promettre de nouveaux secours des princes et de l'Angleterre. Ils tentèrent aussi une seconde réconciliation avec Stofflet, qui venait d'être fait maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. Mais l'abbé Bernier empêcha insidieusement le succès de cette négociation. Quant aux Anglais, qui avaient tant à faire pour regagner la confiance de Charette, ils lui apportèrent, en effet, des munitions, que le général échangea fièrement, près de Saint-Gilles et sous le feu des Républicains, contre le blé de ses paysans. C'était la première fois que l'Angleterre tenait sa promesse, et ce fut malheureusement la seule. L'expédition de l'Ile-Dieu vint compléter les mystifications de Granville et de Quiberon.

Toute l'Europe avait les yeux sur cette flotte anglaise qui amenait enfin le comte d'Artois aux Vendéens ! — Les Rois vaincus avaient partout cédé le terrain à la République. La Monarchie n'avait plus d'autre palladium que la bannière vendéenne ! « Et cependant la République était ensevelie dans son triomphe, s'écrie Napoléon, si le comte d'Artois eût touché le sol de la patrie ! » Mais, hélas ! il en était séparé par un double abîme : sa propre pusillanimité et la duplicité britannique. Les géants vendéens n'étaient appelés que pour mourir, comme les gladiateurs de Rome, — devant ce César-Pygmée, incapable de se mettre à leur tête.

Tout égoïste et tout insensible qu'il fût, Louis XVIII n'eût peut-être pas reculé ainsi, lui qui venait d'écrire au duc d'Harcourt cette sommation politiquement héroïque : « On craint pour ma vie, si je passe en France ; mais de quel poids est ma vie à côté de mon honneur et de ma gloire. Que me reste-t-il ? la Vendée ! Qui peut m'y conduire ? le Roi d'Angleterre ! Insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, que je leur demande mon trône ou mon tombeau. La Providence en décidera ! »

Mais les Anglais se gardèrent bien de prendre Louis XVIII, qui eût débarqué par calcul et malgré eux, quand ils avaient sous la main le comte d'Artois, dont ils étaient sûrs d'enchaîner la faiblesse.

A l'Ile-Dieu, comme à Granville, lord Moira — funeste augure ! — commandait en chef. Cent cinquante-huit gentilshommes des premières maisons de France s'étaient enrôlés sous son nom : Crussol, Coigny, Vaudreuil, Vibray, Seignelay, Menou, Canisy, Noë, Béhague, Lambertye, Roncherolles, Dampierre, Desdorides, Monaco, Bombelles, Castellane, Valory, Bertrix, Marcellange, Durfort, Monti de Lacour de Boué, Monti de Lormière, Narbonne, Lezardière, Amelot, Lorge, Sillard, Marmande, Fauchicourt, La Neuville, Lubersac, La Charce, Caqueraye, Fontanges,

Cussy, Gouvello, Marsan, Chevigné, Gaillon, La Gondie, Ségur, Villars, Beaumont, La Boëssière, Latour-Dupin, Bourke, d'Absac, Verteuil, Charles de Mathan, d'Arthenay, La Pelouse, de La Tremblaye, de Grammont, de Saint-Pern, Guitry, Ternay, Jarnac, de Vaulx, Penhouet, Chabannes, Pelleport, etc., etc., tous anciens officiers si habiles et si braves, qu'au dernier moment l'Angleterre leur défendit d'embarquer! — La première division avait à sa tête le major général Dayle ; la seconde se composait entièrement d'émigrés.

Le 25 août 1795, le comte d'Artois annonce à Charette son arrivée pour les premiers jours de septembre... C'était la fête de la Saint-Louis ; toutes les divisions s'assemblent au cri de Vive le Roi! La Convention, hurlant de fureur, appelle tous les révolutionnaires aux armes. Il s'agissait de perdre le fruit de trois années de victoires, ou de donner le coup de grâce à la Monarchie, en écrasant ses derniers défenseurs! MONSIEUR arrive sur les côtes de Bretagne, et assiste, dans l'île d'Houat, à un service funèbre en l'honneur des victimes de Quiberon. Douze jours se perdent en délibérations et en correspondances, pour savoir si on attaquera Noirmoutier ou l'Ile-Dieu ; au lieu de se jeter sur la côte, seul avec son épée, comme Rivière et quelques gentilshommes, le comte d'Artois reste à la merci du commodore Waren. « Il faut s'en rapporter aux Anglais, » répétait-il patiemment. Deux fois déjà, deux fois en vain, Charette est venu à sa rencontre. On le débarque enfin, le 29 septembre, à l'Ile-Dieu. Le duc de Bourbon l'y joint avec un brillant concours de Nobles. Stofflet lui-même sort de l'inaction, et deux officiers, déguisés en matelots, viennent mettre les troupes angevines aux ordres de MONSIEUR. Soixante-dix mille combattants l'attendent, sans compter la Chouannerie bretonne : l'armée de Charette, vingt-quatre mille hommes ; celle de Sapinaud et de Fleuriot, quatorze mille ; celle de Stofflet, vingt mille ; celle de Scepeaux, douze mille. Les chefs de l'esprit public, à Paris, et Pichegru, sur le Rhin, sont prêts à passer à la cause monarchique, le lendemain de sa première victoire. Menacée par les sections de la capitale, la Convention joue le reste de sa popularité le 13 vendémiaire (5 octobre), en faisant mitrailler les citoyens par Barras et Bonaparte. Elle expire en masse vingt jours après, et cède le gouvernement de la France au Directoire (Larevellière-Lepeaux, Barras, Rewbell, Letourneur et Carnot). Comment le comte d'Artois et les Anglais profitent-ils de ces circonstances miraculeuses? Pour croire à tant de faiblesse d'une part, et à tant de rouerie de l'autre, il faut lire les pièces officielles que nous avons sous les yeux! Le 5 octobre, MONSIEUR écrit pour la troisième fois à Charette qu'il va le trouver sur un point quelconque du rivage. Charette assemble encore toutes ses divisions et marche avec transport vers la mer, à la tête de quinze mille hommes Il repousse les Bleus à Nesmy ; le 10 octobre, il arrive au village de la Tranche, tout près

du Pertuis-Breton. C'est là que le prince va venir! c'est là que la Monarchie va rentrer en France! c'est là que la Vendée va recevoir le prix de trois années de combats et de douleurs! Chefs et soldats regardent vers l'Océan avec des palpitations de joie et d'impatience... Un tourbillon de sable s'élève et s'approche... Voilà le prince, sans doute! Tous les chapeaux volent en l'air, tous les tambours battent, tous les drapeaux se déroulent, toutes les voix poussent un cri... Charette s'élance hors des rangs!...

Ce n'est pas le comte d'Artois! c'est son aide de camp, le comte de Grignon. Il annonce que le prince ne débarquera pas, que tout est ajourné!... Puis il remet à Charette, de la part de MONSIEUR, un magnifique sabre, portant cette inscription si déplacée : JE NE CÈDE JAMAIS!

Charette rougit de honte et frémit de rage. Il regarde en silence l'aide de camp, le sabre et l'horizon... « Monsieur, répond-il enfin d'une voix étouffée, votre maître m'envoie mon arrêt de mort. Vous voyez autour de moi ces quinze mille hommes; demain il ne m'en restera pas trois cents! Dites à Son Altesse Royale que je n'en observerai pas moins la devise qu'elle m'adresse : Je ne céderai jamais. Je n'ai plus qu'à fuir ou à mourir en brave. Je ne fuirai pas, moi! je saurai mourir!

Et il tourne le dos et s'éloigne, ayant déjà la mort dans l'âme, et déchargeant sa fureur contre l'Angleterre et les Anglais.

Le lendemain, dit le comte de Vauban (qui a eu la lettre sous les yeux), Charette écrivait à Louis XVIII : « *Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu.* »

Les courtisans du prince le justifièrent en prétendant *que son rang ne lui avait pas permis de chouanner*. Ils lui attribuèrent même ce mot incroyable, qui vint retourner le poignard dans le cœur de la Vendée.

A la place du comte d'Artois, Napoléon aurait daigné chouanner, car il s'écria, en se faisant raconter cet épisode : « J'eusse traversé la mer à l'Ile-Dieu sur une coquille de noix! »

M. Crétineau assure que le prince voulut échapper aux Anglais et fit chercher vainement une barque pour gagner le rivage de France. Il est évident qu'il eût trouvé cette barque, s'il l'eût cherchée avec l'irrévocable intention de la trouver! Henri IV y serait assurément parvenu, lui qui sut conquérir tout son royaume EN CHOUANNANT!

On assure encore qu'en quittant l'Ile-Dieu, MONSIEUR répéta le mot de François Ier : Tout est perdu fors l'honneur. Nous ne dirons pas quelle variante il fallait faire à ce mot,—par respect pour le tombeau de Goritz...

Le comte d'Artois se repentit trop tard de sa faute, et essaya vainement de la réparer en se jetant sur la côte de Bretagne... Alors il pleura et supplia ses courtisans de l'arracher à la surveillance anglaise... Tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'envoyer aux chefs vendéens de nouvelles promesses et de l'argent, le 17 novembre.

Ainsi la Vendée, après avoir versé tout son sang sous le drapeau des Bourbons, reçut le coup mortel de la main d'un Bourbon.

Alors surgit et s'agita le parti intermédiaire qui, glissant entre la République et la Monarchie, rêvait une restauration constitutionnelle avec le jeune Louis-Philippe d'Orléans. Dumouriez se fit le champion de ce parti auprès de Charette, qui lui répondit laconiquement d'aller se faire f... .., et continua ses opérations militaires.

Il échoua, le 24 novembre, à Saint-Cyr, après un combat des plus terribles. Plusieurs braves capitaines y moururent, et notamment Guérin, dont Charette suivit le cercueil en pleurant.

De simple soldat, devenu chef de division, Guérin était le premier des généraux paysans qui continuaient l'héroïsme et l'habileté de Cathelineau. Sa perte fut pour Charette un malheur irréparable... « Il était tellement aimé de tous, dit M. Lucas-Championnière, que les cris et le désordre de l'armée, à ses funérailles, représentaient plutôt une famille d'enfants qui viennent de perdre leur père, qu'une réunion d'hommes habitués à mépriser la mort... Sa mémoire vivra aussi longtemps que le dernier de ses soldats, si elle est chez eux aussi bien gravée que dans mon cœur [1]. »

« On a remarqué, poursuit M. Championnière [2], que, depuis la mort de Guérin, nos affaires furent toujours en déclinant. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès lors la discorde ne cessa plus d'habiter parmi nous. L'espionnage prit le voile de l'amitié. La terreur régna dans le parti vendéen, comme autrefois dans la République, et tout ce qui nous reste à raconter de ces temps malheureux fait frémir, sans offrir une belle action qui délasse l'esprit du récit des crimes qui se commettaient tous les jours. Plusieurs déserteurs étaient dans nos rangs ; le plus petit rapport contre eux, un seul mot supposé, leur coûtait la vie. Ce qu'il y avait de plus cruel.

[1] Deux prêtres se disputèrent à qui enterrerait Guérin, et cette scène comique, au milieu d'une telle tragédie, donne l'idée de la vie étrange des derniers Vendéens. Laissons encore parler M. Championnière, qui était témoin du fait : « L'un de ces prêtres, nommé Gogué, avait été vicaire dans une paroisse du pays de Retz et se trouvait ainsi tenir à la division ; il prétendit à l'honneur d'être le célébrant ; l'autre prêtre, de Luçon (je ne l'ai jamais connu que sous le nom de Père Givri, que nous lui avions donné dans nos réunions joyeuses), se trouvait desservant la paroisse du Bourg sur la Roche ; il crut, de son côté, avoir, comme curé, le droit de la prélature. A l'enlèvement du corps, les deux prêtres entonnèrent chacun leur verset ; ce qui fit une cacophonie risible, car l'un suivait le rite romain, et l'autre, le parisien. Enfin, après quelques pas, ils s'arrêtèrent pour se faire des reproches mutuels : « Je suis chez moi, disait l'un ; le mort m'appartient. — Il est de ma division, disait l'autre, je l'enterrerai. » De part et d'autre, des propos s'ensuivirent. Gogué l'emporta, et fit la cérémonie. Mais le triomphe de son adversaire fut complet, lors de l'inhumation. Gogué, à la fin de la messe, avait débité un discours froid et vide d'idées, dont l'effet n'avait point été sensible ; le Père Givri saisit le moment où la douleur était à son comble, lorsque nous confiâmes à la terre les restes de notre ami. Avec un organe plein et un ton pénétré, il commença l'oraison funèbre du mort ; des sanglots éclatèrent de toutes parts ; les plus insensibles ne purent s'empêcher de pleurer ; mais la division de Retz fit surtout éclater sa reconnaissance, lorsque l'orateur nous promit de faire graver sur une pierre le nom de Guérin et le lieu de sa mort. »

[2] Mémoires inédits, communiqués par la famille Championnière.

c'était de voir le camarade devenir le bourreau de celui qui était condamné, et je n'en ai point vu se faire prier pour un pareil ministère.

« Pour faire moins de bruit et ménager la poudre, on les tuait à coups de sabre. Un émigré portant des moustaches était depuis quelque temps parmi nous ; un correspondant de Luçon écrivit au général de se défier d'un grand homme à moustaches qui se disait échappé de Quiberon. Sans plus approfondir la chose, l'ordre fut donné aux camarades de la caserne. C'étaient deux cavaliers déserteurs. Dès le soir, sous prétexte d'aller chercher du fruit dans un village, ils le firent passer dans un pré près de Saligné, et l'assassinèrent. Les officiers du quartier général, qui trouvèrent son corps le lendemain, allèrent en prévenir le général, qui se mit à rire, et leur dit pour toute explication : *Il avait le fil, celui-là*. Parmi ces grandes rigueurs, on ne sait comment expliquer la confiance aveugle du général dans certains individus, qui se disaient venir de l'armée de Condé et disparaissaient après avoir été quelque temps parmi nous, sans qu'on les soupçonnât d'être des espions. On sait pourtant aujourd'hui que le gouvernement républicain a souvent employé ces moyens pour savoir ce qui se passait dans nos rassemblements, et tâcher d'y semer la dissension. Enfin, cet argent, que l'Angleterre faisait passer pour la première fois, ne fut distribué qu'aux créatures ; les anciens, qui croyaient seuls y avoir droit, supposèrent des largesses immenses faites aux nouveaux, que déjà ils n'aimaient point, et de là cette jalousie qui détruisit tout en peu de temps. »

Pour achever la Vendée, le Directoire lui envoya le général Hoche.

Lazare Hoche était né, en 1768, à Montreuil, près Versailles, d'un simple palefrenier des écuries royales. La Révolution le trouva sergent dans les gardes françaises, et, devinant bientôt son génie, le fit général en chef à vingt-cinq ans. Déjà illustre par son courage, Hoche mit le comble à sa gloire par son habileté. Au premier aspect du grand homme, la Vendée reconnut le digne rival de ses géants, — le seul capable de la vaincre et de la pacifier. — Ce n'était plus l'escroquerie cynique, l'incapacité fanfaronne, la cruauté sanglante des généraux conventionnels ; — c'était la probité irréprochable, la supériorité modeste, la bravoure sérieuse, la fermeté modérée, la science infaillible du plus grand capitaine de l'époque, après Bonaparte. Toutes ces qualités se reflétaient dans la figure martiale, dans les allures paisibles, dans le maintien solennel du général Hoche.

A Quiberon, il avait su gagner la victoire et laisser les autres en abuser, — se conciliant à la fois l'amour des Républicains et l'estime des Royalistes. Ses premières proclamations annoncèrent à la Vendée comme à la République, que, devant son glaive de pacificateur, toute la guerre allait changer de face.

« Je rends, disait-il, les chefs responsables des fautes de leurs subor-



LE GÉNÉRAL HOCHE.



donnés... Ils doivent les prévenir par une bonne police. Je leur recommande de voir un Français, un frère, en tout homme égaré par l'erreur.. . etc. »

C'était flétrir d'un seul mot tout le passé. — Le général Avril s'en plaignit grossièrement : — « On m'a assuré, lui écrivit Hoche, que vous aviez dit, après avoir lu ma circulaire aux habitants des campagnes, qu'elle n'était pas de moi, que je ne savais ni lire ni écrire. Je le sais, citoyen, et de plus je sais couper les oreilles aux imposteurs et aux dénonciateurs. »

Arrivé dans le bas Poitou avec dix-huit mille hommes, Hoche dit habilement aux Vendéens : — « Pensez-vous qu'avides de sang, nous allions venger l'assassinat par l'assassinat? Non! Les *vrais Républicains ne sont pas cruels*. Ils viennent vous arracher à la tyrannie, et non vous égorger. Ne nous fuyez plus; nous saurons respecter votre faiblesse... Rétablissez vos chaumières, priez Dieu, et labourez vos champs. C'est contre Charette, cet éternel ennemi de votre repos et de votre bonheur, que je dirige les forces qui me sont confiées par la République. »

Et les faits vinrent aussitôt confirmer ces paroles, — de manière à ne plus laisser de doute ni de méfiance aux paysans...

Tel était le nouvel ennemi que Charette, épuisé, allait attaquer dans toute sa force... Ceci fut encore un véritable combat de géants.

Tandis que Hoche s'avance pour cerner le général poitevin dans son camp de Belleville, — celui-ci réunit ses divisions et leur donne le mot d'ordre. — Il veut renouveler sa grande campagne de l'hiver précédent, et, par des harcèlements quotidiens, couper à propos les colonnes républicaines. Ses soldats sont peu nombreux, et la défection ou le découragement les décime d'heure en heure; mais il a encore autour de lui ses intrépides divisionnaires, — les deux La Roberie, Couëtus, Lucas-Championnière, Cailleaux, Guérin jeune, Savin, Pajot, Fougaret qui vient de succéder à Guérin l'aîné, etc., etc. Charette abandonne avec eux son quartier de Belleville, et les égaille en tirailleurs dans le bois des Gats.

Hoche poursuit en administrateur et en général son admirable stratégie... Impitoyable justicier des capitaines, il reçoit à merci les soldats qui se rendent, donne aux paysans de quoi rebâtir leurs chaumières, — fait enlever les bestiaux, les femmes, les enfants de ceux qui résistent, et les leur restitue avec indemnité, lorsqu'ils déposent les armes. Il agit moins noblement quelquefois, il paye les délateurs et les espions, — conformément à la politique honteuse du Directoire...

Sapinaud, tranquille depuis longtemps, vient alors au secours de Charette, et bat, à Mortagne, avec les frères Gogué, le général Boussard, qui périt dans l'action. Hoche lance à sa place le général Willot, et traque lui-même Charette dans les landes et les bois de la Roche-sur-Yon. Pendant

un mois, celui-ci lui échappe, en le harcelant, disparaissant tous les soirs et reparaissant tous les matins, enlevant les convois à l'improviste, se retranchant de taillis en taillis et de buisson en buisson, — toujours inévitable, et toujours imprenable à la fois. Hoche désespère un moment de vaincre un pareil homme. Quatre mille de ses soldats sont blessés ou malades... Les autres sont harassés ou découragés... Il fait alors une chose indigne de son caractère : il met à prix la tête de Charette : — « Charette a six mille louis en or, écrit-il à Delaage, promettez-les à quiconque l'amènera mort ou vif. » Honneur à la Vendée! Elle n'aspirait qu'à voir finir cette guerre, — et elle n'eut pas un traître pour vendre son général!

Cependant Charette sent que l'heure fatale approche. Il assemble ses derniers braves, et leur dit : — « Je vous rends vos serments, messieurs, cherchez à vous sauver, je l'approuve; quant à moi, j'ai juré de mourir les armes à la main. Je tiendrai ma parole... »

Une seule voix répond à ce discours : — « Nous mourrons tous ensemble!... » Au même instant, un courrier pénètre dans la forêt de Grâla, où cette scène avait lieu, et remet à Charette une lettre de Sowvarow, l'illustre général russe :

— « Héros de la Vendée, glorieux défenseur de la foi de tes pères et du trône de tes rois, salut! Que le Dieu des armées veille à jamais sur toi!... Et vous, immortels Vendéens, dignes compagnons d'un grand homme, relevez le temple du Seigneur... Brave Charette, honneur des chevaliers français, l'Europe étonnée te contemple, et moi, je t'admire et te félicite... Gloire à toi!... Ce 1er octobre, à Varsovie. *Signé* SOWVAROW. »

Cela n'est-il pas sublime? Et Charette ne dut-il pas croire encore qu'il pouvait sauver la Monarchie?—On était à la fin de 1795. Toute la Chouannerie bretonne était en armes. La Normandie allait se lever. L'infatigable Puysaie remuait l'Angleterre et la France, et Stofflet remettait au vent sa terrible épée...

Malheureusement, le garde-chasse n'eut que le temps d'expier, par une belle mort, les dernières fautes de sa vie... Le 12 décembre, l'abbé Bernier, qui voulait partager avec Hoche le rôle de pacificateur, entraîne Stofflet au May, près du général républicain. Celui-ci est tellement fasciné par le curé de Saint-Laud, qu'il propose au Directoire d'unir ce talent à ses propres armes; mais le revirement fut trop brusque. L'orgueilleux prêtre se crut joué par le généralissime, et poussa sur le champ de bataille l'instrument qu'il venait d'employer à la paix. Cédant jusqu'au bout à son influence, Stofflet appelle ses lieutenants et ses soldats aux armes.

Il était trop tard. Bernier devenait enfin suspect aux Royalistes... et, dans l'Anjou comme dans le Poitou, la modération de Hoche prenait le dessus. Il se fortifie encore, en recevant du Directoire des pouvoirs illimités sur tout l'Ouest. Il va répétant partout : — « Respectez le culte

et les prêtres!» «Allez à la messe, s'il le faut,» écrit-il à ses lieutenants. Il rallie ainsi un grand nombre d'anciens curés, qui, ne voyant plus de danger pour la foi dans la pacification, s'en font les missionnaires au nom de l'Évangile de pardon... Le Directoire y joint des nuées d'espions, à la parole mielleuse, aux mains pleines d'argent... Bref, les officiers même de Charette, ceux qui s'obstinaient naguère à mourir avec lui, invitent, par un mémoire, les populations à déposer les armes... Charette s'indigne d'un tel revirement et le reproche aux signataires, surtout à Prudent de La Roberie, qu'il aimait comme un fils. Les officiers se repentent, et battent dès le lendemain les Bleus à la Thébaudière, où Prudent se justifie par un trépas héroïque...

— « Pauvre et noble jeune homme! dit Charette en l'enterrant dans son manteau de guerre, mort aujourd'hui comme nous mourrons demain!... »

De nouvelles batailles consacrent les obsèques de La Roberie... Lucas-Championnière, avec trois cents hommes, attaque, le 24 décembre, un convoi près du château de Châtenay. Le chef de division Pajot meurt à son tour, dans cette affaire, — Pajot, un des plus terribles paysans et des plus grands originaux du bas Poitou [1].

Ainsi Charette voyait tomber autour de lui tous ses lieutenants. Impassible comme la mort, il continue d'aller au-devant d'elle, et remporte aux Quatre-Chemins sa dernière victoire, le 26 décembre. Championnière, Collin, Beaumelle et Couëtus l'y secondèrent énergiquement. Deux jours après, il fait célébrer une messe solennelle à la Roullière; l'abbé Remeau absout les soldats et bénit leurs armes... — « Et maintenant, où allons-nous? demande Championnière. — Droit aux Bleus, » répond Charette. Mais, écrasé aux Trois-Moulins par le général Travot, il rencontre pour la première fois la trahison. Elle avait revêtu la forme charmante de mademoiselle de Grégo, fille de la marquise de ce nom. Confidente de tous les chefs royalistes, cette dame s'éprend de Hoche, et lui livre les secrets de

[1] « C'était encore, dit M. Championnière, un des braves de l'armée; mais il ne dut être regretté que pour cette seule considération. Pajot était un gros paysan de la dernière ignorance; il eut tous les défauts d'un parvenu et conserva tous les vices de son état ancien. Il fallait le voir à son quartier général, à Bouin, ayant une douzaine de servantes à ses ordres, se donnant tous les airs d'un grand seigneur, et regardant comme sa conquête l'argenterie de tous les absents dont il s'était emparé. La croix de Saint-Louis lui était acquise de droit, disait-il; mais le roi ne pouvait pas lui donner une moindre récompense à la paix que le commandement d'un régiment. Rien ne pouvait être plus risible que ces prétentions exprimées en langage *maraichin*, si ce n'est le ton et les manières de madame la *commanderesse*, son épouse. Au fait, Pajot était un des plus intrépides. Un chef de parti n'a jamais assez de gens de cette espèce. Uniquement dévoué à son général, il suivait ses ordres aveuglément, et ne reculait jamais qu'entraîné par le torrent, après avoir lutté contre le plus longtemps possible; mais, par une suite de cette obéissance aveugle, les plus grands crimes ne lui eussent pas plus coûté qu'une action vertueuse, et Pajot eût tué son père, si son père eût habité parmi les Bleus. M. Charette l'aimait et le regretta beaucoup, et lorsque je fus lui rendre compte de l'action, il ne me répondit que par ces mots : « Vous m'avez laissé tuer un brave homme, monsieur! »

ses ennemis. Des prêtres et des paysans l'imitent, séduits par l'or du Directoire. Mais aussi habile qu'intrépide, Charette devine, à la Ruffière, que sa marche est trahie... Il la change brusquement, et s'élance jusqu'à Chavagne, à travers les fusils et les baïonnettes républicaines.


De Suzannet.

Il n'avait plus ni poudre ni pain... Quelques débris de son armée l'entouraient à peine. Il envoie le comte de Suzannet et d'Argens informer les princes de sa situation; mais déjà de nouveaux partisans l'abandonnent. Le fidèle Couëtus lui-même, ce Lescure du bas Poitou, obtient un armistice du général Gratien... Il se charge d'amener Charette à la paix... Charette lui donne, en effet, son assentiment, quoique avec défiance. Couëtus se rend au château de l'Épinay, sur la parole de Gratien... Des avis secrets lui annoncent une perfidie... Il refuse de les croire, et se voit arrêté au milieu de la nuit avec deux de ses compagnons, jugé par une commission militaire et fusillé contre toutes les lois de l'honneur. On le somma de racheter sa vie par un mensonge, en déclarant qu'il n'avait pas commandé l'avant-garde aux Quatre-Chemins. — « Le fait est vrai, répondit-il noblement; comment voulez-vous que je le nie ! »

Hoche connut-il et autorisa-t-il ce lâche démenti de son propre système? Croyons qu'il n'en fut rien, pour sa gloire. Le fait est que le résultat trompa complétement l'attente du Directoire. Il croyait effrayer, il ne fit qu'exaspérer. Convaincus qu'ils n'avaient plus de merci à attendre, les derniers Vendéens se resserrèrent autour de Charette avec le courage du désespoir...

Stofflet profita de l'occasion pour s'élancer de ses cantonnements : — « Nous marchons tous à l'échafaud, dit-il à ses officiers ; mais tout le monde pousse à la guerre ; faisons-la donc jusqu'à la fin ! » Il se rue, le

20 janvier 1796, sur Argenton-le-Château, en chasse les Républicains, et s'empare de toutes leurs armes. Ce fut le dernier exploit du chef angevin.

Hoche avait trouvé le mot d'ordre qui devait compléter son triomphe : — « Mort aux officiers vendéens ! Grâce aux soldats !... » Tous les soldats se rendirent, et les officiers restèrent seuls. Déjà Sapinaud est paralysé, et Stofflet va être pris. Hoche arrive à Chemillé, le 28 janvier 1796, avec trois régiments. Le partisan Guichard est arrêté, jugé et fusillé à Somloire. Nicolas a le même sort. Le 14 février, Bernier attire Stofflet et son conseil à la Saugrenière. Le garde-chasse y paye sa dernière dette à ses maîtres, en nommant le comte Colbert de Maulevrier agent général auprès de Louis XVIII. Au milieu de la nuit, le conseil se sépare. Bernier disparaît... « Que devint-il et que fit-il ? » dit M. Crétineau, c'est le secret de Dieu, qui l'a jugé ! A quatre heures du matin, Stofflet dormait, avec Lichteningen, son aide de camp, Coulon, son secrétaire, Éroudelles, député des Chouans, et trois domestiques... lorsqu'un détachement bleu, conduit par Loutil, cerne la métairie, force la porte, et assiége le lit du général... Il se lève à demi nu, sans armes, terrasse trois Républicains, et allait peut-être échapper, lorsque des sabres et des baïonnettes lui percent le corps et les bras, et lui abattent le front sur les yeux. Il chancelle alors, aveuglé par son sang, et les Bleus le garrottent, en criant : — « Vive la République ! »

On lui enlève aussitôt le reste de ses vêtements ensanglantés; on lui jette sur le dos une méchante blouse, et on le traîne pieds nus jusqu'à Angers, où il comparaît devant la commission militaire. Là, toute la fermeté de ce caractère indomptable se résume dans le silence du mépris. Il refuse même de prononcer son nom, écoute sans sourciller son arrêt de mort, et marche au supplice, avec Lichteningen et Moreau. Le général Thorigny veut lui faire bander les yeux. — « Arrière ! dit-il, en repoussant l'exécuteur de sa main sanglante; les généraux vendéens n'ont pas peur des balles ! » Il regarde avec calme charger les fusils, joint les mains, lève les yeux au ciel, crie : « Vive la Religion ! vive le Roi ! » et meurt à quarante-trois ans, le 23 février 1796.

Nous avons dit les vertus et les défauts, les exploits et les erreurs de Stofflet. Les premiers suffisent et au delà pour excuser les seconds.

Le jour même de sa mort, Bernier lui donnait d'Autichamp pour successeur.

L'Agence royaliste de Paris, qui avait fait tant de mal à la Vendée, faillit alors lui rendre un grand service. Les nains de l'intrigue manquèrent de sauver les géants de la guerre. Plus habile contre ses ennemis que pour ses amis, l'abbé Brottier tenta de perdre Hoche auprès du Directoire : — « Tenez bon, écrivit-il à Charette, et je vais remuer contre votre ennemi le

ciel et l'enfer. J'ai de jolies femmes dans nos intérêts. Avec cela, on est sûr de nos directeurs. » Hoche, en effet, devint bientôt suspect, comme aspirant à la dictature, comme ressuscitant la Terreur en Vendée, « et affichant des tendresses de maréchal de Soubise pour les grandes dames qui berçaient sa vanité et flattaient son amour immodéré pour le plaisir. » (*Rapport du général Gosnet.*) En un mot, Hoche allait tomber, lorsqu'il se releva par une habile défense, et montra que ses plans seuls étaient praticables. Il resta donc à la tête de l'armée, et ce fut Charette qui succomba.

Tout en faisant poursuivre son rival de gîte en gîte, le général républicain achevait de le mettre au ban des villageois et du clergé. Ce fut un prêtre qui livra de la meilleure foi du monde les derniers canons de Charette... M. Guesdon, curé de la Rabatelière, lui proposa, de la part de Hoche et de Gratien, un sauf-conduit à l'étranger pour lui et ses amis, — un million de francs, et la restitution de tous ses revenus...

— « Moi, fuir! répondit Charette; abandonner les braves que je commande! Jamais! Tous les vaisseaux de votre République ne suffiraient pas pour les transporter en Angleterre, ni ses armées pour leur servir d'escorte! Loin de craindre vos menaces, j'irai vous attaquer dans votre camp. »

Cependant ses derniers lieutenants mouraient ou se rendaient... — « Moi seul, disait-il comme la Médée antique, moi seul, et c'est assez! » Le 20 février, à la tête de deux à trois cents hommes, il livre à la République, près de la Begaudière, son cent septième combat (nous les avons comptés). Il voit mourir autour de lui son frère, son cousin, presque tous ses amis; il continue de se battre au milieu de leurs cadavres... et va passer la nuit dans les bois, — au milieu de leurs fantômes...

Au point du jour, une amie fidèle (les femmes le sont toujours au malheur), Madeleine Tournant, lui annonce que Rezeau et Guérin jeune vont le livrer aux Bleus... Guérin le joint à l'instant même et le presse de quitter le bois. Charette le regarde avec mépris, et détourne les yeux... Guérin le trahissait-il, en effet? La chose n'est point prouvée. Le lendemain, Le Couvreur, encore un de ses braves, rendait son épée... Hyacinthe de La Roberie, qui venait d'en faire autant, était promené par les Bleus, de village en village, sur un cheval sans selle ni bride...

De là, le bruit public qui accusa ce gentilhomme d'avoir vendu Charette, de concert avec Guérin. Hoche l'annonçait en toutes lettres au Directoire, le 27 février : — « Guérin et La Roberie sont accueillis par le commandant de Vieillevigne, qui me les amène... Je leur donne la permission de rester sous la surveillance du commandant, auquel ils avaient promis de faire prendre Charette. » On ajouta plus tard que La Roberie en personne conduisit la colonne de Travot jusqu'au dernier refuge de son général. Mais

le noble accusé a été lavé de cette calomnie, d'abord par le témoignage de Travot lui-même et de quatre officiers de sa brigade : puis par un tribunal d'honneur, composé du comte de Chalus, Lucas-Championnière, Davy-Desnorois, Leverrier de Beaumanoir et Dubois de La Patellière.

Des noms aussi chers à la Vendée ne peuvent laisser aucun doute sur l'honneur de La Roberie.

Cependant Hoche était instruit de toutes les marches de Charette et le suivait pas à pas, sans pouvoir mettre la main dessus. Un combat désespéré ou un détour adroit sauvait d'heure en heure l'illustre proscrit.

Un jour, les Bleus attaquèrent son arrière-garde, où étaient les deux demoiselles de Couëtus et mademoiselle de La Rochette, aujourd'hui madame de Chantereau. Les trois jeunes filles refusent de se rendre. L'une d'elles gagne un bois, et les deux autres reçoivent des coups de sabre à la tête. On les emmène prisonnières aux Sables-d'Olonne. Elles avaient la figure couverte de sang. Un officier républicain leur jette un mouchoir et disparaît. Ce mouchoir contenait plusieurs pièces d'or... Elles n'ont jamais pu retrouver l'auteur de cette touchante action.

La défiance de Charette avait toujours égalé sa fermeté. On juge si l'une et l'autre se développèrent au milieu des espions et des traîtres qui l'entouraient. Ses derniers amis massacraient sur le moindre soupçon ceux qu'ils redoutaient. Tel fut le sort de M. Guesdon, curé de la Rabatelière, qui, comme on sait, avait servi d'ambassadeur au général Gratien. Soupçonné de dénonciation, il fut enlevé de son domicile, et fusillé dans une lande avec ses deux domestiques. Travot accuse formellement Charette de cette exécution. Mais M. Crétineau-Joly assure qu'il était alors éloigné de deux lieues.

— « Cette guerre est donc interminable, s'écriait le général Hoche, qui écrivait en vain à Travot, à Mermet, à Hedouville, à Grigny. — Rassemblez vos troupes, tuez vos chevaux, vous n'aurez rien perdu, si vous réussissez !... Promettez, récompensez, menacez, punissez, mais amenez Charette, ou faites-le prendre par d'autres !... Puisse mon âme vous animer, ou plutôt puissent vos opérations égaler en vivacité l'amitié que j'ai pour vous !... La fin doit couronner l'œuvre ! Il nous faut Charette et le reste des armes ! etc., etc. [1]. »

[1] C'est dans ce même temps que Hoche avait avec le président Maussion les curieux entretiens rapportés par Mellinet, — et dans lesquels il exposait et jugeait avec tant de sagacité la tactique des Vendéens et des Chouans... « C'est, disait-il, à se donner au diable en pays catholique ! On se bat contre on ne sait qui. Les troupes marchent paisiblement sans apercevoir un seul homme armé, et tout à coup, au détour d'un chemin, une fusillade sort d'une haie infernale.. On veut répondre, il n'y a plus personne. Les assaillants ont fui dans toutes les directions. A cent pas de là, nonchalamment appuyés sur leurs bêches comme de tranquilles laboureurs, ils vous regardent passer, comptant le nombre de ceux qui manquent dans vos rangs, et que leurs fusils anglais ont abattus comme ils abattent une perdrix ou un lièvre à l'affût ; car tout paysan est chasseur, et chasseur adroit. Et comment re-

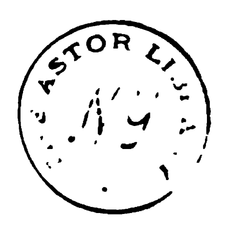


Tony Johannot del. — Ch. Jacque sc.

DERNIER COMBAT DE CHARETTE.

BRETAGNE & VENDÉE

W. Coquebert Éditeur



aux fermes sur sa route, ni un peu de pain, ni un peu de repos. Toutes les, fermes sont occupées par des soldats acharnés à sa poursuite. Le 25 mars, son armée, — cette armée si terrible naguère, était réduite à trente-deux hommes. — Lui-même n'avait plus de cheval et courait à pied jour et nuit... — lorsque quatre colonnes le cernent à la Prélinière, dans la paroisse de Saint-Sulpice. « C'est ici, s'écrie-t-il, qu'il s'agit de lutter jusqu'à la mort et de vendre chèrement sa vie! Seul avec ses trente-deux compagnons, il soutient pendant trois heures la charge de deux cents chasseurs et grenadiers. Douze cadavres lui servent de dernier retranchement. — Il reçoit un coup de feu à la tête; un coup de sabre lui coupe trois doigts. Son sang arrose la terre... — mais il résiste encore... Un dévouement sublime prolonge alors ses jours... Un déserteur alsacien, nommé Peffer, qui a pour lui une espèce de culte (poussé jusqu'à la férocité la plus sanguinaire envers ses ennemis), lui donne son chapeau et prend le sien où flotte le panache blanc. « Mon général, s'écrie-t-il alors, sauvez-vous! A l'aide de votre panache, je les attirerai tous sur moi, et ils me tueront. » Peffer avait dit vrai. Cinq grenadiers de Valentin le massacrèrent, tandis que Charette gagnait le bois de la Chaboterie. Là paraît la colonne de Travot. Un nouveau, un suprême combat s'engage. Haletant, épuisé, perdant son sang par trois blessures, le général chancelle. Le Vendéen Bossard le charge sur ses épaules; Bossard est frappé à mort. Le jeune Laroche-Davo s'approche pour saisir ce glorieux fardeau; comme Bossard, il meurt sous les balles républicaines. Un troisième, dont le nom est malheureusement ignoré, se dévoue encore. Charette, sans connaissance, est déposé dans un taillis près de la Chaboterie; Travot, cinq minutes après, y pénètre avec ses voltigeurs. Le chef royaliste est fait prisonnier; — mais, en rendant son épée, il a retrouvé son énergie...

Travot et ses officiers le traitent avec le respect que mérite un héros... Ils le conduisent d'abord à la prison d'Angers, d'où Stofflet, son rival, vient d'aller à la mort. Jusque-là, Charette n'avait pas dit un mot : « Voilà donc, s'écrie-t-il enfin, où m'ont poussé ces gueux d'Anglais! »

— Charette est pris! Charette est pris! cette conquête électrise toute l'armée républicaine : « Mon cher général, écrit Grigny à Hoche, nous sommes comme des fous depuis cette bonne nouvelle. » Elle arrive à Paris à huit heures du soir. Les cinq Directeurs la reçoivent avec des cris de joie et la font annoncer sur tous les théâtres, — comme ils eussent fait de la prise d'une capitale et d'un royaume...

Charette est conduit en bateau d'Angers à Nantes. Tout le long de la route, les chaloupes canonnières tirent d'heure en heure pour annoncer son passage. « Voilà qui est bien impolitique, dit-il en regardant les deux rives... » Mais les patriotes seuls accourent avec des cris d'allégresse.

Pas un Vendéen ne se remue pour sauver le génie de la guerre...

A onze heures du soir, Charette entre, proscrit, enchaîné et sanglant, dans cette ville de Nantes qu'il avait naguère traversée en triomphe. — Moins généreux que Travot, Dutilh l'accable d'injures. Le captif lui répond en haussant les épaules. On panse ses blessures, et il dort tranquillement jusqu'au matin.

Le lendemain, une panique interrompt les réjouissances populaires.— La foule s'imagine qu'on a substitué à Charette un Vendéen sacrifié à sa place, et elle demande à grands cris à voir de ses yeux le général poitevin. Alors Dutilh commet un second crime de lèse-gloire et de lèse-humanité. La garnison et la garde nationale sont rangées sous les armes. On place Charette au milieu d'un immense cortége de généraux à cheval, de soldats et de peuple, et on le promène, comme un trophée vivant, par toutes les rues de la ville[1]. Dans ce long supplice inventé pour lui, rien n'ébranle sa dignité, ni son courage surhumain... Sa vigueur seule cède un moment aux horribles souffrances de ses blessures... Il chancelle, épuisé, sur la Fosse, et dit aux généraux qui flétrissent leur uniforme: « Si je vous avais pris, messieurs, je vous aurais fait fusiller sur-le-champ! » Cette leçon fut inutile. La promenade continua jusqu'au bout...

Rentré dans sa prison, Charette demande sa famille; on la lui amène, tout en pleurs. « Retenez ces larmes, dit-il après une première émotion, laissez-moi toute mon énergie, j'en ai plus besoin que jamais! » Sa famille s'éloigne en étouffant des sanglots. — Il reste quelque temps seul, — puis joue avec la fille du geôlier, âgée de onze ans, puis se recouche, et dort en paix comme la veille. Au point du jour, le 29, il fait venir le tailleur de l'armée poitevine, Flamand Boëts; il règle ses comptes avec lui comme il l'eût fait à son quartier général, et lui dit, en lui donnant sa main à baiser: « Adieu, Boëts; hier encore je pouvais vivre à l'étranger, mais j'avais juré de mourir en France, j'ai tenu mon serment! »

Il allait continuer cette conversation, lorsque le concierge entra... Il pria celui-ci d'aller chercher un perruquier pour lui faire la barbe. A ces mots

[1] « Un concours immense, dit un témoin de cette scène, était répandu sur son passage et remplissait les balcons. Des cris de *Vive la République!* se firent souvent entendre; mais, soit que le cortége en imposât, soit qu'effectivement nous reprissions de meilleures mœurs, et que le temps des fureurs fût passé, l'indignation se contint, et on lui épargna les injurieuses personnalités. Il était habillé d'un pantalon gris, d'un habit-veste pareil, sans autre distinction qu'un galon d'or étroit et dentelé qui bordait son collet. Autour de sa tête, un fichu blanc était négligemment noué à la créole. Il avait reçu un coup de feu à la tête; son épaule droite était encore couverte de sang. Il avait le bras gauche en écharpe; un coup de sabre lui avait coupé trois doigts de cette main. Sa contenance était assurée, sa marche ferme, et le plus grand calme était répandu sur sa figure. Son teint n'était plus, comme au temps de la pacification, blanc et uni; les fatigues l'avaient bruni. Il regardait tout sans insolence et sans bassesse. Il répondait à toutes les questions sans aigreur et avec sang-froid. Quand on lui parlait des massacres de Machecoul et autres qu'il avait ordonnés, il se contentait d'un signe de tête négatif et d'un sourire amer, comme pour faire sentir qu'il avait fait son métier. »

le concierge, interdit, s'avance vers le capitaine Levieux et lui parle bas pour le consulter... « Je devine, dit Charette avec un sourire expressif, j'ai commis sans doute une indiscrétion, n'en parlons plus. Je désirais me mettre en état de paraître en public comme tout le monde ; or, cette longue barbe... » Et son geste termina la phrase... « Du moins, on ne me refusera pas un dernier repas : cela ne fait pas mourir d'avance, ajouta-t-il en souriant encore, je voudrais avoir deux côtelettes de mouton et une demi-bouteille de vin rouge. Est-ce trop pour le temps qui me reste à vivre? » On se hâta d'aller exaucer ce désir, et Boëts, qui avait peine à retenir ses sanglots, lui fit ses adieux en se jetant dans ses bras. « Adieu, mon ami, lui dit Charette, avec le calme qui ne l'abandonna pas un seul instant, adieu, nous nous reverrons dans l'autre monde ! »

Après le déjeuner, la sœur de Charette vint le revoir... Que fut-il dit dans cet entretien fraternel ? Nul ne l'a révélé. Sa sœur était encore avec lui, lorsqu'il reçut l'avertissement de comparaître devant ses juges. Son interrogatoire dura près de cinq heures. Il le soutint avec une grande énergie, quoique sans jactance, et le résuma par ces paroles : « *J'ai combattu et je meurs pour ma religion, pour ma patrie et pour mon Roi !* »

Lorsque les juges se retirèrent pour voter, Charette causa avec ceux qui l'entouraient : il leur raconta les circonstances de sa capture, et répondit à ceux qui s'étonnaient qu'il ne se fût pas tué, que le suicide avait toujours été contre ses principes, et qu'il le regardait comme un acte de lâcheté. Quand on lui lut son jugement, des cris de *Vive la République!* retentirent dans toute la salle. Il les entendit sans émotion : ses traits ne furent pas décomposés un seul instant.

Charette, dit encore son défenseur Villenave, écouta son arrêt de mort avec un sang-froid imperturbable, et sans accuser, par un seul mot, ni les juges, ni le jugement. Avant son exécution (qui eut lieu immédiatement après), il causa pendant plus d'une heure avec les généraux, et les étonna sur le théâtre même de sa destruction si prochaine, par une conversation suivie et tranquille. Dans les débats, il lui fut appris qu'on avait arrêté le général Jacob, sous l'accusation de trahison envers la République, pour avoir fui devant l'armée vendéenne. « Le général Jacob est faussement accusé d'avoir fui devant moi, s'écria Charette avec une chaleur qu'il n'avait pas montrée pour sa propre cause. Je dois à la vérité et à l'honneur de ce brave soldat, de déclarer publiquement que c'est une calomnie. » Avant de quitter le tribunal, Charette adressa ces seules paroles à ses juges : « Je ne cherche point à prolonger l'instant de ma mort, mais je prie qu'on me donne un prêtre catholique. » On appela l'abbé Guibert, curé de Sainte-Croix ; et c'est à ce vénérable témoin que nous devons les détails suivants :

—« Monsieur, dit l'abbé Guibert en se présentant à Charette, je viens, dans

le moment cruel où vous vous trouvez, vous offrir les consolations de la religion. Je ne suis point appelé d'office auprès de vous, la confiance ne se commande pas, vous êtes libre de choisir. » Sans répondre, Charette, après une sorte de salut approbatif, se mit aux genoux du prêtre... Il était onze heures du matin... A quatre heures, l'abbé Guibert ne l'avait pas quitté, lorsqu'un roulement de tambour se fit entendre. « Vous êtes prêt, monsieur! s'écria l'abbé Guibert en lui prenant la main et la pressant avec émotion. — Marchons. » Et Charette s'avança, d'un pas assuré, à côté de son confesseur, en répétant avec lui, à voix basse, la prière des morts... La foule s'écarte, calme, pour faire place au condamné et aux gardes qui l'entourent... Un seul homme ose jeter à Charette un mot de haine et tourner en plaisanterie la prière qu'il récite. . Charette le regarde fixement sans se troubler, sans même laisser deviner un signe de dédain, puis ce même regard se promène sur le peuple... L'abbé Guibert lui reprend la main, comme pour le rappeler à lui-même... Charette n'avait rien oublié, et c'est en écoutant les exhortations religieuses qu'il arrive jusqu'à la place Viarme. Il demande à parler à Travot... Puis, après une conférence à voix basse, de deux minutes à peine, il se rend d'un pas ferme au milieu de la place. Cinq mille hommes étaient réunis en carré sur cette place. A côté de ceux qui devaient fusiller le condamné, un cercueil était prêt à recevoir son cadavre. Voyant Charette y jeter un regard, l'abbé Guibert lui demande du courage. « Monsieur, répond le général, j'ai marché cent fois à la mort; j'y vais aujourd'hui pour la dernière fois, — sans la braver, sans la craindre. »

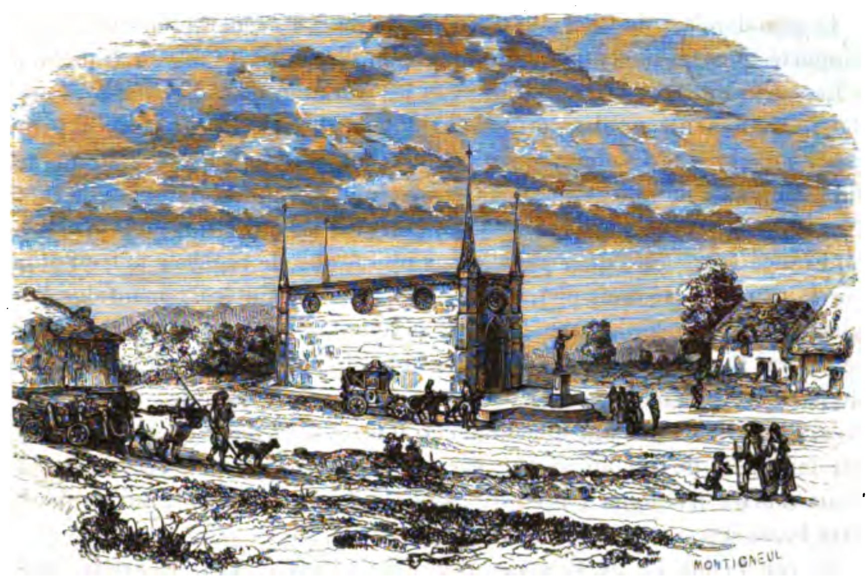
Alors commença le roulement des tambours. Charette ayant prononcé distinctement un acte de contrition, ôta sa main de son écharpe, et reçut, debout, le coup fatal. — « En effet, se plaçant debout sur le lieu où devait tomber son corps privé de vie, Charette repoussa doucement le bandeau qu'on voulait poser sur sa vue, et, présentant sa poitrine au piquet chargé de l'exécution, il plaça la main sur son cœur, disant : « Frappez là!... C'est là qu'on doit frapper un brave!... » Le signal fut immédiatement donné, avec le geste, par un officier... Charette ne tomba pas aussitôt. Un instant il resta debout, comme s'il n'eût pas été atteint, puis la jambe droite fléchit, ensuite la hanche ; le coude s'appuya à terre comme pour retarder sa chute, et il sembla, dit un de ses historiens, descendre de lui-même au tombeau.

L'officier qui avait ordonné le feu trouva la chose si peu naturelle, qu'il s'approcha pour constater la mort... Charette n'était plus, et ceux-là même qui par esprit de parti s'étaient réjouis de sa mort, répétaient entre eux : *Il était brave!*

Ainsi mourut Charette, à l'âge de trente-trois ans.

Le monument qui le rappelle à la Vendée s'élève encore à Legé, sur la

grande route; mais on n'y voit plus sa statue, brisée par des garnisaires, après 1830.



Chapelle de Legé. — Monument à Charette.

Napoléon, nous l'avons déjà dit, vit dans Charette un homme de génie et un grand caractère...

Ce jugement a prévalu sur celui des administrateurs de Nantes, qui, frappant le cadavre du lion, le traitèrent de scélérat, chargé de forfaits.

Charette était, par-dessus tout, le type accompli du capitaine partisan, dans la plus mauvaise comme dans la meilleure acception de ce mot. Écoutons encore son digne lieutenant, M. Lucas-Championnière,—qui l'a suivi dans toutes ses marches et dans tous ses combats : « M. Charette, par une activité continuelle, nous sauva de l'entière destruction à laquelle nous étions voués. Marchant toujours à pied, malgré les mauvais chemins et les temps les plus humides, il encourageait les moins patients à supporter la misère; s'il voyait quelqu'un mordre dans un morceau de pain, il lui en arrachait la moitié en lui disant : « Tu es bien gourmand, camarade, de manger seul sans partager avec ton général. » Il prenait la pipe du premier venu, et fumait avec comme si elle avait été de matière précieuse. Il allait de caserne en caserne : « Voulez-vous me donner à souper, » disait-il aux uns. A d'autres : « Vous avez de la paille et de bon feu, je reste à coucher avec vous. » On causait de la dernière déroute, on rappelait une ancienne victoire; chacun racontait ce qu'il avait appris des affaires de la République; on convenait ensemble qu'elle ne pouvait exister longtemps.

Nous ne songions alors qu'au bonheur dont nous devions jouir après la guerre, et ce n'était même plus une peine de perdre la vie avec un général qui semblait être l'ami de chacun. »

Le grand défaut de Charette était l'excès de son orgueil. Nous en avons rapporté plusieurs exemples. M. Championnière en cite un remarquable. « Les noms de sauveur de la France, de restaurateur de la Monarchie, l'enflaient tellement, qu'il se crut capable de réaliser des prodiges. On peut juger à quel point il s'abusait, par cette réponse qu'il me fit, un jour que je lui témoignais de la défiance des troupes anglaises qu'on nous annonçait : Ne craignez-vous pas, lui disais-je, que leur dessein ne soit de reprendre en France leurs anciennes possessions plutôt que de replacer notre Louis sur le trône? — Je crois peu, me répondit-il, au désintéressement des Anglais; mais laissez-moi faire, j'ai joué la République par-dessous la jambe, je jouerai Pitt par-dessous la cuisse. » Charette possédait le talent précieux de faire croire aux gens qui conversaient avec lui, qu'il les avait pénétrés, et qu'il serait pour eux impénétrable. A toutes les questions qu'on lui faisait, il ne répondait que par un monosyllabe, qu'il accompagnait d'un sourire ironique, joint à un coup d'œil fixe et perçant, qui semblait dire beaucoup. »

La conclusion de M. Championnière est frappante : « Charette avait prédit que la guerre de la Vendée ne recommencerait pas *sérieusement*. C'est qu'il savait bien que nul autre après lui ne saurait manier l'esprit des paysans; et ceux qui l'ont essayé depuis n'ont-ils pas prouvé qu'il avait dit la vérité? »

Nous allons prouver à notre tour, par la fin de notre récit, la justesse des réflexions de M. Championnière.

Nous ne trouverons plus dans l'Ouest, — après Charette et en dehors de la Chouannerie,— que des complots avortés, des soulèvements partiels, des escarmouches brillantes et des dévouements inutiles.

Une fois les persécutions religieuses et individuelles supprimées, — le mobile populaire et libéral, — ce nerf de la grande guerre vendéenne, — ne pouvait être suppléé par des intérêts de couronne et de dynastie. Les princes n'avaient pas su mettre à profit l'héroïsme des Vendéens, en s'y associant une seule fois par un courageux effort. Leur exil devait expier cette faute par l'indifférence de ces mêmes Vendéens, — en attendant que leur Restauration se vengeât par tant d'ingratitude.

Aussi l'insurrection de l'Ouest, qui avait commencé par des soldats sans généraux, finit-elle, au contraire, par des généraux sans soldats.

Il nous suffira, pour le démontrer, de résumer les derniers événements de la rive gauche de la Loire; après quoi, nous n'aurons plus qu'à passer sur la rive droite, où nous compléterons l'histoire particulière de la Chouannerie.

Hoche, — avec une habileté merveilleuse, — avait rouvert les églises et relevé les chaumières. Les prêtres et les paysans, réintégrés chez eux, n'aspiraient donc plus qu'au repos, après tant de fatigues et de souffrances ! Mais il n'en était pas ainsi des chefs qui avaient des engagements avec Louis XVIII ou avec l'Angleterre, — et qui savaient d'ailleurs leurs têtes mises à prix par la République. Car l'infaillible système de Hoche continuait ; — de plus en plus bienveillant d'une part, et de plus en plus impitoyable de l'autre : — amnistie complète aux paysans qui désarmaient ; guerre et mort aux agents qui les rappelaient aux armes !

D'Autichamp, le nouveau généralissime, rallie en vain quelques soldats de Stofflet. Le baron de Vasselot n'est pas mieux écouté des anciens soldats de Sapinaud ; en vain, Bourmont, d'Andigné, Suzannet, etc., guettent l'occasion de s'illustrer à leur tour ; en vain l'abbé Bernier, agent général d'armées qui n'existent plus, multiplie ces proclamations qui faisaient jadis sortir des légions du Bocage ! — Tous sont réduits à prier les émigrés de rentrer comme simples soldats, — ce qui séduit peu les courtisans du comte d'Artois.

Enfin d'Autichamp fait sa soumission, et l'abbé Bernier songe à exploiter la sienne. N'ayant plus autant d'influence sur les Blancs, il en prend sur les Bleus, à qui il persuade que lui seul peut compléter l'œuvre de Hoche... Mais ne jugeant pas l'heure arrivée encore, il feint de gagner la frontière, et il reste caché dans l'Anjou...

Vasselot, arrêté sous un habit de paysan, est fusillé devant sa fiancée, mademoiselle de Mesnard. Après l'avoir tué, le Directoire le flétrit comme traître, et cette politique, appliquée à beaucoup d'autres, achève de désorganiser les derniers combattants.

Hoche demande alors, pour la Vendée, une administration spéciale, — mi-partie de réfugiés patriotes et d'habitants indigènes. — « Les premiers seuls gâteraient mon ouvrage, écrit-il ; ils ont des haines et des vengeances à exercer ; ils ne respecteront ni le culte, ni les prêtres, ni les souvenirs d'un autre temps, que les Vendéens chérissent toujours... Il faudrait, autant que possible, faire administrer ce pays par des Royalistes... Un jour viendra où la République recueillera le fruit de sa douceur et de ses concessions ; car la Vendée, ne vous y trompez pas, est une bonne terre. Il y a dans ses enfants de l'honneur et du courage ; la Révolution a eu tort de nier cela... Soyons assez justes pour revenir sur nos erreurs [1]. »

De telles paroles suffiraient pour immortaliser le génie de Hoche. Mais le Directoire avait l'esprit trop étroit pour les comprendre, il prolongea

[1] Hoche était ici l'interprète de tous les Républicains de bonne foi. La réaction avait marché si vite, que la mémoire même de Charette était honorée par ceux qui l'appelaient naguère un *brigand chargé de forfaits*. A cette époque où l'or était si rare, on venait de vendre vingt-cinq louis d'or la veste et le pantalon qu'avait teints le sang du général poitevin (3 floréal an IV).

les troubles fomentés par les émigrés, — en abandonnant la Vendée aux tracasseries des patriotes. En 1799, le marquis de La Boëssière conçoit un plan, — formé sur celui de Hoche, et qui eût gravement compromis la pacification, s'il eût été appuyé par les monarchies étrangères. Au même instant, une simple menace de conscription ralluma le feu dans quelques paroisses. Les réfractaires des départements voisins se jetèrent dans le Bocage. Vrignaux et Du Bouchot font le coup de fusil à Bressuire, à Châtillon et à Nesmi, en Anjou. Forestier, le vaillant général de cavalerie, repasse de la Bretagne dans le haut Poitou. Saint-Hubert, Grignon, Lemaignan, Toupeau, La Bouchetière, Beauveau, Dupérat, le secondent de leur mieux. Ce dernier, captif à Nantes avec des galériens, s'évade en les armant de bouteilles, qu'ils cassent sur la tête de leurs gardes. Beauvolliers et Renou rejoignent aussi Forestier. Les nouvelles bandes sont défaites à Cirières; mais quarante braves prennent leur revanche en repoussant un régiment de Bleus à Saint-Mesmin; puis ils soutiennent un siége de trois jours, et capitulent avec les honneurs de la guerre[1]. C'était toujours de l'héroïsme; mais c'était de l'héroïsme perdu.

La loi des otages, qui faisait de la Terreur au petit pied, — en frappant les émigrés dans leurs parents, — donna une nouvelle impulsion aux chefs du soulèvement. Le 28 septembre 1799, d'Autichamp, Suzannet et Grignon se partagent le commandement de la Vendée. Les victoires de Cadoudal, de Frotté et de Bourmont, sur l'autre rive, viennent piquer leur émulation. Ils réussissent à réunir quinze mille soldats. Grignon remporte un avantage à Pouzauges; Suzannet, au Luc, et d'Autichamp, près de Saint-Florent. Mais ce dernier est battu aux Aubiers, par Hardouin; et Suzannet l'est à son tour à Montaigu. La police du Directoire et madame de Turpin-Crissé allaient achever l'ouvrage des successeurs de Hoche, — lorsque le 18 brumaire changea la face des choses, en élevant Bonaparte sur le pavois...

Épuisée par sept années de convulsions et de fureurs, de combats et de massacres, de misère et de corruption, la France attendait qu'un dominateur heureux lui rendît enfin l'ordre public et la paix intérieure. Les Bourbons n'avaient pas su les lui rapporter sous la bannière libérale des Vendéens. Bonaparte les lui proposa, le 10 novembre, sous le drapeau du despotisme

[1] Les Républicains croyaient avoir affaire à un millier d'hommes. « Quelle fut leur surprise, dit M. Crétineau, lorsqu'ils virent sortir du château ces quarante jeunes paysans, noirs de poudre, harassés de fatigue, tombant d'insomnie, mais fiers encore de la lutte qu'ils venaient de soutenir ! Plusieurs étaient blessés, blessés à la tête ou à la poitrine. Les patriotes s'étonnèrent d'un semblable courage ; ils comptaient avec effroi ces quarante hommes qui avaient tenu pendant trois jours contre une armée entière ; ils s'approchaient d'eux en signe d'amitié ; ils pressaient leurs mains ensanglantées. Tous manifestaient hautement leur admiration ; car, entrés quarante dans le château, les Royalistes en sortaient quarante. »

Quels étaient ces quarante héros ? Un seul est connu, c'est Péault, garde de Saint-Mesmin.

militaire. On sait les détails de cette fameuse séance des Cinq-Cents, — dans laquelle Boulay-Paty et les députés bretons brillèrent en vain parmi les champions de l'indépendance nationale. Cette indépendance fut jetée avec eux par les fenêtres de l'Orangerie de Saint-Cloud, et de par les baïonnettes de ses grenadiers, Bonaparte fut proclamé premier consul.

A l'instant même, tous les yeux se tournèrent vers cet homme de la Providence. Les Royalistes révèrent un nouveau Monk, et les Républicains, un nouveau Washington. Ils se trompaient les uns et les autres. C'était un nouvel Octave-Auguste qui allait dominer le monde.

L'abbé Bernier fut des premiers à deviner Napoléon sous Bonaparte, et il jugea le moment venu pour le rôle qu'il méditait depuis si longtemps. Bonaparte, de son côté, sut apprécier le talent et l'ambition du curé de Saint-Laud. Tous deux se trouvèrent d'accord, lorsque celui-ci réclama, avant tout, une restauration catholique. Déjà vainqueur de la démagogie civile, le futur empereur rêvait la fin de l'anarchie religieuse, — et se voyait, dans un prochain avenir, sacré par le pape au nom de Jésus-Christ...

L'abbé Bernier éclaira Bonaparte sur les mystères les plus tristes comme sur les plaies les plus glorieuses de la Vendée. L'héroïsme des géants et la faiblesse des pygmées furent également révélés par cet homme, qui savait tout. L'ancien commissaire général du comte d'Artois ne l'épargna pas plus que les autres. Le contre-coup de ces révélations découragea les derniers champions du Royalisme... Bref, l'abbé Bernier fut appelé près du premier consul, « comme un des plus indispensables coopérateurs de son œuvre immense. » (*Lettre du négociateur Barré*[1].)

Bientôt un armistice est prononcé, grâce à l'intervention du curé de Saint-Laud... L'assassinat du comte de Grignon, suivi du meurtre de quatre Bleus, entrave un instant les négociations; mais elles reprennent, le 12 décembre, à Pouancé.

Cadoudal et Frotté, qui triomphaient encore en Bretagne, jettent en vain leur épée dans la balance. Bonaparte y jette aussi la sienne, dont il menace d'écraser la Vendée. Bernier produit alors les pleins pouvoirs que vient de lui envoyer le comte d'Artois (— sans se douter de l'usage auquel

[1] Avec quelle adresse le proscrit avait amené le potentat à cette avance, c'est ce qui ressort de la lettre suivante, adressée par Bernier, le 3 décembre 1799, à Martin Duboys, son agent à Paris : « Faites entendre sous main que je puis beaucoup dans le revirement qui se prépare. Je suis disposé à seconder les vues du nouveau gouvernement ; parlez et faites parler, afin que mon nom retentisse. Les difficultés ne sont pas aussi insurmontables qu'on semble le croire. J'ai la confiance des paysans, que je n'ai pas compromis dans cette dernière tentative ; celle des chefs ne me fera pas défaut. Qu'on me fasse des propositions, qu'on vienne à moi ; car vous sentez bien que je veux avoir la main forcée, c'est même dans l'intérêt du gouvernement. Agissez donc comme si nous étions totalement inconnus l'un à l'autre. Une fois entré en pourparlers, vous verrez de quelle manière je conduirai la barque. »

ils allaient servir!...), il pose, sincèrement ou non, le premier consul en futur restaurateur de Louis XVIII, et la paix est enfin signée, à Montfaucon, par tous les chefs de la rive gauche, le 18 janvier 1800. L'abbé la fait aussitôt annoncer au prône par tous les curés; il se laisse lui-même enlever de l'Anjou par le général Hedouville et Barré, et il s'installe magnifiquement près de Bonaparte, en pacificateur et représentant naturel de la Vendée et des Vendéens.

Quelques mois après, Bonaparte ramenait toute la France aux idées de foi et de monarchie. Il sentit que s'il avait pu réveiller ce double feu, si cruellement étouffé par la République, il le devait à l'insurrection de la Vendée, qui l'avait défendu avec l'héroïsme de la Vestale antique. Il proclama dès lors ce peuple un peuple géant... et il lui emprunta politiquement le Dieu qu'il venait de lui rendre[1]. On sait tous les efforts qu'il fit pour lui emprunter aussi ses généraux. Pas un ne se rendit alors à ses séductions, — il faut le dire à l'honneur de leur fidélité. Le curé de Saint-Laud les en sollicita en vain. Son habileté parjure ne trouva aucun imitateur.

En 1801 vint le Concordat,— nouveau chef-d'œuvre dans lequel la Vendée encore a sa grande part. Bonaparte le reconnut publiquement, en faisant représenter la France catholique par ce même abbé Bernier, qui avait soulevé les premiers Vendéens autour de la croix de Jésus-Christ!

Le Concordat engendra, toutefois, en Vendée, un schisme dont la trace n'est pas complétement disparue. Parmi les évêques émigrés dont le pape réclama la démission, trente-huit la refusèrent, et quelques Vendéens doutèrent de l'infaillibilité de Pie VII. L'Anjou et le Poitou formèrent ainsi deux communions : celle qui refusait de reconnaître le Concordat s'appela la *Petite Église*. En vain, sur les trente-huit évêques dissidents, trente-six se soumirent aux prières de Pie VII. M. de Coucy et M. de Themines, évêques déchus de la Rochelle et de Blois, restèrent les seuls et vrais pasteurs des adversaires du Concordat.

L'abbé Bernier, devenu lui-même évêque d'Orléans, se flatta de rallier ces derniers par sa présence. Il fut reçu en triomphe dans tout le Bocage, mais il se vit insulté publiquement et secrètement à Angers. Des lettres pleines d'injures, des bouteilles pleines de sang, lui furent adressées de

[1] « Le premier consul, écrivait Bernier, sent parfaitement que tous les sacrifices faits par les Vendéens ne peuvent être condamnés à la stérilité. Quand je lui raconte la piété et les traits de courage dont plus d'une fois j'ai été le témoin, sa figure s'anime; on croirait qu'il est jaloux de ces soldats qu'il n'a pas commandés; il m'a dit plus d'une fois : « Je serais fier d'être Vendéen! » Et il me demande si c'était seulement pour leurs princes que nos paysans affrontaient ainsi tous les dangers. Je lui réponds que les Bourbons avaient bien leur part d'un semblable dévouement, mais que le plus grand nombre des paysans ne combattaient ainsi que parce qu'on avait touché à leur foi et à leurs prêtres. Plus d'une fois déjà, il m'a dit : « Je leur rendrai tout cela : ne faut-il pas faire quelque chose pour ceux qui ont tant fait en faveur de la religion? » J'ai la certitude qu'il le fera : jamais peut-être homme n'a si bien saisi la portée des choses. »

toutes parts. Il fallut écarter de son passage la population furibonde... Il regagna, désolé, son diocèse, y chercha dans le pieux accomplissement de ses devoirs l'oubli de ses douleurs et peut-être de ses remords, reçut un coup fatal en 1803, en apprenant qu'on l'avait oublié dans la promotion des cardinaux, et mourut enfin en 1806, à quarante-deux ans, d'un accès de fièvre et d'ambition, — après une entrevue fâcheuse avec l'Empereur.

Envers le curé de Saint-Laud, comme envers la liberté, le despote Napoléon oubliait les serments du consul Bonaparte.

La Petite Eglise (de plus en plus petite, en effet) s'obstina dans son erreur tant que dura l'Empire. Tout ce que le Royalisme avait de plus pur s'y retrancha comme en un sanctuaire inviolable. « Chaque jour de fête, dit M. Crétineau, on voyait les dissidents, au milieu des neiges ou sous les feux d'un brûlant soleil, franchir les distances et accourir à la ferme isolée, au château à moitié détruit, où les saints offices devaient être célébrés par un prêtre venu encore de plus loin qu'eux. On réveillait ainsi le souvenir des premiers chrétiens se rendant aux catacombes. Là, ces hommes si pieux, et qui n'avaient jamais pu se persuader qu'ils tombaient, à force de vertu, dans un déplorable schisme, écoutaient avec recueillement la parole de leurs pasteurs, qui, de bonne foi sans doute, les encourageaient dans la voie de l'erreur. Au milieu de ces cénacles clandestins, que d'ardentes prières, que de vœux sincères, montèrent vers le ciel ! Comme on attendait la persécution avec calme ! Comme on se résignait au martyre ! C'était toujours la Vendée de 1793, mais la Vendée ne combattant plus qu'avec la prière et se faisant gloire de supporter avec vaillance ce que naguère elle aurait repoussé par les armes. La force de la Petite Eglise s'augmentait du mystère dont elle avait besoin de s'entourer. Elle comptait dans ses rangs des apôtres et des martyrs, de saintes femmes et des confesseurs. Le riche et le pauvre, le laboureur et le gentilhomme, tous, confondus dans une pensée commune, protestaient avec courage, mais sans jactance, contre la séparation que les nécessités du temps avaient provoquée entre des frères. Ils croyaient être dans le vrai, et jamais il n'était venu à aucun d'eux la pensée de s'être laissé tromper par un scrupule de probité religieuse. Ceux que de trop longues distances empêchaient de se réunir au lieu de la convocation, se rassemblaient sur un autre point; puis un vieillard, le plus digne entre tous, lisait à haute voix l'office du jour, rappelait en quelques mots, bien touchants par leur simplicité, les devoirs qui leur étaient imposés, et l'on se séparait après avoir fixé pour le dimanche suivant un nouveau centre de réunion. »

Les persécutions arrivèrent et ne firent qu'aggraver une plaie dont le temps seul devait amener la guérison. — On exila, puis on rappela mademoiselle de La Rochejaquelein, tante de M. Henri.

Enfin le nouveau concordat de la Restauration (1817), la démission de

M. de Coucy et la mort de M. de Themines, désorganisèrent la Petite Église vendéenne ; — et cette dernière insurrection céda, comme la première, aux mesures de conciliation, de douceur et de liberté.

Il ne reste plus aujourd'hui, de la Petite Église, que quelques octogénaires qui ont oublié la marche du temps, — comme ces émigrés qui revenaient d'Amérique en 1814 avec la cadogan et l'habit gorge-de-pigeon.



Hôtel de Ville de la Ferté-Bernard.



JEAN COTTEREAU,

dit Jean Chouan.



JEAN COTTEREAU,

dit Jean Chouan.



JEAN COTTEREAU,

dit Jean Chouan.

duit alors, comme une traînée de poudre, de la Bretagne à la Vendée, — de la Chouannerie pullulante aux armées du Poitou et de l'Anjou. Maintenant que nous avons vu mourir ou se rendre les derniers chefs et les derniers soldats de ces armées, — repassons en Bretagne, où nous retrouverons la Chouannerie dans sa force, et prête à envahir le bas Maine et la basse Normandie.

Mais achevons préalablement le tableau des événements révolutionnaires en Bretagne, — tableau que nous avons laissé au moment où les Jacobins et les Girondins se livraient leur dernier combat (2 juin 1793).

Jamais la Révolution ne s'était trouvée dans une position aussi désespérée qu'après la défaite des Girondins. Cinquante départements étaient fédérés contre Paris. Les Vendéens triomphaient sur toute la Loire. Les troupes de l'État, battues aux frontières, étaient séparées de la capitale par l'insurrection du Midi. Ce fut le moment sublime des Jacobins, qui surent vaincre et gouverner, — tandis que les Girondins ne savaient que parler et mourir.

Il faut dire que la situation de ceux-ci était inextricable. Ennemis de la guerre civile en Vendée, ils allumaient la guerre civile en Bretagne et en Gascogne. Républicains sages, ils appelaient à eux les Républicains modérés, et c'étaient les Royalistes qui venaient, de tous côtés, à leur secours. La contre-révolution les débordait malgré eux, et ils voyaient avec effroi les étrangers sur leurs pas. La Montagne, au contraire, fut inexorable, mais conséquente à elle-même. Résolue de sauver à tout prix la République, elle ne recula ni devant les excès, ni devant les sacrifices; — elle joua courageusement sa tête, en abattant sans pitié celle des autres.

Ce fut à Alençon, à Caen, aux portes de la Bretagne, que le fédéralisme girondin s'organisa d'abord. De Caen aussi venait de partir Charlotte Corday, pour aller assassiner Marat. Là, Pétion, Lanjuinais[1], Barbaroux, Sales, Buzot, Guadet, Cussy, Lesage, Bourgoin, Girault, Louvet, etc., s'entendirent avec le comte Joseph de Puisaye, qu'ils combattaient naguère de leur parole éloquente, — pour réclamer, les armes à la main, cette véritable

[1] Cet intrépide député de la Bretagne fut particulièrement sublime à la Convention, dans la grande lutte du 2 juin. Au milieu des vociférations de la multitude, et en se cramponnant à la tribune, dont ses indignes collègues voulaient l'arracher, il dévoila la lâcheté de l'assemblée, qui se laissait dominer par les anarchistes, et il demanda que les autorités révolutionnaires de Paris fussent cassées. Mais alors arriva la députation de la Commune. « Représentants, dit-elle, les crimes des factieux de la Convention vous sont connus; nous venons pour la dernière fois vous les dénoncer. Décrétez à l'instant qu'ils sont indignes de la confiance publique... Sauvez le peuple, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même. » La Montagne applaudit; la Plaine dit qu'il faut céder; la Gironde ne peut se faire entendre. Enfin Barrère offre comme moyen terme la suspension volontaire des vingt-deux. Aussitôt Isnard, Lanthenas, Faucher, offrent leur démission. Quant à Lanjuinais : « N'attendez de moi ni démission ni suspension... » Et comme des cris s'élèvent : « La victime qu'on traînait à l'autel, ornée de fleurs et de bandelettes, n'était pas insultée par le prêtre qui l'immolait... On parle de sacrifice de mes pouvoirs ! Les sacrifices doivent être libres, et vous ne l'êtes pas ! »

liberté, que réclamaient aussi les insurgés de l'Ouest, — et dont le premier devoir était, disaient-ils en commun, de résister à la tyrannie montagnarde. Dans cette réunion d'un moment, les Girondins et leurs ennemis de la veille s'aperçurent trop tard qu'ils visaient au même but. L'occasion de l'atteindre était malheureusement passée, et ne devait pas revenir de bien longtemps. L'assemblée insurrectionnelle de Caen souleva les douze départements voisins, et arma huit à dix mille hommes, sous les ordres de Wimpsen et de Puisaye. Les milices du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine étaient accourues des premières à l'appel de Barbaroux. Mais cet amas improvisé de Républicains et de Royalistes se dispersa devant les forces réunies à Vernon par les Jacobins, et les députés girondins s'enfuirent avec les volontaires bretons, qui les firent passer pour leurs camarades. Leurs défenseurs de la veille se tournaient déjà contre eux, — tant était grande la terreur inspirée par la Montagne! Toutes les villes insurgées faisaient leur soumission l'une après l'autre, et les proscrits ne sauvèrent leurs têtes que grâce au dévouement des Bretons qui les protégeaient.



Le comte Joseph de Puisaye.

« Nous marchions comme simples soldats, dit Louvet dans ses *Mémoires*, et ceux qui nous avaient reçus paraissaient contents et fiers d'avoir pour camarades cette vingtaine de Représentants, pour qui la France presque tout entière venait de s'insurger. Je trouvai pour moi fort agréable de faire avec ces braves gens ma journée à pied, de boire et manger avec eux, sur la route, le verre de cidre, le petit morceau de beurre et le pain de munition ; puis, à la couchée, d'aller avec un billet prendre modestement mon logement chez un particulier, qui, me croyant un simple volontaire, ne se gênait nullement avec moi, et me dispensait par là de toute espèce de cérémonie. »

Les fugitifs rencontrèrent à Dol les oiseaux que les Malouins venaient de lancer, portant au cou la *Déclaration des droits de l'homme*, et *allant publier en tous lieux la régénération montagnarde du peuple français*.

Ils arrivèrent enfin, de péril en péril, de cachette en cachette, mourant de faim le jour, et marchant la nuit dans les bois, jusqu'à la ville de Quimper, où leur collègue Kervélégan leur avait ménagé des refuges [1]. De là, ils s'embarquèrent pour Bordeaux, où ils trouvèrent leur parti expirant, et où leurs têtes inaugurèrent le règne de la Terreur.

Cependant les nobles idées des Girondins leur survécurent en Bretagne, et engendrèrent des champions, plus courageux qu'eux-mêmes, des vrais principes républicains. Aux ordres sanglants des missionnaires de la Montagne (Merlin, Cavaignac, Pochole, Carrier, Prieur (de la Marne), Trehouard, Jean-Bon Saint-André, Bréard, Turreau, Bourbotte, Esnue-Lavallée), les administrateurs des cinq départements, et surtout du Finistère, répondirent par des protestations énergiques contre l'*infâme centumvirat* de la Convention. L'infâme centumvirat répondit, à son tour, par un décret d'accusation contre l'administration du Finistère en masse. Kergariou, président; Le Gac, Doucin fils aîné, Descourbes, Le Roux, Le Prévost-cloud, Expilly, Danier Kersaux, Postic, Derrien, Le Baron (Bois-Jaffray), Piclet, Le Goazre, Le Moan, Poullain, Le Thou, Déniel, Brichet, procureur général sindic, et Aymez, secrétaire général (19 juillet 1793). La plupart des administrateurs de Nantes, de Rennes et de Vannes eurent le même courage et le même sort, — tandis que les complices ou les instruments de la Montagne se hâtaient de lui adresser leurs félicitations sur la constitution et le régime nouveaux, — s'excusant à plat ventre d'être entrés un seul jour dans la fédération girondine. Ainsi les cinq départements furent *montagnardisés* à la fois par les représentants en mission, aidés des clubs régénérés, de la gendarmerie et de la guillotine.

Ce fut peu de temps après que l'évêque de Rennes, Le Coz, lâchement dénoncé par Lindet, alla expier sa généreuse défense du célibat des prêtres, — dans les cachots du Mont-Saint-Michel, où nous l'avons trouvé en revenant de Granville.

Nous avons déjà rendu justice à la bonne foi de ce prélat constitutionnel. Nous devons les mêmes éloges au courage qu'il déploya devant Carrier. Rachetant son erreur par toutes les vertus et tous les sacrifices, il venait de se rendre suspect, en arrachant à la mort un jeune prêtre réfractaire, et en flétrissant l'abbé Collet, qui s'était marié, le 18 septembre, par-devant le club des sans-culottes de Rennes. Carrier paraît alors, et Le Coz

[1] Lui-même, évadé comme eux de Paris, n'avait gagné le Finistère qu'à travers mille dangers. Le prêtre Letiars, curé constitutionnel de Plogonnec, l'ayant un jour chez lui, monta en chaire le lendemain, pour annoncer à ses paroissiens que ceux qui arrêteraient les députés en fuite auraient bien mérité de la patrie, et cette confiance détourna les soupçons.

est sa première victime. — Il le fait amener devant lui, et lui reproche, en jurant, de n'avoir pas suivi l'exemple patriotique de l'abbé Collet... Pour toute réponse, l'évêque lui récite ces vers :

> Abandonner un Dieu que l'on craint dans son cœur,
> C'est le crime d'un lâche, et non pas une erreur,
> C'est trahir à la fois, sous un masque hypocrite,
> Et le Dieu que l'on prend et le Dieu que l'on quitte
> C'est mentir au ciel même, à l'univers, à soi...

Puis, s'avançant jusqu'au proconsul, le regardant en face et lui prenant la main :

— « Examinez-moi bien, citoyen, lui dit-il, et voyez si je vous semble capable d'une telle lâcheté!... »

Le lendemain, Le Coz marchait vers le Mont-Saint-Michel, garrotté comme un forçat, déchirant ses pieds à la route, et conduit au milieu de trois cents prêtres insermentés, qui le maudissaient sans le connaître [1].

Un des premiers soins des Conventionnels fut d'organiser la dénonciation dans leurs départements. Bréard accuse, le 7 octobre, réception de 300,000 livres, — dont il a déjà tiré, dit-il, le double avantage de secourir de bons patriotes indigents, et de savoir par eux tout ce qui se passe dans l'intérieur des familles, — connaissances bien précieuses pour nous dans la position où nous nous trouvons.

Les bons patriotes indigents, formés par les leçons des clubs, commencent par dénoncer pour vivre; puis ils dénoncent pour s'enrichir, — et ils s'engraissent ainsi de la chair et du sang de leurs concitoyens [2]. Quand les

[1] Le Coz était le condisciple et l'ami intime du célèbre Corret de La Tour d'Auvergne, qui s'illustrait au même instant dans l'armée républicaine. Quelques jours avant son arrestation, l'évêque avait reçu du grenadier son fameux ouvrage des *Origines gauloises*, surchargé de notes et accompagné de trente louis, pour les frais de la réimpression. Comment arracher ce double et précieux dépôt aux agents de Carrier? Le Coz le cacha sous ses vêtements, et l'emporta dans son cachot. L'année suivante, il apprit que le *brave des braves* était prisonnier, comme lui, en Angleterre. Aussitôt il chargea le ministre Petiet de lui envoyer les trente louis d'or; mais celui-ci avait déjà pourvu aux besoins de l'illustre grenadier. Quand La Tour d'Auvergne rentra en France, il ne put faire accepter à son ami la moitié du dépôt si fidèlement gardé. La lettre du soldat est digne des plus beaux jours de Sparte ou de Rome : « Quoique je ne reçoive que 25 livres par mois en numéraire, et le reste en mandats, j'en ai assez pour aller doucement dans la vie. Je me prosterne bien plus volontiers devant la Providence pour la remercier que pour lui rien demander. Du pain, du lait, la liberté et un cœur qui ne puisse jamais s'ouvrir à l'ambition, voilà l'objet de tous mes désirs. Je vous le répète donc, que le partage soit strictement égal entre nous. Vous ne sauriez en user autrement sans offenser mon amitié et vous exposer à la perdre pour toujours. »

[2] « A Rennes, dit M. Duchatellier, c'est un nommé Jean-Baptiste Bouet, prêtre constitutionnel, homme sans mœurs, se disant parent de l'infâme Carrier et cousin germain de Couthon, qui est chargé, par le représentant Pochole, des missions les plus secrètes pour la réorganisation des clubs et les approvisionnements de la guerre. Une plainte contre lui, que nous avons sous les yeux, porte qu'à la fin de la mission il enleva de Rennes 200,250 livres, et que, quand il arriva dans le pays, il était obligé de rester au lit pour faire blanchir ses bas, tant était grand le dénûment où il se trouvait. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant fait des réquisitions de grains dans la commune de Mar-

prétextes manquent aux arrestations, le mot de *fédéralistes* est là pour y suppléer largement.

Les délégués des Conventionnels sont dignes de leurs commettants. Julien et Guermeur, — naguère chassés de Rennes, — organisent les sans-culottes de Lorient, de Vannes, de Josselin, de Ploërmel, de Quimper, etc. En cette dernière ville, ils forcent le laboureur Douillon, qui a déjà ses fils à la frontière, de se consacrer lui-même au service de la République. — « Et mes champs, qui les cultivera? » demande ce magistrat malgré lui. Et l'on vote à l'unanimité qu'ils seraient cultivés par souscription. Puis on lit, au club, une liste des patriotes de Quimper, — et ceux qui ne sont pas applaudis sont déclarés suspects et arrêtés le lendemain.

Des femmes embellissent les nouvelles Sociétés de Marat, pour qu'aucune excitation ne manque aux sans-culottes. Et à chaque motion jacobine, on se donne l'accolade *dans le doux épanchement de tous les cœurs.*

Tout *s'épure,* tout *se ravive* ainsi, sous l'action formidable du gouvernement de l'an II. La Convention terrifie ses missionnaires; les représentants terrifient les délégués; les délégués terrifient les clubs et les comités de surveillance; les comités et les clubs terrifient tout le monde. Chacun, sous peine de mort, doit venir s'agenouiller à son tour devant le nouveau pouvoir, et en obtenir le certificat de civisme, qui garantira pour quelques jours sa liberté ou sa vie.

« Le peuple français a voulu la République, dit la Convention; nous sommes chargés par lui de la faire vouloir! »

Si l'on apprend que Toulon vient d'être livré aux Anglais : — « Ville infâme! s'écrie le club de Lorient; que tes maisons s'écroulent sur tout ce qui respire dans ton enceinte, et s'engloutissent sous la terre qui te porte; que les flots qui battent tes murs, après t'avoir détruite de fond en comble, abandonnent ton rivage; que tous les éléments, sensibles à notre juste indignation, s'unissent pour ta destruction totale. »

Arrive alors la fameuse loi des suspects (septembre 1793), — réseau élastique et immense, qui enveloppe :

1° Tous ceux qui se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté;

2° Ceux qui ne pourront pas justifier de leur manière d'exister et de l'acquit de leurs droits civiques;

3° Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme;

4° Les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions;

tigné, il appert d'une délibération dont nous avons copie, que, malgré leurs plaintes et leurs instances, les officiers municipaux ne purent jamais en obtenir le reçu. Ce fut ce même homme qui voulut exiger de l'avocat Kerdellant, alors chargé, à Rennes, de la conservation des registres de l'état civil, que ces registres fussent anéantis, afin, disait-il, que la régénération du peuple fût complète, et que toute trace des anciennes familles aristocratiques disparût. Kerdellant, qui eut la force de résister, passa un an dans les cachots.

5° Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution.

Et qui charge-t-on de l'exécution de cette horrible loi? les comités de surveillance et les clubs des sans-culottes. Les registres d'écrou des cinq départements bretons offrent les mêmes détails que ceux de la Loire-Inférieure. L'un est arrêté pour ses relations avec les riches et les nobles; l'autre, comme prévenu d'incivisme; un troisième, pour l'absence de son fils ou de son neveu, supposé émigré; celui-ci, comme étant aristocrate par éducation; cet autre, pour avoir caché dans son jardin deux sacs de jetons et fiches en nacre armoriés; d'autres, pour être de caractère et de relations inconnus, d'opinions secrètes; pour regretter l'ancien régime; pour avoir des relations avec des béguines; pour avoir vécu avec des parents qui ne sont pas dans les bons principes.

Dans les Côtes-du-Nord, on arrête Robion, dit Troguindy, âgé de soixante-six ans, comme père d'émigré, ambitieux de gloire et de distinction; Marie Pontho, sa femme, comme babillarde, recherchant les femmes de sa caste; — Marie-Anne Saliou, pour n'avoir manifesté aucune opinion sur les principaux événements de la Révolution; — Marie-Gabrielle Kergrist, femme du Tré..., pour être aussi spirituelle que son mari est simple; — la dame Henri Hingant, pour être en correspondance avec son mari émigré; — René Houel, cultivateur, pour avoir préféré la perte de son bien à l'observance des lois révolutionnaires.

Dans le Morbihan, presque tous les notaires sont d'abord arrêtés, à cause des suspects, dont ils font les affaires. — Le sieur Du Plessis-Grénédan déshonore en vain son nom, en prouvant qu'*il a été des premiers à acheter des biens nationaux*; il n'est pas moins arrêté avec sa femme et sa fille. — Un jeune homme, intimidé par le club de Josselin, demande de prêter le serment *entre quatre-s-yeux*? suspect. — Le cultivateur Garaudière est *un de ces richards* qui ont plusieurs fermiers et échangent leur blé contre des écus? suspect! — Le citoyen Ollivo a quinze cents livres de rentes, et met quelquefois la broche au feu? suspect! — Tous les parents de Du Couëdic, l'immortel héros de *la Surveillante*? suspects! — ces infortunés, chargés d'enfants, vivent en prison, comme Bélisaire, de l'aumône faite à la gloire par la pitié.

L'effet de la Terreur fut d'autant plus décisif en Bretagne, qu'elle y succédait immédiatement au système modéré de Canclaux. D'une part, elle multiplia les insurgés, qui allèrent fortifier les Chouans; mais, d'une autre part, elle lança contre ceux-ci et contre les Vendéens des masses de volontaires. En trois mois, le Finistère seul en fournit plus de douze mille. Les clubs de Quimper et de Landerneau marchèrent en corps sur Vannes, entraînant tant de maris et de pères de famille, que l'administration dut

nourrir, pendant leur absence, leurs femmes et leurs enfants. La petite population de l'île d'Ouessant accourut, son maire en tête, offrir à ces malheureux les soixante-sept quintaux d'orge qu'elle venait de récolter. Et la récompense de ces braves gens fut une simple accolade républicaine. Ainsi l'héroïsme perçait toujours au milieu du crime et de la folie.

Çà et là, quelques administrations départementales entravaient encore le gouvernement révolutionnaire. Il s'en débarrasse en leur retirant les affaires politiques par la loi du 14 frimaire an II, digne complément de la constitution montagnarde. Toute l'action gouvernementale reste dès lors aux comités de surveillance, qui relèvent directement du Comité de Salut public. Laissons les inventeurs de ce chef-d'œuvre de tyrannie le définir eux-mêmes :

« Les municipalités, les comités de surveillance doivent compte tous les dix jours au district ; le district rend compte, dans le même délai, au Comité de Salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public ; et au Comité de Sûreté générale, pour tout ce qui concerne la police générale intérieure et les individus. Ainsi se développe l'ordre révolutionnaire ; il aboutit, par l'impulsion, au centre du gouvernement ; par la surveillance active, à ses émanations ; par la surveillance simple, aux districts ; par l'exécution, aux communes et à leurs comités ; de manière que, prenant pour ainsi dire tout à coup une voix, des yeux et des bras, le corps politique prononce, regarde et frappe à la fois...

« La pénalité est là : un abîme est ouvert derrière le fonctionnaire qui recule ; mais les images qui, comme des furies, s'attachent à l'esprit du méchant, ne troublent point l'homme pur ; il marche vers ses devoirs dans le calme de sa conscience ; comme les montagnes élevées, il porte sa tête au-dessus de la foudre : une seule pensée l'occupe, la patrie ; et comme elle a toutes ses affections, elle est aussi sa récompense. La voici devant vous, les palmes dans les mains ; méritez.

« *Salut et fraternité*,

« Billaut-Varennes, Robespierre, Barère, Couthon, C.-A. Prieur, B. Leudet, Carnot. »

Vinrent alors l'organisation et l'installation des tribunaux révolutionnaires. Laignelot et Lequinio, les Carriers de Rochefort, en rendirent le compte suivant à Paris :

« Nous avons formé ici un tribunal révolutionnaire comme celui de Paris, et nous en avons nommé nous-mêmes tous les membres, excepté celui qui doit clore la procédure, le *guillotineur*. Nous voulions laisser aux patriotes de Rochefort la gloire de se montrer librement les vengeurs de la République trahie par des scélérats ; nous avons simplement exposé ce besoin à la Société populaire : *Moi !* s'est écrié avec un noble enthousiasme le citoyen Ance ; *c'est moi qui ambitionne l'honneur de faire tomber la tête des assas-*

sins de ma patrie! A peine a-t-il eu le temps de prononcer cette phrase, que d'autres se sont levés pour le même objet, et ils ont réclamé du moins la faveur de l'aider. Nous avons proclamé le citoyen *Ance, guillotineur*, et nous l'avons invité à venir, en dînant avec nous, prendre ses pouvoirs par écrit et les arroser d'une libation en l'honneur de la République. »

Et ce Ance était un très-beau jeune homme, écrivain de marine des plus distingués ! Il eut un rival dans le fils d'un pêcheur, élevé, nourri et vêtu jusqu'à dix-neuf ans par le député Duchezeau. Ce monstre adolescent réclama l'honneur de guillotiner son bienfaiteur, et il obtint cette faveur du tribunal. Après avoir montré au peuple la tête qu'il venait de couper, il fut pris d'une hallucination sanglante qui le traîna lentement au tombeau.

Voici comment s'exécutait l'abolition du culte ; c'est encore Laignelot qui parle :

« Nous vous envoyons une marmite à bon Dieu qui nous a été remise par le citoyen Gruot, en joignant ici la lettre qu'il nous a écrite. Une députation de l'île d'Aix vient de nous prévenir qu'elle venait de charger pour nous à la messagerie un ballot renfermant toutes les boîtes à bon Dieu de cette île, les étuis à graisse, en un mot, les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatans religieux. »

A Quimper, Hérault et Dagorn choisirent la fête nationale de Saint-Corentin (12 décembre) pour fermer et profaner la vieille cathédrale. Jamais on n'insulta la foi populaire avec plus d'insolence et de lâcheté. La ville était encore pleine de tous les jeunes valets de ferme accourus avec la baguette blanche, signe de leur affranchissement, et prêts à entrer, comme ils disent, dans une nouvelle condition. Le matin, à l'heure où toutes les cloches sonnaient la messe, les tambours de la milice et de la garnison leur répondent. Les canonniers s'avancent avec leurs pièces, la mèche allumée. Ainsi protégés contre l'indignation des hommes de cœur, Hérault et Dagorn traversent la cathédrale et gagnent le sanctuaire. Dagorn est en grande toilette : la cravate haute, les joues fardées, le bonnet phrygien sur la tête. Hérault fait jeter, par les enfants du club, de la boue et des pierres aux saints dont les Bretons baisaient les pieds depuis seize cents ans. Dagorn monte à l'autel, brise les marbres à coups de crosse de fusil, fait sauter à coups de sabre la porte du tabernacle, y prend le calice et le saint ciboire, les remplit de ses ordures, qu'il répand sur les degrés, et donne à la canaille le signal du pillage et de l'incendie. Les tricoteuses se partagent les dentelles et les ornements sacrés. Tout le reste est brisé, déchiré, mutilé et entassé sur le champ de la Fédération, aux cris de *Vive la Montagne! A bas la calotte!* et au son des binious commandés pour égayer la fête. Hérault et Dagorn ouvrent le bal par une gavotte, dansée sur les saintes reliques, et un renégat, ancien chevalier de Saint-Louis, se charge

d'y mettre le feu. Le soir même, le misérable recevait son châtiment, frappé aux entrailles par la colère divine, ou empoisonné par l'odeur infecte du bûcher.

Le juge de paix Desnos avait voulu empêcher cette infâme saturnale ; il fut arrêté, avec quinze autres, par Hérault et Dagorn.

Les prêtres constitutionnels qui gardaient un reste de foi étaient traités comme l'abbé Le Coz. Ceux du Morbihan furent incarcérés en masse à Lorient, — parce que le tambour avait réclamé un éventail perdu dans l'église. C'était une manifestation *extérieure* du culte !... Rien que la mort n'était capable d'expier ce forfait !

Enfin, prêtres et culte furent supprimés tout à la fois, comme on sait. Il n'y eut plus d'autre Dieu que la Raison, et les autorités constituées célébrèrent ses fêtes. Prieur, à Vannes, Le Carpentier, à Saint-Malo, et Jean-Bon, à Brest, se surpassèrent dans l'abolition de la *calotinocratie*.

Le Carpentier et ses agents Massé et Campenot avaient fait dresser des chiens, pour donner la chasse à tout ce qui tenait à l'église insermentée ou constitutionnelle.

Peut-on croire, — aujourd'hui que la foi est encore si enracinée dans notre vieille Bretagne,— peut-on croire que le culte catholique y fut alors matériellement et officiellement supprimé, sans que toutes les populations se levassent comme un seul homme autour des débris de l'autel ? « Et comment en douter pourtant, s'écrie M. Duchatellier, quand, sur le registre des délibérations de la municipalité de Treflez près Saint-Pol, — de toutes nos localités la plus religieuse peut-être, — je vois, à la date du 9 germinal an II, les notables et les officiers municipaux de cette commune se réunir pour décider, par *oui* ou par *non*, si le culte catholique sera continué. — Et ne croyez pas que ce soient quelques misérables qui tranchent cette grave question. L'assemblée qui en décida se composait de soixante-sept notables, parmi lesquels les officiers municipaux, le maire et le juge de paix. Et, procédant *par la voie de trois scrutins bien dépouillés*, il est établi que soixante-une voix se sont prononcées pour le *refus du culte*, et seulement six pour l'acceptation ! »

Etonnez-vous donc, après cela, que la vengeance des Chouans ait été sanglante et inexorable ; — que ces pauvres gens, dépouillés de leur Dieu et voués à l'enfer par les patriotes de 93, aient vu dans ces patriotes des démons bons à livrer à toutes les tortures du feu et de la flamme [1] !

[1] Le sans-culottisme le plus prononcé ne sauvait pas les malheureux qui avaient mis le sacerdoce aux pieds de la Révolution. Ecoutons un de ces pauvres diables : c'est le sieur Vincent-Pierre Jacob, ancien secrétaire d'une communauté du Maine, et que l'arrestation de son bienfaiteur, le sieur Laligne de Brest, a forcé à courir les champs. Porteur d'un passe-port, on lui demande depuis quand il n'a pas dit la messe, s'il dit son bréviaire chaque jour, à quelle fin il porte des chapelets, s'il est fâché de la mort de Louis Capet, s'il aime les lois de la République. Il a beau se faire aussi patriote que cela dépend de lui, dire qu'il eût préféré voir Capet au bagne, parce qu'il eût au moins gagné

Si nous entrons dans les clubs de basse Bretagne, nous y verrons les tragédies les plus horribles s'y mêler aux comédies les plus ridicules.

A Morlaix, le club Flandrès inaugura sa régénération par l'assassinat d'un père et de trois enfants. M. de Kergariou avait été sauvé jusqu'alors par la plus inoffensive originalité. Toute la ville connaissait et plaignait ce naïf gentilhomme. « veuf depuis quelque temps et père de trois jeunes garçons, qu'il tenait toujours rangés à ses côtés, vêtus des mêmes habits, soumis aux mêmes habitudes, à la même règle, aux mêmes gestes. Chacun les avait vus à l'église, rangés suivant leur taille à la gauche de leur père, avec des justaucorps écarlates surmontés de brandebourgs, ornés de brillants, la tête bien poudrée, immobiles sous le coup de peigne du même perruquier qui avait aussi dressé la chevelure de leur père. Jeunes enfants, on aurait dit, à voir la figure égarée de leur conducteur, qu'un loup rugissant eût rôdé sur leurs pas depuis que leur mère n'était plus. On savait encore que M. de Kergariou était tombé dans des frayeurs telles, qu'il ne communiquait pas même avec ses domestiques, et que, mangeant seul avec ses enfants, il se faisait servir au travers d'un guichet, pour ne pas être vu. »—Qu'est-ce que la République avait à craindre et à faire de cette tête malade ? — N'importe ! — « Kergariou est un aristocrate, crient les Jacobins du club. Il faut qu'il se soumette à la loi ! » Et ils courent, menaçants, frapper à cette porte qui ne s'ouvrait plus. Ils l'ébranlent en vain de leurs efforts et de leurs cris... Ils réunissent la garde et la garnison... Le cerveau de Kergariou achève de s'égarer... Il fait feu sur les assaillants, et subit un siége dans les règles. Une heure après, le malheureux était égorgé avec ses trois enfants par une foule plus insensée que lui-même. Un seul de ses fils survécut par miracle, et il portait encore naguère, sur ses vingt cicatrices, « l'extrait mortuaire de toute sa famille. »

Quelque temps après, on apprend que Moreau, l'enfant de Morlaix, l'ancien prévôt de Rennes, a passé la Sambre en vainqueur avec ses 25,000 braves. Comment célébrer ce triomphe du glorieux compatriote ? se demande le club Flandrès. La foule et la milice, réunies au son des tambours, se répandent sur les quais. — On s'aperçoit que la mer est basse, et une idée lumineuse frappe les Montagnards. « Traversons ce gué, comme Moreau a traversé la Sambre ! » s'écrient-ils d'une seule voix. Et voilà tous nos Morlaisins, — plus sans-culottes que jamais, — plongés dans l'eau jusqu'au ventre, passant la Sambre en imagination, et traînant,

quelque argent à la République; dire qu'il a prêté tous les serments qu'on lui a demandés, et qu'il n'a jamais marié que les premiers-nés de chaque famille, ainsi que cela se pratiquait dans la loi ancienne : c'est inutile; le pauvre homme passera six mois en prison, heureux s'il sauve sa tête; car, confondu avec ceux qui sont détenus ainsi que lui à la tour de la Montagne (aujourd'hui tour Lebast), à Rennes, ni les comités, ni la municipalité, ne tiennent note du motif de leur arrestation, et il fut constaté par le comité philanthropique, chargé en l'an III de pourvoir à l'élargissement des détenus, qu'un grand nombre d'écrous n'étaient appuyés d'aucunes pièces ni d'aucun motif.

bon gré mal gré, leurs officiers municipaux vers une manufacture de l'autre rive,—image des forteresses du despotisme enlevées par la République!...

Le club de Quimper, *supprimant l'enfance* et créant des *adolescents plus que miraculeux*, ordonnait que les nourrissons quittassent le sein de leur mère pour venir écouter les cris de Vive la Montagne ! et faisait bégayer les droits de l'homme à des petits garçons, *plus savants que Jésus disputant, à douze ans, avec les docteurs de la loi*[1].

Le club de Lorient publia un *Catéchime républicain à l'usage des sans-culottes*, où nous trouvons le décalogue suivant :

I. Français, ton pays serviras
Afin de vivre librement.
II. Tous les tyrans tu poursuivras
Jusqu'au delà de l'Indoustan.
III. Les lois, les vertus, soutiendras
Même, s'il le faut, de ton sang.
IV. Les perfides dénonceras
Sans le moindre ménagement.
V. Jamais foi tu n'ajouteras
A la conversion d'un grand.
VI. Comme un frère soulageras
Ton compatriote souffrant.

[1] La meilleure comédie du club de Quimper est celle que nous rapporte M. Duchatellier. « C'était le 17 ventôse an II, le club de Quimper, ainsi que nous l'avons rapporté, venait d'être régénéré par les soins des délégués Guermeur et Jullien. D.... occupait le siége, et G... tenait la plume, comme secrétaire. On parlait vaguement de plusieurs affaires de haute importance devant être traitées dans la séance du jour, et chacun s'était empressé de s'y rendre. Les femmes surtout étaient en grand nombre, et il était facile de voir, à l'empressement qui se peignait sur leurs figures, que quelque haut personnage était attendu. On avait déjà chanté plusieurs strophes de la *Marseillaise*, quand un homme jeune encore, grand et d'une physionomie élevée, portant le bonnet phrygien et la cocarde nationale, parut sur les degrés qui donnent entrée à la chapelle du collége. Il tenait par le bras une jeune femme vêtue de blanc, au regard timide, et que d'autres femmes suivaient avec crainte, comme s'il se fût agi d'un jugement au tribunal révolutionnaire. Derrière eux venait un fonctionnaire au collet montant, revêtu de quelques passes en laine qui avaient remplacé des broderies en or que le régime ne comportait plus. A l'apparition de ce cortége, les chants cessèrent. Un silence absolu s'établit, et la foule, se divisant, ouvrit un large passage par lequel les nouveaux venus se dirigeaient vers le bureau du président, quand celui-ci, dans son impatience, reprit le chant qui avait cessé et donna un nouvel accent au refrain de l'hymne guerrier. Le chant cessa cependant, et l'homme au collet passé en laine dit qu'il était heureux de présenter à ses frères, les sans-culottes de *Montagne-sur-Odet*, l'un des employés les plus distingués de son administration, qui, désirant contracter les doux liens du mariage, avait voulu prendre l'agrément de ses concitoyens sur le choix qu'il avait fait. — « Mais ton choix est très-bon, citoyen, reprit le président, dont l'esprit caustique était connu. — Je le crois aussi, repartit le prétendant, et c'est pour cela que j'ai voulu avoir l'agrément de mes frères; car la citoyenne que je leur présente, quoique issue de race noble, est digne en tout de servir la patrie, et m'a répondu qu'elle était décidée à le faire.—Cela suffit, dit malignement le président ; et dès lors, ajouta-t-il avec ce sel attique des clubs, que tu es un bon *sans-culotte*, la patrie doit espérer que tu lui donneras des défenseurs. Va t'asseoir avec ta vertueuse épouse sur les hauteurs de la Montagne, et qu'elle perde de cette élévation le souvenir de son berceau abîmé dans les fanges du marais.»
Un hymne et de longs cris s'élevèrent ; chacun s'évertua sur le compte de la jeune aristocrate.»

VII. Lorsque vainqueur tu te verras,
Sois fier, mais sois compatissant.
VIII. Sur les emplois tu veilleras,
Pour en expulser l'intrigant.
IX. Le dix août tu sanctifieras,
Pour l'aimer éternellement.
X. Le bien des fuyards verseras
Sur le sans-culotté indigent.

Nous avons déjà dit quel élan Pochole, installé et formé par Carrier, avait donné aux clubs de Rennes, — où les jeunes gens réclamèrent l'honneur d'aider le bourreau dans ses fonctions. Au nom de ce représentant, la commission Brutus Magnier, nantie de bonnets rouges, de sautoirs et de médailles, se mit à juger et à tuer de ville en ville, à raison de douze livres par jour. Les rapports de ces monstres font dresser les cheveux sur la tête... Le sang y déborde et y bouillonne à chaque ligne, — celui des femmes et des enfants, comme celui des hommes et des vieillards.

Il se rencontra pourtant à Rennes un homme qui osa résister à Pochole, — comme à Nantes Boulay-Paty résistait à Carrier. Cet homme antique était un simple tailleur, que son mérite et son dévouement avaient élevé à la dignité de maire. L'humble nom de Leperdit n'est pas moins digne de l'immortalité que celui de notre jurisconsulte breton. M. Emile Souvestre la lui a déjà décernée, et nous ne ferons que le suivre dans cette mission d'honneur. Leperdit était né à Pontivy, dans le Morbihan, où il n'avait reçu que l'éducation grossière des enfants de sa condition. Le curé, frappé de ses dispositions, proposa de lui obtenir une bourse au séminaire du diocèse. « Non, dit Leperdit, je ne veux pas devenir prêtre, de peur de moins aimer ma pauvre mère... » Il apprit donc l'état de son père, s'établit à Rennes vers l'âge de dix-huit ans, et s'y maria peu après. « Pendant plusieurs années, sa vie fut celle d'un ouvrier laborieux et obscur, gagnant chaque jour le repas du lendemain, faisant sa part plus petite quand un malheureux venait lui dire qu'il avait faim, travaillant six jours sans relâche, et trouvant sa joie à sortir le septième avec un enfant à chaque main. Ce fut dans cette existence austère que son âme se prépara silencieusement aux grandes choses. Lorsque la Révolution arriva, il la salua avec une joie calme, mais ferme, et comme une justice attendue. Armé l'un des premiers pour la défense des droits populaires, on voulut lui donner un grade. « Que les plus capables commandent, mon rôle à moi est d'obéir. » Mais les évenements marchaient, et ceux qui avaient commencé la Révolution étaient dépassés. Rennes avait eu trois maires déjà : le premier s'était retiré à l'approche des mauvais jours ; le second se cachait pour éviter l'échafaud ; le troisième avait péri près de Vitré, massacré par les Chouans, comme Joseph Sauveur. La guerre civile était aux portes, l'émeute au

dedans, la disette partout, et Carrier arrivait ! Ce fut alors que l'on vint dire à Leperdit que ses concitoyens l'avaient choisi pour officier municipal. — « Je n'ai pas le droit de refuser, puisqu'il y a du danger, répondit-il ; je me crois incapable, mais j'essayerai. Si je recule au moment du péril, punissez-moi. » Puis, voulant donner l'exemple de tous les sacrifices, il transforma son atelier en caserne, et y logea trente soldats, vivant des faibles économies qu'il avait longuement amassées pendant dix années de privations. — « Que laisserez-vous à vos enfants? lui demanda un ami inquiet de ce dévouement patriotique. — Mon exemple à imiter, » répondit le tailleur. Tel était l'homme en face duquel Carrier se trouva, lors de son arrivée à Rennes. Comme nous l'avons déjà dit, les fédéralistes étaient en grand nombre dans le département, et l'envoyé de la Convention avait pour mission spéciale de sévir contre ce parti à peine vaincu ; son premier soin fut donc de demander au conseil une liste de proscription. Le conseil, effrayé, la dresse à la hâte et la présente à Leperdit. — « Vous avez oublié un nom, dit-il. — Lequel? — Le mien, car la plupart de ceux que vous avez inscrits là sont mes frères d'opinion, et ont combattu comme moi pour la liberté. » Les membres du conseil se regardèrent avec embarras. — « Cette liste est un bon pour le bourreau, reprit Leperdit, je ne la signerai pas. — Mais Carrier l'a demandée, et la lui refuser, c'est donner sa tête. — Je le sais ; aussi je me charge de ce refus. » Et déchirant la liste : « Adieu, ajouta-t-il en tendant la main à ceux qui l'entouraient ; *je vous recommande mes enfants.* » Il se rendit aussitôt chez Carrier. — « M'apportes-tu la liste? demanda celui-ci dès qu'il l'aperçut. — Non. — Pourquoi ? — Parce que je ne veux pas qu'on la fasse. » Le conventionnel se leva comme un lion blessé. — « Qui donc, de toi ou de moi, commande ici ? s'écria-t-il. — Ni l'un ni l'autre : c'est la justice qui commande, et elle défend de frapper des frères, coupables seulement de s'être trompés. Fais toi-même cette liste, si tu veux ; nous ne sommes pas des dénonciateurs. — Ah ! tu prends le parti des anarchistes, des modérés, des calotins... Et si je t'envoyais pourrir en prison ? — J'irais. — Si je te faisais guillotiner ? — Tu es libre. » Carrier grinçait des dents et frappait du poing sur son bureau ; cette résistance calme irritait sa colère, sans lui fournir les moyens de l'exprimer. — « Retourne à la mairie, dit-il enfin à Leperdit, je t'y consigne. — C'est inutile, répondit le tailleur, je n'ai point d'autre domicile depuis un mois. » Leperdit retourna à la mairie, mais Carrier ne parla plus de sa liste de proscription. Dans une autre occasion, le conventionnel lui reprochait d'avoir favorisé la fuite de plusieurs prêtres qui étaient hors la loi. — « Ils n'étaient pas hors l'humanité, » répondit le tailleur. Lassé de toutes ces résistances, Carrier se décida à partir et à se rendre à Nantes, où il espérait trouver plus de docilité. En quittant Leperdit, il lui dit avec un accent de menace : « Je reviendrai. — Tu me trouveras, » répliqua le maire d'un ton simple. Carrier ne re-

parut plus à Rennes; mais il y laissa Pochole, — à qui Leperdit continua de tenir tête [1].

[1] Le digne maire avait maintenu les religieuses à l'Hôtel-Dieu. Il apprend que deux d'entre elles sont arrêtées pour avoir reçu un anneau d'or d'une Vendéenne qu'elles avaient assistée jusqu'à l'échafaud. « Il se rend à la tour Le Bast, où les nonnes étaient retenues. « Que faites-vous ici? dit-il brusquement; qui vous a autorisées à quitter votre poste? » Les sœurs veulent s'expliquer. « Pas d'excuses, s'écrie Leperdit; les malades ont besoin de vos soins; votre prison, c'est l'hôpital; là, du moins, vous êtes utiles à la patrie. » Puis, se tournant vers le geôlier, il le somme de relâcher ces deux femmes, et les reconduit, en grondant, à l'Hôtel-Dieu, où il les consigne. Les juges comprirent la leçon, et ne réclamèrent point leurs captives. »

La disette ravageait Rennes comme toute la France. La voix publique accusa d'accaparement les membres de la Commune. Le peuple, qui mourait de faim, s'assembla, et, excité par un misérable nommé Toinel, qui avait deux fois été condamné à la corde pour vol de vases sacrés, il se rendit sur la place de la Commune, demandant le maire avec des cris menaçants. Leperdit paraît au balcon et veut parler; mais on ne lui en laisse pas le temps. « Du pain! du pain! s'écrie la foule exaspérée.— Je n'en ai point, répond le maire. — Ta vie, alors. — Je vais vous l'apporter. » Il quitte la fenêtre pour descendre; ses amis essayent de le retenir. « Non, dit le tailleur, leur fureur va croissant; il faut que je l'apaise par mes paroles ou par mon sang. » L'officier qui commande dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville déclare alors qu'il défendra le maire au péril de ses jours, et ordonne à ses soldats de charger leurs armes. « Que fais-tu, citoyen? s'écrie Leperdit; j'ai fait serment de mourir pour le peuple, et non de le faire mourir pour moi. Reste ici, je sortirai seul. On ne tue pas si vite que tu le crois un honnête homme. D'ailleurs, ne vois-tu pas que je suis armé? J'ai mon écharpe. » Il descend alors et se présente à la foule. A son aspect, on recule, et il y a un moment d'hésitation. Mais Toinel et quelques misérables apostés par lui recommencent leurs cris. La fureur se rallume; le tumulte augmente, et les pierres commencent à voler. Leperdit, atteint au front, chancelle. A la vue de son sang qui coule, le peuple s'arrête épouvanté de ce qu'il vient de faire. Il y a un instant de silence. « Mes amis, dit Leperdit en souriant avec douceur, je ne sais point faire des miracles comme Jésus, et je ne puis changer ces pierres en pains. Quant à mon sang, que vous voyez couler, plût au ciel qu'il fût possible de vous en nourrir, je vous le donnerais avec joie jusqu'à la dernière goutte. » A ces mots d'une sublime miséricorde, tous les yeux se baissent; il y a dans la foule comme un mouvement d'embarras. Leperdit en profite, et justifie la Commune en rappelant tout ce qu'elle a fait et tout ce qu'elle fait encore pour ramener l'abondance. Il parle longtemps avec calme, d'une voix douce, égale, et ne s'interrompant que pour essuyer le sang qui inondait son visage. La foule comprit qu'on l'avait trompée, et alors vint le regret, puis la honte. Le bruit s'apaisa, les rangs s'éclaircirent, et cette multitude, qui, un instant auparavant, grondait pareille à une mer orageuse, se fondit comme une nuée.

Quand ces mauvais jours furent passés, quand les honneurs revinrent à la place des périls, Leperdit eut vingt concurrents pour la mairie de Rennes. On s'aperçut alors qu'il n'était qu'un pauvre tailleur, *sachant à peine l'orthographe*. On lui trouva vite un successeur *en état de donner des bals*. Bonaparte avait déjà confisqué la liberté aux prétendus Républicains. Leperdit, qui était un Républicain véritable, retourna tranquillement à son établi. « Cependant il fit partie, un peu plus tard, de la députation que le Conseil municipal de Rennes envoya pour féliciter Napoléon lors de son passage à Nantes. Ses traits frappèrent l'Empereur —Votre nom, monsieur? demanda-t-il brusquement à l'ex-maire de Rennes. — Leperdit, tailleur. Napoléon fit un geste de surprise, et demanda une explication qu'on lui donna. — Que pense le peuple de moi? dit-il en s'adressant de nouveau à Leperdit.— Le peuple vous admire. — Est-ce tout? — Oui.—Ainsi on me reproche quelque chose? — L'arbitraire, sire. L'Empereur, qui marchait, s'arrêta devant Leperdit et le regarda en face : — Vous tenez à me prouver, monsieur, que le proverbe a raison quand il parle de la franchise des Bretons?... Du reste, j'aime qu'on dise ce qu'on a dans le cœur... Venez. Et faisant un signe au tailleur, il l'attira dans une embrasure de fenêtre, où il l'entretint une heure entière. Leperdit soutint cette conversation sans embarras, repoussant les propositions de l'Empereur, et laissant voir ses opinions républicaines. Lorsqu'il se retira, Napoléon le suivit du regard : « Tête de fer, » murmura-t-il. Et il rentra brusquement. »

Leperdit joignait, en effet, l'entêtement breton à ses vertus républicaines. La Restauration ne put trouver grâce à ses yeux prévenus. Aux Cent Jours, il reprit sa vieille cocarde et marcha contre les Vendéens... Puis il refusa le serment à Louis XVIII, et perdit un fils dans le complot de Berton. On

Les débuts de Jean-Bon Saint-André, à Brest, furent l'épuration de la flotte, — c'est-à-dire, l'incarcération de tous les officiers honorables, — et la condamnation des vingt-six administrateurs du Finistère, dont nous avons raconté l'arrestation. Détenus depuis lors à Landerneau, ces courageux et vrais Républicains refusèrent de s'évader, croyant encore à la justice en France. Ils déclarèrent seulement, à la prière de leurs familles, qu'ils s'étaient trompés en défendant les Girondins... Tout cela fut inutile... Le 1er prairial an II, ils comparurent à Brest, devant leurs juges, — et se virent d'abord imposer silence, à eux et à leurs avocats. Il y avait là deux laboureurs, Postic et Derrien, défendus par leurs habits de bure et par leur simplicité... mais la Terreur frappait à la fois toutes les classes, et Ance, le bourreau muscadin, arrivé de Rochefort, avait déjà dit : — « Les administrateurs sont à moi ! » Le soir même, en effet, le jugement fut rendu et exécuté coup sur coup... Kergariou, Bréchet, Aimez, Morvan (qui avait disputé le prix de poésie à La Harpe), Guillier, Bergevin, Dubois, Doucin, Derrien, Postic, Cuny, Le Predour, Kersaux, Expilly, Le Roux, Herpeu, Merienne, Malmanche, Banéat, Le Pennec, Le Thoux, Deniel, Moulin, Le Gac, Piclet, Le Denniat, révolutionnaires de bonne foi naïve et d'obscur dévouement, qui avaient su préserver le Finistère de la Chouannerie et du sans-culottisme, — perdirent, avec la dernière goutte de leur sang, la dernière illusion de leur croyance républicaine [1].

lui cacha ce malheur jusqu'à son dernier jour; mais il l'avait deviné, et s'écria en mourant : « Je le savais! Dieu pardonne à ceux qui l'ont tué ! » Il avait été blessé en portant secours dans un incendie. Cette blessure le traîna lentement au tombeau. La cité de Rennes n'eut pas honte de refuser six pieds de terre à son ancien magistrat. Il fallut une souscription pour lui élever le simple monument sur lequel on lit aujourd'hui : LEPERDIT, ANCIEN MAIRE DE RENNES, ET DOYEN DES TAILLEURS.

[1] Leur défenseur Le Hire a laissé le récit de leurs derniers moments : « L'heure des ombres s'approchait avec l'heure dernière des martyrs; toutes les poitrines étaient haletantes, et quand on entendit prononcer sur l'honneur et la conscience l'égorgement des vingt-six administrateurs, l'effroi fut à son comble... Courageux Bergevin, intrépide Merienne, énergique Guillier, brave Moulin, je n'oublierai jamais vos dernières paroles : *Scélérats, notre sang retombera sur vos têtes !*... Mon sang à moi était figé dans mes veines, continue l'honorable défenseur, et je ne sais comment je retrouvai ma demeure. Je m'enfermai pour rendre compte de cet événement à une femme de grand cœur qui s'intéressait au sort de l'innocence; je ne pouvais m'exprimer qu'en mots entrecoupés, et ses larmes me laissaient sans force, quand un bruit sourd nous fit accourir à la fenêtre... Ciel ! c'étaient les vingt-six administrateurs pressés dans deux charrettes, en corps de chemise, la tête nue, les cheveux coupés et les mains derrière le dos... Je ne pus croire à tant de rage et à tant de célérité. L'impression de la douleur me laissa sans force. »

Malheureux ! plusieurs d'entre eux chantaient la *Marseillaise*, et criaient : *Vive la République !* « Et quand presque tous songeaient sans doute à leur famille, à leurs nombreux enfants, comme Cuny et Piclet, au milieu d'eux était Expilly, longtemps décoré du sacerdoce, et que les bourreaux avaient été prendre sur son siége épiscopal. Une autre fois encore il avait vu Brest, c'était au commencement de 1791, et, faisant alors sa première entrée dans son diocèse, il avait été reçu, dans ces mêmes rues et sur ces mêmes places, avec des fleurs et avec des arcs de triomphe ; comme à l'aurore d'une paix annoncée au nom du ciel, il avait entendu des hymnes d'allégresse. Aujourd'hui c'est sur un tombereau qu'il est garrotté, et à sa suite il y a un bourreau, du peuple en haillons, des femmes et des enfants qui exhalent de longs cris de vengeance. Mais les victimes sont promenées par les carrefours de la ville, et au lieu d'arriver à la place du *Triomphe du Peuple*, comme l'appelle Ragmey, par la rue Saint-Yves qui y conduit directement, on les dirige par la rue du Château, le long de laquelle s'alignent les troupes révolutionnaires qui se sont emparées de Brest. Et, insultant à leur misère, les

Aguerris par un tel commencement, Jean-Bon, son tribunal et son bourreau fonctionnèrent dès lors à merveille. Qu'on les juge tous par le trait du chirurgien Palis. Après avoir condamné, comme juge, mademoiselle de Forsan, il viola publiquement son cadavre décapité, et le disséqua ensuite comme médecin.

Il faut dire que, aussi terrible pour l'Europe qu'impitoyable pour la France, Jean-Bon improvisa l'armement de quarante vaisseaux, avec une rapidité incroyable ! Mais, comme la valeur ne suffit pour vaincre, la plupart de ces vaisseaux eurent le sort fatal et sublime du *Vengeur*.

On se figurera l'héroïque frénésie des matelots républicains par ce qui se passait dans les hôpitaux après la bataille du 12 prairial. « C'était aux cris de l'enthousiasme le plus exalté que se faisaient les pansements et les amputations. Chaque lit offrait une scène à recueillir. Un contre-maître produisit un effet électrique, dans une salle entière, en racontant aux sœurs et aux infirmiers le combat du *Vengeur*. Il avait la tête empaquetée de bandes, dont la blancheur contrastait avec sa figure noire et sa longue barbe. Arrivé à la catastrophe, il lève de dessous son drap un bras robuste et velu, et s'écrie : « Ce pavillon du *Vengeur*, voyez-vous, il flottait à la barbe des Anglais, pendant que le vaisseau coulait avec son brave capitaine, qui le leur présentait encore au moment où tout avait disparu. »

Et l'homme qui avait créé de tels héros, Jean-Bon avait fui lâchement, pendant qu'ils mouraient à leur poste !... Plus courageux contre les femmes, il arracha les deux plus belles citoyennes du pays à leur honorable famille, pour représenter, à la fête de l'Être suprême, la Liberté et l'Égalité, sous une tunique de gaze transparente et un maillot couleur de chair. Parmi les jeunes vierges de l'escorte figurèrent aussi de force les deux filles de Malmanche, dont le sang fumait encore sur la place du Triomphe du peuple.

Telle était la liberté donnée par la République à la Bretagne.

Enfin, pour notre province comme pour l'Anjou et le Poitou, sonna l'heure libératrice du 9 thermidor. Les Jacobins triomphèrent quelque temps encore dans le Morbihan, dans les Côtes-du-Nord et dans le Finistère, grâce à l'éloignement de ces trois départements ; mais toutes les communes envoyèrent leurs plaintes à la Convention, et les villes du moins parvinrent à se délivrer des bourreaux Terroristes.

Malheureusement, il était trop tard pour se délivrer de même de la Chouannerie, qui,—poussée à bout par les excès de la Montagne, et rani-

égorgeurs leur ont offert un repas splendide avant de les faire monter à l'échafaud, qui a été dressé ce jour avec un soin particulier. Sur son pourtour on a, en effet, établi une ceinture de planches que le public ne passera pas ; un vaste entonnoir peint en rouge est disposé près de la fatale bascule pour recevoir le sang des suppliciés, et une trappe a été ménagée sur l'échafaud même pour faire tomber dans des charrettes la dépouille des administrateurs. »

mée par le dernier sang de la Vendée, sa sœur, — se dressait, pleine de vigueur et d'audace, au moment où celle-ci expirait sous les colonnes infernales.

Nous répétons que les Chouans et les Vendéens étaient frères, — mais seulement par le principe de vengeance et d'affranchissement qui les armait en commun. Tout, du reste, était différent, pour ne pas dire opposé, entre eux. La guerre de Vendée fut particulièrement une guerre de défense. Celle de la Chouannerie, organisée plus tard, fut surtout une guerre de représailles. Les Chouans, et cela devait être, rendirent aux Républicains, feu pour feu, sang pour sang, et terreur pour terreur.

Dès son origine, — que nous avons exposée plus haut, la Chouannerie (encore sans nom) avait pris la République corps à corps, sur la pierre de l'autel profané par la Constitution, et si elle n'offrit pas dès lors l'ensemble et l'élan merveilleux de la Vendée, — c'est qu'elle ménageait ses fureurs pour une lutte beaucoup plus longue et beaucoup plus opiniâtre.



Louis de Frotté.

La tactique des combattants fut aussi distincte que le caractère des hommes... Jamais, si ce n'est à Quiberon, les Chouans ne s'assemblèrent en corps d'armée comme les Vendéens. Divisés en mille petites bandes, toujours présents et toujours invisibles, ils restèrent fidèles à la vieille stratégie des Celtes, si difficilement battus par César, au système sauvage des Bretons de Varok, de Morvan et de Nominoë. — qui avaient fait, comme leurs petits-fils, la guerre de broussailles et d'embuscades...

Ce système est tellement naturel à la Bretagne, — qu'on le retrouve dans toutes les marches qui lui sont communes avec les provinces voisines : les soldats de Charette nous l'ont démontré pour le bas Poitou ; ceux de Frotté et de Puisaye vont nous le prouver pour la basse Normandie et le bas Maine.

Ceci nous conduit à dire comment la Chouannerie emprunta au département de la Mayenne ce nom sous lequel elle est devenue si fameuse et demeurée si peu connue.

Le département de la Mayenne, que M. Duchemin-Descepeaux va nous aider à connaître, se compose du bas Maine et d'une portion de l'Anjou. Du nord au sud, il a vingt lieues de long, et de l'est à l'ouest, douze lieues de large. On y comptait, en 1793, environ trois cent mille habitants. Laval en est le chef-lieu ; Mayenne, Château-Gontier et Ernée, les trois villes principales. Les autres ne sont que de gros bourgs, dont quelques-uns très-peuplés et très-commerçants. La Mayenne est navigable depuis Laval jusqu'à la Loire, au moyen de ses écluses, et bordée de rochers et de forêts qui rendent ses rives très-pittoresques.

A la Révolution, presque tous les bas Manceaux étaient laboureurs, bûcherons et sabotiers. Les fermiers partageaient avec les propriétaires, à moitié fruits : ce qui donne la mesure de la confiance de ceux-ci et de la probité de ceux-là [1].

Le curé de chaque paroisse du Maine en était, comme dans la Bretagne et dans la Vendée, l'oracle, le magistrat, l'arbitre et le gouverneur. Jugez de l'épouvante et de l'indignation générales, — lorsqu'on vit ce curé proscrit et persécuté ! Sans cela, toute la Révolution se faisait peut-être accepter du paysan. Avec cela, elle se mit hors la loi divine et humaine, et changea l'homme le plus doux en soldat fanatique.

Le bas Maine, d'ailleurs, est aussi pays de bocage, et se prêtait merveilleusement à l'insurrection. Toutes les clôtures y sont faites d'émousses (arbres étêtés), qui s'étendent et s'enchevêtrent horizontalement, à perte de vue. Souvent les Chouans ont caché dans ces émousses leurs provisions et leurs armes. On y découvre encore parfois des squelettes avec des fusils et des chapelets. Le pays est sans montagnes, mais hérissé de collines et haché de ravins sillonnés de mille cours d'eau. On y retrouve à chaque pas les grands genêts, les carrefours, les chemins creux et les fondrières du Bocage vendéen.

[1] Les fermiers manceaux ne s'alliaient jamais aux ouvriers ou aux marchands des villes et des bourgs. Ils auraient cru déroger en quittant leur état, qui, exercé de père en fils, constituait une sorte de noblesse. Les fermes s'appelaient et s'appellent encore métairies ou closeries, suivant leur importance. Chacune reçoit un nom particulier, qui devient celui de ses habitants. Les closeries ont tout au plus le tiers de l'étendue des métairies. Un closeau est un simple champ, voisin de l'habitation, une espèce de jardin cultivé à la bêche. Le métayer et le closier s'aident entre eux. Le premier laboure les terres du second, qui s'acquitte en journées de travail. L'un et l'autre vivent exclusivement sur leur ferme, où ils trouvent le pain, le cidre, le lait, le beurre, les œufs, la laine et le lin, — sans compter les poules et le cochon pour le dimanche, et le veau gras pour les jours de noce. Le bas Manceau, d'ailleurs, n'aime que ce qu'il connaît et ce qui l'avoisine. Tout étranger et toute nouveauté lui sont suspects. C'est presque un sauvage au milieu de la civilisation. A plus forte raison en 1793 ! — Il est cependant charitable et hospitalier, — mais par religion, par intérêt ou par peur. — « Dieu fait payer trois fois l'aumône qu'on refuse ! » lui dit son proverbe. Et il sait que le mendiant évincé, — tout en continuant ses patenôtres, — peut mettre le feu à la grange !

De tout temps, les Manceaux (*Aulerci Cenomani*) furent célèbres par leur opiniâtreté. Eux seuls, entre les Gaulois, n'abandonnèrent point Rome, après les victoires d'Annibal. Il fallut à César dix ans de combats acharnés pour les soumettre. On sait encore leur héroïque résistance aux Anglais, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Henri V, et même aux Normands de France, tant qu'ils restèrent alliés de l'Angleterre. De là, sans doute, le proverbe : ***Un Manceau vaut un Normand et demi*** [1].

Les premiers Manceaux que nous avons vus enrôlés par La Rouërie étaient des *contrebandiers* ou *faux-sauniers*. Cela n'était point un crime ni une honte, mais un état public et patent, — l'état de tous les paysans de la frontière. Comment ces braves gens eussent-ils compris qu'il fallait, — en vertu d'une limite et d'un impôt, — payer treize sous la même livre de sel, qu'à vingt pas d'eux les Bretons payaient un sou, grâce à leur franchise? Tout le bas Maine se fournissait donc de sel fraudé par les intrépides gars qui faisaient ce commerce à la barbe des soldats de la gabelle. Ils y gagnèrent, au milieu de périls continuels, une force, une audace et une adresse qu'on ne saurait imaginer, et cet esprit de solidarité fraternelle qu'ils retrouvèrent contre les *patauds* aussi bien que contre les *gabeloux*.

Les contrebandiers manceaux savaient parfaitement que la ferme de la gabelle devait lever l'impôt à ses risques et périls; ils repoussaient bien loin l'idée que de tromper les gabeleurs, c'était faire tort au Roi, et ils avaient l'intime persuasion que la volonté du Prince n'entrait pour rien dans les persécutions dont ils se voyaient l'objet. Souvent on les entendait s'écrier : ***Ah! si le Roi le savait!*** Une fois, le désespoir d'une mère osa dire : ***Le Roi le saura!*** Cette mère avait un fils qui, jeune encore, mais déjà fort et hardi, avait été surpris faisant la fraude. Jamais il n'avait voulu se rendre; loin de là, il s'était vivement défendu, et n'avait succombé qu'après avoir blessé plusieurs gabeleurs. Sa perte paraissait certaine; mais sa mère, qui était veuve et avait cinq autres enfants, quitte tout, lais-

[1] Il est à remarquer que pas une femme-soldat ne surgit parmi les Chouans du bas Maine. C'est que là, plus que partout ailleurs, la femme est subordonnée à l'homme. Elle ne donne jamais d'ordre, pas même à ses fils, pas même à ses valets, s'ils sont sortis de l'enfance. Elle mange habituellement à l'écart, accroupie ou debout, dans l'ombre, et s'interrompant à toute minute pour servir les maîtres.

« Jusque dans les soins que le jeune homme rend à sa fiancée, on voit un protecteur plutôt qu'un amant soumis; et dans les fêtes, les autres jeunes gens ne dansent avec sa prétendue qu'après lui en avoir demandé la permission. Le matin de sa noce, quand, accompagné de son père, il va, au lever du soleil, chercher la mariée, il la trouve toujours dans ses habits de travail, occupée des soins de tous les jours : — « Est-ce que vous ne nous attendiez pas? lui dit-il. — Pouvais-je donc savoir si vous n'aviez pas changé d'avis? » répond humblement la jeune fille. Et alors seulement elle va faire sa toilette et suit son prétendu. La noce se célèbre toujours à l'endroit où l'homme établit son ménage. »

Les femmes des Chouans ne les servirent pas moins activement comme espions incorruptibles, comme courriers infatigables, ou comme gardiennes héroïques.

La plupart des réflexions qui précèdent peuvent s'appliquer aux campagnes du haut Maine et de la basse Normandie, qui fournirent, comme le bas Maine, des soldats à la Chouannerie.

sant sa famille aux soins de la Providence, part seule, à pied, fait soixante-dix lieues en cinq jours, et arrive à Versailles. Là, quelqu'un, touché de son désespoir, l'amène sur le passage du Roi, et l'instruit de ce qu'elle doit faire pour remettre le placet qu'on lui avait rédigé. Le Roi paraît, la mère le voit, oublie toute sa leçon, s'élance, pousse un cri, et vient tomber à ses pieds. — « Grâce, sire, grâce pour mon enfant! Il est faux-saunier, mais c'est pour donner du pain à sa mère; j'ai six enfants; les gabeloux nous ont ruinés, à présent ils veulent la mort de mon fils. Grâce, grâce pour mon enfant!... » Quel cœur n'eût été ému de ces cris d'une mère? Et c'était à Louis XVI que cette mère parlait! La grâce pleine et entière fut accordée, et la paysanne l'apporta vite à son enfant.

Or cet enfant était Jean Cottereau, dit *Jean Chouan*, qui donna son nom à la Chouannerie[1]...

Connu de bonne heure pour sa haute taille, sa force, son esprit et son courage, Jean Chouan devint l'oracle et le coq du village de Saint-Ouen. Il était toujours le premier et le dernier au choc des gabeloux. Généreux et modeste avec ses compagnons, il se dévouait sans cesse pour eux, et leur laissait partager la gloire et le profit de ses exploits. Il parlait rarement et brièvement, — comme tous les Manceaux. S'il était battu ou blessé : — « Je suis mal chanceux, disait-il; le bon Dieu ne veut pas que je sois sau-

[1] Ecoutons encore ici M. Duchemin-Descepeaux : « Le père et le grand-père de Jean Chouan étaient des bûcherons-sabotiers, qui, presque toujours, vivaient au milieu des bois, habitant des cabanes faites de branches d'arbres et couvertes de copeaux, selon l'usage des gens de cet état, dont nos forêts voient le ménage ambulant s'établir partout où ils ont à travailler. Ordinairement, plusieurs familles de bûcherons se trouvent ainsi réunies et forment des espèces de hameaux. Ces gens ont leurs mœurs, leurs coutumes particulières, sont tous habiles chasseurs, et, dans ce temps-là, étaient aussi tous de hardis contrebandiers. Le nom de la famille de Jean Chouan était *Cottereau*; le surnom de *Chouan* avait été donné à son grand-père, parce qu'il était naturellement triste et taciturne, et que, dans toutes les réunions, il se tenait toujours dans un coin à l'écart. De là, il fut appelé le *Chouan*, ou le chat-huant, et la famille Cottereau a conservé dès lors ce surnom, — qui passa aux soldats de Jean Chouan, puis à tous les insurgés du Maine, de la Normandie et de la Bretagne. Les Républicains le leur donnèrent comme un titre honteux, et ils l'adoptèrent comme un titre d'honneur. Quant à ce qu'on a raconté, ajoute M. Descepeaux, que les premiers insurgés contrefaisaient le cri du chat-huant pour se reconnaître et s'appeler, c'est un conte inventé par ceux qui, ne sachant pas la vraie explication, ont voulu néanmoins avoir quelque chose à dire pour satisfaire la curiosité. Cependant il est vrai que, plus tard, quelques Chouans ont eu cette idée, suggérée par leur nom. »

Le père Cottereau était une des fortes têtes de son endroit. Il mourut jeune, et sa veuve vint habiter, avec ses quatre fils et ses deux filles, la petite closerie des Poiriers, près Saint-Ouen-des-Toits, district de Lossay. Cette femme appartenait à une famille du pays très-estimée. C'était par amour et malgré ses parents qu'elle avait épousé Cottereau, dont la bonne mine et l'activité faisaient toute la fortune. Elle avait consenti à se laisser enlever pour déterminer son mariage, et ensuite, pendant longtemps, elle suivit son mari dans sa vie errante. Ce fut ainsi que Jean Chouan vint au monde dans la forêt de Concise et qu'il fut baptisé dans la paroisse de Saint-Berthevin. La petite propriété que cultivait la veuve Cottereau avec ses enfants, dont plusieurs étaient encore en bas âge, ne pouvait fournir au quart de leur subsistance. La vente du *faux-sel* leur offrait des ressources; nos jeunes Chouans se plurent à en braver les dangers. Leur aîné Pierre, garçon timide, bègue et borné, se fit sabotier comme son père, et ne prit le fusil que plus tard, à son corps défendant. François et René marchèrent sur les traces hardies de Jean.

nier. » Avant le combat, son mot invariable était : — « En avant! il n'y a pas de danger! » Et comme il y en avait presque toujours, ses camarades le surnommèrent le *gas mentoux* (le gars menteur), titre qu'il accueillait d'un fin sourire, et qui flatta jusqu'à la fin son courage. Il fut arrêté dix fois comme contrebandier, et s'évada toujours. — « Comment? — Il n'y avait pas de danger! » répondait-il, et c'était tout ce qu'on pouvait savoir. Une fois, il tua un gabeleur d'un coup de *ferte* [1], et n'échappa à l'accusation de meurtre qu'en se faisant soldat. Au bout d'un an, son colonel lui annonce une lettre qui le concerne. Il se croit dénoncé, déserte et regagne la closerie natale. C'était une lettre de sa mère ! Mais le mal était fait. Le voilà réfractaire, fugitif, et de nouveau prisonnier. Cette fois, on le garda deux ans, et la fougue de son caractère s'amortit à la chaîne. Revenu libre au pays, il n'était plus reconnaissable qu'à sa valeur et à sa sagesse, — lorsque la Révolution le rejeta dans les aventures sanglantes.

Dès l'année 1792, au premier attentat religieux de l'Assemblée nationale, Jean Chouan prit les armes avec les gars de son village : — « Mes amis, leur dit-il, montrons aux Bretons que les *Mainiaux* (les Manceaux) sont capables de se défendre des patauds et des intrus. Déjà nos *têtes blanches* (nos femmes) ont chassé les intrus de Saint-Ouen. C'est aux hommes à s'employer pour ramener les bons prêtres. » La levée en masse vint bientôt grossir sa troupe, et tous les proscrits de la Mayenne et de la Sarthe s'insurgèrent en même temps que ceux de la Bretagne et de la Vendée [2].

La vie de ces hommes hors la loi ne fut plus qu'un combat perpétuel... Tous ceux qui étaient persécutés comme eux, et surtout les prêtres réfractaires, cherchèrent un refuge dans leurs rangs. Leur premier quartier général fut le bois de Misdon (près Laval, paroisse d'Olivet), que tous les historiens ont confondu avec la forêt bretonne du Pertre ou les bois de la Gravelle. Traqués par les milices et les garnisons, ne pouvant plus se cacher dans les fermes amies, ils acceptèrent toutes les vicissitudes, comme ils prirent tous les usages de la vie de brigands.

Le taillis de Misdon est formé de hêtres, de chênes et de bouleaux. Le

[1] Bâton d'appui pour sauter les haies et les fossés. Les faux-sauniers en avaient fait une arme redoutable, avec laquelle ils battaient plusieurs gendarmes munis de leurs sabres.

[2] Les Chouans de la Mayenne ressemblaient surtout aux Bretons, leurs voisins. La plupart étaient coiffés d'un bonnet de laine brune ou rouge, recouvert quelquefois d'un chapeau à grands bords ; de longs cheveux plats tombaient en désordre sur leurs épaules ; leurs culottes courtes, et non fermées au genou, laissaient le jarret libre ; des jarretières de couleur tranchante attachaient leurs guêtres de cuir au haut de la jambe ; et dans le mauvais temps, une casaque de peau de chèvre, garnie de ses longs poils, les garantissait du froid et de la pluie. Ils n'avaient d'autre arme qu'un fusil, et plusieurs même n'eurent d'abord que leur *ferte* ou bâton. Pas d'autre discipline, d'ailleurs, ni d'autre tactique, que de suivre le plus déterminé, de marcher par petites bandes, de procéder par embuscades et par escarmouches, et de rentrer dans les bois, après la victoire comme après la défaite. Outre leur audace, la grande puissance des bas Manceaux était leur agilité. Ni haies, ni fossés, ni barrières, ne pouvaient les arrêter un instant. Aussi, quand ils se réunirent aux Vendéens et aux Bretons, on les nomma la *troupe volante*. (Duchemin-Descepeaux : *Lettres sur la Chouannerie*.)

sol, presque partout plat et marécageux, est couvert d'une mousse longue et épaisse ; dans l'intérieur du bois se trouve un étang, qui a environ un arpent d'étendue : ses bords peu fréquentés sont le séjour de beaucoup d'oiseaux aquatiques[1].

Dans le plus fourré de ce bois, chaque Chouan se creusa une demeure ou plutôt un terrier, qu'il recouvrit de feuilles et de broussailles. L'œil n'en pouvait deviner l'entrée, et puis, d'ailleurs, la crainte arrêtait les recherches, devenues souvent fatales à ceux qui voulurent s'aventurer à en faire! Six mois se passèrent ainsi (les six mois de l'hiver de 93), pendant lesquels les Chouans ne purent guère sortir que la nuit de ces espèces de repaires. Les paysans des environs les nourrissaient, et les femmes surtout vinrent à leur aide. Personne ne songea à les trahir.

Pendant ce temps-là, la Bretagne avait vu se lever contre la Terreur tous les anciens complices de La Rouërie, avec leurs farouches paysans : Bernard de Villeneuve, dans la forêt de Lorge; — Aimé Du Boisguy, dans la forêt de Fougères; — Charles de Boishardy, entre Lamballe et Moncontour; — Francheville, La Bourdonnaye, de Silz, Guillemot, Lantivy, Cadoudal, Lemercier, dans le Morbihan, etc. Ces deux derniers avaient essayé d'entraîner les Bretons en Vendée; mais quelques bandes seulement les avaient suivis au delà de la Loire.

La Chouannerie demeura donc isolée et sans organisation, jusqu'à l'expédition des Vendéens dans le bas Maine. C'est là la première période de son histoire, — et, il faut le dire, c'est la plus honorable et la plus pure. La seconde période s'ouvre, le 25 octobre 1793, au fond du bois de Misdon.

Jean Chouan venait de réciter la prière du soir, et *chapeletait* encore (récitait le chapelet) avec ses gars... lorsqu'un bruit sourd et lointain se fait entendre. « C'est le tonnerre, » dit un des Chouans... Mais déjà Cottereau s'est jeté à plat ventre. Il applique son oreille contre terre, à la façon des Mohicans, se relève et s'écrie avec transport : « Ce n'est pas le tonnerre, mais le canon de la Vendée! L'armée royale vient à nous! Courons au-devant d'elle! En route pour Laval, mes gars! *Il n'y a pas de*

[1] Il n'y a qu'un petit nombre de sentiers étroits et tortueux, dans lesquels s'égarent les guides eux-mêmes. Partout croissent, en grande quantité, des houx et des fougères, qui rendent le bois difficile à parcourir et tellement fourré, qu'on ne saurait voir un homme au travers, à dix pas de distance. Les seules clairières qu'on y trouve ont été formées par les fourneaux à charbon, qui brûlent les racines des arbres à l'endroit où on les établit, lorsqu'on exploite les coupes. Ces places, de forme ronde, n'ont guère que quatre ou cinq toises de diamètre. Ce fut une de ces clairières, située dans le plus épais du bois, que les Chouans choisirent pour leur lieu de rendez-vous. Ils y venaient rarement eux-mêmes, mais ils chargeaient quelqu'un d'observer le local. Ceux qui avaient quelque avis à leur donner s'y rendaient, et ne tardaient pas à être vus par les Chouans, qui alors venaient les rejoindre, s'ils le jugeaient à propos. Cet endroit reçut le nom de *Place Royale*. A l'une des extrémités du bois était une autre clairière, où les Chouans établissaient d'ordinaire leur bivouac : celle-là s'appelait la *Grand'ville*. (Duchemin-Descepeaux.)

danger ! — En route ! répondent tous les Chouans d'une seule voix. Vive le roi ! Vive la Vendée !... » Et saisissant leurs armes, ils allaient s'élancer, lorsque Jean Cottereau les retient d'un signe. « Achevons d'abord notre chapelet, mes gars, pour remercier le bon Dieu de cette chance et le prier de nous la continuer ! » Ils retombent tous à genoux, recommencent les *Ave Maria*, et se mettent enfin en marche. Quelques jours après, cinq mille paysans, recrutés de village en village, rejoignaient avec eux La Rochejaquelein. Les Bretons de Boisguy et de Cadoudal arrivaient en masse de leur côté... On voulut donner des nobles pour chefs à cette Petite Vendée. « Nenni ! s'écrièrent les bas Manceaux ; nous *obéissons d'amitié* à Jean Chouan... C'est lui qui nous conduira, ou bonsoir. » Il fallut en passer par là... Jean Chouan suivit la Vendée jusqu'au désastre du Mans. Là, il perdit sa mère, et regagna le bois de Misdon... Il trouva la closerie pillée, et ses frères jurèrent avec lui mort aux Républicains ! Tous ses compagnons et tous les Chouans de Bretagne, — qui avaient eu le même sort,— firent le même serment. Et la Chouannerie proprement dite, s'organisant dès lors et correspondant d'un pays à l'autre, entra dans sa troisième et terrible période, celle de la vengeance et de la guerre sans merci.

Nous avons dit plus haut les excès républicains qui l'expliquent, s'ils ne la justifient pas. Nous allons exposer les représailles des Chouans avec la même franchise que les provocations des patriotes. Terreur pour Terreur, il faut toujours accorder que ceux qui commencèrent furent les plus coupables; que la Révolution pouvait s'établir autrement que par l'incendie et le massacre,— tandis que la Chouannerie, ainsi attaquée, ne pouvait se défendre utilement qu'en rendant la pareille. Ce sont là, d'ailleurs, les jeux de la guerre civile, et nous devons prendre ses héros tels qu'ils sont.

Les premiers chefs des Chouans furent tous ou presque tous des paysans. Chaque paroisse choisissait le plus brave pour capitaine. Plus tard, il y eut des chefs de canton et des chefs de division ; mais ils furent rarement et difficilement obéis. Il y avait une telle indépendance parmi ces hommes soulevés contre la tyrannie, qu'au milieu même du combat, leurs officiers se bornaient à leur dire : « Ne me quittez pas, mes gars ! A moi, les braves ! Suivez-moi ! Fonçons ! » L'exemple était le seul commandement qu'ils reconnussent... Aussi, tous leurs chefs à peu près sont morts sur le champ de bataille [1].

[1] Pour sauver leurs familles et rester inconnus aux Bleus, les Chouans adoptèrent des noms de guerre : *Cœur-de-Roi*, *Moustache*, *Bénédicité*, *Le Tort*, *Court-aux-Bleus*, *Brin-d'Amour*, *Chante-en-Hiver*, *Frappe-à-Mort*, *Sabre-Tout*, *Sans-Quartier*, *Le Vengeur*, *Fleur-d'Epine*, *Vif-Argent*. *Branche-d'Or*, *Petit-Profit*, etc

Leurs signes d'appel, de ralliement et de correspondance étaient des cris aigus, des sifflements cadencés, des sons de cornes de pasteurs, des branches coupées le long des routes, etc. Ils n'avaient d'autre costume que leur habit de paysan, la veste brune ou grise, les larges braies, les longs cheveux, le chapeau à grands bords, les gros sabots ou les souliers ferrés. Quelques Chouans enrégimentés, — notamment ceux de M. Du Boisguy à Fougères,— portaient seuls des parements de cou-

En même temps que les Chouans multipliaient leurs relations entre eux, ils coupaient, par mille moyens plus ou moins sanglants, toutes celles de leurs ennemis. Plus de voyages, plus de convois, plus de commerce, plus de courriers possibles dans le pays qu'ils occupaient. Ils tinrent de cette façon presque tout l'Ouest séparé de la France, pendant des années entières[1].

On a reproché aux Chouans d'agir en voleurs de grande route, d'arrêter et de piller les diligences. Au point de vue moral, c'est un de leurs moindres méfaits; au point de vue de la guerre, c'était la plus naturelle des représailles. Dépouillés par les révolutionnaires, ils les dépouillaient à leur tour. Or les diligences, — véhicules de leurs ennemis, — représen-

leurs différentes, pour distinguer les compagnies. Leur chapeau, à très-grands bords, était orné de rubans blancs sur lesquels se lisaient des sentences pieuses ou des devises royalistes. Quelques-uns relevaient ce chapeau à la Henri IV, pour y mettre la cocarde et le plumet blancs. Le plus grand nombre portait le *cœur de Jésus* sur le bras ou sur la poitrine; c'était le signe distinctif d'une sorte de confrérie qui s'astreignait à faire, chaque jour, une prière convenue. L'arme du soldat était le fusil, presque toujours sans baïonnette; une ceinture à mettre les cartouches formait tout son équipement militaire. Les chefs se coiffaient du chapeau à trois cornes avec un grand plumet blanc; ils avaient les épaulettes de leur grade sur une veste semblable à celle des soldats, et presque tous avaient un gilet rouge, qu'on regardait comme une marque de distinction. En dehors de ces uniformes exceptionnels, les soldats Chouans étaient impossibles à reconnaître... « Nous faisons contre ces hommes, disaient les Bleus, une guerre fantastique; ce sont les arbres qui nous tirent des coups de fusil au passage. Avons-nous le dessus, nous ne trouvons que des paysans qui labourent, des femmes qui filent, des enfants qui nous ôtent leurs bonnets; mais sommes-nous forcés de céder, chaque fossé produit un combattant, chaque touffe de genêts se change en ennemi. Il n'est point d'enfant, de femme ou de vieillard qui n'ait pour nous une balle, une pierre ou un signe mortel. Tout ce qui peut frapper donne son coup. Cette race de l'Ouest est infatigable et patiente dans sa haine. Elle a faim de Bleus. »

Voici, en passant, un exemple de cette haine, que nous a cité un témoin oculaire. Un Chouan breton rentre chez lui, et prend sa fille à l'écart : « Tu n'as pas vu de Bleus? — Non, mon père. — Tu ments ! Tu es allée au marché vendre une poule. Un Bleu t'en a offert dix sous, et tu la lui as vendue ! Tu as reçu son argent ! Tu as touché sa main ! Viens ça !... » Et le père, entraînant sa fille dans son jardin, la fusille et rejoint ses compagnons. Ils l'auraient fusillé lui-même, s'il n'eût exécuté ainsi leur jugement.

[1] Et malheur aux patriotes qui osaient servir d'espions, d'aides ou même d'hôtes aux soldats républicains! A la première nuit, une bande armée venait en faire justice. On trouvait les porteurs des ordres de la Convention crucifiés aux arbres de la route, avec leurs dépêches sur la poitrine. Si le Comité de salut public annonçait la formation de compagnies destinées à abattre les ajoncs et les arbres le long des chemins, les Chouans écrivaient à la main au-dessous de la proclamation :

« Nous promettons à quiconque abattra une haie ou un arbre pour les Bleus, d'aller le fusiller dans les vingt-quatre heures jusque chez lui.

« Fait au camp des honnêtes gens.

« Signé Lajoie, Tranchemontagne, dit Denis. »

Et le Comité ne trouvait pas un homme pour ses compagnies.

Les Chouans, au contraire, avaient un moyen sûr de recruter des soldats. Ils tuaient les bœufs, enlevaient les charrettes et brûlaient les maisons de ceux qui refusaient de marcher. Ils exigeaient un impôt des meuniers et des laboureurs, à dix lieues à la ronde. Ils défendaient parfois aux premiers, sous peine de mort, de travailler pour les villes, qu'ils affamaient ainsi jusqu'au départ des garnisons. Leur trésor se composait des loyers qu'ils percevaient, au nom des propriétaires émigrés, sur les fermes vendues par la République. Et malheur au colon qui s'avisait de refuser ces loyers, sous prétexte qu'il avait déjà payé son nouveau maître!

taient pour eux l'argent, les employés et les amis de la Révolution, presque seuls en voyage d'une ville ou d'un camp à l'autre. Sans doute, beaucoup d'inoffensifs voyageurs furent victimes de ces attaques ; mais il ne faut pas attribuer aux seuls Chouans les crimes que tous les bandits de l'Ouest exécutèrent sous leur nom, — en particulier les faux Chouans, dont nous parlerons bientôt [1].

On doit moins considérer les Chouans comme une armée que comme une société secrète, formée et soutenue par un fanatisme héroïque. Ils en avaient les habitudes et les allures en toute chose. Ils agissaient le plus souvent dans l'ombre de la nuit. (Encore un contraste avec les Vendéens, qui ne savaient se battre que le jour.) Ils avaient leurs tribunaux volants, leurs francs-juges et leurs exécutions silencieuses. Ils se dévouaient tour à tour à la punition des traîtres, des espions et des suspects.

Nous avons parlé de tribunaux, et le mot n'a rien d'exagéré. Les Chouans empruntaient à la Terreur toutes ses armes, — jusqu'à l'apparence et à la forme de sa justice. Au lieu de tuer purement et simplement leurs prisonniers, ils s'assemblaient pour les entendre, les juger et les condamner, soit au sabre, soit au fusil, soit au feu.

Il faut encore envisager les Chouans comme des assiégés en des forteresses, pour juger sainement leur tactique militaire. Leurs forteresses étaient leurs bois et leurs fourrés. Enfermés et traqués là, sans munitions et souvent sans armes, par tous les Bleus et tous les patauds du pays, ils ne pouvaient agir autrement que par sorties, par surprises et par embuscades... Or jamais ces moyens n'ont été interdits par les lois de la guerre. Les Républicains savaient à quoi s'en tenir. C'était à eux de marcher comme à l'attaque d'un retranchement qui pouvait leur lancer la mort par toutes ses meurtrières. Les Chouans ne savaient pas moins, dans l'occasion, braver l'ennemi en face et le vaincre quelquefois, un contre dix. On ne peut les laver de la férocité, mais on ne peut leur refuser le courage.

Non-seulement les Chouans s'enfonçaient dans les taillis, mais souvent, nous l'avons déjà vu, ils se cachaient sous terre. Les compagnons de Jean Cottereau, échappés à la boucherie du Mans, perfectionnèrent singulièrement leurs terriers du bois de Misdon [2].

[1] Du Boisguy surtout respectait les citoyens inoffensifs, et traitait sans pitié ceux qui leur manquaient. Le général républicain Taponnier lui a rendu hautement cette justice : « Aimé Boisguy, écrivait-il le 3 frimaire 1799, au général Hedouville, arrête toutes les voitures chargées de trésors publics, saisit les fonds du gouvernement, mais respecte les individus qui voyagent, et quelquefois même offre aux plus pauvres des secours. »

[2] Au lieu de se creuser des trous çà et là, comme la première fois, ils résolurent de les disposer tous les uns auprès des autres, afin de ne plus rester dispersés. La clairière nommée la Grand'ville fut le lieu qu'on choisit à cet effet. Des excavations furent pratiquées à l'entour de cet endroit, et l'on redoubla de précautions, pour que l'œil le plus exercé ne pût en deviner l'entrée. L'ouverture n'avait que la largeur nécessaire au passage d'un homme ; mais l'intérieur allait en s'élargissant en forme d'entonnoir renversé. Des morceaux de bois soutenaient cette espèce de voûte, dont on garnissait le fond avec des fougères, de la mousse et des feuilles sèches. La terre qu'on en tirait pouvant



Ch. Fortin del. — *Rose sculp.*

CABANE DE CHOUANS.

W. Coquebert Editeur

Imp. ... R. St André des Arts, 37, Paris


THE ASTOR LIBRARY
NY

Le second chef des Chouans du bas Maine fut digne du premier. C'était Jean-Louis Tréton, dit Jambe-d'Argent, fils d'un pauvre paysan de la clo-

donner des indices, elle était emportée bien loin, et, afin de ne laisser aucune trace du travail, on la jetait d'ordinaire dans les mares ou dans les ruisseaux. Plusieurs de ces trous pouvaient contenir jusqu'à six hommes. La plus grande difficulté était d'y ménager un courant d'air. Du reste, on y était parfaitement en sûreté. L'ouverture se fermait avec une petite trappe ronde, formée d'une claie tressée avec de menues branches entrelacées de brins de mousse, dont on laissait passer le petit bout pour cacher le treillis. Une fois entrés, les hommes attiraient la trappe après eux, et comme le sol était couvert de mousse semblable à celle de la claie, le tout se joignait parfaitement et ne laissait aucune trace d'ouverture. Plusieurs fois, des Républicains ont marché sur les trappes sans s'en douter, et jamais ils n'ont su en découvrir une seule. Il y eut des moments où les Chouans restèrent plusieurs jours de suite sans sortir de cette retraite, osant à peine entr'ouvrir la trappe, et ne s'éloignant pas même la nuit : c'était lorsque des troupes venaient parcourir le pays et faire des fouilles. Dans la crainte de mettre les espions sur la voie, les paysans du voisinage ne venaient pas même visiter les Chouans, qui plusieurs fois furent sur le point de manquer de vivres. Alors on réduisait les rations. Jean Chouan d'ordinaire se chargeait de ce soin, et quand il avait fait les parts, il n'y avait jamais de plaintes. On souffrait, mais avec résignation. Dans ces instants fâcheux, Jean Chouan occupait sa troupe à de longues prières, et en cela encore il donnait l'exemple. « Il nous faisait *chapeleter* tout le jour durant, disent encore ces bonnes gens, et cela nous ôtait les mauvaises pensées. » Dans les intervalles où l'on croyait pouvoir prendre quelque confiance, les gens du canton se chargeaient de faire le guet, et l'on sortait sur la clairière, où l'on allumait du feu. Alors les uns s'occupaient à faire des paniers, les autres à tresser des jarretières avec des laines de diverses couleurs, suivant la mode du pays. Les plus agiles et les plus forts, pour se délasser d'un repos forcé, donnaient aux autres le spectacle de leurs joutes. Jean Chouan ne prenait part ni à ces occupations, ni à ces jeux ; mais il en était volontiers l'arbitre, et se plaisait surtout à animer les lutteurs : « Allons, mes enfants, disait-il, prenez vos ébats sur la garenne ; demain, peut-être, il faudra rester blottis dans les trous. » Quant à lui, il n'avait jamais pu se décider à s'enterrer ainsi. On avait creusé un logement à son usage ; mais à peine y fut-il resté un moment, qu'il en sortit, en déclarant n'y pouvoir tenir davantage. « Par le temps qui court, dit-il, peut-être aura-t-on bientôt à me mettre en terre, mais à coup sûr, je ne m'y mettrai plus moi-même. »

M. Souvestre a tracé, dans les *Mémoires d'un sans-culotte*, ce curieux tableau d'un *placis* de Chouans : « Le campement de la Prenessaye formait, au milieu de la forêt, une clairière de plusieurs arpents entourée d'abatis. Environ cent cabanes de gazon et de feuillage avaient été bâties dans cette enceinte. Au milieu, s'élevait un chêne immense au sommet duquel brillait une croix d'argent. Un autel de gazon, paré de fleurs des bois, avait été dressé à son pied. Au moment où nous entrâmes, tout était en mouvement dans cet étrange village. On voyait les femmes moudre le grain aux portes, les vieillards fondre des balles près du foyer, les jeunes gens apprendre l'exercice à l'ombre du grand chêne. Les enfants eux-mêmes étaient occupés à fabriquer des cocardes blanches ou à tresser des chapeaux d'une paille grossière... Je me mis à me promener, en plongeant dans les cabanes ouvertes un regard curieux ; toutes se ressemblaient, et c'était pour toutes le même ameublement : des escabeaux autour d'une table grossière, un lit de paille ou de mousse, avec un bénitier de faïence au chevet ; quelques vases de lait, du pain noir, un berceau d'enfant surpendu au toit, et quelquefois, dans le coin le plus sombre, une chèvre broutant des feuilles sèches. De loin en loin, j'apercevais un vieillard fourbissant des armes, un blessé les mains jointes sur son chapelet, une jeune femme allaitant son enfant. Bois-Hardy avait raison : c'était une ville de guerre, et non un campement ; la famille avait été transportée là avec toutes ses habitudes ; le mouvement du ménage s'y mêlait au mouvement militaire, le bruit du travail au bruit des armes ; mais ce bruit et ce mouvement avaient quelque chose de morne ; chacun était tout entier à son œuvre, la faisant vite et silencieusement. Point de chant de femme, nul cri d'appel, aucun rire de voisins. Les enfants, assis au milieu du *placis* verdoyant, ne jouaient pas ; les chiens, endormis au soleil, levaient la tête à notre approche sans oser aboyer ; une sorte de contrainte planait sur tout, et les oiseaux seuls chantaient autour de cette triste ville de la forêt. La hutte du chef Bois-Hardy était plus grande que les autres, mais non plus ornée. J'y trouvai la table servie avec un mélange de luxe et de rusticité qui me frappa. Deux ou trois couverts de vermeil, des porcelaines et quelques cristaux émaillés y étaient confondus avec les fourchettes de fer, les jattes de hêtre et les poteries vertes du canton. »

serie des Petits-Aulnais, qui avait douze enfants pour toute fortune[1].

Tels étaient les instruments qu'employait la Providence pour réprimer la Terreur, pour tenir en échec les vainqueurs de l'Europe, pour ébranler un jour Napoléon sur son pavois, et pour relever en France le trône et l'autel renversés.

C'était encore Joseph Coquereau, l'ancien marchand de toiles du bourg de Devon, petit homme robuste et toujours hors d'haleine, capitaine sans merci et joyeux compagnon, mauvaise tête et buveur insatiable, — lequel disait aux Blancs, à la barbe des Bleus : « A moi, mes gars, je suis Coquereau ! Guerre à mort aux Républicains ! Point de grâce ni de pitié pour eux ! » Et Dieu sait si jamais le fusil de Coquereau manqua à cette parole, si jamais un pataud s'échappa vivant de ses cruelles mains !

C'était encore Louis Courtillé, dit Saint-Paul, un bâtard sans nom, jeune homme de vingt ans, à la petite taille, à la douce figure, aux longs cheveux blonds, — qui commandait la bande de la Vache-Noire, composée de six cents hommes.

Mais bientôt un nouveau La Rouërie entreprit de rallier toutes ces forces éparses. C'était le comte Joseph de Puisaye. Né à Mortagne, dans le Perche, le 26 mars 1755, ancien officier de la compagnie des Cent-Suisses, ancien membre constitutionnel de la première Assemblée nationale, « Puisaye, dit M. Crétineau, était un homme d'une stature colossale. Riche par son alliance avec la fille du marquis de Menilles, il savait être prodigue au besoin. Doué de grandes facultés intellectuelles, d'une activité prodigieuse, beau, éloquent, persuasif, il réunissait tout ce qui est nécessaire pour en imposer aux partis et pour les diriger. Jamais on n'avait vu

[1] Jean-Louis fut élevé par charité chez les parents de sa mère. A douze ans, on le plaça comme berger dans une métairie. Il reçut alors la blessure qui le laissa pour toujours boiteux et maladif. Il vécut en mendiant de ferme en ferme, le bâton à la main et le bissac sur le dos. Chacun lui donnait par pitié pour sa figure pâle et souffrante, — et il s'acquittait de son mieux par des commissions et de petits travaux. Il annonçait déjà de l'esprit et de la volonté. Les dames de Souvré l'envoyèrent à Angers pour se guérir ; mais après six mois d'hôpital, les médecins le congédièrent comme incurable Un charlatan le rencontre et promet de le rétablir, à condition qu'il étalera sur les tréteaux les plaies de sa jambe à tous les yeux. Jean-Louis court ainsi les foires durant plusieurs mois. Enfin l'empirique l'abandonne un jour, plus malade que jamais ; et le pauvre vagabond se remet à mendier son pain... Il avait grandi et pris des forces au milieu de tant de misères, — si bien qu'il retourna à Angers travailler sur les bateaux. De là, il joignit l'armée royale à Candé, et demanda un fusil pour se battre. On le lui refuse en se moquant de lui. Il s'élance sur les Républicains, les assomme à coups de bâton, et revient armé de pied en cap... On le vit dès lors au feu, parmi les plus braves, jusqu'au désastre de Savenay. . On l'avait oublié dans son pays, lorsqu'en janvier 1794, on remarqua, sur le soir, un boiteux allant de porte en porte, dans les paroisses de Quélènes et d'Astillé : il était pâle, malade et sans armes, mais il criait d'une voix ferme : « C'est moi, mes gars, Jean-Louis Tréton, que vous avez nourri dans son enfance. A mon tour, je viens à votre aide. Ne nous laissons pas égorger comme des lâches par les patauds ! Défendons notre vie et vendons-la chèrement ! Quand j'aurai prévenu tous les braves, je reviendrai, et Jambe-d'Argent saura vous donner l'exemple ! » Il disait et s'éloignait, — comme les prophètes de l'ancienne loi. Et sa voix inspirée laissait du courage aux plus timides... Bientôt il fut, comme Jean Chouan, à la tête d'une bande intrépide, — et il finit par devenir le chef de vingt-cinq paroisses.

un type plus heureux d'ambassadeur ou de ministre d'une monarchie constitutionnelle... Mais diplomate partout, il ne pouvait aspirer à devenir un grand capitaine... Malgré son ambition et son énergie, il fut toujours rejeté au second plan par les hommes d'action. Puisaye fut l'Ulysse d'une insurrection où l'on ne demandait que des Achilles. »

Homme des transitions et des ménagements, il s'allia d'abord aux Girondins contre les Jacobins, — organisa les fédérés de Normandie, montra son incapacité militaire à Vernon et à Lizieux, et porta ses intrigues en Bretagne après la victoire des Montagnards. Déguisé en paysan, passant des châteaux aux chaumières, il étudie le pays et les hommes, il parcourt les cantons de Vitré et de Fougères, et se flatte d'organiser l'insurrection en lui donnant de l'unité. Il adressa ses plans à la grande armée victorieuse à Laval. Mais il y était inconnu, et son état-major sur le papier fit sourire les Vendéens. Les Vendéens se trompaient, car Puisaye avait alors une influence réelle en Bretagne. Plus tard, il leur fut encore suspect, et il le devint aux Bretons eux-mêmes, à cause de son engouement pour l'alliance anglaise. Cet engouement lui coûta sa fortune, prodiguée à mille agents du cabinet de Saint-James et de l'émigration.

Il avait toutefois un parti puissant, lorsqu'à la fin de 1793 le général Beaufort marcha contre lui. On le surprit dans un souterrain de la forêt du Pertre... Il s'évada sous une grêle de balles, mais il ne put sauver ses papiers. A partir de ce moment, chaque jour fut marqué par un combat, et chaque combat par un massacre, — depuis le fond de la Mayenne jusqu'au fond du Morbihan. Furieuse de voir pulluler les Chouans dans le sang des derniers Vendéens, la Convention se dédommagea, sur le Maine et sur la Bretagne, de sa clémence tardive à l'égard de l'Anjou. La réaction thermidorienne ne fut qu'un vain mot pour les Chouans, — qui renoncèrent, de leur côté, à toute modération. Quelques prisonniers avaient d'abord été tondus et retrouvés parmi les Bleus. Il n'y eut plus, désormais ni grâce ni merci de part ni d'autre. Ce fut un échange continuel de pillage, d'incendie et de carnage. Si Puisaye eût alors tourné le dos à l'Angleterre pour s'attacher au Maine, à la Normandie et à la Bretagne, il eût fait de ces trois provinces une petite France monarchique, dont les quartiers généraux eussent été, dit Napoléon, Redon, Segré, Laval, Ernée, Château-Gontier, Nogent-le-Rotrou, Vitré, Fougères, Vannes, Auray, etc.

Honneur à Beaufort, qui, au milieu de cette fièvre de sang, refusa de brûler six cents suspects au château de Thorigny. « En me dévouant au service de la République, écrivit-il, je n'ai pas pris la charge du bourreau, et mes soldats pensent comme moi (18 janvier 1794). » Instruit de ce fait, Jean Chouan défendit à ses soldats de jamais tirer sur le général. Il fit le même honneur aux volontaires de Rouen, qui s'appelaient le bataillon de la *Montagne*, pour être impunément humains sous la férocité de leur nom.

Kléber tenta en vain d'*humaniser* la guerre des Chouans. Il fut rappelé presque aussitôt. Vachot, son successeur, reprit pour mot d'ordre : *exterminer*[1]. Les deux sœurs et le frère de Jean Cottereau furent au nombre de ses victimes. Perrine, qui avait dix-huit ans, porta Renée, sa cadette, sur l'échafaud de Laval. Elle y mourut ensuite en faisant le signe de la croix et en criant : Vive le Roi! vive mon frère Jean Chouan!

« Il y a malheur sur les Cottereau, dit Jean, pas un ne s'en sauvera, et mon tour n'est pas loin. »

Il donne la chasse à Vachot, qui fuit, dit-il, comme une perdrix. Moulin et Savary étaient plus habiles et plus braves, mais ils convenaient de leur impuissance.

Le 28 juillet, la prophétie de Jean Chouan se réalise. Il bivouaquait à la closerie de la Babinière. . Sa belle-sœur, la femme de Réné, lui crie : Voilà les Bleus! C'étaient les gardes nationaux du Port-Brillet. Jean fait feu et casse la jambe d'un soldat... Les autres reculent, et il va se sauver. Mais il entend sa belle-sœur qui appelle au secours... La grossesse de la pauvre femme ne lui permettait pas de franchir une haie. Jean court à elle, l'enlève, se retourne pour protéger sa retraite, est reconnu par les Bleus, et reçoit une décharge mortelle. Ses compagnons l'emportent sanglant dans le bois de Misdon, lui font un lit de leurs vêtements, et recueillent, à genoux, ses dernières paroles : « Mes amis, restez fidèles à la religion et au Roi. Vous aurez de rudes moments à passer; mais vous serez récompensés dans l'autre monde. Priez pour votre camarade. »

Figurez-vous cette scène, éclairée par un feu de broussailles, Jean soutenu par son frère au pied d'un arbre, et tout à l'entour ces hommes à demi nus, appuyés sur leurs fusils.

Le mourant exhorta ses gars tant qu'il en eut la force. Puis, la voix enfin lui manquant, il croisa les mains sur sa poitrine béante, pria deux heures de suite à voix basse, et rendit le dernier soupir...

On l'enterra profondément, de peur que les Bleus ne découvrissent son cadavre; et pour leur faire croire qu'il vivait encore, on afficha un avis, signé de son nom, — annonçant la mort à ceux qui couperaient les genêts.

Pendant ce temps-là, le Morbihan se ralliait autour de Georges Cadudal. La gloire prononce Cadoudal, et la tradition obéit à la gloire. Georges était né en 1769, à Kerléano, paroisse de Brech (Morbihan). Ses parents, cultivateurs aisés, que quelques souvenirs semblent rattacher aux Cadoudal du temps de Montfort, lui firent donner une bonne éducation au collége de Vannes. Tout jeune encore, il alla faire ses premières armes en Vendée

[1] Le général Bouland s'amusait à faire des collections d'oreilles humaines. « Le fait est tellement positif, dit le *Moniteur*, que ce Bouland présenta à un député un mémoire de huit cents livres à ordonnancer pour le payement de quatre-vingts oreilles. Le général donnait vingt livres par paire, et clouait le tout aux murs de sa chambre. »

où sa force herculéenne, son indomptable résolution, sa bravoure à froid, sa témérité souriante, étonnèrent Bonchamps et Stofflet. « Cette grosse tête ronde ira loin, disait ce dernier, si quelque boulet ne l'emporte pas. » Georges, dès lors, garda le sobriquet de Tête-Ronde, qu'avait déjà illustré son compatriote Du Guesclin. Il rentra dans le Morbihan, après la déroute de Savenay, avec un seul des braves qui l'avaient suivi au delà de la Loire. Ce brave était Lemercier, dit La Vendée, son frère d'armes et son conseil. Tous deux soufflaient leur courage aux anciens Vénètes, — lorsqu'on arrête un jour les Cadoudal en masse... Georges étudie l'art militaire en prison, s'évade avec Lemercier sous des habits de matelot, et revient prêcher la guerre aux Morbihannais. Le vieux Francheville lui avait préparé d'invincibles soldats... D'autres lui sont dressés par Labourdonnaye-Coetcandec, de Silz et Guillemot. Celui-ci était le Jean Chouan de son canton, qui l'avait surnommé le Roi de Bignan. Georges arme et nourrit ces recrues avant de les envoyer au combat... Ici, il fait pétrir du pain par ses officiers; là, il arrache de sa main leurs fusils aux Bleus et les apporte à sa troupe...


Georges Cadoudal.

Puisaye arrive alors en Bretagne avec les débris des armées vendéennes, Forestier, Duperat; Chantereau, Caqueray, Bellevue, Jarry, Guignard, etc. Une espèce d'armée s'organise... Des rapports s'établissent entre les insurgés du Morbihan, ceux d'Ille-et-Vilaine, ceux des Côtes-du-Nord et ceux du Maine. Mais au lieu d'agir, Puisaye intrigue. Il attend l'Angleterre, et Forestier le dénonce comme un nouveau Bernier, moins la résolution. Il le décide enfin à tenter un grand coup sur Rennes (26 mai 1794). Mais ils sont trahis par des Bleus qui venaient leur vendre des munitions, — et ils gagnent le Morbihan à travers mille périls et mille maux. Là, du moins, les deux armées insurgées vont s'unir. Avril les sépare en vain, Puisaye et Forestier s'ouvrent un passage à Plélan,— quand les Chouans d'Ille-et-Vilaine font avorter la jonction en regagnant leur pays. Puisaye se

voit alors battu à Liffré (5 juin). Ses derniers soldats se dispersent, et Duperat et Forestier l'abandonnent en le maudissant.

D'un autre côté, Alexandre de Scepeaux, réalisant trop tard l'idée favorite de Bonchamps, son beau-frère, soulevait, avec Dieuzie et Sarrazin, la rive droite de la Loire, d'Angers à la Flèche, et liait ses mouvements à ceux de Jambe-d'Argent, de Coquereau, de Lechandelier, de Picot et de Tristan dans le Maine. Logerais, dit *Pimousse*, grossissait sa compagnie exceptionnelle, — dans laquelle il était défendu, sous peine de mort, de jurer le nom de Dieu, de s'enivrer et de faire outrage aux femmes, — mais qui n'allait jamais au combat les jours désignés comme néfastes par son capitaine-prophète [1].

L'habileté diplomatique de Puisaye répara bientôt les fautes de son incapacité militaire. Avoué par les princes et par l'Angleterre, il se fit reconnaître comme général en chef par Du Boisguy, à Fougères, et par Bois-Hardy, dans les Côtes-du-Nord. L'exemple de ces deux partisans, — renommés entre les plus héroïques, entraîna presque tous les autres chefs bretons. Puisaye, développant dès lors ses vastes plans, organisa sur le papier toute une armée, tout un état-major et toute une administration, — au nom desquels il lança des proclamations royalistes. Puis il créa chef d'état-major général un étranger, le baron de Cormatin [2], il établit une manufacture de faux assignats semblables à ceux de la Convention, — acte d'audace devant lequel avait reculé l'honneur vendéen, et il passa en Angleterre avec Prigent, l'infatigable émissaire du cabinet de Saint-James (23 décembre 1794).

Pour la première fois peut-être Puisaye révéla aux ministres anglais et aux émigrés la véritable position de l'Ouest... A Londres, cet homme était dans son élément... Il ébranla le flegme inébranlable de Pitt, lui arracha la promesse de l'expédition de Quiberon, enleva d'assaut les pleins pouvoirs du comte d'Artois ; mais ne put inspirer aux émigrés influents, notamment au comte de La Marche, ancien évêque de Léon, la confiance qu'il avait en lui-même et dans l'Angleterre...

Bref, tout resta suspendu, quand tout devait être précipité. Et les thermidoriens, opposant enfin l'adresse à l'adresse, eurent le temps d'envoyer le général Hoche en Bretagne, — avec son état-major d'habiles officiers : Decaen, Cannuel, Rey, Mermet, Humbert, Krieg, Le Bleg, Chabot, Valletaux, etc.

[1] Dans les soulèvements organisés par M. de Scepeaux, Sarrazin dirigea les rassemblements de la forêt de Combré ; Desloges, ceux de Bain, de Genêt et de Marans ; Coquereau prit le commandement de Château-Gontier et de Sablé ; les chevaliers de Béché et de La Haie s'étendirent dans les environs de Segré. Les Chouans de Jean Cottereau obéirent à Delière. Jambe-d'Argent resta dans ses cantonnements de Craon, et le chevalier de Caqueray, avec Amédée de Bejarry, prit position du côté de Rennes.

[2] Bourguignon plein d'adresse et d'intrigue, fils d'un chirurgien de village, ancien guerrier de l'indépendance en Amérique, de constitutionnel devenu royaliste absolu et favori du conseil des princes à Londres.

Succédant à des bavards-sanguinaires, Hoche prit pour devise : *Res, non verba*, et *Douceur avec fermeté*. Son premier coup d'œil lui montra que la pacification de la Bretagne était impossible avec les administrateurs et les soldats montagnards [1]. Le dernier chef-d'œuvre de ceux-ci avait été l'invention des *faux Chouans* [2].

Hoche avait d'abord obtenu tacitement un armistice. Bois-Hardy crut devoir le rompre, après avoir fusillé des faux Chouans qui avouèrent leur métier. Hoche n'en prépara pas moins les voies à l'amnistie du 2 décembre 1794, en appliquant à la Bretagne l'excellent système qui devait pacifier la Vendée... La liberté fut rendue, par les représentants Guezno et Gurmeur, aux fédérés et aux royalistes, à Lanjuinais, à Le Coz, aux de Silz, aux Cadoudal, à trois cents condamnés entassés à Lorient, à des centaines de religieuses, de prêtres et de paysans... Le culte et ses ministres furent publiquement affranchis et recommandés aux autorités civiles et militaires. Tout cela calmait les populations épuisées, mais ne désarmait ni les

[1] « L'on se plaint, écrivait-il aux Conventionnels, que les Chouans ne se soumettent pas; mais quelle confiance peuvent-ils avoir en nous lorsqu'ils se voient près de rentrer sous la domination d'hommes de terreur, de sang et de pillage? Forcez les hommes, les propriétaires instruits à entrer dans les administrations, et vous verrez la guerre finir. — Je vous le répète, citoyens, épurez les administrations, n'employez que des hommes dont la probité soit reconnue, et la patrie sera sauvée. Le respectable Krieg me dénonce vingt de ces hommes de sang qui sont encore en place et qui disent hautement qu'il faut noyer et brûler pour terminer la guerre. L'agent national et un des administrateurs de Rochefort ont ridiculisé Krieg parce qu'il a parlé humanité. Eh! citoyens, quel bien peuvent faire les troupes, lorsque les magistrats du peuple veulent faire le mal. »

[2] Racontée ainsi par M. Crétineau : « Jean-Bon Saint-André, Lequino, Dubois-Crancé, Laignelot, Carrier et Bréard avaient tour à tour fait recrue des natures corrompues que fournit la plus vile populace. Quand ces recrues, destinées à égorger les Royalistes, eurent péri sous leurs balles, on chercha un moyen plus sûr de rendre odieux les insurgés, et l'on exhuma des bagnes toutes les impuretés et tous les forfaits. On les vêtit du costume breton; on leur attacha un chapelet au cou, un scapulaire sur la poitrine, une cocarde blanche au chapeau. On leur donna pour ralliement : Vive la Religion! et vive le Roi! puis on les lâcha dans les campagnes. A cette milice du crime, connue dans l'Ouest sous le nom de *faux Chouans*, on n'imposa que l'obligation de piller, d'incendier et de massacrer au nom des Royalistes. Cette combinaison était atroce; mais le Comité de Salut public l'avait conseillée, les représentants en mission l'accueillirent. Ces faux Chouans répandirent dans les campagnes, et même à l'approche des villes, la terreur et la mort. On voyait des hommes habillés comme les Bretons se porter à des excès déplorables; la prévention et la haine accusèrent les paysans de ces mêmes excès, et jusqu'à ce jour personne n'avait pu administrer les preuves de cet acte inouï dans les annales des guerres civiles. Une lettre de Boursault nous a mis sur la voie. « La négligence, disait ce Conventionnel (10 octobre 1794), s'étend jusqu'aux bagnes, *d'où il s'échappe beaucoup de galériens.* » Une dépêche du général Rossignol au Comité de Salut public percera le nuage dont le représentant cherchait à s'envelopper : « J'ai rencontré, écrit Rossignol à la date du 25 brumaire an III (15 novembre 1794), quelques bandes de nos amis qui font bien leur besogne; ils tuent tout ce vieux levain de patriotes tièdes que la guillotine n'a pas retranché du sein de la République; mais il faut y regarder à deux fois, ces enragés-là ont été démasqués par les vrais Brigands, et ils disent qu'il n'y a plus de sécurité pour eux. Les Chouans les attaquent; ils les reconnaissent au parler et aux cheveux qui n'ont pas encore pu pousser assez longuement. Je pense qu'on pourrait les utiliser ailleurs; ils ont fait leur coup ici, ils ont fait abhorrer les Brigands. Nous n'en demandions pas davantage; il y a fureur partout contre ces monstres. Les patriotes s'enthousiasment au récit des horreurs qu'ils commettent; et, quand la nouvelle de quelque crime bien horrible nous arrive, je lâche les gardes nationales, qui ne font pas de quartier. » (Crétineau-Joly.)

Chouans, ni leurs chefs [1], qui exécraient ou suspectaient jusqu'aux bienfaits de la République.

Ceux du Maine étaient plus indomptés que jamais, sous les ordres de M. Jacques, leur mystérieux général [2].

La Convention fit faire les premières propositions de paix à Bois-Hardy par le général Humbert, ancien maquignon, brave et rusé. Il alla seul trouver le chef des Côtes-du-Nord. Bois-Hardy, qui était chevaleresque, l'admira et lui tendit la main [3]. — Mais déjà Cormatin, toujours prêt à se mettre en avant, s'était posé en représentant de la Chouannerie vis-à-vis de la République. Bois-Hardy, offensé, reprit aussitôt sa guerre de partisan: — et la plupart des chefs désavouèrent, comme lui, le major général. Cette scission fut le plus grand obstacle à la paix. Du reste, Cormatin lui-même ne la voulait pas plus sincèrement que les autres. Il voulait tout simplement jouer un grand rôle, et donner le temps à Puisaye d'exécuter leurs plans communs. Il osa mettre la signature de ce dernier à de faux pleins pouvoirs, qu'il présenta aux Conventionnels. Puis il parcourut les cantonnements du Maine, — en missionnaire pacifique, — mais il trouva partout la répulsion et le dédain. Plus heureux en Vendée, il signa le traité de la Jaunais, et jura d'avoir aussi son triomphe, comme Charette à Nantes.

Ce fut alors que madame de Turpin compléta l'œuvre de madame Gasnier, en amenant Scépeaux, Turpin, Dieusie, Coquereau, à reconnaître le traité de Charette, — qui fut aussi accepté par les Chouans de Laval, de Vitré, de la Gravelle, de Sablé et de la Guerche (28 février 1795).

Le Morbihan seul refusa d'adhérer, et la guerre y fut plus sanglante

[1] En fouillant de sa personne, à pied, et nuit et jour, tout le pays, de Vannes à Château-Gontier, ferme par ferme, et buisson par buisson, Hoche n'avait pu saisir que quelques fusils et arrêter que deux Chouans.

[2] Cet homme était apparu tout à coup dans les closeries, arrivant, disait-il, de la guerre de Vendée, apprenant aux Manceaux des chants de gloire, édifiant les braves par son courage, les prêtres par sa science, et les dames par ses manières. Il portait cependant le costume villageois, et ne voulait d'autre nom que celui de M. Jacques. Ne pouvant savoir ce qu'il était, les Chouans en firent un Messie. Et leurs traditions n'en veulent pas démordre aujourd'hui qu'on sait la vérité sur M. Jacques. C'était un gentilhomme angevin, M. de La Merozières, ancien camarade de La Rochejaquelein, qui cachait son nom de peur de compromettre sa famille. Il fut le guide et le conseil des plus redoutables partisans, de Francœur, de Tranchemontagne, de Mousqueton, de Coquereau lui-même et de Jambe-d'Argent. Une balle l'ensevelit malheureusement dans ses triomphes, le 14 décembre 1794.

[3] Un exemple plus noble encore fut donné par Turpin. Bancelin, chef du district de Segré, avait juré de le gagner à la paix. A huit heures du soir, par une nuit de janvier, il se met en route; à onze heures, il arrive sous la tente du Chouan, qui, à l'aspect de cet homme roidi par le froid et couvert de pluie, saute de son lit, l'offre au Patriote et le force à s'y réchauffer. C'est dans une lettre de Bancelin lui-même que nous lisons ces détails d'une hospitalité digne des temps chevaleresques. « L'entretien est doux et familier, » constate le président du district de Segré. Bancelin porte plainte contre deux paysans nommés Jallot, qui se sont livrés à des actes de pillage. Turpin en acquiert la conviction. Ces deux hommes sont fusillés sur-le-champ. Au moment où la détonation se fait entendre, Turpin se tourne vers le Patriote, et lui dit : « Monsieur Bancelin, que la Convention sévisse contre tous les égorgeurs qu'elle a formés; qu'elle imite ma sévérité, et les honnêtes gens s'entendront bien vite »

que jamais. Faux ou vrais Chouans et soldats républicains s'y disputaient la palme du carnage. Le 25 pluviôse, le représentant Bruc fait arrêter et fusiller sans procès Salomon Calan, valet de ferme et partisan-prophète, accusé de plonger les pieds des enfants dans le sang des femmes éventrées, pour les habituer au massacre [1].

Les Chouans répondent en tondant, pillant et assassinant un vieillard septuagénaire, au Faouet; en étranglant et jetant à l'eau les patriotes et les femmes de Pontscorff; — en dévastant çà et là les mairies, les justices de paix et les bureaux de perception. « A Elven, disent les municipaux, « ils pillèrent, massacrèrent et violèrent jusqu'à des Chouans et des Chouannes comme eux. Pour ne pas être reconnus, ils étaient masqués à moitié, et ils s'étaient coupé les cheveux. » — « Les Chouans, dit un autre rapport, saisissent les patriotes, les suspendent au-dessus du feu, et leur brûlent les pieds, jusqu'à ce qu'ils aient déclaré l'endroit où sont cachés leurs armes et leur petit pécule...... Ils se livrent au barbare plaisir de couper des têtes. Celle d'un officier municipal de la commune de Ferri a été clouée à un arbre... » Les Chouans encore coupent les oreilles aux femmes; les Chouans, avec une fleur de lis brûlante, marquent au front ou à la joue les hommes les plus modérés; enfin les Chouans ont répandu le deuil et l'effroi dans l'intérieur et sur les limites du Morbihan, etc., etc. Il faut convenir que tout cela sent son faux Chouan d'une lieue [2].

Le fait est qu'un mois après, treize faux Chouans étaient jugés et condamnés à Rennes. Le bas Maine et la basse Normandie furent également infestés par ces misérables, qui y mirent tout à feu et à sang. Un de leurs

[1] On arrêta, vers cette époque, beaucoup de Chouans sur lesquels on trouva, manuscrite ou imprimée, la pièce curieuse que voici :

« Cette lettre a été envoyée miraculeusement par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a écrite de sa propre main et dictée de sa propre bouche ; elle a été trouvée depuis Arles jusqu'au Languedoc, avec le signe de la croix, qui fut ensuite expliqué par un enfant de sept ans, qui n'avait jamais parlé. » Puis venait la lettre, qui recommandait des pratiques de dévotion, et ordonnait à tous de la porter, de la copier et de la répandre. « Ceux qui la garderont dans leurs maisons sans la publier, seront maudits de moi. Quand ils en donneront copie aux rebelles, autant de péchés qu'il y a d'étoiles au ciel leur seront pardonnés, étant fâchés d'avoir offensé Dieu. Tous ceux qui seront dans leurs maisons ne leur feront aucun mal, ni même ne les toucheront. » Jésus, Marie, Joseph, ayez pitié de moi, s'il vous plaît. Amen. Ainsi soit-il. Mille en l'honneur de Dieu et le salut de mon âme. »

Copie conforme à la pièce déposée au bureau central, à Vannes. Signé D'HAUCOUR, LUCAS, MÉRIAGE et GUÉRIN.

[2] La lettre suivante du général Krieg au représentant Bollet ne permet guère d'en douter : « Sauf le cas de guerre, dit le vieux et honnête capitaine, les vrais Chouans sont de bons soldats et de braves gens, un peu trop pris de fanatisme peut-être ; mais chacun a le sien dans ce bas-monde Ils ont celui de la ci-devant religion ; nous, celui de la liberté. Ce qui fait le mal dans ces contrées, c'est le galérien, qui y fourmille et dont on a fait de véritables Chouans de contrebande. Hoche, pour son honneur, nous en débarrassera, j'espère ; mais il est temps d'arrêter ces brigandages, dont les rebelles ne sont pas plus dupes que les administrateurs...

« On les appelle les *faux Chouans*. Au langage et à la tenue, ils sont si reconnaissables, qu'il n'y a pas moyen de se tromper. Dis donc à Hoche et à Chérin de faire sabrer toute cette canaille. »

chefs, Sans-Quartier, fut saisi par le vrai Chouan Le Lasseux, et fusillé près de l'abbaye de Savigny.

Combiné ou non par la République, tout cela poussait à bout les honnêtes citoyens, et ne pouvait que hâter la pacification. La Convention y tenait d'autant plus, que Boursault venait d'acheter à Prigent[1] et à Du Resto tous les secrets des émigrés.

Une flotte anglaise allait les amener au nombre de quinze à vingt mille, « *pour jouer enfin le grand coup* de Puisaye. » Déjà, en pleine trêve, s'élançaient, comme avant-garde, une centaine d'émigrés, conduits par Tinténiac, Louis de Frotté, d'Andigné, etc. Ils joignent le camp de Bois-Hardy, tiennent tête aux Bleus, pendant que l'escadre de sir Robert Stracham tente un débarquement de munitions, et, dispersés par une armée ennemie, gagnent le centre de la Chouannerie bretonne. Jugez si, avec de telles dispositions, on pouvait traiter sincèrement de part et d'autre... Chacun disait comme Néron :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.

Les uns et les autres ne voulaient donc poser les armes que pour les reprendre avec de nouvelles forces. Le pays et la République étaient surtout épuisés. « Il n'y avait plus, comme disait Hoche, que deux partis actifs, de Brest à Avranches et d'Alençon à Saumur : les Terroristes, qui voulaient tout brûler, et les Chouans, qui voulaient tout envahir. » Enfin s'ouvrent, le 30 mars 1795, les fameuses conférences de la Mabilais, près de Rennes. Hoche refuse adroitement d'y assister ; mais les Conventionnels y accourent en masse. Beaucoup de Chouans y viennent aussi d'abord ; mais partagés d'avance pour et contre Cormatin ; — Cadoudal le premier, frappé du langage équivoque du major, se dresse devant lui avec son cou de taureau, sa poitrine ouverte et ses yeux flamboyants : — « Ce que vous dites là, monsieur, s'écrie-t-il, est révolutionnaire, et je vous défends de poursuivre ! » Le lendemain, une partie des Chouans n'assistait plus aux conférences. Cormatin et les représentants n'en arrivèrent que mieux à leurs fins, et le 19 avril, après vingt jours de débats, on signa un traité pareil à celui de la Jaunais. La Convention s'écria, sans y croire : L'Ouest est pacifié : — et Cormatin put singer à Rennes le triomphe de Charette.

Sur cent vingt-cinq généraux chouans qui avaient pris part aux négociations, vingt-deux seulement signèrent la paix et reconnurent la République. Ceux qui protestèrent et restèrent armés furent Cadoudal et les chefs du Morbihan ; Frotté, au nom de la Normandie[2] ; Coquereau, pour le Maine ;

[1] Cet émissaire, si prodigieusement actif, des Anglais et de l'émigration, était un ancien fruitier de Saint-Malo.

[2] Il faut citer, à côté de M. de Frotté, M. de Fermanville, qui avait organisé l'insurrection normande, du fond de la retraite où le confinait la goutte. Si M. de Frotté en était la tête, on peut dire que M. de Fermanville en était l'âme. Il dirigeait tout le pays jusqu'à Caen, et les vétérans n'ont oublié ni la vigueur de ses conceptions, ni l'humanité de son caractère.

les frères Du Boisguy, pour l'Ille-et-Vilaine; Charles de Cintré, Du Bouais, S. de La Bourdonnaye, Montluc, Closmodeuc, La Trebonnière, Saint-Régent, de Concoret, Le Bouteiller, Legris-Duval, Duplessis-Jubiot, Lentivy de Kerveno, Leissègues, et les principaux chefs des cantonnements bretons. Hoche eut donc raison de dire : — « On vient de traiter avec quelques individus, et non avec les chefs du parti. » C'était tout le contraire du traité de la Jaunais.

Les noms ci-dessus marquent encore une différence frappante entre la Vendée et la Bretagne. L'influence royaliste et nobiliaire était beaucoup plus considérable ici, parce que la Chouannerie, organisée après coup, l'avait été généralement par les émigrés, à qui la Vendée, au contraire, avait toujours refusé d'obéir.

Il ne faut pas croire, cependant, que les Chouans eussent aliéné leur indépendance entre les mains des nobles. Le terrible Guillemot va nous prouver comment ils traitaient ceux qui leur étaient suspects[1].

Le comte de Boulainvilliers-Croi avait obtenu des princes un brevet de généralissime du Morbihan, — lorsqu'il fut accusé de servir d'espion et

[1] Voici une aventure de Jambe-d'Argent, recueillie par M. de Scépeaux, qui témoignera pour les Chouans du bas Maine. Un gentilhomme, émigré d'abord, était parvenu à rentrer en France, et, protégé par l'insurrection, il habitait au milieu de ses anciennes possessions. Là, réunissant ceux des hommes de ses fermes qui avaient pris parti parmi les Chouans, il s'en était formé une petite troupe, qu'il retenait près de lui pour veiller à sa sûreté, l'empêchant d'aller prendre part aux combats, et rendant ainsi inutile pour la cause la bonne volonté de ces braves gens. Jambe-d'Argent fut informé de cet abus; il était alors solennellement reconnu chef de division; il crut de son devoir de faire des représentations à celui qui compromettait ainsi les intérêts du parti. Prenant avec lui son frère (l'Anglais) et Priou, son aide de camp, il alla trouver le gentilhomme, et arriva chez lui au moment où celui-ci dînait avec plusieurs chefs royalistes et quelques dames de sa famille. Notre ancien batelier n'avait pas appris à mettre en usage les ménagements de la politesse. Introduit devant les convives et questionné sur la cause de sa visite, il en exposa le motif sans détour, et exprima vivement sa désapprobation. Choqué d'une telle remontrance, faite d'ailleurs devant des témoins, l'émigré s'écria : « Voyez où nous a menés cette maudite Révolution ! A présent, un paysan rustaud se croit le droit de venir me faire la leçon chez moi, sans penser que je puis châtier son insolence ! » A cette injure inattendue, Jambe-d'Argent reste un moment immobile et muet de surprise et de colère. A la fin, sa voix terrible se fait passage : « Misérable ! voilà une parole de malheur que tu as lâchée ! Il faut qu'elle soit payée de ta vie ou de la mienne ! » Alors, sans considérer ni l'endroit où il est, ni les témoins qui l'entourent, ni les femmes qui poussent des cris d'effroi, Jambe-d'Argent va faire de ce lieu même une arène pour sa vengeance, et, le sabre levé, il s'élance sur l'imprudent provocateur; cependant son frère, qui a prévu son action, se précipite vers lui, le saisit au corps par derrière, et l'arrête. Mais lui, plus furieux encore, ne regarde pas même l'homme qui ose le retenir, le frappe à la tête avec la poignée de son sabre, et du premier coup le jette par terre. Le sang jaillit avec violence; alors Jambe-d'Argent se retourne et reconnaît son frère. A cette vue, qu'on eût pensé devoir porter au comble son exaspération, tout-au contraire, il se calme soudain. « Malheureux que je suis, qu'ai-je fait? dit-il; le bon Dieu me punit bien de ma colère. » Et, laissant échapper son arme, il relève son frère, étanche le sang de sa blessure, s'assure qu'elle est peu dangereuse, et l'enveloppe de son mouchoir dont il fait un bandage. Ces soins pris, il se tourne alors vers l'émigré, auquel pendant ce temps on cherchait à persuader de quitter la salle : « Monsieur peut rester, dit-il d'un ton sévère, mais tranquille; je ne me vengerai pas de son injure, je la méprise; car j'ai la conscience d'être un soldat plus méritant que lui : moi, je n'ai pris les armes que pour mon Dieu et pour mon Roi, et lui ne les porte que pour défendre son château. » Il sortit en disant ces mots, refusant d'entendre aucune explication, aida son frère à remonter à cheval, et s'éloigna à l'instant même.

d'agent aux révolutionnaires. Le conseil royaliste du pays le condamna, mais lui laissa le moyen de sauver sa tête. Caché depuis trois mois, il rentra à Bignan après la pacification. Les Chouans de Guillemot le saisirent, et, sans respect pour ses titres, le tuèrent dans une prairie de Saint-Jean-Brevelay. Le farouche roi de Bignan présidait l'exécution, au pied d'un chêne. L'abbé Le Thiès assistait le condamné. On le fusilla comme traître, par derrière... Tout ce qu'on lui accorda fut de franchir un échalier, pour ne pas arroser de son sang la terre d'une femme qu'il aimait... Cette justice des Chouans fut mise à l'ordre du jour de l'insurrection, et produisit une sensation extraordinaire.

La Convention s'était flattée en croyant paralyser la Chouannerie par le traité de la Mabilais. On s'épuisa en vains efforts pour rallier les signatures des dissidents.

Aux instances du général Humbert, Aimé Du Boisguy répondit en loyal mais fin Breton : « Je vois bien sur votre traité les noms des conventionnels, pourquoi celui de Hoche n'y est-il point ? Depuis quand les généraux laissent-ils le soin de leurs affaires aux avocats ? Apportez-moi la signature de Hoche, et nous verrons. »

La guerre recommença donc de toutes parts, et la Chouannerie ne fit qu'élargir ses mouvements. Hoche s'en plaignit du fond de la Bretagne, et Aubert-Dubayet de son quartier d'Alençon. Quelques thermidoriens bretons et manceaux se firent royalistes pour se débarrasser de la *queue de Robespierre*. La République, effrayée, perdit patience, rendit les signataires de la Mabilais responsables des hostilités des dissidents, et fit arrêter, avec beaucoup d'autres chefs, le major Cormatin, devenu suspect aux deux partis [1]. Puis, des soldats bleus firent main basse sur les prêtres qui reprenaient leurs fonctions en vertu du traité ; d'autres massacrèrent Tristan, Caqueray, Geslin et Bois-Hardy...

Ce dernier fut surpris, dit-on, à la Ville-Héné, avec une femme, dans un hamac, sous des pommiers en fleurs. Sa belle tête fut tranchée et portée en triomphe à Lamballe... Hoche, indigné, fit arrêter ses assassins, mais la justice républicaine les épargna... Bois-Hardy était l'héroïque idole des Chouans ; ils jurèrent de venger sa mort à tout prix [2] ?

Les gars du Morbihan ne furent pas les derniers à se charger des repré-

[1] Cette importante arrestation fut opérée par le capitaine Marcelin Latapie, qui découvrit aussi les nouvelles menées de Cormatin, par des lettres surprises dans les sacs d'un charbonnier. Le brave officier républicain ne s'empara du major qu'après une lutte terrible avec tous ses officiers. Il reçut de lui-même une blessure à la tête dont il faillit mourir. Le prisonnier lui offrit dans la suite un dépôt précieux qu'il avait laissé à Rennes. Latapie le transmit intact aux représentants, qui trouvèrent deux sacs pleins d'or et de croix de Saint-Louis.

[2] Notamment son voisin de canton, Le Court de La Villethasselz, dit Erma Licort, partisan redoutable, dont la vie a été écrite en vers latins. C'est lui qui abattit en une seule nuit vingt-cinq arbres de la liberté, et qui disait à ses braves : « En avant ! c'est le chemin le plus court. La vie n'est qu'un passage ; ne laissons pas tomber l'honneur sous le pont. »

sailles. Sol de Grisolles organise une guerre sans quartier contre tout ce qui appartient à la République. Le comte de Silz tombe à Penhouet, enseveli dans une victoire. Georges Cadoudal rallie ses soldats, et tue à son tour le général ennemi. Chaque jour, chaque heure est marquée par un combat. Lentivy et Leissègues portent le drapeau blanc jusque dans le Finistère, encore pur de toute Chouannerie. Ils enlèvent audacieusement de la manufacture de Pont-de-Buis toutes les munitions républicaines. Hermely, avec trente hommes et une barque, prend à l'abordage une corvette de quatorze canons. Les gars de Bois-Hardy, de leur côté, tiennent leur serment de vengeance dans les Côtes-du-Nord ; et, dans l'Ille-et-Vilaine, Hoche en personne échoue contre l'habile intrépidité de Du Boisguy.

Ce jeune chef, dont l'importance et les succès allaient croissant, mérite un portrait à part. C'est un des types les plus francs et les plus honorables de la Chouannerie. Son caractère rappelle les antiques champions de l'indépendance armoricaine, et sa vie semble une page arrachée au romancero espagnol.


Aimé Du Boisguy.

Aimé Piquet Du Boisguy était de cette noble race qui avait déjà donné un greffier en chef au célèbre parlement La Chalotais, un compagnon de gloire et de captivité à cet inflexible magistrat, et à la marine française un de ses plus illustres chefs d'escadre, Lamotte-Piquet. Né à Fougères, en mars 1776, Aimé n'avait pas dix-sept ans lorsque arriva l'insurrection de la milice. La Rouërie, devinant son courage, l'avait déjà choisi pour aide de camp. Le futur général achevait à contre-cœur ses études chez le curé de sa paroisse, lequel, par parenthèse, le maltraitait fort et lui rendit les robes noires longtemps odieuses. Un jour, c'était le 9 mars 1793, il ne rentre pas au manoir à l'heure accoutumée. La mère du nouveau Du Guesclin s'alarme, et apprend que les con-

scrits rebelles s'assemblent de toutes parts. Les gars de Parigné rencontrent le jeune Boisguy revenant de sa leçon, une baguette à la main. «Voilà notre petit seigneur, disent-ils, c'est lui qui sera notre chef! » Aimé accepte et marche à leur tête, — sans se douter qu'il va commencer une guerre de dix ans ! Joyeux et déterminé, que lui importe l'avenir, pourvu qu'il se batte ? L'occasion ne se fait pas attendre. Deux cents gardes nationaux s'avancent avec deux pièces d'artillerie... Boisguy et sa troupe les attaquent et les désarment à coups de bâton. Puis, armés eux-mêmes par cette victoire, ils tiennent la campagne et multiplient leurs rangs.

Aimé avait l'air plus jeune encore qu'il ne l'était, et son audace était à la hauteur de sa mine. Il surprend un jour les Bleus dans un village, va droit au corps de garde, y prend à brassée los fusils, et les jette dehors... « Que fais-tu là, petit polisson ? » s'écrie un grenadier qui le saisit au collet. Le petit polisson lui fait lâcher prise, lui montre le canon d'un pistolet, appelle ses gars qui ont saisi les armes, et tout le poste est fait prisonnier.

Le caractère du partisan se révélait tout entier dans cet exploit : coup d'œil prompt comme l'éclair, résolution plus prompte encore; jamais de trouble ni d'hésitation, soit pour le combat, soit pour la retraite, soit dans la victoire, soit dans la déroute. Tel était et tel fut toujours Boisguy, — l'improvisateur le plus heureux peut-être de cette guerre d'improvisation continuelle. Nul ne justifia mieux que lui le proverbe : *Audaces fortuna juvat.* Il ne cessa de jouer sa vie en mille combats, et, par une sorte de miracle, il ne fut jamais blessé. Aussi finit-il par se croire invulnérable.

Le 22 mars enfin, des colonnes régulières dispersent la troupe de Boisguy, et il rejoint, le 24, sa mère et sa sœur, — avec Louis, son frère, qui avait bataillé comme lui-même. Il se voit condamné à mort en entrant dans la vie; il reprend les armes pour sa défense, et quitte sa demeure avec sa famille proscrite... Les gardes nationaux qu'il avait renvoyés sains et saufs livrent à la guillotine quatorze de ses compagnons. Boisguy leur jure dès lors une guerre sans merci. Ce furent les seuls ennemis auxquels son loyal cœur ne pardonna jamais. Les municipaux de Parigné, moins impitoyables, recueillent madame Du Boisguy et sa fille, dans le plus complet dénûment, et leur donnent pour asile leur propre château, séquestré par la nation. Un détachement passe et veut forcer les scellés. Les magistrats tiennent bon, et sauvent les nobles dames ; mais ils payent ce dévouement de leur propre existence. Neuf d'entre eux meurent sur l'échafaud, et le manoir est livré au pillage.

Boisguy menait depuis six mois la vie de partisan (et il l'entendait à la façon de Charette et de Bois-Hardy), quand il apprit la marche des Vendéens outre-Loire. Il part aussitôt avec son frère et six cents braves du pays, nobles, bourgeois et manants ; Hubert et La Hardonnière (de Vitré), La

Tuolais, de Croix, Louis de Pontavice, Boissy, Saussé-Duval, Boueslon, Maupilé, Louviers, Collin de La Contrie, La Nouel, Le Loutre, Montambault, Dupas, Boismartel, Jourdané, Bindel, Gervi, Augeard, etc. Ils surprennent et désarment, à la Gravelle, Lespinasse et deux mille Bleus, qu'ils laissent libres à condition de ne plus combattre les royalistes; et, nommé général à dix-sept ans sur le champ de bataille, Aimé Du Boisguy devient un des héros de cette guerre de deux mois, qui aboutit au désastre du Mans. Il regagna alors Fougères, avec quatre-vingts hommes, — seuls vivants des six cents qui l'avaient suivi. Il passe l'hiver, comme les Chouans du Maine, dans un terrier profond, reparaît au jour le 15 février 1794, rallie les anciens compagnons de ses premiers exploits, reprend à la pointe de l'épée son château natal, écrase les Bleus et les patauds à Melle, à Saint-Brice, à la Houlette, etc., devient un de plus redoutables chefs de la Bretagne, et se voit à la tête d'une petite armée, qu'il organise admirablement. Etat-major, aides de camp, capitaines de paroisses, uniformes et armes variées, discipline inflexible, obéissance absolue... rien n'y manquait. Cette organisation, dont la Chouannerie d'alors n'offrit peut-être pas un autre exemple, fait autant d'honneur à l'habileté qu'au caractère de Boisguy.

Pour obtenir des paysans une telle subordination, il ne suffisait pas d'être, comme Aimé, le frère ainsi que le chef de ses soldats, de se montrer toujours et partout le plus généreux comme le plus intrépide ; il fallait une science supérieure, ou plutôt un instinct merveilleux du commandement. Il n'était pas de ruse ou de témérité que Boisguy n'employât pour équiper et armer ses bandes. Il allait en personne dans les villes acheter ou enlever de la poudre, à la barbe des Bleus. Il faisait travailler toutes les braves femmes du pays aux uniformes de ses soldats, et à celles qui dévalisaient les gibernes ennemies, il donnait tant par cartouche.

La République sentit bientôt quel terrible adversaire elle avait là, et elle sillonna le canton de Fougères de colonnes mobiles. Boisguy les battit et les décima l'une après l'autre, en divisant ses gars par petites troupes, — qui épiaient la nuit et surprenaient les Bleus, derrière les buissons, dans les bois, sur les gués, au fond des ravins, au détour des routes. Nul n'entendait mieux que Boisguy cette chasse aux Républicains. Après les avoir ainsi harassés en détail, en faisant relayer ses bandes, il tombait sur eux à l'improviste, et les exterminait en masse.

Lors de la pacification de la Mabilais, Hoche, qui n'avait pu réduire Boisguy par la force, voulut s'en emparer par la ruse. Il alla en personne le chercher à Fougères, sous prétexte de lui donner un corps franc pendant la paix. Boisguy se rend chez le général, sur cette parole ; — mais, à sa porte, un Bleu l'avertit que huit cents hommes courent cerner son château... Boisguy remonte à cheval, arrive à temps pour sauver son frère, et, rendant adresse pour adresse à Hoche, lui tue vingt-quatre hussards dans

une embuscade. Il apprend alors l'incarcération de trois de ses officiers et le coup monté à Rennes pour arrêter tous les chefs de l'Ouest. Appelant aussitôt le lieutenant Marcel, son prisonnier : — « Monsieur, lui dit-il, votre général m'a manqué de parole ; je l'en ferai souvenir ! Quant à vous, recevez le prix du service qu'un des vôtres m'a rendu hier... Si vous voulez servir dans nos rangs, je vous offre une compagnie ; sinon, vous êtes libre avec vos soldats. Annoncez à Hoche que je m'étais embusqué ici pour le prendre, et que sa tête m'eût répondu de celles de mes amis... Racontez-lui enfin comment les Chouans se vengent du parjure. » Marcel remplit sa mission, et Hoche fit faire des excuses à Boisguy. Ce fut alors que le partisan donna à ses bandes le nom de *Chasseurs du Roi*.

Le 21 juin 1795, le général Humbert est lancé contre Boisguy. Celui-ci l'attend de pied ferme à l'Étang des Rochers. Il passe la chaussée de ce nom sous le feu des Républicains. Louis, son frère, tombe sur leur droite, à travers un marais qu'ils croyaient infranchissable. Humbert recule jusqu'à Argentré ; puis force, au bois de Beziers, Coësbouc, lieutenant de Boisguy. Mais celui-ci arrive comme la foudre, et joignant Coësbouc et Louis, par une habile manœuvre, recommence, au milieu du bois, un combat général [1]. Ce fut un de ses triomphes les plus disputés et les plus glorieux.

Le lendemain de cette héroïque victoire, Boisguy était maître de tout le pays. Il pousse en avant, bat de nouvelles troupes à la Vieuville, disperse avec soixante hommes, à la Barauge, les garnisons du Luray et du Pont-Guérin, fait prisonniers et fusille les trois patriotes Caillère, qui avaient arrêté le prince de Talmont, et continue ses succès avec deux alliés dignes de lui, MM. de Boishamon et Du Breil de Pontbriand.

Pendant ce temps-là, Jarry, pris avec Cormatin et Solilhac, avait pour successeurs, dans ses cantonnements, de Pange et de La Trebondière ;

[1] Cette affreuse guerre n'en vit peut-être jamais de plus acharné. Chaque arbre est attaqué, pris et repris l'un après l'autre, à coups de fusil, à coups de baïonnette et à coups de sabre, aux cris répétés de *Vive le Roi !*—*Vive la République!* Toutes les ressources de la stratégie, tous les efforts du courage sont épuisés de part et d'autre. Les blessés tiennent bon jusqu'au dernier soupir. Les vivants se prennent corps à corps sur les cadavres. Cette lutte frénétique dure jusqu'à deux heures après midi. La chaleur était accablante. Couverts de sueur et de sang, ne pouvant plus soulever leurs armes, Bleus et Blancs suspendent le feu, d'un commun accord... On croit lire un épisode de la bataille des Trente. Les plus fatigués se jettent par terre, les plus vigoureux s'accoudent sur leurs fusils, et des deux côtés, on se regarde, on se mesure, on s'admire. Humbert était appuyé contre un arbre, à la tête de son avant-garde. Il aperçoit Boisguy au pied d'un autre arbre, à vingt pas. Il lui fait en souriant le salut militaire, et lui dit de sa voix haletante : « Eh bien, monsieur Du Boisguy, l'affaire est chaude. Je vous rends justice, vos Chouans sont admirables ! — Général, répond Boisguy, je vous rends la pareille ; vos Républicains sont les plus intrépides que j'aie vus en ligne. » Et pendant que les deux chefs causent ainsi, que font les soldats ? Ils se partagent et se passent le pain et le vin qui doivent leur donner la force de s'achever !

Bientôt la fusillade recommence ; mais des cris de Vive le Roi ! ébranlent toute la forêt. C'est Hubert, qui amène au secours de Boisguy toute une armée de paysans. Les Bleus font leur retraite sans rompre leurs rangs, mais ils laissent cinq cents morts sur le champ de bataille.

La Vieuville insurgeait le pays de Saint-Malo; Delaroche continuait Bois-Hardy dans les Côtes-du-Nord, et Tinténiac remplaçait de Silz dans le Morbihan.

Tel était le résultat du traité de la Mabilais : une guerre plus générale et plus acharnée qu'auparavant. Les deux partis s'accusaient avec raison de la rupture. Tous deux, en effet, avaient enfreint la paix à qui mieux mieux.

Ce fut alors que le comte Louis de Frotté parvint à soulever la basse Normandie, sa province natale. Ramené de l'émigration par un noble remords, ce jeune homme avait toutes les qualités des illustres partisans, une santé de fer, une attitude martiale, de beaux yeux pleins de dignité, une immense ambition, un courage inébranlable, une éloquence entraînante, et cette facilité naturelle de l'araignée à renouer mille fois sa trame rompue. Il n'eut qu'un malheur, ce fut d'arriver trop tard, quand les intrigants allaient étouffer les héros. Frotté ranima d'abord en sous-œuvre les ferments de rébellion semés par les Girondins dans l'Orne, le Calvados et la Manche; il lia ses opérations à l'émigration par Jersey, et à la Chouannerie par le Maine; enfin son parti était déjà redoutable, lorsque le *grand coup* de Puisaye fut joué à Quiberon.

Après tant d'hésitations et de retards, cette formidable expédition était prête. La France républicaine allait dominer l'Europe : c'était le moment pour l'Angleterre de relever la France monarchique, mais pour la mieux briser en la laissant retomber. Voyons comment s'accomplit cette œuvre machiavélique [1].

L'expédition met à la voile, le 10 juin 1795. Elle porte la fleur de la noblesse de France, et surtout l'élite de sa marine [2].

[1] Le cabinet de Saint-James ne néglige rien pour gagner la confiance des Royalistes. Il appelle de tous les points de l'Europe ces émigrés qu'il retenait depuis si longtemps en exil. Il en forme deux divisions expéditionnaires. La première est commandée par le comte d'Hervilly, ce loyal et rigoureux militaire que nous avons vu dans les émeutes de Nantes. Elle réunit cinq régiments : Loyal-Emigrant, sous le major d'Haize; — Royal-Marine, sous le comte d'Hector: — Royal-Louis, sous le comte d'Attily; — la légion Dudresnay, sous le comte de Thalouet, — et Royal-Artillerie, sous le comte de Rotalier. La seconde division se compose presque toute de gentilshommes, officiers et simples soldats. Pour marcher à leur tête, le comte Charles de Sombreuil, le plus bel homme peut-être de son temps, déjà illustre par la mort de son père et par le dévouement de sa sœur, abandonne un rêve de bonheur, personnifié en mademoiselle de La Blache, sa fiancée... On rassemble des provisions énormes dans l'île de Jersey. On embarque par milliers les uniformes, les fusils, les sabres et les balles... On arme huit frégates, six chaloupes canonnières, deux cutters et deux lougres. On leur donne pour escorte quinze vaisseaux sous l'amiral Bridport. Mais, dans les rangs des émigrés, on glisse les prisonniers Bleus arrachés aux pontons de Plimouth, — levain assuré de discorde et de trahison; mais on exagère imprudemment le chiffre de l'armée, pour mieux provoquer toutes les forces républicaines.

[2] « Les Anglais, dit Napoléon dans ses *Mémoires*, avaient à dessein compris dans l'expédition trois cents émigrés de cette arme. Ce moyen infamant de se venger des triomphes du brave Suffren souriait à leur politique, et ils anéantirent ainsi tous les auteurs et tous les témoins de cette belle campagne de l'Inde, qui avait porté si haut la gloire du pavillon français. »

On distinguait, parmi les volontaires, le duc de Levis, le comte Joseph de Broglie, Ravenac,

Monseigneur Urbain de Hercé, évêque de Dol et vicaire apostolique du saint-siége, est là avec trente-deux prêtres du clergé français.

Puisaye et d'Hervilly s'embarquent de concert sur *la Pomone*, avec le commodore Warren. Mais à peine en mer, Puisaye ouvre un ordre cacheté des ministres, — qui lui soumet toutes les troupes, une fois débarquées. D'Hervilly proteste, montre aussi ses pleins pouvoirs, et déclare que sa division n'obéira qu'à lui, de sorte que voilà les deux chefs en opposition formelle [1]. Il y avait un homme qui les eût mis d'accord, et que l'opinion désignait pour généralissime. C'était Charette : mais on se garda bien de l'appeler, et Puisaye ne le fit pas même avertir !

Après une traversée pénible, la flotte arrive en face de Lorient, et rencontre Villaret-Joyeuse avec quatorze vaisseaux républicains. Le conventionnel Topsent empêche celui-ci de vaincre à coup sûr. L'amiral Bridport rejoint Warren, et tous deux battent les Français à Belle-Isle. Le capitaine Bedout s'immortalisa dans cette journée qui coûta trois vaisseaux à la République. (23 juin 1795.)

Sous ces auspices victorieux, les émigrés abordent à Quiberon [2].

Tinténiac et Bois-Berthelot s'étaient assurés des dispositions enthou-

Grammont, Saint-Didier, Beaupoil de Saint-Aulaire, le vicomte de Chambray, le marquis de Guébriant, de Goulaine, Châtillon, Chevreuse, Vibraye, Beauvilliers, deux Lamoignon, Fouquet, Marconnay, le comte Le Noir-de-Pas-de-Loup, Montbron, de Langan, Bailleul, Charette-La-Colinière, Rieux, Villeneuve, La Rochefoucauld, d'Avaray, de Kéroulas, de Suzannet, de Pélissier, Béthune-Sully, de Chamillard, de La Houssaye, Coulans, de La Marche, Senneville, de Guernisac, les six frères de Jallais, de Botherel et l'un de ses fils, de Jumilhac, de Thalouet, de Pont-Bellenger, de la Villéon, de Corday, de Gras, de La Jaille, de Roscoët, de Closmadeuc, de Boicetier, de Lantivy, de Poncadeuc, de Villeneuve, les chefs d'escadre de Soulanges, de La Laurencie et de Vaugirard, d'Auxion, Froger de l'Eguille, La Peyrouse, Contades, de Pioger, de Suasse, de Bellaud, de Kernène, de Porquet, de La Frégeolière, d'Estouilly, de Vaulx, Saint-Georges, Balleroi, marquis d'Espinay-Saint-Luc, La Villegouriou, Trutié de Vaucresson, Du Quengo, Gueffier, Joseph de Boishamon, les deux Chabert, La Roche-Saint-André, La Corbinière, Lusignan, Tercier, Lancreux, Souvré, de Boissieux, La Briffe, Cheffontaines, Margadel, Marcy et Janvre de La Bouchetière. Le conseiller Saint-Mory était intendant général de l'armée expéditionnaire, Brisson de Montalès, petit-fils du président Barnabé Brisson, son caissier, et de Selles, son chirurgien-major général.

[1] Le ministre de la guerre, Windham, dit à M. de La Fruglaye, en apprenant le désastre de Quiberon : « C'est à moi, à moi seul qu'il faut l'imputer ; la jalousie des deux chefs en est la cause ; j'aurais dû trancher la ligne du commandement, j'aurais évité les rivalités entre MM. de Puisaye et d'Hervilly, qui ont tout perdu. » Et il ne pouvait se consoler d'avoir servi d'instrument involontaire au machiavélisme de Pitt. (*Correspondance de M. de La Fruglaye.*)

[2] La pointe de Quiberon est divisée en deux parties, la falaise et la presqu'île. « Une vingtaine de villages couvrent ce sol peu fertile, où l'on ne voit que des murailles, du sable et de l'eau. Quiberon est situé entre Vannes et Lorient, à une distance d'à peu près sept lieues de ces villes. Maîtres de la presqu'île, les émigrés espéraient emporter le fort Penthièvre, qui la ferme du côté de la mer ; en outre, il avait été convenu que, sans perdre un moment, on marcherait sur Rennes, en chassant devant soi les Républicains surpris dans leurs cantonnements. Après ce succès, que rien ne devait contrarier, on s'emparait d'Auray, de Vannes, d'Hennebon et de tous les points intermédiaires. Là, les Royalistes qui s'associaient à ce mouvement se réunissaient et combinaient leurs opérations avec Charette, Stofflet, Scepeaux, Boisguy, Frotté, et les Chouans du Maine. Dans le même moment, le prince de Condé, à la tête de son armée, tentait une diversion en Franche-Comté, Monsieur arrivait sur l'escadre de lord Moira, et la Révolution était finie. » Tel était le plan général de Puisaye.

siastes du pays. Ils vinrent en rendre compte aux émigrés. Vannes, Rennes, Lorient, Saint-Brieuc, Ploermel, Saint-Malo, n'attendent qu'une occasion pour se prononcer. Une population innombrable guette sur la plage le débarquement des Royalistes. Ce débarquement s'opère le 27 juin, en face des pierres séculaires de Carnac. La garnison républicaine en est balayée par Tinténiac et par Georges Cadoudal. Les paysans morbihannais se pressent, afin d'obtenir des armes. « Les uns, dit M. Crétineau, amenaient à leur suite des bestiaux ou des voitures chargées de provisions ; les autres, déjà armés, déjà disciplinés, se rangeaient sur le rivage, pour favoriser l'opération ou pour saluer de leurs cris de joie les émigrés qui débarquaient. La plupart se précipitaient jusqu'aux genoux, dans le sable; ils s'attelaient aux canons, ils entouraient les bateaux. De tous côtés on voyait des vieillards, des hommes, des femmes et des enfants se jeter à la nage et se disputer, par une louable émulation, à qui transporterait les plus lourds fardeaux. C'était une confusion pleine d'enthousiasme, une foule ivre de bonheur qui, sous un brûlant soleil, s'encourageait à travailler aux cris de : *Vive la Religion ! Vive le Roi !* » Le désordre inévitable de cette réunion blesse l'œil méthodique de d'Hervilly. Il oublie que ces soldats en sabots, vêtus de braies et de peaux de chèvres, ignorants de toute discipline, sont les géants qui ont vaincu la République et qui peuvent la vaincre encore. Il va les repousser par un ordre impitoyable, lorsque Tinténiac l'arrête à propos, et, agitant son chapeau sur la pointe de son épée, couvre la voix de la consigne de nouveaux cris d'allégresse.

Le débarquement achevé, émigrés et Chouans confondus, s'assemblent autour de leurs prêtres. La plaine druidique devient un temple chrétien ; et Jésus-Christ descend, à l'appel de M. de Hercé, sur le dolmen des sanglants sacrifices. On commence par un service funèbre pour le roi Louis XVII, qui vient de mourir dans les fers, et l'on finit par un *Te Deum* en l'honneur du roi Louis XVIII. En face de l'Océan, sur ce rivage encore celtique, au bruit des canons de la flotte anglaise, ce dut être un spectacle admirable que celui de cette multitude à genoux sous les drapeaux, autour des cheveux blancs de l'évêque de Dol.

De la prière, on passe au combat; mais déjà l'élan s'est ralenti. L'intrigue, la discorde et la trahison se croisent de toutes parts. Puisaye veut agir d'enthousiasme, et d'Hervilly veut attendre Sombreuil. Ils s'accordent de mauvaise grâce, pour lancer en éclaireurs Tinténiac sur Landevan, Vauban sur Meudon, et Bois-Berthelot sur Locmariaker. Ce dernier s'empare d'Auray, qui était « la clef de l'invasion. »

Cependant Hoche a tout appris à Rennes. Le sort de la République est dans sa main, et il n'a qu'une armée découragée contre une population triomphante. Mais rien n'émeut son calme, rien n'ébranle son courage. Il réunit toutes ses forces et tous ses talents pour vaincre ou pour mourir. Il sait

et il montrera qu'aucune puissance n'égale celle de l'ensemble et de l'unité.

Il appelle ses divisions, et les échelonne de Vannes à Brest. « Surtout, écrit-il à ses généraux, ne m'amenez point de gardes nationales. Leur jactance et leur lâcheté nous perdraient. Elles nous fêteront après la victoire, ou pleureront sur nous, si nous succombons !» Il s'élance lui-même avec deux mille hommes qu'il remplit de sa valeur impassible. Il repousse les Chouans de Vannes, et se présente devant Auray. Repoussé à son tour, il renonce aux luttes partielles, pour attendre un combat général.

D'autre part, Puisaye et d'Hervilly, les émigrés et les Chouans perdent cinq jours en revues et en disputes. Le 3 juillet, ils prennent enfin le fort Penthièvre; et que font-ils des prisonniers Bleus? Ils les gardent sous leurs drapeaux, et leur confient leur nouvelle conquête! Etait-ce vertige ou perfidie? On ne sait vraiment comment opter. D'Hervilly, de son côté, donne un renfort aux Chouans, et le leur retire aussitôt. Ceux-ci désertent en criant à la trahison. Vainement on leur promet d'autres secours pour le lendemain. — Alors, nous reviendrons demain, disent les paysans.

Demain, c'était la défaite et la trahison! Rejoint par ses lieutenants, Hoche débusque Tinténiac et Vauban, et reprend position devant Auray. Les Chouans se découragent encore : un d'eux trouve sa famille massacrée, et cette vue les ramène au combat. On décide un engagement général, le 5 juillet... mais le plan des chefs mécontente les émigrés comme les paysans. — Il y a quelque trahison sous roche, répètent ceux-ci avec leur instinct de méfiance, — instinct doublement développé par la présence des nobles et par le voisinage des Anglais. La voix de Puisaye n'est plus entendue nulle part, d'Hervilly refuse d'exposer ses soldats à une défaite certaine [1].

[1] Il faut dire que d'Hervilly, esclave de la consigne royale, était sous l'influence de l'agence royaliste de Paris, troisième pouvoir qui paralysait, on ne sait pourquoi, l'expédition, et cela au nom des princes qui l'avaient sollicitée! Cette énigme de discordes, de mensonges et d'intrigues, est tellement compliquée, que l'histoire la plus impartiale n'en saurait trouver le mot. On se perd dans un dédale de conjectures odieuses et de contradictions impossibles! L'agence Brottier, ennemie acharnée de Puisaye, l'avait dénoncé comme traître aux Princes, et détruisait ses ordres par des contre-ordres formels. Charette, Stofflet, de Scepeaux, Boisguy, Frotté et les chefs du bas Maine avaient tous promis à Puisaye leur concours. Tous reçurent de l'agence, au moment de se mettre en marche, la lettre suivante : « Paris, 26 juin 1795. — Au nom du Roi, il vous est enjoint de ne vous soulever que lorsque vous recevrez une nouvelle commission du conseil des Princes. Ce serait exposer le pays que vous commandez et vous-même à de graves inconvénients, que d'outre-passer l'ordre ci-joint. Au nom du conseil de l'agence royale. Signé Brottier. »

L'agence fit plus : elle envoya aux mêmes chefs de faux avis, signés Puisaye, et leur enjoignant aussi de ne pas bouger de place! Elle lança des émissaires pour arrêter ceux qui étaient déjà en campagne; enfin, elle écrivit à d'Hervilly, sur le champ de bataille, et toujours au nom du Roi, de refuser son concours aux plans de Puisaye, « suspects d'être hostiles à la branche aînée des Bourbons. »

De sorte que tout semblait travailler à la ruine de l'entreprise, et ses promoteurs, et ses chefs, et les Anglais, et les Princes, et leurs agents publics, et leurs agents secrets !

Au milieu de tant de bassesses, l'évêque de Hercé fut sublime. Au nom de Dieu et de l'honneur, il somma Puisaye et d'Hervilly de s'embrasser. Mais il ne put y parvenir.

Hoche cependant poursuivait sa marche admirable. Resserrant d'heure en heure les Royalistes dans la presqu'île, il voit dix mille Chouans démoralisés s'enfuir devant ses colonnes. Il allait écraser cette multitude confuse, lorsque Georges, Lemercier et d'Allègre la protégent, jusqu'aux remparts du fort Penthièvre. Les émigrés veulent fermer aux paysans ce dernier asile. Mais les gardiens, dont les parents leur tendent les bras, ouvrent un passage à ces infortunés. Réunis et entassés ainsi malgré eux, les gentilshommes et les paysans s'accablent d'injures sanglantes, s'accusent mutuellement de lâcheté et de trahison [1]. Puisaye les interrompt avec bonheur, par une allocution chaleureuse, et les entraîne à l'assaut des hauteurs de Sainte-Barbe, que venait d'occuper le général Hoche. D'Hervilly lui-même se laisse d'abord enlever par l'ardeur commune. Mais bientôt il voit faiblir une de ses compagnies composée de prisonniers Bleus...Puisaye accourt le presser, on croit qu'il s'enfuit, et la retraite devient générale. Hoche s'avance avec son artillerie foudroyante, et désormais il est sûr de sa proie, cernée tout entière dans la presqu'île. C'est alors que le Comité de salut public, flairant une boucherie d'aristocrates, et connaissant l'humanité du général, lui envoya les représentants Blad et Tallien *avec des pouvoirs illimités* (style montagnard). Blad était un de ces esprits sans portée, qui suivent le cours des événements;


Tallien.

Tallien était un homme de cœur, mais de passion violente, un révolution-

[1] Les aveux de M. Crétineau-Joly sont ici tristement remarquables : les gentilshommes ne pouvaient s'habituer au genre de vie et de guerre des insurgés. Quelques-uns même, mais, il faut l'avouer, le plus petit nombre, se plaisaient à tourner en ridicule la simplicité des mœurs, la grossièreté des costumes, l'âpreté du langage, de ceux dont ils étaient venus seconder les efforts... Il y eut de ces plaisanteries de bonne compagnie qui glissèrent sur le jugement si droit des Bretons; ils n'en comprenaient pas le sel; mais plusieurs des émigrés, jeunes et étourdis, se permirent des démonstrations plus intelligibles que les sarcasmes, et les paysans, déjà indignés de se voir soumis à

naire compromis au 9 thermidor, et qui avait à rajeunir sa popularité républicaine. Il eut le barbare courage de la retremper dans des flots de sang.

Il débute à Vannes, par ranimer les fureurs patriotiques sous une grêle enflammée de proclamations: « Les émigrés vomis sur nous par l'Anglais ont osé remettre le pied sur la terre natale. Que la terre natale les dévore! etc., etc.» Puis il arrive au camp de Hoche, et imprime aux travaux du siége cette héroïque activité, qui fut la grandeur de la République, et qui fit opérer tant de miracles à ses soldats... Lemoine, Humbert, Josnet, Meunier, Grouchy et tous les bras dont ils disposent, agissent comme une admirable machine sous la direction de Hoche et sous l'impulsion de Tallien... Un matériel qui eût demandé des semaines aux Royalistes est improvisé par les Républicains en quelques jours.

L'exemple de cet élan terrible rapproche un instant Puisaye et d'Hervilly. On fixe au 16 juillet l'attaque du camp de Hoche. Tinténiac et Georges sont débarqués et lancés à Sarzeau avec trois ou quatre mille hommes. Jean-Jean et Lantivy font une autre diversion sur la côte nord de Lorient. Mais Hoche est prévenu de ce double stratagème par les anciens prisonniers des pontons anglais, qui n'attendent que l'occasion de trahir efficacement. Le 15 juillet, Sombreuil arrive avec la seconde division expéditionnaire. Elle ne compte que quinze cents hommes; mais chaque soldat est noble et brave comme son chef, et c'est tout dire. Celui-ci apprend le grand projet du lendemain. Ne pouvant débarquer ses hommes pour la bataille, il demande à y figurer comme volontaire. Le soir même, Vauban gagne la baie de Carnac, se chargeant d'enlever une batterie près de Plouharnel et de prendre le camp de Hoche par les derrières. Un signal convenu annoncera son succès ou son échec. S'il y a succès, on attaquera généralement.

A trois heures et demie du matin, l'armée royale croit reconnaître le signal du combat. Deux mille six cents émigrés, quatorze cents Chouans, huit pièces d'artillerie se mettent en ligne... — A la bonne heure, s'écrient les Bleus! on voit que ce sont des Français.— Hoche était absent. Humbert attire les Royalistes jusque sous les batteries masquées par Lemoine... et celui-ci commence à les mitrailler face à face. Chaque décharge balaye des compagnies entières... Une foule de gentilshommes meurent en héros... Honteux de toutes les fautes commises en leur nom, ils veulent les réparer par un triomphe, ou les laver avec leur sang. Confondus parmi eux, les paysans suivent leur noble exemple. Les deux cousins Lantivy se suc-

une nouvelle tactique, nourrirent dans leur cœur de funestes ressentiments. L'anarchie régnait parmi les chefs royalistes; elle régnait encore parmi les soldats. Chacun commandait; et, par un bizarre contraste, c'était dans les rangs de la Révolution que l'on retrouvait le pouvoir absolu d'un général, la subordination et la discipline qui constituent les armées et préparent les succès. La Révolution donnait encore, ce jour-là, aux Royalistes une puissante leçon d'union, — leçon aussi promptement oubliée que reçue, comme tant d'autres.

cèdent à leur tête. D'Hervilly et Puisaye s'aperçoivent enfin qu'ils ont tenté l'impossible. Ni Tinténiac, ni Jean-Jean, ni Vauban, n'ont pu faire les diversions commencées... Celui-ci avait donné le signal de la défaite, qu'on a pris pour le signal de la victoire. Au même instant, d'Hervilly tombe blessé mortellement... Sombreuil le remplace, et donne l'exemple des prodiges. Mais tous sont inutiles... et il ne reste plus qu'à battre en retraite... Les Bleus sortent alors avec fureur, et redoublent le carnage. Les émigrés protégent l'armée de leurs corps, dont ils sèment le champ de bataille. « Jamais, depuis que les hommes se font la guerre, autant de courage n'avait été dépensé en pure perte. » La noblesse de France se fit à elle-même des funérailles dignes de sa gloire [1].

De son côté, Tinténiac (le La Rochejaquelein de la Chouannerie), égaré, par une nouvelle trahison de l'Agence, vers de prétendues messagères des Princes, tombait à quelques pas de cette célèbre lande de Mi-Voie, où deux de ses aïeux avaient figuré au combat des Trente. Une perfidie semblable avait détourné Jean-Jean, dont tous les soldats indignés avaient repris la route de leurs villages...

Le 17 juillet, nouveau guet-apens : un message annonce à Puisaye Tinténiac victorieux (il était déjà mort). Les émigrés se remettent en ligne, ne voient rien paraître, et rentrent désespérés. C'est alors que Puisaye, ne sachant à qui recourir, écrit à Pitt cette lettre abominable : « *L'intervention de vos troupes devient nécessaire ; je préférerais maintenant deux mille Anglais à six mille Français !* » — Je brise mon épée, si cette lettre part, — s'écrie Sombreuil... Puisaye s'engage à la modifier, et l'envoie telle quelle. Elle est encore, pour sa honte éternelle, à l'amirauté anglaise ! La réponse de Pitt arriva, suivant l'usage, — quand il n'était plus temps...

Cependant Hoche était revenu avec Tallien. Deux prisonniers Bleus, royalistes d'un jour, s'échappent de Quiberon, annonçant que leurs camarades ne demandent qu'à livrer Penthièvre. Hoche sent dès lors qu'il peut attaquer ce fort à coup sûr, et, fixant d'avance avec une précision incroyable, tous les incidents de l'assaut, il en donne l'ordre pour le lendemain à onze heures du soir, — enjoignant à Humbert d'*égorger tout ce qui s'y trouvera*. L'histoire voudrait effacer cette page de la vie du général... A l'heure dite, les traîtres du fort livrent le mot d'ordre aux Bleus. Ceux-ci s'avancent en dépit d'un orage épouvantable, qui les renverse et les roule les uns sur les autres... Dans la tente d'Humbert, restée seule

[1] On compta parmi les victimes ou les blessés Talhouet, Levis, La Jaille, de Gros, Mélaize, Mervé, Lavoltais, Saret, Balizal, Soulanges, La Laurencie, Méhérenc de Saint-Pierre, Concise, Trecesson (tous trois capitaines de vaisseau), Cillard, Rossel, d'Orvilliers, Menou, Champclos, Kérouartz, Cauz, Kerguan, Viart, Du Quengo, Kerever, La Peyrouse, Maurville, Du Jay, d'Espagne, Feletz, Missy, Laferrière, Monbron, Kergariou, Lantivy, La Corbinière, Du Ruel, Baraudin, La Roche-Saint-André, Huet, Montbel, Cheux, Larochefoucauld, Mirecœur, Saint-Cren, Levaillant de Glatigny, Corday, le frère de Charlotte, Froger de l'Eguille, Rotalier, etc., etc.



O. Penguilly del.

LES CHAUFFEURS

BRETAGNE & VENDÉE

W. [illegible] Éditeur.



part comme Rohu... On attend une heure, les yeux sur la flotte... Pas un mouvement! pas un signe! C'est alors que Puisaye fend la presse, se jette dans un canot, et gagne l'escadre. Se sauvait-il lâchement? ou croyait-il seul arracher des secours à Warren? En tout cas, il manquait à l'honneur et à ses devoirs. Sa place était au plus fort du danger... parmi ses soldats voués à la mort, et non chez les Anglais suspects de trahison. A la vue de leur chef en fuite, l'effroi des Royalistes devient du délire... Les paysans se roulent dans le sable, en écumant de rage. Les femmes poussent des clameurs horribles. Les soldats jettent leurs armes, en criant que tout le monde les abandonne! Les chefs eux-mêmes flétrissent le nom de Puisaye; et de Sombreuil, accablé par tant de douleurs, ne sait plus où aller mourir avec ses braves. Il s'élance au pas de course vers le Port-Neuf, en repousse les Républicains à la baïonnette, et rallie dans ce dernier asile sa division, avec cinq ou six mille femmes et enfants. Alors seulement on voit arriver les chaloupes anglaises, envoyées par Puisaye, et deux vaisseaux de l'escadre protégent de leur feu l'embarquement des émigrés.

Ici commence une nouvelle scène, où l'espérance et le désespoir, l'héroïsme et la barbarie se confondent. On se jette en masse dans les chaloupes. On s'en dispute l'abord avec frénésie. On les fait chavirer sous des masses humaines. Les Anglais cependant, il faut le dire, opéraient cet immense sauvetage avec un dévouement et une précision admirables... Il n'y avait plus là d'alliés suspects; il n'y avait que des hommes arrachant des hommes à la mort... Mais quelle rigueur il fallut pour dompter les révoltes de l'agonie! Autour de chaque barque remplie, se cramponnent une foule de malheureux à la nage. On les écarte à coups de rame, ils reviennent éperdus... Pour sauver leur cargaison vivante, les matelots sabrent les poignets des mourants[1]!...

[1] Chambray arrive à bord; sa chaloupe est surchargée. Un homme de plus, et elle coule. Un vieux chevalier de Saint-Louis la côtoyait à la nage, suppliant qu'on accordât une minute de repos à sa faiblesse. Chambray l'aperçoit, le saisit aux cheveux, le traîne ainsi derrière l'embarcation, et le conduit, après de longs efforts, jusqu'à la corvette *l'Alouette*. Mais les émigrés, au milieu de l'Océan, avaient encore le feu à redouter. Un grand nombre périrent sous les balles des Républicains, qui visaient à la tête les malheureux se débattant contre les vagues... Au milieu de ces scènes d'horreur, un spectacle plus doux vient consoler l'humanité. Le grenadier de Loyal-Emigrant qui avait enlevé du champ de bataille Levaillant de Glatigny, apparaît sur le rivage. Il est toujours chargé de son précieux fardeau. Il n'y a pas de navire en vue... Le grenadier se jette à l'eau; il nage, emportant avec lui son capitaine; il arrive à la première corvette, y dépose le mourant, et retourne à terre pour combattre. Le duc de Lévis, blessé, se trouvait au rivage. Deux Bretons le soutenaient. Il n'y a plus qu'un canot au large... encore il est plein. Un de ces braves le hèle : « Approchez, s'écrie-t-il, nous ne monterons pas, mais embarquez notre brave commandant. » Le capitaine Keats n'hésite point. Il avance. A la vue du canot, le porte-drapeau du régiment d'Hervilly se jette à la mer. Il agite l'étendard au-dessus de sa tête, et dit : « Sauvez mon drapeau, je mourrai content... » Le duc de Lévis est hissé le long du drapeau, et, par la résignation la plus héroïque, les trois Royalistes restent sur le rivage. Le baron de Damas, resté sur la grève, bande les yeux de son cheval pour lui cacher le gouffre; il lui enfonce les éperons dans le flanc, et le pousse à la mer... On le voit long-

On embarque ainsi Saint-Morrys, Vauban, Contades, dix-huit cents Chouans ou émigrés. L'évêque de Dol, son frère, l'abbé de Hercé, et dix-huit prêtres, attendent en vain une chaloupe... Ils sont saisis et entraînés par les Bleus... «Voilà, dit l'abbé, l'heure de faire le sacrifice de notre vie. — Ce sacrifice est consommé, » répond l'évêque. Et sa noble tête blanche précède les baïonnettes républicaines.

Sombreuil et ses soldats n'ont point quitté le Port-Neuf... Ils y épuisent leurs dernières cartouches sous le double feu de leurs ennemis et de leurs alliés .. car les boulets anglais s'égaraient sur les têtes royalistes. Etait-ce volontairement? On l'a dit, mais nous ne pouvons le croire, — quoique Pitt eût ordonné indirectement de sacrifier les officiers de la marine française enrôlés avec Sombreuil [1]. Ce dernier, avec huit cents hommes (le reste était hors de combat), résistait alors à quinze mille Républicains. Cette sublime défense attendrit les soldats d'Humbert : — *Bas les armes !* crient-ils aux assiégés, en leur faisant des signes de paix : *Rendez-vous, et vous serez épargnés!* A ces mots prononcés par des milliers de voix, Sombreuil espère sauver ses braves soldats. Il entre, à cet effet, en pourparler; et Gesril Du Papeu, disent les uns, — Guerry de Beauregard, disent les autres, va prier les Anglais de cesser leur feu... « Reviendrez-vous, au moins? lui crie Humbert, en le voyant s'élancer à la nage. — Je le jure sur l'honneur! » Il revint en effet, et mourut comme Régulus. . Les Royalistes posent enfin les armes; Sombreuil aborde un aide de camp de Hoche, que « sa surprenante beauté » intimide, il se promène un instant avec le général républicain, est présenté par lui à Tallien et à Blad, — s'offre à périr seul pour le salut de ses camarades, obtient d'aller, sur parole, s'entendre avec l'escadre anglaise, et revient, malgré les instances de ses amis, se constituer prisonnier... En rendant son épée à Tallien, il la tire à demi du fourreau, et lui donne un long baiser d'adieu...

La République était maîtresse d'un riche butin et de quatre mille prisonniers. Hoche, qui désirait les sauver secrètement, parce qu'il n'en avait pas le pouvoir public, les fit conduire à Auray par une escorte si faible et si compatissante, qu'ils pouvaient tous s'évader chemin faisant. Un petit nombre seulement en profitèrent. Les autres, esclaves de leur

temps lutter contre les vagues; mais peu à peu ses forces s'affaiblirent, et, avant d'avoir gagné une embarcation, il avait disparu dans les flots... Ce fut en ce moment que Charles de Lamoignon parut au rivage. Il portait sur ses épaules son frère Christian, qui était blessé. Une chaloupe s'approche. Charles de Lamoignon y dépose le malade, il l'embrasse, puis, s'arrachant aux bras qui veulent le retenir : « Mon régiment doit encore se battre, s'écrie-t-il; je cours le rejoindre... » Trois canonniers, déjà à bord, entendent ce langage héroïque .. Ils débarquent avec le neveu de Malesherbes .. Ils moururent avec lui. (Crétineau-Joly.)

[1] Les instructions secrètes à Warren disaient formellement : « Nous vous autorisons et nous vous ordonnons de débarquer les marins de France, quand bien même il aurait été décidé de ne pas tenter le débarquement des forces sous votre escorte. »

honneur, et comptant sur la capitulation verbale, se laissèrent enfermer, malgré leurs gardiens qui les suppliaient de fuir. Tallien et la Convention répondirent à cette noble confiance en leur donnant des juges et des bourreaux.

En vain Sombreuil rappela à Hoche *la parole de toutes ses troupes*, et le pria de la *faire valoir* [1]; en vain Hoche (d'ailleurs trop occupé de son intérêt personnel) écrivit au Comité de salut public : « Il serait cruel et impolitique de songer à détruire six ou sept mille familles qui ont été entraînées à Quiberon par la terreur ou le prestige ; » en vain les officiers et les soldats républicains crièrent tout haut qu'il y avait eu capitulation sur le champ de bataille, et refusèrent avec horreur de faire partie des com-

[1] L'héroïque jeune homme écrivait en même temps à sa digne sœur, celle qui avait bu, dit-on, un verre de sang pour sauver son père : « Auray, ce 23 juillet 1795..... Sans doute, ma chère amie, tu apprendras tous les sacrifices que mon cœur fit à l'ordre précipité qui me conduisit ici... Je gémis sur le sort des malheureux qui survivent à cette infortune commune... Si jamais les circonstances vous réunissent, dis-*lui* bien (il s'agit de mademoiselle de La Blache) que mon cœur n'éprouva jamais un sentiment plus pur ni plus vif ; dis-lui bien que le soin de son bonheur eût été à jamais mon unique objet... Adieu, ma sœur, adieu. Nous méritions un meilleur sort. Je vais rejoindre notre malheureux père... Je succombe aussi pur que lui... Je succombe par devoir, pour les braves gens *qui furent abandonnés*... (Allusion à Puisaye.) J'eusse pu fuir aussi ; mais quelle peut être l'existence de ceux qui causent aujourd'hui nos désastres ! Sans doute, quelques-uns échapperont à la mort prochaine qui m'est réservée, *je survivrai dans leur estime*... Je me suis dévoué pour eux, et j'espère les sauver. *On me l'a promis*. Serait-ce me flatter en vain que d'y croire ? Je suis prêt à tout ; mais c'est mille fois mourir que de songer au fleuve de sang *qui* va couler, si mon attente est trompée. Adieu, ma bonne amie, toi seule faisais toute ma famille, toutes mes espérances. Réunis-toi à celle que j'allais adopter, et qui réunissait avec toi mes meilleurs sentiments. Adieu, mon cœur se brise, et mes derniers soupirs se portent vers vous. Bien des gens auront des doutes sur la journée qui nous-a amenés ici, étant abandonnés par celui qui nous a mis aux mains de l'ennemi. J'aurais pu me sauver comme *lui* ; mais s'il m'avait prévenu, j'aurais tout sauvé, et je ne serais parti que le dernier. J'ai capitulé pour le peu qui restait avec moi. J'ai souvent prouvé que je ne craignais pas la mort. Je pouvais me permettre d'essayer de sauver les autres, en me sacrifiant moi-même. Je meurs sans reproche, et fier de cet événement. L'Europe me rendra justice. Puissent ceux qui ont fui être aussi contents d'eux ! Adieu. Charles DE SOMBREUIL. » (Lettre inédite, communiquée par M le comte de Villeneuve Sombreuil, neveu du général et fils de sa sœur.)

Dans cette lettre, si simplement admirable, on remarquera que Hoche n'est pas nommé. Dans sa lettre à Hoche lui-même, Sombreuil ne parle que de la *parole donnée par les troupes*. Nous croyons donc que M. Crétineau (qui, du reste, n'a point publié la lettre ci-jointe) est allé trop loin, en accusant Hoche d'avoir manqué à sa propre parole. Le général, dans son court entretien avec Sombreuil, s'était probablement borné, sans s'engager lui-même, à promettre ses efforts pour tenir l'engagement de ses soldats, dont il a déclaré depuis n'avoir pas été témoin. On peut donc lui reprocher de n'avoir pas fait assez d'instances, d'avoir parlé trop prudemment le langage de l'humanité, mais non d'avoir manqué à une capitulation, — qui était le fait d'une partie de ses troupes, et non le sien. La Convention seule pouvait et devait reconnaître cette capitulation, — et c'est sur elle et sur Tallien que doit retomber le sang des victimes d'Auray. Tel est l'avis formel de Napoléon, qui s'exprime ainsi dans ses *Mémoires* : « Les émigrés qui ne purent s'embarquer furent pris avec le brave Sombreuil. Ce chef s'était rendu *par une sorte de capitulation verbale faite au milieu de l'action*, à laquelle le général Hoche était tout à fait étranger. Il le prouva, puisqu'il ne voulut point la reconnaître, et de fait il ne le pouvait pas. C'était Tallien, représentant du peuple à Vannes, qui seul avait ce pouvoir. Mais le général Hoche fit ce qu'il pouvait faire : ce fut de ne pas faire garder les prisonniers, qui eurent toute la nuit pour se sauver. La plupart de ces malheureux ne voulurent point en profiter »

missions militaires [1] : on forma ces commissions de généraux belges, et on leur adjoignit comme bourreau le féroce Lemoine.

Les prisonniers furent jugés, condamnés et fusillés sommairement à Vannes et à Auray. Sombreuil et le vénérable Hercé ouvrirent la marche. Pour aller plus vite, on leur lut en chemin l'arrêt fatal. Sombreuil rejeta le bandeau, et refusa de s'agenouiller : — J'aime à voir mon ennemi, dit-il, et je ne m'agenouille que devant Dieu! — Et il mourut à l'âge de vingt-six ans. Hercé tomba en priant et en bénissant, comme un martyr de la primitive Eglise. Puis la funèbre procession continua, jour par jour, sur la garenne de Vannes et dans le champ de Tré-Auray [2].

[1] Que peuvent les témoignages passionnés de Blad, de Tallien et de Lemoine, qui nient toute capitulation, ou prétendent subtilement qu'il n'y en avait eu que pour les Blancs mêlés aux Bleus, 1° contre le témoignage opposé de Napoléon, déjà cité; 2° contre cette lettre du chef de bataillon Douillard à Lemoine lui-même : « Citoyen général, j'aime bien la République; je déteste les ex-nobles et les Chouans; je les combattrai jusqu'à la mort... Mais sur le champ de bataille, j'ai voulu les épargner. J'ai prononcé avec tous mes camarades le mot de capitulation honorable... La République ne croit pas devoir reconnaître le vœu de ses soldats; je ne puis pas juger ceux que j'ai absous le sabre à la main; » 3° contre l'unanimité des officiers français, qui se récusèrent comme juges : 4° contre le refus d'obéissance de toute l'armée, dans laquelle on ne trouva que des volontaires de Paris, d'Arras et de la Gironde, pour aller, avec les Belges, fusiller les Royalistes; 5° enfin, contre la parole suprême de ces gentilshommes qui, après avoir refusé mille moyens de salut, moururent tous en protestant qu'il y avait eu capitulation. J'en crois, comme dit Voltaire, j'en crois à des témoins qui se font égorger.

[2] Ce champ avait été le théâtre de la fameuse bataille d'Auray (voir la *Bretagne ancienne et moderne*). Il est aujourd'hui appelé le *Champ des Martyrs*, et ombragé d'un monument expiatoire élevé, en 1814, par des souscripteurs, à la tête desquels on voit le nom significatif du maréchal Soult. C'est le seul monument qui marque, en France, le passage de la République, et ce monument est un tombeau !... « Les soixante-dix premiers Royalistes qui allèrent au supplice, dit l'auteur de la *Vendée militaire*, avaient prié en commun pendant le trajet. A la vue des soldats belges, chargés de verser leur sang, ils se jettent à genoux, élèvent les mains et les yeux vers le ciel; puis, à haute voix, ils prient encore pour le bonheur et pour la gloire de la patrie commune. Immobiles d'étonnement, les troupes républicaines partagent bientôt cet élan religieux. Des sanglots mêlés à des cris de grâce se font entendre. Une décharge à bout portant glace tous les cœurs.—On vit les soldats, même les étrangers, s'efforcer de transgresser, au péril de leur vie, les ordres barbares de Lemoine... Il y eut, de la part de l'armée et des populations, un élan de générosité qui honore le caractère national, des actes de dévouement et de charité qui reposent l'âme de ces scènes de carnage. Mais les transfuges des régiments de Dudresnay et d'Hervilly se firent encore une fois délateurs. La mort de tous les captifs était résolue. En vain quelques-uns de ces gentilshommes, dont personne ne voulait constater l'identité, cachent leur nom et leur rang. Les transfuges signalent aux commissions militaires ceux avec lesquels ils croient être revenus d'Angleterre. C'était une prime accordée à la délation : ces misérables en profitèrent. Alors on fusilla avec plus d'acharnement. Le sol de la Garenne, de l'Ermitage et de l'Armor était couvert de flots de sang, que les chiens ne pouvaient tarir, quoiqu'on les menât à chaque heure du jour et de la nuit se gorger auprès des cadavres, que l'on abandonnait nus à la vue du peuple. Les charretiers de l'armée républicaine étaient chargés des inhumations; ils s'acquittaient de ce devoir avec une brutale grossièreté, que les plaisanteries du général Lemoine excitaient encore. Immédiatement après l'exécution, ces charretiers s'emparaient des morts, les dépouillaient de leurs vêtements; puis, les saisissant par les cheveux, par un bras ou par une jambe, ils les traînaient à la fosse commune, et les y précipitaient. On a vu plusieurs de ces martyrs, qui n'avaient point été tués du premier coup, donner des signes de vie, se ranimer sous la violence des secousses, pousser des cris lamentables, et essayer de se soulever de la tombe. Les fossoyeurs les abattaient d'un coup de bêche, et, en ricanant, ils leur jetaient des pelletées de terre. Un jour, on fusilla avec si peu de soin, que, le lendemain, des bras, des jambes d'hommes furent aperçus sur cette terre, que

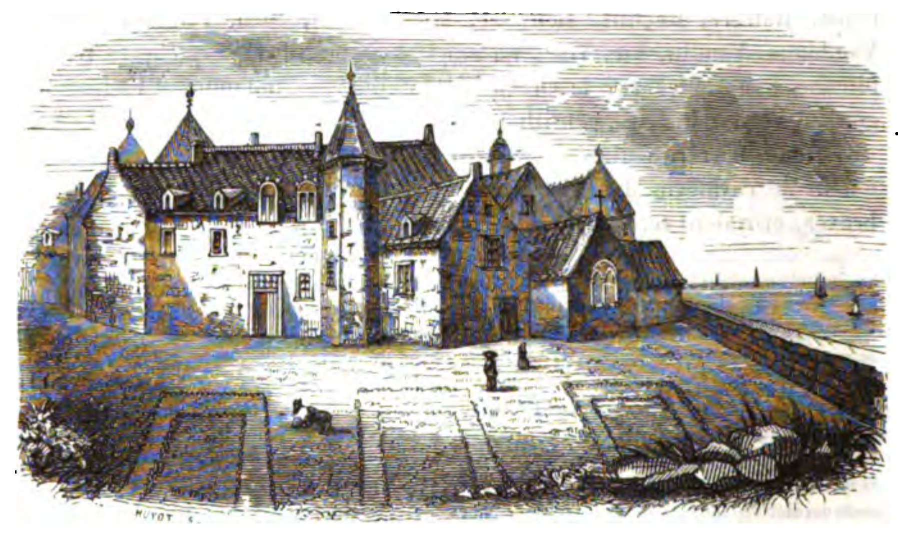
Combien de victimes périrent? — Lemoine en avoue sept cent onze. Mais les habitants du pays portent le chiffre beaucoup plus haut, et citent une foule de morts oubliés ou supprimés par le général exécuteur. Tous les rangs sont confondus dans ce martyrologe. On y voit les plus illustres noms de la Noblesse : des Broglie, des d'Avaray, des Beaucorps, des Caqueray, des Bellegarde, des Chevreuse, des Duportail, des Rieux, des de Corday, des Duboicetier, des Goulaine, des Caradec, des Guerry de Beauregard, des La Houssaye, des Courson, des Kermoisan, des Coëtlosquet, des Lambertye, des Lamoignon, des Soulanges, des Monroi, des La Villéon, des La Rochefoucauld, des La Roche-Aymon, des Royrand, des Gesril Du Papeu, des Savatte de Genouillé, des Fénélon, des Kergariou, des Lusignan, des Champsavoix, des Villeneuve, des Beaufort, des Labarte, des Maurville, des Beaumont, des Labarre, des Clinchamp, des Urvoy, des Villavicencio, des Pélissier, des Penferet, des Rossel, des Talhouet. Et puis les plus modestes gloires : Aloy, Andrein, Bachelot, Bans, Bénard, Boussineau, Briche, Cazaux, Chenu, Cotel, Curnier, Dano, Draju, Essanot, Elec, Févenot, Flattin, Fournier, Gimel, Guicheteau, Hébert, Hervec, Jallet, Jouan, Kerbelet, Landu, Leclerc, Lego, Lelièvre, Malherbe, Martin, Mosel, Norman, Olier, Paris, Pédit, Péron, Pessel, Priez, Rafrère, Rechin, Renissac, Rio, Robert, Sico, Tassine, Tissot, Vandeune, Vaudin, Vir, Yot[1]. La mort avait aussi frappé quelques Républicains honorables sur le champ de bataille : — notamment l'adjudant général Vernot de Jeux, gentilhomme bourguignon, ami intime de Hoche, — et dont le frère émigré, — triste effet des guerres civiles ! — était lieutenant de cavalerie dans la légion de Bourbon. Tous deux, également braves, croyaient servir la France, etc., etc.

les émigrés ensevelis avaient entr'ouverte. Ces bras et ces jambes étaient tordus dans d'épouvantables crispations. Un tel spectacle ne suffit plus bientôt à la cruauté ; on manquait de soldats de bonne volonté pour fusiller : l'ordre fut donné de prendre des enfants de dix à quinze ans, et de les façonner au meurtre. Cet ordre s'exécuta. Alors on fusilla sans distinction ; il n'y eut plus de jugements en forme, plus d'interrogatoires. Les bourreaux prirent au hasard, et, malgré la loi qui ne reconnaissait pour émigrés que les Français sortis du territoire après seize ans révolus, on passa par les armes des enfants qui n'avaient pas atteint leur quatorzième année. Le fils du comte de Talhouët, Le Métayer, Chérier de La Chérière et beaucoup d'autres moururent ainsi. Personne ne songea à leur appliquer la loi ; ces enfants l'ignoraient, et leurs juges l'avaient oubliée. A la nouvelle que le comte de Rieux, — le dernier rejeton de cette grande famille dont un des chefs fut le tuteur de la reine Anne de Bretagne, sa nièce, — est prisonnier et va subir la mort, les paysans de Rieux et des paroisses voisines courent aux armes pour délivrer l'héritier de tant de gloires bretonnes. Ils se mettent en marche ; mais, sur la route, on leur apprend son exécution, et ils se dispersent pleins de tristesse. »

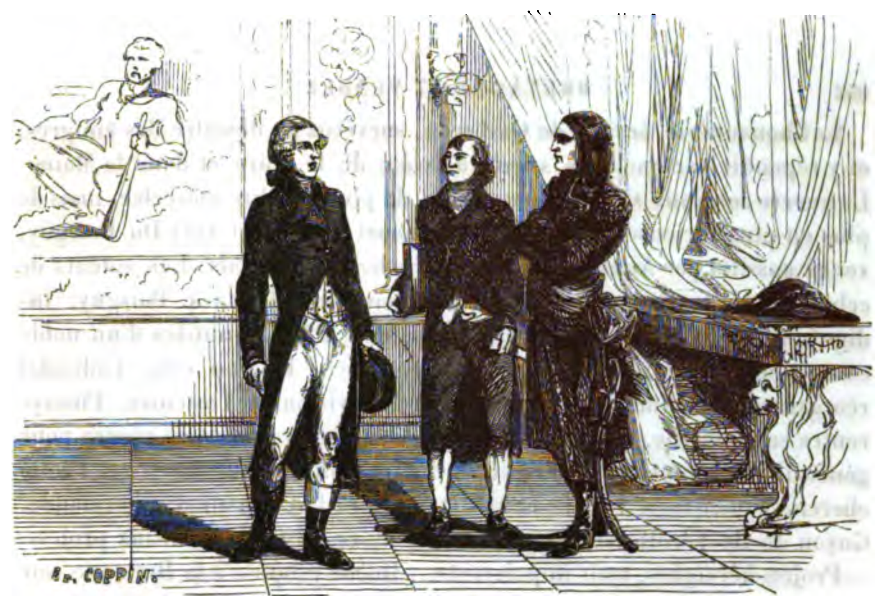
[1] A côté de ces dévouements, il faut citer ceux qui les consolèrent depuis les cachots jusqu'au *Champ des Martyrs*. La comtesse de Gouvello, mademoiselle Du Parc, madame Marquet et sa fille, donnèrent aux femmes d'Auray et de Vannes un exemple que toutes s'empressèrent de suivre. Elles vinrent dans les prisons encombrées, apportant des paroles de consolation et des secours. Elles cherchèrent à faire évader ceux qui tenaient encore à l'existence. Elles réussirent plus d'une fois, et souvent des officiers républicains, parmi lesquels l'histoire doit citer Ulysse, Pradal, Saint-Clair et Fayard, secondèrent ces pieuses intentions.

Il restait encore plus de trois mille Royalistes en prison. Mais juges et bourreaux n'en pouvant plus, le conventionnel Mathieu vint échanger la délivrance de ces captifs contre les soumissions des communes voisines.

Ainsi finit l'expédition de Quiberon, — suprême effort de la Monarchie proscrite contre la République triomphante. L'histoire des guerres civiles n'offre pas de plus épouvantable catastrophe... On sait comment elle fut jugée par le célèbre Shéridan, au parlement de Londres. Pitt avait terminé de vagues explications par cette égoïste parole : « Du moins, il n'a coulé aucune goutte de sang anglais à Quiberon.—C'est vrai, dit Shéridan, le sang anglais n'y a pas été versé, mais l'*honneur anglais y a coulé par tous les pores !* » Nous pouvons ajouter que l'émigration y avait donné la mesure de son noble courage, de son généreux dévouement, — mais aussi de son incapacité militaire et de ses déplorables intrigues.



Château de Fermanville, où fut préparée l'insurrection normande.



Entrevue de M. d'Andigné et du Premier Consul (2 décembre 1799).

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME ET DERNIER.

Derniers combats de la Chouannerie. — Boisguy, Cadoudal, Bourmont, d'Andigné, les Chauffeurs, etc. — Consulat de Bonaparte. — Pacification. Exécutions. — L'Empire. — Georges Cadoudal. — Insurrection de 1814-1815. — Le collége de Vannes, etc. — Louis de La Rochejaquelein. — La Restauration. — 1830-1832. — Liste des états-majors vendéens, chouans et républicains. — Liste des personnes qui ont pris part aux guerres de l'Ouest, de 1800 à 1832. — Liste des victimes ecclésiastiques en Bretagne, etc.



Écolier de Vannes.

Nous avions dit, au commencement de ce livre : « A l'expédition de Quiberon finira notre *Histoire de la révolution dans l'Ouest* [1], mais nous la compléterons par un coup d'œil sur les insurrections de 1800 à 1815, et sur la Bretagne et la Vendée depuis cette époque jusqu'à nos jours. »

Il nous reste à remplir cette dernière partie de notre tâche, et c'est ce que nous allons faire aussi brièvement que possible, — comme pour les événements de la Vendée, après la mort de Charette [2].

[1] Voyez notre Introduction, page 16.

[2] On concevra la raison de cette brièveté, si on se rappelle ces autres paroles de notre préface :

La Chouannerie, écartée de Quiberon, survécut au désastre des émigrés, et y répondit par quelques succès à droite de la Loire et dans le Maine La guerre continua sur ces deux points de plus en plus morcelée, mais de plus en plus furieuse. Ici, Coquereau meurt; là, c'est Guy Du Boisguy, vengé aussitôt par Aimé, son frère, au rocher de Piochais. Les soldats de celui-ci outragent, dévalisent et assassinent deux femmes. Boisguy, indigné, arrête et fusille aussitôt les coupables. Efforts inutiles d'un noble cœur pour *humaniser* une guerre inhumaine [1] ! De son côté, Cadoudal réorganise et ranime dans le Morbihan la division de Tinténiac. Puisaye rentre en Bretagne, et, après mille débats, se fait reconnaître encore pour général. Bourmont et d'Andigné se distinguent de jour en jour. Frotté cherche à introduire l'ordre et la victoire dans la Chouannerie normande. Guyon de Rochecotte surgit au fond du Maine avec de nouveaux projets. —Projets héroïques, mais impuissants... Hoche propose à la Bretagne, sur le tombeau de Charette, la paix qu'il vient de rendre à la Vendée... Puisaye la repousse... Ses intrigues ont besoin de la guerre... Boisguy, La Vieuville, d'Andigné, Chalus, Bouteville, etc., la repoussent aussi, mais par des exploits personnels. Enfin, l'épuisement et la force des choses domptent encore les plus indomptables champions... Hoche désarme la

« Animé d'une sainte horreur pour tout ce qui ressemble à l'enrôlement... nous considérerons les faits en historien, et non pas en partisan; en philosophe, et non pas en journaliste : — Avis à ceux qui cherchent des pamphlets dans l'histoire, et qui veulent attacher des cocardes à toutes les plumes! »

Or presque tous les acteurs des insurrections de 1800 à 1832 étant encore en vie, et quelques-uns même encore en place, cette insurrection appartient à la polémique autant qu'à l'histoire, et celle-ci doit, sous peine de se dénaturer, ne les envisager que dans leur ensemble et d'une grande hauteur. Nous n'en voulons pour preuve que le déluge de réclamations publiques et particulières dont sont accablés les historiens qui se sont avancés sur ce terrain hérissé de noms propres : M. Crétineau-Joly, M. Thiers, M. Muret, M. Rio, M. Johannet, M. Louis Blanc, etc., etc. Quand même notre laconisme n'eût pas été résolu d'avance, — nous aurions reculé devant la masse de documents contradictoires et de communications intéressées qui nous ont été adressés de toutes parts, sur les événements de 1800 à 1832. Nous n'en avons pas moins de reconnaissance pour les personnes qui ont bien voulu nous faire ces envois, et nous leur en offrons ici nos remercîments sincères.

Enfin, répétons-le jusqu'au bout, ces insurrections de 1800 à 1832 n'agitant que des questions de couronne et de dynastie, n'eurent plus ni le mobile, ni l'élan populaire et religieux qui avaient spontanément armé l'Ouest contre la République. Sauf quelques exceptions brillantes, ce furent des conspirations plutôt que des guerres, — des intrigues plutôt que des combats réglés, — dans lesquelles on vit, sur la rive droite comme sur la rive gauche, à côté des plus admirables dévouements et des plus héroïques courages, une foule de généraux sans soldats, ou de soldats qu'on menait au feu à coups de bâton, — comme nous l'ont avoué un grand nombre d'entre eux.

[1] Qu'on en juge encore une fois par l'histoire de Chef-du-Bois et de Taupin. Taupin, émigré à la suite de M. Le Mintier, évêque de Tréguier, avait laissé en Bretagne, avec plusieurs enfants, une femme jeune, belle et royaliste comme lui. Un patriote de Guingamp, Chef-du-Bois, en devient amoureux. N'ayant rien à espérer de sa vertu, il la dénonce, la fait arrêter et condamner à mort. On la traîne sur un cheval à la suite de la guillotine. On lui montre ses enfants à une fenêtre. On lui propose la vie, si elle veut reconnaître la République « Vive le Roi ! » répond-elle. Et sa tête tombe devant les orphelins. Quelque temps après, Chef-du-Bois dormait dans un château acquis au nom de l'Egalité, lorsqu'un homme ouvre ses rideaux, lui rappelle la mort de sa victime, et lui plonge un poignard dans le cœur. Cet homme était Taupin, qui était revenu de l'émigration. Voilà où en étaient les Chouans et les patriotes.



A. Mouret del.t   Jules Rose sc.

ENTRÉE DE LA DUCHESSE DE BERRY À NANTES (1832)

BRETAGNE & VENDÉE

W. Coquebert éditeur

Chouannerie bretonne, mancelle et normande, par le même système que la Vendée: mort à tous les chefs, amnistie à tous les paysans (juillet 1796)[1].

La République avait pacifié l'Ouest en revenant à la modération. Les patriotes s'en écartèrent dans la joie du triomphe, et préparèrent de nouvelles révoltes. Scepeaux, Turpin, D'Andigné, Boisguy, etc., sont tous jetés en prison, malgré les traités. La *queue de Robespierre* massacre les prêtres qui reviennent en Bretagne. Francœur annonce les représailles des Chouans. Les Chouans, en effet, les rendent terribles... D'autre part, profitant de l'anarchie morale du Directoire, l'Agence de Paris rêve une restauration par escamotage électif, et elle y compromet bassement ses hommes d'action. Cadoudal, Rochecotte, Boisguy, et tous les guerriers repoussent ces moyens ténébreux. Ils ont pour eux le comte d'Artois. Louis XVIII reste fidèle à l'Agence. Elle renverse Puisaye avec Rochecotte. —Hoche quitte l'Ouest, et va mourir empoisonné à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 18 fructidor (3 septembre 1797) voit échouer la conspiration des Royalistes et de Pichegru contre les Directeurs, qui font fusiller à Grenelle une hécatombe de Chouans... Les violences recommencent de part et d'autre. — Georges Cadoudal brise enfin d'un coup d'épée le nœud gordien de l'Agence, et laissant là cette *clique d'intrigants* (il les appelait ainsi), il reprend la guerre avec son frère Joseph, Gomez, Bernard, Le Goèbe, Le Thies, Rohu, Eveno, Le Gloanic, Kermorvan et Hermely (légion d'Hennebon et d'Auray); Lemercier, Gamber, Audran, Hervé, Kobb et Trébur (légion de Vannes); Sol de Grisolles, Mondoré, Pelo de Cadin, Guspur, de Secillon et Du Bot (4e légion); Saint-Régent, Gaudin, Bouché, Dujardin (5e légion); D'Aucour, Duval, Pobegiun, Elliaric (6e légion); — Le Page de Bar, Le Guezno, Le Bail, Dufou de Kerdaniel, Wen et Kercofler (7e légion); Dubog (8e légion); Geslin et le comte de Cornouailles (9e légion, Finistère); — Le Veneur de la Roche (Côtes-du-Nord); Rochecotte (Maine); et Frotté (Normandie) (mars 1798). Cette armée n'est complète que sur le papier, — mais s'organise en société secrète, et fait un mal horrible aux patriotes. Tous ceux qui ont dénoncé, condamné et tué des Royalistes, subissent la peine du talion. Ces représailles sanglantes ravivent les forces révolutionnaires, et donnent carte blanche à tous les brigands du pays. Sous le nom de *Chauffeurs* et sous le masque royaliste, ils rançonnent et massacrent de ferme en ferme, — soumettant leurs victimes aux plus hideuses tortures, — les faisant asseoir sur des trépieds rougis au feu jusqu'à ce qu'elles livrent leurs trésors... La police républicaine se souvient des *faux Chouans*, et grossit les *Chauffeurs* de la *canaille jacobine* de Paris, envoyée par le préfet Sotin en Bre-

[1] Aimé Du Boisguy fut le dernier partisan qui signa la pacification, et le seul qui ne stipula pour lui-même aucun avantage. Ce désintéressement lui valut alors l'admiration du républicain Lanjuinais, — à qui, longtemps après, il dut son honorable mariage avec mademoiselle Charton.

tagne « pour égorger en criant *Vive le Roi*, en priant le ci-devant bon Dieu, et pour déshonorer la Chouannerie dans ses œuvres vives. » (Dépêche secrète de Sotin.) A ces crimes provoqués par lui-même, le Directoire répond par des exécutions en masse, la Terreur recommence dans l'Ouest, et la guerre s'y éternise...

C'est le cas de rappeler une dernière fois la cause et l'élément le plus vivace de la Chouannerie bretonne : la haine des campagnes contre les villes. Les paysans armoricains avaient souri à la Révolution, — quand celle-ci avait abaissé l'orgueil des seigneurs ; — mais en voyant la Bourgeoisie se partager les priviléges de la Noblesse et s'en arroger de mille fois plus tyranniques, tous les villages avaient juré l'extermination des cités et des citadins. Cette jalousie dure encore, surtout dans le Morbihan, entre les *jupen* et les *casiken*, c'est-à-dire, entre les vestes et les habits. Il y a tels cantons morbihannais où les paysans sont parvenus à exclure de leurs municipalités tous les *messieurs de la ville*. On voit, encore un coup, que la Chouannerie était plus républicaine que la République[1].

Les nouveaux chefs de la Vendée se joignent alors à ceux de la Chouannerie ; Chatillon, D'Andigné, Penhouet, etc., surprennent Nantes. Pendant que Lemercier et Saint-Régent s'emparent de Saint-Brieuc; Sol de Grisolles, de Pontchâteau; de la Roche, de Guérande, etc.: —Guillemot, de Locminé; Pontbriand, de Plancoët, de Matignon, etc.; — Georges triomphe dans tout le Morbihan; Boisguy rompt ses fers, et joignant La Nougarède, les fait payer chèrement aux Bleus. Frotté a terrifié la Normandie, Bourmont entre vainqueur au Mans. Bref, et encore un coup, les Royalistes allaient

[1] Nous ne terminerons pas avec la Chouannerie sans rappeler ici le beau chant publié par M. Th. Hersart de la Villemarqué, dans son admirable recueil du *Barzaz-Breiz : Chants populaires de la Bretagne*, 2e édition :

LES CHOUANS.

Les vieillards, et les jeunes filles, et les petits garçons, et tous ceux qui sont incapables d'aller se battre, diront, dans leurs maisons, avant de se coucher, un *Pater* et un *Ave* pour les Chouans.

Les Chouans sont des hommes de bien, ce sont de vrais chrétiens ; ils se sont levés pour défendre notre pays et nos prêtres ; s'ils frappent à votre porte, je vous en prie, ouvrez-leur. Dieu, de même, mes braves gens, vous ouvrira un jour.

Julien aux cheveux roux (Julien Cadoudal) disait à sa vieille mère, un matin : — Je m'en vais, moi, rejoindre Tinténiac, car il me plait d'aller. — Tes deux frères m'ont abandonnée, et toi tu m'abandonnes aussi ! mais, s'il te plaît d'aller, va-t'en à la garde de Dieu !...

Quand ils en vinrent aux prises, il (Julien) frappait comme un homme : chacun d'eux avait un bon fusil; lui, il n'avait que son bâton, son bâton et son chapelet de Sainte-Anne, et quiconque l'approchait était abattu à ses pieds.

Et tout percé était son chapeau, et percée sa veste, et une partie de sa chevelure avait été coupée d'un coup de sabre, et le sang coulait de son flanc ouvert, et il ne cessait de frapper, et de plus il chantait.

Et je cessai de le voir, et puis je le revis : il s'était retiré à l'écart sous un chêne, et il pleurait amèrement, la tête inclinée, le pauvre monsieur de Tinténiac en travers sur ses genoux.

Et quand le combat finit, vers le soir, les Chouans s'approchèrent, jeunes et vieux, et ils ôtaient leurs chapeaux, et ils disaient ainsi : —Voilà que nous avons gagné la victoire, et il est mort, hélas !—

dominer la France avilie, si leurs éternelles divisions n'eussent recommencé, et si Bonaparte ne se fût levé sur le monde.

Les vastes projets de Bonaparte avaient besoin de la paix intérieure. Son Consulat y parvint avec une habileté profonde, sinon très-loyale. Les chefs de l'Ouest, que leur union eût rendus invincibles, se laissèrent désarmer l'un après l'autre, aux conférences de Pouancé, de Candé, de Montfaucon. Seuls, Georges, Frotté, Boisguy, Bourmont et quelques autres, tenaient bon contre la force des choses. On vint à bout de Georges, en menaçant le Morbihan d'un incendie général ; de Boisguy et de Bourmont en leur opposant des forces supérieures ; de Frotté en le prenant dans une embuscade, et en le fusillant avec ses officiers. Du reste, l'attitude des Royalistes fut toujours noble devant Bonaparte. Témoin le comte D'Andigné, qui le vit face à face, et lui parla de puissance à puissance (27 décembre 1799). Bonaparte, au contraire, déjà habitué au despotisme, se laissa souvent emporter jusqu'à la fureur, — notamment contre le jeune de Toustaint et contre le chevalier de Thelot, saisis et exécutés, malgré les cris de grâce du peuple, — le second, au bord de la pièce d'eau des Suisses, à Versailles.

Assuré, enfin, de la Bretagne comme de la Vendée, le Premier Consul leur rend leurs prêtres, fait succéder la clémence à la terreur, et attire à lui par mille séductions, les chefs royalistes. Presque tous lui répondent comme Cadoudal, — qui refuse l'épée de général de division, avec cent mille livres de rentes, et va préparer à Londres de nouvelles attaques contre le futur empereur. La question religieuse remue encore les levains de la Chouannerie. Le meurtre de l'évêque du Finistère manque de les faire éclater. — L'indomptable Georges reparaît en Bretagne, et retourne conspirer en Angleterre, avec Pichegru et Dumouriez. Il médite héroïquement un duel du moyen âge avec Bonaparte, qu'il attaquera au milieu de son escorte, à la tête d'un bande de Chouans. — Il repart de Londres, débarque à Béville, en bravant mille morts, arrive à Paris, y appelle en vain ses compagnons, et, victime des jalousies de Pichegru et de Moreau, est arrêté, condamné et fusillé (juin 1804). Bonaparte, qui l'admirait malgré lui, lui offrit inutilement sa grâce contre une simple soumission [1].

[1] Le sang-froid de Cadoudal, à ses derniers moments, ne fut pas moins inébranlable que sa fidélité. Il avoua aux juges toutes ses intentions : « Je voulais mettre Louis XVIII à la place de Bonaparte. J'aurais provoqué celui-ci en plein jour, à armes égales. Mon escorte aurait de même provoqué la sienne. Cela n'eût pas été un assassinat, mais un duel, — comme le combat des Trente. » On lui reprocha d'avoir tué deux pères de famille, en se défendant lors de son arrestation : « J'en suis fâché, répliqua-t-il, il fallait me faire arrêter par des célibataires. » Il jouait aux barres, dans la cour du Temple, avec les Chouans condamnés comme lui. Le soir et le matin, ils chantaient ensemble des cantiques bretons. Assumant tout sur lui, et justifiant tous ses complices, il dit à Thuriot, son accusateur : « Vous avez voté la mort de votre Roi. Si vous fussiez tombé entre nos mains, votre procès eût été bientôt fait : agissez-en de même avec moi. » Comme il allait au supplice, on lui offrit, pour la dernière fois, un recours en grâce, qu'il n'avait qu'à signer pour vivre. Il lut en tête : « Au nom

Avec Georges Cadoudal finissait la Chouannerie. Après avoir rallié ou écrasé ses divers chefs, l'empereur Napoléon fait plus encore que le consul Bonaparte pour la Bretagne et la Vendée... Il sent qu'il doit à ces nobles ennemis le salut des idées religieuses et monarchiques sur lesquelles il a basé son trône... Il relève les églises abattues et les fermes brûlées ; il fonde des villes, trace des routes, et jette l'or et les bienfaits à pleines mains.

Mais bientôt, multipliant ses caprices en même temps que ses victoires et ses dons, il ressuscite ce despotisme royal que la Bretagne avait combattu avant 89 aussi vivement que le despotisme républicain depuis 93.— La Bretagne se souvient alors de Louis XVI et de cette Monarchie constitutionnelle qu'il n'a pas eu la force d'établir entre les deux abîmes de la vieille Royauté et de la jeune République. Le frère du Roi martyr, Louis XVIII, annonce habilement aux petits-fils des La Chalotais et des Botherel, une charte et des institutions qui rappellent leurs anciennes franchises, leur inviolable parlement, leur libre représentation nationale. En même temps, l'Europe écrasée se relève sous le talon du soldat empereur. — La Chouannerie renaît alors en Bretagne, proclame derechef Louis XVIII roi, et retrouve les dignes fils de ses anciens généraux (1814).

Comme en 1793, quoique avec beaucoup moins de spontanéité, la Vendée se lève à côté de sa sœur. Cette fois encore, un La Rochejaquelein la mène au combat. C'est Louis [1], le digne frère de Henri par le courage, et le père du marquis de La Rochejaquelein, député actuel du Morbihan. Louis a déjà soulevé contre Napoléon la Guienne, où sont ses propriétés, — lorsqu'il apprend la chute du colosse impérial. Les faits allaient plus vite que les hommes. Louis XVIII est rentré, sa Charte immortelle à la main, et a consommé l'union de la Monarchie et de la Révolution (1814).

Mais quel bruit part de l'île d'Elbe, où est enchaîné l'Empereur? C'est l'Empereur lui-même qui s'élance, avec ses anciens soldats. La France, éblouie, le regarde passer. Son aigle abat, de clocher en clocher, le drapeau blanc, même dans les provinces de l'Ouest. Louis XVIII est détrôné à son tour, par ce grand complot militaire; mais l'Europe accourt à son aide, et la guerre des Cent-Jours commence.

La Restauration avait débuté par désarmer les chefs bretons et vendéens; les chefs bretons et vendéens retrouvent des armes contre l'Empereur et

de Sa Majesté l'Empereur... » Il s'arrêta court, et dit à ses Chouans : « Camarades, faisons la prière. » Il mourut tranquillement, le 25 juin, — comme il avait dormi la veille. Il avait trente-cinq ans. C'était certes un héros, — mais un héros de guerre civile.

[1] Né le 30 novembre 1777, au château de la Durbellière, Louis de La Rochejaquelein fut élevé aux Oratoriens de Niort, émigra avec sa famille en 1792, fit tout jeune la campagne des princes, alla guerroyer à Saint-Domingue, échappa aux nègres sur une frêle barque, épousa, en 1802, la veuve de Lescure, se consacra avec elle au soulagement des misères vendéennes, et résista à toutes les séductions comme à toutes les menaces de l'Empereur.

contre l'étranger tout à la fois. Louis de La Rochejaquelein débarque à Saint-Gilles, le 16 mai. Il s'élance avec Suzannet, Ludovic de Charette, neveu du général, de Sabaye, Vaugiraud, Maynard, Lezardière, La Barre, Goulaine, Frédéric de Bruc[1], tous braves capitaines, dont l'ardeur improvise une armée. Auguste de La Rochejaquelein, autre digne frère du marquis, doit le seconder avec sa division, ainsi que d'Autichamp, Canuel et Sapinaud, le vétéran de la grande guerre. Louis de La Rochejaquelein est nommé général en chef par acclamation; mais on commet la faute grave de n'en point dresser procès-verbal. Le jeune Charette se fait tuer en voulant rendre aux Vendéens leur élan d'autrefois. — C'était malheureusement chose impossible ; — mais plus on avait de peine à trouver des soldats, plus le courage suppléait au nombre.


Louis de La Rochejaquelein.

Sur la rive droite de la Loire, les anciens gars de Jean Chouan, de Jambe-d'Argent, de Cottereau, se rallient derrière M. D'Andigné. Sol de Grisolles, les Cadoudal, le comte de Francheville, fils du premier chef morbihannais, réorganisent leurs terribles bandes.

Alors parait la flotte anglaise, chargée des munitions promises à La Rochejaquelein. « Si ce débarquement s'opère, disaient les généraux bonapartistes, c'est fait de la cause impériale dans l'Ouest.» Louis le savait bien, et son plan était d'unir toutes les divisions, une fois armées,

[1] C'est celui qui fut ensuite colonel de la cavalerie du troisième corps sous les ordres de Suzannet M. Frédéric de Bruc, tout jeune alors, souleva le premier le pays depuis Nantes jusqu'à Montaigu, et se distingua dans toutes les rencontres, notamment à Roche-Servière et à la Chabossière, où il fit tête, avec une poignée de gars, à des bataillons impériaux entiers. On voit que l'héroïsme était héréditaire dans toutes les branches de cette noble famille de Bruc, et nous avons déjà remarqué que les femmes elles-mêmes s'y montraient dignes de leurs maris. — A ce propos, nous devons à nos lecteurs le récit des derniers exploits de la comtesse de Bruc du Cléré. Après la sanglante bataille où nous l'avons rencontrée, l'intrépide amazone continua de guerroyer à l'occasion ; et voici

et de marcher droit à Paris. Mais cela demandait un accord, — plus impossible que jamais. Déjà l'autorité du nouveau généralissime est méconnue... Ses collègues étaient convenus de le joindre dans le Marais, pour recevoir les munitions anglaises, — et pour entamer ensemble leurs grandes opérations. Les uns manquent au rendez-vous, parce qu'ils refusent de risquer leurs troupes, — les autres, parce qu'un armistice leur a été proposée par l'ennemi. Les Impériaux, qui savaient à fond les jalousies vendéennes, en tirent un merveilleux parti... Fouché se complaît et se surpasse en ces intrigues souterraines. Bref, au jour convenu, et le débarquement opéré, Louis de La Rochejaquelein se trouve seul au combat, et, après une lutte vainement héroïque, il périt au champ des Mathes[1], loin de Sapinaud, de Suzannet et d'Autichamp; — qui s'associent par une réparation tardive, au deuil glorieux de ses funérailles. Auguste avait été blessé grièvement, en combattant à côté de son frère (4 juin 1815).

Les Royalistes s'entendaient mieux sur la rive droite. D'Andigné y tenait tête au général Lamarque; et à Musillac, dans le Morbihan, Sol de Grisolles, le comte de Francheville, Joseph Cadoudal, et les collégiens de Vannes[2], rappelaient les plus beaux jours de la grande guerre.

une des mille aventures de sa vie de brigande, rapportée par un témoin qu'on ne soupçonnera pas de royalisme, le général républicain Cordelier (Mémoires manuscrits, cités par M. Cordelier-Delanoue, dans le journal *le Temps* du 13 octobre 1836).

Un Mayençais égaré se réfugie un soir chez une vieille fermière des Herbiers, qui avait pour toute compagnie une vache, une brebis, un chien, — et le cadavre de son mari, précieusement enfermé dans un bahut. La bonne femme priait avec ferveur depuis trois jours, espérant rappeler le pauvre homme à la vie. — Le soldat, peu flatté de l'entrevue, allait chercher un gîte moins funèbre, lorsqu'une jolie brigande, en habit d'amazone, un cœur de drap rouge sur la poitrine, lui barre le passage; et, après avoir bravement essuyé son coup de fusil, le fait garotter par sa suite et jeter dans le bahut avec le mort. C'était madame de Bruc, qui se vengeait ainsi de l'appel fait par Rossignol aux chimistes nationaux pour empoisonner la Vendée en masse. Le Bleu passa trois heures avec le cadavre du Vendéen, — tandis que la veuve, restée seule, continuait ses prières à l'effet de ressusciter son mari... Tout à coup elle entend une voix qui l'appelle : Ma femme! ma femme! ouvre-moi!... Elle ouvre enfin, et le soldat s'élance et gagne les champs, — terminant son rôle conjugal par un cri de *Vive la République!* Instruit de cette aventure, le général Cordelier promit une forte récompense au Mayençais, s'il lui amenait madame de Bruc vivante. Mais peu de temps après, le soldat tua la comtesse dans une rencontre, et lui enleva sa cafetière à déjeuner en argent massif et une boîte d'écaille ornée de son portrait... Le général Cordelier déclare qu'il le fit fusiller aussitôt.

La famille de Bruc était dignement représentée à l'armée de Condé par le vicomte de Bruc-Signy.

[1] Un calvaire marque encore la place de cette mort généreuse. Des immortelles sauvages croissent à l'entour, et cette simple inscription frappe les regards :

« SUR CE TERTRE FUT TUÉ, ET ICI COUVERT DE TERRE, LOUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. »

[2] Ces collégiens, dont les plus âgés n'avaient pas vingt ans, et dont les plus jeunes en comptaient à peine treize, s'étaient soulevés d'eux-mêmes, au bruit du retour de l'Empereur. Trompant la surveillance de leurs maîtres et la tendresse de leurs familles, ils vendent leurs livres pour acheter des armes, s'exercent à les manier derrière les buissons, choisissent entre eux leurs officiers : Nicolas, Questel, Rio, Lequellec, Bainvel etc., jurent entre les mains de ce dernier de verser la dernière goutte de leur sang pour la cause royale, et d'emporter dans la tombe le secret de leur association, courent enlever aux Impériaux Sainte-Anne d'Auray, ce palladium breton, joignent leurs habits mi-partis sacrés et champêtres aux jupons bleus des soldats de Cadoudal et aux chapeaux cirés des marins de Francheville, et ouvrent la bataille de Musillac en repoussant les ennemis quatre heures de suite... Nicolas et Questel y tombent morts. Bainvel prend le commandement à leur place. Mais

Le marquis de La Boëssière, investi en Bretagne des pleins pouvoirs du Roi, donna un exemple d'autant plus admirable qu'il fut unique, en renonçant à son autorité pour conserver l'accord par celle d'un autre. Il fut énergiquement secondé dans les Côtes-du-Nord par Courson de Villevalio et par le vicomte de Pontbriand, entouré de ses trois frères, de ses trois fils et de ses quatre neveux.

Les chefs vendéens, piqués d'émulation, nomment le vénérable Sapinaud généralissime, et Auguste de La Rochejaquelein, major général. C'était rapprocher le Nestor et l'Achille de l'insurrection. Alors, ils rejettent enfin les propositions de Lamarque et de Fouché, qui essayent vainement de compromettre d'Autichamp et Suzannet.

Ce dernier, repentant d'avoir écouté ces propositions un seul jour, se lave dans son propre sang à Rocheservière, où les deux partis engagent un combat décisif, le 21 juin 1815. Les Blancs y sont taillés en pièces, après de grandes fautes militaires et des prodiges de bravoure. Auguste de La Rochejaquelein prend une vaillante revanche à Thouars; mais il se voit accablé par des forces supérieures, et malgré lui, la paix est signée à la Tessoualle, le 24 juin,

Le lendemain, la Vendée apprenait le désastre de Waterloo et la nouvelle chute de Napoléon. Elle avait désespéré vingt-quatre heures trop tôt! Mais la Bretagne était toujours en armes et mieux organisée que jamais... Les Chouans eussent détrôné l'Empereur, si l'Europe leur en eût donné le temps. A Auray, le jour même de la bataille de Rocheservière, Sol de Grisolles, Francheville, Le Thies, etc., avaient si rudement mené le général Bigarré, — qu'on leur avait proposé de dicter les conditions de la paix. Leur cri unanime fut : — Le Roi, ou la mort!

Quinze jours après, Fouché avait trahi Napoléon, et Louis XVIII rentrait à Paris... hélas! avec les étrangers!

Loin d'appeler l'invasion en France, les Bretons et les Vendéens (c'est là leur dernière gloire), l'avaient repoussée de toutes leurs forces. Pontbriand, avait dit aux Prussiens, au nom des Bretons : «Vous n'irez pas plus loin, ou vous nous passerez sur le corps...» Au nom des Vendéens, du Boberil, aide de camp de D'Andigné, provoqua et tua en duel un officier de Blücher. Il fallut contenir toute la Bretagne et toute la Vendée, pour les empêcher de se jeter en masse sur les troupes étrangères.

On sait la conduite impolitique et ingrate de la Restauration envers les

voilà que les balles manquent aux héroïques enfants!... Les femmes de Musillac arrivent avec leurs cuillers et leurs plats d'étain; elles les fondent et les distribuent de rang en rang, et en envoient plus d'une aux Bonapartistes avec les fusils encore chauds des morts... Trois officiers des collégiens de Vannes ont survécu à leurs exploits : M. l'abbé Bainvel, aujourd'hui curé de Sèvres, — aussi édifiant au pied de l'autel, qu'il fut redoutable sur le champ de bataille; M. Lequellec, qui apaise, comme juge de paix, ceux qu'il conduisait naguère au combat, et M. Rio, l'éloquent auteur de l'*Art chrétien*, et l'historien de la *Petite Chouannerie*, — *cujus pars magna fuit*.

Bretons et les Vendéens. Nous la résumerons par deux faits qui disent tout. La veuve de Robespierre reçut une pension de six mille livres, et les enfants de Cathelineau restèrent dans l'indigence!

Faut-il s'étonner, après cela, que la Bretagne et la Vendée aient laissé s'accomplir la Révolution de juillet 1830?

Une femme, une mère, une héroïne d'autrefois, crut pourtant les soulever, deux années plus tard... Cette femme trouva quelques dévouements à la hauteur de son courage; mais elle ne put ébranler des peuples mieux traités par un gouvernement hostile que par l'amitié de la Restauration! L'affaire de 1832 ne fut donc qu'une aventure, mais une aventure chevaleresque, digne encore de la Bretagne et de la Vendée,— et qui, malgré son misérable dénoûment, fournira de belles pages aux historiens et aux poëtes de l'avenir, -- quand le jour sera venu de la raconter sans passion et de la juger sans appel.



Le chevalier de Thélot, fusillé à Versailles, près du bassin des Suisses.

APPENDICE.

Nous pensons que nos lecteurs trouveront ici avec plaisir quatre documents qui intéressent un grand nombre de familles : 1° La liste des états-majors vendéens, chouans et républicains, de 1793 à 1815, — telle que M. de Bourniseaux l'a publiée dans son *Histoire des Guerres de la Vendée et des Chouans;* 2° l'état authentique des officiers de l'armée de Rennes et de Fougères, dressé et certifié par le général-lieutenant Picquet du Boisguy, — et à nous communiqué par son honorable famille ; 3° la liste des victimes du clergé breton pendant la persécution républicaine, — liste empruntée à l'édifiante histoire de cette même persécution, par M. l'abbé Tresvaux ; 4° enfin la liste, faite par nous-même, des personnages les plus marquants des insurrections de l'Ouest, de 1800 à 1832.

1° OFFICIERS VENDÉENS QUI ONT SERVI DANS LES CAMPAGNES DE 1793, 1794, 1795, 1796, 1799, 1815.

Généralissimes. — MM. Cathelineau (Jacques) (du Pin-en-Mauges). Gigot d'Elbée (de l'Anjou), de La Rochejaquelein (Henri) (de Saint-Aubin-Baubigné), de La Rochejaquelein (Louis), frère du précédent, le chevalier de Fleuriot (de la Bretagne), de Sapinaud (de la Gaubretière).

Officiers qui ont commandé des armées indépendantes. — MM. Charette de la Contrie (Athanase), Baudri d'Asson, de Royrand, Salgues de Lescure, de Bonchamp (Arthus) de Lyrot, de La Patouillère, de Laroche-Saint-André, Gaston (de Challans), de Marigny, d'Autichamp (Charles), de La Bouchetiere, Stofflet (de l'Alsace), Jolly, de Couëtus, de La Cathelinière, Guery de Clousi, Savin, Vrignaux, Pajot (du Marais), d'Abbayes, Grignon (de Pouzauges), de Suzanet.

Généraux de cavalerie, d'artillerie, de génie, gouverneurs du pays conquis. — MM. le prince de Talmont, le comte Donnaissan (du Medoc), de Peraut, de La Marsonnière, Prudent de La Roberie, Beaumel, Fleuriot de La Fleuriaye, Du Houx d'Hauterive, de Hargues (de La Châtaigneraie), Forestier (de l'Anjou), d'Isigny, de Piron (de la Bretagne), Domagné (de l'Anjou), de Béjarry (deux frères), Sapineau de La Verrie, Charrette de Kersaut, de Boisy, Bonnein, Kesler, Canuel (de Loudun), de Scépeaux, de Civrac, Herbaud, d'Oppeinheim, le chevalier des Essarts (de Boime).

Généraux d'armées dépendantes ; majors généraux, adjudants généraux, commissaires généraux. — MM. Auguste de La Rochejaquelein, de Laugrenière père (de Grenouillon), de Beauvolliers aîné (de Loudun), Ronea (de Loudun), de La Ville de Baugé (de Thouars), Lucas-Championnière, Le Moëlle, Alexandre Pineau, de Bruc (du Cléré, et de Livernière), de Saint-Hubert, Du Chaffaut (trois du même nom), le chevalier Destouches, Girard de Beaurepaire, Du Pérat, Villeneuve du Cazeau, Allard (de la Rochelle), Bérard, de La Croix, Forêt, Bernier (curé de Saint-Laud), de Verteuil, Lemaignant fils (de Thouars), de Mornac, de La Ville-Gile, Du Chesne, de Tussac, Danglars aîné, de Romain (d'Anjou), Guérin (du pays de Retz), Trottouin (de Thouars), le chevalier de Beauvolliers, Desabays, Du Parc-Pallu (de Poitiers).

Autres officiers désignés par ordre alphabétique. — D'Abanour, Allard fils, Ardoux, Arnaud, Aubri (de Mirebeau) Augereau, Aujoran (de Paris), Auvinet, Avril (deux frères), de Bagneux, de Baillaige, des Baraudières, Barbot, Bardin, Bascher, Bacher (quatre de ce nom), Barbarin, Baudouin, Bareau, Baudrier, Baudri, de Beaucorps, de Beauveau, de Beauregard. Beaugraud, de Beauvais, de Beauvollier le jeune, de Bellevue, Bernard, de Bernès, Bernier (de Loudun), Berthaud, Berthier (de Doué), de Bessay, Besnier de Chambré, Bibard, de Bez, de Biré, Biret, Blain, Bodet, Bodet de la Fenêtre. Bodereau. Body, de Bois-Laurent, de Boislinar, de Boispréau, Boney, Bossard, Borg, Boudu, Boisgautier, Bouchet, Bourbon, de Bourgneuf, Auguste de Bourniseau (de Thouars), Bouteau (de Noirmoutier), de Bouthilier, Boursaut, Bourasseau, Bougon (de Normandie), Bousseau, Brancourt, Brandeau, Bréchard (de Fontenay), Brélard, de Brémond, de Bret, Brignon, Briu, Briou, Brocourt, Brunet, Bureau, de Bunel, Brossier, Cady (deux frères), Caillau, Caillot, Caquerey (deux frères), de Cambourg père et fils, de Carné. Carréga, Carrière (de Fontenay), Cathelineau (deux frères et un fils du généralissime), de Carconet, de Catuélan, Cazenaque (de Chinon), de Céris, de Cesbrous d'Argognes, Cebrou, Cérios, Charette (un frère et deux neveux du général), Chalons, Charrier (de Maulevrier), Charrier, Charbonnet, Charbonnel, Charbonnier, Charlot, de Chantereau, de Champ-Vallier, de Chabot, Chenet, Chevallereau, Chevigné de l'Écorce, Chollet, Clairville (de Loudun), Clergeau (de Poitiers), de Clisson, de Clabat, Collin, Cornulier, de Concise, Cossin de Maurivet, Coulon, Courtin, Couty, Cuiolas, Dauguy de Vue, Danoville, Dargens, David, D'Amenour, D'Auzon, De Goulaine, Descrivieux, Desminières (de Poitiers), de Lessert (de Courlé), de La Ville, père et fils (de Rigny), de La Barre, de La Porte, Destouches, des Romans (de Martigné), Desnau du Chêne, de Nossay (de Niort), de Pouët, de Varennes, de Launay (de Normandie), de Chouppes, de Lusignan (deux frères, de Poitiers), des Essarts père (de Boimé), de La Croix, de Nerde (de Montreuil-Bellay), de Fay (de Saint-Macaire). Desprès, de Nauroy, de Laudemont (trois frères), de Be, Devieux, Desnoues, Désormeaux, des Sorinières, Dezanneau (Clément), des Marmenières, de La Sayette, de Martel, de Rancher, de Ménard, de Lavau du Plessis. de Grasse de Saint-Sauveur, de La Haye (deux frères), de Toiré, de La Sorinière, de Vaudreuil, des Méliers, de Laistre, de Villers, de Néchau, de Varice, de Lauson la Roulière, de Lauson, Desvanes (de Thouars), de Feu (de Châtillon), de Morand père et fils, Du Chesnier, Du Fougeroux, Duclos, Du Bouchet, Du Billot, Du Lac. Dugua (de Montbert), Du Bouy, Du Landreau (deux frères), Dumagny, Du Mesnil, Du Moni, Du Chêne, Du Moutier-Cossin (deux frères), Du Moustier, Du Doré, Dupin, Du Ris, Du Guiny, Du Bois, Durand (de la Pommeraie), Du Rivaut (de Poitiers), Du Vigier (deux frères), Du Soulier, d'Hugonneau, Du Temple (Prosper), Dureau, Domec, de Buort, de Pommier, Eriaul, Ervouet, Escayrac, Fabre, de Fénélon, Féraudiere, Ferrand (Jules, sous-préfet d'Airvaut), Flamingue, Flavigny, Fortin, Fourcaud, Fougaret, Frottier de Bagneux, Franchet, Frey, Gabart, Gallet (de Mirebeau), Garreau, Gareau, Gain (de Montreuil), Gautier, Gauvin (de Geais), Genest, Gibert, Giraudet. Giraut, Goulepot, Garré, Gogué (deux frères), de Gourbillon, de Goné, de Govon, Grelier, de Griffon, Grégoire, Grignon de l'Éperonnière (deux frères) Guérin du Martrail, Guéri de la Forinière, Guillerin de Boitissandeau, Guignard, Guignes (de Fontenay), Guitonneau, Gottet, Guyot (Jean), Hameau. Heriaut, Husseau, Jagaut deux frères, (de Thouars), Jarry, Jolly fils (des Sables), Josselin, Jousselin, Keuraie, Keremar, Kermel, Kersabieck, de Lantivy, (sous-préfet), de L'Archeneau (deux frères), de La Jaillé, de La Voute, de La Sécherie, de Laugerie, de Laugrenière fils, de La Rochefoucaut, de La Voute, de La Grossetière, de La Trésorière, de La Mothe, de La Saumo-

rière, de La Salmoniere, de La Voyerie (trois frères), de La Roche-Courbon, de La Guérivière, de La Bigotière, La Roche Saint-André fils, de La Renollière, de La Roberie (trois frères), de La Louerie, Langlois, de La Garde père, avec ses deux fils (de Thouars), de La Roche l'Épinay, de L'Épinay (de Loudun), de La Pelouse, de La Nougarette, La Plante, La Pierre, de La Bouère, L'Audré, de La Godellière, de La Roche (de Luzais, deux frères), de La Béraudière (trois frères), de La Faire, de La Haie, de La Lézardière, de La Bretesche, de La Paumelière (deux frères), de La Maronière, de La Bastière, de La Chevalerie, Lambert, de La Suse, de La Patelière, de La Fogerie, de La Féronière, Launay, La Pierre, La Roche (de Moutreuil), Lebrun, Léger, Lefèvre, Lecouvreur, Lemaignan de l'Écorce, Le Large, Lebreton, Lemaignan père (Thouars), Le Cotillonaud, Le Pertière, Le Geai, Légé, Leroux (de Thouars), Ligron (de Thouars), L'Huillier (de l'Anjou), Lichtenheim, L'Infernat, Lesquin, L'Étourneau, Lunel, de Lunet, Lyonnet, Marchand, Marné, Martin, de Marsanges, Massip, de Marans, Martel (de Nantes), de Maussabré (Louis), de Maurivet, de Mauvilain, Maurisset (de Chollet), Martin-Baudinière, Mazin, Ménard, Meynard, Meunier, Mounier, Mosnier, Moudiou de Chassigny (de Loudun), Monnet (de Chinon), Moutois (de Poitiers), Moulin, Morinais, Morand (de la Flocellière), de Nieul (de Poitiers), Neveu (de Saint-Varent), Nicolas père, avec ses deux fils (de Saint-Varent), Nicolas (du Marais), Nicolas (de Chollet), Obirn, Odaly, Oger, Orré-Digneur (de Thouars), Paigné, Paillou, Palliern, Papin, Parnayt, Payot, Pérère, Perdriau, Prudhomme (du Loroux), Poirier (du Lavoir), Poirier de Beauvais, Ponce, Poult René (de Saint-Varent), Prancher, Putaud, de Puyravaud, de Puytesson, Queyriau (de Bordeaux), Quocu, Rayneau, Raye, Redon-Puy-Jourdain (de Thouars), Renaudeau, Reveau (de Saint-Varent), Rezeau, de Remijoux, Richard du Plessis, Richard (de Cerisais), Richardin (de Noirlieu), Richeteau de La Touche-au-Noir, Robert, dit Carabas, Robert (du Marais), Robert, Rond, Roger-Moulinier, Roucher (du Pin), Rinchs (de la Suisse), de Sanglier (de Loudun), Sapineau du Bois-Huguet, Sapineau de La Verrie (deux frères) Sarrasin, de Savatte, Saujeou, Sauvageot, Scheton, Solérac, Solilhac, Sortant, Songy de Rieux, Soyer (deux frères), Saint-Aulaire, Saint-André, Sainte-Croix, Saint-Hilaire, Saint-Ours, Théraudière, Texier (trois frères, de Courlé), Thiebaut, Thonnard du Temple père, avec ses trois fils (des Trois-Moutiers), Thouaré de La Roussière, Thouzeau, de Tinguy, de Tilly, Tonnelay, Toupil La Valette, Toutan, trois frères (de Loudun), Tranquille, Tristan Martin, Turpaut (de Châtillon), Turpaut (de Lyon), Valois, Vaunier, Va'ter, de Vasselot, de Vaugiraud, Vendaageron, Venant de Champ, Vielban-Fleury (Thouars), Vincendière, de Viard (deux frères.)

GÉNÉRAUX ET OFFICIERS CHOUANS QUI ONT SERVI DEPUIS 1793 JUSQU'EN 1815.

Officiers qui ont commandé des armées indépendantes. — De Francheville, de Béhague, Bois-Hardy, de Bourmont, Coquereau, Cormatin, Chouan (trois frères), de Silz, Du Boisguy, d'Alègre, Desol de Grisolles, d'Audigné, de Frotté, Gaudin la Brillais, Georges Cadoudal, La Bourdonnaie (deux frères), Le Chandelier, La Prévalaye, Lemercier, de Puysaie, Boche-Cotte, de Scépeaux, de Tinteniac, de Vasselot, de Vauban, de Botherel, de Boulainvilliers, Bernard de La Frogellière, Beaumont, Collin de La Contrie, Colbert de Maulevrier, Colslin, Cour ou Cécillon, Du Bouais, Du Roset, de Ruays, Du Juglard, le chevalier de La Trimouille, de Sérent, de Verdun, Du Parc, de Bois-Berthelot, D'Anesse des Moutardat, D'Andigné des Alliers, D'Ambrugeac, de Prunes, de Goville, Focard, Florac, Guillemot, Godet de Châtillon, Gatines, Gaulier, La Poterie, La Bolbène, La Nougarède, La Vieuville, Lantivy, La Nivaudais, Marguerie, Picot, Pitt, Prégent, Prémyon Morin, Ridalva, Saint-Régent, Solilhac, Sécillon, Tête-Carrée, Turpin, de Vaugiraud.

Autres commandants et officiers. — Applaignot, Alain Nédelec, Bernard de Villeneuve, Bertin, Berthelot, Boutidoux, Boutoillie, Brunswick, Bruslon, Bois-Baudron, Bon-Fils, Boiton, Brulard, Busnel, Beaumont, (d'Angers), Bois des Rues, Cadoux, Cadeau, Chalus, Charbonnier, Châteauneuf, Carré, Curville, Chapeau de La Roche, d'Ampherné, d'Audlar, d'Anglas, d'Aulcourt, Deschamps de Villiers, de Trécessant, de Lanais, de Bar, Desloges, de Meaulu, de Nantais, de Pange, Dieusie, de Péronne, de Legge, d'Oiron, D'Hugon, Du Breuil, de Payan, Du Châtellier, Du Magnan, Du Four, Du Trésor, Du Troroux, Duval, de Lauson, Du Ponceau (d'Angers) Du Viguier, de Villemorges (d'Angers), Du Plessis-Grenédan, Fougeroux, Franc-Bernard, Freslon, Falloux (d'Angers), Gaubert, Geslin, Gazet, Gourlay, Gourlet, Guernissac, Guillo, Guilvie, Gatines (deux frères), Guillemain, Hingant de Saint-Maur, Jarry, Jean-Jean, Jouette, Lambert, L'Argentois, La Crochais, La Feronière, La Godenière, La Haie Saint-Hilaire, La Rosière, La Moussaie, La Marche, Lanion, La Baronais, La Massue (trois frères), La Nourais, La Jacobière, Legné (de Saint-Brieuc), La Hèchois, Lerol, Lefèvre, Lelouereux, Lepaige, Letiers, Leveneur, L'Hermite, Le Cat, Laugrenière, Levaret (d'Angers), Mandat, Marianis, Mauleu, Métairie, Mont-Luc, Mouille-Muse, Moudion D'Artigny, Moulé de La Roitrie, le chevalier Moulins, Passaplau, Palliern, Perchais, Phelippeaux, Pinto, Plancouet, Pont-Bellanger, Piles, Quentin, de Rangot, Richard, Robinot, Sarrasin, Saint-Pierre, Saint-Victor, Sérant, Saint-Julien, Saint-Hilaire, Saint-Georges, Saint-Gilles, Taueguy du Châtel, Terrier, Terrien, Tristan L'Ermite, Troussier, Texier-Duval.

GÉNÉRAUX RÉPUBLICAINS QUI ONT COMBATTU CONTRE LES VENDÉENS OU LES CHOUANS, DEPUIS 1792 JUSQU'EN 1815.

Généraux en chef. — De Biron, Berruyer, Brune, Canclaux, Hoche, La Bourdonnaie, La Marque, L'Échelle, Marceau, Moulins, Menou, Rossignol, Santerre, Thureau.

Généraux divisionnaires, de brigades et autres commandants. — Abline, Avril, Amey, Aubert du Bayet, Aulanier, d'Ambarrère, Bar, Bardon, Beaufranchet, Beaufort, Beaupuy, Beauregard, Beysser, Baudri, Bouvoust, Boisard, Boncret, Boulard, Boussard, Boussaud, Bigarré, Botta, Bitière, Brayer, Bonnaud, Beffroi, Cambrai, Canier, Canuel, Carbon, Carpentier, Chalbos, Chabot, Charlery, Chambertin, Chambarlach, Chambon, Champion, Chérin, Commaire, Cordelier, Cortès, Coustard, Crublier, Dayet, Dalliac, Daniran, d'Halancourt, Desmares, de L'Aage, Du Houx, Du Quesnoi, Du Fresne, des Bureaux, Du Truy, Du Sirat, Du Four, Duval, Évrard, Estève, Fabrefond, Favier, Fontaines, Foucaut, Gauvilliers, Gratien, Grignon, Grouchy, Guillaume, Hardouin, Hatry, Haxo, Hédouville, Henri, Humbert, Huchet, Jacob, Joba, Josnet, Kléber, La Borde, La Douce, La Vigne, La Chenaie, Le Charpentier, Le Blay, Le Gros, Le Tourneux, Lemoine, Lenormand, Loutil, Ligonnier, Levavasseur, La Riboisière, Marcé, Maille-Fer, Marigny, Mermet, Ménage, Miékouski, Morand, Nouvion, Peyre, Percebois, Prévost, Quentin, Quétineau, Rey, Roman, Rouyer, Résigny, Sandoz, Savary, Salomon, Sépher, Sirurgue, Sorlus, Spithal, Tabari, Talot, Tilly, Travot, Tribout, Valletaux, Valentin, Vachot, Vernot de Jeu, Vicaire, Vavasseur, Westermann, Willot.

Représentants du peuple en Poitou, en Anjou, en Bretagne et en Normandie, en 1793 et 1794. — Alquier, Auguis, Billaud-Varennes, Brue, Blad, Bourbotte, Bô, Bourdon (de l'Oise), Carra, Carrier, Choudieu, Francastel, Fayau,

Garnier (de Saintes), Gaudin, Gillet, Goupilleau de Fontenay, Goupilleau de Montaigu, Hentz, La Planche, La Vallée, Le Tourneur, Le Quinio, Laignelot, Mazade, Meaule, Merlin (de Douai), Merlin de Thionville), Phelippeaux, Pocholle, Prieur, Richard, Ruamps, Sevestre, Tallien, Thirion, Treilhard, Topsent, Trébouard.

2° ÉTAT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE DANS LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, DITE ARMÉE DE RENNES ET DE FOUGÈRES.

Ce corps d'armée était composé de onze divisions; chaque division se subdivisait en deux ou trois cantons, suivant son importance. Sa force était d'environ dix-sept mille hommes. Il y avait un état-major général, un état-major dans chaque division, et un état-major dans chaque canton. Le chef de division avait rang de colonel; le lieutenant de division, rang de colonel en second; le major de division, rang de lieutenant-colonel; le chef de canton, rang de lieutenant-colonel; le premier aide-major de division, rang de major; le deuxième aide-major de division, rang de capitaine; le lieutenant de canton, rang de major; le premier adjudant de canton, rang de capitaine; le deuxième adjudant de canton, rang de capitaine; le quartier-maître, rang de capitaine. Il est impossible de donner l'état exact des officiers; partie sont morts, partie ne sont pas du pays. On ne peut non plus donner les noms de beaucoup de capitaines, la plupart portant des noms de guerre, et il faudrait des renseignements qu'on n'a pu se procurer.

Noms. — M. le comte de Damas, ... Picquet du Bois-Guy (Aimé-Casimir), aide de camp de La Rouerie en 1792, lieutenant-colonel à l'armée de la Vendée en 1793, chef de la légion de Fougère et chevalier de Saint-Louis en 1794; général lieutenant de l'armée de Rennes et de Fougères, 95 et 96; prisonnier au château de Saumur en 97, d'où il s'échappa pour recommencer la guerre en 1799; exilé à Reims en 1801; en surveillance à Paris depuis 1805. De Chalus aîné. Le chevalier de Brunel. Le marquis de Saint-Giles Dubonays, colonel. De Couësbouc père, colonel. Picquet du Bois-Guy (Gui), col. Picquet du Bois-Guy (Louis), col. Hay de Bonneville, col. Roger, col. De La Tribonière, col. Du Bonays, col. De Couësbouc (Benjamin R.-J.-Marie), col. Guidon, col. De Trégomain col. De La Baronais, col. Victor, col. Dubreil de Pont-Briant, col. Botherel, col. Le chevalier de Saint-Gilles, Tuffin de La Rouerie, col. De La Vi-nxville, col. G. Aubin de La Grimaudière, col. De La Bourdonnaye, col. Rubin de La Grimaudière, col. De Coaster-Saint-Victor, col. Breil, col. Le vicomte de Robien, col. en second. De Séguin, col. en 2e. De Marillac, lieutenant-colonel. Le Gentil de La Rosmordu, col. en 2e. Du Breil, col. en 2e. Le chevalier de La Baronnais, col. en 2e. Gardais, col. en 2e. De Boishamon, lieutenant-colonel. Hubert, lieut.-col. Chabert, lieut.-col. Boismartel, lieut.-col. Augenard, lieut.-col. Dauguet, lieut.-col. Le marquis de Ponthual, lieut.-col. Le marquis de Bouteiller, lieut.-col. Le Forestier, lieut.-col. Gabillard, lieut.-col. Elliot, lieut.-col. Le Gris de Neuville, lieut.-col. Apuril, lieut.-col. De Cintré, lieut.-col. Du Breilhouson, lieut.-col. Goyon de Beaufort, lieut.-col. Daniel, lieut.-col. Joseph du Breil de Pont-Briant, lieut.-col. Bedé du Moulin-Tison, lieut.-col. De La Bourdonnaye-Mont-Luc (Charles), lieut.-col. De La Bourdonnaye (Amand) dit La France, lieut.-col. Seausset-Duval, lieut.-col. Julien, lieut.-col. Louvière, lieut.-col. De Lambily, lieut.-col. Du Houlme, lieut.-col. Guéffer. lieut.-col. Villeneuve le Gris, lieut.-col. La Baronnais, lieut.-col. De Goyon, lieut.-col. De Goyon dit Saladin, lieut.-col. Cibon, lieut.-col. Le chevalier Farcy de La Ville du Bois, lieut.-col. De Marillac, lieut.-col. De La Tuolais, major. Travau, m. Le chevalier de Bossancours, m. Pinker, m. Le chevalier de Cintré (Amand), col. en second. Trémic de Canizan, major. Rubin de La Grimaudière (Auguste C.-M.), major. Le chevalier de Chalus, m. Renoix, m. de Boishamont (Joseph), m. De Chabert. m. Ego, m. Trogoff, m. Le chevalier de La Noue-Rossignol, m. Rengervé, m. Dupuis, m. Saint-Hilaire, capitaine. Marzele, cap. Sausset, cap. Le Moine, cap. Mercier dit Col-Tors, cap. Le chevalier de La Ruelle, cap. Péruchon, cap. De La Monneraye. cap. De Landueuf, cap. Botherel, cap. De Sagazan, cap. La Rose, cap. De La Blerie, cap. Maillet, cap. Soulaine, cap. De Sainbaux, cap. Testan, cap Du Breil, cap. Besnard, cap. Boëton, cap. Bindel, cap. Dubrai, cap. Despas, cap. Blancdamour, cap. Montambault, cap. L'Intrépide, cap. Honoré, cap. Ros dit Barbe-Blanche, cap. Saint-Roc, Le Marin, Le Gros-Juel, Poussin, Tranquil, cap. Pilet, cap. Gautrais, cap. Marchaterre, cap. L'Invincible, cap. Heurtier, cap. Le Chevalier de Buat, cap. Macé, cap. Du Pontavice, cap. La Croix. cap. Boissy. cap. Maupilet, cap. Farcy de la Ville du Bois, (J.-J.-Marie), cap. Dauguet dit Cœur-de-Roi, cap. Jean Chouan, La France, Pincou, Marlborough, Chartrain, Picquet, Malbère, La Poule, Gervais, capitaines. Picquet (Pierre, curé), cap. Blondiau, dit le Faraut, cap. Dit Poil-de-Vache, cap. Hodie dit l'Intrépide, cap. Dit La Fleur, cap. L'Oncle de Sorville, cap. Charlemagne, cap. De Rogon, cap. Le Cerf, cap. Boulanger, cap. Gilbert, cap. Hazard, cap. Le Noble, lieut.-col. Dupontavice, cap. Du Pontavice (E.-J.-Marie), cap. Dupontavice-Bernardière (Louis), cap. Noël du Pont, cap. Des Rues, Busson, cap. Jourdan, Augenard, lieutenants.

PREMIER SUPPLÉMENT.

Le vicomte de La Moussaye, lieutenant-colonel. De La Motte-Fonqué, lieut.-col. Thomas de La Reigneraie, lieut.-col. Le comte de Farci, major. Stévenot, capitaine. Roland dit La Justice, cap. Lesquen de Saint-Lonnel, cap. Loiaisel de La Villedeneuc, major. Le Séchère, cap. Le Moine, cap. Piou, cap. Hamon, cap. Aubri de Vildé, cap. Brigau, lieut.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT.

Oger dit Vainqueur, capitaine. P. Pêche, lieutenant. Brard, sous-lieutenant. Dican, lieut. Gervé, sous-lieut. Mézeral, lieut. David-Julien, sous-lieut. Collin, cap. Pierre, cap. Augenard, lieut. Javaille, sous-lieut. Brindel, lieut. Du Bois, sous-lieut. Tréhel, sous-lieut. Fouber, cap. Le Tassier, sous-lieut. Petaud, cap. Garnier, lieut. Nogues, sous-lieut. Pannier, lieut. Tréhard, sous lieut. Le Noble (Vincent), cap. Berthelot. sous-lieut. Le Bigre, sous lieut. Jourdan, lieut. Despas, lieut. Blin, sous-lieut. Bucheron, cap Bertrand, cap. Perdriel, lieut. Brunet, sous-lieut. Belot, cap. Falaise, lieut. Jourdan, sous lieut. Guedon, sous-lieut. Tual, cap. Vigiou, cap. Poujolles, sous-lieut. Joseph (Louis), lieut. Laurent, sous-lieut. Clément-Mort-Louvel, sous-lieut. Salmon, cap. Bigot, lieut. Simon, sous-lieut. Gauchet, cap Le Neveu, lieut. Picquet (Jean), sous-lieut. Augeard, cap. Merrard, lieut. Anjourbault, sous-lieut. Auzarme, sous-lieutenant. Dauguet, sous-lieut. Le Gros (Louis-François, cap. Du Bois, lieut. Boutelou, lieut. De Londe, sous-lieut. Riché, cap. Le Gendre, lieut. Fontaines, sous-lieut. Le Breton, cap. Le-Lièvre, lieut. Gavard, sous-lieut. Sebent, lieut. Josse, sous-lieut. Bertin, cap. Des Planches, lieut. Gautier, sous-lieut. Chauvin, cap. Harang, sous-lieut. Poulin (Davi J.-F.), cap. Davi (J.-Pierre), sous-lieut. Belloir, sous-lieut. Dardanne, sous-lieut. Le Moulant, sous-lieut. Nicole, cap. Besnard (Joseph), cap. Filleul, cap. Guilter, lieut. Douet, sous-lieut. Pichon, sous lieut Rubillon, cap. Collin (Basile-Jacques), médecin.

Nous, brigadier des armées du roi, général lieutenant du corps d'armée de Rennes et Fougères, certifions que le présent état, contenant cent soixante-deux articles, est véritable; que tous les officiers qui nous ont envoyé

leurs états de service, et ceux dont nous avons pu avoir connaissance, y sont portés, nous réservant de fournir un supplement, s'il nous arrive d'autres renseignements sur eux, ou si quelques-uns étaient oubliés; nous attestons que toutes les observations sont établies d'après la connaissance particulière que nous avons des talents et services de chacun de ces officiers, et sans présumer des intentions bienveillantes de Sa Majesté à leur égard.

Paris, ce 30 juin 1814.

PICQUET DU BOISGUY,
Général-lieutenant de l'armée de Rennes et Fougères, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis.

3° LISTE DES PRÊTRES NOYÉS A NANTES, LES 14 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE 1793.

Douand, Matisse, Halloin de La Pénissière, Mongis, Noël de Querbodec, La Sapeulx, Loquet, Le Normand, Poullain de La Guerche, Fleuriau, Dubois, Coat, Couvrard, Brossaud, Chevé, de La Marre, Dugast, Gergaud, Hérvé de La Bauche, Rousseau, Juguet, La Combe, Le Coq, Le Quimener, Loyau, Martin, Maussion, Mulonière, Richard, Thobie, Tiger, Cam, Baudet, Le Palndier, Moyon, Sezêtre, Chère, Briand, Briand, Brianceau, Chrétien, Bouchard, Cottard, Curateau, de La Marre, Gastepaille, Guérin, Janvier, Lemercier, Le Roi, Le Roi, Masson, Sallé, Soret, Bernard, D. Boutron, D. Allereau, Bonnet, D. Bazile, P. Bret, P. Forget, P. Guérin, P. Hers, D. La Passeq, D. Le Cerf, P. Le Grand, P. Pocet, P. Le Remeur, Stevin, Richard, Legé, Delamarre, P. Anaclet Laumaille, De La Tullay, M. Thobie. M. Landeau se sauva.

LISTE DES ECCLÉSIASTIQUES BRETONS DÉPORTÉS A ROCHEFORT EN 1794.

Département des Côtes-du-Nord. — Bellivet, Bernard, Berthier, Besson, Bouloign, Bourgault, Cajan, Corlay, Fercoq, Hervé, Juhel, Julien, Lejan, Le Coant, Le Marchand, Le Mignon, Le Noan, Le Saulnier, Lescan, Le Toulec, Padel, Pergaud, Prat, Quetier, Raoul, Veilhon, P. Jacquemart.

Département du Finistère. — Alexandre, Andro, Balanec, Calvez, Corvoisier, Caroff, Floch ou Le Floch, Garrec, Glodaguen, Graverand, Goardon, Jacob, Joncourt, Kerlen, Kerloc'h, Keriset, Kernilis, Lalouelett, Le Bis, Le Clerc, Le Gall, Le Lièvre, Le Masson, Mardic, Mevel, Moreau, Plassard, Querno, Tranosi.

Département du Morbihan. — Benoit, Bernard, Brulon, Colober, Gardie La Chapelle, Jogo, Hervé, Le Bihan, Le Goff, Le Roi, Le Thiec, Lorcy, Pierre, Riguidel, Robert, Roland, Le Touller, Tual.

LISTE DES ECCLÉSIASTIQUES BRETONS DÉPORTÉS A LA GUYANE PENDANT L'ANNÉE 1798.

Par la frégate *la Décade.* — Agaisse, Becherel, Boterf, Bougeard, Brodin, Carval, Colleno, Combaut, de La Croix, Deluen, Denoal, Duval, Feutrar, de Kericuff, Lainé, Le Bail, Le Boursicault, Le Corre, Le Diffon, Le Diveller, Le Jolly, Le Maître, Le Pape, Nogue, Paigné, Pavec, Prigent, Santerre, Vallée.

Par la frégate *la Bayonnaise.* — Marduel, Massiot, N. Coursin, De Willon.

LISTE DES PRÊTRES BRETONS DÉPORTÉS A L'ILE DE RÉ EN 1798, ET L'ANNÉE SUIVANTE.

Aumont, Ballay, Benis, Berthou, Bizien, Bodinier, Boncors, Bouloign, Bourel, Boury, Boyere, Briand, Briand, Brusque, Berthoys, Bubot, Cadenet, Caroff, Catenos, Chastang, Clément, Clouet, Colin, Corsin, Corgat, Dalabardon, Denillou, Derrien, Dohollou, Faligant, Fornier, Gallo, Goasduff, Guenveur, Guezou, Guillaume, Guillerm, Hamard la Chapelle, Haquard, Hardy, Henriot, Hervé, Jacob, Jego, Jouan, Jouanin, Kerusore, Laizeris, Lazou, Le Bescond de Coatpont, Le Bihan, Le Borgne, Le Coedic, Le Coedic, Le Coq, Le Feuvre, Le Floc'h, Le Franc, Le Joncour, Le Mée, Lemoal, Lemoine, Le Pouliquen, Le Quentrec, Le Saoult, Le Sénéchal, Levenez, Lucas, Le Forestier, Macé, Marchand, Martin, Maurice, Mégret, Michelot, Morlier, Morvan, Nicolas, Nicolas, Nigeou, Pallier, Penec, Perrier, Piclet, Plantart, Plantart, Potier, Poupart, Prével, Prigent, Puissant, Puren, Queré, Richard, Roblaire, Saunier, Simonneaux, Thalamot, Thoullier, Villeloys, Yvenat.

4° LISTE DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DES INSURRECTIONS DE L'OUEST, DE 1800 A 1832.

1800-1815. — *Blancs.* — Les Guillemot, de Saint-Hilaire, Gomez, de La Gaublaye, Jean-Jean, Petit-Moffin, Galbois, de Chatillon, de La Prévalais, de Bourmont, de Cornouailles, Chappedelaine, de Chateauneuf, Le Chandelier, Buchet, Goullier, La Bolbene, de Malartic, Ruays, le chevalier de l'Air-des Bois, de Saint Paul, Potier-d'Escure, Bertrand de Saint-Gilles, Branche-d'Or, Tête-Carrée, Dupré, de Lambilly, de Louviers, de Bouteville, de Pontbriant, de Fierville, de Saint-Florent, d'Hugon, de Comargue, de Verdun, Camisny, Pascal-Seguiral, Biget, Lepaire, de Bar, Limoelan, Le Mintier, de Saint-Régent, Franc-Bernard, Chiconneau, de Kérouent, Petillon, Lemoine, Lavolonté, Brise-Barrière, La Grandeur, Michel, Laud-Quimper, Liguaroux. Guitter Saint-Martin, Menard-sans-Peur, de Cauchy, Mauduison, E. Gaudin, Gayant, d'Hozier, Hyde de Neuville, Roger, mademoiselle de Cicé, Labaye Saint-Hilaire, La Chaussée, La Pelouze, de Rivoire, Kobb, Videlo, Bounard, Le Crome, de Jaffré, de Troussier, Eveno, Audran, Pobequin, Le Gueble, Leveillon, Bachimont, de Morvan, de Paulchasse, Hermely, Lelan, Le Billy, Dagorn, Guyovrard, Thomazie, Penanster, de Carré-Piquet, de Périal, Le Guern, Tamerlan, Becavarn, Picot, Le Briz, Droz, Levellec, Gombay, Colanozet, Grandjean, Dujardin, Le Gentil, Le Trehonnay, Verrin, Hubert, Philippeaux, Brèche, Viver, Brajeul, Maurguy, Lemée, Audée, Bouvet du Lozier, Sesmaisons, d'Haussy, de l'Espine, marquise d'Aucourt, Couchery, Ratel, de Polignac, de Rivière, Leleuch, Guillevic, Burbon, Caillard, Coster Saint-Victor, Lajolais, Rusillon, Lerident, de Beauregard dit Merille, Rolland, Ducorps, Even, Joyant, Rio, Revélière, vicomte d'Aché, de Maussodière, Lechevalier, de Guermaine, de Godet, de Ronnay, de Bonchamps, de Treviers, Plascène, de Monti, de Combrée, de Bounœil, de Beaurepaire, Charrier, Lamour, Cheron, Brazidec, de Royou, Le Morin, Sallé, Guillet, Meunier, Borgard, Heurtebise, Guichard, Coutelle, Doussin, Beausobert, Debray, Tronsard, Leguern, Joseph Diot, Queyriaux, Lacour, de La Tremoille, de Blacas, de Busnel, Ceris, Turpeau, L'Huillier, Duperat, Renou, Nicolas, Cadi, Rivaud de la Raffiniere, de Cheffontaine, de Marans, de Goulaine, de La Roche-Saint-André, Desabaye, de Vaugiraud, Fréd. de Bruc, de Maynard, de Lezardière, de La Barre, de Bessay, des Chataigniers, de Lessert, Anjorran, Gondit, David, Bois-Laurent, Lemaignan, de La Garde, de Laugrenière, Puytesson, Soyer, Du Doré, Morciaud de La Haye, Cheton. Cambourg, Martin-Bodinière, de Beauveau, Tristan Martin, des Melliers, de Caqueray, de Bomans, de La Sayette, de La Bereandière, Lejeay, de La Bretesche, de Romain, Walsch, de Mellient, Delaistre, de Morivet, Boussineau, de Clermont-Gallerande, de Vauguyon, de Laudemont, Charbonnier de La Guesnerie, Durau, de Grignon, de Villoutrey, La Pommeiière, Ch. de Kersabiec, de Martray, de Terves, Diensie, d'Escayrac, Moricet, de Vaudreuil, de Tinguy. Gourbillon, de Coislin, Plouzin, Terrien Cœur-de-Lion,

La Rochequayrne, de Turpin, de Maquillé, de Naret, de Beaumont, de La Noue, de La Fregeolière, de Pontfarcy, de Glatigné, de Morand, Goyot de La Poterie, d'Armaillé, La Bigotière, de Charnaie, Gaullier, Champagne, Pignerolles, de Bois-Jourdan, Deshayes dit Moustache, Bouteloup, de Bordigné, La Roche-Macé, de Thouaré, Dufort, Gauthier, de La Bo'ssière, Breche, Galles, Bachinaud, La Voltais, Leduin, de Cécillon, de Margadel, Carolles, Audran, Gamber, Rohu, Boué, Courson de La Villevalio, Carfor de Lourmel, de Trégomain, de Boishamon, Blandin, Becavin, Jambu, Daudin, de La Chambre, comte de Marigny, d'Ambrugeac, Chatelain dit Tranquille, de Francheville, Frottier de Bagneux, de Chabot, de Landreau, de Bessay, de Chantereau, Brunet, de Buor, Majou, Guimbretière, Vandengeon, d'Anglars, de Lusignan, Du Chaffault, de Saint-Hubert, Bascher, La Bastière, de Martel, Caillaud, de Cornulier, de La Bouxiere, de La Ville Gille, Mauvilain, de Catuélan, de Martray, des Barondières, de L'Aubépin, Duris, La Courbejolière, de Carné, de La Provenchère, de Carnaveley, de La Roulière, Goyon, de La Bouchetière, Rohaut de Fleury, de Sallabery, de La Beraudière, de Flavigny, Chaudet, de Civrac, Sauvageot, Dutressé, Charbonnet, Gaigues, Pillet, Bertrand de Saint-Gilles, Langourla, Pioger, Hervieux, Breteché, Leror, Du Houlay, Renaud, de Guerry, Du Buc, Helloco, Lemoine, Durumain, Kirck, de Trogoff, Du Chef-du-Bois, de Kergoff, Saint-Pern, La Mettrie, B. de Courvelle, de Lanjamet, Lecler, des Fontaines, Graisel, Tornatory, Jubant, de Kertainguy, Urvais, Rouault, Villeneuve, Du Rocher, Cyr de Saint-Mellois, Heurtal, de Kergomo, du Temple, des Tourries, Pean de Pontfily, Labaie de Ploner, de La Bourdonnaye, de La Maussaye, Wilh d'Albyvile, de Saint-Maur, Du Breil de La Canelaye, de Caradeuc, Roland, Robert dit Petit-Jacques, de Montlandry, Du Moulin, Eon, F. de Coulanges, O'Murphy, H. de Grandcour, de Glais, Marcellin, de Kerkadiou, Chevalier, Pimor, de Vaucouleur, Vitel, de Bertho, Nioche, de La Lande, Choppin, de La Tourandais, Le Mée, Roblchon, Le Testu, Turpineau, C. de Botherel, de Meslon, Gobillard, Garnier de La Villebret, de Kersauson, B. Du Moulin-Tison, Le Levraut, La Verrie, Landeneuf, R. du Crouais, Bigot, de Saint-Genis, Renazé, Joliot-Duplessis, Montgermont, Bauville, Marchand, Lanjoinet, Pluvier, R. de Linclais, Le Tulle, Le Do, Serizay, Saint-Mirel, de La Forest, Durand, Robin de Rhuys, Grignard, de La Roche-au-Lion, Troissard, L. de Caslou, Soucé, Lesquen, La Sorinière, Du Doré, La Bouchetière, d'Escayrac, Mergot, Moussabré, P. Du Lamier, de Villiers, Tuleau, Dumas-Chamvalier, Lunel, Leclerc de Ruffey, Duchesne de Denaut, Lavayrie, Penhoët, La Voltais, Monistral, Le Douarain, de Villeblanche, Du Bot, Galles, Bainvel, de Langle, Du Couedic, de Moëllen, Gobillard, Guézillé, Bigot, L. de Mornac, Dulandreau.

1800-1815. — *Bleus.* — Hédouville, Brune, Harty, Grigny, Debelle, Taponnier, Gency, Chabot, Avril, Milhaud, Bribes, Guidal, Chambarlec, Dumoulin, Lefevre, Gardane, Merle, Darmenau, Boullé, Leveque, Andrieu, Millière, Liebert, Viriot, de La Rue, Clément de Ris, Frère, Bigarré, Noirault, Norand, Laborde, Rousseau, Charpentier, Estene, Colbage, Achard, Moquery, Prevost, Levavasseur, Peyruselle, Desprez, Rumigny, Lariboissière, Charpentier, Lamarque, Brayer, Grosbon, Fabre, Drouet, Bridier, etc., etc.

1832. — *Blancs.* — Diot, Delauney, Caqueray, Messager, Blot, Béranger, Maudor, G. de La Houssaye, Duris, Feriet, de Bordigné, Thomassin, Guillemot, les Bourmont, le baron A. de Charette, A. de La Rochejaquelin, d'Escars, Clouet de Pontfarcy, de Tilly, Goullier, Clinchamp, de Rivault, de Montfranc, de Caqueray, de Solerac, de Montesson, de Bontloup, de Kersabiec, Payra, de Contades, de Rochemore, de Sola, de Duponceau, de Dupille, de Gerdy, de Kersabiec, de Pastoret, de Saint-Priest, Billot, de Blacas, Bernier de Maligny, L. Cadoudal, Félicie de Fauveau, A. de La Tour du Pin, J. de Beauregard, H. de La Pinière, Du Chillau, de Bagneux, Du Doré, Bernard, de Bonnechose, Gourreau, Proust, Cousin, J. Caro, Sortant, les Kergorlay, G. de Brissac, de Mesnard, Leduy, Sabatier, de Ferrari, Bermont, de Lorge, Bourreceuil, Villeneuve, de Dampierre, d'Alès, Guibourg, de Nacquard, les Guignard, de Coëtus, Le Normand, François aîné, de Cornulier, de Goulaine, de Gayon, de La Roche-Saint-André, de Tinguy, de Coislin, de l'Aubépine, de La Roche-Macé, Terrien, C. d'Autichamp, de Broglie, Goësel, Simaillot, Jasson, Lemaignan, de Puyseux, de Chievres, Wampers, Desmenars, Monnier, Dardillac, Du Repaire, Cornu, Gaufreteau, Leclerc, de Maynard, de Marcé, de Trié, Gronseigne, Bremont, Savatte, Verteuil, Bricqueville, de Barbançois, Jousseaume, de Monti-de-Rezé, Courson de La Belle-Issue, les Onffroy, de Farcy, Chatelay, Carré-Piquet, Hubert, Chadeysson, Saint-Nicolas, de Cluny, de Farcy de Malnoë, de Bois-Ramé, de Tharin, d'Hervagault, Bardou, Rondeau, Lepester, Brioud, Blot, l'abbé Laisiz, Saint-Martin, Morin, de Pigneroles, Bouvet, Fleury, Ferret, Dubois, Rousseau, Froulon, Lepec, Menou, Bertiau, Clément, Levau, de Ruillé, de Bernouilly, Leroy, de Pontfarcy, Clouet, Montfranc, Royer, Charnacé, Guays, de Fitz-James, de Montmorency, Rouge, Fouquainville, Bc Buscher, de Rey, de Martray, Mennet, Lecornué, J. Cathelinau, de Civrac, Moricet, Eulalie de Kersabiec, de Choulot, de La Roberie, de La Haye, Saulnier, de Bonchamps, Guilloré, Bascher, Lechauf, La Roche, de Lorge, d'Hanache, des Dodières, de Trégomain, Maublanc, Du Born de La Palme, Davials, Joubert, Bonhomme, E. de La Rochette, de Puy-Laroque, du Châtellier, de Mesnard, Plaesquellec, Bellon, du Moulier, Le Romain, Crouillebois, de Villiers, La Piniere, Retig, Convens, de Guenebaud, de Kermel, de Loyette, Bardo, Dumanoir, Barbet, Journée, Berthin, Rbet, Bruneau de La Souchais, de Biré, Prevost, Lepot Z. du Temple, Lehuedé, Reliquet, Libaut de La Chevasnerie, Celme de La Roberie, E. de Girardin, Leveque, Aucier, Jamin, C. Fouré, Aubry, Leclerc, Rafégeau, Motreuil, Le Joulin, Mony, Augé, Juret, Les Aubert, Baudu, Guinefolle, Thomasy, de Chevreuse, Bouleau, Jary, Touché, Blandin, Ripoche, Gazeau, Martin, Les Francois, Guichard, Louis de La Rochejaquelein, Saint-Georges, Bobien, comtesse du Botderu, Dangeais, de Landemont, La Serrie, Gauthier, Boussineau, La Mulonnière, de Kareil, Ertaud, Maquillé, Sans-Gêne, de Bouillé, Leleu, de La Béraudière, Blon, Gaudin, Charrier, de Vibraye, de La Pomelière, Larue du Can, de La Sorinière, de Charnacé, mesdemoiselles du Guény, etc., etc.

FIN.

N. B. Toutes les communications et réclamations concernant les armoiries jointes à la *Bretagne ancienne et moderne*, et à *Bretagne et Vendée*, doivent être adressées à l'éditeur, M. W. Coquebert, qui s'est exclusivement chargé de l'insertion de ces armoiries. M. Pitre-Chevalier ne reçoit que les notes et rectifications relatives au texte de ses deux ouvrages.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION........................... 1

CHAPITRE PREMIER.

A quelles conditions la Bretagne s'était unie à la France.—Constitution de la Bretagne, garantie par les Rois. — Rôle habile de la France, rôle loyal de la Bretagne. — Empiétements de la Monarchie, sous Henri II, sous Charles IX, sous Henri III, sous Henri IV, sous Louis XIII et sous Louis XIV. — Impôts. — Franchises des villes supprimées. — Les gouverneurs et les intendants. — Plaintes et remontrances. —Administration de Chaulnes. — Le Timbre et le Tabac. — Insurrection. — Répression. — Mme de Sévigné.............. 21

CHAPITRE DEUXIÈME.

Louis XV et le Régent. — Réveil de la nationalité bretonne. — États de 1717. — Refus du don gratuit par acclamation. — Attitude des Trois Ordres. — 30,000 hommes en Bretagne. — Conspiration de Cellamare. — Rôle qu'y joue la Noblesse bretonne. — Plan des conjurés. — Insurrection.— Répression violente.—Arrestations, jugements, exécutions. —Talhouet, Poncallec, Du Couëdic, Montlouis.— Curieux détails. — Relation du Père Nicolas. 49

CHAPITRE TROISIÈME.

RÈGNE DE LOUIS XV. — Le duc de Penthièvre et le duc d'Aiguillon en Bretagne.— Réaction d'indépendance dans la Noblesse et dans le Parlement. — MM. Rallier et Meller. — Batailles de Fontenoy et de Saint-Cast. — Épigrammes de La Chalotais — États de 1752, de 1756 et de 1760. — Inflexibilité de la Noblesse. — Lettres de cachet. — Misère du pays. — Affaire des Jésuites et de La Chalotais. — Lutte du Parlement et de la Royauté. — Remontrances, — Arrestations. — Pamphlets.— Émeutes. — Les I. F. S. — Unanimité contre le duc d'Aiguillon.—États de 1764. — Procès de La Chalotais.— Son emprisonnement. — Sa défense. — Sa réhabilitation. — Affaiblissement de la Monarchie. — Toute-puissance du Parlement.. 89

CHAPITRE QUATRIÈME.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV. — Débats sur le rappel de l'Universalité du Parlement. — Nouvelle scission entre les Trois Ordres. — Derniers coups d'État du duc d'Aiguillon.— Il est révoqué, mis en accusation, flétri par la Cour des Pairs. — Réaction antiparlementaire. — La Dubarry et le Triumvirat, d'Aiguillon, Maupeou et Terray. — Tous les Parlements sont cassés. — Parlement Maupeou. — Ministère d'Aiguillon —Derniers excès de la Monarchie. — Imminence de la Révolution. — Avénement de Louis XVI. — COUP D'ŒIL SUR LA CONSTITUTION BRETONNE. — Divisions. — Administration, etc.— LES ÉTATS :—Leur organisation et leurs fonctions.—Système financier. — LE PARLEMENT : Son origine, son histoire, son rôle politique et judiciaire. — Liste des officiers du Parlement. — Communes, Milices, Gardes-Côtes, Amirauté, etc........................ 137

CHAPITRE CINQUIÈME.

RÈGNE DE LOUIS XVI : — Son portrait. — La Bretagne respire.—Rappel du Parlement. — Réparations. — Impossibilité de sauver l'ancienne Monarchie. — Symptômes révolutionnaires. — Guerre d'Amérique. — Du Couëdic. — Lafayette aux États. — Famine.—Nouvelles rigueurs du pouvoir. —M. de Thiard et le Parlement. — 1788 : la Révolution commence en Bretagne. — Troubles de Rennes et de Quimper. — Députation au Roi.—Renvoi et rappel du Parlement.— LES DERNIERS ÉTATS DE BRETAGNE.—Lutte de la Noblesse et du Tiers. — Collisions. — Émeutes. — AFFAIRE DES CORDELIERS. — Omnes à Nantes. — Pacte d'union. — Explosion générale. — CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX............. 157

CHAPITRE SIXIÈME.

Ouverture et séances des États-Généraux.— Cahier des Trois Ordres. — Fautes de la Monarchie. — Rupture des Trois Ordres. — Serment du Jeu de Paume. — Prise de la Bastille.— Explosion générale. — Division des esprits. — Les hommes de 89 et les hommes de 93. — Contre-coup en Bretagne. — Comités et clubs révolutionnaires. — Le club breton — Les volontaires nationaux. — Attitude des Nobles et des Paysans. — Émeute à Lannion. — Dernière résistance du Parlement. — Fédération de Pontivy...................... 217

CHAPITRE SEPTIÈME.

TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE : Nouvelles divisions et nouvelle administration de la France. — Difficulté de ces réformes

Pages.

dans l'Ouest. — Puissance de la Noblesse et du Clergé. — Élections primaires de 1790. — Émeutes sanglantes à Brest et ailleurs. — Fédération générale à Paris. — Exaltation patriotique. — Commencement des persécutions et des saturnales. — LA QUESTION RELIGIEUSE : Vente des biens ecclésiastiques. — CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ : Les prêtres assermentés et non assermentés. — Proscriptions. — Attentats. — Fermentation générale dans l'Ouest. 242

CHAPITRE HUITIÈME.

PREMIÈRES INSURRECTIONS : Le Morbihan donne l'exemple. — M. de Francheville Du Pélinec. — 3.000 paysans marchent sur Vannes. — La religion hors la loi. — Les curés proscrits. — FUITE ET ARRESTATION DE LOUIS XVI. — Les émigrés à Coblentz. — Recrudescence révolutionnaire. — Scission du Peuple et de la Bourgeoisie. — Fin de la Constituante. — LES CLUBS. — Jacobins et Feuillants. — Anniversaire du 14 juillet. — Adresse de Nantes. — Fatalité de la Révolution. — LES BONS RÉVOLUTIONNAIRES. — Anarchie et misère générale. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : Décrets contre les émigrés et contre les prêtres. — Guerre à l'Europe. — Les volontaires.................... 267

CHAPITRE NEUVIÈME.

Les Calvairiennes de Carhaix. — *Mort aux prêtres!* Révoltes à Fouesnant et ailleurs. — COMPLOT DE LA ROUERIE : — Caractère de ce gentilhomme. Son premier échec. — *La Patrie en danger!* — Le 10 août. — Fin de la Monarchie. — Séquestre et vente des biens nationaux. — Arbres de la Liberté. — Massacres au dedans, victoires au dehors. — PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE. LA CONVENTION NATIONALE, 1793. — Mort de Louis XVI. — La Montagne et la Gironde. Levée de 300,000 hommes. — Mort de La Rouërie. — Imminence de la guerre civile dans l'Ouest. 284

CHAPITRE DIXIÈME.

Esprit des villes et des campagnes. — Libéralisme des paysans. — Véritables causes et véritable caractère de l'insurrection de l'Ouest. — Les Bretons et les Vendéens plus républicains que la République. — MARS 1793. — Conscription. — Soulèvement général — Frénésie des premiers insurgés. — Massacres à la Roche-Bernard et ailleurs. — Révolte des cinq départements bretons. — Premiers chefs royalistes. — Attitude des Républicains à Nantes............................ 311

CHAPITRE ONZIÈME.

LA VENDÉE : Tableau géographique et moral. — Limites. — Collines. — Rivières. — Villes et Campagnes. Forêts. — Divisions : Le Bocage. La Plaine. Le Marais. Les Iles. — Description du Bocage : Fortifications naturelles. — Sites : Clisson, Tiffauges, Torfou, Mortagne, les Herbiers, etc. — Description de la Plaine et du Marais. — Les départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, etc. — Portrait, caractères et mœurs des Vendéens. Les Gatineux. Les Laboureurs. Les Cabaniers. Les Huttiers. Les Colliberts, etc........... 329

CHAPITRE DOUZIÈME.

INSURRECTION VENDÉENNE : Ses causes véritables. — Mémoires de M. Lucas-Championnière — Affaires de Bressuire, de Saint-Florent, de Chollet, de Chemillé, de Machecoul, etc. — Cathelineau. — Stofflet. — Bonchamps. — D'Elbée. — Sapinaud, etc. — Les généraux républicains...... 365

CHAPITRE TREIZIÈME.

Le triomphe ou la mort imposés aux généraux républicains — Marcé, Berruyer, Ligonnier, Boulard, Quétineau, etc. — Manifeste des insurgés. — Leur victoire à Chemillé. Leur défaite au Ménil. — HENRI DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Affaires des Aubiers, de Bressuire, etc. — Le bas Poitou. — Massacres de Machecoul. — Souchu. — CHARETTE ET SON ARMÉE. — Succès de Beysser. — Revanche de Charette — Prise de Thouars. — L'évêque d'Agra. — Les Blancs à Fontenay. Leur conseil supérieur. Ses proclamations........................ 285

CHAPITRE QUATORZIÈME.

40,000 Bleus en Vendée. — Santerre, Biron, Menou, Westermann, etc. — La grande armée prend Saumur. — CATHELINEAU, général en chef. — Le prince de Talmont. — Conseils des chefs. — Opinion de Bonchamps. — BRETAGNE ET VENDÉE. — LES GIRONDINS ET LES JACOBINS A NANTES. — Héroïsme des premiers : Haudaudine. Baco, Guillemé, etc. — SIÉGE DE NANTES par les deux armées vendéennes. Merlin (de Douai). Canclaux, Beysser. Meuris à Nort. L'attaque et la défense. — MORT DE CATHELINEAU. — Retraite des Vendéens. — Succès et défaites de Westermann. Déroute de Santerre. Affaires de Martigné-Briant, de

Pages.

Vihiers, etc. — D'Elbée, général en chef. Biron et Rossignol. — Combats d'Erigné, de Doué, de Luçon. — Tinteniac. — La politique anglaise. — Projets atroces des Républicains. — Arrivée de l'armée de Mayence........................... 409

CHAPITRE QUINZIÈME.

LA GRANDE GUERRE.—Kléber et les Mayençais. — Bataille de Torfou. — Faute de Charette. — Union et rupture des chefs royalistes. — Exploits de Werstermann. — Bataille de Chollet. — Lescure, d'Elbée et Bonchamps blessés à mort. — PASSAGE DE LA LOIRE. — *Grâce aux prisonniers!* — Henri de La Rochejaquelein, général en chef. — Violences républicaines. — LA VENDÉE OUTRE-LOIRE — Sa première alliance avec la Chouannerie — Batailles de Laval, de Fougères, etc.............. 441

CHAPITRE SEIZIÈME.

Mort de Lescure. — Siége de Granville. — La foi britannique. — L'abbé Le Coz. — Batailles de Pontorson et de Dol.—Kléber et Marceau. — Siége d'Angers. — Joseph Barra. — Fuite de l'armée vendéenne. — Bataille et massacres du Mans. — Touchants épisodes. — La Rochejaquelein séparé de l'armée — Fleuriot, généralissime. — Bataille de Savenay. — Extermination de la Grande Armée........... 474

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LA TERREUR EN VENDÉE : Exécutions. — Mort de Talmont. — Charette, général en chef du bas Poitou. — Haxo à Noirmoutiers.— Mort de d'Elbée. — LES COLONNES INFERNALES : — Incendies et massacres — Rapports officiels. — CARRIER A NANTES : — La guillotine en permanence.—Fusillades. —Noyades.—Famine — Peste, etc.—Le jeune Hugo et Boulay-Paty. — Derniers exploits et mort de Henri de La Rochejaquelein.......................... 501

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Stofflet, successeur de La Rochejaquelein.— La comtesse de Bruc — Campagne d'hiver de Charette. — Joly et ses trois fils. — — Haxo. — Marigny à Mortagne. — Sa Mort. — Pacte entre Charette, Stofflet et Sapinaud. — Camps retranchés, enlevés par Charette. — Bernier et ses intrigues. — La Convention renonce à la Terreur.— Chute de Robespierre. — RÉACTION THERMIDORIENNE.—Vimeux, Dumas et Canclaux. — Rupture entre Charette et Stofflet. — — Madame Gasnier et Ruelle. — TRAITÉ DE LA JAUNAIS. — Charette à Nantes. — Fureur et soumission de Stofflet. — Pacification générale..................... 527

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

L'AGENCE ROYALISTE.— Intrigues.— La guerre recommence. — Le comte d'Artois à l'Ile-Dieu. — LE DIRECTOIRE. Derniers combats de Charette. — LE GÉNÉRAL HOCHE PACIFIE LA VENDÉE. — Son système. — Prise et exécution de Stofflet et de Charette. — Derniers moments de celui-ci. — Son caractère. — LA VENDÉE DEPUIS CHARETTE JUSQU'A L'EMPIRE. — D'Autichamp, Vasselot, etc., généraux sans soldats. — Bonaparte et Bernier. — Nouveau rôle et mort de celui-ci. — LA PETITE ÉGLISE....... 546

CHAPITRE VINGTIÈME.

LA CHOUANNERIE : Causes qui la développèrent. — LA TERREUR EN BRETAGNE : Les Girondins proscrits. — Les représentants en mission, à Rennes, à Vannes, à Brest, etc. — L'abbé Le Coz. — Comités et Tribunaux révolutionnaires. — Clubs. — Gouvernement de l'an II. Leperdit. Les vingt-six administrateurs du Finistère.— CARACTÈRE DE LA CHOUANNERIE : Terreur pour Terreur. — Le Maine et les Manceaux. JEAN CHOUAN, etc. Vie et mœurs des Chouans. — Jambe-d'Argent, Coquereau, etc. — PUISAYE, GEORGES CADOUDAL, Scepeaux, etc., sur la rive droite. — HOCHE EN BRETAGNE. — Traité de la Mabilais. — Bois-Hardy. — Guillemot. — DU BOISGUY. — Frotté en Normandie. — EXPÉDITION DE QUIBERON. — Discordes. — Perfidies. — Combats. — Désastre. — Les victimes d'Auray.... 575

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME.

DERNIERS COMBATS DE LA CHOUANNERIE. — Boisguy, Cadoudal, Bourmont, d'Andigné, les Chouans, etc. — CONSULAT DE BONAPARTE. —Pacification. Exécutions.—L'EMPIRE.— Georges Cadoudal. — Insurrection de 1814-1815. — Le collége de Vannes, etc. — Louis de La Rochejaquelein. — La Restauration.—1830-1832.— Appendice : Liste des états-majors vendéens, chouans et républicains. — Liste des personnes qui ont pris part aux guerres de l'Ouest, de 1800 à 1832. — Liste des victimes ecclésiastiques en Bretagne, etc......... 631

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie SCHNEIDER et Comp., rue d'Erfurth, 1.





